This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08232375 3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

13093

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

SEPTIÈME ANNÉE

TOME TREIZIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1873

21

Digitized by Google

-5881-

Digitized by Google

SAINT PIERRE

SA VENUE ET SON MARTYRE A ROME

I

L'historien se sent vraiment humilié d'avoir à discuter des faits étayés par un ensemble de preuves aussi anciennes et aussi nombreuses que celles qui démontrent la venue et le martyre de l'Apôtre saint Pierre à Rome. Il se demande avec étonnement comment il fera pour conserver à ses récits des caractères de certitude, quand il voit contester ou nier des événements qui s'appuient, non pas seulement sur quelques lambeaux de phrase échappés aux ravages du temps, mais sur des institutions aussi complexes que celles de l'Église catholique. Car il ne faut pas se faire illusion, on ne sape pas les bases d'un édifice comme celui de la Papauté, on ne détruit pas un fait comme celui du voyage et de la mort de saint Pierre à Rome, sans ébranler du même coup les bases sur lesquelles repose l'histoire et sans atteindre profondément les divers ordres de preuves auxquels elle a coutume de faire appel. Le voyage et la mort de saint Pierre ne sont pas des faits ordinaires, et il serait peut-être difficile d'en trouver dans les annales du monde trois ou quatre autres qui réunissent en leur faveur un égal nombre de témoins : témoins aussi divers par leur nature ou par leur origine, et cependant aussi unanimes et aussi constants que le sont ceux qui établissent l'événe-

Digitized by Google

ment dont nous parlons. Dépositions de l'histoire, suite non interrompue de textes remontant presque au temps de saint Pierre lui-même, monuments épigraphiques et architecturaux, peintures et ornements décoratifs des temples chrétiens, tout se réunit à l'appui de la thèse catholique, et vient légitimer un phénomène de l'ordre moral qui prouverait suffisamment, à lui seul, le même fait, à savoir la reconnaissance de la primauté de l'évêque de Rome, en tant qu'il est le successeur de saint Pierre.

Nous venons de nommer la primauté de l'Évêque de Rome. — Est-ce que la reconnaissance de cette primauté ne constitue pas une démonstration de la thèse catholique? Est-ce qu'on peut la comprendre, l'expliquer, en supposant que le voyage de saint Pierre n'est qu'une légende inventée par les Papes ? — Ces questions, il faut se les poser quand on discute ce fait, car si saint Pierre n'est pas venu mourir à Rome, l'empire de l'Église s'écroule ; et, admise cette hypothèse, le *Romanisme* devient, non pas seulement en histoire, mais en philosophie, l'exemple de la plus monstrueuse supercherie qui ait jamais triomphé sur la terre. Nulle part on ne trouvera quelque chose qui approche d'un tel errement. En effet, si saint Pierre n'a pas été, je ne dis pas le premier Pape, mais le premier Évêque de Rome, il faut admettre, au moins, que les évêques de cette ville ont songé de bonne heure à s'arroger un pouvoir tyrannique sur leurs collègues répandus dans tout l'univers; il faut admettre qu'ils ont espéré réaliser leur dessein en s'aidant d'un fait matériellement faux, et, ce qui est plus étrange encore, il faut reconnaître qu'ils ont réussi à tel point qu'aucune protestation ne s'est fait entendre pendant quinze siècles. Or, nous le répétons, il y a dans ces diverses hypothèses des impossibilités qui répugnent non-seulement à l'histoire, mais à la philosophie, mais au bon sens.

On n'explique pas, en effet, aussi aisément qu'on a bien voulu le dire, « cette fausse tradition, par l'ambition matinale et la puissance des évêques de Rome et leurs fausses décrétales [1]. » Il peut se faire, sans doute, qu'ils fussent « inté-

[1] L. Taillefer, *La grande question : Saint Pierre est-il venu à Rome?* p. 9.

Digitized by Google

ressés à se dire successeurs et seuls héritiers de celui que nous tenons pour le prince des Apôtres [1] ; » mais d'autres n'étaient-ils pas également intéressés à leur disputer cet héritage ? et si saint Pierre n'était pas venu à Rome, à qui fera-t-on croire que l'Église romaine aurait eu l'idée de fonder là-dessus sa suprématie? A qui persuadera-t-on surtout qu'elle serait parvenue à la faire accepter sans difficulté pendant dix siècles par l'univers chrétien ? Une pareille supposition ne va à rien moins qu'à renverser toutes les lois de l'histoire et à bouleverser tous les principes de philosophie.

Si vous me dites, comme on l'a fait souvent : « Les évêques de Rome étant les évêques de la première ville du monde, les pontifes de la capitale de l'univers ont profité de ce grand nom et de ce qu'il contenait de fascinateur pour s'arroger insensiblement un pouvoir supérieur à leurs collègues, » à la rigueur je vous comprendrai. Il n'y a dans cette hypothèse rien qui heurte souverainement le sens commun. Elle offre quelque chose de plausible. Mais quand vous venez me dire : « Saint Pierre n'est jamais venu à Rome; ce sont les Papes qui l'ont prétendu, sachant qu'ils mentaient; ce sont les Papes qui ont inventé ce conte et qui ont bâti là-dessus leur suprématie, » ma raison se révolte; car elle se heurte contre deux impossibilités, l'une venant de la part des Papes, l'autre procédant du reste du monde. Je ne conçois pas, en effet, que des hommes ayant un peu de sens politique aient pu espérer réussir en recourant à une affirmation qu'il était si facile de leur contester; et je conçois moins encore qu'on les ait laissé dire et laissé faire, sans leur jeter à la face cette parole : *Vous n'êtes que des imposteurs !* — Il est vrai que cette injure a été adressée aux évêques de Rome, mais elle leur a été adressée quinze siècles après, lorsque leur puissance a été reconnue par tous, c'est-à-dire quinze siècles trop tard.

On a parlé de « motifs intéressés » et d'« ambition matinale » de la part des pontifes romains : ce qui peut à la rigueur se comprendre quand on considère ce fait isolément dans l'histoire; mais ce qui ne se comprend plus quand il faut expliquer le silence, les témoignages explicites, les adhésions

[1] *Ibid.*

Digitized by Google

formelles, les connivences de l'univers chrétien, sans en excepter le consentement de ceux-là même qui, pendant quinze siècles, ont été condamnés par Rome ; car on ne voit pas quel profit pouvaient avoir les chrétiens d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, d'Allemagne ou d'Asie à proclamer, d'une voix unanime, toujours et partout, le Pape de Rome comme le successeur de Pierre. On comprend, au contraire, qu'à un point de vue simplement humain les chrétiens auraient avantage à nier un tel fait, s'il était matériellement faux ; et cependant les adversaires avouent que tous les témoignages *clairs* et *positifs* en dehors de la Bible sont favorables au voyage et à la mort de saint Pierre à Rome [1]. Mais, s'il est impossible de découvrir l'intérêt qu'auraient pu avoir saint Irénée dans les Gaules, saint Augustin, saint Cyprien et Tertullien en Afrique, Origène et Clément d'Alexandrie en Egypte, saint Justin en Asie ; s'il est impossible de comprendre, disons-nous, l'intérêt qu'auraient pu avoir tous ces Pères de l'Église à raconter comme ils le font le voyage et la mort de saint Pierre à Rome, à proclamer unanimement l'évêque de Rome pour le successeur de Pierre, à exalter pour ce motif la primauté du siége de Rome sur tous les autres siéges du monde, il n'est pas impossible, il n'est même pas difficile de saisir le vrai motif qui dirige les adversaires dans leurs attaques. Ils ne s'en cachent pas, quant à eux, et ils disent ouvertement ce qu'ils prétendent, ce qu'ils espèrent, ce qu'ils veulent : « *Ce que nous voulons, c'est renverser la base de l'édifice romain en démontrant qu'il est historiquement impossible de prouver que Pierre a été à Rome.* Nous disons que l'édifice romain n'a été élevé ni par Christ ni par les Apôtres, mais qu'il y a eu premièrement à la base des *insinuations* [2], etc. »

Ceux qui parlent de la sorte appartiennent à une secte en rupture de bans avec l'Église de Rome, à une secte qui se sent mal

[1] Hudry-Ménos : *Saint Pierre a-t-il été à Rome?* p. 45. « Tous ont dit, sur la « foi d'auteurs anciens, que Pierre est venu à Rome, je le sais ; mais, messieurs, « cela ne prouve pas qu'il y soit venu. »

[2] *Saint Pierre a-t-il été à Rome? Compte rendu de la controverse engagée à Rome le* 9 et le 10 février 1872, p. 41. Je citerai souvent cette traduction, faite par un *écrivain protestant*. Il me répugne d'attribuer à un adversaire quelconque des sentiments et des procédés qui ne sont pas honorables. Je dois déclarer cependant que cette traduction n'a pas été faite d'une manière fidèle et loyale. Il serait à désirer qu'une nouvelle traduction du *Reso Conto* fut offerte au public.

Digitized by Google

à l'aise, tant que l'autorité de l'Église romaine est reconnue, accueillie, acceptée partout dans l'univers, sans être soutenue par d'autre prestige que celui de l'influence inséparable de la vérité. S'il y a eu véritablement, d'une part ou de l'autre, des motifs d'intérêt qui ont guidé les combattants, il est facile de voir de quel côté ils existent.

Aussi, les adversaires du voyage et du martyre de saint Pierre à Rome appartiennent-ils tous, sans exception, à l'école protestante, et encore, même parmi les protestants, la plupart des écrivains sérieux, qui ne se sont pas mêlés à cette dispute d'une façon personnelle, soutiennent-ils le sentiment catholique, — je dirai mieux peut-être en appelant ce sentiment celui des quinze premiers siècles du christianisme.

Il semblerait donc, par cette seule circonstance, que ce soit moins une question historique qu'une question religieuse, moins une difficulté d'histoire à résoudre qu'un préjugé de parti à dissiper. Et cette observation nous explique l'étroitesse de vues, l'étrangeté de principes, l'exclusivisme en fait d'arguments que l'on remarque chez les écrivains protestants dans la discussion présente, exclusivisme, étrangeté et étroitesse qui feraient presque douter de leur loyauté et de leur bonne foi. « S'il s'agit d'un « fait, disent-ils, il faut le témoignage de ceux qui furent à même « d'en constater la réalité. Les témoignages ne *sont d'aucune va-* « *leur sans le premier*. C'est ce qui arrive dans notre cas. Les « témoignages de seconde, de troisième et de vingtième main « abondent; mais ceux de *première, les seuls qu'on puisse ad-* « *mettre*, où sont-ils[1]?... Tous les auteurs du moyen-âge ont dit, « sur la foi d'auteurs anciens, que Pierre est venu à Rome, je le « sais; mais, messieurs, cela ne prouve pas qu'il y soit venu, « car l'antiquité de l'erreur ne la fait pas devenir vérité [2]. » Que de points admis en histoire, sans qu'il existe cependant de témoignages contemporains ou de *première main*, comme on dit, et que les protestants n'ont jamais niés! Sans doute, on aurait tort d'admettre à la légère certains faits, sans requérir des preuves sérieuses; mais lorsqu'une nuée de témoins de deuxième ou de troisième degré les affirme, est-ce qu'il n'y a pas là une marque évidente qu'il a existé *des témoins de premier*

[1] *Ibid.*, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 15.

Digitized by Google

degré? Peut-on nier certaines croyances sans être téméraire, si les témoignages de seconde, de troisième et de vingtième main émanent d'auteurs instruits et s'ils portent d'ailleurs sur un événement qu'on pouvait facilement connaître ou qui devait être nécessairement connu de tout le monde? Or, tel est précisément le fait du voyage et de la mort de saint Pierre à Rome. Il n'y a presque pas un des auteurs du deuxième ou du troisième siècle, cités par les catholiques en faveur du *martyre de saint Pierre à Rome*, qui ne déclare expressément s'appuyer sur des témoignages antérieurs ou sur des monuments contemporains des Apôtres. Nous n'en citerons qu'un seul exemple, celui de Papias, de cet évêque d'Hiéraple dont les protestants se sont tant moqués à Rome, parce qu'il avait, dit Eusèbe, à côté d'une exacte connaissance des Écritures et des Antiquités chrétiennes, un esprit étroit et porté aux rêveries.

Que dit donc Papias de la manière dont il a composé ses écrits? « Ce que j'avais entendu dire aux anciens (qui avaient « vécu avant les Apôtres), je le confiais soigneusement à ma « mémoire; j'y ajoutais les explications qu'ils m'avaient four- « nies, afin que je pusse ensuite confirmer la vérité qu'ils « m'avaient transmise. Je ne suis pas comme le vulgaire : ce « ne sont pas ceux qui parlent beaucoup, mais ceux qui « disent vrai qui me font plaisir.... Rencontrais-je un ancien « qui eût vécu avec les Apôtres, je l'interrogeais avec zèle sur « ce que les Apôtres avaient dit, sur ce qu'avaient dit André, « Pierre, Philippe, Thomas, Jacques, etc. [1] » Cet extrait de Papias nous montre deux choses : d'abord qu'on avait soin alors de s'instruire, et ensuite que la personne des Apôtres était déjà environnée de cette auréole qui leur crée une place à part dans l'histoire du christianisme. Or, fallait-il autre chose qu'un peu de zèle pour s'assurer du lieu où était mort saint Pierre? Etait-il bien difficile, au milieu du second siècle, de savoir ce qui s'était passé soixante, quatre-vingts ou cent ans auparavant? — Ce que nous disons de Papias, on doit le dire d'Hégésippe, d'Irénée, de Clément, et de tous les autres auteurs du second et du troisième siècle [2].

Jusques au XIVe siècle, on n'avait élevé aucun doute sur ce

[1] *Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, t. III, p. 33.
[2] *Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, t. IV, p. 38.

Digitized by Google

point; et, depuis trois siècles, la polémique entre catholiques et protestants n'a pas fait un pas, quoique certaines sciences en aient fait beaucoup et de gigantesques. Les catholiques ont invoqué tous les ordres de preuve que nous avons indiqués dans les pages précédentes, pendant que les protestants, de leur côté, ont tâché d'infirmer ces assertions, en se fondant principalement sur deux choses : sur le silence de l'Écriture et sur un passage de la première épître de saint Pierre, où il est dit *qu'il écrit de Babylone*. Tous ces arguments pour et contre ont reparu dans les conférences qui ont eu lieu à Rome, le 9 et le 10 février 1872. On n'a pas rompu ce cercle et on peut avec raison regarder cette première phase du débat comme terminée. On ne fera pas avancer la question vers une solution définitive, tant qu'on ne sortira pas de l'étroite enceinte où l'on s'est renfermé.

Les protestants, tout en avouant que la question est historique avant tout, ont dit clairement : « *Nous nous en tenons à la Bible, et avec la Bible nous nions que Pierre soit venu à Rome*. Nos adversaires, se retranchant derrière les déductions historiques, qui ne sont, comme nous le verrons, autre chose que la tradition, affirment qu'il est venu à Rome [1]... On nous dit que ce n'est qu'une preuve négative et qu'il faut une preuve affirmative. « Prouvez-nous, dit-on, que la Bible a « dit que Pierre n'est pas venu à Rome. » Je pourrais répondre : « Prouvez vous-mêmes que la Bible a dit qu'il y est venu [2]. »

Il est certain que si l'on avait posé la question avec cette netteté, dès le début des conférences, il eût été parfaitement inutile d'entamer le débat; car les écrivains catholiques n'ont jamais prétendu *prouver par la Bible* la venue et le martyre de saint Pierre à Rome. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que, si on était réduit à puiser dans les Écritures seules des documents historiques, on ne saurait que fort peu de chose sur les origines du christianisme, puisque les détails historiques sont à peu près nuls dans le Nouveau-Testament, exception faite toutefois des Actes des Apôtres. Le Nouveau-Testament est un *exposé de dogmes* et non pas une *histoire*. On a dit : « Que sont les Actes des Apôtres? — L'histoire vraie, *officielle*,

[1] *Ibid.*, p. 59.
[2] *Ibid.*, p. 60.

Digitized by Google

authentique, détaillée des commencements, des développements, des progrès, des persécutions souffertes et des victoires de l'Eglise primitive, pas autre chose [1]. »

Il y a lieu de s'étonner quand on trouve un pareil langage sur les lèvres d'un ministre protestant, familiarisé, par obligation et par devoir d'état, avec la lecture de la Bible; car il n'y a pas une expression qui ne soit évidemment fausse ou dont la portée ne soit exagérée dans la phrase que nous venons de citer. Ainsi, il est faux que les Actes des Apôtres méritent, à proprement parler, ce nom; car il n'y est question des Apôtres en général que jusqu'au moment où Saul se convertit (CH. IX). Ensuite, on les voit reparaître deux ou trois fois (XI-XVI), puis ils disparaissent, et saint Luc n'en dit plus mot. Est-ce bien là ce qu'on peut appeler les *Actes des Apôtres?* — Est-ce aux quelques faits accidentellement rapportés dans ce livre que s'est bornée toute leur activité? — Mais alors le monde s'est converti tout seul, et une telle conversion constitue le plus étonnant de tous les miracles. La plupart des Apôtres ne sont même pas nommés dans le livre des Actes. De Jean, de Philippe, de Jacques, de Barnabé, à peine un mot. D'André, de Thomas, de Barthélemy, de Mathieu, on n'en parle pas plus que s'ils n'eussent jamais existé. Et cependant on ose qualifier un tel livre d'*histoire officielle!* — Pourquoi? — Où trouve-t-on que Luc ait été chargé de l'écrire? Au nom de qui et par qui? — On traite ce livre d'histoire, d'histoire officielle, d'histoire *détaillée*, quand il ne présente qu'une esquisse d'une partie de la vie de saint Paul, quand il n'y est pas question des derniers travaux de cet Apôtre, de son second emprisonnement, de son martyre et de sa mort? Et puis, quand l'auteur tait des faits aussi importants, des faits qui entraient, ce semble, si naturellement dans son cadre, on dit encore : *Luc devait parler du voyage de saint Pierre à Rome. Or, il n'en parle pas : donc, ce voyage n'a jamais eu lieu!* C'est une supercherie mise en circulation par l'ambition *matinale* des pontifes romains. — Il faut avouer que ce sont là des manières étranges de procéder.

Et quand les catholiques répondent : « La Bible ne dit rien ni pour ni contre le voyage et la mort de saint Pierre à Rome,

[1] *Ibid.*, p. 61.

Digitized by Google

les protestants répliquent : « que la Bible n'en dit rien par la raison bien simple que ce voyage n'a jamais eu lieu ; car Luc ne pouvait pas se taire sur le fait comme historien *impartial* et comme historien *inspiré*. La justice l'obligeait à parler de Pierre. »

Mais ce n'est là qu'une preuve négative, répondent les catholiques ; et, pour infirmer le témoignage de la tradition, il faut une preuve positive.

D'abord, les protestants commencent par se débarrasser de la tradition, dont, par des procédés qui ne sont pas dépourvus quelquefois d'une certaine habileté, ils diminuent l'étendue et l'importance. Pour eux, en effet, la tradition n'est pas, comme pour le catholique, l'ensemble des divers monuments écrits ou non écrits, institutions, mœurs, peintures, objets d'art; reliques sacrées, etc., qui nous permettent de connaître le sens du passé, ses croyances, ses opinions ; ce sont tout simplement des *dit-on* qui circulent de bouche en bouche sans aucune garantie, qui deviennent bientôt légende et qui finissent par tomber dans la fable. Et quand les protestants ont ainsi amoindri la tradition, quand ils l'ont présentée sous un jour tout-à-fait faux, quand ils l'ont rendue ridicule, ils l'excluent complètement. « Au défaut « de la preuve biblique, disait M. Gavazzi à Rome, mes adver- « saires recourent à l'histoire et me disent qu'au silence de la « Bible supplée l'affirmation historique. La Bible niant et l'his- « toire, mais *l'histoire vraie*, affirmant, nous pourrions hésiter ; « mais, comme l'histoire *contemporaine* ne prouve ni explicite- « ment ni implicitement la venue de Pierre à Rome, je maintiens « la négation biblique, et je m'y tiens [1]. »

Une fois débarrassés de la tradition de la manière que nous venons d'exposer, les protestants s'efforcent de transformer l'argument tiré de la Bible, de négatif qu'il est, en argument positif, et voici comment ils procèdent. Puisant dans les *Actes des Apôtres*, auxquels nous conservons ce nom malgré l'impropriété du terme, puisant, disons-nous, dans les *Actes des Apôtres* les éléments d'une chronologie fantaisiste, ils s'efforcent de démontrer que saint Pierre n'a jamais pu se trouver à Rome, en établissant un continuel *alibi* depuis l'an 42, époque à laquelle le prince des Apôtres se serait transporté dans la capitale

[1] *Ibid.*, p. 75.

Digitized by Google

de l'Empire suivant la tradition ancienne, jusqu'à l'an 66 ou 67, époque à laquelle il y mourut sous Néron, suivant la même tradition. On a compté les mois, les jours ; on a recherché tous les voyages et toutes les missions de saint Pierre, pour étayer cette opinion ; mais, dans l'intervalle de 25 ans, que de temps ne trouve-t-on pas, même en admettant la chronologie des adversaires, pour conduire saint Pierre à Rome, pour l'en faire sortir et pour l'y ramener encore !

Il y a trois siècles que la question se discute à peu près dans les mêmes termes : on n'a pas fait un pas ; on s'agite encore dans le même cercle, et le dernier des ministres protestants qui a parlé à Rome en a décrit la circonférence, quand il a dit : « *Trouvez en dehors de la tradition, c'est-à-dire dans la* « *Bible, une preuve que Pierre est venu à Rome, et nous* « *vous croirons.* Jusque là permettez-nous d'en rester à notre « conclusion, qu'il n'y est jamais venu [1]. » Tant qu'on s'en tiendra à la Bible, cette controverse demeurera au même point.

II

Il a été dépensé beaucoup de temps et d'érudition pour attaquer le fait du voyage et du martyre de saint Pierre à Rome ; mais nous ne croyons pas que ces attaques soient parvenues à le ramener aux limites d'un problème historique. Non, le voyage et le martyre de saint Pierre ne sont pas une question historique. Cependant, puisqu'on tente de jeter sur ce point des ombres et de faire naître des doutes, il est du devoir des catholiques d'y verser de la lumière et de montrer que leur tradition est inébranlable. Et quoiqu'on semble avoir épuisé, depuis trois siècles, tout ce qu'il y avait à dire en ce sens, il n'en demeure pas moins vrai qu'on peut apporter encore des considérations absolument neuves et étayer la thèse catholique de preuves tout-à-fait inédites. C'est donc une seconde phase que nous voudrions inaugurer dans ce débat, par cet article, qui n'est

[1] *Ibid.*, p. 83.

Digitized by Google

qu'un simple essai, mais un essai où l'on verra déjà tout ce que l'on peut faire.

Avant d'aller plus loin, il est utile de voir comment est née cette controverse, et d'en signaler, en quelques lignes, les principales phases.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas une question historique, c'est une question dogmatique qui gît au fond de toute cette controverse. Au XVIe siècle, quand le protestantisme naquit, il se posa comme une négation de l'autorité ecclésiastique, comme la religion du libre examen en face de la religion traditionnelle. Ce principe posé, avec cette hardiesse qui caractérisait les réformateurs de cette époque, il fallut le légitimer et le défendre contre le *Colosse* qui siégeait à Rome, possesseur d'une autorité doctrinale et disciplinaire que quinze siècles avaient reconnue, à peu près sans contradiction. Mais comment aboutir? Quelles raisons plausibles présenter? C'était là un nœud plus difficile à trancher que le célèbre nœud gordien. Cependant la critique protestante se mit en quête d'arguments avec une ardeur digne d'une meilleure cause. Pendant longtemps on ne sortit pas des textes dits dogmatiques, les catholiques montrant que ces textes établissaient la nécessité d'une Eglise et d'un pouvoir doctrinal, les protestants niant ces conclusions. De là toutes les théories sur la visibilité et l'invisibilité de l'Église, sur la constitution de l'Église, sur ses notes, etc., etc. Renfermée dans ces termes, la question demeurait accessible seulement aux esprits doués d'une certaine culture, et ne descendait pas au niveau de l'intelligence populaire. On ne pouvait pas faire impression sur les masses; la discussion des textes ne prêtait pas aux déclamations, et il n'était pas suffisamment clair, pour des hommes pourvus d'un bon sens commun, que les catholiques n'avaient pas raison.

Il fallut donc trouver mieux, et la voie des recherches à faire semblait naturellement indiquée. Sur quoi reposait, en effet, la doctrine catholique? — Sur ce fait *que saint Pierre était venu mourir à Rome, et qu'en mourant il avait laissé son pouvoir à ses successeurs*. — Il est évident que, si on pouvait démontrer que saint Pierre n'était jamais venu à Rome, la thèse catholique croulait d'elle-même, et les Papes étaient condamnés à la fois comme faussaires et comme usurpateurs. Tout le monde pouvait comprendre un pareil

Digitized by Google

raisonnement, et un concours de circonstances assez extraordinaire se réunit pour indiquer aux polémistes protestants qu'il y avait là un coup de sonde à donner ou quelque buisson à battre utilement pour leur cause. En effet, 1° pendant que le Nouveau-Testament parle du voyage et de l'apostolat de saint Paul à Rome, il se tait complètement sur celui de saint Pierre; 2° non seulement le Nouveau-Testament ne parle pas du voyage et du martyre de saint Pierre à Rome, mais il paraît même le contredire; car, dans sa première épître, saint Pierre dit écrire de Babylone : « *L'Eglise* « *élue de Babylone*, écrit-il aux Hébreux, et Marc, mon fils, « vous saluent. » Il est vrai que la tradition avait toujours entendu le mot de *Babylone* comme un nom de guerre dont saint Pierre s'était servi pour désigner Rome, et qu'elle n'était pas moins unanime sur ce point que sur tous les autres. Toutefois, il ne parut pas impossible de battre en brèche cet argument et de produire quelque scandale en accusant les Papes de faux et d'usurpation de pouvoir. Le vulgaire pouvait s'y laisser prendre, parce qu'il n'était pas apte à juger, si, en réalité, l'expression de Babylone avait, dans ce cas, une signification toute autre que celle qu'elle a communément. Le plan de campagne fut facilement tracé; il a été parfaitement suivi depuis trois siècles; et, s'il y a eu quelque part un mot d'ordre donné, ainsi qu'un écrivain l'a dit, ce n'est pas du côté des catholiques, c'est du côté des protestants [1].

Que fallait-il donc faire? Deux choses : écarter la tradition qui seule gênait, soit par ses témoignages en faveur du martyre de saint Pierre, soit par l'explication qu'elle donnait du mot Babylone, et garder la Bible toute seule. En d'autres termes, il fallait se débarrasser de la tradition, c'est-à-dire de tout ce qui est contraire à la thèse protestante, pour s'en tenir à la Bible, c'est-à-dire à ce qui semble favoriser cette opinion.

Cette tâche une fois accomplie, le plus gros de la besogne était terminé. Restait cependant quelque chose à exécuter encore : il fallait environner cette thèse d'un certain vernis d'érudition; et de là sont écloses les théories du *Pétrinisme* et du *Paulinisme*,

[1] L. Taillefer, *La grande question: Saint Pierre est-il venu à Rome?* p. 9. « Tel est le mot d'ordre, qui, du chef au soldat, parcourt tous les rangs de l'armée catholique. »

Digitized by Google

poussées jusques à leurs dernières limites dans ces derniers temps[2]; de là encore, la théorie sur la mission de saint Pierre aux Hébreux; de là enfin, ces efforts pour montrer, par le genre de mort de saint Pierre, qu'il avait dû souffrir chez les Parthes, ou pour prouver qu'il s'agit réellement de la Babylone d'Assyrie dans la première épître de saint Pierre.

Telles sont les grandes lignes, les lignes générales du plan de campagne adopté par le protestantisme sur la question actuelle; et l'on peut voir qu'il a été fidèlement suivi. Les conférences de Rome en fournissent la preuve, et résument certainement tout ce qui a été dit de mieux contre le voyage et la mort de saint Pierre à Rome.

Nous ne pouvons pas en dire autant de la manière dont le sentiment des catholiques a été défendu. Il est possible d'ajouter quelques pierres à cet édifice; et, si elles ne sont pas nécessaires pour le soutenir, elles pourront servir du moins à le fortifier, soit en montrant au fidèle combien les croyances du catholicisme sont fondées, soit en fournissant aux protestants de bonne foi, qui apportent à l'examen de ce problème une intelligence loyale, des moyens de s'éclairer.

Il est demeuré, en effet, une lacune considérable dans toute cette controverse, et une lacune vraiment étonnante, car elle n'aurait pas dû, ce semble, échapper à l'attention des deux partis qui se sont trouvés en présence. Dans une discussion où il s'agit de déterminer le lieu de la mort de saint Pierre et où deux partis affirment, l'un qu'il est mort à Rome, l'autre qu'il a souffert à Babylone en Assyrie, il eût été naturel d'interroger là-dessus, non pas seulement les Latins ou les Grecs, mais les Orientaux, par exemple les chrétiens de Babylone, s'il en existe ou s'il en a existé; car si saint Pierre est mort à Babylone et s'il y a eu là une Eglise, on ne peut pas admettre qu'elle n'ait point conservé le souvenir d'un fait si intéressant pour elle. Saint Pierre est, en effet, pour tous les chrétiens, un grand personnage, et il est probable que Babylone serait aussi fière de posséder ses reliques que Rome l'a été, au cas où le prince des Apôtres serait mort en Orient et non pas en Italie. A supposer enfin que la chrétienté de Babylone ait

[2] Voir, par exemple, l'ouvrage de M. Adalbert Lipsius : *Die Quellen der Röemischen Petrussage*. Kiel, 1872.

Digitized by Google

péri toute entière dans quelqu'un de ces cataclysmes si fréquents en Asie, il serait au moins intéressant de savoir quel est le sentiment des Églises les plus voisines. Hé bien! le croirait-on? On n'a, pour ainsi dire, jamais fait appel aux Églises orientales pour trancher cette controverse; on n'en a pas plus parlé que si elles n'existaient pas ou n'avaient jamais existé; et il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que, pour beaucoup de controversistes catholiques ou protestants, en particulier pour ceux qui discutent ce genre de questions, les Églises d'Asie n'existent en aucune manière. C'est une terre inconnue, quelque Calédonie, quelque Amérique qui attend un nouveau Christophe Colomb. Dans les controverses entre catholiques et protestants, quand on a fait mention de l'Église orientale, on n'a entendu jusqu'ici parler que des diverses fractions de l'Église grecque orthodoxe ou schismatique. A peine, si, dans quelques questions de détail, on est sorti de ce cercle étroit. On ne s'est, pour ainsi dire, pas occupé des Églises arméniennes, des Églises syriennes, des Églises coptes, des Églises arabes, des Églises éthiopiennes.

On peut voir déjà, et on verra mieux encore en parcourant cet article, qu'il y a là un riche filon à exploiter, un filon important et complètement intact. Tout ce qui a été avancé là-dessus se résume dans ces deux phrases, extraites des conférences de Rome, l'une dite par un ministre protestant : « Chez « les écrivains antérieurs à Eusèbe, il n'est pas question de cette « métaphore de Babylone signifiant Rome, et, au témoignage « de Clarke, les écrivains anciens les plus voisins de Babylone, « syriaques ou arabes, prennent toujours ce nom au sens « littéral [1] ; » et l'autre par un prêtre catholique : « Les hérétiques nestoriens, jacobites et les autres n'ont jamais osé nier « cette venue de Pierre à Rome [2]. »

Ce sont là deux assertions contradictoires dont l'une est bien téméraire, et l'autre beaucoup trop laconique, beaucoup trop timide. Il importe de combler cette lacune et de faire entrer les littératures chrétiennes de l'Orient dans le domaine de la controverse religieuse; l'Église et la vérité y gagneront. Il y a là des écrivains puissants qui ne demandent qu'à parler et qui soupi-

[1] *Ibid.*, p. 20.
[2] *Ibid.*, p. 31.

Digitized by Google

rent depuis longtemps après un interprète. Ce travail n'est qu'un essai, mais il donnera un aperçu de ce qu'on pourrait obtenir si l'on savait interroger plus souvent les monuments de l'Asie chrétienne. Nous sommes heureux que les Églises d'Asie soient enfin appelées à parler aujourd'hui, pour rendre témoignage au Prince de l'Église, au Chef des Apôtres et à son Vicaire.

Avant de développer ces témoignages, il nous paraît nécessaire de donner quelques rapides détails sur les chrétientés d'Asie, sur leur passé, sur leurs vicissitudes. On comprendra mieux toute la force de leur déposition dans la question présente.

III

Quand les Apôtres se dispersèrent pour prêcher le christianisme, ils durent naturellement se tourner vers les pays où se trouvaient les communautés juives les plus florissantes, soit qu'ils eussent espoir d'y répandre plus facilement la semence de l'Évangile, soit qu'ils y fussent invités par quelques néophytes, C'était, d'ailleurs, leur habitude de commencer toujours leur prédication en s'adressant aux Juifs : les Actes des Apôtres nous l'apprennent et saint Paul nous le dit expressément. Or, nous savons qu'il y avait dans toute l'Asie centrale, dans la Syrie, dans la Mésopotamie, dans la Babylonie des noyaux de population juive nombreux, et nous voyons leurs représentants assister, comme auditeurs, au premier discours de saint Pierre, sous le nom de Parthes, de Mèdes, d'Élamites, d'habitants de la Mésopotamie ; ils sont même les premiers nommés. Nul doute donc que l'attention des Apôtres ne se soit portée tout d'abord vers ces contrées ; nul doute qu'ils n'aient jeté là tout d'abord leurs filets. Aussi toutes les traditions orientales sont-elles unanimes pour nous dire que la plupart des Apôtres exercèrent leur activité et leur zèle apostoliques dans les pays connus sous le nom d'Asie-Mineure, mais en particulier dans sa partie orientale, dans l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, la Damascène, l'Arabie, la Babylonie, la Médie et même jusque

Digitized by Google

dans l'Inde; et, quoique rien ne soit moins connu que l'histoire des Apôtres en dehors de celle de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean, tous les souvenirs qui se rattachent à eux sont d'accord pour fixer les lieux de leur apostolat dans les régions que nous venons de nommer. Les Actes nous montrent saint Paul poursuivant, avant sa conversion, les chrétiens de Damas, et lui-même nous apprend, dans une de ses lettres, qu'il passa trois ans dans les environs de cette ville et dans l'Arabie pour y évangéliser les peuples.

Ce furent, en particulier, les trois Apôtres saint Barthélemy, saint Simon et saint Thomas qui évangélisèrent l'Arénie, la Mésopotamie, la Médie, la Parthie, l'Irack. Des témoignages, à la fois trop anciens et trop unanimes pour ne pas mériter créance, nous montrent même saint Thomas pénétrant jusque dans les Indes.

Il se forma donc dans tous ces pays des chrétientés nombreuses, des chrétientés florissantes, qui illustrèrent l'Église des premiers siècles par leurs vertus, par leur zèle et par leurs martyrs. Antioche, Édesse, Séleucie figurent au premier rang. Au IIIe et au IVe siècle, elles brillèrent d'un vif éclat dans le monde, et tout ce qui parut alors d'un peu grand par le talent ou par le génie dans l'intérieur de l'Église, se rattache de près ou de loin à une de ces trois villes. Antioche disputait à Alexandrie la palme de la science; elle avait une école des plus florissantes; elle était un centre littéraire des plus féconds, et nous retrouvons son nom à cette époque écrit en caractères brillants à chaque page de l'Histoire Ecclésiastique. Edesse, Nisibe, Séleucie n'atteignirent pas le même niveau de gloire et de renommée; mais elles s'illustrèrent cependant, et les récits contemporains se plaisent à nous dire ce qu'il y avait de sève, de vitalité, d'énergie et de puissance dans ces Églises orientales. C'est là que paraissent, à côté des Grégoire et des Basile, les Jacques, les Éphrem, les Isaac et tant d'autres beaux génies que des temps plus glorieux et plus féconds pour le christianisme n'ont pas fait oublier. C'est là, dans ces chrétientés de Syrie, qu'on célébra les saints mystères pour la première fois dans des langues étrangères à celles de l'Empire, là que se composèrent les premières liturgies, là que s'ébaucha une discipline pour l'Église, là enfin que le Christianisme jeta ses premières racines et montra ce que le monde devait attendre de lui.

Digitized by Google

A cette époque régnait la plus grande liberté d'organisation intérieure. En dehors des choses essentielles, en dehors des questions de dogme, tout était abandonné à l'initiative et au savoir-faire de ceux que les Apôtres avaient établis, ou de leurs successeurs. Il n'y eut donc pas uniformité de discipline, ni d'organisation. Chaque Église avait ses lois, ses cérémonies, ses chants, sa liturgie.

Or, parmi toutes ces Églises, il est nu groupe qui se détache des autres et qui demeurera toujours florissant, c'est le groupe des Églises syriennes. Il comprend très-certainement ou il représente les premières communautés chrétiennes de la Palestine, de la Syrie et de la Damascène. Sa langue fut probablement celle que parla le Christ, celle que parlaient les Apôtres, et c'est avec elle que furent rédigées les premières formules de prières chrétiennes. Les Églises qui forment ce groupe étaient répandues sur une immense contrée, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Inde, et formèrent longtemps la plus grande agglomération chrétienne qu'il y eut dans le monde. L'Arménie chrétienne se servit de l'idiome de ces Églises pour célébrer les saints mystères jusqu'au temps de saint Mesrob et de saint Sahag; et elle fit, à cette dernière époque, comme plus tard, de nombreux emprunts à sa littérature.

Ce que nous appelons le groupe des Églises syriennes ne comprenait, dès le principe et jusques au ve siècle, qu'une seule Église, embrassant tous les chrétiens dont le syriaque était originairement la langue vulgaire et la langue sacrée. Cette Église possédait alors, dans ses rites, dans ses prières, dans ses cérémonies, dans ses lois, ce qu'il y avait de plus ancien et de plus apostolique dans le christianisme comme tradition; car elle descendait directement de la primitive Église, dont elle habitait les lieux et dont elle parlait la langue; et c'est là ce qui donne aux monuments les plus anciens de la littérature syrienne une si grande valeur dans les questions dogmatiques.

Au ve siècle, deux grandes hérésies, celle de Nestorius et celle d'Eutychès, vinrent rompre l'unité de la chrétienté syrienne. Dès lors, cette Église se brisa en plusieurs fractions dissidentes et jalouses, de telle façon qu'il en sortit plusieurs Églises constituées sur des bases différentes et complètement séparées.

La première qui se détacha du tronc de l'Église catholique, fut l'Église nestorienne (431). Elle eut des commencements péni-

Digitized by Google

bles; elle vécut près d'un siècle persécutée, d'un côté par l'Empire romain, de l'autre par les Sassanides, et c'est vers la fin du ve siècle seulement qu'on la voit se dessiner avec la forme et avec les tendances qu'elle a toujours conservées depuis. S'étant réfugiée en Perse et dans les contrées de l'Asie centrale, elle fut obligée de rompre avec l'Asie byzantine, soit à cause de la différence de leurs doctrines religieuses, soit à cause des barrières que les rivalités nationales avaient élevées entre l'Empire et la Perse.

Ainsi séparée du reste du monde, n'entretenant aucun rapport officiel et régulier avec les autres communautés chrétiennes, l'Église nestorienne se créa une physionomie qui lui fait une place à part dans le groupe des Églises syriennes. Elle conserva ce qu'elle avait emporté, s'immobilisa dans sa forme, ne fit aucun emprunt, et se ressentit à peine des transformations qui s'accomplissaient ailleurs. Elle eut ses rites, sa liturgie, sa littérature, ses théologiens, ses poètes, ses orateurs, ses historiens; en un mot, elle forma un tout homogène, une espèce d'Église nationale comme la haute Église d'Angleterre, Église qui eut des jours de gloire et qui a pu traverser sans périr quinze siècles d'oppressions sans exemple dans les annales du monde. Aujourd'hui elle subsiste encore, quoique bien amoindrie, là où elle fut autrefois florissante et glorieuse, et elle présente les mêmes rites, la même constitution. Après s'être mise ainsi en possession de la Babylonie et de la Perse, elle rayonna au loin dans l'Inde et dans la Tartarie; elle alla même plus loin dans la haute Asie : elle franchit les frontières du Céleste Empire, et les missionnaires du xvie siècle, en abordant en Chine, y ont découvert des vestiges de sa domination.

C'est donc cette Église qui aurait eu la gloire d'avoir pour fondateur le prince des Apôtres; c'est elle qui conserverait ses reliques, elle qui devrait exercer sur l'univers chrétien cette primauté que Rome a usurpée, au cas où, comme le soutiennent les catholiques, Pierre aurait eu des successeurs dans ses fonctions apostoliques. Si son témoignage n'est pas d'une importance capitale quand il s'agit de découvrir le lieu du martyre de Pierre, on avouera au moins qu'il est curieux de savoir ce que cette Église a toujours pensé sur cette question.

Les difficultés politiques et religieuses, au milieu desquelles s'est développée sa vie, jointe à son complet isolement du reste

Digitized by Google

du monde, donnent une importance toute particulière à son opinion; car, au moment où elle rompit avec l'univers chrétien, il était trop matin pour que la puissance des pontifes de Rome, quelque *matinale* qu'on la suppose, exerçât aux bords du Tigre une influence bien sensible. Les protestants le reconnaissent, et nous sommes heureux de trouver un point où nous pouvons être d'accord avec eux. Si donc le témoignage de cette Église était contraire aux protestants, il leur serait bien impossible de nier que leur sentiment ne s'écarte de la vérité; car ces Églises n'auraient pas manqué de se vanter d'avoir saint Pierre pour Apôtre, de posséder ses restes; et, de même qu'on attaque le témoignage de l'Église romaine en l'accusant de partialité, de même doit-on s'incliner devant le témoignage de l'Église nestorienne, parce qu'il est impartial entre tous. Elle récuse l'honneur qu'on veut lui faire. On lira plus loin sa déposition dans le procès que nous essayons d'instruire.

Après l'Église nestorienne, vint l'Église jacobite ou monophysite, dont la place dans l'Histoire Ecclésiastique, grande aux v-vi^e siècles, l'est toujours demeurée depuis. A une certaine époque, l'Empire byzantin, l'Orient tout entier, l'Arabie, l'Égypte, l'Éthiopie, c'est-à-dire presque tout ce qu'il y avait de chrétien parlant grec, syrien, arménien, arabe, copte, éthiopien, au dedans ou au-dehors des limites de la domination byzantine, partagea les doctrines eutychiennes. Jusqu'alors aucune secte n'avait compté autant d'adhérents et aucune n'en a compté davantage jusques au schisme grec. Dans le groupe des Églises syriennes, presque tout ce qui n'avait pas été pris par les partisans de Nestorius devint la proie de l'hérésie jacobite; et c'est même, de toutes les fractions de cette chrétienté, celle qui a eu le plus de lustre, celle où la vie littéraire a atteint le plus grand développement, celle dont les monuments moins souvent brûlés par les hordes de Mahomet ou de Dchen Ghis-khan nous sont parvenus en plus grand nombre ou dans un plus parfait état de conservation. Si nous connaissons les destinées du christianisme dans la Syrie, c'est principalement à l'Église jacobite que nous en sommes redevables; car elle nous ramène jusques aux temps apostoliques. Quoiqu'elle ait varié souvent dans ses formes; quoiqu'elle ait toujours eu des relations nombreuses, quelquefois même intimes avec les Églises de Constantinople et d'Alexandrie, elle a vécu néanmoins toujours en dehors de l'influence

Digitized by Google

latine depuis le concile de Calcédoine. Et s'il est un nom qu'elle abhorre, un nom qu'elle ne prononce jamais sans le charger d'anathèmes, c'est celui de saint Léon le Grand, de ce Pape qui, le premier, laissa affirmer d'une façon solennelle, devant ces Eglises assemblées, que *Pierre parlait par sa bouche (Petrus per Leonem locutus est)*.

Le témoignage de cette Église a donc de l'importance, et une importance presque aussi grande que celui de l'Église nestorienne. Il a dû, en effet, se perpétuer dans son sein quelque souvenir sur la mort de saint Pierre comme sur celle des autres Apôtres; et il serait vraiment par trop étrange d'admettre que tout le monde, amis et ennemis, a concouru à couronner Rome d'une auréole immortelle. Saint Pierre est mort quelque part, à Rome ou à Babylone. S'il est mort à Babylone, comment se fait-il qu'à Babylone on ait cru et dit qu'il était mort à Rome?

Pour donner le témoignage complet de l'Église monophysite, il nous aurait fallu explorer plusieurs littératures, la littérature copte, la littérature éthiopienne, la littérature syriaque et la littérature arménienne. Le temps ne nous a point permis d'accomplir nos recherches sur un champ aussi vaste. Nous avons parcouru surtout les documents syriens, parce qu'ils sont moins connus. Ensuite nous avons interrogé, mais d'une manière superficielle, les écrivains d'Arménie.

L'Église arménienne remonte cependant aux premiers temps du christianisme; et, à ce point de vue, elle est digne de fixer l'attention de ceux qui étudient les origines chrétiennes. Toutefois, son témoignage n'a pas la même valeur que celui des Églises syriennes; car sa littérature ne contient que très-peu de monuments antérieurs à la première moitié du ve siècle, c'est-à-dire à l'époque où elle sombra presque en entier dans l'hérésie monophysite. Mais comme ce témoignage nous fait connaître les opinions reçues parmi les chrétiens orientaux, il est d'un grand poids et ne doit pas être négligé. D'ailleurs, au IVe siècle, la tradition véritable sur la mort des Apôtres n'était pas encore perdue; et n'y aurait-il que cette raison, on ne pourrait omettre de citer à la barre de l'Histoire une Église dont la vie religieuse et littéraire n'a pas été sans éclat.

On doit bien reconnaître que ce n'est point l'influence latine

Digitized by Google

ou la pression exercée par les Papes qui ont obligé les hérétiques d'Asie dont nous venons de parler à changer d'opinion, car le nom de latin, toujours en horreur parmi les Orientaux, l'a été, en particulier, parmi les sectaires nestoriens et monophysites. Ce n'est donc point par envie de faire la cour aux Papes que les hérétiques se sont exprimés comme ils l'ont fait.

Après les écrivains de ces sectes viennent deux autres fractions de l'Église syrienne, les Melchites et les Maronites, dont la première apparition dans l'histoire n'est pas encore complètement dégagée de toute incertitude. Les Melchites représentent le parti grec dans l'Église syrienne. Ils se servent à la fois du syriaque et de l'arabe dans leurs offices, en général, simplement traduits du grec. Sous ce rapport et par suite de leurs relations incessantes avec les Byzantins, leur sentiment fait moins autorité. On doit en dire autant des chrétiens maronites établis dans le Liban. Ajoutons, du reste, que la littérature de ces deux dernières branches de la famille syrienne se réduit presque exclusivement à des œuvres liturgiques.

Nous citerons donc, plus habituellement, les témoignages des écrivains nestoriens et monophysites, et nous ne tiendrons aucun compte des écrits des Syriens modernes ou des Chaldéens, c'est-à-dire des hérétiques qui, depuis deux ou trois siècles, sont rentrés dans le sein de l'orthodoxie. Mais, avant de commencer notre examen, faisons encore une observation générale.

Le témoignage des chrétiens orientaux sur la mort et le martyre de saint Pierre a une valeur toute particulière, quel qu'il soit, favorable ou défavorable au sentiment catholique. Nous en avons donné déjà des raisons palpables et évidentes pour tout le monde. En voici d'autres moins connues et moins apparentes, quoique également simples et également frappantes.

On connaît la tournure d'esprit des Orientaux ; on sait combien leur imagination s'enflamme facilement et comment alors les images, les comparaisons, les métaphores, les figures se pressent sur leurs lèvres ; leur style devient coloré, leur langage paraît étincelant ; ce sont partout des feux, des émeraudes, des diamants comme dans le beau ciel sous lequel ils vivent. Les chrétiens ne font pas exception. On remarque chez eux les mêmes qualités et les mêmes défauts, et c'est là ce qui donne au style de leurs livres liturgiques, à leurs cérémonies religieuses, à leur poésie

Digitized by Google

sacrée un aspect brillanté que ne connaissent plus nos froides littératures de l'Occident. Un des lieux communs les plus ordinaires où s'est exercée leur verve poétique a été le culte des Saints; et cependant il s'est trouvé en Europe des hommes qui ont prétendu que les chrétiens d'Asie ne connaissaient pas le culte des Saints! Les chrétiens orientaux, nestoriens et monophysites ont le culte des Saints, et ce culte est tellement développé chez eux que c'est là précisément ce qui donne à leurs livres d'offices le plus d'originalité. L'invocation des Saints, la célébration de leurs combats, de leurs triomphes, de leur gloire, y revient à chaque page, à chaque ligne, dans toutes les parties de l'Office, même dans celles qui semblent le plus s'éloigner de cet objet. On épuise tout le vocabulaire poétique pour honorer les Saints. Voici un exemple qui va à notre sujet : c'est un extrait d'un office en l'honneur des saints Pierre et Paul.

« Aujourd'hui, dit le poète sacré, dans les quatre parties du monde l'Église célèbre la commémoraison des Apôtres Pierre et Paul, et tous ses fils, chantant gloire à celui qui les a magnifiés, par des louanges et des psaumes dus à l'inspiration de l'Esprit-Saint, s'écrient: « Pierre et Paul, agriculteurs intelligents qui ont déraciné de la terre toute l'ivraie du paganisme ; Pierre et Paul, refuges de toute vertu et majordomes de la divinité; Pierre et Paul, princes des bataillons du Roi céleste ; Pierre et Paul, géants courageux et vaillants qui ont réprimandé les tyrans et rendu témoignage, à voix haute, à la vérité du crucifiement; Pierre et Paul, or pur dont l'éclat splendide a brillé dans les quatre parties du monde; Pierre et Paul, roses suaves d'odeur et belles à voir qui ont embaumé l'Église sainte; Pierre et Paul.., pierres précieuses et brillantes de la couronne du Roi céleste qui versent la lumière à ceux qui voient; Pierre et Paul, zélateurs de la Foi... »

Et on continue sur ce ton à les chanter comme des *images peintes à l'effigie du grand Roi, comme des étoiles brillantes*, comme *des lampes à la clarté resplendissante*, comme *des fleures temporaires qui ont arrosé la terre*, comme des *grappes éloquentes*, comme des *colonnes immuables*, comme des *pêcheurs adroits, des guerriers expérimentés, des majordomes fidèles* [1], etc., etc.

On trouve des pages entières de suite écrites dans ce style, non

[1] Ms. syriaque de Paris 50, p 180 *a* - 181 *b*.

Digitized by Google

pas seulement dans les œuvres des siècles plus voisins de notre temps, mais même chez les écrivains qui se rapprochent le plus des origines du christianisme. « Bienheureux êtes-vous, Simon « Pierre, s'écrie saint Éphrem, vous qui tenez les clefs que l'Es- « prit-Saint a fabriquées. C'est une grande et ineffable parole « (que celle qui vous a été adressée) : « *Tu lieras et tu délieras* « *ce qui est en haut et ce qui est en bas*[1]... »

Aussi, quiconque s'est un peu familiarisé avec les littératures chrétiennes de l'Orient sait-il que le culte des Saints a atteint dans les Églises d'Asie des proportions inconnues dans les Églises d'Occident, et revêtu une forme totalement étrangère à nos mœurs. Or, parmi tous les Saints et dans ce ciel constellé d'astres brillants qu'on appelle le Paradis des Saints orientaux, la figure de Pierre se détache sur un fond de lumière comme le soleil dans le firmament au milieu des étoiles éclipsées. C'est un Saint qui a une place à part ; toutes les fois que son nom se présente sur les lèvres ou dans les écrits d'un Oriental, il est accompagné d'éloges, absolument comme chez les Arabes les noms des personnages marquants sont toujours suivis de la formule : *Que la paix repose sur eux*[2]!... C'est peut-être parce que les Nestoriens se croyaient les vrais successeurs de saint Pierre mort à Babylone, que leurs patriarches se décorèrent du titre de katholikos ou patriarches œcuméniques et s'appelèrent : *Père des Pères, chef des pasteurs, tête des églises, fleuron des monastères, Saints et sources de la sainteté*, puits et fontaines de la pureté, katholikos et patriarches de toute la terre habitable. » — « Que leur trône, ajoute un scribe à la fin d'un manuscrit, subsiste jusqu'à la fin des jours ! Que leur bras soit revêtu de force et orné de victoires pour l'exaltation et le triomphe de l'Église catholique et apostolique[3] ! » On le verra plus tard.

Par suite de cet amour et de ce culte que les chrétiens orientaux avaient pour toutes les choses saintes qui leur rappelaient un grand souvenir ou un souvenir religieux, ils envi-

[1] Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 1, 2.

[2] *Ibid.*, p. 2. Le nom de Simon Pierre est tellement honoré par les chrétiens orientaux, que le respect dont ils l'environnent est passé chez les écrivains mahométans eux-mêmes. Quand ceux-ci le prononcent, ils ne manquent jamais de signaler son titre de prince des Apôtres, et d'ajouter leur formule usuelle de bénédiction : *Que la paix repose sur lui !*

[3] *Inscription finale* du ms. syriaque 7178 du Musée britannique, f. 465 *a*.

Digitized by Google

ronnaient d'une vénération spéciale les lieux ou les choses qui se rattachaient intimement à quelque grand fait de l'histoire chrétienne. Citons deux ou trois exemples. Tout le monde connaît la lettre qu'on dit avoir été écrite au roi Abgar par Notre Seigneur. Nous ne voulons pas attaquer ou défendre l'opinion pour ou contre l'authencité de cette correspondance, mais constater simplement un fait, à savoir que tout l'Orient a tellement cru à cette correspondance, qu'on pourrait composer un volumineux ouvrage rien qu'avec les témoignages relatifs à cette lettre. Les chrétiens syriens ont chanté Édesse comme la cité d'Abgar, comme la ville protégée de Dieu, comme la forteresse inexpugnable. Voici dans quels termes saint Éphrem († 373) célèbre sa patrie d'adoption : « O Édesse, s'écrie-t-il, ville « pleine de modestie, d'intelligence et de sens! Ville de goût « et de jugement, dont la ceinture est la foi, dont l'armure est « la vérité qui triomphe, dont la couronne est l'amour qui « agrandit tout! O Édesse, que le Christ bénisse ses habitants! « O Édesse, dont le seul nom est une gloire, dont l'Apôtre qui « l'évangélisa suffit pour faire l'éloge, dont le Pontife mani- « feste toute la sagesse! O ville, reine des autres villes ses « compagnes! O ville, ombre figurative de la Jérusalem céles- « te [1]! »

Autre exemple. D'après une tradition répandue en Orient, le corps de la Vierge Marie fut enseveli quelque temps au jardin de Gethsémani avant d'être enlevé au ciel. Pour ce seul motif, le poète chrétien célèbre ainsi ce lieu sacré : « Bienheu- « reux es-tu, ô jardin de Gethsémani, parce que le corps pur « de la Vierge Marie a reçu chez toi les honneurs funèbres! Bien- « heureux es-tu, ô jardin de Gethsémani, parce que c'est chez « toi que la Vierge-Mère a été ensevelie! C'est chez toi que « les foules ignées (les anges) et spirituelles se rassemblèrent, « le jour de sa mort, chez toi qu'elles ensevelirent ses restes, « chez toi, qu'avait déjà immortalisé l'ascension du Christ [2]!

[1] Ms. syriaque de Paris 144, f° 140 *a*. 2. — On trouve, dans les écrivains syriens et arméniens, de continuelles allusions à la lettre de Jésus-Christ au roi Abgar. On peut voir dans l'ouvrage de M. Cureton, *Ancient Syriac documents*, etc., p. 106-107, un chant en l'honneur d'Edesse, composé par Jacques de Sarug († 527). Il serait facile de doubler le livre de M. Cureton, en recueillant tous les documents de ce genre.

[2] Ms. syriaque de Paris 50, f° 203 *b*, 2-204 *a*.

Digitized by Google

Dans ce dernier exemple, le poète sacré nous révèle la cause de son admiration, tandis que, dans l'exemple précédent, il faut être au courant de l'histoire d'Édesse pour comprendre toute la portée des mots et pour pénétrer le sens de ces paroles : *dont l'apôtre qui l'évangélisa suffit pour faire l'éloge*. C'est un passage où il y a une allusion, une *insinuation* du genre de celles qui ont provoqué, dans les conférences de Rome, les déclamations de M. Ribetti.

Or, supposé que saint Pierre soit mort à Babylone ou en tout autre lieu de l'Orient, peut-on croire que toutes les Églises d'Asie l'auraient complètement oublié ? Peut-on admettre qu'elles n'en auraient rien dit, et qu'on ne trouverait dans leur littérature sacrée aucun indice de ce fait glorieux pour elles? Parviendra-t-on à se persuader enfin que tout l'univers, même les plus constants adversaires de Rome, ont concouru à propager cette solennelle erreur qui, dans l'hypothèse des protestants, aurait servi à accréditer le voyage et la mort de saint Pierre à Rome? Non, mille fois non! le bon sens proteste, car saint Pierre était un personnage dès les premiers temps de l'Église, sans être *un Pape* suivant la signification qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Il avait une place à part dans cette glorieuse couronne d'Apôtres que Jésus-Christ avait envoyés à la conquête du monde. Tous les monuments du passé le témoignent ; les protestants le sentent, et rien ne prouve mieux l'existence de cette conviction en eux que les attaques auxquelles la personne de saint Pierre a été toujours en butte de leur part.

Nous allons maintenant donner la parole aux écrivains orientaux, pour qu'ils viennent déposer à la place de leurs Églises sur cet unique fait : *en quel lieu saint Pierre a-t-il souffert le martyre?* C'est le seul point que nous voulons établir. Nous laisserons tomber toutes les questions qu'on pourrait soulever sur la durée du pontificat du prince des Apôtres, sur l'époque précise de son arrivée à Rome, sur le jour et l'année de sa mort, etc. Toutes ces questions ne sont pas absolument dénuées d'intérêt, mais elles cèdent le pas et de bien loin à celle que nous nous proposons de résoudre. Maintenant donc aux écrivains orientaux de nous instruire. Nous allons les écouter.

Digitized by Google

IV

Le voyage de saint Pierre à Rome, voyage qui fut suivi de son martyre, étant un fait historique, les premiers auteurs que nous devons consulter sont les historiens et leurs chroniques. Les Églises d'Asie possédèrent autrefois de nombreux écrits de ce genre. Nous en connaissons quelquefois les titres ; mais, la plupart du temps, ces œuvres ont péri, et ce qui nous reste n'est ni très-considérable, ni très-ancien. Il faut cependant faire une exception pour l'Église d'Arménie, dont la collection historique a fini par être appréciée comme elle le mérite. Aussi commencerons-nous par elle. On se rappelle ce que nous avons dit plus haut, que la littérature arménienne ne remonte guère au-delà du ve siècle. Jusqu'alors, en effet, il n'existait point d'écriture, ou du moins elle n'a pas laissé de traces de son existence. Mais, à partir de cette époque, elle se développa, d'une manière rapide, grâce à l'invention du caractère alphabétique dont on s'est toujours servi depuis.

Quoique venue un peu tard sur la scène, cette littérature n'en a pas moins fourni une brillante carrière, et, chose remarquable, elle a débuté par produire des chefs-d'œuvre. Son âge d'or, qui coïncide avec sa naissance, fut illustré en particulier par des historiens. Le plus important et un des plus anciens, Moyse de Khorène († 460?), a écrit l'histoire d'Arménie jusqu'à son époque, en commençant, comme la plupart des anciens chroniqueurs, à la Création. Ce qui donne une valeur particulière à son témoignage, c'est qu'il parcourut presque tout le monde civilisé, et qu'il étudia, pendant une grande partie de sa vie, dans les centres littéraires les plus renommés de la Syrie, de la Grèce et de l'Égypte, à Édesse, à Antioche, à Byzance, à Athènes, à Rome et à Alexandrie. Il était lié avec tous les personnages illustres de son temps. Homme d'église et revêtu du caractère épiscopal, il s'intéressait

Digitized by Google

particulièrement aux traditions conservées dans les diverses chrétientés qu'il visita. Or, voici comment il s'explique au livre II, chap. 62e de son *Histoire*, en rendant compte de ses voyages :

« En naviguant du côté de la Grèce, nous avons été poussé par des vents contraires en Italie. Là, nous avons salué *la terre où reposent les Saints Pierre et Paul*, sans trop nous arrêter dans la ville des Romains, et, gagnant la Grèce pour venir en Attique, nous sommes resté un temps assez court à Athènes [1]. »

Et afin qu'on ne croie pas qu'il s'agit ici d'un simple cénotaphe, comme les ministres protestants le donnaient à entendre, en parlant du tombeau des saints Apôtres, remarquons que le même auteur nous apprend ailleurs, dans son discours sur sainte H'ripsimé, que le « sang des Apôtres Pierre et Paul a été répandu dans l'illustre province de Rome : *H'romaïetzroz quïerabaidzar nahanquek* [2]. »

Ce que nous lisons dans Moyse de Khorène († 460?) est confirmé par tous les écrivains postérieurs, par Elisée († 480?) [3], par Eznigh de Golph († 480?), Jean Mantagouni († 480?), le katholicos Zacharie († VIIIe s.) [4], Chosroès, évêque d'Antsevatzi († 972) [5], Grégoire Maghistros († 1058) [6], Niersès Glaietsi († 1180?) [7] et par cent autres dont les œuvres existent, imprimées ou manuscrites. Un des derniers venus dans l'ordre des temps, Samuel d'Ani, résume tous ces dires, dans sa chrono-

[1] Langlois : *Historiens d'Arménie*, t. II, p. 169 — Cf. édition de Venise, en arménien, in-8°, 1843, p. 262.

[2] Edit. de Venise, 1843, p. 307. — Voir l'introduction de M. Langlois, t. II, p. 49.

[3] Azarian : *Ecclesiæ Armenæ traditio de Romani Pontificis primatu*, p. 45. « Subsidium flagitabat (Josephus Catholicon) contra molimina ejusdem Regis Persarum, qui, ut dicitur in illis litteris synodalibus, destruere conabatur *fidem à sancto qui Romæ est Episcoporum principe receptam, quâ illuminata fuit tenebrosa regio nostra septentrionalis.* »

[4] « Antequam natus esset (Jesus) in Bethlem, terrestrem potestatem defert Romanis... *Romæ enim sedem Petri et Pauli ac principalitatem S. Ecclesiæ erat conditurus.* » *Ibid.*, p. 66.

[5] *Ibid.*, p. 66.

[6] « Denique unus cruci affigitur *capite inverso*... ille quidem qui fundamentum est fidei Apostolorum et Prophetarum. » *Ibid.*, p. 67.

[7] « Et tu, Roma, mater urbium, alma et veneranda, *thronus Magni Petri Apostolorum Principis* : ô Ecclesia immobilis, constructa super Petram Cephæ, invincibilis a portâ inferi et cœlum obsignatum reserentis...» *Ibid.*, p. 67. — Voir sur tous ces auteurs Sukias Somal : *Quadro della storia letteraria d'Armenia.*

Digitized by Google

graphie d'une manière sommaire, quand il dit : *Saint Pierre après avoir fondé l'Église d'Antioche, demeura ensuite à Rome, vingt ans*[1].

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, où est contenue la chronographie de Samuel d'Ani, présente un ouvrage fort curieux, qui est dû probablement à la plume du même écrivain. C'est une généalogie des Apôtres et des Évangélistes. Au feuillet 14e se trouvent des peintures d'une grande finesse représentant les douze Apôtres. Saint Pierre vient tout de suite après la Vierge, qui tient l'Enfant Jésus sur la poitrine comme les Vierges byzantines. A la suite de ces peintures, on trouve la biographie suivante :

« Pierre était du bourg de Bethsaïde et frère d'André. Le Seigneur l'appela comme il lavait ses filets, car il était pêcheur. Il devint le chef de l'Église et pêcha des hommes. Auparavant il s'appelait Simon ou encore Céphas, nom que le Seigneur préférait... Il occupa le siége d'Antioche *sept ans* et celui de Rome vingt-sept. Il fit mourir dans cette ville Simon le magicien, et lui-même, saisi par Néron, y fut crucifié et enterré le même jour[2]. »

On pourrait peut-être objecter que les Arméniens ne sont pas des écrivains originaux, et qu'ils ont puisé leurs opinions chez les auteurs grecs aussi bien que chez les auteurs syriens. Consultons donc ces derniers. Les écrivains qui se rattachent à la classe que nous énumérons en ce moment, sont assez nombreux. C'est, parmi les Jacobites, en remontant du XIVe siècle aux origines du christianisme : Aboulfaradj, autrement dit Grégoire Bar-Hebreus[3] (1226-1286), Jean de Mardin († 1165), Denys Bar-tsalibi († vers 1207)[4], Michel le Grand († 1199), Denys de

[1] Ms. 96 arménien de la Bibliothèque nationale de Paris, f. 14 (ou 31). — Il y a là une erreur évidente dans le chiffre indiquant les années du séjour de Pierre à Rome. Le texte d'ailleurs et la table de la chronographie ne s'accordent pas. Dans le *caractère* arménien, l'erreur du copiste est palpable. Il faut probablement lire 27 ans.

[2] Ms. arménien 96, f. 11.

[3] « Gregorius Abulpharagius cognomento Barhebraeus, Syro-Jacobitarum Primas seu Orientis Maphrianus Scriptor est saeculi decimi tertii celeberrimus. Ejus fama in Europa majori notificatione non indiget : innumera syriace et arabice de omnigena eruditione edidit libros. » G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 119.

[4] « Scripsit Bar-Salibœus eleganti sermone syriaco, multaque erudita volumina, in quibus nil fere optimo theologo indignum occurrit, si Monophysitarum hœresim excipias. » (Asseman : *Bibl. Orient.*, t. II, p. 157.) Ses commentaires, tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, sont des plus remarquables qui existent parmi les anciens.

Digitized by Google

Telmahr († 845), etc. Parmi les Nestoriens, nous nommerons Amrou-ben-Mataï († 1340), Ebed-Jesu, célèbre surtout comme théologien et canoniste (1250-1318), Salomon de Bassora († 1230?), Ischou-ïab de Nisibe (vers 1230), Elias de Nisibe (vers 1050), Thomas de Marga (vers 835), le patriarche Timothée Ier (778-820), etc. Quiconque est familier avec la littérature syrienne, reconnaîtra dans ces auteurs ce que la Syrie a produit de plus remarquable. Or, tous ces écrivains, chez lesquels ni l'érudition ni la critique ne font défaut, et dont l'un ou l'autre peut soutenir le parallèle avec n'importe quel auteur occidental de la même époque, tous ces écrivains, disons-nous, sont unanimes ; et cependant ce sont eux qui étaient non-seulement le plus à portée de savoir la vérité sur le voyage de saint Pierre à Babylone, mais eux surtout qui avaient intérêt à réclamer pour leur pays un tel honneur. Or, comment se fait-il que pas un seul n'ait revendiqué cette gloire pour l'Église syrienne en général et pour l'Église chaldéo-nestorienne en particulier ? Je me trompe quand je dis pas un : cela n'est pas rigoureusement vrai, ainsi que nous le dirons tout-à-l'heure.

On peut voir dans la *Chronique de Bar-Hebreus*, qui vient de paraître [1], son opinion et celle d'Elias de Nisibe citée d'après le ms. 7197 du Musée britannique. Assemani nous a fait connaître celle d'Ebed-Jesu [2] et de Thomas de Marga [3]. Maï a publié de nouveau le passage d'Ebed-Jesu dans sa *Nova Col-*

[1] *Gregorii Bar-Hebræi Chronicon Ecclesiasticum*, par MM. Abbeloos et Lamy. Louvain, 1872, p. 32-39. « Petrus vero carceri inclusus, atque ab angelo Dei è custodiâ ereptus Hierosolymis exivit, cumque per biennium in itinere versatus esset docens, pervenit Antiochiam, ubi Ecclesiæ fundamenta jecit, altare extruxit et episcopum primum constituit Evodium. *Hinc porro Romam perrexit et in eâ episcopus fuit annis viginti quinque* (p. 32). » — « Anno vero 13° Neronis sive Græcorum 283 (72 æræ vulgaris) martyrio coronati sunt beati Apostoli, 29 junii, verum juxta codicem meum 25 julii. *Paulo caput gladio fuit abscissum, Petrus vero, ipso postulante, crucifixus est capite deorsùm inclinato, ità ut locum calcium sui magistri deoscularetur* (p. 36). » Voir encore p. 40-42. — Je présume qu'il y a une erreur dans la date fournie par Bar-Hebreus, erreur due au copiste et d'autant plus facile à commettre que chez les Syriens les lettres servent de chiffres.

Elie de Nisibe (XIe siècle) s'exprime ainsi : « Simon-Petrus, ædificata ecclesia in civitate Antiochiâ Romam perrexit, ubi pariter ædificavit Ecclesiam, vixitque porro donec martyrii corona donaretur annis 28. » *Ms. du Musée britannique* 7197, f. 41. Voir Abbeloos : *Gregorii Bar-Hebræi chronicon*, p. 37, et Lipsius : *Chronologie der Röemischen Bischöefe*, p. 36.

[2] *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana*, t. III, part. I, p. 348, col. 2.

[3] Assemani, *ibid.*, t. III, part. I, p. 106-107.

Digitized by Google

lectio veterum patrum [1]. M. Schoenfelder nous a donné en latin le texte de Salomon de Bassora, qui existe en syriaque à Rome [2]. La plupart de ces témoignages enfin ont été publiés de nouveau par deux prélats orientaux, à l'occasion du concile du Vatican, et ces deux prélats les ont accompagnés des commentaires les plus érudits [3].

Or, que disent tous ces écrivains du XIIe-XIIIe siècle? Ils confirment ce que nous ont appris les historiens d'Arménie en propres termes ou en termes équivalents. Selon eux, saint Pierre est mort à Rome avec saint Paul, sous le règne de Néron, après vingt-cinq ou vingt-sept ans d'épiscopat. Et sait-on ce qu'étaient les hommes dont nous citons le témoignage? Bar-Hebreus est, incontestablement, un des génies les plus étendus et les plus féconds qui aient jamais paru [4]. Quant à Ebed-Jesu, voici de quelle manière l'apprécie l'illustre Assemani :

« Tel est, dit-il, le renom d'érudit que les coreligionnaires d'Ebed-Jesu ont fait à ce personnage, qu'il passe, chez tous les Syriens, pour l'écrivain le plus élégant qui ait paru en prose comme en vers. Si ses écrits n'étaient pas empreints de Nestorianisme, l'abondance et l'éclat de son style, joints à son érudition religieuse, le feraient comparer aux plus grands docteurs de l'Eglise syrienne, à saint Isaac, à saint Jacques, même à saint Ephrem [5]. »

Voilà ce que c'est qu'Ebed-Jesu! Son témoignage est donc d'un grand poids, et la manière dont il le formule demande que nous le relations. Parlant des siéges patriarcaux, il observe ce qui suit :

[1] T.X, p. 316-317. On peut voir encore ce que dit ailleurs Ebed-Jesu, *ibid.*, p. 175-176.

[2] Schöenfelder : *Salomonis episcopi Bassorensis liber Apis*, Bambergæ 1866.

[3] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, etc., ouvrage plein de remarques érudites et de documents importants sur la question qui nous occupe. Voir surtout p. 2-29. Cf. Joseph David : *Antiquæ Ecclesiæ Syro-Chaldaïcæ traditio circa Petri Apostoli... Divinum Primatum.*

[4] Assemani : *Bibliotheca Orientalis*, t. II, p. 211 et suiv.

[5] *Bibl. Orient.*, t. III, part. I, p. 325. Cf. Martin : *La Chaldée*, p. 20. G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales seu Chaldæo-Nestoriani*, p. 123. « Præcipua ejus opera quae supersunt, sunt : 1. Epitome canonum synodicorum a nobis sæpe in hoc opusculo laudata, quæ ab universa Nestorianorum Communione ceu Corpus jurisprudentiæ Christianæ, et fori ecclesiastici, semper habita, et *statim ac prodierat a Timotheo II. Patriarcha, in Synodo supra memorata can. I. approbata fuit, ut in ejusdem Epitomes Par. V. ad calcem legere est.* Plura hujus operis exemplaria manuscripta optimæ notæ exstant tum in Bibliothecis Europæ, tum in Bibliotheca Patriarchali nostra, tum apud Nestorianos etiam, et alibi. Volumen hoc præcedit, ut plurimum, Collectio Constitutionum et Canonum Apostolorum, per Clementem Romanum, ut est persuasio Orientalium, facta. »

Digitized by Google

« Et comme les cités sus-nommées ont été investies de la dignité patriarcale, non pas seulement à cause de leur éminence et de leur antiquité, mais surtout à cause de l'Apôtre qui y a prêché l'Évangile et des rois qui y ont régné, le patriarcat a été conféré à Rome, en l'honneur des deux colonnes qui s'y trouvent placées, je veux dire, en l'honneur de Pierre, prince des Apôtres et de Paul, le docteur des Gentils. C'est pour cela que *Rome est le premier siége du monde*, la tête des patriarcats [1]. »

Les témoignages de Bar-Hebreus [2], de Salomon de Bassora [3], d'Elias de Nisibe ne sont pas moins explicites que celui d'Ebed-Jesu.

Il est vrai, car il faut bien tout dire en histoire, qu'il paraît y

[1] Voici le passage d'Ebed-Jesu tout entier, d'après Assemani, *Bibliot. Orient.*, t. III, part. 1, p. 348, col. 2. « Loca itaque, in quibus à sanctis Apostolis dignitas patriarchalis instituta fuit, urbes istæ sunt quinque, in orbe scilicet universo maxime celebres et conspicuæ, quas et urbium esse matres novimus. *Primo loco* est Babylon; ea *quippe metropolis est materque urbium*, et ideircò caput regni Assyriorum fuit, sicut primogenitus prophetarum (Moyses in Genesi) docuit. Secunda est Alexandria, quæ ab Alexandro magno condita fuit. Tertia Antigone quæ ab Antigono ædificata, ab Antiocho postea aucta et exornata, ex ejus nomine Antiochia appellata fuit. Quarta est magna Roma, quæ à Romulo condita, ab eodem nomen accepit. Quinta Byzantium, quæ urbs ab Imperatore Constantino Constantinopolis dicta est. In his ergo quinque urbibus post revelationem Dei Verbi in carne à beatis Apostolis constituti fuère quinque Episcopi metropolitæ, qui et Patriarchæ nominantur. Et quoniam prædictis civitatibus non ex principatu et antiquitate solummodo patriarchalis dignitas et prærogativa accessit; sed etiam propter Apostolum, qui in eo docuit, et regem qui in ea regnavit; *Magnæ Romæ data fuit propter geminas columnas in eâdem positas Petrum, inquam, Apostolorum principem et Paulum doctorem gentium* : ipsaque est Sedes prima et caput Patriarcharum. Secunda autem Sedes est Alexandrina, tertia Ephesina, quarta Antiochena. Et vero causa propria hujus rei est excellentia Apostolorum, qui istas sedes condiderunt atque erexere : Simonis inquam Petri, Marci Evangelistæ, Lucæ et Joannis Evangelistarum. Quinta autem Sedes est Babylon, ob reverentiam trium Apostolorum, qui terras ditioni illius subjectas ad Christianam fidem traduxere : fuerunt autem Thomas Indorum et Sinensium Apostolus, et Bartholomæus, qui et Natanaël Aramæorum, et Adæus unus ex septuaginta, qui fuit magister Aghæi et Maris, et Apostolus Mesopotamiæ et universæ Persidis. »

[2] *Gregorii B. H. Chronicon ecclesiasticum*, p. 32, 36.

[3] « Simon à Betsaida — de tribu Nephtali erat. Primum Antiochiæ prædicavit ibique ecclesiam in domo Cassiani, cujus filium ressuscitaverat, ædificavit; mansitque ibi unum annum. Ibidem discipuli christiani cognominati sunt. Hinc Romam ascendit ibique 27 annos mansit. *Nero eum capite in terram verso crucifixit.* »— Cf. Ms. syriaque du Vatican 159. f. 105 *b*, et Schöenfelder : *Salomonis, Bassorensis Episcopi, liber Apis*, p. 77.

« Paulus ex Tarso oriundus et secta Pharisæus, demum Romam ad Petrum ivit. Et dum orbis divisionem peragerent, Gentes Paulo et Petro plebs Judæorum in sortem ceciderunt. Cùm Paulus multos convertisset ad cultum Christi, jussit Nero ut uterque morte crudeli necaretur. Petrus quidem ut capite inverso crucifigeretur postulavit, quo vestigia crucis domini sui amplecteretur. » *Ibid.*, ms. syriaque du Vatican, f. 107 *b*. — Cf. Schöenfelder, *ibid.*, p. 78.

Digitized by Google

avoir eu chez les Nestoriens l'ombre d'un désaccord. On croit entendre quelques voix qui détonnent et qui troublent l'unanimité de ces témoignages. Nous savons, en effet, que quelques auteurs nestoriens ont pris le mot de *Babylone* au *sens littéral* et prétendu que saint Pierre avait évangélisé la Mésopotamie; mais il n'en est pas un, parmi ceux-là même qui ont soutenu cette opinion, qui n'ait explicitement reconnu que saint Pierre est mort à Rome. Du reste, les écrivains qui appartiennent à cette catégorie sont en petit nombre, et nous n'en connaissons pas plus de deux. « Simon-Pierre, dit Ischou-ïab, métropolitain de Nisibe au XIIIe siècle, Simon-Pierre évangélisa la Syrie, Antioche, Rome et l'Espagne... Il *repartit ensuite pour les contrées Orientales, sans s'y arrêter longtemps*... Après avoir répandu la semence spirituelle dans notre Église, il la quitta et *repartit pour Rome* [1]... » Assemani nous fait connaître un autre écrivain nestorien qui professa, assure-t-il, le même sentiment. C'est Amrou-ben-Mataï de Tirhan († vers 1340), historien postérieur d'un siècle à Ischou-ïab de Nisibe [2].

Nous avons eu, autrefois à Rome, entre les mains le manuscrit arabe où Assemani avait puisé ce renseignement, et nous en avons copié quelques parties qui auraient dû contenir le passage en question. Or, rien de semblable n'y figure. Depuis que nous nous occupons des recherches sur saint Pierre, dont le public va recueillir maintenant le fruit, nous avons parcouru le ms. de la Bibliothèque nationale qui contient le même ouvrage, sans y trouver quoi que ce soit qui se rapproche de l'opinion qu'Assemani attribue à l'écrivain nestorien, écrivain dont nous ne voulons pas dire du mal, parce qu'il semble nous être défavorable, mais dont il serait facile d'infirmer l'autorité. On ne nous croirait peut-être pas, si nous disions que nous avons déployé un certain zèle pour vérifier le dire d'Assemani. Cependant cela est : nous avons retourné tous

[1] Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 25.

[2] Assemani : *Bibliot. Orientalis*, t. III, part. II, p. 587. « De Adæo et de Mari : et ab his quidem duobus, necnon à S. Petro Apostolorum principe prædicatum fuisse in Oriente, hoc est, in Mesopotamia et Chaldæa Evangelium affirmat. *Babylonem enim in alterâ S. Petri Epistolâ memoratam nil aliud esse, quam celeberrimam illam Assyriæ urbem.* »

Cf. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 25, 106-107.

Digitized by Google

les feuillets, et voici ce que nous avons lu au sujet de saint Pierre :

« Simon, fils de la Colombe, autrement dit Pierre, parvint dans le pays de Rome et y opéra de grands prodiges. Il ressuscita un homme et un taureau. A Jérusalem, il guérit un boiteux ; il chassa des démons ; il fit mourir Simon le magicien et opéra des signes merveilleux... Il convertit au christianisme une grande partie d'Antioche et de Malatia, comme on le voit par son histoire, et établit la véritable religion dans beaucoup de villes, pendant 35 ans. Le tyran Néron s'empara de lui à Rome et le crucifia la tête en bas (*mounakkassan*), ainsi qu'il l'avait demandé, pour ne pas ressembler à son maître crucifié à Jérusalem [1]. »

Admettons, si on le veut, qu'Assemani ne se soit pas trompé et qu'il n'ait pas commis une de ces inadvertances auxquelles les esprits les plus vigoureux n'échappent pas toujours ; oui, admettons qu'Assemani ayant bien lu dans son manuscrit, Amrou-ben-Mataï a soutenu l'opinion qu'on lui attribue, que s'en suit-il ? — Nie-t-il que saint Pierre soit venu mourir à Rome ? Pas le moins du monde. Son témoignage est donc plus favorable aux catholiques qu'aucun autre, puisque, tout en prenant le mot Babylone dans sa signification naturelle, il avoue néanmoins que saint Pierre a été martyrisé à Rome par Néron. Aurait-il adopté ce dernier sentiment si jamais on

[1] Ms. arabe de la Bibliothèque nationale 82, f° 700 *a*. — Cf. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, etc., p. 25. Voici quelle est la leçon du ms. dont s'est servi ce docte Prélat : « Simon Kepha se contulit Romam, et ibi prædicavit et docuit gentem, et Christianam eam fecit. Disperdidit etiam Simonem Magum, et mundavit terram de illo. Commoratus vero est in prædicando et docendo viginti et quinque annos ; tum crucifixit eum Cæsar, capite inverso, die 29 Junii ; Porro eadem die, qua cruci fuit Petrus affixus, interemit Nero Paulum quoque gladio. Hac igitur die fit commemoratio amborum, omni anno. »

« Interim præstat animadvertere : quosdam ex historiographis nestorianis illud (I. Petr. c. 5). *Salutat vos Ecclesia quæ est Babylone* literaliter de vera et proprie dicta Babylone Chaldæorum intelligentes, in eam abiisse sententiam (quam e Recentioribus, Erasmus, Basnagius aliique, diverso tamen fine, tenuêre), ut memoriæ prodiderint : B. Petrum in intervallo illo 25 ferme annorum, quibus Episcopatum Romanum gessit, iter fecisse in Orientem, et omnes fere novas ibidem Ecclesias visitando (certe uti totius Ecclesiæ Pastorem) Babylonem quoque petiisse, et inde suam illam scripsisse Epistolam. Jam vero, quidquid sit de hujusmodi sententia, qua Chaldæi gloriantur et *Petrum* enumerare inter suos primos Apostolos, illud est heic sedulo perpendendum et urgendum : eosdem Scriptores Nostrates, qui hoc tradunt, ipsos, eodem tempore et loco, subjungere : Petrum Babylone relicta, cito Romam regressum, ibique morantem usque ad finem, demum martyrium subiisse. Sic, inter ceteros, modo laudati Jesujabus, Nisibenus Metropolita, et Pseudo-Amrus Matthæi filius. »

Digitized by Google

avait cru dans l'Église nestorienne que saint Pierre était mort à Babylone? — Ce n'est pas vraisemblable.

A coup sûr, on criera ici à la falsification. Il n'y a qu'une difficulté qui s'y oppose : c'est que le manuscrit est presque contemporain de son auteur, et, par suite, de beaucoup antérieur à la controverse.

Au XIIIe siècle donc, il n'y a aucun doute dans l'Église syrienne sur le martyre de saint Pierre à Rome. Il n'y en a pas davantage dans les siècles qui précèdent : Denys Bar-tsalibi, dont nous citerons plus bas le témoignage, et Michaël-le-Grand sont là pour l'attester : « Le premier des Apôtres, dit ce dernier écrivain, planta d'abord sa tente à Antioche. Ensuite il alla à Rome sous Claude, y passa 27 ans et y fut couronné par Néron [1]. »

L'opinion des Églises orientales aux XIIe et XIIIe siècles se rattache, d'ailleurs, par des anneaux continus, aux origines de ces Églises mêmes, et nous en retrouvons la trace de siècle en siècle dans l'Église syrienne, en interrogeant ce qu'elle a produit de plus éminent comme historiens, canonistes, théologiens et commentateurs ; et, de témoignage en témoignage, nous remontons jusques aux temps apostoliques. C'est au XIe siècle, Aboul'faradj-ben-Attaïb de Bagdad [2]; au Xe, Georges d'Arbèles et Elie de Damas [3]; au IXe, Thomas de Marga [4], Denys de Telmahr [5], Timothée Ier sur-

[1] Ms. Arménien 90 de la Bibliothèque nationale, f. 35 *a*. Cf. f° 39 *a* et f. 280 *b*. Il y a, dans ce dernier endroit, un catalogue des évêques de Rome. Voici le commencement de la liste, avec la prononciation arménienne : *Biedros, Linos, Venisdos, Glemes, Surdos*, etc.

[2] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, etc., p. 48-53, 15-17.

[3] *Ibid.*, p. 43-48, voir p. 47. — Georges d'Arbèles s'exprime ainsi dans son explication des offices ecclésiastiques (*ibid.*, p. 79) :

« Beatus Jesujabus ea mente, ut adjiceret majorem honorem iis, qui inter Apostolos sunt insignes, *quemadmodum Roma celebrabat Petrum et Paulum qui in ipsa dormiunt, voluit eos qui ibi sunt imitari*... Et insuper quia Petrus Apostolorum erat Princeps, Paulus autem habetur ut gentium Episcopus.

« Damascenus in fine operis, ubi de ordine Patriarcharum disserit, primo loco Patriarcham Romæ nominat, de quo ait : « *Primus Patriarcha est Patriarcha Romæ, qui id habet honoris et præstantiæ super ceteros omnes Patriarchas, ut quando Provincia ordinat suum Patriarcham, hic ad illum se conferre debeat, antequam in sua Sede quidquam præcipiat aut prohibeat, ut ipsi obedientiam præstet et benedictionem postulet.* »

[4] *Historia Monastica*, lib. II, cap. 4. — Assemani : *Bibl. Orient.*, t. III, part. I, p. 106-107.

[5] O. Tullberg : *Dyonisii Telmaharensis Chronici liber primus*. Upsaliæ, 1850, p. 123 *s*

Digitized by Google

nommé le Grand (778-820)[1]; au VIIIe, c'est le même Timothée et l'école karkaphienne[2]; au VIIe, c'est Ischou-ïab III l'Adiabénique (650-660)[3] qui, par la réforme de l'office nestorien, nous ramène à Mar-Narsaï († 496)[4]. Nous sommes déjà parvenus dès lors aux origines de l'Église nestorienne, c'est-à-dire à l'époque où elle se sépare du reste du monde, emportant avec elle les traditions les plus antiques pour les conserver aux âges futurs.

Deux de ces témoignages méritent en cet endroit une mention particulière, c'est celui de l'école karkaphienne, et celui de Thomas de Marga. Dans le premier cas, il ne s'agit plus seulement du sentiment d'un auteur, mais d'une classe d'écrivains qui, pendant quatre ou cinq siècles, réunit tout ce que l'Église syrienne avait de plus érudit et de plus critique. Du XIIe siècle où les travaux de cette école semblent finir, nous remontons donc au VIIe, en trouvant sur notre route tous les personnages que nous avons nommés plus haut. Ensuite, l'anecdote racontée par Thomas de Marga, au sujet des reliques des saints Apôtres, nous reporte à la fin du VIe siècle, car tous les personnages dont il est question, Ischou-ïab III, Sahadouna et les autres,

[1] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 37 et 39 : « Fons igitur vitæ Christianismi ex Orientalibus apparuit, et scaturivit, et ex nobis distributus quatuor capitibus fuit... *Si enim Romæ propter Petrum Apostolum Ordo Primus et principalis custoditur*, quanto magis propter Petri Dominum Seleuciæ et Ctesiphonti ? et si ordo primus et gradus debetur iis qui ante omnes credidêre, e confessi fuêre Christum, nos certe Orientales ante omnes credidimus et confessi sumus Christum, probationemque fidei nostræ solemniter præbuimus, missis scilicet Legatis nostris duodecim qui, stella duce, iter fecerunt; et muneribus quoque illis, quæ Ipsi obtulimus.. Canon vero Ecclesiasticus præcipit, ut inferior pareat superiori. *Et sic ab omnibus obedientia terminatur in Romanum Patriarcham; ipse enim Simonis Petri* (Petræ) *locum obtinet.* »

[2] Voir le *Journal asiatique* 1869, t. II, et 1872, t. II, p. 254.

[3] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 33 : « In Officio memorato Divino Dominicarum ac Festorum mobilium, pro Anni Circulo, opera Jesujabi Adjabeni ordinato, in Dominica III. Sanctificationis seu Dedicationis Ecclesiæ, Antiphona canenda ante partem secundam officii, quæ Sessio dicitur, sic se habet :

« Dicit Roma in sæcula sæculorum (duratura) ædificata est Ecclesia, quæ non « vincetur a Regibus neque a Potestatibus ».

[4] Narses Edessenæ primum alumnus, tum Nisibenæ Scholæ celeberrimæ Magister (sæc. Chr. 5). et a Nestorianis Sancti Spiritus Cythara, Orientis lingua et Christianismi Poeta appellatus, in supra jam allato, ex carmine de Pentecoste, testimonio. hæc canit et docet, « *Princeps discipulorum sortitus est Matrem (seu Metropolim Civitatum. et in illa. ceu in* CAPITE *infixit Fidei oculos.* » *Ibid.*, p. 41 *a*.

Digitized by Google

vécurent en ce temps [1]. En outre, il n existait plus alors de relations entre l'Occident et l'Orient; Rome n'exerçait pas sur le monde assez d'empire pour faire accepter ses opinions sans contrôle, de telle sorte que son ambition, quelque matinale qu'on la suppose, arrive trop tard pour imposer aux esprits comme un dogme une vérité admise par tous.

A ces auteurs connus, il nous serait facile d'ajouter une quantité considérable de documents anonymes, qui établissent le même fait. Il y a des différences nombreuses dans les détails, mais l'uniformité la plus absolue règne toujours dans l'ensemble [2] : allusions que les écrivains font au martyre des Apôtres Pierre et Paul. Dans un manuscrit de Londres, des

[1] « Accidit itaque ut prædicti sancti viri Antiochiam venirent, et in quadam Ecclesiâ ad multos dies ibidem manerent : quando noster iste Jesujabus (qui ex Archimandrita cœnobii Jacobi in Beth-Abe ad Episcopatum Ninives, deindè ad Patriarchatum Nestorianorum evectus fuit) Arcam patrio marmore fabrefactam et adorandæ Crucis signo decoratam vidit, geminosque Cherubim, qui simul conjuncti currum gloriæ eidem formare videbantur. Quùm verò per eam Arcam multa ibi patrari miracula videret, atque Beatorum Apostolorum lipsana ibidem asservari didicisset; eo thesauro fruendi desiderio vehementissimè exarsit, multisque precibus Deum rogare cœpit, ut illa benedictio in has terras ipsius opera transferretur. Postquam autem omnes quas excogitare poterat obsecrationes precesque adhibuisset, ignoraretque quid tandem consilii caperet, rem Deo committere statuit, ut quod Jesujabus humano consilio agebat, Christus divina pietate tegeret, ipsique condonaret quod et fecit, Arcamque furatus, secum huc asportavit cum omni honore, qualis sanctæ Margaritæ in eâdem inclusæ debebatur. Rem autem ità se habuisse, certo documento comperimus, quod ad hanc usque diem Antiochiæ hujus facti frequens et celebris fama manet, ita ut ad nos etiam manaverit nobis, a nostris in hoc cœnobio senioribus tradita. » — Thomas de Marga : *Histor. Monast., lib. II,* cap. VI. Cf. Assemani : *Bibliot. Orient.*, t. III, part. I, p. 106-107.

[2] « Après Caïus César vint Claude qui régna 14 ans. De son temps, il y eut des troubles à Jérusalem, le jour de la fête de Pâques ; car, le peuple se précipitant vers les issues du temple, trois mille juifs se foulèrent aux pieds les uns les autres et en moururent. Il y eut aussi une grande famine par toute la terre. Après Claude César vint Néron qui régna 14 ans. C'est lui qui envoya Festus et déposa Félix. Le premier aussi il excita contre les chrétiens une persécution dans laquelle *Pierre et Paul reçurent à Rome la couronne du martyre.* » (Ms. 1017 Orient. du Musée britannique. f. 175 *a. Voir document* 18.)

« Après l'Ascension du Seigneur au Ciel, après la venue de l'Esprit-Saint et la division des langues, les Apôtres se dispersèrent pour prêcher aux nations l'Évangile du salut, suivant l'ordre que leur en avait donné le Messie : Enseignez et baptisez toutes les nations, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Pierre, ainsi qu'il nous le dit dans sa lettre, évangélisa dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bythinie ceux qui appartenaient à la circoncision. Tout d'abord il jeta à Antioche les fondements de l'Église ; ensuite il poussa jusqu'à Rome où il prêcha l'Évangile.» (Ms. syriaque 12168 du Musée britannique de l'an 768, p. 253-255.) — Voir encore Land : *Anecdota syriaca*, t. I, p. 116, *Nero Romæ Paulum ac Petrum Neci tradidit.*

Digitized by Google

plus beaux et des plus anciens que l'on connaisse, quelques feuillets étant demeurés blancs, on y trouve une chronologie de la vie de saint Paul tracée de la même main que tout le reste de l'ouvrage, par où l'on voit que les Orientaux raisonnaient leurs opinions et n'acceptaient pas les idées des autres sans les avoir soumises à un sérieux examen.

« Néron étant tombé dans une grande fureur, est-il dit dans ce document, Néron tua sa mère Agrippine et beaucoup d'autres de ses parents. Ensuite, il excita une persécution contre tous les chrétiens, *et osa mettre à mort les Apôtres Pierre et Paul* [1]. »

Un fait qui montre combien l'opinion des Orientaux était fixée sur le lieu et le genre de mort de saint Pierre, c'est que les historiens musulmans racontent le martyre de l'Apôtre absolument comme les chrétiens d'Asie. Il est vrai que leurs récits manquent le plus souvent d'exactitude quant aux détails, mais pour le fond ils s'accordent parfaitement avec tous les auteurs que nous avons déjà cités. Maçoudi, dans ses *Prairies d'or* [1], est aussi explicite qu'on peut le désirer.

« Pierre et Paul, dit-il, périrent à Rome où ils furent crucifiés la tête en bas, après avoir eu de longs rapports avec le roi et Simon *(Simân)* le magicien. Quand le christianisme eut triomphé, leurs reliques furent mises dans des châsses de cristal, que l'on conserve dans une église de Rome. En parlant des curiosités de cette ville dans notre Histoire moyenne, nous avons donné ces détails ainsi que l'histoire des disciples du Messie et de leur dispersion en différents pays. Nous reviendrons encore sur ce sujet.

Maçoudi revient, en effet, là-dessus au chapitre xxve, où il fait l'histoire des rois de Ioun (Grecs et Latins).

« Après Tibère vint Claude, qui resta quatorze ans sur le trône, ayant Rome pour capitale. Il est le premier roi de Rome qui ait lancé des édits pour exterminer les chrétiens et les sectateurs du Messie. C'est, dit-on, sous son règne que fut mis à mort, dans Rome, Pierre, nommé en syriaque *Chimoun* et en arabe *Simân*. Lui et Paul furent crucifiés la tête en bas. Il a été parlé plus haut, dans cet ouvrage, de ce qui leur arriva avec Simon le magicien à Rome. Ils furent du nombre de ceux qui s'étaient

[1] Ms. syriaque 7157 du Musée britannique, f. 195 *b*. Voir Eusèbe, *Histoire Eccl.*, II, 25.

[1] Edition de Barbier de Maynard, t. I, p. 129, chap. vi. Cf. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 26-27.

Digitized by Google

rendus à Antioche, et Dieu a parlé d'eux dans la Sourate *Ia, sin* (ch. 36e du Coran). Ensuite, ils acquirent une grande renommée, après l'apparition du christianisme à Rome. Leurs corps furent déposés dans des châsses de cristal où on les voit encore aujourd'hui dans une des églises de Rome; nous en avons parlé précédemment. La plupart de ceux qui sont versés dans l'étude de l'histoire du monde, de ses actes, de ses rois et de leur chronologie, *disent que Pierre et Paul furent mis à mort à Rome, sous le règne du cinquième des empereurs romains* [1]. »

Un peu plus loin Maçoudi, parlant de Néron, s'exprime ainsi :

« Après Claude, Tizoun (Néron) monta sur le trône et sut s'y affermir. Adonné au culte des idoles et des images, *on dit que ce fut lui qui fit périr à Rome Pierre et Paul* dans les circonstances que nous avons racontées plus haut [2]. »

Il y a bien quelques divergences entre le récit de Maçoudi et celui des auteurs chrétiens, mais les divergences s'expliquent facilement, tandis qu'on n'expliquera jamais les similitudes sans admettre que l'opinion unanime des Orientaux, au xe siècle, était que Pierre mourut à Rome, et pas ailleurs. Pour un homme qui veut raisonner, c'est une preuve sans réplique.

Dirons-nous enfin qu'on peut établir la même tradition parmi les Orientaux, à l'aide d'une multitude de documents apocryphes, c'est-à-dire attribués à des auteurs qui, suivant toutes les probabilités, ne les ont pas composés [3] ? — On a publié, dans ces dernières années, plusieurs de ces pièces supposées qui, toutes, sans distinction de provenance, sont favorables au martyre de saint Pierre à Rome. Les *Actes apocryphes des Apôtres*, édités par M. Tischendorf, sont connus. On les retrouve en arménien dans plusieurs manuscrits de la

[1] Barbier de Maynard, t. II, p. 299-300. Comme Néron *est le cinquième empereur romain*, ce serait donc lui, et non pas Claude, qui aurait fait périr les Apôtres.

[2] *Ibid.*, p. 301.

[3] Quelques-unes de ces pièces ont quelquefois une grande valeur, parce qu'elles sont généralement reçues. Voici ce qu'on lit, par exemple, à la fin du recueil des Constitutions apostoliques chez les Nestoriens :

« Accepit manum Sacerdotii Apostolorum Antiochia et tota Syria, et Cilicia et Galatia usque ad Pontum a Simone Kepa, qui posuit fundamentum Ecclesiæ illius, et functus fuit sacerdotio et ministerio ibidem *usque ad tempus, quo ascendit Romam causa Simonis Magi*... accepit manum Sacerdotii Apostolorum Roma Urbs et tota Italia, et Hispania, et Britannia, et Gallia cum ceteris aliis regionibus circumdantibus, ab eodem Simone Kepa, qui illuc profectus erat Antiochia et factus Antistes, et Moderator in Ecclesia ab Ipso ibidem ædificata... Paulum... occidit Nero gladio, qui et Simonem Kepam (occidit). » G. Ebed-J. Khayyath : *Syri Orientales*, p. 24.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale [1]; on pourrait même former des volumes avec les récits de ce genre qu'une piété naïve inspira à nos pères dans la foi. Il existe chez les Syriens [2], chez les Arméniens [3] et chez les Arabes [4] des vies de saint Pierre et de saint Paul attribuées à saint Clément, à saint Éphrem, ou à d'autres personnages plus ou moins illustres. Quoique ces ouvrages soient d'une origine douteuse et quelquefois même suspecte, ils méritent cependant de fixer notre attention, parce qu'ils nous font connaître les opinions qui avaient cours à l'époque où ils furent composés. Quelques-uns d'ailleurs, ceux, par exemple, publiés par M. Cureton, sont d'une très-haute antiquité. Or, il n'y en a pas un qui ne dépose expressément en faveur du voyage et du martyre de saint Pierre à Rome [5].

Entre tous les documents apocryphes, presque complétement inconnus jusqu'à ce moment, il en est deux d'une importance particulière, à cause de leur diffusion chez les Arméniens, chez les Syriens et chez les Éthiopiens et qui présentent dès lors une large base pour asseoir la thèse que nous voulons démontrer, ou qui plutôt servent de moyens pour établir le

[1] Cf. *Ms. 44 arménien*, in-f° maximo, du VIIIe-IXe siècle, f° 575-587. Le ms. 88 de la même époque contient encore un plus grand nombre de pièces du même genre. Les Actes de *saint Pierre et de saint Paul* se trouvent à la page 605 et suiv. — Histoire d'un doigt de saint Pierre qui fut apporté de Rome en Arménie, f° 517-520.

[2] Ms. syriaque du Vatican 159.

[3] *Journal asiatique*, 1867, t. I, p. 194. On trouve aussi chez les Arméniens de nombreuses éditions des *Actes de Pilate*, au sujet desquels M. Lipsius d'Iéna vient d'écrire une brochure (*Die Pilatus-Acten*, Kiel, 1871). Quelques-unes de ces éditions sont du VIIIe-IXe siècle. Voir, par exemple, ms. 41 arménien de Paris, ancien fond; ms. 88, f° 125-136; ms. 66, 3 *b*-17 *a*. Ce dernier ms. est plus moderne.

[4] « Historia Petri et Pauli Apostolorum, et quid ipsis contigit in divina prædicatione, prout exposuit Sanctus Ephræm Syrus Edessenus, coram Basilio Magno.» Ms. Arab Vat. 55 de l'année 1515. Assemani : *Biblioth. Oriental.*, t. III, part. I, p. 286, col. 1.

[5] Cureton : *Ancient Syriac documents* p. 33-34; 35-41; 175 : — « The city of Rome, and all Italy, and Spain, an Britain, and Gaul, together with the other remaining countries wich bordered in them, received the apostles' hand of priesthowd from Simon Cephas who went up from Antioch, and became Ruler and Guide there in the Church wich he built there and in its environs. »

Ancient Syriac documents, etc., London, 1864, p. 33-34.

Doctrine of Simon Cephas in the city of Rome, p. 35-41. Dionysius Bar-tsalibi fait évidemment allusion à cette pièce dans sa préface à saint Marc. — Voir encore *ibid.*, p. 40, 112.

Digitized by Google

fait de la créance universelle au martyre de saint Pierre à Rome. Car, quand un document, même apocryphe, a été accepté, lu et propagé par un grand nombre de personnes, c'est une preuve qu'il ne heurtait pas les idées généralement reçues. Le premier de ces documents est une lettre attribuée à saint Denys l'Aréopagite sur le martyre de saint Pierre et de saint Paul. Elle est adressée à Timothée, et figure dans un certain nombre de manuscrits. Assemani nous apprend que l'exemplaire de Rome remonte au VIIIe siècle [1]. Elle existe dans un recueil arménien de la même époque [2]; nous la trouvons dans plusieurs manuscrits éthiopiens [3]; et enfin, quoique supposée, elle n'est pas entachée de ces défauts qui enlèvent à une pièce toute valeur. Le ton en est un peu déclamatoire, voilà tout.

Les passages que nous allons citer sont traduits du syriaque d'après deux manuscrits de Paris, où le texte, identique quant au fond, présente cependant quelques variantes de détail [4] :

« Qui ne pleurerait, ô frère Timothée, dit le prétendu Denys, qui ne « pleurerait en voyant livrer à la mort ces hommes vénérables ? Si tu « avais vu leur combat glorieux, peut-être en serais-tu mort de dou- « leur; mais comme tu ne les as pas vus sortir pour aller recevoir leur « récompense, ta douleur est moins grande.... Qui pourrait les voir se « dire adieu avec tristesse, larmes et douleur ? Qui pourrait les voir se « séparer l'un de l'autre, *s'entreregardant mutuellement, avant de se « quitter pour aller l'un à la mort de la croix et l'autre au supplice de « la décapitation ?...* L'impie Néron donna ordre de les tuer le même « jour... Quand ils sortirent pour aller mourir, Simon demanda au « centurion qu'il *le crucifiât la tête en bas (bothar Rîscheh) afin qu'il « pût baiser les talons de son maître.* Qui aurait perdu la raison, au « point de ne pas gémir en voyant Simon Cephas pendu sur la croix la « tête en bas ? — Je n'étais pas avec lui, ô frère Timothée, quand il « mourut; car j'avais accompagné Paul. Ils ne furent pas couronnés tous « les deux dans le même lieu... *Les corps de ces Saints sont déposés dans « Rome et il n'y en a pas une parcelle en dehors de cette ville* [5].

[1] Assemani : *Bibl. Orientalis Clement.-Vat.*, t. I, p. 568; III, part. I. p. 19. — Cf. *Catalogus Codicum mss. Bibl. Vat.*, t. III, cod. 123.

[2] Ms. 88 de la Bibliot. nat., p. 603 *b*.

[3] Catalogue des manuscrits éthiopiens de M. d'Abbadie, n° LXIV, 18.

[4] Denys Bar-tsalibi parle de cette lettre dans son *Commentaire sur les Évangiles*, ms. syriaque 34 de Paris, f. 265 *b*, 2.

[5] Voir aux documents le n° 1 et mss. syriaques de la Biblioth. nat. 141, f. 52 *b*-53 *b*, et 143, f. 130 *b* et suiv. — La même observation est reproduite dans un

Digitized by Google

L'auteur de cette pièce parle ensuite de l'invention de la tête de saint Paul sous le Pape Xyste et enfin il s'écrie en s'adressant à Rome : « Bienheureuse es-tu, ô Rome, qui as été jugée digne de cette grandeur! *Elles sont véritablement sœurs Rome et Jérusalem, car celle-ci a tué le Christ et celle-là a tué ses Apôtres. Jérusalem adore Celui qu'elle a crucifié et Rome célèbre ceux qu'elle a mis à mort* [1]. »

Sans transformer cette pièce en document historique, comment nier qu'elle ne serve à nous faire connaître l'opinion des chrétiens d'Orient sur le lieu du martyre de Pierre ?

Le second document est un fragment, retrouvé d'abord dans

autre fragment du ms. 143, f. 338 *a* - 339 *a*, intitulé : *Invention de la tête de saint Paul* : « Pierre, autrement dit Simon Cephas, le chef des Apôtres, fut *crucifié à Rome*. Il était de Beith-tsaïda de la tribu de Nephtali. Ayant opéré des prodiges à Jérusalem, guéri un paralytique et des malades, il fut mis en prison par ordre d'Hérode-Agrippa. Un ange l'en fit sortir pendant la nuit. Il parcourut ensuite les bords de la mer, ressuscita Tabithe, baptisa Corneille avec toute sa maison, entra dans Antioche de Syrie et y prêcha l'Évangile. Il y baptisa un très-grand nombre de personnes, et y bâtit de bonne heure une Église. Il s'assit sur le trône de l'apostolat et fut le premier patriarche. Il y enseigna un an. Lorsque Claude fut monté sur le trône, il quitta Antioche pour aller à Rome. Il y prêcha l'Évangile 27 ans, depuis la première année du règne de Claude jusques à l'année 13e de Néron. Paul, étant venu dans ces régions, commença à prêcher. Il y eut un grand tumulte dans Rome ; le Sénat s'en émut et Néron ordonna de les tuer. — Tous les deux furent mis à mort *le même jour;* Simon-Pierre demanda au centurion à être crucifié la tête en bas, afin de baiser les talons de son maître. Paul eut la tête tranchée. *Leur corps à tous les deux repose dans Rome, et, en dehors de cette ville, il n'existe aucune parcelle de leurs reliques.* Beaucoup de chrétiens ayant été tués avec eux le même jour, Marc s'en alla de nuit, avec d'autres frères, descendre Simon Cephas de la croix et recueillir le corps de Paul. Or, comme il était nuit, on ne trouva point la tête de Paul. Mais des hommes distingués de Rome sortirent dès l'aurore et réunirent les corps et les membres des martyrs qui étaient dispersés et parmi lesquels se trouvait la tête de Paul. Ils les cachèrent dans un même lieu. Quelque temps plus tard, un berger, passant dans cet endroit, vit la tête de Paul gisant dehors. Il la prit au bout de sa verge et la porta à son bercail. La nuit il vit briller au-dessus un feu et il comprit, tout de suite, que c'était la tête d'un des Saints. L'histoire fut racontée à Xyste. Les chrétiens lui dirent : C'est la tête de l'Apôtre Paul. — Mais le patriarche de Rome, Xyste, leur dit : Je ne céderai pas à vos conseils et je ne placerai *point une tête étrangère à côté d'un corps saint.* Néanmoins se voyant tourmenté par les fidèles, il leur dit : Voici ce qu'il faut faire, nous placerons cette tête aux pieds de l'Apôtre et nous célébrerons l'office toute la nuit. Si le corps de l'Apôtre se retourne et s'unit à la tête, il sera reconnu que c'est vraiment la sienne. Tous les frères acceptèrent cette proposition. Or, la vertèbre que l'épée avait coupée dans le cou adhéra à la suivante comme si elle n'eût jamais été tranchée. Tout le monde crut et loua Dieu. En partant pour le lieu de leur supplice, Simon Cephas et Paul donnèrent l'imposition des mains du patriarcat à leurs disciples. — Simon-Pierre livra son Évangile à Marc et Paul à Luc. Que leur Prière soit toujours avec nous ! » *Voir Document* n° 19.

[2]. Ms. syriaque de la Bibl. nat. 144, f° 51 *a*, 2; 143, f° 133 *b*, 1.

Digitized by Google

un manuscrit arménien et ensuite dans un manuscrit syriaque, fragment dont Leroubna d'Edesse, écrivain du premier siècle, serait l'auteur. On connaissait Leroubna par Moyse de Khorène, qui lui a emprunté son récit sur la correspondance entre Jésus et Abgar-Ouchama, le célèbre toparque d'Edesse [1]. Le texte arménien est plus étendu que le texte syriaque: le dernier ne contient qu'une partie du précédent relatif à *Patronikia*, la femme prétendue de l'empereur Claude [2].

Ce curieux document a même une certaine importance à un autre point de vue, car il permet de répondre à une objection qu'ont faite nos adversaires dans les conférences de Rome. Ils ont dit : « Vous admettez, comme nous, que « Claude a chassé tous les Juifs de Rome: or, saint Pierre « était juif, comment a-t-il donc pu rester à Rome? »

Saint Pierre, répondons-nous, a pu rester à Rome parce qu'il n'était plus considéré comme juif, étant persécuté par les juifs qui avaient crucifié son Maître. Nous savons, en effet, que la révolution chrétienne ne s'accomplit pas sans provoquer de leur part des agressions plus ou moins violentes, et nous

[1] Langlois : *Historiens d'Arménie*, t. I, p. 317 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 319-322. Ms. syriaque 143. f° 293-295. Nous donnons ici un fragment du texte syriaque afin qu'on puisse le comparer avec ce qu'a publié M. Langlois (*Historiens d'Arménie*, t. I, p. 319-322) :

HISTOIRE DE PATRONIKIA, FEMME DE CLAUDE CÉSAR

« Mes bien-aimés, Patronikia était femme de Claude César, que Tibère, en partant pour aller faire la guerre à l'Espagne révoltée, établit le second dans l'Empire. *Simon, le chef des Apôtres, se trouvait à Rome.* Or, cette femme, voyant les prodiges et les merveilles qu'il opérait par le nom du Christ, renonça au paganisme et à l'idolâtrie. Elle crut de tout son cœur dans le Christ, fils du Dieu vivant, et accueillit Simon avec de grands honneurs. Elle voulut même aller à Jérusalem voir les Lieux Saints. Elle quitta donc Rome avec ses deux fils et sa fille. A son arrivée à Jérusalem, toute la ville alla à sa rencontre et Jacques, frère de Notre Seigneur, qui occupait alors le Siége, la reçut avec de grands honneurs. Quand elle eut fait connaître le motif qui l'amenait, l'Apôtre alla la voir au lieu où elle demeurait ; il eut pour elle autant d'égard qu'en aurait eu Simon, et opéra en sa présence des vertus, des signes, des guérisons comme Simon. Or, elle lui dit : Montre-moi le Golgotha, le sépulcre et le bois sur lequel le Christ a été crucifié. — Jacques lui répondit : Votre Majesté pourra peut-être voir les trois choses qu'Elle demande ; mais les Juifs les possèdent, et ils ne nous permettent pas d'aller prier dans ces endroits. Non contents même de cela, ils nous empêchent de prêcher le nom du Christ et nous jettent dans les fers.

« De retour à Rome, Patronikia raconta à Claude tout ce qui s'était passé. Ce que celui-ci ayant entendu, il loua Dieu et donna ordre d'expulser tous les Juifs d'Italie. Patronikia raconta aussi à Simon Céphas ce que les Apôtres, ses collègues, avaient fait. »

Digitized by Google

possédons des documents assez nombreux pour constater qu'ils s'opposèrent en tous lieux aux progrès des chrétiens ; mais ils n'eurent pas toujours le pouvoir à leur discrétion. Tertullien, Tacite, Eusèbe, et Moyse de Khorène nous montrent déjà Tibère mal disposé en leur faveur[1]; nous pouvons très-bien supposer dès lors que, sous Claude son successeur, on devint plus favorable aux chrétiens, et que, les juifs ayant commis à leur égard quelque crime, la police impériale donna ordre de les expulser de Rome. — Il nous semble que ce document attribué à Leroubna fournit une explication fort naturelle de ce fait, et résout facilement l'objection des protestants.

Qu'on explique de cette façon ou d'une autre la diffusion et l'établissement du christianisme à Rome, il faut toujours donner une explication, puisque le christianisme commence déjà à être connu sous Tibère et qu'il finit par exciter les fureurs de Néron. Les juifs, qui étaient riches et puissants dans la capitale de l'Empire, purent-ils voir d'un œil indifférent se développer à côté d'eux la secte abhorrée qui leur reprochait un de leurs plus grands crimes? Nous ne le croyons pas et cela n'est pas vrai-

[1] Tertullien : *Apologétique*, V. — Eusèbe : *Histoire*, II. 2. — Tacite : *Annales*, VI. Cf. Suétone : *Tibère*, ch. 41. 49. — Velleius Pater., liv. II. 39. — Moyse de Khorène : *Historiens d'Arménie*, t. II, p. 33.

RÉPONSE DE TIBÈRE A LA LETTRE D'ABGAR

« TIBÈRE, empereur des Romains, à Abgar, roi des Arméniens, salut. On a lu devant moi ta lettre amicale, et on t'adresse de ma part des remercîments. Quoique nous ayons déjà entendu raconter ces faits par plusieurs, Pilate, de son côté, nous a officiellement informé des miracles opérés par Jésus. C'est ainsi qu'étant ressuscité d'entre les morts, plusieurs l'ont reconnu pour être Dieu. En conséquence, j'ai voulu moi aussi faire ce que tu proposes ; mais, comme il est d'usage chez les Romains de ne pas admettre un Dieu nouveau sur l'ordre du souverain seulement, tant que le Sénat ne s'est pas réuni pour discuter l'affaire, j'ai dû proposer l'admission de ce Dieu au Sénat qui l'a rejetée avec mépris, parce qu'elle n'avait pas été d'abord examinée par lui. Toutefois, nous avons donné ordre à tous ceux à qui cela conviendra de recevoir Jésus parmi les dieux ; et nous avons menacé de mort quiconque parlera en mal des chrétiens. Quant aux juifs qui ont osé crucifier Jésus, qui, ainsi que je l'ai appris, ne méritait ni la croix ni la mort, mais était digne d'être honoré et adoré, j'examinerai l'affaire quand j'aurai apaisé la révolte des Hispaniens et je traiterai ces juifs selon leur mérite.» (Langlois : *Historiens d'Arménie*, t. II, p. 97.) — Tout ce récit est confirmé par Eusèbe *(Hist. Ecclés.*, II, 2) : « Tiberius ergo, cujus tempore « nomen christianum in seculum introivit, annunciatum sibi ex Syria Palestina, « quod illic veritatem divinitatis revelaverat, detulit ad senatum, cum prærogativa « suffragii sui. Senatus, quia non ipse probaverat, respuit. *Cæsar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus christianorum.* » — Le récit d'Eusèbe est fait d'après l'Apologétique de Tertullien.

Digitized by Google

semblable. Tous les documents historiques ou apocryphes sont donc dans le vrai, quand ils nous les montrent tramant dans l'ombre des complots et cherchant à entraver l'action des Apôtres, ainsi qu'ils l'avaient fait en Asie, en Macédoine, à Jérusalem, partout. C'est en vain, par suite, que la critique s'acharne sur tous ces documents pour les détruire. Le christianisme n'est pas une théorie, c'est un fait. Comme tel il s'impose et exige qu'on fournisse une explication raisonnable. Cette explication, à qui faut-il la demander? Est-ce à l'histoire? Est-ce aux folles imaginations de la critique moderne?

Chose étonnante, au milieu de toutes les divergences que l'on rencontre dans les documents relatifs aux Apôtres, il n'y a que saint Pierre au sujet duquel l'histoire n'ait jamais varié dans tous les monuments qu'elle nous a laissés. On ne peut pas en dire autant de ses collègues; il règne une telle incertitude sur le théâtre de leur apostolat, qu'on n'est pas même toujours sûr de connaître le lieu de leur mort. C'est ainsi que saint Paul, dont le nom et le souvenir, dont le martyre et la mort semblent cependant inséparables de ceux de saint Pierre, a fourni matière à plus d'une erreur. Voici ce que nous lisons, par exemple, dans le ms. karkaphien de Paris : *Pierre, chef des Apôtres, fut crucifié à Rome, la tête en bas. — Paul fut décapité dans la terre de Patras, où André avait été déjà crucifié et Thomas fut percé d'un coup de lance à Laquimoun, chez les Indiens* [1].

V

Un fait semble d'autant plus certain qu'il est plus généralement connu; et on constate quelquefois qu'il est universellement connu beaucoup mieux par de simples mais fréquentes allusions, que par des témoignages explicites et directs. Tous les documents historiques, quelle que soit leur plus ou moins d'importance au point de vue de la critique, parlent expressément du martyre des saints Apôtres Pierre et Paul à Rome. Nous retrouverons la même unanimité dans d'autres écrits, dont les auteurs semblaient moins sollicités, par leur sujet, à parler d'un fait qui intéresse avant tout l'histoire. Examinons d'abord les *commentateurs de l'Écriture Sainte*.

[1] Ms. syriaque 142 de la Bibliothèque nationale. f. 216 *a*, col. 2 .

Digitized by Google

Les écrivains Orientaux qui ont commenté les Livres Saints, ont souvent eu occasion de fournir des renseignements historiques sur les personnages qui figurent dans le Nouveau Testament, sur les Apôtres, sur les soixante-douze Disciples, sur les Évangélistes, et, en particulier, sur Pierre, qu'ils appellent toujours le Prince des Apôtres. Ces occasions se présentaient particulièrement en trois endroits : 1° dans leur préface générale ou dans la préface à saint Marc ; 2° dans l'explication du verset 19 du chapitre XXI de saint Jean ; 3° dans le commentaire du célèbre passage de l'épître de saint Pierre, où il est question de Babylone. Commençons par examiner ce que les Orientaux pensent de la signification du mot Babylone.

Salutat vos Ecclesia quæ est in Babylone coelecta, et Marcus filius meus (I Petri, c. 13).

1° Au témoignage de Clarke, les écrivains anciens les plus voisins de Babylone, syriaques et arabes, prennent toujours ce nom au sens littéral [1].

Le protestantisme, comme le radicalisme politique dont il est le représentant dans les questions religieuses, est doué d'une singulière puissance, je ne dirai pas d'affirmation, car cela est contraire à sa nature dissolvante, mais d'une singulière puissance de négation. Du moment où il est à peu près certain de ne pas être contredit et écrasé sous le poids humiliant d'assertions ou de preuves contradictoires, rien ne l'arrête. Il est capable de tout oser, et il ose tout.

Que n'a-t-on pas dit pour montrer qu'on ne pouvait pas entendre Babylone dans un sens métaphorique, comme l'avaient toujours pensé les catholiques romains ? Il n'y a pas jusqu'au docte Michaëlis qui n'ait prétendu que c'était une règle du

[1] Les théologiens catholiques invoquent le témoignage des Pères, Eusèbe, saint Jérôme et autres, en faveur du sens métaphorique de Babylone. D'abord, Eusèbe n'affirme pas positivement ; la métaphore lui paraît même un peu forcée, et il ne rapporte le sens figuré que comme une simple opinion. Et pourtant, c'est sur un auteur aussi hésitant que s'appuient saint Jérôme et tous les autres Pères ; en sorte que cette tradition est semblable à une foule qui répète comme vraie une fable pour l'avoir entendue de la bouche d'un seul et même homme, qui lui-même n'en est pas sûr. Que valent alors ces mille voix ? — Rien. Chez les Pères et les écrivains antérieurs à Eusèbe, il n'est pas question de cette métaphore de Babylone signifiant Rome et au témoignage de Clarke, etc. (*Compte rendu des conférences*, p. 80).

Digitized by Google

style épistolaire de ne pas employer le langage figuré [1] ! Mais ce que Michaëlis et les protestants de sa valeur n'auraient jamais osé dire, c'est ce qu'on a dit dans les conférences de Rome et ce qu'on attribue à M. Clarke, dont nous n'avons pu retrouver le nom, le livre et le passage dans le Musée britannique, faute d'indications plus précises. Qu'est-ce que ce M. Clarke? — Quelle est son autorité? — Comment s'exprime-t-il? — Le ministre Sciarelli, qui le connaît, aurait bien dû nous le dire, et son traducteur, en ajoutant une note, aurait mérité un bon point. — C'est encore ici une tactique habile peut-être, mais, à coup sûr, peu loyale, une tactique qui ne nous surprend pas, et à laquelle nous ne nous laisserons pas prendre.

On fait d'abord grand fracas *d'écrivains syriaques et arabes anciens*. Quelques noms propres, avec les indications précises des ouvrages ou des manuscrits qui les contiennent, satisferaient beaucoup mieux notre esprit que des affirmations vagues et générales comme celles-ci : *tous les écrivains anciens*, etc. — *Anciens*, il faut s'entendre, car d'abord, pour ce qui concerne la littérature arabe, en général, elle ne remonte pas au-delà de la deuxième moitié du VIIe siècle, et, pour ce qui concerne les chrétiens, en particulier, on aurait beaucoup de peine à citer une ligne écrite en arabe par un auteur antérieur au IXe siècle. Nous pourrions peut-être même reculer un peu cette date. C'est donc d'une ancienneté relative qu'il est question, comme on le voit. Mais enfin, accordons ce point : neuf siècles d'antiquité pour une opinion quelconque, ce n'est déjà pas trop mal. Le protestantisme n'en aura jamais autant. Quant aux écrivains syriaques, c'est autre chose. Encore cependant faut-il distinguer : des plus voisins de Babylone, c'est-à-dire, de ceux qui ont écrit dans l'Église nestorienne, ou avant l'Église nestorienne, il ne nous reste pas grand'chose qui soit antérieur au VIe siècle; car saint Éphrem appartient plutôt à l'Église syrienne occidentale qu'à l'Église syrienne orientale. Or, parmi les écrivains syriens d'Occident un peu étendus, il est le plus ancien et ceux qui le suivent de plus près sont déjà du Ve ou du VIe siècle.

Voilà pour la question d'antiquité. Quant à la question de

[1] *Resoconto autentico della disputa avvenuta in Roma*. etc. Torino. 1872. p. 19.

Digitized by Google

nombre, il est difficile de faire une énumération définitive, puisque la plupart des monuments de la littérature syriaque sont à publier. Est-ce à dire néanmoins qu'on ne puisse pas connaître parfaitement l'opinion de la Syrie chrétienne sur le point qui nous occupe? Non, car nous avons les commentaires remarquables de Bar-Hebreus (1226-1286) et de Denys Bar-tsalibi, métropolitain d'Amid († 1207) [1]. Ces deux écrivains sont d'une telle force, leur érudition est si vaste, leur critique, en général, si sûre, qu'ils résument à eux seuls toutes les traditions des Églises syriennes jacobites.

Or, Bar-Hebreus, commentant le verset 13e du chapitre ve de la première épître de saint Pierre, s'exprime ainsi :

« L'Apôtre appelle Église la foule des Apôtres et Babel le triclinium où les langues furent divisées. Suivant d'autres auteurs, il appelle Église son épouse et Babel Rome. Suivant d'autres, il appelle Babel Rodî, sa fille, parce qu'elle était riche en crainte de Dieu [2]. »

De Babylone, il n'en est pas question.

Denys Bar-tsalibi († 1207), dont les commentaires sur l'Écriture Sainte sont à plusieurs points de vue supérieurs à ceux de Grégoire Bar-Hebreus, dit aussi, en commentant le même endroit de l'épître de saint Pierre :

« [*L'Église*] *élue qui est avec moi dans Babylone vous salue.* — Certaines personnes prétendent que l'Apôtre appelle ainsi sa femme, et que Marc était véritablement son fils. D'où vient qu'il envoie leur salut aux fidèles? *Quant à Nous,* nous pensons qu'il appelle « *Église élue* » le collége des Apôtres, ses collègues. Il fait ensuite une mention spéciale de Marc, parce qu'il était un des 70 disciples et son secrétaire. Il appelle les Apôtres Babel, parce que, de même que les langues se divisèrent dans Babylone, de même aussi l'Esprit-Saint se divisa avec les langues des nations dans les Apôtres [3]. »

On voit qu'il n'est pas question de prendre Babylone dans son sens naturel. L'idée n'en vient même pas aux commentateurs syriens; ils sont, au contraire, à la recherche de tous les sens métaphoriques, et, parmi ces sens métaphoriques, figure celui où Babylone n'est qu'un nom d'emprunt pour Rome [1] : Denys

[1] Voir plus haut p. 32 et Assemani : *Bibl. Orient.*, t. II, 157.

[2] Ms. syriaque 21580 f. 185 *b* et 23596 f. 397 *a*, du Musée britannique. Voir encore les mêmes mss. le premier f° 160 *b*, le deuxième 244 *a*, et le *Document* n° 3.

[3] Ms. 7185 du Musée britannique, f. 56 *b*, et *Document* n° 6.

Digitized by Google

Bar-tsalibi parle ailleurs de la première épître de saint Pierre *écrite à Rome, où l'Apôtre, se servant d'une figure, compare cette ville à Babylone à cause de sa grandeur et de sa richesse*[1]. Ces deux auteurs syriens, les seuls dont il existe, à notre connaissance, des commentaires complets sur les épîtres de saint Paul, représentent non-seulement des opinions personnelles mais les opinions de tous leurs devanciers. Voici, en effet, de quelle manière Denys Bar-Tsalibi s'exprime au commencement de son commentaire sur les Évangiles :

« Nous avons soin de ne rien dire de nous-mêmes. Nous prenons toujours les commentateurs comme fondement de cet édifice spirituel utile à l'âme. Mais, en examinant les commentaires des Évangiles faits par Mar-Ephrem, Marc Ivanis, Cyrille, et après eux par Moyse-Bar-Cephas, Jean de Dara, et une multitude d'autres docteurs, nous avons reconnu qu'il n'était pas possible de les réunir dans un seul livre. C'est pourquoi, afin de ne pas traîner le discours en longueur..., nous avons fait un choix parmi les sens de tous les docteurs, nous proposant de résumer et de contracter, autant que possible, leurs exposés trop étendus[2]. »

Un rapide coup d'œil jeté sur les ouvrages de ces écrivains orientaux montre qu'ils sont demeurés fidèles à leur promesse, car le plus souvent ils rapportent chaque opinion en citant expressément le nom de l'auteur. Ces opinions, ils les puisent non-seulement dans les commentaires proprement dits, mais dans tous les ouvrages des Pères, dans leurs exhortations, leurs lettres, leurs homélies, etc. C'est ainsi que nous retrouvons dans Jacques de Sarug, l'assimilation étrange entre Babel et le collége des Apôtres que les commentateurs syriens viennent de rappeler.

« Pierre, dans ce passage *l'Église élue qui est dans Babylone*, parle du collége des Apôtres bien-aimés. Il avait entendu les nombreuses langues qu'ils parlaient, et il les comparait, pour cette raison, à Babylone où les langues furent divisées : *L'Église*, dit-il, *l'Église élue qui est dans Babylone vous salue*. Comme il aurait pu dire : l'Église qui chante dans toutes les langues, l'Église qui a appris un chant nouveau sans l'avoir jamais lu, l'Église qui est pleine d'éloquents avocats sans leur avoir donné de maîtres, l'Église qui sait s'exprimer en toutes les langues, l'Église qui ressemble à Babylone par ses chants et ses discours, car voilà ce qu'étaient les disciples de Jésus-Christ. Sans avoir jamais appris,

[1] Ms. syriaque de Paris 34, f° 147 *a*. — *Document* n° 23.
[2] Ms. syriaque 33 de Paris, f. 3 *b*, col. 1. — *Document* n° 21.

Digitized by Google

ils chantaient des chants de gloire inconnus dans tous les idiomes. Considérant donc les Disciples et l'éloquence de leur langue, Pierre les comparait tous à Babylone [1]. « Je t'appellerai Babel et non pas confusion (*Boulbolo* en syriaque), s'écrie l'évêque de Sarug, je t'appellerai Babel et non pas confusion, parce que tu as vaincu Babel en sachant parler toutes les langues. A Babylone, les langues furent confondues par punition mais chez toi, c'est l'Esprit et l'amour qui divisent toutes les langues. Je t'appellerai donc une Babel spirituelle, parce que tu es une Église élue qui chante gloire en toutes les langues [2]. »

> *Amen, Amen, dico tibi : quum esses junior, cingebas te, et ambulabas, ubi volebas ; quum autem senueris, extendes manus tuas et alius te cinget et ducet quò tu non vis. Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum* [3].

2° L'antiquité chrétienne a toujours vu dans ce passage de saint Jean une *allusion* au martyre du prince des Apôtres. Nous nous servons du mot *allusion* qui a si niaisement égayé les conférences de Rome, parce qu'il n'y en a pas d'autres qui expriment clairement notre pensée [4].

Il s'agit de savoir en quel endroit saint Pierre a souffert le martyre auquel saint Jean fait allusion. Aussi les commentateurs n'ont pas, en général, laissé passer cette occasion sans rappeler que saint Pierre est mort à Rome. Citons encore Bar-Hebreus et Denys Bar-tsalibi, pour satisfaire M. Ribetti :

« *Tu étendras tes mains*, c'est-à-dire, sur la croix, ajoute Bar-Hebreus, *et un autre te ceindra les reins*, c'est-à-dire, celui qui te crucifiera [5]. » *Tu étendras tes mains*, dit à son tour Denys Bar-tsalibi, c'est-à-dire, sur la croix, *et un autre te ceindra les reins*, car c'est là ce qu'on a coutume de faire à ceux qui sont crucifiés. On leur lie les reins sur la croix. *Et il te conduira là où tu ne voudrais pas aller*. Par ces mots, ajoute le commentateur, saint Jean désigne l'amour qu'on a naturellement pour la vie présente et le déplaisir que l'âme éprouve à se séparer du corps. Comme si Jésus avait dit : Je connais, ô Simon, l'amour qui te fera crucifier pour moi, mais tu seras tourmenté par la violence de la nature, parce que tu ne dépouilleras pas ton corps sans te faire violence. — *Afin de montrer par*

[1] Ms. syriaque 12165 du Musée britannique, f. 330 *a*. — *Document* n° 8.
[2] *Ibid.* f. 331 *b*. Cf. 332 *a*; 333 *b*. — *Document* n° 9.
[3] S. Jean, XXI, 18-19.
[4] Compte rendu des conférences de Rome, p. 32, 44.
[5] M. 21580. f° 178; Ms 23596 *b*; du Musée britannique. f° 381 *a*

Digitized by Google

quel genre de mort il devait louer Dieu. — L'Évangéliste a expliqué cette parole du Christ. Il ne dit pas *mourir*, mais *louer*, pour nous apprendre qne les souffrances et la mort d'un homme pour le Christ sont la gloire et l'honneur de celui qui les endure. *Simon supporta la mort de la croix la tête en bas*, et c'est là ce que signifie cette parole : Un autre te ceindra les reins, c'est-à-dire, que ceux qui meurent de cette mort sont liés sur le bois. *Lorsque Néron ordonna de crucifier Pierre, celui-ci pria le centurion de le crucifier la tête en bas*, de peur que les fidèles, le voyant crucifié comme son maître, ne fussent tentés de lui rendre les mêmes adorations [1]. »

Aucun de ces écrivains ne nomme Rome en cet endroit, parce qu'il sait bien qu'il est universellement connu que Pierre a souffert le martyre dans cette dernière ville. Cette manière de parler est même une preuve concluante que la tradition n'a jamais varié là-dessus [2].

Aboul'faradj-ben-Attaïb († 1043), le seul commentateur nestorien dont nous possédions les œuvres, s'exprime presque dans les mêmes termes que Denys Bar-tsalibi et Grégoire Bar-Hebreus :

« Autrefois, dit-il, en commentant le même passage de l'Évangile de saint Jean, autrefois, dans ta jeunesse, tu te mouvais comme tu voulais ; maintenant dans ta vieillesse tu te mouvras comme un homme qu'on pousse, et tu finiras par être crucifié pour moi. — Marlvanis *(Saint Jean Chrysostome)* dit que le sens de ce discours est celui-ci : Il faut que tu te fortifies, que tu deviennes ferme, car il n'en sera pas de toi comme des enfants du siècle. En effet, les enfants du siècle sont forts dans leur jeunesse et deviennent faibles dans leur vieillesse, au point d'avoir besoin du secours d'autrui. Pour toi, il n'en sera pas ainsi. Dans ta vieillesse, tu deviendras robuste et fort, tu soumettras ton âme et tu consentiras à être crucifié pour moi la tête en bas. Et ces mots *un autre te liera* signifient que ceux qui meurent ainsi ont les reins liés sur le bois. Voilà ce qui est prédit au disciple aimant [3]. »

Jean Oronetsi (XVIe siècle), dans son commentaire sur ce verset *Pendant que tu étais jeune*, fait l'observation suivante : « Le Seigneur fait allusion aux tourments que Pierre « devait supporter, parce qu'il ne souffrit pas dans sa jeunesse. « Mais une fois devenu vieux, *il partagea la croix de son maître* [4]. » On chercherait en vain, on ne trouverait pas un commentateur qui, au verset dont nous parlons, ne rappelle

[1] Ms. 34, f. 265 *a*. — *Document* n° 22.
[2] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales seu Chaldæo-Nestoriani*, p. 117-119.
[3] Ms. arabe de Paris 28 du supplément, de l'année 1248 de J.-Ch., f. 301 *a*-301 *b*.
[4] Ms. arménien de Paris 70, f. 99 *b*. 2.

Digitized by Google

explicitement ou implicitement le martyre de saint Pierre à Rome sous Néron [1].

3° Les commentateurs parlent encore de Pierre dans les renseignements généraux qu'ils donnent sur l'Evangile de saint Marc [2]. Nous ne citerons qu'un fragment assez long de Denys Bar-tsalibi, parce qu'il résume tous les commentaires.

« Le bienheureux Marc, dit-il au chapitre second de sa préface, le bienheureux Marc faisait partie des soixante et douze Disciples et était attaché à la personne de saint Pierre. Il est écrit de lui au livre *des Actes :* « Jean qui fut appelé Marc. » D'abord il s'attacha à Paul et à Barnabé, lorsqu'ils évangélisaient les nations.

« Quelques écrivains rapportent, au sujet de Marc, ce qui est écrit au livre *des Actes* que Pierre, une fois sauvé de prison par l'ange, se rendit chez Marie, mère de Jean surnommé Marc, et ils ajoutent que cette Marie était la femme de Pierre et que, par suite, Marc était son fils et Rodi sa fille.

« *Dans sa première lettre écrite de Rome, où, se servant d'une figure, il appelle cette ville du nom de Babylone à cause de sa grandeur et de sa richesse,* Pierre semble confirmer cette opinion par ces paroles : *l'Eglise élue qui est dans Babylone et mon fils, Marc, vous saluent.*

« *Chapitre* IIIe. Une fois délivré de prison, Pierre s'en alla à Antioche et y bâtit une église la même année. Il ordonna de prier la face tournée vers l'Orient et institua la célébration du dimanche.

« *Chapitre* IVe. Simon le magicien était Samaritain d'origine et d'un bourg appelé Gethnîn. Il se nommait Schem'ôun, mais Pierre changea son nom en celui de Simon. Ce misérable, démasqué par Pierre dans le pays de Samarie, s'enfuit à Rome, au temps de Claude César, et, par ses prestidigitations merveilleuses, c'est-à-dire magiques, il s'acquit du renom auprès des Romains. On lui érigea une statue comme à un dieu sur les bords du Tibre [3]. On en érigea encore une autre à une courtisane du nom de Seh'lina, qui s'était attachée à lui après avoir exercé tout d'abord son infâme métier dans la ville de Tyr. Pierre, instruit de ces faits, se rendit à Rome pour y combattre Simon le magicien. »

Denys raconte ensuite la lutte de Pierre avec Simon, et il conclut :

« Pierre évangélisa Rome, y bâtit une église et la gouverna 25 ans, au bout desquels *Néron ordonna de le crucifier la tête en bas.* A sa place, il laissa comme évêque Lin, dont l'Apôtre fait mention dans sa seconde épître à Timothée. Après Lin vint Clément, qui gouverna l'Église pendant neuf ans.

[1] Voir, par exemple, le commentaire anonyme sur saint Jean, dans le ms. syriaque 14682 du Musée britannique, f. 162 *a*, *b*.

[2] D'autres auteurs placent ces détails biographiques au commencement des Évangiles. Voir, par ex., le commentaire anonyme dans le ms. syriaque 17274 du Musée britannique, f. 37 *a*, 1.

[3] Le ms. 34 de Paris ajoute : « Parce que l'Empereur Tibère s' yé

Digitized by Google

« *Chapitre six.* Les Romains ayant su que Pierre voulait s'en aller prêcher en d'autres lieux [1], le prièrent de leur écrire un Évangile. Il n'accéda pas à leur désir, parce qu'il n'en avait pas le temps; car, étant le chef des prédicateurs, il *devait évangéliser le peuple juif et les nations.* Ensuite, il craignait que les fidèles ne missent de côté les trois autres Évangiles, pour adopter le sien, *parce qu'il était le chef et le premier.* De plus, il ne se jugeait pas digne d'écrire l'Évangile, à cause de son reniement. C'est pourquoi il pria Marc, son disciple, de l'écrire, et celui-ci rédigea, dès lors, tout ce qu'il avait recueilli de sa bouche.

« *Chapitre sept.* Mathieu ayant décrit fort au long la généalogie du Christ et sa naissance selon la chair, Marc commence son Évangile à son baptême et s'étend sur la vie et les enseignements de Notre Seigneur, en laissant tomber de nombreux détails. Cependant il rapporte le renoncement de Pierre avec beaucoup de soin et d'exactitude et il semble probable que Pierre le lui avait recommandé.

« Simon ayant, en outre, prétendu que Notre Seigneur n'avait point pris de corps, il parut nécessaire d'insister sur ce qui avait rapport à l'humanité. Marc composa son Évangile fort court à l'imitation de son maître, Pierre, qui avait écrit ses lettres brièvement et en termes choisis.

« Marc parla et prêcha son Évangile à Rome, en langue romaine. Mais il fut tué dans le pays de Fasinoun. »

Plus loin, parlant de la guérison du sourd-muet, Denys Bar-tsalibi s'exprime ainsi :

« Jésus-Christ, alors qu'il aurait pu guérir dans un seul instant ce sourd-muet, différa sa guérison pour trois raisons : d'abord parce qu'il voulait faire sentir au sourd-muet que sa guérison s'opérait lentement au lieu de s'accomplir tout d'un coup; ensuite parce qu'il voulait que l'admiration s'accrût en faisant bien comprendre que ce n'était pas une pure imagination; enfin, parce qu'il désirait confirmer son incarnation et le mystère de sa descente sur la terre. Marc porta son attention *sur ce point, d'une façon toute spéciale, afin d'extirper la mauvaise doctrine de Simon le magicien.* Ce dernier avait soutenu, en effet, que l'incarnation n'était qu'une vaine fantasmagorie. »

Plus loin, à l'occasion de ce verset de l'Évangile : « *Personne ne connaît ce jour, pas même le fils,* il observe :

« Marc a ajouté ces mots : *pas même le fils,* parce qu'il évangélisait les Romains imbus *des doctrines perverses de Simon le magicien,* lequel avait soutenu que Notre Seigneur n'avait pas pris un corps véritable. Les Romains étaient divisés sur l'humanité du Christ, et c'est pour cela que Marc ajouta cette parole, *pas même le fils,* afin de montrer qu'il n'était pas

[1] Le ms. 159 du Vatican, f° 150 *b*, dit : « Le temps où Pierre devait être crucifié « approchant, les Romains le prièrent de leur écrire un Évangile. »

Digitized by Google

seulement Dieu, mais qu'il était encore homme et qu'il nous ressemblait en tout, excepté dans ce qui regarde le péché[1]. »

Ce que Denys Bar-tsalibi vient de nous exposer longuement dès le début de son commentaire sur saint Marc, il le confirme en bien d'autres endroits de son volumineux ouvrage; il fait fréquemment allusion tantôt à une circonstance, tantôt à une autre[2]. Il cite même quelque part un mot de saint Athanase au sujet des Apôtres : « Le grand Athanase, dit-il, affirme, dans son homélie quarante-troisième, que les sépulcres des hommes apostoliques subsistent toujours et qu'il les a vus, par exemple, *celui de Pierre et de Paul* à Rome, celui de Jean à Éphèse[3]. »

Toutes les souscriptions finales des manuscrits arméniens, syriaques et autres confirment pleinement le récit de Denys Bar-tsalibi, soit quand elles disent : « Ici finit l'Évangile de saint Marc qu'il parla à Rome en langue romaine, » comme nous le lisons dans un des plus beaux manuscrits nestoriens du VIIIe siècle et dans tous les manuscrits de l'Ecole karkaphienne[4]; soit quand elles nous racontent la vie des Évangélistes, et ici il nous faudrait citer un nombre infini d'autorités. Il y a cependant quelques variantes : quelques auteurs affirment que Marc composa son Évangile à Rome, et c'est le plus grand nombre; d'autres assurent qu'il le prêcha à Alexandrie[5]; mais la contradiction est plus apparente que réelle et Bar-Hebreus nous fournit le moyen de tout concilier, quand il s'exprime ainsi : « Les Romains ayant demandé à Pierre, chef des Apôtres, de leur écrire un Évangile, il refusa, de peur que

[1] Il y a quelques variantes entre les manuscrits de Denys Bar-tsalibi que nous avons eus entre les mains. Toutefois le texte est le même, quoiqu'il y ait fréquemment des transpositions. Ainsi la division par chapitres n'est pas identique dans les manuscrits de Paris et dans ceux de Rome. Ce qui est ici dans un chapitre est placé ailleurs, dans un autre manuscrit. »

[2] Voir, par exemple, ms syriaque 155 du Vatican, f. 30, 202. Ms. 159, f. 150 *b*. — Ms. 34 de Paris, f. 158 *b*, 2. — Ms. 7185 du Musée britannique, f. 23 *b*, 24 *b*, 56, *b*, 68 *a*.

[3] Ms. syriaque 34 de Paris, f. 208 *b*, 1. — *Document* n° 24.

[4] Ms. syriaque 7157 du Musée britannique, f. 47 *a*. — Cf. *Journal Asiatique* 1869, t. II. — Cf. Ms. syriaque de Paris 34, f. 158 *b*, 2.

[5] « Hæc est communis Syrorum sententia da sermone, quo primum evangelia conscripta dicuntur : Mathæi scilicet hebraicè in Palestina; *Marci romane, hoc est latinè Romæ*... In eamdem sententiam adnotatum legitur ad calcem omnium quot-quot vidi Syriaco sermone exaratorum tum recentium, tum antiquorum Evangeliorum, nec dissentiunt Bar-Hebræus et Bar-Salibæus in præfatione ad Evangelia. » Assemani : *Bibl. Orient.*, t. III, part. 1., p. 8, note 2.

Digitized by Google

les fidèles n'adoptassent le sien et ne laissassent celui des autres. Il engagea Marc, son disciple, à en composer un. *Celui-ci écrivit alors son Évangile à Rome en langue romaine, mais il le prêcha en Égypte, une fois qu'il y fut allé* [1].

Terminons enfin ce que nous avions à dire, d'après les commentateurs, au sujet de la vie de saint Pierre, en observant qu'il n'y a jamais chez eux la plus petite divergence quant au lieu de sa mort. Bar-Hebreus, au chap. xe de saint Mathieu, présente une courte biographie de l'Apôtre, où il résume succinctement tout ce qu'il a dit dans ses ouvrages sur ce sujet :

« Le premier de tous les Apôtres est Simon, surnommé Cephas, ou en grec Pierre, c'est-à-dire, chef des Apôtres. Il était originaire de Beith-tsaïda et de la tribu de Nephtali. Il prêcha un an à Antioche et y bâtit une église. Il se rendit ensuite à Rome où il prêcha vingt-sept ans. Paul s'étant plus tard réuni à lui, il éclata des troubles dans Rome, et Néron ordonna de les mettre à mort tous les deux. Pierre demanda à être crucifié la tête en bas, afin de pouvoir baiser les pieds de son maître. Quant à Paul, il fut décapité [2].

Ainsi tombe cet échafaudage si audacieusement bâti sur ce mot de Babylone, employé par saint Pierre dans son épître. On voit ce que les Orientaux ont toujours pensé sur ce point et s'il est vrai, comme on l'a dit, que les écrivains syriaques et arabes les plus voisins de Babylone aient toujours entendu ce mot dans le sens littéral. Presque tous les manuscrits donnent un démenti formel à cette assertion, car, n'importe

[1] Ms. syriaque 21580, f° 160 *b* et 23596, f° 211 *a*, du Musée britannique. — Cf. Ms. arménien 45 de Paris, f. 325 *a*, 1.

« Saint Marc, disciple du chef des Apôtres, écrivit, par son ordre, quinze ans après l'ascension de notre Sauveur, son Évangile, à *Rome, de la bouche de Pierre*, en langue romaine, d'où il fut ensuite interprété en grec. — Etant, en effet, disciple de Pierre et (325 *b*, 1) voyageant toujours à sa suite, il écrivit ce qui était dit par son maître, à la prière des fidèles. Ce récit étant ensuite parvenu à l'Apôtre Pierre, celui-ci l'accepta et le confirma. Comme Pierre était laconique, Marc écrivit un Évangile d'un style brief. Il le prêcha ensuite à Alexandrie, en Éthiopie et en Libye. »

Marc écrivit son Évangile huit ans après la Passion du Seigneur, suivant Vardan le Grand, quinze ans, suivant l'édition de Venise, après l'Ascension, par l'ordre de Pierre, à Alexandrie, en langue égyptienne (copte); quinze ans après la Passion, suivant le premier mémorial du n° 27, à Rome, sous la dictée de saint Pierre, en langue dalmate, c'est-à-dire, en grec, et il le *porta de là à Alexandrie où il le prêcha;* à Alexandrie, d'après le second mémorial; à Alexandrie, dix-sept ans après l'Ascension, d'après Vardan le Géographe; quinze ans après, à Rome, dans la langue des Latins selon Paul de Taron. — *Journal Asiatique* 1867; I; p. 282.

[2] Ms. syriaque 23596, du Musée britannique, f. 318 *b*. — *Document* n° 2.

Digitized by Google

dans quelle langue ils soient écrits, ils portent presque toujours cette inscription finale : « *l'épître catholique de l'Apôtre Pierre a été écrite de Rome* [1].

VI

Le martyre de saint Pierre et les circonstances de sa vie, telles qu'on vient de les lire, étaient tellement connues, qu'on y trouve de continuelles allusions dans les homélies des Pères arméniens et syriens. Bar-Hebreus, parlant des croix et de leur rôle dans la vie chrétienne, fait cette réflexion :

« Il y a beaucoup d'âmes qui ne veulent pas être crucifiées la tête en haut, et cela pour diverses raisons. Dans les unes, c'est un amour excessif qui en est cause, comme, par exemple, dans Pierre quand il disait à ses bourreaux : *Je ne suis pas digne d'être crucifié comme mon maître* ! Il parlait ainsi, parce qu'il était embrasé d'un zèle ardent pour le Christ [2].

Bar-Cephas († 903), dans ses homélies, observe que :

« Marc a décrit plus au long que tous les autres Évangélistes le reniement de son maître, *parce que celui-ci l'avait engagé à raconter tout cela en détail* [3]. »

Ailleurs, parlant de l'ordination de l'évêque et d'une prière que tout le monde faisait sur lui, il s'exprime en ces termes :

« En récitant cette prière avant les saints mystères qui s'accomplissent par (le renouvellement commémoratif) de la passion, de la croix, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur, l'évêque veut crier comme saint Pierre à Jésus qui est la victime : Je suis prêt à aller avec vous et pour vous à *la mort de la croix*; je suis prêt à déposer mon âme pour vous, afin de vous ressembler, afin d'être un bon pasteur pour les brebis que vous me confiez [4]. »

On rencontre enfin, chez les Pères, de longues homélies sur le reniement de Saint-Pierre. Nous citerons plus loin des frag-

[1] Telle est l'inscription finale du ms. grec-arménien 9e de la Bibliothèque nationale, écrit de la main de saint Nersès de Lampron, patriarche d'Arménie (1153-1198).

[2] Ms. syriaque orient. 1017 du Musée britannique, f. 138 *b*-139 *a*. — *Document* n° 25.

[3] Ms. syriaque 35 de la Bibliothèque nationale de l'an 1053, f° 213 *a*, 1. — *Document* n° 26.

[4] *Ibid.*, f. 142 *a*, 2. —*Document* n° 27.

Digitized by Google

ments des plus anciennes et des plus célèbres. D'autres en plus grand nombre se rapportent à la vie de l'Apôtre, en général, ou à sa mort. On les lisait le jour de la fête du saint ; et il est rare qu'on ne trouve pas, dans toutes ces pièces, la confirmation la plus entière de ce que nous avons dit jusqu'à ce moment. Chez les Arméniens, ces recueils d'homélies sont connus sous le nom de *Tchar-Endir, Discours choisis* [1]. Le manuscrit 45 de la Bibliothèque nationale en contient plusieurs sur le martyre de saint Pierre. Il représente le rite de l'Église arménienne de Jérusalem et remonte à l'an 1355. On trouve au f° 22, *b*, un discours du Vartabied Anania *sur le crucifiement de Pierre* ; au f° 23, *a*, un autre discours du même Vartabied *sur le mystère de la mort de l'Apôtre Pierre.* Voici le commencement de cette pièce, curieuse à plus d'un point de vue :

« Le bienheureux Pierre étant parvenu au lieu de son supplice, immolé sur la croix en agréable odeur à Dieu le Père, se tenant devant la croix, et rempli de l'Esprit, voulut manifester le mystère de la Croix, qui lui avait été révélé par le Seigneur et le faire connaître à ceux qui étaient auprès de lui,... *il ordonna qu'on le crucifie la tête en bas* (*Q'lghïvaïr*) et parla ainsi [2]... »

Vient alors un discours de seize colonnes in-folio sur la Croix et sa vertu vivifiante, discours bien semblable à quelques-unes de ces pièces sur lesquelles vient de s'évertuer la critique de M. Lipsius [3]. Au folio 26, *b*, du même manuscrit,

[1] Azarian, *Ecclesiæ Armenæ traditio*, etc., p. 39.

« Accedit *Homiliarium* armenicè *Giarindir*, quodque nil aliud est nisi vitæ SS. Patrum, et Homiliæ selectæ Patrum Ecclesiæ Armenæ. *Liber iste adhibetur in Ecclesia, et secundum ordinem leguntur capita ejusdem libri, et magni pretii sunt scripta ejusdem operis, et cum sit collectio quædam ex scriptis Patrum armeniorum, ostendit universum sensum Ecclesiæ Armenæ.* »

[2] Ms. arménien 25 de la Biblioth. nationale. f° 23 *a*.

[3] *Die Quellen der Röemischen Petrussage*, Kiel, 1872.

On ne saurait être trop sévère pour des hommes qui exagèrent les droits de la critique comme l'a fait le savant dont nous venons de citer l'ouvrage. Ce livre manque de conclusion ; mais elle est suffisamment indiquée par la tournure générale des idées de l'auteur. Voici en abrégé son système : « Le voyage de saint Pierre à Rome se rattache à la fable de Simon le magicien. Tous les Pères anciens disent, en effet, que l'Apôtre est venu à Rome pour combattre le chef des hérésiarques. Or, Simon le magicien n'est pas un personnage historique ; c'est *un masque* qui recouvre la figure de saint Paul. Par haine pour l'Apôtre des Gentils, les chrétiens judaïsants l'ont identifié avec Simon le magicien. Admettrait-on la réalité historique du Simon dont il est question dans les Actes, il est certain au moins que le Simon de la lé-

Digitized by Google

on raconte le martyre de saint Pierre et de saint Paul, *suivant l'explication de l'Évangile de saint Jean*. C'est un commentaire du fameux passage cité plus haut, dans lequel il est dit que les deux Apôtres moururent à Rome sous Néron, après avoir combattu Simon le magicien [1]. Les auteurs rappellent enfin continuellement ce fait glorieux pour le christianisme, et quelques-uns ne peuvent prononcer le nom de Rome sans ajouter que Pierre et Paul y ont souffert le martyre. C'est ainsi que Jean de Mardin, écrivain jacobite du XIIIe siècle, en parle à propos du pain fermenté [2].

Des recherches plus complètes nous mettraient en possession de beaucoup d'autres pièces de ce genre, dans toutes les littératures de l'Orient, sans qu'il en résultât de grands avantages pour l'histoire. Citons encore une homélie de Jacques

gende romaine n'est qu'une personnification. Les chrétiens judaïsants voulant exalter Pierre lui font battre Simon le magicien dans la Samarie, et ensuite *Simon-Paul* à Rome. Ils vont même plus loin, ils ravissent à Paul la couronne du martyre pour la placer sur la tête de Pierre. Bientôt, cependant, la haine pour Paul s'attiédissant, on lui restitue sa couronne en l'associant aux combats de Pierre et à la gloire de son martyre. » Et voilà comment on explique la venue de saint Pierre à Rome. — Un jour, tout cela paraîtra sous une forme un peu moins lourde, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et ce sera alors la véritable histoire des origines de l'Église.

Il faudrait citer chaque page de ce livre pour en donner une juste idée : mais nous sortirions des limites qui nous sont tracées. Nous nous bornerons à la demi-page suivante : « D'après les nouvelles recherches, dit Lipsius, il faut regarder comme démontré que, sous le masque de Simon le magicien, il ne se cache pas une autre personne que Paul. Les anciennes légendes judéo-chrétiennes le représentent, en effet, comme le faux apôtre, comme l'homme odieux, comme le destructeur de la loi que Pierre combat sans relâche et qu'il terrasse complètement au terme de sa carrière. La première lutte des deux Apôtres à Antioche, lutte que Paul lui-même raconte dans sa lettre aux Galates, est devenue le fondement historique d'un cycle légendaire plus étendu dont la conclusion mène naturellement à un combat définitif à Rome entre le véritable et le faux Apôtre ; et c'est dans ce combat que Paul-Simon trouve, malgré ses artifices diaboliques, une fin ignominieuse. La couronne du martyre qui ornait le front du Paul historique passe sur la tête de l'Apôtre des Juifs, sur lequel les Romains idolâtres vengent la mort du magicien. Mais l'Église, qui devait plus tard s'appeler catholique et qui se fondait sur Pierre et sur Paul, les opposa tous les deux à Simon et les fit vivre et mourir fraternellement d'une vie et d'une mort communes. La postérité oublia le sens de la légende de Simon et ne vit plus en lui que le chef de toutes les hérésies dont elle fit descendre les sectes gnostiques, » p. 1-2. Cf. p. 9, 11, 17, 22, 25, 93-94, etc. — On peut voir les conséquences de ce système dans un autre ouvrage de Lipsius : *Chronologie des Römischen Bischöefe*.

[1] *Ibid.*, f. 27 *b*.

[2] « Romani ipsi, apud quos *Apostolorum magnates Petrus et Paulus* fuerunt, « et apud quos *(martyrio) coronati sunt*, etc. » Cf. Joseph David : *Antiquæ Ecclesiæ Syro-Chaldaicæ traditio de Beati Petri... primatu*. p. 12.

Digitized by Google

de Sarug *au sujet d'Antioche*, homélie dont nous possédons la traduction arménienne dans des manuscrits qui remontent au IXe siècle.

« Les disciples, y est-il dit, s'en allèrent bénir la terre pour y arracher les mauvaises herbes que le Démon y avait semées. Simon se rendit à Rome, Jean à Éphèse et Thomas aux Indes.. L'Esprit-Saint dit à Simon : « La ville d'Antioche te demeure pour que tu l'évangélises. » — Simon répondit : « Rome me suffit. Comment pourrai-je prêcher l'Évangile en « ces deux endroits ? »

Mais alors Dieu lui adjoignit Jean pour compagnon. L'auteur de l'homélie expose ensuite ce qui se passa à Antioche, et il finit par ces mots que l'Esprit-Saint adresse à Pierre : *L'Empereur Néron attend que tu ailles à lui. Quitte donc Antioche, puisque la terre de Rome t'est réservée* [1].

Terminons par un témoignage plus ancien que celui de Jacques de Sarug († 527). Il est d'un des écrivains les plus renommés de l'Église nestorienne, de Mar-Narsaï († 496), que les siens ont surnommé *la langue de l'Orient, la cithare de l'Esprit-Saint, le maître des maîtres, le docteur des docteurs, l'océan de la science*, etc. [2] Voici comment il s'exprime en parlant des Évangélistes :

« Simon prêcha, dans la région de Rome, l'Évangile nouveau, c'est-à-dire l'incarnation de la divinité destinée à vivifier tous les hommes. Le pêcheur partit d'abord pour pêcher les nations : il jeta ses filets et pêcha la Métropole des cités. Le prince des Disciples s'empara de la cité du principat ; il l'introduisit et la garda derrière les remparts de la foi... Il cria à Rome et tous les temples de l'idolâtrie en furent ébranlés ; la superstition tomba et le culte du mensonge, établi par le démon, s'évanouit [3]. »

Dans un autre sermon pour le jour de la Pentecôte, Mar-Narsaï, établissant un parallèle entre Moyse et Pierre, parallèle avec lequel nous ont familiarisé les Pères latins et, en dernier lieu, les peintures des catacombes, s'écrie :

[1] Ms. arménien de la *Bibliot. nat.* 69, de l'an 1614, f. 18 *b*, 2-38 *b*, 1. Il est fréquemment question de Rome, f. 26 *a*, 1 ; 36 *a*, 2 ; 38 *b*, 1. — Cette homélie existe encore dans le ms. 41 du IXe-Xe siècle, au f. 589 *a* - 595 *b*. Ce ms. contient au f. 587 une *homélie de saint Jean Chrysostome sur saint Pierre et saint Paul, traduite des écrits latins.*

[2] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales seu chald.*, p. 133-134.

[3] *Ibid.*, p. 7.

Digitized by Google

« Simon a fait entendre un nouveau bruit dans la terre de Rome. Il a appris aux Romains les voies qui mènent à une seule puissance créatrice. Le prince des Disciples a eu pour sa part la mère des villes et il a planté en elle, comme dans une tête, les yeux de la foi [1]. »

Nous pourrions même remonter plus haut encore, s'il le fallait, car, en feuilletant les écrits de saint Éphrem († 373), le poète par excellence, le docteur et le commentateur de la Syrie chrétienne, nous y trouverions une allusion évidente au martyre de saint Pierre à Rome. Dans une de ses poésies, où la Mort et le Démon forment un dialogue, il fait ainsi parler la Mort :

« Les méchants seront suspendus le corps droit; quant à toi, tu seras suspendu le corps renversé, car tu as ainsi crucifié Simon sur le bois. *Le Diable.* — O Mort, je me suis tu et j'ai essuyé toutes tes injures, parce que mon temps va finir. (Mais songe donc que) *Simon lui-même me dit : crucifie-moi de la sorte* [2]. »

VII

Nous arrivons enfin à une preuve qui dépasse, en importance, toutes celles qu'on vient de lire, car il ne s'agira plus ici seulement du témoignage d'un seul auteur. Ce seront les Églises qui parleront ensemble par leurs livres liturgiques, par leurs offices, par leurs bardes sacrés, par leurs hymnes, leurs chants, leurs prières. Ce seront des témoignages formés par une multitude de voix réunies, et quelles voix que celles de ces Églises, les plus anciennes du monde, venant déposer au sujet des croyances qu'elles ont gardées depuis les origines du christianisme! On sait, en outre, que l'Église a toujours surveillé avec soin ses formules de prières : on ne peut donc pas supposer que des erreurs comme celles que nous imputent les protestants, se soient glissées furtivement dans ces livres liturgiques, sans que personne s'en soit aperçu, sans que personne ait protesté. Hâtons-nous de dire d'ailleurs que les rites orientaux étaient complètement constitués avant que Rome exerçât une autorité et une vigilance bien sensibles sur le monde chrétien, et que, pendant de longs siècles, ces rites sont demeurés lettre morte pour les Occidentaux. C'est à peine

[1] *Ibid.*, p. 8.
[2] Bickel : *Carmina Nisibena*. p. 114 et 199.

Digitized by Google

même si aujourd'hui ils commencent à cesser de l'être pour le public européen. Mais les ministres protestants qui ont pris la parole à Rome, ont-ils une claire notion des littératures chrétiennes de l'Orient? S'ils l'avaient eue, s'ils connaissaient un peu l'histoire profane et religieuse de ces contrées lointaines, se seraient-ils aventurés légèrement comme ils l'ont fait? Leur aurait-on entendu proférer les énormités qu'ils ont dites? Évidemment non.

La preuve tirée des livres liturgiques est donc, à tous égards, la plus convaincante et la moins discutable. Un homme peut se tromper sur un fait, mais est-il possible que toutes les Églises d'Asie aient ignoré que saint Pierre y est mort, si cela est vrai, comme l'affirment les protestants? — Si elles ont connu ce fait si glorieux pour elles, comment ne l'ont-elles pas proclamé? Comment l'ont-elles laissé nier? Comment n'ont-elles pas protesté? Surtout comment ont-elles affirmé le contraire?

Encore une observation, avant de commencer à produire ces témoignages extraits des livres liturgiques.

Jusqu'ici il n'a été fait aucune étude générale sur les offices des Églises syriennes. Les moyens manquaient aux uns, l'idée d'un tel travail ne venait pas aux autres, et l'utilité de recherches exécutées dans ce sens était médiocrement comprise. Il faudrait avoir, en effet, des manuscrits représentant les rites divers de toutes ces Églises, pour pouvoir tirer des conclusions certaines : car, en comparant les offices les uns aux autres, on trouverait souvent des parties complétement identiques; et on reconnaîtrait dans ces portions de l'office des restes d'une antique liturgie commune à toutes les fractions de la race Araméenne. Ce serait donc là surtout qu'on devrait puiser les éléments d'une démonstration des dogmes catholiques.

Quoique les moyens nous fassent encore défaut pour opérer de cette manière, nous pourrons cependant remonter assez haut dans l'antiquité. Quelquefois même, les anciens manuscrits nous révéleront les auteurs de certaines pièces, auxquelles le temps a imposé, dans la suite, le voile de l'anonyme.

1° Les offices jacobites étant ceux que nous possédons en plus grand nombre, nous commencerons par celui des *Syriens*

[1] Ms syriaque de Paris 13. f. 159 *b* – 169 *a*. Ce manuscrit contient, dit le titre.

Digitized by Google

Jacobites orthodoxes [1]. Il y a dans ces prières liturgiques une élévation de pensée et de langage, disons le mot, un lyrisme que ne connaissent pas souvent nos liturgies, surtout dans les deux parties de l'office intitulé *Proœmium* et *Sedro*. On y retrouve le souffle et les accents d'une véritable poésie. Il est bon de savoir, au reste, que dans les Églises orientales les prières liturgiques sont le plus souvent soumises au rythme et à la mesure. Voici un court extrait de l'office dont nous parlons :

« Proœmium. Au roi des habitants des cieux qui a choisi les habitants de la terre pour prêcher son Évangile; au roi qui a remis en leurs mains les clefs de son bercail, qui les a établis sur les trésors de sa grâce, qui les a enrichis de la richesse de ses dons, qui a magnifié leur souvenir dans le temple de sa grandeur; au roi qui a célébré leur fête sur l'autel de sa beauté, qui a réjoui l'Église par leur commémoraison; au roi qui a fait tressaillir, par leur exaltation, les brebis de son troupeau, gloire, honneur, etc.!

« Sedro. Nous vous prions, majordomes fidèles établis sur les trésors véritables, prédicateurs illustres, évangélistes divins, pères saints, pasteurs bienheureux, docteurs éprouvés, apôtres orthodoxes, médecins distingués, médecins guérissants, géants courageux, couronnes joyeuses de sainteté, type élevé du patriarcat, rempart invincible de la vérité, fondement établi sur le roc inébranlable, magasin des trésors de l'Esprit, indicateurs de la perfection rationnelle, murs de la belle crainte, refuge de toute vertu, astres éclairant les âmes obscurcies, sel qui donne du goût à toute fadeur intellectuelle, sources d'eaux vivifiantes émanées de l'essence sublime, astres désirables donnant des fruits d'immortalité, vignes glorieuses qui font couler le vin des rameaux, convocateurs au royaume d'Israël, conducteurs admirables au royaume des cieux, princes des prêtres véritables du tabernacle intérieur, bien-aimés du père, amis du fils, chéris et familiers de l'Esprit-Saint, Priez et intercédez pour nous auprès de la Trinité Sainte, seule Divinité Sublime qui vous a consommés dans la perfection. Puissions-nous par le secours de vos puissantes prières obtenir la force, la sagesse, la science, l'épée de l'intelligence, un jugement sûr et des pensées modestes [2]! »

Or, dans cet office en l'honneur des saints Apôtres, office qui représente probablement le rite d'Antioche, nous trouvons

[1] Ms. syriaque de Paris 43, f° 159 *b* - 169 *a*. Ce manuscrit contient, dit le titre, *l'Office de la résurrection du Sauveur Jésus-Christ notre Dieu et des dimanches de l'année, depuis le premier jusqu'au huitième En'ïono avec les Quolé, Mad'rosché, Quonouné, Bo'votho, conformément au rite de l'Église des Syriens Jacobites orthodoxes.* — Le manuscrit est du xve ou du xvie siècle, mais on trouve le même office dans les manuscrits 14503, 17190, 12147 du Musée britannique qui remontent au xe-xie siècle. Le dernier est peut-être même plus ancien. Voir Wright : *Catalogue of Syriac mss. in the British Museum. acquired since the year 1838*, t. I, p. 261-264.

[2] Ms. syriaque 43, f. 160-161.

Digitized by Google

un éclatant témoignage rendu à l'apostolat de saint Pierre à Rome. Voici quelques strophes d'une hymne :

« Le Christ a pêché Simon le pêcheur et métamorphosé les poissons qu'il pêchait ; car maintenant il pêche des hommes pour la vie. *Simon a jeté son filet dans Rome* ; il a enveloppé cette lionne comme une brebis, l'a introduite dans l'Église et voici qu'elle a pris en horreur les statues des dieux pour adorer la croix de notre libérateur. Béni celui qui a choisi les Apôtres et magnifié leur souvenir [1] ! »

Un peu plus loin il est dit :

« En se séparant, les disciples éclairèrent comme le soleil toutes les parties du globe, *Simon Rome, Thomas l'Inde et Jean Éphèse*. Béni soit leur maître [2] ! »

Et dans l'office propre à l'Église d'Édesse, l'hymnologue s'exprime ainsi :

« L'Esprit-Saint envoya *Simon à Rome, Jean à Éphèse, Thomas dans l'Inde, André à Calabin* [3].

Dans un autre office qui représente le rite de Damas, nous trouvons des témoignages plus explicites encore au sujet du voyage et du martyre de saint Pierre à Rome :

« Gloire, s'écrie l'Église, à ce maître des habitants des cieux et de la terre, qui a établi deux puissantes colonnes en son Église, Pierre et Paul ! Gloire à celui qu'ils ont imité en déposant leur âme pour les brebis rachetées de son sang ! Gloire à celui pour l'amour duquel *Pierre a été crucifié la tête en bas* (*bothar Rischeh*) *et Paul décapité par l'épée* [4] ! »

Parlant quelques lignes plus bas des Apôtres, l'auteur de cet office fait cette remarque :

« Jésus leur a donné pour chef et pour fondement, le plus élevé dans la perfection, Pierre, auquel il a découvert la révélation et les mystères

[1] *Ibid.*, f. 165 *b*, 1. Cette strophe se trouve dans le ms. 51, f. 94 *b*, 2, et dans le ms. 14503 du Musée britannique, f. 152 *a*. On peut découvrir quelques rapports entre ces strophes et celles de Mar-Narsaï citées plus haut. — *Document* n° 28.

[2] *Ibid.*, f. 166 *b*.

[3] Manuscrit syriaque 14697 du *Musée britannique* : « Livre, c'est-à-dire, Τροπολόγιον des psalmodies syriennes et des *canons* grecs, suivant le rythme et le rite de l'Église d'Édesse » (f. 425 *a*). — L'office des saints Apôtres f. 414 *b*, de saint Pierre et de saint Paul 418 *a*-424 *a*, diffère de tous ceux que nous avons vus ailleurs.

[4] Ms. syriaque 50 de Paris, f. 179 *a*, 1. — *Document* n° 29.

Digitized by Google

divins. Il en a fait un modèle pour les parfaits, pour les pénitents et pour les pécheurs; et, parce que Pierre était le *chef et le premier de ses frères, il l'a envoyé à Rome, la capitale et la première des villes..., Pierre a été crucifié la tête en bas, baisant les talons de son maître, et Paul décapité par l'épée* [1]. »

On invoque enfin « Pierre et Paul, comme des grappes élo- « quentes, *que le roi impie Néron* a pressées et qui ont enivré « toute la terre [2], comme des images peintes qui portent les « traces ineffaçables du crucifiement [3]. » Or, ne sont-ce pas là les circonstances principales, les traits généraux qui résument la vie de saint Pierre? Aussi, les retrouverons-nous encore dans un office composé pour le célèbre monastère de Scété dans la Haute Egypte, d'où nous est venue la plus riche collection de manuscrits syriaques qu'il y ait au monde. « Bienheureux êtes-vous, ô « grand Pierre qui êtes allé jusqu'à Rome dans votre apostolat! « Bienheureux êtes-vous, ô Paul qui êtes parvenu jusqu'à « l'Illyrie en prêchant votre Maître! Bienheureux êtes-vous, ô « Pierre qui avez baisé les talons de votre Seigneur, étant cruci- « fié la tête en bas! Bienheureux êtes-vous, ô Paul, » etc. [4]! Et l'hymnologue, qui chante ainsi tour-à-tour les gloires de Pierre et de Paul, nous en donne plus loin la raison: « C'est que « tous les deux, étant liés ensemble au joug de l'apostolat, « *évangélisèrent ensemble Antioche et Rome*; *c'est que tous les* « *deux reçurent plus tard ensemble* la couronne du martyre, « et c'est pour cela que l'Église célèbre le même jour leur sou- « venir [5]. »

Il y a, dans tous ces offices de l'Église jacobite en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, des différences nombreuses de fond et de forme, qui caractérisent les temps ou les pays dans lesquels ils ont été rédigés, mais il y a aussi de loin en loin des hymnes ou des strophes identiques, et c'est là évidemment la partie la plus ancienne de ces liturgies, celle qui a été comme le noyau autour duquel tout le reste est venu se grouper. Aussi possède-t-on des offices plus anciens que les précédents

[1] *Ibid.*, 179 *b*. — *Document* n° 30.
[2] *Ibid.*, 180 *b*, 2.
[3] *Ibid.*, 180 *b*, 1
[4] Ms. syriaque 17231 du Musée britannique, f. 180-186, et Martin: *Syrorum orientalium et occidentalium in honorem Divi Petri et Pauli vetustiora officia*, ouvrage en préparation, p. 73-74 du texte syriaque.
[5] *Ibid.*, p. 78.— Le manuscrit 17231 est de l'an 1481.

Digitized by Google

où reparaissent les parties communes, sans qu'on puisse exactement déterminer à quelle fraction de l'Église jacobite ils appartenaient. Quelquefois les hymnes sont les mêmes : leurs titres seuls ou ειρμοι sont différents.

Le manuscrit 51 de Paris, du xe-xie siècle, contient un office de ce genre où il est dit de Pierre, « du prince des Apôtres, du pêcheur d'hommes, qu'il a délivré l'humanité par la doctrine de la croix ; qu'il a étendu son filet, enseigné les nations et les races et qu'il a enfin reçu *la mort de la croix comme son maître,* ou bien qu'il a supporté des douleurs et des tourments de tout genre, *même la croix* [1]. »

Dans le même manuscrit, au Vendredi-Saint, existe un office sur le reniement de saint Pierre qui figure également dans une dizaine de manuscrits de Londres, des plus anciens [2]. Il n'y a là aucune allusion au genre de mort que Pierre a souffert, mais nous devons citer néanmoins ce fait pour montrer combien était antique dans l'Église syrienne le culte de saint Pierre, puisque toutes les hymnes renfermées dans ces volumes sont attribuées à saint Éphrem († 373), à Mar-Balaï (vers 400) et à Mar-Jacques de Sarug († 527). On remonte ainsi d'anneaux en anneaux jusques aux temps apostoliques, sans trouver un seul moment où l'Église syrienne ait pu changer d'opinion.

2° A côté des Jacobites et le plus souvent mêlés à eux vivaient les Melchites, dont les offices et la littérature, quoique empruntés en grande partie aux Grecs, n'étaient pas absolument dépourvus de toute originalité. Il faut donc consulter les monuments religieux de cette Église et lui demander ce qu'elle a pensé de la vie et de la mort de saint Pierre. Nous possédons ses livres liturgiques en assez grand nombre pour bien nous renseigner. Toutefois, nous nous contenterons d'ouvrir les Ménées et de rapporter ce que nous y lisons, au 29 juin :

« Pierre et Paul sont deux étoiles brillantes pour l'Église sainte.

[1] Fol. 94 *b*, 1. — Le ms. 14503 de Londres, f° 152, contient la même chose, ainsi que le ms. 12147, f° 337 *a*.

[2] Ms. 51 de Paris, f° 18 *a* et suiv. Voir ms. du Musée britannique 14503, 14520, 17190, 12147, 14506. — La plupart de ces hymnes sont les mêmes dans tous les manuscrits ; les ειρμοι ou titres sont changés. Voir *Opera sancti Ephræmi Syro-Lat.* t. III, p. 434, *paræneseis* xiv.

[3] On appelle ainsi les *offices des Saints propres à chaque jour de l'année,* quand le recueil en est divisé en *mois* ou *Ménées.*

Digitized by Google

Magnifions-les, louons-les, parce qu'ils ont plus brillé que le soleil dans le firmament de la foi glorieuse et parce que, par l'éclat de leur admirable prédication, ils ont ramené les nations de l'erreur, de l'idolâtrie : celui-là, *quand il fut élevé en croix*.., celui-ci quand il fut décapité [1].... Quelle prison ne vous a retenu prisonnier dans son sein? Quelle Église n'avez-vous pas instruite par votre éloquence? Damas est bien attristé, ô Paul, de ne vous avoir vu qu'en passant *et Rome brille maintenant parce qu'elle a reçu votre sang*..; ô Pierre, rocher de la foi, ô Paul, gloire de la terre, *venez ensemble de Rome* et donnez-nous la fermeté [2]. »

Enfin, dans les Vies en arabe qu'on lisait au cours de cet office, il est dit que « Pierre se *rendit à Rome à cause de Simon le magicien et qu'il y fut crucifié la tête en bas (mounakkassan), comme il l'avait demandé* [3]. »

Dans un office différent appartenant au rite melchite, nous trouvons encore des allusions presque transparentes à certains détails de la vie de saint Pierre : « Le Seigneur t'avait prédit, « ô Pierre, dit l'hymnographe, que tes mains seraient étendues, « élevées et liées sur la croix [4]. » Qui ne reconnaît, dans ces paroles, une allusion au célèbre verset de saint Jean, dont nous avons parlé plus haut, où Jésus dit à Pierre : « Quand « tu seras vieux, tu étendras tes mains, un autre te cein- « dra et te conduira où tu ne voudrais pas aller? » (Jean, « XXI, 18.) C'est encore dans le même office qu'on lit ces paroles : « O Pierre, par la vertu de l'Esprit-Saint, tu « as humilié et fait tomber Simon le magicien, ce Simon « qui, par ses incantations, se faisait passer pour Dieu et « s'élevait jusques aux plus hautes cîmes de l'air [5]. » Nous citerons, pour finir, un autre *Ménée* melchite, où nous n'avons rencontré aucune mention des faits historiques de la vie de saint Pierre, excepté dans l'office en l'honneur des douze Apôtres ; mais il y a là des témoignages des plus explicites en faveur de l'opinion catholique. Les Apôtres, comme des laboureurs pieux, sont allés à travers le monde, et ils ont semé l'Évangile d'une extrémité à l'autre de la terre. Tho-

[1] Ms. syriaque de Paris 149, f° 291 *b*.
[2] *Ibid.*, f° 295 *a*.
[3] *Ibid.*, f° 302 *a*.
[4] Ms. syriaque du Musée britannique 14711, f° 191 *a* et 17236, f° 123 *a*.
[5] *Ibid.*, 14711, f° 191 *b*; 17236, f° 123 *b*.

Digitized by Google

mas fut envoyé dans l'Inde, Jean à Éphèse et *Simon Cephas à Rome* [1].

« Venez, s'écrie l'hymnographe, venez et écoutez! Les idoles tombent et « se brisent devant les Disciples; l'erreur et ses enfants sont plongés dans « la douleur, entendez-les se lamenter et dire: *Malheur à toi, Pierre, qui « as battu le chef de nos légions* [2] ! Malheur à toi, André, qui as vaincu « nos troupes sur le bord de la mer! Malheur à toi, Jacques, qui as con- « quis le lieu de notre repos, Jérusalem! Malheur à toi, Jean, qui as « renversé notre amie Diane! Malheur à toi, Philippe, qui as évangélisé la « plus grande partie de notre empire! Malheur à toi, Barthélemy, qui as « subjugué Mardin quoique située au milieu des montagnes! Malheur à « toi, Thomas, qui as multiplié nos souffrances dans la Mésopotamie! « Malheur à toi, Mathieu, qui as détruit nos joies au milieu des Parthes! « Malheur à toi, Labbé-Thaddée, qui as excité, partout où tu es allé, la « persécution contre nous! Malheur à toi, (Simon) le zélé, parce que, « dans ta colère, tu as ruiné le lieu de nos sacrifices! Malheur à toi, « Mathias, qui as été choisi en place de Judas, notre ami! Malheur « aux Apôtres! » Reprend alors l'Eglise. « Oh non! non! Mais malheur « à vous, rebelles que les Apôtres ont vaincus! Bienheureux, au con- « traire, les Apôtres qui se sont rendus dignes du royaume [3]! »

Nous rapportons ce passage dans tout son entier, parce qu'il résume en un trait la vie de chaque Apôtre, et parce que l'on peut voir dans l'événement qu'on rappelle ainsi la circonstance principale de sa prédication. Il est donc dit de saint Pierre qu'il a vaincu *le chef des légions de l'erreur;* si on n'avait pas de renseignements par ailleurs, on pourrait hésiter à se prononcer sur ce que peut être ce chef des légions de l'erreur; mais, quand on connaît la vie de saint Pierre, on lève facilement le masque de cet ennemi anonyme et on ne s'étonne pas de retrouver sous cette figure d'emprunt Simon le magicien. — Voilà encore une allusion, qui, à coup sûr, ne sera pas du goût de M. Ribetti! Que faire à cela? Nous n'en sommes pas l'auteur.

[1] Ms. syriaque 14696 du Musée britannique, f° 274 *a*.
[2] Simon le magicien.
[3] Ms. syriaque du Musée britannique 14696, f° 278 *a*.—*Document* n° 31.

Digitized by Google

VIII

La moisson est déjà bien riche, et cependant ce n'est qu'une faible partie des pièces que nous pourrions citer ; car, quand on fouille dans les littératures chrétiennes de l'Orient pour y recueillir des preuves à l'appui des dogmes de l'Église catholique, il suffit d'ouvrir les mains : les documents s'accumulent les uns sur les autres, il ne reste plus qu'à choisir. Après ce qu'on vient de lire, il semble qu'on ne puisse rien ajouter, et cependant il est encore des témoignages plus forts, plus explicites, plus importants que ceux déjà donnés ; car nous n'avons pas parlé de l'Église nestorienne, et, on le sait, nous l'avons dit nous-même, elle est particulièrement intéressée dans la question. C'est une de ses gloires qu'il faut lui rendre, si elle lui appartient, si elle la réclame à juste titre, ou bien une gloire qu'il faut lui enlever pour toujours. Que pense-t-elle donc sur la mort et le martyre de saint Pierre? Elle aussi a des fêtes en l'honneur des Apôtres, des fêtes en l'honneur des Saints. Peut-être même doit-on voir dans ses livres d'offices la forme liturgique la plus ancienne qui soit restée dans les Églises syriennes et en voici brièvement la raison.

D'abord, l'Église nestorienne s'est séparée, de meilleure heure qu'aucune autre Église d'Asie, du reste du monde catholique ; ensuite elle a vécu si complètement isolée pendant de longs siècles qu'elle est demeurée étrangère à tout mouvement chrétien extérieur. C'est à peine même si les grandes luttes survenues dans l'Empire byzantin ont fait écho dans son sein. Elle a vécu d'une vie propre ; elle a conservé ce qu'elle avait emporté ; quand elle l'a développé, le développement a été peu sensible ; et c'est pourquoi le dernier remaniement général de sa liturgie remonte au moins à la première moitié du VIIe siècle [1]. Ce sont là tout autant de circonstances qui donnent à sa déposition une valeur hors ligne.

[1] Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, p. 132.
« Jesujabus hujus nominis III Nestorianorum Patriarcha cognomento Adiabenus, postquam in Schola Nisibena litteris dedisset operam, tum monasticum institutum in Cœnobio Jacobi Beth-Abe amplexus fuisset, mox Ninivés episcopus, deinde

Digitized by Google

La forme même de ses offices confirme ce que nous apprend l'histoire. Car, dans le Bréviaire nestorien, les fêtes sont bien moins nombreuses que dans les autres liturgies syriennes, et c'est là une preuve de son antiquité. Dès le principe, on honora tous les Saints en commun; ensuite on célébra les fêtes des martyrs; plus tard, on consacra un jour de l'année aux Apôtres et enfin chacun eut son jour particulier. Il n'est pas possible de dire à quelle époque se sont accomplies ces diverses modifications, mais tout porte à croire que la fête en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul était déjà célébrée, en Asie, au IVe siècle [1]. Elle existe, en effet, dans le Bréviaire nestorien; et c'est une des rares solennités en l'honneur de Saints particuliers, que cette liturgie admet. Ainsi, il n'y a point, chez les Nestoriens, de fête en l'honneur de l'Assomption de la Vierge, quoique le fait de l'Assomption soit plus d'une fois confirmé dans leurs offices. Leur *Beith-Gaza*, ou Propre des Saints, n'a qu'une seule fête en l'honneur de la Vierge et on la célèbre le deuxième vendredi après Noël [2]. De tels faits, nous le répétons une dernière fois, suffisent pour démontrer l'antiquité relative de la liturgie nestorienne.

Ouvrons donc ces livres d'office, et feuilletons-en les pages vénérables. Qu'y lisons-nous? — Ce que nous y lisons? — Il faudrait citer l'Office tout entier; car, pendant soixante-sept pages, on ne cesse de rappeler quelqu'un des actes de la vie et de la mort de saint Pierre à Rome, ou du moins on y fait des allusions incessantes [3]. Quelles sont, en effet, les principales circonstances de la vie de saint Pierre? Ces circons-

Mossul et Arbelæ Metropolita, demum Nestorianorum Patriarcha post Maremes obitum fuit electus, præfuitque iis ab anno Chr. 650 ad ann. 660. Maximam apud gregales suos doctrinæ famam obtinuit. Ipse ordinavit « Penkitha d'Hudhra » h. e. Tomum Circuli, seu Officium Divinum, quod nomine etiam *Dominicalis* interdum citavimus. Ordinavit etiam Rituale et Pontificale Chaldæorum. Collectio Epistolarum ejusdem mirabili eloquentia conscriptarum exstat in exemplaribus plurimis mss. Romæ et apud nos in Chaldæa. Plura de isto Patriarcha ejusque operibus tradit I. S. Assem. in cit. *Bibl. Orient.* t. III, pars 1 a pag. 113. »

[1] On trouve dans le ms. syriaque 199 du Vatican un discours de saint Éphrem prononcé, dit le ms., devant saint Basile, *le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul.*

[2] Ms. syriaque du Musée brit. 7178, f. 39 *b*.

[3] Martin : *Syrorum Orientalium et Occidentalium in honorem divi Petri et Pauli vetustiora officia.* — L'office nestorien occupe les pages 1-67. Les Nestoriens célèbrent deux fois dans le cours de l'année la fête de saint Pierre : 1° le 2e ven-

Digitized by Google

tances sont : 1° son arrivée à Rome ; 2° sa lutte avec Simon le magicien ; 3° sa condamnation à mort par Néron ; 4° son crucifiement ; 5° son crucifiement la tête en bas ; 6° son martyre arrivé en même temps que celui de saint Paul ; 7° ses rapports avec saint Marc, etc. Or, il n'y a pas une de ces circonstances qui ne soit rappelée en plusieurs endroits dans le cours de l'office, et l'Église nestorienne nous fait même connaître des détails que nous ne trouvons nulle part ailleurs dans les écrits orientaux [1]. « Les deux Apôtres sont deux astres *placés dans Rome* pour illuminer toute la terre, *deux colonnes de lumière établies dans Rome* pour éclairer l'univers [2]. » « Bien-« heureux êtes-vous, ô Pierre et ô Paul, s'écrie l'hymnographe, « parce *que vos corps reposent dans la même Église* [3] ! Bien-« heureux Pierre, qui, dans sa vieillesse, étendit ses mains « devant ses bourreaux, ainsi que cela lui avait été prédit par « son Maître [4] ! C'est là ce Simon qui dit à l'empereur Néron : « Je ne suis pas *digne d'être crucifié comme mon Maître.* « *Je désire être crucifié la tête en bas.* C'est là ce *véritable* « *Pierre* dont le corps a été déposé avec honneur *dans l'Église* « *de la grande Rome*, où il est devenu une source de secours. « C'est là ce bienheureux Pierre dont tout l'univers fait l'éloge « et dont les anges célèbrent avec les hommes les merveilleux « exploits [5]. »

On sait, d'après une tradition ancienne, que saint Pierre et saint Paul auraient non-seulement souffert le martyre le même jour, mais qu'ils auraient fait ensemble une partie du chemin, et on montre encore aujourd'hui, sur la voie d'Ostie, presque à égale distance des murs de Rome et de l'église saint Paul, une chapelle qui aurait été bâtie au lieu même où les deux Apôtres se donnèrent le baiser d'adieu, avant de se séparer. En Occident, presque tous les Actes du martyre des saints Apôtres

dredi après l'Épiphanie, *commémoraison de saint Pierre et de saint Paul;* 2° le vendredi après la Pentecôte, *commémoraison de saint Pierre et de saint Jean.* Cf. G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, etc., p. 3 et le ms. 7178 de Londres.

[1] On pourra voir, dans l'ouvrage que nous annonçons, ce qui est dit aux pages 2, 3, 4, 5, 9, 14, 19, 21, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 41, 42, 45, 46, 50, 51, 59, 61, 62, 63, 65.

[2] *Ibid.*, p. 25, 29.

[3] *Ibid.*, p. 50.

[4] M. Ribetti ne reconnaîtra-t-il point là *une allusion* au verset de saint Jean ?

[5] *Ibid.*, p. 54.

Digitized by Google

ont conservé le souvenir de cette particularité, tandis que, parmi les Orientaux, si on excepte la lettre de Denys à Timothée, on ne rencontre pas d'allusion à ce fait. Seul, l'office nestorien a conservé des restes de toutes ces anciennes traditions : « Qui n'aurait pleuré, s'écrie l'hymnographe, com-
« me le faux Denys, qui n'aurait pleuré à cette heure terrible
« où les deux Apôtres se donnèrent le baiser de paix avant
« qu'on emmenât Pierre pour le crucifier et qu'on entraînât Paul
« pour l'immoler comme un agneau ? Leurs larmes coulèrent et
« leur pensée était la même. Là où tomba le sang de ces deux
« Saints on vit croître soudain de beaux arbres dont les fruits
« délicieux, dont les feuilles et l'ombre guérissaient les
« malades de Rome [1]. »

L'office nestorien en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul n'est qu'une éclatante confirmation de la thèse que nous défendons. Le sujet y semble épuisé, car on l'envisage sous toutes ses faces. Ce n'est pas, du reste, la seule partie où on rencontre des allusions à quelques-unes des circonstances de l'apostolat de saint Pierre à Rome. Il en est encore question dans plusieurs autres endroits, en particulier, dans l'office des Évangélistes qui suit immédiatement celui des deux Apôtres. « En parcourant l'histoire du Roi suprême écrite par les Justes sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, mon âme est tombée dans l'admiration, dit le poète sacré. Qu'elle est belle ! qu'elle est glorieuse ! Aussi a-t-on vu germer les fleurs de leur doctrine parmi les nations et les races ! Mathieu a été le docteur choisi dans *Ihoud*, ville des Parthes [2]. Quant à Marc, *c'est de Rome* que les rayons de sa parole se sont répandus dans tout l'univers. Luc a écrit en Égypte sur l'essence qui n'a pas de principe ; et Jean a manifesté sa puissance aux habitants d'Éphèse, quand il a dit que, dès le principe, il existait une Trinité adorable, Père, Fils et Saint Esprit, en une nature incompréhensible. Béni soit celui qui a fait connaître à ses Apôtres la vérité de son Évangile [3] ! » Puis, un peu plus bas, parlant encore de saint

[1] *Ibid.*, p. 62. Voir plus haut, et R. Adal. Lipsius : *Die quellen der Röemischen Petrussage*, p. 101-108.

[2] C'est, à notre connaissance, le seul document où il soit question de cette ville.

[3] Ms. syriaque du Musée britannique 7178, f° 185 *b*.

Digitized by Google

Marc, l'hymnographe s'écrie qu'il *a fait croître dans Rome la semence que Pierre y avait semée* [1].

On pourrait enfin citer des témoignages empruntés aux offices des Saints qui se sont trouvés en rapport avec saint Pierre, quand il y en a un pour chacun d'eux, et on y trouverait de nouvelles preuves à l'appui de la tradition catholique. Pour le moment, nous nous contenterons de rapporter quelques fragments de l'office de l'Assomption de la Vierge.

Il existe sur ce sujet une abondante littérature [2], et les amateurs de ce genre d'ouvrages peuvent composer des volumes avec ce que renferment d'inédit les manuscrits orientaux. C'est un des sujets qui a exercé le plus souvent la verve des pieux chroniqueurs ou la tendre dévotion des panégyristes chrétiens. On n'a jamais été d'accord sur le lieu où mourut la Vierge. Moyse Bar-Cephas († 903), un des plus remarquables écrivains de l'Église syrienne jacobite au xe siècle [3], rapportant les diverses traditions, qui circulaient là-dessus, nomme plusieurs ouvrages et parle d'un livre de saint Denys, où il était dit que tous les Apôtres se réunirent à Jérusalem pour assister à la mort de la Vierge [4]. Quoiqu'il en soit de cet écrit encore inconnu, il est certain que la plupart des offices mentionnent expressément la présence des Apôtres auprès du lit de mort de la Vierge. Or, en mentionnant leur présence, les hymnologues font aussi connaître le plus souvent le pays d'où ils venaient. Il y a donc là pour nous une nouvelle source générale d'informations, dans laquelle nous trouvons confirmé tout ce qui précède; car, parmi les sept ou huit offices jacobites et melchites de l'Assomption que nous avons parcourus, il n'y en a pas un où il ne soit attesté que Pierre venait de Rome.

« Rassemble tes enfants, dit l'un de ces offices, Église fiancée du Christ, dispose tes bataillons, ordonne leurs rangs et chante gloire au Fils unique, qui, s'étant fait homme, a habité dans le sein de la Vierge pleine de grâce; car il a reçu celle qui l'avait enfanté, dans sa félicité au sein des demeures pleines de lumière, dans le monde qui ne finira jamais.

[1] *Ibid.*, f° 186, *b*.

[2] Voir *Etudes Religieuses* des Rév. Pères jésuites, août 1869.—M. Le Hir : *Etudes Bibliques*, t. II, p. 158.

[3] Abbeloos et Lamy : *Gregorii Bar-Hebræi chronicon*,.... Louvain, 1872, p. 391.

[4] Ms. syriaque du Musée britannique 21210, f. 116 *a* – 118 *a*.

Digitized by Google

« Comme elle allait mourir, la mère de Jésus lui disait : « Je demande « à voir les Apôtres pour être bénie par eux. *Qui m'amènera Simon de « Rome* » Thomas des Indes, Jean d'Éphèse?... Jésus lui répondit : « Je te « les amènerai, afin que tu sois bénie par eux [1]. »

Les Églises d'Antioche [2], de Damas [3], de Scétes [4] nous répondraient de la même manière, dans les mêmes termes, et les Églises melchites ne les contrediraient pas [5].

Nous n'aurions qu'à demander son opinion à l'Église arménienne sur le même sujet pour rendre ce témoignage plus imposant, et elle proclamerait, à son tour, que l'Esprit-Saint amena de Rome auprès de la Vierge *Pierre et Paul*, qui y prêchaient l'Évangile ensemble [6].

Que serait-ce enfin, si, au lieu de borner nos recherches aux offices proprements dits, nous ouvrions encore tous les autres livres liturgiques syriaques ou arméniens ? — Les témoignages s'accumuleraient devant nous jusqu'à exiger non plus seulement quelques pages, mais des volumes, pour être recueillis. « Bienheureuse êtes-vous, Ionie (Grèce) et Romanie « (terre de Rome), lisons-nous dans le *Pontifical nestorien*, « car vous êtes pour l'univers la source de la vie... La « Perse s'est enrichie de vos trésors et a reçu de vous *la « couronne de la foi du fils de Jonas* [7]. » Le rituel, le synaxaire, le Dagharan, etc., de l'Église arménienne feraient aussi résonner leur voix en l'honneur des Apôtres en leur disant : « Salut, Pierre et Paul, gloire des chrétiens, car aujourd'hui « c'est un grand jour de fête dans Rome [8] ! » Il n'y aurait pas un seul volume, jouissant de quelque autorité dans les Églises orientales, qui ne nous apportât une affirmation ou un fait à l'appui de la thèse catholique.

Et maintenant qu'on pèse tous ces divers témoignages, empruntés à ce que les peuples ont toujours eu de plus sacré,

[1] Manuscrit syriaque de Paris 51, f. 89 *a*. — *Document* n° 31
[2] Manusc., syr. de Paris 43, f. 193 *a*.
[3] Ms. syr. de Paris 50, f. 214 *b*.
[4] Ms. syr. du Musée britannique 17231, f. 97 *b* - 185 *b*.
[5] Ms. syr. du Musée britannique 14696, f. 292 *b* ; 14697, f. 443 *a*.
[6] Ms. arménien de Paris 87, f. 6 *b*.
[7] Ebed-Jesu Khayyath: *Syri Orientales*, p. 18.
[8] Azarian : *Ecclesiæ Armenæ traditio de Romani Pontificis primatu Jurisdictionis*. p. 40.

Digitized by Google

et qu'on nous dise s'il n'y a pas là de quoi contrebalancer les déclamations aussi creuses que sonores des ministres protestants.

IX

Après les offices liturgiques viennent, par rang d'importance, les *Vies des Saints*. Dans toutes les Églises, le recueil de biographies appelé *Vie des Saints* s'est toujours vu l'objet d'une considération particulière ; mais, nulle part, il n'a été aussi estimé que dans certaines Églises orientales, où ces Vies faisaient, en quelque sorte, partie de l'office. On les lisait au milieu des prières liturgiques pour reposer l'attention et pour édifier, en même temps, les fidèles par le récit des exemples de vertu que leur avaient laissés leurs prédécesseurs. Dans les Églises syriennes, à l'exception toutefois de l'Église melchite, ces recueils sont inconnus dans cette forme ; ils n'ont pas le même caractère d'authenticité, et ils n'ont jamais été l'objet d'une surveillance particulière de la part de l'autorité ecclésiastique. Ainsi, on ne trouve nulle part chez les Jacobites ou chez les Nestoriens un livre qu'on puisse comparer aux Ménées des Grecs ou à l'*Aïs'm'-Avourk* des Arméniens. Il y a donc peu d'épis à glaner parmi eux sous ce rapport. Ils ont bien quelques vies anonymes de saint Pierre et de saint Paul ; mais les détails ne sont pas abondants et les recueils où on les trouve ne sont pas nombreux : c'est dans cette catégorie qu'on pourrait ranger la *lettre du faux Denys à Timothée* et *l'histoire de l'invention de la tête de saint Paul*, dont nous avons parlé plus haut. La seule vie proprement dite que nous ayons découverte chez les Jacobites, est placée en tête d'un manuscrit contenant les commentaires de Denys Bar-tsalibi : comme elle est fort courte, nous allons la donner, d'autant plus qu'elle semble due à la plume du métropolitain d'Amid et qu'elle sert d'introduction à ses commentaires :

Les bienheureux *Pierre et Paul*, y est-il dit, *princes des Apôtres, furent couronnés à Rome*. Dès le commencement du règne de Claude, l'an 353 des Grecs (de Jésus-Christ 41 ou 42), Pierre établit son siége à Antioche et

Digitized by Google

partit presque immédiatement pour Rome, où il fut évêque 27 ans. L'année 8e de son règne, Claude envoya, comme gouverneur en Judée, Félix, sous lequel Paul accusé se défendit et fut envoyé à Rome chargé de fers. Pierre et Paul se mirent à prêcher l'Évangile de Notre Sauveur et évangélisèrent Rome toute entière. Ils y demeurèrent jusqu'à l'an 13 du règne de Néron, c'est-à-dire jusqu'à l'an 380 des Grecs ou 68 depuis la venue du Messie. Alors Néron mit le comble à tous ses crimes : il ordonna de crucifier Pierre la tête en bas et fit décapiter Paul [1]. »

Autant les Syriens sont parcimonieux de détails dans leurs vies de Saints, autant les Arméniens sont prolixes et abondants. Ils ont des recueils nommés *Aïs'm'-Avourk* [2], où on trouve beaucoup de vies qui constatent toutes la venue, l'apostolat et la mort de saint Pierre à Rome. Telles sont, par exemple, les vies de saint Pierre et de saint Paul, de saint Barnabé, de saint Clément, de saint Marc, des douze Apôtres et enfin de la plupart des personnages apostoliques. Il n'y a pas une de ces vies qui ne soit la confirmation pure et simple de la thèse des catholiques. Nous nous bornerons à donner les deux vies de saint Pierre et de saint Paul. Elles parleront par elles-mêmes en leur faveur :

« Ayant quitté Jérusalem pour aller prêcher l'Évangile par toute la terre, Pierre s'en alla en Cappadoce, en Galatie, dans le Pont, en Bythinie, et enfin à Rome avec Paul. Les deux Apôtres trouvèrent en cette dernière ville Simon le magicien, qui, par sa magie, jetait dans l'admiration le peuple romain. Il disait de lui-même : Je suis le Christ ! et les Romains, s'adressant à Pierre, observaient que Simon devait être quelque chose de grand, puisqu'il faisait des prodiges tels que le peuple croyait en lui. Pierre alla donc trouver Simon, et lui dit : « N'est-ce pas toi qui voulais « nous acheter, à nous Apôtres du Christ, la grâce de l'Esprit-Saint pour « faire des merveilles comme nous ? Nous t'avons méprisé et tu es venu « ici pour y vivre à notre insu. » Simon lui répondit : « Je suis le Christ ! « Tu as refusé de me reconnaître, mais maintenant tu vois combien je fais « de grands prodiges ! » Simon le magicien fit mourir alors le fils d'une femme veuve et voulut le ressusciter par la magie. Il lui parla à l'oreille une ou deux fois, sans aucun effet ; mais Pierre, par ses prières, rendit la vie au mort et le peuple étonné s'écria : « Le Dieu de Pierre est plus « grand que le Dieu de Simon, puisqu'il redonne la vie à celui que « l'autre a tué et qu'il ne peut faire revivre. »

« L'Empereur Néron entendit parler de tout cela et fit comparaître devant lui Pierre, Simon et Pilate. Interrogeant Pilate, Néron lui dit : »

[1] Ms. syriaque du Vatican 155, f. 4 *b*. — *Document* n° 33.

[2] Sans doute du premier mot de la biographie qui devait commencer ainsi : *Aïs'm'-Avourk*, c'est-à-dire, *en ce jour*, on célèbre la fête de... etc.

Digitized by Google

« Connais-tu ces hommes? » Pilate répondit au sujet de Pierre : « Il « était disciple de Jésus que j'ai livré aux Anciens des Juifs pour qu'ils le « crucifient, mais cet autre n'est pas des disciples de Jésus, parce qu'il « est chevelu et fort. » Après avoir été congédiés par Néron, Pierre et Simon faisaient des signes l'un contre l'autre, Simon en apparence et Pierre en réalité. Simon dit à Pierre : « Tu prétends que je ne suis pas le Christ « qui est monté aux cieux? » Et en disant cela, il s'envola vers le ciel. Mais Pierre dit alors : « Mettons-nous à genoux et prions. » Or, pendant que les fidèles étaient ainsi courbés vers la terre, priant Dieu de précipiter Simon du haut des cieux, voilà que celui-ci, tombant la tête en bas sur la terre, au milieu de la ville et d'un tas de pierres, se brisa en morceaux. Ses disciples étant survenus recueillirent son corps, le déposèrent dans une bière de cuivre au milieu de la grande rue...

« Néron, instruit de ces faits, fut vivement attristé de la mort de Simon. C'est pourquoi, dans un moment de colère, il ordonna de saisir Pierre, parce qu'il avait converti au Christ beaucoup de peuple avec plusieurs de ses concubines. Mais Pierre, en étant averti, prit la fuite. Or, comme il sortait de la ville, il rencontra le Christ et lui dit : « Pourquoi venez-« vous ici, Seigneur? » Le Christ lui répondit : « Je vais à Rome me « faire crucifier. » Pierre lui dit : « Eh quoi! vous allez être crucifié « de nouveau, Seigneur! » « Oui, de nouveau, je vais être crucifié, ô « Pierre, » reprit Jésus en s'élevant aux cieux. Pierre comprit alors que le Seigneur avait dit cela à cause de lui. Il rentra donc tout joyeux à Rome, en glorifiant Dieu. Quand on se fut emparé de sa personne, il donna *la tunique* [1] de l'épiscopat de Rome à son disciple Lin, parce qu'il était le seul qui l'eût accompagné.

« On emmena donc Pierre pour le crucifier. Il pria alors ses bourreaux de ne pas le supplicier comme le Seigneur, mais de le crucifier la tête en bas (*Q'lghïvaïr*), ce qui fut fait. Du haut de sa croix, Pierre enseignait au peuple le verbe de vie et il disait : « O toi, notre père, notre frère, notre « ami, notre providence, toi qui es tout en tous, toi sans lequel il n'est « rien d'intelligible, je te loue, je te confesse, je te glorifie éternellement! » Et le peuple répondit : « Amen. » Alors Pierre rendit son âme....

« Un fidèle, nommé Marghielos (*Marcellus?*), descendit son corps de la croix, l'oignit de parfums et l'enveloppa dans des linceuls blancs. La nuit suivante, un ange tourmenta Néron et lui dit : « Laisse en paix les « serviteurs de Dieu et ne les persécute pas. »

« Saint Pierre était de petite taille. Il avait les cheveux crépus, le teint blanc, la barbe blanche et forte, la peau blanche, le nez long, les sourcils épais. Il était courageux, prompt à se réconcilier. Enfin, il opérait des prodiges [2].

« Le bienheureux Apôtre Paul était originaire de Tarse. Il vécut sous les empereurs Tibère, Caïus, Claude et Néron. Etant Juif, né de pères juifs, pharisien par sa secte et très-zélé pour sa foi, il reçut ordre de

[1] L'*investiture* : c'est la manière dont les Orientaux expriment cette idée.

[2] On trouve également des portraits de saint Pierre et de saint Paul dans l'office melchite que présente le ms. syr. de Paris 149, f. 302 *a*, *b*.

Digitized by Google

la part du grand-prêtre de persécuter les chrétiens et il coopéra à la mort d'Etienne, le premier martyr, en gardant les vêtements de ceux qui le lapidaient. Or, comme il approchait de Damas, une lumière éclatante resplendit aux cieux, ainsi que Luc le raconte dans les *Actes des Apôtres*. Une fois qu'il eut été baptisé par Ananie, Paul revint à Jérusalem où Barnabé le fit connaître aux Apôtres, *quatre ans* après l'Ascension du Christ. Les Apôtres l'ordonnèrent diacre. Il servit dès lors les Saints et prêcha à tous le Christ. Voici quelles sont les villes où il alla enseigner le verbe de vie. Après avoir commencé à Damas, il vint 4 fois à Jérusalem. Il évangélisa Tarse, Antioche de Syrie 4 fois, la Cilicie, l'île de Chypre, la Lycaonie 2 fois, la Pamphylie, Attale 2 fois, Icone, Lystres, Derbe 2 fois, Bérée, Athènes, Corinthe, Éphèse 2 fois, Putéoles, Apamée, et enfin Rome une seconde fois. Durant ses voyages, il prêcha le nom du Christ dans soixante-cinq villes ou bourgs, supportant beaucoup de dangers et de tourments pour la foi. Il se faisait suivre par Aristarque et par Luc qui écrivit les *Actes des Apôtres*. Ces deux personnages l'accompagnèrent deux fois à Rome; mais, comme Luc quitta cette ville avant le martyre de Paul, il n'en parle pas dans ses écrits.

« Cité devant Néron, Paul faisait les réponses convenables, mais Néron s'emporta comme un chien enragé. Il tua Agrippine, sa mère, sa tante paternelle et sa femme....., parce qu'elles avaient cru au Christ avec beaucoup d'autres personnes de sa famille. Il fit persécuter les chrétiens dans toute la terre et chercha à tuer les Apôtres. Paul dut comparaître devant lui, parce qu'il convertissait beaucoup de monde par ses enseignements; il fut condamné à mort. On le décapita et on vit couler de sa tête du sang et du lait.

« Paul était petit, trapu et chauve ; ses cheveux étaient gris, son nez grand, ses yeux bleus, ses sourcils velus et sa barbe longue. Paul était largement pourvu de la grâce divine : il guérissait toutes les maladies. — La fête des principaux et glorieux Apôtres a lieu le 29 juin [1]. »

Ce sont les deux vies reçues dans l'Église arménienne, celles qui expriment, par suite, son opinion sur la vie et le martyre des Apôtres. Nous les avons citées à peu près en entier, quoiqu'elles soient un peu longues, afin qu'on les compare à tous les documents du même genre existant dans les littératures grecque et latine. On y reconnaîtra des emprunts faits aux récits occidentaux, mais ces emprunts, au lieu d'infirmer le verdict de l'Histoire, ne feront, au contraire, que lui apporter une nouvelle confirmation. Ne serait-il pas étrange, en effet, au cas où saint Pierre serait mort en Orient, que les

[1] Ms. arménien de Paris 86, de l'an 1314, f. 295 *a*-296 *b*. Voir encore ms. arménien 87, de l'an 1316, f. 481 *b*.

Digitized by Google

Orientaux eussent emprunté aux écrivains grecs et latins les détails de son martyre? — C'est cependant ce qui a lieu, et ce qui démontre une fois de plus combien le sentiment reçu sur la mort du prince des Apôtres est fondé en preuves. Les Orientaux ont laissé tomber toutes les indications de lieu, de temps et autres qui n'avaient d'importance que pour des Romains ou des Latins, et ont retenu seulement les circonstances capables d'intéresser toute âme chrétienne.

En parlant de saint Clément dans les *Ais'm'-Avourk* arméniens, on dit qu'il a été ordonné par saint Pierre à Rome [1]; de saint Marc, que Pierre en fit son secrétaire [2]; qu'il écrivit, par ordre de Pierre, l'Évangile qui porte son nom, et que Pierre l'envoya ensuite prêcher la parole de vie à Alexandrie et dans toute l'Égypte. Au jour de la fête des douze Apôtres, on raconte qu'après la résurrection du Christ Pierre évangélisa les Juifs et les Samaritains; qu'ensuite il descendit à Antioche, dans la Phrygie, jusques au Pont, et qu'après il partit pour Rome à cause de Simon le magicien. Quand celui-ci fut mort, Pierre bâtit l'Église romaine et y établit des prêtres et des serviteurs. Finalement, il fut *crucifié, la tête en bas, par l'empereur Néron, qui fit aussi décapiter Paul le 29 juin. Pierre fut enseveli dans l'ancienne Rome* [3].

Si nous parcourions plus en détail les écrits du même genre, si nombreux dans l'Église arménienne, nous y trouverions partout le même langage, partout le récit des mêmes faits, et presque partout les mêmes termes. Tous les auteurs nous diraient uniformément : *Néron tua Pierre et Paul à Rome* [4].

[1] *Ibid.*, ms. arménien 86, f. 108 *b*, 2.
[2] Ms. 86, f. 281 *a* et 239 *b*, 2.
[3] *Ibid.*, 296 *b*.
[4] Ms. arménien de Paris 88 du supplément f. 12 *a*. — Nous avons déjà dit qu'on trouvait dans les mss. arméniens 41, 45 et 88 de Paris tous les documents publiés par M. Tischendorf.

Digitized by Google

X

Faisons enfin appel maintenant aux écrivains orientaux qui ont traité les matières de controverse; car, là aussi, il y a eu des hommes qui se sont élevés contre ce que les protestants appellent les usurpations de Rome. L'occasion eût été belle pour eux de renverser l'édifice romain, si Pierre était véritablement mort en Asie et à Babylone, comme on le prétend. Croit-on que c'est pour faire plaisir à Rome qu'ils n'ont pas donné de *chiquenaude au Colosse?* Pareille idée ne peut venir à l'esprit de personne; mais, ce qui est plus étrange, ce qui ne manquera pas de frapper le lecteur, c'est que les controversistes arméniens se réfugiaient toujours derrière le témoignage de la Bible, dans leurs disputes avec les Latins. « Comment Pierre n'est-il point le chef des Apôtres? » disait un jour le légat du Pape à un des plus illustres écrivains d'Arménie. » — « Je ne sais pas pourquoi, » lui répondit son interlocuteur. — « Comment? Mais ne savez-vous pas qu'après « l'Ascension Jésus-Christ l'établit leur chef? » — « Je ne « le sais aucunement, et cela pour deux motifs : d'abord, à « cause de l'oubli qui succède à la science, car je suis « homme; ensuite, parce que cela ne nous a été nullement « écrit. Je serais très-fier d'apprendre cela de l'Église de « Rome. Je vous prie de me l'enseigner, mais non pas en « dehors des paroles de ces quatre livres : l'Évangile, les « Actes, les Épîtres catholiques et l'Apôtre Paul, auxquels « nous obéissons comme aux ordres de Dieu [1]. »

Ces controversistes devaient bien remarquer que l'Écriture, à laquelle ils faisaient appel et qu'ils connaissaient très-bien, ainsi que le montrent leurs ouvrages, ces controversistes devaient remarquer, disons-nous, que l'Écriture Sainte ne parlait ni du voyage ni du martyre de saint Pierre à Rome; ils n'ignoraient pas non plus que la première Épître du chef des Apôtres était datée de Babylone; ils désiraient démolir le vieil

[1] Ms. arménien de Paris 12 de l'an 1276, f° 188 *a*.

Digitized by Google

édifice de la primauté romaine, et ils y travaillaient avec une ardeur égale sinon supérieure à celle des protestants. Comment se fait-il qu'ils n'aient jamais songé à saper l'édifice par la base, lorsque cela leur était si facile, si saint Pierre est réellement mort en Orient? — On avouera qu'il y a là quelque chose d'étrange et de peu favorable aux prétentions du protestantisme.

Nous ne connaissons pas de traité de controverse écrit par les Syriens, directement contre les Latins, quoiqu'on ait dû en composer après les Croisades, lorsque les événements eurent mis les chrétiens d'Asie en rapport avec les chrétiens d'Europe. Les Syriens, Jacobites ou Nestoriens, ont fait de la controverse, mais cette controverse a eu pour objet des questions qui intéressaient avant tout les sectes asiatiques. Pour les Arméniens, c'est différent. Ils ont noué de bonne heure et entretenu perpétuellement des relations avec les Latins. Les questions qui divisaient les deux Églises ont été soulevées bien souvent ; et celle qui se présentait la première était toujours celle de la *Primauté Romaine*. Il est extrêmement curieux de voir comment ils ont traité ce sujet, et les ouvrages que nous avons là-dessus sont intéressants à plus d'un titre : deux, sur les trois que nous avons parcourus, sont du XIIIe siècle, et ont été rédigés par des écrivains de grand renom chez leurs compatriotes. Ce sont les écrits les plus importants de cette classe, rien qu'à ce simple point de vue; car c'est alors surtout, sous Grégoire IX (1244-1254) et sous Innocent IV (1227-1241), que la cour de Rome essaya de ramener à l'unité les Églises d'Asie. Ajoutons enfin que les manuscrits où se trouvent ces pièces sont presque contemporains de ceux qui les ont écrites.

Le premier de ces documents est dû à la plume de Vardan Bartsbertzi († 1260) [1], *le commentateur à la parole élo-*

[1] Voir sur Vardan un article dans le *Journal asiatique*, 1867, t. I, p. 147-204. La vie de Vardan n'est pas bien connue. On ignore l'année et le lieu de sa naissance. En 1228, il se rendit à Jérusalem. Arrivé en Cilicie, il fut bien accueilli par le katholikos Constantin et par le roi Hétoum auprès desquels il demeura cinq ans. — En 1243, il assista au concile de Sis et fut chargé de porter les décisions aux *Aradschnordts* orientaux. « Je vous ai envoyé en ma place, disait Constantin, le très-« utile Vardapet Vardan que Dieu, dans sa bonté, a amené de vos contrées pour « me le donner, il y a de cela cinq ans... Il a mon cœur et ma parole en toutes « choses. » (*Journal asiatique*, *ibid.*, p. 159-160.)

Digitized by Google

quente, est-il dit dans son épitaphe. Ses compatriotes le nomment *Vardan le grand, Vardan très-digne de louanges, sublime, très-savant, très-sage, trois fois grand, le philosophe, le théologien, etc.*

Voici à quelle occasion il composa son Traité contre la Primauté de Rome. Le Pape Innocent IV avait envoyé une lettre au roi Héthoum Ier pour l'engager à se rattacher à l'Église romaine; et, dans cette lettre, le Pape faisait une démonstration en règle de la primauté pontificale. Le roi Héthoum ne répondit pas lui-même, mais il chargea le katholikos Constantin Ier (1220-1255) de le faire à sa place. Celui-ci recourut, suivant son habitude, en pareille occurrence, à Vardan; et le *commentateur à la parole éloquente* rédigea, à loisir, l'écrit dont nous allons rapporter le commencement [1] :

« SAINT ROI,

« Nous avons connu, par votre lettre, votre désir que nous fassions une réponse douce et convenable à la lettre du Pape, que son envoyé, le rusé Dimanch (Dominique ?), nous a apportée, quand il est venu nous trouver, l'an 1248, de la part de son maître.

« Ces gens croient que l'Église des Arméniens manque de science, (mais, ils se trompent); car nous avons trouvé 15 erreurs dans leur traité et des choses inacceptables mêlées à d'autres qui sont vraies. Quelques-unes sont écrites sciemment, plusieurs avec mauvaise intention, un certain nombre enfin sans qu'ils les comprennent.

« Ainsi, ils prétendent d'abord que le siége de *Rome a seul* (*ici un mot est effacé*) le pouvoir de lier et de délier sur la terre et que toutes les Églises lui doivent obéissance. Mais comment n'ont-ils pas fait attention que les Apôtres ayant été atteints de la même passion et s'étant demandé quel était le plus grand parmi eux, le Seigneur les réprimanda en leur disant : C'est là le langage des païens et des infidèles ?..... Des douze trônes, Jésus en donna un seul à Pierre. Trois des douze et trois des 72 sont en Arménie; mais eux, les ambitieux, s'enorgueillissent disant : Nous lions les Arméniens.

« Quant à ce qui regarde Pierre lui-même, il fonda d'abord l'Église de

[1] En voici le titre dans le manuscrit arménien p. 139 *b* : « Lettre du Katholikos « des Arméniens, Constantin, qu'il écrivit au roi Héthoum dans la forteresse « gardée de Dieu de H'rom-Gla, dans la métropole de Sis, en réponse à une lettre « du Pape de Rome apportée au Roi Héthoum par le légat Dimanch (Dominique ?), « dans l'année 695 (*ou 1246 de Jésus-Christ*). Cette lettre fut écrite sur ces entre- « faites par le fécond Vartabied Vardan. » La date du titre ne s'accorde pas avec celle donnée plus bas. Mais on peut supposer que le roi ne répondit pas tout de suite.

Digitized by Google

Césarée, ensuite celle d'Antioche, *enfin celle de Rome*. Pourquoi Rome serait-*elle la première ? Est-ce parce que* (ses habitants ou ses rois) *ont tué Pierre? Mais Jérusalem a crucifié le Dieu de Pierre*; pourquoi donc, s'il en est ainsi, Jérusalem ne donne-t-elle pas des ordres à toute la terre[1] ?»

On a vu que la lettre du Pape avait été apportée par un légat, probablement par celui-là même qui eut, avec un autre personnage célèbre en Arménie, la dispute dont le même manuscrit nous a conservé le compte-rendu. Mikhitar de Datchiadz, qui l'a rédigé, jouissait d'une grande réputation, et son écrit révèle un esprit cultivé, une intelligence fine, une habileté et une souplesse rares [2]. Dans une espèce de préface, il rappelle qu'on n'aperçoit point de traces d'inégalité parmi les Apôtres, et il ajoute :

« Quant à nous, nous avons abandonné leurs traces; nous sommes entrés dans une autre voie, nous marchons égarés, nous avons introduit l'inégalité dans l'égalité, et prêché la suprématie des uns au-dessus des autres que n'enseigne point l'Écriture. Nous avons considéré celui-ci comme la tête, celui-là comme un membre, et soumis l'un à la puissance de l'autre. C'est ainsi que l'Église de Rome prétend que Pierre a le pouvoir sur les onze Apôtres *et que les Églises fondées par ceux-ci sont soumises à l'Église de Rome. Mais les Romains ne peuvent prouver cela par les écrits apostoliques* [3]. »

[1] *Ibid.*, 137-140. Le même écrivain, dans le commentaire sur l'Écriture Sainte que contient le même volume, se pose la question suivante (f° 128 *a*) : Comment les Apôtres se dispersèrent-ils par ordre de l'Esprit-Saint, et quand partirent-ils ?

Pierre l'Apôtre a dit *dans le livre de Clément :* « Après l'Ascension du Seigneur, « nous restâmes, tous les Apôtres, pendant sept ans à Jérusalem, parce que les Juifs « ne voulurent pas nous permettre de quitter la ville pour aller prêcher la parole « aux païens. Au bout de sept ans, les chefs des prêtres nous envoyèrent des dépu- « tés et nous mandèrent au temple, où ils nous parlèrent de toutes les manières. « Les Juifs irrités nous chassèrent; nous partîmes avec l'Esprit par ordre de Jacques « l'Apôtre.

« Ils s'en allèrent : Pierre à Rome, André dans l'Hellade, Jean à Éphèse, Jacques « en Espagne, Thomas dans l'Inde, Mathieu dans le pays des anthropophages, à « Sinope suivant les uns, à Smyrne suivant les autres, Thaddée, Barthélemy et « Jude, frère de Jacques en Arménie, Simon en Perse, Philippe chez les Juifs, *Paul « par tout l'univers*, Marc à Alexandrie, Simon le Zélote chez les Géorgiens, Jac- « ques, fils d'Alphée, on ne sait pas bien où. » *(Journal asiat.*, 1867, t. I, p. 203-204.)

[2] « Floruit Mikhitar, decimo tertio sæculo, magna apud suos ingenii et doctrinæ « laude celebris; linguarum enim Græcæ, Arabicæ et Persicæ peritissimus habe- « batur.» *(Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Regiæ*. Parisiis, 1739.)

[3] Ms. arménien de Paris 12, p. 174 *a*. Voici le titre : « Discours du docteur Mi- « khitar de Datchiadz au sujet de la parité d'honneur des douze Apôtres, dirigé con « tre ceux qui prétendent que les onze sont inférieurs à Pierre, et contre ceux qui « placent les patriarches au-dessous des katholikos » (Ms. arménien 12, p 171.) Toutes ces pièces se trouvent encore dans le manuscrit arménien 81.

Digitized by Google

Mikhitar résume ensuite ses conférences avec le légat du Pape. Il nous apprend qu'elles eurent lieu, sous le pontificat de Constantin, l'année 42e du règne d'Héthoum, à Bethléhem (?), aux environs de la Galilée, sur les terres soumises aux Latins. Le légat voulait s'aboucher avec le katholikos Constantin ; mais celui-ci, n'ayant pu se rendre à son invitation, se contenta de lui envoyer des ambassadeurs et des présents ; les ambassadeurs furent assez mal reçus et les présents refusés. Mikhitar, étant à la tête de cette ambassade, engagea, dans les circonstances que nous venons de rapporter, la discussion dont il nous a conservé lui-même le résultat.

Le légat dit : « Quand votre roi quitte son pays, n'établit-il pas un chef à sa place? » — « Je dis oui. » — « Ne lui « obéissez-vous pas publiquement? » — « Je répondis oui, « reprend Mikhitar; nous lui obéissons, non point parce « qu'il est plus honorable, mais à cause du pouvoir que « lui délègue le roi. » — « Eh bien ! répliqua le légat, tous les « patriarches, tous les katholikos, tous les archevêques et évê- « ques doivent obéir de même *au siége de Pierre comme au chef*[1]. Et, quand le légat du Pape eût prononcé ces paroles, personne ne contesta que Rome fut le siége de Pierre. Mikhitar ajoute : « Le légat et ceux qui l'accompagnaient insistaient en disant : « Mais alors comment entendez-vous que Pierre « est le chef de l'Église? » Je leur répondis brièvement : « Comme Jean à Éphèse, comme Thomas aux Indes, com- « me Barthélemy chez les Arméniens [2]. » L'objection était naturelle, et Mikhitar, qui l'examine dans un autre traité, y répond dans les mêmes termes : « Le lot que le Seigneur avait assigné en propre à Pierre, dit-il, comprenait ceux de la circoncision; *mais comme Pierre reçut des Romains la couronne du martyre, il est maintenant appelé à juste titre l'Apôtre des Romains*, de même que Barthélemy et ceux que nous avons nommés plus haut sont appelés nos Apôtres [3]. »

[1] *Ibid.*, p. 188 *a*.
[2] *Ibid.*. p. 191 *a*.
[3] *Ibid.*, p. 235 *b*.

Les documents renfermés dans ce manuscrit permettraient de combler quelques lacunes de l'histoire ecclésiastique et de corriger certaines erreurs dans lesquelles sont tombés Galanus, Rainaldi, et Sukias Somal lui-même. *(Quadro della Storia letteraria di Armenia*, p. 103-114.*)*

Digitized by Google

C'est aussi l'objection que se fait l'auteur anonyme d'un traité contre la primauté de Rome; il y répond d'une autre manière que Mikhitar, mais il ne soupçonne pas qu'on puisse révoquer en doute la mort de saint Pierre à Rome, tant le fait était universellement reconnu [1] !

Après tous ces témoignages individuels ou collectifs, empruntés aux deux Églises syrienne et arménienne, il nous resterait à citer comme conclusion les textes des conciles, qui supposent ou affirment expressément le voyage et la mort de saint Pierre à Rome; mais, comme il serait bien long d'énumérer toutes ces preuves une à une, nous nous contenterons simplement d'indiquer les principaux conciles qui ont reconnu directement ou indirectement la vérité du fait que nous défendons. Ainsi, commençant au concile de Florence où s'opéra la réunion de l'Église arménienne avec l'Église latine, en 1439 [2], on trouve la confirmation de cette croyance dans les Actes des conciles de Sis en 1343, d'Aden en 1316, de Sis en 1307, de Sis en 1251, de Tarse en 1177, d'Ani en 1036, de Schiraghavan en 862, de Carni en 622, et dans le concile de 450 dont on ne connaît pas le lieu de réunion. Ajoutons enfin que, dans le recueil des lois de l'Église arménienne ou *Nomocanon*, on reçoit les décrets de tous les conciles où la primauté du Pontife de Rome, en tant que successeur de Pierre, est proclamée en termes exprès [3].

Les Syriens Jacobites et les Nestoriens n'ont pas eu autant d'occasions de parler de la primauté des évêques de Rome que les Arméniens. Cependant on trouve, dans le recueil de leurs

[1] Ms. arménien 95, f° 115 et suivants.

« En quatrième lieu, il faut remarquer que chacun des Apôtres s'étant rendu dans « le pays qui lui était échu, y imposa la main à des évêques comme Thaddée à « H'ntigs *(Édesse?)*, Jean à Éphèse et personne ne songea à se rendre *auprès de* « *Pierre à Rome*, et *Pierre* n'ordonna non plus personne pour des lieux assignés à « un autre Apôtre. D'où il est évident que tous étaient égaux en puissance et voilà « pourquoi le Christ assigna également à tous les douze un siége. » *Ibid.*, p. 116. — Cet auteur anonyme finit ensuite par dire qu'il faut cependant obéir à Pierre, *par intérêt pour l'unité*, mais non point à cause d'une véritable obligation. C'est dans ce sens qu'il explique encore le voyage de saint Grégoire l'illuminateur à Rome.

[2] « Definimus Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum et ipsum *Pontificem Romanum successorem esse Beati Petri Apostolorum Principis.* » Les délégués de l'Église arménienne acceptèrent et confirmèrent solennellement ce décret. Cf. Azarian : *Ecclesiæ Armenæ traditio de Romani Pontificis Primatu*, etc., Romæ, 1870, p. 53-55.

[3] Azarian : *ibid.*, p. 42-60. — *Qui tenet Sedem Romæ caput et princeps est omnium Patriarcharum, quando quidem ipse est primus seu Dux sicut Petrus*, p. 43.

Digitized by Google

conciles, d'éclatants témoignages en faveur de ce dogme. Parmi les Nestoriens, il existe trois collections canoniques qui jouissent d'un grand crédit et ont force de lois ; ce sont celle d'Elie, métropolitain des Damas *(vers l'an 890)*, celle d'Aboul' faradj Ben-Attaïb de Bagdad *(au* XIe *siècle)*, et, en dernier lieu, celle d'Ebed-Jesu, métropolitain de Nisibes *(au* XIVe *siècle)*, qui fut approuvée dans un synode tenu sous Timothée II, pour servir de code à toute l'Église nestorienne [1]. Chez les Syriens monophysites, on ne connaît pas de collection synodale importante autre que celle de Bar-Hebreus (1226-1286) [2].

Or, il n'est pas une de ces collections où l'on ne trouve, avec quelques variantes de forme, les canons dits apostoliques, ou les canons de Nicée; et, quel que soit le sentiment qu'on puisse avoir sur leur authenticité, il n'en est pas moins vrai que les chrétiens orientaux leur ont donné force de lois depuis un temps immémorial. Les auteurs les citent fréquemment; ils s'en servent pour décider les controverses, et il y a peu de questions religieuses où ils ne soient allégués comme autorité historique. Or, parmi les canons dits de Nicée, il en est un, on ne peut plus explicite, en faveur de la venue de saint Pierre à Rome.

Le voici : « Il faut qu'il y ait dans tout l'univers quatre patriarches, à l'instar des quatre Évangélistes, des quatre fleuves et des quatre éléments du monde... car ce sont là les quatre choses qui assurent au monde sa stabilité. Mais la primauté et la présidence appartiennent à celui qui occupe le siége du bienheureux Pierre à Rome [3]. » La primauté de l'évêque de Rome, précisément parce qu'il était le successeur de Pierre, était un fait notoire pour les Musulmans eux-mêmes [4].

[1] Voir plus haut, p. 34.

[2] Le cardinal Maï a publié les deux collections d'Ebed-Jesu et de Bar-Hebreus dans sa *Nova Collectio veterum Patrum*, t X.

[3] G. Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*, etc., p. 50. Voir p. 45, 47, 48, 52-53, 55. « Sint Patriarchæ in toto Orbe quatuor, non plures, ad instar Evangelistarum quatuor, fluviorum quatuor, elementorum mundi quatuor... quoniam hisce quatuor rebus stat totus Orbis in sua firmitate : et sit Princeps inter illos, et præses ille, qui possidet Sedem B. Petri Romæ, quemadmodum mandavere Apostoli. »

[4] *Ibid.*, p. 56. « Et feruntur occisi fuisse sub (Neronis) Regno Petrus et Paulus Romæ : et amplificata fuit Religio Christiana Romæ : et *ipsa est Sedes omnium Christianorum, et ad ipsam referuntur negotia Religionis eorum.* » In Tractatu autem « De cognitione mensium gentium » scribit : « Patriarchæ quidem apud Christianos quatuor sunt : Primus eorum ille, qui est Romæ. »

Digitized by Google

XI

Ici se terminent les témoignages que nous avons recueillis dans les deux plus illustres Églises chrétiennes d'Orient, dans l'Église d'Arménie et dans l'Église de Syrie ; car ce n'est que d'une manière fort impropre qu'on peut ranger l'Église grecque parmi les Églises orientales. On voit que ces témoignages ne sont ni moins considérables, ni moins importants, ni moins explicites que ceux de l'Église latine, et cependant ce n'est, nous le répétons, qu'une faible partie de ceux que nous aurions pu apporter, si le temps nous avait permis d'explorer plus à fond les deux ou trois littératures de l'Asie chrétienne que nous avons interrogées. Que n'aurions-nous pas eu à dire, si nous avions pu parcourir à fond les Pères d'Arménie et de Syrie, feuilleter les écrits des hérétiques monophysites ou nestoriens, et opérer, d'une façon régulière, le dépouillement de leurs œuvres imprimées ou manuscrites ! La moisson est déjà abondante, mais ce n'est qu'un essai, et le travail demeure à faire. Pour être complet, on devrait interroger toutes les chrétientés asiatiques ou africaines, les Coptes et les Arméniens, les Éthiopiens et les Syriens, les Arabes et les Géorgiens. Quoique nous n'ayons pas poussé aussi loin nos recherches, faute de loisirs suffisants, le résultat auquel on aboutirait n'est pas douteux pour nous : on arriverait à une démonstration splendide de la vérité.

A en juger par les quelques pages qui précèdent, on verra que c'est une entreprise riche de promesses. Puissent ces espérances tenter un esprit plus vigoureux et une plume plus éloquente ! C'est le vœu que nous formons, en finissant, pour le triomphe de la vérité.

On voit que nous nous sommes tenus complètement en dehors de l'Église latine et cela pour deux raisons : d'abord, parce que les protestants reconnaissent eux-mêmes que la tradition de cette Église leur est complètement contraire. On a tâché d'infirmer la force de ce témoignage ; on a amoindri, dénigré, calomnié, ridi-

Digitized by Google

culisé, bafoué, disons le mot, on a conspué tout ce qu'il y a eu de plus élevé et de plus généreux dans le christianisme ; mais enfin on a avoué que l'argument traditionnel était favorable aux *catholiques* [1], et c'est précisément parce que les protestants sentent que la tradition leur est contraire, qu'ils se réfugient derrière la Bible. Mais cette Bible, pourrions-nous leur demander, qui vous l'a donnée ? Qui vous l'a conservée ? Par quel intermédiaire est-elle parvenue des Apôtres jusqu'à vous ? Comment savez-vous l'histoire de sa composition, de son inspiration, de sa conservation ? Ces livres saints dont vous voulez faire votre *unique* règle de foi, votre *unique* source de preuves pour l'histoire primitive, qui vous les a fait transcrire ? C'est cette tradition que vous amoindrissez, cette tradition que vous couvrez d'ordure et de boue. Sans les Augustin, les Jérôme, les Tertullien, les Origène, les Clément, les Irénée, les Polycarpe et les Papias, de tous les écrits des Apôtres il ne vous serait pas arrivé une seule ligne, et vous ne sauriez peut-être même pas s'ils ont

[1] Voici en quels termes le ministre protestant Ribetti parlait de la tradition dans les conférences de Rome : « Mon adversaire a parlé de tous les Pères qui ont soutenu que Pierre a été à Rome. C'est une très-longue suite de noms. Je ne puis le suivre; car, une fois l'insinuation jetée dans les esprits, elle y a crû comme croissent *toutes les insinuations*, elle y est devenue un fait incontestable ; et alors tous l'ont acceptée, tous l'ont répétée, *comme il arrive en ce monde*, tous se répétant les uns les autres. *L'enfant redit ce qu'il a entendu de son père; nous répétons ce que nous avons entendu de nos prédécesseurs, nous vivons dans nos préjugés sans les soumettre à une étude profonde* — et on continue longtemps sur ce ton ! —Et tous ont dit, sur la foi d'auteurs anciens, que Pierre est venu à Rome, *je le sais* ; mais, messieurs, cela ne prouve pas qu'il y soit venu (!), *car l'antiquité de l'erreur ne la fait pas devenir vérité* (p. 45).— Il faut être catholique pour que de pareilles raisons n'aient pas la puissance de satisfaire. »

Le ministre Gavazzi disait aussi : « Nos adversaires ne veulent pas admettre notre preuve, parce que, disent-ils, bien que logique, elle n'est pas assez explicite et prétendent, au contraire, que leur preuve historique est la vraie, bien *qu'elle ne soit ni explicite ni même logique, et n'ait rien d'une affirmation positive que Pierre soit venu à Rome.* » (Mais alors, Monsieur, comment faut-il s'exprimer pour dire que saint Pierre est venu à Rome ?) « La tradition est tout pour eux. Ils veulent nous écraser sous la multitude immense des témoignages *qui se répètent de siècle en siècle, comme une nuée de perroquets, dont pas un n'a vu ce dont il s'agit....* Si vous tenez à vos traditions, je vous rappellerai le mot d'un ancien écrivain *qui ne peut offenser personne.* — De la tradition, disait-il, on fait le même cas que d'un *menteur.* Au menteur personne ne croit, même quand il dit la vérité... Trouvez, en dehors de la tradition, c'est-à-dire dans la Bible, une preuve que Pierre est venu à Rome, et nous vous croirons. » — Hudry-Ménos : *Saint Pierre a-t-il été à Rome? Compte-rendu de la controverse engagée à Rome*, etc., p. 82-83.

Digitized by Google

existé ! Comment se fait-il donc que cette tradition, forcément reconnue et forcément admise par vous dans un cas, soit jugée sans valeur dans un autre ? — Vous chercherez en vain un faux-fuyant ; il y a là une contradiction flagrante. Il est vrai qu'une fois vous l'appellerez histoire et que, une autre fois, vous la traiterez de *mensonge* ou d'insignifiant *commérage*, mais les esprits sérieux ne se laisseront pas prendre à ces déclamations.

Nous nous sommes encore abstenus de faire à l'Occident des emprunts, parce que nous aurions dû redire ce qui a été déjà répété si souvent avant nous, reprendre en sous-œuvre les mêmes témoignages, récapituler les mêmes faits et citer les mêmes noms. D'illustres auteurs ont épuisé le sujet, quand on l'envisage à ce point de vue. Il ne reste plus rien à dire. Les preuves que l'archéologie pourra fournir dans les fouilles des catacombes, les protestants les récuseront comme les autres. Ce ne sont pas des témoignages contemporains. Ce sont des témoignages *intéressés*.

On a accusé, en effet, l'*ambition matinale* des évêques de Rome d'avoir faussé l'opinion sur un point aussi grave que celui dont il s'agit ; on a prêté aux Papes le dessein audacieux et incroyable de subjuguer le monde au moyen des plus criminelles supercheries ; on les a traités de menteurs et de faussaires, et, au lieu de reconnaître dans cet empire que la Papauté exerce sur le monde, une preuve des faits qui lui servent de fondement, on a préféré admettre une monstruosité de l'ordre moral, telle que l'est, dans l'hypothèse contraire, le succès des évêques de Rome.

S'il ne s'agissait que d'un fait ordinaire et que personne ne fût intéressé à contester, pareil succès serait possible. Mais, ici, il s'agit d'un fait qui sert de base à tout l'édifice romain. L'édifice romain est un édifice extrêmement complexe, qui embarrasse bien des gens, et qui en a toujours embarrassé. Rien ne le prouve mieux que les efforts incessants qu'on a faits pour le renverser, avant comme après le protestantisme. On a donné beaucoup de *chiquenaudes* à *ce Colosse*[1] et les chiquenaudes,

[1] Hudry-Ménos : *Saint Pierre a-t-il été à Rome ?* etc., p. 56.

« Vous voyez donc que la base du colosse de l'Église romaine est d'argile, ou, si « vous aimez mieux, une pointe d'aiguille, comme je l'ai dit ; car elle porte au « commencement sur *une insinuation reçue*, amplifiée par l'imagination des

Digitized by Google

même celles de M. Ribetti, n'ont pas plus fait de mal au Colosse que le frôlement d'une aile de mouche sur une roche de granit.

Puisque M. Ribetti donne des *chiquenaudes*, — nous retenons ses expressions, parce qu'elles caractérisent parfaitement ses tentatives — puisque M. Ribetti donne des *chiquenaudes* au Colosse, c'est probablement qu'il a quelque intérêt à le faire. Il n'est pas le premier qui ait un intérêt à donner des *chiquenaudes*. Luther donna des chiquenaudes; Calvin donna des chiquenaudes, Wiclef donna des chiquenaudes ; Nestorius, Arius, Tertullien ont donné des chiquenaudes, même des chiquenaudes un peu plus vigoureuses que celles de M. Ribetti, et cependant le Colosse est demeuré debout, tandis que les donneurs de chiquenaudes ont péri. M. Ribetti périra aussi, et le Colosse ne sera pas renversé.

Les chiquenaudes de M. Ribetti ne prouvent-elles donc rien? — Pardon ! Elles prouvent que le Pape peut gêner quelquefois certaines passions et certains hommes; et c'est précisément ce qui rend un peu difficile à admettre qu'on se soit incliné devant ce pouvoir sans se demander d'où il venait ou quels étaient ses droits. Dans l'opinion catholique, tout est admirablement clair. Dans l'hypothèse des protestants, tout est absolument obscur et monstrueux en histoire comme en philosophie.

Cependant, une ligue des Latins contre les Orientaux entrant dans ce qu'on appelle l'ordre des possibilités métaphysiques, nous avons préféré interroger les Orientaux sur ce fait. On ne saurait admettre qu'ils aient comploté contre eux-mêmes. D'ailleurs, l'histoire à la main, on peut démontrer qu'ils n'ont jamais pu le faire, l'auraient-ils voulu. Leur témoignage a donc une valeur toute particulière. Il s'agit de leur grandeur et de leur gloire. A qui persuadera-t-on qu'ils se

« auteurs des premiers siècles, et au moyen-âge, époque de la croissance des « erreurs et des préjugés les plus grossiers, devenue colossale. Alors fut fondée « l'autorité papale, qui n'était pas encore ce qu'elle est aujourd'hui ; car, par une « nouvelle insinuation, le Pape devait devenir infaillible. Ainsi le colosse tout entier « porte sur une base d'argile. *Nous avons donné une chiquenaude, et le colosse « s'est écroulé.* » *(Mouvement dans l'auditoire.)* — Tout cela à propos de la mort de saint Pierre à Rome. — « Pierre est-il venu à Rome ? Non, disent les témoins « sacrés. *Oui, disent deux siècles plus tard les légendes.* Et Rome ayant pris ces « légendes pour base, nous les mettons à découvert. Elles fondront au soleil du « libre examen *pour faire place à l'avenir.* » (L. Taillefer, *La grande question : Saint Pierre est-il venu à Rome ?* p. 4.)

Digitized by Google

seraient dépouillés volontairement? Ce n'a jamais été leur habitude; et aujourd'hui même, tout dégradés qu'ils sont par quinze siècles de servitude, ils savent se redresser et se draper dans les souvenirs d'un passé qui ne fut pas sans splendeur.

Tels sont les motifs qui nous ont porté à exposer un peu plus au long les témoignages empruntés aux chrétiens d'Asie. Ce travail n'avait jamais été fait avec une certaine étendue; et, même après ce que nous avons dit, il demeure beaucoup de terrain inexploré.

En outre de tous ces avantages qui ne sont pas médiocres, il en est un autre qu'il ne faut pas dédaigner. Les protestants sont prompts à supposer des falsifications, quand des témoignages les gênent [1]. Ici, de pareilles suppositions sont impossibles; car ils savent bien que les papistes, avec la meilleure volonté du monde, n'ont pas pu opérer ces falsifications, par la raison bien simple qu'ils n'avaient pas connaissance de ces documents qui les aident à triompher. Ce sont des hérétiques qui les ont conservés dans les déserts de l'Égypte ou de la Syrie; ce sont des hérétiques qui les ont achetés; ce sont des hérétiques qui les gardent et les exploitent. Ici donc, pour les papistes, pas moyen de cultiver cette habileté dans l'art de falsifier qu'on leur prête si bénévolément.

On concevra que ces raisons nous aient déterminé à suivre le plan que nous avons exécuté.

Ce n'est pas que les preuves manquent en Occident pour démontrer la venue et la mort de saint Pierre à Rome. Elles sont, au contraire, plus abondantes et plus générales qu'en Orient. Toute la vie de l'Église catholique, vie littéraire, vie artistique, vie morale, vie législative, etc., ne s'explique pas sans supposer la venue et la mort de saint Pierre à Rome.

Nous avons signalé, plus haut, la tactique des protestants. Elle n'est pas dépourvue d'habileté : ils commencent par réduire la tradition aux témoignages écrits; et ces témoignages écrits, ils finissent par les traiter comme des *racontars* de journalistes.

[1] « Alors on me cite quelques *petites* phrases puisées dans les *volumineux* écrits « des Pères du IVe et du IIIe siècle. C'est bien peu!... *Et qui m'a dit que ces quel-* « *ques phrases ne sont pas de légères additions faites à d'anciens manuscrits par* « *ces bons moines latins, qui fabriquèrent tant de fausses décrétales sous les noms* « *vénérés des plus anciens Papes?...* » Taillefer, *La grande question : Saint Pierre est-il venu à Rome?* p. 8.

Digitized by Google

Ils vont même plus loin : d'un trait de plume ils suppriment des siècles. « Messieurs, disait à Rome M. Gavazzi, messieurs, si ni « le premier ni le second siècle ne vous donnent cette histoire de « Pierre à Rome, tous vos millions d'historiens venus après ne « la peuvent donner que par induction. Alors vos traditions infi- « nies, tous ces témoignages venus après le IIIe et le IVe siècle « ne sont que des bulles de savon échappées de la sarbacane « d'un enfant. Cela brille, cela miroite, cela reflète la lumière « du soleil, mais cela s'évanouit au premier souffle [1]. »

Voilà des principes qui mènent loin en histoire; car, si l'histoire ne s'appuyait que sur des monuments contemporains des faits qu'elle relate, que de pages elle devrait effacer ! Et puis, d'ailleurs, quand des auteurs graves du IIIe ou du IVe siècle viennent nous raconter certains événements, surtout quand ils y attachent une grande importance, ne sommes-nous pas autorisés à penser qu'ils ont eu entre les mains des documents plus anciens perdus pour nous? — Mais c'est le bon sens et l'équité qui nous obligent à raisonner ainsi.

Voyons, du reste, si les trois premiers siècles ne nous donnent pas cette histoire de saint Pierre qu'on nous demande, en réduisant même la tradition aux témoignages écrits. Il existe au moins une dizaine d'auteurs qui parlent expressément du martyre de saint Pierre et de saint Paul à Rome. Ce sont, au IIIe siècle, saint Pierre d'Alexandrie († 300), Firmilien de Césarée († 260), saint Cyprien († 258), l'auteur du livre contre les rebaptisants, Origène († 254), Tertullien († 240), Caïus, prêtre de Rome († 215); au IIe, Clément d'Alexandrie († 213), saint Irénée († 202), saint Denys de Corinthe († 180), Hégésippe, (160 ?) Papias d'Hiéraple († 140), et au Ier, saint Ignace et saint Clément y font allusion [1].

[1] Hudry-Ménos : *Saint-Pierre a-t-il été à Rome?* p. 83.

Ne voulant pas citer tous les témoignages de ces auteurs, nous nous bornerons à rapporter ce que dit saint Irénée en deux endroits :

« Mathieu confiait à l'écriture le dépôt de l'Évangile, en langue hébraïque, qui était celle des Apôtres, *tandis que Pierre et Paul prêchaient ce même Évangile à Rome, où ils posaient les premiers fondements de l'Église.* Après qu'ils eurent quitté cette ville, Marc, disciple et fidèle interprète de Pierre, nous transmit par l'écriture les choses que Pierre lui avait enseignées.. *(Contre les hérésies*, III, chap. I.*)*

« Mais, comme il serait trop long de rappeler ici les noms de tous ceux qui ont successivement dirigé chacune des Églises, il suffira de rappeler les noms de ceux qui se sont succédé dans la direction de celle de ces Églises qui est la plus ancienne, la plus célèbre, *celle qui fut fondée à Rome par les glorieux Apôtres saint Pierre et saint Paul (Ibid.*, chap. 3.) »

Digitized by Google

Ce n'est donc pas seulement après le IIIe et le IVe siècle que les Pontifes romains commencent à donner cours à cette fausse tradition. L'auraient-ils voulu alors, qu'ils n'auraient pas pu ; l'auraient-ils tentés, qu'ils n'auraient pas réussi. Que font les protestants en présence de ces témoignages si anciens ? De ceux du IIIe siècle, ils ne parlent pas ; ils gardent le plus complet silence sur Tertullien, saint Irénée, saint Cyprien, Firmilien, Clément d'Alexandrie, etc. Ils bafouent Papias [1], qu'ils représentent, d'après quelques mots d'Eusèbe, comme un idiot ; ils contestent la valeur du témoignage de saint Ignace d'Antioche et de saint Clément de Rome, et enfin ils ont l'air de dire qu'il en est de même de tout le reste. Ce procédé, on le voit, est habile ; mais est-il bien loyal ? Est-il bien sincère ? Quand on aime la vérité, doit-on agir ainsi ?

Quand saint Ignace, écrivant aux Romains, leur dit : *Je ne vous commande pas comme Pierre et Paul* [2], ne fait-il pas évidemment allusion à l'apostolat de ces deux Apôtres dans Rome ? N'est-ce pas le sens naturel ? Saint Paul a écrit et prêché aux Romains : nul doute, par suite, que ce ne soit, par rapport à lui, le véritable sens de cette phrase. Mais comment peut-on l'entendre autrement de Pierre, qui n'a jamais écrit d'*Épître aux Romains*, et qu'on mentionne cependant de pair avec Paul ? Ces deux témoignages, considérés isolément, manqueraient sans doute de clarté et de précision ; mais quand on les étudie, en tenant compte des témoignages qui sont venus ensuite, il est impossible de ne pas y reconnaître une allusion à l'apostolat de saint Pierre et de saint Paul.

Il faut en dire autant du témoignage de saint Clément aux Romains, quoique le texte isolé soit moins concluant. Mais en histoire, tous les écrits doivent s'éclairer les uns les

[1] Eusèbe porte un jugement contradictoire sur Papias : « Cujus (Polycarpi) ætate Papias, ecclesiæ quæ est Hierapoli episcopus magna fama et celebritate fuit : vir plane cum omnium aliorum artium scientia disertissimus, tum cognitionis Sacrarum Litterarum non ignarus. » (*Hist. Eccl.*, III, 30.)

« Iste Papias, Joannis auditor, Polycarpi familiaris, vir antiquus... Homo erat (sicut ex ejus scriptis facile licet conjecturam capere) *ingenii pertenuis*. » (*Hist. Eccl.*, III, 33.)

[2] Saint Ignace : *Epître aux Romains* : « Je ne vous commande pas ici comme l'auraient pu faire Pierre et Paul. Ils étaient Apôtres, je suis un condamné ; ils étaient libres, je suis encore esclave ; mais que je sois martyr, et je deviens affranchi de Jésus-Christ, et je renais à la vraie liberté. »

Digitized by Google

autres ; c'est ainsi seulement qu'on arrive à en saisir la véritable portée.

« On a cité Denys (de Corinthe), disait M. Ribetti à Rome ; « mais Denys se plaignait déjà des falsificateurs de ses œuvres, « disant qu'on les avait altérées... » — Voit-on comment les protestants savent *insinuer* une calomnie? Et puis comment s'étonner que M. Ribetti ait fait un discours tout entier sur le mot *insinuer?* Il pratique si bien l'art perfide de l'insinuation. — « Où dit-il (Denys), au surplus, que Pierre soit « venu à Rome? Quand on citera le passage, continue M. « Ribetti, on pourra le discuter; mais on ne l'a pas cité. Denys « dit que beaucoup de choses ont été interpolées dans ses « écrits, qu'ils ont été falsifiés, ce qui était bien facile en un « temps où n'existait pas l'imprimerie, où un auteur ne fai- « sait pas des milliers d'exemplaires de ses ouvrages, revus « et corrigés par lui-même. Alors, quand un auteur publiait « un livre, il était transcrit par des copistes qui ajoutaient « l'un une chose, l'autre une autre. *C'est de cette manière,* « *messieurs, que la tradition a été falsifiée, chose que nous* « *pourrons prouver, si nous avons encore des conférences* « *avec nos adversaires* [1]. »

Quel dommage que ces conférences n'aient pas eu lieu! Mais le tour est fait. L'insinuation grandira comme toutes les insinuations grandissent, et ce seront les Papes qui auront falsifié les écrits de saint Denys de Corinthe! Voici comment s'exprime cet illustre évêque. Nous citons le passage, puisque M. Ribetti se plaint qu'il ait été omis; et, comme le chapitre d'Eusèbe est fort important, nous le rapporterons en entier :

« Néron, une fois son empire solidement établi, dirigea tous ses efforts contre le culte véritable, et se disposa à combattre le respect dû au Dieu maître de toutes choses. Ce n'est ni le lieu ni le moment de décrire ici à quels excès de folie il se porta. Ceux qui le voudront connaître le pourront par son histoire, que beaucoup d'auteurs ont écrite ; ils verront à quelle férocité brutale et folle il s'abandonna. Sans tenir compte de rien, il en vint jusqu'à faire périr ses proches et ses amis, sa mère, ses frères, son épouse avec une multitude d'autres parents, comme si c'étaient des ennemis ; et, pour cela, il eut recours à divers genres de mort. Il ne lui manquait plus qu'une chose, à savoir d'être le premier des empereurs à se déclarer contre la piété envers Dieu. Mais cette gloire ne lui fit pas long-

[1] Hudry-Ménos : *Saint Pierre a-t-il été à Rome?* p. 46-47.

Digitized by Google

temps défaut, ainsi que nous le savons par Tertullien, écrivain latin, qui s'exprime ainsi : Feuilletez, dit-il, vos annales et vous verrez que Néron fut le premier à poursuivre cette secte, à Rome, *une fois qu'il eut soumis tout l'Orient* [1] ; mais nous sommes fiers d'avoir été persécutés d'abord par un tel homme, car ceux qui le connaissent savent bien que Néron ne pouvait persécuter que quelque chose de grandement bon.

« Ce premier ennemi de Dieu fut poussé à tuer les Apôtres. Il décapita Paul et crucifia Pierre, ainsi que le racontent les histoires de Pierre et de Paul conservées jusqu'à nos jours par les monuments du cimetière de Rome.

« Ces faits sont confirmés par Caïus, ecclésiastique de Rome au temps de l'évêque Zéphyrin, dans sa dispute avec Proclus, chef des Cataphryges, où il parle des sanctuaires érigés sur les lieux où reposaient lesdits Apôtres. Je puis vous montrer, dit-il, les trophées des Apôtres ; et, si vous voulez m'accompagner au Vatican ou sur la route d'Ostie, vous trouverez les trophées de ces Apôtres qui ont fortifié l'Église. Denys de Corinthe écrivant aux Romains nous apprend, en outre, qu'ils souffrirent ensemble le martyre. Vous avez placé ensemble, dit-il, et avec raison les deux Apôtres Pierre et Paul, dont vous Romains et nous Corinthiens sommes la plantation ; car tous les deux nous ont prodigué ensemble leurs enseignements, pendant qu'ils cultivaient l'Église de Corinthe [2]. »

Si les protestants sont si dédaigneux à l'égard de la tradition, ils ont leurs motifs et ils savent pourquoi ils doiv en agir ainsi. Leur *critique* ou *Hypercritique*, comme ils l'appellent, est non-seulement sévère, ce qui serait une qualité, mais partiale, malhonnête, déloyale. Quand un document leur semble favorable, ils l'admettent; quand il leur est contraire, ils le rejettent.

Voulant démontrer que saint Pierre n'était jamais venu à Rome, ils ont cherché partout des arguments, ils se sont appuyés sur les preuves les plus nulles. Ainsi, ils ont argué de la mission de Pierre auprès des Juifs qu'il avait dû aller à Babylone, comme s'il n'y avait eu de Juifs qu'à Babylone! Les anciens connaissaient aussi la mission de Pierre, et cependant ils n'ont pas hésité à reconnaître que le prince des Apôtres est mort à Rome. Quelques-uns même prétendent que c'est par ordre du Christ qu'il est venu, lui, le premier entre tous ses frères, s'établir dans la capitale de l'Empire.

[1] Nous prions de remarquer cette expression, dont nous aurons à reparler tout à l'heure, p. 99. Dans quelques traductions d'Eusèbe, ce passage est omis.

[2] *Hist. ecclésiastique*. l. II, ch. 24.

Digitized by Google

On a ensuite avancé que le supplice, enduré par Pierre, indiquait qu'il était mort à Babylone, car il « n'est pas conforme aux mœurs romaines, la crucifixion la tête en bas étant un usage des Parthes. Les Romains crucifiaient la tête en haut, afin que le supplice durât plus longtemps et ils rompaient les jambes au patient pour l'achever. » — M. Gavazzi trouve apparemment que c'est là un raffinement de civilisation! Être crucifié la tête en haut, c'est être traité en homme civilisé! Être crucifié la tête en bas, c'est être traité en barbare! Donc, conclut M. Gavazzi, *le mode de crucifixion de Pierre est encore une preuve qu'il n'a pas été mis à mort à Rome, mais plutôt à Babylone, où ce mode barbare pouvait être employé* [1]. Voilà une preuve bien concluante! Il n'y manque qu'une seule chose, c'est qu'elle est démentie par l'histoire. En effet, il y a eu en Perse, où Néron n'a jamais régné, soit dit en passant, il y a eu en Perse bien des persécutions et bien des martyrs dont nous possédons les Actes. Or, dans les Actes rédigés en dehors de toutes les préoccupations qui peuvent émouvoir les catholiques et les protestants, nous voyons des martyrs étouffés dans la cendre, déchirés par des roues, écorchés tout vifs, hachés par morceaux, *nous n'en trouvons pas un seul qui ait été crucifié la tête en bas* [2]!

D'après M. Gavazzi, ce sont les Parthes qui ont crucifié saint Pierre *la tête en bas*, parce que ce n'était pas là *un supplice romain*. Passons quelques lignes, et nous verrons si ce supplice ne pourrait pas être un *supplice romain*, et si, même d'après M. Gavazzi, il n'aurait pas été infligé à Pierre par des Romains.

« On a dit hier, avec une certaine emphase, ajoute le mi-
« nistre protestant, que, les provinces babyloniennes n'étant
« pas soumises au joug romain, les persécutions de Néron
« ne pouvaient y sévir.

« *Je n'ai pu m'empêcher d'être étonné de cette observation*,
« reprend M. Gavazzi, car j'ai trop de respect pour mes adver-
« saires, particulièrement pour le savant qui nous a répondu

[1] Hudry-Ménos: *Saint Pierre a-t-il été à Rome?* p. 64-65.
[2] Assemani: *Acta martyrum*, etc. Cf. Lagrange: *Les Actes des martyrs d'Orient*. Paris 1855.

Digitized by Google

« hier, pour croire *qu'ils ignorent ce qu'a dit Eusèbe sur ce* « *sujet. Eusèbe dit clairement que ces provinces avaient été* « *assujetties à Néron et que Néron commença les persécutions* « *après l'assujettissement de ces provinces au joug romain.*

« Ce n'est donc point à Rome, mais à Babylone de Chaldée « qu'il a souffert le martyre. Telle est la conclusion que je tire « de son genre de mort[1]. »

Hé bien! non, vos adversaires n'ignorent pas ce qu'a dit Eusèbe, et il n'est vraiment pas honorable pour vous d'être étonné que vos adversaires aient prétendu que les provinces babyloniennes n'étaient pas soumises au joug romain. Eusèbe n'a pas commis une telle erreur et il ne pouvait pas la commettre. Nous avons cité plus haut (p. 97) le chapitre tout entier d'Eusèbe auquel M. Gavazzi fait allusion. Or, cet historien ne parle nullement *des provinces babyloniennes*. Il dit plus simplement que Néron, *ayant soumis tout l'Orient*, Τὴν ἀνατολὴν πᾶσαν ὑποταξας, mit à mort les deux Apôtres. M. Gavazzi évidemment plaisante, quand il prétend qu'Eusèbe parle ici des provinces babyloniennes.

Non, M. Gavazzi ne parle pas sérieusement. Car nous ne pouvons admettre qu'il comprenne, dans les mots Πᾶσαν ἀνατολὴν, des provinces qui ne firent jamais partie de l'Empire romain. Sans cela nous lui demanderions pourquoi Eusèbe ne parlerait pas ici de l'Inde ou de la Chine? La Chine et l'Inde sont aussi dans l'Orient par rapport à Rome ou par rapport à Césarée.

Quand Eusèbe parle de l'*Orient*, il parle de l'*Orient soumis à l'Empire*, Or, au temps de Néron, les limites de l'Empire ne dépassaient pas les frontières de la Syrie ; elles n'atteignaient point celles de la Mésopotamie, et nous sommes encore loin des provinces babyloniennes. Eusèbe, qui savait un peu mieux l'histoire que M. Gavazzi et qui ne la fabriquait pas comme l'honorable ministre, ne pouvait pas commettre cette grossière erreur. Jamais, en effet, l'Empire romain ne s'est étendu plus loin que sous Constantin ; et, sous Constantin, il avait pour frontière le Chabour, distant de Babylone d'une quinzaine de journées de marche. Est-ce, d'ailleurs, que M. Gavazzi ne sait pas que Julien l'Apostat mourut à Carrhes, en dehors des limites de l'Empire, et Carrhes est loin encore de Babylone ? Une fois, mais une fois seulement,

[1] Eusèbe : *Histoire Ecclésiastique*. l. I. ch. 19, 25.

Digitized by Google

sous Héraclius, au VIIe siècle, les armées romaines approchèrent de Babylone; elles ne s'y fixèrent pas cependant et Nisibe fut regardée toujours comme la *cité-frontière* entre la Perse et l'Empire, suivant l'expression des auteurs araméens.

Nous sommes confus d'être obligé de relever de pareilles erreurs et nous nous demandons encore une fois si M. Gavazzi parle sérieusement. Son étonnement nous confond. Car, si monsieur le ministre avait seulement lu les quelques chapitres qui précèdent dans Eusèbe, il aurait vu qu'il y eut des troubles en Judée, sous Néron, et il aurait facilement compris qu'il est fait allusion à ces troubles au chapitre XXVe du livre Ier [1].

XII

Quelle ignorance de l'histoire, en général, mais, en particulier, de l'histoire orientale, de l'histoire des chrétientés d'Asie! On affirme, on nie, on avance des énormités et on ne se doute pas qu'on bouleverse toutes les données de l'histoire sacrée et profane. *Avant le* IVe *siècle, personne à Rome ne s'était emparé de la mort de Pierre, et Babylone n'avait pas à réclamer ce que personne ne lui contestait* [2]*!* Tous les témoignages cités plus haut sont, dès lors, non avenus; Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, etc., ne sont comptés pour rien. *C'est seulement au* IVe *et au* V^e *siècle qu'on a commencé à propager que Pierre était venu et était mort à Rome* [3]. Mais du moins Babylone, disent les catholiques, aura réclamé l'honneur de son martyre. — *Non*, répond M. Gavazzi, *car alors Babylone était ce qu'on appelle aujourd'hui un diocèse* in partibus infidelium. *Quelle réclamation aurait pu s'y élever contre l'usurpation romaine* [4] *?*

Comprend-on une pareille audace d'affirmation? — Hé quoi! saint Pierre est mort à Babylone! C'est la gloire et l'honneur

[1] Eusèbe : *Histoire Ecclésiastique*. l. I, ch. 19, 25.
[2] Hudry-Ménos : *Saint Pierre est-il allé à Rome?* p. 72-73.
[3] *Ibid.*, p. 73.
[4] *Ibid.*, p. 73.

Digitized by Google

de cette Église, et ses écrivains n'en disent rien! On ne trouvera pas, à côté des auteurs latins, qui viennent s'emparer à Rome de la mort de Pierre, une série d'auteurs orientaux qui revendiqueront cette gloire pour leur Église! Que dis-je? Non-seulement, ils se laisseront dépouiller, mais ils aideront à dépouiller leur pays et leur chrétienté! Ils conspireront contre eux-mêmes, à la fois par leur silence et par leurs paroles les plus explicites! Conçoit-on une telle supercherie et que devient alors l'histoire, sinon une monstrueuse et persévérante conspiration contre la vérité?

Il est vrai que, pour M. Gavazzi et pour bien d'autres, l'Orient chrétien est une terre inconnue, une terre qui attend quelque nouveau Christophe Colomb. A la manière dont il en parle, on voit bien qu'il n'a aucune idée du présent et du passé de ces contrées, chrétiennes longtemps avant que nos pays eussent reçu la foi. Mettons un terme à ces observations et résumons l'état de la question en quelques mots bien précis :

Pierre est-il venu à Rome? — Oui, disent les catholiques, parce que quinze siècles l'ont affirmé, sans que jamais une seule voix ait protesté.— Non, disent les protestants, parce que quinze siècles se sont trompés.

Quinze siècles se sont trompés, car la Bible ne parle pas de la venue et de la mort de saint Pierre à Rome. Quinze siècles se sont trompés, car saint Pierre a écrit ses épîtres de Babylone, et Babylone n'est point Rome ; c'est la Babylone de l'Assyrie. En effet, « les écrivains anciens les plus voisins de Babylone, syriaques et arabes, prennent toujours ce nom au sens littéral. »

Quinze siècles se sont trompés, car « on s'explique aisément cette fausse tradition par l'ambition matinale et la puissance des évêques de Rome et leurs fausses décrétales. N'étaient-ils pas intéressés à se dire successeurs et seuls héritiers de celui que nous tenons, d'après eux, pour le prince des Apôtres? Et vous savez le proverbe : « Le mensonge d'un riche vaut cent vérités d'un pauvre [1]. »

A cela que répondent les catholiques? 1° Le silence de la Bible ne prouve rien, disent-ils, car la Bible n'est pas une histoire des origines du christianisme. Elle ne peut donc fournir que des renseignements accidentels. Les Actes des Apôtres ne méritent pas, à pro-

[1] Taillefer : *La grande question : Saint Pierre est-il venu à Rome?* p. 9.

Digitized by Google

prement parler, ce nom. Ils ne sont ni une histoire *officielle*, ni surtout une histoire *détaillée* de ce que tous les Apôtres ont fait pour convertir le monde [1].

2° Au silence de la Bible viennent suppléer tous les documents de l'histoire, les monuments, les églises, les peintures, les traditions populaires et il n'y a pas un seul monument qui s'inscrive catégoriquement contre cette affirmation de quinze siècles.

Vous récusez les témoignages de l'Église latine, du moins vous devez tenir compte des témoignages de l'Église grecque; et, si celle-ci vous semble trop voisine de Rome, vous avez en Asie l'Église arménienne, l'Église melchite, l'Église jacobite, l'Église nestorienne; en Afrique, l'Église copte, l'Église éthiopienne. Interrogez-les donc : elles sont pour la plupart aussi anciennes que l'Église de Rome. Elles ont intérêt à ne pas laisser celle-ci usurper un pouvoir qui ne lui appartient pas, et elles ont vécu presque toujours en dehors de son influence. Voilà au moins, il faut l'avouer, des témoins désintéressés. Que dis-je? Si Pierre est mort en Asie, si les ossements de Pierre reposent à Babylone, ces Églises devront en être fières et elles ne manqueront pas de s'en glorifier. Elles sauront faire sonner bien haut qu'elles possèdent un pareil trésor. Interrogez-les donc. Car vous n'avez pas à craindre ici des conspirations, des corruptions, des falsifications commecelles dont vous vous plaignez dans l'Église latine.

Feuilletez leurs historiens, leurs livres d'offices, leurs controversistes, ouvrez les recueils de leurs lois. Ce sont de nouveaux témoins qui viennent d'arriver à la barre du tribunal de l'histoire.

[1] Pierre n'est pas venu à Rome, disent les protestants, « parce que s'il était venu sous Claude ou sous Néron, avant ou après le concile de Jérusalem, Luc l'aurait dit. Luc devait le dire par esprit de justice envers l'apostolat de Pierre, envers l'Église primitive, envers l'Église de Rome et envers lui-même. Il ne l'a pas dit : *son silence est la preuve positive que Pierre n'est pas venu à Rome.* » (Hudry-Ménos : *Saint Pierre est-il allé à Rome?* p. 63.)

« Disons-le franchement : ou le voyage de saint Pierre à Rome dans la seconde année de Claude est un conte inventé *on ne sait comment*, et qui a passé, d'âge en âge, sans être examiné et contrôlé de près; ou bien le silence du livre des Actes des Apôtres est impardonnable et fait douter de son inspiration. » (*Ibid.*, p. 11.)

Pauvre Luc! — Mais n'était-il tenu à être juste qu'envers saint Pierre? Et les autres Apôtres? Pourquoi n'en a-t-il rien dit? Luc *devait* en parler. S'il n'en a pas parlé, c'est qu'ils n'ont rien fait, qu'ils n'ont jamais existé, et que le christianisme s'est propagé tout seul!

Digitized by Google

Hier encore, personne, en Europe, ne soupçonnait leur existence. Que vous disent-ils de Pierre, de Néron, de Rome ? — Pierre, il est bienheureux, il est le chef, la langue de ses frères, le fondement de l'Église ; il a reçu le pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre, Pierre, c'est le vicaire du Christ, le représentant du Christ, le Christ vivant sur la terre. — Et Néron ? C'est le roi impie, le tyran, le despote, qui a tué les deux Apôtres. Il a martyrisé les deux plus illustres des Apôtres, et voilà le crime qui voue sa mémoire à un opprobre éternel ! Il sera connu, ce tyran, par toute la terre, non point pour ses exploits, non point pour sa sagesse, mais il sera connu comme le meurtrier de Pierre et de Paul ; il sera connu comme tel par toute l'Asie, et, toutes les fois que son nom passera sur les lèvres de l'enfant ou du vieillard, dans le livre de la prière ou dans le rouleau de l'histoire, une malédiction l'accompagnera. Un anathème contre cet empereur tombera de toute lèvre chrétienne. Il n'y aura pas un écrivain de l'Asie qui n'accole à son nom l'épithète significative *d'impie*, *Raschi'a* [1].

Et Rome ? Ah ! c'est ici que tout le monde chrétien n'aura pas assez d'éloges. Elle sera appelée le *grand trône, la cité royale, la ville reine, la cité empourprée du sang des martyrs, la dépositaire des promesses du Christ.* Le premier et le plus grand historien de l'Arménie l'apostrophera en ces termes : « O ville, « capitale des villes, réjouis-toi, tressaille d'allégresse, ville as- « sise aux confins de l'Occident, ville illuminée des rayons qui « s'échappent des traits de l'Apôtre et se répandent par tout « l'univers... Réjouis-toi, tressaille d'allégresse, ô Église des « Romains, épouse de l'immortel époux, épouse apostolique ; car « c'est de toi que l'Évangile a volé en Orient [2] ! »

Oui, réjouis-toi, s'écriera quelques siècles plus tard le patriarche surnommé *le gracieux*, réjouis-toi, « ô Rome mère des villes, « cité pieuse et vénérable, trône du grand Pierre, prince des « Apôtres, Église immuable, Église bâtie sur la pierre de Pierre, « Église invincible aux portes de l'enfer, Église qui ouvre le « ciel fermé [3]. »

[1] C'est, en effet, le qualificatif qui est toujours ajouté au nom de Néron chez les écrivains orientaux.

[2] Moyse de Khorène : *Édit. de Venise* 1843. p. 315.

[3] Azarian : *Ecclesiæ Armenæ traditio*. etc.

Digitized by Google

Faut-il citer encore? Oui, citons les paroles de cette pauvre Église de Babylone que Rome a dépouillée : « Bienheureuse « es-tu, ô Rome, s'écrie-t-elle, illustre cité des rois, servante de « l'époux céleste; car dans toi reposent les deux prédicateurs « véritables, Pierre, prince des Apôtres, sur la fermeté duquel « Notre Seigneur a bâti son Église fidèle, et Paul, l'Apôtre élu, « l'architecte des églises du Christ[1] ! »

« Bienheureuse es-tu, ô Église, car en toi reposent les Apôtres « de Jésus, le roi de tous les siècles ! c'est sa force qui les a « fortifiés dans leur combat contre les démons et les tyrans, « c'est sa force qui en a fait des géants dans la lutte ! Aussi, ils « ont conquis la vie immortelle dans le ciel et le Méchant a été « couvert de honte. Ses troupes ont été humiliées. L'Évangile a « été exalté. Bonheur à toi, ô Église ! Lumière aux justes ! « Récompense aux fidèles qui ont célébré la fête des amis de « Jésus[2] ! »

Voilà une Église qui s'est chrétiennement résignée à subir l'usurpation de l'Église de Rome ! Et c'est cette Église qui a eu l'honneur d'être immortalisée par Pierre, et il y a quinze siècles qu'elle chante ainsi les gloires de Rome !

C'est un phénomène par trop étrange, que les protestants feraient bien de nous expliquer.

Mais Babylone? C'est là, sans qu'on ait trop l'air d'y appuyer, le grand argument des protestants. Que les Latins y aient vu Rome, passe encore! *C'est une opinion intéressée*[3]. Mais

[1] Martin : *Syrorum Orientalium et Occidentalium*, etc., p. 3. — Ce chant revient souvent dans l'Office dominical et férial.

[2] Martin : *Syrorum Orientalium et Occidentalium in honorem divi Petri et Pauli vetustiora officia*, p. 4.

[3] Sciarelli. — « Les théologiens catholiques invoquent le témoignage des Pères, Eusèbe, saint Jérome et autres, en faveur du sens métaphorique de Babylone. D'abord Eusèbe n'affirme pas positivement : *la métaphore lui paraît même un peu forcée, et il ne rapporte le sens figuré que comme une simple opinion*..... Chez les Pères et les écrivains antérieurs à Eusèbe, il n'est pas question de cette métaphore de Babylone signifiant Rome. » (Hudry-Ménos : *Saint Pierre est-il allé à Rome?* p. 20.)

Eusèbe. — « Constat porro Petrum hujus Marci mentionem facere in priore epistola, quam Romæ tenuisse dicitur, quam quidem epistolam ibi perscriptam ostendit, dum civitatem illam verbi translatione Babylonem appellat hoc modo : *Salutat vos Ecclesia*, etc. » (*Histoire Ecclés.*, II, 14.)

Les protestants ne devraient pas trouver bien étrange que les écrivains antérieurs à Eusèbe ne parlent pas de cette métaphore ; car ils ne sont pas très-nombreux et aucun n'a fait de commentaire sur l'épître de saint Pierre, ou tracé l'histoire de la *Révélation chrétienne*.

Digitized by Google

comment se fait-il qu'à Babylone même on ait reconnu, dans cette expression, une figure de Rome? Ceci doit un peu, ce semble, embarrasser les protestants.

Il est vrai que tous les « *écrivains syriaques et arabes, an-* « *ciens voisins de Babylone, l'entendent dans le sens littéral.* »

Il y a seulement quelques petites difficultés à prouver ce dire, car voici des faits certains que ni M. Sciarelli ni M. Clarke ne contrediront pas :

1° Aucun écrivain syriaque, arabe, arménien, etc., n'a prétendu que saint Pierre fut mort ailleurs qu'à Rome [1].

2° Aucun écrivain syriaque ou arabe *ancien* n'a même affirmé que saint Pierre fut allé en Mésopotamie ou à Babylone.

3° Les deux seuls écrivains connus, Ischou-ïab, métropolitain de Nisibe, et Amrou-ben-Mataï, qui ont parlé du voyage de saint Pierre en Babylonie, ne sont pas *anciens*. Ils sont du XIIIe et du XIVe siècle.

4° Leur sentiment est même si peu admis que les commentateurs les plus illustres et les plus complets n'en font pas mention, lorsqu'ils exposent les diverses significations que la tradition orientale donnait au mot de Babylone dans l'épître de saint Pierre. (Voir plus haut, p. 49 et suiv.)

5° Ces deux écrivains *affirment expressément* que saint Pierre est allé mourir à Rome; et, parce qu'ils sont voisins de Babylone, parce qu'ils appartiennent à l'Église nestorienne, leur témoignage *devient plus favorable qu'aucun autre à la thèse catholique.*

En effet, pourquoi ces écrivains prétendent-ils que saint Pierre est venu à Babylone? — Évidemment, c'est parce qu'ils croient que c'est une gloire pour leur Église d'avoir été évangélisée par le prince des Apôtres. Mais n'eût-ce pas été une plus grande gloire, si saint Pierre fut mort en Orient? Ne l'auraient-ils pas dit, si la tradition constante de leur Église n'eût pas été contraire à ce sentiment? N'était-ce pas pour eux l'occasion de

[1] Mgr Ebed-Jesu Khayyath, le prélat d'Orient qui connaît le mieux la littérature syriaque, conclut ainsi l'examen sommaire qu'il fait de notre question :

« Itaque triplicis generis Documentis, hoc est, liturgicis, canonicis, et historicis, demonstratum est : Traditionem de Veritate profectionis B. Petri in Romanam Urbem hujusque Episcopatus ab eodem gubernati usque ad ejusdem obitum martyrio comparatum, apud Chaldæos numquam non jugem nulloque umquam dubio obnoxiam fuisse. » (*Syri Orientales*, p. 27.)

Digitized by Google

faire entendre cette protestation que nous demandons en vain aux adversaires? Ces témoignages démontrent donc mieux encore qu'aucun autre la vérité de la thèse catholique.

Concluons. Le sentiment des protestants n'a pour lui qu'une preuve négative : le silence de la Bible. Celui des catholiques, au contraire, repose sur une affirmation *positive, constante, universelle,* sur une affirmation *vraiment catholique.* Jusques au XIVe siècle, amis et ennemis de Rome, tous, même ceux qui étaient le plus intéressés à protester, reconnaissent que *saint Pierre est venu mourir à Rome sous Néron.*

C'est tout ce que nous voulions établir et rien de plus. Un mot, et nous aurons fini.

Nous avons opposé protestants à catholiques et non pas historiens à historiens; car, nous le redisons en finissant, le martyre de saint Pierre n'est pas un problème historique. Non, ce n'est pas une question d'histoire. Les protestants le sentent; c'est une question de dogme, et la plus grosse de toute la religion, qui s'agite derrière cette fantasmagorie de faits et de paradoxes qu'on fait miroiter à nos yeux. Cette question, la voici : l'évêque de Rome a-t-il le droit de commander au monde tout entier dans les questions religieuses? Est-il, oui ou non, le successeur de saint Pierre comme vicaire du Christ? Est-on obligé de lui obéir? — Si cette question de dogme n'était pas engagée dans le débat, jamais les protestants n'auraient troublé le repos des cendres de saint Pierre. Comme tous les autres chrétiens, ils environneraient sa dépouille mortelle d'honneurs et ils déposeraient des couronnes sur sa tombe glorieuse. Mais, aujourd'hui, on ne peut contempler Rome d'un œil indifférent. Il faut l'aimer ou la haïr, la défendre ou la combattre, la bénir ou l'anathématiser ; car *elle est la métropole des cités et le prince des Apôtres a placé en elle les regards vigilants de la Foi* [1].

Quel sera le sort des pages qui précèdent? Seront-elles lues par ceux qui pourraient y trouver un de ces fils conducteurs qui ramènent à la vérité ? — Dieu le veuille! Dieu veuille surtout qu'elles éclairent ceux qui en ont besoin et qu'elles

[1] Sermon de Mar-Narsaï († 196) pour le jour de la Pentecôte.—Ebed-Jesu Khayyath : *Syri Orientales*. p. 8.

Digitized by Google

fortifient ceux qui chancellent! Ce serait trop espérer que de croire qu'elles donneront à réfléchir à ceux qui ont provoqué les conférences de Rome; car ce ne sont pas, en général, ceux qui discutent avec fracas qui prennent le plus de peine d'étudier. La science embarrasse et rend timide. Elle impose à la parole une réserve qui est de la sagesse; mais quand donc les partis religieux se sont-ils préoccupés d'être sages ?

D'ailleurs, n'est-ce pas un monde tout nouveau qui vient de passer sous les yeux de ceux qui s'intéressent à ce débat? Nous avons transporté les lecteurs européens en pleine civilisation asiatique, civilisation que la plupart connaissent seulement par les contes des *Mille et une nuits*, et où ils ne croient pas qu'il y ait place pour autre chose que pour des féeries et des enchantements. L'histoire a-t-elle jamais pénétré dans un monde si différent du nôtre? La vérité y a-t-elle reçu asile ? — Ces questions, que le lecteur se pose en ouvrant un livre où il est parlé de l'Orient, nous prédisent le sort qui attend ces pages ; et la récompense que nous devons nous promettre, ce sera la consolation de pouvoir nous appliquer le vers d'Ovide :

Barbarus his ego sum quia non intelligor illis !

P. MARTIN.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

MAISON DE FRANCE

S'il est vrai que l'histoire des familles souveraines est l'une des bases principales des annales des peuples à la gloire et à la grandeur desquels elles ont contribué, l'histoire de la troisième race des rois de France est le premier chapitre de notre histoire nationale depuis l'an 887, date de l'avénement du roi Eude, jusques à nos jours. L'étude des origines de cette famille qui, pendant près de mille ans, a régné sur l'Europe occidentale, mérite d'attirer l'attention des érudits : il n'est pas, au monde, de dynastie qui ait fourni autant de rois et autant de personnages illustres pendant un si long intervalle.

Cette famille est la *Maison de France* : je ne crois pas qu'un autre nom puisse lui être donné. La dénomination de *Capétiens* me semble peu exacte. D'abord, elle a le malheur de se rapprocher du vocable de Capet, inventé comme nom patronymique par Marat en juillet 1790, et répété à la même époque par Camille Desmoulins qui, en parlant du roi Louis XVI, se permettait de dire : « Un citoyen, M. Capet l'aîné. » Ensuite elle ne signifie rien, puisque le surnom donné à Hugue Capet lui était personnel, et que jamais on n'a pensé à dire Robert *Capet*, Henri *Capet*, pas plus que Pépin *Martel*, ou Eude *le Fort*, d'après les surnoms de leurs pères respectifs.

On a déjà beaucoup disserté sur les origines de la Maison

Digitized by Google

de France : tantôt on voulait la rattacher aux Mérovingiens, tantôt aux Carolingiens ; tantôt aux rois Lombards, tantôt à la Maison de Saxe, et, par conséquent, aux empereurs d'Allemagne. Ces efforts d'érudition inutiles, fondés sur des conjectures mal établies et peu justifiées, ou même sur des documents apocryphes, étaient surtout encouragés soit par la flatterie, soit par certaines arrière-pensées politiques. Ailleurs, j'ai rappelé les tours de force tentés par des généalogistes pour modifier l'origine de la Maison de Savoie, suivant que les événements contemporains rendaient plus profitable d'être Français, Allemand ou Italien. Il en fut un peu de même quand on chercha à fixer l'origne et la nationalité de Robert-le-Fort et, par conséquent, celle des rois de France de la troisième race. Ainsi lorsque certain parti rêvait de faire exclure Henri IV du trône de France, François de Rosières, archidiacre de Verdun, forgea, sous le titre de *Stemmata Lotaringica*, une généalogie qui avait pour but d'établir que les princes de Lorraine étaient les véritables héritiers de la couronne. En 1643, J.-J. Chiflet, médecin de Philippe, roi d'Espagne, voulut arriver au même but en faveur de la Maison d'Autriche ; pour cela, il usa de toute son érudition pour faire de Childebrand un prince lombard et de Robert-le-Fort un bavarois.

Le prince de Condé répondait très-finement au duc d'Epernon et au P. Jourdan, qui voulaient le prendre comme arbitre de leurs discussions à ce sujet : « Messieurs, nous vous « sommes fort obligés de l'intérêt que vous prenez à pousser « l'origine de notre maison jusqu'à onze siècles ; nous nous « contentons de huit bien avérés et sur des titres incontes- « tables : à vous permis de faire valoir vos conjectures sur le « reste. »

Aujourd'hui que la question de l'origine de la troisième race des rois de France ne peut être influencée par aucune considération politique ou diplomatique, par aucune flatterie de courtisan, il appartient à la critique historique de venir dire son dernier mot.

Nous résumerons donc dans ce travail les diverses opinions *sérieuses* qui ont été proposées ; nous discuterons les textes qui peuvent éclairer la question, et nous proposerons enfin la solution qui nous semble réunir les caractères de probabilité les plus solides.

Digitized by Google

Subsidiairement nous ferons connaître notre opinion sur le *Duché de France* et le *Comté de Paris*. Ces deux dignités, sur lesquelles on a, à notre avis, des idées peu exactes, sont tellement liées à l'histoire de Robert-le-Fort et de ses descendants immédiats, que les lecteurs de la *Revue* trouveront tout naturel que nous nous en occupions un moment.

I

Les Bénédictins, dans le *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*[1], considèrent Conrad d'Ursperg, ou de Lichtenow (mort en 1240), comme le premier auteur qui ait parlé de l'origine saxonne de Robert-le-Fort, et qui lui ait donné pour père un réfugié allemand, nommé Witikind[2]. Mais, depuis l'époque à laquelle travaillaient les Bénédictins, on a retrouvé l'ouvrage de Richer, moine de Saint-Remi, de Reims, vivant dans la seconde moitié du xe siècle, auquel Conrad d'Ursperg avait emprunté presque mot à mot le passage que je viens de citer[3]; au commencement du xiie siècle, Eccard l'avait aussi répété dans sa *Chronique*. Enfin Aimoin, abbé de Fleury-sur-Loire (mort en 1008), se contente, sans parler du germain Witikind, de faire allusion à une origine *saxonne*[4], et son allégation est copiée ensuite par quelques chroniqueurs[5]. Yves de Chartres († en 1116) l'avait aussi adoptée[6], d'après le *Gesta Francorum*. Ajoutons enfin qu'aujourd'hui cette hypothèse est celle qui est la plus

[1] Tome X, préface, p. 11 et *seq.*

[2] *Chronicon universale : Ad ann.* 886. « Otto habuit patrem ex equestri ordine Ruotbertum, avum verò paternum Witikinum ex Germaniâ profugum. »

[3] Liv. I, 5. « Anno itaque Incarnationis dominicæ 888, xvi Kal. martii, quinta feria, communi decreto, Odonem virum militarem et strenuum in basilica Sancti... regem creant. Hic patrem habuit ex equestri ordine Rotbertum; avum vero paternum Witichinum advenam germanum. »

[4] *Mirac. S. Benedict.*, l. II. « Obstitit primo eorum sævis conatibus Robertus Andegavensis comes, Saxonici generis vir, cui per id locorum à rege summa rerum delegata fuerat, adnitentibus sibi præminentissimis Neustriæ viris, Rainulfo atque Lamberto. »

[5] Othon, évêque de Frisingen (milieu du xiie).—Conrad d'Ursperg († 1240).—Aubri de Trois-fontaines († au milieu du xiiie siècle).— *Chronic. Strozzian.* (fin xiie ou commencement du xiiie), *ap.* D. Bouquet, t. X, p. 273.

[6] *Epist. 189.* « Supererant duo filii Roberti comitis Andegavensis qui fuit generis Saxonici vir. »

Digitized by Google

généralement accueillie, et qu'on la retrouve, comme fait acquis à l'histoire, dans la plupart des ouvrages modernes [1].

M. de Foncemagne repoussait la tradition de l'origine saxonne de Robert-le-Fort dans un long mémoire [2]; on doit regretter qu'il n'ait pas eu le temps d'élaborer un second travail, annoncé par lui, dans lequel il avait le projet d'exposer son opinion sur la question que je traite aujourd'hui. Il s'appuyait principalement sur le témoignage d'Abbon, dont nous aurons à nous occuper.

J'avoue que je partage entièrement les doutes du savant académicien ; je crois même pouvoir les appuyer d'arguments qu'il ne pouvait invoquer, puisque le texte de Richer, le plus ancien que l'on puisse trouver à l'appui de cette conjecture, lui était inconnu.

Quelle est la valeur du texte de Richer, auteur dont l'ouvrage fourmille d'assertions hasardées? — Richer, moine de Saint-Remi, de Reims, était le fils de Raoul, l'un des fidèles de Louis V d'Outremer ; il est facile, en feuilletant son œuvre, de voir qu'il était lui-même tout dévoué au parti des Carolingiens; il écrivait au moment où la France était divisée entre les partisans de la dynastie de Charlemagne et ceux de la dynastie qui allait remplacer celle-ci; il résidait dans un pays où ces questions politiques surexcitaient les esprits. En donnant une origine saxonne à Hugue Capet, on le faisait descendre du chef saxon que Charlemagne avait si longtemps combattu et vaincu. Richer ne se rendait-il pas simplement l'écho des bruits qui circulaient, parmi les partisans des Carolingiens, sur le chef de la famille qui allait ruiner leurs espérances? Richer transformait les descendants de Robert-le-Fort en étrangers, par malveillance, comme Dante, plus tard, transformait Hugue Capet en fils de boucher [3]; et il se trouva des gens qui répétèrent la ridicule assertion du poète italien [4].

[1] Je citerai principalement la chanson de geste de *Hugue Capet*, publiée par M. le marquis de La Grange.

[2] *Examen sommaire des différentes opinions proposées sur l'origine de la Maison de France. Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XX, p. 548.

[3] Dante, xxe chant du *Purgatoire*.

[4] La chanson du geste de Hugue Capet dit :

Ce fu Huez Capez c'on apelle bouchier;
Ce fu voirs, mais moult pau en savoit de mestier.
Il estoit gentils hons et fils de chevallier
Et avoit ly sien père con apelloit Richier.

Le poète suppose en effet et veut que Hugue soit fils de Richier, sire de Beaugency.

Digitized by Google

L'opinion de Richer n'était pas tellement répandue du IXe au XIIe siècle, qu'on ne trouve de nombreux auteurs qui l'ignorent, ou mieux, qui la contredisent indirectement.

Abbon (fin du IXe) considère Eude, fils de Robert-le-Fort, comme neustrien [1]. — Adrevald et Adelaire, moines de Fleury-sur-Loire, contemporains d'Abbon, ne disent rien sur l'origine de Robert dans les ouvrages qui nous restent d'eux [2].

Les Annales de Saint-Bertin et celles de Metz sont muettes sur le sujet qui nous occupe.

Au XIe siècle, Réginon, Oderan, moine de Saint-Pierre-le-Vif, la chronique de Saint-Bénigne, gardent également le silence. — Helgaud, moine de Fleury-sur-Loire, paraît, bien qu'il dût connaître les écrits d'Aimoin, abbé de ce monastère, avoir une opinion différente, qui donna naissance à un nouveau système sur lequel j'aurai à revenir. — Le bourguignon Raoul Glaber, moine à Cluny vers 1050, assurait ne rien savoir sur la famille de Robert-le-Fort [3].

Au XIIe siècle, le moine Clair, auteur de la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, n'en touchait pas un mot; Hugue de Cleers, sénéchal de la Flèche et de Baugé, qualifiait les descendants de Robert de *Bourguignons* [4].

et de Béatrix, fille du plus riche boucher de Paris. — Voy. aussi Villon, Agrippa de Nettesheim, la *Chronique de S. Bertin.*

[1] L. II, v. 442 et *seq.*

Intereà Carolus regno, vita quoque nudus,
Viscera Opis divæ complectitur abdita tristis.
Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen,
Francorum populo gratante faventeque multo
Ilicet, atque manus, sceptrum, diademaque vertex.
Francia lætatur, quamvis *is Neustricus esset*;
Nam nullum similem sibimet genitum reperire;
Nec quia dux illi Burgundia defuit, ejus
Neustria ad insignis nati concurrit honorem.
Sic uno ternum congaudet ovamine regnum.

[2] *Miracula S. Benedicti*, t. I, édit. de la Société de l'Hist. de France.

[3] « Fuit enim hic Hugo filius Roberti Parisiorum comitis, qui videlicet Robertus fuit brevi in tempore rex constitutus, et ab exercitu Saxonum est interfectus. Cujus genus iccirco adnotare distulimus quia valde in ante reperitur obscurum. » (*De Rodulpho reg.*, c. 11.) Aubri de Trois-Fontaines avoue aussi qu'il ne sait rien au delà de Robert-le-Fort : « Ulteriùs nesciverant de illius (Roberti) origine historiographi dicere. » *Chron.*, ad ann. 988.

[4] Dans un récit assez embrouillé, Hugue de Cleers dit que le comte du Mans et le comte de Corbon « dedignabantur recipere feodum suum a predicto rege (Roberto), « asserentes nullo modo se posse subjeci generi Burgundionum. » Du Chesne, I, 318.

Digitized by Google

Au milieu du xe siècle, un moine de Corvey, en Saxe, écrivait les *Gesta Saxonica*; il se nommait Witikind. Dans le cours de ses récits, il parle de la famille de Robert-le-Fort de telle façon que ses lecteurs peuvent facilement voir qu'il était très-imparfaitement informé [1]. Il ne fait aucune allusion à l'origine saxonne de cette famille: tout en rappelant que l'empereur Henri de Saxe eut de sa femme Mathilde une fille, Hatwige, mère de Hugue-Capet; que Mathilde de Ringelheim était de la famille du célèbre Witikind; enfin qu'elle avait pour père Thierry, et celui-ci pour frères Witikind, Immet et Reginbors, il paraît considérer le roi Eude comme un Franc.

De même qu'à la fin du xiiie siècle et au xive, il y avait des poëtes et des romanciers qui appelaient Hugue-Capet *fils de boucher*, sous prétexte que sa mère aurait été fille d'un boucher de Paris, je suis très-porté à penser que l'on en fit un saxon au xe, parce que sa mère était véritablement saxonne. La descendance maternelle du grand Witikind aurait été le principal motif qui aurait permis de rattacher l'arrière-petit-fils de Robert-le-Fort, puis celui-ci, au chef saxon ou à l'un de ses descendants.

L'existence de Witikind, *advena germanus*, père de Robert-le-Fort, me semble donc parfaitement contestable; et cela d'autant plus que je ne crois pas impossible de trouver une autre origine, établie sur des témoignages plus sérieux [2].

Il ne faut pas, cependant, terminer ce que j'ai à dire de l'origine saxonne de Robert-le-Fort sans parler d'une opinion d'après laquelle ce personnage serait issu de l'une des familles saxonnes transportées en Normandie sous Charlemagne [3] : de cette manière,

[1] Liv. I. « Hunc quidem ex orientalibus Francis adiens nomine Oda, vir fortis et prudens, egitque consilio suo, ut cum Danis bene pugnaretur qui jam multis annis Caroli regnum vexabant, unaque die ex eis ad centum milia cæderentur... Huga cujus pater Rodbertus filius Odonis ab exercitu Caroli occisus est, misit et dolo eum cepit posuitque in custodia publica donec vitam finiret. »

[2] N'omettons pas de rappeler que J. G. Eckart, l'infatigable compilateur de tout ce qui se rattache à l'histoire de la France orientale, n'a aucune tendance à croire à la descendance de Witikind, en ce qui concerne Robert-le-Fort. Bien qu'il se donne pour tâche d'illustrer la Lorraine et l'Allemagne occidentale en en faisant sortir la plupart des personnages célèbres, et qu'il revendique le premier auteur connu de la Maison de France, il propose de voir dans Robert le fils d'un comte de Tours qui aurait été d'abord comte de Mayence.

[3] Les auteurs de la Préface du tome X du *Recueil des Historiens de France*, tout en paraissant ne pas oser, plus que le P. Anselme, prendre un parti sur la question qui nous occupe, penchent cependant pour cette opinion *(septima et verior forsan*

Digitized by Google

ou se vantant de concilier le texte d'Abbon avec celui de Richer; Robert serait issu de Saxons établis en Neustrie. — D'autres pensaient qu'il s'agissait du Saonnois, *pagus Sagonensis*, *condita Sagonensis*, composé plus tard de cinq doyennés du diocèse du Mans, qui, dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, daté de 838, auraient été appelés *Saxonia patria*. Mais il faut remarquer que ce diplôme, connu seulement par le manuscrit du Mans intitulé *Gesta Aldrici episcopi*, n'est rien moins qu'authentique. L'empereur Louis, par cet acte, rend à l'église du Mans la *villa Lugdunum* qu'il avait donnée précédemment en bénéfice à *Banzlebus, comes et Saxoniæ patriæ marchio noster*. Ce nom et les titres qui l'accompagnent suffisent pour faire honneur à l'imagination érudite des clercs qui composèrent et compilèrent, au XIe siècle, les documents compris dans le *Gesta Aldrici*; mais ils ne peuvent manquer de mettre la critique historique en grande défiance.

Mathieu Zampini, jurisconsulte italien[1], rattachait Robert-le-Fort aux Carolingiens, en le faisant descendre de Childebrand, frère de Charles Martel. Pour en arriver là, il était obligé de confondre Robert-le-Fort avec un de ses homonymes, sur lequel je crois devoir donner quelques détails, et de supposer celui-ci fils d'un Théotbert, comte de Madrie, lui-même fils de Nébelong dont le père était Childebrand. On sait que, grâce à des documents apocryphes, on fit à Childebrand une longue lignée parfaitement fantastique. Sans discuter ce fait, qui est étranger à la question traitée ici, il suffira que j'établisse que Robert, supposé fils de Théotbert, comte de Madrie, est un autre personnage que Robert-le-Fort.

Ce Robert, au milieu du IXe siècle, résidait, dit-on, à *Saxiacum* (Sesseau), sur les bords de la Petite-Saudre, en Berry, non loin de la Chapelle d'Angilon. La légende de saint Jacques, rédigée, au XVIe siècle, d'après un texte plus ancien, *dit-on*, raconte que ce Saint fut autorisé à résider dans cette région par un seigneur

opinio). Ils semblent tentés de croire que Robert-le-Fort était quelquefois appelé *Saxon* « parce qu'il descendait de quelque chef des anciens Saxons établis, dès le VIe siècle, en Neustrie ou en Armorique, ou parce qu'il était originaire du pays de Séez désigné dans deux anciens cartulaires sous le nom de *Saxis* et de *Saxonum civitas*. »

[1] *De origine et atavis Hugonis Capeti.*

Digitized by Google

nommé Robert, époux d'Agane, fille de Vicfrid, comte de Bourges, et issu du sang des rois de France [1].

Il me semble que l'auteur moderne de la vie de l'ermite saint Jacques s'est inspiré de la légende de la translation des reliques de saint Genou, écrite, dans la première moitié du XIe siècle, par un moine de Saint-Genou-de-Lestrée. Nous y retrouvons, en effet, Wicfrid, comte de Bourges, qui, de sa femme Oda, aurait eu Agana mariée à Robert « insignis honestæque potentiæ viro, primoque palatii Pippini regis. » L'auteur, qui nous dit que Robert était beau-frère de ce roi, puisque ce dernier avait épousé sa sœur, parle un peu plus loin des rois Eude et Robert, ainsi que de l'avénement d'Hugue-Capet, sans laisser supposer qu'ils appartinsent à la même famille que le gendre du comte de Bourges.

Pour M. Mabille, d'ailleurs, le récit du moine de Saint-Genou-de l'Estrée est une légende qui ne mérite aucune confiance en ce qui concerne les faits accomplis près de cent cinquante ans avant sa rédaction ; en outre, Wifred ou Acfred, comte de Bourges, est un personnage imaginaire, que l'on a confondu avec Erfred, comte de Toulouse, pris par Robert-le-Fort, vers 864, à la suite d'une révolte à la tête de laquelle était Charles d'Aquitaine, fils de Charles-le-Chauve.

On ne peut donc admettre l'hypothèse de Math. Zampini, bien qu'elle ait séduit André Du Chesne. Le système du duc d'Epernon est tout aussi faux, puisqu'il s'appuie sur une suite de comtes d'Autun, issus des comtes de Madrie et de Childebrand, d'après des textes apocryphes. M. Mabille a établi solidement que Hildebrand, premier comte connu d'Autun, était proche parent de S. Guillaume de Gellone, duc d'Aquitaine, originaire du pays d'Autun et probablement de l'Auxois [2]. Il a également rétabli, autant que cela est possible aujourd'hui, la suite des anciens comtes d'Autun, parmi lesquels figure Robert-le-Fort, mais accidentellement et sans que les liens du sang le rattachent à ceux-ci.

Chifflet, Mabillon, dom George Violle, préoccupés sans doute du texte d'Aimoin, donnaient à Robert une origine germaine :

[1] « ... Principem Robertum Saxiaci vici et circumjacentis regionis dominum ; vir potens et nobilis ex regum Francorum genere ortus. » — *Cf. Hist. de France*, t. VII, p. 382 ; Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. XXXII, p. 582 ; *Act. Ord. S. Benedict.*, sæc. IV, pars II, p. 151.

[2] *Notes sur l'histoire de Languedoc*, p. 36 et *seq.*

Digitized by Google

ils supposaient que l'épithète de Saxon, *Saxonico genere*, était synonyme d'*allemand*. Voici comme ils expliquent leur interprétation : la maison de Saxe ayant fourni plusieurs empereurs d'Allemagne, on avait été amené à faire cette confusion ; pour eux, Conrad, comte d'Altorf et d'Auxerre, fils de Welphe de Bavière et frère de l'impératrice Judith, aurait eu deux fils, Robert-le-Fort et Hugue-l'Abbé [1].

La fraternité de Robert et de Hugue repose uniquement sur la mauvaise lecture d'un mot de la chronique de Saint-Bénigne de Dijon. Voici le texte, qu'il nous importe de bien comprendre : *Supererant duo filii Roberti Andegavorum comitis*, FRS *Hugonis abbatis ; senior Odo dicebatur, Robertus alter, patrem nomine referens* [2].

Si on lit *frs fratris*, Robert-le-Fort était père de Hugue-l'Abbé; — si on lit *fratres*, Eude et Robert, fils de Robert-le-Fort, étaient frères de Hugue-l'Abbé. Hâtons-nous de dire que les annales de Saint-Bertin nous apprennent que Hugue-l'Abbé était fils de Conrad, oncle du roi Charles-le-Chauve.

Il en résulte que, si Robert-le-Fort est *frère* de Hugue-l'Abbé, il est fils de Conrad; si Eude et Robert sont fils de Robert-le-Fort et frères de Hugue, fils de Conrad, c'est que la veuve de celui-ci a épousé Robert-le-Fort, ou que Hugue a épousé une fille de Robert-le-Fort; cette dernière hypothèse est peu admissible, puisque Hugue-l'Abbé était sous-diacre, et avait même été désigné, en 864, par les évêques au choix du roi Lothaire pour remplacer, sur le siége archiépiscopal de Cologne, Guntier, qui avait été déposé et excommunié.

Des différentes copies de la Chronique de Saint-Bénigne qui ont été faites aux XVIe et XVIIe siècles, et qui sont à la Bibliothèque nationale, trois donnent la leçon *fratres*, et non *fratris ;* l'un des trois dont je viens de parler porte *fratris* interligné.

[1] *Traité de diplomat.*, in-f°, suppl., ch. x, p. 11. — D. Viollc. *Histoire de Saint-Germain d'Auxerre.*

[2] Le texte que je cite de la *Chronique de Saint-Bénigne* est répété dans les *Miracles de saint Benoît*, l. II, la *Vie de Garnier, abbé de Saint-Bénigne*, la *Chronique de Bèze* par le moine Jean. Le manuscrit original de la *Chronique de Saint-Bénigne*, du XIe siècle, n° 348 de la Bibliothèque de Dijon, donne le mot abrégé *frs* ; des quatre copies des XVIe et XVIIe siècles qui sont conservées à la Bibliothèque nationale sous les n°s 5651, 10937, 12821, et 12822 du Fonds latin, trois donnent *fratres* et un *fratris* en toutes lettres. Il est évident que les copistes modernes traduisaient l'abrévation suivant le système historique qui leur plaisait le plus.

Digitized by Google

J'ai donc eu recours au manuscrit original, que mes confrères MM. Guignard et d'Arbaumont ont bien voulu examiner. Il résulte de cette étude que le mot abrégé *frs* doit être lu *fratres*, attendu que quelques lignes plus bas le mot *fratris* est écrit *fris*. — La chronique de Saint-Bénigne laisse donc la question non résolue en ce qui concerne Robert-le-Fort; il n'était pas fils de Conrad, et tout ce qu'on peut en induire, c'est qu'il avait épousé la veuve de celui-ci, Adélaïde, fille de Louis-le-Débonnaire.

Mais, alors, Adélaïde n'aurait été que la seconde femme de Robert: Conrad, en effet, mourut en 866, Robert en 867; et Eude, étant mort, en 898, à l'âge de 40 ans, était né en 858.

Il est donc parfaitement démontré que Hugue-l'Abbé, fils de Conrad, comte d'Auxerre, et d'Adélaïde, était beau-fils de Robert.

Nous ne parlons que pour mémoire de l'opinion du P. Tournemine; il voulait que Hugue-l'Abbé, fils naturel de Charlemagne, ait eu un fils du même nom que lui, père de Robert-le-Fort et de Hugue III l'Abbé. Le fils naturel de Charlemagne fut tué devant Toulouse en 844, et aucun texte n'autorise à supposer que ce personnage, qui était pourvu de l'abbaye de Saint-Quentin, ait laissé de postérité.

L'hypothèse du P. Tournemine n'est, du reste, que la reproduction d'un passage d'Aubri de Trois-Fontaines, que l'on peut lire dans sa chronique, *ad ann. 988*: « Matrem verò regis Odonis et ducis Roberti, uxorem videlicet Roberti fortis marchionis, credimus fuisse illam quæ dicta est nomine Regina, quæ, cùm esset juvencula, fuit concubina Caroli Magni jam senioris, cui peperit episcopum Drogonem Metensium, et abbatem Hugonem, et hanc opinionem habemus ex Collectione Sancti Benigni, ubi dicitur quod rex Odo et Robertus fratres fuerunt abbatis Hugonis. »

Le Gendre de Saint-Aubin [1] voulut appuyer un autre sys-

Je ferai enfin remarquer qu'un passage d'Aimoin est ainsi donné par Du Chesne : *Hujus in diebus effera memoratorum natio Danorum tertiam Neustrasiis inflictura cladem advenit, intulissetque majorem superioribus, ni Hugo [ut fertur Roberti filius] per Gallias abbatis honore præditus eorum compercuisset temerarios ausus.* — Les mots placés entre crochets ne sont pas dans le texte véritable donné dans l'édition de la Société de l'Histoire de France.

[1] *Des Antiquités de la Maison de France*. 1739.

Digitized by Google

système sur un passage d'Helgaud, moine de Fleury-sur-Loire (mort en 1048), dans lequel ce chroniqueur raconte qu'il entendit, de la bouche même de Robert, que la famille de ce roi était originaire d'*Ausonie* [1]. Il chercha donc en Italie la patrie des ancêtres de Hugue-Capet, et modifia le système de Zampini. Au lieu de supposer Childebrand fils de Pépin d'Héristal, il en fit son gendre et lui donna pour père Sigibrand, frère de Luitprand, roi des Lombards. Celui-ci étant mort sans enfants, Childebrand lui aurait succédé, aurait régné pendant sept mois, et de la sœur de Charles-Martel aurait eu Nébelong, comte de Madrie, d'où Théodebert, comte de Madrie, et Robert (le même que *Robertus dominus Saxiaci vici)*, père de Robert-le-Fort. Le simple énoncé sommaire de ce système suffit pour laisser deviner qu'il ne repose sur aucune base discutable.

Mais reste le texte d'Helgaud, sur lequel il est utile que je soumette mon appréciation à mes lecteurs.

En 1740, Sainte-Palaye attribuait le manuscrit au XIIIe siècle ; il remarquait que plusieurs passages en avaient été grattés, et que l'on avait ajouté en marge, d'une écriture un peu postérieure, les passages à intercaler qui, vu leur longueur, ne pouvaient être transcrits dans l'espace laissé vide par les corrections ; le texte relatif à l'*Ausonie* se trouvait justement dans ce cas.

M. le commandeur de Rossi a bien voulu, sur ma prière, revoir le manuscrit qui, selon son jugement, est du XIVe siècle : le mot *Ausoniæ* est d'une lecture indubitable, mais le savant archéologue m'a confirmé que le passage en question se trouve dans une lacune du texte, et qu'on y a suppléé dans la marge par une écriture petite et serrée. Jusqu'à ce que l'on ait pu faire une bonne édition critique de l'œuvre d'Helgaud, le témoignage de ce religieux n'a aucune valeur. Nous ne connaissons pas, quant à présent, ce que pouvait contenir son récit original, et nous devons regretter d'ignorer encore quelle était l'opinion du roi Robert sur l'origine de sa propre famille, bien que déjà, de son temps, la tradition historique fut obscurcie par le besoin poli-

[1] *Hist. de France*, t. X. p. 99. « Fuit rex Francorum Rothertus origine natus nobilissimâ, patre illustri Hugone, matre Adhelaïde vocitata, quæ adeo bene laudata tanti filii digna extitit prærogativa. Ejus inclyta progenies, sicuti ipse suis sanctis et humillimis asserebat verbis, ab Ausoniæ partibus descenderat. »

Digitized by Google

tique que l'on avait de rattacher la maison régnante aux Carolingiens et aux empereurs allemands, auxquels elle tenait, du reste, par ses alliances.

Je crois qu'au point de la discussion où nous en sommes venus, il est facile de constater le peu de solidité des systèmes proposés jusqu'ici au sujet de l'origine de la Maison de France. Des documents d'une authenticité contestable, des textes mal traduits ou rapprochés sans critique, ont fourni les arguments principaux de ceux qui ont voulu à tout prix forger une généalogie, comme on le faisait jadis.

Il me reste maintenant, ainsi que je m'y suis engagé, à faire connaître mon opinion personnelle sur la nationalité et l'origine de Robert-le-Fort. Il est bien entendu qu'avec le peu d'éléments laissés par les chroniqueurs du VIIIe au IXe siècle, il ne faut pas songer à rétablir les premiers degrés de la Maison de France dans l'ordre scrupuleux qui mettaient les d'Hozier et les Chérin à composer leurs travaux. Mais il me semble que l'on peut tracer les lignes principales du tableau.

Robert-le-Fort était neustrien : Abbon nous le dit formellement, et ce témoignage contemporain d'un homme, qui a connu les fils de Robert, doit être pris en grande considération. J'ajouterai qu'il n'appartenait directement à aucune famille régnante : les historiens nous l'auraient appris s'il en eût été autrement. Dès que nous le voyons paraître, c'est comme un de ces personnages d'un rang élevé, investis de hautes fonctions, que l'on désignait sous le nom de *proceres*.

Je dis qu'il était neustrien ; or, à cette époque, on appelait Neustrie, et quelquefois Celtique, le pays qui formait la France occidentale, et particulièrement la région située entre la Seine et la Loire [1]. Rien ne permet de penser, dans le cours de l'histoire de Robert et de ses descendants, qu'ils aient eu des relations, ou des liens, chez les Saxons établis en Normandie et dans la France occidentale. Si Richer a parlé d'un Witikind qui aurait été le père de Robert, c'est, je le répète, qu'il écrivait à la fin du Xe siècle, du temps de Hugue-Capet qui, par sa mère, se rattachait au célèbre chef des Saxons.

La plus ancienne propriété personnelle de Robert-le-Fort était

[1] Richer, I, 4. — *Gesta consul. Andegav.*, *ap.* D. Bouquet, t. IX, p. 29.

Digitized by Google

dans le Blésois. Dès 865, il échangeait des biens situés à Saint-Lubin en Vergonnais avec Actard, évêque de Nantes : on peut même dire qu'il était propriétaire du Blésois, puisqu'il parle de son comté [1] dans cet acte, passé au château de Blois. Le Blésois resta dans la famille de Robert comme bien patrimonial ; en 895, Saint-Lubin de Suèvres et Saint-Denis-sur-Loire, alleux de ce pays, donnés par le roi Eude à Guarnegaud, son vicomte à Blois, sont aumônés par celui-ci à Saint-Martin de Tours [2]. Enfin, lorsque ce même roi Eude voulut récompenser Ingon, qui avait porté l'enseigne royale dans une rencontre avec les Normands vers 892, il lui donna le comté de Blois en toute propriété [3]. Tous ces faits établissent que Robert-le-Fort avait son principal établissement à Blois, c'est-à-dire en pleine Neustrie, ce qui confirme singulièrement l'allégation d'Abbon.

Douze ans auparavant, nous voyons Dodon, évêque d'Angers, le comte Osbert et *Robert* envoyés comme *missi dominici* dans la Touraine, l'Anjou, le Maine et les pays de Séez et Corbonais [4]. Si on se rappelle que les *missi* étaient choisis parmi les prélats et les *proceres* des régions dans lesquelles ils avaient à remplir leur charge, on n'aura pas de peine à reconnaître dans ce Robert l'auteur de la Maison de France. Le *missus dominicus* de 853 était le même personnage que le seigneur de Blois choisi pour être comte d'Angers en 858 et pour défendre les marches.

Remarquons maintenant que Orderic Vital, auteur du commencement du XIIe siècle, donne à Hugue-le-Grand l'épithète d'Orléanais : *Tunc Hugo Magnus Aurelianensis, dux Francorum, cunctis proceribus sublimior divitiis et potentia viguit.* Pour Orderic, Hugue appartenait à une famille orléanaise ; et nous verrons plus loin que les descendants de Robert-le-Fort avaient des liens considérables dans ce pays, particulièrement du côté du Blésois.

D'ailleurs, avant que Robert-le-Fort n'eut le Blésois, ce pays appartenait à Guillaume, frère d'Eude, qui fut comte d'Orléans et

[1] *Ex pancarta nigra S.-Martin. Tur.*, f° 97. — Copie dans les *Armoires de Baluze*, 320. — Je ne serais pas éloigné de penser qu'ici le mot *comitatus* est synonyme de *dominium*, et qu'il ne s'agit pas d'une circonscription administrative confiée par le roi à un comte. Cf. du Cange, v° *Comitatus*.

[2] *Arm. de Baluze*, t. LXXVI, 149.

[3] Richer, I. 9-11.

[4] *Capitul. Silv.*, *ap. Hist. de Fr.*, VII, 616.

Digitized by Google

chargé, un moment, de défendre le pays situé entre la Seine et la Loire. Les deux frères furent tués, ainsi que Gui, comte du Mans, dans une bataille livrée aux comtes Lambert et Matfrid en 835 [1].

Eude et son frère étaient dévoués à Louis-le-Débonnaire, dont le fils, Charles-le-Chauve, avait épousé Hermentrude, fille du premier. Lambert et Matfrid, alors comte d'Orléans, tenaient le parti de Lothaire, en pleine révolte contre son père. Le premier acte de Charles-le-Chauve, rendu à la liberté, fut d'enlever à Matfrid le comté d'Orléans, et de le donner à Eude, avec la mission de réunir toutes les forces disponibles entre la Seine et la Loire pour soumettre les séditieux qui, réunis aux Bretons, tenaient la campagne dans l'Ouest. Après la défaite et la mort du comte Eude, Matfrid fit sa soumission, fut réintégré dans son gouvernement, et mourut peu après en 836 [2].

N'est-il pas permis de penser que Robert-le-Fort, propriétaire du Blésois après la mort de Guillaume, frère de Eude, puis investi du grand commandement qu'avait eu ce dernier, a appartenu à la famille de celui-ci, alliée elle-même à la maison régnante? Cette hypothèse, qui ne manque pas de commencement de preuves, me paraît plus simple et plus probable que toutes les autres conjectures; elle serait même inattaquable, si l'on admettait l'authenticité d'un acte que je transcris en note, et duquel il résulte que Robert-le-Fort reconnaissait Eude, comte d'Orléans, comme son oncle [3]. — De toute manière, puisque Robert-le-Fort était propriétaire du Blésois avant la mort de Guillaume, fils d'Eude, comte d'Orléans, c'est qu'il en avait hérité; et comme celui qui le précéda était Guillaume, frère de ce même comte, il y a tout

[1] Nithard. I. 5. — Adrevald, *ap. Mirac. S. Bened.*, I. 20 à 21. — *Chron. Rainaldi archid. Andeg., ad ann.* 835. — *Chron. Vindoc., ad. ann.* 836. — *Astronom. vit. Lud. I. ap. Hist. de Fr.*, t. VI, p. 110.

[2] M. Mabille pense qu'Eude était comte d'Orléans et de Nevers dès 828, d'Autun de 830 à 834, et qu'il était parent de Bernard, marquis de Gothie. Dans cette hypothèse, Eude aurait été remplacé à Orléans par Matfrid; puis, il aurait recouvré ce comté après la défection de ce dernier. — Le comte Eude eut un fils nommé Guillaume dont on sait peu de chose : il avait des bénéfices en Bourgogne et fut décapité, par ordre du roi, près de Senlis, pour cause de rébellion, en 866. Cf. *Ann. S. Bertin.*

[3] Lecointe, *Ann. eccles. Franc.*, t. VIII, p. 101. « Nos Robertus gratia omnipotentis Dei inclyti gregis confessoris Christi beati Martini abbas, necnon et comes, ad petitionem canonicorum ejusdem basilicæ, confirmavimus donationem bonorum olim donatorum eidem ecclesiæ ab Odone quondam comite aurelianensi avunculo nostro, et Willelmo ejus filio, etc... Data x Kal. Martii anno XXVII, regnante domino Carolo gloriosissimo rege, indict. XV. » — Bréquigny, I. 276.

Digitized by Google

lieu de penser que Robert-le-Fort pouvait être fils de ce dernier.

M. E. Mabille [1], après avoir rappelé tout ce que l'on sait sur les comtes qui se sont succédés à Tours, constate que les prénoms Robert et Hugue ont été portés par la descendance de Robert-le-Fort pendant plusieurs générations. Il serait disposé à penser que Robert-le-Fort était fils ou très-proche parent de Robert, comte de Tours en 822; que ce dernier était *peut-être* issu de Hugue, comte de Tours dès 811, mort en 822, et dont le fils, Bérenger, fut comte de Toulouse de 817 à 835. — Si des textes venaient à corroborer ce système ingénieux, je serais tout porté à rattacher Guillaume, seigneur de Blois, à la famille des comtes de Tours. Mais jusqu'ici rien, sauf la similitude des noms, ne vient à l'appui de ce système. A cette époque, les noms d'Hugue et de Robert sont assez répandus partout, et d'ailleurs si la transmission des noms peut être invoquée comme indication généalogique — ce que, du reste, j'admets jusqu'à un certain point, — nous trouvons un fils et deux arrière-petit-fils de Robert-le-Fort qui s'appellent Eude, comme le comte d'Orléans.

Voici donc dans quel ordre j'établis la filiation de Hugue Capet :

Guillaume, comte, seigneur de Blois, frère d'Eude, comte d'Orléans, fut très-probablement père de Robert-le-Fort, et de deux filles, dont l'une épousa le comte Adalelme, et l'autre Maingaud, comte au diocèse de Trèves;

Robert-le-Fort, comte et marquis d'Angers, d'Autun et de Nevers, abbé de Saint-Martin de Tours à dater de 866; il eut deux femmes. La première, dont le nom est inconnu et que je crois avoir été une princesse italienne, lui donna seule des enfants. La seconde, qui était Adélaïde, veuve de Conrad, comte de Paris, ne put devenir son épouse qu'en 866, puisque son premier mari mourut en cette année. Les enfants de Robert-le-Fort sont :

1° *Eude*, comte de Paris, d'Anjou, abbé de Saint-Martin de Tours, roi de France en 888, mort en 898. Il ne paraît pas avoir contracté de mariage ;

2° *Robert*, qui suit, duc et marquis de Bourgogne;

3° *Richilde*, épouse de Gerlon, deuxième comte pro-

[1] *Chronique des comtes d'Anjou* (édit. de la Société de l'Hist. de France). Introduction, p. 51 et *seq.*

Digitized by Google

priétaire de Blois, mère de Richard, archevêque de Bourges, et de Thibaud-le-Tricheur, dont sont issus les comtes de Blois, de Chartres et de Champagne [1].

Nous plaçons ici pour mémoire *Hugue* dit l'*Abbé*, fils du premier mariage d'Adélaïde, seconde femme de Robert-le-Fort, et par conséquent beau-frère des précédents.

ROBERT, duc et marquis de Bourgogne, comte de Poitiers, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Saint-Vincent, Maurienval, roi en 922, mort en 923. Il épousa : 1° *Béatrix*, fille de Herbert Ier, comte de Vermandois [2], et c'est sans doute grâce à cette alliance que Bérenger, roi des Romains, le qualifiait de parent (ce dernier descendait, en effet, par sa mère, de Louis-le-Débonnaire, et Herbert était issu du sang de Charlemagne); — 2° *Rothilde* [3], à qui Charles-le-Simple donna, puis enleva l'abbaye de Chelles. Les enfants de Robert furent :

1° *Hugue* qui suit;

2° *Emma*, épouse de Raoul, fils de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, qui fut roi des Francs;

3° Une seconde fille à laquelle on donna, sans preuve certaine, le nom d'Hildebrante [4], mais dont l'existence n'est pas contestable, épousa Herbert II, comte de Vermandois;

HUGUE, dit le Grand, comte du Mans, duc de la Bourgogne inférieure, duc des Francs, abbé de Saint-Martin de Tours et de Marmoutiers, comte de Paris. Il laissa de Hawis, fille de Henri, empereur d'Allemagne :

1° *Hugue-Capet*, fondateur de la troisième dynastie des rois de France ;

[1] *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. I, p. 69.

[2] Aubri de Trois-Fontaines, *ad ann.* 922, dit que la mère d'Hugue-le-Grand, et, par conséquent, l'une des femmes de Robert, était fille du duc Hugue de Bourgogne : c'est une erreur évidente. C'est par distraction, sans doute, que M. Mabille (*La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 102) donne le nom d'Hélène à la mère de Hugue-le-Grand.

[3] Cette alliance est fondée sur un passage de la chronique de Flodoard qui parle de Rothilde comme belle-mère de Hugue-le-Grand, *ad ann.* 922 : « Quo cum eisdem super Axonam, in pagum Laudunensem profecto, propter prædictum Hagononem, cui rex abbatiam Rothildis amitæ suæ, socrus autem Hugonis, dederat, nomine Calam. »

[4] M. d'Arbois de Jubainville, *op. laud.*, t. I, p. 76 et *seq.*

Digitized by Google

2° *Otton* qui, étant mort sans enfants de Leutgarde, fille de Giselbert, duc de Bourgogne, eut pour héritier son frère;

3° *Henri*, dit le Grand, considéré comme le premier duc propriétaire de Bourgogne;

4° *Emma*, épouse de Richard, duc de Normandie;

5° *Béatrix*, épouse de Frédéric, duc de Mosellane.

Après avoir parlé de l'origine de Robert-le-Fort, nous devons examiner quelques points controversés relatifs à plusieurs de ses proches parents.

Mon savant ami et confrère M. d'Arbois de Jubainville[1] pense qu'Eude, fils aîné de Robert-le-Fort, fut comte de Troyes de 854 à 878; à l'appui de son système, il fait remarquer que le comte de Troyes, alors nommé *Eude*, avait aussi un frère nommé *Robert*. Suivant M. d'Arbois de Jubainville, Eude, devenu roi, aurait transmis le comté à son frère Robert, aussi roi après lui; et à la mort de celui-ci, Herbert II de Vermandois, gendre du roi Robert, aurait hérité du comté de Troyes.

Pour accepter cette conjecture historique, il faut admettre que le roi Eude vécut au moins vingt ans de plus qu'on ne le croit généralement; qu'il avait soixante ans environ lorsqu'il mourut. Il faut admettre, en outre, que, depuis 878, le comté de Troyes appartînt héréditairement aux descendants de Robert-le-Fort[2].

La première proposition me semble peu probable, en présence des textes qui nous apprennent que, si Hugue-l'Abbé succéda aux dignités de Robert-le-Fort, c'est que le fils aîné de celui-ci était encore trop jeune pour en être revêtu. Or, si l'on veut qu'Eude soit mort à 60 ans au moins en 898, il serait né en 838; et, à la mort de son père, en 867, il aurait eu 31 ans, ce qui ne peut guère s'appliquer à un homme trop jeune pour être investi d'un grand commandement. — J'ajouterai, en ce qui touche à la seconde proposition, que rien ne permet de supposer que les descendants de

[1] *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 62 et *seq.*

[2] *Ann. Mett.*, *ad ann.* 867. « Non multo post interjecto tempore, Hugo abbas in locum Roberti substituitur, vir strenuus, humilis, justus, pacificus et omni morum honestate fundatus; siquidem Odo et Robertus filii Roberti adhùc parvuli erant, quando pater extinctus est; et iccircò non illis ducatus commissus. »

Digitized by Google

Robert-le-Fort aient eu des propriétés patrimoniales dans le comté de Troyes.

Mais ce que M. d'Arbois de Jubainville a établi très-solidement, c'est que, de 854 à 878, il y eut un comte bénéficiaire de Troyes, du nom d'Eude, qui avait succédé à Alédramne; il combattait les Normands en 866, allait en ambassade auprès de Louis de Germanie en 870, pour négocier le partage du royaume de Lorraine, et en 877, par ordre de Charles-le-Chauve, mettait son propre frère Robert en possession de Chaource [1].

De 882 à 898, le comte Eude eut pour successeur à Troyes son frère Robert. Mais ces deux personnages ne peuvent être confondus avec Eude et Robert, fils de Robert-le-Fort : je crois même que c'est à eux qu'il est fait allusion dans ce passage où l'on parle d'une défaite subie près de Melun en 866 [2]; en effet, en se reportant à ce que je disais plus haut sur l'âge d'Eude de France, on est amené à croire qu'il avait alors huit ans.

L'histoire nous révèle les noms de trois personnages, qualifiés de *nepotes* du roi Eude : si l'on donne à ce mot latin le sens général de neveux, on arrive à établir un degré de parenté assez proche, qui pourrait faire retrouver des frères ou des sœurs d'Eude. Mais il ne faut pas oublier que le mot *nepos* indique souvent le *cousin*, ainsi que nous allons le voir à propos de l'un des personnages dont nous avons à nous occuper.

Ces trois *nepotes* sont : Gaucher (Walcherus ou Waltgarius), Adelelme, et Maingaud (Megingaudus).

Gaucher avait la qualité de comte. Les Annales de Metz disent : *Waltgarius comes nepos Odonis regis, filius scilicet avunculi ejus Adelhelmi*. On voit qu'ici *nepos* signifie le cousin germain, ce que les Annales de Saint-Wast ont parfaitement compris en substituant *consobrinus* à *nepos* [3].

[1] *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*. t. I, p. 62 et 446. — *Ann. Bertin.*, *ap.* Du Chesne, t. III, p. 225 A, et 239 C.
Id., p. 67 et 446. — *Gall. Christ.*, t. XII, col. 493 A.

[2] *Ann. Bertin.*, *ad ann.* 866 « Nortmannis per alveum Sequanæ ascendentes usque ad castrum Milidunum et scaræ Karoli ex utraque parte ipsius fluminis pergunt; et egressis eisdem Nortmannis a navibus super scaram quæ major et fortior videbatur, cujus præfecti erant Rodbertus et Odo, sine conflictu eam in fugam mittunt, et onustis prædæ navibus ad suos redeunt. »

[3] *Ann. Mett.* et *Ann. S. Waast.*, *ad ann.* 892.—Reginon : « Igitur anno supra memorato, mense julio. Waltgarius comes nepos Odonis regis, filius scilicet avunculi

Digitized by Google

Gaucher s'était révolté contre son royal parent, et s'était emparé de Laon. Eude fit le siége de cette ville, s'en empara, prit le rebelle, et après jugement lui fit trancher la tête pour crime de lèse-majesté. On lui refusa la sépulture, et on défendit de prier pour le repos de son âme : une lettre de Foulques, archevêque de Reims, établit que Gaucher, au moment de mourir, avait témoigné son repentir et demandé les secours de la religion, que l'évêque de Laon lui avait inhumainement refusés. Le prélat, dans deux lettres, revient sur le même sujet.

Adelelme nous est seulement connu par quelques vers d'Abbon ; nous y apprenons qu'il était *nepos* du roi Eude[1], et qu'il prit part à la défense de Paris en 866. Je suis très-porté à croire que ce personnage était frère de Gaucher dont je viens de parler, et, par conséquent, fils du comte Adelelme, également mentionné dans le poëme d'Abbon, et que l'on a confondu avec un homonyme, fils d'Emenon comte de Poitiers ; celui-ci fut tué à un siége d'Aurillac, d'après Odon de Cluny[2], le seul auteur qui parle de ce personnage.

Mégingaud ou Maingaud, également *nepos* (neveu) ou plutôt

ejus Adalhelmi, adversus eumdem Regem, cum consilio quorumdam, rebellionis arma levavit, et Lugdunum Clavatum ingressus, omni annisu regiæ potestati contraire nititur. Quod cùm cognovisset Odo, civitatem obsidione cinxit, quam absquè morà in deditionem recepit deinde omnibus primoribus, qui tunc ibi aderant adjudicantibus, eumdem Waltgarium decollari jussit; eo quod in conventu publico contra regem et dominum suum gladium evaginasset. »—D'après Flodoard (*Hist. Rem.*, V, 6), Foulques, archevêque de Reims, écrivit à Didon évêque de Laon : « pro reconciliatione animæ Walcheri qui reus majestatis inventus, supplicium mortis incurrit; de quo audierat quod in articulo mortis pœnitentiam per confessionem et sacræ communionis viaticum ab ipso expetiisset, nec impetrare valuisset insuper et sepulturæ beneficium ei fuisset denegatum et orari pro eo prohibitum. »

[1] Abbon, l. I, *v.* 452 ; l. II, *v.* 209 à 214.—*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 601. « Unde nepos ejus nimium tristans Adalelmus. »

[2] Odo Cluniac., *Vita S. Geraldi.*— On donne généralement à Adelelme Ier le titre de comte de Laon ; un examen attentif ne m'a rien révélé qui permît d'admettre cette qualification. J'ai seulement pu constater qu'il avait eu en bénéfice « villa Cadussa super fluvium Seræ in pago laudunensi », dont le roi disposait en 867 en faveur de St-Denis. — Je n'ai pu encore déterminer comment Robert-le-Fort était allié à Adhémar, comte de Poitiers; mais le fait est établi par le témoignage d'Abbon (l. II, v. 537), lorsqu'il fait allusion à la prise d'armes de ce comte contre Eude, son parent, en 893 :

Consul Ademarus, regi [Odoni] copulatus eidem
Progenie, cujus memini. Proserpina dudum
Huic cessit, cuneos dum profligavit Odonis,
Umbra fugat stellas, Ademarus ab agmine vitas.
Dormit Odo, consanguineus sua proterit arma.

Digitized by Google

cousin d'Eude, était comte, dans la France orientale, au diocèse de Trèves : Hincmar et Foulques de Reims lui recommandèrent les biens que l'église de Reims possédait sur le Rhin ; et après sa mort, Foulque pria Herman, archevêque de Trèves, de les prendre sous sa protection [1]. En 888, il intervenait auprès du roi Arnould pour faire donner une *villa* à Saint-Maximin de Trèves : et le comté qu'il administrait est encore mentionné dans un acte de 889 relatif à Saint-Boniface [2]. Il épousa Gisèle qui, devenue veuve, se remaria à Bernard, duc de Thuringe [3]. Maingaud fut tué par Aubri, frère de Humfroi, évêque de Thérouanne, en 898 [4], à Rethel près de Sierck [5], et son corps transporté à Saint-Maximin dont il était l'un des bienfaiteurs.

La mort de Mégingaud, dont on ignore la cause, eut assez de retentissement dans le pays de Trèves pour que le pape Formose en écrivît à l'archevêque de Reims.

Il est impossible de supposer que Gaucher, Adelelme et Maingaud aient pu être cousins du roi Eude autrement que par son père ou sa mère, puisqu'on ne lui connaît pas d'alliance d'un autre côté; comme aucun auteur ne nous révèle les noms d'autres enfants de Robert-le-Fort que ceux de Robert, d'Eude et de Richilde [6], il faut admettre ou que Robert-le-Fort avait eu pour première femme une sœur du comte Adelelme, ou qu'il eut lui-même deux sœurs, l'une qui épousa ce même Adelelme, et une autre le père du comte Maingaud.

Je me range à la seconde hypothèse, en rappelant que la première femme de Robert-le-Fort est citée, mais non nommée une seule fois. Elle est citée par son fils aîné Eude, en 887, dans un diplôme où il demande à l'empereur Charles-le-Gros de

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, III, 26 ; IV, 6.

[2] D. Martène, *Amplis. coll.*, I, 221.

[3] *Mirac. S. Walpurgis*, III, 5.

[4] *Ann. Mett.* « Eodem anno, mense Augusto, v cal. sept. Megingaudus comes, nepos supradicti Odonis, dolo interfectus est ab Alberico et sociis ejus in monasterio S. Sixti, quod vocatur Rotila. » Réginon, en répétant ce qui précède, ajoute : « Cujus corpus Trevirim deportatum apud S. Maximinum est sepultum. » Il dit aussi que les honneurs, c'est-à-dire le comté confié à l'administration de Maingaud fut, après sa mort, donné par le roi Arnould à son bâtard Zwentibold.

[5] Sierck (arr. de Thionville, Moselle), jadis au diocèse de Trèves, possédait une abbaye de Bénédictins transformée ensuite en chartreuse, où l'on conservait encore au siècle dernier les sandales dont saint Sixte se servait à l'autel. D. Calmet, *Notice de la Lorraine*, v° Rethel.

[6] Flodoard, IV, 2.

Digitized by Google

confirmer à l'abbaye de Saint-Martin de Tours la restitution de biens situés en Italie, jadis aumônés par Charlemagne, puis usurpés. C'étaient Solari, Liana, Le Val de Côme, et toutes leurs dépendances. Nous lisons dans ce diplôme : *Præstantissimus vir Odo religiosus abbas basilicæ eximii confessoris Christi B. Martini in suburbio Turonensis civitatis sitæ, reverenter exposcens ut res in Italia sitas.., pro remedio animæ suæ, suique genitoris Roberti ejusdem loci quondam abbatem necnon pro remedio animæ genitricis* [1].

Cet acte indique, en effet, qu'Eude a voulu rendre à Saint-Martin des biens usurpés qui se trouvaient alors dans sa possession personnelle : comment Eude, abbé de Saint-Martin, comte d'Angers, non marié, pouvait-il avoir des propriétés en Italie, si ce n'est par son père? Comment Robert-le-Fort avait-il pu les détenir, lui qui n'avait guère passé la Loire, si ce n'est par suite d'une alliance? Il y a donc lieu de croire que la première femme de Robert était une princesse italienne qui lui apporta en dot les biens que le comte Eude restituait en 887, en rappelant alors qu'il le faisait pour le *repos de l'âme de celle-ci* et de son père. Était-ce une fille de l'empereur Lothaire Ier? — C'est ce que je n'ose ni affirmer ni nier.

II

On n'a pas encore songé à rechercher quelles avaient été les propriétés territoriales de la famille de Robert-le-Fort. On s'est occupé des bénéfices, des *honneurs* que les membres de cette Maison avaient obtenus; mais on a complètement négligé ce qui, n'étant pas révocable, formait leur patrimoine et leur puissance.

Je ne comprends pas, dans les propriétés de la Maison de France, antérieurement au XIe siècle, les biens qui provenaient des abbayes dont ses représentants étaient pourvus, et que,

[1] D. Martène : *Thes. Anecd.*, t. I. col. 4. — *Hist. de Fr.*, t. IX. p. 359.

Digitized by Google

suivant l'usage trop répandu alors, ceux-ci s'étaient attribués plus ou moins légitimement.

Dans cette catégorie se trouve Tillenay (cant. d'Auxonne, arr. de Dijon, Côte d'Or), restitué en 860, par les soins de Charles-le-Chauve, au chapitre Saint-Nazaire d'Autun [1], puis en 892, par le roi Eude et son frère, l'illustre marquis Robert, à la prière de l'évêque Adalger. Ceux-ci possédaient Tillenay, puisque dans le diplôme royal nous lisons : *Villam Tiliniacum* [2], *quam nos jure proprietatis possidere videbamur.* Ils ne pouvaient l'avoir en leur pouvoir que par Robert-le-Fort, qui avait tenu le comté d'Autun ; ce qui permet de penser, contrairement à ce qu'on répète généralement, que Robert prît possession de ce bénéfice. Tillenay, du reste, était un alleu qui excitait la convoitise des seigneurs voisins ; car, en 918, Manassès de Vergy, frère de Walon, alors évêque d'Autun, était encore contraint d'en faire la restitution [3].

Parmi les biens d'abbaye que les premiers auteurs de la Maison de France restituèrent, je citerai particulièrement Doussai (canton de l'Encloître, arr. de Chatellerault, Vienne), en 897 ; l'Hospice Saint-Clément de Tours, en 900 ; Monnaie (cant. de Vouvray, arr. de Tours, Indre-et-Loire), en 930 ; Vancé aujourd'hui Saint-Avertin (cant. et arr. de Tours), Bertenay et Joué (*idem*), en 941 [4].

Passons maintenant aux véritables biens de Robert et de ses descendants.

Je ne reviendrai pas sur le Blésois ; je crois avoir suffisamment établi que ce pays était le premier fief connu de la Maison de France.

Eude avait des biens en Poitou et dans le pays Chartrain : en 893, il donnait à Cormery, Nueil-sous-Faye et Faye-la-Vireuse, *in comitatu Pictaviensi*, en ayant soin d'ajouter que ces lieux étaient *nostræ proprietatis* [5]. — En 889, il gratifiait

[1] De Charmasse : *Cartul. de l'égl. d'Autun*, p. 24, 35, 36, 40.

[2] D. Plancher : *Hist. de Bourgogne, pr.*, t. I, col. 16.

[3] De Charmasse : *op. laud.*, p. 36 et *seq.* Il est à remarquer que la restitution de Manassès de Vergy est faite « pro absolutione domini Odonis gloriosi regis, et nobilissimi fratris illius domini Rothberti illustris marchionis, cum præcedente progenie et subsequente posteritate illorum, » ce qui prouve que Robert-le-Fort avait disposé d'une partie de Tillenay en faveur de la Maison de Vergy.

[4] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 573 et 707 ;—*Arm. de Baluze*, t. LXXVI, f° 150, 139, 133.

[5] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 461.

Digitized by Google

Ricbodon, l'un de ses fidèles, du village de Jouy près de Chartres [1].

Robert, qui fut roi, possédait *Nantolium*, qu'il donna à l'église Saint-Brice. Cette localité qui était située en Touraine a été assimilée à Nanteuil près de Montrichard par M. Mabille. Cette attribution peut être contestée, mais on ne possède aucun élément qui fournisse le moyen de l'affirmer ni de la contredire [2].

Nous avons plus de renseignements en ce qui concerne les domaines particuliers de Hugue-le-Grand. Notons d'abord *Martiniacum alodum nostrum in pago Turanico* qui était, suivant Ph. Salmon, dans la commune de Fondettes (cant. et arr. de Tours). Il avait aussi *Castellionum* en Berry, du chef de sa mère, que nous avons vu être Béatrix de Vermandois : *alodum juris nostris, quem ex maternâ hereditate jure et legaliter necnon et quieto ordine possidere videmur Castellionum nomine, cum ecclesiis, id est Spantiacum et Pometum atque Sauciacum, situm in pago Biturigensi* [3].

Il y a, en Berry, trois localités dont le nom pourrait se traduire par Châtillon : Châtillon-sur-Indre (Indre), Châtillon-sur-Loire (Loiret) et Châtillon (Allier). Malgré mes recherches et celles de M. Aug. Longnon, qui m'a aidé avec la plus grande obligeance dans cette partie de mon travail, je n'ai aucune raison, en ce moment, pour me prononcer en faveur de l'une des trois ; je ne puis, en effet, fixer la position des églises de *Spantiacum*, de *Pometum*, et de *Sauciacum* qui, dans le diplôme, sont indiquées comme dépendantes de *Castellionum*.

En 937 [4], Hugue-le-Grand donnait encore à Saint-Martin de

[1] *Cartul. de N.-D. de Chartres*, t. I, p. 73.

[2] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 720. — Robert avait également des biens en Orléanais ; nous le voyons, en 893, donner à l'abbaye de Saint-Aignan d'Orléans une île dans la Loire avec l'eau qui l'entoure (*id.*, 462).

[3] *Id.*, p. 719 et 720.

[4] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 720. « Nos igitur in Dei nomine Hugo scilicet clementia omnipotentis Dei Francorum dux... dono... duos juris mei alodos Lapchiacum scilicet atque Sesannam sitos in comitatu Meldensi, in pago videlicet qui dicitur Covedensis. » — Le texte donné ici d'après Besly ne paraît pas aussi correct et aussi complet que celui qui se trouve dans Baluze, t. LXXVI, f° 321, et que M. Mabille analyse ainsi : « Hugue, abbé de Saint-Martin, donne au monastère et à la Congrégation dudit lieu son alleu de Lachy, situé dans le comté de Meaux, dans le pays des Queudes, qu'il tenait par héritage du comte Aledramnus, lequel l'avait obtenu de la munificence de Charlemagne, et son alleu de Sezanne, situé dans le même comté. » (*Panc. Noire.*, p. 95.)

Digitized by Google

Tours deux de ses alleux, *duos juris mei alodos*, Lachy et Sezanne, situés dans le comté de Meaux, au pays de Queudes. Le premier de ces alleux lui était arrivé par héritage du comte Alédramne, qui l'avait reçu en don de Charlemagne. — Il me semble certain que ce personnage n'est autre que Alédramne, comte bénéficiaire de Troyes, et *missus dominicus* sous Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, mort au milieu du IXe siècle. Maintenant comment Hugue-le-Grand était-il héritier du comte Alédramne ? — Était-ce encore par Béatrix de Vermandois, sa mère ? Était-ce par son aïeul paternel Robert-le-Fort ? Je ne puis le deviner.

Par suite de cette libéralité, l'abbaye de Saint-Martin de Tours céda à Hugue-le-Grand, *more precario*, Mons (canton de Donnemarie, Seine-et-Marne), Houdancourt et Chevrières, (canton d'Estrée-Saint-Denis, (Oise), Épineuse (canton de Clermont, Oise).

Un acte de 939 nous montre Hugue-le-Grand ratifiant une donation faite à Saint-Julien de Tours par Robert, l'un de ces fidèles[1] : il s'agissait de biens que Robert avait reçus de Hugue à titre de bénéfice : nous sommes donc encore ici en présence de localités qui faisaient partie des domaines patrimoniaux de la famille de Robert-le-Fort. C'étaient Chanceaux (canton de Vouvray, Indre-et-Loire), le Villeray, hameau de la même commune, et deux autres lieux dont l'assimilation est moins certaine : *Spicaria*, qui serait La Ronce (canton de Chanceaux), suivant Ph. Salmon, et *Vitrariæ*, les Verreries, sur les limites de Mettray et de Chanceaux, suivant le même auteur. Remarquons que l'acte de 939 est daté de la *villa Fontana in pago aurelianensi*, qui était évidemment à Hugue-le-Grand[2].

Cette même année, le duc des Francs donna à l'église de Chartres *fiscum nostrum Vurgradum* (lisez *Unogradum*) *quem liberè ac jure hereditario hactenùs possidemus in pago aurelianensi*[3] ; nous savons que cet alleu s'appelle aujourd'hui Ingré (arrondissement et canton d'Orléans, Loiret), et que, parmi les biens qui en dépendaient, se trouvaient Champigny, Muids, La Couture, Bagneaux, Montpatour, le Bruel, Villiers, les Chiseaux,

[1] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 722.
[2] Cette localité peut être Fontaine-en-Sologne (arrondissement de Blois, canton de Bracieux, Loir-et-Cher).
[3] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 723. — *Cartul. de N.-D. de Chartres*, t. I, p. 73.

Digitized by Google

Coust, Changy, Sorbières, Montabusard, tous hameaux de la commune d'Ingré ou des communes voisines; Les Mazures, commune de Cercottes; Failly, dans la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin; Bucy, dans la commune de Saint-Liphard (canton de Patay); Ormes (canton de Patay, arrondissement d'Orléans).

N'oublions pas que Hugue-le-Grand avait des vignes à Paris sur la colline où s'élève aujourd'hui le quartier de Belleville, et un alleu auprès de Melun, dont il disposa en faveur de Saint-Magloire de Paris [1].

Il faut noter enfin que Hugue-Capet possédait, aux environs de l'abbaye de Saint-Denis, des biens qu'il donna à sa sœur Béatrix; ces biens furent échangés ensuite avec les religieux contre trois localités situées dans le département de la Meuse [2], savoir : Laimont, Revigny et Neuville-sur-Orne (canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc).

III

Examinons maintenant ce que l'on doit penser du *Duché de France* et du *Comté de Paris*.

En lisant un livre dont je fais grand cas, à cause de la manière neuve et attachante avec laquelle l'auteur traite l'histoire politique des comtes de Paris issus de Robert-le-Fort, j'ai noté le passage suivant [3] : « Dès l'année 861, au plaid de Compiègne, le roi l'investit (Robert-le-Fort) d'un vaste duché s'étendant de la Seine à la Loire. C'est le fief qu'on nomme le duché de France et qui plus tard fut le noyau autour duquel se reforma la monarchie [4]. »

[1] Mabillon : *Analect.*, t. II, p. 374.
[2] *Chron. S. Mich.*, *ap.* Mabillon (*Analect.*, t. II, p. 374).
[3] Ern. Mourin : *Les comtes de Paris, Histoire de l'avénement de la troisième race*, p. 22.
[4] *Op. laud.*, p. 58. M. Mourin tient à considérer le duché de France comme un fief territorial : « Son magnifique duché, dit-il, s'étendant de la Seine à la Loire, embrassait dans sa mouvance les villes de Paris, Orléans, Tours, Angers. »

Digitized by Google

En écrivant ces lignes M. Mourin n'a fait que se conformer à l'opinion généralement répandue : il a parlé du *duché de France* comme d'un fief territorial ayant eu des limites topographiques appréciables. En cela, il a simplement répété un fait admis. Tous les livres d'histoire les plus sérieux nous apprennent que le duché de France comprenait les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le pays Chartrain, le Blésois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la partie de la Sologne située au midi de la Loire, le Beauvoisis et une partie de l'Amiénois.

Je crois que le duché de France n'a jamais existé que dans l'imagination des historiens qui, trompés par l'analogie des titres, ont confondu les *honneurs* ou dignités conférés par les rois Carolingiens avec les qualifications portées à l'époque féodale par les détenteurs de grands fiefs.

Du VIIIe au Xe siècle, les comtes, les marquis et les ducs étaient parfaitement amovibles[1] : il arrivait souvent que ces dignités passaient du père au fils, mais ce n'était pas par droit héréditaire ; le souverain intervenait à chaque transmission, et conservait toujours le droit de priver le titulaire des honneurs dont il était revêtu par concession royale. Nous en verrons tout-à-l'heure plusieurs exemples, et Robert-le-Fort lui-même se vit enlever son duché pendant un moment ; son fils ne lui succéda pas immédiatement.

Les troubles sans cesse renaissants en Aquitaine par suite des tentatives armées faites par les prétendants à la couronne, les révoltes perpétuelles des Bretons qui, se refusant à accep-

[1] Il n'est pas inutile de rappeler ici les termes officiels de l'acte par lequel on nommait un comte : cette formule était la même pour les ducs et les patrices :

« CARTA DE DUCATO VEL PATRICIATO VEL COMITATU. Præspicue regales in hoc perfecte conlaudatur clementia, ut inter cuncto populo bonitas et vigilantia requiratur personarum ; nec facile cuilibet judiciaria convenit committere dignitatem, nisi prius fides seu strenuetas vindentur esse probata. Ergo dum et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam, ideo tibi actionem comitie (ducatus aut patriciatus) in pago illo quem antecessor tuus ille usque nunc visus est egisse, tibi ad agendum regendumque commissimus : ita ut semper erga regimimi nostro fidem inlibata custodias, et omnis populus ibi commanentes, tam Franci, Romani, Burgundiones vel aliquas nationes, sub tuo regimini et gubernatione decant et moderatione, et eos recte tramile secundum lege et consuetudine eorum regas, viduis et pupillis maxime defensor appareas, latronem et malefactorem scelera a te severissime reprimantur, ut populi bene viventes sub tuo regimine gaudentes debeant consistere quieti ; et quicquid de ipsa actione in fidei ditionibus speratur, pro vosmetipsis annis singulis nostris aerariis inferatur. » *Rec. général des Formules du* V^e^ *au* X^e^ *siècle*, par Eug. de Rozière, 1re partie, p. 7.

Digitized by Google

ter le joug des Francs, appelaient à eux les Normands à titre d'auxiliaires, forcèrent les rois Carolingiens à avoir dans la région de l'Ouest des *ducs*, c'est-à-dire des personnages revêtus des pouvoirs civils et militaires qui centralisaient toutes les forces des pays menacés pour garder les frontières et repousser les invasions des rebelles et celles des étrangers. Ces ducs n'avaient pas de commandements territoriaux [1], mais ils étaient les chefs suprêmes des troupes fournies par les comtés compris dans les régions où ils avaient à opérer. Ils étaient appelés indifféremment *ducs*, parce qu'ils commandaient en chef les armées, et *marquis*, parce qu'ils étaient chargés de protéger et de défendre les marches.

La partie de la France, située entre la Loire et la Seine, à l'ouest et au sud-ouest de Paris, était particulièrement exposée aux assaillants dont je parlais plus haut : il y avait donc nécessité de prendre de ce côté toutes les précautions.

Sous Charlemagne, le fameux Roland avait été chargé de défendre la *marche* de France du côté de la Bretagne [2].

Plus tard, en 835, lorsque Matfred qui avait le comté d'Orléans, uni à Lambert, comte de Nantes, se déclara contre le roi en faveur de Lothaire, il fut remplacé à Orléans par le comte Eude, frère de Guillaume, comte de Blois ; celui-ci fut chargé de châtier les rebelles de la marche de Bretagne, ayant sous ses ordres tous ceux qui avaient les comtés situés entre la Seine et la Loire : *omnes inter Sequanam et Ligerim degentes* [3].

En 858, Charles-le-Chauve, après plusieurs expéditions malheureuses contre les Bretons, mit Robert-le-Fort à la tête du

[1] Généralement les ducs étaient choisis parmi les comtes de la région où ils commandaient : comme comtes, ils avaient un territoire à administrer ; le titre de duc équivalait à celui de chef de leurs collègues des pays limitrophes. Ainsi Humfrid, comte de Bésalu, fut *marquis* de Septimanie après Udalric vers 857 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 556, 557). Guillaume, comte d'Auvergne et de Velai, fut *marquis* de Gothie après son père Bernard II ; plus tard, il se qualifiait de *duc* et aussi de *princeps marchiæ*. (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 708 ; *Cartul. de Sauxillanges*, n° 146.)

[2] Eginhard (*Vita Kar. imp.*, 9) : « In quo prælio Eggihardus regiæ mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Rotlandus Brittannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur. »

[3] Nithard, I, 5.— *Mirac. S. Bened.*, I, 20, 21.— *Chron. Rainald. archid. Andeg.*, *ad ann.* 835. — *Chron. Vindocin.*, *ad ann.* 836. — Nous avons déjà dit que Matfred, après la mort d'Eude, fit sa soumission, fut rétabli dans le comté d'Orléans, et mourut vers 836 ou 837.

Digitized by Google

comté d'Angers [1], qui confinait aux régions bretonnes d'où partaient les irruptions les plus dangereuses, — ce qui le faisait marquis, — et lui donna, en 861, le *ducatus inter Sequanam et Ligerim*. C'est donc par suite de confusion qu'Otton de Frisingen et Gui de Bazoches, copiés par Aubri de Trois-Fontaines, placent en l'année 858 la nomination de Robert comme comte d'Anjou et comme duc [2].

En 867, après la mort de Robert-le-Fort, qui laissait des fils trop jeunes pour succéder à son marquisat, Hugue-l'Abbé fut pourvu du comté d'Angers et du duché [3], et il les conserva jusqu'à sa mort en 886. Le marquisat d'entre Seine et Loire était si peu héréditaire que Hugue-l'Abbé n'avait pas eu à le rendre à Eude, fils de Robert-le-Fort, qui avait au moins vingt-huit ans en 886, était comte de Paris, et défendait cette ville contre les Normands.

Eude succéda aux honneurs de Hugue-l'Abbé; et lorsqu'il eut été proclamé roi en 888, il paraît avoir donné le marquisat d'entre Seine et Loire à son frère Robert, que nous voyons, en 893, porter le titre de *dux Francorum* pour la première fois [4]. Il me semble qu'ici cette qualification indique que Robert était le chef suprême des forces militaires du royaume [5]. Robert fut confirmé dans son duché par Charles-le-Simple; en 898, nous le voyons qualifié tantôt de *princeps* [6], tantôt de *demarchus* [7].

[1] Il ne faut pas oublier que la dynastie des comtes d'Anjou, issus d'Ingelger, aux VIIIe et IXe siècles, est parfaitement fabuleuse, ainsi que l'a démontré M. Mabille (*Chron. des comtes d'Anjou : introduction*. édit. de la Soc. de l'Hist. de France). Le premier comte héréditaire d'Anjou est Foulque-le-Roux, d'abord vicomte d'Eude, fils de Robert-le-Fort, puis comte à dater de 930.

[2] Aubri de Trois-Fontaines, *ad ann.* 858.

[3] *Ann. S. Bertin.* « Hugoni clerico avunculi sui Chonradi filio comitatum Andegavensem donat. »

[4] Le roi Eude confirme des biens à l'abbaye de Saint-Aignan d'Orléans, à la demande de Robert. *dux Francorum*, qui était en possession de cette abbaye. (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 462.)

[5] « Necnon et Rothertus Odonis regis defuncti frater, vir industrius atque audacia plurimus, sese militaturum regi (Carolo Simplici) accommodat. Quem etiam rex Celticæ ducem præficit, atque in eâ omnium gerendorum ordinatorum concedit. » Richer, I, 14. — Cette expression de *dux Celticæ* se trouve encore dans le *Chron. Saxon.* Cf. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 225.

[6] *Chron. Odoranni. ad ann.* 922.

[7] Diplôme de Charles-le-Simple de 912 en faveur de Saint-Denis, *Cartul. S. Dionis. Bib. Nat. Lat.* 5145, f° 86; — Autre diplôme du même roi en faveur de la même abbaye de 917. *Arch. Nat.*, K. 16. n° 8; — Tardif, *Monum. hist. et cartons des rois.*

Digitized by Google

En 923, Hugue-le-Grand succéda à son père Robert dans la dignité de *dux Francorum*, qui était la même chose que *marchio regni* [1] et qu'il portait officiellement dans les actes : il exerça ainsi sous Louis IV d'Outremer et sous Lothaire qui la lui confirma lors de son sacre [2].

En 955, à la mort d'Hugue-le-Grand, Hugue-Capet son fils lui succéda dans la qualité de *dux Francorum*, et après l'avénement au trône du dernier, il n'y eut plus de titulaires de cette charge.

Dans les documents que nous avons, croyons-nous, examinés aussi complètement que possible, nous ne trouvons donc rien qui permette de supposer qu'il y ait eu un fief ou territoire déterminé appelé Duché de France.

Robert-le-Fort fut d'abord fait comte d'Angers vers 858, et c'est sous ce titre qu'il est le plus généralement connu : il succéda probablement au comte Eude qui, en 851, échangeait avec l'évêque Dodon des terrains dépendant de ses domaines. Trois ans plus tard, il était nommé *duc*, c'est-à-dire chef des forces militaires qui devaient, entre Seine et Loire, contenir les Bretons et les Normands : cette fonction lui donnait le titre de *marquis*. — En 864, le roi donna le comté d'Angers, l'abbaye de Marmoutiers et le commandement des troupes entre Seine et Loire à son fils Louis ; Robert-le-Fort avait reçu en échange une autre marche, à l'Est, qui comprenait l'Autunois enlevé à Bernard, fils du comte de Barcelone et neveu de Louis le Débonnaire : l'année suivante, le roi y ajoutait l'Auxerrois et le Nivernais [3]. Dans cet intervalle, nous voyons Robert-le-Fort, avec la simple qualification de *comte*, faire un échange au sujet de ses biens personnels dans le Blésois.

L'éloignement de Robert paraît avoir permis bientôt aux Normands de dévaster l'ouest du royaume, sans que le prince Louis pût les arrêter. Aussi nous voyons, en 866, Robert rétabli

[1] Diplôme du roi Raoul en faveur de Saint-Martin de Tours, en 927, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 581. — Richer, II, 39, nous dit qu'en 941 Hugue-le-Grand fut nommé par le roi *omnium Galliarum ducem*.

[2] Aimoin, Hugue de Fleury s'accordent à nous affirmer ce fait : « Sequenti mense (954) pridie Idus novembris, Lotharius filius ejus jam juvenis unctus est in regem Remis, et Hugo Magnus factus est dux Francorum. »

[3] *Ann. S. Bertin.*, *ad ann.* 864 et 865.

Digitized by Google

dans son ancienne charge, et les bénéfices qu'il avait eus sur la marche orientale du royaume furent alors donnés au prince Louis, qui ne semble pas avoir pu en jouir. A cette date, nous retrouvons donc Robert-le-Fort marquis entre Seine et Loire, et pourvu de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il fut tué l'année suivante [1].

De ce qui précède, il résulte qu'il n'y eut pas de duché de France créé en faveur de Robert et de sa famille.

A Robert-le-Fort succède Hugue-l'Abbé, son beau-fils, qui justifiait son surnom par le nombre des abbayes dont il était pourvu : c'étaient Saint-Martin de Tours, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Aignan, Caply, Saint-Quentin, Sithieu, Saint-Vaast. Les actes nous le montrent comme comte d'Angers, marquis et pourvu des honneurs de son beau-père, c'est-à-dire du duché entre Seine et Loire.

A la mort de Hugue-l'Abbé, Eude, fils de Robert-le-Fort, d'abord comte de Paris, obtint le duché de son beau-frère, tel que l'avait eu Robert : *et terra patris Rothberti Odoni comiti concessa, imperator castra movit*, disent les Annales de Saint-Vaast. Nous le voyons abbé de Saint-Martin de Tours, du vivant de Hugue-l'Abbé, et il y fondait un service pour son père.

Arrivé au trône, Eude conféra à son frère Robert le marquisat d'entre Seine et Loire, ainsi que les abbayes de Saint-Martin et de Saint-Aignan. Mais il augmenta encore son importance politique, en lui donnant le titre de *dux Francorum*.

Ce titre, sur lequel je crois devoir appeler l'attention de nos lecteurs, n'avait rien de territorial : nous le trouvons, suivant les actes, indiqué aussi par les mots *demurchus, nostri regni consilium et juvamen* [2]. Je ne puis assimiler la qualité de duc des Francs qu'à une dignité qui tiendrait à la fois de celle des anciens maîtres de la milice et des maires du palais de la première race.— En 898, à la mort du roi Eude, Robert fut confirmé

[1] *Ann. S. Bertin., ad ann.* 866 : « Carolus Rodberto comiti abbaciam S. Martini ab Engilwino ablatam donat, et ejus consilio honores qui ultra Sequanam erant per illius complices dividit. Comitatum quoque Augustidinensem a Bernardo filio Bernardi super Rodbertum occupatum Hludovico filio suo ipsius Rodberti consilio ad eum ditandum committit. »

[2] Diplôme de Charles-le-Simple, de 918, en faveur de Saint-Germain-des-Prés. *Hist. de Fr.*. t. IX. p. 540.

Digitized by Google

dans sa charge par Charles-le-Simple, qui fit entrer la Bourgogne dans sa juridiction [1].

Après le règne éphémère de Robert et sa mort, arrivée en 923, son fils Hugue-le-Grand fut duc des Francs. Il est appelé *dux Francorum, regni nostri marchio, omnium Galliarum dux*; on voit que sa position était la même que celle que son frère avait eue; c'était toujours un véritable maire du palais. L'histoire nous apprend le rôle politique important qu'il joua : sa puissance lui permettait de faire des rois. Les derniers rois carolingiens, effacés par les ducs des Francs, se trouvaient, malgré les tentatives qu'ils multipliaient, dans la position des derniers mérovingiens. Hugue-le-Grand avait une telle puissance que la chronique de Fleury le qualifiait de duc des Francs, des Bourguignons, des Bretons et des Normands; il avait eu aussi le comté du Mans et plusieurs abbayes importantes. Le roi Lothaire, à son avénement en 954, le confirma dans sa dignité de duc.

Après Hugue-le-Grand, nous voyons son fils aîné Hugue-Capet revêtu de la dignité de marquis et duc des Francs : un seul acte porte *dux Franciæ*. Reste à savoir si, ce dont je doute fort, ce dernier mot a été lu exactement.

Il fut le dernier de ces puissants ministres que les rois de troisième race, issus du duc Hugue-Capet, se gardèrent bien de rétablir : ils savaient trop bien, par expérience, comment tombent et naissent les dynasties.

De tout ce qui précéde, il résulte clairement, je crois, que le duché de France n'a jamais existé. Il y a eu, sous la seconde race, des *comtes* que leurs mérites et la gravité des circonstances placèrent sur les frontières les plus menacées, où, sous le titre de *marquis*, ils exerçaient un commandement régional en chef. Lorsque les dangers de l'intérieur diminuèrent, ces grands chefs militaires parvinrent, grâce à leurs richesses, à leurs alliances, et au prestige qui les entourait à devenir, sous le titre de *ducs des Francs*, de véritables maires du palais; et de *duces Francorum* ils arrivèrent tout naturellement à être proclamés *reges Francorum* [2].

[1] J'insiste sur ce fait, qui se renouvelle pour Hugue-le-Grand et qui prouve qu'en principe la dignité de *dux Francorum* était amovible, puisqu'à chaque avénement de roi celui-ci la confirmait.

[2] D'après le moine de Saint-Gal, I, 14, les comtes n'avaient en principe qu'un comté à administrer; il y avait des exceptions en faveur de ceux qui étaient établis sur les limites. Si on lit avec attention le capitulaire de Servais, de 854, on

Digitized by Google

Le comté de Paris ne différait pas des autres comtés de la monarchie carolingienne : c'était le gouvernement amovible de la ville et de sa banlieue, sans constituer un fief plus que le duché de France ; seulement le premier était une charge, et le second une dignité.

Eude fut comte de Paris depuis 884, dit-on, date de la mort de Conrad. Cette date me paraît contestable, et je suis très-porté à croire qu'Eude fut revêtu de cette charge vers 879. A cette époque, en effet, Conrad, entraîné par Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, abandonna le parti du fils de Louis-le-Bègue pour se rallier à Louis de Germanie ; cette défection put avoir pour résultat, suivant l'usage du temps, de le faire priver de ses honneurs. Eude était comte de Paris lorsqu'il défendit cette ville contre les Normands. A son avénement, il se donna pour successeur son frère Robert, qui lui-même, devenu roi, nomma Hugue-le-Grand, son fils, comte de Paris ; Hugue-Capet succéda à son père.

Rappelons, maintenant, dans l'ordre chronologique, les noms des comtes de Paris qui sont venus jusqu'à nous :

750 ? GERFREDUS, dont la femme se nommait Soanachilde ; il prétendait avoir droit, au préjudice de l'abbaye de Saint-Denis, à une redevance sur les commerçants qui venaient aux foires de Saint-Denis [1].

remarque que, pour les comtés situés au centre du royaume, ces circonscriptions portent des noms topographiques. Au contraire, sur les frontières, les comtés portent le nom du personnage qui y exerçait son commandement : ceux-ci sont les défenseurs des *marches* que l'on appelait alors marquis. Ainsi, dans le 3e Missatique, nous voyons mentionner les comtés d'Enguerran et de Valtcaud ; dans le 4e, les comtés de Bérenger, d'Engiscaud, de Gérard et de Rénier ; dans le 11e, l'Autunois, le Mâconnais, le Dijonnais, le Chalonnais, le Tonnerrois et le Belnois sont réunis dans la main d'Isembard.

De ce qui précède, nous résumons ainsi la suite chronologique des *ducs des Francs*, en mettant en regard, la série qui est donnée par l'*Art de vérifier les dates* :

	778. Roland.
	835. Eude, comte d'Orléans.
	860. Lambert, comte de Nantes *(Ann. Mett.)*
861. Robert-le-Fort.	861. Robert-le-Fort comte d'Angers.
	861. Louis, fils du roi, depuis Louis-le-Bègue.
	865. Robert le Fort, de nouveau.
866. Eudes son fils.	866. Hugue-l'Abbé
	886. Eude, comte de Paris.
898. Robert.	898. Robert, frère d'Eude.
923. Hugue-le-Grand.	923. Hugue-le-Grand.
956. Hugue-Capet.	956. Hugue-Capet.

[1] Doublet, p. 733. — Tardif : *Mon. hist. et cart. des rois*. 46 et 54.

Digitized by Google

759-779. GÉRARD [1].
802-803. ÉTIENNE [2].
814. BÉGON. Je crois que c'est sans preuves bien solides que l'on confond ce comte avec Ségon ou Bégon, son contemporain, gendre de Louis-le-Débonnaire [3].
837. GÉRARD II, *comes civitatis Parisius*, prêtait serment, à cette date, à Charles, avec Hilduin, abbé de Saint-Denis [4].
879. CONRAD, neveu de Hugue-l'Abbé [5].
[illegible] EUDE, fils de Robert-le-Fort.
888. ROBERT, frère d'Eude.
922. HUGUE-LE-GRAND [6].
956. HUGUE-CAPET.
980? BOUCHARD, comte de Corbeil, Melun et Paris [7].

Je termine cette étude par un résumé chronologique des faits principaux qui permettent de comprendre l'histoire de la Maison de France depuis Robert-le-Fort jusqu'à l'avénement de Hugue-Capet. Ce travail sera, je l'espère, utile à mes lecteurs, en même temps qu'il pourra servir à tous ceux qui auront le désir d'étudier cette époque intéressante.

853. Robert-le-Fort, *missus dominicus* dans le Maine, l'Anjou et la Touraine [8].

[1] Tardif, *op. laud.*, p. 638.

[2] D. Bouquet qualifie ce personnage de comte de Paris, *Hist. de Fr.*, t. V., p. 663.

[3] *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 468. Diplôme de Louis-le-Débonnaire, relatif aux foires de Saint-Denis, adressé à « Begoni inlustri comiti et omnibus successoribus tuis præsentibus et futuris atque reipublicæ administratoribus sive exactoribus infra pagum Parisiacum thelonea recipientibus. »

[4] Nithard, *ap. Hist. de Fr.*, t. VI, p. 70.

[5] *Ann. Bertin.*; — *Ann. S. Wast.*; — *Ann. Mett.*, *ad. ann.* 888.

[6] D. Housseau, dans son *Catalogue de dipl., ch. et actes relatifs à l'hist. de Touraine*, n° 151, cite un diplôme de 922 du roi Robert confirmant la donation, faite à Marmoutiers par le comte Bouchard, fils de Bouchard, comte de Paris, de la chapelle Saint-Ouen. Il y a là une erreur évidente dans la transcription de la date : Robert, fils de Hugue-Capet, doit être substitué ici à Robert, fils de Robert-le-Fort.

[7] *Hist. relat. corp. S. Walerici*, ap. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 148. — Nous lisons dans la vie du comte Bouchard (*ap.* Du Chesne, t. V, p. 116) : « In quo copulæ thalamo dedit Hugo rex sibi fideli comiti castrum Milidunum, atque jam dictum Corboilum comitatumque Parisiacæ urbis, taliterque regalis comes efficitur. » — On a une charte de 1006, de Bouchard, se qualifiant de *Comes castri Curboili* (Tardif, p. 155) : cette forme explique l'expression de *comte royal* rappelée quelques lignes plus haut.

[8] Pertz, *Leges*, I, 126. — *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 616.

Digitized by Google

858. Robert est nommé comte d'Angers et défenseur de la *marche* contre les Bretons [1].

859. Pépin, fils de Pépin, roi d'Aquitaine et petit-fils de Charlemagne, n'avait pas succédé à son père, mais avait reçu en bénéfices des biens et des abbayes en Aquitaine. Poussé par l'ambition de ceindre la couronne, il se révolta contre Charles-le-Chauve, fut obligé de quitter l'Aquitaine et se réfugia chez les Bretons en pleine hostilité contre le roi, et qui le combattaient avec succès [2]. — A ce moment, Robert-le-Fort favorisait Pépin : cependant il ne put s'allier aux ennemis de Charles-le-Chauve qu'après le 31 août; car, à cette date, nous le voyons, à Compiègne, qualifié *comes et marchisus*, intervenir dans un acte relatif à l'abbaye de Saint-Denis pour un bien situé en Poitou [3].

861. Charles-le-Chauve qui, après de nouveaux échecs [4], voyait les Bretons s'avancer jusques à Poitiers, entre en pourparlers avec Robert-le-Fort pour les rallier à sa cause, par l'entremise de deux seigneurs bretons probablement, *Guntfridus* et *Gozfridus*. Au plaid de Compiègne, il le nomme, en remplacement de Lambert, duc du pays situé entre la Seine et la Loire, et l'investit de sa dignité à Mehun-sur-Loire. Les deux intermédiaires qui avaient ménagé cet arrangement, peu satisfaits de la faveur dont Robert-le-Fort était l'objet, abandonnent celui-ci et vont se rallier à Salomon, roi des Bretons.

862. Le nouveau duc passe cette année en luttes contre ce dernier [5] auquel étaient venus se joindre les Normands ainsi que Louis, fils de Charles-le-Chauve, révolté contre son père. C'étaient encore Guntfridus [6] et Gozfridus, qui avaient amené ce prince à se mettre avec les Bretons à ravager l'Anjou.

864. Nouveaux succès de Robert sur les Normands de la Loire [7]. Il vient au plaid de Pîtres. Là, il amène devant le roi Ecfred ou Acfred, comte de Toulouse, de 828 à 840 suivant M. Mabille, puis, plus tard, l'un de ceux qui poussèrent Charles, roi d'Aquitaine, à se révolter contre son père. Robert-le-Fort l'avait fait prisonnier, mais il intercéda en sa faveur auprès de Charles-le-Chauve qui lui pardonna, lui rendit ses bénéfices, auxquels il ajouta, en 857, l'abbaye Saint-Hilaire de Poitiers et le comté de Bourges dont Ecfrid ne put, du reste, prendre possession. — On n'ignore pas que c'est à cette assemblée que Pépin d'Aquitaine, livré par les Aquitains, vit la peine capitale, prononcée contre lui, commuée en un internement à Meaux.

[1] *De mirac. S. Benedicti*. l. I. — Gui de Bazoches et Otton de Frisengen cités par Aubri de Trois-Fontaines. *ad ann.* 858. — Je crois qu'Otton a confondu les époques en disant que dès cette année Robert était duc.

[2] *Ann. Bertin.*, *ad ann.* 859.

[3] *Cartul. S. Dionis. Bib. Nat. lat.* 5415. f° 91.

[4] *Ann. Mett.*, *ad ann.* 860 et 861. — *Ann. Bert.*, *id.*

[5] *Ann. Bertin*, *ad ann.* 862.

[6] Je ne sais si ce Guntfredus doit être rapproché d'un comte *Gonfredus* qui, sous Louis-le-Débonnaire, briguait le comté de Vannes et était peu favorable aux moines de Redon. (Cf. D. Morice. I. col. 212.)

[7] *Ann. Bertin.*, *ad annn.* 861.

Digitized by Google

Au plaid de Pîtres était également Bernard, fils de Bernard, comte de Barcelone, puis duc de Septimanie, et de Dodane, sœur de Louis-le-Débonnaire. Ce personnage, pour des motifs que les historiens ne nous ont pas fait connaître, nourrissait une haine secrète contre le roi et ceux qui lui étaient dévoués. Il est très-probable que Bernard n'avait pas oublié que son père et son frère étaient morts par l'ordre du roi. Toujours est-il qu'il s'éloigne du plaid, avant qu'il fut terminé, avec la permission de Charles-le-Chauve, et sous le prétexte d'affaires importantes. Mais c'était pour se mettre en embuscade dans un bois voisin et tuer le roi, le comte de Poitiers et le duc Robert. L'entreprise manqua, Bernard put s'échapper, mais le roi le dépouilla de ses honneurs et les donna à Robert. — C'était le comté d'Autun.

865. Pendant que le roi attaque les Normands de la Seine, Robert-le-Fort défait les Normands de la Loire. Cette année, je ne puis deviner pour quel motif, Charles-le-Chauve confia le comté d'Angers à son fils Louis, auquel il donna aussi l'abbaye de Marmoutiers, et ajouta les comtés d'Auxerre et de Nevers à ceux que possédait déjà Robert-le-Fort. Ce changement dans le commandement des marches occidentales coïncide avec un mouvement des Normands qui s'avancent jusqu'à Orléans. — Robert-le-Fort, étant au château de Blois, fait un échange avec Actard, évêque de Nantes [1].

866. Le roi rend le duché entre Seine et Loire à Robert-le-Fort, et, sur la demande de ce dernier, donna le comté d'Autun au prince Louis son fils : Bernard, profitant de ces événements, était parvenu à se réinstaller à Autun, et s'y maintint, les armes à la main, jusqu'en 872. Robert reçut, en outre du roi l'abbaye de Saint-Martin de Tours [2].

867. Le 3 avril 867, sur la demande de Robert-le-Fort, abbé de Saint-Martin de Tours, le roi, étant à Kiersi, confirme la restitution de biens à ce monastère. Je place à cette année ce diplôme que D. Bouquet date de 852 [3], en substituant le chiffre XXVII au chiffre XII des années du règne. Cette rectification, qui suppose une mauvaise lecture, me paraît justifiée : 1° par ce fait que Robert ne fut pourvu qu'en 866 de l'abbaye de Saint-Martin; 2° parce que l'an 867 concorde avec la mention de la XV° indiction. — Les Normands envahirent le Nannetois, l'Anjou, le Poitou et la Touraine; les ducs Rannulfe de Poitou et Robert marchent contre eux et sont tués, en combattant à Brissarthe, le 2 juillet. Quelques chroniqueurs placent cet événement en 866 [4], mais d'autres et la charte sus-mentionnée du 3 avril établissent qu'il eut lieu en 867 [5]. — Hugue-l'Abbé est nommé

[1] *Ann. Bertin., ad ann.* 865. — Adrevald. *ap. Mirac. S. Benedicti.* — *Arm. de Baluze*, LXXVI, f° 320.

[2] *Ann. Bertin., ad ann.* 866.

[3] *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 520.

[4] Sigeb. Gembl. — *Chron. Sith.* — Aubri de Trois-Fontaines place la mort de Robert-le-Fort en 865 et cite Otton de Frisingen et Gui de Bazoches.

[5] Adrevaldus, *ap. Mirac. S. Bened.*, c. 1. — *Ann. Mett.* — *Ann. Fuld.* — *Herman. Contract.* — *Chron. G. Nangis.* Cf. D. Bouquet, t. VII, p. 173, 194, 195, 235, 251, 269 et 359. — *Reginon., ad ann.* 867.

Digitized by Google

duc et marquis entre Seine et Loire, en remplacement de Robert-le-Fort son beau-père : il figure, dès le 27 décembre, comme abbé de Saint-Martin de Tours, ainsi qu'en 869, en 877 (cette fois comme abbé de Saint-Martin et de Chablis) en 878, 879, 882, 884 [1].

869-876. Hugue-l'Abbé fait fortifier les villes du Mans et de Tours et résiste aux invasions normandes [2].

884. Eude est abbé de Saint-Martin de Tours : nous le trouvons encore avec ce titre en 886, ce qui permet de conclure que son beau-frère lui avait cédé ce bénéfice [3].

886. Mort de Hugue-l'Abbé, alors abbé de Sainte-Colombe de Sens. Nous trouvons des actes qui mentionnent Eude comme abbé de Saint-Martin de Tours jusqu'au 17 juin 887.

888. Eude est élu roi des Francs. — Suivant Hugue de Fleury, Robert eut cette année le gouvernement de la Bourgogne inférieure [4].

891. Robert II, abbé de Saint-Martin de Tours et comte de Tours. La série des actes de ce monastère établit qu'il conserva ce titre jusqu'à son avénement au trône [5].

892. Le roi Eude et son frère le marquis Robert restituent au chapitre de Saint-Nazaire d'Autun la terre de Tillenay [6].

893. Robert, abbé de Saint-Aignan d'Orléans et duc des Francs [7].

898. Le roi Eude meurt. Charles-le-Simple confirme Robert dans la dignité de duc des Francs [8].

903. Le duc Robert à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à celle de Saint-Denis [9].

911. Le duc Robert fait lever aux Normands le siége de Chartres [10].

918. Il est abbé de Saint-Vincent [11].

920. Il est abbé de Maurienval [12].

922. Le duc Robert est élu roi des Francs.

923. Il est tué dans un combat contre Charles-le-Simple. — Dès le 18 décembre de cette année, son fils Hugue avait l'abbaye de Saint-Martin de Tours [13].

924. Le roi Raoul donne à Hugue le comté du Mans [14].

[1] Martène : *Thes. anecd.*, t. I, col. 42. — *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 613, 667. Coll. Dupuy, vol. 841, f° 67. — *Arm. de Baluze*, t. LXXVI, f° 50, 62, 108.

[2] *Arm. de Baluze*, t. LXXVI, f° 94 et 10.

[3] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 313, 352, 355, 359, 360. — *Arm. de Baluze*, t. LXXVI, f° 22 et 52.

[4] Richer, I, 3. — *Chron. Ricard. Pict.* — Alb. Tr.-Font. — *Chron. Sith.* — *Chron. S. Benig. Div.*

[5] *Gall. Chr.*, t. XIV, *Instr.* n° 37.

[6] A. de Charmasse, *Cartul. de l'égl. d'Autun*, p. 40.

[7] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 462, 519, 520.

[8] Richer, I, 14. — *Chronic. Turon.*

[9] *Hist. de Fr.*, t. IX. p. 495, 499, 500, 536. — *Arch. nat.*, K 16, n° 8.

[10] Aimoin, l. V. — *Chron. Mailliac.*

[11] *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 536.

[12] *Id.* t. IX, p. 516.

[13] *Gall. Chr.*, t. XIV, *instr.* n° 40. — Alb. Tr.-Font.

[14] Hug. Flor., ap. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 319.

Digitized by Google

936–937. Hugue dans les actes prend le titre de *dux Francorum* [1].
944. Louis d'Outremer confie à Hugue le gouvernement de la France [2].
954. Lothaire confirme à Hugue la dignité de *duc des Francs* [3].
956. Mort de Hugue-le-Grand ; son fils Hugue-Capet lui succède dans la dignité de duc des Francs [4].
987. Hugue-Capet est élu roi.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] Hug. Floriac. — Aimoin. — Rich. Pict. — *Chron. Turan.*
[2] *Chron. Odoran. S. Petri vivi.* — *Chron. Andegav.* — *Chron. Floriac.*
[3] A. de Charmasse, *Cart. d'Autun*, p. 16. — *Hist. de Fr.*. t. IX. p. 720.
[4] Richer, II, 39.

Digitized by Google

LES

PRÉTENDUES TERREURS

DE L'AN MILLE

I

L'un des faits les plus généralement admis dans le monde (je parle de celui qui lit), c'est que la croyance à la consommation prochaine et finale de toute chose préoccupait et effrayait souverainement les esprits à l'approche de l'an 1000 de l'Incarnation.

On trouve, en effet, l'opinion que je signale ici, consignée depuis environ trois siècles non-seulement dans une foule de livres de littérature et dans les romans, sorte d'écrits où l'erreur, comme chacun sait, trouve trop souvent place à côté de la vérité, mais même dans un grand nombre d'ouvrages des plus sérieux, d'art, de science, d'érudition et d'histoire [1].

Certains écrivains, partisans outrés de ce sentiment, l'ont même poussé à de si extrêmes limites qu'ils en sont venus à en tirer les conséquences les plus défavorables à l'état intellec-

[1] Baronius : *Annales Ecclesiastici, ad ann.* 1001, nos 1 et *seq.*; *Histoire littéraire de la France*. t. VI. préface, p. 11 ; *Histoire de l'Église gallicane*, édition in-12. t. VII. p. 206. — M. de Caumont : *Abécédaire d'Archéologie*, p. 42. — M. de l'Escalopier, *Préface sur l'ouvrage de Théophile*. p. 1. — M. Ampère : *Histoire littéraire de la France*. t. III, p. 273 et suiv., etc., etc.

Digitized by Google

tuel et social de toute une portion de la famille humaine. « On se sent effrayé, nous dit l'un de ces derniers, M. de Sismondi[1], de l'état de désorganisation où la croyance de l'approche imminente de la fin du monde dût jeter la société. La *masse entière des hommes* se trouvait dans la situation d'âme d'un condamné qui a reçu sa sentence. *Tout travail du corps ou de l'esprit devenait sans but.* »

M. Michelet fait écho à l'auteur de l'*Histoire de la chute de l'Empire romain*, et nous dit à son tour : « Ce pauvre monde du xe siècle était sans espoir après tant de ruines. »

Puis, développant sa pensée, sans craindre de se contredire, il avance que cette génération avait bien cependant au fond du cœur un peu d'espérance, mais, hélas ! quelle espérance ! Laissons-lui de nouveau la parole : « Le captif, nous dit-il, attendait dans son noir donjon, le serf attendait sur son sillon, le moine attendait dans les abstinences du cloître : (ils avaient) l'effroyable espoir du jugement dernier[2]. »

Je pourrais ajouter bien des traits à ce tableau déjà si sombre, en empruntant de nouvelles citations à d'autres historiens romanciers de notre époque ; mais à quoi bon continuer sur ce thème? Mieux vaut aborder sur-le-champ l'objet du présent travail, et rechercher avec bonne foi ce qu'il faut penser de cet effarement général, de cette panique universelle qu'on impute à la génération de la seconde moitié du xe siècle. Les hommes de cette époque en ont-ils été, oui ou non, les victimes? En d'autres termes, l'opinion des terreurs superstitieuses de l'an 1000 a-t-elle quelque fondement solide dans les témoignages des auteurs contemporains? Repose-t-elle sur quelque document digne d'être pris en considération, ou bien ce sentiment ne se serait-il accrédité qu'à une date bien postérieure au fait lui-même, par exemple, vers le xvie siècle? N'aurait-il pour bases que des conjectures trompeuses et des hypothèses sans réalité?

Telle est la question sur laquelle je vais essayer de répandre quelque lumière en remontant aux sources, c'est-à-dire aux écrivains et aux documents de l'époque elle-même.

[1] M. de Sismondi : *De la chute de l'Empire romain*, t. III, p. 397 et 398 (Paris, 1835).

[2] Michelet : *Histoire de France*, t. II, p. 132 (Paris, 1835).

Digitized by Google

L'importance du sujet n'échappera à personne. C'est une chose très-grave, en effet, que d'accuser ainsi une génération entière d'avoir été dupe de l'erreur et de la superstition. Un cœur généreux ne saurait ainsi souscrire de gaîté de cœur à la condamnation de ceux qui après tout sont ses ancêtres, à moins que les preuves sur lesquelles repose une telle accusation ne soient revêtues d'une autorité irrécusable.

Qu'en est-il dans la circonstance présente? Quel est le langage, quels sont les sentiments des écrivains contemporains relativement à ces prétendues terreurs de l'an 1000?

En second lieu, les arguments des partisans de l'opinion, qui est en cause, peuvent-ils soutenir l'examen d'une critique loyale?

Enfin, l'étude particulière et détaillée de cette année millième, si mémorable dans les fastes de l'humanité, laisse-t-elle place au doute et à l'incertitude sur la situation morale et intellectuelle des hommes, qui occupaient alors la scène du monde.

Tels sont les trois problèmes particuliers que je vais essayer de résoudre l'un après l'autre, et dont la solution partielle ne laissera plus aucun doute, j'ose l'espérer, sur la manière de résoudre la question générale elle-même.

Et d'abord, je dois dire que l'opinion des terreurs de l'an 1000 a contre elle sa propre nouveauté. Non qu'elle soit née d'hier : elle peut remonter jusqu'au commencement du XVIe siècle, mais non au-delà. En effet, ni Hermann Contract (1054) [1], ni Sigebert de Gembloux (1119) [2], ni Vincent de Beauvais (1270) [3], le premier encyclopédiste, ni même Rollevinck (1480) [4], pour ne pas citer cent autres noms, n'ont fait mention de ces terreurs superstitieuses de la fin du Xe siècle. Il faut arriver à Tritheim [5], au moins à ma connaissance, pour trouver l'expression de ce sentiment. Or, cinq siècles séparent cet auteur de l'an 1000; c'est plus qu'il n'en faut déjà, semble-t-il, pour avoir des doutes légitimes sur la vérité de son assertion. Mais, pour le faire voir plus

[1] *Chronica*, apud Pertz et Migne.
[2] *Ibid.*
[3] *Speculum quadruplex : historiale*, t. IV, lib. XXIV, cap. 107.
[4] *Fasciculus temporum*, col. 1483.
[5] *Annales Hirsaugienses*, t. I, p. 143, anno 1000. « Homines metuebant instare diem novissimum. »

Digitized by Google

clairement, entrons dans l'examen des questions subsidiaires que j'ai promis de traiter.

II

Je commencerai par interroger les annalistes contemporains, — ceux qui ont écrit de l'an 1000 à l'an 1050 environ. — Leur parole doit être regardée, sans aucun doute, comme l'écho le plus fidèle arrivé jusqu'à nous de l'état des esprits et des intelligences à cette époque. Si donc cette millième année, si fatale d'après certaine opinion, n'a pas ce caractère à leurs propres regards ; si rien, à leur jugement, ne la distingue des années qui ont précédé et de celles qui ont suivi, ne devrons-nous pas affirmer que la vérité est de leur côté, la mystification et l'erreur dans le camp des modernes? Or, ouvrez leurs annales, feuilletez leurs écrits, vous n'y trouverez pas un mot qui puisse autoriser ces derniers dans leur supposition assez gratuite. Italiens, Allemands, Français, Anglais, tous, à part Raoul Glaber de Cluny, dont j'expliquerai bientôt le vrai sens, sont unanimes sur ce point : impossible de trouver dans leur récit la moindre allusion aux terreurs superstitieuses de l'an 1000.

Quelques citations sont ici nécessaires.

Écoutons d'abord Jean Diacre, qui écrivait vers l'an 1010, nous dire dans son langage laconique, mais des plus expressifs : « En l'an 1000, l'empereur Othon, se disposant à passer pour la troisième fois en Italie, voulut le faire en traversant les gouffres du grand lac de Côme [1]. » Les terreurs de cette année fatale n'avaient donc ni étouffé l'ambition du prince germain, ni glacé le sang de ses soldats.

Les annalistes allemands n'ont pas soupçonné davantage ce qu'on devait dire après eux des terreurs de l'an 1000. On peut s'en convaincre facilement en parcourant leurs chroniques [2].

[1] « Anno 1000 Otho imperator ad Italicum regnum tertiò repetere disponens per vasti Cumani lacus gurgites adire voluit. » *Chronicon Venetum et Gradense*, apud Pertz et Muratori.

[2] Cf. Pertz : *Monumenta Germanica*, t. III, p. 72-90. — On trouve à cet endroit quatre chroniques contemporaines réunies en un même tableau : *Annales Quedlimburgenses, Hildesheimenses, Weissemburgenses et Aschafnaburgenses.*

Digitized by Google

L'un d'eux, Thietmar de Mersbourg (1018), va plus loin, et ne craint pas d'appeler l'an 1000 une année de gloire et de lumière. Il nous dit en effet : « Le millième an, depuis le salutaire enfantement de la Vierge sans tache, étant arrivé, on vit briller sur le monde un matin radieux [1]. »

Les annalistes anglais nous disent également sans détour que l'an 1000 ne fut point pour leur pays une année d'inaction et de torpeur, puisque les Danois réfugiés en Normandie y armèrent alors cette flotte formidable qui causa, l'année suivante, tant de maux à l'Angleterre [2].

Quant aux chroniqueurs français, ils s'expriment dans le même sens que ceux d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie. C'est en vain que l'on chercherait dans Aimoin de Fleury (1010) [3], dans Odoran de Sens (1020) [4], dans Adhémar de Chabannes (1030) [5] et dans les autres chroniqueurs de la même date la moindre allusion aux terreurs superstitieuses qui nous occupent.

Le premier parle en termes formels de cette année millième si mémorable, mais c'est uniquement pour nous dire qu'elle fut signalée au monastère de Fleury par le recouvrement des terres et du château de Brosse, dont l'injustice et la violence avaient précédemment dépouillé les pacifiques enfants de saint Benoît [6].

Les autres chroniques ne mentionnent que des luttes féodales ou des événements du même genre dans le voisinage de l'an 1000. Or, je le demande en toute confiance, soutenir des guerres, perdre et reprendre des villes, exécuter de longs voyages, et cent autres faits analogues sont-ce des choses qui soient compatibles avec cette *cessation absolue de tout travail du corps et de l'esprit*, dont M. de Sismondi nous parlait plus haut ?

Si nous consultons maintenant les vies privées des personnages les plus connus de cette époque (950-1040), le résultat ne sera pas différent. Je puis citer, entre autres, celle de S. Mayeul,

[1] « Post salutiferum intemeratæ Virginis partum, consummatâ millenarii numeri lineâ.... clarum mane illuxit sæculo. » Thietmarus Mersburgensis : *Annales sui temporis*, apud Pertz, t. V, p. 725-871.

[2] Cf. Rapin Thoyras, t. I, p. 388.

[3] *Annales Franc.*, apud Du Chesne, Bouquet, Pertz, Migne.

[4] *Chronica S. Petri Senon.*, *ibid.*

[5] *Chronica Ademari*, apud Pertz, t. IV, p. 106, Migne, etc.

[6] « Castrum Brociæ favore S. Benedicti fuit receptum nostrisque redditum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo. » Aimon. Floriac., *de Miraculis S. Benedicti*, lib. II, n° 16 circa finem.

Digitized by Google

abbé de Cluny [1] (993), celles de l'impératrice sainte Adélaïde (999) [2], du B. Abbon de Fleury (1004) [3], et de S. Bernward, évêque d'Hildesheim [4]. Écrites, de l'an 1000 à l'an 1040, par les hommes les plus instruits de l'époque et les plus véridiques dans leurs témoignages, elles ne peuvent qu'inspirer la plus grande confiance. Or, il serait impossible d'y trouver la moindre allusion aux terreurs de l'année fatale, et leur silence sur cette question devient, si je ne me trompe, un argument des plus éloquents à l'encontre de l'opinion que nous combattons ici.

Il en faut dire autant du silence gardé par le biographe du pieux Robert, roi de France [5]; car le règne de ce prince (997-1031) coïncide précisément avec la date mémorable qui fait l'objet de ce travail. Par conséquent, les terreurs superstitieuses de l'an 1000 auraient dû jouer un rôle des plus marqués dans son existence, si elles avaient eu quelque réalité.

On le voit donc : les auteurs et les documents contemporains sont loin d'être favorables à l'opinion qui rencontre de nos jours tant de partisans plus ardents qu'éclairés peut-être. MM. Michelet et de Sismondi, il faut l'avouer, ont cependant cité des noms à l'appui de leur système ; ils ont invoqué des autorités. Il sera donc à propos d'appeler maintenant l'attention du lecteur sur la valeur de ces témoignages, de rechercher si les Pères du Concile de Trosly, si l'auteur du livre de l'*Antechrist*, si l'abbé martyr Abbon, enfin si les chroniqueurs Godwell et Raoul Glaber ont tenu le langage et partagé les sentiments qu'on leur prête si complaisamment [6]. C'est dire clairement qu'après avoir posé les premières assises de ma démonstration, je vais aborder maintenant le chapitre des difficultés soulevées par la partie adverse. Or ces difficultés, si je ne me trompe, ne sont pas des plus sérieuses, et ne tiendront pas devant une critique éclairée et impartiale.

Et d'abord, voici le passage du concile de Trosly (909), qui a donné lieu à M. Michelet de supposer que les *hommes du* x^e^ *siècle*

[1] *Actu SS. O. S. B.*, sæc. V, p. 739.
[2] *Bibliotheca Clunac.*, p. 354.
[3] *Acta SS. O. S. B.*, sæc. VI, pars prima, p. 44.
[4] *Acta SS. Bollandian.*, t. XI, oct. ad diem 26 oct., p. 996.
[5] Helgaudus : *Vita Roberti Regis*, apud Du Chesne, Bouquet et Pertz.
[6] Cf. Michelet, *loco citato*.

Digitized by Google

n'avaient plus d'autre espoir dans leur affreux malheur que l'effroyable espoir du jugement dernier :

« Pour nous, qui avons le titre d'évêque, y est-il dit, le fardeau de la charge pastorale devient un poids insupportable, quand approche le moment de rendre compte de la mission qui nous a été confiée, et du profit que nous avons réalisé. Bientôt on verra arriver le jour majestueux et terrible dans lequel tous les pasteurs comparaîtront avec leurs troupeaux devant le Pasteur suprême [1]. »

En vérité, il faut bien de la bonne volonté pour voir dans le texte de cette exhortation morale la preuve que l'orateur Herivée, archevêque de Reims, redoutait aussi bien que ses collègues l'approche de l'an 1000 comme la date fatale de la consommation de toutes choses.

Ne trouverait-on pas des passages analogues dans Bossuet et Bourdaloue, ou plutôt dans les moralistes et dans les sermonnaires de tous les temps et de tous les lieux ? En outre, rien ne prouve que l'on fasse allusion directe à l'an 1000 dans le passage allégué, celui qui parle n'articulant aucune date formelle.

Enfin le concile de Trosly se tenait en 909, par conséquent 90 années avant l'échéance de la date fatale ; et si dès lors *tout travail du corps et de l'esprit a dû cesser*, il faut convenir que les hommes de cette génération prenaient le bon moyen d'amener la prompte et entière destruction de leur race. Mais ne suffit-il pas d'énoncer de pareilles propositions pour établir qu'elles sont contraires à la saine logique et par conséquent inadmissibles ? Le texte du concile de Trosly ne prouve donc absolument rien dans la circonstance présente.

Si nous entrons plus avant dans le xe siècle, nous rencontrons le *Libellus de Antichristo*, composé vers 954. Les partisans des terreurs de l'an 1000 prétendent, depuis plus d'un siècle, s'en faire une arme en faveur de leur opinion ; mais malgré le respect que je professe pour des écrivains justement estimés [2], je dirai haute-

[1] « Nobis ergo, qui censemur episcopi, maxima et propè impertabilis insumbit sarcina pastoralis officii, dum instat reddenda ratio negotii nobis commissi cum exactione lucri et dum jamjamque adventus illius in majestate terribilis (dies) ubi omnes cum gregibus suis venient pastores in *conspectum* Pastoris *Supremi*.» *Concil. Trosleianum* anno 909 habitum, *ap.* Labbe et Mansi.

[2] Il s'agit ici des auteurs du t. VI de l'*Histoire littéraire de la France*, préface. nos XIII et XIV.

Digitized by Google

ment que cet opuscule n'a point été écrit dans le dessein qu'on attribue à son auteur. Ce livre, en effet, n'a nullement pour but de détruire une prétendue croyance populaire, qui aurait fait regarder comme imminente la venue de l'Antechrist. Pas de doute possible à cet égard; car l'auteur, Adson, abbé de Montiérender (*Mons-Derrense*) en Champagne, s'explique assez catégoriquement sur ce point, soit dans la préface, soit dans le corps de l'ouvrage, pour qu'on ne lui attribue pas d'autres intentions que celles qu'il énonce lui-même. Il y déclare donc à la reine de France Gerberge, à qui il dédie son livre, que tout son dessein est de satisfaire le vif désir qu'elle lui a exprimé de scruter les Écritures. En conséquence, il va lui parler d'un point assez obscur de notre foi, savoir de l'Antechrist, de son impiété, et des caractères auxquels on pourra facilement le reconnaître, quand il paraîtra [1]. Il poursuit sur le même ton et développe sa pensée, ne se proposant jamais d'instruire la multitude, mais seulement une personne privée, ne prenant nullement les allures d'un polémiste qui veut renverser une erreur fortement enracinée, mais se contentant d'un exposé doctrinal simple, exempt de toute discussion.

Sa dernière parole est pour avertir la pieuse reine que l'heure du jugement dernier n'est connue que de Dieu seul [2]. C'était l'occasion ou jamais de combattre à visage découvert la croyance erronée du peuple et de ses faux docteurs, puisque ces derniers, prétendant audacieusement avoir pénétré dans les secrets du Très-Haut, osaient avancer que l'an 1000 verrait la ruine et la consommation finale de toute chose. Si notre auteur s'en est bien gardé, ne sommes-nous pas obligés d'en conclure que cette prétendue croyance populaire n'est qu'un mythe, ou du moins qu'elle ne rencontrait aucun adepte en Champagne et dans les provinces voisines, au moment où l'abbé de Montiérender dissertait, d'une manière si éloquente, sur l'Antechrist et les maux qu'il devait causer dans le monde ?

[1] *Adsonis lib. de Antichristo*, apud Migne, t. CI, col. 1291. « Quia pium studium, domina mater, habetis Scripturas audire et frequenter loqui de nostro Redemptore sive etiam scire de Antichristi impietate et persecutione necnon et potestate ejus et generatione — volui aliqua vobis scribere de Antichristo, etc. »

[2] « Arbitror quod nullus sit qui sciat quantum temporis existat inter Antichristum et Judicium, sed in dispensatione Dei manet, qui judicabit sæculum, eâ horâ quâ præfixit esse judicandum ante sæcula. » *Ibid.*, c. 1298.

Digitized by Google

C'est ainsi que les arguments de nos adversaires tournent contre eux-mêmes et servent à battre en brèche leur système historique.

On allègue encore le fait de deux visionnaires, l'un Parisien [1], et l'autre Thuringien [2], qui vers 960 annoncèrent positivement la fin prochaine du monde. Mais qu'est-ce que cela prouve ? N'y a-t-il pas eu des illuminés à toutes les époques de l'histoire, et faut-il s'étonner que les idées les plus excentriques aient roulé dans leur cerveau malade ? Pour que le fait de l'apparition de ces étranges prédicateurs pût tirer à conséquence, il faudrait prouver qu'ils ont formé école, qu'ils ont laissé après eux des disciples, aussi fervents pour le maintien de leur doctrine perverse que zélés pour sa propagation ; mais c'est ce que personne n'a jamais essayé de faire jusqu'ici. On peut ajouter même que personne ne l'essaiera dans la suite : car les documents manqueraient totalement pour étayer une thèse aussi hasardée. Cela est particulièrement vrai pour notre visionnaire parisien, comme il résulte de la conduite que tînt, dans cette circonstance, Abbon, le futur abbé de Fleury. Ce personnage était, en effet, nous dit-il lui-même [3], dans la première fleur de l'âge, lorsque le visionnaire dont nous parlons se mit à annoncer publiquement, dans une chaire de Paris, que l'Antechrist apparaîtrait à la fin de l'an 1000, et que sa venue précéderait de peu le jugement universel.

La grande jeunesse d'Abbon ne l'empêcha pas de combattre avec zèle une erreur si détestable. Aussi s'appliqua-t-il à en démontrer la fausseté, à l'aide des saints Évangiles, de l'Apocalypse et de Daniel [4] : en quoi il réussit pleinement.

[1] Abbo. : *Apologeticum*, voir plus bas le texte entier.

[2] Trith. : *Chronica Hirsaug.*, p. 103. « Anno 960 comparuit in conventu Principum apud Herbipolim civitatem presbyter quidam, in finibus Thuringorum ermita. nomine Bernhardus. Hic suo alienove spiritu illusus, nescimus, diem jamjam imminere dicebat extremum. et mundum in brevi consummandum, idque sibi à Deo revelatum constanter affirmabat — Credebant alii hunc esse vatem divinum. alii verò ut hominem vel cerebro destructum vel arrogantià plenum irridebant. »

[3] « De fine quoque mundi coram populo sermonem in Ecclesiâ Parisiorum adolescentulus audivi, quod statim finito mille annorum numero Antichristus adveniret et non longo post tempore universale judicium succederet. » *Abbonis Apologeticum*, apud Migne, *Patrol. lat.*. t. CXXXIX. c. 462.

[4] « Cui prædicationi et Evangeliis ac Apocalypsi et libro Danielis, quâ potui virtute. restiti. » *Ibid.*

Digitized by Google

Quelques années plus tard (vers 975)[1], notre jeune docteur, devenu moine de Fleury, ne déploya pas moins d'activité pour combattre une autre erreur, qui avait bien quelque analogie avec la précédente, mais avec laquelle cependant on a eu tort de la confondre[2]. Voici en quoi elle consistait : les Lorrains s'étaient épris d'une idée des plus bizarres; ils s'imaginaient que la fin du monde serait déterminée par la coïncidence du Vendredi-Saint avec la fête de l'Annonciation. Rien de plus absurde au premier aspect que cette opinion; car, à ce compte, le monde n'aurait pu avoir même un siècle d'existence après Jésus-Christ. Elle n'en avait pas moins trouvé faveur auprès d'un grand nombre d'esprits crédules et faciles à persuader. Toutefois, Abbon réussit heureusement, cette fois encore, à l'extirper des intelligences et des cœurs, pour le plus grand triomphe de la vérité[3].

Ces quelques faits, que je viens d'énumérer, sont particuliers au xe siècle, mais on en trouverait d'analogues même de nos jours. Ils prouvent sans doute que l'erreur dont il s'agit dans ces pages cherchait bien réellement à s'implanter; d'autre part, il en résulte aussi qu'elle ne préoccupait qu'un petit nombre de têtes faibles ou avides du merveilleux.

Autrement, comment expliquerait-on qu'après ces admirables preuves de zèle pour la pureté de la foi, l'abbé de Fleury ait gardé plus tard un silence coupable dans les jours précisément où le poison de cette fausse doctrine se répandait de toutes parts et causait plus de mal que jamais, étant admise comme vraie l'hypothèse de nos adversaires? Est-ce qu'Abbon ne serait devenu le conseiller des rois, le légat des Papes, et, ce qui plus est, le promoteur le plus ardent de la réforme des abus que pour pactiser lâchement, dans la circonstance, avec les adeptes de la superstition? On ne saurait admettre une telle supposition.

[1] Cette date est déterminée par ce qui est dit : qu'Abbon agit par ordre de son abbé, Richard d'heureuse mémoire. Or, Richard gouverna l'abbaye de Fleury de 961 à 975 environ.

[2] Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont commis cette distraction. Voir leur t. VI, p. 11.

[3] « Errorem, qui de fine mundi inolevit, Abbas meus beatæ memoriæ Richardus *sagaci animo propulit*, postquam litteras à Lothariensibus accepit, quibus me respondere jussit.

« Nam fama pene totum mundum impleverat, quod, quando Annuntiatio Dominica in Parasceve contigisset absque ullo scrupulo finis sæculi adesset. » Abbo, *Apologeticum*.

Digitized by Google

Énoncer pareil doute, c'est résoudre par avance la question dans un sens négatif; c'est établir, par conséquent, que les efforts, tentés en Allemagne, à Paris et en Lorraine par les prédicants de l'erreur, étaient demeurés sans résultats au moins apparents. Ce qui nous amène à affirmer que ces apôtres du mensonge n'avaient jeté dans les populations aucune semence de ces terreurs superstitieuses que MM. de Sismondi et Michelet décrivaient naguère avec tant d'emphase. Ainsi le témoignage d'Abbon, convenablement expliqué et dans son vrai sens, ne peut servir d'appui à l'opinion des terreurs de l'an 1000; il en devient, tout au contraire, la condamnation formelle.

Un mot maintenant sur un texte de la Chronique du moine Godwell, avant d'attaquer nos adversaires dans ce qu'ils considèrent comme leur plus fort retranchement.

M. Michelet n'a pas craint d'appuyer sa thèse sur le passage suivant d'un chroniqueur limousin du XIIIe siècle :

« En l'an 1010, un bruit se répandit en beaucoup de lieux du « monde, et remplit plusieurs esprits de tristesse et d'effroi. « On soupçonnait que la fin du monde approchait. Ceux qui « avaient plus de sagesse, mirent à profit ce salutaire conseil « pour amender leur vie[1]. »

Il faut convenir qu'invoquer de pareils témoignages, c'est montrer qu'on est à court d'arguments solides; car l'auteur cité est loin d'être contemporain, n'ayant écrit qu'après l'année 1224. Et d'ailleurs, si les habitants du Limousin ont attendu l'année 1010 pour commencer à redouter l'approche de la fin du monde, il est évident que les terreurs de l'an 1000, les seules en cause présentement, les avaient médiocrement préoccupés.

[1] « Anno D. 1010 in multis locis tali rumore audito, timor et mœror corda plurimorum occupavit et suspicati sunt finem sæculi adesse. Sanioris animi quique de vitæ suæ correctione studuerunt, salubriori consilio utentes. » — Will. Godwellus, *Monach. Lemovic.*, apud D. Bouquet. t. X. p. 262.

Digitized by Google

III

Venons maintenant au fameux texte de Raoul Glaber, si souvent allégué dans la controverse actuelle, comme témoignage d'une autorité qui ne souffre pas de réplique [1]. Voici, dans sa teneur littérale, le passage incriminé du chroniqueur de Cluny : « En l'année 1030, rapporte cet auteur, il arriva que dans l'univers entier, principalement en France et en Italie, on se mit à rebâtir les basiliques des églises, sans excepter celles qui n'en avaient nul besoin, étant solidememt construites; mais chaque nation chrétienne visait à l'honneur d'avoir les plus belles. C'était comme si le monde, se secouant lui-même et rejetant ses vieux haillons, en fut venu à revêtir le blanc vêtement d'églises toutes renouvelées [2]. »

Quelques pages plus loin, notre annaliste revient sur la même idée pour nous dire « qu'on découvrit un grand nombre de corps saints lorsque la face du monde eut ainsi été renouvelée par la construction de nouvelles églises [3]. »

Tels sont les deux passages, sur lesquels on s'appuie, avec une prédilection toute particulière, pour établir que les hommes de la seconde moitié du xe siècle ont été les tristes victimes de l'erreur et de la superstition. On en conclut qu'ils avaient langui misérablement dans la torpeur et l'inaction, *n'ayant d'autre espoir que l'effroyable espoir du jugement dernier, et rejetant loin d'eux comme sans but tout travail du corps et de l'esprit.*

[1] Cf. *Histoire littéraire de la France*. MM. de l'Escalopier, Ampère, de Caumont, etc.

[2] *Radulph. Glaber. Historiar.*, lib. III, c. 4. « Contigit in universo pene orbe terrarum, præcipue tamen in Italiâ et Gallià, innovari Ecclesiarum Basilicas, licet pleræque decenter locatæ minimè indiguissent. Æmulabatur tamen quæque gens Christicolarum adversus alteram decentiore frui. Erat enim ac si mundus ipse, excutiendo semet, rejectâ vetustate, passim candidatam Ecclesiarum vestem indueret. »

[3] *Ibid.*, c. 6. « Candidato, ut diximus, innovatis Basilicarum Ecclesiis, universo mundo revelati sunt plurimorum sanctorum corpore. »

Digitized by Google

Il me semble, sauf meilleur avis, que cette conclusion si absolue n'a qu'un rapport fort indirect avec les prémisses, dont on prétend cependant la faire découler; par conséquent, en bonne logique, l'argument ne vaut pas. Autre chose, en effet, est d'affirmer qu'il y eut, au commencement du XIe siècle, un renouvellement de l'art architectural [1], voire même un certain rajeunissement du monde; autre chose, d'en déterminer la cause efficace ou simplement occasionnelle.

Raoul Glaber s'étant contenté de nous signaler le fait en lui-même, prenons acte de ses paroles pour le constater après lui; mais aller au-delà, serait présomption personnelle et témérité inexcusable. Supposer, par exemple, que cette transformation merveilleuse avait été rendue nécessaire par l'inaction des années précédentes; supposer ensuite que cette inaction elle-même avait été le résultat d'une panique universelle et superstitieuse; supposer enfin que cette panique elle-même avait eu, pour cause unique, la proximité de l'an 1000, ce serait mettre en avant trois assertions également hasardées, sans appui, purement gratuites. Les adversaires que nous combattons vont plus loin encore; ils mettent cette triple hypothèse sur le compte de l'annaliste de Cluny : n'est-ce pas une chose souverainement déloyale et injuste? et ne suffit-il pas d'avoir exposé aux regards des hommes intelligents les défauts d'une pareille tactique, pour ôter tout crédit, au moins dans la circonstance, à des auteurs même dignes par ailleurs d'estime et de considération? Ajoutons un dernier mot : c'est que Glaber était si éloigné personnellement d'ajouter foi aux prétendues terreurs superstitieuses qu'aurait produites l'approche de l'an 1000 de notre ère, que, d'après son calcul, cette fatale année devait être reculée jusqu'en l'année 1033 [2], *millesimo à Passione Domini.*

Par conséquent, au jugement de notre auteur, l'an 1000 marqué dans l'Apocalypse est postérieur de trente années à ce rajeunissement du monde dont on a fait tant de bruit. Ainsi ce

[1] L'apparition de l'ogive date de cette époque, et pourrait bien servir quelque peu à expliquer le langage du chroniqueur, car on sait quelle grande faveur elle rencontre presque universellement dans le monde chrétien.

« [2] Imminente igitur millesimo trigesimo tertio, idest à Passione Domini anno millesimo. » *Rad. Glaber. Histor.*, lib. IV. c. 4.

Digitized by Google

renouvellement de la face de la terre, qui n'est pas l'argument le moins spécieux de nos adversaires, aurait précédé de beaucoup, d'après notre auteur, les terreurs en question, en sorte qu'au lieu d'être le fruit heureux de leur éloignement et de leur disparution, comme on le prétend, il leur aurait servi en quelque sorte de préliminaire et de préparation.

On dit encore souvent, et c'est par cette objection que je terminerai la partie présente de mon travail : comment révoquer en doute l'effroi, sans précédent, qui glaçait tous les cœurs à l'approche de l'an 1000? N'est-ce pas un fait inscrit, en caractères ineffaçables, dans le préambule même des chartes contemporaines et des actes publics? N'y lit-on pas en toutes lettres :

« Les ruines se multipliant sous nos pas, le jour terrible, « la fin du monde approchant, etc.[1] ? »

L'érudition de ceux dont nous venons de reproduire le langage et les sentiments, est encore ici quelque peu en défaut. S'ils avaient, en effet, suivi les cours de l'École des chartes, s'ils avaient interrogé les ouvrages spéciaux sur la science de la diplomatique[2], ils y auraient appris que les formules en question n'ont été inventées ni dans la première ni dans la seconde moitié du xe siècle, qu'elles ne répondent point à un simple besoin des temps et des circonstances. Elles étaient connues et en usage dès le viie siècle[3], et par suite elles n'ont rien de commun avec les terreurs de l'an 1000.

On doit remarquer, en outre, qu'elles sont locales (je n'en connais d'exemples que pour l'ouest et le midi de la France); enfin qu'elles paraissent même être tombées en désuétude longtemps avant la fin du xe siècle. Du moins, les exemples en sont assez rares de l'an 900 à l'an 1000, plus rares que dans le xie siècle,

[1] M. Michaud : *Hist. des Croisades*. t. I, p. 47; M. de l'Escalopier. *loc. cit.*, etc., etc.

[2] Cf. M. de Wailly : *Eléments de Paléographie*, t. I, p. 201. — On sait que cet ouvrage n'est que le résumé du grand ouvrage des Bénédictins sur cette matière, ainsi que des leçons professées par le savant auteur à l'École des chartes.

[3]. Cf. *Formulæ Marculfi*, lib. II, c. 3. « Mundi terminum ruinis crebrescentibus appropinquantem indicia certa manifestant. » — On sait que ces formules, recueillies vers 650 par un moine de Paris, ont fait, en quelque sorte, loi dans les chancelleries et les notariats pendant une grande partie du moyen-âge.

Digitized by Google

c'est-à-dire après l'expiration du terme fatal [1], tandis que dans le IXe (830-870) elles étaient en certains lieux comme l'accompagnement obligé des testaments ou des donations de grande importance [2].

MM. Michelet et de Sismondi prétendraient-ils, par hasard, que *tout travail du corps et de l'esprit* a cessé dans ces pays pendant deux siècles ? Leur opinion trouverait, je crois, peu de créance : mieux vaut en venir à se rappeler que les formules qui sont ici en cause ne présentent en elles-mêmes rien d'étrange et d'inexplicable. L'homme de foi, en effet, le chrétien peut-il oublier que ce monde terrestre, étant destiné à disparaître dans un avenir plus ou moins prochain, n'est jamais bien éloigné de sa ruine, si on considère les choses au point de vue surnaturel ? Car qu'est-ce que mille ans, ou dix mille ans même, en présence du gouffre sans fond d'une éternité sans limite ? Est-ce plus qu'un jour, une heure, un moment qui passe ? Non assurément. Il est donc bien établi qu'on pouvait parfaitement en l'an 980 ou 999 parler de la fin prochaine du monde et des ruines qui en annonçaient la proximité, sans s'abandonner pour cela à une terreur superstitieuse, sans délaisser à cette occasion tout travail du corps et de l'esprit, en un mot sans s'imaginer que l'an 1000 était l'année fatale qui verrait la destruction de la race humaine et de ce monde matériel.

C'est ce qu'il importait de constater hautement et de mettre dans un plein jour en terminant cette seconde partie de mon travail. Car, de la sorte, les partisans des terreurs de l'an 1000 se trouvent forcés, si je ne me fais illusion, dans leur dernier retranchement.

[1] Cf. Vaissete, *Histoire générale du Languedoc*, t. II, c. 136, charte de l'année 1001 ; *ibid.*, c. 185, charte de l'année 1030 ; *ibid.*, c. 215 pour l'année 1048. D. Fonteneau : ann. 1010, t. XV, p. 193 ; 1059 Cart. nigr. Florent, f. 45 ; etc. — Note fournie par mon confrère, le R. P. D. Chamard.

[2] Cf. D. Morice : *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 234 et suiv., ann. 834-880. — A partir de cette dernière date, les formules en question disparaissent en Bretagne.

Digitized by Google

IV

Je pourrais m'arrêter ici, et considérer ma tâche comme finie. Cependant il ne sera peut-être pas inutile d'insister encore et de m'appliquer à faire voir que tous les renseignements généraux qui nous sont fournis par l'histoire, relativement aux dernières années du xe siècle, déposent en notre faveur et donnent un démenti catégorique à l'assertion dont il faut prouver la fausseté.

C'est ce que je vais établir dans un rapide aperçu sur l'état religieux, politique et artistique du monde à la fin du xe siècle. On y verra que ni la royauté, ni le clergé, ni la noblesse, ni le peuple n'étaient plongés, à la veille de l'an 1000, dans cet abattement, cette torpeur et cette inaction qui leur ont été attribués si complaisamment.

Au mois de mars 999, par conséquent quelques mois seulement avant le terme fatal, un Pontife (Grégoire V) plein de jeunesse, qui promettait de longs et glorieux jours, s'éteignait à l'âge de 27 ans. Les terreurs de la fin prochaine du monde empêchèrent-elles le clergé et le peuple romain de lui donner sur-le-champ un successeur? Nullement. Elles n'y réussirent pas plus qu'elles ne détournèrent l'ancien berger des montagnes d'Auvergne (Gerbert d'Aurillac) de gravir d'un pas ferme les degrés du premier trône du monde [1].

L'empereur d'Allemagne, Othon III, redoutait si peu, de son côté, l'approche de la consommation générale de toute chose, qu'il choisissait précisément cette année tant redoutée pour créer le royaume de Pologne, et y ériger une métropole ecclésiastique avec quatre évêchés suffragants [2].

A quelques pas de là et toujours à la même date, le pieux Étienne de Hongrie n'avait pas d'autres sentiments et ne tenait pas une conduite différente. Lui aussi, il organisait

[1] Baronius : *Annales Ecclesiastici, ad ann.* 999, n° I et *seq.*
[2] *Ibid.*, n° XII.

Digitized by Google

ses provinces, leur donnait une législation, fondait des évêchés et des monastères, toutes choses qui supposent, ce me semble, un certain travail du corps et de l'esprit, n'en déplaise à M. de Sismondi [1]

Si nous remontons un peu plus vers le nord, nous rencontrons Adalbert de Prague (970-997) [2], puis Boniface [3] et leurs compagnons, qui essaient, au prix de mille fatigues, ou plutôt au prix de leur sang, d'éclairer des lumières de la foi les nations des bords de la Vistule et du Niémen, encore assises dans les ténèbres d'une grossière idolâtrie. L'œuvre avançait bien lentement, et si ces généreux missionnaires eussent pu supposer que le monde n'avait plus que quelques années d'existence, ils se seraient sans doute épargné des travaux inutiles.

A la même date, les régions septentrionales de l'Europe qui, depuis sept siècles, ne cessaient de verser des flots de Barbares sur l'ancien monde Romain, se préparaient à clore cette ère d'invasion par la conquête de l'Angleterre. Déjà Suénon, roi de Danemarck, avait fait plusieurs descentes victorieuses sur les terres occupées par les Anglo-Saxons, et méditait une dernière et plus formidable attaque. On était à la veille de l'an 1000; mais il ne venait pas à la pensée du lâche roi Ethelred que les sons éclatants de la trompette des Anges alkaient bientôt le mettre hors de l'atteinte des souverains de la terre. Plus que jamais, au contraire, il recourait à la corruption et à la trahison, ses armes favorites, pour se débarrasser de son terrible ennemi [4].

En Espagne, les chrétiens poursuivaient leur lutte héroïque et déjà trois fois séculaire contre les envahisseurs de leur patrie. Les terreurs de l'an 1000 n'avaient désespéré personne; en cette année même, deux nouveaux rois intrépides et vaillants ceignaient la couronne. C'étaient Sanche-le-Grand dans la Navarre, et Alphonse V dans les Asturies [5].

[1] Baronius: *Annales, ad ann.* 1002. n. XI, etc. — *Acta SS.*, t. I, sept., p. 497 et *seq.*

[2] *Acta SS. O. S. B.*, sæc. V, p. 821 et *seq.*

[3] *Ibid.*, sæc. VI, pars prima, p. 71.

[4] Cf. Baronius: *ad ann.* 983, n. XXIV. — *Acta SS.*, ad diem 19 apr., *Vita S. Elphegi*, t. II. april., p. 633 et *seq.*

[5] *Art de vérifier les dates*, édit. de 1783, t. I, p. 739 et 741.

Digitized by Google

A Constantinople, la dignité impériale était bien précaire; cependant il ne manquait pas d'ambitieux pour la convoiter, même à l'approche de l'an 1000 [1].

Nous pouvons encore remarquer ici que les historiens byzantins n'ont jamais été soupçonnés, même par nos adversaires, d'avoir connu la fable des terreurs de l'an 1000. Il en faut dire autant des conteurs arabes, si amis cependant du merveilleux et de l'extraordinaire.

Mais j'en ai dit assez pour rendre évident qu'aux approches de l'an 1000 les prétendues terreurs de la consommation finale n'avaient ni énervé les courages, ni étouffé les ambitions, ni anéanti l'activité humaine. En un mot, les hommes étaient les mêmes qu'à toute autre époque de l'histoire, et la face du monde politique et religieux ne différait pas sensiblement, sous plusieurs rapports, de ce qu'elle est au XIXe siècle.

N'allons pas non plus nous imaginer que la proximité de l'an 1000 empêchait les évêques de l'Église catholique de tenir leurs assises accoutumées, si importantes pour le maintien de la pureté de la foi et des mœurs; rien ne serait plus contraire à la vérité. Les conciles sont nombreux dans les dix années qui précèdent immédiatement l'an 1000, plus nombreux, si je ne me trompe, qu'à beaucoup d'autres époques [2].

On doit, en outre, remarquer que ces assemblées, qui ont pour but premier de déraciner l'erreur et la superstition du champ de l'Église, ne se sont jamais occupées de la croyance populaire dont il s'agit dans ces pages, preuve manifeste que cette opinion ne formait point alors un parti, une secte, qu'elle ne causait aucun dommage sérieux aux âmes.

Faut-il mentionner encore les nombreuses fondations de monastères, et les constructions multipliées d'églises et de basiliques qui signalèrent la dernière moitié du Xe siècle? Un historien des plus érudits, digne élève de la savante École des chartes, a compté jusqu'à 112 monastères élevés ou réparés dans l'espace de temps compris entre l'an 950 et l'an 1000 [3]. On peut assurer cependant que sa liste est loin d'être complète,

[1] *Ibid.*, t. I, p. 132.

[2] Cf. *Collectiones Conciliorum, ad ann.* 990-1000.

[3] Cf. *Annuaire historique de la Société de l'histoire de France*, année 1838 : Liste des monastères du monde avec la date de leur fondation. — Ce travail est l'œuvre de M. de Mas-Latrie.

Digitized by Google

puisque le roi d'Angleterre, Edgard (959-975), en réclame cinquante, pour sa seule part, au témoignage de ses biographes [1], tandis qu'on ne lui en accorde qu'un nombre bien moindre.

Il y aurait un travail analogue à faire sur les constructions d'églises ; mais il serait plus difficile, et n'a point encore été tenté. Ne pouvant l'entreprendre ici, je me contenterai d'énumérer quelques faits particuliers relatifs précisément à ces années d'effroi et de panique, à ces années fatales entre toutes, au dire de nos contradicteurs.

C'est alors, en effet, qu'eurent lieu, d'après les monuments publics, les reconstructions et secondes dédicaces des cathédrales d'Orléans [2] et de Senlis [3], des églises abbatiales de Mont-Majour près Arles [4], de Montier-en-Der (Champagne) [5], de Saint-Vincent-du-Mans [6], pour ne parler que de la France et ne citer que les noms les plus connus.

N'est-ce pas assez pour constater que les terreurs de l'an 1000, si superstitieuses et si universelles qu'on les suppose, n'avaient cependant ni alourdi tous les bras, ni enchaîné tous les pieds, ni arrêté *tout travail du corps et de l'esprit ?*

N'en résulte-t-il pas aussi manifestement que le xe siècle comptait encore plus d'un artiste et plus d'un architecte, quoi qu'on ait pu dire des obstacles qu'il aurait apportés au développement de l'art [7].

Quant aux belles-lettres et à la science, il serait sans doute téméraire d'avancer qu'elles étaient beaucoup en progrès en l'an 1000. Cependant Gerbert en France, Dunstan en Angleterre, Brunon de Cologne en Allemagne, venaient de faire école : ils avaient formé des disciples, dont plusieurs n'étaient pas sans distinction.

Leurs noms honorent, sans contredit, la seconde moitié du xe siècle, et lui assurent peut-être un rang supérieur à celui que

[1] *Annal. O. S. B.*, t. III, p. 561 et 638.
[2] *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1429.
[3] *Revue des Sociétés savantes*, livr. de janvier 1868, p. 131.
[4] *Revue des sociétés savantes*, livr. de janvier 1868, p. 131.
[5] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 915.
[6] *Ibid.*, t. XIV, col. 451.
[7] Ce préjugé, malheureusement partagé encore par beaucoup de bons esprits (MM. de Caumont, de l'Escalopier, etc., etc.), a été récemment battu en brèche avec succès par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers : *De l'an mille et de sa prétendue influence sur l'architecture religieuse* (Paris, 1861, in-8°).

Digitized by Google

méritent certaines autres époques dans la série des âges littéraires.

D'ailleurs, cent causes particulières, l'affaiblissement du pouvoir royal, l'anarchie politique, les invasions des Normands et leurs déprédations de tout genre, etc., ne nous expliquent-elles pas suffisamment la décadence intellectuelle des IXe et Xe siècles?

Qu'est-il besoin, par conséquent, pour en rendre raison, de recourir à l'opinion des terreurs superstitieuses de l'an 1000?

Mais il est temps de conclure ce travail, entrepris pour venger l'honneur de l'Église, ou plutôt celui de nos ancêtres, celui de la race humaine. Les attaques partaient de haut; elles avaient pour appui des esprits qu'on n'est pas habitué à trouver en défaut. C'est pourquoi il était nécessaire, pour y répondre d'une manière victorieuse, d'entrer dans quelques développements, de multiplier les preuves et les témoignages. J'ai essayé de remplir cette mission dans la mesure de mes faibles forces. Or, on l'a vu : le silence des auteurs contemporains sur un fait de cette importance, le peu de solidité des arguments mis en avant pour étayer cette opinion, la teneur des documents publics, et tous les renseignements généraux qui nous restent sur l'état du monde à cette date mémorable, sont autant de raisons qui militent en faveur de notre thèse, et ne semblent plus laisser place au doute et à l'incertitude.

Il me sera donc permis de conclure ce travail en disant qu'il serait contraire à la vérité historique de continuer à parler du prétendu effarement général, de la prétendue panique universelle que produisit dans le monde et dans l'Église l'approche de l'an 1000. Il serait également injuste, autant qu'outrageant pour la dignité humaine, de continuer à supposer que les hommes de la seconde moitié du Xe siècle, *n'ayant plus d'autre espoir que l'effroyable espoir du jugement dernier*, languissaient misérablement dans la torpeur et l'inaction, et ne *s'occupaient plus d'aucun travail du corps ou de l'esprit*. En un mot, les terreurs de l'an 1000 ne sont ni plus ni moins qu'un mythe; et la critique rationaliste de nos jours, au lieu de s'amuser à créer des mythes fantastiques pour se donner ensuite le plaisir de les combattre, ferait bien mieux d'appliquer les forces de son intelligence à renverser des erreurs aussi graves que celle contre laquelle ma main inexpérimentée vient d'essayer de lancer quelques traits.

DOM FRANÇOIS PLAINE,
Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

Digitized by Google

LA RESTAURATION

D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS

I. *Histoire du Gouvernement parlementaire en France*, 1814-1848, par M. Duvergier de Hauranne. Paris, Michel Lévy, 1857-1872, 10 vol. in-8.
II. *Histoire de la Restauration*, par M. Louis de Vielcastel. Paris, Michel Lévy, 1860-1872, 14 vol. in-8.
III. *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. Paris, Lecoffre, 1860-1872, 14 vol. in-8.

Je voudrais, à l'occasion de quelques ouvrages récents, célèbres, à divers titres, par le nom des auteurs, l'abondance et la nouveauté des informations, fixer les points principaux de l'histoire des idées et des faits pendant les quinze années du gouvernement de la Restauration.

J'ai longtemps hésité avant d'entreprendre ce travail, car je sens combien il est difficile de parler à des contemporains d'une histoire presque contemporaine. Comment tout dire, sans réveiller des susceptibilités, froisser des préjugés, raviver des haines ? Et cependant, en cherchant à instruire, je voudrais calmer les ressentiments, éclairer les intelligences, rapprocher les cœurs. Dans une *Note* écrite pour faire connaître aux hommes du monde les travaux *sur les études historiques en France au dix-neuvième siècle*, je disais naguère[1] : « L'érudition est nécessaire, avec son intelligence, sa droiture, son impartialité qui ne dissimule rien, mais qui ne falsifie rien, qui écarte les préventions, et amène ainsi les esprits à se rapprocher dans le foyer d'une grande lumière. La vérité,

[1] Pages 58,59 (Toulouse, Hébrail et Durand, 1866).

Digitized by Google

dans son acception la plus haute, n'a rien à craindre et a tout à gagner aux investigations les plus minutieuses, et lors même que tel homme, telle institution, objet de nos sympathies, pourrait y perdre de sa gloire ou voir diminuer sa renommée, qu'importe? Dieu, c'est-à-dire la vérité, n'y perdra rien soyons-en sûrs, et cela suffit. » Ces sentiments n'ont pas cessé d'être les miens. Appuyé sur des faits puisés aux sources les plus authentiques, et scrupuleusement étudiés, obligé de juger ces faits en raison des circonstances où ils se sont produits, de leurs conséquences heureuses ou malheureuses, je le ferai, je l'espère, avec modération, et, j'en suis certain, avec sincérité et franchise. Ce sera ici toute ma politique : je n'en connais pas de plus habile, je n'en sais pas de plus honnête.

I

L'empereur Napoléon par ses armes avait vaincu, par sa politique avait humilié l'Europe, et l'Europe, après les premiers désastres survenus en Russie, s'était levée contre lui. L'empereur ne pouvait opposer qu'une armée : l'armée combattit comme elle combattra toujours, mais la nation resta immobile, parce que, dépravée par dix ans de despotisme révolutionnaire et quinze ans de despotisme militaire, épuisée par cent combats, elle n'avait point, pour animer son patriotisme, retrouvé la foi à la Religion et qu'elle avait perdu la foi à la liberté. Cependant le Corps Législatif, muet pendant tout le temps de l'Empire, avait saisi l'occasion d'un rapport sur les affaires intérieures pour faire entendre des paroles de blâme. L'expression en était timide encore, mais c'était une nouveauté et surtout un symptôme. Napoléon ne le comprit pas et poursuivit dans de mauvaises conditions une lutte impossible [1].

L'empereur allait expier justement, en un jour de malheur, les fautes qu'il avait commises, et la France, complice de ces fautes, était frappée du même coup. « C'est le commencement de la

[1] Voir, sur la situation faite alors à l'empereur, des documents dans les *Mémoires et Correspondances du roi Joseph*, par A. Du Casse (1854) t. X. p. 35 à p. 316.

Digitized by Google

fin, » avait dit Talleyrand, à la nouvelle de la défection de nos alliés allemands sur le champ de bataille de Leipzig, et la fin était imminente. Napoléon le savait; car, quelque temps après, il disait lui-même à son ministre le comte Mollien ; « Si l'ennemi arrive aux portes de Paris, il n'y a plus d'Empire ; » et il disait vrai ; faisant ainsi d'avance justice des accusations que, dans sa défaite, il devait lancer contre ses généraux, contre tout le monde, excepté contre lui-même, le grand coupable.

Les ennemis, tout à l'heure pressés sur les bords de l'Elbe et du Danube, avaient dépassé le Rhin, et touchaient déjà les bords de la Marne et de la Seine. Pour les souverains et les peuples alliés contre nous, la guerre, c'était l'affaiblissement de la France sans doute, mais c'était encore Napoléon avec sa dynastie. Leur pensée n'allait pas chercher d'autres combinaisons politiques [1]. Quelques hommes seuls qui, malgré les démentis donnés depuis vingt-cinq ans à leurs opinions, avaient gardé la foi à une cause constamment trahie par la fortune, espéraient en silence que le *commencement de la fin*, dont parlait Talleyrand, pourrait peut-être amener le commencement des Bourbons.

Mais ces Bourbons, naguère souverains de France, d'Espagne, de Naples et de Parme, que faisaient-ils? que voulaient-ils? et même où étaient-ils ? On l'ignorait. Quelques-uns avaient entendu dire qu'ils vivaient retirés en Angleterre ; mais, depuis le manifeste de 1804, resté encore peu connu, où Louis XVIII avait protesté contre l'établissement de l'Empire, aucune voix n'était venue de l'exil. Lorsque les troupes étrangères eurent envahi notre territoire, les Bourbons s'émurent, le comte d'Artois et ses fils arrivèrent en France. Les souverains alliés s'en étonnèrent, et en furent contrariés. Aussi le comte d'Artois reçut l'ordre de ne pas dépasser Vesoul, puis Nancy, et le ministre de la guerre anglais défendit à Wellington de recevoir le duc d'Angoulême. Ce fut alors que M. de Vitrolles, ayant persuadé M. de Dalberg et Talleyrand, prit l'initiative d'aller hardi-

[1] Charles Stewart écrivait à Lord Castlereagh : « Je prends pour certain qu'on est déterminé à faire la paix avec Bonaparte lui-même plutôt que de prolonger la lutte et d'obtenir par sa chute un autre gouvernement pour la France. » *Supplementary despatches, Correspondence and Memoranda of duke of Wellington*, t. VIII. p. 496.

Digitized by Google

ment dans le camp même des alliés sonder leurs intentions (8 mars). Il y fut accueilli avec une grande froideur, car il n'avait que des paroles, non des actes, à présenter. Les actes devaient venir à l'appui des arguments : Bordeaux, la ville qui avait tant souffert dans ses intérêts commerciaux à cause du blocus continental, se déclarait la première, le 12 mars, en faveur des Bourbons, affirmant ainsi le caractère de délivrance qui devait s'attacher à la restauration du trône royal.

Peu à peu, en effet, les Bourbons commencèrent à apparaître comme les représentants de la paix, tandis que Napoléon était nécessairement le représentant de la guerre. Or, on voulait la paix, et, à tous les points de vue, les Bourbons seuls pouvaient l'assurer. Cette idée admise, — et elle fit chaque jour des progrès, — la Restauration était faite.

Lorsqu'on a reproché aux Bourbons d'avoir été ramenés par l'étranger, on a répété une accusation mensongère ; on n'a pas suivi l'histoire, on a été à l'encontre des faits. Les paroles de la proclamation de M. Lynch, maire de Bordeaux, disant que « les Bourbons ont été conduits par de généreux alliés, » sont démenties par les instructions données par Wellington au maréchal Beresford. Les paroles de Louis XVIII au prince régent, celles du duc d'Angoulême, ont peut-être été dictées par la politique pour se ménager la seule force alors dominante, ou par la reconnaissance pour remercier d'une hospitalité noblement accordée, mais elles n'énoncent pas des faits vrais. Les Bourbons n'ont pas été ramenés par l'étranger ; ils ont été proclamés malgré lui, parce que la France et l'Europe voulaient la paix, et qu'en eux seuls l'Europe et la France trouvaient la garantie de cette paix. Après les désastres militaires, on put parler d'une régence, et Caulaincourt tenta les plus généreux efforts pour faire accepter cette solution ; Alexandre put désirer la royauté de Bernadotte, celle du prince Eugène de Beauharnais, ou la présidence républicaine de Moreau ; mais la logique a ses droits : pour établir la régence, il eût fallu que l'Empire eût une tradition ; or, l'Empire n'était que Napoléon, acclamé quinze ans auparavant parce qu'il arrêtait l'anarchie. Qui voudrait ensuite nommer Moreau ? et qui voudrait proclamer Bernadotte ?

Le 31 mars, les souverains alliés entrèrent dans Paris ; et si des acclamations les accueillirent, elles furent inspirées par cette pensée, alors unanimement partagée, qu'ils venaient en libéra-

Digitized by Google

teurs, et que la France, courbée sous Napoléon, allait se relever. L'ancien ministre des affaires étrangères sous l'Empire, Talleyrand, dit alors aux souverains réunis chez lui : « Tout ce qui n'est pas Napoléon ou Louis XVIII est une intrigue. » C'était le mot de la situation. Les souverains déclarèrent que l'Europe ne traiterait ni avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille : or, du moment où personne ne voulait de Napoléon, tout le monde devait accepter Louis XVIII; de là, cette proclamation royaliste du conseil général de la Seine, en date du 1er avril, écrite par Bellart, et signée par tous les conseillers ; de là, cette déchéance de Napoléon, prononcée le 2 avril par soixante-deux membres de ce Sénat, jusque-là son complice et aujourd'hui son accusateur ; de là, cette explosion de toute la presse maudissant l'empereur, cause de nos désastres, et célébrant les Bourbons qui devaient les réparer. Chacun lut le pamphlet immortel de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*, et ce pamphlet entraîna l'opinion, parce qu'il exprima la passion de tous sans la dépasser[1]. Aussi M. de Talleyrand, moins empressé, parce qu'il aurait voulu que le Sénat seul, c'est-à-dire lui, dirigeât les événements, fut forcé d'agir.

Voilà ce qui ressort de tous les faits, de tous les documents ; car il ne faudrait pas prendre des incidents pour la cause déterminante des événements : ainsi, par exemple, la marche du corps du maréchal Marmont sur Versailles n'a pas déterminé, comme on l'a dit, le refus des alliés de reconnaître Napoléon.

Ce ne furent donc pas les étrangers qui ramenèrent les Bourbons, car les étrangers les avaient repoussés jusqu'au dernier jour[2]; ce ne furent pas les royalistes, car deux ou trois démonstrations, à Troyes ou même à Bordeaux et à Paris, n'auraient pas suffi pour déterminer un mouvement général ; ce ne furent pas davantage les hommes politiques réunis dans le salon de M. de Talleyrand, car ces hommes ne firent que traduire au jour le jour, et même assez timidement, les vœux de l'opinion. Ne pas voir cela, c'est fermer les yeux à la lumière[3]. Les Bourbons remontèrent sur

[1] Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. II, p 88.

[2] « Les Bourbons ne trouvèrent aucun appui dans les monarchies du continent, » dit Duvergier de Hauranne, t. II, p. 46 et p. 88.

[3] Ceux qui répètent, comme M. Théophile Lavallée, par exemple : « Les conspirateurs qui avaient amené l'étranger dans Paris se donnèrent beaucoup de mouvement pour le rappel des Bourbons » (*Hist. des Français*, t. IV, p. 587); ceux

Digitized by Google

le trône de France, parce qu'ils étaient nécessaires à la France. Nul mouvement ne fut plus national[1]. Après vingt ans de combat, la nation, foulée aux pieds par l'empereur d'abord, par les étrangers ensuite, aspirait à la paix; or, les Bourbons étaient nécessaires pour la conclusion de cette paix. La guerre cessant, la liberté apparaissait comme possible et désirable; or, chacun, avec plus ou moins d'instinct, comprenait que les Bourbons pouvaient seuls donner cette liberté que Louis XVI avait offerte à la France, que la République avait compromise par l'anarchie, et que Napoléon avait tuée par son despotisme.

Mais à quelles conditions aurait-on la paix, et à quelles conditions aurait-on la liberté ?

Les conditions de la paix étaient dures : toutefois Napoléon, depuis la rupture du congrès de Châtillon, avait autorisé le duc de Vicence à en signer de plus dures encore : il fallait céder toutes les conquêtes faites depuis 1792. Cependant, aucun point de notre ancien territoire ne nous était retiré; nous gardions même la Savoie et quelques villes; le sol français était immédiatement évacué; aucune indemnité ne nous était demandée.

Assurément, on put être douloureusement ému en lisant la convention du 23 avril, qu'améliora un peu, il est vrai, le traité du 30 mai; mais personne n'en dut être étonné, car il fallait bien expier les fautes de la politique impériale; il fallait payer ses folies, et on pouvait craindre un sort plus triste, puisque nous-mêmes, vainqueurs à Munich, à Berlin, à Vienne, nous avions exigé davantage[2]. Les étrangers étaient venus en France pour avoir la paix; les Bourbons, par cela seul qu'ils remontaient sur le trône, offraient la plus sérieuse garantie de la paix : cette garantie suffisait aux

qui disent comme lui : « La Restauration venait de l'étranger » (*ib.*, p. 591), ou qui appellent les Bourbons des « princes revenus dans les bagages de l'étranger » (*ib.*, p. 591), n'ont pas appris l'histoire.

Le vœu unanime en faveur des Bourbons est attesté par leurs ennemis eux-mêmes, Angereau, Carnot, etc.

[1] M. Louis Blanc trouve la Restauration très-utile : « Qu'on y réfléchisse, on restera convaincu que de toutes les combinaisons politiques possibles en 1814, aucune ne répondait aussi complètement que l'avénement des Bourbons aux vrais intérêts de la bourgeoisie. » *Hist. de dix ans*, introduction, p. 38.

[2] Le duc de Raguse écrit : « MONSIEUR, d'un trait de plume, par un traité monstrueux, céda, contre rien, cinquante-quatre places garnies de dix mille pièces de canon, » *Mémoires*, t. VII, p. 15. — Ce n'est pas à MONSIEUR, mais à l'empereur, qui le rendit nécessaire, qu'il faut reprocher ce « traité monstrueux. »

Digitized by Google

étrangers. Du reste, en quel état étions-nous réduits ? Nous nous trouvions sans armée, sans marine [1] ; nos arsenaux étaient vides, notre commerce anéanti [2] ; nous n'avions pas un allié, et, malgré les immenses contributions prélevées sur les vaincus, l'arriéré dans nos finances s'élevait à la somme de 759,157,000 francs, chiffre très-considérable pour ce temps, où l'argent était rare et où le crédit n'existait pas. Telles étaient les conditions de la paix, et la situation que la politique et les guerres de l'Empire nous avaient faite.

A quelles conditions la France devait-elle obtenir la liberté ?

Les questions de gouvernement, de constitution, priment toutes les autres ; les questions d'administration, d'organisation, ne viennent qu'après. La foule comprenait cette vérité de sens commun : très-indifférente aux questions politiques, elle n'exigeait, ne demandait, ne désirait rien de plus que de voir le roi remonter sur son trône, s'en rapportant pour le surplus à son amour paternel. Les adresses en font foi, et combien n'y en eut-il pas ! Les hommes de l'Empire et les hommes de la Révolution étaient unanimes pour promettre aux Bourbons la même fidélité que tous avaient jurée à l'Empire !

Quelques esprits toutefois témoignaient une confiance moins absolue, et cherchaient à obtenir du roi une sorte d'engagement. Cet engagement, Louis XVIII l'avait déjà pris dans sa déclaration de 1795, dans son manifeste de 1804, où les idées libérales, comme on commençait à dire alors, étaient nettement énoncées. Sur le but à atteindre, on était d'accord : il fallait un contrôle ; mais à qui appartiendrait-il d'indiquer la nature de ce contrôle ? A cet égard, on différait d'opinions. Le Sénat, disaient les uns, devait, comme représentant de la nation, rappeler le roi et lui présenter une constitution à accepter. — Le roi, répliquaient les autres, tenant son droit de Dieu et de sa naissance, devait octroyer

[1] Voir les faits cités dans les *Souvenirs d'un amiral*, par Jurien de la Gravière, *Revue des deux-Mondes*, 15 janv. 1860, p. 344.

[2] La fabrique de Lyon, par exemple, qui, en 1789, avait 15.000 métiers en activité, n'en comptait plus que 8,000. M. Léonce de Lavergne a établi, par des chiffres, que la fureur révolutionnaire et l'ambition d'un homme avait successivement dévoré la plus grande partie de ce que le travail d'un grand peuple avait pu produire. A partir de 1815, une toute autre activité se déclare (*Économie rurale en France*, p. 48). Nous avons perdu la moitié environ du temps écoulé depuis la Révolution (*ib.*, p. 61).

Digitized by Google

la constitution au peuple. — Ce fut là le sujet de grands débats : car si le roi accordait seul ces libertés, ne pouvait-il un jour les retirer ? et s'il ne les accordait, il n'avait donc pas le pouvoir constituant ? Mais l'abbé de Montesquiou indiquait la solution de ces difficultés, lorsqu'il s'écriait : « Une constitution sans le roi et sans la nation, voilà, je crois, la chose la plus étrange qui se soit jamais faite ! » Chose étrange, en effet, que l'on cherchât des fabricants de constitution, et qu'en voulant énoncer les principes fondamentaux qui devaient présider au gouvernement de la France, peuples et roi ne fussent pas d'accord pour les chercher dans notre histoire et dans nos traditions, non pas pour en accepter les abus, mais pour y trouver le secret de la force. Si l'on se fût souvenu et de la déclaration du roi, et de l'arrêt du parlement de Paris en date du 3 mai 1788, et des cahiers des États-Généraux, on aurait pu, en tenant compte des transformations opérées, des formes anciennes abolies, des besoins nouveaux apparus, des progrès accomplis, continuer la réforme de la société française[1] ; il n'y avait plus besoin de discuter qui, du Sénat ou du Roi, pouvait donner une constitution.

La presse s'empara de ces discussions, et chacun, comme il arrive toujours, en vint à l'extrême. Des publicistes demandèrent d'en finir avec « ce mot funeste de *constitution*, » et aussi avec « ce mot de *libéral*, qui n'est pas français. » D'autres, au lieu d'un roi pour gouverner l'État, auraient préféré un commis pour exécuter les ordres d'une Assemblée.

Le Sénat, inspiré par Talleyrand, rédigea une Constitution dans laquelle il prit soin de réserver à ses membres une assez belle position. Le Sénat se déconsidérait en stipulant ainsi pour lui, mais la commission provisoire tint à cette œuvre, et exigea que le roi, avant son retour à Paris, ratifiât cette Constitution. Elle demanda également au roi d'arborer le drapeau tricolore.

Louis XVIII, retenu par sa santé, était encore à Hartwell ; son frère seul se trouvait en France, et on le pria de s'expliquer. Le comte d'Artois déclara immédiatement qu'il ne quitterait pas la cocarde blanche, refusa d'être nommé par le Sénat chef du gouvernement provisoire, et réserva du reste au roi toute

[1] Voir *les cahiers de 1789*, par Léon de Poncins, p. 70, 74, 79.

Digitized by Google

décision. Le comte d'Artois entra dans Paris le 12 avril, unanimement acclamé, et profondément ému, soulevant sur son passage un enthousiasme tel que les personnes qui en furent témoins ne se rappellent pas en avoir vu jamais un plus vif, plus réel et plus touchant. Dans le cortége du prince, les deux cocardes parurent : les maréchaux et l'armée avaient gardé la cocarde tricolore, la population avait arboré le drapeau blanc. Un mot suffit bientôt pour faire prendre aux troupes la cocarde blanche, devenue ainsi, à la joie des royalistes, la cocarde officielle : ce qui, au jugement de M. Duvergier de Hauranne, fut une faute des plus graves [1].

La concession de la cocarde n'était donc point faite : quant à la Constitution, ni le comte d'Artois ni Louis XVIII ne voulaient l'accepter des mains du Sénat. L'empereur Alexandre, par idée personnelle, conseillé du reste par Talleyrand, prétendait, au contraire, l'imposer au roi ; à ce point, dit-on, qu'il ne recula pas devant la pensée d'user de violence pour obtenir son adhésion. Mais Louis XVIII débarqua à Calais, où Alexandre voulait le faire arrêter, et il arriva à Compiègne, où Alexandre se rendit aussitôt. Tandis que, par son accueil bienveillant, Louis XVIII charmait tout le monde, il fit sentir à l'empereur de Russie, aux princes de l'Europe, surpris de cette dignité et de ce grand air, que lui seul désormais était le roi. Louis XVIII se rendit alors à Saint-Ouen ; et là, dans une déclaration célèbre (2 mai), il s'expliqua sur la Constitution du Sénat. Elle contenait de bonnes choses, dit-il, mais « un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation ne pouvaient devenir lois fondamentales de l'État. » Il promit de donner « une Constitution libérale, » en énonça les points principaux, et termina en adressant un appel à la concorde et à l'union.

La déclaration de Saint-Ouen ne satisfit pleinement ni certains royalistes, — les uns jugeant les constitutions une invention de l'enfer, les autres trouvant qu'on faisait à l'influence du Sénat une trop grande part, — ni certains libéraux qui, à côté d'engagements précis en faveur de la liberté (ils n'avaient jamais eu la pensée de les demander à Napoléon !), auraient voulu trouver des affirmations positives sur la souveraineté populaire. La constitution

[1] Voir aussi *Mém. du duc de Raguse*, t. VII, p. 8.

Digitized by Google

rédigée (trop à la hâte, elle aussi) par MM. de Montesquiou, Dambray, Ferrand, Beugnot, examinée par deux commissions, fut bientôt prête, et promulguée le 4 juin sous le titre de *Charte constitutionnelle*. A côté de principes incontestables, de dispositions nécessaires, quelques-uns purent y trouver des propositions inutiles, imprudentes, ou même injustes ; mais beaucoup ne virent que la date donnée à la charte, celle de «la dix-neuvième année du règne» de Louis XVIII, mise, disait-on, pour maintenir ainsi le principe de l'hérédité (bien qu'il n'eût été nullement affaibli si, sans aller à l'encontre de l'histoire, on eût suivi pour la date la réalité des faits). Ils regrettèrent, en outre, de rencontrer dans la suscription et dans le préambule des formules un peu surannées, et que Louis XVIII eût *octroyé* une charte, et non *accepté* une constitution. Dans ces détails, les esprits défiants crurent voir le parti pris de regarder les vingt-cinq dernières années comme non avenues, et la résolution de ne pas tenir compte des intérêts créés pendant ce passé. Ainsi la Restauration qui, après avoir reçu comme héritage de l'Empire et de la Révolution la servitude publique [1], donna à la France tant de liberté et lui assura tant de bienfaits de premier ordre, que le temps devait encore développer, commença à s'aliéner l'opinion par de petites choses, provoquées par de petits esprits, auxquelles d'autres petits esprits accordaient également une grande importance, les uns pour les maintenir, les autres pour les repousser, tous commettant la faute politique insigne d'abandonner la proie pour l'ombre, de sacrifier la forme au fond, et de ne pas se placer dans la situation vraie des choses. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII n'avait pas abandonné sa cocarde, et n'avait pas subi la Constitution du Sénat.

L'empereur Alexandre ne cacha pas sa mauvaise humeur, et M. de Talleyrand insista jusqu'au dernier moment pour que cette Constitution fût acceptée, mais Louis XVIII répondit spirituellement : « Si je jurais la Constitution, vous seriez assis « et je serais debout. »

Le roi entra à Paris (3 mai). Une fois installé aux Tuileries, il fallut nommer des ministres : on les prit un peu dans tous

[1] « La servitude publique, voilà l'héritage que Louis XVIII a recueilli, non de ses glorieux ancêtres, mais de l'Empire (qui l'avait lui-même recueilli de la Révolution. disait Royer-Collard. » (*Vie politique*, par M. de Barante, t. II. p. 181.)

Digitized by Google

les rangs, parmi les hommes venus de l'émigration et parmi les serviteurs de l'Empire, chacun avec ses idées et ses tendances diverses. Il y eut donc des ministres, mais il n'y eut pas de ministère, et ce fut un malheur ; car il n'y eut pas de vue d'ensemble, de direction commune, dans un moment où il aurait fallu donner aux actes du gouvernement une harmonie complète et aux esprits une même impulsion. Au lieu de cette direction unique, il y en eut plusieurs : il y eut la politique du roi et la politique du comte d'Artois, la politique confidentielle à côté de la politique officielle ; il y eut la politique de tel ministre et la politique de tel autre. Envoyait-on des commissaires royaux, munis d'amples pouvoirs dans toutes les grandes villes du pays : chaque commissaire exprimait ses idées personnelles et la politique de son choix, en sorte que les uns approuvaient ce que les autres blâmaient. Les salons, qui furent alors une puissance, donnaient eux aussi un branle à l'opinion ; or, chaque salon avait sa politique et son idole : ici on anathématisait la Révolution, là on poursuivait l'ancien régime et on parlait de la gloire de l'Empire. Les journaux, les brochures, qu'après un si long silence de la presse on s'étonnait de voir circuler librement, résumaient et aggravaient les propos de salons.

Louis XVIII avait fait un appel à la concorde, et il en avait posé le fondement en mettant sous sa sauvegarde les intérêts nouveaux qu'une restauration des anciens rois aurait pu inquiéter. Personne n'avait été proscrit : tous les régicides mêmes étaient laissés dans une sécurité complète. Cependant le roi ne pouvait empêcher que les hommes, qui, à divers titres, avaient figuré dans la Révolution, ne se trouvassent en présence avec leurs passions, un moment distraites par les préoccupations de la guerre, mais à présent ravivées par les événements. Il y avait eu des emprisonnements, des spoliations, des massacres. Les vainqueurs d'alors ne voulaient point quitter leurs nouvelles positions, et les vaincus, s'estimant aujourd'hui triomphants, puisque sur le trône était remonté le roi pour lequel ils avaient souffert, aspiraient à reprendre leur ancien rang. « Les uns et les autres, a dit M. Guizot, étaient étonnés et irrités... Dans leur irritation, les uns et les autres se livraient en projets et en paroles à toutes les fantaisies, à tous les emportements de leurs désirs ou de leurs alarmes. »

Le 21 août, une ordonnance royale supprima les listes d'émi-

Digitized by Google

grés, et la Chambre vota le 2 novembre, à la majorité de 168 voix contre 28, une loi rendant les biens confisqués non vendus à leurs anciens propriétaires. Le gouvernement ne songeait nullement à revenir sur les ventes opérées, et il l'avait déclaré formellement ; mais il était bien difficile que, dans un premier moment d'effervescence, il n'y eût ni une menace, ni une réclamation. C'est ce qui arriva, et, au lieu de prendre ces réclamations, ces menaces même, pour ce qu'elles étaient, — des faits particuliers, sans portée et souvent ridicules, — on y attacha ou l'on feignit d'y attacher une importance extrême ; on y vit les symptômes d'un bouleversement prochain, l'expression de désirs un moment contenus, mais prêts à se satisfaire. Ces occasions furent avidement saisies et exploitées. Comment expliquer autrement que la Chambre des députés passât toute une séance (26 novembre) à discuter, au milieu de paroles irritantes, la pétition d'un maire de village contre un émigré qui avait exigé que le bedeau lui offrît du pain bénit avant de le présenter au maire [1] ! Plusieurs, il est vrai, firent plus que ce seigneur, et tentèrent de reprendre par la force leurs anciens domaines ; or, quelques gendarmes pouvaient en avoir facilement raison. Mais ici encore, on feignit de croire, peut-être crut-on sincèrement — tant la passion est prompte à imaginer ce qui la flatte ou ce qui l'inquiète ! — que tous les émigrés allaient agir de même, et que tous les propriétaires de biens dits nationaux étaient menacés. Deux écrits publics, où les possesseurs de biens nationaux étaient attaqués simultanément par deux avocats, vinrent augmenter les alarmes. L'opinion s'émut tellement que le ministre de la police ordonna l'arrestation des auteurs : cette arrestation produisit, en sens opposé, une violente irritation : des royalistes coururent à la prison pour féliciter les écrivains, et le prince de Condé y fit paraître sa voiture. Le gouvernement, inquiet et faible, rendit alors les prisonniers à la liberté, et ce fut à qui pourrait leur donner à dîner et les fêter.

Une parole dite par des avocats avait produit un scandale ; une parole prononcée à la tribune par un ministre, M. Ferrand,

[1] M. de Vielcastel remarque que « l'incartade vraie ou fausse du gentilhomme limousin, tantôt dénoncée sérieusement, tantôt livrée à la dérision publique par la satire et la caricature, ne fut pas une des armes les moins efficaces que l'opposition mit alors en œuvre pour appeler l'impopularité sur les royalistes et sur le gouvernement » (t. II, p. 86). Était-ce là une opposition loyale ?

Digitized by Google

devait avoir un résultat plus malheureux encore : car, au lieu de confondre, selon le vœu du roi, tous les Français ensemble, il les divisa entre « ceux qui avaient suivi la ligne droite et ceux qui en avaient suivi une autre. » Hélas! cet antagonisme existait, mais il ne fallait pas l'augmenter en louant exclusivement les uns pour blâmer les autres. Sauf quelques individualités, ne faut-il pas être persuadé que chacun a agi en telle ou telle circonstance pour le bien du pays, égaré ou séduit peut-être, mais croyant en conscience suivre la ligne la plus droite et la plus utile à la patrie? On le voit, dès le commencement, le souvenir des événements pesa lourdement sur la Restauration.

Le roi Louis XVIII s'occupait peu des affaires, mais il avait des idées très-arrêtées sur son droit, sur son rang, sur l'éclat dont, selon lui, le trône devait être entouré. Il rétablit donc sa maison civile exactement comme était la maison civile du roi en 1789. Or, on remarqua que pas un nom d'illustration récente n'était mêlé aux vieux noms dans cet entourage officiel de la royauté. La maison militaire fut aussi rétablie, plus nombreuse même qu'elle n'existait en 1789, car, depuis le ministère de M. de Saint-Germain, une partie avait été supprimée. Ici encore, on constatait que la plupart des officiers et des gardes étaient d'anciens émigrés ou des jeunes gens de familles nobles, reçus souvent sans titres militaires, alors que des milliers d'officiers sortis de l'armée étaient mis à la demi-solde par suite de la réduction des cadres. Il y eut des froissements : on jugea cette conduite injuste et impolitique [1]. Cette organisation de la cour, avec ses prétentions dispendieuses, contradictoires, que l'esprit pratique de M. de Villèle reconnaissait dix ans après dangereuse et jugeait compromettante, fut, en général, mal vue de l'opinion ; il en fut de même de la reprise de cette ancienne étiquette telle qu'on la suivit, par exemple, dans le dîner d'apparat donné à l'Hôtel-de-Ville, où le roi et les princes, entourés des dames de la cour, furent servis par le préfet de la Seine et les conseillers municipaux. On n'avait pas le bon sens d'abandonner ces vieux usages, alors que les esprits, n'en comprenant plus la signification, prenaient pour un signe de servitude ce qui était une marque d'honneur. En les conservant, on oubliait que la cause directe de la Révolu-

[1] *Mém. du duc de Raguse*, t. VII, p. 45.

Digitized by Google

tion française, son mobile dominant, avait été la passion de l'égalité, et on put s'imaginer alors que les Bourbons en étaient les irréconciliables ennemis. Aussi commença-t-on à se défier d'eux[1], car l'ancien régime était plus odieux encore par la forme que par le fond, a dit M. Duvergier de Hauranne, et on eût plus facilement fait grâce aux vieilles institutions qu'aux vieilles distinctions et à la vieille étiquette[2].

Si les anciens bonapartistes, si les anciens révolutionnaires, peu amis du gouvernement, étaient disposés à le trouver en défaut, il faut dire également que les royalistes éprouvaient, de leur côté, plus d'un froissement. Lorsqu'après vingt-cinq ans de souffrances, ils virent restaurer la royauté qu'ils avaient toujours servie, assurément ils purent avoir le cœur joyeux et le verbe un peu haut; ils réclamèrent, quelques-uns trop vivement peut-être, une place d'officier ou une décoration : beaucoup en obtinrent, mais tous ne purent être satisfaits; et tandis que ceux qui, jusqu'alors, n'avaient pas été royalistes, trouvaient que l'on faisait beaucoup pour les nobles, pour les émigrés, pour les chouans, comme ils les appelaient, les vieux royalistes, qui avaient souffert pour la royauté, perdu leurs biens, donné leur vie pour elle, constataient souvent avec amertume que cette royauté, généreuse pour leurs anciens adversaires, faisait bien peu pour eux. Louis XVIII n'eut pas toujours la délicatesse de respecter par un silence discret ces plaintes du dévouement qui se croit méconnu : il divulgua ces réclamations, il en plaisanta, blessant ainsi profondément les royalistes qu'il discréditait, et fournissant à leurs adversaires un prétexte pour fortifier leurs répulsions. C'étaient les deux peuples en lutte au sein de la France. Les hommes venus de la Révolution et de l'Empire étaient irrités comme si on les attaquait, et ils se disaient attaqués par la reprise d'anciens usages, et par les cérémonies expiatoires que le sentiment religieux ou la pensée politique multipliaient, et par les récompenses données à ceux qui avaient combattu autrefois la République; de leur côté les royalistes étaient mécontents comme si on les repoussait, et plusieurs se disaient repoussés parce qu'ils n'obtenaient pas tous les dédom-

[1] Voir M. Foisset dans le *Correspondant*, 25 août 1858. — « La liberté française, disait Royer-Collard le 17 mai 1820, c'est l'égalité. »
[2] *Hist. du gouv. parlementaire*, t. II, p. 333.

Digitized by Google

magements auxquels ils croyaient avoir droit. Avec plus de modération et de désintéressement, avec un plus grand esprit de justice de part et d'autre, on eût pu conjurer le péril qu'une telle disposition d'esprit devait amener inévitablement; mais les intérêts plus que les opinions, les amours-propres plus que les intérêts, étaient en jeu [1], et personne ne sacrifiait ses passions au bien de la patrie.

L'administration, je l'ai dit, était faible : lorsque le ministère, appuyé par MM. Royer-Collard et Guizot, eut obtenu une loi temporaire rétablissant la liberté pour les livres, mais soumettant les journaux à la censure, la censure ne servit pas, et fut abandonnée, en fait, à des commis en sous-ordre très-indulgents. On eut ainsi l'inconvénient de rendre le gouvernement responsable d'articles de journaux remplis souvent d'amères récriminations. Un moment, le gouvernement supprima les établissements de la Légion-d'honneur; puis, sur les réclamations des Chambres, il les maintint, montrant ainsi, sans apaiser les murmures, la légèreté avec laquelle il agissait. Deux circulaires du ministre Beugnot, envoyées sur le désir du roi, sans qu'il en eût parlé à ses collègues, devinrent un événement : l'une (7 juin 1814), sur l'observation du dimanche, fixait des amendes à l'égard de tout contrevenant; l'autre, publiée trois jours après, ordonnait à toute personne de tendre sa maison sur le parcours de la procession le jour de la Fête-Dieu. Évidemment, M. Beugnot ordonnait ici de faire ce qu'il était désirable d'obtenir : car ce principe que l'État, en tant qu'État, est tenu d'honorer Dieu, est un principe vrai; mais le ministre oubliait que telle ordonnance, bonne en soi, peut devenir dangereuse selon le temps ou le pays où elle est publiée, qu'il ne faut vouloir que ce qui est possible, et que, vu l'état de la France, il n'était pas possible de transformer par circulaire des mœurs et des habitudes anti-religieuses, et de décréter le respect de la foi par ordonnance de police. Ces mesures pouvaient être imprudentes, mais elles ne justifiaient assurément en rien la violence avec laquelle certains députés s'écriaient alors, comme M. Durbach, « que le gouvernement avait le dessein de détruire tout ce qui s'était élevé pendant la Révolution, et de rétablir l'ancien régime [2].»

[1] M. Duvergier de Hauranne, t. II, p. 337.

[2] C'est sans doute en ajoutant plus de foi aux déclarations de quelques députés qu'aux faits en eux-mêmes, que des écrivains ont exprimé la pensée que

Digitized by Google

La passion déjà ne tenait plus compte aux Bourbons d'avoir sauvé la France, assuré la paix et donné la liberté. On oubliait que le gouvernement était honnête, et que par son honnêteté, en acceptant toutes les créances légitimes (loi du 23 septembre 1814), il fondait le crédit national [1]. La Chambre n'eut guère d'activité, le gouvernement eut peu d'initiative; presque aucune mesure réellement mauvaise n'avait été prise, mais des amours-propres avaient été froissés; on abusait de la paix et de la liberté, dont à peine on jouissait, et « qui ne contentait personne [2] »; par cet abus, on allait fatalement à des aventures qui devaient éloigner la paix et proscrire la liberté.

II

Des esprits s'inquiétaient sans motifs vraiment sérieux; mais ils se seraient calmés d'eux-mêmes s'il n'y avait eu des hommes habiles à faire naître et à exploiter ces inquiétudes dans l'intérêt de leurs passions. « La classe hostile n'est pas nombreuse, la classe méfiante est presque universelle, » écrivait alors M. de Barante, préfet de Nantes. Un homme passé maître dans les intrigues, Fouché, ancien régicide, devenu sous l'Empire duc d'Otrante, comptait exploiter cette méfiance. Il réunit les hommes du parti révolutionnaire avec les hommes du parti bonapartiste, pour renverser le gouvernement royal [3]. Les uns et les autres comptaient ensuite jouer leurs associés. On vit donc des militaires qui, à l'exemple de leur chef, avaient le plus souverain mépris pour ce qu'ils nommaient les idéologues, solliciter le concours de ces idéologues, et les révolutionnaires qui avaient gardé le plus profond silence sous le gouvernement personnel de Napoléon

M. Lavallée traduit ainsi : « Tous les actes du gouvernement royal ne furent qu'une réaction aussi insensée que violente contre le passé : l'émigration traita la France en pays conquis; l'ancien régime brava avec une ineptie, digne du délire de Coblentz, tous les intérêts et les sentiments nationaux... » (*Hist. des Français*, t. IV, p. 591.) Ce sont les paroles d'un pamphlet, ce n'est pas celles de l'histoire : et dire que c'est dans cet ouvrage, si passionné, si faux, qu'une grande partie de notre génération a appris les faits contemporains!

[1] En deux mois, la rente de 64 était montée à 78 francs.

[2] M. Hattin, *Hist. de la presse*, t. VIII, p. 67 et 73.

[3] M. Duvergier de Hauranne, t. II, p. 385.

Digitized by Google

ne cesser de réclamer bruyamment la liberté sous le gouvernement constitutionnel des Bourbons. Carnot publia le manifeste du parti dans son *Mémoire au Roi*, où toutes les récriminations contre l'ancien régime étaient renouvelées, et où toutes les fautes commises étaient énumérées. En même temps, le journal le *Nain jaune* attaquait par le ridicule les hommes et les actes du pouvoir; des généraux étaient prêts à lever l'épée, correspondaient avec l'île d'Elbe, ou agissaient dans un but encore indéterminé. Barras, l'ancien directeur, informa le gouvernement de ces menées, et annonça que l'on était sur un volcan; mais le gouvernement ne voulut pas le croire. Les adresses des villes, les protestations de dévouement de l'armée lui faisaient illusion.

Napoléon, mieux instruit de l'état des esprits, vint hardiment débarquer au golfe Juan avec les six cents hommes de sa garde. Qu'une seule troupe de gardes nationaux royalistes se fut présentée, et Napoléon vaincu pouvait finir par être pendu dans un coin des Alpes. Ses amis, Caulaincourt, Mollien, prévoyaient pour lui cette mort obscure; mais Napoléon s'avança : les troupes manœuvrèrent comme pour éviter de le rencontrer, tant on redoutait l'effet de sa présence! et lorsqu'au lac de Laffrey les premiers soldats se montrèrent, ils furent à lui. Peu d'heures après, en avant de Grenoble, le colonel de La Bédoyère amena son régiment à l'empereur, et donna ainsi une armée à celui, qui, jusqu'alors, n'avait eu que des complices.

Pour triompher, Napoléon avait employé l'audace, mais il avait employé aussi la calomnie. Afin d'expliquer le renversement de son trône, qu'amenèrent les suites de son ambition, Napoléon disait partout qu'il avait été trahi : « Soldats, nous n'avons pas été vaincus : deux hommes ont trahi ! » Le peuple le crut, et se persuada que réellement il avait été trahi. Afin de renverser les Bourbons, Napoléon soulevait contre eux toutes les passions révolutionnaires et s'écriait : « Les habitants de la France étaient menacés du retour des dîmes, des priviléges, des droits féodaux. » Le peuple le crut, et avec ce paysan des environs de la Mure, il répondit : « Oui, on voulait nous attacher à la terre; vous venez comme l'ange du Seigneur nous sauver. » Grâce à ces deux mensonges, — l'empereur a été trahi, les Bourbons veulent rétablir la dîme, — mensonges mêlés au souvenir « des grandes journées militaires depuis Austerlitz et Iéna jusqu'à

Digitized by Google

Montmirail, » on laissa partir les Bourbons et on laissa revenir l'empereur, comme il le dit lui-même.

Le corps municipal de Paris écrivait bien que, « depuis le retour du roi, la France commençait à respirer, » les volontaires royaux couraient bien aux armes; mais la fidélité de l'armée était incertaine, et pendant que Louis XVIII convoquait les Chambres (6 mars), proclamait Napoléon rebelle, ordonnait de le traduire devant un conseil de guerre et annonçait la fin prochaine de cette « échauffourée, » le drapeau blanc disparaissait partout devant le drapeau tricolore. Le comte d'Artois, envoyé de Paris pour prendre les dispositions réclamées par la circonstance, était réduit à l'impuissance. Macdonald à Lyon, M. de Vitrolles à Toulouse, la duchesse d'Angoulême à Bordeaux et bientôt le duc d'Angoulême, héroïque au pont de la Drôme, comme La Rochejaquelein, Suzannet, etc... en Vendée, ne pouvaient balancer un instant la fortune renaissante de Napoléon.

Devant le triomphe de l'exilé de l'île d'Elbe, les royalistes, à leur tour, crièrent à la trahison : le maréchal Soult, qui venait cependant de fulminer contre « l'insensé » et « l'aventurier, » se voyait contraint par les soupçons de donner sa démission de ministre de la guerre. Plût à Dieu que Ney eût envoyé la sienne avant de trahir son serment, et de conduire à Napoléon l'armée avec laquelle il voulait le prendre et l'enfermer, a-t-on dit, dans une cage de fer ! Le 14 mars, Ney proclamait que la cause des Bourbons était à jamais perdue et que la liberté allait enfin triompher !. Cependant Napoléon ne menaçait pas seulement les Bourbons, il menaçait la liberté. Un publiciste de talent, M. Comte, le démontra dans un écrit spécial [1], et les constitutionnels vinrent s'unir en ce moment aux royalistes; Benjamin Constant publia, le 19 mars, dans le *Journal des Débats*, une violente philippique contre « l'Attila et le Gengis-Khan. » Le lendemain, Louis XVIII, qui venait de dire aux Chambres (16 mars) : « Je ne crains rien « pour moi, mais je crains pour la France, » quittait Paris; à seize heures de distance, Napoléon y entrait, et quelques jours après Benjamin Constant revêtait, sans aucun embarras, l'habit de conseiller d'État : rapide changement dans les convictions qui, mal-

[1] *Essai sur l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon.*

Digitized by Google

heureusement, coïncide toujours avec les changements rapides de la fortune [1].

Le président de la Chambre des députés, M. Lainé, retiré à Bordeaux, protesta publiquement (28 mars) contre les nouveaux décrets rendus par Napoléon; mais personne n'entendit sa voix. L'armée était seule, il est vrai, à acclamer l'empereur, et la population lui était manifestement contraire, mais on se taisait, quoique chacun par instinct sentît que le retour de l'empereur devait fatalement ramener la guerre. « Faut-il donc, écrivait le conseil municipal de Paris, incendier une seconde fois l'univers pour rappeler une seconde fois l'univers sur la France ?» Néanmoins, de toutes parts venaient, comme il en était venu aux Bourbons, des adresses, des adhésions, des parjures.

Le succès rapide et prodigieux du retour de Napoléon en France, a dit M. Duvergier de Hauranne, « peut éblouir l'imagination, mais ne doit trouver grâce ni devant la raison, ni devant la morale, ni devant la politique [2]. » « Les conspirateurs du 20 mars, a écrit de nos jours un écrivain distingué [3], n'alléguaient pas même de griefs contre le roi à l'appui de leur damnable entreprise. » Napoléon ne mettait en avant aucun motif qui ne fut personnel et profondément égoïste. Voilà ce qui fait le crime des Cent-Jours, et comme les conséquences de cette résolution insensée étaient prévues ! Napoléon jouait avec la vie de 200,000 hommes une partie perdue d'avance.

Les Bourbons avaient donné la liberté : Napoléon se voyait donc forcé de parler, lui aussi, de liberté. Il fit écrire par Benjamin Constant, et il accepta l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire (2 avril); puis il convoqua les Chambres. Mais à chaque instant l'empereur apparaissait toujours le même, rebelle à sa contradiction, dictant des ordres et voulant être obéi : « Car « on me pousse dans une route qui n'est pas la mienne, s'écriait-il, « on m'affaiblit, on m'enchaîne..., il faut qu'on retrouve le vieux

[1] « J'ai vu que la liberté était possible sous la monarchie, écrivait Benjamin Constant le 19 mars, j'ai vu le roi se rallier à la nation. Je n'irai pas, misérable transfuge, couvrir l'infamie par le sophisme et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse. »

[2] *Hist. du gouv. parlementaire*, t. II. p. 455 et 553.

[3] M. Ch. Dunoyer, ancien rédacteur du *Censeur* avec Comte, devenu membre de l'Institut, dans *Le second empire et une nouvelle restauration*. Londres, 1864, 2 vol. in-8°, t. I, p. 141.

Digitized by Google

« bras de l'empereur[1]. » Les journaux furent déclarés libres, mais, dirigés par la police, ils avaient en réalité moins de liberté que sous la bénigne censure de la Restauration[2]. L'arbitraire sur certains points, la licence sur d'autres, se donnaient carrière. La confiscation, abolie par les Bourbons pour clore les révolutions, était rétablie, malgré tous les conseils, et décrétée contre tous les ennemis du régime impérial.

Cependant, comme il était facile de le prévoir, l'Europe, à peine désarmée, s'avançait frémissante ; car le retour de Napoléon, c'était évidemment la guerre, et une guerre sans merci. Il faudra donc que la France expie encore, par la honte d'une deuxième invasion, sa complicité dans l'aventure.

L'empereur continuait de faire appel aux passions révolutionnaires : Barrère, René de la Touche, Lepelletier, les anciens conventionnels étaient ses appuis : les cris de : « Mort aux prêtres ! » étaient mêlés à Lyon à ceux de : « Vive l'empereur ! » Napoléon répétait faussement que « le trône des Bourbons avait été élevé par des mains étrangères ; » il faisait marcher sa garde au bruit de la *Marseillaise*, et exécuter le *Ça ira* pendant le defilé des troupes aux Tuileries. Parti le 12 juin de Paris, Napoléon livrait, le 16, les combats indécis de Ligny et des Quatre-Bras ; le 18, il perdait la bataille de Waterloo, mais, comme disait Ney, ce n'était pas seulement une bataille, c'était un empire perdu[3]. Sur vingt généraux réunis en conseil, dix-huit se déclaraient alors convaincus qu'avant quinze jours le gouvernement serait renversé. A la Chambre, dont les membres, nommés souvent à d'infimes minorités, étaient révolutionnaires ou bonapartistes, on était plus pressé. On n'accorda pas les quinze jours, et on exigea immédiatement l'abdication de l'empereur (22 juin). Quelques députés voulurent en vain parler en faveur de Napoléon II et d'une régence ; l'ennemi était là aux portes de Paris ; la résistance était impossible, Carnot et tous les militaires étaient unanimes sur ce point[4] ; or, avant tout, il fallait conclure la paix, et qui pouvait la conclure ? Le nom des Bourbons se présenta de

[1] Séance du Conseil d'État, 21 avril ; M. de Vielcastel. t. III, p. 21.
[2] Duvergier de Hauranne, t. II, p. 509.
[3] Ceux qui, comme M. Th. Lavallée, ont dit qu'après Waterloo tout n'était pas perdu (t. IV, p. 198), n'ont pas étudié la situation.
[4] Ce qu'on a ainsi nommé les trahisons militaires de 1815, est faux.

Digitized by Google

lui-même : il était sur toutes les lèvres, mais n'était pas encore prononcé officiellement. Le maréchal Davout, qui n'était certes point un courtisan, écrivait le 29 juin : « Nous devons proclamer Louis XVIII... J'ai vaincu mes préjugés, la plus irrésistible nécessité et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la patrie. » Les maréchaux Oudinot, Gouvion Saint-Cyr, etc., déclaraient, eux aussi, la France perdue, si elle ne se hâtait de traiter et de rappeler les Bourbons. Le 1er juillet, Soult, Grouchy, Vandamme, etc., tous soldats de Waterloo, étaient d'avis de se rallier à Louis XVIII, tandis que, se croyant sans doute plus patriotes, de vieux conventionnels, comme Thibaudeau, déclaraient à la tribune que jamais ils ne consentiraient à reconnaître les Bourbons... Il y a plus : La Fayette, d'Argenson, Sébastiani, Benjamin Constant, les chefs des constitutionnels, se rendaient alors auprès des alliés, afin de réclamer, comme première condition de la paix, que Louis XVIII ne serait pas rappelé, et d'insinuer que l'on pourrait remplacer Louis XVIII par le roi de Saxe ou par le prince d'Orange [1].

Assurément, les souverains se montraient très-indifférents relativement à Louis XVIII ; ils ne s'étaient point armés pour sa cause, et le 11 mai M. de Werner avait déclaré formellement, avec l'assentiment de M. de Metternich, que les souverains renonçaient à rétablir le roi sur le trône. L'empereur de Russie demandait même s'il ne conviendrait pas d'examiner en quoi le duc d'Orléans pourrait convenir comme roi à la France et à l'Europe. Mais l'intérêt de l'Europe fit revenir les souverains à la pensée, émise par Wellington, que les Bourbons pouvaient encore régner [2].

III

Louis XVIII s'était retiré à Gand au commencement des Cent-Jours ; et le 15 avril, le 24, et le 2 mai, il avait parlé à la France, avouant les fautes de son gouvernement, et exprimant son désir d'y porter remède. Louis XVIII n'avait pas été accompagné du

[1] M. de Vielcastel, t. III, p. 397. — M. Duvergier de Hauranne, t. III, p. 105. — Voir sur ces points M. Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. II, *passim*.

[2] M. Duvergier de Hauranne, t. II, p. 591.

Digitized by Google

duc d'Orléans, venu à Londres, et désireux de se faire une situation à part [1], mais il avait conservé dans l'exil plusieurs de ses nouveaux amis, les maréchaux Victor, Macdonald, Berthier, M. de Vaublanc, M. Guizot, etc. M. Lainé vint à Gand incognito. Chateaubriand publia, avec autorisation, son *Rapport au roi*, qui fut un véritable manifeste (12 mai).

Lorsqu'on est malheureux, on cherche à attribuer la cause de son malheur à quelqu'un. Ce quelqu'un, pour tout le monde, fut M. de Blacas, ministre et favori de Louis XVIII. Il y avait contre lui une double rancune : rancune des constitutionnels qui lui reprochaient d'avoir trop fait pour les émigrés, et rancune des émigrés, mécontents de n'avoir pas eu tous leurs désirs satisfaits. L'empereur Alexandre déclarait, en outre, qu'on ne pouvait rien faire avec M. de Blacas. Il fut remplacé par M. de Talleyrand, indiqué par les souverains alliés, par le duc de Wellington surtout, et par l'opinion. Talleyrand, suivant également le conseil du duc de Wellington, amena le duc d'Otrante, Fouché, dont le comte d'Artois lui-même, gagné par M. de Vitrolles, se faisait l'appui, et que des royalistes très-purs déclaraient l'homme nécessaire. Le bailli de Cruzol, par exemple, prêchait sur les toits que « le salut du roi et de la royauté était dans la nomination de Fouché [2]. »

Toute lutte entre les partis, comme tout procès entre particuliers, ne s'arrête que si une transaction est acceptée de part et d'autre. Ordinairement un gage, visible aux yeux de tous, vient annoncer, pour ainsi dire, cette transaction. En 1814, la charte octroyée par Louis XVIII fut la transaction nécessaire qui intervint entre les partis, mais aucun signe particulier ne la proclama. Le drapeau tricolore avait été repoussé par le roi; car, bien que les luttes, où les deux drapeaux avaient été engagés l'un contre l'autre, eussent cessé depuis plus de quinze ans, le souvenir en était trop récent pour que vingt victoires même l'eussent effacé.

Le drapeau tricolore n'était pour les royalistes, n'aurait dû être pour la France, que le drapeau de la terreur révolutionnaire et du despotisme militaire, le drapeau de Robespierre, du meurtrier du duc d'Enghien et de l'homme qui, par ambition, avait fait

[1] Il en résulta un fâcheux effet, dit M. Duvergier de Hauranne. t. II, p. 585.

[2] Chateaubriand, *Mém. d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 471, et t. VII, p 530.— Alf. Nettement, t. III, p. 102. — Duvergier de Hauranne, t. III, p. 100.

Digitized by Google

périr deux millions de soldats[1]. Ce drapeau n'a jamais été ce que, malgré de nouvelles révolutions, il est apparu depuis à certaines heures, comme en juin 1848 et en mai 1871, le drapeau de la société maintenu contre la barbarie au prix d'un sang généreux. En 1815, comme en 1814, comme toujours, la même question se posa : y aurait-il un gage de la transaction acceptée par tous et quel serait ce gage ? On ne pouvait pas prendre le drapeau tricolore qui, trois mois auparavant, avait été arboré pour chasser le roi. Davout cependant, le très-royaliste Hyde de Neuville, et les chefs de la garde nationale, demandaient à Louis XVIII de l'accepter. Le maréchal Oudinot écrivait : « Sire, la cocarde nationale est aujourd'hui pour Votre Majesté ce qu'était la messe pour Henri IV. » Mais Louis XVIII, prêt, disait-il, plutôt que de souscrire au drapeau tricolore, à reprendre la route d'Hartwell, fit porter le gage nécessaire à donner sur les hommes et non sur les choses ; et c'est ainsi que le frère de Louis XVI, déclarant, peu de jours auparavant, que jamais il ne donnerait de places aux régicides, eut la douleur de voir assis devant lui, au conseil de ses ministres, un ancien évêque marié et un ancien religieux régicide. En signant la nomination de Fouché, Louis XVIII eut, dit-on, les larmes aux yeux, et on l'entendit murmurer le nom de Louis XVI. Les royalistes de province, étrangers aux intrigues de cour, furent exaspérés. « Jamais, en effet, comme l'a dit M. de Carné, combinaison politique ne fut en désaccord plus manifeste avec l'état des choses et la situation respective des partis...; car, tant que les partis ont des convictions ardentes, les meilleurs instruments, pour les contenir, sont ceux qui partagent leurs croyances en demeurant étrangers à leurs passions[2].» Non, Fouché n'était point nécessaire ; mais sa présence était le gage accordé à l'Europe et donné à la France que l'ancien régime, dont on gardait le drapeau, ne détruirait pas le nouveau régime.

[1] L'ancien directeur de la conscription sous l'Empire a évalué à plus de 1,700,000 hommes, nés dans les anciennes limites de la France, les morts dans les guerres de 1804 à 1815. — Fait rappelé par M. Passy à l'Académie des sciences morales, 22 janvier 1859. — V. l'excellent ouvrage de M. Léonce de Lavergne, *Economie rurale de la France*, c. XLII.

[2] *Études sur le gouvernement représentatif en France* (2 vol. in-8°, 1855), t. II, p. 32 et 35. — M. Duvergier de Hauranne (t. II. p. 407) parle de ce pacte immoral et impolitique qui devait porter aux principes et à l'honneur de la Restauration une si profonde atteinte.

Digitized by Google

Les conditions de la paix avec l'Europe furent bien plus onéreuses que celles imposées en 1814, et la France put ainsi mesurer ce que, outre le sang de ses enfants, les catastrophes financières, la ruine de son commerce et la corruption exercée sur la raison humaine, la révolution des Cent-Jours devait lui coûter[1]. Les gouverneurs alliés réclamaient des garanties sérieuses contre l'ambition et l'agitation de notre pays. Le premier ministre de l'Angleterre, lord Liverpool, écrivait : « Toute paix qui laisserait la France telle que l'avait faite le traité de Paris, ou même telle qu'elle était avant la Révolution, causerait en Angleterre une pénible surprise. Nous serions impardonnables si nous quittions la France sans avoir pourvu par une bonne frontière à la protection des pays limitrophes. » Tous les journaux anglais tenaient le même langage, et le prince de Castel-Cicala, obéissant aux ordres de Louis XVIII, avait grand'peine à combattre ces fâcheuses dispositions. La Prusse était plus irritée encore, et le prince de Hardemberg, dans son *Memorandum* du 4 août, disait : « Qu'il serait impardonnable de retomber dans la faute de 1814, qu'il fallait exiger des garanties, que la nation française, ayant plus d'égoïsme que de patriotisme, trouverait moins dur de céder des provinces que de l'argent. Veut-on une paix durable et solide? ajoutait-il, il faut que la France rende à ses voisins la défensive qu'elle leur a ôtée, c'est-à-dire l'Alsace et les forteresses des Pays-Bas, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre. » On travailla sur ces données ; car la difficulté actuelle, selon le mot de Castlereagh, était de faire garder quelque mesure aux Prussiens, et une carte fut tracée pour indiquer les nouvelles limites[2]. Lorsqu'on la présenta à Louis XVIII, en présence d'Alexandre et de Wellington, le vieux monarque ne put retenir son indignation, et demanda avec dignité à reprendre le chemin de l'exil. M. Beugnot, écrivant alors au comte de Blacas, se demandait s'il devait nous rester une France[3].

Cependant l'empereur de Russie s'était déclaré le défenseur de notre pays, et son ministre Capo d'Istria avait présenté le

[1] « Un des caractères de ce temps, disait Royer-Collard, c'est l'oubli des notions les plus simples, suite naturelle de l'une des plus grandes corruptions qui aient été exercées sur la raison humaine, je veux dire le gouvernement impérial. » M. de Barante, *Vie politique de Royer-Collard*, t. II. p. 99.

[2] Duvergier de Hauranne, t. III, p. 240.

[3] A. Nettement, t. III. p. 234.

Digitized by Google

26 juillet, aux Conférences, un mémoire très-net, indiquant qu'on ne pouvait exercer sur la France le droit de conquête. Wellington et Castlereagh étaient, eux aussi, d'accord sur les inconvénients d'un démembrement. « Enlever à la France quelques territoires ou une ligne de forteresses, c'était l'exaspérer sans l'affaiblir, écrivait lord Castlereagh, et provoquer une nouvelle guerre [1]. »

La Prusse dut céder, mais les conditions du traité étaient dures : la Savoie nous était enlevée, ainsi que Philippeville, Marienbourg, Landau, etc. ; la contribution de guerre, fixée d'abord à 800 millions, fut réduite à 700, et l'occupation militaire, au lieu de se prolonger sept ans, fut restreinte à cinq ans (20 nov. 1815). Toutes ces charges, qui devaient s'élever à 1,405,190,213 fr., jointes aux répétitions exercées par l'étranger, portèrent à 2,416,886,300 fr. le capital que la tentative de Napoléon coûtait à la France [2].

Telle était la situation dans laquelle l'Empire laissait notre pays. Il importe de la connaître et de s'en rappeler ; car, a dit le duc de Broglie, « lorsqu'on cherche sincèrement dans l'histoire un enseignement, il faut bien examiner en quel état chaque gouvernement a trouvé la France, et dans quel état il l'a laissée. C'est le vrai criterium, le seul qui soit décisif et qui porte coup [3]. »

Les difficultés intérieures étaient aussi bien plus considérables qu'en 1814. La proclamation libérale, donnée à Cambrai (28 juin), avait sans doute détruit le mauvais effet de la proclamation assez dure rédigée, à Cateau-Cambrésis, trois jours auparavant (25 juin) [4]. Mais il était trop évident que les Cent-Jours avaient ravivé cruellement la grande plaie de la France, cette haine entre les classes sociales que Napoléon, dans ses proclamations, s'était fait un jeu de surexciter. « La Restauration perdit alors la seule position qui put assurer l'avenir de la France : elle cessa d'être une transaction pour devenir une victoire [5]. » Dans le

[1] M. Duvergier de Hauranne, t. III, p. 241. — Alfr. Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. III, p. 223-225.

[2] *Vues sur le gouvernement de la France* (in-8°, 1870), p. VII.

[3] Discours de M. le comte Roy à la Chambre des pairs, 17 janvier 1833. — Nettement, t. III, p. 537.

[4] Nettement, t. III, p. 95. — Duvergier de Hauranne, t. III, p. 101.

[5] M. de Carné, *Études*, t. II. p. 28. — Guizot, *Mémoires*, t. I, p. 110. — Duvergier de Hauranne, t. IV, p. 537.

Digitized by Google

Midi, des cœurs ardents profitèrent de la victoire pour assouvir leur vengeance. En 1814, aucun excès n'avait été commis dans ces contrées. Mais, pendant les Cent-Jours, vingt-un catholiques royalistes ayant été assassinés par des protestants bonapartistes, il y eut, après la chute de l'Empire, des représailles exercées. Quatorze protestants et bientôt vingt-trois autres furent frappés ; cinq catholiques tombèrent de leur côté : en tout, il y eut vingt-six catholiques et trente-sept protestants tués [1]. En l'absence des autorités, qui ne pouvaient se faire respecter, les populations, constituées en état de guerre civile, se livrèrent à leurs passions. Le 1er septembre, le roi lança une proclamation pour arrêter de « coupables excès » [2]. Le duc d'Angoulême se rendit trois fois à Nîmes, et par sa fermeté chercha à calmer l'effervescence. Sur d'autres points, à Avignon, le maréchal Brune (2 août), à Toulouse, le général Ramel (15 août), furent aussi lâchement assassinés, malgré les efforts des autorités impuissantes à contenir la multitude en furie [3]. Ce sont là d'odieux attentats assurément, mais ils ne peuvent raisonnablement être imputés au gouvernement : on veut cependant l'en rendre responsable, lorsque l'on parle de la *terreur blanche* de 1815, mot impropre, si l'on veut opposer et comparer ces excès à la terreur rouge de 1793. L'histoire, en condamnant les crimes dont se rendirent alors coupables

[1] Voir les pièces à l'appui : Nettement, *Hist. de la Rest.*, t. III, p. 645, où se trouve un mémoire de M. de Larcy ; Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 146-205, 297-305 ; *Histoire de Nîmes* de M. Baragnon père, 1840. — En 1819, les consistoires présentèrent les noms de dix-huit personnes, parents de victimes, pour recevoir 50,000 francs, que le préfet, M. d'Haussez, était chargé de distribuer, (Nettement, p. 197). — M. de Vielcastel parle des « égorgements de Nîmes » (t. IV, p. 171) et beaucoup d'écrivains prennent le même ton. Pour être bien éclairé sur la question, il faut savoir que lord Wellington, pressé par la société de protection pour la liberté religieuse et par d'autres réunions à Londres, Édimbourg, Glasgow, Plymouth, etc., d'intervenir en faveur des protestants, répondit que « le gouvernement anglais s'alarmait sans motif sur le sort des religionnaires de France, que les massacres du Languedoc étaient uniquement l'œuvre des passions politiques, que c'étaient les protestants jacobins et bonapartistes qui avaient recommencé la guerre contre les royalistes et les catholiques, que le pouvoir faisait tout ce qui dépendait de lui pour protéger les calvinistes, qu'on l'accusait à tort. (Voir M. de Vielcastel, t. IV, p. 172.) Ce témoignage d'un homme si bien placé pour être bien renseigné est décisif.

[2] Nettement, t. II, p. 220.

[3] M. Duvergier de Hauranne incrimine injustement la conduite de personnes haut placées à Toulouse : il appelle M. de Villèle le protecteur très-zélé des assassins du général Ramel (t. IV, p. 166). M. le comte de Neuville a rétabli les faits dans sa *Notice sur M. de Villèle*, p. 11. — Cf. Nettement, t. III, p. 201.

Digitized by Google

quelques individus, doit protester contre un rapprochement qui est une véritable insulte à la vérité [1].

On peut juger par ces excès déplorables combien les sentiments royalistes étaient surexcités [2]. Aussi, lorsque les élections eurent lieu (14-22 août), il sortit du scrutin une Chambre presqu'entièrement composée de royalistes. Le corps électoral cependant était le même à peu près que celui existant sous l'Empire; mais, sous l'impulsion des événements, un courant puissant entraînait, comme toujours, les indifférents à voter dans le sens royaliste, où ce courant s'exerçait.

Talleyrand et Fouché comprirent qu'ils ne pouvaient rester au ministère : comment se présenter devant une telle Chambre? Fouché donna le premier sa démission (21 septembre), après avoir lu au conseil du roi deux mémoires (9 août-septembre), où les royalistes étaient dénoncés à la France comme méditant le renversement des libertés publiques. M. de Talleyrand ne put également se maintenir, et se retira (26 septembre).

« Ce premier ministère de la Restauration avait vécu au milieu de difficultés inouïes; il les avait souvent heureusement tournées, mais son plus grand tort fut que, de ces deux membres principaux, aucun n'était à sa place. » Le duc de Richelieu, si respecté par tous, si estimé par l'empereur de Russie, par conséquent si utile puisqu'on avait alors à traiter avec l'Europe, devint chef du cabinet avec MM. de Feltre, Vaublanc, Barbé-Marbois, Louis Decazes pour collègues. Le ministère de 1815, pas plus que celui de 1814, ne fut homogène, et une partie des difficultés vint ainsi de son origine. Mais pouvait-on alors constituer un autre ministère?

[1] Deux des assassins du général Ramel furent ensuite condamnés à mort; celui qui tira sur le maréchal Brune fut condamné à mort par contumace; Servant, un des assassins des protestants, fut condamné à mort; Truphemy fut condamné aux travaux forcés à perpétuité; Trestaillons fut condamné à mort par contumace.

M. Enjolric, avocat général à Nîmes, a cité six arrêts de la cour de cassation des 14 décembre 1815, 8 février 1816, 16 et 25 mai et 5 juin 1817, renvoyant devant des cours d'assises treize individus pour meurtres commis à Nîmes en juillet et août 1815. Si la justice n'a pas été complète, il est cependant inexact de faire croire qu'il y a eu une impunité volontaire, comme M. de Saint-Aulaire le disait à la Chambre des députés le 20 mars 1817, comme M. de Vielcastel (t. V, p. 180) et d'autres écrivains l'ont répété.

[2] Le procès des deux généraux Faucher, fusillés le 27 septembre 1815, est celui où la passion apparaît le plus : ils ne trouvèrent pas à Bordeaux un avocat pour les défendre. — Nettement, t. III. p. 605 ; Vielcastel. t. IV. p. 130.

Digitized by Google

Les royalistes étaient persuadés que les Cent-Jours étaient le résultat d'une conspiration, et que la punition seule des coupables pouvait assurer l'avenir de la monarchie. On ne voulait pas paraître impuissant, et l'on s'exposait au reproche de se montrer implacable. Une ordonnance en date du 27 juillet, rédigée à la hâte par Fouché, avait excepté de l'amnistie cinquante-sept personnes : dix-neuf généraux étaient traduits devant les conseils de guerre compétents, comme coupables d'avoir trahi le roi avant le 23 mars et attaqué le gouvernement à main armée; trente-huit autres personnes étaient condamnées à sortir de Paris, en attendant que les Chambres eussent statué sur celles qui devaient quitter le royaume ou être livrées aux tribunaux. Les cinquante-sept personnes ainsi désignées, sauf M. de Lavalette, déjà arrêté, eurent le temps de passer la frontière, mais plusieurs restèrent. Le général de La Bédoyère, arrêté le 2 août, condamné à mort le 14, fut exécuté le 19. Le maréchal Ney, arrêté le 5 août [1], condamné à mort par la Chambre des pairs le 5 décembre, fut fusillé le 7. M. de Lavalette, également condamné à mort (20 novembre), parvint à s'échapper. Leur grâce avait été demandée à genoux par leurs femmes éplorées; elles ne purent l'obtenir, tant on était convaincu qu'il fallait sévir [2]! La Bédoyère, Ney, étaient coupables sans aucun doute, les sentences qui les frappaient étaient littéralement justes ; mais accorder un pardon ou une commutation de peine eût été magnanime.

« Le pouvoir ne sut pas être grand, dit M. Guizot, seul moyen parfois d'être fort [3]. » — « Ne pouvait-on comprendre, selon la remarque du duc de Broglie, qu'après une révolution à laquelle une partie considérable du pays a pris part, il n'était ni juste ni politique de choisir quelques hommes pour les sacrifier? »

Le ministère présenta à la Chambre quatre lois inspirées par la crise récente.

[1] En apprenant l'arrestation de Ney, Louis XVIII s'écria : « Il nous fait plus de mal aujourd'hui, en se laissant prendre, qu'il ne nous en a fait le 13 mars. » (Vielcastel, t. IV, p. 524; *Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, p. 188.)

[2] Parmi les pairs, anciens fonctionnaires de l'Empire et anciens compagnons d'armes de Ney, trois ou quatre au plus se rallièrent à l'avis de la déportation; les autres votèrent la mort sans hésitation. — On comprend alors ce que dit le duc de Raguse (t. VIII, p. 200) : « Les petites femmes de la cour ne parlaient de rien moins que de me fusiller » (parce qu'il avait mené Mme de Lavalette aux Tuileries).

[3] *Mémoires*, t. I, p. 136.

Digitized by Google

La loi de sûreté générale, qui permettait d'arrêter, sans le traduire devant les tribunaux, tout individu prévenu de crimes ou délits contre la personne du roi, était mal faite. Les pouvoirs qu'elle conférait étaient assez vagues et pouvaient mener à exercer des vengeances; mais on la disait nécessaire : les hommes réputés les plus modérés, Royer-Collard, Pasquier, de Serre, avaient insisté sur l'urgence; elle fut votée (28 octobre 1815). Si quelques dispositions restaient trop rigoureuses, une circulaire du ministre, beaucoup plus modérée que l'exposé de motifs, prit l'initiative de tempéraments que des amendements proposés, et rejetés alors par le ministre, n'avaient pu introduire dans le texte. Lanjuinais avait comparé injustement cette loi à la loi des suspects de 1793; mais évidemment, dit ici M. de Vielcastel, si peu indulgent pour la Restauration, quoi qu'on put dire et quel que fût le malheur du temps, on était bien loin de 1793 [1]; car si l'arbitraire existait, il était contenu, en fait, par la responsabilité du ministre et l'honorabilité des agents.

La loi sur la répression des cris séditieux, défavorablement accueillie par la Chambre et par la presse royaliste, parce qu'elle était trop indulgente, fut remaniée par la commission, et devint plus sévère. La peine de la déportation était édictée contre tous ceux qui provoquaient le renversement du trône ou un attentat contre le roi. Des amendes frappaient ceux qui répandaient de faux bruits sur le rétablissement des droits féodaux, de la dîme, et sur l'inviolabilité des biens dits nationaux. Quelques esprits ardents insistaient pour qu'on aggravât la pénalité [2]; mais la majorité, heureusement, ne les suivit pas dans la voie de ces rigueurs, et la loi fut votée par 290 voix contre 10 (9 novembre 1815). Avec moins de passion et un coup d'œil plus ferme, les députés les plus ardents dans leurs convictions auraient compris, dit très-bien M. Nettement [3], que ce n'était point par la sévérité impitoyable des lois pénales, mais par l'habileté et la fermeté de la politique, qu'on pouvait prévenir le retour des attentats.

Ce n'était pas assez : comme on était convaincu de l'insuffisance de la juridiction ordinaire pour atteindre et frapper les

[1] *Hist. de la Restauration*, t, IV, p. 178.

[2] « J'ai bien souffert de toutes les choses inconsidérées qui ont été dites par les hommes les mieux intentionnés, » écrivait M. de Villèle.

[3] *Hist. de la Restauration*, t. III, p. 332.

Digitized by Google

crimes politiques, une loi réinstitua les cours prévôtales, tribunaux exceptionnels composés de cinq juges pris dans les tribunaux civils ordinaires, d'un président et d'un prévôt militaire, jugeant sans appel quiconque aurait participé à une rébellion armée ou à une réunion séditieuse. La loi fut votée, et le ministère promit d'en user avec réserve et discernement. Malgré des procès politiques assez nombreux, on reconnaît qu'il en usa ainsi[1].

Enfin, on ne voulut pas admettre l'amnistie, ni les exceptions à l'amnistie, telles que le roi les avait réglées. On trouvait la liste dressée le 24 juillet par Fouché, incomplète d'une part, puisque de grands coupables n'étaient pas nommés, et d'autre part non équitable, puisque les noms de personnes très-secondaires étaient mêlés à ceux des sommités. M. de La Bourdonnaye proposait de classer les coupables en catégories, et il prononça en cette occasion un discours malheureux : Saint-Just ne parlait pas autrement, dit à ce sujet M. Duvergier de Hauranne[2]. Les royalistes voulaient généralement faire réviser dans le sens de la clémence la liste des trente-huit personnes désignées dans l'ordonnance, mais ils réclamaient l'expulsion des régicides compromis dans les Cent-Jours. La Chambre, moins trois voix, vota cette expulsion avec la conscience d'accomplir, comme le disait un député, « un de ces actes publics qui font faire un pas énorme dans le sens de la morale.» M. de Villèle et beaucoup de ses amis demandèrent en vain le rejet de l'article 5 de la loi, exceptant de l'amnistie les personnes contre lesquelles des poursuites étaient commencées, « acte épouvantable d'arbitraire et d'injustice, disait M. de Villèle, qui compromettait l'honneur de l'amnistie, puisque tout procès devait aboutir forcément à des condamnations. »

L'état de nos finances exigeait un soin particulier; car comment, même avec des économies, faire face à toutes les dépenses que la triste succession de l'Empire nous imposait ? Le ministre des finances, M. Louis, voulait vendre quatre cent mille hectares de bois, mettre cinquante centimes additionnels sur les contributions, élever les tarifs de douanes, d'enregistrement, de timbre, etc... La commission de la Chambre des députés refusa, en général, l'augmentation des impôts, et accorda seulement 10 % sur la contribution personnelle et 50 % sur les portes et fenêtres; elle

[1] M. de Barante : *Vie politique de Royer-Collard*, t I, p. 166.
[2] *Hist. du gouvernement parlementaire*, t. III, p. 309.

Digitized by Google

proposa le doublement des patentes, refusa la vente des bois, offrit pour liquider l'arriéré de remettre des titres de rentes aux créanciers. Comme ces rentes étaient au-dessous du pair, on y vit une banqueroute déguisée, et M. de Vielcastel appelle cette combinaison un système insensé en matière de finances, ce qui est exagéré. Après de longues discussions, le ministère retira son projet, et accepta celui de la commission, en le modifiant heureusement. Ainsi on livra aux créanciers des reconnaissances non négociables, pouvant être échangées immédiatement contre des rentes, et remboursables suivant le mode qui serait fixé dans la session de 1821. Par ce moyen, les intérêts des contribuables étaient sauvegardés, et le crédit de l'État assuré.

Au sujet de la loi d'élections, soumise ensuite aux délibérations de la Chambre, il y eut trois projets : celui du ministère, celui de la commission, celui mis en avant par quelques esprits distingués groupés autour de Royer-Collard et qu'on appela les doctrinaires. Le projet ministériel, présenté par un ancien préfet de l'Empire, devenu ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, mettait les élections dans les mains du gouvernement : il rencontra une improbation à peu près unanime. M. de Vaublanc suivait la tradition impériale, et M. Fiévée disait que la loi pourrait alors se réduire à ces mots : les ministres nomment les électeurs, qui nomment les députés.

Les doctrinaires, soutenant que l'électeur n'exerçait pas un droit mais une fonction, exigeaient que, pour remplir cette fonction, on payât trois cents francs d'impôts. La commission admettait deux degrés d'élections : les électeurs au premier degré, âgés de vingt-cinq ans, payaient cinquante francs de contribution (ou selon MM. de Villèle et Corbière, vingt-cinq francs); ces contribuables choisissaient, parmi les personnes payant trois cents francs de contribution, de cent cinquante à trois cents électeurs, selon la population du département, lesquels nommaient les députés. M. de Villèle disait : « Plus il y aura de Français pour concourir à la nomination de la Chambre, plus elle sera apte à remplir le rôle qui lui est assigné par la Charte »; et M. de Bonald indiquait la commune comme « l'élément véritablement politique d'une représentation nationale dans un pays qui veut être monarchique. »

La discussion amena, sur certains points de détail, un compromis qui nuisit au projet de la commission, sans sauver le projet ministériel. M. de Vaublanc proposa un projet nouveau (avril

Digitized by Google

1816) : admis par la commission, il fut voté par la Chambre des députés, mais rejeté par la Chambre des pairs. On restait donc encore dans le provisoire.

Au milieu de ces grandes lois et de ces discussions, la Chambre s'occupa de beaucoup d'autres questions qui se ramènent à ces deux chefs : d'une part, honorer les personnes ou les actes royalistes et flétrir les personnes ou les actes révolutionnaires ; d'autre part, reconstruire la société sur ce qu'on nommait les principes religieux et monarchiques. Je dis ce qu'on nommait, car souvent on prenait pour des principes ce qui n'en était pas, des règles qui pouvaient se modifier selon les temps et les lieux.

Un député de la Provence, M. de Fabry, le remarquait déjà en 1815. Un grand nombre de royalistes avaient alors cette idée fausse et malheureuse que tout était à refaire dans la société : ce qui était, en sens contraire, l'erreur des philosophes du XVIIIe siècle ; car il fallait seulement réformer certains points, comme on le fit justement en supprimant le divorce, etc., en améliorer d'autres, comme dans la loi sur la réorganisation de la cour des Comptes, etc. ; mais on ne s'en tint pas là. Un député demandait que l'on remît au clergé la tenue des actes de l'état-civil ; un autre que l'on rendît le clergé propriétaire ; celui-ci que l'on plaçât tous les colléges sous la surveillance des évêques, c'est-à-dire qu'en supprimant justement le monopole de l'Université, on l'attribuât au clergé ; celui-là réclamait la diminution du nombre des tribunaux, moyen détourné de supprimer un moment l'inamovibilité de la magistrature afin de l'*épurer*, comme on voulait épurer tous les services ; tel autre proposait la création d'une noblesse privilégiée comme moyen de mettre un terme à la révolution, etc... Ce sont ces propositions individuelles, toutes, sauf une, repoussées par la Chambre et le gouvernement [1], qui ont fait accuser cette Chambre et ce gouvernement « de vouloir refaire l'ancienne France avec sa noblesse, son clergé, son tiers-état, ses priviléges, ses corporations, ses provinces [2] : » ce qui est manifestement une exagération et une erreur. Assurément, les

[1] Guizot, *Mémoires*, t. I, p. 128.

[2] M. Dauban, *Histoire contemporaine*, p. 12 (livre classique). La même exagération et la même inexactitude se remarquent dans ceux qui parlent de la violence réactionnaire de la Chambre composée de fanatiques de l'ancien régime » (Vielcastel, t. V, p. 231), ou de « la lutte ouverte de la Chambre de 1815 contre les idées u es de la Révolution et contre les mœurs formées par elle » (Carné, t. I, p. 42.)

Digitized by Google

auteurs de ces propositions manquaient d'esprit politique, c'est-à-dire de ce bon sens pratique qui sait discerner ce que, vu les circonstances, il est possible et avantageux de faire en tel temps et en tel pays. Beaucoup de royalistes, par leurs idées impraticables, dès lors funestes au point de vue politique, méritaient peut-être le mot dit à leur sujet par Louis XVIII : « Ce sont des fous [1] ! » Mais ces esprits extrêmes, rêveurs, théoriciens, ne formaient pas la majorité de la Chambre. MM. de Villèle et Corbière commençaient à discipliner et à modérer leurs amis, tout en leur servant parfois d'organe ; et un groupe considérable de députés se ralliait autour de MM. de Serre, Lainé, Pasquier, etc. Toutefois, par la force des choses, je le reconnais, la lutte était ravivée entre la France monarchique et la faction révolutionnaire. Il eût fallu, pour l'apaiser, beaucoup de modération, et, de part et d'autre, un égal esprit de justice ; cet esprit ne se trouva pas.

Aussi, il faut bien se demander si c'est la Chambre, ou si c'est le gouvernement, qui sont responsables de cette inintelligence de la situation, de cette fureur de proscription qu'on reproche à la Chambre avec amertume, et si ce n'est pas plutôt l'opinion publique dont la Chambre était l'écho. En effet, le souvenir des Cent-Jours ôtait le sang-froid à tout le monde, écrit justement Alfred Nettement ; il avait, nous l'avons vu, rendu les royalistes défiants, car la Restauration, croyaient-ils, s'était perdue par trop de faiblesse ; il rendait leurs adversaires ardents, car il leur faisait espérer un facile renversement de l'état de choses actuel.

Le quartier général de l'opposition était en Hollande. Les exilés et les réfugiés volontaires « lançaient de là, tous les cinq jours, dans le *Nain jaune*, une grêle meurtrière d'articles calomnieux, longs ou courts, sérieux ou plaisants, contre la fausseté du roi, contre la violence sanguinaire de la Chambre, contre la faiblesse des ministres, et en même temps s'épuisaient en éloges sur la haute raison et la loyauté du roi des Pays-Bas et de son fils, le prince d'Orange ; ils disaient que la France avait tout à craindre des Bourbons et que, si l'on voulait avoir du repos, il fallait les expulser [2]. » Alors, au dedans du pays, il se rencontrait des hommes prêts à traduire en actes ces conseils coupables.

[1] Cité par M. Duvergier de Hauranne (t. III, p. 350), comme extrait des *Mémoires inédits* de M. de Vitrolles, auquel le propos a été dit.

[2] Hattin. *Histoire de la presse*. t. VIII, p. 150.

Digitized by Google

La conspiration de Didier à Grenoble fut une des premières à être signalée ; exagérée peut-être lorsqu'elle éclata (mai 1816), elle a été depuis trop amoindrie. On se servait du nom de Napoléon II, qui, seul, avait du prestige auprès du soldat ; mais, selon toutes les apparences, on travaillait au fond pour le duc d'Orléans, sans son concours évidemment, mais avec la conviction qu'on serait avoué si l'on réussissait. La répression fut facile, et les insurgés, pris les armes à la main, furent jugés et condamnés. Le ministère (ce qui montre que l'opposition prétendue entre le gouvernement et la Chambre sous le rapport de la sévérité est inexacte) dépassa la mesure conseillée par la politique et prescrite par l'humanité ; car il ne s'arrêta pas où s'était arrêtée la cour prévôtale, et ordonna l'exécution d'insurgés pour lesquels le conseil de guerre et les autorités locales avaient rédigé un appel à la clémence royale. Les autorités, à leur tour, étaient allées trop loin, et les ministres de l'intérieur et de la guerre durent blâmer (le 13 mai) les mesures exorbitantes d'intimidation prises par le préfet et le général, ordonnant (le 9 mai) qu'au besoin les maisons seraient rasées, etc., et autres menaces à tout le moins maladroites, car on ne les exécuta pas, et, sans apporter aucune force réelle, elles jettent l'odieux sur ceux qui les prennent. « Tout gouvernement légitime, disait à cette occasion un des ministres, M. Lainé, répugne à des actes irréguliers, et ne saurait punir révolutionnairement un délit révolutionnaire. » Le rôle de la justice était assez sévère sans y ajouter ; et vingt-quatre condamnations à mort, rendues par le jury, s'expliquaient par les appréhensions qui tourmentaient alors tous les esprits.

Après la conspiration de Grenoble, le ministère, devenu plein de défiance, se fit une loi de presser les décisions de la justice. Quatre membres de la société des *Vautours de Bonaparte*, coupables d'excès contre les habitants des campagnes de la Sarthe, furent condannés à mort par la cour prévôtale et exécutés (28 mai), ainsi que trois membres de la sociéié des *Patriotes de 1816* ; le général Chartran fut fusillé (22 mai), ainsi que le général Mouton-Duvernet (27 juillet) qui, après avoir été caché pendant sept mois par un député de la droite, M. de Meaux, se livra lui-même à ses juges.

La série des procès militaires se poursuivait ; le colonel Boyer (6 mars), les généraux Travot (18 mars), Debelle (22 mars), Gruyer virent leurs peines commuées ; les généraux Lefebvre-Desnouettes

Digitized by Google

(11 mai), Rigau (16 mai), Gilly (25 juin), Drouet d'Erlon (10 août), Bertrand furent condamnés à mort par contumace ; le général Radet fut condanné à la prison, et le général Bonnaire (5 juin) à la déportation. Les généraux Drouot (6 avril) et Cambronne (26 avril) avaient été acquittés.

On a dit, depuis, que le ministère prit ces mesures de rigueurs, et destitua également de nombreux fonctionnaires, pour complaire aux royalistes de droite qui commençaient à lui être hostiles : ce n'est pas exact, et on n'est pas dans la situation historique en mettant en opposition, au point de vue de la répression, le ministère et les royalistes de droite. Il y avait cependant entre eux un antagonisme marqué, mais le principe de la querelle était celui-ci : le ministère aurait voulu consulter seulement la Chambre ; les royalistes de la majorité exigeaient que la Chambre fut un pouvoir sérieux, et des écrivains peu suspects en leur faveur ont remarqué qu'ils défendaient alors, contre le ministère et contre MM. Royer-Collard, Pasquier, Guizot, etc., les principes du gouvernement représentatif [1]. Partant de là, M. Decazes (qui déjà prenait, vu la faveur dont il jouissait près du roi, la haute influence dans le gouvernement) et les amis de M. Decazes, étaient persuadés que les royalistes de la majorité compromettaient la Monarchie et même la Religion, comme l'écrivirent au roi Mgr de Bausset et quatre autres évêques ; donc ils voulaient les éloigner. « Il était reconnu, comme disait ironiquement Chateaubriand, qu'aucun homme n'avait de talent s'il n'avait servi la Révolution [2]. » De leur côté, les royalistes de la majorité étaient persuadés que M. Decazes perdait la monarchie par sa tendance à se rapprocher des hommes de gauche, des ennemis du roi, et ils voulaient le renverser. On allait les uns et les autres marcher rapidement dans cette voie, et de part et d'autre on se méprenait. Le ministère avait le tort, dit M. Nettement [3], « d'exploiter contre la majorité ses défauts, au lieu d'employer ses qualités : » il aurait dû reconnaître que, parmi les royalistes de la majorité, il y avait des hommes de gouvernement, et les royalistes de la majorité au-

[1] M. Duvergier de Hauranne, t. III, p. 288. — M. Guizot, *Mémoires*, t. I, p. 114.

[2] *De la Monarchie selon la charte*, p. 196. — Par contre, un autre contemporain, le duc de Raguse, disait : « Il suffisait d'être un homme bien pensant pour se croire apte à tous les emplois. »

[3] *Hist. de la Restauration*, t. III. p. 641.

Digitized by Google

raient dû tenir compte au ministère des nécessités d'un gouvernement obligé de donner satisfaction à tous les intérêts.

Séparé d'idées avec la Chambre, M. Decazes voulut s'en séparer matériellement, en arrivant à la dissoudre. Mais comment préparer l'opinion à cette mesure? Comment y amener les ministres et y faire consentir le roi? Pour exercer sur l'opinion la pression nécessaire, le ministre dut, en exagérant certains faits et en généralisant certaines paroles, dont quelques particuliers étaient seuls responsables, représenter les royalistes comme les ennemis des institutions actuelles, désireux de revenir aux errements de l'ancien régime. On le fit, c'est-à-dire qu'on accepta le thème que les adversaires de la royauté développaient si bien.

Auprès des ministres, du duc de Richelieu notamment, M. Decazes exploita l'action des ambassadeurs étrangers. Le 29 février 1816, le duc de Wellington avait écrit au roi pour lui dénoncer les tendances de la Chambre, et lui montrer l'influence de sa famille et de sa cour en opposition à celle de ses ministres. Quelques semaines après, le duc renouvelait de vive voix ses conseils, et il les adressait également au comte d'Artois dans un entretien qui se termina très-froidement. Au mois d'avril, les ambassadeurs réunis en conférence furent saisis de la question par M. de Goltz, ambassadeur de Prusse; au mois de juin, M. Pozzo di Borgo, au nom de l'empereur de Russie, fit auprès du roi de nouvelles démarches. On insistait toujours sur la nécessité de mettre un terme à ce qu'on appelait le gouvernement occulte de MONSIEUR. Ce gouvernement existait-il? Non pas assurément comme gouvernement réel, mais certainement comme réunion d'informations, comme groupe d'idées, comme influence. On ne conspirait pas, mais on parlait haut, on blâmait beaucoup, on voulait suppléer à la vigilance du gouvernement, dont la négligence, disait-on, avait déjà permis l'aventure des Cent-Jours [1]. Les royalistes n'ignoraient pas les menées des libéraux à Bruxelles, et, bien que la conférence de Paris crut devoir faire à ce sujet des représentations sérieuses au roi de Hollande, ces menées n'avaient pu être arrêtées. Les royalistes en étaient irrités, et faisaient re-

[1] On a comparé l'attitude de la Chambre de 1815 vis-à-vis du ministère à l'attitude de la Ligue vis-à-vis d'Henri III : la Chambre trouvant que le ministère ne défendait pas assez la cause royaliste, la Ligue trouvant que le roi ne défendait pas assez la cause catholique. En tenant compte de la différence des époques, il y a beaucoup de vrai dans cette observation. (Voir Nettement, t. IV, p. 4.)

Digitized by Google

tomber leur irritation sur M. Decazes, qui n'y pouvait vraiment rien. Louis XVIII et le duc de Richelieu avaient été profondément blessés de l'intervention des puissances dans cette question intérieure, mais M. Decazes en fit voir le motif. « Les puissances, disait-on, depuis le rejet fait par les députés du projet financier proposé par le ministère, étaient peu rassurées sur le paiement de la contribution. Une fois la Chambre dissoute, les propositions ministérielles passeraient, le paiement serait assuré et l'étranger éloignerait alors certainement une partie de ses troupes. » M. Decazes et M. de Richelieu, une fois unis, amenèrent M. Lainé à l'idée de la dissolution.

Cependant Louis XVIII répugnait encore à adopter ce moyen. N'était-ce pas lui, qui, dans la joie de retrouver des royalistes, avait proclamé la Chambre *introuvable* ? Auprès du roi, M. Decazes parla donc du mépris de la prérogative royale que la majorité de la Chambre ne cessait d'afficher ; car il fallait savoir, disait-il, si le roi voulait, oui ou non, être le dépositaire du pouvoir, ou seulement son prête-nom ? Il n'y avait pas d'argument auquel Louis XVIII fut plus sensible, et il fut puissant sur son esprit. Trois mémoires, un de M. Decazes, un de M. Pasquier, un de M. Guizot, et, au dernier moment, une lettre de M. Decazes au roi, pour combattre les hésitations renaissantes de Louis XVIII, amenèrent ce résultat. Le 14 août, le roi déclarait dans son conseil « qu'en présence des dangers si évidents dont l'esprit de faction, dominant dans la Chambre, menaçait la France et le roi, il était résolu à la dissoudre. » Le 5 septembre 1815, le roi signait l'ordonnance de dissolution : il invoquait seulement comme motif la nécessité de conserver la charte intacte, et de réduire, par conséquent, les députés au nombre déterminé par la charte.

« Cette dissolution de la Chambre est le plus beau titre d'honneur pour M. Decazes, » ont dit ses amis ; et les royalistes de droite se sont écriés : « C'est un titre de honte ! » Le but que M. Decazes se proposait — « royaliser la nation, nationaliser le royalisme » — était excellent ; mais il est regrettable qu'au lieu de s'appuyer sur les royalistes de la majorité, il ait recherché l'alliance des hommes de gauche : car si les royalistes ont pu manquer de mesure, ils étaient du moins profondément dévoués, et il eût été à propos de chercher à les modérer au lieu de les blesser. Aussi, quelque jugement que l'on porte sur l'ordonnance, il a fallu au roi, pour la signer, une bien grande conviction ou une

Digitized by Google

bien grande faiblesse ; car c'était un coup d'État contre les royalistes, qui en furent, on peut le concevoir, exaspérés ; heureusement ce n'était pas un coup d'État contre la liberté.

Je disais tout à l'heure qu'il était regrettable que le ministère ne se fût pas uni aux royalistes. Or, en ce moment, Chateaubriand indiquait précisément le terrain sur lequel on aurait pu s'entendre. Il ne s'agissait plus de mettre au compte des royalistes les opinions de quelques hommes, dont l'esprit sincère, mais étroit, pouvait plus ou moins rêver comme très-désirable je ne sais quel retour vers un passé à jamais anéanti ; non, c'était le plus éclatant publiciste de la droite qui venait proclamer l'union « des anciennes mœurs, comme il le disait, avec les formes politiques actuelles, l'alliance de la religion et de la liberté fondée sur les lois [1]. » Tel était le but de la *Monarchie selon la Charte*. Mais cet écrit était de plus un pamphlet contre le ministère : M. Decazes en fut blessé, et Louis XVIII irrité. La passion rendait, de part et d'autre, un accord impossible. Lorsqu'après avoir fait exprimer à Chateaubriand son désir qu'il ne publiât pas son livre, Louis XVIII apprit que l'ouvrage était en vente, il s'écria en colère : « Puisque telle est la conduite de M. de Chateaubriand, « je le rayerai de la liste des ministres d'État, comme j'en ai rayé « Fouché : nous verrons s'il sera flatté de la comparaison. » Chateaubriand se redressa fièrement sous le coup de ces paroles : paroles fâcheuses, que les souverains n'ont pas le droit de dire, et que ceux qui les entendent ont le tort de répéter. Chateaubriand devenait l'adversaire à outrance du ministère, et il entraînait la droite avec lui.

IV

Le ministère et ses agents firent tous leurs efforts pour faire connaître aux électeurs que le roi verrait avec peine leurs votes se porter sur les membres de l'ancienne majorité. Néanmoins il y eut 92 députés de la droite élus sur 238 (4 octobre) L'ordonnance du 5 septembre eut donc pour premier résultat de constituer la droite à l'état de parti en minorité : c'est ce que l'on voulait.

[1] *De la Monarchie selon la Charte*, p. 280.

Digitized by Google

« De notre côté, écrivait M. de Villèle, il y a de l'exaspération, et il faudrait de la modération. Serons-nous assez forts, assez sages [1] ? » Rejetés dans l'opposition et maintenus dans cette opposition ; voulant, comme le disait Chateaubriand, sauver le roi quand même, les hommes de droite ne pouvaient plus être assez forts, et ils ne devaient pas toujours se montrer assez sages. Tout les irritait. Ainsi, le roi ayant promis, dans son discours à l'ouverture de la Chambre, de « réprimer les attentats de la malveillance et de contenir les écarts d'un zèle trop ardent, » les royalistes de droite se révoltèrent à la pensée que le roi les plaçait *ex æquo* avec les révolutionnaires et les dénonçait comme un des dangers de la monarchie, eux qui auraient donné mille vies pour la défendre et en accroître l'honneur. Aussi quelques-uns parlèrent-ils de se retirer en masse de la Chambre, et plusieurs firent-ils même des avances aux indépendants pour renverser les ministres qui, par la bouche du roi, leur infligeaient cette injure. M. de Villèle, appréciant le danger d'une telle position et éprouvant l'amertume d'un tel blâme, écrivait alors : « Je vous assure que des cœurs comme les nôtres sont déchirés. » — Voilà quels étaient les sentiments des royalistes, et cela seul était fâcheux.

Le ministère présenta à la nouvelle Chambre une loi électorale, le maintien de la loi sur la liberté individuelle, une loi sur la presse, et la loi des finances ; de plus quelques propositions secondaires.

Le projet de loi électorale avait été préparé par une commission dont faisaient partie MM. Royer-Collard, Molé, Guizot, etc. : il appelait les personnes payant 300 francs d'impôts à nommer directement les députés de chaque département, qui devaient être réélus chaque année par cinquième. Sans doute, dans une loi électorale, la question du nombre n'est pas la question principale, car ce sont surtout les droits et les intérêts, non les personnes, qu'il faut représenter ; mais cette disposition excluait du concours à cette représentation des intérêts les neuf dixièmes de la population active et les deux tiers de la propriété territoriale : c'était beaucoup. Les deux grands défauts de la loi étaient donc de ne pas organiser la France et d'y établir au hasard 90,000 censitaires ; de ne pas fournir aux diverses classes un moyen et

[1] Nettement, t. IV, p. 128.

Digitized by Google

un motif de se rapprocher. Appuyée par Benjamin Constant, combattue par la droite, qui croyait trouver alors, dans le vote à deux degrés et à la commune, le moyen de créer des clientèles et d'organiser entre les électeurs une hiérarchie utile pour tous, la loi présentée par le ministre finit par être votée « comme une garantie essentielle, dit M. de Barante, contre le parti de l'ancien régime [1]. »

Fallait-il encore, comme le voulait M. Decazes, maintenir la loi qui suspendait la liberté individuelle? Il était évident, dit M. de Barante [2], que « l'effet en avait été salutaire et comminatoire, » et que le ministre n'avait point abusé de son autorité; mais les royalistes de droite estimaient désormais inutile une loi qui n'avait prévenu ni l'insurrection de Grenoble, ni le complot de Lyon [3]; et comme ils se défiaient du ministre, ils ne voulaient pas accorder le maintien de cette loi, qui équivalait à un vote de confiance. En cette occasion, les royalistes de droite flétrirent l'arbitraire et revendiquèrent avec éclat les droits des citoyens. L'état de choses existant fut maintenu.

La loi sur la presse, présentée par le ministère, était encore une loi d'exception proposée pour un an. Elle exigeait l'autorisation du roi pour fonder un journal, et donnait au ministère tout pouvoir sur les journaux. Appuyée par les doctrinaires, la loi fut combattue par les royalistes de droite, qui, une fois de plus, prirent en cette occasion la défense des libertés promises par la charte. Du reste, il faut le remarquer avec un écrivain peu favorable à la Restauration [4], « pour être enchaînée, la presse ne manquait pas alors de vie. » C'est qu'en effet un esprit de liberté intellectuelle circulait alors partout. Même avec un règlement de liberté, il peut y avoir, si le gouvernement n'est qu'un accident heureux, une sorte d'atonie dans le corps social, tandis qu'avec un gouvernement fondé sur un principe fécond, si restreint que soit la part littérale que les règlements font à la liberté, il peut régner

[1] *Vie politique de Royer-Collard*, t. I, p. 431. — Dans cette discussion, M. de Villèle et ses amis, écrit un auteur peu suspect en leur faveur, défendaient les vrais principes du gouvernement représentatif, que MM. de Serre et Royer-Collard attaquaient (M. Duvergier de Hauranne) t. VI, p. 53).

[2] *Vie politique de Royer-Collard*, t. I, p. 294.

[3] Sur le complot de Lyon, voir Nettement, et *Mém.* du duc de Raguse. t. VII, p. 317.

[4] M. Hattin, *Histoire de la presse en France*. t. VIII, p. 215.

Digitized by Google

un esprit de liberté qui, au besoin, supplée à tout. L'histoire l'a prouvé souvent.

La discussion sur les finances fut longue; pour faire face aux exigences de l'arriéré, on eut la hardiesse de conclure un emprunt. Je dis la hardiesse, en me servant de l'expression de M. Duvergier de Hauranne [1], parce qu'il faut se rappeler que l'emploi du crédit public était alors une innovation. Ni la République, ni le Consulat, ni l'Empire, n'avaient voulu ou pu s'en servir. L'emprunt fut conclu avec des banquiers étrangers (18 février 1817) : le parti dit libéral en fit au gouvernement un reproche injuste, puisque les banquiers français avaient refusé d'y coopérer. Les souverains étrangers, voyant le paiement de l'indemnité assuré, consentirent à retirer une partie des troupes d'occupation (10 février 1817).

La session avait été laborieuse, mais les discussions avaient marqué de plus en plus l'antagonisme qui existait entre les royalistes et les ministres du roi. Pour faire triompher leurs opinions, les ministres cherchaient un appui vers le centre gauche, et, pour entraîner la droite, invoquaient le nom du roi, si puissant sur elle, cherchant toujours à abriter leur responsabilité derrière l'inviolabilité royale. Mais les royalistes de droite combattaient vigoureusement cette tendance et cette tactique, car puisqu'il n'y avait plus de gouvernement représentatif possible, si l'on confondait le ministère avec le roi. Rien ne pouvait être plus pénible aux royalistes que cette opposition; mais ils croyaient remplir un devoir, et ils estimaient, comme M. Corbière, que « les vieux amis de la liberté sont ceux dont le courage peut aller jusqu'à déplaire, quand ils ont l'espoir d'être utiles. » On vit même les 98 députés de la droite, suivant un principe d'opposition qu'on ne s'attendait pas à leur voir employer, voter contre l'ensemble du budget. Ce qui les excuse, ce qui excuse du moins plusieurs de ses membres, c'est que réellement ils se faisaient scrupule de voter un budget qui, disaient-ils, continuait la spoliation du clergé en ne lui rendant pas ses biens invendus : « Vous n'êtes pas libres de les garder, disaient les royalistes, car ce n'est qu'une compensation. Le clergé, avant 1789, avait 2,600,000,000 fr. de biens. La Constituante les lui prit, en s'engageant de pourvoir chaque année aux dépenses du culte moyennant 81,266,000

[1] *Hist. du gouvernement parlementaire*, t. IV, p. 95.

Digitized by Google

francs : vous ne donnez que vingt millions, vous devez le surplus, et, pour payer ce surplus, rendez les 400,000 hectares de bois invendus. » Situation délicate faite au gouvernement, à la suite des révolutions ! Alors les royalistes, comme dit M. Nettement [1], croyaient qu'il fallait réparer les lésions faites par la Révolution, partout où la charte ne s'y opposait pas, et le ministère repoussait ces réparations dans la crainte d'alarmer les intérêts nés de la Révolution.

L'ordonnance du 5 septembre avait ouvert ainsi une guerre sans merci entre les royalistes et le ministère, — c'est-à-dire M. Decazes, qui menait le ministère. Dans leurs récriminations, les royalistes oubliaient trop que, derrière le ministre, était le roi qu'ils pouvaient atteindre ; le ministère oubliait trop, lui aussi, que les royalistes, grâce à leurs principes de religion, d'autorité, de liberté, formaient le nerf du grand parti conservateur. A chaque moment, l'esprit d'opposition de la droite, comme l'esprit de résistance à leur égard du ministère, se donnèrent le champ, tandis que l'esprit de renversement représenté par la gauche, heureuse de cette division, s'accentua [2]. Ainsi, au premier renouvellement de la Chambre par cinquième, la droite perdit douze députés, qui furent gagnés par la gauche.

Pendant la nouvelle session, ouverte le 5 novembre, le ministère, n'ayant pu préparer une loi définitive sur la presse, proposa de continuer, avec quelques modifications, la loi provisoire dont l'effet devait expirer le 17 janvier 1818. Après une vive discussion, où la droite avec M. de Villèle, les doctrinaires avec Royer-Collard réclamèrent la liberté, la proposition ministérielle fut votée par 122 voix contre 111. Les journaux restaient donc soumis à la censure, faisait observer M. de La Bourdonnaye, tandis que tous les mauvais écrits circulaient librement. C'était le temps, en effet, où l'on réimprimait tous les romans les plus licencieux, les écrits les plus irréligieux de Voltaire, Rousseau, Pigault-Lebrun, etc., et la libre propagande de ces ouvrages se faisait sur la plus large échelle.

La droite se montra ensuite hostile au projet de loi sur l'ar-

[1] Tome IV, p. 227.

[2] Deux ans après, le 7 décembre 1819, M. de Villèle écrivait : « On se méfie trop de nous, nous nous méfions peut-être trop des autres et, en attendant, les méchants font du chemin, les ressources se gaspillent, la force se perd » (Nettement, t. V, p. 214).

Digitized by Google

mée, présenté par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Les royalistes de droite estimaient que l'armée, telle que le duc de Feltre l'avait reconstituée, était excellente, tandis que le ministère jugeait nécessaire de la refondre entièrement, pour mettre la France sur le pied d'une défensive respectable. Ainsi le projet comprenait un ensemble de dispositions sur toute l'organisation militaire : recrutement, avancement, réserve, etc. La droite avec Chateaubriand déclara alors que, « si la loi était votée, la France reprendrait le chemin des abîmes. » Malgré les appréciations pessimistes, la loi passa à la majorité de 147 voix contre 92 (février 1818). L'opposition des royalistes de droite, en cette circonstance, avait vivement blessé le ministère. La blessure devait encore s'envenimer.

Le duc de Fitz-James, ayant publié son *Opinion touchant la loi sur la presse*, avait reçu l'ordre de ne plus paraître à la cour ; aussi le comte d'Artois, ému de la situation faite à ses amis, remit au roi, sans la comuniquer à M. de Villèle, une lettre où il censurait la politique du ministère. Louis XVIII, blessé de cette intervention, eut avec son frère une altercation assez vive ; il lui répondit (29 janvier 1818) « que son système et celui du ministère était fondé sur cette maxime qu'il ne fallait pas être le roi de deux peuples et que tous ses efforts tendaient à n'en former qu'un. Si les jacobins relevaient la tête, disait le roi, la faute en était aux *ultra* qui les encourageaient en contractant des alliances monstrueuses avec eux. » On était plus qu'en froid, et la situation devenait très-pénible.

La discussion dans la commission sur le projet de loi que le ministère avait trouvé bon de substituer au concordat signé avec le Pape Pie VII le 11 juin 1817, ne devait pas lui ramener la faveur des hommes religieux. Il semblait étrange, en effet, qu'après avoir signé un traité avec le Pape, on modifiât ce traité sans lui en rien dire. Le concordat que l'on devait ainsi substituer au concordat de 1801, abrogeait justement les articles organiques, rétablissait les anciens diocèses, tout en conservant ceux érigés en 1801, et stipulait que ces siéges seraient dotés en biens-fonds. Or, le projet de loi faisait reparaître les articles organiques. Le Pape l'ayant désapprouvé (23 fevrier 1818), le ministère fut forcé de ne pas le soumettre aux délibérations de la Chambre, où évidemment il aurait été repoussé ; toute cette affaire, mal engagée, mal conduite, avait tenu en éveil bien des passions.

Cependant le duc de Richelieu suivait au congrès d'Aix-la-Cha-

Digitized by Google

pelle les négociations relatives à l'entière libération du territoire. Il les termina heureusement, grâce à la confiance qu'il inspirait à l'Europe, et grâce aux instances de Louis XVIII. Le 1er novembre, un protocole remit la France dans le conseil européen, et le 15 novembre, le traité fut signé; « c'était, dit M. de Vielcastel, un beau résultat, trois ans après Waterloo. » — « Ceux qui ont si souvent et si injustement reproché aux Bourbons d'avoir été ramenés en France par l'étranger, ne se sont pas assez souvenus, dit ici M. Nettement, que ce furent les princes qui l'en firent sortir [1]. »

On a beaucoup parlé, à ce sujet, d'une *Note secrète*, rédigée sur la demande du comte d'Artois par M. de Vitrolles (mai 1818), et envoyée aux puissances. Cette note aurait, dit-on, demandé aux étrangers de prolonger leur séjour en France : cela est faux, la note demandait même formellement l'évacuation du territoire ; son seul but était de démontrer la nécessité d'un changement de politique, et par conséquent d'un changement de ministère ; pour y parvenir, on traçait de la situation un tableau pessimiste, qu'il est assurément toujours fâcheux de présenter à l'étranger. Voilà son tort [2]. Ce qui eût pu avoir une influence plus funeste sur les négociations, c'était l'attitude prise par les révolutionnaires. Au mois de décembre 1817, un agent quasi-officiel des réfugiés, M. de Vielcastel, s'était rendu à Varsovie, porteur d'un mémoire dans lequel on cherchait à démontrer à l'empereur que les Bourbons ne pouvaient se maintenir sur le trône de France, et qu'il était d'une sage politique de les remplacer par un prince de la Maison d'Orange [3]. Les puissances connaissaient donc les menées de la Révolution, et en étaient fort préoccupées ; mais le duc de Richelieu ayant répondu, sur son honneur, que le gouvernement était assez fort pour que la tranquillité ne fût pas troublée, la libération du territoire fut décidée [4].

La lutte entre M. Decazes et les royalistes de droite devenait de plus en plus vive. Le ministère avait ôté au comte d'Artois tout pouvoir sur la garde nationale (30 septembre 1818), et ses agents avaient inventé la conspiration dite *du bord de l'eau*, en donnant des proportions exagérées à des propos de salon.

[1] *Hist. de la Restauration*, t. IV, p. 491. — Vielcastel, *l. c.*, t. VII, p. 161.
[2] Le 24 juillet, M. de Vitrolles fut rayé du nombre des ministres d'État.
[3] *Histoire du gouv. parlementaire*, t. IV, p. 117-118
[4] Nettement, t. IV, p. 452-495.

Digitized by Google

Cette prétendue conspiration, tramée, dit-on, en faveur du comte d'Artois, pour amener le renversement de Louis XVIII, aurait été liée à un complot organisé dans l'Ouest. Les royalistes les plus connus furent ainsi arrêtés et mis au cachot pendant vingt et un jours (2 juillet 1818) sans pouvoir obtenir un procès : quatre mois après, un arrêt intervint pour mettre les accusés hors de cause ; mais les royalistes de droite se trouvèrent séparés de M. Decazes par un abîme. Au mois d'octobre, les notabilités du parti, MM. de Chateaubriand, Montmorency, Bonald, Villèle, Polignac, Talaru, La Mennais, Castelbajac, etc., se réunirent pour concentrer leurs efforts et fonder le *Conservateur*, tandis que la gauche avait réuni, depuis huit mois, autour de la *Minerve* et sous la direction de Benjamin Constant, Etienne, Jay, Tissot, etc. (février 1818), tous ceux qu'animaient contre la Restauration l'idolâtrie bonapartiste, ou le désir de libertés idéales.

Ainsi, la France était divisée en trois camps : le camp du roi et du ministère, le camp du comte d'Artois et des royalistes de droite, le camp des libéraux bonapartistes, puisqu'il faut accoupler ces mots pour flétrir « une alliance suspecte et contre nature [1]. » En effet, aucune raison, dit ici un publiciste renommé (M. Prévost-Paradol) qui n'est pas suspect à coup sûr de partialité pour les royalistes, « aucune raison ne dissimulera aux yeux de la juste postérité la laideur du bonapartiste libéral, tel que la Restauration l'a connu et supporté pendant quinze ans. On ne doit qu'une sévère justice à ces personnages impudents qui, n'ayant rien eu à redire à la Constitution de l'an VIII, trouvaient leur grande âme à l'étroit dans la Charte constitutionnelle. » M. Prévost-Paradol condamne ensuite « ces tristes mémoires, » signale « leur mauvaise action, » et ajoute : « Ils savaient assez ce qu'ils faisaient pour avoir aujourd'hui des droits certains au mépris de l'histoire [2]. »

M. de Richelieu avait connu leurs trames honteuses : or, en rompant avec la droite lors de l'ordonnance du 5 septembre, il avait vu pouvoir concilier à l'autorité royale ceux qui se posaient comme les ennemis de la liberté politique. Averti par le premier

[1] M. Duvergier de Hauranne, t. IV, p. 536.
[2] *La France nouvelle*, p. 313, 314, 315.

Digitized by Google

et le deuxième renouvellement des députés par cinquième (en 1818, la droite perdait quinze voix et la gauche en gagnait dix-neuf), le duc de Richelieu s'arrêta devant la conviction qu'il avait devant lui, non des alliés, mais des ennemis de la dynastie : « Au nom du ciel, écrivait-il à ses collègues, examinez cette situation, cherchez-y un remède ! » Pour lui, il sentait que l'opposition établie entre le ministère du roi et les royalistes était désastreuse pour la monarchie, et il voulait revenir à la droite. Une première tentative, fortement engagée par le duc de Richelieu, mais acceptée avec réserve par Louis XVIII, avait échoué (décembre 1817). Après le succès de sa négociation à Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu, demeuré plus convaincu que jamais, donna sa démission de ministre (21 décembre 1818). Ce fut une grande perte, et la Chambre manifesta hautement ses sentiments à cet égard.

V

M. Decazes devenait de plus en plus puissant. La présidence du conseil, donnée au général Dessoles (qui se retira le 19 novembre 1819), le gênait moins encore que celle du duc de Richelieu qui ne s'était jamais occupé des affaires intérieures, l'avait laissé éloigner d'abord M. Du Bouchage (23 juin 1817), puis le duc de Feltre (12 sept.), sans remplacer ces ministres de droite par des personnages de même opinion. Des préfets trop engagés avec la droite furent changés, et leurs remplaçants, choisis, pour la plupart, parmi les hommes du centre gauche, partaient avec l'instruction d'écarter des fonctions publiques les hommes de la droite. De son côté, M. de Serre éliminait du conseil d'État les royalistes pour y mettre les hommes du centre gauche. Afin de se concilier définitivement l'appui de cette fraction de la Chambre, M. Decazes fit, en un sens très-large, d'importantes modifications à la loi d'amnistie : ainsi cinquante-deux régicides rentrèrent en France et des exilés militaires reçurent leur arriéré de solde. Assurément M. Decazes avait raison de se montrer clément, il avait raison degrouper autour de lui de jeunes talents ; mais il avait

Digitized by Google

tort de repousser systématiquement la droite et par conséquent de la blesser.

Le résultat des dernières élections partielles préoccupait tout le monde. A la Chambre des pairs, M. de Barthélemy n'hésita pas à s'aliéner les bonnes grâces du roi en soutenant une proposition qui avait pour but d'obtenir des modifications à la loi d'élection. En vain le chancelier avait insisté sur la volonté très-précise de Louis XVIII de maintenir la loi ; c'était là un argument maladroit ; car si la crainte de déplaire, même à un roi, devait empêcher la conscience de parler, le gouvernement libre serait supprimé et on irait au gouvernement personnel. On vit en cette occasion le ministère, soutenu par la gauche, s'efforcer de présenter toute modification à la loi électorale comme un épouvantail pour la démocratie [1]. La Chambre des pairs ayant néanmoins voté contre le ministère, M. Decazes, pour déplacer la majorité, proposa d'élever à la pairie tous ceux qui avaient été exclus pendant les Cent-Jours ; mais Louis XVIII préféra faire rentrer presque tous ces pairs individuellement dans la Chambre en y mêlant quelques autres noms : cinquante-neuf nouveaux pairs furent ainsi nommés (5 mars 1819). C'était une mesure malheureuse, qui faussait, comme le dit M. Foisset [2], l'une des maîtresses pièces du mécanisme constitutionnel. Ajoutons que, pour obtenir les voix de la gauche, M. de Serre se sépara à la tribune d'une manière éclatante de la droite, qu'il rendit injustement responsable des assassinats dans le Midi, prêtant ainsi l'autorité de sa parole, de son caractère et de sa position officielle aux déclarations sur la prétendue *terreur blanche*. M. de Serre obtint alors de M. de La Fayette le nom de ministre constitutionnel. Mais c'était peu en échange du refus du concours des royalistes.

Pendant la session de 1819, M. de Serre présenta ses trois projets sur la presse : ils établissaient un régime de liberté (ainsi les journaux pouvaient paraître sans autorisation et étaient seulement obligés de fournir un cautionnement et une feuille de dépôt). Il n'y avait pas de censure et les délits devaient être jugés par le jury : c'était là le trait distinctif de la loi. La loi

[1] Un grand électeur dans la Sarthe donnait avis aux cultivateurs que si la loi électorale du 5 février 1817 était modifiée, avant quatre ans ils retomberaient sous le régime féodal (M. Duvergier de Hauranne, t. V, p. 347).

[2] Article sur les *Mémoires de M. Guizot*, dans le *Correspondant*, 25 août 1858.

Digitized by Google

serait bonne si le jury était indépendant; mais comment espérer, en matière politique, un jury indépendant? N'était-il pas à craindre que les jurés, qui, pour la plupart, n'étaient nullement au fait des questions politiques, n'exprimassent leurs opinions dans leurs réponses au lieu de rendre des verdicts [1]? Malgré ces dispositions favorables, la presse de droite et celle de gauche furent presque unanimes à signaler la nouvelle loi comme une entreprise contre les libertés publiques. En outre, la droite croyait que le projet désarmait trop l'autorité royale. On suivait la passion, et dès lors on s'exposait à commettre une faute. En effet, M. de Broglie a écrit, depuis, que les lois des 17 et 26 mai, 9 juin 1819 sur la presse, étaient les plus libérales comme les plus judicieuses qui aient été rendues sur cette matière [2].

Des mots imprudents, prononcés par un ministre, M. de Serre, vinrent encore envenimer sa querelle avec la droite. Depuis quelque temps, la gauche faisait circuler des pétitions pour obtenir le rappel des bannis : presque tous étaient déjà rentrés en France, et il y avait eu pour d'autres des sursis, des tolérances de séjour; mais les pétitions étaient surtout contre le gouvernement « une machine de guerre soulevée, dit M. de Barante, par cette haine implacable pour la Restauration qui provenait bien moins d'un culte aveugle et passionné pour la liberté que du culte voué à la Révolution. » On le vit surtout lorsque ces pétitions arrivèrent à la Chambre; car on n'y présenta pas un appel à la pitié, mais « une glorification de la Révolution. Il y avait alors, comme il y a eu souvent depuis, des députés qui parlaient le langage constitutionnel tout en continuant à miner les institutions publiques et qui conspiraient comme Manuel, en ayant l'audace de demander, comme lui, où étaient les conspirateurs [3]. Outré de cette hypocrite duplicité, un membre du centre gauche, M. Courvoisier, dénonça à la tribune le comité directeur qui, siégeant à Paris, envoyait ses ordres à des comités provinciaux et partout donnait

[1] La droite demanda alors un jury spécial, choisi parmi les contribuables payant 1,000 francs d'impôts.

[2] *Vues sur le gouvernement de la France*, p. 280. Voir aussi M. de Carné, *Études*, t. II, p. 59, et M. Hattin, *Histoire de la presse*, t. VIII, p. 321.

[3] Il y a de ces réputations dues à l'esprit de parti qu'un historien ne peut accepter. Ainsi M. Dauban et autres auteurs ont tort de parler toujours « du courageux Manuel », de Manuel l'intrépide, défenseur des principes de la Révolution (p. 45. 49).

Digitized by Google

l'impulsion. Voilà ce qui, dès lors, apparaissait clairement, et tous les écrivains impartiaux le reconnaissent aujourd'hui.

La discussion du budget de 1819 le montra plus encore : elle offrit à la gauche l'occasion de manifester sa haine pour la religion, en attaquant les crédits affectés au culte catholique, et sa haine pour la monarchie, en attaquant les capitulations signées avec les Suisses, parce que, au 10 août, les Suisses avaient été les derniers soldats de la royauté, etc., au lieu de venir en aide au ministère « qui s'honorait alors par la création du conseil d'agriculture (27 janvier 1819), des conseils généraux du commerce et des manufactures, par une série de dispositions financières bien conçues, offrant des garanties complètes pour le bon ordre et la surveillance de la fortune publique[1], » la droite triomphait d'une situation qu'elle avait prévue, et voyant le trône attaqué, elle accusait M. Decazes. Dans les élections partielles qui eurent lieu cette année, on entendit même des hommes de la droite s'écrier que « mieux valait des élections jacobines que des élections ministérielles, » parce que du moins celles-là dissiperaient toute équivoque et feraient voir clair dans la situation. Les instructions électorales publiées par le *Conservateur* n'allaient pas si loin, et laissaient à la conscience des électeurs le soin de concilier les intérêts de la religion, de la monarchie légitime et de la charte. De son côté, la *Société des amis de la liberté de la presse*, formée des diverses nuances du parti des indépendants, décida que, dans le cas où le candidat de gauche n'aurait aucune chance, ou qu'il y aurait ballotage entre des hommes de droite et des ministériels, les voix de la gauche devaient voter pour l'*ultra* de préférence au ministériel. Mais cette résolution fut combattue par Benjamin Constant, et anathématisée par Étienne dans la *Minerve* : ceux-ci représentaient mieux la pensée de la gauche, hostile avant tout aux royalistes, et choisissant pour candidats ceux qui devaient causer le plus de répugnance à la Royauté, comme le général Tarayre et l'abbé Grégoire. L'abbé Grégoire n'avait pu, à cause d'une absence, voter au procès de Louis XVI ; mais il avait adhéré par lettre à la condamnation, en soutenant qu'une nation peut juger son premier commis ; il avait auparavant contribué à faire mettre le roi en jugement. Grégoire ne reniait alors rien

[1] M. d'Audiffret. *Système financier de France*. p. 323, loi du 27 juin 1819.

Digitized by Google

de son passé et n'excusait aucun de ses antécédents. Cette candidature, proposée, dit M. Guizot[1], par le comité directeur de Paris, avec une préméditation réfléchie, indiquait assez que la gauche ne comprenait pas les exigences de la liberté, que ce choix malheureux devait évidemment compromettre. Une partie de la droite ne se montra pas plus intelligente. Après un premier tour de scrutin infructueux, cent-dix voix de la droite se déplacèrent, et quatre-vingt-huit vinrent donner la majorité à Grégoire. « Ceux qui agirent ainsi, dit fort bien M. Nettement[2], outrepassèrent les droits les plus largement compris d'une opposition loyale; » car la tactique politique ne doit jamais aller à l'encontre de la justice. La nomination de Grégoire fut la plus pénible pour les royalistes, mais ne fut pas la seule à les blesser : plusieurs hommes de la Convention et des Cent-Jours avaient été élus. Sur cinquante-quatre nominations, le ministère en obtint quatorze, la gauche trente-cinq, la droite cinq seulement. Plus que jamais celle-ci jugea indispensable d'introduire des changements dans la loi électorale : M. Decazes, devenu lui-même inquiet, et songeant à modifier le ministère, crut opportun, dès le mois de juin, de faire des avances à ses anciens adversaires par l'entremise du général Morgan. M. Decazes demanda ensuite une entrevue à M. de Villèle, mais celui-ci l'éluda en partant pour la Bretagne (octobre 1819).

Les hommes de droite, en voyant le pouvoir se rapprocher d'eux, prenaient déjà des idées plus calmes. Mathieu de Montmorency écrivait alors : « Chez nous, il y a des têtes à calmer et beaucoup à diriger. » M. de Villèle écrivait de son côté : « On trouve ici que le journal le *Drapeau blanc* fait plus de mal que de bien. On a fait tout ce qu'on a pu pour l'engager à aller dans un sens plus modéré : il a refusé net. » Ainsi il se formait dans la droite un parti de gouvernement; les hommes raisonnables se détachaient de leurs amis plus exaltés, et on comprenait la nécessité de suivre le conseil, donné par M. Ravez, de réunir en un faisceau tous les hommes monarchiques de la Chambre.

M. Decazes était sincère dans son rapprochement vers la droite : il poursuivait la *Société des amis de la liberté de la presse*, transformée à présent par les révolutionnaires, qui y prenaient la haute

[1] *Mémoires*, t. I, p. 223, et Duvergier de Hauranne, t. V, p. 215-239.
[2] *Histoire de la Restauration*, t. V, p. 165.

Digitized by Google

direction. La presse de gauche insultait les missions religieuses qui étaient prêchées dans beaucoup de villes ; des troubles avaient lieu sur plusieurs points, et les journaux criaient à l'arbitraire parce que le ministre révoquait un magistrat coupable, disait-on, « d'avoir obéi au vœu du peuple en expulsant quelques vagabonds[1].» (Ainsi parlait-on alors, dans la presse dite libérale, des prêtres de Jésus-Christ !) Le journal le *Censeur* fut le seul à protester contre le despotisme de l'émeute, en faisant observer justement que les feuilles de gauche n'auraient pas assez d'anathèmes contre une émeute catholique qui à Nîmes, par exemple, interrompait la prédication dans les temples protestants ; mais cette modération n'était point commune. Pour mieux marquer ses nouveaux sentiments, M. Decazes pria le duc de Richelieu de reprendre la présidence du conseil ; mais celui-ci refusa, tout en approuvant de cœur, disait-il, le retour du ministère vers la droite (16 novembre 1819). Malheureusement une partie de cette droite gardait rancune et ne consentait pas à accepter ces avances: sans doute elle savait gré au ministre de n'avoir pas appelé le nom de l'abbé Grégoire lors de la prestation du serment; mais elle lui reprochait d'être resté neutre dans la discussion ouverte à la Chambre pour exclure ce député comme indigne. En fait, le ministère, bien qu'inclinant vers la droite, ne savait ni où l'on était ni où l'on allait, comme l'écrivait M. de Villèle, et dans la droite on pouvait constater la même indécision : il y avait les « pressés, » qui auraient voulu tout précipiter ; il y avait les modérés, avec M. de Villèle, qui auraient voulu calmer ; la presse, où l'action de Talleyrand, depuis longtemps en quête d'un ministère, se faisait peut-être sentir, prit feu, et voulut imposer à la droite parlementaire une politique à l'égale de sa violence[2]. Pour les *ultra*, M. Decazes était un traître ; mais M. de Villèle écrivait : « Je crois mieux le juger en disant qu'il est entraîné par sa légèreté, son insuffisance et sa passion[3]. » L'histoire, à son tour, pourra dire que M. Decazes eut toujours les intentions les plus sincères de servir le roi et la monarchie, mais que, manquant d'un ferme regard, il se méprit sur le point d'appui à donner à son ministère ; car il fallait avant tout unir, et non séparer, ceux

[1] Le *Constitutionnel*, poursuivi pour cet article, fut acquitté par le jury.
[2] M. Nettement. t. V, p. 213.
[3] *Ibid.*, p. 211.

Digitized by Google

qui voulaient la liberté politique et la monarchie, sans laquelle en France cette liberté ne peut s'établir.

M. Decazes l'avait enfin compris, et il avait voulu se rapprocher de la droite et du centre droit ; au dernier moment, il modifia le ministère en remplaçant MM. de Gouvion Saint-Cyr, Dessoles et Louis par MM. Pasquier, Latour-Maubourg et Roy (20 novembre 1819).

M. de Villèle se défiait de M. Decazes, mais il repoussait comme une idée honteuse et funeste l'union que la droite voulait former avec la gauche pour renverser le ministre. Il parvint à faire abandonner cette idée par les royalistes, excepté par M. de La Bourdonnaye, qui « resta ainsi, selon le mot de M. de Villèle, seul dans sa mauvaise voie... La passion tuait le raisonnement. » Or, M. de Villèle plaidait pour le raisonnement, et s'indignant contre les « enragés » de son parti ; il signalait le mal produit par « ces insensés, » par « les criailleries des fous et des intrigants de salons » qui sont toujours une des plaies des partis politiques[1]. M. de Villèle et ses amis ne parlaient pas seulement ; ils agissaient : ils votaient les six douzièmes à accorder au ministère afin d'assurer les dépenses, tandis que M. de La Bourdonnaye et ceux qui pensaient comme lui, persistant dans leur opposition, posaient contre le ministère au sujet de ce vote la question de défiance. La même question était posée, au nom de la gauche, par le général Demarçay, et Manuel la soutenait, affirmant que ce vote de défiance rendrait la confiance au pays. Manuel allait jusqu'à faire un appel indirect à l'insurrection. Une fois de plus, le ministère, faiblement appuyé par le centre gauche, se sentit débordé par l'extrême gauche, et M. Pasquier, l'un des ministres, répondant vivement à Manuel, consomma la rupture du ministère avec cette fraction de la Chambre.

Ainsi la politique suivie depuis trois ans par les ministres du roi arrivait à une impasse : ils n'avaient pu rallier la gauche, et ils avaient blessé la droite ; la droite gardait au fond du cœur sa blessure, et l'emportement de quelques-uns de ses membres allait jusqu'à la fureur. Plusieurs auraient voulu rejeter toutes les lois jusqu'à ce que le ministère fut renversé, mais la majorité repoussa ces conseils ; car M. de Villèle, de la droite, calmant

[1] M. A. Nettement, t. V, p. 215 et 216. — M. Nettement a eu la communication de tous les papiers de M. de Villèle.

Digitized by Google

aussi la fougue de Chateaubriand, ne voulait pas, en homme pratique et avisé, qu'on « murât, selon ses expressions, la porte par laquelle le gouvernement pouvait revenir vers la politique de la droite. » La gauche, au contraire, manœuvrait et faisait des efforts inouïs pour empêcher tout rapprochement entre le ministère et la droite. Elle semblait y être encouragée par l'opinion ; car si les journaux anti-royalistes et irréligieux étaient poursuivis, les procès se terminaient par des acquittements : l'impunité accroissait la violence, et les jurés applaudis « se regardaient comme les protecteurs de la liberté de la presse, presque comme les pères de la patrie. » Dans les théâtres, on sifflait un auteur ou on l'applaudissait, selon qu'il était royaliste ou ami de l'opposition. Paul-Louis Courier écrivait ses pamphlets ; Saint-Simon, Aug. Thierry leurs utopies, tandis que les chansons de Bérenger répandaient partout contre le pouvoir et contre la religion la moquerie, la haine et le mépris.

Du sein de l'opinion ainsi pervertie devaient sortir des pervers. Pendant que M. de Villèle luttait avec ses amis pour ménager à un nouveau projet de loi électorale un accueil favorable, et que la gauche répandait l'alarme, le duc de Berry, dont la vie avait été plusieurs fois menacée, tomba frappé par le poignard de Louvel (13 février 1820).

On n'a point trouvé de complices à Louvel. Seul, paraît-il, il avait, dans son fanatisme, conçu et exécuté son crime, comme « une commission qu'il s'était donnée. » Mais les royalistes, voyant tomber celui que Louvel avait choisi, parce qu'il était « la souche » de la maison de Bourbon, furent exaspérés, et l'un d'eux, M. Clausel de Coussergues, vint à la tribune accuser M. Decazes d'être complice de l'assassinat (14 février) et coupable de haute trahison (15 février) ; accusation absurde et procédé violent, que rien ne justifiait, mais ceux qui voyaient la même situation mettre un jour dans l'urne le nom du régicide Grégoire et l'autre jour un couteau dans la main de Louvel, reprochaient au ministre d'avoir amené cette situation, de n'avoir du moins rien fait pour la prévenir [1].

Louis XVIII fut profondément blessé de la proposition de M. Clausel, et enveloppa toute la droite dans son animosité.

[1] Guizot. *Mémoires*. t. I. p. 224. — Nettement. t. V. p. 260.

Digitized by Google

« Les royalistes me portent le dernier coup, écrivait le roi ; ils « savent que le système de M. Decazes est aussi le mien, et ils « l'accusent d'avoir assassiné mon neveu ! Ce n'est pas la première « calomnie qu'ils lancent contre moi. Je veux, disait-il, sauver mon « pays sans les *ultra*, s'il est possible [1]. » La passion royaliste se changeait en rage contre M. Decazes. Chateaubriand écrivait sa fameuse phrase : « Le pied lui a glissé dans le sang, » et le *Journal des Débats* fulminait contre le ministre, tandis que Monsieur et la duchesse d'Angoulême faisaient une démarche auprès du roi pour obtenir son éloignement. Louis XVIII repoussa avec hauteur, et même, dit-on, avec emportement, les sollicitations de son frère et de sa nièce. Cependant M. Decazes devenait réellement impossible, et le roi était le seul à se persuader qu'il pourrait encore rester. Comment la Chambre accorderait-elle au ministre les lois d'exception que, au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, il réclamait contre la liberté individuelle et la liberté de la presse? Mais aussi comment le remplacer? M. de Villèle, trompant l'attente de M. de Talleyrand qui, par MM. de Vitrolles, Fiévée, Michaud, espérait revenir au pouvoir, s'efforça de décider le duc de Richelieu à rentrer au ministère. Après bien des hésitations et des refus, M. de Richelieu fut nommé président du conseil [2] (21 février 1820).

VI

MM. Corbière et de Villèle promirent au duc de Richelieu de faire leurs efforts pour rendre les hommes de droite les ministériels du nouveau ministère. Le pourraient-ils? M. de Richelieu déclarait son intention de rallier franchement les royalistes au roi et le roi aux royalistes, qui se perdent par leurs divisions, disait-il. Or, M. de Villèle exprimait la même pensée en disant : « Les royalistes sans le roi se perdent ; le roi sans les royalistes « se perd ; il faut que l'expérience des deux dernières années

[1] M. Duvergier de Hauranne, t. V, p. 371. — M. de Barante, *l. c.*, t. II. p. 4.

[2] A cette occasion, M. Th. Lavallée écrit : « Le parti rétrograde reprit la direction des affaires. » Ainsi toujours on rencontre la fausseté, la calomnie, dans ce livre mis entre les mains de presque toute la jeunesse.

Digitized by Google

« nous serve à quelque chose et que nous prenions la seule voie « par laquelle, le roi et nous, nous puissions nous sauver. »

M. de Villèle obtint d'abord de M. Clausel de Coussergues qu'il se désisterait de l'accusation portée contre M. Decazes, à la condition, imposée par M. Clausel, que le mot *calomniateur* adressé à l'auteur de la proposition par M. de Saint-Aulaire (beau-père de M. Decazes), serait omis dans le procès-verbal. Malheureusement la Chambre n'ayant pas voulu y consentir, M. de Clausel maintint sa proposition. Néanmoins une partie de la droite s'unissait au ministère, et se disciplinait, tandis que, de son côté, la gauche continuait ses manœuvres pour séparer la droite du centre droit. Que l'extrême gauche jouât ce jeu, on le comprend, mais que le centre gauche le jouât aussi, c'est là une faute envers la liberté et envers la France, que trente ans plus tard les écrivains de ce parti devaient justement déplorer.

M. de Richelieu accepta comme une nécessité de la situation les lois d'exception présentées par M. Decazes. Elles donnaient à des ministres honorables un pouvoir défini, accordé par les Chambres pour un temps limité. M. de Villèle déclarait avoir peu de confiance dans les lois d'exception, mais il voterait, disait-il, celles présentées, « craignant peu pour les libertés publiques de la part de l'autorité, mais redoutant pour l'autorité et la France l'invasion de l'anarchie. » Aussi lorsque Manuel traita, en cette occasion, les hommes de droite d'ennemis de la liberté, M. de Villèle put répondre sincèrement : « Nous ne sommes pas les ennemis des libertés publiques ; c'est par elles que le trône doit s'affermir et que l'opinion publique doit cesser de s'égarer. » Y avait-il justice à croire, comme la gauche le disait, que le ministère était prêt à renouveler les horreurs de 93 ? M. de La Fayette alla jusqu'à assimiler les lois présentées à cette loi des suspects qui prépara les fournées de victimes envoyées à la guillotine : rapprochement odieux, auquel rien assurément, ni les hommes, ni la situation, ne prêtait l'ombre de vraisemblance. Le général Foy s'écria à son tour que « les trois lois proposées étaient l'effet d'un complot tramé afin de détruire les libertés publiques. » Ce n'était point là le langage d'une opposition légale et loyale, M. Pasquier

[1] M. Duvergier de Hauranne donne une liste de ces brochures, t. V, p. 198.

Digitized by Google

le démontra à la tribune, et en fit justice. Mais les deux oppositions semblaient vouloir donner raison au général Foy : le *Conservateur*, journal de droite, cessa de paraître, ainsi que le *Censeur* et la *Minerve*, journaux de gauche et d'extrême gauche. C'étaient de vaines démonstrations, car les écrivains, profitant de l'article qui exemptait de la censure les publications non périodiques, publièrent une masse de brochures qui étaient souvent des pamphlets. Ces brochures, d'une feuille d'impression, courtes et vives, mordantes et agressives, étaient publiées et distribuées par les soins et aux frais de la société de l'*Union :* comme le dit M. Nettement, « depuis qu'il était convenu que toutes les plumes étaient brisées, toutes les bouches muettes, jamais on n'avait plus écrit, jamais on n'avait plus parlé. » Grâce au mouvement que la royauté traditionnelle, ramenant en France l'ordre et la liberté, imprima dans les intelligences, il est difficile, en effet, de donner une idée de l'activité des esprits à cette époque. Malheureusement cette activité se dépensa souvent au profit des passions les plus injustes. Ainsi des écrivains, comme Cauchois-Lemaire et Chevalier, disaient : « En violant la charte, le gouvernement a perdu tout droit à l'obéissance : il n'existe plus que de nom. » Ainsi du haut de la tribune, M. de Kératry se déclarait dégagé de tout serment à la charte ; le général La Fayette jetait le gant à la royauté, et lui aussi, se déclarant délié de ses serments, faisait appel à l'insurrection ; le général Tarayre disait également : « Il ne nous reste plus aucun moyen de défense paisible et régulier. » Sous le coup de ces paroles, sans cesse répétées et commentées dans la presse, les esprits s'enflammaient dans les salons, dans les cafés, dans les ateliers ; au collége de France comme aux écoles de droit et de médecine, on discutait avec passion, c'est-à-dire sans justice.

Mme de Montaigu écrivait : « Ce qu'on dit en politique n'est après tout que la conséquence de ce qu'on a fait. » Mme de Montaigu aurait pu ajouter : « ou de ce qu'on veut faire. » Or, ce que la gauche, du moins une partie de la gauche, voulait faire, c'était renverser la dynastie. Tout concourait à ce but : à la Chambre, la discussion de pétitions telles que celle de M. Madier de Montjau sur le gouvernement occulte, amenait le scandale, et la gauche reprenait alors contre les royalistes les arguments et les accusations portées dans ces dernières années par les ministres du roi.

Digitized by Google

Ainsi on vit Benjamin Constant s'appuyer sur un discours de M. de Serre.

Telle était alors la conscience qu'on avait du péril, que les plus modérés, M. Lainé par exemple, posaient ainsi la question : « Faut-il changer la loi du 5 février pour conserver la monarchie légitime ? Faut-il changer la monarchie légitime pour conserver la loi du 5 février ? » Le gouvernement présenta alors un projet établissant des colléges d'arrondissement et des colléges de département. Les colléges d'arrondissement, formés par les contribuables payant 300 francs d'impositions, auraient nommé autant de candidats qu'il y avait de députés à élire dans le département. Les colléges de département, composés des plus imposés jusqu'à concurrence du cinquième des électeurs, auraient choisi les députés sur la liste des candidats élus par chacun des colléges d'arrondissement [1]. Les doctrinaires, qui voyaient ainsi détruire la loi dont ils s'étaient faits les patrons, s'opposèrent énergiquement au projet. La gauche s'écria que l'égalité des droits des citoyens était violée, ainsi que la charte ; que l'on rétablissait l'aristocratie, alors que, par des chiffres empruntés aux tableaux officiels, la noblesse ancienne devait former à peine un cinquième des colléges de département !

Pendant la discussion de cette loi électorale, l'agitation régna dans Paris : des groupes nombreux, mis en mouvement par les meneurs de la gauche, provoquèrent des contre-manifestations royalistes. Il y eut des excès des deux côtés ; mais les députés de la gauche, qui avaient tout fait pour animer les passions, et encourager les troubles, ne devaient-ils pas être responsables ? Ils reprochaient au ministère d'être courbé sous le joug d'un parti, et le ministère, par la bouche indignée de M. de Serre, avait le droit de leur répondre : « C'est vous qui êtes sous le joug de telle faction, et c'est la faction qui vous fait parler. » Cette faction était la *franc-maçonnerie*, dont les affiliés étaient alors partout, dans les écoles et dans les casernes, obéissant tous au comité de Paris, composé de Voyer d'Argenson, La Fayette, Beauséjour, Schonen, Manuel, Dupont de l'Eure, Corcelle, Merilhou, Rey, le général Tarayre.

[1] Un amendement de M. Courvoisier, repris par M. Boin, modifia cette disposition, Sur 430 députés, 258 devaient être nommés par les conseils d'arrondissement et 172 par les colléges de département.

Digitized by Google

La loi électorale fut votée, et ce vote consomma la rupture du ministère avec les doctrinaires : cinq d'entre eux furent renvoyés du conseil d'État. On ne pouvait agir autrement, car, comme le dit M. Nettement, « c'est une évidence de bon sens qu'on gouverne avec des moyens et non avec des obstacles. » Or, les doctrinaires avaient accusé publiquement le ministère de violer la charte, et l'un d'eux, Camille Jordan, lui reprochait d'avoir, par « son déplorable système, par son alliance monstreuse avec le parti de 1815, » provoqué les complots. Il existait des complots en effet, mais la haine des Bourbons et de la religion leur donnait naissance. Les doctrinaires, blessés de la résolution du ministère, s'emportèrent jusqu'à appeler la conduite de M. de Serre une apostasie ; mais M. de Serre leur répondait : « Nous voulons gouverner raisonnablement, en nous appuyant sur la droite. » M. de Serre, comme M. de Richelieu, avait enfin reconnu le péril où l'alliance du ministère avec la gauche entraînait la monarchie, et lui ministre, il voulait sauver la monarchie, nécessaire à la liberté.

Les conspirations dirigées par le comité de Paris prenaient déjà un caractère plus systématique : on y marchait, selon l'instruction de la *haute-vente*, à l'anéantissement du catholicisme et même de l'idée chrétienne[1]. Il ne faut pas dire à ce sujet, comme l'a fait M. Crétineau-Joly, que « Napoléon disparu, la Révolution regagna en quelques jours le terrain perdu, et obtint sous les rois l'avantage qu'elle n'avait pas sous l'Empire. » C'est se prendre aux apparences, et ne pas se rendre compte du fond des choses. Comme la Révolution trouvait l'Empire à la tête du gouvernement, et dans toutes les positions des personnages, nés de la Révolution et remplis de son esprit, elle était satisfaite et gardait le silence. Lorsqu'au contraire le roi, représentant du droit national, fut rentré dans notre pays, la Révolution eut peur de ce retour, et de crainte d'être vaincue, ameuta contre lui, afin de s'en faire des alliés, les intérêts qui n'étaient pas lésés, qui n'étaient pas menacés, mais que l'on rendait inquiets en montrant les paroles dirigées par quelques esprits ardents contre les idées qui avaient produit ces intérêts et contre les lois qui les avaient sanctionnées. La Révolution avait peur du roi qui

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, par Crétineau-Joly, t. II, p. 83.

Digitized by Google

ramenait la religion, le droit, la liberté, et c'est pourquoi, de paisible qu'elle était sous l'Empire, elle devenait active sous la Restauration. La vérité ne produit pas l'erreur, mais elle la force à se déguiser ou à se démasquer.

Partout les sociétés secrètes s'agitaient : en Espagne, en Italie, en France, et tandis que les députés de la gauche soutenaient hardiment que personne ne conspirait, les colonels Ordener, Fabvier, le capitaine Nantil, etc., organisaient sous leurs yeux la conspiration militaire dite *du Bazar*, heureusement déjouée (19 août), mais dont le but était de renverser les Bourbons pour les remplacer... On ne voulait point encore dire le gouvernement qui devait les remplacer. De braves gens paraissaient craindre de la part des royalistes de droite un retour vers le passé, et ils ne le craignaient nullement de la part des hommes de gauche. Cependant ceux-ci, pour s'emparer du pouvoir, avaient la tête pleine des plus sinistres évocations du passé.

M. Pasquier disait alors, avec bon sens, qu'il y avait dans ces conspirations, pour les libéraux sincères et pour les doctrinaires, une occasion admirable de se rallier au gouvernement, mais que l'orgueil les empêcherait d'en profiter. M. Pasquier, en parlant ainsi, connaissait bien les doctrinaires, et mettait le doigt sur la plaie du moment.

Cependant, le rapprochement du ministère avec la droite s'accentuait de plus en plus, et un événement heureux, annoncé par le duc de Berry à son lit de mort, la naissance du duc de Bordeaux, devait le resserrer encore (29 septembre). Mais tous les royalistes ne voulaient pas de l'alliance avec le ministère, et comme l'application de la nouvelle loi électorale amenait des élections complémentaires, le journal le *Drapeau blanc*, organe de la fraction des royalistes de l'extrême droite, publia, quinze jours avant les élections, un manifeste violent. C'était injuste, et à tout le moins inopportun. « Nos amis sont les mieux intentionnés du monde, écrivait M. de Villèle, mais tout sentiment, sans la moindre prudence... Les *pointus* nous gênent terriblement dans nos manœuvres. » Les élections, faites six semaines après la naissance du duc de Bordeaux (4 et 13 novembre 1820), furent favorables à la droite.

Pendant la session de 1820-21, la gauche se montra plus modérée ; d'abord, elle venait d'être battue au scrutin, ensuite on instruisait le procès de la conspiration du 19 août, et en attirant trop l'attention, il ne fallait pas éveiller les soupçons. La Cham-

Digitized by Google

bre des pairs ne voulut pas que l'on poursuivit cette affaire, comme le demandait le procureur général, ayant peur de rencontrer des coupables trop nombreux et trop haut placés. Pendant le silence relatif de la gauche, l'extrême droite attaqua à outrance le ministère. Le général Donnadieu trouvait — comme le trouvait le doctrinaire Camille Jordan — « monstrueuse » l'alliance de la droite avec les ministres : les attaques devinrent si vives, que M. de Villèle, qui jugeait à son tour « monstrueuse » la coalition de l'extrême droite, des *pointus*, comme il les appelait, avec la gauche, crut devoir répondre à M. de La Bourdonnaye : « S'il n'y avait que des royalistes comme vous, le nombre en serait trop restreint. » Quelques jours après, frappé du péril que les divisions entre les royalistes faisaient courir à la royauté, M. de Villèle admettait les torts réciproques, et adressait du haut de la tribune un appel à « cette union des royalistes dont dépendait incontestablement le salut du pays. » Rien ne pouvait être plus sensé.

Le ministère se trouvait placé entre les exigences toujours croissantes d'une partie de la droite, et l'exaspération de la gauche, qui parlait bruyamment de « la charte violée et des tables de proscription dressées. » Pendant ce temps, les troubles excités à Grenoble, à Lyon, à Brest, agitaient le pays entier, grâce aux commentaires de la presse dite libérale. On voit une fois de plus que la passion et l'exagération dont on a exclusivement accusé la droite, étaient au moins partagées par la gauche. Partout on reconnaissait l'action de la *Charbonnerie*, dont les *ventes* s'étaient multipliées ; et parmi les députés de l'opposition de gauche, les uns dirigeaient cette action révolutionnaire, les autres en profitaient. Le fils d'un de ces députés, mêlé lui-même aux luttes de ce temps, M. de Corcelle, a expliqué la situation en disant : « Les procédés parlementaires ne paraissaient pas tellement assurés aux libéraux constitutionnels, qu'ils ne fussent disposés à prendre une nouvelle attitude en cas de troubles civils ; et, d'un autre côté, les libéraux révolutionnaires n'avaient pas assez de confiance dans leurs forces, pour négliger entièrement les moyens que le régime légal leur offrait[1]. » Les royalistes ne doutaient

[1] Nettement, t. V, p. 633. — M. Guizot a écrit : « Hors des Chambres, et même dans leur sein, le parti libéral comptait dans ses rangs des hommes plus attachés à la Révolution qu'à la liberté et obstinés à défendre la Révolution tout entière.

Digitized by Google

pas de cette liaison, bien qu'ils ne pussent encore la prouver. Aussi, comment s'étonner de l'indignation qui s'emparait de leurs âmes, en voyant le ministère présenter, par exemple, un projet de loi sur les secours à accorder à 3,636 donataires et pensionnaires de l'Empire, parmi lesquels se trouvaient les noms des plus ardents ennemis de la monarchie, personnages très-connus de la Révolution. Les royalistes montraient alors les enfants des Vendéens mutilés et réduits à la misère ; ils demandaient avec amertume, comme le fit M. du Botderu, « si c'était un titre d'exclusion sous la royauté que d'avoir servi le roi. » Ainsi, comme le remarque M. Nettement, « apparaissait une des grandes difficultés de ce temps, c'est qu'on ne pouvait toucher une question sans que l'histoire se rouvrît et que les partis contraires s'y précipitassent, agrandissant ainsi les champs de bataille du présent en y ajoutant ceux du passé [1]. » La droite et le ministère transigèrent sur le projet de loi, mais, au sujet de cette transaction, la gauche s'écria violemment, par la bouche du général Foy : « C'est la contre-révolution qui dépouille la Révolution. »

Au milieu de ces attaques passionnées, le ministère poursuivait l'amélioration du service des finances. Après la loi du 25 mars 1817, qui avait établi le vote du budget par ministère, la loi du 15 mai 1818 régla les opérations des recettes et dépenses, et la loi du 27 juin 1819 décida que le compte annuel des finances serait accompagné de l'état des travaux [2]. Malheureusement la loi municipale présentée, au lieu d'être selon les idées royalistes une loi de décentralisation et de liberté, restait empreinte des idées et des traditions de l'école administrative de l'Empire : or, M. Fiévée disait, avec raison, que le gouvernement représen-

indistinctement pêle-mêle, même dans ceux de ces actes qu'au fond ils désapprouvaient. Sous l'empire de ces sentiments divers, tous prêtaient leur concours ou n'opposaient nulle résistance au travail des factions ennemies qui poursuivaient le renversement de la monarchie restaurée et tournaient avec ardeur contre elle les armes de la liberté restaurée avec elle. (*Trois générations*, introduction, p. LXXXI.) Ainsi les députés de la gauche faisaient le mal, de peur que les royalistes ne le fissent. Ils attaquaient la monarchie, de peur que les royalistes n'attaquassent la liberté.

[1] *Hist. de la Restauration*, t. V, p. 593.

[2] Voir M. d'Audiffret : *Du système financier de la France*;—G. Desmousseaux de Givré : *De la législation du budget* (*Correspondant* des 25 avril, 25 juin 1869, 10 mai 1870, 25 juillet 1871) ; — *Études sur la législation du budget*, par le vicomte de Luçay (*Journal des économistes* des 15 janvier et 15 mai 1862) ; — Calmon. *Hist. financière de la Restauration*.

Digitized by Google

tatif créé par la Charte ne pouvait coexister avec la machine administrative de l'Empire. C'était mettre le doigt sur le vice de notre constitution, car la liberté ne peut exister en haut si elle ne repose en bas sur des institutions libres. Cependant il faut reconnaître, avec M. Guizot, que l'administration locale avait reçu depuis 1815 des changements plus nombreux qu'on ne le croit communément[1]. Attaqué par la gauche, repoussé par la droite, le projet de loi municipale fut indéfiniment ajourné.

La droite sentait sa force, et voulait obtenir dans le ministère une position en rapport avec la majorité dont elle disposait à la Chambre ; elle désirait trois portefeuilles. Ne pouvant les obtenir, MM. de Villèle et Corbière qui, depuis le 22 décembre 1820, étaient ministres sans portefeuilles, se trouvant trop isolés, donnèrent leur démission (27 juillet 1821)[2]. Ce fut un malheur. Les exagérations des royalistes, dont le duc de Richelieu avait peur, se seraient affaiblies en abordant les grandes affaires, et contenus par le centre droit, les royalistes de droite n'auraient pas été plus loin que leur pensée. M. de Serre le comprenait, lorsque deux ans après il écrivait : « Depuis longtemps le levain d'exagération s'affaiblit chez les royalistes ; il ira s'affaiblissant d'autant plus qu'ils prendront plus de part au gouvernement. » En refusant à la droite l'entrée large aux affaires, M. de Richelieu devait craindre que l'extrême droite n'entraînât la droite à une opposition fâcheuse. M. de Villèle, de son côté, non pas en insistant pour que ses amis eusssnt une plus large place, — c'était naturel, — mais en se retirant, et en ne soutenant pas assez le ministère Richelieu, devait craindre que le ministère ne succombât sous les coups des deux oppositions rivales, et que la victoire ne profitât surtout à l'opposition de gauche. M. de Villèle put ne pas appuyer suffisamment le duc de Richelieu, mais il n'avait point approuvé la coalition que l'extrême droite noua avec la gauche en deux occasions : lors de la demande de la suppression de la direction de la police, et lors de la discussion sur l'abrogation de la loi de censure.

Cette dernière loi avait soulevé des orages, et chacun, émettant des thèses absolues, oubliait que, dans les discussions sur la li-

[1] M. Guizot, *Mémoires*, t. I. p. 184. Voir. p. 451. le tableau des principales modifications de 1816 à 1820.

[2] Nettement. t. V. p. 622, 623.

Digitized by Google

berté de la presse, tout le monde peut avoir raison et tout le monde peut avoir tort. La gauche, d'ailleurs, ne croyait pas à la sincérité des membres de la droite qui défendaient la liberté de la presse, et le ministère, éclairé par une triste expérience, ne croyait point à la sincérité des membres de la gauche. D'un autre côté, le ministère qui, selon le mot de M. Cornet d'Incourt, voulait un peu de religion, un peu de royalisme, un peu de fidélité, mais pas trop, devait comprendre que les royalistes lui témoignassent en revanche un peu de confiance, mais pas trop. Là était le mal.

La session avait été ouverte le 5 novembre 1821. Ne voulant pas rompre avec son parti, M. de Villèle vota en silence contre le projet d'adresse qu'il blâmait, et où la droite avait émis, où la gauche avait approuvé un doute sur la question de savoir si la paix n'était point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne[1]. Le roi fit à cette adresse « une réponse fort vive, qui jeta les sages dans le chagrin, écrit M. de Villèle, et les fous dans des accès de rage; » ce qui était plus grave, c'est que l'union du ministère et des royalistes, chose si désirable et à laquelle il fallait tout sacrifier, devenait chaque jour plus difficile.

Une maladresse, commise par le ministère, présentant à la fois deux lois dont l'effet devait être différent, acheva de rendre cette union impossible. La loi sur les délits de presse donnait satisfaction à la droite et devait la séparer de la gauche; la loi sur la prorogation de la censure fournissait aux partis extrêmes l'occasion de renouer leur coalition. Malgré les avis de M. de Serre, la Chambre voulut commencer par discuter la loi sur la censure, et aussitôt on nomma une commission toute entière opposée au projet. Il fallut encore subir à la tribune les violences de MM. Delalot, Donnadieu, Castelbajac, Sallabéry, etc. M. de Villèle écrivait alors : « Le ministère a fait de l'absurdité, la droite de la violence et de la révolution. Il est bien difficile de réparer le mal, et il a été impossible de l'empêcher. »

L'extrême droite et la gauche, en attaquant à outrance le ministère, la droite et le centre gauche en ne le soutenant pas, avaient à

[1] M. de Villèle écrivait: « Les sottises de nos pointus, dans notre *maladresse*, ont indisposé le roi.. Tout finira par un éclat entre les hommes honorables de la droite et ceux qui conduisent aujourd'hui » (Nettement, t. V, p. 656). « L'adresse de 1821, écrit M. de Carné (t. II, p. 67), peut être comptée au nombre des plus tristes monuments de l'histoire parlementaire. »

Digitized by Google

des degrés divers leur part de responsabilité. « Ainsi la combinaison ministérielle du centre droit, dit M. Duvergier de Hauranne, périssait, non par la faute des hommes, mais par la force des choses. » Soit, mais les hommes sont coupables lorsqu'ils n'ont point tout fait pour modifier cette force des choses.

On a raconté que le duc de Richelieu se rendit en ce moment chez le comte d'Artois pour lui rappeler la promesse que lui avait faite ce prince, lors de sa rentrée au ministère, d'user de son influence sur ses amis pour le soutenir. Le comte d'Artois aurait représenté au duc de Richelieu qu'il fallait faire des concessions aux royalistes, et alors le duc de Richelieu, sans laisser le prince achever sa phrase, serait sorti de la chambre en poussant violemment la porte; arrivé chez M. Pasquier son collègue, il se serait écrié en tombant dans un fauteuil : « Il manque à sa parole d'honneur! » On peut croire ce récit, rapporté par M. Pasquier, empreint d'exagération, car on voit MONSIEUR charger, immédiatement après, le duc de Richelieu de ses communications avec M. de Villèle. Le comte d'Artois eût-il pris M. de Richelieu comme intermédiaire, si la scène que l'on raconte s'était ainsi passée?

Quoi qu'il en soit, le second ministère du duc de Richelieu avait cessé (12 décembre); la droite arrivait au pouvoir d'une manière très-constitutionelle, mais « aigrie par une lutte ardente, exaspérée contre ceux qui l'avait dénoncée au roi et au pays, et en outre corrompue par les vices naturels de l'opposition, l'esprit de violence et les chimères de la théorie politique. » Au lieu de se constituer sur les larges bases d'une entente naturelle entre le centre droit et la droite, le gouvernement restait entre les mains d'un seul parti : « épreuve périlleuse, dit fort bien M. Nettement, pour le gouvernement, pour ce parti et pour la France[1]. »

HENRI DE L'ÉPINOIS.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] *Histoire de la Restauration*, t. V, p. 667.

Digitized by Google

POLÉMIQUE

L'AUTHENTICITÉ DU TEXTE DE JOINVILLE

OBSERVATIONS DU R. P. CROS.

M. Marius Sepet a trouvé, dans le premier volume de la *Vie intime de saint Louis*, publié récemment par nous, matière à des griefs, qu'il formule ainsi [1]:

« Le P. Cros ne paraît guère moins disposé à contester l'autorité de Joinville, que son authenticité.

« Il ne pense pas que l'édition de Joinville, donnée par M. de Wailly, nous offre le texte exact de l'œuvre du Sénéchal. »

Pour soutenir ce système, nous n'aurions d'ailleurs que *des affirmations vagues, des autorités invoquées sans choix et à la légère...* Notre *conviction* serait *sincère, mais peu raisonnée;* nous aurions *négligé de* nous *rendre sérieusement compte des éléments essentiels de la question...;* nous n'aurions pas *une idée bien nette de la valeur des arguments* que nous employons ; nous les aurions *entassés un peu pêle-mêle, comptés plutôt que pesés*, etc. ; nous n'aurions eu d'un sujet capital (*Les enseignements de saint Louis à son fils*) qu'une *connaissance très-insuffisante...*

M. Sepet nous conseille donc de *marcher avec plus de précaution et de prudence* dans la voie où nous sommes entré, ou mieux encore d'ouvrir les yeux sur la *faiblesse* de notre *méthode* et de quitter une *fausse route*. Il nous *prie* et nous *supplie d'apporter des preuves, d'établir* notre *opinion sur des arguments vraiment scientifiques*, etc.

[1] Voir la livraison de juillet 1872, pages 220-231.

Digitized by Google

I. — Volontiers nous reconnaissons l'insuffisance de notre argumentation, si l'on veut trouver dans les pages XXVI–XXXIII de notre introduction de solides preuves à l'appui des deux thèses que nous impute M. Marius Sepet : — mais est-il vrai que nous les soutenions? Nullement.

Loin de contester l'authenticité ou l'autorité des récits de Joinville, nous rendons expressément hommage à l'une et à l'autre (pages XXVI, XXXII, etc). Comment, d'ailleurs, supposer qu'ayant exclu de nos pages *toutes* les narrations de Mathieu Paris (page XXXIII), de peur d'en adopter une qui ne fut pas vraie, nous eussions pu nous résoudre à y insérer *presque toutes* celles que renferme le livre de Joinville, si nous n'eussions admis, à la fois, et l'autorité de l'historien et l'authenticité de son livre?

M. Sepet déclare que, notre doctrine admise, nul ne pourrait goûter avec sécurité le plaisir de lire Joinville : — mais s'il eût observé que notre premier volume (*Louis de Poissy*) reproduit la moitié du texte de Joinville, et que le second volume (*Louis de France*) devra nécessairement reproduire l'autre moitié, M. Sepet n'aurait pas osé formuler ses accusations : — c'est évidemment pour les leur faire goûter avec sécurité, que nous avons offert à nos lecteurs de si nombreuses pages de Joinville : mais si la *doctrine* de l'introduction ruine d'avance l'authenticité et l'autorité des sources d'où le livre même est tiré, le livre devient une œuvre tellement absurde, qu'on ne peut raisonnablement prêter à personne l'idée de l'avoir conçue. M. Sepet eût dû, ce nous semble, faire, dès l'abord, cette remarque de bon sens et conclure qu'il se méprenait sur notre *doctrine*.

Une remarque pareille eût donné à M. Sepet la conviction que l'édition de Joinville, publiée par M. de Wailly, est, à nos yeux, une édition exacte et la meilleure que l'on possède. C'est, en effet, uniquement d'après cette édition que nous reproduisons le texte de Joinville, et nous disons (p. 4), qu'*on ne saurait trop louer le travail du savant éditeur*.

M. Sepet s'est donc mépris sur la portée de nos thèses ; mais, nous avons hâte de le confesser, l'obscurité, l'imperfection, l'inexactitude de nos développements ou de nos expressions excuse sa méprise. Les lignes suivantes, par exemple (page XXVI), l'ont choqué :

« *On ne saurait admettre, d'une manière absolue, comme vérités historiques, tous les faits racontés, nous ne disons pas par le sire de Joinville, mais dans le livre publié sous son nom.* »

M. Sepet y voit, en effet, exprimée une pensée qui n'est certes pas la nôtre, savoir, que le livre publié par Ménard Du Cange, Capperonnier..., par M. de Wailly et par d'autres, sous le titre de *Mémoires de Joinville*, *Histoire de saint Louis, par Joinville*, n'est pas l'œuvre du Sénéchal : et, avec raison, il réprouve cette proposition téméraire.

II. — Mais quelle est donc notre pensée? La pensée même de M. Sepet : le savant critique dit équivalemment, et nous répétons sans difficulté :

« L'édition de M. de Wailly reproduit, *à peu près sûrement*, et pour

Digitized by Google

le fond et pour la forme, l'œuvre du Sénéchal, telle qu'elle sortit de la plume du clerc à qui il la dicta : « et si M. Sepet ne nous laissait pas ignorer à quoi s'applique l'*à peu près* restrictif de sa proposition; s'il ajoutait, par exemple : — « Le texte des *Enseignements de saint Louis*, que l'on trouve dans toutes les éditions de Joinville, pourrait bien n'être plus tel que le Sénéchal le dicta à son clerc, » nous aurions l'honneur d'être en parfait accord de sentiment avec M. Sepet.

Mais M. Sepet ne parle point ainsi, et, après avoir reconnu que l'édition de M. de Wailly ne reproduit que *à peu près sûrement*, même pour le fond, l'œuvre du Sénéchal, il ne nous permet pas d'écrire : — On ne doit pas admettre, *sans contrôle*, toutes les appréciations, tous les récits contenus dans ce livre.

Plus conséquent, peut-être, et plus pratique, nous nous sommes proposé de rechercher jusqu'où s'étend l'*à peu près* restrictif, et nous l'avons dit ou le dirons à nos lecteurs, afin qu'ils puissent *goûter en toute sécurité* le livre de Joinville.

Et d'abord, nous soutenons que le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils*, que l'on trouve même dans l'édition de M. de Wailly, n'a pu être dicté par Joinville. De toutes les versions connues du *Testament spirituel* de saint Louis, la plus inexacte, la plus falsifiée est, en effet, celle que l'on attribue communément à Joinville. Si le Sénéchal l'a véritablement dictée, il est, par le fait même, convaincu ou de déloyauté, ou d'infidélité envers son royal ami, ou d'ignorance, ou du moins d'incurie.

Admette qui voudra ces conclusions odieuses : pour nous, nous aimons mieux accepter l'hypothèse d'une interpolation. Cette hypothèse s'appuie, d'ailleurs, sur des raisons au moins aussi plausibles que celles dont M. Sepet se sert pour défendre la sienne.

III. — De toutes les versions du *Testament spirituel* de saint Louis, la plus défectueuse, avons-nous dit, est celle que l'on attribue communément à Joinville. — Il n'existe, en effet, que deux textes authentiques des enseignements de saint Louis à son fils, l'un intégral, fourni par le confesseur de la reine Marguerite, l'autre abrégé, fourni par Geoffroi de Beaulieu, confesseur du saint roi. Toutes les versions connues ne sont que des copies plus ou moins exactes ou plus ou moins altérées de l'un ou de l'autre texte : la version attribuée à Joinville n'est évidemment qu'une reproduction falsifiée du texte authentique de Geoffroi de Beaulieu; or, de la comparaison de toutes ces reproductions semblables entre elles et de leur commune confrontation avec le texte original de Geoffroi, il ressort que la version attribuée à Joinville en est la falsification la plus complète et la plus grossière.

Mais est-il démontré que les seuls textes authentiques du *Testament spirituel* de saint Louis soient les textes fournis par les deux confesseurs ?

Nous en avons fourni des preuves suffisantes dans notre introduction.

Digitized by Google

Il est vrai qu'on les y trouve plutôt indiquées que développées; mais les développements de cette thèse y eussent paru déplacés. Écrivant pour la jeunesse, nous devions nous contenter de l'indication sommaire des preuves.

Ici même, nous n'insisterons pas pour établir la vérité d'une proposition que nous jugeons inattaquable. Nous attendrons qu'elle soit sérieusement attaquée.

Ayant donc la conviction raisonnée que le texte des *Enseignements de saint Louis* attribué à Joinville est de tous le moins conforme au vrai texte de ces enseignements, nous n'avons pas hésité à conclure : — Ce texte falsifié n'a pu être dicté par le Sénéchal, et les éditions de ses Mémoires où nous le trouvons ne reproduisent pas absolument, mais *à peu près*, et pour le fond et pour la forme, l'œuvre de Joinville : il s'y est glissé des interpolations.

L'édition de M. de Wailly ne serait donc pas l'édition définitive des Mémoires de Joinville ? — Nous le croyons, et M. Sepet le devrait dire comme nous, puisqu'il pose les prémisses de cette conclusion ; mais, après avoir reconnu que l'édition de M. de Wailly ne reproduit que *à peu près* l'œuvre du Sénéchal, il semble se contredire en niant la possibilité d'une interpolation.

IV. — Sur quels arguments scientifiques repose le jugement de M. Sepet ? — Voici le résumé fidèle des faits qui seraient acquis à la science et des conclusions qu'on en tire :

1° Nous possédons trois manuscrits des Mémoires de Joinville : le manuscrit de 1350 (A), le manuscrit de Lucques (L) et le manuscrit de M. Brissart-Binet (B) ; ces deux derniers du XVIe siècle.

2° Aucun des trois manuscrits n'est cependant ni le premier original ou *dictée de Joinville*, ni le manuscrit offert par Joinville à Louis-le-Hutin, ni l'exemplaire de luxe à l'usage de Joinville, ni l'exemplaire de luxe qui aurait été copié, au XVe siècle, sur le précédent.

3° Le manuscrit L et le manuscrit B ont été copiés sur un même manuscrit, autre que le manuscrit A et plus ancien que lui, c'est-à-dire antérieur à 1350. Le manuscrit A serait la copie exacte, bien que rajeunie pour la forme, de l'exemplaire offert à Louis-le-Hutin.

4° Le manuscrit A, d'un côté, et, de l'autre, les deux manuscrits jumeaux L et B renferment, substantiellement, un même texte : ils se rattachent donc à une même source, et comme ils y remontent par deux voies différentes, on doit conclure que les textes communs qu'ils contiennent se trouvaient tous dans la source primitive d'où ils dérivent.

5° Quelle est cette source ? — Le manuscrit A, nous l'avons dit, se rattacherait immédiatement à la dictée de Joinville, par l'exemplaire de Louis-le-Hutin, qui en fut la copie fidèle. Quant aux manuscrits L et B, leur source commune serait, d'après M. de Wailly, l'exemplaire même que Joinville *avait* fait exécuter pour son compte, afin de le garder dans

Digitized by Google

sa bibliothèque et de le transmettre à ses descendants. — Cette source commune, disent MM. Sepet et Meyer, ne saurait être qu'une *copie* de l'exemplaire de luxe de Joinville ; car diverses fautes, communes aux deux manuscrits et qui ne pouvaient se trouver dans l'exemplaire de Joinville, supposent entre eux et lui un intermédiaire.

6° Donc, et c'est ici la conclusion dernière de M. Sepet, on ne saurait admettre l'hypothèse d'une interpolation : tout passage fourni par les trois manuscrits doit être accepté comme dérivant des manuscrits originaux du Sénéchal, et l'introdruction dans les Mémoires de Joinville d'un texte falsifié des *Enseignements de saint Louis* (si falsification il y a) ne peut être le fait que de Joinville lui-même.

Cette conclusion met à couvert l'édition de M. de Wailly, et laisse à l'illustre savant toute sa gloire d'éditeur : mais elle préjudicie trop à l'honneur de Joinville, pour qu'il ne nous répugnât pas d'en admettre la vérité. Nons recherchâmes donc avec application quelle en pouvait être la légitimité, et nous trouvâmes que la conclusion contraire était seule légitime. — Il faut, croyons-nous, reconnaître et la possibilité et le fait de quelques interpolations, nonobstant la concordance des trois précieux manuscrits, et confesser, par exemple, que le texte des *Enseignements* est un texte interpolé.

V. — Quelle est, en effet, le fondement principal de la thèse de M. Sepet ? — Il est tout entier dans ces deux observations : — 1° Les trois manuscrits, identiques pour le fond, se rattachent à la version même de Joinville, — 2° la version A, d'un côté, et les versions L et B, de l'autre, s'y rattachent ou y remontent par des chemins différents.

Or, ce fondement est-il inébranlable? Nous ne le pensons pas : rien ne *prouve* que les trois manuscrits se rattachent immédiatement à la version même de Joinville; rien ne *prouve* qu'ils y remontent par des chemins différents.

Le manuscrit A serait une copie de l'exemplaire offert à Louis-le-Hutin ; les manuscrits L et B, des copies de l'exemplaire de luxe de Joinville : — « Selon *toute* vraisemblance, dit M. Sepet, le manuscrit ancien, que reproduit le manuscrit A, n'est autre que l'exemplaire même offert par Joinville à Louis-le-Hutin. » Mais si nous demandons à la science quels faits rendent *totalement* vraisemblable cette induction, la science n'en produit qu'un ; c'est le fait que le manuscrit A se termine par ces mots : — « Ce fut écrit, en l'an de grâce 1309, au mois d'octobre. » — Et si nous demandons quel lien unit ce fait à la conclusion qu'on en tire, on nous répond : — « Le manuscrit du XIV° siècle se distingue par la date finale du mois d'octobre 1309, qui manque dans les deux autres, et qui appartenait *sans doute* à l'exemplaire dont Joinville fit hommage à Louis-le-Hutin. Ce serait *donc* de cet exemplaire authentique que dériverait la copie ancienne et si précieuse, que de savants éditeurs ont pu prendre pour un original.

Digitized by Google

C'est tout : — et voilà désormais acquis à la science que le manuscrit A est la copie fidèle de l'exemplaire original offert par Joinville à Louis-le-Hutin : et comme les manuscrits L et B ne portent aucune date, on conclut que l'exemplaire de luxe de Joinville, d'où l'on veut qu'ils dérivent, n'en portait pas.

Avec une vraisemblance au moins égale, quelqu'un pourrait dire : — « Le manuscrit du XIVe siècle se distingue par la date finale du mois d'octobre 1309, qui appartenait *sans doute* à l'original ou dictée de Joinville, ou à l'exemplaire de luxe qu'il fit exécuter pour son compte », et il expliquerait l'absence de cette date dans les deux autres manuscrits, par cette observation fort naturelle : — le manuscrit de Lucques et le manuscrit Brissart-Binet ne portent pas la date 1309, parce que les copistes du XVIe siècle jugèrent inutile, sinon ridicule, de clore leur copie rajeunie d'un travail du XIIIe siècle, par ces mots : — « Ceci fut écrit, en l'an de grâce 1309, au mois d'octobre. »

Le manuscrit A dériverait donc directement, ou du manuscrit que reproduisent, en le rajeunissant davantage, les manuscrits L et B, ou d'une copie de cette source commune : ainsi, les trois manuscrits seraient sortis du château de Joinville, l'un vers la fin du XIVe siècle, et les deux autres dans le courant du XVIe.

Des miniatures pareilles décorent le frontispice du manuscrit du XIVe siècle et le frontispice du manuscrit de Lucques (M. de Wailly, pages XVI et XXIX) : M. de Wailly nous autorise à penser qu'il s'en trouvait de semblables sur des feuillets disparus du manuscrit Brissart-Binet : l'uniformité de l'ornementation accuse l'unité de provenance.

Pourquoi donc supposerait-on que le manuscrit A dérive de l'exemplaire du Roi, et les deux autres de l'exemplaire du Sénéchal ? — Pourquoi n'admettrait-on pas que le château de Joinville est le lieu de leur provenance commune ?

Ce fait admis, doit-on forcément accorder que les trois manuscrits se rattachent absolument à la dictée de Joinville ou à son exemplaire de luxe, qu'ils en reproduisent tous les détails avec une exactitude parfaite, sans additions ni suppressions? — Nous ne pensons pas que l'argumentation de M. Sepet nous y contraigne encore.

A propos d'une malheureuse lacune de 36 pages, qui distingue le manuscrit de Lucques, M. Sepet nous dit : — « Le P. Cros n'en pourra certainement rien conclure, pour appuyer son système. » Il nous permettra de faire observer que la malheureuse lacune appuie bien moins encore le sien.— Mais, sans tirer de ces lacunes, et de celles qui déparent le manuscrit du XIVe siècle, aucun argument contre sa thèse, admettant comme lui l'identité des trois textes, nous dirons :

Est-il téméraire de penser que, de bonne heure, dans une copie reproduite successivement, d'après ses quelques exemplaires, par les rares copistes postérieurs, un homme, animé de l'esprit nouveau du XIVe siècle,

Digitized by Google

aura substitué au texte par trop catholique et trop peu libéral des vrais *Enseignements de saint Louis*, la formule la moins catholique et la plus libérale que l'on ait *pu* prêter au saint Roi ?

Mais, dira-t-on, la dictée de Joinville et son exemplaire de luxe étaient là pour protester. — En vérité, est-il probable que le *brouillon* du Sénéchal existât encore en 1350, date la plus favorable du plus ancien des trois manuscrits ? — Quant à l'exemplaire de luxe, d'où sait-on qu'il ait jamais ? Du moins, il n'est pas déraisonnable de croire qu'en 1350, et surtout en 1541, cet exemplaire était déjà hors d'usage, ou détruit.

M. Sepet, qui affirme l'existence d'un exemplaire de luxe écrit pour l'usage du Sénéchal et par ses soins, allègue, comme preuves, des faits qui nous semblent dépourvus de force probante. Supposant que le manuscrit de Lucques reproduit un manuscrit du xve siècle, copie exacte de l'exemplaire de Joinville, le savant critique ajoute : — « Le manuscrit de Lucques contient au verso du premier feuillet quatre miniatures... Au recto du feuillet suivant est un avertissement explicatif des quatre miniatures. Or, cet avertissement est l'œuvre de Joinville, qui y prend directement la parole : « Quand *nous revînmes* d'Outre-mer, *notre* nef... »

M. de Wailly (pages xxix et xxx) ne propose qu'avec grande réserve ce même sentiment : et, en effet, il est bien plus naturel de penser que les peintres d'alors, comme les artistes de notre temps, copiaient, dans le livre même qu'ils avaient illustré, les *avertissements explicatifs* de leurs miniatures, et qu'ils ne le faisaient pas toujours avec intelligence. Le récit de Joinville commence par ces mots : « Le quart fait... quand nous revînmes d'outre-mer..., notre nef.... » Le peintre, après avoir représenté ce *quart fait*, l'explique en copiant le texte de Joinville.

Enfin, même en admettant l'existence improbable de l'exemplaire de Joinville ou de sa dictée, à la fin du xive siècle, pourquoi répugnerait-il qu'une *édition* falsifiée sur quelques points eût prévalu ? N'avons-nous pas sous les yeux, aujourd'hui, plus d'un exemple de ces triomphes insolents des faussaires, et de *grands* historiens du jour ne rééditent-ils pas des mensonges, en dépit de la contradiction des monuments les plus authentiques ?

Un copiste de 1320 a pu substituer un texte à un autre dans l'œuvre de Joinville ; nos philologues peuvent ne pas discerner la nuance de forme qui les distingue, et les copistes ultérieurs préférèrent peut-être la rédaction falsifiée à la rédaction originale.

A des conjectures nous opposons des conjectures ; mais ce n'est là que le côté négatif de notre argumentation. Nos conjectures tendent à infirmer la démonstration conjecturale de M. Sepet : elles ne suffiraient pas à établir notre thèse. Même après avoir prouvé que les arguments de M. Sepet ne démontrent pas invinciblement *l'absolue* identité du texte actuel de Joinville avec le texte primitif, il nous faut rendre probable, au moyen d'arguments positifs, le fait de l'interpolation relativement à quelques passages déterminés.

Digitized by Google

VI. — Voici donc quelques-unes des raisons positives qui nous inclinent à croire que la version actuelle des *Enseignements*, insérée dans les Mémoires de Joinville, n'a pas été dictée sous cette forme par le Sénéchal, du moins intégralement :

1° Joinville dicta son livre pour l'offrir à la Reine de France, Jeanne de Navarre, et le dédia, vers 1309, la Reine étant morte, à son fils, plus tard Louis X, roi de France. Est-il facile d'admettre que Joinville n'ait pas recherché avec soin, pour une telle destination, un texte certainement authentique ?

2° L'amitié seule que le Sénéchal eut pour le saint Roi ne suffisait-elle pas pour lui faire désirer la possession de ce texte, longtemps même avant qu'il songeât à écrire le *Livre des saintes paroles et des bons faits* de son royal ami ?

3° Joinville n'avait-il pas eu, dès l'année 1282, l'occasion favorable de lire et de se procurer ce texte authentique, lors de l'enquête sur les vertus de saint Louis, à laquelle il assista ? — N'en eut-il pas une seconde occasion, lorsqu'il assista, le 25 août 1298, à la levée du corps de saint Louis ? — Ce fut, probablement, lors de ce dernier voyage du Sénéchal à Paris, que la Reine le pria de *faire faire le Livre des saintes paroles et des bons faits de saint Louis*, et cette circonstance dût éveiller encore plus sa pieuse curiosité, au sujet de tout ce que l'on possédait de documents sur la vie du saint Roi. Déjà les pièces du procès de canonisation, et avec elles la copie authentique des *Enseignements*, étaient aux mains du confesseur de Marguerite, devenu le confesseur de Blanche; et depuis longtemps Geoffroi de Beaulieu avait écrit la vie de son royal pénitent et traduit fidèlement en latin le texte abrégé de son Testament spirituel.

4° Joinville *a pu* aisément connaître le texte authentique des *Enseignements*; il *a dû* le rechercher avec dilligence; — mais il n'a pu, en aucune manière, trouver le texte qu'on lit, aujourd'hui, dans son livre; car ce texte n'exista jamais : Joinville n'aurait pu le dicter, qu'en le *créant* :

— « Le dernier emprunt fait par Joinville, dit M. de Wailly (page 547), est le texte des *Enseignements*... Beaucoup de manuscrits fournissent un texte *à peu près* semblable à celui que Joinville fit transcrire. »

Le langage de l'illustre académicien est prudent : de tous les manuscrits des *Enseignements* que l'on a publiés, il n'en est pas *un*, en effet, qui contienne les articles si saillants relatifs aux *tailles*, aux *coutumes du royaume*, aux *franchises des bonnes villes*, aux *pairs et barons*. On ne trouve cela que dans les manuscrits de Joinville : rien de cela, pas même à peu près, dans les autres.

Aussi serait-on en droit de prétendre que le texte des *Enseignements*, tel qu'on le trouve dans les Mémoires de Joinville, n'est pas tout entier un *emprunt*.

Le *Romant* dont se servit Joinville pour compléter ses récits était une compilation formée d'extraits de Guillaume de Nangis, de Geoffroi de

Digitized by Google

Beaulieu et des chroniques de Saint-Denis ; or, dans aucune de ces trois sources, Joinville n'a pu trouver les articles mentionnés ci-dessus.

5° Joinville a trouvé, dans Guillame de Nangis, une traduction française du texte latin des *Enseignements* fourni par Geoffroi de Beaulieu, et il a eu probablement, sous les yeux, le texte même de Geoffroi ; car il ajoute, çà et là, à la traduction de Guillaume quelques détails qui la complètent ; en un mot, la version de Joinville ne fut d'abord, comme toutes les versions françaises abrégées, qu'une traduction de la version de Geoffroi : mais ni Geoffroi ni Guillaume ne disant mot, des *tailles*, des *coutumes*, des *franchises*, des *pairs et barons*, il faut conclure que tout cela a été ajouté à leur version dans les Mémoires du Sénéchal. De plus, Geoffroi et Guillaume parlant de *vengeance* à tirer des blasphèmes, l'omission de cette parole rigoureuse, mais historique, doit être imputée ou à Joinville ou au falsificateur de son premier travail. Enfin, le texte de Geoffroi contient les recommandations de saint Louis relatives au *Pape* et aux *religieux* : Joinville les dût connaître, et elles ne se trouvent pas dans son livre : à qui la faute ?

M. Sepet croit que l'absence de l'article relatif au Pape est l'objet de notre préoccupation principale dans l'étude du texte des *Enseignements* de Joinville ; il se méprend : la présence des articles relatifs aux tailles, aux coutumes, aux franchises, aux barons, fournit, pour établir le fait de l'interpolation, des preuves bien plus décisives. L'absence de l'article relatif au Pape s'expliquerait peut-être : — Guillaume de Nangis, qui le donne dans le texte latin de ses Annales, l'ayant omis dans le texte français, — mais ce qui est absolument inexplicable, c'est l'insertion dans le texte de Joinville d'articles dont la source ne saurait être retrouvée, articles conçus d'ailleurs sans intelligence de l'esprit de saint Louis, et maladroitement cousus à un texte authentique des *Enseignements*.

6° M. Sepet dira-t-il que Joinville, désirant compléter les leçons que saint Louis donnait à son fils, et approprier les enseignements du Roi aux besoins des temps nouveaux, *inventa* les articles additionnels et supprima ceux dont on remarque l'absence dans sa version ? — Dira-t-il qu'une légitime irritation contre des tendances ou des actes de Philippe-le-Bel lui dicta les additions, et qu'un libéralisme *éclairé*, joint à la *prudente* intention de ne pas seconder les desseins *ambitieux* de quelque Boniface VIII de l'avenir et les progrès *redoutables* du clergé régulier, lui inspira les suppressions ? — M. Sepet ne l'osera pas dire : nous du moins, nous ne le dirons pas : nous ne pourrions plus « goûter avec sécurité » le plaisir de la lecture de Joinville ; tout son livre, reconnu authentique, n'aurait plus, à nos yeux, d'autorité ; il nous deviendrait, sinon odieux, au moins suspect.

7° Il demeure à M. Sepet une ressource : c'est de soutenir que la version des *Enseignements*, contenue dans le livre de Joinville, est seule la version authentique.

Digitized by Google

Qu'il prouve donc, et nous applaudirons à la révélation de cette vérité nouvelle, que les articles relatifs aux *tailles*, aux *coutumes*, aux *franchises*, aux *pairs et barons* sont parfaitement authentiques, et *devraient* se trouver dans les versions du confesseur de Marguerite et du confesseur de saint Louis.

Les défenseurs de l'identité absolue du texte actuel de Joinville avec la *dictée* du Sénéchal n'ont vraiment pas, ce nous semble, d'autre moyen décisif de soutenir leur thèse, et c'est là un préjugé très-notable en faveur de la nôtre, pour ne pas dire que c'en est la démonstration pleine. Il est, en effet, croyons-nous, absolument impossible de rendre même légèrement probable la proposition suivante :

— « Les passages relatifs aux *tailles*, etc., furent écrits par saint Louis dans l'original de son Testament spirituel. Le confesseur de la Reine et le confesseur du Roi les ont omis : nous en devons la révélation à Joinville. »

Nous ne craignons pas qu'on essaie de démontrer vraies ces affirmations évidemment fausses : la science et la conscience de M. Sepet nous rassurent. Nous ne sommes pas, on le comprend, moins rassurés par la science et la conscience du Mabillon de notre siècle. — M. de Wailly achèvera son grand ouvrage; nous lui devrons bientôt, espérons-le, l'œuvre admirable du Sénéchal, dégagée des dernières scories de la falsification. Nul doute que, grâce à ses précieux travaux de critique historique et de philologie, nous n'ayons enfin, *à peu près* sûrement, le fond et la forme du livre de Joinville : le Maître n'a plus qu'à nous signaler tous les passages suspects, et nous goûterons, en toute sécurité, le plaisir de lire l'histoire de saint Louis, telle que Joinville la dicta.

L.-Jos.-Marie Cros, *S. J.*

1er *P.-S.*— M. Sepet indique, en note, un travail de M. Corrard, publié en 1867, sur l'authenticité du texte de Joinville, et une étude de M. Viollet, publiée en 1862, au sujet du vrai texte des *Enseignements de saint Louis*. Nous n'avons pu lire le long et savant mémoire du premier et la courte et lumineuse dissertation du second, que plusieurs jours après la rédaction du présent article. Le travail de M. Corrard ne nous semble pas « porter surtout sur des questions de détail, » du moins autant que l'insinue M. Sepet. — Quant à M. Viollet, il justifie savamment les conclusions que nous avions déduites de remarques pareilles aux siennes, bien que dépourvu des trésors de son savoir. Les voici telles, à peu près, que M. Viollet les formule :

1° Le texte le plus usuel et le plus souvent cité des Instructions de

Digitized by Google

saint Louis à son fils, c'est-à-dire le texte de Joinville, est précisément le moins sûr, et présente plusieurs passages très-suspects.

2° Le texte du confesseur de la Reine est le plus sûr.

3° Tous les autres textes abrégés remontent à la version abrégée de Geoffroi de Beaulieu.

4° Les passages de la version attribuée à Joinville, relatifs aux coutumes, bonnes villes, etc., sont des interpolations.

5° Le texte des *Enseignements*, attribué à Joinville, n'a pu être tiré des Chroniques de Saint-Denis, bien qu'on y trouve, maintenant, un texte à peu près semblable.

2° *P.-S.* [1] — Nous achevons de parcourir un travail récent de M. de Wailly (*Joinville et les enseignements de saint Louis à son fils*), que l'illustre paléographe daigne nous adresser.

M. de Wailly, usant de la *ressource unique* dont nous parlions plus haut, essaie de soutenir cette thèse :

Le texte des *Enseignements* fourni par Joinville est un texte authentique dans toutes ses parties.

M. Viollet n'aura pas de peine à réfuter son adversaire. Pour nous, dans une prochaine édition de notre livre, nous espérons montrer que le texte intégral des *Enseignements de saint Louis*, *construit* par M. de Wailly, est un texte *impossible*.

Nous ne sommes pas un savant; mais il faut moins de frais de science quand on a, manifestement, pour soi la vérité.

RÉPONSE DE M. MARIUS SEPET.

Nous nous bornerons à quelques observations, aussi courtes que possible, sur l'article qu'on vient de lire. Ces observations auront pour objet principal, comme l'article précédemment publié par nous, de ramener la question aux termes les plus exacts que nous pourrons. Nous adopterons, pour ces observations, l'ordre même suivi par le P. Cros, et le nombre de ses paragraphes.

I. Le P. Cros bat en retraite. Nous prenons acte avec plaisir de sa déclaration au sujet de l'authenticité des récits de Joinville, à laquelle il « rend hommage. » Nous renvoyons nos lecteurs aux passages cités par nous de son *Introduction*, pour qu'ils jugent si cet hommage était naguère, dans sa pensée, aussi plein et sincère qu'ils l'y découvrent au-

[1] Le Rév. P. Cros nous demande, au dernier moment, l'insertion de ce second *post-scriptum*.

Digitized by Google

jourd'hui. A vrai dire, la joie que témoigne le P. Cros dans son *post-scriptum* d'avoir maintenant à sa disposition les arguments de M. Corrard, jusqu'à ce jour ignorés par lui, nous laisse, à cette heure encore, quelques doutes sur cet hommage un peu forcé.

Le P. Cros nous permettra, d'ailleurs, de ne pas accepter, comme un hommage à l'authenticité du texte de Joinville, l'insertion qu'il a faite dans son livre de *presque* tout ce texte, dès lors qu'il persisterait à considérer comme interpolé *tout* ce qu'il n'a pas cru y devoir insérer.

Le P. Cros pense que nous nous sommes mépris sur ses intentions. Mais il reconnaît que cette méprise est excusable, parce qu'elle a été causée par « l'imperfection, l'inexactitude » de ses expressions. Il était, en effet, difficile, quand le P. Cros refusait d' « admettre, d'une manière absolue, comme vérités historiques, tous les faits racontés, *nous ne disons pas par le sire de Joinville, mais dans le livre publié sous son nom*, » de voir là un *hommage* à l'authenticité du texte. L'aveu du P. Cros nous désarme, et, sans M. Corrard, nous le croirions à demi-converti.

II. Non-seulement nous nous serions mépris sur la pensée du P. Cros, mais cette pensée serait identique à la nôtre. « L'édition de M. de Wailly, avons-nous dit, reproduit, *à peu près* sûrement..., l'œuvre du Sénéchal. » Le P. Cros triomphe de cet *à peu près*, et il nous somme de l'interpréter ainsi : « Le texte des *Enseignements de saint Louis*, que l'on trouve dans toutes les éditions de Joinville, etc. » Nous refusons de répondre à cette sommation. L'édition de M. de Wailly (1868) se termine par ces paroles empruntées aux manuscrits B et L : « Les autres choses qui n'y sont escriptes, ne vous tesmoing que soient vrayes, par ce que je ne les ay veues ne oyes. » Nous pensons qu'au lieu des mots « qui *n'y* sont escriptes, résultat d'une faute du copiste, il faut lire et imprimer « qui *y* sont escriptes [1]. » C'est un détail échappé à M. de Wailly. Il peut (nous ne l'affirmons pas) s'en trouver quelques autres, et notre *à peu près*, qui nous appartient, ne saurait nous contraindre d'adhérer aux thèses hasardées du P. Cros. Le P. Cros s'imagine que, quand une réserve, si faible qu'elle soit, a été exprimée par qui que ce soit, d'une manière quelconque, sur un texte dont il s'occupe, il devient, lui, maître absolu de ce texte, libre d'en accepter ou d'en rejeter ce qu'il veut. Nous lui refusons ce privilége.

III. — Nous n'avons pas à discuter la question des *Enseignements de saint Louis*, tout-à-fait distincte de celle de l'authenticité du texte de Joinville. Le P. Cros a tort de s'obstiner à les confondre. Nous renvoyons

[1] Cf. Édition Ménard. « Et les autres choses que je ne tesmoigne que par oïr, prenez-les en bon sens, s'il vous plait. » — Édition *Rieux*. « Et quant à ce que je récite avoir ouï, je le tiens de gens dignes de croire. » Cette phrase manque dans le manuscrit A (de 1350).

Digitized by Google

nos lecteurs à l'article de M. Viollet que nous avons signalé, et au mémoire que vient de publier M. de Wailly dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1]. M. Viollet, que nous avons consulté, persiste à penser : 1° que le texte des *Enseignements*, contenu dans Joinville, est suspect; mais 2° il ne nie point que ce texte suspect ait pu être inséré dans son livre par Joinville lui-même, et il n'entend nullement soutenir qu'il soit le résultat d'une interpolation postérieure. Le P. Cros s'écrie, il est vrai, que c'est « préjudicier à l'honneur de Joinville. » Le système de M. de Wailly met cet honneur à couvert, et celui auquel ne répugne point M. Viollet n'y préjudicie pas nécessairement, quoiqu'en pense le P. Cros, qui s'attache trop à ce qu'il « préfère » et pas assez à ce qui résulte des faits. « Admette qui voudra... nous aimons mieux. » — Il ne s'agit pas de ce que l'on « aime mieux, » il s'agit de ce qui est.

IV et V. — Le P. Cros s'efforce de suivre le conseil que nous lui avons donné, d'établir une classification nouvelle des manuscrits de Joinville, en face de celle que nous avons adoptée après M. de Wailly. Le lecteur peut comparer, il peut choisir. Nous nous bornerons à relever deux erreurs matérielles qui nous portent à croire que le P. Cros n'a encore étudié qu'à demi les éléments essentiels de la question.

« L'uniformité de l'ornementation des manuscrits accuse, dit le P. Cros, l'unité de provenance. » Or si le P. Cros avait vu les manuscrits, ou seulement lu avec quelque attention les préfaces de M. de Wailly, il saurait que cette uniformité est très-loin d'être complète, et que c'est précisément la diversité de cette ornementation qui accuse la diversité de provenance. « Le manuscrit de Bruxelles, dit très-bien M. de Wailly dans son récent mémoire, reproduit un exemplaire de luxe autre que celui de l'auteur; car si les deux grandes miniatures dont il est orné ont leur équivalent dans le manuscrit de Lucques, en revanche *on n'y trouve pas*, comme dans ce dernier manuscrit, avant le début du texte, un avertissement explicatif suivi de *quatre petites miniatures* qui peignent les quatre circonstances où saint Louis mit son corps en aventure de mort. » L'argument du P. Cros se retourne donc contre lui.

Le P. Cros pense que l'avertissement explicatif de ces quatre miniatures ne peut être l'œuvre de Joinville et qu'il a été copié sur le texte de son livre à une époque postérieure. Voyons un peu :

Texte de l'histoire[2].

« Li quarz faiz là où il mist son cors en avanture de mort, ce fu quand nous revenismes d'outremer et venismes devant l'ille de Cypre, là où nostre neiz hurta si malement que la terre là où elle hurta, emporta trois toises dou tyson sur quoy nostre neiz estoit fondée. Après ce li roys en-

[1] Année 1872, 4e et 5e livraisons, réunies en un fascicule, p. 386 et suiv.
[2] Édit. 1868, p. 4 et 5.

Digitized by Google

voia querre quatorze maistres nothonniers, que de celle neif, que d'autres qui estoient en sa compaignie, pour li conseillier que il feroit; et tuit li loèrent... qu'il entrast en une autre neif... A ce respondi li roys... Et demoura... »

Texte de l'avertissement [1].

« Li quarz fu tex que quant nous revenimes d'outremer nostre neis hurta si perillousement *comme vous orrez;* et li dirent li marinier qu'il entrast en une autre nef pour ce qu'il n'entendoient pas que nostre neis se peust deffendre aus ondes selon le coup qu'elle avait receu; mais il ne les en vout onques croire, » etc.

Je demande si le texte de l'avertissement est la *copie* de celui de l'histoire. Le P. Cros dira-t-il que c'en est une abréviation? Mais l'abréviateur, s'il est autre que Joinville lui-même, aurait-il conservé les formes directes: « Quant *nous revenimes* d'outre-mer *nostre* neis »? Un fait philologique prouve d'ailleurs avec la dernière certitude que cet avertissement remonte à un manuscrit contemporain de Joinville. Voici ce fait:

J'ai cité l'avertissement d'après le texte restitué par M. de Wailly pour la langue et l'orthographe. Dans le manuscrit du XVIe siècle, on lit: « et luy *dist le maronnyer*..., mais il ne LES en voullut oncques croire. » *Le maronnyer* est évidemment une erreur du rajeunisseur qui, ayant sous les yeux la forme du pluriel usité au temps de Joinville: *Li marinier (illi marinarii)*, l'a prise pour un singulier, tout en conservant plus loin, par mégarde, l'article LES, et sans réfléchir que le texte de l'histoire parle de plusieurs *nothonniers*. Donc, le rajeunisseur avait sous les yeux un manuscrit contemporain de Joinville, et le manuscrit contenait, avec les quatre miniatures, l'avertissement explicatif qui manque dans le manuscrit de 1350. L'argument, ce me semble, est d'une rigueur mathématique.

Je ne demande pas mieux que de voir le P. Cros établir une nouvelle classification des manuscrits de Joinville, mais il ne faudrait pas que ce système reposât sur des erreurs matérielles. Avant d'expliquer les faits, il faut les connaître. Si le P. Cros m'en veut croire, il les étudiera de plus près.

VI. Ce paragraphe, comme le paragraphe III, étant consacré à la question des *Enseignements de saint Louis*, nous n'avons pas à le discuter, puisque la solution de cette question, quelle qu'elle soit, ne résout pas nécessairement, suivant nous, dans le sens du P. Cros, la question qui nous occupe. Nous ferons seulement observer qu'ici encore il est douteux que le P. Cros soit pleinement au courant du sujet. Il affirme, en effet, que les articles, relatifs aux *tailles*, aux *coutumes du royaume*, aux *franchises des bonnes villes*, ne figurent que dans le texte de Joinville: « On ne trouve cela que dans les manuscrits de Joinville: rien de cela,

[1] Édit. 1868, p. 35.

Digitized by Google

pas même à peu près, dans les autres. » C'est une erreur. Ces articles figurent dans le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui est un exemplaire ancien des Chroniques de Saint-Denis. Le P. Cros semble, à la vérité, revenir, dans son *post scriptum*, sur cette assertion téméraire. Ce *post-scriptum*, inspiré par la lecture du mémoire de M. Viollet, est destiné visiblement à couvrir une nouvelle retraite, à préparer un changement de terrain. Je ne doute pas que la lecture du mémoire de M. de Wailly ne fournisse encore au P. Cros le sujet de plusieurs *post-scripta* (on vient de voir que nous ne nous trompions pas).

Je me résume. Toute l'argumentation du P. Cros peut être renfermée dans ce syllogisme :

Majeure. Le texte des *Enseignements* contenu dans le texte actuel de Joinville est dangereux et interpolé.

Mineure. Or, Joinville n'a pu faire usage dans son histoire d'un texte dangereux et interpolé.

Conséquence. Donc, le texte actuel de l'histoire de saint Louis par Joinville est suspect et a été altéré par des faussaires.

La majeure de ce syllogisme est formellement contestée par M. de Wailly.

Fût-elle prouvée, elle implique si peu la mineure, que M. Viollet, qui a le premier soutenu, par des arguments scientifiques, l'interpolation des *Enseignements*, n'entend nullement soutenir la mineure.

Quand le P. Cros aura réussi à prouver scientifiquement 1° la majeure et 2° la mineure de son syllogisme, nous verrons à discuter jusqu'à quel point et dans quels termes il convient d'admettre la conséquence.

Une rectification et un renseignement pour terminer. René d'Anjou a eu des relations certaines avec les possesseurs de la baronnie de Joinville au XVe siècle, mais nous nous sommes, ce semble, trop avancés en affirmant qu'il l'a possédée lui-même. Les versions de Rieux et de Ménard se rattachent certainement, par leur première origine, à la même source que les manuscrits L et B. Une comparaison attentive et détaillée nous en a convaincu. Ce n'est plus une conjecture, c'est à nos yeux une certitude. Seulement les manuscrits L et B sont fidèles à l'original, tandis que les versions R et M procèdent d'un mauvais remaniement.

Un mot encore. Le P. Cros, hardi jusqu'à l'imprudence, sur la question *d'authenticité*, est (non pas dans son Introduction, mais dans cet article) d'une timidité extrême, excessive, sur la question de l'*autorité* de Joinville. A ce point de vue pourtant, Joinville, comme tous les historiens passés, présents et futurs, demeure, quoique son autorité soit très-grande, sujet aux distinctions de la critique. Et lui-même nous le déclare avec sa bonhomie charmante et son entière bonne foi : il ne se porte point garant des faits qu'il a rapportés dans son livre, quand il ne les a ni vus ni ouïs.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LA TABLE DE PEUTINGER[1]

La carte itinéraire du monde romain, dite *de Peutinger*, est connue des érudits depuis le XVIe siècle; elle représente le monde ancien dans un cadre de près de sept mètres de largeur environ sur 34 centimètres de hauteur, cadre qui a forcé le dessinateur d'étirer étrangement la figure de la terre de l'ouest à l'est. Il ne sera certainement pas sans intérêt de dire quelques mots sur l'histoire de ce précieux document.

Le manuscrit de cette carte, conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne, remonte au XIIIe siècle; mais c'est une copie due à un moine qui, par une heureuse coïncidence, a indiqué dans des annales qu'il rédigeait la date à laquelle il exécuta son travail : « En l'an 1265, dit-

[1] *La Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne*, précédée : 1 d'un index alphabétique des noms de la carte originale avec les leçons des éditions précédentes; 2° d'un texte donnant, pour chaque nom, le dépouillement géographique des auteurs anciens, des inscriptions, des médailles et le résumé des discussions touchant son emplacement; 3° d'une carte de redressement comprenant tous les noms à leur place et identifiés, quand cela est possible, avec les localités modernes correspondantes; 4° d'une seconde carte établissant la conformité des indications générales avec les connaissances présumées des anciens sous Auguste. (*Orbis pictus* d'Agrippa), par Ern. Desjardins. Paris, Hachette, 1869 et années suivantes, in-folio de 132 pages à 3 col.

Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger, comprenant : 1° la reproduction des deux premiers fragments de la carte originale; 2° une introduction critique sur l'époque et l'importance de ce ms. pour la géographie ancienne de la Gaule; 3° une table de dépouillement de tous les auteurs anciens, des inscriptions et des médailles : 4° une table alphabétique de renvoi au texte et aux cartes : 5° une carte de redressement portant à leur place les noms, les routes et autres indications renfermées dans la carte originale, par Ernest Desjardins. Paris, Hachette, 1869, in-8° de LXXXIX-480 pages.

Digitized by Google

« il, j'ai copié une carte de monde sur douze peaux de parchemin. » Bien que la Table de Peutinger ne se compose maintenant que de onze fragments, il est incontestable que la carte originale en comprenait douze dont le plus occidental n'existait probablement plus à l'époque à laquelle le moine de Colmar prit sa copie; car, dans cette copie, une ligne verticale fut tracée dès l'origine à l'occident du premier segment actuel, de façon à former le cadre du côté gauche de la carte. L'original n'a pu parvenir jusqu'à nous; mais, à la fin du xve siècle, Conrad Meissel, plus connu sous le nom de Conrad Celtes, en trouvait, à Worms, la copie qu'il donna, en 1507, à un savant d'Augsbourg nommé Conrad Peutinger : c'est à cette circonstance que la carte doit le nom sous lequel la connaissent les savants. Peutinger, dont l'érudition ressort suffisamment des travaux qu'il a laissés, n'essaya pas de la publier, et les savants qui, les premiers, tentèrent de faire connaître tout ce qu'elle renferme d'intéressant, attribuèrent cette réserve aux nombreuses fautes de transcription dans les noms de lieux : il serait peut-être plus exact d'en donner pour raison l'exiguïté des connaissances géographiques, quant au détail, dans la première moitié du seizième siècle. C'est en 1591, seulement, que deux segments de la Table furent publiés à Venise, chez les Aldes, par Marc Welser, d'après une copie exécutée par Jean Moller et qui servit, en 1598, à la première édition complète de la Table donnée à Anvers par Jean Moret.

On donna, depuis, de nouvelles éditions de la Table avec de nouveaux cuivres, à Nuremberg d'abord en 1682, à Bruxelles ensuite en 1728. Enfin, en 1753, Scheyb publia à Vienne une édition de la Table dans la grandeur de l'original, édition qui ne tarda pas à tomber dans un tel discrédit que les cuivres établis à grands frais tombèrent, au commencement de ce siècle, aux mains d'une personne qui pensa les fondre pour en utiliser le métal. C'est alors que l'Académie de Munich les acheta et conçut le projet d'en faire un nouveau tirage : les cuivres, envoyés à Vienne pour être soumis à une collation attentive, en revinrent chargés d'un certain nombre de corrections, et on crut pouvoir livrer au public, en 1824, une édition irréprochable de la Table accompagnée d'un commentaire du docte Mannert. Mais, dans un siècle de critique comme le nôtre, l'inexactitude de cette édition ne pouvait manquer d'être assez promptement signalée.

M. Alfred Maury, dont la vaste érudition est connue de chacun, passant à Vienne en 1862, prit la peine de comparer l'édition de Mannert avec le manuscrit original, pour ce qui concerne la Gaule, et releva à la hâte un certain nombre d'inexactitudes dont les plus graves étaient certainement l'omission de cinq embranchements de voies. Le résultat de l'examen de M. Maury fut publié, en janvier 1864, dans la *Revue archéologique* et produisit dans le monde savant une réaction contre la confiance que l'on accordait généralement à l'édition de Mannert. Dès

Digitized by Google

ce moment, M. Ernest Desjardins songea à entreprendre la collation complète des dernières éditions avec le manuscrit original. En 1866, il put mettre son projet à exécution, et, ayant constaté que les éditions de Scheyb et de Mannert, entre autres inexactitudes, ne donnent au Danube que quatre bouches au lieu de six que lui attribue la Table, il n'hésita pas à préparer une nouvelle édition. Cette édition dont la publication a commencé en 1869, sera incontestablement l'édition la plus somptueuse qui ait été donnée de la Table; car elle reproduit jusqu'aux diverses couleurs employées par le moine de Colmar pour distinguer les eaux, les terres, les montagnes et les routes, et est accompagnée d'un texte grand in-folio à trois colonnes qui n'aura certainement pas moins de 300 pages.

On comprendra aisément qu'une œuvre de cette importance ne soit pas encore complètement achevée; espérons qu'elle le sera, et d'une manière qui fera honneur à l'érudition française. Ce n'est pas cependant que la tâche de l'éditeur, telle que l'a comprise M. Desjardins, ne soit malaisée, car elle suppose des recherches innombrables. Ainsi, la base du texte est une table de dépouillement donnant, par routes et dans l'ordre géographique, tous les noms de lieux mentionnés sur la carte suivis des diverses lectures adoptées dans les précédentes éditions. A chacun de ces noms sont joints, lorsqu'il y a lieu, le redressement du vocable défiguré par le scribe du XIIIe siècle, le dépouillement géographique de tous les auteurs anciens, de toutes les inscriptions et des monnaies qui nous ont conservé la mention de ces noms, et les variations qu'ils ont subies dans le cours du moyen-âge, d'après les monuments diplomatiques et numismatiques [1]. On y trouve ensuite l'identification des noms de lieux de la carte avec les noms de lieux modernes correspondants, et, lorsque l'identification n'offre pas un caractère absolu de certitude, le relevé des opinions des spécialistes depuis Ortelius qui florissait à la fin du XVIe siècle jusqu'aux travaux récents de la Commission de topographie des Gaules.

Il n'est encore paru de ce travail que neuf livraisons, formant 152 pages in-folio à trois colonnes et comprenant la description de la Gaule, de l'Espagne et de presque toute l'Italie, d'après la Table de Peutinger; mais la reproduction des neufs premiers segments de la Table accompagne ces livraisons. M. Desjardins a cru utile de faire, pour ce qui concerne la Gaule, un tirage à part de son travail dans un format plus commode, et, en y ajoutant une carte de redressement assignant à tous les noms leur emplacement véritable, les deux segments de la

[1] Les documents dont s'est servi M. Desjardins sont plutôt numismatiques que diplomatiques; car, pour la Gaule, M. Desjardins ne se sert guère que de la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois qui, datant déjà de deux siècles, ne peut lui fournir tous les rapprochements nécessaires.

Digitized by Google

carte renfermant la Gaule et une table alphabétique comprenant non-seulement les noms de la table, mais aussi les lectures des éditions antérieures, il en a fait un magnifique volume de plus de 500 pages qui doit trouver sa place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent aux premiers siècles de notre histoire. C'est de ce volume que nous entretiendrons plus particulièrement nos lecteurs.

Le vaste cadre adopté par M. Desjardins et qui embrasse presque toute l'étendue du monde romain ne permet pas de le chicaner sur la solution apportée aux nombreux points de détail en litige de la géographie de la Gaule. Cependant nous n'avons pu voir sans quelque surprise ses *Observations particulières sur la Gaule d'après la Table de Peutinger*, qui servent d'introduction au volume in-octavo [1]. Dans ce travail, M. Desjardins, suivant en cela l'avis de Mannert, émet la pensée que cette carte a eu deux auteurs successifs; c'est-à-dire, que la carte qui daterait du premier siècle de notre ère et dérivait probablement de l'*Orbis pictus* d'Agrippa, ne donnait en dehors des noms de régions et de peuples que ceux des chefs-lieux de cités. Ce cadre, pense-t-il, aura été utilisé au IVe siècle par un géographe qui, en y traçant le réseau des routes, respecta les dénominations anciennes des cités généralement remplacées dès lors par le nom même du peuple : de là, suivant M. Desjardins, un certain caractère d'antiquité qu'il qualifie de « précieux » et qui manque à l'Itinéraire d'Antonin. De plus, M. Desjardins a constaté la présence, dans la portion de la Table qui représente la Gaule, de cinq lignes de petits traits rouges suivant le plus souvent des cours d'eaux et qui, après examen, ne lui semblent pouvoir être considérées que comme des limites de gouvernements militaires au temps d'Auguste. Jusqu'ici, on ne trouve rien qui ne soit acceptable dans cette distinction de deux parties d'âge différent, et il fallait certainement s'en tenir là. En effet, les localités mentionnées sur cette carte n'y figurent qu'en raison de leur situation sur le parcours des routes, et on peut croire que la plupart d'entre elles n'existaient pas sous Auguste ou que, dans le cas contraire, elles avaient trop peu d'importance pour que les géographes qui dressèrent l'*Orbis pictus* d'Agrippa aient jugé utile de les mentionner; mais M. Desjardins ne paraît pas avoir fait ce raisonnement. Autrement, eût-il cherché à prouver que les noms des lieux de la Gaule inscrits sur la Table de Peutinger étaient, en très-grande majorité, des noms gaulois et que, conséquemment, ces lieux existaient au temps d'Auguste? Eût-il surtout consigné le résultat de son enquête dans un tableau comparatif des provinces et cités de la Gaule : 1° à la mort d'Auguste, 2° au milieu du IIe siècle de notre

[1] Ces *Observations* se trouvent dans l'édition in-folio à la suite de la description de la Gaule.

Digitized by Google

ère, 3e à la fin du IVe siècle; tableau où la nomenclature de la Table, entièrement purgée des quelques noms d'origine romaine, figure entre César, Hirtius et Strabon d'une part, Pline de l'autre, parmi les textes qui nous font connaître l'état de la Gaule à la mort d'Auguste ? Non, bien certainement, et bien peu de ses lecteurs, pensons-nous, seront tentés de le suivre, en déclarant la Table de Peutinger « le monument de beaucoup le plus précieux, le plus authenti- « que et le plus complet que nous possédions pour la restitution, « et de notre vieille géographie celtique et, à la fois, de l'organisation « de la Gaule par Auguste au lendemain de la conquête. » Ils n'oublieront pas que cette multitude de noms dont on veut enrichir la géographie du règne d'Auguste est inséparable du réseau des routes et que la langue celtique ayant persisté encore, durant plusieurs siècles, dans certaines parties de la Gaule, a pu, sous les empereurs, fournir des noms à un certain nombre de localités de fondation récente. Ils ne se laisseront pas séduire par un système qui ajoute, par exemple, pour l'époque d'Auguste, aux trois seules villes connues des Allobroges, Vienne, Genève et *Cularo* (Grenoble), les noms de seize autres localités, à savoir : *Condate*, *Augustum*, *Lavuisco*, *Lemincum*, *Morginnum*, *Turedonnum*, *Catorissium*, *Mellosedum*, *Durotincum*, *Stabatio*, *Bergusium*, *Mantala*, *Obilonna*, *Darantasia*, *Axima* et *Bergintrum*, par ce motif futile que la physionomie de ces noms est gauloise. En marchant dans cette voie, il faudrait reconnaître, comme existant au temps d'Auguste, toutes les localités de France, et il en est encore assez dont les noms sont certainement d'origine celtique. Les dénominations celtiques sont, il est vrai, des indices d'une haute antiquité, mais d'une antiquité qu'il importe cependant de ne pas croire antérieure à la soumission complète des Gaules. On pourrait, pensons-nous, relever des exemples assez nombreux de lieux fondés au cinquième siècle, et peut-être plus tard, et qui n'en reçurent pas moins des noms tirés de la langue gauloise. Nous ne rappellerons pas la fondation faite vers le milieu du sixième siècle par les évêques de Tours, Injuriosus et Baudin, de deux bourgs du nom de *Noviliacus* et du bourg de *Luciliacus* [1], car nous serions plutôt portés à classer ces noms parmi les noms gallo-romains que parmi les noms gaulois; mais nous trouverons un solide argument pour appuyer notre sentiment dans le nom de *Mantolomagus vicus* [2] que portait un autre bourg fondé par Volusien, évêque de Tours de 494 à

[1] Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, l. X, c. 31.

[2] « Hujus [Volusiani] tempore, vicus Mantolomaus ædificatus est. » (Greg. Tur., l. X, c. 31.)—Le *g* qui sépare les deux dernières voyelles du nom *Mantolomagus* n'existe pas dans ce passage, mais Grégoire parle ailleurs du *vicus Montalomagensis* (*Ibid.*, l. VII, c. 48).

Digitized by Google

499 environ. Le nom de *Mantolomagus* est composé, en effet, de deux éléments dont M. Desjardins ne conteste pas l'origine celtique [1].

Mais cette critique ne saurait atteindre que l'introduction, et nous n'hésitons pas à répéter que la publication de M. Desjardins permet aux érudits français de discuter avec la certitude de posséder une reproduction exacte du précieux document, et que cette assurance incitera sans doute quelques-uns d'entre eux à l'étude de divers problèmes de la topographie gallo-romaine.

Ces problèmes sont nombreux et nous pouvons en citer un entre autres, qu'une rapide lecture du livre de M. Desjardins pourrait faire croire résolu, et qui l'est aussi peu qu'autrefois. Nous voulons parler de la situation de l'établissement thermal de *Lindesina*, vers les pays de Toul et de Langres. M. Desjardins y voit Bourbonne-les-Bains, mais sa thèse repose sur une argumentation peu solide. D'après ce savant, le manque d'espace aurait contraint le cartographe du quatrième siècle à placer la vignette représentant les bains à droite de la route de Metz à Langres, tandis qu'elle devait se trouver à gauche. Cela peut être, mais alors en reportant *Lindesina* à l'extrémité d'un embranchement occidental de la grande voie, embranchement qui prend naissance à *Noviomagus*, il faudrait au moins ne pas attribuer les VIII lieues qui, suivant la Table, sépareraient *Noviomagus* de *Lindesina* à la distance de *Lindesina* à *Mosa*. Le chiffre XVI, qui indique la distance de *Lindesina* à un endroit indéterminé, ne nous paraît pouvoir être appliqué qu'arbitrairement à la distance de *Noviomagus* (ou même de *Mosa*).

Il est certain que la recherche du parcours des voies romaines sur le sol français, malgré des progrès très-apparents dus en grande partie aux travaux des sociétés savantes des départements, est encore loin d'avoir produit des résultats définitifs dans la plupart de nos provinces. On a trop négligé de recueillir dans les documents du moyen-âge, tels que vies de saints, recueils de miracles, chroniques, chartes, diplômes et poëmes héroïques, les renseignements propres à reconstituer des itinéraires du moyen-âge dont la comparaison avec les itinéraires gallo-romains serait certainement très-fructueuse, et cette négligence force, le plus souvent, le savant de cabinet à attribuer aux voies romaines le parcours de nos routes actuelles. Il faudrait aussi, mais on ne saurait agir ici avec trop de circonspection, relever soigneusement tous les noms de lieux dont les vocables indiquent le passage d'une voie antique. L'étude des voies de communications au moyen-âge peut fournir à plus d'un érudit de province la matière de travaux profitables à l'archéologie.

[1] Le premier radical de ce nom *Mantolum* ou *Mantalum* paraît se retrouver dans le nom de *Petromantalum;* quant au second radical, *magus*, on sait que son emploi est des plus fréquents et nous nous contenterons de citer les noms de *Borbetomagus*, *Brocomagus*. *Condatomagus*, *Noviomagus*. *Rotomagus*.

Digitized by Google

Le chercheur ne devra pas, dans la traduction des noms de stations, se laisser influencer par d'anciennes opinions qui règnent parfois sans conteste et qui, cependant, ne reposent que sur une analogie lointaine et, souvent même, sur la communauté de la syllabe initiale. C'est ainsi que d'Anville, dont la sagacité est telle qu'il s'élève par ses travaux bien au-dessus de tous ceux qui ont traité des mêmes matières, c'est ainsi que d'Anville a traduit un des *Noviomagus* de la Table par *La Neuville*, sans songer que la plupart des lieux du nom de *Neuville* ne remontent pas plus haut que le douzième ou le treizième siècle ; qu'il voit dans une autre station du même nom Neufchâteau en Lorraine, et qu'il traduit *Tamnum* par Talmont, dont le nom paraît déjà dans une charte en 1020 sous le nom de *Talamun*[1], tandis qu'il serait sans doute plus exact d'y voir un lieu de la même région, *Thaims*, nom aussi certainement dérivé de *Tamnum* que le mot français *étain* l'est du latin *stannum*. La justice nous fait cependant un devoir de reconnaître que l'analogie était loin d'être le seul motif qui dictât ces solutions à d'Anville et qu'il ne s'y arrêtait que guidé par les distances indiquées dans les itinéraires.

On peut voir, par ce qui précède, que la connaissance des principales règles de la phonétique doit faire dorénavant partie du bagage de quiconque voudra étudier sérieusement le parcours des voies romaines. Lorsqu'on connaît la direction de la route qu'on se propose d'étudier, il faudrait se rendre compte de ce que les noms des stations intermédiaires ont pu produire en devenant français, et, si l'on ne retrouvait pas ces noms dans les documents du moyen-âge ou sur les grandes cartes de Cassini et de l'État-Major, on devrait recourir au cadastre pour voir si les dénominations qui semblent entièrement disparues ne sont pas cachées dans les noms de quelques lieux dits. Souvent peut-être, les recherches seront infructueuses, mais, une fois de temps à autre elles peuvent produire des fruits et l'on est alors assez rémunéré de son labeur.

Parfois, les règles les plus simples de la phonétique romane peuvent rendre de grands services dans des questions moins arides. Ainsi, elles eussent empêché d'Anville de rapprocher le nom de *Gabræ* qui figure dans la Table sous la forme ablative *Gabris* de celui de Chabris *(Carobriæ)*; elles eussent aussi empêché M. Desjardins de montrer sa préférence pour l'opinion de d'Anville opposée à celle de Lapie et de la Commission de topographie des Gaules qui voient dans *Gabræ* le village actuel de *Gièvres*, situé, sur la rive gauche du Cher, tout en face de Chabris. Gièvres est, en effet, dérivé de *Gabræ* comme *chèvre* l'est de *capra*.

[1] De la Fontenelle de Vaudoré : *Recherches sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou*. p. 92. — Cf. les *Acta Sanctorum*, t. X, d'octobre, p. 152.

Digitized by Google

L'application de ces mêmes règles aux noms modernes dont l'identité avec les noms inscrits sur la Table est suffisamment constatée permettra aussi, en plus d'un cas, de redresser les noms estropiés de ce document : nous n'avons pas à insister sur l'importance de ces résultats, puisque M. Desjardins a indiqué, autant qu'il lui a été possible, les formes véritables des noms qu'il examinait. Cette application peut être faite avec succès sur le nom de Thièvres (Pas-de-Calais) que tous les commentateurs s'accordent à regarder comme le *Teucera* de la Table. Le nom français, malgré le rapport incontestable qu'il offre avec le nom latin, ne doit pas être considéré ici comme son dérivé; mais on peut le croire produit par *Tevara* [1], leçon qu'il faut certainement substituer à *Teucera*. La phonétique justifie pleinement la correction de la terminaison du nom de *Ninittaci*, aujourd'hui Nizy-le-Comte, que M. Desjardins corrige en *Ninitiacum* parce que l'itinéraire d'Antonin mentionne cette même station sous le nom de *Minatiacum* ; mais on peut se demander si le manuscrit lui-même ne permettrait pas la lecture *Ninitiaci* que M. Alf. Maury signalait parmi ses corrections de la Table, circonstance à laquelle le nouvel éditeur ne fait aucunement allusion. Il ne resterait alors à la philologie qu'à proposer *Nivitiacum*, dénomination qui se rencontre, dans d'autres parties de la Gaule, comme le véritable nom gallo-romain de Nizy.

Le cadre de cette *Revue* ne nous permet pas de pousser plus loin nos remarques sur la Table de Peutinger, mais nous pouvons assurer que l'étude attentive de ce document pourrait singulièrement amender nos connaissances actuelles sur la géographie de la Gaule romaine.

AUGUSTE LONGNON.

[1] Dans ce nom, l'accent était sur l'antépénultième, comme dans le nom de *Savara*, aujourd'hui Sèvres. Nous ne croyons pas inutile de faire observer qu'au XVIe siècle encore, le nom de Thièvres ne prenait pas l'*s* finale et que, par conséquent, ce nom ne saurait être considéré comme un pluriel.

Digitized by Google

II

MARIE STUART

AU TRIBUNAL DE LA POSTÉRITÉ [1]

I. — La cause de l'infortunée Marie Stuart a trouvé dans M. Hosack un nouveau défenseur aussi intrépide que prudent, et qui a mis au service de la reine d'Écosse le talent de l'avocat le plus consommé.

Il a fait porter ses recherches sur deux points spéciaux, jusqu'à ce jour négligés par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Marie Stuart; les voici : Lors de la conférence de Westminster en 1568, un cahier de griefs fut produit par les accusateurs de la reine avant qu'ils eussent exposé aux commissaires d'Élisabeth les preuves qu'ils croyaient avoir de la culpabilité de Marie. Ce cahier est aujourd'hui publié pour la première fois d'après l'original conservé parmi les archives du comte de Hopetowen; et il est d'une importance si capitale pour l'élucidation de toute cette triste affaire, qu'il est nécessaire d'en bien établir l'authenticité. On peut remarquer, d'abord, que le titre du manuscrit correspond exactement à celui de la pièce citée dans le journal des séances tenues par les commissaires d'Élisabeth, à la date du 6 décembre 1568; il se compose de cinq parties, ainsi que le document mentionné par Goodall et les autres historiens. Notons ensuite que le cahier de griefs est de la main du secrétaire qui a écrit une portion considérable des registres du conseil privé de l'Écosse. Cette écriture ressemble singulièrement à celle d'Alexandre Hay, qui était greffier de ce conseil à l'épo-

[1] *Mary, queen of Scots, and her accusers, embracing a narrative of events from the death of James V in 1542 until the death of the regent Murray in 1570*, by John Hosack, Barrister at Law. Edimbourg, Blackwood, 1870, in-8° de xviii-579 pages.

Mary, queen of Scots, and her latest English historian, by James F. Méline. New-York, 1872, in-8° de x-336 pages.

Digitized by Google

que des conférences de Westminster. Enfin, et nous touchons ici à la preuve la plus forte, plusieurs passages du cahier de griefs sont reproduits mot pour mot dans la *Detection* de Buchanan, ouvrage qui fut imprimé quelques temps après les conférences de Westminster. Or, si l'on prend la peine de comparer les citations des deux côtés, on voit tout de suite que les unes doivent avoir été copiées sur les autres, et comme le cahier de griefs existait avant la publication du libelle de Buchanan, il est évident que c'est celui-ci qui est le plagiaire.

Le second détail sur lequel les recherches de M. Hosack ont jeté un nouveau jour, se rapporte à la séance pendant laquelle fut examinée la cassette d'argent renfermant les prétendues lettres de Marie Stuart à Bothwell. Les minutes de cette séance passaient pour avoir été perdues; notre auteur les a retrouvées, et elles figurent dans l'appendice de son volume. On y voit l'ordre dans lequel les lettres et autres pièces furent mises sous les yeux des commissaires.

Notre historien consacre un chapitre à la description de l'Écosse au seizième siècle; il raconte la mort de Jacques V, et nous fait assister aux origines et au progrès de la réformation. Je ne m'arrêterai sur cette partie du volume que pour citer ce que M. Hosack nous dit du cardinal Beatoun. Il y a peu de prélats sur le compte duquel certains historiens se soient exprimés avec plus de violence et d'injustice : on l'a accusé de cruauté, on lui a reproché la persécution des protestants ; enfin on lui a fait un crime d'avoir sur la liberté religieuse des idées qui, en définitive, étaient celles du seizième siècle, et que John Knox aurait appliquées lui-même avec autant de sévérité, tout au moins, que le cardinal. Parlant des puritains anglais de cette désastreuse époque, et des fanatiques auteurs des *traités de Martin Marprelate*, un écrivain appartenant à la section *low Church* de l'Église anglicane disait naguère : « Lorsque les dissidents protestaient, sous le règne d'Élisabeth, contre la persécution dont ils avaient à souffrir, ce n'est pas qu'ils vissent d'un bon œil la tolérance en matière religieuse; mais simplement qu'au lieu d'être *les juges*, ils étaient *les victimes*. » Si l'on veut se faire une idée, une idée impartiale et exacte du cardinal Beatoun, c'est à ce point de vue qu'on doit se placer. Ne le jugeons pas d'après les mœurs du dix-neuvième siècle, mais essayons de nous transporter au milieu des temps orageux qui forment la transition entre le moyen-âge et l'histoire moderne.

L'esprit de parti s'est tellement acharné sur la mémoire de la pauvre Marie Stuart, qu'il est extrêmement difficile de déterminer avec précision ce qui peut être regardé comme mis hors de toute controverse. A voir la fureur avec laquelle M. Froude et d'autres historiens modernes poursuivent la reine d'Écosse, on dirait vraiment qu'il s'agit pour eux d'une question où ils sont personnellement intéressés, et que ces messieurs tiennent à se venger d'une passion qu'ils n'ont pu réussir à faire par-

Digitized by Google

tager. C'est presque la contre-partie de l'enthousiasme de M. Cousin pour Mme de Longueville ou pour Mme de Chevreuse. Voilà pourquoi il est si précieux de savoir que le procès de la culpabilité de Marie est enfin tombé entre les mains d'un véritable juge, foncièrement impartial, et qui examine toute l'affaire comme il ferait du dossier de n'importe quel prévenu. Le volume de M. Hosack est le calme même; j'admire la chaleur avec laquelle Miss Strickland s'est constituée le défenseur d'une femme indignement calomniée; je comprends jusqu'à un certain point la partialité de M. Burton, de M. Mignet et de M. Dargaud; mais il était temps que nous eussions enfin les conclusions d'un rapporteur guidé uniquement par l'amour de la vérité, et dont la devise est : *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.*

On sait que, lors de l'enlèvement de la reine d'Écosse par Bothwell, le 24 avril 1567, les chefs du parti protestant s'évertuèrent à prouver que cette petite scène avait été arrangée d'avance, et que Marie était la complice du comte. Mais il ne suffisait pas d'affirmer une chose aussi singulière, et afin de donner à leurs allégations un certain caractère de plausibilité, ils produisirent à Westminster trois lettres écrites, selon eux, par la reine à Bothwell, immédiatement avant le *raid* en question, — lettres qui, si elles étaient authentiques, compromettaient de la manière la plus sérieuse la pauvre Marie. M. Hosack transcrit ces pièces, il les discute à fond, et n'a pas de peine à montrer qu'elles ne supportent pas l'examen. Comment se fait-il, d'abord, que Huntly, qui avait tant fait pour arranger le mariage de la reine avec Bothwell, qui avait même, dit-on, rédigé de sa propre main le contrat, fût, dans la première de ces lettres, représenté comme y étant tout-à-fait opposé? En second lieu, si le plan de l'enlèvement avait été concerté d'avance, il faudrait que l'on nous expliquât comment il se fait que la reine quitta Édimbourg sans savoir où, quand, et par quels moyens Bothwell devait accomplir son projet. Ceci est d'autant plus extraordinaire que le comte avait eu tout le loisir de compléter les arrangements indispensables avec sa prétendue complice, pendant que celle-ci se trouvait encore à Édimbourg. Il faut observer enfin que, même dans cette première lettre, la reine laisse tout indécis; car au lieu de fixer, selon la demande de Bothwell, l'heure et le lieu de l'enlèvement, elle le prie de prendre lui-même les diverses mesures nécessaires. Je ne suis pas surpris qu'une pièce aussi maladroitement fabriquée ait été repoussée comme absurde par ceux qui se montraient les ennemis les plus acharnés de Marie Stuart. Buchanan, entre autres, contredit fort nettement ces faits, allégués non seulement dans cette lettre, mais dans les deux autres, et il soutient qu'avant le départ d'Édimbourg tout était définitivement arrangé entre les deux complices: « Antequam Edinburgo discessisset, cum eo transigerat ut ipse revertentem ad Almoris pontam eam raperet, ac secum quo vellet, velut per vim abduceret (*Hist.*, lib. VIII). » Ce que je viens de résumer ainsi, d'après la dis-

Digitized by Google

cussion de M. Hosack, est un exemple fidèle des contradictions flagrantes dont les trois fameuses lettres sont remplies. On peut objecter qu'un faussaire habile et chargé d'une besogne aussi délicate que celle de trouver des chefs d'accusations solides contre la reine d'Écosse, ne s'y serait pas pris si ridiculement. Mais, comme M. Hosack le remarque, ces documents ne furent jamais soumis à une enquête judiciaire en Écosse, où les absurdités dont elles fourmillent auraient été relevées sans peine. C'est devant les commissaires d'Élisabeth, réunis à Westminster, qu'on eut soin de les produire, et ces messieurs, nécessairement mal renseignés sur des points de détail, se bornèrent, comme on devait s'y attendre, à apprécier les circonstances principales.

Après avoir traité la question sur laquelle je viens de m'arrêter un peu longuement, M. Burton, dans son *Histoire d'Écosse* récemment publiée, s'exprime ainsi : « La reine Marie a droit, sans doute, au bénéfice de tous les doutes que ces lettres peuvent soulever; mais, d'un autre côté, les Lords confédérés qui apportèrent contre elle des témoignages pour confirmer l'accusation dont elle était l'objet, ont droit au même bénéfice, afin que le soupçon d'un guet-apens ne vienne pas peser sur leur renommée. » M. Hosack remarque à ce propos qu'il est impossible d'admettre que les accusateurs et l'accusée soient dans la même position au point de vue de la responsabilité morale. Je suis entièrement de son avis. En effet, d'après le témoignage universel tel que nous le trouvons exprimé dans les dépêches des ambassadeurs étrangers et dans les discussions du parlement anglais, la réputation de Marie Stuart n'avait pas souffert la moindre atteinte jusqu'à la mort de Darnley. Or, quel était, à cette même époque, le caractère des seigneurs confédérés, ou plutôt de leurs chefs, Maitland et Morton? Quant au premier, les intrigues de la politique formaient la condition essentielle de son existence ; il fut conspirateur depuis le jour où il abandonna Marie de Lorraine après l'avoir trahie, jusqu'au moment où il se donna la mort afin d'éviter l'ignominie de périr sur la potence que lui destinait son ancien allié Morton. Pour celui-ci, on sait qu'il était lié avec les assassins de Rizzio et de Darnley, et tout le monde le croyait capable des crimes les plus affreux. Si une personne, jouissant d'une réputation à l'abri du moindre soupçon, était traduite devant les juges de quelque pays que ce soit, sur le seul témoignage écrit de deux scélérats comme Morton et Maitland, peut-on douter, dit M. Hosack, du verdict que prononcerait le jury?

Le cahier de griefs dont j'ai parlé au commencement de cet article est analysé par notre auteur dans un des chapitres les plus intéressants de son volume. Il relève avec une juste sévérité tous les mensonges qui s'y pressent, toutes les absurdités qui en débordent, et il fait ressortir le caractère essentiellement vil de Murray, « calomniant de propos délibéré, devant un tribunal étranger et animé de sentiments peu favorables, la sœur qui l'avait accablé de bienfaits. » Ce qu'il y a de honteux sur-

Digitized by Google

tout dans toute cette partie de l'histoire des seigneurs confédérés, c'est qu'ils essayèrent d'échapper à l'obligation de produire des preuves à l'appui de leurs prétendus griefs. Murray porta l'effronterie à un point dont lui seul était capable, lorsqu'il demanda aux commissaires de la reine d'Angleterre de recevoir *purement et simplement* le catalogue d'accusations *non prouvées* que contenait le cahier des griefs, comme une *preuve décisive* des crimes de Marie Stuart! Pas une seule pièce de conviction ne fut alléguée, excepté ces lettres mentionnées plus haut, et dont Morton était l'unique garant! Mais si ces lettres étaient authentiques, à quoi bon les calomnies de toutes sortes accumulées dans le cahier de griefs et reproduites plus tard par Buchanan dans la *Detection?* Pourquoi ces lâches formulaient-ils des griefs qu'ils savaient être faux, s'ils étaient en mesure de produire des preuves dont l'authenticité, pour eux, était avérée?

Je recommande aux lecteurs de la *Revue* le volume de M. Hosack; ainsi que je l'ai déjà dit, c'est un ouvrage qui respire d'un bout à l'autre le ferme désir d'être impartial, et de mettre indistinctement toutes les pièces du procès sous les yeux du public. L'étrange, la déplorable animosité de M. Froude y est traitée comme elle le mérite, et je crois en effet qu'il est fâcheux de voir un pamphlet en neuf volumes prendre rang parmi les livres les plus courus, seulement à cause des qualités du style. Robertson, à la fin du siècle dernier, en écrivant l'*Histoire d'Écosse*, adoptait contre Marie Stuart les préjugés naturels à un ministre de l'Église réformée; mais enfin il avait pour flétrir la bassesse de l'infamie des seigneurs confédérés des expressions qui lui font honneur. Les libéraux anglais du dix-neuvième siècle sont bien loin de cette tradition-là.

II. — M. Méline est un autre champion de Marie Stuart, et après avoir malmené M. Froude dans quatre articles écrits pour une revue qui paraît aux États-Unis, il a remanié cette analyse, l'a refondue, l'a fort augmentée, et la présente aujourd'hui sous la forme d'un charmant volume, qui devrait bien contribuer à édifier l'opinion publique sur les prétendus mérites de l'historien à la mode.

L'impartialité est-elle possible? Si on entend par là qu'un écrivain n'a pas le droit d'interpréter selon ses sentiments politiques les événements dont il parle, je réponds sans hésiter: Non! M. Méline ne veut pas le moins du monde reprocher à M. Froude d'avoir de la reine d'Écosse telle opinion qui lui plaira; il le blâme d'être arrivé à cette opinion en dénaturant les faits, en supprimant d'un côté, et en ajoutant de l'autre. Il s'étonne qu'un historien s'abaisse jusqu'à la calomnie, qu'il donne à ses livres le ton d'un réquisitoire, et qu'il cherche à être populaire aux dépens de la vérité. M. Froude se vante de connaître à fond le seizième siècle; c'est là une assertion qui peut être acceptée par des lecteurs ignorants eux-mêmes; mais M. Méline nous montre

Digitized by Google

à quoi nous en tenir à ce sujet. On peut faire un grand étalage d'érudition en remplissant les pages de paragraphes entiers imprimés avec des guillemets; « Voyez, dit l'historien, comme je suis scrupuleux! au lieu de parler et de me mettre en avant, je laisse le champ libre à mes autorités, et je me contente de citer. » Bien! mais, si la plupart de ces prétendues citations étaient abrégées ou modifiées de manière à en changer la signification? si, parfois, on trouvait soudés ensemble des extraits d'écrivains différents qui auraient été fort étonnés de se voir allégués pour prouver des faits sur lesquels ils n'étaient pas d'accord, tant s'en faut?... Je n'ai pas le temps de transcrire ici les preuves que M. Méline donne de cette singulière façon d'entendre l'histoire *impartiale*, mais elles fourmillent dans le petit volume dont je parle. Et puis, on vient nous dire, comme un fait extraordinaire, que M. Froude, *tout érudit qu'il soit*, est aussi amusant qu'un romancier. Je le crois, parbleu, bien! L'érudition de cet aloi, arrangée à un certain point de vue, a un goût piquant fort capable d'allécher les lecteurs amis du pittoresque; et les critiques sérieux, de leur côté, trouvent M. Froude décidément amusant à force de vernis. « Si l'on veut, dit très-bien M. Méline, se faire une excellente idée de ce que l'historien romancier entend par impartialité, on n'a qu'à comparer la partie de son ouvrage relative à Henri VIII avec celle où il s'occupe de l'infortunée Marie Stuart. Quand il s'agit du roi Tudor, il laisse la parole exclusivement à ses courtisans et à ses parasites, si ce n'est pas *Bluff King Hal* lui-même qu'il fait parler. Il semble presque que M. Froude soit sur le point de s'écrier : « Chapeaux bas! » toutes les fois qu'il cite l'auguste monarque. Avec Marie Stuart tout change. Les témoins que M. Froude met en scène sont Knox et Buchanam, c'est-à-dire d'insignes calomniateurs, malheureusement suivis par de Thou ; il ne veut pas entendre un mot en sa défense, et applique sans sourciller l'épithète « suspect » à tout ce qu'il a écrit pour se justifier. » — « Le réquisitoire, présenté par M. Froude contre la reine, continue M. Méline, est un tissu d'invectives que peu de procureurs s'abaisseraient à employer devant un tribunal. »

Comme exemple de l'ignorance de l'historien dont nous faisons ici la critique, il faut citer au moins une ou deux lignes. « Marie Stuart, dit-il, fut élevée au milieu des iniquités politiques de la cour de Catherine de Médicis. » M. Méline n'a pas de peine à prouver que, pendant le séjour de Marie en France, Catherine n'avait aucune autorité politique quelconque. Son mari (Henri II), dit M. de Sismondi, l'avait laissée sans crédit et sans pouvoir... Depuis vingt-six ans, elle était établie à la cour de France, et cependant elle avait réussi à y dissimuler, en quelque sorte, son existence. » Ce fut quand Charles IX monta sur le trône que la reine-mère se mêla à la politique, c'est-à-dire après

Digitized by Google

le départ de Marie pour l'Écosse. Bien plus, les rapports personnels entre les deux reines n'eurent jamais rien de cordial, et se bornèrent à ce qu'exigeait la stricte étiquette. Marie n'aimait pas Catherine, qui, de son côté, détestait la jeune princesse pour le seul motif qu'elle était de la famille des Guise. Plus d'une fois, au milieu des malheurs qui l'oppressaient, Marie Stuart avait pensé à quitter l'Écosse, et s'y serait décidée sans la crainte qu'elle avait de l'influence de Catherine.

Pour ne pas fatiguer le lecteur et empiéter sur l'espace réservé à mes collaborateurs, je me bornerai à citer deux exemples de la scandaleuse injustice de M. Froude; mais ce sont des exemples remarquables, et M. Méline fait très-bien de s'y arrêter. Il s'agit, en premier lieu, de l'adhésion que Marie Stuart aurait donnée à la fameuse Ligue contre les protestants. L'historien Tytler en parle comme de la plus fatale erreur dont la reine se soit rendue coupable. Robertson y rattache tous les malheurs qui survinrent en Écosse. M. Froude affirme qu'une copie des statuts de la Ligue avait été envoyée à Marie; Randolph, ajoute-t-il, savait de science certaine que la reine l'avait signée, et il est bon que sur cette question importante la vérité soit bien connue. Eh bien! d'abord Randolph, cité par M. Froude, est fort loin de déclarer positivement que Marie signa le projet de ligue. « J'entends dire, écrit-il, qu'elle a signé. » Ensuite, non-seulement cette signature ne fut jamais donnée, mais elle fut nettement et positivement refusée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Randolph, dont M. Froude invoque le témoignage, regrette en termes sur lesquels il est impossible de se méprendre, la tolérance déployée par Marie Stuart. « La volonté qu'elle a de laisser subsister le papisme, *et son désir que chacun vive à sa fantaisie* répugnent tellement à la conscience de toutes les âmes pieuses, que l'on craint à tout moment quelque trouble sérieux. » Ce que les puritains d'Écosse voulaient, ce n'était donc pas la liberté, mais la tyrannie, pourvu que leur parti se trouvât à la tête des affaires.

Le second point sur lequel je voudrais appeler l'attention de mes lecteurs, est la déclaration très-explicite de M. Tharpe imprimée dans la préface du *Calendar of State papers* (série écossaise), vol. 1er, qui se publie, comme on sait, sous la direction du garde des archives :

« On est prié de remarquer, non pas seulement le contenu de ces documents, mais la manière dont il nous ont été conservés. Le témoignage qu'ils fournissent est de la plus haute importance, les insinuations abondent, le fait de culpabilité de la part de la reine d'Écosse est constamment affirmé; mais le compilateur n'a pas pu trouver une seule preuve à l'appui de ces assertions. Il désire donc noter ici : 1° que les monstrueuses (*sic*) lettres adressées à Bothwell ne sont pas de l'écriture de la reine; 2° que les papiers d'État analysés dans la collection suivante ne fournissent pas une seule preuve que la reine ait participé au meurtre de Darnley; 3° et enfin, que toutes les lettres en chiffres auxquelles allu-

Digitized by Google

sion vient d'être faite sont simplement des copies soit en chiffres, soit déchiffrées. Leur écriture est pour la plupart celle de M. Thomas Phelippes, calligraphe distingué, et que les ministres anglais employèrent souvent à déchiffrer des correspondances diverses. Il contrefaisait quelquefois les dépêches, et, pour ce fait, il eut à subir une enquête sous le règne de Jacques Ier. Beaucoup de lecteurs remarqueront sans doute les passages où M. Phelippes et d'autres personnes associent artificieusement ensemble le nom de la reine avec celui de Babington; et on se demande peut-être avec surprise quels sont les plans de M. Phelippes que sir Amyas Paulet, le sévère geôlier de la reine, ne pouvait pas mettre à exécution. »

Tout cela est fort clair, fort explicite; et quand on voit M. Froude, en dépit du témoignage de l'histoire, persister dans ses invectives furibondes et ses assertions mensongères contre la reine d'Écosse, c'est à n'y plus rien comprendre. — M. Méline a rendu à la cause de la vérité un service signalé en démasquant l'écrivain le plus pittoresque, mais aussi le moins exact de nos jours; malheureusenent le goût des romans est si général en Angleterre, que l'on continuera, nonobstant clameur de Haro, à admirer M. Froude.

GUSTAVE MASSON.

III

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE FRANCE [1]

On se fait de nos jours une très-fausse idée du moyen-âge; on s'imagine que c'était le règne de la force et de la violence. Certes, ce n'était pas

[1] *Histoire des États généraux*, considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614, par Georges PICOT, juge au tribunal de la Seine; ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Hachette, 1872, 1 vol. in-8°, avec les papier, caractères et justification de la *Collection des grands écrivains de la France*, publiée sous la savante direction de M. Ad. Regnier.

Digitized by Google

l'âge d'or, mais il y avait alors de sérieuses garanties des libertés politiques, garanties qui ont souvent fait défaut à des époques plus rapprochées de nous; je n'en veux d'autre preuve que les États généraux. Ce fut un roi de France, Philippe-le-Bel, qui les inventa; car il est impossible d'admettre cette théorie moderne qui prétend faire des États généraux de la nation la réunion des états provinciaux. Ces derniers sont plus modernes, et, en tout état de cause, leur rôle ne saurait être comparé à celui des assises générales de la nation, où siégeaient les députés des trois ordres, venus de toutes les parties du royaume.

De 1302 à 1789, les États généraux ont apparu dans les grandes crises de la monarchie et de la France, et ils ont rarement produit le bien ; souvent même ils ont aggravé le désordre — témoin Étienne Marcel; — mais enfin ils représentaient le peuple, et ils méritent d'être soigneusement étudiés. Ce que nous savons de leur histoire est insuffisant; leur chronologie n'est pas fixée ; on ne sait pas même exactement à quelles époques ils ont été convoqués ; on n'en a pas encore donné de liste complète. Cela est honteux ! Voici un livre nouveau, qui semble appelé à combler cette lacune : je veux parler de l'*Histoire des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, par M. Georges Picot, juge au tribunal de la Seine. Cet ouvrage se présente sous le patronage de l'Académie des sciences morales et politiques, qui lui a décerné la palme dans un brillant concours ouvert sur cette importante question.

Je dois tout d'abord déclarer que le livre de M. Picot est une œuvre remarquable, et qui rendra de très-grands services à ceux qui sont curieux de l'histoire de nos institutions. Tout ce qui a été imprimé sur la matière a été connu de l'auteur, qui fait surtout preuve d'un incontestable talent de jurisconsulte dans la recherche et l'exposé des articles des nombreuses ordonnances rendues par la royauté pour répondre aux vœux des États. Ceci posé, je passe à la critique. Le titre de l'ouvrage : *Histoire des États généraux au point de vue de leur influence sur le gouvernement*, me semble trop étroit; avant de mesurer la part d'influence d'une institution, il est nécessaire de connaître à fond l'histoire de cette institution; tel n'est pas le cas pour les États généraux. Cela est si vrai que l'Académie et M. Picot n'étudient le rôle politique des États qu'à partir de 1355 ! Est-ce à dire que, pendant la première moitié du XIVe siècle, les États aient été sans influence et sans action sur le gouvernement? Personne n'oserait le soutenir. Mais, pendant cette période, on n'a que des notions incomplètes et insuffisantes sur nos assemblées représentatives. Et c'est faute de connaître ce qui s'est passé alors, qu'on s'étonne du rôle joué par les États sous le roi Jean.

Philippe-le-Bel et ses successeurs avaient initié les représentants de la France aux plus graves questions de la politique. Philippe-le-Long avait même convoqué spécialement le tiers-état pour l'associer à deux mesu-

Digitized by Google

res préjudiciables à la noblesse et au clergé : à l'établissement de l'uniformité des poids et mesures et de l'unité des monnaies. J'aurais voulu que M. Picot nous donnât des renseignements exacts sur le mode de convocation et l'élection des députés des différents ordres. S'il avait mieux connu la composition des États et l'importance réelle de ceux qui y figuraient, il aurait peut-être modifié les conclusions qu'il croit devoir prendre, et qui me paraissent exagérées. Il glorifie trop le tiers-état, il lui fait la part trop belle, et il est injuste pour les autres ordres ; il fait aussi le procès de la royauté.

« Pleins du souvenir d'Étienne Marcel, dit-il (t. IV, p. 282), les rois ont toujours considéré les États généraux comme leurs plus redoutables adversaires; ne les ayant jamais convoqués de bonne grâce, mais sous l'empire d'une nécessité dont ils gémissaient comme d'une faiblesse, ils se sont toujours trouvés en lutte avec les députés dès les premières délibérations. Pénétrés de la tradition impériale, que les juristes avaient puisée dans le droit romain, la royauté française n'a compris qu'à de rares intervalles ce qu'elle gagnait à être en communication avec ses sujets. Elle songea trop à sa propre puissance et pas assez à la prospérité réelle du pays, ou plutôt elle avait identifié ces deux termes au point de confondre les intérêts de la patrie et ceux du trône, dans *un prodigieux égoïsme* dont Louis XIV devait être le plus illustre représentant. »

Cette dure appréciation m'étonne. Louis XIV a commis des fautes ; mais comment lui reprocher d'avoir considéré les intérêts de la France comme les siens propres, ce qui explique le fameux mot qui n'a pas été dit : *l'État, c'est moi !* Mais n'y a-t-il donc eu que Louis XIV pour s'identifier avec son pays et regarder comme personnelle une politique qu'il considérait comme utile à la France ? Notez que Louis XIV, quand il a pris une résolution, n'a jamais été contre le sentiment public. Il s'est trompé en compagnie dans la funeste révocation de l'édit de Nantes. Quels scrupules, quelles discussions ont précédé l'acceptation de la couronne d'Espagne ! Il m'est insupportable d'entendre parler de l'*égoïsme* de Louis XIV : pourquoi ne pas parler aussi, comme le font des écrivains sans préjugés, de sa perruque, sotte allusion et méchant sous-entendu indigne de la gravité de l'histoire ? Il serait temps que les historiens sérieux se défissent de cette manie de répéter des jugements tout faits, qui n'ont pas de fondement, et qu'on reproduit pour se donner un air de libre écrivain et d'ami du progrès. Il n'y a aucun mérite à porter des jugements sévères sur le passé : on satisfait ainsi la malignité humaine ; mais juger sainement, impartialement, c'est autre chose. Je ne dis pas cela pour M. Picot, car on peut dire que les rigueurs de sa conclusion ne sont pas en harmonie avec l'esprit général de son livre : car si l'on prenait cette conclusion à la lettre, sans lire l'ouvrage, on serait tenté de reléguer l'auteur parmi ceux qui font de l'histoire, non un tableau fidèle du passé, non un enseignement pour le présent, mais une thèse poli-

Digitized by Google

tique, une arme de guerre ; il appartiendrait à cette école qui prend pour devise : *narratur ad probandum.*

Aux yeux de M. Picot, la royauté a une part considérable dans l'insuccès immédiat des sessions d'États. Elle n'est après tout que le premier des coupables. « Sur la noblesse et le tiers doivent peser aussi dans l'histoire de lourdes responsabilités » (p. 284). Voilà ce qu'on peut appeler de la justice distributive. « La noblesse française s'était trouvée investie au xᵉ siècle d'un droit absolu sur les terres et sur les hommes; elle avait exercé une tyrannie d'autant plus intolérable qu'elle était plus exécrée de ceux qu'elle écrasait. » — « Quand les États généraux rapprochaient les deux ordres, l'animosité des bourgeois se réveillait au contact des prétentions des gentilshommes. Ainsi l'attitude de la noblesse fut une des causes les plus sensibles de l'échec des États généraux de France. » Remarquez que M. Picot confond la bourgeoisie avec le tiers-état.

L'auteur constate le manque de tenue du tiers-état dans les États généraux. « En résumé, plus d'intelligence que de courage, plus d'aigreur que d'esprit de suite... Autant les cahiers font ressortir la profondeur de son instruction et l'étendue de ses connaissances, autant son attitude était hésitante et timide pendant les délibérations qui mettaient en contact les trois ordres et le pouvoir royal » (p. 291). Mais ce n'était pas sa faute, et l'on se montre trop exigeant. — « On voudrait qu'en un mois cent ou deux cents délégués, venus de vingt provinces, fussent liés à ce point, qu'un accord se fût établi entre eux *sur la forme du gouvernement* et le moyen de régler l'intervention des États » (p. 388). Cette dernière réflexion est la condamnation du rôle que voulut trop souvent jouer le tiers-état. De quel droit prétendait-il changer la *forme du gouvernement* établi ? Tantôt il était muet, et s'associait au despotisme de Philippe-le-Bel ; tantôt il était révolutionnaire, et faisait sous le roi Jean la Commune avec Marcel. La bourgeoisie prétendait tout absorber ; elle poursuivait surtout la noblesse, qu'elle voulait anéantir. On reproche à la noblesse française de n'avoir pas fait, comme l'aristocratie anglaise, alliance avec le tiers-état contre l'absolutisme royal. Mais cette alliance, le tiers-état la repoussa toujours. Écoutons son apologiste : « Toute son histoire politique se résume en une seule pensée, l'abaissement de la noblesse. Le tiers-état y consacre toutes ses forces. Pour effacer les traces de son esclavage, il se courbe devant le despotisme royal, il implore son alliance sans en débattre le prix, et quand il vient siéger dans les Assemblées nationales, il *met au service de sa haine* le pouvoir qui lui est accordé » (p. 285). Je n'aurais pas osé écrire ces lignes : si elles contiennent la vérité, le tiers-état a tenu une conduite maladroite, impolitique, aveugle ; il voulut dominer, « et il ne triompha que le jour où il eut assez de résolution pour obtenir la suppression des ordres » (p. 291). On sait ce qui est arrivé, et comment, maître du terrain, il a livré la France à une révolution sans fin.

Digitized by Google

Dans les États généraux, le tiers-état fit preuve plutôt de haine que de principes; il fit de l'opposition, sans songer à édifier. Comment expliquer ces procédés? C'est que le tiers-état qui figurait aux États généraux, n'était pas la représentation sincère du grand Tiers-Etat qui formait la majorité des Français. Ces hommes, qui parlaient au nom du peuple, appartenaient à une caste. Ce n'étaient ni des propriétaires, ni de riches marchands, ni des artisans, ni des bourgeois vivant du fruit de leurs épargnes; c'étaient des avocats, des légistes, des hommes qui appliquaient avec une implacable rigueur les odieuses prescriptions d'une législation implacable, farcie de droit romain, imbue d'idées césariennes, sans pitié pour le pauvre peuple, jalousant bassèment les grands, rapinant, thésaurisant pour acquérir des richesses et parvenir à cette noblesse qu'ils enviaient pour eux et décriaient chez les autres. Prenez les listes des députés du tiers aux États généraux, et vous trouverez des avocats *du roi* ou autres, des lieutenants de bailliages, des juges-mages, des procureurs, tous suppôts de justice, instruits, intelligents, à la langue bien pendue et aux théories téméraires. M. Picot a constaté la mollesse de leur conduite aux États. Ils discourent, ils font parade d'éloquence, et quand ils ont bien parlé, ils se taisent: leur but est atteint.

Quel contraste avec les cahiers qu'ils apportaient de leurs provinces! C'est que ce n'était pas leur œuvre, mais celle de leurs commentants. Ces vœux, ces cahiers sont en partie passés dans les ordonnances royales. Ce sera l'honneur de M. Picot d'avoir permis de mesurer exactement l'influence des États, non sur le gouvernement, mais sur la législation française. Je le répète, les exagérations que j'ai cru devoir relever dans sa conclusion ne se retrouvent pas dans le livre lui-même. Cette conclusion paraît même une pièce de rapport commandée par le programme académique. Il y a là comme un souffle de l'école d'Augustin Thierry, qui a trop accordé au tiers-état, ou plutôt à la bourgeoisie, car cette école a toujours confondu ces deux choses, et cette confusion a été et sera encore, nous le craignons, la source de bien des erreurs.

E. Boutaric.

Digitized by Google

IV

UNE

NOUVELLE HISTOIRE D'ALLEMAGNE [1]

Nous ne possédions pas encore en notre langue d'histoire d'Allemagne un peu étendue qui ne fût pas une traduction ; aussi celle dont M. Zeller vient de publier le premier volume comble-t-elle une véritable lacune de notre littérature. Ce volume va des origines jusqu'au moment où Charlemagne, est couronné empereur d'Occident; il est partagé en trois livres : — I. *Le sol et la race ;* — II. *Germains et Romains, Allemands et Gallo-Latins*, c'est-à-dire expéditions des Romains en Germanie et invasion des Barbares ; — III. *Gallo-Francs et Germains, France et Allemagne*, c'est-à-dire lutte des Francks établis en Gaule avec les Germains restés barbares, et conquête de la plus grande partie de la Germanie par Charlemagne après lequel la France et l'Allemagne auront une existence nationale distincte et naîtront véritablement à l'histoire comme personnalités nouvelles. Le récit de M. Zeller est clair et précis, qualités qui seront encore plus précieuses quand l'auteur abordera dans son prochain volume l'histoire, quelque peu compliquée, du Saint-Empire romain de nation germanique.

Mais le livre I (*Le sol et la race*) ne nous semble pas reposer sur une étude aussi approfondie que les deux autres. L'auteur, historien de profession, s'est senti mal à l'aise dans l'époque à demi-obscure des premières origines : de là, un certain nombre d'erreurs de détail qui altèrent

[1] Histoire d'Allemagne. *Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique*, avec introduction générale et cartes géographiques, par Jules Zeller, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de Strasbourg. Paris, Didier, 1872, in-8° de XLVI-452 p.

Digitized by Google

la valeur de l'ensemble. M. Zeller accueille trop facilement des étymologies fausses ou suspectes de noms de peuple ou de noms de lieu : par exemple, il fait venir le nom du Harz de celui de la forêt Hercynienne (pp. 15,65), quand ces deux noms sont indépendants l'un de l'autre; non-seulement il explique Odenwald par « forêt d'*Odin* » (p. 88), mais il emploie ce nom en français (forêt d'Odin) dans sa description de l'Allemagne physique (p. 1), quand Odenwald n'a même pas ce sens dans l'allemand actuel ; il explique de même Thuringerwald par « forêt de Thuringe ou de *Thor* » (p. 22; Cf. p. 200 et 269), Bructères par « hommes des marais » (p. 174), etc. ; il prend au sérieux les fantaisies de celtomanes d'outre-Rhin qui trouvent des étymologies celtiques à Berlin et à des localités des environs de Berlin (pp. 47 et 111), tandis qu'il considère comme allemand le nom de la forêt Hercynienne (pp. 15 et 16), nom tout celtique, comme celui du Rhin, que M. Zeller fait venir « d'un mot celte et allemand » (p.1). — « Deux maris, dit un personnage de Molière, c'est trop pour la coutume! » — Il ne semble pas, à la façon dont il est parlé des « Kymris ou Cimbres » (pp. 38, 40, 46 ; Cf. pp. 68 et 207), que M. Zeller se fasse une idée bien exacte de l'ethnographie celtique; ailleurs, du reste, il transforme en *Ogni* (p. 54) le nom bien connu du dieu gaulois Ogmios; et il présente la bière comme une invention germanique, et son usage comme une particularité des anciens Germains (p.121), quand ceux-ci l'ont reçue des Celtes. Les textes classiques sont mal interprétés, quand M. Zeller parle d'une prétendue déesse germanique Ertha (pp. 85, 86, 88, 194) qui n'a d'autre raison d'être qu'une fausse lecture de Tacite, et quand il cite un passage des Fastes Capitolins de l'an 222 avant J.-C. (pp. 3 et 46) sans dire que le nom des Germains n'est introduit dans ce texte que par une restitution conjecturale quoique probable, et surtout sans remarquer que ce nom n'y a peut-être pas encore la signification ethnographique qu'il devait prendre dès le temps de César. M. Zeller dit à tort que les Anglais appelaient au moyen-âge les Allemands *Germans* (p. 6) ; cette dénomination ethnographique n'est guère entrée dans la langue anglaise que depuis deux siècles, et cela sous l'influence des écrivains classiques de Rome ; et, par contre, il fait porter aux proscrits des anciennes tribus germaniques le nom tout anglais et tout moderne d'*out-law* (p. 126). Nous avons été étonné de voir franciser en « Gallicie » (p. 47) l'ancien nom de *Gallæcia*; on dit généralement « Galice » en français, et il eût mieux valu, pensons-nous, employer ce mot; car le lecteur peu instruit pourrait à la lecture du passage, — quoique ce nom soit cité à côté de celui de la « Celtibarie » (*sic*), — faire confusion entre la Galice espagnole et la Gallicie autrichienne.

M. Zeller a aussi été amené à plus d'une opinion erronée par l'esprit dans lequel il a écrit son livre. Il nous dit bien que la plus grande partie de l'ouvrage était rédigée avant la récente guerre; on y retrouve pourtant l'impression des événements. M. Zeller a consacré une longue intro-

Digitized by Google

duction à reprocher aux écrivains allemands de faire de l'histoire de tendance, de transporter rétrospectivement dans le passé les passions nationales du présent : mais n'est-ce pas les absoudre à moitié que se laisser aller à faire comme eux ? Je sais que M. Zeller est plus excusable, après l'invasion allemande, que les écrivains allemands qui écrivaient au milieu d'une paix profonde. Encore faudrait-il ne rien exagérer, et, comme dit le proverbe, ne pas faire le diable plus noir qu'il n'est déjà. Ainsi, il nous rapporte avec indignation (p. 28), que M. de Sybel a dit des Autrichiens et Allemands du Sud, tués dans la guerre de 1866, que, « en politique, le sang a une saveur et une force toute particulière (*Blut ein ganz besonderer saft ist.*) » C'est faire de M. de Sybel un véritable buveur de sang, et un rédacteur de la *Revue politique et littéraire,* citant ce passage de M. Zeller, renchérit encore sur l'indignation de ce dernier : « Il suffit, sans connaître l'allemand, d'entendre prononcer cette phrase : sa modulation seule peint le pourlèchement du fauve qui s'est désaltéré sur un champ de carnage » (n° du 27 juillet 1872, p. 91). Pourtant, quand on écrit l'histoire d'un pays, il serait bon d'en connaître un peu la littérature pour ne pas se tromper comme s'est trompé ici M. Zeller. Le mot en question est prononcé par le Méphistophélès de Gœthe quand il demande à Faust du sang de son bras pour la signature du pacte. Sous la plume de M. de Sybel, le mot est donc une citation et une allusion, et il n'a pas la gravité que lui prête M. Zeller, surtout quand on pense qu'il n'y a pas d'œuvre politique, nationale, voire religieuse, qui n'ait passé à l'origine par l'épreuve des luttes et même, hélas ! du sang versé. On ne pourrait dire quelque chose d'analogue du sang des martyrs chrétiens, sans devenir aux yeux de M. Zeller un admirateur des persécutions.

Avec de pareilles dispositions, il est facile de comprendre que M. Zeller a fait des anciens Germains le tableau le moins flatté possible ; mais l'œuvre de l'historien n'est pas celle du journaliste, et il faut être juste, même envers un ennemi. On gagne tout le premier à voir clair, tandis qu'on est dupe quand on s'exagère à soi-même les défauts ou les torts d'un ennemi. Il ne faut pas surtout avoir deux poids et deux mesures. M. Zeller, plein d'une juste indignation contre les dévastations et les cruautés qui accompagnèrent l'invasion des Germains en Gaule, célèbre les bienfaits de la conquête romaine et salue dans César « presque un compatriote » (p. 73) ! Mais ces milliers de captifs de tout âge et de tout sexe vendus à l'encan comme esclaves ! Mais les prisonniers d'Uxellodunum auquel César fit couper les mains et qu'il renvoya ainsi mutilés « pour servir d'exemple ! » Dans l'invasion des Barbares, il n'y a rien d'aussi atroce que cette cruauté commise de sang-froid après la victoire ; et si nous nous laissions aller à l'impulsion d'un patriotisme rétrospectif, la conquête romaine mériterait notre indignation et notre rancune tout autant que la conquête germanique. En tout cas, l'indulgence de M. Zeller à l'égard de Jules César nous semble étrange ; et comme M. Zeller travaille à cet ouvrage

Digitized by Google

depuis une dizaine d'années, il faut peut-être voir dans ce jugement l'influence d'un livre écrit avec tout le contraire de l'*imperatoria brevitas*, et où le conquérant romain était représenté comme un homme providentiel par son historien, lui aussi un homme providentiel !

Quoique l'auteur ait bien vu, en théorie, qu'il y a des usages et des mœurs qui sont le fait, non d'un peuple ou d'une race, mais d'une époque, et d'un moment dans le développement de l'humanité (pp. 44, 97, 119); il s'est souvent laissé aller, dans sa peinture des anciens Germains et des Germains de l'invasion, à présenter l'expression du génie germanique dans des faits qui se rencontrent, à certains moments, chez toutes les races et dans tous les pays. Par exemple, après avoir dit que les Germains pratiquaient les sacrifices humains, M. Zeller, presque heureux du fait, remarque : « C'est un des caractères du culte de cette race meurtrière et de proie » (p. 89). Et il s'écrie encore : « Religion de sang..., voilà la Germanie barbare » (p. 105). Les Germains sont-ils donc le seul peuple qui ait sacrifié des hommes à ses dieux ? Mais sans chercher bien loin, nous trouvons tout d'abord cette barbare coutume chez les Gaulois nos ancêtres : sommes-nous pour cela une « race meurtrière et de proie ? » — Est-il exact de dire que les Germains étaient, plus que les autres Barbares, « dominés par la femme à laquelle leurs besoins les asservissent aisément » (p. 115)? M. Zeller eût-il préféré rencontrer chez eux les mœurs romaines du temps de la décadence ? — Par contre, à propos de l'invasion des Barbares en Gaule, M. Zeller juge nécessaire de dire qu'elle (la Gaule) appartenait déjà à la civilisation « à la tête de laquelle, plus tard, elle devait marcher » (p. 54). C'est en s'étourdissant de phrases de ce genre et en croyant inutile le travail et la surveillance de soi-même qu'on arrive aux désastres que chacun sait. Faire sans dire vaut mieux que dire sans faire.

M. Zeller a trouvé à propos d'accompagner son livre de quelques notes et références. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, car nous aimons trop pouvoir remonter aux sources et vérifier les assertions d'un auteur. Mais M. Zeller aurait pu aisément citer avec plus de précision les ouvrages auxquels il renvoie, et indiquer le *locus citatus* au lieu de se borner au titre seul de l'ouvrage. Encore ce titre n'est-il pas toujours donné avec exactitude. Ainsi en un endroit (p. 74, n.), M. Zeller se réfère à « Tiffenbach, *Origines Celticæ*. » Dans « Tiffenbach » on reconnaît aisément le nom de M. Diefenbach ; mais duquel de ses ouvrages s'agit-il, de ses *Origines Europæ* ou de ses *Celtica* ? Il y a des références moins explicites encore, par exemple celle de la note de la page xxx : « Une brochure anti-française et en mauvais français, mais publiée par un homme important, à Ratisbonne, 1871 ! » M. Zeller aurait-il craint d'être accusé de « teutonisme, » s'il avait cité ses sources avec plus de précision, à la façon des pédants d'Allemagne ?...

Je dois aussi noter une faute grave dans une des deux petites cartes,

Digitized by Google

du reste nettes et commodes, qui accompagnent le volume, une carte physique de l'Europe centrale, improprement appelée : « carte de l'Allemagne physique » et une carte de la Germanie ancienne. On sait que les rivages de la Basse-Allemagne ont eu beaucoup à souffrir des ravages de la mer du Nord et que les îles formant rideau devant la Frise ne sont que les débris de l'ancien littoral submergé. On sait que l'Océan a fait à diverses reprises de larges conquêtes sur le sol, et que le golfe de la Jahde près de l'embouchure du Weser, celui du Dollart à l'embouchure même de l'Ems, et le Zuiderzée ont été formés par de vastes inondations du XIIIe siècle. Eh bien ! Jahde, Dollart et Zuiderzée figurent dans la « carte de la Germanie ancienne, dressée par J. Zeller ! » C'est comme si, dans une carte des environs de Paris au temps de Philippe-Auguste, on faisait figurer les lacs du bois de Boulogne, creusés, comme on sait, sous le second Empire. M. Zeller dit, il est vrai, *en passant*, dans un endroit de son livre (p. 134), l'origine du Zuiderzée ; mais cela ne le justifie pas de l'avoir représenté sur sa carte, ainsi que le golfe du Dollart et le golfe de la Jahde, *quand ils n'existaient pas encore*. C'est un grave anachronisme dans une importante question de géographie historique, et il nous semble d'autant plus regrettable que M. Zeller est chargé, à l'École Normale, de former les futurs professeurs d'histoire et de géographie de l'Université.

Ces réserves faites sur la valeur absolue du livre de M. Zeller, sur l'esprit dans lequel il est écrit, nous n'en reconnaissons pas moins très-volontiers qu'il remplit une lacune dans notre littérature, et qu'à ce titre il doit être le bien-venu. Il fournira au grand public une lecture utile et intéressante.

HENRI GAIDOZ.

Digitized by Google

V

LE

MUSÉE ET L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES [1]

Le musée des Archives date de 1867 : il fut ouvert le 19 juillet de cette année, sous l'administration de M. de Laborde et installé dans les grands appartements de l'ancien hôtel Soubise ; il présente de nombreux spécimens des richesses que contient notre vaste dépôt national. Le choix en fut arrêté par une commission d'archivistes, après un examen attentif des diverses catégories de documents conservés aux Archives. On a voulu à la fois faire connaître au public les documents les plus intéressants, et mettre sous les yeux de chacun un ensemble de pièces propres à indiquer les différentes phases de l'écriture et à initier aux éléments de la paléographie. Ainsi, d'une part, une série d'actes curieux à raison des grands événements qu'ils relatent ou des particularités de leur rédaction et de leurs formules, tels que fondations d'abbayes, traités de paix, contrats de mariage apportant à la Couronne des provinces nouvelles, correspondances diplomatiques, édits célèbres, autographes de personnages des derniers siècles, etc.; — de l'autre, diplômes, chartes, rôles, registres, parfois ornés de miniatures et de dessins à la plume, lettres historiées, papyrus, tablettes de cire, papiers de coton, c'est-à-dire une suite de monuments chirographiques par laquelle on peut se faire

[1] *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France, exposés dans l'hôtel Soubise.* Ouvrage enrichi de 1,200 *fac-simile* des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française, publié par la direction générale des Archives nationales. Paris, Henri Plon, 1872, gr. in-4° de VIII-812 p. à 2 col.

Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la direction générale des Archives nationales. Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales. 1re partie : *Régime antérieur à 1789.* Paris, Imprimerie nationale, 1871, in-4° de VII-847 p.

Digitized by Google

une idée des transformations que l'écriture a subies et des formes jadis imposées aux actes.

Mais ce n'était pas tout que de choisir, de classer, de grouper dans les vitrines ces témoignages du passé, ces précieux débris des âges écoulés, qui excitèrent si vivement — les lecteurs de la *Revue* n'en ont point oublié le souvenir — la jalouse admiration du prince royal de Prusse, lors de sa visite aux Archives en 1867. Il fallait un commentaire écrit, — ce que, dans les musées, on appelle un *livret*. Ce livret, il appartint à la généreuse initiative du regrettable Henri Plon de le donner au public, et il venait d'être terminé quand une mort prématurée a enlevé l'habile imprimeur-éditeur à l'art dont il était un des plus éminents représentants, et aux lettres qu'il servait avec un zèle si intelligent.

L'ouvrage intitulé : *Musée des Archives nationales*, est, comme le dit M. Alfred Maury, directeur général, dans l'*Introduction*, « une sorte d'histoire de France faite par les monuments écrits. » Les documents y sont distribués en sept sections, correspondant aux sept grandes périodes de nos annales désignées par les noms des familles royales qui ont régné sur notre pays. En tête de chaque section est une notice résumant le caractère de la paléographie durant l'époque qu'elle représente et dont la rédaction a été confiée à l'un des archivistes qui ont présidé à la constitution du Musée : M. Jules Tardif pour les *Mérovingiens* et les *Carlovingiens*, M. Boutaric pour les *Capétiens*, M. Huillard-Bréholles pour les *Valois directs*, M. G. Saige pour les *Valois collatéraux*, M. Joseph de Laborde pour les *Bourbons* de Henri IV à Louis XIV, M. Émile Campardon pour les règnes de Louis XV et de Louis XVI, M. Edm. Dupont pour *la période révolutionnaire* de 1789 à 1799.

L'ouvrage s'ouvre par un diplôme de Clotaire II, de 625 (confirmation d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis); c'est un original sur papyrus, qui se termine par la signature et le monogramme du roi. Dans un autre diplôme mérovingien, nous rencontrons la signature *autographe* de Dagobert : « les rois, écrit M. Tardif dans la notice préliminaire, souscrivaient ordinairement les actes de leur main, en faisant précéder leur nom d'une invocation ou d'une croix. » — « Les diplômes mérovingiens, dit plus loin M. Tardif, nous montrent la royauté sous un tout autre point de vue que les chroniques, qui se complaisent à peindre les actes violents du pouvoir : on y voit se manifester au contraire la puissance protectrice du Roi, qui maintient la paix publique en garantissant les droits de chacun... Les diplômes nous montrent encore la volonté toute puissante du Roi, tempérée par les conseils des grands dont il s'entourait pour régler les affaires les plus importantes et juger les crimes politiques. » Trente de ces diplômes se trouvent au Musée des Archives.

Cinquante-trois pièces de l'époque carlovingienne y figurent. Dans

Digitized by Google

cette période, la signature disparait. Pépin souscrivait les actes en traçant une croix. « Charlemagne, qui écrivait difficilement, remit en usage les monogrammes, formés de lettres capitales qui se placent après le mot *signum* ou après le nom du Roi. » La plupart des diplômes carlovingiens qui nous sont parvenus sont relatifs à la réforme des abbayes.

Sous les Capétiens, les documents deviennent nombreux, le papyrus cesse d'être employé, et l'on y substitue le parchemin. Les diplômes des rois ne diffèrent guère de ceux de la période précédente. On a beaucoup discuté pour savoir si le monogramme était tracé par le Roi lui-même : le Musée des Archives n'en offre qu'un seul que l'on puisse regarder comme autographe, celui que le roi Robert apposa au bas d'un diplôme de l'an 1008 (n° 90). Chaque roi eut d'ailleurs une foule de monogrammes différents. A partir du XIIe siècle, les signatures ou souscriptions autographes cessent dans les diplômes. On possède des *croix autographes* de Henri Ier, de Philippe Ier et de Louis VI ; on n'en trouve plus de leurs successeurs. Il est toutefois permis de supposer que le testament de Philippe-Auguste est de la main de ce prince.

Sous les *Valois*, les actes et les enregistrements se multiplient de plus en plus ; l'usage du papier de chiffon se généralise, mais le parchemin reste affecté aux actes publics les plus importants. Les lettres initiales ornées, dont on remarque déjà, dans la période précédente, de fort beaux spécimens, deviennent plus usitées, et leur décoration « atteint même les dernières limites de la fantaisie, pour ne pas dire de l'extravagance. » Les signatures autographes apparaissent dans les lettres missives à partir du roi Jean. Charles VI paraît être le premier de nos rois qui ait apposé sa signature à des lettres patentes. On a une lettre entièrement autographe de Charles V (n° 386), « le prince le plus instruit du quatorzième siècle. » De ses successeurs, on a de nombreuses signatures autographes et diverses apostilles ajoutées à leurs lettres missives. A partir de Louis XI, les signatures royales se multiplient tellement qu'il devient difficile d'admettre qu'elles soient toutes de la main même du Roi. Les signatures de particuliers apparaissent assez nombreuses dès les XIVe et XVe siècles, mais les lettres entièrement autographes sont encore rares ; on peut voir au Musée des Archives des signatures autographes de Du Guesclin, du maréchal de La Fayette, de La Trémoille, de Saintrailles, de Tanguy du Chastel, de Richemont, et une lettre entièrement autographe de Dunois. Avant de quitter cette période, nous exprimerons notre étonnement de voir reproduite (p. 285) l'erreur qui nous montre Charles VII recevant auprès du Puy la nouvelle de la mort de son père, quand il a été établi d'une manière péremptoire qu'il était alors à Mehun-sur-Yèvre. Ce n'est pas la seule observation critique qu'il y aurait à présenter sur les notices de cette période.

Avec les *Valois collatéraux*, nous entrons dans les temps modernes.

Digitized by Google

L'art de la calligaphie reçoit un coup mortel de la découverte de l'imprimerie. Les lettres missives abondent à partir du XVIe siècle, et apportent à l'histoire les plus curieuses et les plus piquantes informations. Il est impossible d'indiquer ce que contient de richesses, sous ce rapport, le dépôt des Archives, et il faut rappeler ici que notre Bibliothèque nationale a, elle aussi, des trésors incomparables] de ce genre, encore trop peu explorés par les historiens.

Nous voici aux *Bourbons*, et nous avons à peine dépassé la moitié du beau recueil que nous avons sous les yeux, et dont nous ne saurions énumérer les trésors. Descendons jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle, et nous rencontrerons, à côté des pièces historiques les plus curieuses, des documents qui sont de véritables reliques : l'immortel Testament du ROI-MARTYR, la Défense de Louis XVI présentée par De Sèze et signée, en vertu d'un décret de la Convention, par le Roi et par ses défenseurs, la lettre de la Reine à Madame Élisabeth, etc.

La dernière pièce visée dans le recueil est l'arrêté du 4 brumaire an IV nommant le général Bonaparte au commandement de l'armée de l'intérieur; mais le Musée des Archives comprend encore des documents de l'Empire et de la Restauration, qu'on n'a pas jugé à propos de décrire dans le volume dont nous parlons, et auquel nous voudrions avoir donné à nos lecteurs le désir de recourir, car ils y trouveront les monuments les plus précieux du passé, décrits avec soin et accompagnés de commentaires érudits et pleins d'intérêt.

L'administration des Archives avait projeté, il y a quelques années, la publication d'un inventaire général sommaire. M. de Laborde avait fait commencer, en 1867, l'impression de cet inventaire, en suivant l'ordre des trente-neuf séries dont se composent nos Archives nationales. Mais on s'aperçut bientôt que, rédigé sous cette forme, le tableau des documents ne pouvait être nullement utile au public. M. Alfred Maury proposa donc au gouvernement, en 1869, de rédiger sur un nouveau plan l'inventaire sommaire, en adoptant, non plus l'ordre des séries, mais l'ordre des matières, classées autant que possible d'après les provenances. MM. Boutaric et J. Tardif se sont chargés de la refonte du travail primitif, et assistés de trois archivistes pleins de zèle, d'érudition et d'intelligence, MM. Tuetey, Saige et Longnon, ils ont, en reconstituant la plus grande partie des fonds dont la trace avait été pour ainsi dire systématiquement effacée, présenté le tableau le plus saisissant des richesses historiques des Archives.

Le travail que nous avons sous les yeux est divisé en sept parties :

I. ARCHIVES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES. Cette section comprend : 1° le *trésor des chartes* (layettes, supplément et registres); 2° les *monuments historiques*; 3° le *conseil du roi*; 4° la *pairie*; 5° la *chancellerie*; 6° le *ministère de la maison du roi*; 7° la *maison du roi*; 8° le *mi-*

Digitized by Google

nistère des affaires étrangères et les papiers diplomatiques; 9° le *ministère de la guerre;* 10° le *contrôle général des finances*, avec les administrations qui s'y rattachent; 11° le *commerce et l'agriculture;* 12° la *principauté de Dombes;* 13° les *duchés de Lorraine et de Bar;* 14° la *principauté de Montbéliard;* 15° le *greffe des États de Languedoc;* 16° la *ville de Paris.*

II. Archives judiciaires. Cette section comprend : 1° le *grand conseil;* 2° le *parlement;* 3° les *requêtes du palais et les requêtes de l'hôtel;* 4° le *châtelet de Paris;* 5° les *justices royales ordinaires;* 6° la *chambre des comptes de Paris;* 7° la *cour des aides de Paris*; 8° la *cour des monnaies;* 9° les *juridictions spéciales;* 10° les *notariats, tabelliumages et consignations.*

III. Archives ecclésiastiques. On trouve dans cette section : 1° Le *Bullaire;* 2° l'*agence générale du clergé;* 3° *les archives ecclésiastiques du département de la Seine;* 4° les *abbayes, prieurés et corporations religieuses* (classés par département); 5° l'*Ordre de Malte;* 6° l'*Ordre de saint Lazare.*

IV. Archives de l'université et des collèges de Paris.

V. Archives des maisons princières et autres.

VI. Cartes et plans (par département).

VII. Documents imprimés.

On voit, par cette rapide énumération, quelle est l'importance et l'utilité pratique de l'*inventaire sommaire,* qui ramène à un ordre méthodique les diverses séries, et qui, en groupant des documents souvent épars dans les divers fonds, met à la disposition des travailleurs une mine inépuisable ; cet inventaire leur offre en outre un guide précieux dans les régions si vastes et si peu explorées où gisent d'admirables trésors, où se trouvent les sources mêmes de notre histoire nationale, les titres d'honneur de la France de Charlemagne, de saint Louis, de Charles VII, de Henri IV et de Louis XIV, et cette France-là vaut bien celle qu'on se plaît à appeler dans certaine école la *France moderne !*

G. de Beaucourt.

Digitized by Google

VI

LE TEXTE DE VILLE-HARDOUIN [1]

M. de Wailly, le savant éditeur de Joinville, vient de donner à la France, par les mêmes procédés critiques, le texte purifié et éclairci du père de notre prose historique, de Geoffroi de Ville-Hardouin. Ce texte est accompagné d'une traduction, mise en regard, dont la scrupuleuse fidélité a conservé tout ce qui peut se conserver, en français moderne, du charme sévère et de la mâle beauté de cette prose vraiment épique. Il est suivi d'un vocabulaire où la langue de Ville-Hardouin est classée et expliquée mot par mot, et d'une table détaillée des matières où sont résolues les difficultés historiques et géographiques. Une carte, dressée par notre jeune et savant collaborateur M. Auguste Longnon, permet de suivre les Croisés dans leurs marches, leurs navigations, leurs combats. Au point de vue intellectuel, cette édition ne laisse donc rien à désirer. Il en est de même au point de vue matériel. La maison Didot y a donné tous ses soins, et en a fait un nouveau monument de ses presses justement célèbres. On ne saurait trop louer le système adopté pour les culs-de-lampe et les autres ornements. Ce système a consisté à illustrer Ville-Hardouin comme un de ses contemporains eût pu le faire. L'âge dans lequel il vécut est, pour l'art, une période de transition. Les gravures et ornements divers ont donc été empruntés soit à des manuscrits de l'âge roman, soit aux plus anciens manuscrits gothiques. La magnifique collection de M. Ambroise Firmin Didot a été mise à contribution aussi bien que le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. L'édition de Ville-Hardouin, donnée par M. de Wailly, est à la fois un livre de luxe, un livre de lecture courante, et un livre d'érudition. Il n'est pas malaisé de s'expliquer qu'elle ait été épuisée en un mois, et que la maison Didot soit déjà mise en demeure par le public d'en donner une réimpression. N'insistons pas da-

[1] *La conquête de Constantinople*, par Geoffroi de VILLE-HARDOUIN, avec la continuation de Henri de Valenciennes. Texte original, accompagné d'une traduction, par M. Natalis de WAILLY, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1873, in-8° de xx-511 p.

Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale, contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin, par M. Natalis de WAILLY. Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4° de 144 p. (Extrait du tome XXIV, 2e partie des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*)

Digitized by Google

vantage : de tels livres se recommandent par eux-mêmes aux lecteurs de cette *Revue*.

M. de Wailly a établi son texte de Ville-Hardouin à l'aide de six manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, et dont voici la liste :

A, ms. français 4972 (ancien fonds 9644) ;
B, ms. français 2137 (ancien fonds 7974) ;
C, ms. français 12204 (supplément 207) ;
D, ms. français 12203 (supplément 455) ;
E, ms. français 24210 (supplémemt 397) ;
F, ms. français 15100 (supplément 687).

Dom Brial avait pris pour base de son édition [1] le manuscrit A, et il avait connu en outre les manuscrits B et C. M. Paulin Paris s'était servi principalement des manuscrits D et F [2]. Enfin l'édition de Buchon [3] repose sur le manuscrit C. Les trois éditeurs n'étant pas d'accord sur la valeur comparée des manuscrits, il y a peu de passages qui, dans ces trois éditions, ne soient dissemblables. M. de Wailly a donc dû se livrer à un examen nouveau, dont il a exposé la méthode et les résultats dans une *Notice*, lue à l'Académie des Inscriptions, et insérée dans le tome XXIV des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

Cet examen a consisté dans une comparaison minutieuse des lacunes que présentent les différents manuscrits, et M. de Wailly en a tiré les conclusions suivantes : 1° Les six manuscrits de Ville-Hardouin conservés à la Bibliothèque nationale [4] se divisent en quatre familles : le manuscrit A forme aujourd'hui la première ; à la seconde appartient le manuscrit B ; la troisième se compose des manuscrits C, D, E ; à la quatrième se rattache le manuscrit F. — 2° Les dernières familles dérivent d'un texte commun. — Le tableau généalogique des manuscrits de Ville-Hardouin doit donc être dressé de la manière suivante. Je me borne aux résultats généraux du travail de M. de Wailly, et j'en néglige les détails que l'on pourrait exprimer dans un tableau plus complet.

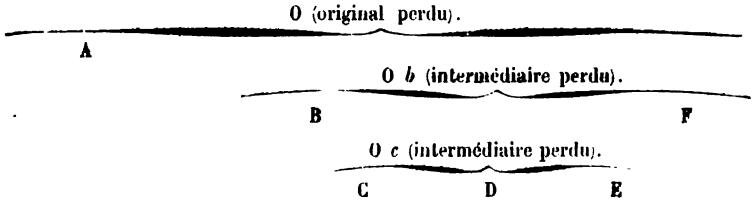

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XVIII, p. 431.

[2] *De la conqueste de Constantinople*, etc., publié pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1838, in-8°.

[3] *Recherches et matériaux pour servir à l'histoire de la domination française en Orient*, 2e partie. Paris, Auguste Desrez, 1840, gr. in 8°.

[4] Un manuscrit contenant le même texte que A est conservé à Oxford.

Digitized by Google

Il résulte de ce tableau (où, pour être complet, il faudrait marquer les distances chronologiques et multiplier les intermédiaires) que le manuscrit A a une autorité égale à tous les autres manuscrits réunis. C'est dire qu'il doit être préféré à chacun d'eux. Il a donc fourni à M. de Wailly le fond de son édition ; mais le texte en a été complété et corrigé à l'aide de tous les autres manuscrits, dont la réunion forme ce que j'appelle la branche O *b*. tandis que A forme à lui seul la branche O *b*.

Ce manuscrit A renferme un texte copié par un italien, sous le règne de Philippe de Valois, et conservé longtemps à Venise. La supériorité de ce manuscrit tient à la sincérité du copiste qui a fidèlement reproduit l'exemplaire très-ancien qu'il avait sous les yeux. Au contraire, les autres manuscrits, d'origine française, ont à beaucoup d'égards le caractère de véritables remaniements. Certains indices font penser, en effet, que l'ouvrage de Ville-Hardouin a été publiquement récité par les jongleurs, comme l'étaient les *chansons de geste*, et les textes qui ont passé par les mains des jongleurs en ont généralement gardé des marques fâcheuses. Je n'ai pas besoin de dire que M. de Wailly a reproduit en note au bas de son texte les variantes utiles des divers manuscrits.

Ville-Hardouin était, comme Joinville, un Champenois. M. de Wailly s'est donc autorisé de ses études précédentes sur la langue et sur l'orthographe de Joinville pour en appliquer les règles au texte de Ville-Hardouin. Pour la langue et l'orthographe de son continuateur, Henri de Valenciennes, qui parlait et écrivait un autre dialecte, M. de Wailly s'est appuyé sur le manuscrit D le plus ancien de la troisième famille, et aussi sur l'étude d'un recueil de chartes originales de la ville d'Aire en Artois, où il a recueilli un certain nombre d'observations grammaticales que l'on trouvera coordonnées dans un mémoire inséré dans le tome XXXII de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Si donc, en passant de la lecture de Ville-Hardouin à celle de Henri de Valenciennes, dans l'édition de M. de Wailly, on s'aperçoit que la langue et l'orthographe ne sont plus les mêmes, il ne faut pas s'en étonner, mais au contraire se réjouir de voir, après sept siècles de distance, la critique reconstituer par la rigueur de ses méthodes et l'habileté de ses procédés, non seulement le fond de nos premiers historiens en prose française mais les formes de leur langage, jusque dans les plus fines nuances de style, de dialecte et d'orthographe. C'est après des travaux comme ceux de M. de Wailly que l'on se sent autorisé à penser et à soutenir que la critique historique et philologique est une science, dans toute la rigueur du mot.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

La connaissance des événements historiques du peuple hébreu s'est accrue considérablement, grâce aux découvertes opérées dans la littérature et les monuments de l'Assyrie et de l'Égypte. Le docteur Eb. Schrader, actuellement professeur à Iéna, a rendu un vrai service à la science en publiant, sous ce titre : *Les Inscriptions cunéiformes et l'Ancien Testament*[1], une sorte de répertoire exégétique pour tous les passages des livres saints que les inscriptions cunéiformes servent à expliquer. Cette longue mais intéressante série de textes est suivie d'un tableau comparé de la chronologie biblique et de la chronologie assyrienne, tableau composé d'après les listes des Éponymes, c'est-à-dire des magistrats ou archontes qui donnaient à Ninive leur nom à l'année. Cet ouvrage, d'une grande valeur pour les études bibliques, est accompagné de divers appendices fort curieux ; et une table très-exacte en facilite beaucoup l'usage. Les études assyriennes, vulgarisées par les grands travaux de nos assyriologues et spécialement par les grammaires de MM. Oppert et Menant, sont d'une extrême importance pour quiconque veut approfondir le côté historique, humain, profane, qu'on me passe le mot, de l'Ancien Testament. Ici, comme dans toute critique sérieuse, il faut courageusement remonter aux sources directes et aux monuments historiques qui s'y rapportent. En dehors de ce qui concerne la foi et les mœurs, la Vulgate est une version reconnue fautive en beaucoup de détails. C'est le devoir de la critique loyale et franche de travailler à reconstruire le texte sacré dans sa pureté originale, en l'éclairant de toutes les lumières offertes par la science profane, historique ou naturelle. Le catholique a une complète liberté de critique, *pour tout ce qui, dans la Bible*, NE TOUCHE PAS AU DOGME. Mais combien avons-nous d'Orientalistes catholiques, d'Orientalistes prêtres surtout? Où sont les institutions, les grandes écoles, les encouragements nécessaires pour les former?

[1] *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, von Eb. SCHRADER, Giessen, Ricker, 1872, in-8° de VII-386 pages.

Digitized by Google

— La critique rationaliste d'outre Rhin (d'au-delà des Vosges, faut-il dire, hélas !) dont nous entendons de temps en temps les échos dans certains ouvrages d'exégèse biblique ou de théologie naturelle, continue de torturer au gré de sa fantaisie les livres saints. Voici le second volume d'une *Histoire des temps du Nouveau Testament*[1]. Le premier volume paru, il y a quatre ans, a trouvé, dit-on, en Allemagne un accueil très-favorable, à cause de ses qualités de forme, très-rares chez nos voisins, surtout dans les écrivains de cette nature, et des efforts faits par l'auteur pour s'affranchir absolument de toute influence de la tradition et de *tout préjugé dogmatique*. Voici quelques-unes des idées de M. A. Hausrath : Les traits principaux du jeune christianisme, tel qu'il se produit au second siècle, par exemple dans Justin et les Apologistes, ne sont autre chose qu'un produit du développement philosophique et religieux de l'ancien monde, mais avant tout, naturellement, des idées de Platon et des écoles nées de la sienne. C'est ainsi que « les idées de 1789 » que l'on a d'abord considérées comme des idoles tombées directement du Ciel, ou comme un fruit merveilleux et autochtone produit par le sol du génie français, ne sont en réalité que le résultat des efforts et des aspirations de « l'ancien régime. » — Mais pour devenir une religion populaire qui satisfît tout à la fois l'homme vulgaire et les esprits cultivés, il fallait aux idées philosophiques une impulsion historique positive. Cette impulsion une fois donnée, le même courant religieux devait emporter et les savants et l'homme du peuple. — Toutes les idées dont se nourrissent les siècles suivants sont à l'état nuageux de rêves dans la conscience de l'humanité. Elles y sont encore mêlées de beaucoup d'éléments terrestres, mais elles n'ont besoin que d'un choc puissant pour en jaillir et illuminer le monde. — L'auteur s'étend longuement sur la lutte intellectuelle qui dut se produire dans l'esprit des hommes d'État, hésitants et partagés entre les traditions ridicules de la mythologie ancienne, les doctrines philosophiques et les prétentions du judaïsme qui, quoique odieux à Rome, l'attirait comme par un charme magique. Bien que les cérémonies de la synagogue juive ne fussent considérées que comme un service religieux, elle apparaissait, dans ces temps de despotisme écrasant, comme le seul abri où subsistât quelque ombre de liberté et d'indépendance. Les païens avaient le pressentiment non-seulement que dans la synagogue on célébrait un culte divin, mais que c'était un petit coin de terre libre, échappé à l'uniformité fatale de l'administration romaine. Le judaïsme prétendait d'ailleurs posséder le monopole de la vérité religieuse et morale. — La dernière moitié de ce second volume est consacrée à l'Apôtre saint Paul ; encore le récit ne va-t-il pas au-delà de son dernier voyage à Corinthe. « Nous ne voyons pas, dit l'auteur, dans la théologie de saint Paul, une reconstruction des pensées de Jésus,

[1] *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, von A. Hausrath. Zweiter Theil. *Die Zeit der Apostel*. Heidelberg, Bassermann, 1872, in-8° de 721 pages.

Digitized by Google

mais un développement immanent de la conscience judaïque, développement déterminé par un faitnouveau, le crucifiement duMessie. » « Saint Paul, ajoute-t-il, appuie toute sa christologie sur la distinction de l'homme réel et de l'homme idéal. » Conclusion : « Ce que les écoles judaïques ne savent certainement pas, le Messie n'est autre que l'homme idéal de Platon. » Un troisième volume doit suivre prochainement celui-ci : les tendances et l'esprit de cet ouvrage sont suffisamment indiqués par ce qui précède.

— Le prof. Aloïs Lütolf a fait paraître à Lucerne d'importantes études sur *Les Apôtres de la Suisse avant saint Gall*[1] qui, complétées par des travaux de divers auteurs, justifient le second titre qu'elles portent : *Recherches et sources sur l'histoire de l'Église en Suisse.* Cet ouvrage contribuera fortement à rétablir la vérité sur une époque mal connue, et à arrêter l'œuvre de démolition entreprise par Rettberg et autres. Beaucoup de doutes soulevés par la critique moderne sont démontrés sans fondement, et ce qui a passé pour légendaire doit être maintenu comme la rigoureuse vérité. En tête de ces hommes apostoliques apparaît, dans le crépuscule des temps reculés, saint Béatus, dont la figure ne se dessine pas cependant avec destraits bien nets; plus loin, Eucharius; et Maternus avec Valérius, Ursus et saint Victor, Verena, saint Félix et Regula, etc., les trois premiers évêques de Bâle, les saints Romain et Sulpicinus avec leurs monastères dans le Jura, saint Fridolin et saint Himerius. L'auteur étudie l'histoire de la Légion thébaine à Agaunum, à Salodurum, hors de la Suisse, enfin les tombeaux thébains à Hallan. — Parmi les appendices, j'ai noté la plus ancienne *Vie de saint Lucius*, l'importante et la très-ancienne *Passion des saints Victor et Ursus*, tirées des manuscrits de saint Gall. Au sujet de la Légion thébaine, l'auteur accepte les vues de Hunziker, selon lequel cet événement dut se passer, non en 302, mais en 296. M. Lütolf marche prudemment et ne s'aventure pas trop loin dans toutes les questions douteuses. Il dit, par exemple, que saint Béatus a paru en Suisse, auprès du lac de Thun, au plus tard avant le VIIe siècle, plus vraisemblablement avant la chute de l'Empire romain, peut-être même dans le second ou le premier siècle. On désirerait parfois des résultats plus décisifs, des opinions plus prononcées et un style plus exempt de *provincialismes.*

— La science du Droit canon, si peu et si malétudiée en France, produit sans cesse de nouveaux travaux en Allemagne. De ce nombre est, au premier rang, l'ouvrage du conseiller aulique Phillips, *le Droit ecclésiastique* dont le 7e volume vient d'être complété par une seconde partie[2].

[1] *Die Glaubensboten der Schweitz vor sanct Gallus*, von Aloïs Lütolf. Lucerne,Ræber. 1871, gr. in-8° de 327 pages, avec gravures sur bois.

[2] *Kirchenrecht*, vom Hofrath Phillips. Regensbourg, Manz. 1872, in-8° de 417 pages.

Digitized by Google

Cette section traite du pouvoir gouvernemental des évêques et de leur droit de collation violé par le droit de patronage, puis des dispositions prises par les évêques pour conférer les emplois et fonctions dans leur diocèse ; vient ensuite un paragraphe sur « la perte des bénéfices. » Les paragraphes suivants sur les droits d'honneur de l'évêque, les exemptions de la juridiction épiscopale et de la juridiction quasi-épiscopale, sur les auxiliaires de l'évêque, épuisent la matière concernant la charge épiscopale. Cette nouvelle livraison a tous les mérites des précédentes. Le droit de patronage et les exemptions sont soumis à une discussion approfondie et pleine de clarté. Le droit de patronage, selon Phillips, ne pouvait être accordé qu'aux catholiques. L'usage répandu en Allemagne depuis le XVIIe siècle, d'après lequel des protestants obtiennent ce droit sur les églises catholiques, est absolument en contradiction avec les principes de l'Église, et dirigé contre le nerf de la discipline ecclésiastique. Cette doctrine n'est pas de l'intolérance, ajoute-t-il, comme le prétendent Dove et quelques autres ; car le droit ne dépend ni de la tolérance ni de l'intolérance. Les Indults accordés par le Pape à des princes protestants doivent être considérés comme des exceptions, et en présence de l'inutilité de ces concessions, l'Église doit tenir d'autant plus fermement à ses principes.

— Phillips tenait en haute estime l'ouvrage du protestant Hinschius sur le même sujet[1]. C'est, dit-il, à beaucoup d'égards un livre excellent ; et là même où il le combat, il loue la bienveillance et la loyauté de son jugement. La première partie du second volume de M. Hinschius continue « le système de droit ecclésiastique catholique, surtout au point de vue de l'Allemagne. » L'auteur traite particulièrement des divers degrés de la hiérarchie catholique au dessous du Pape, — métropolitains, — évêques, — leurs auxiliaires et leurs suffragants — chapitres des cathédrales — évêques du chœur — archidiacres — official — vicaires-généraux — administrateurs du diocèse *sede vacante*, ou *sede impeditâ*, — doyens — curés, etc. Après le point de vue du droit, M. Hinschius examine aussi le point de vue historique pour lequel il a puisé dans les archives et documents des diocèses d'Allemagne. Beaucoup de points de détail sont éclaircis. En général, M. Hinschius se montre très-partisan de la liberté ecclésiastique. Il approuve l'usage introduit en France d'un double registre de l'état civil, l'Église pouvant ainsi observer plus parfaitement les règles canoniques dans la tenue de son propre registre.

— Un autre ouvrage de même nature a paru à Gratz, sur *les sources et la littérature du Droit ecclésiastique en Occident jusqu'à la fin du*

[1] *Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*, von HINSCHIUS. Berlin, Guttentag. grand in-4° de 328 pages.

Digitized by Google

moyen-âge [1]. Préparée avec le plus grand soin, écrite d'après des matériaux souvent inédits, recueillis en grande partie par l'auteur lui-même, cette histoire comprend dans le premier volume les collections ou recueils de droit jusqu'au milieu du IXe siècle ou jusqu'au faux Isidore. M. Maassen commence par un exposé historique des sources d'après les conciles grecs, ceux d'Afrique, de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Irlande et de Bretagne. Puis viennent les écrits des Papes et des conciles romains, les écrits des empereurs romains et des employés de l'État, des rois et empereurs d'Allemagne, les règlements des chapitres épiscopaux, les règles d'ordres, les passages d'auteurs, les écrits de diverses personnes. les pièces d'auteurs inconnus, les pièces apocryphes. On indique, pour chaque pièce, à quelle collection, à quel recueil elle est empruntée. A cela se joignent des discussions très-lumineuses, et de toute nature, sur l'objet, l'histoire, l'ensemble, le but des divers documents et les questions qui s'y rattachent. Puis se présentent les collections mêmes que M. Maassen divise en collections chronologiques et collections systématiques. Il consacre à leurs auteurs des développements intéressants sur les sources qu'ils avaient à leur disposition, leur but spécial, etc., etc. On y remarque beaucoup de particularités, par exemple le catalogue jusqu'ici inconnu des membres du Synode de Vaison, tenu en 442. L'ouvrage de M. Maassen marquera parmi les œuvres les plus sérieuses et les plus durables de la littérature allemande. Chose très-remarquable, l'auteur qui a pris dans ces derniers temps une attitude hostile vis-à-vis de l'Église catholique, ne laisse rien soupçonner de pareil dans tout l'ensemble de son livre. Il est peu d'écrits sur la science ecclésiastique où l'on puisse apprendre tant de choses et qui, malgré l'apparente aridité du sujet, offrent une lecture aussi agréable.

Au risque de devenir monotone, je dois signaler encore une *Somme des lois et des traités sur la Prescription au* XIIe *siècle*, ouvrage d'un canoniste anonyme, qui, selon toutes les probabilités, professait le Droit ecclésiastique à Paris [2]. En 1867, après avoir attentivement examiné ce manuscrit, M. Gross pensa que cet ouvrage devait occuper une place éminente dans l'ancienne littérature, et il en entreprit la publication sous les auspices de l'Académie de Vienne. Il débute par une introduction savamment travaillée sur la dénomination de l'ouvrage, son but, ses

[1] *Geschichte der Quellen und der Literatur des Kanonischen Kirchenrechts im Abendslande bis zum Ausgange des Mittelalters*, von Prof. Friedr. MAASSEN. Gratz, Leuschner und Lubenski, 1871 (Drei Lieferungen), in-8° de 981 pages.

[2] *Incerti auctoris Ordo judiciarius, pars summæ legum et tractatus de præscriptione.* Nach einer Göttweiger und einer Wiener Handschrift herausg. und bearbeitet von Dr Carl GROSS, professor der Rechte an der Universitæt Innsbruck. Insprück. Wagner, 1870, in-8° de IV-269 pages.

Digitized by Google

sources, la patrie de l'auteur, son importance. Ce livre fut vraisemblablement composé de 1170 à 1180.

—Citons encore, sans nous y arrêter, les *Décrétales du Pape Clément* VIII, ouvrage devenu très-rare et réédité de nouveau par le docteur Sentis, auteur d'une dissertation estimée *De Monarchiâ Siculâ* [1] et les *Extraits des Concordats* conclus entre le Saint-Siége et le pouvoir civil depuis le concordat de Worms jusqu'à celui de la République de San-Salvador en 1862 [2]. L'éditeur anonyme de ces extraits est *probablement* le professeur Brück, de Mayence. Il est extrêmement commode de trouver réunis dans un seul volume tant de documents si divers. Mais le texte du Concordat de Worms paraît être une reproduction peu exacte du texte authentique. — Quand l'Église de France verra-t-elle renaître dans son sein des théologiens et des canonistes tels que les docteurs et les savants religieux du moyen-âge et du XVIIe siècle, tels que l'Allemagne en produit encore? Et si Dieu suscitait des savants assez intrépides pour entreprendre ces grands travaux sur la science ecclésiastique, où trouveraient-ils des lecteurs?

— Lorsque Fréd. Bœhmer mourut à Francfort en 1863, il laissa une grande quantité de travaux inachevés ou inédits. C'est dans ce riche fonds que M. Ficker, professeur à Insprück, a puisé les matériaux d'un recueil choisi des *Actes de l'empire allemand* [3]. C'était une pensée favorite de Bœhmer de publier dans un format commode le plus grand nombre possible de pièces inédites ou rares, relatives aux rois et empereurs allemands. Ce qu'une mort prématurée ne lui avait point permis de réaliser, quelques hommes courageux l'ont entrepris après lui. M. Ficker qui est à leur tête doit réclamer une bonne part dans la correction critique des textes rassemblés par Bœhmer, quoiqu'elle ne soit pas absolument irréprochable. Ce recueil choisi contient beaucoup de documents nouveaux ou peu connus et d'une grande importance pour toutes les parties de l'empire. Ces documents ont été puisés en grande partie dans les riches archives de Crémone, et dans celles de Florence et de Sienne. Les plus anciens livres imprimés en Italie sur l'histoire provinciale et locale ont été exploités largement. — Comme détails techniques, je signalerai la substitution de chiffres arabes aux petits chiffres romains dans les dates des textes. L'éditeur a publié par ordre chronologique les pièces

[1] *Clementis Papæ VIII Decretales.* Edidit Dr F Sentis. Freiburg im Brisgau, Herder. 1870. grand in-8° de XXIII-193 pages.

[2] *Conventiones de rebus ecclesiasticis inter S. Sedem et civilem potestatem variis formis initæ ex collectione romanâ*, à Vincentio Nussi digesta excerptæ. Mayence, Kirckheim, 1870, gr. in-8° de XII-412 pages.

[3] *Acta Imperii selecta. Urkunden deustcher Könige und Kaiser mit einem Anhange von Reichssachen.* Gesammelt von J. F. Böhmer. Herausg. aus einem Nachlasse von prof. Ficker. Insprück, 1870, grand in-8° de LXV-931 pages.

Digitized by Google

non authentiques parmi les autres, attendu l'incertitude qui règne souvent sur cette question délicate. Combien de fois est-il arrivé qu'un document, tenu pour inattaquable, a été reconnu apocryphe, tandis que des pièces longtemps méconnues ont retrouvé leur valeur? Beaucoup de documents se rapportent non-seulement à l'Allemagne proprement dite, mais à l'Italie et à la Bourgogne. L'histoire de l'Église, aussi bien que l'histoire politique, le droit, la géographie, la constitution des villes allemandes, reçoivent des éclaircissements de cette publication éminemment pratique. Il faut remarquer spécialement les documents très-nombreux relatifs aux villes lombardes et à leur alliance avec l'empire.

Cet ouvrage me permet de rappeler aux lecteurs de la *Revue* le livre du Dr J. Janssen, qui est trop peu connu en France : *La vie, les lettres et les petits écrits de Bœhmer* [1]. Cette biographie d'un savant protestant écrite par un prêtre catholique, aussi bien que la correspondance considérable qui la complète, est remplie de faits d'un très-haut intérêt. Les amis des études historiques sérieuses y trouveront non-seulement l'utile exemple d'un savant modeste qui dévoue sa vie entière à l'histoire de son pays, mais encore de précieuses et pratiques indications sur la méthode de recherche dans l'étude des sources originales et sur l'ordre à suivre dans la composition des recueils de textes et de documents. Puisse l'exemple de Bœhmer trouver beaucoup d'imitateurs parmi nous!

— La critique des archives du moyen-âge ne se contente plus d'examiner ce qu'elle possède; elle s'efforce d'aller du connu à l'inconnu, c'est-à-dire des textes actuellement existants aux textes perdus pour en déterminer le contenu et la valeur. Il est arrivé plus d'une fois déjà que ce travail de reconstruction a donné d'heureux résultats : ainsi les *Annales de Paderborn*, dont Giesebrecht démontra le premier l'importance, ont pu être en partie rétablies, et une compilation considérable, que Ch. Günter considérait comme la meilleure source des annales de Saxe et de Magdebourg, a été reconnue émaner du couvent de Nieubourg sur la Saale. — C'est un travail semblable que le Dr Wilehlm Schum a entrepris pour les *Annales de Saint-Alban à Mayence* [2]. Sans arriver à une démonstration absolue, il s'efforce de prouver que les *Annales de Würzbourg*, attribuées à Ekkehard, et la première continuation des annales de Hildesheim ne sont que des copies d'un manuscrit du cloître de Saint-Alban, manuscrit perdu et qui n'était pas d'une étendue beaucoup plus grande. Mais d'autres soutiennent que la chronique de Würzbourg est au contraire la source où a puisé le moine de Saint-Alban.

[1] *Joh. Fried. Böhmers Leben, Briefe und Kleinere Schriften*, durch J. Janssen mit Portræt und fac-simile. Fribourg im Brisgau, Herder, 1868-69, 3 vol. in-8° de 476-533-189 pages.

[2] *Die Jahrbücher des Sanct-Albans Klosters zu Mainz*, eine quellenuntersuchung, von Dr Wilhelm Schum. Göttingue, 1872, in-8° de 130 pages.

Digitized by Google

— La fin tragique de la Maison des Hohenstaufen n'a pas seulement attiré les poëtes par son charme puissant. Les historiens ont aussi consacré bien des volumes au récit de ces catastrophes. Outre plusieurs écrits composés en France, on a de Césare un ouvrage en deux volumes sur Manfred, que Bœhmer appelait un travail estimable; Forges-Davanzati a écrit une étude sur la seconde femme de Manfred; le même Manfred et Conradin ont occupé Minieri-Riccio et Salvatore de Renzi. Les ouvrages de Raumer et de M. Grégorius laissaient encore attendre quelque chose de définitif, et l'abondance de matériaux nouveaux fournis par Bœhmer et M. Ficker rendait cette tâche plus facile et plus pressante. Cet honneur était tout naturellement réservé à M. Schirrmacher, l'historien de Frédéric II. La politique des Hohenstaufen consista toujours à poursuivre le plan des Frédéric et l'histoire des derniers Hohenstaufen complète le grand ouvrage de M. Schirrmacher sur le petit-fils de Barberousse [1]. L'historien s'y montre Gibelin aussi convaincu que dans la biographie de Frédéric. Si l'ouvrage de M. Huillard-Bréholles (*Historia diplomatica Friderici II*) lui avait facilité la composition de son premier ouvrage, les matériaux du second étaient moins accessibles, d'autant plus que l'histoire de Manfred a pour théâtre, presque unique, l'Italie. Le nouvel écrit de M. Schirrmacher marque un progrès réel sur le précédent; il se distingue en général par la clarté du style et l'art de grouper les faits. Quant au fond, l'auteur n'a pas toujours reconnu l'importance des choses, par exemple celle des événements accomplis dans les Marches, par rapport à ceux de la Toscane. Cependant si la perte de la couronne de Sicile se décida en Toscane, c'est par les Marches que Rome rentre en possession de la Romagne. Ainsi en est-il du rôle de Charles d'Anjou.

— L'origine de la constitution politique des villes du moyen-âge est une question depuis longtemps étudiée, sans qu'elle soit encore complètement élucidée. M. A. Heusler, avantageusement connu par une « Histoire de la constitution de la ville de Bâle », publiée en 1860, vient de mettre au jour un travail critique très-intéressant sur les différentes opinions concernant l'origine de la constitution des villes d'Allemagne [2]. Non content d'un examen judicieux, l'auteur établit des résultats positifs que rendent très-plausibles la capacité de l'écrivain, son érudition reconnue dans l'histoire du moyen-âge, aussi bien que la précision et la clarté de son exposé. Son premier mérite consiste à poser nettement le problème à résoudre. Cette question, selon lui, est identique à celle-ci : de quelle manière les villes se sont-elles emparées du pouvoir politique? Car cela seul, au moyen-âge, distingue essentiellement et juridiquement la

[1] *Die letzten Hohenstaufen*, von SCHIRRMACHER, professor an der Universitæt zu Rostock. Göttingue, Vandenhoeck-Ruprecht, 1871, in-8° de VIII-700 pages.

[2] *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, von Andreas HEUSLER. Weimar, Hermann-Böhlan, 1872, in-8° de VIII-252 pages.

Digitized by Google

commune des villes de la commune des villages, à savoir que leur constitution et leur administration a un caractère non-seulement communal, mais politique, qu'elle est un fragment de la constitution de l'État. Un des passages les plus intéressants de cet ouvrage est celui où l'auteur examine en détail les diverses classes d'habitants des villes au XIe siècle.

— Le Sénat de l'Université de Cracovie résolut, il y a quelques années, de publier le riche trésor de ses documents en un *Codex diplomaticus* spécial. M. Zegota Pauli, homme très-versé dans la connaissance de l'histoire de la Pologne, fut chargé de l'entreprise, et le premier volume a paru en 1870[1]. Il contient 104 textes ou diplômes, de l'an 1365 à l'an 1440. L'objet principal est l'histoire même de l'Université des Jagellons, de ses biens, de ses bénéfices, de leur fondation, de leur renouvellement; ce sont des matériaux dont l'importance égale la richesse. Le texte est correct et soigneusement reproduit. Cependant on peut regretter certains changements dans l'orthographe et la substitution de caractères nouveaux à certains caractères anciens dont la présence seule était déjà un indice pour la date du document. L'éditeur paraît avoir les notes en horreur, tant il se borne scrupuleusement à reproduire ses originaux ! Quelques éclaircissements, au moins sur les noms anciens et les localités aujourd'hui inconnues, auraient été ici à leur place.

— On trouvera une vue d'ensemble très-intéressante sur la situation et les événements qui amenèrent l'intérim d'Augsbourg dans une courte mais docte dissertation du Dr Otto Krabbe[2]. Sans arriver à des résultats nouveaux, l'auteur a déployé une grande habileté dans l'exposé des faits, surtout des préliminaires. Cette petite brochure est un guide excellent pour s'orienter dans la politique de Charles V.

— La correspondance de la duchesse d'Orléans, Élisabeth-Charlotte, mère du Régent, a paru en partie en 1867 par les soins du Dr Holland. Un nouveau volume vient d'être publié, qui sera sans doute bien accueilli du public[3]. Peut-être l'éditeur eût-il bien fait d'imiter M. Ranke qui, en publiant les lettres de la princesse Sophie de Hanovre, a écarté celles qui n'ont point d'intérêt historique ou ne servent pas à faire mieux connaître la princesse. L'histoire assurément n'y aurait rien perdu. Il faut reconnaître d'ailleurs que cette publication jette une lumière nouvelle sur plusieurs points, par exemple sur la crise qui commença à la mort de Louis XIV. Quand son fils se trouva placé à la tête du gouvernement, Élisabeth se fit un principe de ne pas se mêler des

[1] *Codex diplomaticus Universitatis Cracoviensis*, von Zegota Pauli. — Pars prima, 1365-1440. Cracovie, Universitætsverlag, 1870.

[2] *Kaiser Karl V und das Augsburger Interim*, von Dr Otto Krabbe. Rostock-Stiller, 1872, in-8° de 38 pages.

[3] *Briefe der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orleans*, aus den Jahren 1707-1715, von Dr W. L. Holland. Tübingue, 1871, in-8° de 820 pages.

Digitized by Google

affaires publiques. « La France, écrit-elle le 13 septembre 1715, a été malheureusement gouvernée trop longtemps par des femmes. » Elle ne veut pas que l'on dise de même sous la régence de son fils. Ce n'est qu'en faveur des huguenots qu'elle fera entendre sa voix. Cependant la situation nouvelle lui ouvre les yeux sur bien des choses; et quoiqu'elle évite à dessein les sujets politiques, on entrevoit beaucoup de révélations entre les lignes. Ses jugements sont sains. Elle n'est pas dupe des éloges outrés qu'on prodigue aux premiers temps de l'administration de son fils; elle voit trop clairement, pour se faire illusion, les énormes difficultés de la tâche. « Tout est dans un tel désordre, écrit-elle le 24 septembre, qu'avant dix ans rien ne pourra être remis en bon état. » Elle connaît surtout très-bien « le pays d'ici, » la cour, où chacun est à la chasse des pensions et des dotations; elle prédit à l'avance que l'enchantement où l'on est maintenant cessera bientôt; car un seul sur cinquante pourra obtenir ce qu'il demande. La duchesse ne dit rien des grandes faiblesses de son fils, prend partout sa défense et rejette les fautes sur les prêtres et les conseillers sans lesquels son fils ne peut rien faire. Elle craint d'abord que son fils ne se tue à force de travail, mais ses craintes durent bientôt se dissiper. Espérons que l'éditeur continuera sa publication et complètera ce qui nous manque de la correspondance avec la princesse de Galles dont on n'a jusqu'ici que des fragments. Il serait à souhaiter que l'on vît quelque chose des lettres auxquelles répond la duchesse et qui avaient parfois une grande étendue. Peut-être n'existent-elles plus?

— La longue carrière militaire du duc de Brunswick-Lünebourg fut mêlée à tant d'événements considérables, la guerre de sept ans, la campagne de la Prusse contre la Hollande en 1787 et enfin la guerre contre la France, que sa correspondance ne peut manquer d'offrir un intérêt très-varié. Un quatrième volume vient de paraître par les soins de M. H. de Westphalen, un descendant du secrétaire du prince [1]. On désirerait seulement un choix plus judicieux entre les lettres importantes et celles qui n'ont de valeur pour personne. Que nous importe une lettre au sujet d'un nouveau costume commandé pour le duc chez un tailleur de La Haye, une lettre au sujet d'une dette de jeu? Tandis qu'on remplit un volume de ces vétilles, on néglige de reproduire en entier la correspondance de Ferdinand avec Frédéric II; on ne donne que quelques fragments de ses lettres aux rois d'Angleterre et aux ministres anglais. Cependant quelques-unes de ses lettres ont exercé une influence certaine sur l'attitude du ministère anglais, et leur importance ne saurait faire l'objet d'aucun doute.

[1] *Geschichte der Feldzüge des Herzogs Ferdinand von Braunschweig-Lüneburg*, von H. von Westphalen. Vierter Band, Berlin, Mittler, 1871, in-8° de xvi-544 pages.

Digitized by Google

— Quelques nouvelles pour terminer : et tout d'bord la création d'une chaire de langue romane à l'Université de Strasbourg, confiée à M. Ed. Bœhmer, de Halle. Je n'ose rappeler ce que nous possédons en France en comparaison de ce que possède l'Allemagne à ce égard. J'ai déjà manifesté trop de regrets. Ne nous manque-t-il pour tout cela *que la Liberté*? L'Université de Munich, dans une de ses dernières assemblées, a conféré au général Von der Tann le diplôme de docteur en philosophie, comme l'Université de Fribourg l'avait fait pour le général Werder, dès la fin de janvier 1871. Ces honneurs, quelque peu pédantesques, accordés au mérite militaire, me paraissent être un trait assez caractéristique de l'esprit allemand. Sont-ils plus ridicules que les nominations dans la Légion d'honneur accordées aux hommes de lettres ? Que le lecteur décide !

Les journaux allemands annoncent la mort de plusieurs notabilités scientifiques, entr'autres celle de Feuerbach, le philosophe sensualiste, qui, après avoir joui d'une grande renommée, était déjà presque oublié de la génération présente. Louis Feuerbach, né en 1804, avait enseigné pendant de longues années à l'Université d'Erlangen. Ses œuvres ont été publiées à Leipzig en dix volumes. Tout son système philosophique se résume en ces mots : *Sentio, ego sum.* — Jean-Henri Merle d'Aubigné, le célèbre historien de la Réforme, né en 1794 à Genève où il vient de mourir, fit ses études à Berlin, fut successivement prédicateur de l'Église protestante française de Hambourg, puis de celle de Bruxelles, enfin professeur de théologie et président de la direction des écoles de Genève. Ses œuvres principales sont : *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, et *Histoire de la Réforme en Europe au temps de Calvin* — Le docteur Théod. Bernh. Welter, auteur d'une Histoire universelle très-répandue en Allemagne, vient aussi de mourir à Münster. — Enfin nous apprenons encore la mort de Georges Phillips, le plus ancien et le plus célèbre canoniste de l'Allemagne catholique. Son ouvrage monumental sur le « Droit ecclésiastique », dont je rendais compte plus haut, demeure donc inachevé. — La *Germania* annonce, en outre, la mort du Dr J.-W. Kampschulte, professeur d'histoire à l'Université de Bonn, l'auteur de la *Vie de Calvin*, dont le premier volume seul a paru. M. Kampschulte était passé dans le parti des vieux-catholiques.

P.-S. — Une très-courte, mais très-intéressante brochure est adressée à la *Revue* à l'instant même. Elle mériterait un plus long examen que ne le comportent les limites de ce *Courrier* [1]. L'auteur avait publié, en 1858, une dissertation sur les *Vases de sang des Catacombes de Rome*, qui a provoqué un certain nombre de contradictions et de publications. L'ob-

[1] *Ueber den gegenwärtigen Stand der Frage nach dem Inhalt und der Bedeutung der Römischen Blut-Ampullen*, von Dr F. X. Kraus. Freiburg im Brisgau, Herder, 1872, in-8° de 29 pages.

Digitized by Google

jet du présent écrit est d'examiner ces diverses réponses et d'exposer clairement au public l'état de la controverse qui a une grande importance. Voici la question en peu de mots : on a trouvé dans les Catacombes de Rome, près d'un certain nombre de tombeaux, des vases que l'on a cru être des vases de sang ; et, depuis Benoît XIV, on a considéré la présence de ces vases de sang comme un signe que le mort qui reposait là était un martyr. Tel n'est pas l'avis du Dr Kraus. — M. Le Blant (*Revue archéologique* 1869) pense que ces vases contenaient en effet du sang et du sang de martyr, mais que c'était peut-être une relique déposée près du tombeau d'un mort quelconque par la famille, comme un préservatif contre la malice des démons. — M. Ch. Trochon examina à son tour la question (voir cette *Revue*, t. VII, juillet 1869) et se prononça contre l'opinion de M. Kraus. — En Allemagne, au contraire, le Dr P.-J. Münz (dans le *Catholique* de Mayence) et l'auteur anonyme du livre *les Catacombes de Rome et la pratique romaine* ont adopté *plus* ou *moins* cette interprétation. Enfin des expériences faites par des chimistes, M. Bischœff à Bonn, MM. Sainte-Claire Deville et Frémy à Paris, M. Hoppe-Seyler à Strasbourg, il résulterait que le contenu des vases des Catacombes n'était pas du sang, ou du moins qu'on ne peut le démontrer avec certitude. M. Kraus conclut par treize propositions qui résument le débat, et qu'il faut lire dans sa brochure.

J. Danglard.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Encouragé par le succès que ses deux premiers ouvrages ont obtenu, M. Cox poursuit le cours de ses recherches sur les légendes du moyen-âge. En compagnie de M. Hinton-Jones, il nous donne aujourd'hui le plaisir d'un voyage d'exploration dans le monde Teutonique[1], et il nous transporte au milieu des brouillards où se mouvaient les guerriers de la cour d'Odin. Les Volsungs, on le sait, aboutirent à la grande épopée des Niebelungs, et celle-ci, à son tour, s'est continuée, pour ainsi dire, dans l'histoire de Gautier d'Aquitaine. Tels sont les très-intéressants sujets que MM. Cox et Hinton-Jones traitent d'abord ; puis viennent le lai de Gadrun, l'histoire de Frithiof, et enfin trois contes islandais du caractère le plus sombre et le plus tragique. Dans un précédent résumé, j'ai expliqué la théorie que M. Cox soutient sur l'origine des anciennes traditions relatives aux héros célébrés par les poètes; je n'ai pas besoin d'ajouter ici que la même idée forme le point de départ du volume qui m'occupe aujourd'hui, mais elle est exposée avec beaucoup de modération, et on ne saurait trop y trouver à redire. Le but principal que M. Cox se propose dans sa savante préface est de montrer les différents rapports qui unissent les unes aux autres les légendes dont il traite, et il cherche à établir que les personnages des Niebelungen-Lied n'ont pas d'existence historique. M. Mahaffy avait essayé de prouver la thèse immédiatement contraire dans ses *Prolegomena to ancient history* que j'ai analysés il y a quelque temps, et il soutenait que l'épopée des Niebelungen avait un fond très-authentique, parce que les noms des héros qui y figurent paraissent correspondre, non-seulement à ceux de l'Edda, mais encore à des personnages dont l'existence est bien constatée, et qui vivaient longtemps après que l'Edda eut pris sa place parmi les monuments de la littérature des peuples du Nord. Le raisonnement de M. Mahaffy n'est pas très-concluant, et M. Cox le réfute sans beaucoup de difficulté.

[1] *Tales of the Teutonic Lands*, by George W. Cox, and Eustace Hinton Jones. London, Longman and Co., 1872, in-8° de 396 p.

Digitized by Google

— Quand Lord Clarendon[1] se mit à composer son grand ouvrage sur la Révolution d'Angleterre, il réunit autour de lui une foule de documents très-curieux qui devaient former la substance du livre, et en être les pièces justificatives. Partie de ses papiers fut ensuite publiée en trois volumes in-folio, sous le titre de *Clarendon state papers;* mais ce n'était là qu'un choix, et le reste demeurait enfoui parmi les trésors de la Bodléienne à Oxford. Au bout de quelques années, les *Clarendon state papers* devinrent introuvables; l'édition entière était épuisée, et on ne pouvait se la procurer qu'à un prix fort élevé, de loin en loin, dans les ventes. En même temps les matériaux dont se composait la collection de Lord Clarendon prenaient des proportions tous les jours plus considérables; des documents nombreux s'ajoutaient au fond primitif, et le tout réclamait un classement nouveau. Le gouvernement de M. Gladstone, qui a tant fait pour les travaux historiques, ne pouvait négliger une masse aussi précieuse de renseignements sur l'Angleterre du XVIIe siècle; mais au lieu de réimprimer les *State papers* en y ajoutant ce qui n'avait pas encore paru, on se borna à décider la publication d'un de ces index connus sous le nom de *Calendars*, répertoire détaillé où la collection entière, inédite ou non, serait analysée. Le premier volume nous mène jusqu'au mois de janvier 1649; il est fait avec soin, mais on regrette que les sommaires soient un peu secs, et que les compilateurs se montrent si sobres d'extraits des pièces dont ils nous donnent le catalogue. Il serait bon aussi que l'on imprimât les noms propres, soit de lieux, soit de personnages, d'après l'orthographe moderne, au lieu de copier purement et simplement les indications, très-souvent d'une obscurité désespérante, qui se trouvent dans les documents originaux. Tout au moins faudrait-il, à côté des noms estropiés par les hommes politiques du dix-septième siècle, transcrire entre parenthèses les équivalents d'aujourd'hui, et ne pas laisser le lecteur se casser la tête pour deviner *Fleeshing* (Flessingues) sous le polysyllabe incompréhensible *Hlissing*.

Puisque j'en suis aux *Calendars*, je recommanderai sans restriction celui qui se rapporte aux affaires de l'Irlande sous le règne du roi Jacques Ier[2], depuis 1603 jusqu'en 1606. Ce volume, édité par MM. Russell et Prendergast est un véritable modèle de clarté, de science et d'exactitude; le lecteur peut y suivre sans la moindre difficulté l'histoire de la verte Érin sous le gouvernement du premier roi de la famille des

[1] *Calendar of the Clarendon State papers* preserved in the Bodleian library, edited by the Rev. O. Ogle, and W. H. Bliss. London, Longman, 1872, vol. I, grand in-8° de 620 p.

[2] *Calendar of State papers relating to Ireland, of the reign of James I.* 1603-1606. Edited by the Rev. C. W. Russell, DD. and John P. Prendergast. London, Longman, vol. I, grand in-8° de 504 p.

Digitized by Google

Stuart, et il y trouvera des renseignements pleins d'intérêt à propos des sujets les plus divers. S'il faut en croire la préface du volume en question, les pièces analysées par les doctes antiquaires ne représentent pas la dixième partie de ce qui existait autrefois; ce qui veut dire que près de dix mille lettres, ordonnances, décrets, etc., plus ou moins détaillés, plus ou moins curieux, ont disparu, rongés par les rats, détruits par le temps et la poussière, ou volés par les amateurs d'autographes. Cela donne à penser.

— L'histoire du monastère de Saint-Albans [1], dès sa fondation, forme le sujet de plusieurs chroniques qui ont paru successivement dans la collection de monuments historiques relatifs à l'Angleterre au moyen-âge. Le nouveau volume que j'ai à annoncer est le registre du monastère sous le second gouvernement de l'abbé Jean Wethamstede; il comprend le récit des événements qui eurent lieu depuis le mois de septembre 1451 jusqu'en octobre 1461, et nous donne un curieux tableau de mœurs ecclésiastiques au quinzième siècle. L'abbé Wethamstede paraît avoir été un excellent administrateur, énergique, un peu despote, mais bien déterminé à conserver intacte la réputation de la grande communauté religieuse à laquelle il présidait. Outre les divers incidents de la vie conventuelle, le registre publié par M. Riley relate aussi les principaux épisodes de l'histoire politique du temps. Ainsi nous assistons à la guerre entre le roi Henri VI et le duc d'York; on nous raconte en détail la bataille qui se livra à Saint-Albans même, où le monarque fut fait prisonnier et conduit à Londres, tandis que l'abbaye, menacée de destruction par les troupes rebelles, dut son salut à l'interposition de son saint tutélaire. Le *Registrum abbatiæ Johannis Wethamstede*, quelquefois encore attribué au chapelain Robert Blakeney, semblerait être l'œuvre de Guillaume Wallingford, qui succéda comme abbé à Wethamstede. C'est, du moins, ce que nous dit M. Riley.

— M. Palgrave est depuis longtemps connu [2] par un excellent ouvrage qu'il a publié sur l'Arabie, et dont une traduction française a paru chez Hachette. Il ne déguise pas ses sympathies pour le Mahométisme; et quoiqu'il n'aille pas jusqu'à ambitionner la dignité de Mamamouchi, il croit à la vitalité d'un établissement religieux et administratif condamné sans merci par la plupart des personnes qui s'occupent de politique. M. Palgrave a trop de bon sens pour ne pas comprendre quels sont les côtés faibles du système d'Islam; ainsi il voit parfaitement que les Grecs et les Arméniens en Europe et les Hindous en Asie

[1] *Registrum abbatiæ Johannis Wethamstede, abbatis monasterii Sancti-Albani, iterum suscepta Roberto Blakeney, capellano quondam adscriptum.* Edited by M. H. Riley, M. A. London, Longman, 1872, gr. in-8° de 400 p.

[2] *Essays an Eastern subjects*, by J. G. Palgrave. London, Macmillan, 1872, in-8° de 350 pages.

Digitized by Google

ont arraché aux Musulmans le sceptre du commerce; mais il n'apprécie pas ces défauts ainsi qu'ils le méritent, et il se laisse aveugler par des avantages qui ont plus de faux éclat que de qualités réelles. Les essais récemment publiés par lui ont déjà été imprimés dans divers *magazines*, et ainsi réunis en un faisceau, ils forment un excellent *mémoire à consulter* sur l'histoire de l'Islamisme au XIXe siècle. Les sujets traités sont des genres les plus divers; après une suite de cinq dissertations relatives à la situation présente des populations mahométanes du Levant et du Nord-Est de la Turquie, nous trouvons une description très-remarquable des cinq grandes sectes de chrétiens cantonnées dans le territoire que bordent la Perse, la Russie et la Méditerranée. Viennent ensuite des récits de voyage, des aventures émouvantes, le tout mêlé d'anecdotes racontées avec infiniment de verve. L'attitude de la Russie vis-à-vis de l'Angleterre est sans contredit un des sujets les plus actuels que je puisse citer; pour la solution de ce difficile problème, le gouvernement de la reine Victoria ne saurait trouver de guide plus compétent que M. Palgrave.

— Tout ce qui se rapporte à l'histoire du catholicisme en Angleterre est plein d'intérêt, quel que soit le point de vue auquel on se place, parce que l'esprit de parti s'est donné ses coudées franches sur ce sujet, et c'est seulement depuis une trentaine d'années que le jour commence à se produire. Des masses de papiers, autrefois enfermés avec soin pour les soustraire à la destruction, sortent des archives où ils avaient été conservés, et apportent aux historiens de nouveaux éléments pour l'histoire de l'Angleterre aux XVIe et XVIIe siècles. L'ouvrage de M. John Taylor[1] est curieux à consulter sous ce rapport, et je souhaite vivement qu'il soit bientôt complété par la publication intégrale des documents dont il forme, pour ainsi dire, la table et le résumé. En donnant l'histoire de la conspiration des poudres, M. Jardine avait signalé l'importance d'une série de papiers faisant partie des archives de Rushton Hall dans le comté de Norhtampton, et appartenant à la famille Tresham. Ces manuscrits, disait-il, jetaient le plus grand jour sur la situation de la *gentry* catholique pendant le quart de siècle qui précéda immédiatement l'affaire « des poudres. » Voilà probablement pourquoi M. John Taylor, qui s'occupe de publications relatives à l'histoire du Northamptonshire, a imprimé le *Calendar* des manuscrits de Rushton Hall. Ce n'est pas assez. Lorsqu'il s'agit de personnes bien connues, d'événements d'une grande importance historique, un index peut quelquefois suffire, pourvu qu'il soit complet et passablement détaillé; c'est tout autre chose, si l'intérêt de la correspondance se concentre sur des individus relativement obscurs,

[1] *A Calendar of the papers of the Tresham family, of the reigns of Elisabeth and James I*, preserved at Rushton Hall, Northamptonshire. Northampton, Taylor, in-8° de 310 p.

Digitized by Google

et sur des épisodes de la vie domestique. Alors il faut tout publier *in extenso*, et c'est ce que M. Taylor fera, je l'espère, pour une collection de pièces qui sont, au dire de M. Jardine, d'un intérêt réel.

— Il n'y a pas beaucoup de publications que l'on puisse étudier avec confiance sur l'archéologie américaine; j'entends par là des ouvrages présentant, sous une forme abrégée et agréable à lire, le résumé de ce qu'ont dit avec détail des écrivains spéciaux. M. Baldwin [1] a heureusement comblé cette lacune, et ses *notes* — ainsi qu'il les appelle modestement, — méritent d'être recommandées tout particulièrement. Il est à regretter que, poussés par un exès de zèle, les premiers missionnaires Espagnols qui abordèrent dans le Nouveau-Monde aient détruit une quantité de monuments écrits, où on aurait pu, suivant toute probabilité, étudier l'origine et les progrès de l'ancienne civilisation américaine; Barthélemy de Las-Cases, dont le témoignage est décisif, déplorait plus que personne ce fanatisme aveugle, sans lequel nous aurions sans doute en ce moment la preuve que le Nouveau-Monde s'était élevé à un degré de culture intellectuelle approchant celui auquel atteignirent les Hindous. Mais il reste heureusement des débris en nombre suffisant pour donner une idée de ce qui a disparu, et c'est d'après le témoignage de ces débris que M. Baldwin essaie de reconstituer l'archéologie américaine. Je n'ai pas le temps d'examiner les détails de son hypothèse, mais elle mérite l'attention des lecteurs, et elle se rapproche assez, quant à la question des races, de la théorie émise par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg.

— Il y a déjà plus de dix ans, M. le vicomte de Santarem (*Histoire de la cartographie au moyen-âge*) et M. d'Avezac (*Note sur la Mappemonde de la cathédrale d'Hereford*) faisaient connaître au public savant un des monuments les plus singuliers de la géographie du moyen-âge [2]. En 1869, deux artistes d'Hereford commencèrent une reproduction de cette mappemonde en fac-simile, mais les vicissitudes de la campagne franco-prussienne interrompirent l'ouvrage, les pierres lithographiées se trouvant à Paris pendant le siége, et un des dessinateurs ayant été tué à Sedan. La tâche fut reprise plus tard, et la voici terminée aujourd'hui de manière à satisfaire les critiques. M. d'Avezac, se fondant sur la délimitation des frontières de France du côté de la Flandre et de la Bourgogne telle que nous la donne cette carte, avait fixé vers l'année 1314 la date de l'ouvrage; il est notoire aujourd'hui que c'est entre les années 1290 et 1310 que Richard de Holdingham, plus tard archidiacre du Berkshire, dessina la mappemonde dont je parle ici; une inscription consignée sur le vélin original en fournit la preuve. Les éditeurs parlent dans leur prospectus de l'ouvrage de Holdingham comme du monument le plus

[1] *Ancient America, or notes on american archæology*, by John D. Baldwin. London, Trübner, 1872, in-8°.

[2] *The Hereford Mappa mundi*. London, Longman, planche lithographiée, in-f°.

Digitized by Google

parfait des notions que le moyen-âge possédait sur le globe terrestre. Un volume de texte explicatif auquel trois savants archéologues ont travaillé de concert, doit paraître incessamment.

— Les ouvrages anglais relatifs à la campagne de 1870-71 sont fort nombreux, mais la plupart ne font que reproduire, soit dans une traduction, soit dans un simple résumé, les récits des officiers allemands ou français. Le livre dont je vais parler [1] est, au contraire, essentiellement original, et se recommande au lecteur par diverses qualités essentielles. L'auteur, d'abord, est militaire lui-même, et par conséquent fort capable d'apprécier l'organisation des troupes, leur tactique, leur discipline, et la manière dont officiers et soldats mettent en œuvre les ressources qui sont à leur disposition. Ensuite, et c'est là un mérite assez rare pour que je le signale particulièrement, il parle de ce qu'il a vu lui-même; quand il lui arrive quelquefois de raconter d'après ouï-dire, il ne manque pas d'en prévenir ses lecteurs. Enfin, M. le capitaine Seton me semble très-impartial, car s'il critique les défauts du système français, il est loin d'approuver en tout celui de l'armée prussienne. C'est le 16 août 1870 qu'il arriva sur le théâtre de la guerre; il prit part à la bataille de Gravelotte, il fit la campagne de Lorraine et de Picardie comme attaché successivement à l'état-major du général Alvensleben et à celui de Von Gœben. En somme, ce nouveau récit est tout-à-fait hors ligne; il n'y a pas une seule page où l'on ne puisse trouver à glaner, et le style clair et simple de l'auteur en rend la lecture fort agréable.

— Les deux volumes de M. Furley [2] se rapportent aussi à la dernière guerre, mais le point de vue est différent, car c'est comme membre de la société anglaise de secours pour les blessés qu'il prit part à la campagne, et son signe de ralliement était le brassard de la Convention de Genève. Dans l'administration et la distribution des vivres et des médicaments qui lui avaient été confiés, M. Furley paraît avoir déployé un tact admirable, et souventes fois il eut à faire preuve d'un véritable génie organisateur. Il est évident, du reste, pour qui lit attentivement le livre en question que, même au début de la campagne, la Convention de Genève était à chaque instant violée, et que les Prussiens, surtout les officiers attachés à la personne du roi, faisaient preuve de l'oubli le plus scandaleux, non pas de la justice, mais même des plus simples lois de l'humanité. « Jamais, dit M. Furley, je n'ai eu à me plaindre du traitement que j'ai reçu, excepté à Versailles et à Ferrières, » — c'est-à-dire au quartier général de l'armée d'invasion. Ses relations avec la société de

[1] *Notes on the operations of the North German troops in Lorraine and Picardy; taken while accompanying principally the 40 thor Hohenzollern fusilier regiment;* by J. L. Seton. London, Mitchell, and Co. 1872, in-8° de 514 pages.

[1] *Struggles and experiences of a neutral volunteer*, by John Furley. London, Chapman and Co. 1872, 2 vol. in-8° de 670 pages.

Digitized by Google

secours terminées, notre auteur se mit à la disposition de celle que les Anglais formèrent pour envoyer des semences aux fermiers et aux cultivateurs ruinés par la guerre. Chargé, en cette qualité, de représenter le comité à Paris, il se trouva mêlé aux événements du second siége ; et dans le cours de ces pérégrinations entre la capitale et Versailles, il fut à même d'observer et de comparer l'attitude des troupes restées fidèles à la cause de l'ordre avec celle des bataillons de bandits recrutés par la Commune. M. Furley avait d'abord eu l'intention de ne publier son ouvrage qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, pour l'usage exclusif de ses amis ; réjouissons-nous de ce qu'il ait changé d'idée, car le récit de ses aventures mérite d'être lu attentivement.

— M. Froude n'y va pas de main morte en parlant de l'Irlande. Mes lecteurs savent parfaitement, pour peu qu'ils aient lu les journaux, que les États-Unis d'Amérique sont devenus depuis quelque temps le rendez-vous des Fénians. New-York est en ce moment plein d'une population d'aventuriers qui, partis de la verte Érin, ont traversé l'Océan dans le but avoué d'exciter les Yankees contre l'Angleterre, et qui s'efforcent de temps en temps de pousser à l'invasion du Canada. M. Froude s'est dit qu'il était temps d'édifier les Américains sur le caractère de la race irlandaise ; il a donc fait le voyage des États-Unis exprès pour donner des conférences ou des *lectures* destinées à prouver que les compatriotes de Robert Emmet ne sont en aucune façon les victimes d'une persécution systématique de la part du gouvernement anglais ; et en guise de pièces justificatives, il publie le premier volume d'un ouvrage [1] dans lequel, sous prétexte de nous raconter l'histoire des relations entre l'Irlande et l'Angleterre, il cherche à démontrer que les Irlandais sont des bandits dépourvus de générosité, de patriotisme, d'honneur, et que le seul traitement digne d'eux est celui qu'on inflige aux esclaves et aux bêtes féroces.

— Les lecteurs de la *Revue* apprendront avec plaisir que les autorités municipales de la ville de Londres viennent d'ouvrir, dans le cœur même de la cité, une magnifique bibliothèque, construite à grands frais, et destinée à encourager les études historiques. Le bâtiment est dans le style gothique, bien éclairé, décoré avec le meilleur goût possible et parfaitement approprié à sa destination. Outre une collection bien choisie d'ouvrages d'un intérêt général et d'un usage courant, cette nouvelle bibliothèque renferme tous les documents manuscrits ou imprimés qui se rapportent à l'histoire de Londres, et elle offrira par conséquent aux antiquaires des ressources qu'ils ne sauraient trouver ailleurs.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The English in Ireland*, by J. A. FROUDE, vol. I. London, Longman, 1872, in-8° de 634 pages.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

Les *Monuments religieux du Caire*, par M. A.-F. Mehren, forment la suite des *Monuments funéraires de Kerâfat*, dont il a déjà été question dans les *Annales des Voyages* [1]. Les deux mémoires portent le titre commun de : *Le Caire et Kerâfat, études historiques faites pendant un séjour en Égypte, 1860-1868* [2]. Dans la seconde partie [3], le savant professeur de langues sémitiques à l'Université de Copenhague passe en revue soixante-six monuments : mosquées, chapelles, hôpitaux, colléges, monastères, raconte brièvement leur histoire, les décrit plus amplement avec les tombeaux et reliques qu'ils renferment, transcrit en arabe et traduit en danois les inscriptions qui sont encore visibles, et dont quelques-unes donnent l'année de la fondation contenue dans un chronogramme, et le nom du fondateur avec ses titres et ses surnoms pompeux. Mais le plus souvent ces inscriptions sont des versets du Coran, que l'auteur a eu raison de ne pas reproduire, le texte du livre sacré de l'Islamisme étant assez bien établi par les manuscrits et les innombrables commentaires dont il a été l'objet. L'une des mosquées, celle de Mohammed-an-Nâssir (p. 6), a un portail qui provient d'une église d'Acca (Saint-Jean-d'Acre). C'est aussi d'un monument romain que doivent provenir les vingt-quatre colonnes corinthiennes de la djâmi de l'émir Coussoun (p. 44). Il y a plus, l'une des quatre djâmis (cathédrales) où les khalifes Fathimites devaient officier en personne, la djâmi d'Ibn-Touloun (878-880 de J.-C.), a été construite par un architecte chrétien. — Une autre mosquée qui jouissait du même honneur, la djâmi-al-azhar, la plus ancienne du Caire, a été fondée en 973. A cette époque, elle servait de demeure à 35 étudiants en théologie ; plus tard, au temps de

[1] Septembre 1870, p. 249-256.

[2] *Câhirah og Kerâfat, historiske Studier under et Ophold i Ægypten, 1867-1868*. Copenhague, Schultz, pet. in-4°, I, VII-90 p. ; II, VI-68 p.

[3] L'auteur en a donné un résumé en français, publié dans le *Bulletin de l'Acad. des Sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XV. p. 530-561, réimprimé dans *Mélanges Asiatiques*, t. VI, p. 296-319.

Digitized by Google

l'historien Makritzi, en 1416, elle en comptait 750; maintenant elle en a plus de mille, qui viennent de tous les pays où il y a des Sonnites : la Barbarie, la Turquie, l'Arabie, la Syrie et la Nubie. Elle sert aussi d'asile pour les aveugles et les idiots. Cette école, autrefois la plus célèbre des pays musulmans, n'a aujourd'hui de rivale qu'à Constantinople : « Avec la décadence de l'Islamisme, dit M. Mehren, elle est devenue le plus puissant foyer du grossier fanatisme, de l'hypocrisie et de la scolastique du moyen-âge, derniers signes de vie que donne cette religion sur son déclin » (p. 61). Plusieurs de ces édifices sont de misérables masures; la plupart des autres sont en ruines, et « leur anéantissement, ajoute l'auteur, est à peu près subordonné à la chute de l'Islamisme, laquelle ne peut être retardée par le fait qu'un sultan ou un vice-roi, avec de l'argent extorqué et l'aide de l'art chrétien, édifie un monument somptueux pour perpétuer son nom. » Ces réflexions d'un savant qui n'a pas d'antipathie pour le monde oriental, et qui l'a, au contraire, étudié avec prédilection, sont d'un mauvais présage pour l'avenir des nations musulmanes dont l'Égypte passe pour être la moins décrépite.

— Les mémoires sus-mentionnés ne sont pas l'unique fruit des études égyptiennes de M. Mehren : il a aussi publié *Quelques notices sur la littérature populaire moderne en Égypte* [1]. C'est l'analyse de deux ouvrages : l'un de Yousouf ben-Mohammed as-Scharbini, qui vivait en 1664, a été imprimé à Boulac en 1857 (229 pages in-fol.); il contient : 1° une description détaillée des Fellahs, de leurs mœurs, de leurs noms, de leur coutume, de leurs fêtes, de leurs grossières poésies, le tout assaisonné de quantité d'anecdotes sur leur stupidité et suivi d'un résumé en vers; — 2° un poëme en patois fellah, composé de 47 strophes, dont le héros, Abou-Schadouf (le puiseur d'eau), passe en revue les misères qu'il a éprouvées depuis son enfance; vient ensuite un commentaire étendu entremêlé de remarques historiques. — Cet ouvrage est précieux surtout par les traits de mœurs qu'il nous fait connaître, et les expressions techniques ou les termes vulgaires qu'il renferme. Aussi M. Mehren a-t-il noté les idiotismes de ce dialecte et fait un lexique arabe-français de plus de 300 mots peu usités dans la langue littéraire. Les lexicographes lui en seront reconnaissants. Les archéologues aussi doivent le remercier d'avoir appelé leur attention sur une particularité qui fait comprendre la formation des *Kjækkmæddings* (tas de débris culinaires) : « Ordinairement, dit Yousouf, les Fellahs se rassemblent pour leur repas ou leurs entretiens sur une colline, nommée *tell* ou *koumm*, qui ne manque dans aucun village,

[1] *Et par Bidrag til Bedømmelse af den nyere Folkelitteratur i Ægypten*, dans *Oversigt over den K. Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, 1872, n° 1, p. 37-71; résumé en français dans le même recueil; aussi tiré à part, 37-2 p. in-8°.

Digitized by Google

et dont l'origine est due à l'accumulation séculaire de débris alimentaires, d'ordures, etc. » — L'autre ouvrage analysé par M. Mehren est la première partie d'un roman en vers, dont le héros Abou-Zeid est, au moment de sa naissance, désavoué par son père, chef d'une tribu nomade de la Haute-Égypte. Emmené par sa mère dans une autre tribu où il se rend célèbre par ses exploits, il revient combattre son père qu'il ne connaît pas. On voit, dans la seconde partie du roman, que le héros conquiert une grande partie de l'Afrique septentrionale et fait la guerre aux chrétiens.

— La Société historique de Norvège, fondée le 1er janvier 1870, a pour but de publier des mémoires relatifs non-seulement à l'histoire du pays, mais encore à ses antiquités, à sa langue, à sa littérature, à son ethnographie, à sa topographie et à sa statistique. La cotisation des membres est de 6 fr. par an ou de 90 fr. une fois donnés ; en retour de quoi, ils reçoivent toutes les publications de la Société. Celle-ci compte déjà un millier de membres, et elle affirme son existence par la publication d'une revue historique [1], dont la 1re livraison contient cinq mémoires : — 1° M. Nicolaysen recherche, d'après les sources, comment et en quel lieu furent inhumés les rois de Norvège, depuis la fin du paganisme jusqu'en 1380, date de la réunion du pays avec l'un des royaumes voisins. Après avoir comparé et discuté les témoignages avec beaucoup d'érudition, il constate que trois de ces rois furent privés de sépulture ou inhumés à l'étranger ; que les autres furent enterrés dans non moins de douze églises ; et que, si aucune de celles-ci n'avaient le privilége exclusif de recevoir les restes mortels des princes, c'étaient pourtant les cathédrales de Nidaros (Throndhiem), Bergen et Aaslo (Christiania), qui étaient le plus ordinairement affectées aux sépultures royales. L'auteur termine en se demandant si quelques-uns de ces tombeaux ont été conservés, mais, après avoir remarqué que neuf des douze églises n'existaient plus et que les trois dernières ont été plusieurs fois brûlées et rebâties, il émet la conjecture qu'il ne serait pas impossible de retrouver dans la cathédrale de Throndhiem quelques-unes de ses huit sépultures princières. — 2° La sérieuse étude de M. Yngvar Nielsen sur la *Prestation d'hommage au roi Frédéric III*, à Christiania, en 1648, ne traite pas seulement des cérémonies et des festins qui eurent lieu, et des priviléges qui furent confirmés à cette occasion, mais aussi de l'état du pays et de sa constitution. — 3° Les ingénieuses *Remarques sur les noms de lieux du Helgoland méridional*, par M. K. Rygn, sont fondées sur les observations faites par l'auteur dans ses excursions en 1868, et sur la comparaison des noms anciens et actuels de la contrée avec ceux des autres pays scandinaves. — 4° Elles sont suivies de *Remarques sur le nom de Hâlogaland*, par M. S. Bugge qui,

[1] *Historisk Tidsskrift*. Christiania, 1er fasc. in-8° de 144 p.

Digitized by Google

après avoir examiné les différentes formes de ce nom et discuté les étymologies admises par divers auteurs, propose de l'expliquer par *pays des hautes flammes*, c'est-à-dire de l'aurore boréale. — 5° Le fascicule se termine par une tradition allemande sur la châsse de saint Olaf, tirée des *Traditions populaires de Brême*, éditées par Wagenfeld (1845, in-8°, p. 71-117).

— Sous le titre de *Matériaux pour l'histoire du Nord au moyen-âge*[1], Mr A. D. Jœrgensen a réuni à des études inédites divers mémoires qu'il avait publiés dans les *Annales d'Archéologie et d'histoire septentrionales*, et dans la revue *Pour l'Idée et la Réalité*; mais il a négligé d'indiquer à quelle date et dans quel recueil avait paru chacun de ces articles; les indications bibliographiques n'auraient pourtant pas été superflues dans une collection scientifique, comme l'est celle de M. Jœrgensen. Elle se compose de neuf mémoires que l'auteur a classés en trois catégories : 1° Dans le *Danevirke*, l'*Utland* ou *pays frison*, et l'*Eider*, il traite des limites méridionales de la Scandinavie (p. 1-92); 2° dans les *Chansons populaires du Danemark* (p. 93-181), il parle successivement de *Torslille*, de *Marsk Stig*, et de *Nils Ebbesen*, ainsi que des chansons historiques du moyen-âge; 3° dans l'*Historiographie danoise aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (p. 182-259), il passe en revue les Annales et les Chroniques antérieures à Saxo Grammaticus, puis l'histoire de ce dernier; enfin un supplément contient le texte de chansons populaires et d'annales du XIIe siècle (p. 260-288).

La manière d'exposer de M. Jœrgensen rappelle celle de N. M. Petersen; il aime mieux écrire un récit lisible et suivi que de faire parade d'érudition en remplissant ses pages d'oiseuses digressions ou d'inutiles citations; aussi ses études, pourtant approfondies, ne sont-elles pas de nature à rebuter les gens du monde et se laissent-elles lire très-facilement. Elles sont remplies d'aperçus nouveaux, développés avec beaucoup de talent et très-propres à faire impression sur l'esprit du lecteur. M. Jœrgensen fait preuve d'un véritable sens critique, tant qu'il reste dans les temps historiques; en recueillant les divers témoignages et en les contrôlant l'un par l'autre, il arrive souvent à redrssser les erreurs de ses devanciers. Mais il est moins heureux quand il parle de faits rapportés par des écrivains non contemporains : il a une certaine propension à les regarder comme de pures fables; en tout cas, il n'hésite pas à les rejeter quand ils sont en contradiction avec ses propres hypothèses. Par exemple, il accuse Adam de Brême d'avoir écrit son histoire d'après des théories préconçues, et il ajoute que cette tendance n'était pas moindre chez les vieux historiens norvégiens. « Il ne s'est guère passé de faits dans les temps anciens, dit-il, sans que les Sagas y aient fait participer des

[1] *Bidrag til Nordens Historie i Middelalderen*. Copenhague, Gyldendal, 1871, in-8° de 288 p.

Digitized by Google

Norvégiens, ou les aient mis, si c'était possible, à la tête de l'entreprise ; la bravoure et la sagacité norvégiennes sont le thème de beaucoup de récits des Sagas. » C'est bien gratuitement révoquer en doute la véracité de ces narrations naïves, pleines de charme, et où d'ordinaire les défaites des Norvégiens ne sont pas contées avec moins de détails que leurs victoires. Le jugement que notre auteur porte sur les Sagas n'est pas exempt du reproche de partialité systématique qu'il leur adresse.

— Les *Souvenirs du linguiste K. J. Lyngby*[1] consistent principalement en extraits de ses lettres, que l'éditeur M. C. Berg a reliés par des notices et des appréciations, de manière à former une biographie suivie. Bien que Lyngby fût exclusivement un homme de science et qu'il eût passé sa vie au milieu de ses livres, le récit de ses efforts pour se créer une position scientifique, le tableau de ses études tracé par lui-même, l'exposé de ses recherches et de ses projets sont d'un puissant intérêt, en ce qu'ils nous offrent l'image d'un homme persévérant, énergique, et tout dévoué à la philologie. Kristen Jensen Lyngby, né à Nibe (Jutland) le 28 juin 1829, mort le 12 février 1872, à Copenhague, où il faisait un cours de philologie septentrionale à l'Université, fut l'un des philologues les plus perspicaces du Danemark ; de nombreux mémoires attestent ce dont il était capable ; malheureusement sa mort prématurée l'empêcha de mettre la dernière main à un dictionnaire du patois jutlandais auquel il travaillait depuis 1853.

— Le *Recueil des mémoires*[2] de N. M. Petersen est publié par les soins de MM. J. Bloch et Sv. Grundtvig, aux frais de la Société, pour la propagation de la littérature danoise. Des trois volumes dont il doit se composer, deux ont déjà paru. Ce recueil ne contient pas d'œuvres inédites ; il doit même y manquer une dizaine de mémoires qui ont été exclus, soit comme trop scientifiques, soit comme trop élémentaires, ou comme n'appartenant pas au domaine des études spéciales de l'auteur. Tout en appréciant ces motifs d'élimination, on peut regretter que les intéressantes recherches sur la reine Gunnhilde et sur les chants populaires du Danemark aient été omises. Les mémoires admis dans le présent recueil sont au nombre de dix-sept, parmi lesquels sept traitent de philologie, deux d'étymologie géographique, deux sont des notices biographiques, six élucident des questions historiques. Bien que composés surtout pour le monde savant, ils sont pourtant tous accessibles aux gens du monde, tant l'auteur était clair dans son exposition, tant il savait user avec goût et sobriété de sa vaste érudition ! Les éditeurs auraient pu rendre

[1] *Minder om Sproggranskeren K. J. Lyngby*, extrait de *Tidsskrift for Philologi, og Pædagogik*, X^e^ année. Copenhague, Schwartz, 1872, in-8° de 140 p. avec portrait.

[2] *Samlede Afhandlinger*, Copenhague, in-8°, t. I, 1870, IX-388 p. ; t. II, 1871, 330 p.

Digitized by Google

à Petersen le même service que celui-ci avait rendu à son ami Rask, en lui consacrant une notice détaillée pour être placée en tête du recueil de ses œuvres.

— Tout savant qu'il était, Petersen n'a pas dédaigné de se mettre à la portée de tout le monde et de patronner les publications destinées à vulgariser la science. C'est ainsi qu'il a écrit un avant-propos pour le livre de J. T. A. Tang, intitulé : *Ce qu'il faut apprendre aux enfants de l'histoire du Danemark* [1], ouvrage composé sur un plan nouveau ; les attachantes narrations de l'auteur sont illustrées d'une manière très-originale, non pas avec des gravures, mais avec des pièces de vers empruntées aux meilleurs poëtes du Danemark. De sorte que la jeunesse a ainsi les moyens de se familiariser de bonne heure avec l'histoire et la littérature nationales. C'est une méthode qu'il serait bon d'adopter pour nos écoles, si nous avions eu assez de poëtes patriotes pour chanter la plupart des événements et des hommes remarquables de l'histoire de France.

— Les *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionales pour 1871* [2], publiées par la célèbre Société des Antiquaires du Nord, contiennent quinze mémoires dont le premier, par M. L. Zinck (p. 1-84), concerne *les tombeaux de l'âge de bronze et leurs rapports avec ceux de l'âge de pierre.* L'auteur nous décrit avec beaucoup de détails cinq tumulus qu'il a fouillés près de Kallundborg dans la partie nord-ouest de la Sélande. Les deux plus remarquables d'entr'eux sont : 1° celui de Maglehœi où les ossements calcinés, accompagnés d'objets de bronze, étaient déposés les uns dans un caveau analogue à ceux de l'âge de pierre, les autres dans des urnes enfouies çà et là dans le tumulus ; 2° le tertre de Samsingerbanke, où un caveau de l'âge de pierre avait été recouvert à diverses époques de couches de terre ; celles-ci avaient successivement servi d'emplacements pour les repas des hommes de l'âge de bronze qui aimaient sans doute comme les Fellahs à se réunir sur les hauteurs (voy. plus haut). Ils ont laissé sur le Samsingerbanke quelques objets de bronze et beaucoup de débris de cuisine. Ces espèces de *Kjækkenmæddings*, les seuls de l'âge de bronze que l'on connaisse en Danemark, diffèrent essentiellement de ceux de l'âge de pierre. D'après les lucides explications de M. Steenstrup, les ossements y sont brisés au lieu d'être fendus, et ils appartiennent à des animaux domestiques au lieu de provenir d'animaux sauvages ; de plus, ils portent des entailles qui n'ont pu être faites avec des haches de pierre, mais bien avec des instruments en métal. Ils sont entremêlés d'outils et d'éclats de silex, et ce fait, joint à ce que les hom-

[1] *Bærnelærdom af Danmarks Riges Historie.* 3e et 4e éditions. Copenhague, Thaarup, 1870-1872, in-8°. Part. I, Mythologie, 48 p. ; Part. II, Antiquité, 72 p. ; Part. III, Moyen-Age, 128 p. ; Part. IV, temps modernes, 241 p.

[2] *Aarbæger for Nordisk Oldkyndighed og Historie.* Copenhague, in-8° de 456 p. avec 12 pl. et beaucoup de figures dans le texte.

Digitized by Google

mes de l'âge de bronze ont successivement augmenté le tumulus de l'âge de pierre pour y enfouir leurs urnes cinéraires, ce fait autorise M. Zinck à affirmer que les caveaux à inhumation et les urnes cinéraires faisant partie du même tumulus appartiennent à la même race. C'est incontestable, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que le peuple de l'âge de bronze en Danemark fût issu des hommes de l'âge de pierre; car, pour expliquer la présence des rites de l'inhumation et de l'incinération dans le même tumulus, il suffit d'admettre que les descendants des Aborigènes n'ont pas été totalement exterminés et que, après avoir adopté les nouveaux métaux, ils ont continué à garder quelques-uns des rites funéraires de leurs ancêtres : ici les caveaux mégalithiques, là les rites de l'inhumation, ailleurs des armes de pierre. Le travail de M. Zinck est d'une importance capitale pour l'étude de l'âge de bronze. Le texte est éclairé par 50 figures présentant soit le plan ou la coupe des tombeaux, soit les urnes et les objets que l'on a exhumés. — Le second mémoire traite des *Persécutions dont les chrétiens ont été victimes en Danemark* (p. 85-118). L'auteur, M. A. D. Jœrgensen, dont il a déjà été question, montre que les persécutions dont parle Adam de Brême n'ont pas eu l'importance que leur attribue le vieil historien. C'est ce qui résulte de la comparaison du récit de ce dernier avec ceux d'autres écrivains plus rapprochés des événements ou mieux placés pour les mieux connaître. — Dans ses recherches sur la signification du terme *hafgerdingar* employé par le *Konungs-Skuggsjá* (Miroir royal), M. Steenstrup explique (p. 119-170) que ce sont de terribles lames qui se produisent subitement dans une mer tranquille par un temps calme, et il attribue ce phénomène à un tremblement de mer, qui n'est pas toujours accompagné d'un tremblement de terre. Il reproduit de nombreux extraits des journaux contemporains où le même phénomène est décrit, et des passages des Sagas historiques où il y est fait allusion. Ce travail atteste que l'illustre naturaliste sait traiter les questions historiques avec non moins de perspicacité que les questions de zoologie archéologique. — Dans ses *Remarques sur les inscriptions runiques des bractéates d'or* (p. 161-226), le professeur Sophus Bugge, de l'Université de Christiania, explique d'abord pourquoi beaucoup de ces inscriptions sont inintelligibles : les unes sont des abracadabras; les autres renferment des répétitions de lettres ou des accumulations de consonnes qui ne peuvent former des mots; telles présentent des abréviations qu'il est difficile d'interpréter; telles autres sont imitées d'inscriptions en langues étrangères que le graveur scandinave ne comprenait pas et qu'il a transcrites machinalement avec des caractères runiques, en y mêlant parfois des lettres latines. Mais, à côté des inscriptions runiques qui n'ont pas de sens, il en est d'autres que l'on peut essayer de déchiffrer : c'est une entreprise que M. Bugge a déjà tentée ailleurs et qu'il a renouvelée ici, non sans succès. La conclusion de son mémoire est que les inscriptions des bractéates remon-

Digitized by Google

tent à une date plus ancienne que l'an 600, qu'elles sont en langue septentrionale, qu'aucune d'elles ne présente de caractères spéciaux à l'ancien allemand, et que, si elles diffèrent essentiellement des inscriptions en runes modernes, elles ressemblent presque complètement aux plus anciennes inscriptions du premier âge de fer, lesquelles datent du IIIe siècle de notre ère. — Viennent ensuite (p. 227-228) les corrections faites par M. R. Jensen à sa traduction du *Ljomur* (Lumière) qu'il a publiée, avec le texte, une introduction, des remarques et la mélodie, dans les *Aarbœger* de 1869 (p. 311-338). Ce chant populaire, en dialecte des îles Færeys, est une imitation d'un poëme islandais composé par Jon Arason, le dernier évêque catholique de Holum, qui fut mis à mort, en 1550, pour s'être opposé à l'introduction du protestantisme en Islande. Après une invocation au Saint-Esprit, le poëte chante la chute, l'incarnation, la passion, la descente aux enfers, le jugement dernier, l'intercession de la sainte Vierge et de saint Jean, et finit par une prière, le tout en 32 ou 35 strophes, selon les manuscrits. C'est trop peu pour passer en revue tant d'événements. Aussi le *Ljomur* est-il plutôt une chronique rimée qu'une œuvre de poésie. — Dans une notice (p. 229-248) *sur les portes sculptées des églises de Valthiofstad* (Islande) *et de Hyllestad* (Norvège), le capitaine d'artillerie O. Blom compare les armes et les costumes des guerriers représentés sur ces portes avec les figures de la tapisserie de Bayeux et de vieux manuscrits, et il en tire la conclusion que ces boiseries sculptées datent du milieu du XIIe siècle. — L'article de M. J. Kornerup *sur les crucifix du moyen-âge* (p. 249-268) contient, avec des considérations générales, la description d'une douzaine de crucifix anciens qui ont été conservés en Danemark, malgré la fureur dévastatrice des iconoclastes luthériens.

L'auteur de la notice sur l'*Origine des Esquimaux* (p. 269-302), M. Rink, est un des rares savants qui peuvent traiter cette question avec compétence : il a vécu plusieurs années dans le Grœland, comme inspecteur des établissements danois et il y a recueilli de nombreuses traditions mythiques et historiques, qu'il a publiées avec une traduction danoise. Il constate que les Esquimaux occupent toutes les régions boréales de l'Amérique, ainsi que les îles Aléoutiennes et même une partie des côtes de la Sibérie; que partout ils ont les mêmes mœurs et parlent la même langue. Celle-ci est polysynthétique comme les autres idiomes américains; mais pour le vocabulaire, elle en diffère autant que des langues sibériennes. Les Esquimaux sont moins avancés en civilisation que les peuples pasteurs de la Sibérie; ils sont restés au niveau des Indiens chasseurs de l'Amérique septentrionale; leurs caiaks, petits canots de peau qui sont hermétiquement fermés, leur servent moins à pêcher qu'à poursuivre en mer les phoques et les poissons pour les tuer à coup de javelots ou les harponner. Ces intéressantes observations, mêlées à beaucoup d'autres, n'éclairent pourtant pas entièrement la question d'ori-

Digitized by Google

gine, dont M. Rink nous montre bien toutes les obscurités et les incertitudes, mais sans chercher à les dissiper. Il réserve sans doute sa solution pour un nouveau mémoire qu'il nous promet.

La notice de M. Warming sur *les Permutations de la lettre j* (prononcez *i*) *dans les verbes septentrionaux* (p. 327-352) contient une multitude d'exemples empruntés aux anciennes langues germaniques, mais surtout aux idiomes littéraires et vulgaires du Danemark, de la Norvège et de la Suède.

M. C. Engelhardt a donné (p. 327-352) un résumé très-clair du rapport de MM. Briart, Cornet et Houzeau de Lehaye sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867 (Mons, 1868; 2e édit., 1872, in-8°), et du mémoire de M. Greenwel *sur l'exploration des Grime's graves* (Norfolk), mémoire inséré dans *Journal of the ethnological Society of London* (janvier 1871). Ces deux intéressantes études montrent comment les hommes de l'âge de pierre savaient creuser de profondes bures pour l'exploitation des gisements de silex et de quels instruments ils se servaient.

Dans ses remarques *sur la place que tiennent, dans la philologie, les plus anciennes inscriptions runiques* (p. 354-372), M. C. Gislason s'efforce de montrer par des exemples et des raisonnements que l'*a*, dans la désinence des noms fournis par les dites inscriptions, n'est pas primordial, c'est-à-dire qu'il ne provient pas de la langue-mère d'où sont dérivés tous les idiomes japhétiques (indo-européens). — Les trouvailles de monnaies, faites dans les pays riverains de la Baltique, qu'invoque M. Brock comme témoignages *sur les incursions des Vendes en Danemark* (p. 373-401), ne sont pas des preuves bien concluantes; car l'époque de ces incursions coïncide avec des guerres civiles qui suffiraient à elles seules pour expliquer les appréhensions des contemporains et justifier le soin qu'ils prenaient d'enfouir leurs trésors, afin de les soustraire aux pillards.

Les quelques mots que M. C. F. Bricka a ajouté (p. 402-409) à son article *sur la communication du Liimfjord avec la mer du Nord du* XIe *siècle*, sont une réponse aux objections que M. A. D. Jœrgensen a soulevées contre cette thèse.

M. G. Storm, un norvégien, revendique pour son pays (p. 411-431) trois *Historiens contemporains du roi Sverre*, savoir le moine Théodoric et les auteurs anonymes de l'*Historia-Norvegiæ* et de l'*Agrip* (extrait). Il discute fort bien les questions relatives à la nationalité et à l'âge de ces écrivains, et démontre que leurs ouvrages datent de la seconde moitié du XIIe siècle, mais que l'Agrip est le plus récent puisqu'il a emprunté des renseignements aux deux autres historiens.

Dans sa description de *Statuettes romaines et autres objets d'art du commencement de l'âge de fer trouvés au Nord* (p. 432-454 avec 10 pl.), M. C. Engelhardt se propose de démontrer qu'il y a un abîme entre l'âge

Digitized by Google

de bronze et le premier âge de fer, et que l'art de ce dernier n'est pas le développement de l'art du précédent. Cette thèse est corroborée par des faits nombreux et par la comparaison des rares figures qui nous restent de l'âge de bronze avec des figures barbares que l'on a trouvées dans les pays septentrionaux. On y découvre fréquemment aussi des objets romains, notamment des casseroles en bronze avec passoires, des fibules, des médailles, des verres, entre autres trois coupes ornées de figures polychromes, des statuettes dont la plus remarquable est la belle *Phryné devant l'Aréopage*, qui a été trouvée à Œsby dans l'île d'Œland.

Le volume que l'on vient de passer en revue est suivi d'un *Supplément* qui contient les rapports sur les séances de la Société en 1871, la liste des centaines d'ouvrages qui lui sont offerts par ses correspondants de toutes les parties du monde, le budget de la Société, le tableau du comité dirigeant et la liste de ses membres nouveaux.

— Outre ses *Aarbœger*, la Société des Antiquaires du Nord publie annuellement des *Mémoires* en anglais ou en allemand, mais surtout en français. Le fascicule pour 1871 contient (p. 362-384) la traduction abrégée, par M. l'abbé Morillot, des *Remarques sur les inscriptions runiques des bractéates en or* par M. S. Bugge, dont il a été parlé plus haut; et la traduction, par l'auteur de la présente notice, du mémoire de M. J. Kornerup *sur les figures énigmatiques d'hommes et d'animaux employées dans l'architecture danoise au moyen-âge* (p. 385-401); enfin le compte-rendu des séances de la Société pendant les années 1869-1871.

— Le Bulletin de la Société des sciences du Danemarck [1] n'est pas exclusivement consacré aux sciences naturelles, physiques et mathématiques; il contient aussi des mémoires qui intéressent l'archéologie, comme, par exemple, celui de M. J. Steenstrup *sur l'existence du Bos Primigenius à l'époque où les forêts de pin couvraient le Danemark* [2] (1870, p. 105-114). La preuve en est fournie par un squelette de cet animal enfoui dans une tourbière au milieu d'une couche de feuilles aciculaires. Ce mémoire est suivi de témoignages sur les poursuites dont les bêtes fauves ont été l'objet pendant l'âge de pierre, témoignages fournis par une maxillaire de cerf et une côte de biche, où sont empâtés des éclats de silex.

— L'Association pour la conservation des monuments anciens de la Norvége publie aussi de précieuses Annales, mais elle est en retard de deux ans, et le volume pour 1869 [3] n'a paru qu'en 1871. Il ne contient pas

[1] *Oversigt over den K. Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*. Copenhague, in-8°.

[2] Le texte danois et un résumé français, accompagnés d'une planche, ont été tirés à part sous le titre de : *Om Kjæmpe-Oxens* (Bos Primigenius *Boj*) *Samtidighed med Landets ældre Fyrreskove*, etc., Copenhague, 1871, 7-10 p. in-8°.

[3] *Foreningen til norske Fortidsmindesmærkers Bevaring. — Aarsberetning for 1869*. Christiania, S. Petersen, 1871, in-8° de 211 p. avec 8 pl.

Digitized by Google

seulement le rapport sur les travaux de la section principale résidant à Christiania (p. 204-209) et de son annexe de Throndhiem (p. 3-6), ainsi que la liste des membres, au nombre de 807, et le catalogue des Antiquités entrées aux musées de Throndhiem, de Bergen et de l'Université de Christiania (p. 35-96), mais encore sept autres rapports sur diverses questions d'archéologie : 1° celui de M. J. Meyer sur l'ancien port et le môle d'Agdenæs (p. 6-10 avec une carte); 2° celui de M. K. D. Rygh *sur ses fouilles à Stod* (p. 10-19, avec 1 fig.), qui n'ont rien fait connaître de bien neuf, si ce n'est un caveau funéraire, dont le plan a la forme d'un écusson et qui contenait une sépulture du dernier âge de fer; — 3° celui de M. A. Lorange *sur ses travaux archéologiques en 1869* (p. 97-112); l'infatigable explorateur a déployé, selon son habitude, une activité dont beaucoup d'autres seraient fiers, mais qui ne le satisfait pas lui-même; il a cru devoir s'excuser sur son voyage en Danemark et sa participation au Congrès préhistorique de Copenhague, d'avoir moins fait que les années précédentes. Il a pourtant fouillé une quarantaine de tumulus, signalé plusieurs figures gravées sur des pans de rochers, et recueilli quantité d'objets des trois âges. La plus importante de ces fouilles est celle qu'il a commencée dans le Raknehaug, le tertre le plus élevé des pays septentrionaux; il y découvrit successivement trois couches de poutres en sapin, mais il ne put atteindre le centre du tertre et il dut remettre à plus tard l'achèvement de cette colossale entreprise; — 4° le rapport de M. I. *Ross sur son voyage archéologique dans les environs d'Eidsvaag* (p. 113-116), qui n'a pas donné de résultats; — 5° celui de M. de B. E. Bendixen *sur l'exploration des cavernes de Stenvik et de Bremsnæs* (p. 170-178); il découvrit dans la première quatre cadavres inhumés, des ossements d'animaux brisés et un poinçon en os; — 6° celui de M. N. Nicolaysen (p. 179-203) *sur l'église de la Sainte Vierge à Aaslo* (Christiania); le savant inspecteur des monuments norvégiens passe en revue l'histoire de cette antique église qui, incendiée par les Suédois en 1523, tomba en ruines en 1545. On n'en connaissait même plus l'emplacement, lorsque M. Nicolaysen réussit à en retrouver quelques murs (1865) : les fouilles qu'il y fit, en 1868, pour le compte de la Société mirent à jour les fondations de l'édifice et plusieurs squelettes, ainsi que quelques antiquités; le même archéologue a aussi continué dans ce volume les additions à ses *Antiquités norvégiennes*, où il décrit les anciens monuments de chaque paroisse et les objets que l'on y a découverts; ce travail déjà étendu et qui s'augmente sans cesse formera un répertoire complet de l'archéologie norvégienne.

M. A. P. Madsen continue à publier ses *Dessins d'antiquités et de monuments danois*[1]. Les neufs livraisons qui ont paru de 1870 à 1872 con-

[1] *Afbildninger af danske Oldsager og Mindesmærker*. Copenhague, Hœst, in-fol.; 1870, livr. 17-19, 13 planches; — 1871, livr. 20-22, 12 pl.; — 1872, livr. 23-25, 13 pl.

Digitized by Google

tiennent 38 planches dont chacune porte en moyenne une dizaine de figures d'une admirable netteté. Les dessins sont quelquefois coloriés. Le plan suivi par M. Madsen est à la fois simple et excellent; il classe par catégories les objets trouvés isolément ou dont on ne connaît pas la provenance; mais il a grand soin de ne pas séparer les antiquités exhumées d'un même tumulus ou d'une même tourbière. Il fait successivement passer sous nos yeux des séries de couteaux et rasoirs (33 objets), de pinces et épiler (15), de pointes de flèches et de javelots (15), de glaives et de poignards (58), d'imitations de ces armes (14), de boucliers (3), de trompettes (5), de diadèmes et de couronnes (18), de peignes (6), de fibules (8), de bracelets et d'anneaux de bronze (20), de boutons et autres objets de toilette (32), de colliers (6), de broches (17), d'aiguilles à passer et d'alènes (7), de poignards (11), de vases d'or (2), de vases de bronze (8), de pointes de lances (15), de bracelets et de bagues d'or (10), d'outils comme scies, faucilles, gouges, hameçons, de figures humaines et d'objets d'usage inconnu (11). Les plus curieuses des quatre trouvailles d'ensemble représentées dans ces livraisons sont celles d'Æshœi, où il y avait une auge ou cercueil de chêne renfermant un squelette de femme, une jupe et un corsage de laine parfaitement conservés, un bonnet, un poignard, un pot et des objets de toilette. Ces trouvailles et les suites d'objets énumérés plus haut appartiennent toutes à l'âge de bronze, et nous donnent une haute idée de la civilisation qui régnait en Danemark dès ces temps reculés.

— La grande collection des *Anciens chants populaires du Danemark* [1] se compose déjà de trois volumes complets; la 3e livraison du 4e (p. 401-576), qui a paru en 1872, comprend dix-sept chansons, toutes consacrées à chanter le *mérite des femmes*. Les dix premières ont pour objet la glorification d'une jeune fille de condition inférieure qui gagne l'amour d'un roi ou d'un noble chevalier, soit par son adresse au jeu, soit par sa belle voix, soit par sa beauté ou ses vertus, etc., etc.; les huit autres célèbrent, soit la fidélité d'une femme; soit son dévouement, qui lui fait quitter sa patrie, sa famille, ou sacrifier ses domaines, son or, jusqu'à son honneur, pour sauver son époux ou son fiancé. Le savant éditeur, M. Sv. Grundtvig, reproduit toutes les versions d'une même chanson, parfois au nombre de plusieurs dizaines, qui se trouvent dans des recueils danois, ou qui se chantent encore dans le pays; il suit scrupuleusement l'orthographe des anciens manuscrits, et, s'il corrige des fautes évidentes provenant du copiste, il a soin d'en avertir le lecteur. Ce n'est pas tout : dans des introductions placées en tête de chaque chanson, il passe en revue toutes les chansons connues qui traitent le même sujet, les compare souvent aux textes danois, et donnent dans un complément

[1] *Danmarks gamle Folkeviser*. Copenhague, bureaux de la Société par les progrès de la littérature danoise, 1853-1872, 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

les textes norvégiens, suédois et allemands, qui font pendant aux chansons danoises. On le voit, ce recueil est le modèle du genre ; il fournit tout à la fois des matériaux sûrs et abondants pour l'histoire de la langue danoise et des spécimens de sa littérature au moyen-âge. Plus tard, des émules d'Aristarque, s'appuyant sur les travaux de M. Grundtvig, s'essaieront à épurer les textes, à retrouver la forme primitive de chaque chanson, ou à fondre en un tout harmonique les beautés éparses dans les différentes versions ; mais ce n'est pas là la tâche d'un simple éditeur, quoiqu'elle ne soit pas au-dessus des forces de M. Grundtvig, comme il l'a bien prouvé par son remaniement des chansons sur Marsk Stig.

— Le *Recueil pour l'étude comparative de la phonologie et de l'orthographe des langues scandinaves* [1], par M. Fr. Bajer, a été édité avec une subvention de l'Académie des sciences de Copenhague. Bien que la distinction dont il a été l'objet de la part de cette Société, dénote assez que c'est un ouvrage purement scientifique, il peut néanmoins être consulté avec fruit par d'autres que par des savants : on n'a pas besoin d'être philologue pour s'en servir avec profit ; quiconque sait le danois peut, au moyen des règles de permutations parfaitement établies par l'auteur, apprendre en quelques jours les trois quarts des mots du vocabulaire suédois, et réciproquement. Ces deux langues se ressemblent tellement, en effet, que la plupart des mots de l'une ne diffèrent que par quelques lettres des mots correspondants de l'autre. Il est pourtant des cas où les mots analogues et de même famille n'ont pas conservé le même sens dans les deux idiomes. L'auteur passe successivement en revue toutes les lettres suédoises ou leurs combinaisons, indique leurs correspondantes en danois et cite quantité d'exemples qui font mieux comprendre la règle. Au reste, M. Fr. Bajer n'a pas recherché les causes ; il s'est borné à constater les faits. Dans ces remarques, il a remplacé le double *a* danois par l'*a* suédois surmonté d'un petit *o* ; mais il ne s'est pas servi du nouveau système d'orthographe dont il est un des plus zélés promoteurs, et qu'il travaille à faire adopter non-seulement dans la patrie de Rask et de Lungby, mais encore dans tous les pays scandinaves.

— La *Grammaire de l'ancien norrain* [2] du docteur L. F. A. Wimmer a été traduite en allemand par le docteur E. Siewers [3]. Basée sur l'étude des poëmes eddaïques et des Sagas du XIIe siècle, elle a pour but de faciliter l'intelligence des textes considérés comme classiques, à l'exception toutefois des poëmes des Skalds dont l'auteur n'a pas tenu grand

[1] *Samlinger til jævnfærende nordisk Lyd-og Retskrivningslære*, Copenhague, Gad, 1871, VIII-114 p. in-8°

[2] *Oldnordisc Formlære*, Copenhague, Steen, 1870, petit in-8° de X-134 p.

[3] *Altnordische Grammatik*. Halle, librairie de l'Orphelinat, 1871, VIII-161 p. in-8°.

Digitized by Google

compte. Il ne dit pas pourquoi, mais c'est peut-être parce qu'ils exigent une étude toute spéciale. Pourtant on doit remarquer que si l'idée du dictionnaire de l'ancienne langue poétique par Sveinbjœrn Egilsson est parfaitement justifiée, il n'en serait pas de même d'une grammaire spéciale pour les Skalds ; car ils diffèrent des prosateurs, moins par les formes grammaticales que par l'emploi des métaphores recherchées et des périphrases peu naturelles. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Wimmer est le plus détaillé qui traite de la matière, et encore n'est-il pas complet ; il comprend bien la phonétique et la théorie des flexions, mais non la syntaxe ; aussi le titre danois, *Formlære* (théorie des formes), est-il plus précis que le terme trop vague de grammaire dont s'est servi le traducteur allemand, et que la pauvreté de notre vocabulaire philologique nous force d'employer en français. L'édition allemande, faite sous la direction de l'auteur, contient plusieurs changements proposés par lui : la phonétique est remaniée et augmentée ; les noms classés d'après la voyelle finale du radical en déclinaison forte et faible ; enfin l'ordre des cas est changé, ce qui a peu d'importance. Une addition très-utile est la table des matières, dressée par M. Siewers.

— A cette grammaire se rattache une *Chrestomathie du vieux norrain* [1], suivie d'un vocabulaire norrain-danois qui n'a point été traduit en allemand. Ce recueil contient treize fragments en prose tirés de l'*Edda* de Snorré et des Sagas, toute la Saga de Gunnlaug Ormstunga, et six morceaux en vers. Aucun d'eux n'est inédit. L'orthographe, si variable dans les éditions et les manuscrits, a été ramenée par l'éditeur à sa forme normale. — Ces deux publications forment un excellent manuel pour l'étude de l'ancien scandinave ; il serait à souhaiter que les linguistes français en fissent leur profit. Et que l'on n'objecte pas qu'elles sont écrites ou expliquées dans un idiome peu répandu chez nous : ceux qui veulent apprendre la langue des Eddas et des Sagas n'auront pas de peine à s'assimiler les idiomes dérivés, qui d'ailleurs leur seront d'une grande utilité comme termes de comparaison.

— M. V. Fausbœll, le savant éditeur du *Dhammapadam*, et le seul danois qui continue les études de Rask sur le pali, poursuit la publication des *Jâtakas* (récits) écrits en cette langue, dont il avait déjà publié cinq [2] en 1861. Il vient encore de donner le texte pali avec la traduction anglaise de l'*Histoire de Dasaratha* [3] et *Dix Jâtakas* [4]. Ces légendes ne brillent pas précisément par l'imagination, mais elles sont pleines de

[1] *Oldnordisk Læsebog*. Copenhague, Steen, 1870, in-8° de 7-219 p.

[2] *Five Jâtakas, containing a fairy Tale, a comical Story and three Fables.* Londres et Copenhague, in-8°.

[3] *The Dasaratha-Jâtaka, being the Buddhist Story of King Rama.* Copenhague, Hagerup, et Londres, Trübner, 1871, in-8° de 11-48 p.

[4] *Ten Jâtakas*, ibid., id., 1872, in-8° de 144 p.

Digitized by Google

naïveté et renferment de curieux traits de mœurs. M. Fausbœll a employé, pour transcrire le texte, des caractères latins, parfois modifiés au moyen de points et de signes placés dessus ou dessous les lettres, et pour la traduction, la langue anglaise, qui doit être familière à tous les amateurs d'études hindoues.

— M. D. E. D. Europæus a attaqué deux des questions les plus obscures de la linguistique : *les langues finno-hongroises et le berceau du genre humain* [1], ainsi que *la parenté de la plupart des langues de l'ancien monde et de l'Australie* [2]. Les titres de ces écrits indiquent suffisamment quelle est la thèse de l'auteur. Ce n'est pas au moyen de longs raisonnements qu'il s'efforce de la soutenir ; il se borne à mettre en regard les dix ou douze principaux noms de nombre dans une vingtaine de langues, et laisse au lecteur le soin de remarquer leur ressemblance. Comme la plupart des ethnographes, il cherche dans de hautes régions le berceau du genre humain ; mais au lieu de le placer dans le Caucase et sur les hauts plateaux de la Bactriane, il le transporte dans la haute Afrique, au sud de l'équateur. Il s'appuie sur la ressemblance qu'il croit trouver entre les noms de nombre de la langue de Hausa, près du lac Tchad, et ceux de plusieurs langues indo-européennes et sémitiques. Ces analogies existent en effet dans des cas isolés, mais elles ne forment pas de série bien suivie, de sorte que l'on peut les regarder comme accidentelles. En tout cas, il était utile de provoquer les recherches sur ce sujet.

E. Beauvois.

[1] *Die finnisch-ungarischen Sprachen und die Urheimath des Menschengeschlechtes.* Helsingfors, Simelius, 4 p. in-8° et 2 tableaux.

[2] *Die Stammverwandtschaft der meisten Sprachen der alten und australischen Welt.* Saint-Pétersbourg, 2 p. in-4° et 2 tableaux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire. — **Le discours de M. Bersot à l'École normale. — La séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions : MM. de Wailly et Hauréau. — Une lettre de M. Cousin. —** ***L'histoire de France d'après les Bénédictins*****, de M. Boutaric. — Publications de la Société bibliogr aphique. — Nouvelles études sur la Révolution française. — La « Collection des chefs-d'œuvre historiques et littéraires du moyen-âge. »**

Un discours récemment prononcé à l'École normale, devant le Ministre de l'instruction publique, a eu dans la presse parisienne un certain retentissement. Il ne nous coûte pas d'avouer que M. Bersot écrit fort aimablement, et nous voyons assez qu'il connaît les délicatesses de sa langue. Nous irons plus loin : nous avouerons volontiers que c'est un fort galant homme, et que l'on peut s'estimer heureux d'avoir à combattre un tel adversaire. C'est assez dire que, si nous admirons la forme de son discours, nous aurions peut-être à formuler quelques réserves sur le ond. Le sujet d'ailleurs est de ceux qui offrent le plus d'intérêt aux lecteurs de la *Revue*.

M. Bersot est le représentant de l'École normale et le défenseur des méthodes d'enseignement qui sont depuis longtemps pratiquées dans l'Université. Il sent fort bien que ces méthodes ne sont pas celles que professent la plupart des érudits de France et d'Allemagne. Et il s'écrie : « L'École normale n'est pas l'École des chartes. »

Nous le savions.

Mais ce que nous affirmons, c'est que, dans les études historiques, UNE SEULE MÉTHODE est véritablement scientifique, et c'est celle qui consiste A REMONTER AUX SOURCES. Il ne s'agit certes pas, pour les jeunes élèves de l'École normale, de « se livrer à l'épigraphie » ni « de préparer des Mémoires pour l'Académie des Inscriptions. » Telle n'est pas non plus la véritable destination des élèves de l'École des chartes. D'ailleurs, ce ne sont là que des détails. La question est plus vaste, et M. Bersot, qui l'a bien compris, nous comble de joie en ajoutant qu'en réalité ses Normaliens « n'étudient pas dans les Manuels, » savent ce que valent les sources, et « sont habitués à ne pas étudier autrement. » Tant mieux,

Digitized by Google

mille fois tant mieux ! S'ils travaillent de la sorte, ils travaillent comme nous essayons de le faire, et je ne vois plus très-nettement la différence qu'au point de vue de la méthode, on voudrait établir entre les deux Écoles.

Que l'on étudie les documents du moyen-âge ou ceux de l'antiquité, on n'a point à faire son choix entre deux Critiques. Il n'y en a qu'une. Que l'on fasse expliquer un classique grec ou un texte français du Moyen-Age, le meilleur système, pour les bien mettre en lumière l'un et l'autre, consistera toujours à les commenter par les documents littéraires de la même époque et aussi par les monuments figurés du même temps. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'archéologie est un admirable auxiliaire de la littérature et de l'histoire. On ne saurait désormais s'en passer. Or, parmi tous les professeurs dont j'ai reçu l'enseignement au sein de l'Université, un seul eut autrefois la hardiesse de nous expliquer d'après cette méthode les Épîtres et les Satires d'Horace. Rien n'égalait notre ravissement quand il nous décrivait longuement une maison romaine, des bains, un forum, un portique, un temple. Mais M. Bersot croit-il que tous les élèves de l'École normale expliquent ainsi les auteurs de l'Antiquité ? L'étude des élégances et des mots n'occupe-t-elle pas encore trop de place dans l'enseignement des classes de grammaire et des classes supérieures ? N'enlève-t-elle pas trop de temps à l'étude des idées et des faits, à la saine critique des textes, à leur explication historique ? Je le demande à M. Bersot.

L'École normale entend conserver le culte du Beau, et elle a dix mille fois raison. Mais j'étonnerai peut-être M. Bersot en lui disant que nous prétendons aussi le conserver, nous, anciens élèves de l'École des chartes. Dieu nous garde de devenir uniquement des curieux ! Dieu nous garde, comme d'un fléau, de l'indifférence en matière de littérature et d'art ! Il a de singulières lacunes dans l'entendement, celui qui ne sait pas discerner et aimer l'Œuvre d'art. Cet amour du Beau, nous l'exerçons dans notre domaine du Moyen-Age, comme les Normaliens le satisfont dans le domaine de l'Antiquité. A eux, l'idéale beauté des marbres grecs ; à nous, la beauté moins vive, mais non moins profonde, de l'art roman et de l'art gothique ! A eux, l'incomparable perfection d'Homère, d'Eschyle et de Platon (et nous n'admirons pas ces génies moins vivement que M. Bersot) ; à nous, la poésie du moyen-âge, vigoureuse, jeune, saine, barbare et sublime, pleine de défauts et étincelante de beautés ! A eux, les philosophes de la Grèce ; à nous, les Pères de l'Église ! A eux, le miel de la langue grecque ; à nous, la rudesse de notre langue nationale qui a été parlée par de si grands hommes ! A eux, l'art antique ; à nous l'art chrétien ! Donc chacun de nous, en sa sphère, est « littéraire » et est tourné vers la lumière ; chacun de nous est préoccupé de bien parler et de bien écrire ; chacun de nous enfin fait ce qu'il peut. Le seul problème qui s'agite entre nous, le voici : « Le Beau n'a-t-il véritablement existé que dans l'Antiquité ? » Et

Digitized by Google

c'est là, je le crains bien, que nous nous séparons. Nous admirons volontiers l'art grec et latin; mais, hélas! la plupart d'entre vous lèvent encore les épaules et sourient de pitié, au seul nom de la littérature du Moyen-Age. Vous ne partagez pas, et vous ne comprenez pas notre enthousiasme. Et nous vous paraissons blasphémer, oui, blasphémer, lorsque nous comparons *Roland* à l'*Iliade* et Ville-Hardouin à Hérodote. Sans doute il fut un temps où les artistes de goût qualifiaient de « patois barbare » la langue de Ville-Hardouin et de Joinville : « C'EST AU NOM DU GOUT aussi, mais du goût associé à l'érudition que l'ARRÊT A ÉTÉ CASSÉ. » Ces dernières paroles sont d'un homme modéré qui les prononçait hier en plein Institut et au milieu des plus vifs applaudissements. M. Natalis de Wailly exprimait ainsi une vérité qui n'est pas encore admise de tous les Normaliens. Et je le regrette pour eux.

M. Bersot dit quelque part : « S'il s'agit de collectionner (lisez sans doute *collationner)* des manuscrits et de recueillir des variantes, c'est une affaire d'yeux et de santé. » Je suis bien persuadé que notre adversaire n'écrirait plus une telle phrase. Nous avons beaucoup de peine, hélas! et nous employons toute une année à apprendre à des élèves de vingt ans les règles générales et particulières de la paléographie, lesquelles sont fondées en logique. Affaire d'yeux!!! Affaire de santé!!! Non; mais affaire d'études patientes, de précision, d'intelligence, d'expérience et de raisonnement! En son désir fort naturel de louer sa chère École, M. Bersot va jusqu'à dire : « Nos élèves de seconde et de troisième année ont été conduits à la Bibliothèque nationale, où notre confrère, M. Delisle, a bien accueilli ces visiteurs nouveaux. ILS ONT VU, ILS ONT TOUCHÉ des manuscrits grecs, latins, français. Ce sera désormais un de nos pèlerinages. » Mais, vous le savez bien, de tels pèlerinages, pour être fructueux, devraient être renouvelés tous les jours. Vous auriez pu, tout aussi bien, faire voir, faire toucher à vos élèves des manuscrits hébreux, indiens et chinois : ils auraient été tout aussi avancés dans l'étude ou dans la lecture des langues orientales qu'ils ont pu, après votre séance à la Bibliothèque, être versés dans la lecture et dans l'étude des documents du Moyen-Age. Encore un coup, une année n'est point de trop pour enseigner la paléographie aux intelligences les mieux éclairées et les plus studieuses. Un an, c'est-à-dire deux ou trois cents « pèlerinages. » On n'improvise rien, croyez-le bien, et il faut se méfier des affiches où l'on promet de nous apprendre l'anglais en dix leçons.

Un mot encore. M. Bersot ajoute : « S'il s'agit de comparer les diverses leçons, de juger l'authenticité des textes et souvent des textes des plus grands maîtres, EST-IL POSSIBLE DE SE PASSER DE GOUT? » Je répondrai que, dans cette besogne aride de la critique d'un texte, le goût peut avoir en effet son rôle, qu'il ne faut pas exagérer... Dans tel manuscrit on attribue tel vers à Virgile; mais il est vraiment indigne de ce grand poëte. Nous voici donc en état de déclarer que ce vers est une interpolation

Digitized by Google

Toutefois prenons garde. Ce n'est là qu'une probabilité. Avec le SEUL argument tiré du goût, on n'arrivera jamais à une certitude. Et que dire des œuvres littéraires du moyen-âge qui, par malheur, sont souvent coulées dans le même moule? Oserons-nous, *d'après le goût*, attribuer tel vers à Adam de Saint-Victor, ou à l'un de ses élèves? Je me déclare incapable, même dans le cas donné, de pouvoir rien affirmer de certain. Force nous est donc d'avoir recours à d'autres éléments de critique, et le goût ne viendra qu'en dernier lieu.

Telles sont les réflexions que nous soumettons à M. Bersot. Nous aimons d'ailleurs à rendre hommage à la modération dont il a fait preuve à l'endroit de l'École des chartes, et nous serions heureux si notre chère École n'avait jamais que des adversaires aussi convaincus et aussi polis.

La séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions a eu lieu le vendredi 20 décembre. Le « Discours d'ouverture » a été prononcé par M. Miller, et il a été fort goûté. Le savant président de l'Académie n'est pas de ceux qui désespèrent de l'avenir. Lui aussi, *quoique* érudit, sait aimer l'art et, dans ce beau succès tout récent de la reprise du *Cid*, il voit d'heureux présages pour l'avenir : « L'ombre du grand Corneille s'est levée sur la France. Ses petits-fils accourent de tous côtés pour entendre les mâles accents de cette voix qu'ils avaient presque oubliée, et chacun prend pour soi la célèbre parole du *Cid* outragé. » Et tout l'auditoire a frémi quand, signalant avec indignation les désastres et les crimes de la dernière guerre, M. Miller s'est écrié : « L'histoire se charge de venger la morale. Elle est le jugement de la postérité qui remet chaque chose à sa place et qui constate que le droit et la loyauté ne sont pas toujours du côté du vainqueur. » Voilà qui est bien pensé et correctement dit.

La séance a été courte, mais bien remplie. Deux lectures ont suffi à l'occuper. M. de Wailly a lu un Parallèle entre Ville-Hardouin et Joinville; M. Hauréau, une *Étude sur Grégoire IX et la philosophie d'Aristote*. Notre devoir de chroniqueur nous impose l'obligation, fort agréable, de consacrer quelques pages à ces deux travaux.

Dans tout écrit sur le Moyen-Age, nous avouons chercher avant tout ce que l'auteur a pensé, ce qu'il a dit de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église. C'est ainsi qu'est fait notre entendement, et il se fait bien tard pour que nous le changions. Je ne puis donc exprimer la joie qui m'a très-intimement pénétré en entendant M. de Wailly. Le public, tout comme moi, a compris qu'il avait devant lui un homme, un chrétien. Et il a applaudi. J'aime d'une affection toute particulière cette façon de parler : elle est reposée, calme, modérée, et quelques-uns ont pu quelquefois la trouver froide. Là où j'éclaterais pour ma part en paroles ardentes, M. de Wailly, qui sait se contenir, prononce lentement un jugement. Et ce jugement tranquille est définitif. Et il est définitif, parce qu'il est tranquille.

Digitized by Google

L'éditeur de Ville-Hardouin et de Joinville a eu la très-heureuse idée de lire à ses auditeurs les plus beaux passages des deux historiens qui lui sont chers. Je ne puis rendre l'effet produit par ces beaux récits lumineux et chauds sous cette petite coupole laide et froide. Le lecteur lui-même était sincèrement ému : sa main tremblait, et sa voix n'était pas toujours assurée. Tout le monde a frémi en entendant les pages véritablement épiques où Joinville raconte l'héroïsme de Gaucher de Châtillon et le courage naïf de la reine Marguerite. Et l'orateur s'est chargé d'interpréter la pensée de tout son auditoire lorsqu'il a terminé un discours aussi chrétien par cette très-chrétienne péroraison, qui est encore à peu près inédite, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire : « A « Dieu ne plaise que je vienne exalter le passé aux dépens du présent ! « Jouissons de nos progrès, mais en nous rappelant que nos devan- « ciers en ont fait comme nous : ne soyons point comme ces parvenus « qui renient le vieux père dont le travail les a enrichis. A quoi ser- « virait d'être plus instruit, plus poli, plus élégant, si l'on était moindre « par le cœur? Avec des biens que nous désirons accroître, nos ancêtres « nous ont légué des exemples qu'il nous suffit d'imiter. Notre tâche sera « bien remplie si, en aspirant à les surpasser en science, nous les éga- « lons en vertu. On parle beaucoup d'éducation maintenant. La meilleure « de toutes est celle qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit, mais qui « fortifie le cœur pour la lutte éternelle du Bien contre le Mal. Puissions- « nous, à notre tour, soutenir bravement cette lutte et y préparer « nos enfants, sous le regard de Dieu, en le priant comme nos aïeux « qu'il soit en aide à la France ! »

M. Hauréau a fait preuve d'une véritable impartialité, en rendant à Grégoire IX un éclatant hommage. On sait ce que fut ce vieux Pape presque centenaire et de quelle admirable jeunesse il fit preuve contre Frédéric II. Mais il s'agit aujourd'hui de la fameuse question des livres d'Aristote au commencement du XIIIe siècle, et nous devons ici donner la parole à M. Hauréau : « Dans le courant de l'année 1210, un Concile provincial assemblé dans la ville de Paris sous la présidence de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, défend de lire en public les livres d'Aristote sur la philosophie naturelle, et treize clercs, curés, simples prêtres, diacres, sous-diacres, accusés d'avoir puisé dans ces livres le venin d'une abominable hérésie, sont dégradés dans un champ désert sous les murs de la ville, pour être ensuite envoyés dans les prisons de l'évêque, c'est-à-dire dans une prison perpétuelle, ou bien livrés au bras séculier, c'est-à-dire au bûcher. »

C'est contre cette sévérité excessive que le pape Grégoire IX devait énergiquement protester vingt ans plus tard, alors que (dans une lettre récemment découverte par M. Hauréau) il fit cette déclaration très-solennelle : « Nous ordonnons, dit-il, d'examiner les livres d'Aristote avec l'attention, la rigueur convenables, et d'en retrancher scrupuleu-

Digitized by Google

sement toute erreur capable de scandaliser et d'offenser les lecteurs, afin qu'après le retranchement des passages suspects, CES LIVRES PUISSENT, SANS RETARD ET SANS DANGER, ÊTRE POUR TOUT LE RESTE RENDUS A L'ÉTUDE. » Cette lettre du 13 avril 1231 fait certainement honneur à Grégoire IX ; mais elle est très-exactement conforme à toute la conduite des Souverains Pontifes. Entre les partis extrêmes, ils ont toujours fait preuve de cette impartialité qui ne saurait jamais nous étonner de leur part.

Nous regrettons que M. Hauréau n'ait pas eu le loisir, dans sa trop rapide étude, de parler plus longuement du Concile de 1210. Que cette assemblée ait été cruelle à l'endroit des hérétiques, le fait n'est pas douteux, et nous avons cent fois déjà protesté contre ces bûchers. Nos lecteurs savent pleinement notre avis à ce sujet, et nous le maintenons très-énergiquement.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que les clercs, condamnés à Paris en 1210, l'aient été pour le seul fait de la lecture, même publique, des livres d'Aristote. En réalité, ces clercs que j'aurais voulu voir traiter avec miséricorde, étaient les partisans d'Amalrich de Bena. Or, voici quelles étaient les doctrines de cet Amalrich. Écoutons à ce sujet Mgr Hefele, en sa belle *Histoire des Conciles* : « Le fond de son système était le panthéisme. Tout ce qui existe est un, et cet un est Dieu. Il est tout, et ce tout est Dieu : il est l'être et la substance de tous les êtres. » Et plus loin : « Le Saint-Esprit, selon Amalrich, est l'âme d'un chacun. Il s'incarne dans tous. C'est pour cela que chacun est Dieu, de même que le Saint-Esprit était Dieu. Or, toute personne dominée par le Saint-Esprit ne peut plus pêcher, quelque chose qu'elle fasse avec son corps, etc., etc. [1] » Un autre Allemand, Riess, est encore plus net sur cette question, et il sera vraiment bon de peser toutes ses paroles. « Il est certain qu'au commencement du XIIIe siècle, les doctrines du naturalisme panthéiste, qui se répandaient en secret, furent déterminées et entretenues par l'aristotélisme arabe. Le panthéisme d'Amaury de Bene s'y rattache. » Et notre érudit ajoute : « En 1270, Étienne, évêque de Paris, condamnait encore les propositions suivantes qui découlaient des mêmes sources : « Le monde est éternel. — Tout dépend de « l'action nécessaire des astres. — Le libre arbitre est une puissance pu- « rement passive. — L'âme meurt avec le corps. — Dieu ne voit pas le « particulier. — Les actions humaines ne sont pas dirigées par la Pro- « vidence divine [2]. » Voilà, l'on en conviendra, des erreurs autrement graves que le seul fait d'avoir lu Aristote, et l'on conçoit que l'attention des évêques ait été appelée sur la source de ces doctrines anti-sociales.

[1] Tome VIII, p. 100.

[2] V. Du Boulay, *Historia Parisiensis Universitatis*, t. III, p. 420, etc., et Riess, *Dict. encyclop. de la théolog. catholique*, t. I, p. 633.

Digitized by Google

Qu'ils aient été trop loin, c'est évident. Mais encore fallait-il arrêter un tel mouvement : sinon le monde était perdu. Il conviendrait enfin d'ajouter que si Aristote a été, durant quelques années, l'objet d'une défiance assez légitime, il a été, au sein de nos Universités du moyen-âge et durant de très-longs siècles, l'objet d'un engouement et d'un culte universels. Et toujours et partout, la Papauté a empêché qu'on n'allât trop loin, soit dans une haine irréfléchie, soit dans une adoration excessive. Nons remercions M. Hauréau de nous fournir ainsi l'occasion de le constater une fois de plus, et nous le félicitons une dernière fois d'avoir remis en honneur la mémoire de Grégoire IX.

Il y a quelque temps, les journaux parlèrent d'une lettre de M. Cousin. Les commentaires ne manquèrent pas. On affirmait, en effet, que cette lettre attestait le retour sincère du grand philosophe à la vérité catholique. D'autres niaient aigrement ce fait, qui consolait vivement les cœurs chrétiens et nous donnait une délicieuse espérance.

Toutes les pièces de ce procès sont aujourd'hui publiées, et nos lecteurs les trouveront dans la dernière édition de la *Correspondance du P. Lacordaire et de Mme Swetchine*. C'est là qu'on pourra lire ces admirables paroles que M. Cousin prononça, quelques mois avant sa mort, devant le très-regrettable M. Cochin : « Ayons l'honnêteté de recon- « naître ce que le prêtre fait pour les âmes pendant que nous tentons, « nous, de prouver l'existence de l'âme. » Et en 1855, dans sa Préface du *Vrai, du Beau et du Bien*, le philosophe ajoutait « Mesurez vos progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération que vous ressentez pour la religion de l'Évangile. » Et enfin, il en vint à écrire cette fameuse lettre, objet de tant de débats. C'est à Pie IX que s'adresse M. Cousin : « Les sacrifices de l'amour-propre ne me sont rien auprès du grand but que je poursuis : l'établissement d'une philosophie irréprochable, amie sincère du christianisme. Si donc, malgré tous mes soins et ceux de mes doctes conseillers, quelques passages nous avaient échappé qui puissent troubler le cœur de Votre Sainteté, QU'ON ME LES SIGNALE et JE LES OTERAI DE BIEN BON CŒUR, ne demandant qu'à me perfectionner sans cesse, et moi et mes humbles écrits[1]. » Voilà ce qu'écrivait, voilà ce que signait, en 1856, Victor Cousin, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique, un des esprits les plus remarquables de ce temps. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier la *dominante* de son système philosophique; c'est encore moins le lieu d'exposer notre propre système. Mais, dût-on nous accuser de naïveté, nous sommes convaincu que cette lettre a été profondément sincère. Nous

[1] *Loc. cit.*, p. 574.

Digitized by Google

croyons qu'elle honore ce grand esprit. Nous espérons qu'elle aura contribué à sauver cette âme.

Quelques nouvelles. — Notre collaborateur M. Boutaric prépare une *Histoire de France d'après les religieux Bénédictins, auteurs de l'Art de vérifier les dates*, qui sera, sous les auspices de la Société Bibliographique, publiée par la maison Palmé. Il se livre au travail le plus méticuleux et le plus long pour tripler l'étendue et augmenter notablement la valeur de la Chronologie bénédictine. Les sources historiques seront scrupuleusement indiquées au commencement de chaque règne. Des listes de grands feudataires, un bon *Index* et une Carte où l'on saisira les agrandissements successifs du Domaine royal, accompagneront ce beau travail que M. Boutaric continuera jusqu'à la Révolution française [1].

Le second volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants* vient de paraître, en même temps que le *Dictionnaire de l'Histoire de France*, par M. Lalanne, que nous annonçions depuis si longtemps à nos lecteurs et dont il est parlé dans la présente livraison. Nous pouvons également annoncer la publication des deux admirables volumes de M. Demay, de cet *Inventaire des Sceaux de la Flandre* qui est illustré de trente planches « photoglyptiques. » Jamais encore on n'était arrivé à une reproduction aussi exacte de ces monuments figurés. Mais la forme ne nous fera pas oublier le fond, et nous montrerons bientôt de quelle utilité sera le livre de M. Demay pour tous ceux qui s'intéressent avec intelligence à l'étude du moyen-âge.

La Société bibliographique, en attendant que les événements lui permettent de reprendre l'impression de tous ses travaux autrefois projetés, met sous presse la traduction d'un livre anglais : l'*Histoire des Français dans l'Inde*, du colonel Malleson, et poursuit activement la série de ses publications populaires. Elle s'apprête à éditer une nouvelle série de brochures, qui seront consacrées à l'histoire de la Révolution française. L'idée est heureuse. Il se produit en ce moment une salutaire réaction, non pas seulement contre le 93, mais contre le 89 révolutionnaire. On voit plus clair dans les comptes de cette trop célèbre révolte. On s'était laissé tromper sur la taille de tant de prétendus héros que l'on regardait à tort comme des géants, et qui sont en réalité des comédiens ou des tragédiens sans génie. On en était venu à regarder l'ancien

[1] M. Boutaric prépare pour la *Revue* la seconde partie de son beau travail sur le Vandalisme révolutionnaire. Comme on le sait, cette seconde partie doit être consacrée aux Départements. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien communiquer à notre collaborateur tous les documents qu'ils posséderaient ou connaîtraient sur cette partie trop peu connue de notre Histoire nationale, et en particulier sur l'histoire de nos Archives durant la Révolution.

Digitized by Google

régime comme une Sodome qui ne renfermait pas dix hommes de bien. Mais aujourd'hui tous ces préjugés sont tombés. Certes, les abus étaient, avant 1789, déplorables et nombreux; ils expliquent, ils légitiment en partie les plaintes de la nation que l'on retrouve dans les Cahiers. Il fallait y porter remède, et fort énergiquement. Mais c'était tout ce qu'il fallait faire. Il était véritablement insensé de rompre avec tout le passé, avec toutes les coutumes, avec toutes les traditions de la France. Il était plus insensé encore de vouloir tout reconstruire à nouveau : car l'histoire ne nous présente pas une seule fois le spectacle de ces reconstructions universelles opérées en quelques jours. Par-dessus tout, il ne fallait pas lever la tête contre Dieu et déclarer qu'on en voulait plus bâtir sur lui, mais sur les droits de l'homme. La Déclaration de ces droits, qu'on le sache bien, a été le point de départ de l'Ère funeste. Voilà ce que reconnaissent aujourd'hui beaucoup de bons esprits, et c'est ici lieu de constater un singulier mouvement dans les intelligences. Il se forme en ce moment un nouveau parti contre la Révolution, et ce parti est composé d'hommes qui se sont fait connaître par leurs attaques plus ou moins violentes contre l'Église. Ce parti est uniquement politique. L'étude attentive des documents et des faits a frappé ces entendements qui n'ont jamais eu rien de démocratique. Ils admirent, ils saluent toutes les grandeurs de l'ancienne société française, et se demandent pourquoi on a détruit un édifice si magnifique. A la tête de ce mouvement, nous voyons MM. Taine, Montégut, Renan. Le premier est le plus animé. Il réunit les matériaux d'un ouvrage où il exposera courageusement ses idées sur une thèse aussi controversée. Je dis « courageusement, » et il faut, en effet, quelque courage pour rompre ainsi avec les idées banales de tout un siècle. Qu'importe ? La vérité se fera, et la légende révolutionnaire est à la veille de s'éteindre. Un de ces travailleurs nouveaux dont je parlais tout à l'heure disait l'autre jour devant moi : « Voici deux ou trois ans que « j'étudie l'histoire de la Révolution. Et il me semble que je subis depuis « deux ou trois ans la question à l'eau tiède.... avec beaucoup d'eau « sale. »

Nous avons, dans notre dernière Chronique, annoncé la publication du *Ville-Hardouin* édité, traduit et annoté par M. de Wailly. Aujourd'hui nous avons la joie de constater le succès de ce beau livre. EN UN MOIS, tous les exemplaires en ont été enlevés. Un tel fait nous console de certains autres succès qui sont plus qu'à moitié scandaleux. Il est donc vrai qu'il y a parmi nous un public intelligent qui ne se laisse plus prendre ni aux dorures ni aux frivolités. Certes, le *Ville-Hardouin* était un volume d'apparence sévère : un texte du XIIIe siècle, quelques « illustrations » scientifiquement empruntées à des manuscrits de la même

Digitized by Google

époque, un *Glossaire* de notre vieille langue. Eh bien! rien de tout cela n'a effrayé les gens de goût, et déjà, il y a quelques années, le *Joinville* de M. de Wailly avait conquis aussi rapidement un succès aussi éclatant. Ce sont là de bons symptômes, et ils ont vivement encouragé les éditeurs de *Ville-Hardouin*. Voilà qu'ils vont EN MÊME TEMPS mettre sous presse la seconde édition du *Ville-Hardouin* et la seconde édition du *Joinville*. Mais ils sont hommes à ne pas reculer devant de plus vastes entreprises, et nous allons donner à notre lecteur la primeur d'une nouvelle qui ne le laissera point indifférent. Sous ce titre : *Collection des chefs-d'œuvre historiques et littéraires du moyen-âge*, MM. Didot se proposent d'éditer toute une série de volumes semblables à ceux de M. de Wailly et où pourront être compris tous les « Classiques », si longtemps dédaignés, de nos siècles chrétiens. Il y aura plusieurs séries distinctes dans ce Recueil où chaque volume aura, d'ailleurs, sa vie indépendante. Voici tout d'abord la noble famille de nos Historiens latins. A leur tête marche gravement Grégoire de Tours; et ce seul annaliste avec les meilleures « *Vies de Saints* » des VIIe et VIIIe siècles, suffira à représenter dignement l'époque mérovingienne. Eginhard nous offrira le tableau animé de la période carlovingienne. Puis viendront, pour nous présenter chacun l'image d'un siècle encore mal connu de notre histoire, Richer, Raoul Glaber, Lambert d'Ardres, Guillaume de Nangis. C'est ici que les historiens français viennent donner la main à nos annalistes latins: Ville-Hardouin est le représentant des XIIe et XIIIe siècles; Joinville, du XIIIe; et Froissart, du XIVe, mais par malheur on ne pourra le publier que par extraits. Cousinot, l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, donne avec Commynes l'idée du XVe siècle, et le « Loyal serviteur » du XVIe. Voilà pour les historiens; mais les éditeurs se donnent garde d'oublier nos poètes nationaux, et ont le courage de leur donner le même rang qu'aux annalistes. Quelques poètes latins composent en quelque manière le portique, les Propylées de ce nouveau monument : c'est Prudence, notre Horace chrétien; c'est Fortunat, dont il n'existe encore aucune édition critique; c'est Adam de Saint-Victor, le prince de nos poètes liturgiqnes; c'est enfin une « Chrestomathie » absolument nouvelle et originale de la Poésie latine au moyen-âge. Le difficile, parmi des milliers de poètes français, était de faire un choix discret. Or, parmi toutes nos Chansons de geste, on en veut seulement publier cinq qui représentent chacune un de nos cinq grands Cycles : c'est *Roland* pour la geste du Roi, *Aliscans* pour la geste de Guillaume, *Ogier le Danois* pour la geste de Doon, *Amis* et *Amiles* pour les petites gestes, et *Jérusalem* pour le cycle de la Croisade. Un « choix de Poésies lyriques » dues à nos trouvères, et la plupart inédites, complètera cet ensemble de la poésie narrative où *Parceval* sera le type de la Table ronde et où un volume de *Légendes*, *Vies de saints*, *Miracles et Nouvelles*, représentera cette littérature pieuse qui a été si abondante au moyen-âge. Toutefois nous n'avons vu figurer jusqu'ici dans

Digitized by Google

le nouveau Recueil que deux formes de la poésie : l'Ode et l'Épopée, l'Hymne et le Récit. La nouvelle Collection ne renfermera-t-elle pas un volume qui soit spécialement consacré au Drame? Si vraiment, et l'un des volumes de ce Recueil sur lesquels les éditeurs fondent le plus d'espérances, c'est un nouveau *Théâtre du moyen-âge* précédé d'une longue Introduction où les origines de notre drame national seront mises en une bonne lumière. Cette série de poètes français s'ouvrira d'ailleurs par une *Nouvelle Chrestomathie de la poésie française,* et par un petit volume intitulé : *Les plus anciens monuments de la langue française.* Mais enfin il ne faut pas, gens du Nord, que nous oublions toujours nos frères du Midi, et un tel Recueil doit être répandu tout aussi bien au sud qu'au nord de la Loire. Or, la France méridionale a parlé un magnifique idiome, tout-à-fait comparable à la langue italienne et qui certes ne lui est pas inférieur. C'est le Provençal, c'est le « Roman » du Midi, c'est la Langue d'oc : il convient ici de n'être pas ingrats et de n'en point faire abstraction. Trois volumes représenteront dignement ce beau langage dans la Collection projetée : un « Choix de troubadours, » la chanson de *Girart de Roussillon* et une « *Nouvelle Chrestomathie provençale.* » Je pense avoir fini de vous exposer, ami lecteur, le plan de tout ce Recueil, où pourront entrer, à titre de volumes complémentaires, une *Imitation de Jésus-Christ* et une *Introduction à la vie dévote.* Cette dernière publication aurait principalement pour objet de relier le « Recueil des classiques du moyen-âge » à la collection de nos grands Classiques modernes qui est publiée avec tant de soin par M. Adolphe Regnier et qui s'ouvre seulement avec le XVIIe siècle.

Tel est le généreux dessein de MM. Didot, et il est véritablement digne de cette grande maison, dont le chef, aux applaudissements de tout le monde savant, vient d'être nommé membre de l'Académie des Inscriptions.

Mais il importe encore de connaître comment sera publié chacun des volumes de ce nouveau Recueil. Nous aurons tout dit en disant que le type est le *Ville-Hardouin* de M. de Wailly. Une Introduction brève et lucide, un Sommaire rapide, un Texte critique composé lentement et après une longue étude de toutes les familles de manuscrits, des Variantes nombreuses et exactes, des Notes historiques, un Glossaire complet, tels seront les éléments de chacune de ces futures éditions. Pas d'ornements inutiles, pas d'illustration fantaisiste : mais uniquement des *fac-simile* de manuscrits; des reproductions de miniatures, de sceaux ou d'autres monuments figurés, et surtout des cartes minutieusement exactes. La science dominera l'ensemble et les détails. Et les règles que nous venons d'exposer s'appliqueront également à tous ces livres. La seule exception qui pourra être admise, c'est qu'à partir du XVe siècle, les Textes français ne seront plus accompagnés de traductions. Encore aura-t-on soin d'expliquer au bas des

Digitized by Google

pages les quelques mots obscurs qui pourraient se rencontrer çà et là. Les éditeurs se mettront sans cesse à la place du lecteur ; ils ne laisseront aucune difficulté sans éclaircissement, aucune ombre sans lumière.

Et ne me demandez pas, en terminant, qui doit être chargé de la direction de ce Recueil ? Non, ne me le demandez pas : car le *moi* est haïssable.

Devinez.

LÉON GAUTIER.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS

M. Lecointre, ancien ingénieur de l'isthme de Suez, et M. le Dr Constantin James ont soutenu, le premier dans les *Études religieuses*, en 1869, le second dans ses *Souvenirs de voyage*, en 1872[1], que les Hébreux avaient passé la Mer Rouge à travers les Lacs salés qui en faisaient alors partie. Ils ne sont pas, comme le suppose le P. Pujol dans un récent article publié par les *Études religieuses*[2], les inventeurs de cette explication, mais il est vrai qu'elle est peu ancienne, car il n'y a pas longtemps qu'on a constaté d'une manière irrécusable que le golfe d'Héroopolis se prolongeait autrefois jusqu'aux Lacs Amers qui, avant le percement de 'isthme, en étaient séparés par une distance de quinze kilomètres. Le P. Pujol soutient contre eux l'ancienne opinion, d'après laquelle les Hébreux ont franchi l'extrémité de la Mer Rouge actuelle. Il fait partir les Israélites des environs de Memphis, dans la direction du Sud, vers la Thébaïde, et place par conséquent Socoth au midi de Memphis. Etham, dans son système, est situé sur la frontière de la Thébaïde. De là, il fait remonter les émigrants au Nord, et explique le *reversi* du texte par une conversion à gauche, tandis que presque tous les exégètes, quelque endroit qu'ils choisissent pour le passage de la mer, l'expliquent par une conversion à droite et une marche dans la direction du Sud. Il retrouve Phihahiroth à Thouaïreq, dans la petite plaine de Bédé, Magdal dans Kouaïbé, et Beelsephon dans les montagnes d'Attaka. Le lieu qu'il désigne comme celui du passage de la Mer Rouge a été déjà désigné

[1] *Les Lacs amers et le passage de la Mer Rouge par les Hébreux.— Études religieuses, historiques et littéraires*, de novembre 1872.
[2] Voir Smith's, *Dictionary of the Bible*, t III, p. 1017.

Digitized by Google

par d'autres savants et le sera probablement encore, quoique toutes les vraisemblances nous paraissent en faveur de l'opinion qu'il combat. Mais ce qui est certainement faux dans son système, c'est de faire partir les Hébreux des environs de Memphis. Tous les exégètes modernes, comme dom Calmet lui-même, placent Ramessès et la terre de Gessen au nord-est de Memphis, et leur sentiment est solidement appuyé sur le fait, rapporté par l'Exode, que le chemin de la Palestine par la côte de la Méditerranée était plus rapproché de leur point de départ que le chemin du désert d'Arabie. C'est le contraire qui serait la vérité dans l'opinion du P. Pujol. Il assure que les Israélites devaient se diriger nécessairement vers la Thébaïde, car la politique de Pharaon, qui craignait leur fuite hors de l'Égypte, s'opposait à ce qu'ils prissent la direction du désert d'Arabie. Mais si Moïse avait proposé au roi de conduire son peuple en Thébaïde, jamais le prince ne s'y serait opposé, puisqu'il était impossible qu'Israël allât par cette voie en Palestine. La seule raison spécieuse apportée par le P. Pujol en faveur de sa thèse est celle-ci : en supposant que les Israélites étaient au nord de la Mer Rouge, dit-il, on n'expliquera jamais comment ils quittent la route du désert sur laquelle ils sont déjà pour aller se mettre à la merci de l'armée de Pharaon, en se plaçant entre elle et la mer. — Il faut convenir que l'explication donnée par MM. Lecointre et James, n'est qu'une hypothèse sans preuve — ils supposent que Moïse allait chercher un gué au sud, — mais le texte même de l'Exode nous donne l'explication demandée. Il nous apprend que Dieu voulut acculer les Israélites à la mer, afin de la leur faire passer miraculeusement et d'y noyer leurs ennemis qui les auraient poursuivis et les auraient atteints dans le désert, s'ils n'étaient pas ainsi descendus sur le rivage occidental de la Mer Rouge (*Ex.*, XIV, 2-4).

Nonobstant ces observations, cette première partie du travail du P. Pujol a un véritable mérite. Les deux autres parties sont de pures hypothèses sans fondement. « Le miraculeux passage de la Mer Rouge par les Hébreux et l'anéantissement dans ses flots de l'armée égyptienne sont dus, dit-il, à une action volcanique, au soulèvement et à l'affaissement du lit de la mer à l'endroit du passage (p. 594). » C'est alors que les Lacs Amers furent violemment séparés de la Mer Rouge. Le P. Pujol oublie ici que de savants exégètes pensent que cette séparation n'était pas encore effectuée du temps d'Isaïe, puisque ce prophète la prédit comme future (*Is.*, XI, 15 et XIX, 15). La preuve de ce grand miracle, dont l'Exode ne fait aucune mention, ce sont, d'après l'auteur de l'article, ces paroles du Ps. *In exitu Israel de Ægypto* : « Montes exultaverunt ut arietes et colles sicut agni ovium. » En admettant que ce verset s'applique au passage de la Mer Rouge, prouverait-il vraiment qu'une éruption volcanique a eu lieu au moment ou Moïse étendait sa main sur les flots ? En réalité, nous n'avons ici qu'une allusion aux merveilles opérées sur le Sinaï, comme il résulte

Digitized by Google

indubitablement du Ps. LXVII (LXVIII), 9 [1]. Si les Hébreux avaient passé la Mer Rouge au niveau du sol, comment auraient-ils eu un *mur* d'eau à droite et à gauche (*Ex.*, XIV, 22) ?

Le P. Pujol émet une autre hypothèse encore plus incroyable. D'après lui, tous les interprètes de la Bible se sont jusqu'ici trompés en pensant que le verset du même Ps. *In exitu* : « Jordanis conversus est retrorsùm » était une allusion au passage miraculeux du Jourdain par les Israélites sous la conduite de Josué. Il n'en est rien. Le passage de la Mer Rouge et le retour *en arrière* du Jourdain sont « deux événements contemporains, » simultanés (p. 696). « Le mouvement volcanique qui éleva et aplanit sous les pas des Hébreux le lit de la Mer Rouge ne fut pas circonscrit au littoral seulement. Toute la région de l'isthme en fut agitée, et, *comme nous l'apprenons positivement* du Psalmiste, le soulèvement eut lieu au golfe Élamitique comme au golfe Héroopolite » (p. 699), et le Jourdain cessa ainsi de couler dans la Mer Rouge. Le Psalmiste nous *apprend « positivement »* toutes ces choses par le mot *retrorsum*, qui ne peut s'appliquer au passage du Jourdain par Josué. C'est prendre bien à la lettre une expression poétique, dans le style oriental. Les recherches des géologues et des savants constatent que le Jourdain ne s'est jamais jeté dans le golfe Élamitique, parce qu'à son embouchure dans le lac Asphaltite il est environ à 435 mètres au-dessous du niveau de la Mer Rouge et qu'on ne trouve point sur le terrain situé entre le lac et le golfe les traces du passage du fleuve. Ou bien il se jetait dans un lac situé au nord de la Mer Morte avant la ruine de Sodome et la formation de cette mer avec laquelle ce lac se serait confondu, ou bien il se perdait dans le désert comme d'autres fleuves d'Asie qui, ne recevant point d'affluents, finissent par s'évaporer et par disparaître.

— M. Schœbel continue dans les *Annales de philosophie chrétienne* la défense de l'authenticité mosaïque de la Genèse contre les attaques du rationalisme allemand. Dans les livraisons d'août et d'octobre 1872, il discute les objections qu'a soulevées l'histoire de Joseph, et on retrouve la même érudition que dans les précédentes études : M. Schœbel traite en passant de la question historique de la domination des rois Hyksos, qui se rattache à l'histoire de Joseph : il réfute Rosellini, qui veut que le Pharaon existant alors soit un roi-pasteur, et soutient, à l'aide d'un rapprochement de textes, qu'au contraire il était *Égyptien*.

— M. Bonnetty poursuit [2] son très-précieux recueil de documents sur la religion des Romains et les rapports des Romains avec les Juifs. C'est, comme nous l'avons dit plusieurs fois, un supplément nécessaire à toutes les histoires romaines. On voit par des faits certains, des documents positifs, combien le Christ a changé le monde, et de quel abîme il l'a tiré.

[1] Voir aussi *Jud.*, V, 4 ; *Nah.*, I, 5 ; *Hab.*, III, 6.
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, août et septembre 1872.

Digitized by Google

M. Bonnetty est arrivé à l'an 8 et à l'an 9 après Jésus-Christ. Au sujet des fêtes païennes du mois de juin, que l'on compare avec les fêtes chrétiennes, de la fête de Vesta notamment, où les dames romaines allaient au temple *les pieds nus*, le savant directeur des *Annales* trace toute l'histoire de ce rite ancien et universel de s'approcher des autels les pieds nus. Les innombrables citations que nous donne M. Bonnetty révèlent bien des choses dont on se doute peu, et qu'il est nécessaire cependant de connaître pour apprécier la justesse de ces titres de Libérateur et de Sauveur que l'on donne à Jésus-Christ, et que le rationalisme lui refuse, pour ne voir en lui qu'un initiateur et un sage.

— M. l'abbé Gabarra vient de publier[1] une traduction de la dissertation du P. Tarquini sur l'inscription de la chaire de saint Marc à Venise, et y a joint quelques notes. De nos jours, le P. Secchi (en 1853), le juif Ascoli (en 1855), réfuté par Veratti ; Mich. Ange Lanci (en 1858) ; sans compter Biraghi et l'abbé Le Hir, qui modifient très-peu l'explication du P. Secchi, ont donné des leçons très-diverses de cette inscription en hébreu de trente-une lettres restée ignorée jusqu'au XVIe siècle, parce qu'elle était cachée par un revêtement d'ivoire. Le P. Tarquini examine d'où a pu venir une si grande diversité d'interprétations, et en donne ensuite une toute différente de celle de ses prédécesseurs. Voici la traduction de son texte : *Cathedra (viri) Deo dilecti Marci Impiùs ad lapidum acervos (eum) attrivit et juxta mare acervus lapidum operuit.* L'auteur des appendices corrige ainsi : *Cathedra Marci Impiùs ad fluctus contrivit eum et ad mare tumulus pulvinar ejus (est).* Le P. Tarquini entre dans d'intéressants détails pour établir et justifier son interprétation.

— M. l'abbé Coulomb, dans une lettre à M. l'abbé de Saint-Aignan, qui avait parlé de son livre en examinant les opinions de M. Pierotti sur la topographie ancienne de Jérusalem[2], insiste sur cette topographie telle que nous l'a donnée Flavius Josèphe. M. l'abbé Coulomb[3] déclare s'en tenir à Josèphe plutôt qu'à nos contemporains, qui substituent leurs observations à celle d'un témoin oculaire, sujet, d'après eux, à faire des confusions dans son récit.

— M. l'abbé Bosia a examiné[4] la question de savoir si saint Ignace, martyr et évêque d'Antioche, a été ou non le successeur de saint Pierre dans cette ville, si saint Évode ne l'a point précédé. La difficulté de la question avait été reconnue par Tillemont : bien qu'Eusèbe, saint Jérôme, Suidas et d'autres donnent saint Ignace comme le successeur d'Évode, l'abbé Bosia montre que d'autres auteurs, Théodoret, saint Jean Chrysostôme, Origène, etc., nomment Ignace comme successeur de saint

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de septembre 187
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. d'octobre 1872
[3] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de juillet 1872.
[4] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. d'octobre 1872

Digitized by Google

Pierre. Il conclut qu'Évode et Ignace ont gouverné ensemble l'Église d'Antioche, et il cite l'auteur des Constitutions apostoliques, disant : « A Antioche, Évode a été placé par moi Pierre, et Ignace par Paul. » Baronius, Tillemont, Noël Alexandre, ont admis également la simultanéité de l'épiscopat de saint Évode et de saint Ignace. M. l'abbé Bosia indique ensuite les motifs qui auraient déterminé les Apôtres à nommer deux évêques à Antioche.

— On a beaucoup parlé des *Dictatus Papæ* intercalés sans date dans le Registre des lettres de Grégoire VII. Sont-ils apocryphes, comme l'a cru Fleury? Sont-ils seulement l'œuvre d'un partisan du Pape, comme l'a pensé Voigt? Grégoire VII les a-t-il lui-même rédigés ou dictés? M. Félix Rocquain a publié récemment [1] *quelques mots* à ce sujet : Giesebrecht a vu le manuscrit original aux Archives du Vatican, et n'a saisi nul indice trahissant une interpolation ; l'esprit du document se retrouve tout entier dans les idées et les actes du Pontife ; il est donc authentique. M. Rocquain montre que Grégoire VII a dû dicter ces lignes peu de temps après le synode du 24-28 février 1075 ; ainsi s'expliquerait leur insertion entre une lettre du 3 et une du 4 mars 1075. — Pourquoi dire avec Labbe et Baronius que ces *Dictatus* ont été proclamés au synode du carême de 1076? En outre, on peut voir que de nombreux passages des *Dictatus* ressemblent beaucoup à des passages du recueil du pseudo Isidore : il y aurait là, si Grégoire VII jugeait ce recueil authentique, une question importante à résoudre au point de vue du développement de ces doctrines dans l'Église. M. Félix Rocquain ne cherche pas à en donner la solution.

— M. de Charencey continue [2] ses savantes études sur les traditions des peuples mexicains ; ce qui l'occupe spécialement ici, c'est le mythe d'Imos, identique à Noé, distinct de Votan dont l'histoire est liée à celle de la Tour de Babel, bien que des auteurs soutiennent l'identification d'Imos et de Votan. Le rôle d'Imos est, du reste, purement astronomique, et M. de Charencey parle longuement des différentes formes du calendrier que l'on rencontre chez les peuples du Mexique ; il a eu soin de nous signaler deux cycles de légendes relatives au déluge, si non absolument différentes en principe, du moins bien distinctes par leurs caractères principaux.

— M. Armand Ravelet a donné dans la *Revue du monde catholique* [3] une intéressante notice sur les petites écoles au XVIIe siècle et le vénérable de La Salle, fondateur des Frères des Écoles chrétiennes. Outre les écoles existant dans chaque église de Paris, il y en eut d'autres, tenues

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e et 5e livr. de 1872, p. 378-385.
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de juillet, août, sept. et octobre 1872.
[3] Livr. du 15 novembre 1872.

Digitized by Google

par des maîtres spéciaux, clercs ou laïques. En 1292, le rôle de la taille indique ainsi onze maîtres d'école et une maîtresse : en 1380, le chantre de Paris réunit 41 maîtres des écoles de grammaire de Paris pour leur faire jurer les statuts rédigés en 1357. Ces statuts furent complétés en 1626, en 1659, en 1725, mais les principes généraux pour assurer la bonne tenue des écoles, la capacité des maîtres, n'avaient pas changé. M. Ravelet en donne l'analyse, indique combien l'ingérence du Prévôt dans la surveillance des écoles dérangea l'Université, et montre que les nouvelles congrégations religieuses vouées à l'enseignement furent obligées de plaider pour avoir le droit de le faire. Il y a là de bonnes choses sur les écoles créées pour recevoir les enfants pauvres, sur le zèle de saint Vincent de Paul, de Bourdoise, pour obtenir des maîtres d'école chrétiens. Le vénérable de La Salle, ayant établi à Reims son Institut en 1682, vint tenir à Paris, en 1688, une petite école de charité. Placé entre le monopole des deux communautés puissantes des maîtres d'école et des maîtres écrivains, il eut à subir de leur part bien des tracas. On le traduisit devant le grand chantre et devant le lieutenant de police, afin d'étouffer son œuvre naissante : saisie du mobilier de l'école, arrêt de la police pour le confisquer, condamnation à l'amende, rien ne fut épargné. Les arrêts furent confirmés par le parlement en 1706 ; et tandis que Paris proscrivait les Frères des Écoles chrétiennes, le vénérable de La Salle les établit à Saint-Yon, près de Rouen, où il trouva des protecteurs. M. Ravelet a bien fait de nous rappeler ces luttes. La Révolution, on le voit, nous fait reculer vers le passé.

— M. de Wailly a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1] le mémoire sur *Joinville et les Enseignements de saint Louis à son fils* dont il avait donné lecture à l'Académie des Inscriptions. Le savant académicien s'attache, dans ce mémoire, à réfuter les objections du R. P. Cros contre l'authenticité du texte de Joinville, lesquelles s'appuient principalement sur le texte des *Enseignements* que l'on trouve dans Joinville, et que le R. P. Cros considère comme interpolé. Mais le mémoire de M. de Wailly est plus particulièrement destiné à combattre la thèse soutenue, il y a quelques années, par M. Paul Viollet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, au sujet des *Enseignements de saint Louis à son fils*. M. Viollet, sans tirer de là aucune conséquence contre l'authenticité du texte de l'*Histoire* de Joinville, avait soutenu que le texte des *Enseignements* qui figure dans cette *Histoire* contient des passages suspects, qu'il faut éliminer d'une édition critique, non de cette *Histoire*, mais de ces *Enseignements*, pris à part. Un précieux manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève renferme un texte des *Ensei-*

[1] Année 1872, 4e et 5e livraisons (réunies en un fascicule). — Ce mémoire a été tiré à part, Paris. Ve Jules Renouard, 1872, in-8° de 61 p.

Digitized by Google

gnements que M. Viollet regardait comme dérivant de l'abrégé français de Geoffroi de Beaulieu, et dont il se croyait, par conséquent, autorisé à rejeter les passages qui ne figurent ni dans cet abrégé, ni dans les textes plus complets que fournissent le registre *noster* de la Chambre des Comptes, le confesseur de la reine Marguerite et Gilles de Pontoise. M. de Wailly, aux yeux de qui ces trois derniers textes se doivent ramener à un seul, celui de l'Enquête pour la canonisation, fourni par Gilles de Pontoise, pense au contraire que le texte du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève forme une famille à part, qui a son autorité propre, et ne dérive point de l'abrégé de Geoffroi de Beaulieu. Les passages qu'en rejette M. Viollet doivent donc être admis, dit M. de Wailly. Or, l'équivalent de ces passages, combiné avec l'abrégé de Geoffroi, se retrouve dans le texte donné par Joinville. Les passages de ce texte, contestés par M. Viollet et le R. P. Cros, sont donc authentiques, dit M. de Wailly, qui les a admis dans l'édition critique des *Enseignements* qu'il a donnée à la fin de son mémoire.

— Les documents qui servent de base principale à l'étude de M. Ch. Aubertin sur la *France au lendemain de Rosbach* [1] ne sont pas, comme il semble le croire, entièrement inconnus. Avant lui, M. Sainte-Beuve, dans une curieuse étude sur l'abbé de Bernis, avait donné des extraits de sa correspondance intime (*Causeries du Lundi*, tome VIII), et d'autres extraits des mêmes lettres avaient été publiés dans la *Revue française* en juillet 1828. Quoi qu'il en soit, le tableau que présente l'auteur offre de l'intérêt et est fort instructif : on y voit « à quel degré de défaillance militaire et politique peuvent tomber, entre les mains de certains hommes, les nations les plus puissantes. » Heureusement, quand les *institutions* restent, les hommes peuvent passer, et les nations se relèvent; mais si les institutions disparaissent, que deviennent les nations? Nous ne le savons que trop, et les désastres de la guerre de Sept-ans ne sont rien auprès de ceux dont nous venons d'être témoins. M. Aubertin cite ces paroles du maréchal de Bellisle, qui auraient pu être écrites hier : « Ne prenons des Prussiens que leur discipline et leur subordination. Que le général et les autres officiers commencent par donner l'exemple du désintéressement, et vous verrez régner un tout autre esprit dans nos troupes; nous serons craints, respectés et chéris autant que nous sommes actuellement détestés et que nous serons bientôt méprisés. » L'article se termine par une note trop optimiste sur la « supériorité des temps modernes. » Est-ce sérieusement que l'auteur nous parle des « principes d'ordre, de loyauté, d'union, de sage gouvernement qui nous ont donné ces avantages? » et croit-il que les abus qu'il signale nous soient devenus si étrangers?

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 septembre.

Digitized by Google

— Nous sommes condamnés parfois à lire, dans des revues qui se prétendent sérieuses, des énormités qui dépassent tout ce qu'on pourrait imaginer. Ainsi, on nous dira très-carrément que « le divorce, que bien des gens regardent comme une institution révolutionnaire, avait été admis par l'Église dès le commencement de la monarchie. » Voilà ce qu'écrit M. Ch. Louandre dans un article intitulé : *Les femmes dans l'histoire de France*, publié par la *Revue des Deux-Mondes* [1], et où l'auteur nous apprend que « la promiscuité la plus complète régna parmi les Mérovingiens ; » que « le mariage royal ne prit qu'à l'avénement de Hugue Capet le caractère qu'il devait conserver jusqu'aux derniers jours de la monarchie; » mais que « cependant l'Église *admit le système de la répudiation*, sous la réserve qu'elle aurait seule le droit de rompre les liens que seule elle avait le droit de consacrer; » et enfin que ce fut « l'intérêt dynastique » qui « fit comprendre aux rois la nécessité de donner pour base à l'ordre de succession la fixité du mariage, et depuis Philippe-Auguste jusqu'à la Révolution, Louis XII et Henri IV furent les seuls qui profitèrent des dispositions du droit canonique et de la *bonne volonté des Papes* pour changer de femmes légitimes. » C'est ainsi qu'on écrit l'histoire ! L'article de M. Louandre mériterait plus d'une critique de détail, mais franchement nous perdrions notre temps à nous y arrêter. Disons seulement que s'il est détestable dans ses lignes générales, il est aussi criblé d'erreurs de détail. — « Ne cherchons pas les scandales dans l'histoire, demandons-lui des enseignements ! » Cette parole, par laquelle finit M. Louandre, aurait dû lui interdire d'arracher au « linceul de leur honte » ces « tristes créatures qui font tache sur le règne de nos plus grands rois, de ceux qui, malgré leurs fautes, ont des droits impérissables à notre reconnaissance, parce qu'ils ont arraché leur royaume, lambeaux par lambeaux, à la féodalité et à l'étranger, parce qu'ils n'ont jamais désespéré du salut, et qu'ils ont créé cette belle France qui s'est démembrée entre nos mains » (p. 600).

— N'oublions pas en terminant un chapitre d'histoire littéraire que vient d'écrire M. L. Pannier [2] sur un homme trop longtemps dédaigné, qui n'est guère connu que comme théologien, et qui pourtant le premier chercha à comprendre l'antiquité et à la faire comprendre, qui étudia l'histoire romaine, non dans les compilations, mais aux sources mêmes, et s'efforça d'introduire dans notre langue des termes nouveaux pour exprimer des idées nouvelles. On ne sait presque rien de la vie de Pierre Bersuire; on ignore même son véritable nom. On a tour à tour traduit *Petrus Berchorius* par *Berceur*, *Berceure*, *Bercenne*, *Bercerie*, *Berchore*,

[1] Livr. du 1er octobre 1872.

[2] *Notice biographique sur le Bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live. — Bibliothèque de l'École des chartes*. 4e-5e livr. de 1872. (Tirage à part. Nogent-le-Rotrou. Gouverneur. 1872. grand in-8° de 40 p.)

Digitized by Google

Bercheur, Berchoir, Berchoire, Bercheure, Berchur, Berchaire, Bercheuvre, etc. M. Pannier démontre, d'après quatre documents, transcrits par lui aux Archives nationales et imprimés en appendice, que la seule forme admissible est précisément celle que personne ne s'était encore avisé de donner. Complétant et rectifiant tous les travaux antérieurs, il nous apprend que Pierre Bersuire naquit à Saint-Pierre-du-Chemin (département de la Vendée) vers la fin du XIIIe siècle; qu'il fut très-probablement tout d'abord moine à Maillezais; qu'il fit à Avignon, entre 1320 et 1340, un long séjour, pendant lequel il s'attacha au cardinal Pierre des Prés, Quercinois d'origine, vice-chancelier du Pape; qu'il obtint, grâce à ce protecteur, plusieurs bénéfices; qu'il composa dans Avignon son premier ouvrage, le *Reductorium morale*, et son second ouvrage, le *Repertorium morale;* qu'il fut un des plus empressés visiteurs, à Vaucluse, de ce Pétrarque qui l'appelle *Vir insignis pietate et litteris;* qu'il vint à Paris en 1342; qu'il fut accusé d'hérésie et enfermé, en 1351, dans les prisons de l'évêque de Paris; qu'il devint, en cette même année, secrétaire du roi Jean; que, par l'ordre de ce prince, il traduisit, dès 1352, Tite-Live; qu'il fut, à la fin de 1354, nommé prieur de Saint-Éloi, à Paris, où Pétrarque le vit beaucoup en 1361, et qu'il y mourut avant le 20 septembre 1362. Cette notice, remplie d'indications originales, est un excellent morceau d'histoire littéraire.

FR. DE FONTAINE.

II

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Le P. J. van Ham, de la Société de Jésus, vient d'exposer [1] les recherches par lui faites depuis de longues années pour retrouver les lieux précis où se sont accomplis les faits les plus importants de la vie publique du Sauveur. Il est arrivé à découvrir l'endroit où saint Pierre reçut de son

[1] *Das heilige Land.* 4es Heft, *Die Stätte, wo das Pontificat des Petrus seinem Ursprung nahm*, etc., von P. J. VAN HAM, S. J.

Digitized by Google

Maître l'investiture de son souverain pontificat. D'après les évangélistes saint Mathieu (XVI, 13) et saint Marc (VIII, 27), c'est aux environs de Césarée de Philippe que Jésus aimait à se retirer avec ses Disciples, soit pour leur donner quelques jours de repos, soit pour les mettre à couvert des embûches de leurs ennemis. Tout près de cette ville dont les ruines magnifiques attirent encore l'attention, on trouve un misérable village habité par des Arabes, des Turcs, des Grecs et quelques familles druses, et qui porte le nom de Ard-Banias, c'est-à-dire, par une altération du mot grec Πάνειον ou Πάνιον, lieu consacré à Pan. Ce lieu est souvent mentionné par l'historien Josèphe, par Pline-le-Naturaliste et par Eusèbe. Là se trouve une des sources principales du Jourdain qui jaillit dans une grotte où l'on voit encore beaucoup de niches taillées dans le roc et plusieurs inscriptions grecques en l'honneur des dieux qu'on y adorait. Non loin de là est l'autre source du Jourdain, appelée par les Arabes Tell-el-Khâdih, l'ancienne Dan. C'est à Dan que Jéroboam fit dresser un veau d'or. Appuyé sur les témoignages de saint Jérome, de Benjamin de Tudela (*Itinerarium*) et de Wilson (*Lands of the Bible*), l'écrivain établit que c'est là le lieu choisi par le Sauveur pour nommer saint Pierre chef de l'Église. Une gravure reproduit la grotte de Panias, et les principales inscriptions relatives à Hérode-le-Grand et à ses courtisans ont été relevées avec soin. — A la suite de ces intéressantes indications, on trouve un nouvel article sur l'agriculture en Palestine, sur les causes qui en arrêtent les progrès. Ces obstacles viennent surtout de la loi. Le P. Ham retrace le rôle de l'État, des fermiers et la misérable condition des Fellahs. Il est persuadé que des colonies européennes remédieraient à une partie de ces maux et sauraient résister plus énergiquement à l'oppression des fermiers de l'État. Enfin il nous donne une liste des arbres, des plantes et des graines qui sont cultivés dans la Palestine. Viennent ensuite différents détails de statistique sur les missions catholiques de l'Asie-Mineure et un avertissement très-sérieux aux puissances occidentales sur la question d'Orient, qui promet pour un avenir prochain de graves complications.

— *La Revue des arts plastiques* publie un ingénieux travail de M. Conze sur la manière dont l'art antique a reproduit non-seulement les types grecs et romains, mais encore les *Barbares* de l'Orient et de l'Occident[1]. Les Perses, les Scytes, les Nègres, sont souvent représentés, mais les artistes les ont traités avec le dédain que le vainqueur païen professait pour le vaincu. Il en était tout autrement pour les Celtes et les Germains. Or, ajoute l'écrivain, si les siècles sont, pour les peuples, ce que sont les années pour les individus, les Français et les Allemands d'aujourd'hui sont donc ces mêmes Celtes et ces mêmes Germains, parvenus à

[1] *Zeitschrift für bildende Kunst*. II Heft. 1872. *Antike Barbarienbilder*, von Conze.

Digitized by Google

l'âge d'homme. Les Celtes apparaissent les premiers dans les monuments des anciens; mais au lieu d'exciter la pitié, le dédain ou simplement l'intérêt, ils excitent l'admiration. Ils sont vaincus par les Grecs, mais ils sont fêtés par eux comme des héros. Le costume et l'armure des Gaulois les font aisément reconnaître dans les œuvres d'art qui les représentent. De ce nombre sont le *Groupe* de la villa Ludovisi, le *Guerrier mourant du Capitole* et une foule d'autres figures. Quant aux Germains avec lesquels Rome engagea une lutte où elle devait périr, nous en trouvons les images dans la Colonne de la Piazza Colonna à Rome, destinée à immortaliser la victoire de Marc-Aurèle sur les Marcomans, sur la Colonne Trajane, et enfin dans plusieurs statues de femmes germaines qui sont l'une à Florence, l'autre à l'Hermitage de Saint-Pétersbourg. L'écrivain conclut en disant que le *Groupe* de la villa Ludovisi devrait se trouver à Versailles, parce qu'il est la glorification du courage guerrier que les Allemands songent moins que jamais à contester aux Français. — Le même recueil renferme des études spéciales sur le collectionneur Philippe de Stosch et son époque, sur les graveurs de Harlemet, sur l'emploi du *pétrole* dans la peinture du XVIe siècle. Je dois signaler encore diverses notes sur une *Vierge* de Raphaël, retrouvée récemment et qui serait l'original de la *Vierge* de Lorette, sur une sculpture du même maître, représentant un enfant sur un dauphin, qui se trouvait encore à Paris en 1770 et qui depuis a disparu. Ne serait-ce pas ce groupe que l'on vient de découvrir à Saint-Pétersbourg parmi les objets d'art achetés par Catherine II? Ce point d'interrogation mérite l'attention des Français. — La première série de la *Danse des Morts* de M. Kaulbach vient de paraître en quatre feuilles. Sur la première, la Mort arrache très-poliment à Humbold son *Kosmos*. Dans la seconde, on voit le Pape enfermé au Vatican et la Mort déguisée en pasteur protestant frappant à la porte. La feuille suivante représente les princes allemands offrant leurs hommages au roi de Rome entre les bras de Marie-Louise. Les princes sont introduits par le même personnage sinistre vêtu en nonce pontifical. Enfin sur la dernière feuille paraissent un pasteur protestant et un moine qui disputent chaudement sur la Bible, jusqu'au moment où la Mort leur brise la tête. Derrière le pasteur gémit sa femme avec ses nombreux enfants; derrière le moine, un groupe de religieuses joignent les mains de désespoir. La feuille prochaine doit représenter Napoléon III, dans l'intérieur de sa famille, aidant sa femme à dévider de la laine, opération que la Mort va interrompre. On y trouvera encore la scène suivante qui achève de montrer les tendances politiques et religieuses que le grand talent de M. Kaulbach a adoptées depuis quelque temps : Jésus chassant du concile les cardinaux et les évêques, tandis que Dollinger regarde et rit du haut d'un balcon.

— Dans une note du même recueil, M. Bergau, de Nüremberg, demande s'il est vrai *qu'un riche particulier de Lyon possède dans son jardin* une grille de laiton de trente pieds de long, destinée originairement pour

Digitized by Google

un tombeau à Augsbourg, puis achetée par la ville de Nüremberg et placée dans la grande salle de l'hôtel de ville. C'était l'œuvre de Pierre Vischer et de ses fils. Elle fut vendue en 1806, et on a cru jusqu'ici qu'elle avait été fondue. — La même *Revue* annonce la mort de M. le baron Franz Simon de Pfaffenhoffen, né à Saint-Eir (?) du Vaudreuil (département de l'Eure), ancien élève du collége royal de Bourbon, mort à Donaueschingen (Bade). C'était un numismate et un antiquaire distingué. Un de ses premiers travaux scientifiques, *Essai sur les monnaies de Trébizonde*, fut couronné par l'Institut en 1847. — La *Revue des arts plastiques* est un recueil remarquablement instructif dont l'exécution très-soignée répond au bon ton de la rédaction.

— La nouvelle livraison de l'*Historische Zeitschrift* contient moins de travaux importants que les précédentes. M. Emile Feuerlein recherche dans un article obscur, hérissé de formules scolastiques et de néologismes disgracieux, la situation de Dante vis-à-vis des deux confessions, c'est-à-dire du catholicisme et du protestantisme[1]. Les rapports de la *Divine Comédie* avec la théologie catholique et la philosophie peuvent être, en effet, l'objet d'études intéressantes, telles que notre Ozanam savait les faire ; mais comparer les idées de cette époque avec les idées de Luther, c'est une pensée quelque peu étrange. *On ne s'attendait guère à voir Luther en cette affaire.* Aussi les résultats sont médiocres, et l'intérêt nul. L'auteur établit d'abord en principe que Dante n'a jamais renoncé à sa patrie, c'est-à-dire au catholicisme, mais que, refoulé et replié sur lui-même par son tempérament, son caractère et la constante réaction des événements, il s'est retranché dans un monde intermédiaire qui est le sien, et qu'ainsi il s'est formé une personnalité indépendante qui jette une ombre singulière sur sa piété native envers l'Église. Puis l'écrivain nous représente Dante sur un *tabouret isolant*, rompant avec les principes du moyen-âge et foulant aux pieds les barrières (je reproduis la métaphore dans toute son incohérence) que le catholicisme opposait à la liberté de son esprit. Grâce à l'énergie de son *Ethos*, Dante a donné l'exemple unique d'un homme qui réunit en lui la piété et la libre-pensée. On peut même dire que la manière dont Dante envisage les choses et les exprime poétiquement aurait été tout-à-fait normale et correcte, si, au lieu d'être l'œuvre d'un esprit individuel et d'une conscience personnelle, elle eût été l'œuvre de l'Église. La question directe des rapports du protestantisme avec Dante n'est du reste traitée positivement qu'en quelques passages, par exemple à propos du Purgatoire. Ce qui ressort de plus clair de tout cet appareil, c'est que chez Dante les forces *cosmo-physiques* prédominent, tandis que la Réforme s'appuye sur des forces *mora-*

[1] *Historische Zeitschrift*. 1873. 1er Heft. *Dante und die beiden confessionen*, von E. Feuerlein.

Digitized by Google

les-psychologiques. Qui potest capere, capiat. L'article de M. Feuerlein inspire le plus vif désir de voir le territoire français délivré de la philosophie allemande, aussi bien que de l'occupation prussienne.

— Citons encore, dans la même livraison, une étude sur la mission du comte Aloys Louis de Harrach, envoyé extraordinaire de l'Autriche à la cour d'Espagne [1]. Cette mission fut confiée au comte de Harrach, au moment où Charles II, près de sa fin, était sollicité par les principales cours de l'Europe au sujet de sa succession. Après bien des lenteurs, l'Autriche s'était décidée à rappeler son ambassadeur, le comte Wenceslas de Lobkowitz, malade et peu agréable à la jeune reine d'Espagne. Le comte d'Harrach fut lui-même précédé à Madrid par son fils Aloys, qui manquait, non de talent, mais d'expérience. Néanmoins les premières difficultés furent aplanies ; et quand arriva le vieux comte d'Harrach, il put croire à un succès définitif. Son fils, dépêché à Vienne, adressa à Léopold une relation de sa mission qui est ici reproduite en texte original. Ce document est curieux à cause de ses appréciations sur les ministres espagnols. Le ton diffère sensiblement de celui de Saint-Simon sur le même sujet. On trouve en outre dans le travail de M. Gædecke un portrait assez intéressant de la seconde femme de Charles II, et un passage incisif sur le comte d'Harcourt, alors ambassadeur de France en Espagne.

— Le *Moniteur des antiquités germaniques* annonce que l'on a découvert dans une collection de gravures à Lavantthal de précieux dessins de Poussin, de Tintoret, de Salvator Rosa, de Palma Vecchio, Van-Dyck et de quelques autres maîtres des XVIIe et XVIIIe siècles. Il consacre un long article à de vieilles gravures d'une composition toute particulière que possède le musée germanique de Nüremberg, et à quelques-uns des plus anciens livres imprimés. Il contient encore un monument assez étrange de l'esprit satirique des temps passés, *Edicta ludicra* [2]. Le but de cette composition était probablement de contrefaire le style prétentieux de la chancellerie impériale. Un potentat qui se donne pour le monarque invincible de tous les royaumes et de tous les rois (par la grâce de Dieu), pour le recteur de toute la machine du monde, fait connaître à tous les princes, tribuns, tyrans, satrapes, ducs, comtes, barons, soldats, baillis, supérieurs de communautés, riches et pauvres, de toutes les terres quelconques, depuis les îles de l'Océan jusqu'à la mer du Pont, etc., qu'il va, en témoignage de sa magnificence, établir une foire dans le Frioul, au château de Boivin (Trinkwein). Cette pièce est datée du château de Montfort (Starkenberg), à 7 heures, au moment où chante le coq, et où l'on vide les verres. Elle est suivie d'une réponse faite au nom de tous les sujets,

[1] *Die Mission des Grafen Aloys Louis von Harrach an den Spanischen Hof 1696 und 1697*, von A. Gædecke.

[2] *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit.* 1872, n° 10. *Edicta ludicra*, von W. Wattenbach.

Digitized by Google

ex omni natione quæ sub cœlo est, Crétois et Arabes, Suèves et Franconiens, Bavarois, Alsaciens, etc., ivrognes et buveurs qui réclament quelques petits présents de la munificence du Potentat. Si M. Wattenbach, dont le savoir est grand dans cette matière, n'affirmait que ces deux pièces sont d'une écriture du xve siècle, trouvées parmi des sermons de la même époque, on pourrait y voir une imitation de quelques-unes des *charges* de Rabelais, mises en latin burlesque. La littérature allemande renferme des œuvres très-considérables qui ne sont que des remaniements de nos vieux auteurs. Je signale, en particulier, les sermons du P. Abraham à Santa-Clara, grand prédicateur de la cour d'Autriche au xviie siècle qui, dans son histoire de Judas-l'Archi-drôle, copie visiblement les bouffonneries de nos vieux romans et de nos mystères. Ce religieux devait connaître très-bien la littérature française, et son dernier biographe est cependant presque muet sur ce point. Il y aurait des recherches fort intéressantes à faire sur la parenté intellectuelle du curé de Meudon et du Rabelais allemand, qui paraît avoir emprunté beaucoup à la *Chronique gargantuine*, en laissant de côté les obscénités.

— La même *Revue*, à propos de l'ouvrage de M. Wattenbach sur l'Écriture au moyen-âge, reproduit quelques passages d'un poëme *De naturâ animalium*, tiré d'un manuscrit de Berne. Ce poëme serait, dit-on, l'œuvre de Conrad, chantre de Zürich, qui vivait à la fin du xiiie siècle, attendu que le style en est tout semblable à celui de cet auteur qui, précisément, avait composé un poëme sous le même titre. La poésie n'est pas élégante. On y remarque des passages techniques sur la préparation du parchemin, sur la plume, l'encrier de corne, etc.

— Dans les *Archives pour l'étude des langues et des littératures modernes*, M. Fr. Brinckmann consacre quarante pages à rechercher l'usage et l'abus que le français et les autres langues romanes, plus l'anglais, font du mot *chien* [1]. Ce proverbial ami de l'homme, qu'un tableau de la vieille école flamande représente accompagnant, seul de tous les animaux, les premiers humains à la sortie du Paradis, est fort ingratement traité dans les divers idiomes. Les métaphores, tirées du nom de cet animal, ne font jamais allusion qu'à ses défauts et à ses mauvaises qualités. On n'y parle ni de sa fidélité, ni de sa patience, ni de sa sensibilité. Le chien est le symbole de la bassesse, de l'impudence, du mauvais en tout genre. Ainsi le Français dit non-seulement *ce chien d'homme*, mais un chien de temps, une chienne de musique, etc. Le mot *cagot* n'est autre chose qu'un chien goth *(canis-gothus)*; un calin, un flatteur, un patelin, c'est un chien qui donne la patte, etc., autant de mots et de

[1] *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*. 1870, 4es Heft. *Der Hund in den romanischen Sprachen und dem englischen*, von D^r Fr. Brinckmann.

Digitized by Google

locutions qui témoignent de notre ingratitude. Toute cette étude, qui est fort sérieusement composée, mérite d'être lue.

— Le *Rapport annuel de la société géographique de Dresde* renfermeun article sur les habitants de l'Australie [1]. La difficulté de la langue qui varie à chaque localité et n'est pas intelligible ailleurs, même pour les naturels, empêche d'étudier de très-près ces hommes primitifs. Les habitants des côtes et des montagnes diffèrent beaucoup de ceux de l'intérieur. Ces derniers sont incomparablement plus difformes et plus misérables. On dit à tort que les sauvages ne travaillent pas; ceux-là du moins ont beaucoup à travailler, uniquement pour manger. En revanche, les huttes de ces sauvages sont plus *confortables* dans l'intérieur que sur les côtes. Leur agilité à grimper sur les arbres, leur habileté à trouver une piste, la finesse de leur odorat, et la perspicacité de leur vue sont extraordinaires. L'Australien est un cynique dans toute la force du terme, vivant au jour le jour. Il paraît du reste n'avoir pas moins d'intelligence que les blancs. Peu disposé à se livrer à la culture de la terre, il est pourtant un excellent ouvrier. Les goûts de luxe des Australiens sont de préférence pour les bottes vernies et les huiles de senteur.

— Le *Mouvement catholique*, entr'autres articles de polémique, nous apporte une étude doctrinale sur le judaïsme actuel vis-à-vis de l'Église. L'auteur, qui paraît être fort au courant de cette littérature spéciale, examine avec d'assez grands détails l'esprit et le génie de ce peuple qui, selon le mot de Herder, est une plante parasite qui s'est accrochée au tronc des autres nations. Échappés à l'esclavage, dit-il, souvent pleins de talent, étrangers à l'État qui les abrite, les juifs se vengent de la tyrannie d'autrefois et de leur demi-faveur actuelle, en travaillant à détruire les principes autres que les leurs. Israël, ajoute-il, ne manque pas d'esprit, mais de caractère. C'est un talent négatif et destructeur, sarcastique, railleur, n'épargnant rien [2]. L'écrivain détaille ensuite les doctrines principales du Talmud et de la Cabale juive que la plupart des juifs n'ont jamais lues, mais qui sont en quelque sorte infusées dans leur éducation. Parmi les femmes juives, on trouve pourtant de belles âmes, capables de sentiments élevés et généreux. Il fait remarquer enfin que les conversions parmi les juifs ne peuvent être déterminées que par des miracles extérieurs ou intérieurs, ou des illuminations de la grâce.

— La *Revue théologique de l'Université russe de Dorpat* présenteun caractère dogmatique tout particulier. On lit dans la 2e livraison de 1872 d'abord une longue étude sur la parabole de l'ivraie parmi le bon grain,

[1] *VIII und IX Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Dresden*, 1872. *Die Ureinwohner Australiens*, von Dr H. Beckler.

[2] *Die Katholische Bewegung*, décembre 1872. *Israël und die Katholische Kirche*, von Muth.

Digitized by Google

discours synodal de M. S. Nerling, pasteur à Saint-Mathieu. Le discours est immédiatement suivi d'une critique contradictoire, par le professeur Alexandre d'Œttingen. Dans un troisième article, on examine la situation de l'Église dans la vieille Prusse, à propos de l'assenblée ecclésiastique tenue en octobre à Berlin[1]. On espérait que cette solennité serait la fête nationale de l'Église évangélique, mais ainsi ne l'ont pas entendu les vieux-luthériens. Il est évident, d'après ce qui s'est passé, que l'Église évangélique est atteinte de maladies si graves que la meilleure volonté humaine ne pourra y remédier. — Dans une autre étude de très-longue haleine, M. d'Œttingen, vieux luthérien très-convaincu, justifie, d'après Luther, l'établissement d'une morale sociale.

— Les *Archives du droit ecclésiastique catholique* ne renferment qu'un certain nombre de documents spéciaux, déjà connus pour la plupart, plus un tableau des *annexions* d'églises et de couvents opérées à Rome par le gouvernement piémontais en 1872 et de la destination qu'on leur a donnée.

— Comment se dispenser de parler encore des travaux relatifs à la dernière guerre? Un mot seulement. M. Max Lehman, dans la *Revue historique*, résume l'histoire de ces événements jusqu'à l'investissement de Metz, d'après les sources françaises[2]. Il fait remarquer que l'élément personnel est prédominant dans les relations des Français attendu que le vaincu est toujours plus loquace que le vainqueur. Il faudrait de trop longs détails pour résumer cette étude. Elle offre ceci d'intéressant qu'on y apprend à connaître l'appréciation de nos ennemis sur la littérature française de notre malheureuse campagne. Les écrits des généraux Frossard et de Failly, du maréchal Bazaine, et quelques ouvrages anonymes importants y sont soumis à un examen critique très-piquant. L'auteur annonce le projet de poursuivre, dans un autre article, les événements subséquents, et spécialement la conduite du maréchal Bazaine après l'investissement de Metz.

J. DANGLARD.

[1] *Dorpater Zeitschrift für Theologie und Kirche.* 1872, II Heft. *Kirchliche Zustände in Alt-Preussen.*

[2] *Historische Zeitschrift.* 1873, 1re Heft. *Der Krieg von 1870 bis zur einschliessung von Metz, nach französischen Quellen*, von MAX LEHMAN.

Digitized by Google

III

PÉRIODIQUES ANGLAIS

Les journalistes anglais qui s'occupent sérieusement de notre littérature contemporaine se demandent sans cesse d'où vient que deux courants si opposés obtiennent, chacun, tant de popularité ? Lorsque l'on voit des ouvrages tels que *Fleurange*, *Le récit d'une sœur* et le *Journal d'Eugénie de Guérin* arriver jusqu'à dix ou douze éditions, il ne faut pas, se dit-on, désespérer d'un peuple où de tels livres sont goûtés; mais si, au contraire, un catalogue de librairie vient vous apprendre que les études de mœurs de M. Emile Zola, de M. Gaboriau et de M. Alexandre Dumas fils s'enlèvent par milliers d'exemplaires, n'est-on pas presque forcé de conclure qu'en France le sens moral a totalement disparu ? C'est du beau côté de la littérature française que la *Revue de Dublin*[1] entretient aujourd'hui ses lecteurs, en analysant les deux charmants volumes de M. Rio, l'*Épilogue à l'art chrétien*. Pourquoi, dit le journaliste, avoir choisi ce titre qui ne donne aucune idée de l'ouvrage ? Pourquoi n'avoir pas tout simplement imprimé sur la couverture : *Mémoires* ou *Souvenirs ?* Je n'ai pas besoin d'ajouter que la *Dublin Review* rend un compte très-exact et très-détaillé de l'*Épilogue;* je remarque avec le plus grand plaisir qu'une nouvelle édition anglaise se prépare et paraîtra très-incessamment.

— *Fraser's Magazine*[2] ouvre ses pages hospitalières aux réformateurs de toute nuance, et les théories les plus radicales y ont leurs coudées franches. C'est le général Cluseret qui prend la parole aujourd'hui, et qui nous écrit ce qui se passait derrière les coulisses de la Commune. Le ton suffisant, la vanité naïve du général amuseront, j'en suis sûr, le lecteur en quête d'anecdotes sur la guerre civile; mais ce qu'il y a de plus singulier au bout du compte, c'est le sans-façon avec lequel les citoyens Gambetta, Raoul Rigault, Jules Vallès et consorts sont traités par leur ancien collègue. Hélas ! ce ne sont donc pas les royalistes seulement qui refusaient de rendre hommage aux héros de la Commune ? Le même numéro du *Fraser's Magazine* contient un article assez intéressant sur la brigade irlandaise au service du roi de France. On sait que la révo-

[1] *The Dublin Review*, for october 1872 (London, Burn).
[2] *Fraser's Magazine*, for december, new series, n° 36 (London, Longman).

Digitized by Google

lution qui précipita les Stuart en 1688, du trône d'Angleterre, amena l'émigration d'un grand nombre de catholiques, soit Irlandais, soit Anglais, qui suivirent Jacques II en France, et dont les principaux formèrent la petite cour de Saint-Germain. La brigade irlandaise date de cette époque, et quelques-uns des généraux les plus distingués que nous puissions citer comme ayant combattu sous l'étendard des fleurs-de-lys appartenaient à cette nationalité.

— Si le *Fraser's Magazine* est le plus sérieux des périodiques mensuels, le *Temple Bar Magazine*[1] est sans contredit un des plus amusants. Il ne faut pas y chercher de lourdes dissertations sur la propriété foncière ou sur les droits respectifs du capital et du travail. La littérature seule, ou l'histoire anecdotique y sont admises, et les articles sont des esquisses agréables qui se lisent avec plaisir sans avoir rien de bien important. Dans la livraison du mois de décembre, j'ai remarqué un article sur Henri Murger. L'auteur de ce travail est évidemment fort au courant de notre littérature romantique ; il dit, en passant, deux mots d'Alfred de Musset, effleure Alfred de Vigny sans lui rendre la justice que mérite l'auteur de *Cinq-Mars*, puis étudie avec soin la Bohême du XIXe siècle, analysant les ouvrages de Henry Murger et traduisant quelques extraits propres à la faire connaître. Un second travail, consacré aux Charlatans de l'époque de Louis XVI, fait passer devant nous les figures déjà bien souvent décrites de Cagliostro, de Mesmer et du comte de Saint-Germain; enfin, la diplomatie française représentée par M. de Talleyrand défraie un troisième article, assez superficiel comme les deux autres, mais amusant en définitive.

— L'hôtel Carnavalet et les agréables traditions qui s'y rattachent avaient déjà, si j'ai bonne mémoire, formé le sujet d'un article publié dans le *Leisure Hour* il y a quelques années ; les voici ressuscitées par un des collaborateurs du *People's Magazine*[2]. Madame de Sévigné avec ses amis Corbinelli, Ménage et Gourville; La Rochefoucauld, Madame de Coulanges, le cardinal de Retz, les Grignan et les Bussy-Rabutin : — tous ces personnages si attrayants, si originaux, si Français, viennent encore une fois nous charmer et nous faire oublier que la société polie, ainsi que l'appelait M. Rœderer, tend de jour en jour à disparaître devant les flots sans cesse grossissants de la démocratie; remercions le peintre spirituel des *Flemish interiors* d'avoir choisi cette fois-ci pour sujet d'un de ses tableaux de chevalet l'hôtel historique où le bon goût et l'esprit de conversation régnaient avec *Notre-Dame-de-Livry* (c'est l'expression d'Horace Walpole).

— Le dernier numéro de la *Quarterly Review* contient un article très

[1] *The Temple Bar Magazine*, for december (London, Bentley).
[2] *The people's Magazine*, for december, n° 60 (London, *Society for promoting christian knowledge)*.

Digitized by Google

détaillé et très-intéressant sur le volume de M. Henri d'Ideville intitulé *Journal d'un diplomate en Italie*; le *Reviewer tory* saisit l'occasion de décrire la situation politique du nouveau royaume d'Italie, et d'apprécier la part que le gouvernement de Napoléon prit à la transformation de la péninsule dans le sens révolutionnaire; il cite de nombreux extraits du livre en question, et approuve sans réserve la désinvolture très-peu diplomatique de M. d'Ideville. Si ce secrétaire de la légation de France à Turin atteint quelquefois les limites extrêmes de la franchise, il y aurait mauvaise grâce à l'en blâmer, puisque les faits qu'il nous dévoile se rapportent tous de près ou de loin à la politique, c'est-à-dire à des questions sur lesquelles il est bon que tout le monde soit éclairé. En terminant son article, le collaborateur de la *Quarterly* exprime le désir que le second volume, dont la publication est annoncée comme très-prochaine, ait la franchise du premier, et que M. d'Ideville ne se laisse pas persuader à mettre plus de retenue dans ses confidences. Les mémoires du baron Stockmar, qui viennent de paraître en allemand et dont une traduction anglaise est en vente aujourd'hui, sont un autre livre à consulter sur l'histoire contemporaine : la *Quarterly Review* [1] en donne une très-longue analyse, faisant le plus grand éloge du personnage politique qui en forme le centre. Il y aurait, je crois, des réserves à faire sur ce chapitre, et je n'estime pas qu'il soit convenable, sous n'importe quel prétexte, de publier des lettres destinées à l'intimité ; du moins faudrait-il avoir eu la permission expresse des correspondants dont les pensées se trouvent ainsi produites au grand jour. C'est ce que pense la *Revue d'Edimbourg* [2], et je crois qu'elle a parfaitement raison. Le baron Stockmar ne figure pas dans le *Dictionnaire* de M. Vapereau; c'était cependant un homme jouissant de beaucoup d'influence en Allemagne, et surtout auprès du grand-duc de Saxe-Cobourg. Par suite de ses fonctions, il se trouva appelé à résider en Angleterre et il prit une part active aux négociations qui amenèrent le mariage entre le prince Léopold, plus tard roi des Belges, et la princesse Charlotte, fille du roi Georges IV. La reconstitution du royaume de Belgique, les vicissitudes de la politique européenne immédiatement avant et après les événements de 1830 remplissent ces deux volumes où l'on trouvera beaucoup de lettres très-intéressantes de lord Palmerston, lord Melbourne, etc., etc.; 1813 et 1863 sont les deux dates extrêmes.

— Le *Cornhill Magazine* [3] tient toujours une place importante parmi les recueils mensuels si nombreux qui se publient en Angleterre. L'imagination s'y donne libre carrière, mais sans jamais s'aventurer

[1] *The Quarterly Review*, n° 266 (London, Murray).
[2] *The Edinburg Review*, for october 1872, n° 278 (London, Longman).
[3] *The Cornhill Magazine*, for november 1872 (London, Smith, Elder and Co.),

Digitized by Google

sur le terrain où règnent les miss Braddon et les lady Wood; les articles de critique y sont très-soignés : bref, c'est le même genre que celui de *Blackwood*, avec une nuance un peu moins tory, en ce qui concerne la politique. Les mémoires de Saint-Simon forment le sujet d'une étude dans la livraison de novembre, et amènent naturellement un tableau de la France pendant le règne de Louis XIV et la régence du duc d'Orléans. L'auteur de ce travail commence par quelques mots sur le succès avec lequel nous avons cultivé la science historique; nos collections de mémoires demeurent encore sans rivales, et c'est chez nous exclusivement qu'il faut chercher les meilleurs modèles de ces ouvrages où l'histoire est envisagée au point de vue autobiographique, et où les anecdotes servent à caractériser une époque, un personnage, un système. Quand on veut sentir toute la supériorité des mémoires français, on ne saurait mieux faire que de parcourir quelques-uns des livres les plus célèbres en ce genre qui ont paru en Angleterre ; la différence est énorme. Les Anglais semblent avoir si peu d'estime pour les mémoires et les correspondances, qu'ils n'ont pas même songé à publier d'une manière uniforme les écrits, pourtant si curieux, qui se rapportent au règne de Charles Ier et au protectorat de Cromwell; il a fallu que M. Guizot se chargeât de ce soin, en donnant, non pas une édition des textes originaux, mais une traduction annotée. L'article dont je parle en ce moment est une fort bonne appréciation de Saint-Simon. Il est assez de mise aujourd'hui de représenter ce grand seigneur comme une espèce de maniaque infatué de noblesse, à cheval sur l'étiquette, et croyant de bonne foi que la question des tabourets primait tout. Une critique de ce genre n'a pas le sens commun. Ainsi que le dit le journaliste du *Cornhill*, Saint-Simon voyait beaucoup plus loin que ces symboles, cet extérieur, ce costume de l'aristocratie; il comprenait plus que tout autre le sens de l'adage : *noblesse oblige*, et il méritait le titre de patriote, au moins autant que ces grands hommes du ruisseau qui se le sont décerné si généreusement depuis soixante ans. Le style de Saint-Simon est tellement extraordinaire que l'étranger le plus versé dans les délicatesses de la langue française ne pourrait en comprendre les mérites. Aussi ne m'étonné-je pas de voir l'essayiste du *Cornhill* l'accuser de manquer de vivacité; il regarde les mémoires du duc et pair comme appartenant à la même classe de peinture que les tableaux de Hogarth. Puis vient un parallèle avec le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, parallèle tout à l'avantage du grand seigneur janséniste.

— La Bruyère est un autre moraliste qu'on ne se lasse pas d'étudier, et qu'il est indispensable de bien connaître, lorsque l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur la société française du dix-septième siècle. Je parlais tout à l'heure du *Blackwood's Magazine*[1]; il faut lire dans la

[1] *Blackwood's Magazine*. for december 1872, n° 685 (Edinburg. Blackwood).

Digitized by Google

livraison de décembre une analyse des *caractères;* c'est un travail distingué, et qui montre combien la connaissance de notre littérature a fait de progrès en Angleterre depuis quelques années. Cependant je dirai que, pour les productions où le style est d'une importance capitale, et où les beautés de la forme, la perfection artistique, réclame presque autant d'attention que les idées mêmes, la critique anglaise n'est pas bonne à consulter. Ainsi, dans La Bruyère, c'est la pensée surtout que le journaliste admire, le vigoureux coup de pinceau et l'état de situation d'une société disparue; ainsi encore dans M. de Montalembert auquel le même journal consacre un article à propos du livre de Mistriss Oliphant, c'est l'homme politique, le champion de la liberté religieuse qui paraît sur la scène et pose devant la critique.

— La *Fortnightly Review* [1] pousse toujours de plus en plus dans la voie du radicalisme, associé à un système de philosophie qui ressemble singulièrement aux doctrines de Cabanis et de Condorcet; tandis que M. Frédéric Harrison, le grand réformateur à la mode, cherche à prouver que la métaphysique est une vieillerie dont il faut se débarrasser au plus tôt, M. Booth réhabilite Fourier et nous ramène au phalanstère. M. John Morley, le rédacteur en chef de ce périodique, est le plus modéré de la troupe, et l'ouvrage qu'il écrit sur Rousseau sera probablement un excellent pendant à celui dont j'ai parlé, il y a quelques mois, et où il retrace la biographie de Voltaire. Non pas certes que j'approuve ce que M. Morley nous dit du patriarche de Ferney dans la *Fortnightly Review*, non plus que son admiration de Jean-Jacques; mais enfin il écrit toujours avec modération, il s'efforce d'être impartial et il examine très-consciencieusement le pour et le contre : c'est un mérite que je me plais à reconnaître.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Fortnightly Review*. for november 1872 (London, Chapman and Hall).

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rome. *Descriptions et souvenirs*, par Francis Wey, Paris, Hachette, 1872, gr. in-4° de 732 pages, avec 352 grav. sur bois. 2e édition.

Dans le grand travail que M. Francis Wey a consacré à la description de la ville de Rome, il faut distinguer l'artiste, l'archéologue et le touriste. L'archéologue ne laisse aucune prise à la critique; ses appréciations sont sûres; ses recherches sont aussi complètes que possible; il a donné, au moyen de tables faites avec un scrupule rare à notre époque, un fil conducteur pour se retrouver dans le dédale immense que son érudition a tracé. L'artiste est non moins irréprochable que l'archéologue : on n'a pas feuilleté dix pages que l'on s'aperçoit que M. Wey ne s'est pas embarqué pour Rome sans s'être préparé par de longues études à connaître et à juger les milliers de chefs-d'œuvre que les Souverains Pontifes ont rassemblés dans la Ville-Éternelle. Quant au touriste, nous nous permettrons quelques réserves. M. Fr. Wey ne nous en voudra pas d'user de franchise; mieux que personne il sait que chaque lecteur a son appréciation personnelle; sans nier les mérites d'un auteur, on peut trouver certaines parties plus ou moins réussies : nous pensons que les observations que nous allons faire auront frappé une certaine classe, assez nombreuse, de ceux qui ont enrichi leurs bibliothèques de ce magnifique ouvrage.

Si nous voulions établir un parallèle, nous ne serions pas éloignés de rapprocher M. Wey du président de Brosses. L'un a la verve un peu sceptique des Bourguignons; l'autre a l'entrain non moins railleur des Parisiens. En sa qualité de Franc-Comtois, ayant conquis avec honneur ses lettres de bourgeoisie à Paris, M. Wey était tout naturellement amené à rappeler le magistrat dijonnais au XIXe siècle. M. Wey est parti pour Rome sous l'influence des idées très-libérales, au point de vue de la foi, que professe à Paris le monde des artistes et des littérateurs; il en est revenu avec les mêmes idées, bien que, de temps en temps, les grandeurs de la ville pontificale l'aient touché à son insu. Il a un esprit vif, une gaieté gauloise qui le pousse à rire souvent; peut-être, parfois, souhaiterait-on qu'il fût moins gai : il aime les contrastes; il aime les images imprévues; il a un langage original; mais à certaines pages, ne va-t-il pas jusqu'au réalisme?

Ces réserves faites, il ne me reste plus qu'à louer la *Rome* de M. Fr. Wey. C'est un superbe volume, qui fait honneur à la typographie française; ses innombrables gravures, dues aux artistes les plus connus et les plus justement appréciés, forment un splendide album. Je ne crains pas d'affirmer que jamais les trésors de toutes sortes que possède Rome, n'ont été reproduits avec plus de fidélité ésque

Digitized by Google

illustrations seules formeraient un volume digne d'être recherché. Mais à côté, il y a le texte de l'auteur, qui attache : sa verve même, dont je parlais tout à l'heure, vient animer les souvenirs des vieux âges qui ne manqueraient pas d'effrayer certains esprits légers. Mais n'oublions pas qu'elle s'adresse également aux savants, aux hommes du monde et à ceux qui, sans se déranger, veulent connaître la Rome antique et la Rome chrétienne.

A. D'AURE.

Lettres assyriologiques et épigraphiques, *sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure*, par François LENORMANT, tome II, 1872, un vol. in-4° de 340 p.

Le second volume des *Lettres assyriologiques* de M. Lenormant ne contient pas de lettres sur l'Assyrie; et pourtant son titre, complété d'ailleurs comme on le voit, n'est pas un mensonge, mais plutôt une sorte de *memento*, rappelant à chaque instant au lecteur combien sont étroits les liens qui rattachent souvent l'histoire politique, toujours l'histoire religieuse de Ninive et de Babylone, à celle des différents peuples de l'Asie occidentale.

La première lettre de ce volume est adressée à M. Valesy, savant voyageur qui a rapporté, il y a peu d'années, sept cents inscriptions de l'Asie méridionale, tandis qu'on n'en possédait jusque-là qu'une centaine. Cette lettre a surtout pour objet de constater l'état de la science à cet égard, avant que cette abondante moisson lui soit livrée. A l'occasion d'un texte assez étendu, apporté d'Abiân et formant l'inscription dédicatoire d'un temple, d'un autel et de divers dons au dieu *Yatâ*, M. Lenormant, après avoir étudié philologiquement les formes grammaticales de ce morceau, expose, avec des développements nombreux et variés, ce que le rapprochement d'autres textes himyarites, nabatéens et assyriens, permet de conclure le fait touchant l'organisation politique, les croyances et le culte de l'Arabie méridionale. Il fait ressortir l'organisation féodale de ce pays, aux temps voisins de l'ère chrétienne, et il constate le rapprochement manifeste, malgré des différences de détail, qui existait entre la religion des Arabes et celle de Babylone, à laquelle il rattache les croyances de la Phénicie et de Palmyre. Mais il montre aussi qu'on est autorisé à dire que, si le fond des croyances était le même, les variations sont assez importantes pour constater un développement local indépendant, et non la propagation, par la conquête ou autrement, de la religion babylonienne elle-même. Ainsi M. Lenormant reconnaît que l'astrolâtrie était le caractère dominant de la religion sabéenne, mais il ajoute qu'en général c'étaient, avec le soleil et la lune, les étoiles fixes qu'on adorait dans l'Arabie méridionale, tandis que, comme on le sait, les planètes occupaient une place considérable dans le panthéon babylonien. Ainsi encore, les Sabéens avaient une triade suprême, consistant en trois divinités mâles ayant chacune son doublement ou complément féminin : le soleil, la lune et la planète Vénus, considérée comme arbitre des cieux; mais, à Babylone, les noms correspondant à deux de ces divinités désignaient des êtres de sexe contraire. M. Lenormant rejette d'ailleurs, de la façon la plus explicite, l'hypothèse autrefois soutenue par M. Renan, que les cultes arabes et phéniciens étaient monothéistes. Il expose nettement comment, d'un monothéisme dont les traces sont incontestables, ces peuples ont fait dériver, aux temps historiques, un polythéisme très-réel et même grossier.

L'autre lettre contenue dans ce volume est un ouvrage considérable, et par l'étendue de son dévelopement, et par l'importance des matières qu'elle traite

Digitized by Google

Elle a pour objet direct le culte antéislamique de la Kâabah et de quelques localités voisines de la Mecque; mais elle touche à toutes les questions importantes qui concernent le polythéisme de l'Asie antérieure, et surtout elle s'attache à en déterminer les principes uniformes, principes dont l'auteur retrouve des traces plus ou moins confuses dans des traditions et des rites conservés chez les Musulmans, malgré les soins pris par Mahomet pour en faire oublier le sens par l'interprétation qu'il en donnait et que ses sectateurs ont conservée.

Je ne puis même indiquer ici une série si variée d'objets, encore moins celle des faits sur lesquels s'appuie le savant auteur, qui étudie aussi bien les monuments figurés que les textes de toute nature. Mais ne dois-je pas laisser échapper une occasion de signaler au lecteur les conclusions les plus considérables qui résultent de ce travail. Elles ont, en effet, une valeur historique très-haute et portent sur des objets peu connus du public instruit, ou qui, ce qui est bien pis, sont mal connus, par la faute de ceux qui ont prétendu s'en faire les interprètes.

C'est d'abord l'inexprimable infamie, non pas seulement des pratiques, mais surtout des dogmes eux-mêmes, soit exotériques soit isotériques chez les populations chamito-sémitiques, à l'exception du peuple hébreu, défendu par une action miraculeuse contre les tendances manifestes et trop souvent triomphantes de ses propres instincts. C'est par conséquent la réfutation par les faits les plus écrasants de cette tendance spiritualiste qu'on avait voulu attribuer à ce groupe de nations. C'est encore la solution du problème posé par l'énoncé même d'une si étrange méprise, c'est-à-dire l'explication du fait, très-réel aussi, des traces permanentes d'une croyance monothéiste, au milieu de ce cahos et de ce fumier.

Le désastreux principe du panthéisme, et même du panthéisme matérialiste, ramenait ces croyances au dogme fondamental de la production des êtres animés par la matière divinisée; dogme voilé sans doute, surtout quand les Grecs l'ont transmis à l'Europe par des récits mythologiques, mais pourtant facile à reconnaître, aujourd'hui du moins que l'étude approfondie des textes hiéroglyphiques et cunéiformes nous a permis de pénétrer dans les doctrines et les mœurs intimes des plus grands peuples de l'Orient, et par suite de ceux avec lesquels ils se trouvaient en contact habituel. Comme le fait comprendre M. Lenormant, c'est à Babylone que l'on voit systématisée par une conception savante une mythologie qui, vers la Méditerranée, n'était qu'une juxta-position de cultes locaux.

Il y a donc là matière aux études les plus fécondes; et l'un des résultats les plus précieux qu'on en pourra rapporter sera la conviction profonde qu'entre le christianisme et le paganisme, spécialement celui des lieux au milieu desquels naquit le peuple chrétien, il n'y a pas une différence de degré, mais une opposition radicale et absolue de nature et d'essence. J'ai signalé récemment aux lecteurs de la *Revue* l'abjection des vieilles doctrines syro-phéniciennes, des doctrines chaldéennes elles-mêmes; mais plus on étudie cette histoire, plus on voit clairement combien est grande l'erreur de ceux qui prétendent ramener à une même formule l'histoire des religions. Et, à ce propos, l'ouvrage de M. Lenormant offre un passage des plus frappants, c'est celui où il explique quelle opposition présentait, dans l'exposition dogmatique elle-même, l'emploi de deux termes, entre lesquels il existait à peine une différence dialectique : le nom de Jéhovah chez les Hébreux et celui d'un dieu phénicien, que les Grecs ont transcrit Iao.

F. Robiou.

—

Digitized by Google

Histoire des Conciles, *d'après les documents originaux*, par Mgr. Héfélé, évêque de Rottembourg, traduite de l'allemand par M. l'abbé Delarc. Tome VIII. Paris. Adrien Le Clerc, 1872, in-8° de 536 p.

M. l'abbé Delarc continue la traduction de ce grand ouvrage de Mgr Héfélé, qui devrait, nous l'avons déjà dit, se trouver dans la bibliothèque de tout ecclésiastique et dans celle de tout laïque désireux de s'instruire. Le tome huitième, qui vient de paraître, s'étend du commencement d'Innocent III jusqu'au XIVe concile œcuménique tenu sous Grégoire X exclusivement, c'est-à-dire pendant un espace de soixante-douze ans environ. On comprend l'importance des faits qui ont eu lieu, des questions qui ont été agitées pendant ce temps : sous Innocent III, c'est la lutte au sujet du trône d'Allemagne, les débats avec l'Angleterre, l'hérésie des Albigeois; sous Honorius III et Grégoire IX, c'est la lutte engagée avec Frédéric II et se prolongeant jusqu'à la mort de Conradin. La plupart des conciles et des synodes se rapportent à ces grands événements, mais on peut suivre également le travail incessant opéré dans l'Église, pour réformer et fixer la discipline par le douzième concile œcuménique tenu au Latran; par tous ces synodes dont les décrets sont donnés intégralement dans l'histoire des conciles ou exactement analysés. Sur chaque question on indique les principales opinions qui se sont présentées, et on les discute; les sources bibliographiques ne sont pas négligées : on a en même temps un travail et les instruments d'un travail. M. l'abbé Delarc, qui se dévoue à cette œuvre un peu ingrate, mais si méritoire pour les bonnes études, de traduire en notre langue le savant ouvrage d'Héfélé, nous permettra d'insister sur la nécessité d'adopter, dans la traduction des noms propres, une règle uniforme; ainsi de ne pas mettre tantôt le nom latin, tantôt le nom français ou italien, puis de donner à ces noms la forme exacte. L'abbaye de Fontfroid devrait être l'abbaye de Fontfroide. Verfeuil devrait être Verfeil, etc. Pourquoi mettre *Verola* et *Ferentinum* et non *Veroli* et *Ferentino?* et Amaury de Bena et non Amaury de Bene ? Mais c'est assez insister sur ces imperfections, qu'il est facile de faire disparaître. Il reste un bon livre, savant, où la science française aurait mis un peu plus de jour et de lumière, quelque chose de plus clair, mais qui sera toujours consulté avec fruit comme la meilleure histoire des conciles.

H. de L'E.

—

La politique de saint Grégoire-le-Grand, par L. Pingaud, ancien élève de l'École normale, docteur ès-lettres. Paris, E. Thorin, 1872, grand in-8° de 310 p.

On a souvent parlé de saint Grégoire-le-Grand comme écrivain et comme saint. M. Pingaud voudrait faire voir en lui l'homme politique, qui « sait ce qu'il veut et où va le monde au milieu de l'anarchie générale. » Déterminer le rôle qu'a joué Grégoire Ier dans le monde chrétien, tel est donc le but de cette étude qui est, à proprement parler, une vie de saint Grégoire. Pfahler, dans son ouvrage inachevé, et Baxmann, dans sa *Politique des Papes de Grégoire I à Grégoire VII*, ont parlé en ce sens de saint Grégoire ; mais M. Pingaud a bien fait de nous montrer le dernier représentant du patriciat romain, s'efforçant de lutter contre la barbarie germanique qui s'avance. Grégoire, à ce point de vue, est l'auxiliaire et l'approbateur de la reine Brunehaut dont l'éducation romaine et l'esprit romain luttent contre l'influence germanique. Pour lui, il lutte contre les Lombards et seul alors prend en main la

Digitized by Google

cause de l'Empire et de l'Italie. M. Pingaud rencontre ici la question si controversée de l'influence Lombarde sur la vie municipale romaine, et il voit dans le langage de Grégoire un argument en faveur de ceux qui croient à la destruction du régime municipal en Italie. M. Pingaud relève, dans la correspondance du Pape, ce fait curieux de l'émigration d'un grand nombre de romains à Constantinople, et il n'excuse pas complètement la lettre de Grégoire à Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice.

La conversion des Anglo-Saxons semble au Pape l'œuvre capitale de sa vie, et il poursuit en Gaule l'idolâtrie qui provient des deux sources romaine et germanique : partout M. Pingaud, qui n'a qu'un regret, c'est de voir le Pape appeler à son aide la force matérielle pour détruire les restes du paganisme, nous montre en Grégoire, comme en saint Louis, l'exemple le plus éclatant de ce que peut la sainteté appliquée à la direction des choses de ce monde. Le livre est bien écrit, et le récit est tiré des œuvres de saint Grégoire-le-Grand, de ses 845 lettres surtout. L'auteur, dans une note, a résumé la thèse soutenue en 1852 par l'abbé Leblanc, prouvant la fausseté de la légende rapportée par Jean de Salisbury au XIe siècle, que Grégoire avait détruit à Rome les livres et les monuments païens.

H. DE L'E.

Histoire de l'Église de Notre-Dame-des-Victoires, *depuis sa fondation jusqu'à nos jours et de l'Archiconfrérie du très-saint et Immaculé cœur de Marie*, par l'abbé E. LAMBERT, vicaire à Notre-Dame-des-Victoires et l'abbé A. BUIRETTE, curé de Gland. Paris, Curot, 1872, in-8° de XLVI-538 p. et 4 gravures hors texte.

Une histoire de l'église de Notre-Dame-des-Victoires vient bien à propos, dans un moment où la dévotion à la Vierge prend un nouvel essor et devient un sujet d'espoir et de confiance pour tous les chrétiens; elle n'est, à proprement parler, qu'une page de l'histoire du culte de Marie. MM. Lambert et Buirette ont fait des recherches historiques sur les honneurs rendus à la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame-des-Victoires : on les trouve exposées dans l'introduction. Ils remontent jusqu'au commencement du VIIe siècle et rappellent les victoires obtenues, grâce à l'intervention de la Mère de Dieu, par les peuples chrétiens, les Grecs de Byzance, les Espagnols, les Portugais, les Italiens, les Allemands, les Hongrois, les Polonais, les Français. C'est après la bataille de Bouvines que paraît avoir été élevé le premier sanctuaire à Notre-Dame-des-Victoires près de Senlis.

Avant d'aborder l'histoire de l'Église, les auteurs donnent un aperçu historique sur l'Ordre des Augustins déchaussés qui l'a desservie et lui a donné le nom sous lequel elle est encore quelquefois désignée : Église des Petits-Pères; car ils étaient connus sous le nom de *Petits-Pères* dont on ne détermine pas l'origine d'une manière bien certaine. Ils racontent leur établissement en France, l'histoire de leur couvent de Paris, et citent les principaux personnages qui l'ont illustré, entre autres le P. Anselme. Ce fut Louis XIII qui, en reconnaissance de l'heureuse issue du siége de la Rochelle, fonda l'église, qui ne put être bâtie que par Louis XIV, et fut bénie en 1666.

MM. Lambert et Buirette décrivent minutieusement le monument, passant en revue toutes les parties du chœur et de la nef, les chapelles, les tableaux, les cloches, notant toutes les confréries qui y étaient établies, les fondations qui y ont été faites. Mais leur description se rapporte plus au temps passé qu'à l'époque actuelle. Nous devons relever

Digitized by Google

une méprise qu'ils ont copiée dans le *Pèlerin à Notre-Dame-des-Victoires*. Ils distinguent les La Rochefoucault (*sic*) des Bisaccia auxquels ils attribuent les armes des Polignac. *L'histoire du P. de Ravignan*, par le P. de Pontlevoy, fournit le touchant récit des faits qui ont amené la donation des vitraux, à l'occasion desquels a été commise cette erreur. Des auteurs donnent ensuite comme un mémorial des principaux événements relatifs à l'église, l'expulsion des religieux, l'érection de leur église en paroisse, sa transformation pendant la Révolution en Palais de la Bourse, son retour au culte sous l'Empire, les exercices pieux qui s'y firent pendant le siége de Paris, et enfin les douloureux événements de la Commune, sa profanation et son pillage.

Ces pages émouvantes sont suivies de l'histoire de l'Archiconfrérie, qui est la partie capitale de ce volume, et celle qui sera le plus goûtée du public. Elle est précédée de recherches sur le culte du cœur de Marie, et d'une intéressante notice sur M. l'abbé des Genettes qui fonda cette œuvre en 1836. On verra avec intérêt ses développements dans le monde entier, son influence, les hommages qui lui ont été rendus par les Papes, les souverains et les grands personnages, et les grâces innombrables obtenues par son intermédiaire.

Venus les derniers, MM. Lambert et Buirette ont profité des travaux de leurs devanciers ; ils ont de plus utilisé des documents dont on ne s'était pas encore servi, notamment les Mémoires pour servir à l'histoire de Notre-Dame-des-Victoires, laissée par un des *Petits-Pères*, le P. Isidore de la Madelaine. Ils donnent en appendice quelques pièces curieuses, notamment l'inventaire du mobilier fait pendant la Révolution et les procès-verbaux constatant la profanation et les vols commis pendant la Commune.

R. DE ST.-M.

Dictionnaire historique de la France, par Ludovic LALANNE. Paris, Hachette, 1872, gr. in-8° de 1,843 pages à deux colonnes.

L'*Histoire civile et politique* : biographie, chronologie, traités, assemblées politiques, législation ancienne, parlements, tribunaux, coutumes, droits et usages féodaux, charges, offices, corporations, familles nobles, blasons, monnaies ; — l'*Histoire littéraire* : institutions et établisements artistiques, littéraires, politiques et scientifiques, liste des académiciens ; — l'*Histoire militaire* : guerres expéditions, batailles, siéges, armes, ordres de chevalerie, institutions et établissements militaires ; — l'*Histoire religieuse* : conciles, institutions, fêtes et établissements religieux, législation, usages et dignités ecclésiatiques, ordres monastiques, sectes, archevêchés et évêchés, abbayes, saints ; — enfin la *Géographie historique* : divisions territoriales et administratives, noms latins des peuples, villes, rivières, etc., provinces, grand-fiefs, principautés, seigneuries, départements, colonies, principales villes, etc., — voilà tout ce que contient le *Dictionnaire historique* de M. Ludovic Lalanne. L'auteur s'est proposé pour but de « résumer par ordre alphabétique ce qui touche à l'histoire des hommes et des choses de notre patrie. » — « Des faits sans phrases, des noms et des dates, dit-il, voilà ce qu'on doit uniquement chercher dans notre livre. »

La partie biographique est la plus étendue, et comprend bon nombre de noms auxquels les biographes n'avaient pas accordé l'honneur d'une mention. La géographie n'a traitée qu'au point de vue historique — côté négligé par M. Joanne. La chronologie, la généalogie des familles ont été l'objet de soins tout particuliers. Dans cette œuvre gigantesque, M. Lalanne a eu peu de collaborateurs : M. An. de Barthélemy lui a fourni presque toute la partie numismatique ; M. H. Lot, ce qui concerne la

Digitized by Google

législation ancienne civile et ecclésiastique, et en particulier l'article PARLEMENT; M. Belin-de-Launay, les notions sur la géographie et la mythlogie de la Gaule; MM. Quicherat, Bourquelot, Bordier et Servois, quelques articles; mais c'est au laborieux érudit que revient l'honneur d'avoir recherché, rassemblé et classé une foule de notions jusque-là inaccessibles au vulgaire, et que chacun aura sous la main, sans avoir besoin de recourir aux grandes collections et à des ouvrages souvent difficiles à rencontrer. Deux articles attireront tout spécialement l'attention du lecteur : l'article FRANCE, qui offre une chronologie détaillée des événements de notre histoire et, avec le supplément, ne remplit pas moins de 172 colonnes, et l'article PARLEMENT, contenant un historique fort développé. La partie généalogique constitue une des originalités de la publication, et ce qui touche aux institutions sera aussi remarqué.

On ne s'étonnera pas que la critique puisse trouver une moisson assez abondante dans les 3,680 colonnes du *Dictionnaire historique*. Je ne ferai que quelques remarques. Est-il bien exact de dire qu'en 1429 le duc d'Alençon « succéda au connétable de Richemont dans le commandemeut des armées françaises ? » Si l'auteur reconnaît (art. HÉLOISE) que la fameuse correspondance amoureuse pourrait bien être apocryphe, pourquoi tient-il pour authentiques les lettres de Mme de Chateauroux, publiées en 1806 ? S'il s'inscrit avec raison en faux contre les lettres supposées de Marie-Antoinette, pourquoi passe-t-il sous silence les lettres supposées de Louis XVI ? Si l'auteur résume ici ses rectifications judicieuses sur le rôle d'Agnès Sorel, il commet plusieurs inexactitudes de détail qui auraient pu facilement être évitées, et, pour le règne de Charles VII, les dates ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse. Les erreurs tant de fois répétées sur les prétendus frères Chartier se retrouvent encore ici. Les indications bibliographiques sont données d'une façon peu méthodique et souvent insuffisante. Il n'était guère permis de renvoyer, pour l'histoire de la Restauration, à MM. de Viel-Castel et de Vaulabelle (l'auteur préféré), sans mentionner M. Duvergier de Hauranne et surtout M. Nettement, dont le livre s'appuie constamment sur des documents inédits. Comment oublier les trois remarquables volumes de M. Jules Gauthier sur Marie Stuart, et écrire *Riesener* le nom de M. *Wiesener* (dont le livre a été édité en 1863 par la maison Hachette) ? Comment ne pas mentionner sur saint Vincent *Depaul* (*sic*) les 4 volumes de l'abbé Maynard ? sur les assemblées provinciales, l'ouvrage de M. Léonce de Lavergne ? sur Marie-Antoinette le livre des frères de Goncourt ?

Après les erreurs et les omissions, il y aurait à signaler quelques articles dont l'étendue nous a semblé en disproportion avec le plan général de l'ouvrage. Pourquoi donner le texte de l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire en date du 23 avril 1815 ? Était-il bien utile de consacrer sept colonnes à la liste complète des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture de 1648 à 1793 ? Voltaire, Diderot et Rousseau occupent deux à trois colonnes. Jacques Cœur a une place plus considérable que Charles VII ; Th. de Bèze une notice presque aussi longue que celle de Bossuet; Calvin, Casaubon, La Noue sont aussi traités avec trop de libéralité. Les hommes de la Révolution et de l'Empire, Augereau, Barnave, Barrère, Bignon, Bourdon, Brissot, Brune, Carnot, Danton, Daru, La Fayette, Fouché, Gouvion Saint-Cyr, Grégoire, Jourdan, Marmont, Masséna, Moreau, Murat, Ney, Robespierre, Soult, occupent une place relativement trop considérable ; il en est de même pour quelques célébrités con-

Digitized by Google

temporaines, comme Arago, Bugeaud, Cabet, A. Carrel, P.-L. Courrier, Cousin, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Lamartine, La Mennais, etc. En revanche, Cathelineau et La Rochejaquelein, le maréchal Oudinot, Maine de Biran, Montalembert ont une place très-restreinte; Berryer a la même mesure que son voisin Beyle (Stendhal); La Moricière est moins favorisé que bien d'autres qui ne le valent pas; le général Oudinot, vainqueur de la Rome garibaldienne, obtient à peine quatre lignes; Quatrebarbes, le glorieux vaincu d'Ancône, n'est même pas nommé (la défense de cette place est passée sous silence à l'article ANCONE), et Auguste de La Rochejaquelein, le *balafré*, un des types de l'honneur français, est passé sous silence, à côté de ses frères Henri et Louis. Peut-être aussi l'auteur a-t-il été trop libéral pour les arts, en la personne de Coypel, David, Delacroix, Houdon, Lebrun, Poussin, Rameau, etc.

Le *Dictionnaire historique* a été fait évidemment avec de louables intentions d'impartialité; mais, malgré les efforts de l'auteur — efforts que nous nous plaisons à reconnaître — son œuvre porte l'empreinte de l'esprit sceptique et ultra-libéral — disons le mot, *révolutionnaire* — dont il est animé. Avec la meilleure foi du monde et la plus évidente bonne volonté, il a laissé percer, à plus d'une page du livre, ses opinions et ses tendances. Qu'on lise les articles DIVORCE, MARIAGE, MARQUETTE, LIGUE, et l'on sera suffisamment édifié. La sécheresse calculée de certains articles (LOUIS XVI, LOUIS XVII, MADAME ÉLISABETH) est aussi significative. En feuilletant ce volumineux recueil, on lira que saint Louis manqua parfois de sens politique (p. 1167), que la Pragmatique de saint Louis, bien qu'évidemment apocryphe, était « conçue dans l'esprit qui animait ce prince » (p. 1490), et qu'Étienne Marcel fut un des hommes politiques les plus remarquables du moyen-âge (p. 1215). Parlant de Voltaire, Rousseau et Diderot, l'auteur vante « les immortels ouvrages de ces écrivains qui furent les véritables rois du XVIIIe siècle » (p. 1171). Les lettres dans lesquelles Louis XVIII maintient le droit monarchique en face du soldat heureux qui va souiller son trône par un odieux attentat, dénotent « une singulière infatuation d'esprit » (p. 1173). M. de Villèle signale son ministère par « des manœuvres peu avouables, auxquelles trop souvent il recourait sans scrupule. » « Enfin le comte de Maistre est un « génie ardent, amer, imbu du passé, hostile à l'avenir et au progrès » (p. 1202).

En voilà assez pour renseigner le lecteur sur l'incontestable valeur de la publication, et en même temps sur les défauts qu'elle présente sous certains rapports. Il sera facile d'ailleurs de l'améliorer, et le zèle consciencieux de l'auteur nous est un sûr garant qu'il ne négligera rien pour rendre son important travail de plus en plus digne de la faveur et de la confiance du public.

G. DE B.

Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast, *suivies de fragments d'une chronique inédite*, publiées avec des annotations et les variantes des manuscrits, pour la Société de l'Histoire de France, par l'abbé C. DEHAISNES, archiviste du Nord. Paris, Ve Jules Renouard, 1871, gr. in-8° de XVIII-472 p.

De sévères reproches ont été adressés à l'éditeur des *Annales de Saint-Bertin et de saint-Waast*. Ces reproches n'ont pas tous étonné le savant qui a écrit ces lignes (*Préface*, p. XVII) : « Une opinion nettement exprimée fait naître la discussion, et de la discussion jaillit la lumière. » Quoique défectueux à certains égards, le travail de M. l'abbé Dehaisnes ne sera pas inutilement consulté. Si le

Digitized by Google

texte n'est pas partout amélioré autant qu'il aurait pu l'être, il est, en définitive, supérieur en bien des pages au texte de D. Bouquet et à celui de Pertz. Si les notes sont loin d'être toutes irréprochables, quelques-unes sont fort instructives, soit qu'elles rectifient les erreurs des deux illustres devanciers de l'éditeur, soit qu'elles rectifient les erreurs de divers historiens, tels que les auteurs du *Gallia Christiana*, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, M. Guizot *(Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France)*, M. J.-J. Ampère *(Histoire littéraire de la France)*, M. Henri Martin *(Histoire de France)*, les auteurs da l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Waast* (MM. de Cardevacque et Terninck), etc. Il serait injuste de ne pas tenir grand compte à M. l'abbé Dehaisnes de toutes ces bonnes choses, et de ne pas l'encourager à nous en donner, une autre fois, de meilleures encore.

T. DE L.

—

Chronique d'Ernoul et de Bernard-le-Trésorier, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne, avec un essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr, pour la Société de l'histoire de France, par M. L. DE MAS-LATRIE. Paris, Vᵉ Jules Renouard, 1871. gr. in-8° de XLIV-585 p.

Tout est à louer dans ce volume : le *texte*, qui est parfaitement établi, avec recueil complet des variantes au bas de chaque page ; les *notes*, qui sont brèves, mais excellentes ; l'*avertissement*, qui contient les détails les plus intéressants sur la chronique d'Ernoul et de Bernard-le Trésorier et qui est suivi de *La concordance chronologique de la Chronique d'Ernoul et de Bernard-le-Trésorier avec les continuations de Guillaume de Tyr imprimées, et avec la chronique de François Pipino*, et de l'indication des *manuscrits et imprimés* dont s'est servi l'éditeur ; l'*Essai de classification des continuateurs de l'histoire des Croisades de Guillaume de Tyr*, morceau très-important qui avait été déjà fort apprécié lorsqu'il parut, en 1860, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. I de la 5ᵉ série), et qui a reçu ici de nouveaux développements et de nombreux perfectionnements ; enfin, les *sommaires* qui précèdent chaque chapitre et la *Table alphabétique des matières*, rédigée avec un soin tout particulier. Cette publication fait honneur à la fois au savant éditeur et à la Compagnie qui a rendu de si éminents services à notre histoire

T. DE L.

—

Olivier de Serres et son œuvre, par Eugène VILLARD, Paris, Ch. Douniol, 1872, in-8° de 112 pages.

M. Eugène Villard n'a pas la prétention, dans cette courte monographie, d'avoir tout dit sur l'auteur du *Théâtre d'agriculture*. Il a voulu seulement essayer de tirer de l'oubli dans lequel il était injustement tombé, le seigneur du Pradel, l'ami du roi Henri IV. Une grande tache pèse sur la mémoire d'Olivier de Serres. Il était protestant, comme on sait, et on l'a accusé d'avoir été l'instigateur d'un horrible massacre de catholiques qui ensanglanta le Vivarais en 1573. C'est cette accusation que M. Eugène Villard s'est efforcé d'anéantir. Ce qui a pu, selon notre biographie, donner lieu à une supposition aussi outrageante pour Olivier de Serres, c'est une certaine analogie de nom. De Serres était seigneur du Pradel, aux environs de Villeneuve-de-Berg. Or, si nous en croyons d'Aubigné et de Thou, ce fut précisément un certain Pradel ou La Pradelle, capitaine huguenot, qui facilita la reprise de

Digitized by Google

Villeneuve sur les catholiques, en 1573, en indiquant le moyen de pénétrer dans la place par un égout. On aurait donc attribué au pacifique agriculteur les tristes exploits du capitaine Pradel. « Au surplus, dit M. Eugène Villard, un fait qui n'a jamais été contesté se dresse à l'encontre de cette terrible accusation. On rapporte que, au commencement des troubles religieux qui agitaient le Bas-Vivarais, les consuls de Villeneuve-de-Berg confièrent au seigneur du Pradel les vases et les ornements de l'Église catholique. Cette marque d'estime et de haute confiance suffirait pour faire justice des imputations dirigées contre lui. Tout d'ailleurs dans le caractère, les habitudes et les écrits du célèbre agronome, proteste et plaide en sa faveur. S'il est vrai que le style, c'est l'homme, ou Olivier de Serres n'a pas commis le crime dont on l'accuse, ou il n'est pas l'auteur du *Théâtre d'agriculture*. Pour quiconque a lu attentivement cet ouvrage, l'alternative n'a rien de forcé. Il nous semble impossible que le fanatisme religieux, la cruauté des instincts, les passions haineuses, l'esprit de vengeance, qui, seuls, pourraient expliquer la participation d'Olivier de Serres aux actes exécrables dont on a chargé sa mémoire, se dissimulent au point de ne laisser aucune trace dans une composition de si longue haleine. Entre les fureurs attribuées au chef de parti et les sentiments exprimés par l'écrivain, il y a désaccord complet, l'on peut dire incompatibilité absolue. Chaque fois qu'Olivier rappelle le souvenir des séditions et des discordes civiles, on sent transpirer sous sa plume la débonnaireté de l'homme pacifique en même temps que la tristesse du patriote. »

On le voit, M. Eugène Villard plaide chaleureusement la cause d'Olivier de Serres. La question pourtant reste encore controversée. Il est bien difficile, en effet, au milieu d'une foule de jugements contradictoires, d'arriver à se faire une opinion vraie sur la participation d'Olivier de Serres aux guerres religieuses du Bas-Vivarais. Une polémique a été soutenue à cette occasion, dans l'*Echo de l'Ardèche*, entre M. Villard et un écrivain anonyme. Il ressort, selon nous, de cette discussion, qu'Olivier de Serres n'est pas l'instigateur du massacre des catholiques, mais qu'il n'a rien fait pour empêcher les atrocités dont les protestants se rendirent alors coupables.

Quoi qu'il en soit, une fois la pacification religieuse terminée, la vie d'Olivier de Serres a été exempte de tout reproche. M Villard nous montre le père de l'agriculture française cultivant avec amour son domaine du Pradel et vivant, au milieu de ses gens, à la façon des patriarches de la Bible. Il ne s'arrache à ses travaux agronomiques qu'à la sollicitation d'Henri IV, qui en appelle à son expérience, lorsque Sully veut introduire dans notre pays la culture du mûrier et l'industrie de la soie. L'agronome répond aux vues du roi en faisant lui-même l'expérience de cette culture. Le premier mûrier, planté en France, le fut au domaine du Pradel. Dans les commencements de ce siècle, ce vieux et vénérable débris, réduit à l'état de tronçon, existait encore. Arthur Young, le plus célèbre agronome de l'Angleterre, fit exprès le voyage à Villeneuve-de-Berg, pour voir le mûrier d'Olivier de Serres.

Le chef-d'œuvre du Columelle français, le grand travail de toute sa vie, c'est le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, dont la première édition in-folio parut à Paris dans les premiers jours du dix-septième siècle. Ce livre curieux et trop peu connu est en quelque sorte le spicilége scientifique de l'époque. Olivier de Serres s'y livre, au milieu de ses théories agronomiques, à de curieuses dissertations biographiques, historiques, géographiques, botaniques et médicales.

Digitized by Google

Le philologue et l'amateur de proverbes y trouvent aussi de quoi glaner. Le côté littéraire, dont M. Villard fait admirablement ressortir les beautés, n'est pas non plus à dédaigner. Olivier de Serres est de la famille des grands prosateurs français, Amyot, Montaigne et saint François de Sales. La monographie historique de M. Villard est, sous ce rapport, une belle page de haute critique.

Un détail peu connu. Le domaine du protestant Olivier de Serres appartient aujourd'hui à la noble et catholique famille de Barruel, d'où est sorti l'auteur des *Helviennes* et des *Mémoires sur le Jacobinisme*.

FIRMIN BOISSIN.

M. de Bérulle et les Carmélites de France, 1575-1611, par M. l'abbé HOUSSAYE, prêtre du Clergé de Paris. Paris, Henri Plon, 1872, gr. in-8°, de 564 p.

L'ancien Oratoire est depuis quelque temps l'objet de recherches patientes et sérieuses, qui en font connaître l'histoire primitive et les hommes illustres. M. Ollé-Laprune a étudié Malebranche dans deux volumes où l'admiration est intelligente et la critique respectueuse, et où règne souvent cette douce lumière qui s'épanche à flots des belles pages du philosophe oratorien. Massillon et Mascaron n'ont qu'à se louer des travaux que M. l'abbé Blampignon leur a consacrés. Enfin, leur père et leur maître, M. de Bérulle, vient de trouver un historien dans M. l'abbé Houssaye. Théologien et écrivain, directeur des âmes, fondateur d'une congrégation de prêtres et introducteur en France de la réforme de sainte Thérèse, négociateur habile et adversaire de la politique de Richelieu, Bérulle se présente à l'histoire sous des aspects multiples qu'une même inspiration et un même but coordonnent d'ailleurs et ramènent à l'unité. Dans le volume que nous annonçons, M. Houssaye a retracé les débuts de Pierre de Bérulle, et s'est attaché surtout à nous montrer en lui le controversiste, le guide des consciences et le père du Carmel français. Il a tenu à être aussi exact et aussi complet que possible; il a consulté des sources nombreuses, et c'est sur le terrain d'une érudition de bon aloi qu'il a voulu élever un monument à la gloire du docte et pieux cardinal. L'irréprochable orthodoxie et les éminentes vertus de celui qu'Urbain VIII nommait l'apôtre du Verbe incarné, brillent dans ce livre d'un éclat invincible. A côté de lui apparaissent des âmes humbles et grandes, au premier rang desquelles il faut nommer la Bienheureuse Marie de l'Incarnation qui fut pour Pierre de Bérulle ce qu'avait été sainte Chantal pour saint François de Sales, ce que fut Mademoiselle Legras pour saint Vincent de Paule. Quelques lecteurs du livre de M. Houssaye s'étonneront, se scandaliseront même peut-être du récit des luttes que Pierre de Bérulle eut à soutenir contre les Carmes espagnols qui se refusaient à laisser partir pour la France les filles de sainte Thérèse, et des divergences de vues qui éclatèrent plus d'une fois entre les carmélites espagnoles et les carmélistes françaises. S'étonner, se scandaliser de faits de ce genre, qui remplissent l'histoire de l'Église, c'est s'étonner que le crépuscule ne soit pas le plein midi, que la sainteté commencée de la terre, dans laquelle Dieu laisse d'ordinaire subsister des ignorances et des imperfections, ne soit pas la sainteté consommée du Ciel. Une autre impression, meilleure que celle-là, naîtra, je l'espère, dans beaucoup d'âmes à la lecture du livre de M. Houssaye. On apprendra à connaître et à aimer l'héroïsme surnaturel des âmes dont il s'est fait l'historien. M. Cousin admirait beaucoup, on le sait, les grandes religieuses du XVIIe siècle, quoiqu'il manquât trop de ce sens

Digitized by Google

chrétien, délicat et sûr, qui ne s'arrête pas aux surfaces, et qui va chercher dans les profondeurs de l'âme le principe même de la sainteté. Elles lui apparaissaient comme des sœurs de Chimène et de Pauline, mais épurées par le feu de l'autel, mais transfigurées sur un Calvaire et sur un Thabor où les héroïnes de Corneille ne sont jamais montées. A plus forte raison, les chrétiens goûteront-ils le mâle et vivant récit de M. l'abbé Houssaye, que rehaussent encore les rares mérites d'un style qui ne se borne pas à raconter, mais qui peint.

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV, par M. l'abbé HUREL. Paris, Didier, 1872, 2 vol. in-8° de CIV-351 et 406 p.

L'histoire tout ensemble religieuse et littéraire que raconte M. l'abbé Hurel embrasse les soixante-douze années qui vont de 1643 à 1715; Bossuet, si je l'ose dire, la remplit tout entière de sa majesté. « Sa figure, » — c'est M. l'abbé Hurel qui parle, — « se détache et « s'enlève sur toutes les autres avec un « tel relief, qu'il devient nécessaire de « la maintenir au centre de ce mouve- « ment d'éloquence sacrée qu'il domine « et protége durant un demi-siècle. De « là trois groupes naturels.... et par « conséquent trois livres qui devront se « partager l'ouvrage. Dans le premier, « nous étudierons *les prédécesseurs et* « *les contemporains de Bossuet;* dans « le second *Bossuet*, dans le troi- « sième *les successeurs de Bossuet*, » L'éloquence de ce grand homme est excellemment appréciée dans l'ouvrage que j'annonce; la fière liberté de sa prédication ne l'est pas moins; j'ajouterai qu'un des points qui ressortent le mieux du travail de M. Hurel, c'est l'indépendance toute chrétienne de cet apostolat du XVIIe siècle, lequel abordait en plein Versailles l'exposition du dogme et de la morale avec une franchise et une audace que nos auditoires contemporains ne supporteraient pas toujours. Quand on a lu le livre de M. Hurel, on voit combien peu est fondée cette assertion de M. de Maistre, d'ordinaire plus juste envers Bossuet : « Les « souffrances du peuple ne lui arrachè- « rent jamais un seul cri. » Sur la question des rapports de Bossuet avec les jansénistes et avec le jansénisme, j'avoue que je me rapprocherais davantage du jugement de M. de Maistre. Je dirai très-haut que l'évêque de Meaux condamnait énergiquement les cinq propositions, lesquelles, disait-il, « sont l'âme du livre de Jansénius; » mais je n'oserais accorder à M. Hurel que Bossuet a toujours gardé un équitable milieu entre un rigorisme doctrinal et moral assez proche parent du jansénisme, et les relâchements contre lesquels ce rigorisme avait la prétention de réagir. Dans la *Défense de la Tradition et des SS. Pères*, livre que j'admire autant que pas un, n'y a-t-il pas des duretés doctrinales que les rationalistes contemporains nous ont présentées bien à tort comme l'authentique expression de la foi de l'Église? M. l'abbé Hurel, admirateur ardent de l'évêque de Meaux, recherche pour quelles causes sa prédication fut moins goûtée au XVIIe siècle que celle de Bourdaloue, et il en indique quelques-unes qui sont aussi justes qu'ingénieuses. Je ne suis pourtant pas toujours, en ce qui concerne l'immortel jésuite, de l'avis de M. Hurel. « Bourdaloue, dit-il, abon- « de parfois dans le sens de ces fa- « meux pamphlets (les Provinciales), « et semble prendre à partie comme eux « le molinisme. » D'attaques contre le molinisme, je n'en ai pas trouvé dans l'œuvre oratoire de Bourdaloue, et je

Digitized by Google

pense que tout moliniste souscrirait de bon cœur au sermon sur la *Prédestination*, ce « chef d'œuvre de logique consolante » comme l'appelle M. de Maistre. Dans l'appréciation du *Tartufe;* je suis plus près de l'opinion de Bourdaloue que de celle de M. Hurel. Enfin, le retour que l'éloquent prédicateur fait sur lui-même dans l'Oraison funèbre du grand Condé, m'émeut plus qu'il ne m'étonne; j'y reconnais, non point « une mise en scène « imposée à la modestie de l'orateur, » mais le cri d'une âme d'autant plus touchante quand elle se livre, que d'ordinaire elle se contient et se cache davantage.

Tout en blâmant aussi énergiquement que M. Hurel la révocation de l'édit de Nantes, — on sait avec quelle froideur Rome en accueillit la nouvelle, — j'aurais des réserves à faire sur certaines idées qu'il exprime à propos de cet événement. Peut-être aussi le chicanerais-je sur quelques inexactitudes ou sur quelques distractions que j'ai cru découvrir dans son livre si intéressant et si instructif. Pontchâteau, ce dur sectaire, était-il un homme vraiment humble? Évidemment, l'abbé de Choisy n'a pas fait au Louvre, *en présence de l'Institut*, l'éloge de Bossuet. C'est en 1718 que parurent les *dialogues sur l'éloquence;* mais M. Hurel sait comme moi qu'ils n'ont pu être écrits cette année-là, et pour cause; Fénélon était mort dès 1715. L'assistance de Massillon au sacre de Dubois est-elle aussi répréhensible que M. Hurel paraît le croire? Enfin, pour revenir à Bossuet qui est véritablement le roi du livre de M. Hurel, je ne saurais voir ni la leçon de son temps, ni celle du nôtre, dans les conseils que le panégyriste de Marie-Thérèse adressait à ceux qui, disait-il, « semblaient vou- « loir irriter le Saint-Siége » contre la France. Non, certes, « une chaire si « éminente, à qui Jésus-Christ à tant « donné, ne veut pas être flattée par « les hommes, mais honorée selon la « règle, avec une soumission profonde. » Cette règle, qui la violait en 1683? Étaient-ce Innocent XI et ses conseillers? N'étaient-ce pas plutôt les auteurs et les patrons de la déclaration de 1682?

De curieux documents, jusqu'à ce jour inédits, enrichissent l'ouvrage de M. Hurel. Grâce à lui, un nouveau chapitre de notre histoire est désormais écrit, et, sans méconnaître les faiblesses et les erreurs dont le XVIIe siècle n'a pas été exempt, je dirai que ce chapitre ajoute à la gloire de la France et de l'Église de France.

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

Colbert, ministre de Louis XIV (1681-1683), par M. Jules GOURDAULT. Tours, Alfred Mame, 1870, gr. in-8° jésus de 358 p.

Cet ouvrage fait partie d'une collection destinée à la jeunesse dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il est divisé en dix chapitres : Colbert et Mazarin; les finances et les impôts; nivellement politique; justice et police; agriculture, commerce et industrie; marine marchande et colonies; Colbert et la politique des conquêtes; Colbert et les résultats économiques de la guerre; Colbert et Seignelay; mort de Colbert; les différentes classes du royaume à la mort de Colbert. On voit que l'histoire de l'administration l'emporte ici sur l'histoire politique, et c'est là le mérite de l'œuvre que nous annonçons : elle résume d'une manière claire et précise des notions nombreuses et diverses, qui pénétreront ainsi facilement dans l'intelligence des lecteurs les moins habitués à ces matières; elle nous offre bien, comme l'auteur se le proposait pour but, le « tableau complet,

Digitized by Google

en dehors de tous détails arides et d'érudition pure, de l'état politique administratif, social et économique de la France, » de 1681 à 1683.

M. Gourdault a fait preuve de qualités véritables, et nous l'engageons à poursuivre ses utiles et intéressants travaux sur nos gloires nationales.

—

Pierre de Boisguilbert, précurseur des économistes, *sa vie, ses travaux, son influence*, par Félix CADET, inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, membre de la Société d'Économie politique de Paris. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Guillaumin, 1871, in-8° de x-442 p.

Cet ouvrage est consacré à la mémoire d'un homme qui fut, avec Vauban, le plus ancien des économistes français, et qui professa, en plein règne de Louis XIV, la liberté du commerce intérieur, la loi de l'offre et de la demande, et l'universelle répartition de l'impôt. La première partie de l'ouvrage retrace la vie de Boisguilbert; la seconde nous le fait connaître comme historien du siècle de Louis XIV, la troisième, comme économiste. Peut-être l'auteur, tout préoccupé des intérêts de son héros, semble-t-il parfois s'attacher moins à trouver dans les écrits de Boisguilbert ce qui peut être utile à l'histoire de son siècle, qu'à montrer que Boisguilbert a écrit l'histoire d'une manière conforme à la vérité et aux témoignages contemporains? Quelques lecteurs s'inquiéteraient peut-être moins de connaître le mérite personnel d'un homme qui a su, en économie politique, devancer son siècle, que de savoir ce qu'il a écrit d'utile au nôtre. Ce Boisguilbert n'en est pas moins un personnage curieux à connaître; actif, remuant, rude dans sa conduite et dans son style, tout plein dans ses projets de réforme qui, appliqués à temps, eussent sans doute épargné à la monarchie sa chute, et à la France une révolution. Un homme de ce caractère et de cette intelligence méritait d'être ainsi mis en lumière. Ajoutons qu'on trouvera là bien des éclaircissements précieux sur un côté de l'histoire qui n'est pas le moins intéressant à éclaircir : celle qui, en dehors des guerres et des événements politiques nous fait connaître les lois, les procédés, du gouvernement, les mœurs des peuples, et trop souvent, comme au temps de Boisguilbert, leurs souffrances et leur misère.

R. DE LA S.

—

M. de Silhouette, Bouret et les derniers fermiers généraux, *études sur les financiers du* XVIIIe *siècle*, par Pierre CLÉMENT et Alfred LEMOINE. Paris, Didier, 1872, in-12 de 328 pages.

Ce volume contient trois parties bien distinctes. La première, consacrée au contrôleur général Silhouette, est un de ces chapitres d'histoire administrative où excella M. Pierre Clément. Silhouette fut un des nombreux ministres que le XVIIIe siècle vit se succéder rapidement, luttant à force d'expédients contre les embarras menaçants du trésor. Son histoire est commune dans le monde de la politique: arrivant au pouvoir précédé d'une grande renommée, il essaye de quelques moyens qui ont le double inconvénient de faire nombre de mécontents et de ne pas guérir le mal; et au bout de quelques mois, il tombe brusquement dans le mépris, le ridicule et l'oubli. Le mémoire de Silhouette au roi sur la situation des finances est un curieux document, qui montre bien en quoi consistaient et ces embarras financiers, et les moyens sur lesquels on comptait pour y faire face.

Digitized by Google

La notice qui suit nous montre, dans Étienne Michel Bouret, un des plus fastueux parmi ces financiers présomptueux et courtisans qui jouent un grand rôle dans l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle. Bouret étale un luxe insensé, construit des pavillons, des hôtels et des châteaux, parvient aux emplois et aux honneurs, traite les poètes, les artistes et les philosophes, reçoit le roi, les maîtresses et les princesses; puis un jour sa fortune s'écroule, les épigrammes pleuvent, comme jadis les compliments et les madrigaux, et il finit obscur, pauvre et oublié.

L'étude de M. Alfred Lemoine sur les derniers fermiers généraux, qui forme près de la moitié du volume, est remplie des détails les plus précis sur l'organisation de ces célèbres fermes générales qui tiennent une si grande place dans notre histoire administrative, sur les réformes tentées par les ministres de Louis XVI, Turgot, Necker et les autres, sur la suppression et la liquidation des fermes et les mesures violentes de la Convention, qui, non contente de voir l'institution supprimée, voulut s'en prendre aux personnes; trente-quatre fermiers généraux furent condamnés à la peine capitale; justice ne fut rendue à leurs héritiers que bien après la réaction de thermidor, en l'an IX. Un dernier chapitre contient des détails de mœurs sur les gens de finance sous Louis XIV et Louis XV, leurs rapports avec la noblesse et la robe, leur luxe et leurs prodigalités, dont quelques-unes furent bien placées; car tout n'était pas à dédaigner dans le monde de la finance, et les noms de Racine et de Lavoisier lui appartiennent.

R. DE LA S.

Le château de Chantilly pendant la Révolution, par Alexandre SOREL, Paris, Hachette, 1872, in-8° de VIII-315 pages.

Comme tant d'autres nobles et somptueuses demeures, le château de Chantilly a servi de prison pendant la Terreur. Abandonné par le prince de Condé dès le 17 juillet 1789, séquestré le 11 juin 1791, il était pillé par une bande de patriotes parisiens le 15 août 1792, cinq jours après la chute de la Royauté. Un an après, deux membres de la Convention Isoré, et Collot-d'Herbois, auxquels on adjoignait bientôt André Dumont, étaient chargés d'aller *sans-culotiser* le département de l'Oise, qu'on trouvait encore trop réactionnaire. Ils arrivaient à Beauvais, le 8 août 1793, et le 28, à deux heures du matin, les premiers suspects arrivaient à Chantilly, où on les incarcérait. Dès lors commence pour l'antique résidence de Condé le triste rôle de prison, et pour les malheureux détenus la vie de souffrances, d'alarmes, d'insultes, qui était celle des victimes de la Terreur. A Chantilly, disait un médecin, on ne pouvait même pas respirer un air pur. C'est cette histoire de la Terreur dans l'Oise que raconte M. A. Sorel, sur des documents inédits, dont la plupart offrent un grand intérêt. Nous recommandons tout particulièrement le style d'André Dumont et le récit des exploits du peintre Perdrix, des citoyens Martin et Marchand, et du grand patriote Prieur l'*Andouille*. On verra là ce que valaient ces hommes dont une école audacieuse et bruyante s'efforce de réhabiliter la mémoire, en attendant le jour, où, devenue maîtresse à son tour, elle pourrait renouveler leurs excès.

M. DE LA R

Digitized by Google

Marie Stuart, *d'après les documents conservés au château d'Hatfield*, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, imp. Hayez, in-8° de 34 pages avec deux fac-simile. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.)

Cette brochure offre un très-vif intérêt, parce que l'éminent académicien belge en a puisé les matériaux à l'une des plus précieuses collections historiques de l'Angleterre, les archives de Hatfield. On sait que dans ce château, jadis la résidence préférée d'Élisabeth, se trouvent aux mains des descendants de Cécil les papiers de ce ministre fameux qui régna, pour ainsi dire, sous le nom de sa souveraine. Ces archives, ouvertes un moment au siècle dernier pour fournir à Haynes sa riche *Collection de papiers d'État* (Londres, 1740), ensuite de nos jours, pour le prince Labanoff, qui en tira un grand nombre de lettres de Marie Stuart, s'étaient refermées depuis. Mais le propriétaire actuel, M. le marquis de Salisbury, vient de rendre aux investigations de l'histoire l'héritage du plus célèbre de ses ancêtres.

M. Kervyn de Lettenhove publie un certain nombre de lettres copiées sur les originaux, par exemple cet extrait terriblement significatif d'une lettre d'Élisabeth à Marie Stuart (21 juillet 1584), traduit par l'éditeur sur le texte anglais : « J'ai entendu tout ce que ce gentilhom- « me m'a exposé de votre désir d'être as- « surée de la fidèle amitié et de la con- « fiance que vous pouvez placer en moi, « et pour toute réponse, celle-ci peut « vous suffire : que sinon pour vous du « moins pour l'honorable roi qui vous « a engendrée, je croirai bien employé « tout ce que je pourrai faire pour sa « fille ; et je ne vous adresse qu'une seule « requête, c'est que les cloches ne son- « nent pas trop vite après les funérail- « les, à moins que le sonneur ne passe « le premier avant l'accomplissement « de ce qu'il souhaite, et qu'ainsi je sois « assurée que mes bonnes intentions ne « seront pas troublées par la méfiance « et la duplicité, et pourront conserver « cette sincérité dont il appartient à « une reine de vous donner le témoi- « gnage. »

Plusieurs documents montrent sous un jour peu favorable l'égoïste et faible Jacques VI. M. de Lettenhove se propose de les publier avec une suite considérable d'autres pièces.

Mais la partie la plus importante de la brochure concerne les lettres d'amour et de complicité que les ennemis de Marie Stuart l'accusèrent d'avoir écrites à Bothwell, avant et après l'assassinat de Darnley son mari, et qu'ils racontèrent avoir saisies dans la cassette qu'emportait un valet de Bothwell. Lorsque la reine détrônée, déjà captive en Angleterre, accepta un débat avec Murray, Morton et les autres conspirateurs qui l'avaient renversée et la calomniaient, débat qu'elle croyait devoir être publié en présence d'Élisabeth, mais qu'ils éludèrent, ils produisirent en secret d'abord à York (octobre 1568) devant les commissaires anglais, non pas les huit lettres prétendues originales qu'ils disaient être en français, mais une traduction écossaise ; deux mois après (décembre), à Westminster, les prétendus originaux en français. Ces lettres ne furent pas communiquées à Marie Stuart. Au lieu d'en imprimer le texte intégral, on les déguisa sous une traduction latine du texte écossais ; et de celle-ci, on tira une traduction française. Elles disparurent après ces événements.

Récemment on a retrouvé soit au *Record Office* à Londres, soit à Hatfield, des copies faites par le secrétaire de Murray sur les lettres en français qui furent présentées à Westminster comme originales. Enfin, M. Kervyn de Lettenhove a mis en lumière l'une des trois lettres que la reine d'Écosse aurait adressées de Stirling

Digitized by Google

à son complice pour combiner l'enlèvement à la suite duquel elle l'épousa. Cette pièce porte quelques mots de la main de Cécil, qui, au reste, avait l'habitude d'inscrire une note sur les papiers de quelque importance. Il a marqué de la même manière les copies écrites indubitablement par le scribe de Murray. L'écriture de la lettre est tout-à-fait différente de celle des *copies* existantes, celles-ci étant, comme nous l'avons dit, du secrétaire de Murray. En revanche, elle est parfaitement conforme à la description que Murray et Morton tracèrent des prétendues lettres originales de la cassette, écrites, disaient-ils, en caractères romains *(in romane hand)*. Ses caractères droits et réguliers sont en effet romains; et l'on est fondé à se demander si ce n'est pas là l'une des lettres présentées à Westminster, comme étant de la main de Marie elle-même. M. le marquis de Salisbury l'a fait photographier, et M. Kervyn de Lettenhove, en reproduisant cette photographie, y a joint la photographie d'une lettre authentique de la reine, lettre qui n'a rien de commun avec la question de Bothwell. On voit d'un coup d'œil la fausseté de l'autre, bien qu'elle semble déceler un effort pour imiter l'écriture de cette princesse. M. Kervyn de Lettenhove n'a pas de peine à en démontrer encore la fausseté par le style et par l'orthographe.

Cependant, tout en regardant comme extrêmement vraisemblable que c'est là un des faux matériels que l'on fabriqua contre Marie Stuart, il faudrait pouvoir comparer non pas seulement des images, quelque fidèles qu'elles soient, mais les pièces elles-mêmes, la pâte et le grain du papier, certains aspects ou signes, qui échappent à la description et à la reproduction, et sont néanmoins les très-utiles éléments d'une expertise décisive. On aimerait aussi qu'elles fussent accompagnées d'une des copies faites par le secrétaire de Murray; d'autre part, il serait bon d'avoir à présenter de préférence, parmi les lettres authentiques de Marie Stuart, l'une de celles dont elle a soigné l'écriture. On saisirait mieux l'imitation essayée dans la lettre fausse, où l'on s'est appliqué avec un soin évident.

En attendant cette vérification complète, il faut féliciter M. Kervyn de Lettenhove du précieux tribut qu'il apporte au public. C'est un pas considérable vers la pleine manifestation de la vérité.

L. Wiesener.

Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles, sous le nom générique de bastides, par A. Curie Seimbres. Toulouse, imprimerie Chauvin. 1872, in-4° de 118 p. (tirage à part à 25 exemplaires de la première livraison du tome X des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*).

Le mémoire de M. A. Curie Seimbres fut présenté en 1870 au concours ouvert sur la question des bastides par la Société archéologique du midi de la France, et il obtint le prix. C'était justice. Ce mémoire, excellent à tous les points de vue, intéressera vivement à la fois les historiens et les hommes politiques. L'auteur, traitant un sujet presque entièrement neuf, semble avoir voulu l'épuiser, à lui tout seul, en dépit du modeste titre de son ouvrage, tant ses recherches ont été profondes! Sur les nombreuses petites villes fondées, au Midi, dans des conditions identiques, durant une centaine d'années, et « devenues autant de berceaux de cette classe moyenne qui reçut le nom de bourgeoisie ou tiers-état, » le travail de M. Curie Seimbres est aussi complet que possible. Voici, du reste, le programme du consciencieux érudit (p. 3) : « Pour étudier ce merveilleux épanouissement dans son mode de production, dans ses causes et dans ses

Digitized by Google

effets, nous l'avons envisagé sous trois aspects : 1° Cité historique. Énumération des bastides comtales ou royales par provinces. Détermination des causes qui les ont fait surgir en même temps, dans les mêmes contrées; 2° Côté économique. Voies et moyens employés pour ces fondations. D'où venaient les nouveaux habitants ? leur condition d'existence; 3° Côté politique et social. Grands résultats du développement des bourgeoisies et du tiers-état. » Dans ses analyses, dans ses discussions (voir surtout p. 18 celle d'une opinion erronée de M. Guizot), dans ses appréciations, M. Curie Seimbres s'appuie toujours sur les documents du XIIIe et du XIVe siècle, tant sur ceux qui ont été publiés par les auteurs du *Gallia christiana*, du *Recueil des ordonnances*, de l'*Histoire générale de Languedoc* et des autres histoires de la région méridionale, que sur ceux encore inédits qui sont conservés au *Trésor des chartes* et parmi les manuscrits des collections Bréquigny, Doat, Oihenart, etc., et des divers dépôts publics du Sud-Ouest. L'auteur a l'intention de reproduire, en une seconde partie, à la suite de l'histoire détaillée de chaque bastide, province par province, le texte des documents inédits relatifs à ces fondations, trouvés par lui soit à Paris, soit en Gascogne, et on ne saurait trop l'encourager à nous donner le plus tôt possible cet important travail, qui lui vaudra de nouveaux éloges et de nouveaux remercîments.

T. DE L.

—

Chapitres de l'histoire de Lille. — *Le livre Roisin.* — *Le privilége de non-confiscation.* — *Les comptes de la ville.* — Titres et documents inédits, par J. HOUDOY, Lille, impr. Danel, 1872, gr. in-8° jésus de 164 pages.

L'histoire des grandes cités du Nord de la France est importante et curieuse. Le rôle politique des bourgeois et des États de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, les antiques libertés des communes et leurs priviléges, leur goût pour les arts, leur commerce et leurs richesses, tout semble attirer, commander l'attention des érudits. Et les documents ne leur font pas défaut : les archives communales de Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes peuvent être classées parmi les dépôts les plus riches de France. Les nouvelles publications de M. Houdoy le prouvent surabondamment. Ce savant et heureux chercheur avait déjà fait paraître l'*Histoire de la Céramique lilloise*, la *Halle échevinale de Lille* et les *Tapisseries de haute lisse (fabrication lilloise)*; il vient, à l'aide de quelques fragments des notes qu'il a recueillies, durant des années de travail, dans les archives communales du chef-lieu du département du Nord, d'éditer trois curieux mémoires sur les institutions communales de cette ville, sous le titre de : *Chapitres de l'histoire de Lille.*

I. *Le livre Roisin et les libertés communales sous la domination française.* Après avoir étudié, en des préliminaires très-importants pour l'histoire de Lille, le *Livre Roisin*, l'un des plus anciens recueils de coutumes écrites, dont il a eu le bonheur de retrouver l'original ou du moins une copie contemporaine, M. Houdoy aborde la partie historique de son travail. Les antiques priviléges de la cité avaient été, de 1296 à 1301, reconnus et confirmés par Philippe-le-Bel dans le but de détacher du parti des comtes de Flandre les habitants des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies; mais lorsqu'après 1304, le traité d'Athies eut soumis immédiatement cette petite province à la couronne de France, la politique des officiers du roi fut toute différente. Les principaux priviléges des bourgeois étaient : 1° de n'être justiciables que des échevins; 2° de n'être soumis à une enquête qu'en

Digitized by Google

vertu d'une autorisation échevinale; 3° d'être exempt de la confiscation, même en cas de condamnation capitale; 4° d'être protégé par le droit d'*Arsin*, c'est-à-dire l'abattis et l'incendie de la maison de celui qui aurait attaqué un bourgeois et refuserait de comparaître devant les échevins. Durant leur réunion immédiate à la couronne de France de 1304 à 1368, les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, trouvèrent le plus souvent dans la personne du Roi une sauvegarde de ces priviléges; mais les officiers de la gouvernance qui représentaient le pouvoir royal, ainsi que les seigneurs haut-justiciers et les nobles des châtellenies attaquèrent souvent ces priviléges qu'ils devaient trouver excessifs. Le *magistrat* de Lille leur a résisté avec une noble indépendance et une invincible énergie. En 1313, le droit d'*Arsin* fut invoqué contre un habitant de Wavrin qui avait commis un acte de violence sur un bourgeois; l'opposition du seigneur de Wavrin, que soutenait le bailli royal, fut impuissante devant la ténacité des échevins; leur droit fut reconnu par un délégué du Roi et plus tard, en 1315, par le Parlement de Paris. Au nombre des pièces nombreuses qui établissent qu'un bourgeois ne pouvait être arrêté sans l'autorisation des échevins, M. Houdoy cite un acte de 1337, par lequel le bailli royal reconnaît qu'il a injustement arrêté un bourgeois de Lille. Comme de nouvelles difficultés renaissaient sans cesse, le magistrat demanda au Roi une enquête sur les agissements des officiers publics; le Roi l'accorda et la ville, en avril 1340, obtint gain de cause pour les trois premiers priviléges. La question du droit d'*Arsin* avait été réservée à cause d'une affaire pendante devant le Parlement de Paris et aussi sans doute à cause de l'opposition des nobles de la châtellenie; le magistrat acheta le désistement du membre le plus influent de la noblesse; et par un arrêt qui porte la date de 1452, la ville resta en possession de ce droit qu'elle considérait avec raison comme l'un de ses plus importants priviléges. La clef de voûte des institutions municipales était l'indépendance de l'échevinage : par des ordonnances qui interdisaient ces fonctions aux officiers du Roi, aux avocats, aux étrangers, aux *personnes réprochables*, l'influence fut assurée aux représentants des plus honorables familles bourgeoises. De ce rapide résumé d'un livre, rempli de faits et de documents, on peut conclure que, de 1304 à 1368, la ville de Lille a vu encore se développer ses priviléges et son amour pour la liberté et la vie publique.

II. Le *privilége de non-confiscation*. Le plus important, le plus particulier de ces droits était le privilége de non-confiscation. Dans toutes les provinces de la France, le droit coutumier et le droit écrit reconnaissaient le principe de la confiscation des biens de ceux qui étaient condamnés pour crime de lèse-majesté et pour les délits d'une certaine gravité. Seule, la province de la Flandre-Wallonne, formée des trois villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, était exempte de cet usage, reste des coutumes barbares. M. Houdoy a suivi, dans les faits, la lutte glorieuse, que, durant cinq siècles, les échevins ont soutenue contre tous les gouvernements et tous les intérêts, pour conserver cette précieuse liberté. En 1416, des hérétiques lillois ayant été condamnés à la peine du feu et à la confiscation des biens, le duc Philippe-le-Bon, sur les réclamations des échevins, rendit les biens aux héritiers, en reconnaissant que jamais dans la Flandre-Wallonne la confiscation n'avait existé. En 1453, dans la sentence portée contre le piémontais Louis Assegnier, il fut déclaré que tous les biens du coupable étaient saisis, à l'exception de ceux situés dans

Digitized by Google

la châtellenie de Lille où il n'y avait point confiscation. De même dans l'affaire du célèbre connétable de Saint-Pol décapité en place de Grève, la duchesse Marie de Bourgogne, par ses lettres du 21 mars 1476, accorda la main-levée de toutes possessions du connétable situées dans la châtellenie de Lille. L'époque de la domination espagnole suscita de nouvelles luttes au sujet de ce privilége. Charles-Quint, qui avait prononcé dans un placard la peine de confiscation des biens contre les hérétiques, porta les réclamations des échevins de Lille devant le conseil de Flandre, qui décida en 1512 qu'il y aurait surséance à ce sujet, et reconnut, après enquête, que de temps immémorial le privilége avait existé, sans aucune exception. Un édit du même monarque, publié en date du 20 septembre 1519, prononça la confiscation, *nonobstant coutumes, priviléges et usances prétendues par les villes et pays.* Cet édit ne paraît pas avoir été publié à la bretesque de la halle, comme l'étaient tous les autres ; et aucune confiscation n'eut lieu, à Lille, de 1519 à l'abdication de Charles-Quint. Sous Philippe II, trois hérétiques sont condamnés à perdre leurs biens, *en lieux où confiscation a lieu.* Mais en 1565, à l'occasion de la confiscation des biens d'un ministre-protestant, les échevins obtinrent avec peine que leur droit fut reconnu. La lutte fut plus longue et plus acharnée sous l'administration du duc d'Albe. Le gouverneur-général des Pays-Bas fit signifier aux échevins de Lille, le 19 août 1567, que les biens de Jehan-le-Sauvage, seigneur d'Escobèques, étaient confisqués ; les échevins protestèrent et firent consigner leur protestation dans le *Registre aux mémoires.* Le 15 décembre suivant, le duc fit signifier que l'on va procéder à la saisie des biens de ceux qui ont quitté le pays à l'occasion des troubles religieux ; après avoir de nouveau protesté, les échevins eurent recours aux états provinciaux de Lille, Douai et Orchies. A la première demande des subsides, les États déclarèrent qu'ils subordonnaient l'accord de l'aide à la reconnaissance du privilége de non-confiscation. Le duc veut s'en tenir au placard de 1519 ; en 1571, nouvelles remontrances des États et nouvelles lettres du duc défendant d'insister davantage. En 1573, les Etats refusent encore l'aide demandée si le privilége n'est pas reconnu. Don Louis de Requesens, successeur du duc d'Albe, propose une transaction qui est repoussée par les États; ceux-ci finissent toutefois par accepter un moyen terme qui était pour eux un véritable triomphe. Sous le duc de Parme, les échevins refusent de publier à la bretesque une ordonnance prononçant la confiscation de biens dans la châtellenie; et à partir de cette époque, on les laissa jouir de ce glorieux privilége. M. Houdoy a fait ressortir avec talent l'indomptable énergie du magistrat de Lille; et il a complété son intéressant travail par des pièces justificatives qui font de ce chapitre le *Cartulaire du privilége de non-confiscation.*

III. *Les comptes de la ville de Lille.* Nous nous étendrons moins longuement sur cette troisième partie qui est toute spéciale à la ville de Lille. Le patient historien de cette cité expose, avec les modifications qu'ils ont subies, les divers chapitres de la recette et de la dépense, tels qu'ils se trouvent dans les comptes de 1302 à 1468; cette analyse montre, article par article, quel était le budget d'une grande ville de la Flandre au moyen-âge. En tête de ce travail, l'auteur publie une préface qui devait précéder l'analyse complète de tous les comptes de la ville et ceux du domaine du comte dans la châtellenie, des archives ecclésiastiques et des documents relatifs aux arts et métiers, ensemble de cinq à six cents registres manuscrits qui ont été dépouillés au point de vue de l'archéologie, des arts

Digitized by Google

et de l'industrie et de certaines mentions d'intérêt général ou de particularités anecdoctives. M. Houdoy nous apprend qu'il a renoncé à cette publication parce qu'il a reconnu, après avoir achevé l'œuvre, que peu de personnes s'intéresserai nt à son travail. Il nous permettra de ne pas être de son avis; nous avons la conviction que cet immense travail, dont le résultat ferait connaître le mouvement intellectuel et artistique qui animait les grandes cités de la Flandre au moyen-âge, serait accueilli avec empressement par les érudits de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, et qu'elle offrirait une source abondante de renseignements, dans laquelle iraient puiser non-seulement ceux qui s'occupent d'histoire locale, mais aussi les écrivains qui veulent tracer, en ses grandes lignes, l'histoire des arts et de la civilisation.

C. D.

—

Epigraphie Santone et Aunisienne, par Louis Audiat. Paris. Dumoulin; Niort, L. Clouzot, 1871. in-8° de 310 pages.

M. L. Audiat a réuni dans ce volume plus de 350 inscriptions gravées sur la pierre, le bois ou le bronze dans la Saintonge et l'Aunis, depuis l'époque de la Gaule romaine jusqu'au XIXe siècle. Plusieurs sont publiées en fac-simile.

Les recueils de ce genre sont fort utiles; ils donnent des détails curieux sur une foule de personnages, et révèlent souvent des dates que l'on chercherait inutilement ailleurs. — Le livre de M. Audiat est écrit de la manière la plus intéressante; son style est vif, correct, et il sait intéresser ses lecteurs en faisant parler ses textes assez sévères à première vue. A-t-il toujours été indiscutable dans sa méthode de déchiffrement? Nous ne pouvons l'affirmer. En ce qui touche aux inscriptions antérieures au seizième siècle, nous pensons qu'il donne souvent prise à la critique. Il ne suffit pas d'être un homme de beaucoup d'esprit pour faire de l'épigraphie; il faut une longue habitude et des connaissances spéciales qui manquent évidemment à M. Audiat. Ainsi. p. 46, là où il lit *Lucius* ALBIMI*us*... *an*NO XXVII, etc., nous lisons.. ALBI.MILE*s* CENTVRIO LAENATIS *an*NO XXVII; p. 50, nous ferons observer que la première légion *Minervia* n'a jamais eu le titre d'*Auguste*; mais pour quoi insister sur ces critiques? Si l'*Épigraphie Santone et Aunisienne* a une seconde édition, ce que nous lui souhaitons de tout cœur, M. Audiat fera disparaître facilement, en consultant les spécialistes, toutes ces imperfections qui n'empêchent pas son livre d'être utile et attachant.

J. DE M.

—

Les anciennes églises à tour-géminée dans les villages danois, par J. Kornerup. In-8° de 10 pages, avec gravures sur bois intercalées dans le texte.

Les empreintes des bractéates en or, *essai d'interprétation*, par J.-J. A. Worsaae. In-8° de 40 pages et 10 planches.

Remarques sur les inscriptions runiques des bractéates en or, par Sophus Bugge. In-8° de 11 pages.

Ces trois mémoires, extraits des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, viennent d'être traduits du danois en français par M. l'abbé L. Morillot, curé de Buncey (Côte-d'Or). Ces dissertations sont très-intéressantes, et en prenant la peine de les faire passer dans notre idiome, le traducteur a rendu un véritable service aux archéologues. Le premier mémoire fait connaître certaines églises rurales danoises du XIIe siècle, qui possédaient deux tours. — Le second mémoire est une mono-

Digitized by Google

graphie substantielle de ces imitations barbares des monnaies romaines, destinées à servir d'ornements, et sur lesquelles le savant M. Worsaae retrouve des représentations de la mythologie septentrionale : nous en recommandons la lecture à tous ceux qui étudient l'ornementation des objets que l'on trouve dans les sépultures dites mérovingiennes. — Dans le troisième mémoire, M. S. Bugge cherche la signification des inscriptions gravées en écriture runique sur ces mêmes bractéates. Il pense que ces mots indiquaient tantôt le nom de celui qui avait fabriqué ces objets, tantôt le nom de leur possesseur. A. DE B.

—

Les Sceaux de la Commune, l'Hôtel-de-Ville et le Palais-de-Justice de Besançon, par Aug. CASTAN. Besançon. 1872, in-8° de 58 pages, avec deux planches et de nombreux bois intercalés dans le texte.

Cette dissertation, extraite des *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, vaut mieux que certains gros volumes. M. Castan y étudie avec le soin scrupuleux qu'il apporte à tous ses travaux, l'origine des armoiries municipales de Besançon : on y remarque des faits nouveaux et bien constatés. Sur l'Hôtel-de-Ville et le Palais-de-Justice, il donne des renseignements archéologiques très-précieux relatifs à leur construction. Nous ne craignons pas d'affirmer que cette brochure peut servir de modèle, et nous faisons des vœux pour que beaucoup de villes de France trouvent des historiens qui sachent aussi bien que M. Castan, se servir de la plume et du crayon.

Parmi les sceaux de la Commune de Besançon signalés par M. Castan, nous avons remarqué celui de la fin du XIIIe siècle qui représente une grande croix accostée d'un reliquaire en forme de bras, et d'un aigle éployé, à une seule tête et couronné. Le bras est celui de saint Étienne; l'aigle a été considéré longtemps comme le symbole du chapitre de Saint-Jean. M. Castan y voit l'aigle de l'empire d'Allemagne : il ajoute que l'aigle de saint Jean l'Évangéliste est toujours représenté au moyen-âge plus ou moins de profil. Nous lui ferons observer qu'au XIIIe siècle le contre-sceau de l'abbaye de Saint-Jean-de-Montierneuf, à Poitiers, portait un aigle éployé, en tout semblable à celui de Besançon, moins la couronne avec la légende FIGVRA S. IOHANNIS. — D'ailleurs n'y aurait-il pas lieu d'examiner si l'aigle que les villes impériales joignaient à leurs armoiries n'était pas toujours à deux têtes ? Nous ne voyons rien à Besançon qui empêche de retrouver, sur le sceau communal, les symboles des patrons de ses deux cathédrales, saint Etienne et saint Jean l'Évangéliste. J. DE M.

—

Supercheries littéraires, *pastiches, suppositions d'auteur, dans les lettres et dans les arts,* par Octave DELEPIERRE, secrétaire de la Légation de Belgique, membre de la Société des Antiquaires de Londres, etc. Londres, Trübner, 1872, pet. in-1° de 28 p.

M. O. Delepierre vient d'ajouter une curieuse étude à la liste déjà considérable de ses études littéraires et bibliographiques. Après s'être tour à tour occupé de la *Littérature macaronique*, des *Centons*, de la *Parodie*, des *Ouvrages composés par les fous*, des *rébus*, etc., l'actif érudit consacre aux *Pastiches* une monographie qui, pour les lettres, complète les essais de Ch. Nodier, de N. Chatelain, du marquis du Roure et de Quérard, et qui, pour les beaux-arts (p. 278-292), résume surtout le livre si peu connu d'Alexandre Foresi (*Tour de Babel, ou objets d'art faux pris pour vrais*, Florence, 1868, in-8°). Négligeant la partie du livre relative aux beaux-arts, où le

Digitized by Google

sujet n'est, du reste, qu'effleuré, j'appellerai l'attention sur la partie du livre relative aux lettres, où le sujet, au contraire, est en général traité avec de grands développements. M. Delepierre remonte jusqu'aux *Dialogues* de Platon, parmi lesquels plusieurs sont l'œuvre d'habiles faussaires, et il descend jusqu'aux autographes de Vrain Lucas. Combien de supercheries il signale entre celles-là! Indiquons, pour nous en tenir aux principales, les surpercheries commises par les auteurs de la correspondance de saint Paul et de Sénèque le philosophe, des livres de Hermès Trismégiste, de la plupart des odes d'Anacréon, de la plupart des sentences de Phocylide, des vers latins de Trabea (dus à Muret), qui trompèrent Joseph Scaliger, des vers latins de Turnus (dus à Guez de Balzac) et qui trompèrent Burmann, et, après lui, tant d'humanistes dont quelques-uns sont nos contemporains, de sept (sur douze) des *lettres portugaises*, des *Mémoires de d'Artagnan* et d'une foule d'autres mémoires non moins suspects, des *Lettres de madame de Maintenon* et de tant d'autres lettres apocryphes, etc. Parmi les écrivains qui ont le plus abusé de la confiance du public, M. Delepierre dénonce Courtils de Sandras, Meunier de Querlon, le baron de Lamothe-Langon, M. Paul Lacroix, et dans une autre catégorie où la mystification n'est plus un jeu, mais devient un acte d'indélicatesse, les dignes *Grecs* Minoï de Minas et Simonidès. Deux des discussions les plus intéressantes du volume sont celles de l'authenticité des *Lettres de Marie Stuart au comte de Bothwell* (p. 93-98) et celle de l'authenticité des *Poésies de Clotilde de Surville* (p. 99-108). On est heureux de trouver (p. 93), à propos de la reine d'Écosse, cette déclaration si formelle « que les lettres et papiers, qui ont formé la base de sa condamnation, n'étaient que de mauvais pastiches et une coupable supposition d'auteur. » Quant aux poésies de Clotilde de Surville, M. Delepierre, s'appuyant sur un solide travail spécial de M. A. Macé (Grenoble, 1870), assure que la première édition qui en fut donnée par Vanderbourg en 1803, renferme des vers du xve siècle, mais qui ont été remaniés, une première fois au xviie siècle, par Jeanne de Vallon, une seconde fois au xviiie, par le marquis de Surville. Ch. Nodier et M. de Roujoux composèrent les poésies qu'ils firent paraître, en 1826, sous le nom de Clotilde de Surville. Notons, en passant, cette rectification de la page 108 : Barbier, Charles Brunet et Quérard racontent avec une touchante unanimité que le marquis de Surville fut condamné à mort comme voleur de diligences; or, ce fut comme criminel d'État que, le 2 octobre 1798, on le fusilla au Puy-en-Velay.

Quelque soin que M. Delepierre ait apporté dans ses vastes recherches, quelque abondante qu'ait été sa récolte, il est loin d'avoir énuméré tous les pastiches qui ont eu de la célébrité, et de nouvelles lectures lui permettraient d'augmenter facilement son volume d'une centaine de pages bien remplies. En outre, les pages qui existent pourraient parfois être améliorées. Sans parler des fautes d'impression qui sont vraiment innombrables, il faudrait effacer quelques erreurs, et compléter quelques indications. Au nombre des erreurs, je citerai cette phrase de la page 294 sur un traducteur de Cicéron qui fut garde des sceaux sous Louis XIII : « M. Guillaume Duvair a composé une assez curieuse Anti-milonienne en français, » et cette phrase de la page 304 : « Il est curieux d'observer qu'Édouard Marie Œttinger, dans son grand ouvrage de 2,137 pages (lisez 2,192 colonnes) : *Bibliographie biographique universelle*, etc., ait oublié de faire mention des ouvrages relatifs à Marie Stuart. » Œttinger a si peu oublié les dits ouvrages, que l'énumération qu'il en

Digitized by Google

fait occupe trois colonnes de son recueil, les colonnes 1131, 1132 et 1133. Parmi les indications que M. Delepierre aurait à compléter, citons celle des apologistes de cette même Marie Stuart, où manque précisément (p. 93) le nom du dernier et du plus remarquable de tous, M. Jules Gauthier, dont le livre, si concluant (3 vol. in-8°, 1870) a été couronné en 1872, par l'Académie française. Pour Anacréon (p. 20), on aurait dû renvoyer le lecteur à la thèse latine de M. F. Colincamp (1848), qui ne laisse rien à désirer, et pour les lettres de Louis XVI (p. 199), à la dissertation décisive publiée, en 1865, par M. de Beaucourt dans la *Revue bibliographique et littéraire*. T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

SAINT-ÉTIENNE, IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER, RUE DE LA BOURSE, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

BIBLE ET L'ASSYRIOLOGIE

D'APRÈS LES RÉCENTES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

La plupart des découvertes faites en Assyrie par les archéologues modernes sont, pour nos saints livres, une bonne fortune, comme autant de rayons de lumière qui éclairent des points obscurs de l'histoire du peuple de Dieu. Les Hébreux et les Assyriens ont une origine commune : leurs pères ont foulé longtemps le même sol, vécu de la même vie. Vers les derniers jours de leur histoire, ces deux peuples se sont trouvés de nouveau réunis, lorsque, sous Nabuchodonosor, la force des armes ou plutôt la Providence ramena violemment les enfants d'Abraham aux lieux que leur père avait librement quittés. Entre ces deux périodes extrêmes de séparation volontaire et de réunion forcée, les fils d'Héber et les fils d'Assur mènent d'abord, pendant des siècles, une existence indépendante; mais ils gardent toujours, pour ainsi parler, l'empreinte de la même éducation de famille, dont les traces se manifestent dans les mœurs, dans les usages, dans la langue, quoique, par une grâce insigne de Dieu, la religion des Israélites soit complètement distincte de celle des habitants de la Mésopotamie; puis ils sont en guerre les uns contre les autres, jusqu'à ce que la puissance formidable des Assyro-Chaldéens engloutisse et absorbe pour un temps la nationalité juive.

Il n'existe donc aucun peuple de l'antiquité qui ait eu avec les Hébreux autant de points de contact que les Sémites orientaux; il n'en existe aucun par conséquent dont l'histoire soit

Digitized by Google

plus utile à connaître pour la pleine intelligence de l'histoire du peuple de Dieu, que celle du peuple de Sennachérib et de Nabuchodonosor. Aussi les découvertes de l'assyriologie sont-elles pour l'exégèse biblique un inappréciable trésor, et les chrétiens doivent-ils être pénétrés de reconnaissance pour les archéologues et les savants qui consacrent leurs travaux et leurs veilles aux fouilles de Hillah et de Birs-Nimroud, de Koyoundjik et de Khorsabad, ou bien au déchiffrement fastidieux de cette bizarre écriture à têtes de clous qui, pendant des siècles, a passé, aux yeux des Orientaux, pour l'œuvre fantastique des génies, aux yeux des Occidentaux pour un arcane impénétrable.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du déchiffrement des textes cunéiformes, non plus que des fouilles patientes et intelligentes opérées en Assyrie et en Chaldée par les explorateurs français et anglais. Qu'il nous suffise de remarquer que les documents assyriens ne font que rendre aux documents hébreux les services qu'ils en ont eux-mêmes fraternellement reçus. Ce n'est que la Bible hébraïque à la main que les assyriologues ont pu comprendre quelque chose aux ruines de Ninive et de Babylone et aux trésors exhumés de leurs cendres. C'est donc pure justice que ces ruines projettent à leur tour quelque lumière sur l'Ancien Testament. Par une coïncidence providentielle, au moment même où l'on commençait enfin à pénétrer le secret des signes mystérieux gravés en trois langues par l'ordre de Darius, fils d'Hystaspe, sur les rochers de Behistoun, non-seulement l'antique civilisation de Ninive et de Babylone, renaissant comme le phénix de ses cendres, sortait du fond du tombeau où elle était depuis si longtemps ensevelie, mais elle nous offrait, pour résoudre ses énigmes, jusqu'aux syllabaires, aux grammaires et aux dictionnaires[1] sans lesquels nous n'aurions jamais compris ni même lu cette écri-

[1] Ces documents ont été trouvés à Koyoundjik, l'ancienne cité royale de Ninive, par M. Layard, aujourd'hui ambassadeur d'Angleterre à Madrid, dans la bibliothèque du roi Assurbanipal, le Sardanapale de Bérose. Cette bibliothèque, dont nous aurons plus d'une fois occasion de parler, n'avait pas d'autres livres que des *coctiles laterculi*, comme les appelle Pline, c'est-à-dire des briques ou tablettes plates et carrées en terre cuite, portant sur leurs deux faces une page d'écriture cunéiforme cursive, très-fine et très-serrée, tracée sur l'argile encore fraîche avant sa cuisson. Les Assyriens ne se servaient ni d'encre ni de pinceau ; ils n'avaient sous la main ni papyrus, ni peaux préparées, ni planchettes, mais ils avaient de l'argile en abondance et ils en faisaient leur *papier*. Ils dessinaient leurs caractères en creux

Digitized by Google

ture étrange, qui semble avoir accumulé à plaisir les difficultés et les obscurités, qui est tout à la fois phonétique et idéographique, qui représente par des signes identiques des sons et des mots complètement différents, et, à ses diverses époques, ne comprend pas moins d'un millier de caractères, sans compter ceux que nous ne connaissons pas encore.

Cependant les ressources mêmes que nous fournissent les syllabaires et les autres tablettes trouvées, à Ninive, par M. Layard, dans la bibliothèque en briques du roi Sardanapale, auraient été insuffisantes, ou pour mieux dire inutiles, si les souvenirs historiques conservés dans les auteurs grecs et surtout dans les écrivains sacrés, si les langues sémitiques et surtout la langue hébraïque n'avaient servi de fil conducteur aux Grotefend et aux Saulcy, aux Hincks, aux Rawlinson et aux Oppert. C'est grâce aux lumières qu'ils ont puisées dans ces sources étrangères que ces savants ont dissipé d'abord des ténèbres jusqu'ici impénétrables. Le plein jour ne s'est pas encore fait partout, mais la plupart des résultats sont sûrs et incontestables. La moisson est suffisamment mûre, elle est abondante. Le temps est venu de cueillir les fruits, et de donner à la Bible la part qui lui revient.

Nous nous efforcerons de mettre à profit dans cette étude tous les grands travaux qui ont été publiés sur l'Assyrie et la Chaldée depuis 1847, époque où l'on a commencé à s'occuper avec succès des inscriptions cunéiformes ; mais nous emprunterons particulièrement à MM. Jules Oppert et François Lenormant.

M. Oppert est en France le plus illustre représentant de

sur la terre molle, à l'aide d'un stylet triangulaire dont on a trouvé de nombreux échantillons dans les ruines de Ninive. Le coup de stylet dans l'argile produisait naturellement une espèce de *clou* ou *coin*, qui, étant l'élément générateur de toutes les figures syllabiques, a fait donner à l'écriture assyrienne le nom de *cunéiforme*. On faisait cuire les tablettes après les avoir écrites. — Les fragments de tablettes recueillis dans le palais d'Assurbanipal sont au nombre de plus de vingt mille, presque tous aujourd'hui au British Museum (S. Birch, *Transactions of the Society of biblical Archeology*, janv. 1872, p. 5). Chaque brique de la bibliothèque de ce roi était numérotée, et formait le feuillet d'un livre dont l'ensemble était constitué par la réunion d'une série de briques pareilles. Ces feuillets ont été brisés et entassés pêle-mêle dans les caisses dont on s'est servi pour les envoyer en Angleterre, et il faut aujourd'hui un travail patient, délicat et fort long pour les remettre tous dans leur état primitif. Ces livres singuliers, outre les sujets grammaticaux, traitent des questions mythologiques, scientifiques, historiques, juridiques, etc. (Lenormant, *Essai de commentaire de Bérose*, p. 13-33).

Digitized by Google

l'assyriologie [1]. Sa vaste science, sa connaissance approfondie de tous les idiomes sémitiques et d'un grand nombre de langues indo-européennes et même touraniennes, jointes à sa perspicacité, ont donné à ses recherches une sûreté de coup d'œil et une pénétration de vue qui ont fait de lui l'un des principaux fondateurs de la science assyriologique. Nous ne pouvons énumérer ici ses nombreuses publications. Contentons-nous d'indiquer son grand ouvrage de l'*Expédition en Mésopotamie* [2], mine inépuisable de faits et de renseignements que devront toujours consulter ceux qui s'occupent de ce genre d'études.

M. François Lenormant est celui de tous les assyriologues qui a le plus contribué à vulgariser les résultats des recherches et des découvertes faites dans l'Asie antérieure, — pour ne parler ici que du sujet auquel est consacré cet article, car aucun champ de l'antiquité ne lui est resté étranger. — Son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* [3], qui jouit d'un si légitime succès et qui est devenu réellement le Manuel de tous ceux qui veulent connaître l'histoire ancienne, a très-heureusement résumé les meilleurs travaux publiés jusqu'à ce jour sur l'Assyrie et la Chaldée. Rien d'important n'a échappé à ses investigations, et son livre peut tenir lieu, à lui seul, de toute une bibliothèque assyriologique, à l'usage des personnes qui ne se sont pas exclusivement vouées au déchiffrement des textes cunéiformes.

Non content des services ainsi rendus aux études assyriennes, M. Lenormant consacre une partie de ses veilles à l'élucidation de points encore obscurs de l'histoire de Ninive ou de Babylone. C'est ainsi qu'il a publié en 1868 un important

[1] Sir Henry Rawlinson, son illustre émule en Angleterre, l'appelait, en 1869, dans un discours à la Société asiatique de Londres, « the leading cuneiform authority on the Continent » (*Journ. of the R. asiatic Society*, p. XXII).

[2] *Expédition scientifique en Mésopotamie, exécutée par ordre du gouvernement de 1851 à 1854*, par MM. Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert. Publiée par Jules Oppert. — Tome Ier, *Relation du voyage et résultats de l'expédition* (Paris, 1863); tome II, *Déchiffrement des Inscriptions cunéiformes* (Paris, 1859, Imprimerie impériale).

[3] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Sixième édition. Paris, 1869, 3 vol. gr. in-18, avec un *Atlas* de 24 cartes. — L'auteur, sur la demande du gouvernement fédéral suisse, a publié à part à l'usage des classes : *Histoire du peuple juif*, in-18, et *Histoire des peuples orientaux et de l'Inde*, 1869, in-18.

Digitized by Google

Essai sur un document mathématique chaldéen qui est un véritable traité sur le système des poids et mesures de Babylone, et qu'il a commencé en 1871 la publication d'une série de *Lettres assyriologiques et épigraphiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure*, où sont examinées et discutées à fond des questions aussi utiles qu'intéressantes [1]. Il y a quelques mois, il nous a également donné un *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, où une orthodoxie sévère aurait à faire des réserves, comme dans quelques autres publications du même auteur, mais où la critique doit rendre hommage aux recherches et à l'érudition du savant. Nous aurons fréquemment l'occasion de faire des emprunts à cet important ouvrage, ainsi qu'aux autres que nous venons d'indiquer.

La marche que nous allons suivre dans notre étude est tracée d'avance par la nature même du sujet : nous devons suivre pas à pas l'ordre même de l'histoire biblique.

I

COSMOGONIE.

Les documents assyriens remontent, comme la Bible, jusqu'à l'origine du monde.

La Genèse s'ouvre par ces paroles : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Et la terre était sans forme et vide, *tohou va-bohou*, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme, *tehom*.

« Le premier jour, Dieu créa la lumière. Le second, il sépara les eaux supérieures des eaux inférieures. Le troisième, il organisa le règne végétal. Le quatrième, il créa le soleil, la lune et les étoiles. Le cinquième, il créa les poissons et les oiseaux. Le sixième, il créa les bêtes de la terre et enfin l'homme. »

[1] Cinq lettres ont déjà paru en deux volumes in-4° autographiés, 1871 et 1872. — Voir le compte-rendu de M. Robiou dans la *Revue*, octobre 1872, p. 593, et janvier 1873, p. 345.

Digitized by Google

Tel est, en résumé, le premier chapitre de la Bible.

Les Assyriens semblent avoir cru, comme les Hébreux, que le ciel avait été créé d'abord, la terre ensuite. Nous avons un indice de cette croyance dans une circonstance qui paraît en soi insignifiante, mais qui, en réalité, mérite de fixer notre attention. On sait qu'il existe plusieurs inscriptions trilingues des Achéménides, rédigées en perse, en médo-scythique et en assyrien. La version assyrienne suit généralement pas à pas le texte perse, si bien qu'on a pu faire les premières tentatives de déchiffrement sur la langue assyrienne, par la comparaison établie, mot pour mot, entre le perse et l'assyrien. On a constaté cependant, quand la science a eu fait des progrès, quelques différences entre le texte et la traduction. Ainsi l'on a remarqué que le signe assyrien auquel M. de Saulcy, dans ses *Recherches sur l'écriture cunéiforme*[1], avait attribué la valeur de « terre, » parce qu'il correspondait par son rang au mot perse *bumim*, « terre, » signifie au contraire « ciel. » On s'est alors demandé quelle pouvait être la cause de cette inversion inattendue.

Elle n'était pas fortuite, car elle se retrouve dans toutes les inscriptions trilingues[2]: tandis que, dans le scythique et le perse, Ormuzd est nommé le père de la terre et du ciel, dans la traduction assyrienne l'ordre est constamment interverti, et il est appelé le père du ciel et de la terre. Ce changement, plusieurs fois répété, est donc fait à dessein et avec intention. Il n'est pas d'ailleurs le seul qui se rencontre dans la version assyrienne. A Nakch-i-Roustam, Darius, fils d'Hystaspe, se dit dans le perse et le médo-scythique : « Perse, fils de Perse, aryen de race aryenne. » La traduction babylonienne a reproduit les mots « Perse, fils de Perse, » mais elle a omis les autres, afin de ne pas insister auprès des Sémites sur l'origine aryenne du grand roi. Dans les documents de Babylone proprement dits, ni Cyrus, ni Darius, ni Artaxercès, par égard pour leurs sujets chaldéens, ne prennent le titre de roi de Perse; ils s'appellent seulement « rois de Babylone et des nations. » C'est un sentiment semblable qui explique l'omis-

[1] *Recherches sur l'écriture cunéiforme. Inscriptions des Achéménides* (autographie, 1849), p. 7-8.

[2] Excepté les inscriptions D et E de Xercès à Persépolis (Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 154, 159).

Digitized by Google

sion dont nous venons de parler et les autres différences qu'on remarque dans les inscriptions trilingues entre le perse et l'assyrien. A Behistoun, dans cinq passages, le texte babylonien donne des chiffres précis sur le nombre des ennemis tués ou faits prisonniers dans la bataille, là où le texte perse se contente d'indications vagues. C'est pour se conformer, en parlant la langue des Assyriens, à l'usage de leurs anciens rois, qui donnaient toujours sur leurs monuments le nombre exact des morts et des captifs. C'est donc aussi sans doute pour respecter les croyances cosmogoniques de la Chaldée que la version assyrienne des inscriptions trilingues place le ciel avant la terre, comme l'a ingénieusement observé M. Oppert[1].

Lorsque la terre eut été créé, elle était d'abord, nous dit la Genèse, sans forme et vide, *tohou va-bohou*. Le mot *bohou* semble avoir été traditionnel, de toute antiquité, dans la race sémitique pour peindre le chaos primitif; car nous retrouvons en Assyrie un dieu *Baou*, dieu du chaos[2], qui doit tirer son origine de l'usage, reçu de tout temps, de caractériser par ce mot le désordre primordial des éléments. Les Hébreux ne perdirent pas le souvenir du vrai sens de *bohou*, qui, dans leur langue, ne fut jamais qu'un substantif commun ou une épithète, exprimant un état de désorganisation et de désordre[3]; les Assyriens en altérèrent la signification, et en firent un personnage divin.

L'abîme primordial, *tehom*, devient aussi une divinité de la mythologie assyrienne, la déesse Tihavti[4], probablement de la même manière que Baou était devenu un dieu. Cette métamorphose est d'autant plus surprenante en Chaldée que le mot *tihavti* ou *tihamti* fut toujours très-usité dans ce pays pour désigner la mer, conformément à sa signification originelle. En hébreu, au contraire, *tehom* est d'un usage assez rare, et

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. II, pages 170, 161, 223, 224, 227, 228, 230, 128.

[2] Fr. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 126-127.

[3] *Gen.*, I, 2; *Jer.*, IV, 23; *Is.*, XXXIV, 11.

[4] Fr. Lenormant, *Essai de commentaire*, etc., p. 86. — *Tihavti* peut se prononcer aussi *Tihamti*, car *am* et *av* sont exprimés en assyrien par le même signe cunéiforme, de même que *ma* et *va*, *mi* et *vi*, *mu* et *vu*, *im* et *iv*, *um* et *uv* (voir Ménant, *Syllabaire assyrien*, p. 186, nos 45-51). Le son du *m* et du *v* paraît avoir été à peu près semblable dans la prononciation assyrienne de ces syllabes, comme l'est celui du *b* et du *p*, du *d* et du *t* en allemand.

Digitized by Google

presque exclusivement poétique ; mais il y a toujours gardé et sans exception son véritable sens d'amas d'eau.

Les détails de la cosmogonie chaldéenne ne se sont pas rencontrés sur les monuments jusqu'ici publiés, mais ils nous ont été conservés dans un précieux fragment de Bérose [1], qui est confirmé par les monuments connus et qui mérite d'être rapporté ici. D'après cet historien, qui avait recueilli les traditions nationales dans les bibliothèques de Babylone, la première année du monde sortit de la mer Érythrée un animal doué de raison. C'était un monstre tout à la fois homme et poisson, il avait une tête d'homme au-dessous de sa tête de poisson : des pieds d'homme sortaient de sa queue, il parlait une parole humaine. On l'appelait Oannès [2]. Il passait la journée sur la terre au milieu des hommes, leur enseignant les lettres, les sciences et les arts ; puis, au coucher du soleil, il rentrait dans la mer, et passait la nuit dans le sein des flots. Oannès écrivit un livre sur l'origine des choses. Voici ce que disait ce livre :

« Il y eut un temps où tout était ténèbres et eau, et dans ce milieu s'engendrèrent spontanément des animaux monstrueux et des figures les plus particulières : des hommes à deux ailes, et quelques-uns avec quatre, à deux faces, à deux têtes, l'une d'homme et l'autre de femme, sur un seul corps, et avec les deux sexes en même temps ; des hommes avec des jambes et des cornes de chèvre ou des pieds de cheval ; d'autres avec les membres postérieurs d'un cheval et ceux de devant d'un homme, semblables aux hippocentaures. Il y avait aussi des taureaux à tête humaine, des chiens à quatre corps et à queue de poisson, des chevaux à tête de chien, des animaux à tête et à corps de cheval et à queue de poisson, d'autres quadrupèdes où toutes les formes animales étaient

[1] Bérose, né du temps d'Alexandre-le-Grand, était prêtre du dieu Bel à Babylone. Il composa en trois livres une précieuse *Histoire chaldéenne*, dont il ne nous reste malheureusement que des fragments cités par d'anciens auteurs, et spécialement par Eusèbe de Césarée. Bérose dédia son Histoire à Antiochus Soter qui régna de 281 à 260 av. J.-C. — D'après Clinton, il dut la publier peu après 280, parce qu'il était déjà à cette époque d'un âge avancé. V. C. Müller, *Fragmenta scriptorum græcorum* (éd. Didot), t. II, p. 495, et L. Schmitz dans *Smith's Dictionary of Biography and Mythology*, t. I, p. 484.

[2] Les monuments assyro-chaldéens représentent Oannès d'une manière tout-à-fait conforme à la description de Bérose. (Voir son image, Layard, *Nineveh and its remains*, t. II, p. 466, et *Nineveh and Babylon*, p. 343 et 350.) — Ces figures sont reproduites dans *Smith's Dictionary of the Bible*, au mot Dagon, t. I, p. 381. On en voit de semblables au musée assyrien du Louvre (Cf. Longpérier, *Notice des Antiquités assyriennes*, p. 44).

Digitized by Google

confondues, des poissons, des reptiles, des serpents et toute sorte de monstres merveilleux, présentant la plus grande variété dans leurs formes, dont on voit les images dans les peintures du temple de Bélus. Une femme, nommée Omoroca, présidait à cette création; elle porte dans la langue des Chaldéens le nom de Thavvath, qui signifie en grec « la mer; » on l'identifie aussi à la lune.

« Les choses étant en cet état, Bélus survint, et coupa la femme en deux; de la moitié inférieure de son corps il fit la terre, et de la moitié supérieure le ciel, et tous les êtres qui étaient en elle disparurent. Ceci est une manière figurée d'exprimer la production de l'univers et des êtres animés, de la matière humide. Bélus alors se trancha sa propre tête, et les autres dieux, ayant pétri le sang qui en coulait avec la terre, formèrent les hommes, qui pour cela sont doués d'intelligence et participent de la pensée divine. C'est ainsi que Bélus, que les Grecs expliquent par Zeus, ayant divisé les ténèbres, sépara le ciel et la terre, et ordonna le monde; et tous les êtres animés qui ne pouvaient pas supporter l'action de la lumière périrent. Bélus, voyant que la terre était déserte quoique fertile, commanda à l'un des dieux de lui couper la tête, et pétrissant le sang qui coulait avec la terre, il façonna les hommes, ainsi que les animaux qui peuvent vivre au contact de l'air. Ensuite Bélus forma aussi les étoiles, le soleil, la lune et les cinq planètes [1]. »

Tel est le récit de Bérose. Les découvertes faites en Mésopotamie en confirment l'exactitude. Bel-Mardouk ou Bélus, le dieu spécial et tutélaire de la capitale de la Chaldée, est souvent représenté sur les cylindres babyloniens tel que nous venons de le voir dépeint, c'est-à-dire armé du glaive [2] avec lequel il a coupé en deux Bélit-Tihavti, la déesse de la mort et du chaos, appelée en grec Omoroca, nom sous lequel on retrouve sa qualification assyrienne [3] d'*Um-Uruk* ou mère de la ville d'Uruk (Érech), la ville des morts par excellence, le grand champ de sépulture de la Chaldée antique [4]. Sur un cylindre publié par Lajard [5], Bel-Mardouk est debout en face de Bélit-Tihavti ou Omoroca, placée au milieu des monstres auxquels elle préside : elle est munie de grandes ailes et tient une harpe à la main. Un autre cylindre qu'on trouve dans la même collection [6] représente la

[1] Bérose, traduction de M. F. Lenormant dans son *Essai de commentaire sur Bérose*, p. 11-12. — Voir aussi *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. II, p. 262-263; et le texte dans Migne, *Patrol. grecque*, t. XIX, col. 109-112.

[2] C'est aussi de la même manière que le prophète Baruch, VI, 14, représente Bel-Mardouk, en parlant des rois de Babylone.

[3] Voir ligne 52, colonne 2, de l'inscription de Nabuchodonosor, du baril de Philipps.

[4] Fr. Lenormant, *Essai de commentaire de Bérose*, p. 88.

[5] *Culte de Mithra*, pl. LIV, n° 8.

[6] Planche XLIX.

Digitized by Google

lutte même du démiurge et de la déesse du chaos : Bel-Mardouk, debout, armé de la foudre et du glaive, va frapper Um-Uruk, symbolisée sous la forme d'une lionne dressée et aussi grande que lui. En arrière de la lionne sont quatre zones superposées : la première contenant divers animaux et trois têtes humaines ; la seconde une chèvre, un lion, un homme renversé et un aigle ; la troisième est occupée par les flots de l'abîme ; l'inférieure enfin laisse voir divers êtres monstrueux, entre autres un lion ailé et un homme agenouillé avec deux têtes, l'une humaine et l'autre de taureau [1].

Ainsi nous retrouvons dans cette quatrième zone comme un reste de ces tableaux de monstres dont la description tient une si large place dans la narration de l'historien de la Chaldée. Nous n'avons plus, il est vrai, ces peintures du temple de Bélus, où l'on voyait, nous dit-il, les images de ces animaux bizarres et fantastiques ; mais, outre les cylindres dont nous venons de parler, une foule d'autres cylindres babyloniens et un grand nombre de bas-reliefs ninivites témoignent que les monstres primitifs dont nous parle Bérose étaient réellement aussi célèbres que le suppose la complaisance avec laquelle il les énumère et les décrit, car on rencontre partout des personnages à deux faces, des figures à deux et quatre ailes, la chèvre ailée à face humaine, l'homme à pieds et à cornes de taureau, le taureau à tête humaine, etc. [2].

Les Assyriens semblent avoir regardé l'Océan comme un reste de l'abîme primordial et en avoir fait le séjour de ces animaux étranges dont nous parle leur cosmogonie. Nous voyons du moins dans un bas-relief de Khorsabad, conservé au Musée du Louvre, et destiné à représenter le transport, par mer, de bois amenés pour les constructions du roi Sargon, des reptiles et des poissons imaginaires, des serpents gigantesques, des taureaux simplement ailés, des personnages à corps de poisson surmontés d'un buste humain, etc. [3]

Ce que nous venons de dire suffit pour prouver l'exactitude de Bérose. Si nous comparons maintenant sa cosmogonie avec celle

[1] Fr. Lenormant, *Essai de commentaire de Bérose*, p. 85.
[2] *Ib.*, p. 84-85.
[3] Fr. Lenormant, *ib.*, p. 83. — Botta, *Monuments de Ninive* ; t. I, pl. XXXII-XXXIV. — De Longpérier, *Notice des Antiquités assyriennes*, 3e édition, p. 46-47.

Digitized by Google

de Moïse, nous voyons qu'elles se ressemblent assez pour qu'il ne soit pas permis de douter de leur commune origine et qu'elles diffèrent trop pour qu'il soit possible de méconnaître quel est le canal qui a conservé la vérité dans sa pureté native. Les ressemblances sont incontestables : on trouve dans l'une et dans l'autre le chaos primitif et les ténèbres primordiales, les eaux couvrant toute la face de la terre ; puis la séparation du ciel et de la terre, de la terre et des eaux ; l'ordre établi dans le monde, la formation du soleil et des étoiles, celle des animaux et de l'homme, façonné avec du limon et redevable de l'intelligence, qui en fait le roi de la nature, à son origine divine.

Les divergences ne sont pas moins profondes. — La vérité s'est altérée et défigurée en Chaldée ; la légende que nous a conservée Bérose s'est empreinte d'une forte couleur mythologique, étrangère au récit biblique, et elle est souillée de beaucoup d'erreurs. La principale consiste en ce qu'elle suppose la matière incréée et éternelle. M. Fr. Lenormant a très-justement insisté sur cette erreur.

« Un abîme, dit-il, sépare les deux conceptions de la cosmogonie babylonienne et de la cosmogonie biblique, malgré les plus frappantes ressemblances dans la forme extérieure. D'une part, nous avons la matière éternelle organisée par un démiurge qui émane de son propre sein ; de l'autre, l'univers créé *ex nihilo* par la toute-puissance d'un Dieu purement spirituel. Pour donner au vieux récit que l'on faisait dans les sanctuaires de la Chaldée ce sens tout nouveau...., il a suffi au rédacteur de la Genèse d'ajouter au début de tout, avant la peinture du chaos, par laquelle commençaient les cosmogonies de la Chaldée et de la Phénicie, ce simple verset : « Au commencement, Dieu créa « le ciel et la terre[1]. » Dès lors l'acte libre du créateur spirituel est placé avant l'existence même du chaos, que le panthéisme païen croyait antérieur à tout ; ce chaos, premier principe pour les Chaldéens et d'où les dieux eux-mêmes étaient sortis, devient une création que l'Éternel fait apparaître dans le temps[2]. »

[1] Nous ne croyons pas, comme M. Lenormant, que le récit de la Genèse est une édition corrigée, pour ainsi dire, de la tradition babylonienne. Nous pensons au contraire, et nous le montrerons tout-à-l'heure, que le récit de Moïse est la tradition primitive, conservée dans son intégrité, telle qu'elle avait été révélée par Dieu au premier homme, tandis que la tradition chaldéenne est une tradition altérée.

[2] Lenormant, *Essai de commentaire*, etc., p. 73-74.

Digitized by Google

A cette divergence fondamentale entre Moïse et Bérose s'ajoutent plusieurs autres différences qui, sans avoir toutes la même gravité, sont pourtant encore très-significatives. Au lieu du monothéisme de la Bible, nous voyons dans le récit chaldéen un polythéisme fortement caractérisé. La narration simple et grave de la Genèse est remplacée par un tissu de fables : c'est Bel qui se tranche lui-même la tête ou, selon une autre version, ordonne à un dieu subalterne de se trancher la tête ; ce sont des êtres chimériques, des monstres sans nombre énumérés et décrits avec complaisance, et qui étaient connus dans toute l'Asie antérieure et jusqu'en Grèce, où Aristophane raconte une partie de leur histoire dans le « Banquet » de Platon. Comment expliquer, si ce n'est par une intervention divine, que ces animaux fantastiques, si fameux dans tout l'Orient, n'aient trouvé aucune place dans le premier chapitre de la Genèse ?

L'idée de l'homme formé du limon de la terre est l'un des plus antiques débris de la tradition primitive. On la retrouve chez les peuples les plus divers [1], et chez les Babyloniens, comme chez les Juifs [2]. Bérose, au moins dans sa première leçon, et la Genèse signalent de concert, entre la création de l'homme et celle des animaux, une différence dont Bossuet nous fait parfaitement saisir le sens. « Tous les animaux, dit ce grand théologien, dans ses *Élévations sur les Mystères*, sont créés par commandement, sans qu'il soit dit que Dieu y ait mis la main. Mais quand il veut former le corps de l'homme, il prend lui-même de la boue entre ses doigts, et il lui donne sa figure. Dieu n'a point de doigts ni de mains : Dieu n'a pas plus fait le corps de l'homme que celui des autres animaux ; mais il nous montre seulement dans celui de l'homme un dessein et une attention particulière. »

Il y a cependant des différences entre Moïse et Bérose au sujet de la formation de l'homme. La Genèse garde la juste mesure et se borne à dire, pour signaler l'attention particulière apportée par le Créateur à la création de l'homme, que Jéhova-Élohim le forma du limon de la terre. La tradition chaldéenne dépasse le but en nous représentant le dieu Bel se coupant la tête et pétrissant la terre avec son sang pour donner la vie et l'intelligence à l'homme. De plus, il semble résulter du texte de Bérose, tel que

[1] V. Lenormant, *Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 15.
[2] *Gen.*, II, 7.

Digitized by Google

le restitue M. Lenormant, que la cosmogonie babylonienne faisait naître l'homme avant les animaux. Dans la Bible, au contraire, la création de l'homme est la dernière comme la plus parfaite, et vient mettre le sceau à l'œuvre de Dieu.

Des différences et des ressemblances que nous venons de signaler, on a le droit de tirer des conclusions importantes dont nous aurons plus d'une fois occasion de faire usage dans le cours de cette étude. Jusqu'ici on n'a pas suffisamment mis en relief, ce nous semble, combien cette comparaison des traditions sacrées et des traditions profanes est à l'avantage des livres saints, de même qu'on n'a pas assez clairement déduit les conséquences qui en découlent.

En présence de récits tels que ceux de Moïse et de Bérose, on se demande naturellement où ils ont été puisés. Il n'y a que trois réponses possibles : la Bible a emprunté à Bérose, ou bien Bérose a emprunté à la Bible [1], ou bien enfin l'un et l'autre ont emprunté à une source commune. On ne saurait soutenir que la Genèse a copié Bérose, car, de l'aveu de tous, elle est plus ancienne. On ne peut prétendre non plus que la narration d'Oannès est extraite de la Genèse : l'historien, à qui toutes les découvertes faites en Chaldée donnent raison, nous assure qu'il l'a prise dans les bibliothèques de Babylone ; mais ne nous dirait-il pas où il a cherché ses matériaux, nous pourrions bien affirmer, sans crainte de nous tromper, que ce n'est pas dans les livres hébreux, qui tiennent un langage si différent du sien. Il faut donc admettre que l'écrivain israélite et l'écrivain mésopotamien nous ont transmis une même tradition, qui a été commune à l'origine, mais qui a pris des nuances diverses en passant par des canaux distincts. Ainsi s'expliquent les divergences et les traits de ressemblance.

Ce résultat acquis, il est aisé de se prononcer sur l'ancienneté et la valeur relative des deux traditions. Qui pourrait nier, même indépendamment de l'inspiration divine et en se plaçant sur le terrain purement scientifique, que les traditions bibliques sont plus pures, plus rapprochées de la source que les traditions

[1] Cette opinion a été soutenue par Fréret dans ses *Observations sur les armées employées à Babylone, avant et depuis la conquête de cette ville par Alexandre*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI (Paris 1751), deuxième partie, p. 209. Elle vient d'être soutenue encore par M. L. Schmitz dans *Smith's Dictionary of Biography and Mythology*, t. I, p. 484.

Digitized by Google

chaldéennes ? Il faudrait être aveugle pour ne point voir que ces dernières, qui ne nous sont parvenues que couvertes d'une épaisse couche de rouille mythologique, ont été altérées et défigurées par la suite des temps.

Que faut-il conclure de là ? Que ce ne sont point les récits altérés des bords de l'Euphrate et du Tigre qui doivent nous servir à expliquer, encore moins à réformer la Bible, mais que c'est au contraire la Bible qui doit nous fournir, en bonne critique, le moyen de purifier les sources corrompues de la Mésopotamie. Quand l'accord règne entre la Sainte Écriture et les souvenirs de la Chaldée, les deux récits se confirment et se corroborent mutuellement ; s'ils se contredisent, c'est, nous le verrons, celui de la Bible qui mérite la préférence. On ne doit point aller chercher dans ce qui s'est fait ou ce qui s'est pensé, plusieurs siècles plus tard, au temps de Nabuchodonosor ou de Bérose, dans la patrie d'Abraham, l'origine et l'explication de tout ce que lui et ses descendants ont fait ou pensé en Palestine ; on ressemblerait à l'historien qui voudrait rendre compte des coutumes et des mœurs des Gaulois, nos ancêtres, par les usages actuels des habitants de l'Hindoustan, et l'on tomberait de la sorte dans les erreurs les plus graves.

C'est ainsi qu'on aurait tort, comme nous le verrons bientôt, d'aller demander aux Assyriens des derniers temps ce qu'étaient les Chérubins dont nous parle la Genèse, à l'occasion du Paradis terrestre, qui doit nous arrêter maintenant quelques moments.

II

LE PARADIS TERRESTRE.

L'Écriture nous apprend que le premier homme fut placé, après sa création, dans un jardin de délices. La tradition de presque tous les peuples a conservé le souvenir de ce Paradis terrestre [1].

[1] Voir Obry, *Du berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses, et les Hébreux* (Paris, 1858).

Digitized by Google

Dans l'Assemblée générale annuelle de la Société asiatique de Londres tenue le 31 mai 1869, sir Henry Rawlinson, en acceptant la présidence qui venait de lui être déférée, rendit compte des progrès de l'assyriologie et des richesses inappréciables renfermées dans la bibliothèque du roi de Ninive, Assurbanipal, actuellement au Musée britannique. Voici le résumé d'une partie de son discours, tel qu'il a été publié par le *Journal de la Société* : « Parlant de ses recherches personnelles, sir Henry fit ressortir l'importance et l'intérêt des tablettes bilingues du Muséum. Ces tablettes, qui furent copiées, au VIIe siècle avant J.-C., sur des documents antérieurs, presque complètement effacés par le temps, contenaient, pour la plupart, des hymnes, des prières et des légendes mythologiques des Babyloniens primitifs. Ces documents appartenaient certainement à une époque beaucoup plus ancienne que celle où la colonie des Hébreux indigènes quitta la ville d'Ur, sous la conduite d'Abraham. Il était donc très-naturel de s'attendre à ce que le contenu de ces tablettes correspondrait plus ou moins aux premiers chapitres de la Genèse. Ce sujet avait, dans ces derniers temps, attiré l'attention la plus sérieuse de sir Henry. Il présentera prochainement à la Société le premier fruit de son travail, dans un essai sur la géographie du Paradis terrestre. Il ne voudrait point déflorer actuellement l'intérêt de ses découvertes qu'il se propose de publier bientôt, mais il peut affirmer dès maintenant que *Gan-Éden*, dans lequel les Hébreux voyaient « le jardin d'Éden, » était en réalité le nom national de la province de Babylone ; que les quatre rivières qui arrosaient le jardin étaient le double Euphrate et le double Tigre, qui effectivement arrosaient et fertilisaient tout le pays, et servent souvent dans les inscriptions à le caractériser au point de vue hydrographique. On a reconnu le Tigre et l'Euphrate parmi les rivières du Paradis terrestre, mais ce sont seulement ses propres recherches qui lui ont permis d'identifier le Gihon, « qui entoure toute la terre de Cousch, » avec le *Juḥa*, c'est-à-dire le bras gauche du Tigre, lequel formait un coude jusque près du pied des monts Cosséens, ainsi que de reconnaître dans le Phison le bras droit de l'Euphrate, appelé par les Assyriens *Ugni*, c'est-à-dire « le brillant. » — Sir H. Rawlinson a aussi rencontré dans le cours de ses études cunéiformes plusieurs renseignements très-importants sur les Adamites de la Bible, sur le déluge, sur la construction de la tour (de

Digitized by Google

Babel), sur la dispersion du genre humain. Il soumettra plus tard ses découvertes à la Société quand le moment en sera venu[1]. »

Tant que les documents originaux ne seront point publiés, il sera impossible de contrôler et de critiquer dans le détail les affirmations du colonel Rawlinson, renfermées dans le compte-rendu de la Société asiatique de Londres qu'on vient de lire ; mais il en résulte au moins ceci, c'est que la tradition du Paradis terrestre, comme les autres principales traditions consignées dans la Genèse dont nous aurons à parler, étaient connues à Babylone. Le savant assyriologue anglais, plus heureux que ses devanciers, aura-t-il réussi à fixer définitivement la situation du Paradis terrestre ? Nous l'ignorons, mais Moïse place l'Éden « à l'orient, »[2] et la solution de sir Henry Rawlinson concorde avec cette indication géographique de l'auteur sacré.

Les textes cunéiformes publiés jusqu'à présent ne parlent pas expressément de l'arbre de vie de l'Éden ; mais il est difficile de ne pas le reconnaître dans l'arbre sacré qu'on voit fréquemment représenté sur les bas-reliefs assyriens et sur les cylindres babyloniens.

Cet arbre mystérieux a pris sur les monuments une forme conventionnelle et hiératique qui ne permet pas de le déterminer botaniquement avec une entière certitude, quoiqu'on pense que c'est « l'asclepias acida, » la même plante que le « soma »

[1] *Journal of the Royal Asiatic Society : Annual Report*, ann. 1869, p. XXIII-XXIV. — M. Samuel Birch, dans son *Discours sur les Progrès de l'archéologie biblique*, prononcé à l'occasion de l'inauguration de la Société d'Archéologie biblique, dit aussi : « Many of the traditions (of Babylonia) point to the diluvian and antediluvian records of the two great semitic races » (*Transactions of the S. of B. A.*, janv. 1872, p. 3).

[2] *Gen.*, II, 8, *miqqedem*. La *Vulgate* traduit : « *à principio*, au commencement. » mais le sens de l'hébreu n'est pas douteux dans ce passage, et il faut traduire « à l'orient, » comme l'ont fait les Septante, et à leur suite les Pères de l'Église grecque et presque tous les commentateurs modernes (Voir dom Calmet, *Comm. litt. sur la Gen.*, deuxième éd., p. 56). — Selon S. Jean Chrysostome, Théodoret, S. Jean Damascène, c'est de la position géographique de l'Éden que vient l'habitude des chrétiens de se tourner vers l'orient pour prier. On a aussi rattaché au même fait l'orientation de nos églises. — M. Lenormant (*Essai de commentaire*, p. 393) voit dans le pays qui est, d'après M. Oppert, le Sennaar, le « pays de l'orient. » Au lieu de lire Sennaar, il lit, en accadien, *mat Kurra*. Or, comme ce *mat Kurra*, qui signifie le « pays situé à l'orient, » est appelé « le père des pays, » il croit reconnaître dans ce nom « un précieux indice de l'existence, chez les Babyloniens, de la tradition qui plaçait dans l'est le berceau de l'humanité. » L'identification de M. Oppert est cependant au moins très-probable.

Digitized by Google

sacré des anciens Aryas. Il n'est pas représenté partout de la même manière. Cependant il est toujours de hauteur moyenne, au port pyramidal; sa base porte un bouquet de larges feuilles; ses rameaux sont nombreux, quelquefois terminés par un cône semblable à celui du pin. Cet arbre sacré est incontestablement un des emblêmes les plus élevés de la religion. Il est toujours accompagné de personnages qui attestent sa haute importance : ce sont tantôt des figures royales en adoration, tantôt des génies ailés, ordinairement à tête d'aigle ou de percnoptère, préposés à sa garde et lui présentant la pomme de pin. Souvent au-dessus de la plante sacrée plane l'image symbolique du dieu suprême, Ilou, c'est-à-dire le disque ailé, surmonté ou non du buste humain; quelquefois elle est entourée des sept étoiles de la Grande-Ourse, du soleil et de la lune.

Quoique aucun texte ne nous ait encore révélé ce qu'est cette plante mystérieuse, on ne peut guère refuser d'y voir le fameux arbre de vie dont nous parlent non-seulement les premiers chapitres de la Genèse, mais que mentionnent aussi toutes les traditions paradisiaques; celle de l'Inde qui appelle cet arbre *Kalpavrikscha, Kalpadruma* ou *Kalpataru*, « arbre des désirs ou des périodes »; celle des Iraniens, qui le fait sortir du milieu même de la source *Ardvi-Çura* dans l'*Airyana-vaêgo;* celle des Sabiens ou Mendaïtes, qui l'appellent *Setarvan* et dont le témoignage mérite ici d'autant plus d'attention qu'ils ont hérité d'un grand nombre de traditions religieuses babyloniennes.

Les Hindous varient d'opinion sur la nature de l'arbre paradisiaque; mais dans les livres mazdéens, c'est presque constamment le « haoma » qui est la plante de vie. Les Aryas de l'Inde attachaient à leur « soma » une idée analogue à celle des Aryas de Perse, car ils appelaient *amritam* ou « ambroisie, liqueur qui rend immortel; » la liqueur enivrante qu'ils fabriquaient en pilant dans un mortier les rameaux du « soma » et qu'ils offraient ensuite en libation aux dieux. Le « haoma » et son jus sacré est aussi appelé dans le Yaçua « celui qui éloigne la mort. » Or, qu'ont fait les Perses lorsqu'ils ont voulu représenter sur leurs œuvres d'art le « haoma » ou « soma? » Ils ont reproduit sur leurs gemmes et sur leurs cylindres, depuis l'époque des Achéménides jusqu'à celle des Sassanides, la figure conventionnelle de la plante sacrée babylonienne, quoiqu'elle ne réponde à aucun type de la nature. Ils avaient

Digitized by Google

donc reconnu une certaine analogie entre leur plante sacrée et celle des Chaldéens. Les Perses n'ont fait d'emprunts à l'art chaldéo-assyrien qu'avec beaucoup de réserve et de discernement, et ils n'ont adopté parmi les symboles religieux de leurs sujets conquis que ceux qui pouvaient s'appliquer au mazdéisme le plus pur, tels que la représentation symbolique d'Ilou, dont ils se servirent pour figurer Ahuramazda ou Ormuzd. L'adoption du type assyrien de la plante sacrée comme image du « haoma » est donc un indice décisif de l'assimilation qui existait à leurs yeux entre ces deux symboles et une preuve en faveur du rapprochement que nous établissons entre l'arbre mystérieux, gardé par les génies, sur les monuments assyro-babyloniens, et l'arbre de vie des traditions paradisiaques.

Au sud de Babylone, dans la Chaldée proprement dite, l'image symbolique adoptée plus tard par les Perses ne se retrouve plus. Dans ce pays, c'est le palmier qui semble avoir été considéré comme l'arbre sacré, l'arbre de vie. Il était le trésor des habitants qu'il nourrissait de ses fruits et dont ils tiraient une liqueur fermentée et enivrante ; aussi, dans un de leurs chants, au rapport de Strabon [1], ils lui attribuaient autant de bienfaits qu'ils comptaient de jours dans l'année. Quelques-uns des monuments, où le palmier est figuré comme plante sacrée, laissent entrevoir que chez les Chaldéens et les Babyloniens il y avait sur l'arbre du Paradis des mythes en action dont les textes cunéiformes nous révèleront peut-être un jour le secret. Il y a même dans la collection publiée par Lajard [2], un cylindre qui représente un arbre aux rameaux étendus horizontalement, d'où pendent deux gros fruits, devant lesquels sont assis face à face Bel, le front armé de cornes de taureau, et Bélit sans attributs. Derrière Bélit se dresse un serpent [3].

Il est impossible, à la vue de cette représentation, de ne pas se rappeler le récit biblique de la tentation de la première femme et du premier homme.

Le palmier chaldéen est quelquefois gardé par des génies comme la plante sacrée babylonienne. Ces génies qui veillent avec un soin jaloux sur l'arbre sacré rappellent un autre trait rapporté par

[1] XVI, 742.
[2] *Culte de Mithra*, pl. XVI, n° 4.
[3] F. Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 323, 331, 338.

Digitized by Google

les livres saints. « Dieu plaça, dit la Genèse[1], à l'orient (*ou* devant) le paradis de délices, des Chérubins avec une épée enflammée pour garder le chemin qui menaît à l'arbre de vie. »

Les Chérubins jouent un rôle considérable dans la Bible. Ils apparaissent sur le propitiatoire de l'Arche d'alliance, dans le Saint des Saints du temple de Salomon, dans la célèbre vision d'Ezéchiel. En Assyrie, nous trouvons des êtres monstrueux qui portent également le nom de Chérubins. Dans les palais de Ninive, d'énormes colosses, représentant des taureaux ailés à face humaine, sont adossés aux parois des portes ; ils en sont comme les gardiens et les protecteurs : « le taureau surveillant, qui protége la force de ma royauté et le nom de mon honneur, » dit le prisme d'Assarhaddon, en parlant d'un de ces animaux. Ils sont appelés par les textes cunéiformes tantôt « alapi » et tantôt « kirubi. » Par extension, la porte même qu'ils ornent s'appelle aussi « kirub. »

Un esprit très-ingénieux, M. de Saulcy, s'est efforcé d'établir que les Chérubins de l'Arche d'alliance et du Saint des Saints du temple de Salomon étaient des taureaux ailés, pareils à ceux des portes des palais assyriens[2]. Nous reconnaissons qu'il y a quelque analogie entre les Chérubins hébreux et ceux de Ninive, mais nous ne pouvons admettre que leurs formes fussent identiques. Il est fort douteux que le type des « kirubi » fût fixé en Mésopotamie, à l'époque de l'émigration d'Abraham, comme il l'a été plus tard, et il est certain qu'il a dû exister au moins des différences très-considérables entre les Chérubins, placés sur le propitiatoire[3] de l'Arche d'alliance et le couvrant de leurs ailes étendues, et ces massifs taureaux de Khorsabad, aux ailes collées contre le corps. Il n'est pas plus exact d'assigner aux Chérubins hébreux

[1] III, 24. — Sur le glaive de feu, voir G. Rawlinson, *the five great Monarchies*, t. II, p. 312-313.

[2] De Saulcy, *Hist. de l'art judaïque*, p. 22-29.— F. Lenormant, *Essai de comment.*, p. 80. — Nous n'avons pas à nous occuper actuellement des Chérubins d'Ezéchiel, Ce prophète, du reste, ayant vécu en Mésopotamie et ayant eu sans doute les « kirubi » sous les yeux, a pu emprunter tout autrement que Moïse à l'art assyrien, et s'en servir pour rendre ses visions plus intelligibles à ses frères.

[3] Le « propitiatoire, *capporeth*, » était la couverture ou simplement le couvercle de l'Arche d'alliance (*Ex.*, XXV, 21). A ses deux extrémités étaient deux Chérubins d'or, se regardant face à face, les ailes étendues de manière à le couvrir (*ib.*, 20). Ils formaient un trône de gloire pour Jéhova (*Ps.*, LXXX, 1; XCIX, 1, selon l'hébreu). Tous les ans, dans le sacrifice expiatoire solennel, le grand-prêtre aspergeait le propitiatoire avec le sang du veau offert pour la rémission des péchés (*Lév.*, XVI, 14).

Digitized by Google

une source assyrienne qu'il ne serait exact de chercher dans le sanscrit l'origine du grec. Ce sont deux traditions sœurs qui ne découlent point l'une de l'autre, et, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, c'est dans la Genèse qu'il faut rechercher la tradition dans sa pureté native. Il faut donc admettre ici que les Assyriens appelèrent « kirubi » les « alapi » ou taureaux ailés qu'ils placèrent à la porte de leurs palais et qu'ils en considérèrent comme les gardiens en souvenir de ces Chérubins qui avaient gardé le Paradis terrestre. Quand M. Lenormant a écrit : « L'imagination poétique des Hébreux se représentait des « *kerubim* » gardant la porte du Paradis terrestre, comme leurs analogues celles des palais assyriens [1]; » c'est le contraire qu'il aurait dû dire; car ce sont les Assyriens qui se représentèrent leurs « alapi » comme les Chérubins gardant la porte du Paradis terrestre. Puisque partout où la comparaison est possible, la tradition du Pentateuque est la plus ancienne et la plus pure, celle dont il est question ici n'est point le fruit, mais le germe des idées assyriennes sur ces êtres merveilleux.

Ce qui peut confirmer encore l'idée que nous émettons en ce moment, c'est que, selon toutes les vraisemblances, les « kirubi » ninivites n'étaient pas, aux yeux des habitants des palais, de simples ornements : ils attachaient à ces statues colossales, qui représentaient des êtres surnaturels, une vertu superstitieuse; ils leur attribuaient, comme le prouve l'inscription du prisme d'Assarhaddon que nous avons rapportée, une puissance préservatrice et protectrice. Nous ne voyons nulle part quels étaient les dieux que représentaient ces taureaux gigantesques, sans doute parce que le souvenir des Chérubins de l'Éden s'était obscurci en grande partie dans la mémoire des Assyriens ; mais on ne peut guère douter qu'ils ne fussent la représentation d'êtres surhumains et bienfaisants, car ils sont remplacés quelquefois aux por-

[1] Fr. Lenormant, *Essai de Commentaire*, p. 81. — Nous n'avons pas à expliquer pourquoi on représenta les Chérubins sous la forme symbolique que nous connaissons, mais il est très-vraisemblable qu'ils restèrent dans l'esprit des premiers hommes comme le type de la force, parce qu'ils avaient empêché Adam de rentrer dans le Paradis. On les symbolisa donc sous la forme de ces colosses qui réunissent tous les emblèmes de la vigueur et de la puissance dans la nature, l'homme, le roi de la création, avec les cornes, image de la force, l'aigle, le roi des oiseaux, le taureau, plein d'énergie et infatigable. Ce *kirub* est remplacé quelquefois, dans ses fonctions de garde des palais assyriens, par un *nirgal* ou lion, le roi des animaux.

Digitized by Google

tes des palais par d'autres statues qui nous sont mieux connues : ce sont des figures colossales de lions ailés à tête humaine qui s'appellent « nirgalli, » mot qui s'échange avec l'expression idéographique « lions du bien, lions du bon principe. » — Ces lions sont les images de Nirgal, le dieu de la guerre, placé sans doute à l'entrée des maisons pour les défendre contre tous les ennemis [1]. Nous avons d'ailleurs une preuve directe du caractère divin attribué aux « kirubi. » Sur un bas-relief provenant de Koyoundjik et représentant l'érection d'un de ces animaux, sous la direction du roi Sennachérib [2], les statues et les colosses que traînent les manœuvres du monarque assyrien sont désignés dans l'inscription par deux idéogrammes précédés l'un et l'autre du signe divin, et ces deux idéogrammes sont expliqués, dans un syllabaire, l'un par *alapu*, « taureau, » l'autre par *sidu*, « idole [3]. »

La Genèse, après avoir raconté la chute d'Adam et d'Ève e leur expulsion du Paradis terrestre [4], nous fait connaître quels furent leurs enfants.

L'assyriologie ne nous a rien appris jusqu'à présent sur l'histoire des premiers hommes. Elle a jeté cependant déjà quelque lumière sur certains points obscurs ou mal compris. Ainsi, elle nous a révélé la véritable signification du nom du second fils d'Adam, *Abel*. Les rabbins lui avaient donné le sens de « néant », de « vanité » ou de « deuil, » et ils justifiaient leur interprétation en disant que la mort violente d'Abel, tué par son propre frère Caïn, avait été pour ses parents une cause de deuil et d'amère douleur. Cette étymologie n'était pas naturelle, car la victime portait son nom avant la perpétration du crime et avant

[1] Lenormant, *Essai de commentaire de Bérose*, p. 121, — Oppert et Ménant, *Grande inscription de Khorsabad* (*Journal asiat.*, mai-juin 1864, p. 393).

[2] Voir la reproduction de ce bas-relief dans Layard, *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, p. 113.

[3] J. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 93.

[4] Nous ignorons encore si la tradition chaldéenne avait conservé le souvenir de la punition infligée par Dieu à nos premiers parents à cause de leur désobéissance. M. Oppert, dans son *Expédition en Mésopotamie* (t. II, p. 138), en a indiqué une vague réminiscence, mais elle est douteuse. « L'idée de terre, dit-il, était en dehors de l'expression *irsit* représentée (en assyrien) par *'aqqar* ou *'aqar*, et elle est plus justement rendue par notre mot *sol*, emportant, en Orient du moins, l'idée de stérilité, d'après la pensée antique exprimée dans la malédiction céleste. Je n'ai pas besoin d'ajouter que *'aqârâh* (en hébreu) veut dire la *femme stérile*. »

Digitized by Google

que son père et sa mère pussent prévoir sa fin tragique ; mais, à défaut d'autres, l'explication avait été universellement adoptée, et l'on avait donné au nom d'*Abel* le sens qu'a ce même mot dans la célèbre sentence de l'*Ecclésiaste* : *habel habâlim ha-kkôl habel*, « vanité des vanités, et tout est vanité.[1] » La véritable signification d'*Abel* nous a été révélée par l'assyrien qui emploie le mot « habal[2] » pour exprimer l'idée de « fils, enfant, » dans une multitude d'inscriptions et de noms propres.

Le nom de *Caïn*, le fils aîné d'Adam et d'Ève, signifie « acquisition, fruit. » Le mot *qin* s'est conservé dans la langue de Ninive et de Babylone, où il désigne « ce qu'on possède, un esclave[3]. » Ce dernier sens est-il un vestige de la malédiction portée contre Caïn ?

On sait que le nom « Adam, » qui est celui du premier homme, s'emploie souvent en hébreu pour désigner l'homme lui-même, considéré collectivement ou d'une manière indéterminée. Il est usité en assyrien dans le même sens sous la forme *dadmi*, *dadme*[4]. Le nom d'Ève se retrouve peut-être dans celui de la déesse *Ava*, « vie, » comme celui de Cham dans le dieu *Kaimi*, celui de Sem dans le dieu *Samu* et celui de Cusch dans le dieu *Kuschu*[5].

D'Adam jusqu'à Noé, c'est-à-dire depuis la création jusqu'au déluge, la Bible compte dix patriarches. Les traditions chaldéennes admettaient également dix rois antédiluviens. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce nombre de dix un débris de la tradition primitive, car il apparaît avec une persistance remarquable dans les souvenirs légendaires d'un très-grand nombre de peuples. Soit qu'ils fassent remonter leurs ancêtres avant ou après le déluge, soit que le mythe ou l'histoire prédomine dans les traditions sur leurs origines, les principales races humaines comptent toujours dix pères primitifs, fondateurs de leurs institutions ou souche antique d'où ils sont sortis.

[1] *Eccl.*, I, 2.

[2] *Habal* est l'état construit de *hablu*. La racine verbale *habal* signifie « engendrer, » d'où *hablu*, « celui qui est engendré, fils. » Voir Oppert, *Études assyriennes*, p. 85-86.

[3] Voir des exemples (Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, 4me lettre, t. II, p. 15-16).

[4] Avec redoublement de la première radicale (Norris, *Assyrian Dictionary*, t. I, p. 225).

[5] Finzi, *Ricerche per lo studio dell'antichità assira*, p. 592.

Digitized by Google

Chez les Iraniens, ce sont les dix monarques *Peischaddins*, « les hommes de l'ancienne loi, » qui se nourrissaient du pur *homa* ou breuvage d'immortalité et qui gardaient la sainteté ; chez les Hindous, les neuf *Brahmadikas*, qui sont dix avec Brahmah, leur auteur, lesquels réunis sont appelés les dix *Pitris* ou pères ; chez les Germains et les Scandinaves, les dix ancêtres d'Odin ; chez les Chinois, les dix empereurs qui participent à la nature divine avant l'aurore des temps historiques ; chez les Arabes, les dix rois mythiques des Adites, les habitants primitifs de la péninsule comprise entre la mer Rouge et le golfe Persique, etc. Ce nombre invariable de dix est d'autant plus frappant qu'il ne se rattache en aucune façon aux spéculations religieuses et philosophiques de date postérieure sur la valeur mystique des nombres [1].

La tradition babylonienne, au temps de Bérose, attribuait une durée prodigieuse au règne de chacun des rois antédiluviens, si l'on s'en tient à la manière dont on compte ordinairement les *sares*, période dont se sert l'historien chaldéen dans sa chronologie. On évalue ordinairement le *sare* à 3,600 ans, et l'on a ainsi le chiffre énorme de 432,000 ans, depuis le premier roi jusqu'au déluge. Il ne reste plus alors qu'un souvenir défiguré de la longévité des hommes primitifs.

Moïse de Khorène, l'historien national de l'Arménie, dit au sujet du récit de Bérose sur les dix rois chaldéens : « Les écrivains anciens ont changé les noms et la durée de vie des patriarches antédiluviens, soit d'après leur pur caprice, soit pour quelque autre raison, et ce qu'ils disent de l'origine des choses est mêlé de vrai et de faux ; c'est ainsi que parlant du premier être créé, ils en font un roi, au lieu d'un simple homme, lui donnent un nom barbare et sans signification et lui attribuent enfin 36,000 ans de vie... De même, ils donnent à Noé un nom différent et une vie d'une durée immense. [2] »

Moïse de Khorène, en attribuant au sare la valeur de 3,600 ans, ne faisait que copier les historiens de la Chaldée. Abydène dit aussi à propos des dix monarques antédiluviens : « Le sare

[1] Lenormant, *Manuel d'hist. anc.*, t. I, p. 19-20.
[2] Lenormant, *Comment. de Bérose*, p. 181, 252 — Müller, *Historicorum græcorum fragmenta*, t. I, p. 499.

Digitized by Google

contient 3,600 ans, le nère 600, le sosse 60[1]. » Eusèbe, résumant Bérose d'après Apollodore ou Polyhistor, dit également : « La somme totale de temps pendant laquelle régnèrent ces dix rois fut de 120 sares, c'est-à-dire, de 432,000 ans[2].»

Cependant, quelle qu'ait été l'opinion de Bérose et de ses abréviateurs sur la valeur du sare dans la chronologie antédiluvienne, il n'est nullement sûr qu'il faille lui attribuer la durée de 3,600 ans. Un précieux passage de Suidas nous apprend que cette période représentait aussi chez les Babyloniens un espace de temps de 18 ans et six mois. « Les sares, dit-il, sont chez les Chaldéens une mesure et un nombre. Cent-vingt sares, selon le calcul des Chaldéens, font deux mille deux cent vingt-deux ans, car le sare contient deux cent vingt-deux mois lunaires, ce qui équivaut à dix-huit ans et six mois[3]. »

La sare avait donc une double valeur, l'une astronomique, correspondant à 3,600 ans, l'autre civile de 18 ans et six mois seulement. D'après Suidas, c'est le calcul de l'usage civil qu'il faut appliquer aux 120 sares antédiluviens de Bérose, car il fait manifestement allusion, en citant cet exemple, à la durée que l'historien de Babylone assigne au temps qui a précédé le grand cataclysme. Or, en comptant les sares à raison de 18 ans et demi, nous obtenons, entre la chronologie biblique et la chronologie chaldéenne, une concordance d'autant plus frappante que nous y arrivons par des voies différentes, la première étant fondée sur l'âge qu'avaient les patriarches à l'époque de la naissance de leur fils aîné, et la seconde, sur la durée attribuée au règne de chacun des dix rois antédiluviens. De la sorte, au moyen de chiffres tout-à-fait divers, nous avons un résultat presque identique, comme on peut en juger par le tableau suivant :

[1] *Historicorum græcorum fragmenta* (éd. Didot), t. IV, p. 281. — Migne, *Patrol. gr.*, t. XIX, col. 121.

[2] *Hist. gr. fragm.* (éd. Didot), t. II, p. 499. — Migne, *loc. cit.*, col., 113-114. — George Syncelle tient le même langage, *Hist. gr. fr.*, t. II, p. 498-499.

[3] *Suidæ Lexicon* (éd. Kuster), t. III, p. 289.

Digitized by Google

PATRIARCHES BIBLIQUES antédiluviens.	ANNÉE DE LA NAISSANCE du fils aîné de chaque patriarche [1], selon			SARES			ROIS CHALDÉENS antédiluviens [2].
	Hébreu et Vulgate.	Samaritain.	Septante	A période de 18 ans et demi.		A période de 3,600 ans.	
ADAM.....	130	130	230	185	10	36,000	ALORUS.
SETH.....	105	105	205	56 1/2	3	10,800	ALAPARUS.
ENOS.....	90	90	190	240 1/2	13	46,800	ALMELON.
CAÏNAN.....	70	70	170	222	12	43,200	AMMENON.
MALALÉEL..	65	65	165	333	18	68,800	AMEGALARUS.
JARED.....	162	62	162	185	10	36,000	DAONUS.
HÉNOCH....	65	60	165	333	18	68,800	EDORANCHUS.
MATHUSALEM	187	67	167	185	10	36,000	AMEMPSINUS.
LAMECH....	182	53	188	148	8	32,800	OTIARTES.
NOÉ.....	600	600	600	333	18	68,800	XISUTHRUS.
	1656	1302	2242	2221	120	432,000	

On ne trouve aucun chiffre de détail semblable, dans ce tableau, en comparant la chronologie chaldéenne à la chronologie biblique, et cependant, relativement à la somme totale des années qui se sont écoulées depuis la création de l'homme jusqu'au déluge, les sares, calculés d'après Suidas, ne s'écartent que de 21 ans en moins du nombre fourni par les Septante, tandis que les Septante s'écartent de 586 ans du texte hébreu et de la Vulgate, et de 940 ans en plus du texte samaritain. Cette coïncidence, ailleurs que chez les Chaldéens, pourrait être hardiment considérée comme fortuite, mais chez un peuple qui avait tant de traditions communes avec les Hébreux, elle peut bien n'être point purement accidentelle.

Selon M. Lenormant, les dix rois antédiluviens de Babylone, dont les noms n'ont rien de commun avec ceux des patriarches bibliques, sont des personnifications des signes du Zodiaque, de ces *mazzâlôth* ou « mansions solaires, » que les Hébreux infidèles, dans la période de l'influence assyrienne, adoraient avec le soleil, la lune et toute l'armée céleste [3]. Nous pensons qu'il se-

[1] Petau, *de Doctrinâ temporum*, l. IX, c. VIII, (éd. 1703, t. II, p. 11).

[2] Bérose, *apud* Euséb. *Chron. arm.*, l. I, c. I. — Migne, *Patrol. gr.*, t. XIX, col. 107-108. — Fr. Lenormant, *Comment. de Bérose*, p. 183.

[3] II (IV) *Reg.*, XXII, 5. — Fr. Lenormant, *Comment. de Bérose*, p. 233-238. — M. G. Smith conclut d'une inscription de Sargon que Alorus, le premier roi antédiluvien de Bérose, est le dieu *Ur*.

« Le Dieu *Ur* dont il est parlé (dans l'inscription W. A. I. I, 36), dit-il, est évi-

Digitized by Google

rait plus exact de dire que les noms des dix rois primitifs, défigurés d'ailleurs, ont été donnés plus tard à des signes du Zodiaque, de même que les Latins donnèrent aux planètes le nom de leurs dieux, de même qu'au moyen-âge et encore aujourd'hui, dans le langage populaire, on donne aux constellations des noms bibliques, celui de « Chariot de David, » par exemple, à la Grande-Ourse, et des « Trois Rois-Mages » au Baudrier. Il y a plus de dix signes du Zodiaque et les anciens ne connaissaient pas dix planètes.

Le souvenir des géants dont nous parle la Genèse [1] ne s'était pas perdu en Chaldée où ils étaient même désignés par le nom biblique, *gabru* ou *gibbor*. Abydène parle expressément « des premiers hommes, enorgueillis par leur force et leur haute taille [2]. » Seulement il diffère de la Bible en ce qu'il les fait vivre, non pas avant, mais après le déluge [3].

III

DÉLUGE

Sous Noé, le dixième patriarche, selon la Bible ; sous Xisuthrus, le dixième roi antédiluvien, d'après la tradition chaldéenne, eut lieu le déluge. « La tradition du déluge est la tradition universelle par excellence, parmi toutes celles qui ont trait à l'histoire de l'humanité primitive [4]. »

L'historien chaldéen Bérose nous en a conservé un récit qui, sauf la couleur mythologique, ressemble à celui de la Bible jusque dans plusieurs menus détails. « C'est sous Xisuthrus, dit Bérose, qu'arriva le grand déluge, dont l'histoire est ainsi rapportée dans les documents sacrés. Cronos lui apparut dans son sommeil

demment le premier roi mythique de Bérose, Al-orus. » *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, janv. 1872, p. 30.

[1] VI, 4.

[2] *Ap.* F. Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 340. — Euséb. *Chron.*, l. I, c. VIII (Migne. *Patrol. gr.*, t. XIX, col. 123).

[3] Voir, sur les diverses allusions des monuments cunéiformes à l'histoire des géants, F. Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 341-350.

[4] Lenormant, *Essai*, p. 265 ; V. *ib.*, p. 275-287 ; *Manuel d'histoire*, (3e éd.), t. I, p. 20 et suiv.

Digitized by Google

et lui annonça que le 15 du mois de *dæsius* tous les hommes périraient par un déluge. Il lui ordonna donc de prendre le commencement, le milieu et la fin de tout ce qui était consigné par écrit et de l'enfouir dans la ville du Soleil à Sippara, puis de construire un navire et d'y monter avec sa famille et ses amis les plus chers ; de déposer dans le navire des provisions pour la nourriture et la boisson, et d'y faire entrer les animaux, volatiles et quadrupèdes, enfin de tout préparer pour la navigation... Xisuthrus obéit et construisit un navire long de cinq stades et large de deux ; il réunit tout ce qui lui avait été prescrit et embarqua sa femme, ses enfants et ses amis intimes. Le déluge étant survenu et bientôt décroissant, Xisuthrus lâcha quelques-uns des oiseaux. Ceux-ci, n'ayant trouvé ni nourriture ni lieu pour se poser, revinrent au vaisseau quelques jours après. Xisuthrus leur donna de nouveau la liberté ; mais ils revinrent encore au navire avec les pieds pleins de boue. Enfin, lâchés une troisième fois, les oiseaux ne retournèrent plus. Alors Xisuthrus comprit que la terre était découverte ; il fit une ouverture au toit du navire et vit que celui-ci était arrêté sur une montagne. Il descendit donc avec sa femme, sa fille et son pilote, adora la terre, éleva un autel et y sacrifia aux dieux ; à ce moment, il disparut avec ceux qui l'accompagnaient... Du vaisseau de Xisuthrus, qui s'était enfin arrêté en Arménie, une partie subsiste encore dans les monts Gordyens en Arménie, et les pèlerins en rapportent l'asphalte qu'ils ont râclé sur les débris ; on s'en sert pour repousser l'influence des maléfices[1]. »

Il est évident que ce récit tire sa source d'une tradition authentique, qui a été primitivement la même que celle de la Genèse, mais qui a été altérée par la suite des temps et a perdu plusieurs traits importants, par exemple la cause morale du déluge, occasionné par la perversité des hommes que leurs crimes rendaient dignes de périr. Moïse n'a point négligé, comme Bérose, cette circonstance qu'on retrouve aussi dans la légende grecque sur le déluge, ainsi que dans la légende iranienne, rapportée par le *Boundéhesch*.

[1] Bérose, *apud* Lenorm., *Essai de comm.*, p. 260-261. — Texte cité par Eusèbe (Migne, *Patrol. gr.*, t. XIX, col. 114-116).

Nous possédons un fragment d'Abydène qui renferme sous une forme plus abrégée les traits essentiels du récit de Bérose. (Voir *ap.* Lenormant, *Essai.*, *ib.*, p. 337-338 ou *ap.* Migne, *loc. cit.*, col. 122.)

Digitized by Google

Hors de là, la ressemblance ne saurait être plus frappante entre Moïse et Bérose. La plupart des détails sont identiques : l'ordre de construire un navire pour échapper à l'inondation universelle, l'introduction de toutes les espèces d'animaux dans l'arche ; l'envoi, à la fin du déluge, de plusieurs oiseaux, revenant une première et une seconde fois et enfin ne retournant plus, etc. Il n'y a pas jusqu'aux amulettes, faites avec l'asphalte râclé sur les débris du navire de Xisuthrus [1], qui ne rappellent le récit de la Genèse, où nous lisons que l'arche était enduite de bitume à l'extérieur et à l'intérieur.

Cet accord, qui ne se dément pas, même dans les circonstances les plus minutieuses et les plus fortuites, prouve invinciblement que les deux narrations proviennent d'une même source primitive, de même que les quelques différences qui les séparent démontrent que l'une n'est pas un emprunt fait à l'autre.

Les textes cunéiformes ne nous ont pas encore présenté de récit détaillé du déluge, mais ils font quelquefois allusion au grand cataclysme.

Nous ne croyons pas que les mots « ultu yum rikut » de la célèbre inscription de Borsippa signifient, comme l'a traduit M. Oppert et comme l'a admis M. Lenormant, « depuis les jours du déluge ; » nous pensons qu'ils signifient simplement « depuis des jours éloignés, » mais nous croyons fondée l'interprétation, donnée par ces savants, d'un des noms idéographiques d'Ilou, AN. RA qu'ils expliquent par « dieu de l'inondation, dieu du déluge. » — « Les syllabaires, dit M. Oppert dans son *Expédition en Mésopotamie* [2], expliquent (l'idéogramme) RA par *rahaus* de *rahas* qui, en hébreu, a la signification de « laver, » en arabe, celle de « suer, » en assyrien, celle de « inonder, » et le dieu Ilou, le Chronos des Grecs, est nommé... *deus diluvii* ; car le nom de Babylone est écrit ordinairement *Bab*-Ilou-RA (Ki), « porte du dieu du déluge » et doit se prononcer « Babîlou. »

La Bible nous apprend que l'arche « se reposa sur les montagnes de l'Ararat, » et Bérose raconte que le vaisseau de Xisuthrus s'arrêta en Arménie. « Dans le texte original baylonien d'où Bérose a tiré son récit, dit M. Lenormant, l'expression devait

[1] Quant au nom même de Xisuthrus, voir Lenormant, *Essai de Commentaire*, p. 296.
[2] T. II, p. 46, 67.

Digitized by Google

être la même que dans la Genèse, car le nom le plus ordinaire et le plus général de l'Arménie dans les inscriptions cunéiformes est Urarti ou Ararti [1], » nom connu des Hébreux et ignoré par les géographes grecs et latins. Saint Jérôme, qui était parfaitement au courant des interprétations juives, n'a pas manqué de traduire Ararat par Arménie [2]. Sa traduction montre aussi très-bien que le texte sacré ne désigne pas spécialement la montagne sur laquelle l'arche s'arrêta, mais seulement le pays : « sur les montagnes de l'Ararat, » et non pas sur le mont Ararat, où la tradition juive et arménienne a fixé le lieu de repos de l'arche.

Cette tradition est-elle digne de confiance ? L'Ararat de la Genèse est-il même l'Arménie, l'Ararat où s'enfuirent les enfants de Sennachérib, après avoir assassiné leur père, comme nous le racontent Isaïe et le dernier livre des *Rois* ? Ce sont-là des questions fort obscures et qu'il n'est pas possible de trancher. Bohlen, savant connu par la hardiesse et aussi par la témérité de ses explications, a identifié l'Ararat du déluge avec l'« Aryavarta », « la terre sainte » située au nord de l'Hindoustan. Cette opinion est partagée aujourd'hui par plusieurs critiques, et M. Lenormant l'a adoptée. « Si l'on examine attentivement le texte sacré, dit-il, il est impossible d'admettre que dans la pensée de Moïse, ou de l'auteur du document excessivement antique dont il a fait usage en cet endroit, l'Ararat du déluge fût situé en Arménie. En effet, un peu plus loin, Gen., XI, 2, il est dit formellement que ce fut en marchant de l'est à l'ouest que la postérité de Noé parvint dans les plaines de Schennaar. Ceci reporte forcément, dans la recherche d'un très-haut sommet, comme celui où l'arche se fixa, à la chaîne de l'Indou-Kousch, ou plutôt encore aux montagnes où l'Indus prend sa source. C'est exactement au même point que convergent les traditions sur le berceau de l'humanité chez les deux grands peuples du monde antique qui ont conservé les souvenirs les plus nets et les plus circonstanciés des âges primitifs, les Indiens et les Perses [3]. »

[1] *Essai de commentaire*, p. 299. C'est « dans les inscriptions de Ninive, *Urarta* (avec un *aleph* initial) ; ce qui exprime à la lettre le nom Ararat, qui signifie l'Arménie dans les textes bibliques » (Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. II, p. 18).

[2] *Gen.*, VIII, 4. *Super montes Armeniæ. Ararat* se lit quatre fois dans la Bible. Saint Jérôme l'a traduit aussi par Arménie, II (IV) *Reg.*, XIX, 37. I a conservé le mot Ararat, *Is.*, XXXVII, 38, et *Jer.*, LI, 27.

[3] *Essai de commentaire*, p. 299-300.

Digitized by Google

Nous ne contesterons pas à cette opinion un certain degré de probabilité; mais les raisons sur lesquelles elle s'appuie sont-elles suffisantes pour renverser le sentiment autrefois généralement soutenu? La Genèse, il faut en convenir, ne permet pas de décider de quel côté est la vérité. De ce que le mot Ararat désigne l'Arménie dans les livres postérieurs de la Bible, on n'est pas rigoureusement en droit d'en conclure qu'il désigne la même contrée dans le livre le plus ancien, car des pays divers ont souvent porté le même nom, surtout dans l'antiquité où les émigrants donnaient à leur nouvelle patrie adoptive le nom de celle qu'ils avaient quittée. Cependant on doit reconnaître que l'identité de nom dans les prophètes et dans Moïse est une présomption en faveur de l'identité de lieu, alors surtout que les traditions babyloniennes, aussi bien que les traditions juives et arméniennes, sont unanimes dans cette identification; qu'elles nous attestent de concert que l'arche s'arrêta en Arménie et qu'elles ne sont sur ce point ni moins nettes ni moins circonstanciées que les traditions indiennes et iraniennes.

Le problème serait résolu, il est vrai, ou plutôt il n'y aurait plus de problème, si la Genèse nous apprenait, aussi positivement que l'affirme M. François Lenormant, que la postérité de Noé parvint dans les plaines de Sennaar « en marchant toujours de l'est à l'ouest. » Il serait alors incontestable que l'Ararat n'est pas l'Arménie, puisque l'Arménie est au nord et non pas à l'est de la Babylonie. Mais nous ne sommes point sûrs que l'écrivain sacré nous ait tracé la route suivie dans leur migration par les enfants de Noé.

L'expression qu'il emploie, *nâsah miqqedem*, est équivoque, et il est aujourd'hui impossible d'en fixer le sens d'une façon certaine. Si elle peut signifier qu'après le déluge les hommes se rendirent dans la plaine de Sennaar en suivant le cours du soleil, ou en marchant d'orient en occident [1], elle peut signifier aussi, sans indication de la direction suivie par les voyageurs, qu'ils

[1] Le Dr Kaulen (*die Sprachverwirrung zu Babel*. p. 153, et *der Katholik*, 1865, t. I, p. 64) admet le sens « venir de l'est, » *aus Osten*, mais n'en fait pas moins venir les Noachides d'Arménie : ils suivent, d'après lui, le cours du Murat-Chaï, ou Mourad, qui forme l'Euphrate, par sa réunion avec le Frat, après avoir coulé de l'est à l'ouest, à partir du mont Ararat, pendant soixante milles allemands. Ce n'est qu'après cette longue course que le Mourad, devenu l'Euphrate, prend sa direction vers le sud. Les enfants de Noé venaient donc primitivement de l'Orient.

Digitized by Google

s'arrêtèrent dans un pays situé à l'est par rapport aux Hébreux. C'est dans ce dernier sens que *miqqedem* a été compris par la tradition juive qui, en entendant l'Arménie sous le nom d'Ararat, n'ignorait pas que la Mésopotamie est au sud de cette contrée, et non à l'ouest. Cette seconde signification est véritablement celle de la locution *nâsah miqqedem*, deux chapitres plus loin, dans le même livre de la Genèse où ces mots sont employés (chapitre XIII, v. 11), lorsque Loth, se séparant d'Abraham qui campait dans ce temps-là entre Béthel et Haï, se retira, non pas dans la direction de l'est à l'ouest, comme ce serait nécessaire si *nâsah miqqedem* avait invariablement ce sens, mais au contraire dans la direction de l'ouest à l'est, dans la Kikkar ou la vallée du Jourdain, le Ghor actuel, situé à l'orient par rapport au campement d'Abraham. Ainsi, les arguments de M. Fr. Lenormant ne sont pas décisifs et nous ne voyons aucun motif suffisant pour abandonner la tradition juive, confirmée par la tradition babylonienne.

Les pages qui précèdent étaient écrites depuis plusieurs mois, lorsque le monde savant a appris, non sans une émotion profonde, que M. Georges Smith, attaché au British Museum, venait de lire à la *Société d'Archéologie biblique*, de Londres, la traduction d'un récit cunéiforme du déluge, qu'il avait découvert dans les tablettes de la bibliothèque d'Assurbanipal, de ce roi dont il a, l'an dernier, publié l'histoire. Ce récit est celui dont avait parlé sir Henry Rawlinson, en 1869, dans l'assemblée générale de la Société asiatique d'Angleterre. Si l'importance des autres fragments chaldéens et assyriens de l'histoire primitive est égale à celle du fragment qu'on vient de nous révéler, on ne saurait trop en hâter la publication et la traduction.

Bérose nous assurait qu'il avait puisé dans les bibliothèques de son pays les éléments de son histoire. Il ne sera plus permis désormais d'émettre de doute sur ce point. Comme on devait s'y attendre, la narration cunéiforme, plus ancienne que celle de Bérose, se rapproche davantage de la narration biblique[1]. Si l'identité entre la tablette assyrienne et la Genèse n'est

[1] Qu'il nous soit permis de faire remarquer ici au lecteur combien la publication

Digitized by Google

pas entière, nous verrons que l'avantage reste toujours à cette dernière, quoiqu'elle soit de rédaction moins ancienne.

Le récit du déluge, publié par M. G. Smith, ne forme qu'un épisode d'une sorte d'épopée, reconstituée dans sa majeure partie, à force de patience et d'intelligence, par ce jeune savant. Le poëme assyrien remplit douze tablettes, rétablies par le rapprochement de quatre-vingts fragments, qui proviennent des trois exemplaires que contenait la bibliothèque d'Assurbanipal. Ces exemplaires sont des copies, exécutées par l'ordre de ce roi, dans le VIIe siècle avant notre ère, sur un original très-ancien qui existait dans la ville d'Érech, cité savante de la Chaldée, où fleurit de très-bonne heure une école célèbre. La date de l'original n'est point connue. Cependant M. G. Smith n'hésite pas à la faire remonter au moins dix-sept siècles avant J.-C., c'est-à-dire à une époque antérieure à Moïse. Il s'appuie, pour admettre cette haute antiquité, sur l'usage des caractères hiératiques, caractères très-anciens que les copistes d'Assurbanipal ont quelquefois reproduit, peut-être parce qu'ils n'en comprenaient pas le sens. Il s'appuie également sur les variantes que présentent les trois exemplaires et sur l'introduction, dans le texte de Ninive, de gloses explicatives qui existaient déjà dans le texte d'Érech. Ces gloses supposent que le manuscrit copié au VIIe siècle était lui-même une copie, faite sur un original dont plusieurs termes étaient devenus obscurs dès le temps de cette première transcription [1], ce qui nous reporte à une date très-reculée.

Le poëme transcrit par les scribes assyriens est l'histoire épique d'un héros, appelé par M. Smith *Izdubar*. En réalité, le nom de ce personnage fabuleux est inconnu, car son nom est constamment écrit en caractères idéographiques, M. Smith a adopté le nom d'*Izdubar*, parce que c'est la valeur des syllabes qui le désignent, si on les lit phonétiquement. M. François Lenormant croit que ce héros n'est autre que

de cette découverte, si peu attendue, confirme ce que nous avons dit en commençant sur le degré d'autorité supérieure de la Genèse, même au seul point de vue critique. La publication des autres documents assyro-babyloniens sur l'histoire primitive fera d'autant plus ressortir cette vérité que ces documents seront plus anciens.

[1] Les gloses ne pouvaient être mises que sur une copie au moment de la transcription, car la brique une fois cuite ne peut plus recevoir de caractères.

Digitized by Google

Nemrod [1], car il domine, comme le Nemrod de la Bible [2], sur quatre villes : Babylone, Érech, Sourippak (?) et Nipour. Les deux premières villes sont nommées du même nom par Moïse. Selon les Talmudistes, Chalanné, la quatrième de la Genèse, est Nipour. Sourippak doit être la même qu'Accad, qui est la troisième ville mentionnée par l'auteur sacré comme appartenant à Nemrod.

Nous n'avons pas à raconter ici les exploits d'Izdubar, tels que les chante le poëte chaldéen. Qu'il nous suffise de remarquer que ce personnage, qui apparaît dans d'autres textes comme un dieu, ne figure ici que comme un héros. Il a épousé la déesse Istar, la Vénus assyro-chaldéenne, mais il n'en est pas moins mortel. Sujet aux misères humaines, il tombe malade et alors il « craint la mort, le dernier ennemi de l'homme. » Une légende chaldéenne racontait qu'un pieux personnage, sauvé du déluge par les dieux, avait obtenu d'eux le privilége de l'immortalité. Le nom de ce personnage est encore écrit en signes idéographiques [3], dont le sens est « soleil de vie » ou « lumière de vie. » M. G. Smith l'appelle Sisit, à cause du nom de Sisithrus ou Xisuthrus que porte le Noé chaldéen dans les abréviateurs de Bérose, Alexandre Polyhistor et Abydène. Izdubar résolut d'aller à la recherche de Sisit pour apprendre de lui comment il était devenu immortel et comment il pourrait obtenir la même faveur. Après avoir erré longtemps, il rencontra enfin un habile marin, dont M. G. Smith prononce le nom *Ur-Hamsi* et M. François Lenormant, *Ur-Bel*. Ils cons-

[1] Sir Henry Rawlinson, dans l'*Athenæum* du 7 décembre 1872, p. 735, est du même avis. « Le nom que M. Smith lit provisoirement, *Izdubar*, dit-il, signifie probablement « la source du feu. » En tout cas, « feu » est l'élément principal du nom. De là l'application, faite par les Grecs, au sage antique de Babylone, du titre de Zoroastre qu'on dit avoir non-seulement enseigné aux Babyloniens l'astronomie et l'astrologie. mais aussi avoir introduit le culte du feu. Les Juifs et les premiers Chrétiens comparèrent ce Zoroastre avec le Nemrod de la Bible, et c'est de là que naquirent les traditions qui, par la Babylonie, rapprochèrent Nemrod du « feu. » Le héros original de la légende fut cependant « le soleil. » Les douze tablettes d'Izdubar représentent les douze mois... Le onzième mois est appelé en babylonien « le pluvieux... » Aussi est-ce sur la onzième tablette qu'est écrite l'histoire du déluge. »

[2] *Gen.*, X, 10.

[3] La valeur phonétique des deux signes qui forment son nom est UT. ZI. UT signifie « jour, soleil, blanc ; » il peut se lire aussi *tam*, *par*, *lih*. ZI signifie « esprit, vie, abandonner, cesser » (M. Oppert).

Digitized by Google

truisirent ensemble un vaisseau et après un mois et quinze jours de navigation, ils arrivèrent enfin dans un pays situé près de l'embouchure de l'Euphrate, où ils trouvèrent Sisit endormi. Les mutilations qu'a subies la tablette cunéiforme à cet endroit du récit ne permettent pas de savoir comment la conversation s'engagea entre le héros chaldéen et le survivant du déluge. Au commencement de la onzième tablette, Izdubar demande à Sisit comment il est devenu immortel. Dans sa réponse, Sisit raconte l'histoire du déluge. Elle a été intégralement traduite par M. G. Smith; malheureusement le texte offre des lacunes qu'il n'a pu combler. Voici ce récit, avec la narration de la Genèse en regard :

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE [1].
8	Sisit, en ces termes, parla à Izdubar :	
9	« Je te révèlerai, Izdubar, l'histoire cachée,	
10	» et la sagesse des dieux je te ferai connaître.	
11	» La ville de Surippak, la cité que tu as établie... placée,	
12	» était ancienne, et les dieux en elle	
13	» habitaient. Une tempête... leur dieu, les grands dieux	
14	» ... Anu (Oannès),	VI, 11 Or, la terre était
15	» ... Bel (le démiurge, organisateur du monde),	corrompue devant Élohim et remplie de violence.
16	» ... Adar (l'Hercule chaldéo-assyrien),	12 Et Élohim regarda la
17	» ... seigneur du pays immuable (séjour des morts),	terre et voilà qu'elle était corrompue, parce que toute
18	» leur volonté révélèrent au milieu de...	chair avait corrompu sa voie sur la terre.
19	» ... entendant, et il me parla ainsi :	13 Et Élohim dit à Noé :
20	« Fils d'Ubaratuta de Surippak,	« La fin de toute chair est
21	« fais un grand vaisseau pour toi.	venue devant moi, car la
22	« Je détruirai les pécheurs et la vie...	terre est remplie de violence
23	« Fais-y entrer la semence de vie pour les préserver tous (les êtres).	devant ma face, et voilà que je perdrai la terre.

[1] Pour que la comparaison de l'hébreu et de l'assyrien soit plus facile, je traduis l'hébreu aussi littéralement que possible et en conservant les inversions, selon le mode de traduction qui a été adopté pour l'inscription cunéiforme.

Digitized by Google

INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
Lignes de la tablette.	
24 « Le vaisseau que tu construiras,	14 « Fais-toi une arche de bois de *gopher;* tu y feras des nids et tu l'enduiras de bitume par dedans et par dehors.
25 « ... coudées seront la mesure de sa longueur et	15 « Et tu la feras ainsi : Trois cents coudées seront la longueur de l'arche; cinquante coudées sa largeur et trente sa hauteur.
26 « ... coudées celles de sa largeur et de sa hauteur.	16 « Tu donneras du jour à l'arche; tu feras (cette ouverture) d'une coudée de hauteur; la porte de l'arche, à son côté tu la placeras; (un étage) inférieur, un second, un troisième tu feras.
27 « Lance-le sur l'abîme »	17 « Et moi, voilà que je ferai venir un déluge d'eaux sur la terre, pour perdre toute chair qui a souffle de vie en soi sous le ciel; tout ce qui est sur la terre expirera.
28 » Je compris et dis à Ao (Nisroch) mon seigneur :	18 « Or, j'établirai une alliance avec toi, et tu entreras dans l'arche, toi et tes enfants et ta femme et les femmes de tes enfants avec toi.
29 « Ao, mon seigneur, ce que tu m'as commandé,	19 « Et de tout (être) vivant, de toute chair, deux de chaque (espèce), tu feras entrer dans l'arche, pour qu'ils vivent avec toi : mâle et femelle ils seront;
30 « je l'accomplirai, cela sera fait.	20 « des oiseaux selon leur espèce, et des animaux selon leur espèce, de tous les reptiles de la terre selon leur espèce : deux de chaque (espèce) entreront avec toi, afin qu'ils vivent.
31 « ... armées et troupes (?) »	21 « Et toi, prends pour
32 » Ao ouvrit sa bouche et parla et me dit, à moi, son serviteur :	
33 « ... Tu leur diras	
34 » ... il s'est détourné de moi et	
35 » ... fixé... »	
(Ici manquent complètement environ quinze lignes. Le passage perdu décrivait probablement la construction de l'arche.)	
51 « Il...	
52 » qui dans...	
53 » fort... j'apporterai	
54 » Le cinquième jour... il	

Digitized by Google

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
		toi de toute nourriture qui se mange, et tu la ramasseras auprès de toi, et elle sera pour toi et pour eux nourriture. »
		22 Et fit Noé selon tout ce que lui ordonna Élohim; ainsi il fit.
55	« Dans son circuit 14 mesures... sur ses côtés	
56	» 14 mesures il mesurait... par dessus	
57	» je plaçai son toit dessus... je l'entourai.	
58	» Je marchai dedans, pour la sixième fois je.... pour la septième fois	
59	» sur l'abîme agité... pour la... fois.	
60	» Ses planches en lui laissaient entrer les eaux;	
61	» je vis des fissures et des trous... mes mains placèrent;	
62	» trois mesures de bitume je versai à l'extérieur;	
63	» trois mesures de bitume je versai à l'intérieur.	
64	» Trois mesures les hommes portant les paniers prirent... Ils posèrent un autel;	
65	» j'entourai l'autel... l'autel pour un sacrifice.	
66	» Deux mesures l'autel... Pazzir, le pilote,	
67	» pour... bœufs immolés	
68	» de... dans ce jour aussi	
69	» ... autel et raisins	
70	» ... comme les eaux d'une rivière et	
71	» ... comme le jour où je couvris et	
72	» ... quand... couvrant ma main je plaçai	VII, 1 Et Jéhova dit à Noé : « Entre, toi et toute ta maison, dans l'arche, parce que je t'ai vu juste devant ma face dans cette génération.
73	» ... et Samas (le dieu-soleil)... complétait les matériaux du vaisseau	
74	» ... fort et	
75	» des roseaux je répandis dessus et dessous...	2 « De tous les animaux purs, prends sept et sept, mâles et femelles; et des animaux qui ne sont pas purs, deux, le mâle et sa femelle.
76	» ... allèrent aux deux tiers.	
77	» Tout ce que je possédais, je le réunis, tout ce que je possédais d'argent, je le réunis;	
78	» tout ce que je possédais d'or, je le réunis,	3 « Aussi des oiseaux

Digitized by Google

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
79	» tout ce que je possédais des semences de vie, je le réunis, le tout	du ciel, sept (et) sept tu prendras, mâles et femelles, pour en faire vivre la race sur toute la face de la terre.
80	» je fis entrer dans le vaisseau; tous mes serviteurs mâles et femelles,	
81	» les animaux des champs et les jeunes gens de l'armée, tous, je les fis entrer.	4 « Car encore sept jours, (et) je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits et j'exterminerai tout (être) subsistant que j'ai fait, de la face de la terre. »
82	» Samas fit une inondation et	
83	» il parla, disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondamment,	
84	« entre au milieu du vaisseau, et ferme la porte. »	
85	» Il souleva l'inondation et	5 Et fit Noé selon tout ce que Jéhova lui avait commandé.
86	» il parla, disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondamment. »	
87	» Dans ce jour, je célébrai sa fête,	6 Et Noé était fils (âgé) de six cents ans, (quand) le déluge, les eaux furent sur la terre.
88	» le jour qu'il avait fixé; j'étais en crainte.	
89	» J'entrai au milieu du vaisseau et fermai ma porte.	7 Et entra Noé, et ses enfants et sa femme et les femmes de ses enfants avec lui dans l'arche, à cause des eaux du déluge.
90	» Pour guider le vaisseau, à Buzursadirabbi le pilote	
91	» je conflai la demeure à sa main.	8 Des animaux purs et des animaux qui n'étaient point purs, et des oiseaux et tout ce qui rampe sur la terre,
		9 deux (et) deux, ils allèrent à Noé, dans l'arche, mâle et femelle, comme avait commandé Élohim à Noé.
92	» Le déchaînement d'une tempête dans la matinée	10 Et il arriva après sept jours que les eaux du déluge furent sur la terre.
93	» s'éleva, de l'horizon du ciel s'étendant, et large.	11 En l'an 600 de la vie de Noé, le second mois, le dix-septième jour du mois, en ce jour-là se rompirent toutes les sources du grand abîme et les écluses du ciel furent ouvertes,
94	» Bin (le dieu de la tempête) tonna, et	
95	» Nebo et Saru marchèrent devant;	
96	» les porteurs de trônes marchèrent sur les montagnes et les plaines;	
97	» le destructeur Nergal (dieu de la chasse et de la guerre) vint boule-	12 et il plut sur la terre

Digitized by Google

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
	versé ;	pendant quarante jours et quarante nuits.
98 »	Adar vint devant, consterné ;	
99 »	Les Anunnaki (génies secondaires) amenèrent la destruction ;	13 En ce même jour entra Noé, Sem, Cham et Japhet, fils de Noé, et la femme de Noé et les trois femmes de ses fils avec eux, dans l'arche ;
100 »	dans leur gloire, ils balayèrent la terre.	
101 »	L'inondation de Bin atteignit le ciel ;	
102 »	la terre brillante fut changée en un abîme ;	
103 »	cela balaya la surface de la terre comme.....	14 eux, et toutes les bêtes selon leur espèce ; tous les animaux selon leur espèce, tous les reptiles qui rampent sur la terre selon leur espèce, tous les oiseaux selon leur espèce et tout volatile ayant des ailes;
104 »	cela détruisit toute vie de la face de la terre.....	
105 »	La forte tempête sur le peuple atteignit jusqu'au ciel ;	
106 »	le frère ne vit plus son frère ; elle n'épargna pas le peuple. Dans le ciel	15 et ils entrèrent, auprès de Noé, dans l'arche, deux (et) deux, de toute chair qui a en soi souffle de vie ;
107 »	les dieux craignirent la tempête et	
108 »	cherchèrent un refuge ; ils montèrent jusqu'au ciel d'Anu.	
109 »	Les dieux, comme des chiens cachant leurs queues, se couchèrent à terre.	16 ils entrèrent, mâle et femelle ; de toute chair, ils entrèrent, comme lui avait commandé Élohim, et ferma Jéhova (la porte) derrière lui.
110 »	Istar prononça un discours,	
111 »	la grande déesse prononça son discours :	
112 «	Le monde a tourné au péché, et	
113 «	alors, en la présence des dieux, j'ai prophétisé le mal.	
114 «	Quand j'ai prophétisé le mal, en la présence des dieux,	
115 «	tout mon peuple fut dévoué au mal, et j'ai prophétisé	
116 «	ainsi : J'ai engendré l'homme, et qu'il ne..... pas	
117 «	comme les générations des poissons remplissent la mer. »	
118 »	Les dieux..... pleuraient avec elle ;	17 Et fut le déluge pendant quarante jours sur la terre, et crûrent les eaux, et elles portèrent l'arche, et elle s'éleva au-dessus de la terre.
119 »	les dieux sur leurs siéges étaient assis en lamentation ;	
120 »	leurs lèvres étaient closes à cause du mal qui venait.	
121 »	Six jours et six nuits	
122 »	se passèrent, le vent, la tempête et l'orage surmontèrent tout ;	18 Et devinrent fortes les eaux, et elles crûrent beaucoup sur la terre, et allait
123 »	le septième jour dans sa course se	

Digitized by Google

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
	calma l'orage, et toute la tempête	l'arche sur la face des eaux.
124	» qui avait détruit, comme un tremblement de terre,	19 Et les eaux devinrent fortes beaucoup, beaucoup, sur la terre, et elles couvrirent toutes les montagnes élevées qui sont sous le ciel.
125	» s'apaisa. Il fit sécher la terre, et le vent et la tempête finirent.	
126	» Je fus porté à travers la mer. L'auteur du mal	
127	» et tout le genre humain qui avait tourné au péché,	20 Quinze coudées au-dessus s'élevèrent les eaux, et elles couvrirent les montagnes.
128	» comme des roseaux leurs corps flottaient.	
129	» J'ouvris la fenêtre, et la lumière entra au-dessus de mon refuge,	21 Et expira toute chair qui se meut sur la terre, parmi les oiseaux, parmi les animaux domestiques, parmi les bêtes (fauves) et parmi tout ce qui pullule sur la terre, et tous les hommes ;
130	» elle passa, je m'assis tranquille et	
131	» sur mon refuge vint la paix.	
132	» Je fus porté sur le rivage à la limite de la mer.	
133	» De douze coudées elle était montée au-dessus de la terre.	22 tout ce qui a respiration de vie dans ses narines, parmi tout ce qui vit sur le sec (la terre ferme), mourut.
		23 Et fut exterminé tout (être) subsistant, qui (était) sur la face de la terre, depuis l'homme jusqu'à l'animal, jusqu'au reptile et jusqu'à l'oiseau du ciel : ils furent exterminés de dessus la terre, et resta seulement Noé et ceux qui étaient avec lui dans l'arche.
134	» Au pays de Nizir alla le vaisseau.	
135	» La montagne de Nizir arrêta le vaisseau et il ne put passer au-dessus.	
136	» Le premier et le second jour, la montagne de Nizir, la même.	
137	» Le troisième et le quatrième jour, la montagne de Nizir, la même.	
138	» Le cinquième et le sixième jour, la montagne de Nizir, la même.	
139	» Le septième jour, dans le cours (de cette période),	24 Et les eaux furent fortes sur la terre, cent cinquante jours.
140	» j'envoyai dehors une colombe et elle partit. La colombe alla et chercha et	VIII, 1 Or, se souvint Élohim de Noé, et de toutes les bêtes (sauvages) et de tous les animaux (domestiques) qui étaient avec lui dans l'arche, et fit passer Élohim un vent sur la terre
141	» une place de repos elle ne trouva pas, et elle revint.	
142	» J'envoyai dehors une hirondelle, et elle partit. L'hirondelle alla et chercha, et	
143	» une place de repos elle ne trouva pas,	

Digitized by Google

Lignes de la tablette.	INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
	et elle revint.	et baissèrent les eaux.
144 »	J'envoyai dehors un corbeau, et il partit.	2 Et furent fermées les fontaines de l'abîme et les écluses du ciel, et cessa la pluie du ciel.
145 »	Le corbeau alla, et les corps sur les eaux il vit et	
146 »	il les mangea, il nagea et erra au loin et ne revint pas.	3 Et les eaux s'écoulèrent de dessus la terre, en diminuant; et diminuèrent les eaux à la fin de cent cinquante jours.
147 »	J'envoyai dehors les animaux aux quatre vents. Je versai une libation,	
148 »	j'élevai un autel sur le pic de la montagne.	4 Et se reposa l'arche au septième mois, au dix-septième jour du mois, sur les montagnes de l'Ararat.
149 »	Avec sept herbes que je coupai,	
150 »	Au fond je plaçai des roseaux, des pins, et.....	
151 »	Les dieux se réunirent à sa conflagration, les dieux se réunirent à sa bonne conflagration;	5 Et les eaux allaient en diminuant jusqu'au dixième mois, et au dixième mois, le premier jour, apparurent les cimes des montagnes.
152 »	les dieux comme..... se réunirent au-dessus du sacrifice.	
153 »	Anciennement aussi le grand Dieu dans sa course	6 Et après quarante jours, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche qu'il avait faite.
154 »	avait créé la grande lumière d'Anu (ou plutôt du ciel), quand la gloire	
155 »	de ces dieux, pareille à une gemme brillante, je ne pouvais supporter.	7 Et il envoya le corbeau et il sortit, allant et venant, jusqu'à ce que les eaux se fussent desséchées de dessus la terre.
156 »	En ces jours, je priai que pour toujours je n'eusse pas à souffrir.	
157 »	Puissent les dieux venir à mon autel!	
158 »	puisse Bel ne pas venir à mon autel!	
159 »	Car il ne considéra rien et il avait fait une tempête	
160 »	et avait voué mon peuple à l'abîme	8 Et il envoya la colombe d'auprès de lui, pour voir si les eaux avaient diminué sur la face de la terre.
161 »	depuis longtemps. Aussi Bel dans sa course	
162 »	vit le vaisseau, et Bel alla avec colère aux dieux et aux esprits :	
163 «	Qu'il ne reste aucun homme vivant, qu'aucun homme ne soit sauvé de l'abîme. »	9 Et ne trouva point la colombe de lieu de repos pour la plante de son pied, et elle retourna à lui, à l'arche, parce que les eaux étaient sur la face de toute la terre; et il étendit sa main, et il la prit et la fit entrer auprès de lui dans l'arche.
164 »	Adar ouvrit la bouche et parla et dit au guerrier Bel :	
165 «	Qui alors sera sauvé? » — Ao comprit ces mots	
166 »	et Ao savait toutes choses.	
167 »	Ao ouvrit la bouche et parla et dit au guerrier Bel :	10 Et il attendit encore sept autres jours, et il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

Digitized by Google

INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
Lignes de la tablette.	
	11 Et revint à lui la colombe au temps du soir et voilà qu'une feuille verte d'olivier était dans sa bouche, et connut Noé que les eaux avaient diminué sur la terre.
	12 Et il attendit encore sept autres jours, et il envoya la colombe et elle ne revint plus à lui.
168 « Toi, prince des dieux, guerrier,	13 Or, la 601e année (de la vie de Noé), le premier du premier mois, se séchèrent les eaux de dessus la terre et ôta Noé la couverture de l'arche et il regarda et voilà que séchait la face de la terre.
169 « quand tu étais irrité, tu as fait une tempête.	
170 « Le pécheur a fait son péché; celui qui a fait le mal a fait le mal;	
171 « que ceux qui sont élevés ne soient pas brisés, que le captif ne soit pas délivré.	
172 « Au lieu que tu fasses désormais une tempête, que les lions s'accroissent et que les hommes soient réduits;	14 Au second mois, au dix-septième jour du mois, sèche était la terre.
173 « au lieu que tu fasses une tempête, que les léopards s'accroissent et que les hommes soient réduits;	15 Et parla Élohim à Noé, disant :
174 « au lieu que tu fasses une tempête, qu'une famine arrive et que le pays soit détruit;	16 « Sors de l'arche, toi et ta femme et tes enfants et les femmes de tes enfants avec toi;
175 « au lieu que tu fasses une tempête, que la peste s'accroisse et que les hommes soient détruits. »	17 « tout (être) vivant qui est avec toi, de toute chair, des oiseaux et des animaux et de tout reptile qui rampe sur la terre, fais-les sortir avec toi, qu'ils se multiplient sur la terre, et qu'ils croissent et deviennent nombreux sur la terre. »
176 » Je n'ai pas porté mes regards dans la sagesse des dieux,	
177 » respectueux et attentif. Un songe ils envoyèrent et la sagesse des dieux il entendit.	
178 » Quand son jugement fut accompli, Bel entra au milieu du vaisseau,	
179 » il prit ma main et me conduisit dehors, il me	18 Et sortit Noé et ses enfants, et sa femme et les femmes de ses enfants avec lui;
180 » conduisit dehors, il me fit conduire ma femme à mon côté.	
181 » Il purifia le pays, il établit un pacte et conduisit le peuple	19 tout (être) vivant, tout reptile et tout oiseau, tout (être) rampant sur la terre;
182 » en la présence de Sisit et du peuple.	

Digitized by Google

INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
Lignes de la tablette.	
183 » Quand Sisit et sa femme et le peuple pour être semblables aux dieux furent emmenés,	selon leurs espèces, ils sortirent de l'arche.
184 » alors Sisit dans un lieu écarté demeura à l'embouchure des rivières.	20 Et bâtit Noé un autel à Jéhova, et il prit de tous les animaux purs, et de tout oiseau pur, et il les offrit en holocauste sur l'autel.
185 » Ils me prirent et dans un lieu écarté à l'embouchure des rivières ils me placèrent. »	21 Et sentit Jéhqva l'odeur qui l'apaisa, et dit Jéhova en son cœur : « Je ne maudirai pas de nouveau la terre à cause de l'homme, parce que la pensée du cœur de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse, et je ne frapperai pas de nouveau toute vie, comme j'ai fait ;
	22 « encore tous les jours de la terre, la semence et la moisson, et le froid et le chaud, et l'été et l'hiver, et le jour et la nuit ne cesseront pas. »
	IX, 1 Et bénit Élohim Noé et ses enfants, et il leur dit : « Fructifiez et multipliez-vous et remplissez la terre,
	2 « et que votre crainte et votre terreur soit sur tout (être) vivant de la terre, et sur tous les oiseaux du ciel, sur tout ce qui rampe sur la terre, et sur tous les poissons de la mer, dans vos mains ils sont donnés. ».....
Après des incidents, pour nous sans importance, qui sont racontés de la ligne 186 à la ligne 252, les lignes 253-262, qui sont très-mutilées, donnent la fin du discours de Sisit, et ajoutent que, après l'avoir entendu, Izdubar prit de grandes pierres et en fit un monceau en mémoire de ces événements.	9 « Et moi, voici que j'établis mon alliance avec vous et avec votre postérité après vous. ».....
Les lignes 263 à 289 sont très-mutilées. Elles rapportent des discours d'Izdubar et d'Ur-Hamsi. A la suite de ces lignes qui termineut l'inscription, le scribe donne le	12 Et dit Élohim : « Ceci est le signe de l'alliance que je donne en e mo i et

Digitized by Google

INSCRIPTION CUNÉIFORME.	GENÈSE.
Lignes de la tablette.	
titre de la tablette suivante ; il avertit que la tablette du déluge est la onzième de la série contenant l'histoire d'Izdubar et il ajoute qu'elle a été copiée sur une ancienne inscription [1].	vous..... 13 » Mon arc je donne dans la nue, et il sera le signe de l'alliance entre moi et la terre. »

Le texte assyrien du récit du déluge qu'on vient de lire n'ayant pas été publié, il est impossible de contrôler la traduction de M. G. Smith et nous devons l'accepter telle qu'il nous la donne. Mais les preuves qu'il a déjà fournies de ses connaissances assyriologiques, spécialement dans son *Histoire d'Assurbanipal*, nous sont garants qu'il doit avoir généralement bien rendu le sens de l'original. Cependant le déchiffrement des inscriptions cunéiformes est hérissé de tant de difficultés, la langue assyrienne est encore enveloppée de tant d'obscurités qu'il est impossible que les plus habiles eux-mêmes évitent toutes les erreurs de détail. Le savant employé de British Museum n'est pas sûr de toutes les parties de sa traduction. L'embarras qui se trahit dans certains passages [2] nous permet de reconnaître quelques-uns des endroits où le sens lui a paru douteux. Mais en attendant le mémoire définitif qu'il annonce et la publication du texte, il faut nous contenter de sa version et nous borner à en tirer quelques conclusions générales, pour ne point nous exposer à bâtir sur le sable mouvant.

En comparant entre eux les deux récits de la Genèse et de l'inscription, nous voyons qu'ils sont d'accord pour considérer le déluge comme un châtiment de la perversité des hommes. Ce point capital est omis dans les fragments de Bérose, comme nous l'avons remarqué.

Ce dernier historien dit que le navire de Xisuthrus avait cinq stades de long et deux de large. Par un accident fâcheux, la partie de la tablette ninivite où étaient tracés les chiffres exprimant les dimensions a été brisée, mais le passage, complet pour le reste, nous montre que les dimensions étaient exprimées en cou-

[1] *Journal officiel* du 9 décembre 1872 ; — F. Lenormant, *Correspondant* du 25 janvier 1873.

[2] Par exemple, lignes 154-155, 171, 177, 181-182.

Digitized by Google

dées comme dans la Bible. Toutefois, pendant que celle-ci a donné à l'arche cinquante coudées de largeur sur trente de hauteur, selon l'inscription, la hauteur et la largeur étaient les mêmes. Quelques détails, tels que la mise à l'eau du navire, sont propres au récit d'Érech qui raconte également le goudronnage de l'arche d'une autre façon que Moïse.

Les trois narrateurs sont en général d'accord sur la manière dont l'arche fut remplie, mais les deux représentants de la tradition chaldéenne font de leur Noé un roi, qui est même entouré de son armée dans le poëme assyrien, au lieu que dans la Genèse Noé se sauve seulement avec sa famille. Bérose et le chantre d'Izdubar passent sous silence les sept couples d'animaux purs qui sont sauvés du déluge.

La date du commencement de l'inondation, donnée par la Bible et par l'historien de la Chaldée, n'est pas mentionnée par la tablette. Quant à sa durée, il y a une différence notable entre la Genèse et l'inscription. Selon la première, Noé resta un an dans l'arche; selon la seconde, il ne s'écoula que quinze jours entre les premières pluies et le premier envoi des oiseaux. Bérose est muet sur ce point. Des raisons astrologiques et superstitieuses sont probablement la cause de la diminution de la durée du déluge dans le poëme chaldéen. On remarque quelques légères divergences dans l'histoire des oiseaux envoyés hors de l'arche. Pour le lieu où s'arrêta l'arche, Moïse nomme les montagnes de l'Ararat; l'inscription, Nizib; Bérose, les monts Gordyens. Nous ne pouvons affirmer s'il y a, à ce sujet, accord ou désaccord [1].

Les trois documents racontent de la même manière l'élévation de l'autel et l'oblation du sacrifice, offert à la divinité par l'homme sauvé de l'inondation. La Genèse et la tablette [2] parlent l'une et l'autre de l'alliance faite entre Dieu et l'homme. La première dit très-clairement, la seconde d'une façon un peu vague [3], que Dieu promit à l'homme de ne plus envoyer de déluge sur la terre. Cette dernière suppose aussi, si je comprends bien quelques mots obscurs [4], que l'arc-en-ciel devint le signe de la bienveillance de Dieu envers l'homme.

[1] Les Targumistes, Onkelos et Jonathan, expliquent, de même que Josèphe (*Arch* I, 4), l'Ararat de la *Genèse* (VIII, 4) par « les monts Gordyens ».
[2] Ligne 181.
[3] Lignes 171-175.
[4] Lignes 141-155.

Digitized by Google

Le vieux poëte d'Érech raconte que Sisit reçut le privilége de l'immortalité et fut placé à l'embouchure des rivières; d'après Bérose, Xisuthrus, à la fin du sacrifice qu'il offrit aux dieux, disparut aux yeux de ceux qui avaient été sauvés avec lui et une voix céleste leur cria qu'il avait été enlevé avec sa femme, sa fille et le pilote du navire pour habiter désormais au milieu des dieux. La Bible dit simplement que Noé vécut encore 350 ans et mourut à l'âge de 950.

Enfin, un des traits qui nous frappent le plus en comparant le récit de la Genèse et celui de la tablette cunéiforme, c'est que l'un et l'autre, à part les amplifications mythologiques du poëte, suivent une marche à peu près semblable [1].

Cependant quelle que soit la conformité des deux narrations, quelque extraordinaires que soient les points de contact qui existent jusque dans le style, dans la disposition et dans l'ordre de la composition, nous rencontrons assez de diversité pour reconnaître que nous sommes en présence de deux traditions distinctes. Tout, dans la Genèse, suppose un peuple qui habite le continent : le nom de l'arche en hébreu, *têbâ*, signifie « coffre » et non « navire, » tandis que *elippu*, en assyrien, peut bien signifier « coffre, » mais signifie aussi « navire [2]; » il n'y est pas question de la mise à l'eau de l'arche;

[1] Nous pouvons ajouter ici que le nom biblique de Noé se trouve peut-être sur la tablette cunéiforme, non pas, il est vrai, pour désigner l'homme sauvé du déluge, mais le dieu qui le sauve et lui donne l'ordre de construire le vaisseau (lignes 20-35), celui qui dans la traduction porte le nom d'Ao ou Nisroch. Dans ce cas, Noé aurait été dédoublé par la légende chaldéenne : il aurait été en même temps, sous deux noms différents, l'homme sauvé de l'inondation et le dieu sauveur. Voici ce que M. Fr. Lenormant, d'après des observations faites depuis la publication de son article sur le déluge dans le *Correspondant* du 25 janvier 1873, pense sur le dieu Nisroch : « Je crois, dit-il, que la lecture Nisruk pour le nom divin (écrit idéographiquement) AN.NIS.A doit être abandonnée, ce nom ne représentant pas une orthographe phonétique assyrienne. C'est l'accadien *Ea*, « demeure, siége. » Comparez l'égyptien *pis-aa*, « grande demeure », appliqué aux rois. Comment ce signe pouvait-il se lire en assyrien? Évidemment par un nom se rattachant à un radical ayant le même sens et susceptible aussi du complément phonétique *a*. Ce radical ne peut être que NUA, qui entre aussi dans le nom de *Ninua* (Ninive). Je lis donc désormais AN.NIS.A, *Ea* en accadien et *Nua* en assyrien » (M. François Lenormant). Il est remarquable que la signification attribuée ordinairement au nom de Noé « repos », οὗτος διαναπαύσει ἡμᾶς, comme l'expliquent les Septante (*Gen.*, V, 29), concorde avec le sens de l'accadien *Ea*. Mais ce qui rend ce rapprochement beaucoup plus frappant encore, c'est que la tradition juive a toujours mêlé le nom de Noé à celui de Nisroch d'une façon jusqu'ici inexplicable. « Nisroch, dit le célèbre rabbin Jarchi, signifie une *planche de l'arche de Noé* » (Note sur Isaïe, XXXVII, 38).

[2] Fr. Lenormant, *Essai de comment. de Bérose*, p. 464.

Digitized by Google

aucune mention de la mer ni de la navigation; point de pilote. Au contraire, le poëme chaldéen a été composé au milieu d'un peuple maritime et il porte l'empreinte des mœurs et des coutumes des habitants du golfe Persique : Sisit monte sur un navire, ce navire est lancé à l'eau, il est éprouvé, toutes ses fentes sont garnies avec du bitume, il est confié à un pilote.

La manière différente dont Moïse nous a transmis le récit du grand événement nous fournit une preuve de son respect des traditions antiques : élevé en Égypte, il ne pouvait ignorer ni les termes ni les règles de la navigation, et il nomme, en effet, ailleurs[1] la mer, *yam*, les ports, *ḥôf*, et les navires, *onyyôt*; mais il n'a pas voulu donner à sa narration une couleur savante et en quelque sorte moderne, et il lui a ainsi imprimé le cachet le plus irréfragable de fidélité et d'authenticité.

Ce n'est pas là cependant ce qui constitue l'excellence de la tradition hébraïque. Ce qui l'élève infiniment au-dessus de la tradition chaldéenne, c'est la doctrine qu'elle renferme, ce sont les hautes idées théologiques dont elle est remplie. Quelle distance entre la théodicée d'Israël et la théodicée des habitants des rives de l'Euphrate! Si le document cunéiforme est antérieur à la Genèse, comme il résulte de la date que lui assigne M. G. Smith, la supériorité de Moïse sur le poëte de la basse Chaldée n'en est que plus surprenante. Dieu se montre à nous dans le livre hébreu un, juste, sage, tout-puissant, miséricordieux. Que voyons-nous, au contraire, dans la légende d'Érech? Des dieux multiples, semblables aux hommes, sujets aux mêmes passions, capables des mêmes faiblesses, toujours en querelle les uns avec les autres, effrayés par un orage, « se couchant à terre, comme des chiens cachant leur queue. » Il y a aussi loin de la théodicée de la tablette à celle du Pentateuque que de celle du Mahâbhârata ou de la Théogonie d'Hésiode à celle de l'Évangile. Autant l'imagination du polythéiste est féconde en amplifications pour faire des dieux à l'image de l'homme, autant elle est stérile pour nous en donner une idée noble, digne, relevée. La miséricorde de Jéhova qui apparaît jusque dans les rigueurs de sa vengeance, sa tendresse envers les justes qui lui sont restés fidèles, le soin qu'il prend de conserver les diverses espèces d'êtres qu'il a créées, la bonté avec laquelle il exauce

[1] *Gen.*, XLIX, 13.

Digitized by Google

les prières des hommes, son souverain domaine sur toutes les créatures, dont il investit l'être intelligent qu'il avait fait à son image; tous ces traits touchants, sublimes, véritablement divins, qui sont si fortement accusés dans le récit de Moïse et s'y présentent aussi naturellement que dans la bouche d'un chrétien, tous ces traits s'effacent, ou disparaissent même complétement, dans l'inscription assyrienne. Le poëte parle encore par souvenir de la cause morale du déluge ; mais il en sent si peu la portée qu'il semble l'oublier ensuite pour voir, dans le grand cataclysme, non pas un châtiment, mais une sorte de querelle de ménage entre les dieux, une lutte de prépondérance et de suprématie! Qu'on nous dise donc où Moïse a puisé ces idées si nobles, si pures, si grandes? Son récit est-il une simple épuration de la tradition chaldéenne, ou bien est-ce la tradition antique, conservée jusque-là dans toute la fleur de son intégrité par la race d'Abraham? Nous ne saurions le dire; mais ce que nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper, c'est que, si c'est une épuration, ce n'est pas une épuration humaine. Celui qui aurait entrepris de dépouiller la légende babylonienne de son caractère polythéiste aurait agi comme les jansénistes du siècle dernier ou les rationalistes de nos jours, lorsqu'ils essaient d'épurer les « légendes » des Saints, ils les rendent sèches, froides et sans vie; ils font des héros du christianisme, les plus vulgaires des hommes, de peur qu'on ne puisse découvrir dans leur histoire quelque apparence de surnaturel. L'auteur de la Genèse aurait craint aussi de ne point être assez monothéiste et assez spiritualiste, en supposant qu'il eût pu arriver par lui-même, ce qui est moralement impossible, à ces notions supérieures; il se serait bien gardé de donner à Dieu tantôt le nom de Jéhova et tantôt celui d'Élohim; il aurait scrupuleusement éloigné les métaphores, les anthropomorphismes qui lui sont encore communs avec le poëme chaldéen[1]. Moïse, écrivant sous l'inspiration de Dieu, n'en a rien fait. Que faut-il en conclure? Il nous semble qu'il sera bien difficile à quiconque étudiera sérieusement cette double relation antique du déluge, si semblable par le côté pour ainsi dire matériel, aussi différente que le ciel et la terre par le côté dogmatique et théologique,

[1] Cf. *Gen.*, VI, 6, et *Inscription*, lignes 112-116.

Digitized by Google

de ne pas s'écrier saisi d'admiration devant les pages de la Sainte Écriture : « Le doigt de Dieu est là[1] ! »

IV

LA TABLE ETHNOGRAPHIQUE DE LA GENÈSE

Le dixième chapitre de la Genèse, connu sous le nom de *Table ethnographique*, parce qu'il nous trace le tableau de la distribution des peuples primitifs sur le globe, est une mine en quelque sorte inépuisable pour l'histoire, mais il a aussi toujours été un sujet d'effroi pour les commentateurs et les interprètes de la Sainte Écriture, à cause des difficultés dont il est hérissé, et de l'impossibilité où l'on s'est trouvé pendant longtemps d'identifier les noms hébraïques avec des noms connus. « Difficultas est, disait le célèbre commentateur Ménochius au XVIIe siècle, quæ nationes nunc respondeant nominibus quæ hoc capite habentur. » Et désespérant de résoudre cet embarrassant problème, il ajoutait : « Sectabimur probabiliora ab aliis tradita ; nam certi nihil habemus. » La lumière se fait cependant peu à peu au milieu de ces ténèbres. Les découvertes de l'archéologie moderne ont jeté un vif éclat sur plusieurs points obscurs. L'égyptologie a résolu une partie du problème[2], l'assyriologie n'est pas restée en arrière et nous a fourni plusieurs intéressantes données. L'identification déjà sûre de plusieurs noms est confirmée : *Madai*, écrit dans les textes cunéiformes absolument de la même façon que dans la Bible, désigne la Médie ; *Javanu*, hébreu *Javan*, est le nom de l'Ionie et de la Grèce dans les inscriptions de Sargon à Khorsabad et de Darius à Behistoun ; *Kuschi*, le Kousch de la Genèse, celui de l'Éthiopie, sur les briques d'Assarhaddon et sur un grand nombre de monuments ; *Mutsur* (Sennachérib), *Mitsir*

[1] Ce que le baron de Bunsen a dit en comparant le récit de la Genèse à celui de Bérose s'applique aussi parfaitement au récit d'Erech : « The general contrast between the biblical and the Chaldee version is very great. What a purely special local character, legendary and fabulous, without ideas, does it displays in every point, which it does not hold in common with the Hebrew ! » (*Egypt's Place*, t. IV, p. 374.)

[2] Voir Ebers, *Ægypten und die Bücher Mose's*, t. I. p. 36-252.

Digitized by Google

(Achéménides), celui de l'Égypte, appelée par les enfants de Jacob *Mitsraïm*, avec l'addition de la terminaison *aïm*; *Haziti*, celui de la ville de Gaza; *Tsidunu*, distinguée en grande et petite dans le cylindre de Sennachérib, celui de Sidon, hébreu *Tsidon*; *Arvadu*, *Aruadi*, *Aruda*, placée par Sennachérib dans l'énumération des cités phéniciennes entre Sidon et Gebal ou Byblos, par le prisme d'Assarhaddon entre Byblos et Samarie, par l'inscription de Sardanapale qui, suivant la direction du sud au nord, la désigne après Tyr, Sidon, Gebal et autres villes de la côte de la Méditerranée, comme située au milieu de la mer, déterminant ainsi sa position insulaire, *Arvadu* est le nom d'Aradus (hébreu *Arvad*); *Amatu*, comptée par Téglathphalasar IV parmi les villes syriennes qui lui payaient tribut, celui d'Amath, (hébreu *Hamath*); *Tsimirra*, placée par une inscription de Sargon entre Amath et Damas, celui de Tsemari, la Simara de Strabon, au pied du mont Liban, etc. [1].

Mais l'assyriologie a fait mieux. Elle n'a pas seulement confirmé des choses auparavant certaines, elle a éclairci plusieurs doutes et rectifié plusieurs erreurs.

La Genèse nomme (X, 2), parmi les enfants de Japhet, Thubal et Meschek (Vulgate, Mosoch). Ces deux noms, constamment associés dans la Bible [2], le sont aussi dans les inscriptions assyriennes sous les formes *Muski* et *Tabali*. On identifie ordinairement aujourd'hui les fils de Thubal avec une peuplade nommée par Hérodote les Tibaréniens [3]; ils habitaient au sud du Caucase. Selon Josèphe, les descendants de Thubal étaient les Ibères, non pas ceux d'Espagne, comme l'ont compris saint Jérôme, saint Isidore de Séville et d'après eux un grand nombre de commentateurs et Knobel lui-même [4], mais ceux qui habitaient entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, c'est-à-dire à peu près dans la Géorgie actuelle. C'est précisément dans cette région que les textes cunéiformes supposent que vivaient les Tabali. Le cylindre d'Assarhaddon place une des frontières de Tabal dans les bois qui

[1] Tous ces noms se trouvent avec leurs variantes et l'indication des Inscriptions dans lesquelles on les rencontre dans M J. Ménant, *Syllabaire assyrien*, p. 109-164.

[2] *Gen.*, X, 2; *Exech.*, XXVII, 13; XXXII, 26, etc.

[3] *Herodot.*, l. III, c. XCIV.

[4] Knobel, *Die Völkertafel der Genesis*, p. 111.

Digitized by Google

bornent la Cilicie [1]. Salmanasar, dans l'inscription de l'obélisque, compte parmi ses tributaires vingt-quatre rois du pays de Tabal, ce qui suppose qu'il avait une étendue assez considérable.

Quant aux enfants de Meschek (Mosoch), on les a depuis longtemps reconnus dans les Mosches d'Hérodote, qui les nomme avec les Tibaréniens, comme le font la Genèse et l'épigraphie assyrienne. Sargon, roi de Ninive, parle des Muski dans plusieurs de ses inscriptions de Khorsabad. En décrivant, dans l'inscription des barils, l'étendue de son royaume, il nous dit qu'il comprenait « Tabal jusqu'aux Muski [2]. » Il parle aussi plusieurs fois de Mita, roi des Moschiens, qui fut battu par ses troupes et lui envoya des tributs [3]. Toutes les données assyriologiques confirment l'opinion résultant des témoignages des anciens, que les Moschiens habitaient au nord de l'Assyrie, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Ils parlaient une langue touranienne. Osann a cru y reconnaître les ancêtres des Moscovites [4].

Il est remarquable que le nom de « Chanaan » ne se rencontre jamais sur les monuments assyriens, quoiqu'ils mentionnent souvent le pays qui est ainsi désigné dans la Bible. En Assyrie, on appelait la contrée située entre le Jourdain et la mer Méditerranée « *mat Aḥarri*, la terre de derrière », c'est-à-dire la terre occidentale, parce que les Assyriens se tournant vers le soleil levant pour fixer les quatre points cardinaux, l'est s'appelait dans leur langue, comme en hébreu, « ce qui est devant » et l'ouest était ainsi « ce qui est derrière, *aḥarri* » [5]. Un passage du roi Bélochus IV détermine très-nettement ce qu'il faut entendre par cette dénomination géographique. Parmi les pays tributaires qu'il énumère est « la terre d'Aḥarri dans son ensemble, (c'est-à-dire) : la terre de Tyr, la terre de Sidon, la terre d'Omri, (le

[1] Voir aussi les *Annales* de Sargon (Oppert, *Inscript. de Dour-Sarkyan*, p. 29, XIV, 2).

[2] Ligne 16, Oppert., *loc. cit.*, p. 13.

[3] *Inscription des Taureaux*, l. 31, Oppert, *ib.*, p. 4 ; — *Grande Inscript. de Khorsabad*, l. 151, *Journal asiatique*, mars 1863, p. 17.

[4] Dans le *Philologus*, t. IX ; V. F. Finzi, *Ricerche per lo studio dell'antichità assira*, p. 26 ; Rawlinson's *Herodotus*, t. I, p. 595.

[5] La Méditerranée est appelée dans la Bible d'une façon semblable « la mer de derrière » *hayyâm hâ-aḥarôn* (*Deut.*, XI, 21, XXXIV, 2 ; *Joel*, II, 20 ; *Zach.* XIV, 20). — On emploie aussi en hébreu pour désigner l'occident *aḥar* (*Ex.*, III, 1) et *aḥôr* (*Job.*, XXIII, 8 ; *Is.*, IX, 11).

Digitized by Google

royaume d'Israël), la terre d'Édom, la terre de Palastav (la Palestine et plus spécialement sans doute le pays des Philistins, la plaine de Séféla) jusqu'à la mer du soleil couchant[1]. » L'ignorance du nom de Chanaan par les Assyriens n'est pas sans importance. Elle prouve, contrairement à certaines opinions, que la Table ethnographique de la Genèse n'est pas la simple reproduction d'un document assyrien.

Chanaan était de la race de Cham. C'est de cette race que sortait Nemrod par Chus. L'auteur sacré interrompt un moment la généalogie des enfants de Noé pour nous raconter l'histoire de Nemrod. Le nom de ce fameux chasseur-guerrier est incontestablement de formation assyrienne et signifie « le rebelle. » La lettre servile N sert dans la langue de Babylone et de Ninive à composer des noms d'agent, comme Nergal de *ragal*, « le piétineur, » qui va à droite et à gauche, la planète Mars; Nisroch de *sarah*, « celui qui relie, » le dieu des liens conjugaux. Le nom de Nemrod, de la racine *marad*, « se révolter » signifie donc « celui qui se révolte[2]. »

Le souvenir de ce hardi chasseur semble s'être conservé en Égypte[3]; on ne l'a pas encore retrouvé sûrement en Assyrie, mais les découvertes faites dans ce dernier pays confirment les renseignements donnés par Moïse sur le premier conquérant. Il résulte du récit de la Genèse que la race de Cham, dont Nemrod était issu, fut la première qui domina sur la terre après le déluge. Il en résulte également que la puissance chamitique se développa du sud au nord, puisque ce fut à Babylone que Nemrod commença son règne et que ce fut de là qu'il porta en Assyrie ses armes victorieuses.

« Tous les savants, dit M. Fr. Lenormant, dans une page remarquable, sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que les bords du Tigre, la Perse méridionale et une partie de l'Inde elle-même, où on appelait les tribus de ce sang *Kauçikas*, ont été peuplés par la famille de Kousch (l'aïeul de Nemrod), avant d'être occupés par les descendants de Sem et par les Aryâs issus de

[1] Oppert, *Expédit. en Mésop.*, t. II, p 333.

[2] Oppert, *Études assyriennes*, p. 27, ou *Journal asiatique*, 1857, p. 2, p. 151. — Le sens de Nisroch est contesté, mais le principe de formation des mots assyriens établi par M. Oppert ne l'est pas.

[3] V. Ebers, *Ægypten und die Bücher Mose's*, p. 58; — Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 222-236.

Digitized by Google

la famille de Japhet... On le voit, les Chamites, des trois grandes familles qui se séparèrent après la confusion des langues, furent ceux qui s'éloignèrent les premiers du centre commun de l'humanité... et fondèrent les plus antiques monarchies. Ce fut chez eux que la civilisation matérielle fit d'abord les plus rapides progrès. Mais Noé avait maudit son fils Cham pour lui avoir manqué de respect dans son ivresse. « Tu seras le serviteur de Sem et de Japhet, » lui avait-il dit. Cette malédiction s'accomplit dans sa plénitude. Les empires fondés par les Chamites se trouvèrent bientôt en contact avec les deux autres races, qui entrèrent en lutte avec eux, les vainquirent et s'emparèrent des pays qu'ils occupaient. Les Sémites les remplacèrent dans la Chaldée, dans l'Assyrie, dans la Palestine et dans l'Arabie, les Aryàs dans l'Inde et dans la Perse. Les descendants du fils maudit ne maintinrent leur puissance qu'en Afrique et particulièrement en Égypte, où s'éleva la plus florissante de leurs colonies. Et même encore là, dans la suite des siècles, les effets de la malédiction paternelle ont fini par les atteindre... Si la famille de Cham subsiste encore dans un certain nombre de pays et y forme toujours le fond de la population, nulle part, depuis des centaines d'années, elle n'a une vie propre et nationale et ne forme un État indépendant. Les descendants de Cham furent les premiers, après le déluge, à marcher dans la voie de la civilisation matérielle, qu'ils poussèrent à un haut degré de développement. Mais s'ils avaient sous ce rapport des aptitudes remarquables, leur race garda toujours l'empreinte des tendances dépravées et grossières qui avaient attiré sur Cham la malédiction paternelle. Les peuples chamites ont été tous profondément corrompus [1]. Leurs religions ne sortaient pas du matérialisme le plus absolu, exprimé sans pudeur par des fables révoltantes et par des symboles d'une inconcevable obscénité. Aussi le triomphe des familles de Sem et de Japhet a-t-il été partout la substitution d'une civilisation plus haute et plus épurée à celle que les Chamites avaient établie, l'avénement d'une morale plus pure et d'une religion plus spirituelle, même au milieu des erreurs de l'idolâtrie [2]. »

Une preuve de l'état de civilisation auquel étaient arrivés les Chamites, c'est l'invention de l'écriture, dont l'origine toura-

[1] Il est juste cependant de faire une exception en faveur des Égyptiens.
[2] Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire*, t. I, p. 99-100.

Digitized by Google

nienne est aujourd'hui universellement reconnue par les assyriologues. Les Chamites la léguèrent aux Sémites qui les supplantèrent en Chaldée. Par ce legs fait à leurs vainqueurs, ils ont laissé sur ce sol dont ils ont été les premiers maîtres l'empreinte ineffaçable de leur domination. Jusque sous Nabuchodonosor, le nom des villes de la Chaldée s'écrivait par des signes qu'on prononçait en leur donnant un son sémitique, mais qui n'avaient leur véritable sens qu'en leur attribuant leur son et leur signification accadienne. Il en était de même pour les noms des dieux.

Quant à l'origine babylonienne de la civilisation de l'Assyrie, elle est incontestable. Les traditions de Ninive sont essentiellement chaldéennes : partout sur les bords du Tigre et de l'Euphrate on rencontre la même religion, le même culte, la même langue, la même écriture, la même civilisation, les mêmes usages. M. Place a donné du fait que nous établissons ici une preuve frappante, empruntée au mode de construction usité au nord de la Mésopotamie : « Nous allons rechercher, dit-il, pourquoi les Ninivites ont adopté l'argile et surtout l'argile crue (dans leurs édifices), de préférence à toute autre substance. Les matériaux de différentes classes ne leur manquaient pas : la pierre de taille, le gypse, bien plus durs, plus résistants et par conséquent plus convenables que l'argile pour élever de grands édifices, se trouvaient sur chaque point de leur territoire. Ils en ont même fait usage, en de rares occasions, il est vrai, mais enfin ils les possédaient et ils ont prouvé qu'ils savaient les utiliser. Quels motifs ont donc pu les déterminer à limiter ainsi leurs moyens d'action?... L'usage exclusif de l'argile s'explique sans peine en Babylonie, » où la pierre fait défaut, mais il n'en est pas de même en Assyrie. La rive droite du Tigre, sur laquelle s'élève Mossoul (l'ancienne Ninive), est formée d'une haute falaise, coupée à pic à divers endroits, où, de la base au sommet, la roche calcaire se montre à nu. Ce banc de gypse se prolonge sous la rive gauche et s'étend sous toute la plaine. Souvent pour extraire les pierres des sculptures, les Assyriens ont eu la faculté d'exploiter la carrière à ciel ouvert ; ils auraient pu de même y prendre des moëllons et en fabriquer des murs, s'ils avaient été portés à bâtir en pierre. L'emploi de cette substance ne les embarrassait pas non plus, à en juger par la coupe, la pose et la dimension des blocs qu'ils sont parvenus à dresser. Les taureaux monolithes placés en avant de plusieurs entrées témoignent, par leur masse et par

Digitized by Google

leur nombre, de l'habitude qu'avaient les constructeurs ninivites de manœuvrer les pièces colossales. Ainsi la prohibition systématique de la pierre dans le corps de la bâtisse ne tient pas au manque de la matière ni à l'inexpérience des Assyriens, mais aux traditions de race. « Ninive n'avait rien perdu des traditions ni des usages de son origine; dans ses constructions notamment, elle conserva les habitudes artistiques qu'elle avait emportées de la Babylonie. Leur œil était habitué à certaines formes, et leur goût, façonné de longue main à un certain genre d'ornement. Il fallait donc, dans leurs demeures, des distributions en rapport avec leurs besoins et une décoration conforme aux sentiments qu'ils avaient de la beauté des lignes. Mais aussi tout est lié en architecture : les distributions intérieures, le système de couverture, les ornements du dedans et du dehors se rattachent naturellement à la construction, et sont alors une conséquence forcée de la nature des matériaux. Bâtissant comme les Babyloniens, ayant à répondre aux mêmes nécessités de goût et de service, les Ninivites ont employé les mêmes matériaux et les ont appareillés d'après les mêmes principes. Ils se sont montrés imitateurs si constants, ou plutôt si bons copistes de leurs ancêtres, que là même où le besoin de collines artificielles ne paraît pas manifeste, ils n'ont pas hésité à élever, comme en Chaldée, d'énormes monticules afin d'y édifier leurs palais [1]. »

La civilisation assyrienne est donc fille de la civilisation chaldéenne, comme nous l'apprend la Genèse.

Le pouvoir appartint à la ville bâtie sur l'Euphrate avant d'appartenir à la ville que baignaient les eaux du Tigre, tant que la colonie du nord ne fut pas encore assez forte pour se séparer de la mère-patrie et se proclamer indépendante. Par la suite des temps, Ninive, plus virile, plus belliqueuse, plus endurcie aux fatigues et plus habituée aux privations, tint sous son joug l'opulente et luxurieuse Babylone; mais la prépondérance ne passa que graduellement du midi au septentrion, comme l'insinue la Genèse, disant de Résen : « C'est là la grande ville ! » paroles importantes qui démontrent l'ancienneté de ce chapitre x et peuvent suffire à elles seules pour réfuter tous ces critiques allemands qui ont imaginé de reculer jusqu'à l'époque des Rois

[1] V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 214-217.

Digitized by Google

la rédaction de la Table ethnographique, c'est-à-dire à une époque où depuis longtemps Résen n'était plus la grande ville, Un grand nombre d'interprètes, chrétiens et autres, faisant violence à la phrase biblique, ont voulu rapporter la phrase : « C'est là la grande ville ! » non pas à Résen, mais à Ninive, parce que l'histoire, telle qu'elle était connue, il n'y a que quelques années encore, nous parlait beaucoup de la grandeur de la ville de Sennachérib et de Sardanapale, et était muette sur la grandeur de Calach et de Résen. « La phrase de la Genèse, dit M. Oppert, est antérieure à la fondation du premier empire chaldéen, à la fin du XXIe siècle avant J.-C., et beaucoup plus antique que la splendeur de la grande Ninive [1]. »

Avant donc que Ninive et Calach fussent les capitales de l'Assyrie, Résen avait joué le rôle de ces grandes villes dans l'histoire de ces contrées. Mais son éclat s'est éteint dans la nuit des temps ; elle était déjà tombée à une époque que l'absence des documents originaux empêche de préciser. On n'a pas même retrouvé son nom dans les textes assyriens. « Néanmoins il s'est perpétué, et nous le retrouvons, dit M. Oppert, là où nous ne l'aurions pas cherché, dans Xénophon qui parle de Larissa comme d'une ancienne ville ruinée et jadis habitée par les Mèdes.... Larissa rappelle fidèlement le son de Résen, et, il y a longtemps, Bochart a déjà rapproché ces deux noms avec raison.

« Résen était située entre Kalach et Ninive, c'est-à-dire entre Nimroud et Koyoundjik, non sur les bords du fleuve, mais à l'intérieur des terres, à six heures de Mespila ou de Khorsabad. Je crois reconnaître cette localité dans un des tumulus très-élevés qui couvrent la plaine, entre Ninive et Karamles ou Karakouch ; je penserais à Karamles même, dont le tumulus convient tout aussi bien que celui de Nimroud, si cette ruine n'était située un peu trop à l'est, pour justifier l'expression de la Genèse ; en outre, elle est trop éloignée du fleuve. La ville de Kalach est sûrement Nimroud ; la ville (royale) de Ninive, sûrement Koyoundjik ; la ville de Résen, dont le nom de Larissa n'a été qu'une déformation grécisée, se trouve entre elles : donc Larissa n'est pas Nimroud,... Larissa est la ville antique de Résen, probablement Karakouch [2]. »

[1] Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. II, p. 83.
[2] Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. II, p. 82-83.

Digitized by Google

Sir Henry Rawlinson a identifié Résen avec Kalah-Cherghât, mais cette dernière ville est l'ancienne Élassar, comme nous le verrons, et Élassar et Résen sont deux cités différentes.

Le fondateur de Résen fut Nemrod. Ce fut la dernière ville bâtie par lui que nous fasse connaître la Bible. Son royaume s'était d'abord composée de Babylone, d'Érech, d'Accad et de Chalanné dans la terre de Sennaar [1]. Les textes cunéiformes ont fait revivre plusieurs de ces noms, ensevelis depuis des siècles sous des monceaux de ruines avec les briques sur lesquelles ils sont écrits. Ces noms toutefois sont en général écrits avec des signes idéographiques, ce qui cause des difficultés graves pour leur identification.

Ainsi le nom du pays dans lequel étaient situées les villes que nous venons de nommer, le Sennaar, en hébreu « Schin'ar, » ne s'est pas encore rencontré écrit phonétiquement dans les inscriptions assyro-babyloniennes, de sorte que sa prononciation dans la langue indigène ne nous est pas sûrement connue, quoique nous connaissions les signes par lesquels il est exprimé dans l'écriture. D'après une conjecture ingénieuse de M. Oppert, le nom de Sennaar aurait à peu près le même sens que celui de Mésopotamie et signifierait « les deux fleuves, le pays situé entre les deux fleuves. » Cette explication s'appuie sur les signes mêmes par lesquels ce pays est désigné. On a rencontré dans plusieurs inscriptions un groupe idéographique, où le déterminatif de pays, *mat*, est répété deux fois, et suivi de RA qui marque l'inondation et l'arrosement, par exemple dans cette inscription de Bélochus IV : « Je suis Bélochus, fils de l'arrière-petit-fils de Salmanasar III, qui a conservé le temple de *mat mat* RA, qui est le berceau du pays [2]. »

Ce *mat mat* RA doit être le pays doublement arrosé, le pays des deux fleuves, le Sennaar [3].

[1] *Gen.*, X, 10

[2] Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. I, p. 332.

[3] M. Oppert décompose *Sennaar* en *schené*, deux, et *nahar*, fleuve (*Études assyriennes*, p. 157 ; *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 259 ; t. II, p. 89 et 98). — On peut objecter contre cette étymologie qu'il y a un *aïn* dans *Schin'ar*, tandis qu'il y a un *hé* dans *nahar*. M. Eberhard Schrader, dans ses *Keilinschriften und das Alte Testament*, 1872, dont je n'ai appris la publication que lorsque cette première partie de mon travail était terminée, vient de proposer une nouvelle explication du mot *Sennaar*. Il admet, comme M. Oppert, que le redoublement inusité du signe *mat* indique la qualité, mais il considère le signe RA comme un complément phonéti-

Digitized by Google

D'autres savants, frappés de ce fait que le nom de Sumir[1], si fréquent en assyrien, ne se rencontre jamais en hébreu, tandis que le nom de Sennaar, si usité en hébreu, ne l'est point en assyrien, ont été amenés à admettre que le Sumir chaldéen n'est pas autre que le Sennaar biblique. M. Fr. Lenormant, dans ses belles études sur la langue accadienne, vient de donner à cette opinion, sinon une entière certitude, au moins une très-grande probabilité. « Le trait le plus original et le plus curieux de la phonétique accadienne, dit-il, en ce qui touche aux consonnes, est sans contredit la permutation de *ng* et de *m*. Nous en avons des exemples aussi probants que possible : les deux formes parallèles *dingir* et *dimir*, pour dire « dieu ; » les formes exactement parallèles *gingira* et *gimir* pour un surnom de la déesse Istar. — Ce fait linguistique emporte avec lui une conclusion d'une grande importance historique, qui n'a pas échappé aux savants de l'école anglaise, en particulier à M. Haigh et à M. Sayce. C'est l'identité du nom du peuple qui dès la plus haute antiquité formait à côté des Accadiens le second élément du dualisme de la population de la Babylonie et de la Chaldée, *Sumeri* ou *Sumer*, et du fameux nom de la géographie primitive de la Genèse, *Schin'ar* (Sennaar). *Sumeri* est en effet l'altération d'une forme primitive, *Sungari* ou *Sungiri*, et dans *Schin'ar* le *aïn* remplace certainement un *g* de l'orthographe accadienne, comme dans le *lahomor* du nom Codorlahomor, qui est l'appellation du dieu élamite *Lagamaru*. Ceci est confirmé par un précieux passage d'Abou-l-Faradj[2] qui dit que Sennaar c'est Samarrah ; passage qui se joint à la mention d'une ville de Sumeri dans le voisinage de Ctésiphon par Ammien Marcellin[3] pour prouver la conservation traditionnelle du nom des antiques Soumirs dans la contrée où s'élève aujourd'hui Bagdad. J'ajoute que le même passage d'Abou-l-Faradj est le seul endroit

que qui n'a d'autre fonction que de marquer le son de la dernière syllabe, et il lit le groupe entier *schani-'iri* ou *schani-'ira* (duel), c'est-à-dire « le pays des deux villes. » Il reconnaît du reste que cette expression désigne le pays de Sennaar, où s'élevaient, entre les deux fleuves, les villes de Soumir et d'Accad. Cette étymologie conserve le *aïn* qui disparaît dans l'explication de M. Oppert (*Keilinschriftenu* p. 34).

[1] Le nom de *Sumir* s'écrit par deux idéogrammes qu'on peut lire *lisan kalb*, « langue de chiens » ou « parlant comme des chiens » (Finzi, *Ricerche*, p. 16).

[2] *Histor. dynast.*, p 18 (éd. Pococke).

[3] XXV, 6.

Digitized by Google

où, l'on ne sait d'après quelle source, se soit maintenu un écho du rôle de la population des Soumirs dans la formation de la culture chaldéo-babylonienne, car l'auteur ajoute quelques lignes plus loin que Samirous, contemporain du père de Nachor, fut le premier roi des Chaldéens, et inventa les poids et mesures, ainsi que le tissage des étoffes et la teinture [1]. »

Les villes que la Genèse place au temps de Nemrod dans le Sennaar sont Babylone, Érech, Accad et Chalanné [2]. Nous n'avons pas à nous arrêter ici sur Babylone : sa situation sur les bords de l'Euphrate a toujours été connue. Il n'en est pas de même des trois autres. On peut dire qu'il n'y a point de villes de l'Asie antérieure avec lesquelles des exégètes hardis et féconds en hypothèses ne les aient tour à tour capricieusement identifiées. L'épigraphie cunéiforme résoudrait incontestablement le problème, si elle nous présentait les noms de lieux de la Chaldée en caractères phonétiques; mais par malheur il n'en est pas ainsi, et l'on peut élever encore bien des doutes contre les lectures diverses qui ont été proposées. Il sera néanmoins utile de réunir ici les principaux éléments de solution.

Érech (Arach), suivant une opinion très-répandue, n'est pas autre que la ville d'Édesse, appelée aussi Callirhoé, aujourd'hui Orfa, située dans la Mésopotamie septentrionale, sur le Scirtus, affluent de l'Euphrate. Ce sentiment a été adopté par un grand nombre de critiques, parce qu'il s'appuie sur des autorités très-anciennes, quelques-unes très-respectables, le *Targum* de Jérusalem, saint Jérôme et surtout saint Éphrem, qui était diacre de cette ville. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a commencé à l'abandonner. Elle a été pourtant soutenue encore de nos jours par Buttmann, Bohlen, Winer [3]. Mais le texte de la Bible ne permet guère, on l'avoue aujourd'hui, de chercher Érech hors de la Babylonie proprement dite. Bochart crut reconnaître Érech dans l'Arecca de Ptolémée et d'Ammien Marcellin, près des frontières de la Susiane et de

[1] Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, Ire partie, p. 26-27.

[2] M. Fr. Lenormant a émis (*Essai sur un document mathém*, n. 23, p. 9), l'hypothèse que le titre de « roi des quatre régions, » porté par les plus anciens rois d'Ur et puis par les rois d'Assyrie, est une allusion à cette tétrapole.

[3] Winer, *Biblisches Realwörterbuch* (2e éd.), t. I, p. 345. — Il est cependant probable qu'Édesse n'a été bâtie que du temps de Séleucus.

Digitized by Google

la Babylonie, sur les bords du Tigre. Rosenmüller et Gesenius se sont rangés à cette opinion, ainsi que M. Riess dans son *Atlas de la Bible*[1]. Il faut admettre aujourd'hui avec Knobel, Bunsen[2], M. Oppert et plusieurs autres, qu'Érech n'est pas autre qu'Orchoé, la Warka actuelle, située sur la rive gauche du bas Euphrate, au sud-est de Babylone. C'est dans ses ruines que lord Loftus a découvert les documents originaux les plus antiques que nous possédions jusqu'à ce jour sur la Chaldée, les inscriptions du vieil Orcham (?) et de son fils Ilgi : preuve de l'extrême antiquité de cette ville et de son ancienne importance qui s'est soutenue jusqu'aux temps des successeurs d'Alexandre, puisqu'à côté des textes des Orcham et des Ilgi, on y trouve les textes les plus modernes, sur lesquels on lit les noms des Séleucus, des Antiochus et des Démétrius, *Siluku*, *Antiikusu*, *Dimitrisu*.

Il n'est plus permis de douter de l'identité de cette vieille ville, dont les écrivains grecs ont si souvent parlé sous le nom d'Orchoé, avec l'Érech de la Genèse[3]. Ce nom même d'Orchoé, qui renferme toutes les consonnes, c'est-à-dire tous les éléments essentiels du mot « Érech, » semble appeler de lui-même ce rapprochement[4]. Sir Henry Rawlinson a conjecturé aussi, non sans quelque vraisemblance, que le nom d'*Érech* n'est qu'une forme particulière du mot sémitique *iarech* qui signifie « la lune. » Ce qui donne du poids à cette supposition, c'est que le nom idéographique de la ville qu'on lit sur les briques trouvées dans les ruines de Warka est RUT-KI ou « ville de la lune[5]. »

Érech paraît avoir été la nécropole des rois de Chaldée ; on y rencontre du moins un grand nombre d'anciens tombeaux babyloniens. « Il est difficile de donner une idée, même appro-

[1] Riess, *Bibel-Atlas*, Karte III. — M. Kiepert penche aussi pour ce sentiment (*Onomasticon*, p. 31), à cause de (I) Esdras, IV, 9, qui énumère les « Erchuéens » avec les Perses, les Susiens, les Elyméens et les Babyloniens.

[2] Knobel, *die Völkertafel*, p. 341-342 ; Bunsen, *Bibelwerk*, t. I, p. 26, et *Bibel-Atlas* von Henry Lange, n° II.

[3] Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. I. p. 263, 266 ; t. II, p. 357.

[4] Le texte hébreu appelle la ville en question *Erech*, et la Vulgate *Arach*, mais les Septante, qui, comme l'ont prouvé les découvertes assyriologiques, se rapprochent généralement plus que les Massorètes de la véritable prononciation indigène, l'appellent Ὀρέχ, nom qui a encore plus de ressemblance avec Orchoé.

[5] M. Oppert lit cet idéogramme *Arku*.

Digitized by Google

ximative, du nombre de cadavres accumulés (à Warka). A l'exception du sol qui était occupé par les trois principaux édifices, tout le reste du terrain, les alentours de la ville et le désert qui en est proche, jusqu'à une distance qu'il est impossible de déterminer, sont complétement remplis de tombeaux et d'ossements humains. Aucun autre lieu du monde ne peut sous ce rapport être comparé à Warka : les tombeaux mêmes de l'antique Thèbes ne renferment pas une masse si énorme de restes mortels. Depuis sa fondation jusqu'à sa chute définitive sous les Parthes, pendant 2,500 ans au moins, Orchoé paraît avoir été un lieu sacré de sépulture pour tout le pays [1]. » Des causes diverses qui ont pu contribuer à faire d'Érech le cimetière commun de toute la Chaldée, son antiquité a dû être certainement l'une des principales. Les ruines de Warka sont très-considérables, mais elles sont d'un difficile accès, parce qu'elles sont couvertes par les eaux la plus grande partie de l'année et qu'on ne peut les visiter que quand le fleuve est en décroissance, du mois de novembre jusqu'au mois de mars [2].

Accad a été complétement inconnue des écrivains classiques; son nom ne s'était conservé que dans la Bible. Aujourd'hui, il est devenu vulgaire pour les assyriologues qui rencontrent à tout instant dans les inscriptions, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes, le titre de *sar Sumir u Akkad*, « roi de Soumir et d'Akkad. » Accad, sur les monuments indigènes, désigne une ville, un pays et un peuple.

Sennachérib, dans l'inscription de Baviân, mentionne à l'occasion de sa seconde occupation de Babylone, un roi d'Accad, contemporain de Téglathphalasar Ier, roi de Ninive, vers 1130 avant Jésus-Christ. « Les dieux qui habitent là, dit-il, nos soldats les prirent et les brisèrent... ils emportèrent leurs trésors. Bin, Sala (?), les dieux du temple que Marduk-nadin-ahi, roi d'Accad, avait enlevés à Tuklat-habal-asar et portés à Babylone; je les rapportai de Babylone après 418 ans et je les rétablis dans leur lieu primitif. »

Cette inscription nous montre quelle était l'importance et la

[1] Dr Kaulen, *das Land Sinear und die babylonischen Alterthümer*, dans *Der Katholik*. 1865, t. I, p. 97.

[2] Lord Loftus, *Travels and Researches in Chaldea and Susiana*. London, 1857, p. 162.

Digitized by Google

puissance d'Accad, dès une haute antiquité; mais elle était elle-même de date bien plus ancienne encore. Sir Henry Rawlinson pense que les Akkadiai ou Accadiens sont les Chamites qui habitèrent primitivement le Sennaar, imprimèrent un grand mouvement de progrès aux sciences et aux arts et furent les initiateurs principaux de la civilisation antique [1], comme nous l'avons vu. Plusieurs savants, entr'autres M. Fr. Lenormant, appellent accadien le langage dont il nous reste des débris dans les idéogrammes conservés par l'écriture assyrienne [2].

Quoique les documents assyro-chaldéens nomment très-fréquemment Accad, ils ne nous fournissent point de renseignements assez précis pour déterminer la position exacte de la ville de ce nom; mais il n'y a aucun doute que le pays d'Accad désigne l'intérieur de la Mésopotamie [3]. L'opinion des Targumistes, suivie par saint Jérôme et par saint Éphrem, qui voient Accad dans la ville de Nisibe, sur le Chabour, ne peut être adoptée, parce que cette dernière ville n'est pas dans le Sennaar. M. Oppert est porté à reconnaître Accad dans la Niffar actuelle, l'ancienne Nipour, à cause de sa position et de sa haute antiquité [4]. Elle était située au sud-est de Babylone, au nord d'Érech [5].

La dernière ville du Sennaar mentionnée comme faisant partie de l'empire du chamite Nemrod est Chalanné (Kalné). Ce nom de Chalanné se cache-t-il sous quelque idéogramme de ville dont la prononciation véritable nous est encore inconnue? Cela est possible et même très-vraisemblable, mais, jusqu'à présent, il ne s'est nulle part rencontré écrit en caractères phonétiques. M. Oppert a cru autrefois retrouver cette cité antique dans la Mughéir actuelle [6]. Nous verrons, à propos de l'histoire d'Abraham, que ce n'est pas là qu'il faut chercher Chalanné, puisque Mughéir n'est autre que Ur-Kasdim.

[1] *The History of Herodotus* (trad. G. Rawlinson), t. I, p. 319, note de sir Henry.

[2] M. Oppert appelle cette langue *sumérienne*, dans son cours du collège de France.

[3] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 271. — « Un fait assez embarrassant, c'est que dans les incriptions des rois ninivites l'idéogramme exprimant Accad rend aussi l'Arménie (*Id.*, p. 259). Y aurait-il là un indice que les Accadiens venaient de l'Arménie? »

[4] Oppert, *ib.*, p. 271 — Le colonel Taylor, ancien consul anglais à Bagdad, croyant que le vrai nom d'Accad était *Achar*, pensait en avoir retrouvé les ruines à Akker-Kouf, appelé par les Turcs Akker-i-Nimroud, dans la Sittacène, mais l'épigraphie assyrienne prouve que la leçon *Accad* est la vraie, non *Achar*.

[5] Les ruines de Niffar sont décrites dans Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 550 et suiv.; — Loftus, *Chaldea and Susiana*, p. 191.

[6] Oppert, *loc. cit.*, p. 258-263.

Digitized by Google

Chalanné, appelée Calno par Isaïe, était située, de l'avis presque unanime des exégètes et des critiques, sur la rive orientale du Tigre, dans la Babylonie, à l'endroit où s'éleva plus tard Ctésiphon, vis-à-vis de Séleucie. Cette identification s'appuie sur l'ancienne tradition chaldéenne, adoptée par Eusèbe de Césarée, par saint Jérôme et par saint Éphrem, comme aussi par Abou-l-faradj, et elle est confirmée par cette circonstance que Ctésiphon se trouvait dans une région appelée par les grecs Chalonitis [1]. Elle est acceptée sans contestation par les exégètes les plus récents [2]. L'assyriologie ne fournit aucun argument, ni pour ni contre l'identité de Chalanné et de Ctésiphon. Sir Henry Rawlinson a émis une pure hypothèse, quand il a avancé qu'il fallait chercher cette ancienne ville de Nemrod dans les ruines de Niffar à qui, comme nous l'avons dit, M. Oppert assimile Accad [3].

La Genèse, après nous avoir dit que Babylone, Érech, Accad et Chalanné formèrent d'abord le royaume de Nemrod, continue son récit par une phrase susceptible d'un double sens. Selon les uns, elle parle d'un nouveau personnage, *Assur*; selon les autres, dont l'opinion est mieux fondée, elle achève l'histoire de Nemrod et le mot « Assur » qu'elle emploie ne désigne pas un homme, mais un pays, de sorte que le sens du texte est celui-ci : le maître des villes de Chaldée remonte du sud vers le nord, en Assyrie, et y bâtit Ninive, Chalah et Résen [4]. Quelques-uns ajoutent Rehoboth-Ir, nom par lequel saint Jérôme, en le traduisant d'après sa signification, a entendu « les rues de la ville » de Ninive, ses faubourgs; M. Oppert a adopté cette interprétation [5] qui n'est guère contestable.

Le mot « Assur » désigne en assyrien un dieu particulier, une ville et un pays. Le nom du dieu se distingue, par l'orthographe, des deux noms géographiques qui avaient la même prononciation dans la langue indigène. La Bible distingue ces deux derniers noms. Elle appelle la contrée « Aschschour » et la ville

[1] *Is.*, X, 9.
[2] Plin., *Hist. Nat.*, VI, 26, 27. — Polyh., V, 45.
[3] F. Delitzsch, *der Prophet Jesaia* (2e éd., 1869), p. 173. — Knobel, *Jesaia* (1e éd. publiée par L. Diestel, 1872), p. 97. — A. Rohling, *der Prophet Jesaia*, 1872, p. 69.
[4] L'*Atlas antiquus* de Spruner-Menge identifie aussi Chalanné avec Niffar (carte III). M. F. Finzi fait de même (*Ricerche per lo studio dell'antichità assira*, p. 13).
[5] *Gen.*, X, 11.

Digitized by Google

« Ellassar », comme nous le verrons plus loin. Elle n'a jamais parlé du dieu Assur, si souvent invoqué sur les monuments par les rois de Ninive, dont il était le dieu national. Ce dieu Assur, ou « le bon », comme l'interprète M. Oppert [1], qui porte sur les inscriptions le titre d'*abu ilâni* ou « père des dieux », n'est probablement que l'ancêtre des Assyriens divinisé, le second fils de Sem qui portait ce nom [2], et qui le donna au pays où il s'était fixé.

Nemrod était chamite; mais les sujets qu'il s'assujettit en Assyrie étaient Sémites, selon le témoignage de la Bible. Les doutes qu'on avait émis sur ce point ne peuvent plus tenir en face de l'épigraphie assyrienne qui démontre avec la dernière clarté que l'idiome ninivite est sémitique aussi bien que le babylonien, et ne diffère que très-légèrement de ce dernier [3].

Ninive, la première cité fondée en Assyrie par Nemrod, s'appelle dans la langue indigène *Ninua*, « la demeure. » Son nom vient de la même racine que *nivit*, qui s'emploie en assyrien pour exprimer « une ville. » Quelque reculée que soit l'époque de la fondation de cette célèbre capitale, les monuments les plus anciens où il est parlé d'elle sont de date relativement moderne. Les inscriptions cunéiformes nous expliquent d'ailleurs pourquoi il ne reste point de vestiges de l'existence de la première Ninive. Résen avait été d'abord la plus grande ville de l'Assyrie, mais elle disparut de bonne heure du théâtre de l'histoire pour faire place à Ninive et à Calach. La première dynastie sémitique dont dépendit Ninive fut une dynastie chaldéenne, A cette époque reculée, c'étaient les rois de Chaldée qui étaient maîtres de cette ville: le roi Ismidagan, qui est souverain de Niffar et des autres villes du sud de la Mésopotamie, est nommé par Téglathphalasar Ier seigneur d'Assyrie. Le titre de « roi d'Assyrie » ne paraît pas avoir été employé avant le XIVme siècle, c'est-à-dire avant l'époque où Ninive devint la capitale de l'Asie antérieure. Il était auparavant remplacé par celui de « roi des quatre régions, roi des Soumirs et des Accads. » Ninive demeura souveraine maîtresse des pays arrosés par le Tigre et l'Euphrate jusqu'au moment où, selon

[1] *Grande inscription de Khorsabad, Appendice* (*Journal asiatique*, oct.-nov. 1865, p. 327).
[2] *Gen.*, X, 22.
[3] Voir Bunsen, *Bibelwerk*, t. I, p. 29.

Digitized by Google

Ctésias, elle fut saccagée par Arbace et Bélésis (en 758 avant J.-C.) Cette première chute de Ninive n'est pas admise par tous les historiens, comme nous le verrons en son lieu [1]; mais ce qui est, en tous cas, incontestable, c'est que cette célèbre capitale dont l'existence et la gloire antiques sont surabondamment prouvées, non-seulement par la Bible, mais aussi par l'épigraphie assyrienne, n'a rien conservé qui soit antérieur à Sennachérib et nous ne saurions absolument rien par les monuments indigènes sur les prédécesseurs de ce roi, s'ils n'avaient pas construit ailleurs des palais dont les ruines nous ont révélé leur existence à Kala-Cherghât, à Nimroud et à Khorsabad. La destruction totale des anciens monuments de Ninive ne nous laisse guère l'espoir d'en savoir jamais plus que ce que nous raconte la Bible sur son origine et son histoire primitive. Aujourd'hui la partie orientale de Ninive, où se trouvait le palais royal, s'appelle Koyoundjik, et la partie située sur la rive occidentale du Tigre porte le nom de Mossoul.

Nous avons déjà eu occasion de parler de Résen. Quant à Calach, sa position a été définitivement fixée par les découvertes archéologiques faites en Assyrie. Elle n'était pas située au nord de Ninive, aux environs de Khorsabad, comme le croyait Knobel [2], mais, au contraire, au sud, sur la rive droite du Tigre, à l'endroit où sont aujourd'hui les ruines de Nimroud, comme l'ont démontré les fouilles de M. Layard. La moisson d'inscriptions qu'on y a récoltée est abondante, et c'est à elles que nous sommes redevables de presque tout ce que nous savons de l'histoire d'Assyrie avant l'avénement de Sargon. Cette ville avait été choisie comme résidence royale par le roi Salmanasar Ier. Ce monarque et ses successeurs, Sardanapale III, Salmanasar III, etc., y construisirent de magnifiques palais. On a découvert à Nimroud une statue de Sardanapale III. C'est la seule connue jusqu'aujourd'hui qui représente un personnage humain. Elle a un mètre de hauteur. « L'identification de Calach avec les ruines de Nimroud, dit M. Oppert, est une chose acquise à la science et n'est plus contestée [3]. »

[1] Elle est rejetée par l'école assyriologique anglaise. M. F. Lenormant, qui l'avait admise à la suite de M. Oppert dans son *Manuel d'histoire* (t. II, p. 81), se range dans sa première *Lettre assyriologique* (p 2) à l'opinion de sir Henry Rawlinson.

[2] Knobel, *Völkertafel*, p. 343.

[3] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 309. — Voir aussi p. 83, 311, 381.

Digitized by Google

L'auteur de la Genèse, après avoir raconté l'histoire de Nemrod, énumère les autres descendants de Cham. Plusieurs de ceux-ci se trouvent nommés sur les monuments assyriens, par exemple les Égyptiens, dont le nom « Musri » est semblable à celui de « Misraïm » qu'ils portent dans la Bible, les Philistins, les Héthéens.

Les textes cunéiformes ont souvent occasion de parler des Philistins et de leurs principales villes. Ils nous apprennent que ces ennemis des Hébreux ont été très-souvent tributaires des rois d'Assyrie, et ils confirment tout ce que nous apprend la Bible sur leur situation géographique et sur leur caractère belliqueux.

Le nom des Héthéens, en assyrien « Ḥatti, » nous apparaît dans les inscriptions comme une sorte de nom collectif, désignant toutes les peuplades de la Syrie, répandues dans la plaine de Damas et dans la vallée de l'Oronte. Quelquefois on comprend sous ce nom la terre de Chanaan. Les « Ḥatti » des monuments ninivites sont les mêmes que les « Khétas » des monuments égyptiens. Ils formaient une sorte de confédération composée d'un certain nombre de tribus gouvernées par de petits chefs plus ou moins indépendants. Douze rois des Ḥatti méridionaux sont mentionnés dans les textes cunéiformes.

Le sens étendu donné à ce mot ethnique par les rois de Ninive jette un grand jour sur plusieurs passages de la Bible qui étaient jusqu'ici restés obscurs. En prenant la dénomination de « Héthéens » dans le sens restreint que semblent supposer plusieurs passages de la Bible, et en particulier celui de la Table ethnographique, qui les distingue des Jébuséens, des Amorrhéens, des Hevéens, etc. [1], on avait de la peine à s'expliquer pourquoi, dans le livre de Josué, l'expression « toute la terre des Héthéens » était équivalente à « toute la terre de Chanaan ; » pourquoi, dans les livres des Rois et des Paralipomènes, « les rois des Héthéens » sont mis en parallèle avec « les rois d'Aram » [2]. Il est clair, par la désignation assyrienne, que ces derniers passages des livres saints emploient le mot d'Héthéens dans le sens large qu'il avait en Mésopotamie, où l'on mettait aussi sur la même ligne les « Ḥatti » et les « Arimi » ou Araméens. On lit, en effet, plusieurs fois dans l'inscription de Salmanasar II : « Binidri (Ben-

[1] *Gen.*, X, 15; XXIII, 19; XXV, 9; XXVI, 17; XXVIII, 10. — *Num.*, XIII, 29.
[2] *Jos.*, I, 4. — I (III) *Reg.*, X, 29. — II *Par.* (Chron.), I, 17.

Digitized by Google

hadad) de Damas, Irkhoulina de Hamat, et les rois de Ḥatti. » Au temps où fut écrit le chapitre X° de la Genèse, les Héthéens proprement dits, les vrais Bené-Ḥeth, comme ils sont quelquefois appelés [1], n'étaient sans doute encore qu'une petite tribu qui gagna plus tard en importance, devint prépondérante et donna son nom aux tribus qui vivaient sous elle ou autour d'elle, comme la tribu des Francs ripuaires a donné son nom à la France et la tribu des Angles à l'Angleterre. Mais le sens qu'a le nom des Ḥatti en assyrien ne nous sert pas seulement à éclaircir la géographie; ce mot nous rend un service plus grand encore en nous prouvant l'antiquité et l'authenticité du Pentateuque, puisqu'il en résulte qu'à l'époque où ce livre a été écrit les enfants de Ḥeth n'étaient encore qu'une petite tribu de la terre de Chanaan. Ce furent peut-être les conquêtes de Josué qui, en refoulant les Chananéens au nord de la Palestine, firent prendre aux Héthéens la haute direction de leurs frères, puisque c'est dans le livre de Josué que leur nom nous apparaît comme synonyme de « Chananéens ».

Parmi les enfants de Sem mentionnés par la Genèse, nous distinguons Assur, Élam et Aram dont les noms se retrouvent dans les inscriptions cunéiformes.

Nous avons déjà parlé d'Assur. « Élam » est souvent cité dans les documents assyriens, tantôt sous la forme « Ilam, » tantôt, avec l'addition de la terminaison féminine, sous la forme « Ilamti ». Les anciens exégètes, Josèphe, Eusèbe, saint Jérôme. Zonaras [2], ont cru que les Élamites étaient les Perses : opinion fausse, puisque les Perses sont des Aryas, et que les Élamites, d'après la Table même de la Genèse, sont des Sémites. Élam est, non pas la Perse, mais la Susiane. Sa position géographique est indubitablement fixée par le texte perse de l'inscription de Behistoun dans lequel le mot *Uvaja*, « la Susiane, » correspond à l' « Ilam » assyrien.

Le nom du dernier des fils de Sem, « Aram », se rencontre dans les inscriptions sous les formes « Aramu, Arumu, Arimi, » termes par lesquels on désigne l'Aramée. L'étendue du pays compris sous ce mot est souvent indécise en assyrien comme en hébreu. La terre d'Aramu paraît se confondre quelquefois avec la

[1] *Gen.*, XXIII, 3; XXV, 10; XLXIX. 32.
[2] Knobel, *die Völkertafel*, p. 139.

Digitized by Google

terre de Ḥatti; dans d'autres endroits, l'une est clairement distinguée de l'autre. Il semble résulter de la comparaison des divers passages que les Ḥatti sont les Syriens ou Araméens occidentaux et méridionaux, tandis que les Aramu sont les Araméens orientaux et septentrionaux. Au point de jonction des deux branches sémitiques, la dénomination est flottante : le roi de Hamath est compté parmi les rois des Ḥatti, avec celui de Damas, par Salmanasar II ; il est rangé au contraire par Téglathphalasar IV, parmi ceux des Arumu. On peut conclure de là, et cette conclusion peut servir à jeter beaucoup de jour sur la géographie biblique, que « mat Aramu », Aram, dans le sens strict, désigne la Mésopotamie jusqu'à Hamath, et que « mat Ḥatti, » le pays des Héthéens, désigne la Syrie depuis Hamath jusqu'à la frontière de Chanaan, « mat Aḥarri » ou « la terre de l'Occident. »

Le nom d'un des fils d'Aram, Mesch [1], se retrouve peut-être dans le premier élément du nom de Mazamua que nous lisons comme nom de pays dans une liste de villes situées le long de la chaîne du Taurus [2].

Terminons ces rapprochements entre la Table ethnographique de la Genèse et les inscriptions cunéiformes par une observation de M. Oppert sur le nom de Phaleg, descendant de Sem et ancêtre d'Abraham : « Le mot *palga*, dit-il, au sujet de l'inscription du canal de Nabuchodonosor, veut dire « canal » en chaldaïque, et ce terme est conservé dans le nom grec « Pallacopas. » Cette acception de « palga » est connue depuis longtemps, et l'on a déjà mis le nom de Phaleg, fils d'Éber et frère de Yoktan, en rapport avec cette racine. Quelques commentateurs ont prétendu que le verset de la Genèse (X, 25), qui donne l'étymologie du nom de Phaleg devait se traduire ainsi : « Et Éber eut deux fils : le nom de l'un fut Phaleg, car, dans ces jours, la terre fut *canalisée*... » La version ordinaire est ainsi conçue : « car, dans ces jours, la terre fut partagée [3]. »

Il nous a paru utile d'indiquer en passant cette interprétation. On a fait beaucoup d'objections contre une dispersion des peuples

[1] *Gen.*, X, 23.
[2] F. Finzi, *Ricerche*, p. 226.
[3] *Ps.*, I, 3 ; LXV, 10 ; CXIX, 136 ; XLVI, 5. — *Is.*, XXX, 25 ; — *Thren.*, III, 48. — *Job*, XXIX, 6. — Dans quelques-uns de ces passages, *peleg* peut signifier proprement « un canal », mais l'idée de ce sens paraît avoir été oblitérée.

Digitized by Google

aussi tardive que le suppose la traduction ordinaire de ce passage de la Bible. On est porté aujourd'hui à admettre qu'il s'agit, dans ce passage, non de la dispersion de tous les enfants de Noé en général, mais seulement de la séparation de la famille d'Éber, dont une branche, les Yoktanides, émigra dans l'Arabie méridionale et dont la branche aînée, celle de Phaleg, continua à habiter la Mésopotamie [1]. La traduction indiquée par M. Oppert peut fournir une solution nouvelle à ceux qui, rejetant cette dernière explication, croiraient que la division des peuples avait eu lieu avant la naissance de Phaleg. Il est certain que ce nom doit être interprété dans le sens mésopotamien et qu'il pouvait être par conséquent une allusion à la canalisation de l'Euphrate. Ce sens de « canal » s'étant perdu en hébreu, où il désigne seulement un « cours d'eau, » et encore dans les parties poétiques de la Bible [2], on aurait interprété, à l'époque où se firent ces versions, le nom de Phaleg par « division », qui est le sens du verbe d'où il est tiré dans plusieurs endroits de nos saints livres [3], mais il serait très-légitime de revenir aujourd'hui à son sens primitif. La canalisation de la Chaldée était d'ailleurs un fait assez important pour qu'il servît à donner un nom commémoratif à un descendant de Sem.

Tous les exégètes ne croient pas cependant les exigences des chronologistes assez fondées pour s'écarter de l'interprétation ancienne. Mr R. S. Poole, dans une savante étude sur la dispersion des peuples, regarde toujours comme plus probable le sentiment d'après lequel la première séparation des enfants de Noé eut lieu du temps de Phaleg [4].

C'est à cette séparation que l'on rattache l'histoire de la tour de Babel.

[1] *Job*, XXXVIII, 25. — *Ps.*, LV, 10.
[2] Kitto's *Cyclopedia of Biblical Literature*, 1866, t. III, p. 282.
[3] Oppert, *Expédit. en Mésopotamie*, t. II, p. 283.
[4] W. L. Bevan, *Smith's Dictionary of the Bible*, t. II, p. 766.

Digitized by Google

V

LA TOUR DE BABEL.

L'histoire de la Tour de Babel nous est racontée dans un extrait d'Abydène. Il est cité par Eusèbe dans sa *Préparation Évangélique* et dans sa *Chronique*, ainsi que par George le Syncelle dans sa *Chronographie*. — Abydène s'exprime ainsi : « On raconte que les premiers hommes, enorgueillis outre mesure par leur force et leur haute taille, en vinrent à mépriser les dieux et à se croire supérieurs à eux ; c'est dans cette pensée qu'ils élevèrent une tour d'une prodigieuse hauteur, qui est maintenant Babylone. Déjà elle approchait du ciel quand les vents vinrent au secours des dieux et bouleversèrent tout l'échafaudage en le renversant sur les constructeurs. Les ruines en sont appelées Babylone ; et les hommes, qui avaient jusqu'alors une seule langue, commencèrent depuis lors à parler, par l'ordre des dieux, des idiomes différents[1]. »

Alexandre Polyhistor nous a conservé, comme emprunté à Bérose, un récit tout-à-fait semblable. Il n'en diffère que par un point : il met les événements qu'il raconte dans la bouche de la Sibylle[2].

La tradition babylonienne sur la Tour et la confusion des langues ressemble d'une manière si frappante à la tradition biblique, que quelques rationalistes modernes ont pensé que « cette légende n'était pas fort ancienne » à Babylone. Tuch et M. Renan, qui parlent de la sorte, sont très-disposés à chercher la source du récit de Bérose, non dans les documents nationaux, mais dans les livres hébreux. Ils supposent par là aux Juifs qui habitaient la Chaldée une influence qu'ils n'avaient point, à l'époque d'Alexandre-le-Grand et de Séleucus, lorsque Bérose écrivait son livre. Alors les grandes écoles de la Babylonie étaient encore florissantes et en possession de tous les documents cunéiformes

[1] Lenormant, *Essai de commentaire de Bérose*, p. 340-341. — Migne, *Patrol. græca*, t. XXI, col. 703 ; t. XIX, col. 123.
[2] Lenormant, *ib.*, p. 400. — Migne, *Patrol. græca*, t. XIX, col. 116.

Digitized by Google

qu'elles savaient lire et expliquer. Dans ce qui nous est resté de l'historien chaldéen, tout ce qui a pu être contrôlé par les découvertes assyriologiques modernes nous a démontré qu'il avait fidèlement puisé aux sources antiques et indigènes, et qu'il était d'une irréprochable exactitude ; comment aurait-il pu faire une exception seulement pour la Tour des Langues, dont l'histoire n'a rien de glorieux pour ses ancêtres ? Ce qui prouve, du reste, d'une manière irréfragable, qu'il n'a point puisé à une source étrangère, ce sont, à défaut du récit cunéiforme sur la Tour de Babel, — annoncé, comme nous l'avons vu en 1869 par sir Henry Rawlinson, mais que nous ne connaissons pas encore, — les nombreux souvenirs que nous offrent les monuments babyloniens de l'événement raconté par l'auteur des *Histoires chaldéennes*.

La tour de Babel n'est pas un mythe : on en a retrouvé l'emplacement et les restes dans ces dernières années.

A douze kilomètres au sud-est de Hillah, l'ancienne ville proprement dite de Babylone, on rencontre une énorme masse de ruines informes, composées de briques en partie vitrifiées par le feu, qui, en s'éboulant, ont produit de véritables collines : c'est Birs-Nimroud, « la tour de Nemrod », l'antique Borsippa. Les voyageurs ont raconté l'impression profonde que produit la vue de cette immense ruine [1]. On l'aperçoit bien loin au-delà de l'Euphrate, à partir du Kasr-Iskenderîyeh, à moitié chemin entre Bagdad et Babylone. Quand on sort d'Hillah, le Birs-Nimroud apparaît bientôt après comme une montagne qu'on semble toucher et qui recule toujours.

Le Birs, dans son état actuel, a encore quarante-six mètres de

[1] « J'ai visité le Birs-Nemrod, dit M. Rich, dans un moment qui répondait tout-à-fait à la grandeur de son effet. La matinée était d'abord orageuse et nous menaçait d'une grande pluie. Mais comme nous approchions du terme de notre voyage, les nuages qui s'étaient amoncelés se divisèrent et nous laissèrent entrevoir le Birs dominant la plaine, semblable à une montagne, couronnée d'une tour, avec un rideau tendu à ses pieds. Comme l'état de l'atmosphère nous avait empêché de voir la ruine pendant la première partie de notre course, nous ne la vîmes point grossir par degrés, ce qui est si nuisible à l'effet produit et contrarie si vivement les voyageurs qui visitent les pyramides d'Égypte ; mais elle s'offrit tout d'un coup à nos regards, à une distance convenable, au milieu de masses roulantes de nuages noirs et épais, obscurcie en quelques endroits par cette espèce de brouillard dont la confusion produit quelque chose de sublime, tandis que des éclairs, avant-coureurs de l'orage, sillonnaient, au-delà, le désert et servaient à mesurer vaguement l'étendue immense et la morne solitude du pays désolé où s'élèvent ces antiques débris. » (Rich, *First Mémoir.*, p. 35-36). — H. Gavaniol, *Monuments en Chaldée*, page 5.

Digitized by Google

hauteur. Son pourtour, au niveau du sol, sans tenir compte des inégalités, est de sept cent dix mètres. Le côté sud-ouest est escarpé. On y pénètre du côté de l'est par un ravin qui monte insensiblement. Cette partie du monument est faite de briques cuites. On croirait d'abord un monceau de terre informe, mais l'examen le plus superficiel fait reconnaître sur-le-champ qu'on a sous les yeux une œuvre faite de main d'homme. « Allons ! « avaient dit les premiers hommes après le déluge, faisons des « briques et cuisons-les au feu. » Et ils eurent des briques au lieu de pierres, et du bitume au lieu de mortier [1]. » L'assyriologue qui lit ces paroles dans le texte hébreu de la Genèse : *Nilbena lebênim*, « faisons des briques, » croit lire une phrase assyrienne. *Usalbina libittu*, « je fis faire des briques, » dit Sargon, employant le même verbe et le même substantif, et parlant, à plusieurs siècles de distance, comme ses ancêtres, dans ce pays immobile de l'Orient. La plaine de Babylone étant un terrain d'alluvion, la pierre y fait totalement défaut ; le bois même y est rare et de mauvaise qualité, de sorte que les premiers hommes, comme plus tard les fiers conquérants qui élevèrent en ces lieux la ville la plus grande et la plus magnifique qui ait jamais existé, ne purent employer comme matériaux de leurs monuments que de l'argile [2].

En suivant le ravin dont nous avons parlé, on arrive d'abord sur une plateforme qui a vingt-cinq mètres de largeur sur soixante-dix-huit de longueur. De là, enfin, on parvient sur le haut de la colline, d'où l'œil domine la plaine entière de Babylone, Hillah, Babil, Tell-Amran-Ibn-Ali et les marais du nord-ouest, derrière lesquels s'abritent les Arabes quand ils sont en guerre avec les Turcs.

Un énorme pan de mur de l'antique tour de Nabuchodonosor

[1] *Genèse*, XI, 3.

[2] « Si l'on veut se rappeler que Moïse n'avait jamais vu que l'Égypte, où l'on construit en pierre de taille, ce qu'il dit du mode de construction de Babel prouvera combien sûrement il était informé, jusque dans les détails en apparence les plus insignifiants. » (Labbé de Meissas, *Histoire sainte*, p. 18). L'observation de M. de Meissas n'est pas complétement juste, car les Hébreux construisaient eux-mêmes en briques à Ramessès. Une des pyramides de Daschour est en briques crues. Cependant cette inexactitude ne détruit pas la portée de sa remarque, mais plutôt la confirme, car en Égypte on ne se servait pas de bitume pour les constructions. Ce n'était donc pas ce qu'il voyait en Égypte qui aurait pu donner à Moïse cette idée si exacte des constructions babyloniennes.

Digitized by Google

est encore debout. Il mesure onze mètres et demi de hauteur sur huit de largeur et autant d'épaisseur. Il est construit en briques d'un rouge pâle. Une couche de lichen le couvre presque entièrement et la végétation de ces cryptogames, sous un ciel aussi ardent, montre combien de siècles ont déjà passé sur ces ruines. De nombreux oiseaux s'abritent en cet endroit. Tout autour du pan de mur, la place est jonchée de débris de briques de Nabuchodonosor d'un teint jaunâtre, et de blocs énormes de briques tombés d'en haut. Plusieurs de ces blocs portent des traces de vitrification produite par le feu. Ils sont d'une couleur bleuâtre ou verdâtre très-foncée et fournissent une cassure comme celle du verre, éclatante, un peu nacrée. L'un deux a trois mètres de hauteur sur cinq de largeur et d'épaisseur. La violence de l'incendie qui les a ainsi transformés a été telle que les couches de briques, qui sont encore visibles, ne se présentent pas dans une direction horizontale, mais courbées et ondulées. A la vue de ce spectacle, on se rappelle avec une émotion involontaire que ce lieu est celui-là même où la colère divine se manifesta d'une manière terrible contre les hommes rebelles et l'on ne considère qu'avec je ne sais quel effroi ces débris informes et gigantesques qui ont servi peut-être à construire la tour de Babel et qui nous donnent certainement une idée de l'état où fut la grande tour primitive lorsque le souffle de Dieu l'eut abattue et renversée. « La ruine de Birs-Nimroud, dit M. Oppert, à qui nous avons emprunté la description qui précède, est la plus importante de Babylone. Peu de restes de l'antiquité, nous parlons du monde entier, peuvent lui disputer la palme de la majesté sévère et inspirent un semblable intérêt, à cause des traditions qu'elle rappelle à notre mémoire [1]. » Cependant aujourd'hui au-dessus de ces ruines désolées brille un rayon d'espérance. Le 16 février 1865, un intrépide missionnaire, le Père carme Marie-Joseph de Jésus, a placé sur le point le plus élevé du mur que nous avons décrit tout à l'heure, comme un symbole de paix et un gage de célestes bénédictions, une statue de la Très-Sainte Vierge, solennellement bénite à Paris par le curé de Notre-Dame des Victoires, pour que la Mère de Dieu prît possession de cette terre, antique témoin de la révolte des fils de la première Ève [2].

[1] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 204.
[2] *Œuvre des Écoles d'Orient*, année 1866, p. 49 et suiv.

Digitized by Google

Les documents confus que nous avaient laissés les historiens anciens sur les monuments de Babylone avaient empêché jusqu'ici les savants modernes de se mettre d'accord sur la situation véritable de la tour de Babel. Les uns la plaçaient au nord de Babylone, sur le lieu où s'élevait la pyramide décrite par Strabon sous le nom de Tombeau de Bélus ; les autres, à Borsippa. Le jour s'est fait maintenant sur ces questions obscures, grâce surtout aux travaux de M. Oppert qui a distingué avec autant de sûreté que de science les témoignages des écrivains classiques concernant chacun des deux édifices, et qui de plus a rassemblé tous les passages jusqu'à présent connus des textes cunéiformes relatifs à l'un et à l'autre. Désormais le doute n'est plus possible : la tour de Babel s'élevait à Borsippa, à l'endroit même où sont amoncelées les ruines que nous avons décrites.

Au moyen-âge, quand Benjamin de Tudèle visita la Mésopotamie, les Israélites, ses coreligionnaires, lui désignèrent l'amas de décombres de Birs-Nimroud comme la Tour des Langues. Longtemps auparavant, le *Talmud* de Babylone avait attesté également que c'est à Borsippa que les langues avaient été confondues, et il avait changé le nom de ce lieu en celui de Bolsoph — « Un homme à qui l'on demandait : de quel pays es-tu? ayant répondu : de Borsoph (Borsippa), — Ne réponds pas ainsi, mais dis que tu es de Bolsoph, parce que c'est là que Dieu a confondu le langage (*belal sepha*) de toute la terre [1]. » D'après une légende consignée dans plusieurs passages du *Talmud*, l'air de Borsippa faisait perdre la mémoire, parce que c'était là que les hommes avaient oublié leur première langue [2].

Les Juifs de Babylone suivaient la tradition locale, en plaçant ainsi la tour de Babel à l'endroit où s'éleva la grande pyramide à sept étages de Nabuchodonosor. Cette pyramide, selon les indigènes, était, avec la pyramide semblable qui s'élevait dans l'acropole même de Babylone, le plus antique monument de leur pays. Elles remontaient l'une et l'autre à une époque si reculée que le nom de leurs fondateurs se perdait dans la nuit des temps. On n'osait en rapporter la construction à aucun prince des dynasties pleinement historiques, on se contentait de l'attribuer vaguement à

[1] Buxtorf, *Lexicon Talmudicum*, col. 313.

[2] *Aer turris oblivionum reddit* (*Ibid.* col. 362-363.) — Voir aussi Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 213 ; Lenormant, *Essai de comment. de Bérose*, p. 354.

Digitized by Google

un « roi très-antique », ou peut-être plus exactement « au roi le plus ancien. » C'est ce que nous apprend une précieuse inscription de Nabuchodonosor qui non-seulement nous donne ces détails, mais fixe d'une manière définitive l'emplacement de la tour de Babel.

Voici la traduction de la partie de l'inscription qui nous intéresse, telle qu'elle a été donnée, en 1857, par M. Oppert, qui le premier en a publié le texte, accompagné d'une analyse et d'une version, dans ses *Études assyriennes*.

Après une introduction où il énumère ses titres, invoque les dieux Mérodach et Nébo et raconte les travaux qu'il a exécutés pour construire un premier édifice qui est la Pyramide de Babylone, Nabuchodonosor continue : « Nous disons [1] pour l'autre, qui est cet édifice-ci : Le temple des Sept-Lumières de la terre, et auquel se rattache le plus ancien souvenir de Borsippa, fut bâti par un roi antique (on compte de là quarante-deux vies humaines), mais il n'en éleva pas le faîte. Les hommes l'avaient abandonné depuis les jours du déluge, en désordre proférant leurs paroles. Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fendu la brique cuite des revêtements ; la brique crue des massifs s'était éboulée en formant des collines. Le grand dieu Mérodach a engagé mon cœur à le rebâtir ; je n'en ai pas changé l'emplacement, je n'en ai pas attaqué les fondations. Dans le mois du salut, au jour heureux, j'ai percé par des arcades la brique crue des massifs et la brique cuite des revêtements. J'ai inscrit la gloire de mon nom dans les frises des arcades. J'ai mis la main à reconstruire la Tour et à en élever le faîte ; comme jadis elle dût être, ainsi je l'ai refondée et rebâtie ; comme elle dût être dans les temps éloignés, ainsi j'en ai élevé le sommet [2]. »

Au sujet de la phrase qu'il traduisait : « Les hommes l'avaient abandonné depuis le déluge, en désordre proférant leurs paroles », M. Oppert disait : « Personne ne contestera le grand intérêt qui se rattache à cette phrase et qui fait de ce monument un des plus remarquables, sinon le plus important de

[1] *Ninumisu*, « nous disons cela. » Cette formule, qui se rencontre dans toutes les inscriptions, a pour objet d'attirer l'attention et indique que la partie principale va suivre immédiatement.

[2] Oppert, *Études assyriennes*, p. 192-193, ou *Journal asiatique*, 1857, t. X, p. 218-219.

Digitized by Google

tous les documents trouvés jusqu'ici [1]. » Par malheur, le sens qu'il a donné à la phrase de Nabuchodonosor est loin d'être certain. En 1863, il maintint ce sens dans son *Expédition en Mésopotamie* [2], mais il l'a abandonné depuis dans les cours d'Épigraphie assyrienne, qu'il fait avec tant de science au Collége de France. M. Fr. Lenormant, qui avait accepté la première traduction de M. Oppert dans son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* [3], l'a aussi rejetée dans son *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose* [4], où il propose une traduction qui lui est particulière et dans laquelle il emprunte en partie à M. Oppert, en partie à MM. Rawlinson et Talbot. L'inscription est si importante qu'elle mérite d'être soigneusement étudiée et discutée. Il est donc nécessaire de faire connaître la manière dont l'entend M. Fr. Lenormant. Le sens, selon lui, est celui-ci : « Le temple des Sept-Lumières de la terre, le monument des souvenirs de Borsippa, a été construit par le roi le plus antique; *il lui avait donné 42 mesures agraires (de superficie)*, mais il n'en avait pas élevé le faîte. Depuis les jours du déluge, *on l'avait abandonné sans entretenir ses déversoirs d'eaux (pluviales)*; aussi les pluies et la tempête avaient dispersé la construction en briques crues; les revêtements en briques cuites s'étaient fendus, la brique crue des massifs s'était éboulée en formant des collines. »

D'après cette version, l'inscription de Nabuchodonosor ne fait aucune allusion à la confusion des langues, elle ne compte point par générations le temps qui s'est écoulé depuis l'érection primitive de la Tour, elle semble en attribuer la ruine à des causes purement naturelles et à l'intempérie des saisons. Elle en fait cependant remonter l'origine à l'époque du déluge, et traduit, avec M. Oppert, *yum rikut* par « depuis les jours du déluge. » Sir Henry Rawlinson, M. Fox Talbot et le Dr Eberard Schrader vont encore plus loin que le commentateur de Bérose; ils considèrent *yum rikut* comme équivalant à *yumi*

[1] *Études assyriennes*, p. 92.
[2] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 213.
[3] *Manuel*, t. I, p. 37.
[4] *Essai*, p. 351-352. — M. Jos. Grivel ne connaissait pas cette nouvelle traduction de M. Lenormant, lorsqu'en publiant une interprétation du passage qui nous occupe dans la *Revue de la Suisse catholique* (juin 1872), il reproche à ce savant d'accepter l'ancienne version de M. Oppert. p. 484, 485.

Digitized by Google

ruquti, expression très-fréquente dans les textes cunéiformes, et en conséquence traduisent par « des jours reculés » au lieu de traduire par « jours du déluge [1]. » Ainsi disparaissent de l'inscription de Borsippa les traits les plus frappants qui confirmaient le récit biblique.

Que faut-il donc penser de la valeur des traductions que nous venons de rapporter, et comment peut s'expliquer une si grande variété de sens dans un texte si court? Le sens des mots assyriens, il faut le reconnaître, n'est pas toujours parfaitement sûr; mais la lecture surtout offre dans plusieurs cas des incertitudes presque invincibles, et l'on ne peut affirmer d'une manière positive quel est le mot représenté par un signe donné. Or, le passage dont nous nous occupons en ce moment est un de ces passages difficiles. Il importe de donner là-dessus quelques explications, qui nous seront aussi utiles en d'autres circonstances.

L'écriture assyrienne est tantôt phonétique, tantôt idéographique, c'est-à-dire qu'elle exprime les mots tantôt par des signes qui en représentent les sons, tantôt par des signes qui en représentent non pas les sons, mais seulement l'idée, de la même manière que nos chiffres 1, 2, lesquels ne représentent pas alphabétiquement les sons, « un, deux, » mais seulement les idées de « un, » de « deux, » si bien que le même signe que nous prononçons « un, deux, » est prononcé par un anglais *one*, *two*, par un allemand *ein*, *zwei*. Mais l'écriture assyrienne a de plus des complications qui lui sont propres. De même que notre signe *o* peut représenter la voyelle *o* ou un zéro, de même un signe idéographique cunéiforme peut représenter une syllabe ou une idée, sans qu'il soit toujours possible de savoir s'il est idéographique ou phonétique. Ajoutons que, pour comble de difficultés, le même signe peut avoir plusieurs valeurs phonétiques et idéographiques diverses [2]. De là des incertitudes, parfois insurmontables, dans la lecture,

[1] H. Rawlinson, *Journal of the Royal asiatic Society*, t. XVIII, p. 31; — Fox Talbot, *ib.*, p. 38; E. Schrader, *die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 38, 39.

[2] Cet emploi si étrange pour nous de la *polyphonie* existe aussi en égyptien dans l'écriture hiéroglyphique où le signe qui, par exemple, représente idéographiquement « le crocodile » et se lit alors *msuh* peut se prononcer aussi *sbah* « diminuer » et *ati* « frapper. » De même une momie étendue indique l'embaumement et son expression phonétique est tantôt *hat*, « corps », tantôt *hars*, « embaumer », tantôt *sah*, « momie. »

Digitized by Google

et par conséquent dans le sens. Ainsi, dans l'inscription de Borsippa, le signe qui est traduit *vies humaines* par M. Oppert, *mesures agraires* par M. Fr. Lemornant, *coudées* par sir Henry Rawlinson, ainsi que par MM. Fox Talbot et Schrader, reçoit ses valeurs diverses parce qu'il les a en effet dans des passages différents et qu'il est impossible de reconnaître ici d'une manière sûre quelle est la signification qu'il faut préférer. Le signe ainsi traduit est composé de deux clous horizontaux, coupés par quatre clous perpendiculaires. Il a ordinairement la valeur phonétique de *u*, et quelquefois les valeurs syllabiques diverses de *yu*, *sam*, *sav*, *scham*, *schav*, *kus* [1]. Il a de plus les valeurs idéographiques suivantes : *ilu sa nabḥari* (?); *matuv*, « terre », *panu* (?); *inu*, « mesure de liquides »; *uznu*, « poids »; *punu*, « ordre »; *maḥru*, « mesure »; *sibu*, « sept fois, soixante-dix-sept fois »; *amaru*, « vie humaine, durée de 70 ans », *ablusu*, « *libratio* ». Ces différentes significations nous sont fournies par un précieux syllabaire découvert à Ninive dans la bibliothèque de Sardanapale et publié par M. Oppert [2]. Elles paraissent tirer leur origine de la forme primitive du caractère qui représentait hiéroglyphiquement une terre arpentée et mesurée. L'idée de mesure terrestre fut ensuite étendue successivement à toute idée de mesure en général, mesures de poids ou de longueur, de jaugeage ou de temps.

On s'explique maintenant sans peine comment la traduction peut être différente dans le passage que nous examinons. En face du caractère en question, l'assyriologue doit d'abord se demander s'il doit accepter une valeur syllabique [3] ou une valeur purement idéographique. Ici, comme les valeurs syllabiques ne donnent aucun sens, il faut évidemment les exclure. Mais quelle est alors la valeur idéographique qui mérite la préférence? M. Op-

[1] J. Ménant, *Syllabaire assyrien*, n° 13, p. 182-183.

[2] *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 58. Il faut ajouter cependant que plusieurs de ces valeurs sont contestées et paraissent l'être légitimement, en particulier la valeur *amaru* signifiant « vie humaine. » La durée de 70 ans qui lui est attribuée n'est qu'une hypothèse, appuyée sur le Ps. LXXXIX (Hébreu XC), 10.— Sur le syllabaire auquel M. Oppert a emprunté ces diverses significations et ses indications réelles, voir J. Grivel (*Revue critique de l'inscription dite de Borsippa*, dans la *Revue de la Suisse catholique*, juin 1872, p. 487).

[3] Un signe a une valeur syllabique lorsqu'il faut lui donner le son qu'il représente phonétiquement. Chaque signe cunéiforme non idéographique représente une syllabe, les Assyriens n'ayant pu décomposer davantage les mots et n'ayant point su séparer les consonnes des voyelles.

Digitized by Google

pert s'est prononcé pour la mesure de temps, *amari*, parce que le contexte semble indiquer une date[1], mais ce point n'est pas incontestable et les autres interprètes ont préféré une mesure de superficie.

La traduction de cet idéogramme, quoiqu'elle ne soit pas sans importance, est loin cependant d'avoir la gravité des autres passages sur lesquels on n'est pas d'accord. Tous les genres de difficultés et d'embarras qui peuvent arrêter l'exégète moderne dans le déchiffrement des textes cunéiformes se rencontrent dans ces quelques lignes de l'inscription de Nabuchodonosor. Les mots *ultu yum rikut* qui sont traduits « depuis les jours du déluge » par MM. Oppert et Lenormant, sont traduits « à cause des jours reculés » par sir H. Rawlinson et M. Fox Talbot[2]. Les seconds rattachent le mot *rikut*, à l'hébreu *rahoq* « éloigné », et lui donnent, comme nous l'avons dit plus haut, le même sens qu'à la locution *ultu yumi ruquti* qu'on rencontre dans plusieurs inscriptions. M. Oppert explique au contraire le mot *rikut* de cette manière : « J'ai cru pendant longtemps que *rikut* était parent de la racine *rahaq* « éloigné », et, en vérité, cette même expression se lit souvent avec le mot « jour », mais... ce mot « éloigné » s'écrit toujours avec un *qof*, non par un simple *caph*, toujours *ruqut* et jamais *rikut*; donc, il est permis de conclure à la non-identité de ces termes. Le mot *rikut* nous rappelle une ancienne racine babylonienne, *ruk*, parente de l'hébreu *ruq*, « inonder. » Les lexiques arabes nous disent que *roukh* était un terme de la Mésopotamie signifiant « onde. » Nous voyons dans *rikut* le terme par lequel les Babyloniens désignaient le déluge [3]. » Ces raisons de M. Oppert ont déterminé M. Fr. Lenormant à conserver la traduction « depuis les jours du déluge. » Le désaccord entre les assyriologues français et anglais provient ici, comme on voit, de ce qu'un mot dont la signification n'est pas certaine est rattaché par eux à deux racines différentes. Du reste, la traduction du colonel Rawlinson et de M. Talbot est fautive au moins en ceci,

[1] Sir Henry Rawlinson, tout en traduisant *coudées*, dit dans une note de sa traduction : « The phrase is very important, but very doubtful. I had, at one time, supposed the passage to give the date of the building of the temple » (*Journal of the Royal asiatic Society*, t. XVIII, p. 30-31).

[2] *Journal of the Royal asiatic Society*, t. XVIII. « From the lapse of time, » dit sir H. Rawlinson, p. 31 ; « præ magna vetustate », paraphrase M. Talbot, p. 38.

[3] Oppert, *Études assyriennes* dans le *Journal asiatique* 1857, t. IX, p. 507-508.

Digitized by Google

c'est qu'ils prennent pour une cause de la ruine de la Tour ce qui, en réalité, en marque la date; car il faut certainement lire *ultu yum rikut*, ce qui ne peut signifier en aucun cas « à *cause* des jours reculés, » mais seulement « *depuis* des jours reculés [1]. »

Quant au membre de phrase où M. Oppert avait vu le souvenir de la confusion des langues et qu'il avait traduit *en désordre proférant leurs paroles*, tandis que les autres traducteurs n'y voient que la mention de la négligence à entretenir les déversoirs d'eaux pluviales, le désaccord provient de ce que M. Oppert a cru reconnaître des idéogrammes dans des signes qui, d'après les Anglais, doivent être lus phonétiquement. Celui-là lit « la sutisuru muṣiimi *kilam* ou *kabù pitnu*, » *sine ordine proferentes verbum cogitationis*; ceux-ci lisent au contraire : « la sutisuru *muṣe mesa* » *absque cura canalium aquarum ejus*. Les signes regardés par le premier comme idéographiques le sont quelquefois en effet et ont la valeur qu'il leur attribue; mais ils ont également les valeurs syllabiques que leur donnent les seconds, et selon toutes les vraisemblances, c'est leur lecture qui est la véritable; on peut même regarder comme certaine leur interprétation de ce passage, sur lequel tous les assyriologues sont aujourd'hui d'accord avec eux.

Reconnaissons-le donc, car il importe de ne pas appuyer la vérité sur l'erreur : il n'est aucunement question de la confu-

[1] C'est dans ce dernier sens que traduit M. Grivel, d'après M. Norris. Il prouve de plus que l'interprétation « depuis les jours du déluge », maintenue par M. Fr. Lenormant dans son *Commentaire de Bérose*, doit être abandonnée. « D'abord, dit-il, il serait assez singulier de faire dire à Nabuchodonosor que cette tour avait été abandonnée dès le temps du déluge, parce que cela ferait supposer que, selon lui, elle aurait déjà existé avant le cataclysme. — 2° L'interprétation de *rekuti* par « déluge » n'a pour elle ni la vraisemblance, ni l'enchaînement des idées du contexte, ni l'étymologie. — 3° L'idée d'inondation est toujours rendue en assyrien par le verbe *rahax*, en hébreu « laver. » — 4° *Rekuti* est évidemment dérivé de la même racine que *ruketi* qui veut dire « au loin, » par exemple : *Innabit ana ruketi*, « il s'était enfui vers les contrées lointaines, » (Prisme de Sennachérib, col. 2, lig. 9. Traduction de M. Oppert.) — 5° A la fin de l'inscription de Borsippa (col. 2, lig. 25), il y a *araku yumi-ya*, la longueur de mes jours, identique à l'hébreu *orek yamim*, « longueur des jours, longue vie. » — *Yum rekuti* est donc l'équivalent de *yum ruquti*, « jour éloigné » (Ménant, *Gramm. assyr.*, p. 315). *Loc. cit.*, p. 488-489. — Observons, du reste, que M. Oppert ne croit pas son interprétation de *rukut* certaine, quoiqu'il ne pense pas non plus qu'on ait prouvé qu'elle est certainement fausse, puisque *rukut* ne se rencontre nulle autre part.

Digitized by Google

sion des langues dans l'inscription de Borsippa; Nabuchodonosor ne confirme point par ses paroles la véracité du récit biblique sur ce point de détail, et son témoignage doit disparaître des livres déjà nombreux dans lesquels il s'est glissé [1]. Le vainqueur de Jérusalem ne nous apprend qu'une chose : l'emplacement de la tour de Babel et sa forme primitive. Ce qu'il nous dit de ce monument, dont il ne peut nommer l'auteur, et qui remonte à des jours éloignés, ne permet pas de douter, si l'on corrobore et si l'on explique son langage par la tradition chaldéenne, que la tour dont il a relevé les ruines ne soit véritablement la tour de Babel. Il n'y a qu'une voix sur ce point depuis de longs siècles parmi les habitants de ces lieux, qui n'avaient pas attendu la découverte de l'inscription par sir Henry Rawlinson pour appeler les ruines de ce monument Birs-Nimroud ou « Tour de Nemrod. » M. Schrader lui-même, qui traite le récit biblique de « légende, » ne conteste pas cette identification. « On ne peut douter, dit-il, que la légende (de la Tour de Babel) que nous rencontrons ici (dans la Genèse) ne se rattache à un monument qui a véritablement existé, et que ce monument ne soit le bâtiment sacré, construit en forme de tour, à Borsippa, à l'ouest de Babylone [2]. »

Comme nous connaissons la forme de la Tour, telle qu'elle a été reconstruite par Nabuchodonosor, et surtout la forme d'une tour semblable, de Khorsabad, dont M. Place a découvert quatre étages encore subsistants, nous pouvons à l'aide de la description de ces monuments nous faire de la tour de Babel une idée exacte, sinon dans les détails, au moins dans l'ensemble. Hérodote, qui avait vu l'édifice restauré par le fils de Nabopolassar nous en a laissé la description suivante : « En l'autre partie (de la ville de Babylone), dit-il, est le temple de Jupiter Bélus, où les portes sont d'airain. Aujourd'hui il est encore en état et contient en carré deux stades. Au milieu d'icelui est bâtie une tour qui a un stade de haut et autant d'épaisseur. Dessus

[1] Il a pénétré jusque dans la *Revue des Deux-Mondes*, où il a été introduit par M. Alfred Maury (livraison du 15 mars 1868, p. 477). On le trouve aussi, à ma connaissance, dans H. de Riancey, *Histoire du Monde*, 1866, t. I, p. 104; — l'abbé Gainet, *La Bible sans la Bible*, 1re éd., t. I, p. 243; 2e éd., 1871, t. I, p. 220 (où sont soulignées les 42 vies humaines et la confusion des langues); — H. Cavaniol, *Monuments en Chaldée*, p. 4 et pages 322-323; — l'abbé Drioux, dans la nouvelle édition de la *Bible avec les commentaires de Ménochius*, 1872, t. I, p. 37.

[2] E. Schrader, *die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 35.

Digitized by Google

est assise une autre tour, puis une autre, jusqu'à huit. La vis (l'escalier) d'icelle est ronde et jetée hors d'œuvre. Au milieu de l'escalier sont reposoirs pour ceux qui montent. En la dernière d'en haut est une grande chapelle [1]. » En réalité, la tour ne se composait que de sept étages [2]. Le père de l'histoire a pris pour le huitième le monticule sur lequel les sept autres étaient bâtis et qui faisait partie des fondements de l'antique tour de Babel que Nabuchodonosor avait laissés intacts. Ces sections superposées avaient une forme quadrangulaire. Elles affectaient en s'élevant la forme pyramidale, engendrée, non pas par des lignes droites montant obliquement de la base au sommet, mais par des retraites successives. Les sept tours étaient chacune de hauteur égale. Elles étaient construites de telle sorte que la première, en bas, occupait une très-grande surface, tandis que la septième était fort étroite et que les cinq intermédiaires diminuaient proportionnellement, selon leur degré d'élévation. La hauteur totale était d'une dimension égale à la base. Les angles de l'édifice étaient exactement orientés aux quatre points cardinaux. Chacun des sept étages avait une couleur différente : c'était, en allant de bas en haut, la couleur blanche, noire, pourpre, bleue, vermillon, argent et or [3]. Il est très-probable que l'emploi de ces teintes, destinées à marquer la planète à laquelle chaque étage était consacré, est postérieur à l'élévation de la tour de Babel, car il n'est pas vraisemblable qu'on rendît un culte aux astres à une époque si reculée.

Ces pyramides servaient, partout où elles étaient élevées, de temple et d'observatoire, à cause de la liaison étroite qui, dans la religion assyro-chaldéenne, unissait le culte de la divinité à l'observation des phénomènes célestes [4]. De là sans doute leur consécration aux sept planètes, outre leur consécration à un dieu spécial, dont le sanctuaire s'élevait au sommet. A Borsippa, le dieu était *Bel-Mérodach*.

Nous ne saurions dire combien d'étages avaient été déjà éle-

[1] Hérodote, l. I, CLXXXI (Traduction Saliat, éd. Plon, p. 93-94).

[2] C'est ce que nous apprend Nabuchodonosor lui-même, qui l'appelle la « Tour aux sept étages, le Temple des Sept-Lumières de la terre, » comme nous l'avons vu.

[3] Victor Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. I, p. 112-115. — Voir aussi F. Lenormant, *Manuel d'histoire*, t. II, p. 33 ; *Essai de commentaire*, p. 356.

[4] V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 58-59.

Digitized by Google

vés, lorsque Dieu empêcha miraculeusement les constructeurs de cet édifice d'orgueil d'y mettre la dernière main ; mais nous pouvons affirmer sans hésiter que le nombre de sept que lui donne Nabuchodonosor n'avait pas été atteint. La Bible ne supposerait-elle pas l'inachèvement de cette grande œuvre que nous pourrions à coup sûr le conclure de ce fait que tous les monuments de ce genre n'avaient point les sept tours superposées. Au grand temple d'Ur, il n'y en avait que trois ; dans une grande ville dont la pyramide est représentée sur un bas-relief de Koyoundjik, il n'y en avait que cinq [1]. C'est la tour de Babel qui avait servi de modèle à toutes les constructions de ce genre qui s'élevèrent plus tard dans toutes les grandes villes de la Babylonie et de l'Assyrie [2]. Si cet édifice fameux n'était pas resté inachevé, s'il avait compté sept étages, on ne se serait jamais permis de s'écarter de ce nombre sacré.

La pyramide assyro-chaldéenne, celle de Borsippa en particulier, porte dans la langue indigène le nom de *ziggurat* ou *zikurat* [3]. On a donné de ce mot plusieurs explications ; qu'il nous soit permis de donner aussi la nôtre, que nous croyons la seule fondée. Elle consiste à trouver dans ce mot l'écho et la confirmation de cette parole que la Genèse met dans la bouche de ses constructeurs ; « Venez, disent-ils, bâtissons une ville et une tour, et *faisons-nous un nom* [4]. » — « Zikurat » vient du verbe *zakar* qui signifie en assyrien, comme en hébreu, « se souvenir, memorari. » Le sens de ce nom est donc « mémorial, souvenir, ce qui est propre à perpétuer la mémoire, le nom [5]. »

Quant au nom de Babel donné à cette Ziggurat, ainsi qu'à la ville qui fut bâtie à côté d'elle et qui, au temps de Nabuchodonosor, renferma la tour dans sa vaste enceinte, la Bible elle-même nous en a donné l'étymologie. « Jéhova, dit la Genèse [6], dispersa

[1] F. Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 357.
[2] V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 58.
[3] « Zikurat Barzipa, » dit l'inscription de Nabuchodonosor.
[4] *Gen.*, XI, 4
[5] Comparer *monumentum*, *monimentum* de *moneo*, « tout ce qui rappelle un souvenir : » monumenta rerum gestarum, dit Cicéron. — Le Dr Schrader fait dériver *zikurat* de *zakar*, « être pointu, » en comparant *zakar* au syriaque *dékroh*, « acies, extremitas rei ; » mais en admettant que *zakar* ait ce sens, il ne peut s'appliquer à la pyramide assyro-chaldéenne qui ne se terminait pas en pointe comme la pyramide égyptienne (*Keilinschriften*, p. 36).
[6] *Gen.*, XI, 8-9.

Digitized by Google

(les constructeurs de la Tour des Langues) dans toute la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville. C'est pourquoi son nom fut appelé Babél, parce que Jéhova y confondit *(bâlal)* le langage de toute la terre. »

On a contesté, bien à tort, au nom de l'assyriologie, l'origine que Moïse donne au nom de Babel. « L'étymologie consignée dans la Genèse, a écrit M. Alfred Maury dans la *Revue des Deux-Mondes*, en résumant, en 1868, quelques travaux publiés sur Ninive et Babylone, l'étymologie qui explique Babel par « confusion » n'a pas de valeur : il faut voir là une de ces interprétations forgées après coup, comme il y en a tant dans les écrits des anciens. Les signes idéographiques qui servent à écrire le mot prouvent qu'il signifiait « porte d'Ilou, » c'est-à-dire « porte de Dieu [1]. »

M. Maury aurait bien dû se demander si l'interprétation forgée après coup, — supposé qu'il y en ait une, — n'est pas précisément celle de « porte d'Ilou ? » Nous avons déjà vu par plus d'un exemple que les traditions les plus pures sur les antiquités chaldéennes se trouvent dans la Bible plutôt que dans les documents de date postérieure de la Chaldée. La vérité, ici comme ailleurs, est dans la Sainte Écriture. La forme des noms des villes et leur signification étymologique changent avec le temps. Bethléem, sous sa forme arabe actuelle *Beit-laḥam* signifie « maison de chair. » S'ensuit-il qu'il ne signifiait pas autrefois « maison de pain » *Beth-leḥem?* Moïse nous a conservé la vraie forme primitive et le véritable sens du nom de Babel, qu'il n'appelle point Bab-ilou, Bab-el, mais Babel (avec un *e* bref dans le texte), « confusion » et non « porte de Dieu. » C'est ce que M. Oppert a victorieusement établi dans son cours d'Épigraphie assyrienne au collége de France. Par une exception assez rare dans deux langues aussi semblables que l'hébreu et l'assyrien, il se trouve que le nom de Babel est de formation exclusivement assyrienne. L'idiome de Ninive et de Babylone offre cette particularité, que ne présente point celui de la Palestine, de composer des substantifs en redoublant la première radicale, comme *qaqaqadu*, « sommet de la tête, tête, zénith [2], » de *qadad*,

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1868, p. 477.
[2] Rawlinson et Norris, *Cuneiform inscriptions*, t. II, 19, col. 2, lig. 18 ; 44, 3, lig. 24 ; — Lenormant. *Essai de commentaire*, p. 567.

Digitized by Google

« incliner, » en hébreu *qodqôd*, « sommet de la tête; » *qaqqaru*, « surface de la terre, cercle, » en arabe *qarqar*, « terre égale et molle; » *nannaru* « lumineux, » de *nur*, en hébreu *nêr*, « luminaire; » *bibil*, proprement « mélange, confusion, » puis « milieu, intérieur, sentiment profond, » très-usité dans le sens de « au milieu de, » de *balal*, « confondre, mélanger, fondre; » arabe *balbil*, « *confusus*, *commixtus* (*sermo*); » chaldaïque *mibulbal*, « *confusus perturbatus* [1], » etc. Les mots que les Assyriens formaient ainsi par le redoublement de la première radicale, les Hébreux les formaient ordinairement par la répétition des deux consonnes constitutives de la racine, par exemple *Gilgal* (Galgala), nom donné par Josué au lieu où il fit « rouler » douze pierres en mémoire du passage du Jourdain, de *gâlal* « rouler [2]. » Le nom de Babylone, formé de *bâlal* d'après les lois de la langue hébraïque, aurait donc été, non pas Babel, mais *Bilbal* ou *Bilboul*. *Bilboul* est en effet l'expression rabbinique qui signifie « confusion [3]. »

Puisque tel était le mode de dérivation de son dialecte, il ne pouvait venir à l'esprit d'un Israélite, qui ne connaissait certainement pas les règles de la grammaire assyrienne, de rattacher le nom de Babel à la racine *bâlal*, contrairement aux usages de l'idiome qu'il connaissait, et parfaitement d'accord avec les usages de l'idiome qu'il ignorait. Il fallait assurément, pour qu'il donnât une pareille étymologie, qu'elle lui fût connue par la tradition.

Les observations que nous venons de présenter nous semblent tout-à-fait décisives. Mais en dehors de ces considérations philologiques, nous pouvons apporter des preuves historiques, empruntées à Babylone elle-même, c'est-à-dire aux abréviateurs de Bérose, dont l'un donne expressément du nom de Babel la même étymologie que Moïse, ainsi qu'à certains souvenirs traditionnels de la Chaldée, qui nous sont révélés par les monuments.

La version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe nous a

[1] Voir des exemples du sens et de l'emploi de *bibil* (Norris, *Assyrian Dictionary*, part. 1, p. 70-72.) — Voir aussi *ib.*, *babilat*, « fleuve, » hébreu *idbâl* — M. E. Schrader dit sur *bibil* (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, I und II Heft, 1872, p. 372) : « *Bibil*, Mitte. *Ina bi-bil* inmitten pers. *ainter* (Beh. 8, 9, 95). Die Wurzel ist wohl eigentlich BLBL von BLL *vermischen*. Das Substantiv also eigentlich *Mischung*, *Vermengung*. »

[2] *Jos.*, IV, 19 ; V, 9.

[3] Buxtorf, *Lexicon chald. et talmud.*, col. 309.

Digitized by Google

conservé l'important passage suivant d'Alexandre Polyhistor : « Sibylla ait omnes homines, unâ linguâ utentes, turrim illam celsissimam extruisse ut in cœlum conscenderent; Deum verò fortissimum, vento afflato, turrim dejecisse, peculiaremque singulis sermonen tribuisse, *ideòque et urbem Babylonem esse appellatam* [1]. » Ces paroles sont une confirmation complète de tout le récit de la Genèse.

Le fait de la confusion des langues, mentionné ici par Alexandre Polyhistor, est également attesté par Abydène dans le fragment que nous avons rapporté plus haut, où il raconte que lorsque les vents, venant au secours des dieux, eurent renversé sur les constructeurs les échafaudages qui leur servaient à élever la tour, « ils commencèrent à parler, par l'ordre de Dieu des langues différentes. » — « Tunc a diis confusio varia et dissona linguarum in eos, qui unâ linguâ utebantur, immissa est, » dit la version arménienne [2].

« Nous avons, dit M. F. Lenormant, la preuve décisive du caractère entièrement national et de l'antiquité de cette tradition chez les Babyloniens, dans l'allusion formelle qu'y font le plus important et le plus ancien des noms mystiques de Babylone, et l'expression idéographique du nom de Borsippa. Le nom de Babylone dont nous voulons parler est celui qui signifie « la ville de la racine des langues, » composé de trois caractères (idéographiques) qui seraient comme phonétiques DIN.TIR.KI [3].» Le premier signe a la valeur de « racine, » le second celui de « langues, » le troisième celui de « ville [4]. »

Borsippa, Barsip, signifie la « Tour des Langues [5]. » Le groupe idéographique, par lequel on désigne cette ville dans l'écriture assyrienne, a le sens de « ville de la dispersion des

[1] Eusebii *Arm. Chron.*, l. I, c. IV, *ap.* Lenormant, *Essai de comment.*, p. 400; Migne, *Patrol. græca*, t. XIX, col. 116.

[2] *Ap.* Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 340.

[3] *Essai de commentaire*, p. 349, et *Essai sur un document mathématique chaldéen*, notes, p. 12.

[4] M. Lenormant donne à DIN le sens de « racine, » nous ne savons sur quel fondement. M. Ménant (*Syllabaire*, au signe TIN et TIN — DIN, p. 207 et 235, nos 100 et 324), de même que M. Schrader, DMG. 1872, p. 33, n° 152, donne à ce signe la valeur de BALAT, « vie, » de sorte que le sens serait « ville de la vie des langues. » La valeur de TIR — *lisan* « langue » et de KI, déterminatif de « ville » est reconnue et admise de tout le monde. — Ménant, *Syllabaire*, p. 237, n° 331, et p. 185, n° 33; *Schrader*, DMG. p. 376.

[5] Oppert, *Études assyriennes*, dans le *Journal asiatique*, 1857, t. X, p. 220,

Digitized by Google

tribus[1]. » Si cette seconde interprétation peut être contestée, celle de « Tour des Langues » ne saurait l'être.

Ce que nous avons dit jusqu'ici suffit surabondamment, ce nous semble, pour justifier l'étymologie de « Babel » donnée par la Genèse. Elle peut coexister avec celle de « Porte d'Ilou » ou « Sanctuaire d'Ilou, » lui être même postérieure, si l'on veut, sans qu'elle soit pour cela moins certaine. Si l'on admet que le nom de Babel avait été donné à cette ville avant l'événement de la confusion des langues, on a pu, à la suite de ce fait, attribuer un nouveau sens à cette dénomination, mais absolument rien ne le prouve. M. Lenormant a raison lorsqu'il dit dans son *Essai de commentaire de Bérose*[2] : « Il n'est pas jusqu'à l'étymologie de *Babel*, tirée de la racine *balal*, « confondre » à laquelle nous ne croyions devoir reconnaître une origine réellement babylonienne. » Mais il va trop loin lorsqu'il appelle, sans restriction, cette étymologie « factice » et qu'il ajoute : Elle « est contraire à la véritable origine du nom, lequel est *Bab-Ilu*, « la porte du dieu Ilu, » équivalent du nom accadien KA.DINGIRA. » Il est vrai que cette seconde interprétation est fort ancienne, puisqu'on la trouve sur les plus vieilles briques, celles de Purnapuriyas et de Hammurabi[3]; mais rien ne prouve qu'elle soit la véritable et la primitive. On trouve aussi l'orthographe *Ba-bi-lu*, comme *Bab-ilu* et *Ba-bi-ilu*. Et tout nous semble démontrer que l'étymologie de « Porte de Dieu » est une étymologie factice.

Nous croyons avoir solidement établi que le sens donné par Moïse au nom de Babel était une tradition chaldéenne. Comment pourra-t-on nous persuader que les Chaldéens eussent repoussé la belle origine du nom de « Babil, » « sanctuaire de Dieu, » pour lui substituer une explication qui était loin d'être à l'honneur de leurs ancêtres? On efface volontiers un souvenir fâcheux, mais l'on ne jette pas de gaîté de cœur le déshonneur sur soi-même ou sur ses pères, à moins que ce ne soit sous le coup

[1] Oppert, *ib.*, t. IX, p. 503. Il donne aussi la valeur de « lieu du balbutiement. » — M. F. Lenormant (p. 319 de son *Essai sur Bérose*) admet le sens de « la ville du balbutiement des paroles, » mais p. 559, il émet de « grands doutes » sur la légitimité de son interprétation. — M. Oppert, *Expéd. en Mésop.*, explique Borsippa comme dans ses *Études assyriennes*, « dispersionis tribuum urbs » (t. II, p. 89).

[2] Page 350.

[3] Norris, *Assyrian Dictionary*, part. I, p. 70.

Digitized by Google

même de l'événement, lorsque les faits parlent trop haut pour être atténués ou cachés. Beaucoup de villes d'Orient ont cherché à donner de leurs noms une explication glorieuse. Les habitants d'Alep[1] prétendent que cette cité s'appelle ainsi, en souvenir de la piété d'Ibrahim-el-Khalil (Abraham), leur père, qui, en se rendant d'Orfa en Palestine, s'arrêta sur la colline du château et abreuva avec le lait (arabe *ḥalab)* de ses troupeaux les pauvres des environs[2]. On ne citera pas un seul exemple d'une ville qui se soit donné elle-même, après coup, un nom se rattachant à un acte d'impiété ou à un désastre ; mais on trouvera beaucoup de peuples qui ont attribué à leurs fondateurs une origine divine et leur ont donné pour père Mars ou Uranus, quelque dieu, ou quelque héros. Les cités sont comme les hommes, elles aspirent à s'anoblir. En Chaldée et en Assyrie, l'écriture idéographique se prêtait par sa nature même à des combinaisons ingénieuses. Quelquefois elles n'étaient que spirituelles : le scribe se permettait un innocent jeu de mots, on riait sans doute et c'était tout. Ainsi Ninive, « Ninua[3], » était formé, comme « Babil » par le redoublement de la première radicale, de la racine *nava*, « habiter, » et signifiait simplement « habitation, demeure ; » le scribe la transformait en « cité du poisson, » parce que le poisson s'appelle en assyrien *nun*, et il exprimait cette idée en renfermant l'ancien hiéroglyphe du poisson dans l'ancien hiéroglyphe qui représentait une enceinte[4]. Le plus souvent, le scribe cherchait des allusions flatteuses, et il était au comble du bonheur lorsqu'il pouvait faire un compliment avec une variante d'orthographe. C'est ainsi que, par un rapprochement forcé, le nom d'Élam, qui s'écrivait phonétiquement *'I-lam-ti*, forme qui correspond très-exactement à celle de la Genèse[5], est plus habituellement re-

[1] En hébreu Halbôn, *Ézech.*, XXVII, 18.

[2] Oppert, *Expéd. en Mésopotamie*, t. I, p. 41-42. Les étymologies fausses des noms de lieux sont très-nombreuses en Orient, parce que les habitants veulent en donner une dans leur langage actuel, et ils les appuient sur l'impression que produisent sur eux les localités ou sur des faits apocryphes. — Voir Oppert, *loc. cit.*, p. 64, l'étymologie prétendue de Djézireth-Ibn-Omar, et p. 67, celle de Khorsabad, corruption de *Khisir-Sargon*, imaginée par les Persans afin de lui faire signifier quelque chose dans leur langue, c'est-à-dire « ville aux ours. »

[3] Norris, *Assyrian Dictionary*, part. III, p. 1049.

[4] Voir Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 107, n° 11 ; p. 117, n° 249

[5] *Gen.*, X, 22.

Digitized by Google

présenté dans les textes cunéiformes par l'idéogramme NUM[1], qui doit se prononcer *'ilamu*, c'est-à-dire « Monde[2]. » Élam de cette manière devenait le monde [3]. Babel se prononçait en assyrien, à l'état absolu[4], « Babilu. » Comment un scribe aurait-il résisté au désir de le décomposer en Bab-Ilu et de faire ainsi de la capitale de la Chaldée le siége même du plus grand des dieux?

L'assyriologie, en confirmant le récit de la Bible sur la tour de Babel, confirme par là même historiquement le grand fait de l'unité primitive du langage. Au point de vue philologique, elle ne nous donne aucune lumière et nous n'avons rien à attendre d'elle, parce que l'assyrien est une langue purement sémitique qui prend son rang dans cette branche de langues flexionnelles à côté de l'hébreu, de l'araméen, de l'arabe et de l'éthiopien, et ne peut par conséquent nous apprendre en linguistique que ce que nous savions déjà par ces derniers idiomes, depuis longtemps connus. Les inscriptions cunéiformes nous promettent néanmoins déjà d'apporter à la philologie comparée un concours aussi précieux qu'inespéré.

C'est à cette dernière science qu'il appartient, en dehors de l'histoire dont le témoignage est d'ailleurs suffisant, de résoudre le problème de l'unité primitive du langage. Mais elle est jeune encore, et malgré la rapidité merveilleuse de ses progrès et l'ardeur infatigable qu'elle a inspirée à ses adeptes, elle n'a pu dissiper toutes les obscurités : jusqu'ici il lui a été impossible de renouer la chaîne brisée du langage humain et elle ignore même à l'heure présente si elle parviendra à en retrouver tous les anneaux essentiels. Ses efforts n'ont

[1] E. Schrader, DMG. 1872, p. 40, n° 451.

[2] Hébreu *'ôlam* avec aïn initial. — Les scribes égyptiens se permettaient aussi volontiers des calembours graphiques analogues. V. *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, 1868, p. 7.

[3] Fr. Lenormant, *Essai sur un document mathématique chaldéen*, notes, p. 11. — Sir Henry Rawlinson, *Journal of the R. Asiatic Society*, 1861, p. 139 explique le nom d'Arbèle. *Arba-il* par « *Sanctuaire de Dieu.* » Or *arba* est écrit comme s'il signifiait le chiffre « quatre. » M. Rawlinson dit que ce signe cunéiforme a été employé à cause de la similitude de son entre *arba* « sanctuaire » et *arba* « quatre. »

[4] Un substantif est à l'*état absolu*, dans les langues sémitiques, quand il n'a pas de complément. Il est à l'*état construit* quand il est suivi d'un complément. L'état construit se forme par la suppression de la voyelle finale de l'état absolu ; ainsi *Sarru*, « roi », devient à l'état construit *sar* ; *sar Babilu* « roi de Babylone. »

Digitized by Google

pu aboutir qu'à ce résultat, qui n'est pas d'ailleurs à dédaigner : établir la *possibilité* de l'unité primitive des langues et fournir de fortes présomptions en faveur de leur communauté d'origine. M. Max Müller, après avoir résumé dans ses belles leçons sur *la Science du langage* tous les travaux de la linguistique, conclut en ces termes : « Dans l'étonnante fécondité de la première émission des sons..., et dans le triage instinctif de ces racines que firent ensuite différentes tribus, nous pouvons trouver l'explication la plus complète de la divergence des langues toutes issues d'une même source. Nous pouvons comprendre non seulement comment le langage s'est formé, mais aussi comment il a dû nécessairement se scinder en une foule de dialectes, et nous arrivons à cette conviction que, quelque diversité qui existe dans les formes et dans les racines des langues humaines, on ne peut tirer de cette diversité aucun argument concluant contre la *possibilité* de l'origine commune de ces langues. C'est ainsi que la science du langage nous conduit jusque sur cette cime élevée d'où nous pouvons contempler l'aurore même de la vie de l'homme sur la terre, et où ces paroles de la Genèse que nous avons si souvent entendues depuis notre enfance : « Toute la terre n'avait qu'un seul langage et un seul parler, » nous offrent un sens plus naturel, plus intelligible et plus scientifique que nous ne leur connaissions auparavant[1]. »

La philologie comparée a démontré isolément la parenté qui relie entre elles les différentes langues de la famille indo-européenne et de la famille sémitique, ainsi que de plusieurs branches de la famille touranienne, mais elle n'a pu aller plus loin. Comment établir que ces diverses familles elles-mêmes ont une même souche et ne sont que des rameaux divers sortis primitivement d'un même tronc ? Pour l'établir, il faudrait reconstruire dans son entier, ou à peu près, l'arbre généalogique des langues. Par malheur, les éléments nécessaires font défaut. Que d'idiomes antiques ont disparu sans retour ! Que de peuples n'ont point laissé sur la terre de souvenir de leur passage ! Les sons articulés dont ils se sont servis pour se communiquer leurs sentiments et leurs pensées n'ont

[1] Max Müller, *la Science du langage*, traduction Harris et Perrot, 1re éd., p. 426 ; 2e éd. p. 495.

Digitized by Google

pas laissé derrière eux plus de trace que le sillage d'un navire au millieu de l'Océan. Ne désespérons pas cependant : on réussira peut-être un jour à réparer d'une manière suffisante les ravages faits par les siècles à l'édifice du langage. Les tablettes bilingues, découvertes dans la bibliothèque d'Assurbanipal, viennent combler une des plus regrettables lacunes. Elles offrent, à côté de la langue assyrienne, une autre langue dont l'existence, il n'y a que peu d'années, était complètement ignorée. Aujourd'hui encore, les savants ne peuvent s'entendre sur le nom du peuple qui l'a parlée et sur le nom qu'il faut lui donner à elle-même : les uns, comme M. Fr. Lenormant, l'appellent accadienne et les autres, comme M. Oppert, l'appellent sumériénne. Mais ce qui est hors de contestation, c'est qu'elle appartient à la famille touranienne, c'est-à-dire à cette famille de langues qui jusqu'à présent s'est montrée rebelle aux rapprochements qu'on a voulu tenter entre elle et la famille indo-européenne. M. Oppert espère que l'idiome des Soumirs sera le trait d'union qui renouera les liens de fraternité entre ces deux grandes familles et leur présentera les titres de leur filiation commune. Il a déjà découvert dans le sumérien plusieurs racines qui se rencontrent en sanscrit : par exemple, *bat*, « mourir, » sanscrit *badh*[1]. C'est à ce savant qu'il appartient d'exposer et de développer cette importante découverte que nous sommes heureux de pouvoir annoncer ici comme une confirmation nouvelle fournie par la Chaldée au récit de la Genèse.

Après avoir raconté les faits dont nous venons de parler, la Bible cesse d'être l'histoire générale du monde pour devenir l'histoire particulière du peuple de Dieu.

F. Grégoire.

[1] *Cours d'épigraphie assyrienne*, leçon du 14 janvier 1873

Digitized by Google

LA RESTAURATION

D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS

DEUXIÈME PARTIE

I. *Histoire du Gouvernement parlementaire en France*, 1814-1848, par M. Duvergier de Hauranne. Paris, Michel Lévy, 1867-1872, 10 vol. in-8.
II. *Histoire de la Restauration*, par M. Louis de Vielcastel. Paris, Michel Lévy, 1860-1872, 14 vol. in-8.
III. *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. Paris, Lecoffre, 1860-1872, 8 vol. in-8.

VII

Louis XVIII, obligé de changer son ministère, eût voulu en donner la présidence à M. de Blacas; mais MM. de Villèle et Corbière présentèrent des objections, car M. de Blacas était absent de France depuis six ans, et n'avait pu suivre le mouvement des idées et des intérêts à l'intérieur : de plus, son nom soulevait dans le public, à tort ou à raison, plus de répugnance que de faveur. A la place de M. de Blacas, les nouveaux ministres proposèrent M. de Montmorency. M. de Villèle eût voulu établir entre la droite et le centre droit cette union qui déjà apparaissait nécessaire pour fonder en France un gouvernement représentatif; mais les anciens ministres, M. de

Digitized by Google

Serre notamment, priés de rester au pouvoir, refusèrent leur concours, pensant que le nouveau cabinet n'aurait pas trois mois de durée; cette opinion fausse, mais alors généralement partagée, entraînait une résolution malheureuse, et le premier ministère de droite allait se trouver, sans aucun frein, exposé aux entraînements de son parti, en face de la fraction révolutionnaire et de ce groupe des *indépendants* qui favorisait à la fois le complot armé et l'opposition légale (15 décembre 1821).

Les hommes du centre droit étaient donc mécontents. M. Decazes envoya sa démission d'ambassadeur, et M. Anglès celle de préfet de police. La Chambre des pairs, composée en majorité de membres amis, les uns de M. de Talleyrand, les autres de M. Decazes, ceux-ci de M. de Richelieu, allait donc se montrer, si ce n'est hostile, du moins pleine de défiance à l'égard du nouveau ministère. L'extrême droite n'était pas plus satisfaite, malgré quelques nominations de royalistes ardents.

Aussitôt constitué, le ministère, qui venait de suprimer la censure, présenta un projet de loi sur la police des journaux (2 janvier 1822). Ce projet, changeant la législation de 1819, donnait au pouvoir le droit de suspendre et de supprimer les journaux, ainsi que le droit d'établir la censure en des circonstances extraordinaires, sauf pendant la période de temps précédant les élections. Tout nouveau journal devait être autorisé par le gouvernement : seulement les feuilles existantes recevaient immédiatement l'autorisation. La répression des délits de la presse était confiée aux Cours royales, ce qui était un tort, parce que l'on donnait à la magistrature une attribution politique. Des débats violents eurent lieu pendant dix-sept jours (janvier-février 1822). M. Royer-Collard, supposant que la presse était seulement ce qu'elle aurait du être, une résistance sociale aux abus du pouvoir, demandait pour elle, comme une nécessité, une action complétement indépendante ; mais la gauche, repoussant un pouvoir qu'elle déclarait arbitraire, s'emporta en des exagérations qui réfutaient à l'instant même la théorie incomplète de Royer-Collard. Il y avait, en effet, chez les hommes de la gauche, un parti pris de critique et d'opposition qui s'exerçait même sur les points les plus incontestables. Ainsi, lorsqu'on venait de régler les dépenses du budget de 1820, à 875,373,639 francs et les recettes à 909,818,672, c'est-à-dire

Digitized by Google

avec un excédant de 34,445,033; lorsque le budget de 1821 offrait également un excédant de 33 millions, lorsque le comte Mollien, dans son rapport sur la caisse d'amortissement, établissait qu'en six ans cette caisse avait acheté plus de 23 millions de rente, représentant un capital de plus de 460 millions, qui en raison des cours lui avait coûté moins de 334; lorsqu'on avait sous les yeux cette preuve de la parfaite administration des finances, des députés de la gauche s'écriaient comme Benjamin Constant (mars 1822) : « Les finances de la France sont la conquête d'un parti qui les exploite à son gré dans une obscurité, que ne dissipe en rien une discussion illusoire et toujours étouffée! » Puis, comme tout en France dans l'ordre matériel était en voie de progrès, des députés tels que Laffite et le général Foy soutenaient que l'agriculture devait sa richesse à la Révolution et l'industrie son plus bel élan à l'Empire; or, les études les plus approfondies ont prouvé que pendant vingt-cinq ans, sauf pendant les années du Consulat, l'industrie, l'agriculture et le commerce sont restés à peu près stationnaires[1]. Ce parti pris d'opposition, sans tenir compte des faits, était d'autant plus révoltant[2] que les orateurs à la tribune parlaient moins pour éclairer leurs collègues que pour exciter les passions de la foule. Lorsque M. de La Fayette s'écriait qu'il ne restait plus qu'à faire un appel au patriotisme du peuple français, il était sûr de rencontrer des cœurs prêts à obéir au mot d'ordre donné par les députés.

En effet, l'organisation commencée les années précédentes s'était renouvelée par la *Charbonnerie*, introduite en France par deux étudiants, Joubert et Dugied, au retour d'un voyage en Italie, avec le concours de MM. Buchez, Pierre Leroux, Trélat, Guignard, Théodore Jouffroy, etc... Or, la *Charbonnerie* était parfaitement organisée, avec ses trois sortes de *ventes* hiérarchiques les unes aux autres; des députés comme La Fayette, d'Argenson, Kœchlin, Beauséjour, Manuel, de Corcelle, Dupont

[1] M. Léonce de Lavergne a donné des chiffres et des témoignages dans l'*Économie rurale de la France*, p. 47.

[2] M. Lavallée, dont on connaît la partialité contre la Restauration, a dû l'avouer: « Les 19 députés libéraux étaient à la tête d'une opposition violente, la lutte était continuelle, on ne passait rien au gouvernement, on le harcelait sur des minuties et même avec injustice. C'était à la dynastie qu'on en voulait réellement. » (*Hist. des Français*, t. IV, p. 605.)

Digitized by Google

de l'Eure, etc., un conseiller à la Cour royale, M. de Schonen, des avocats, MM. Barthe, Mauguin et Mérilhou, un des plus ardents, étaient venus diriger cette société secrète. Après les appels aux armes, sans cesse répétés du haut de la tribune, des complots éclatèrent deux fois au signal du comité directeur : à Saumur, à Thouars avec le général Berton, à Belfort, où l'action était le plus savamment combinée, à Strasbourg avec le colonel Caron, etc. Partout il y eut des conspirations, et partout le gouvernement fut obligé de faire une guerre de ruses pour les déjouer. Ces complots échouèrent en effet ; des procès s'en suivirent, et cependant les chefs révolutionnaires, restés prudemment à l'écart, ne parurent pas regretter la mort de leurs obscurs agents. N'avaient-ils point mis sur leur tête une auréole de martyrs? et dès-lors ne pouvaient-ils pas exploiter contre la Restauration les décisions de la justice, et donner aux quatre sergents de la Rochelle, par exemple, des sentiments héroïques qu'ils n'avaient certes pas, mais qui, aujourd'hui, font encore illusion à un certain nombre de nos contemporains?

Ces complots se reliaient entre eux par une connexité, niée alors pour les besoins de la cause, mais avouée depuis, et évidente dès 1822 pour les gens qui réfléchissaient. « Que la jeunesse fût naturellement enivrée par l'amour de la liberté, cela se conçoit, dit M. Nettement; mais ce que l'on comprend moins, c'est que des hommes dans une haute position et dans la maturité de l'âge, comme La Fayette, d'Argenson, etc., n'aient pas reculé devant l'idée d'ébranler le respect des lois, la discipline, la fidélité au serment et au drapeau, en répandant partout cet esprit d'insubordination et de violence, cette habitude d'appel à la force qui rendent la liberté politique impossible. » Mais on obéissait à l'instinct du conspirateur, au mot d'ordre envoyé d'Italie par le comité directeur de *Haute-Vente* : « Agitez, jetez sur la rue, sans motif ou avec motifs, peu importe, mais agissez : dans ce mot sont renfermés tous les éléments de succès [1]. » On s'agitait donc pour renverser le trône, sans se préoccuper de la logique des événe-

[1] Document cité dans l'*Église romaine en face de la Révolution*, par Crétineau-Joly, t. II, p. 34.

Digitized by Google

ments. Châteaubriand[1] l'annonçait alors : « Si la légitimité, disait-il, se retirait, que nous resterait-il ? Une république qui deviendrait bientôt une affreuse anarchie, et puis un empire militaire, avec son aigle sanglant et le cortége de ses servitudes. » Voilà ce que la gauche ne prévoyait pas : la France, pour son malheur, l'a trop appris, et maintenant elle paraît l'avoir déjà oublié.

Pour résister aux menées de l'opposition, le gouvernement supprima l'École normale de Paris, où la jeunesse était endoctrinée, et la remplaça par des écoles normales établies dans chaque département; il interdit le cours de philosophie professé à la Sorbonne, par M. Cousin, puis celui d'histoire, professé par M. Guizot. On se trompait sur les moyens d'attaque dirigés contre le gouvernement : il ne faut pas s'étonner si, dans l'inexpérience du nouveau régime de liberté politique, le gouvernement, vivement attaqué, se trompait aussi sur les moyens à employer pour sa défense.

Après leurs défaites successives, les *Carbonari*, divisés entre eux, comprirent qu'il fallait changer d'attitude, et dans deux congrès, tenus l'un à Bordeaux à la fin d'août, l'autre à Paris au mois de novembre[2], ils abandonnèrent pour un moment la conspiration armée qui ne pouvait plus être tentée avec succès, et se préoccupèrent presque exclusivement d'agir dans les élections.

VIII

Au milieu de l'agitation causée par les complots et les procès politiques, le gouvernement eut à résoudre la question espagnole. Il y avait dans ce pays deux mouvements militaires : l'un absolutiste au nord, l'autre révolutionnaire au midi. La France voulait se préserver de l'un sans se rendre complice de l'autre, et telle était la difficulté de notre politique.

Dans le cabinet du roi, il y eut, entre M. de Villèle, président du conseil, et M. de Montmorency, ministre des affaires étran-

[1] *Œuvres*, t. VIII, p. 328.
[2] Duvergier de Hauranne, t. III, p. 120 et 233. — Vielcastel, t. XI, p. 346. — Nettement, t. VI, p. 187.

Digitized by Google

gères, divergence d'opinions, non sur la manière de juger les événements, mais sur les moyens à employer pour en triompher. M. de Villèle désirait la paix ; mais comme il prévoyait l'éventualité d'une guerre, il s'y préparait, sans rien faire pour la provoquer. C'est ce qu'on a appelé, à tort, ses tergiversations et ses contradictions. M. de Montmorency, au contraire, désirait la guerre ; comme il y voyait une lutte entre l'ordre et l'anarchie, entre la légitimité et la révolution, il lui paraissait utile d'obtenir le concours des puissances européennes, tandis que M. de Villèle estimait qu'agir pour exécuter les décrets du congrès alors réuni à Vérone, ce serait s'avilir et par conséquent s'affaiblir. Il refusait donc et l'envoi collectif de notes officielles émanées des puissances, et le retrait simultané des ambassadeurs, car à ses yeux la France, comme la première intéressée, ne devait subordonner sa politique à celle de personne. Bientôt il ne s'agit plus de savoir si l'on ferait ou *non* la guerre, mais si la France agirait seule ou conjointement avec l'Europe. Cette divergence d'opinion, envenimée par les récriminations des royalistes politiques et des royalistes fanatiques, comme ils s'appelaient alors, visible pendant les délibérations du congrès de Vérone (octobre et novembre 1822), ne pouvait se prolonger plus longtemps : à la suite d'un conseil tenu le 25 décembre, le roi ayant décidé de suivre la marche politique indiquée par M. de Villèle, M. de Montmorency donna sa démission [1]. Après quelques hésitations apparentes, Châteaubriand le remplaça au ministère. Quoique le nouveau ministre eût beaucoup de liens avec l'extrême droite, celle-ci,

[1] M. Théophile Lavallée, répétant les déclamations des députés de l'opposition, oublie qu'il veut écrire une histoire, et avec son manque ordinaire d'exactitude il dit : « La Sainte-Alliance résolut de porter le dernier coup à l'esprit révolutionnaire en faisant renverser la Constitution espagnole par la France. Louis XVIII ne régnait plus que de nom. Le pouvoir était tout entier au comte d'Artois : les Jésuites dominaient partout.... on obéit à l'injonction des puissances. » (*Hist. des Français*, t. IV, p. 605.) L'erreur, dictée par la passion, éclate à chacune de ces phrases écho de celles des généraux Sébastiani et Foy. Ailleurs (p. 606.), M. Lavallée appelle les Bourbons « les vassaux de la Sainte-Alliance, » alors que nul gouvernement français ne tint, vis-à-vis de l'étranger, la tête plus haute. On peut voir, entre autres dans le *Moniteur* du 27 décembre et dans M. le comte de Neuville (*Notice*, p. 248), la dépêche écrite à M. de Lagarde, notre ambassadeur à Madrid, où toute la question est résumée, et la note écrite par M. de Villèle et remise par M. de Marcellus à M. Canning (M. de Marcellus, *Politique de la Restauration*, p. 155 ; M. de Neuville, *Notice*, p. 244). Cette note réfuterait à elle seule l'assertion mensongère de M. Lavallée sur l'attitude de la Restauration vis-à-vis de l'étranger. C'est net et ferme.

Digitized by Google

qui poussait à la guerre, vit dans la retraite de M. de Montmorency le triomphe de la politique pacifique ; il n'en n'était rien, et c'est ce qui fit mieux apparaître la passion que les hommes de droite manifestèrent dans les journaux et dans les salons, traitant de « lâches » M. de Villèle et ses amis, qui, disaient-ils, « au lieu d'écraser la Révolution espagnole, négociait avec elle. »

Le ministère rencontrait donc devant lui deux opinions : celle d'extrême droite qui reprochait au gouvernement, et surtout à M. de Villèle, de n'avoir pas voulu la guerre assez tôt, celle de gauche qui accusait le gouvernement d'aller à Madrid « étouffer la liberté espagnole à la suite des Cosaques et des Prussiens. » La tribune retentit des paroles les plus violentes et les plus injustes. Manuel, deux fois nommé par la Vendée, en vint jusqu'à justifier indirectement le régicide, en disant « qu'à l'entrée des puissances étrangères la France révolutionnaire sentit qu'elle avait besoin de se défendre par des forces et par une énergie toutes nouvelles [1]. » A ces mots, un tumulte effroyable s'était élevé, et, bien que Manuel eut désavoué la pensée qu'on lui prêtait de justifier le régicide, la Chambre, sur la proposition de MM. de Forbin des Issarts et de La Bourdonnaye, avait voté son expulsion (3 mars). C'était un coup d'État exorbitant, disait Royer-Collard, un précédent dangereux pour la tyrannie d'une minorité par une majorité ; mais les royalistes n'y virent que l'occasion de protester solennellement contre l'attitude d'un député connu pour un ennemi personnel de la dynastie. « L'affaire, dit M. Nettement, était fâcheuse pour la Chambre, pour le ministère, pour le gouvernement lui-même, » car le gouvernement, qui pouvait sans doute s'abstenir, comme il le fit dans une question où la police de l'Assemblée paraissait seule en jeu, aurait pu également s'efforcer de ramener à une conduite modérée la majorité qui s'égarait.

Cependant les événements marchaient en Espagne. Le Roi était prisonnier des insurgés, et l'anarchie révolutionnaire s'étendait sur tout le territoire. L'honneur de la couronne de France et la sûreté de notre pays réclamaient une intervention. Nous ne pouvions du reste hésiter sans nous exposer à perdre notre

[1] On discuta beaucoup pour savoir si Manuel avait dit « une forme nouvelle, » ou des « forces nouvelles. » Manuel trouvait ces deux expressions identiques.

Digitized by Google

rang, sans substituer inévitablement, de l'autre côté des Pyrénées, l'influence de l'Angleterre à l'influence française[1]. Voilà les raisons de la guerre, sa nécessité, dès lors sa justice[2]. Notre ambassadeur fut rappelé de Madrid, et en présence de l'Autriche mal disposée, de la Russie, de la Prusse laissées simples spectatrices, en face de l'Angleterre jalouse, malveillante, mais contrainte de rester neutre, l'armée française déploya le drapeau blanc sur les rives de la Bidassoa. Là une épreuve l'attendait. Depuis longtemps des brochures, des proclamations colportées dans les casernes et les bivouacs, provoquaient hardiment les soldats à la trahison, à faire *demi-tour*, comme le demandait le chansonnier Bérenger. Le but de la guerre était dénaturé dans ces écrits : on la représentait comme un acte honteux, poursuivi au profit des moines et au détriment de la liberté. Des officiers généraux venaient jusqu'au milieu du camp recruter des déserteurs, et à quelques jours de là on rencontrait le colonel Fabvier à la tête d'un bataillon de réfugiés, arborant le drapeau tricolore en face des avant-postes de l'armée française. Mais les troupes restèrent fidèles, et un coup de canon tiré à mitraille sur le bataillon des réfugiés, abattit le drapeau, engagea l'armée et mit fin à ces honteuses manœuvres (6 avril).

Le sort de la campagne faillit dès le commencement être compromis par la négligence des bureaux de la guerre. Les ordres donnés par le ministre n'ayant pas été exécutés, les approvisionnements de l'armée, et surtout les moyens de transport, se trouvèrent insuffisants. Il fallut aussitôt y pourvoir, et un ancien munitionnaire, M. Ouvrard, ayant offert de soumissionner l'entre-

[1] A Vérone, l'Angleterre avait déjà offert au Congrès sa médiation, et, le 12 janvier 1823, Évariste San-Miguel sollicita officiellement les bons offices de l'Angleterre. — Voir *Essai historique sur la Révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*, par M. le vicomte de Martignac. (Paris, Pinard, 1832, t. I, in-8°); le second volume n'a pas paru ; le premier va jusqu'au Congrès de Vérone.

[2] M. Guizot a écrit : « En droit, la guerre d'Espagne était inique, car elle n'était pas nécessaire. La Révolution espagnole, malgré ses excès, ne faisait courir à la France ni à la Restauration aucun danger sérieux » (*Mém.*, t. I, p. 257). — M. de Vielcastel pense de même (t. X, p. 675). — M. Nettement (t. VI, *passim*), M. Foisset (*Correspondant* du 25 août 1858, p. 626), ont motivé un avis contraire. — M. Duvergier de Hauranne trouve la guerre profondément injuste (t. VII, p. 485). Il écrit (t. VII, p. 231) : « A l'exception du petit parti que l'appui de la cour et les fautes de l'opinion libérale avaient rendu maître de la majorité parlementaire, il y avait, en France, unanimité contre une entreprise que les uns blâmaient comme injuste, les autres comme impolitique et dangereuse. »

Digitized by Google

prise des transports, vivres et fourrages, si on lui laissait la libre disposition des magasins déjà formés par l'Intendance, le duc d'Angoulême passa avec lui un marché pour les fournitures. Ce traité (5 avril) très-attaqué depuis, parce qu'il occasionna un excédant de dépenses de 2,600,000 francs par mois sur les prix où les objets auraient dû être fournis, était indispensable dans les circonstances où l'on se trouvait; seulement le duc d'Angoulême, trop entier dans son mécontentement, mal conseillé peut-être, eut le tort de ne pas même consulter à ce sujet le ministre de la guerre, présent en ce moment à l'armée; on eût pu sans doute alors limiter ce traité à un mois, deux mois, au lieu de l'étendre à tout le temps du séjour des troupes en Espagne.

Le 7 avril 1823, l'armée avait passé la Bidassoa; le 12 mai, le duc d'Angoulême était à Burgos ; le 24 mai, il entrait à Madrid, pendant qu'à la tribune française retentissaient les déclamations de députés avançant des faits inexacts, afin de formuler les appréciations les plus pessimistes. Rien n'était plus contraire à la vérité et plus éloigné de l'esprit politique.

Malgré de nombreux obstacles[1], malgré de sinistres avertissements, l'armée française s'avançait donc en Espagne, et alors le gouvernement, faisant appel à ce crédit qu'il avait fondé, empruntait (10 juillet 1823) 23,114,516 francs de rentes, adjugées moyennant 89,55 aux Rothschild, qui avaient offert 1 fr. 80 c. au-dessus des offres des compagnies françaises[2].

La France ayant repoussé une nouvelle proposition de médiation de la part de l'Angleterre en faveur des révolutionnaires espagnols, et notre armée ayant pris d'assaut les ouvrages du Trocadéro (31 août), Cadix, dernier refuge de l'insurrection, dut se rendre : le roi Ferdinand VII était libre (29 septembre-1er octobre) la France victorieuse, mais l'Espagne devait continuer à tomber.

Notre intervention en Espagne, nous l'avons vu, offrait un danger : si le parti dit constitutionnel ne transigeait pas à temps, notre expédition devait aboutir infailliblement à substituer

[1] Pour apprécier ces obstacles, on peut voir un extrait de la correspondance entre M. le duc d'Angoulême et M. de Villèle dans la *Notice* de M. de Neuville, p. 250-259.

[2] L'emprunt fut très-avantageux aux Rothschild et très-avantageux au Trésor, qui eut un excédant de 27 millions sur le chiffre qu'on espérait atteindre (Vielcastel, t. XII, p. 506).

Digitized by Google

l'arbitraire du parti de l'absolutisme royal à l'arbitraire du parti de l'absolutisme révolutionnaire. Or, dès l'arrivée de l'armée à Madrid, l'espoir d'une transaction avait été perdu. Le duc d'Angoulême ne se fit pas illusion, et assura le gouvernement français que « toutes les sottises qui pourraient être faites le seraient par le roi d'Espagne. »

Le 3 août, il écrivait : « Plus j'examine l'Espagne, plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien... Quelque chose que nous fassions, et quelque conseil que je donne à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra. Les partis sont trop acharnés et trop haineux pour qu'il en soit autrement... » Puis, il ajoutait : « Tenez pour certain qu'il n'y a rien de bon à faire ici, que ce pays se déchirera pendant bien des années, mais, je crois, sans aucun danger pour nous. » Cependant, justement désireux d'arrêter les représailles, le prince rendit à Andujar, le 8 août, une ordonnance que le gouvernement trouva fâcheuse, parce qu'elle nous donnait le tort de *paraître* nous mêler des affaires intérieures de l'Espagne, ce qui était contraire à nos déclarations. Aussi, quoique le duc d'Angoulême eût jugé cette ordonnance nécessaire pour ne point être responsable d'excès fâcheux, il fallut l'atténuer. « Placés, comme l'écrivait le général Guilleminot, le 5 septembre, entre deux partis violents qui ne respiraient que la vengeance, nous ne pouvions ni changer leurs passions, ni éclairer leur esprit. » Le gouvernement put avoir le scrupule (les libéraux disaient la faiblesse) de ne pas imposer à l'Espagne une monarchie constitutionnelle, mais il ne cessa de prodiguer ses conseils et jusqu'à ses menaces, d'abord pour « résister aux intrigues qui voudraient rétablir le pouvoir absolu, » ensuite pour modérer la réaction absolutiste du roi Ferdinand et de son conseiller Ugarte, qui « l'entraînait de nouveau vers l'abîme[1]. » Ainsi la France, sans vouloir restaurer

[1] Le 15 octobre, le duc d'Angoulême écrivait au roi d'Espagne par l'intermédiaire de notre ambassadeur M. de Talaru : « C'est avec regret que je me vois obligé de représenter à Votre Majesté que tous les efforts de la France deviendraient inutiles, si elle continuait à suivre le pernicieux système de gouvernement qui a amené les malheurs de 1820 et qui les renouvellerait si elle n'en changeait. » (Duvergier de Hauranne, t. VII, p. 467.) Cet auteur dit « qu'en écrivant cette noble lettre, nul doute que le duc d'Angoulême ne s'écartât de ses instructions (*Ibidem*). » Lui-même cependant montre (p. 480) que les efforts des ministres français tendaient au même but. (Voir les dépêches de Chateaubriand, *ib.*, p. 480, 481, 485.) M. Duvergier s'en tire en disant qu'entre ces bonnes paroles et les actes précédents il y avait contradiction. — C'est une erreur : toujours la politique française avait été la même.

Digitized by Google

l'absolutisme ni imposer à l'étranger telle ou telle forme de gouvernement, voyait les événements se précipiter, et s'efforçait de dégager sa responsabilité des malheurs qu'elle prévoyait. On a vu à tort [1], dans cette conduite, une absence de politique ou une politique de faiblesse ; nous restions au contraire fidèles à la pensée qui dicta l'intervention ; nous vînmes, nous fûmes partout reçus, et nous agîmes toujours en libérateurs [2].

La guerre d'Espagne produisit en Europe un effet immense. « Jusque là, comme le disait M. de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie, on nous tenait dans une sorte de tutelle, et on n'aimait point nous en voir sortir.» Or, l'armée française, que l'on croyait douteuse, prête à se rallier au premier factieux, s'était montrée fidèle et le même coup qui frappait les *carbonari* en Espagne devait les atteindre en France. De plus, le gouvernement, en agissant seul, avait trouvé de l'autre côté des Pyrénées sa liberté d'action sur le Rhin, et la faculté de regarder en face et l'Angleterre et toutes les puissances. La passion qui obscurcit tout empêcha alors, et empêche encore aujourd'hui, quelques esprits de voir ces faits et de comprendre ces résultats; mais tandis que l'opposition de gauche attaquait l'intervention en Espagne comme anti-nationale, l'histoire, la jugeant dans son principe qui fut juste, car la situation était intolérable, dans son caractère qui fut modéré, dans ses résultats qui furent glorieux et utiles, peut justement répondre que cette intervention est l'acte le plus national que le gouvernement de la Restauration pût accomplir [3].

Malheureusement on ne put apaiser toutes les défiances. Le duc d'Angoulême, ayant été blessé par les procédés du ministre de la guerre pendant la campagne, déclara qu'il ne recevrait pas à son retour le ministre, et on fut ainsi obligé de renvoyer le

[1] M. de Vielcastel, t. XII, p. 558 ; M. Duvergier de Hauranne, t. VII, p. 459-463.

[2] M. Nettement (t. VI) a résumé parfaitement la situation.

[3] M. Théophile Lavallée, se faisant l'écho de toutes les tristes passions de ce temps, ne voit rien de tout cela, et écrit : « Nos soldats revinrent avec la triste gloire d'avoir remis la nation espagnole sous le joug de moines barbares et d'un roi inepte et cruel » (t. IV, p. 605). — Sans doute l'état de l'Espagne resta des plus tristes ; le duc d'Angoulême l'avait annoncé : « Ce pays-ci va retomber dans l'absolutisme, écrivait-il le 2 octobre... je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites, se feront. » Mais à qui la faute ? Nous avions offert à l'Espagne l'occasion et le moyen de se sauver : elle n'en n'a pas profité : « Tout ce qu'il lui était possible de faire pour modérer la réaction royaliste, le duc d'Angoulême le fit ; » c'est M. Duvergier de Hauranne qui l'avoue (t. VII, p. 467).

Digitized by Google

loyal duc de Bellune : ce fut une faute, provoquée par le ressentiment de l'état-major du prince. Ce fut une faute encore, commise cette fois sans l'avis du duc d'Angoulême, d'avoir remplacé le maréchal Victor par M. de Damas, brave militaire sans doute, mais n'occupant pas dans l'armée un rang aussi élevé. Venu de l'émigration au lieu de sortir des troupes impériales, il ne pouvait obtenir la faveur de l'opposition ; ayant transigé récemment en Catalogne avec les Français rebelles, il ne plaisait pas au parti royaliste extrême [1].

IX

La guerre d'Espagne, qui rendait à la France tant de prestige en Europe devait, semblait-il, fortifier le ministère de droite : elle le fortifia en effet dans un sens, car le succès est un moyen sûr de rallier les esprits flottants; mais, d'un autre côté, le succès rendant l'entente entre les royalistes moins nécessaire, allait l'affaiblir. Même après le départ de MM. de Montmorency et de Bellune, le ministère était à la veille de se transformer encore. M. de la Rochefoucauld voulait y entrer, grâce à l'influence de madame du Cayla, devenue, après la retraite de M. Decazes, l'amie de Louis XVIII [2]. De plus, M. de Chateaubriand, auquel son éloquence, son talent de publiciste et sa position de ministre avaient donné un grand éclat pendant la guerre, aspirait à prendre le premier rang dans la direction des affaires. L'union des royalistes était donc ainsi menacée ; elle l'était également d'une autre manière.

On ne saurait dire à quel point le succès de « notre Croisade » en Espagne exalta les sentiments religieux et royalistes [3]. C'était une

[1] Un brave militaire, fils glorieux de ses œuvres, a écrit : « Quoi qu'on puisse en dire encore aujourd'hui, nous étions en majorité, je veux parler des hommes nouveaux dans les états-majors, dans les administrations, et dans les grands pouvoirs de l'Etat, et nous marchions tête haute et de front avec nos aînés les vieux noms militaires et politiques de l'ancienne monarchie. » *Souvenirs militaires et intimes du général de Pelleport* (t. II, p. 194, 2 vol. in 8°. 1857).

[2] M. de la Rochefoucauld a raconté ces projets dans ses *Mémoires*, et imprimé les lettres qui y sont relatives (t. VIII, *passim*). C'est forcer la note que de parler à ce propos, comme le fait M. Duvergier de Hauranne (t. VII, p. 491), de la Camarilla.

[3] M. le vicomte Joseph Walsh a bien exprimé les sentiments de cette époque dans ses *Lettres vendéennes* (2 volumes).

Digitized by Google

fortune pour la monarchie et l'Église; mais c'était aussi un péril, car on vit alors, plus que jamais, des esprits honnêtes mais ardents, réclamer pour la royauté le droit de modifier ou de supprimer la Charte sans le concours des Chambres, comme le firent MM. Henri de Bonald et de Saint-Roman, et pour le catholicisme la position à laquelle certainement il avait droit, comme vérité doctrinale, mais que l'opinion lui refusait dans l'ordre politique, et que dès lors la royauté ne pouvait, malgré l'opinion, lui accorder[1]. Ainsi l'archevêque de Toulouse, cardinal de Clermont-Tonnerre, après avoir demandé le rétablissement si désirable des synodes diocésains et des conciles provinciaux, demandait que l'on rendît au clergé la tenue des registres de l'état-civil, ce qui n'était pas nécessaire au point de vue des principes. Par une mesure devenue presque ridicule, vu la nouvelle constitution de la société, le mandement du cardinal fut déféré au conseil d'État en appel comme d'abus. Les esprits sages purent donc s'étonner en même temps et du mandement du cardinal et de la répression du ministre, comme ils devaient s'étonner des attaques incessantes, formulées par le journal le *Drapeau blanc*, par exemple, contre toutes les institutions présentes et les hommes qui ne lui semblaient pas animés du plus pur royalisme. Mais l'ardeur des convictions ou des passions s'arrête malaisément chez quelques esprits devant les difficultés, et, au contraire, elle les multiplie. C'est ainsi que les théories émises par M. de Montlosier dans son livre de la *Monarchie française* au sujet des priviléges de la noblesse, devenaient plus dangereuses pour la royauté que tous les discours de l'opposition.

Il se rencontrait, en effet, des écrivains habiles dans l'art d'exploiter ces exagérations pour entretenir les préjugés et inquiéter les esprits. M. Coste, patronné par les députés et les personnages considérables de la gauche, groupait autour de son journal, *les Tablettes*, tous les écrivains de l'opposition un moment dispersés. Suivant cette feuille, la lutte était engagée entre les royalistes, représentés par le journal le *Drapeau blanc*, seul interprête sincère et conséquent du parti, disaient les rédacteurs des *Tablettes*, et les défenseurs de la société moderne décidés, se-

[1] C'est cependant exagérer la situation que d'écrire avec M. Th. Lavallée : « Les Jésuites marchaient le front levé; on allait droit à la contre-révolution. » (Page 605.)

Digitized by Google

lon leurs expressions, à ne pas rétrograder jusqu'au moyen-âge [1], Ainsi l'opposition prenait ceux dont les imprudentes exagérations compromettaient sans profit pour la vérité la cause qu'ils voulaient servir, et les opposait à ceux qui, dans les termes où l'on posait la question, devaient être considérées comme très-raisonnables. Avec de pareils éléments d'appréciation, il était impossible de formuler un jugement équitable. En même temps Paul-Louis Courier, et avec lui quelques écrivains de l'opposition, séparaient dans toute leur polémique les intérêts de la branche cadette de ceux de la branche aînée; malheureusement ces écrivains n'étaient pas assez désavoués par l'attitude du duc d'Orléans. Ce prince, sans rompre avec les Tuileries, recherchait les hommes de l'opposition. « Le duc d'Orléans, comme l'écrivait alors le roi Louis XVIII, est chef de parti, et n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces, son palais un point de ralliement; il ne se remue pas, et pourtant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète [2]. » Elle inquiétait aussi une partie des royalistes, et déjà on pouvait prévoir entre eux, au sujet du duc d'Orléans, une scission qui devait amener de graves périls.

Malgré toutes les vivacités de langage des hommes de gauche et d'extrême droite, aucun moment ne paraissait plus propice pour amener des élections de députés royalistes. Aussi le gouvernement voulut-il en profiter pour remplacer intégralement la Chambre, au lieu de la renouveler, comme on l'avait fait jusque là, par fraction [3]. De plus, cette Chambre aurait duré sept ans au lieu de cinq. Le 23 décembre 1823, une ordonnance royale nomma vingt-sept nouveaux pairs, et le lendemain une autre ordonnance, déclarant la Chambre des députés dissoute, convoquait les électeurs pour le 25 février au chef-lieu d'arrondissement et pour le 6 mars au chef-lieu de département.

[1] M. Duvergier de Hauranne (t. VII, p. 444) écrit, comme M. Coste: « Il était vrai qu'en parlant comme il le faisait, le *Drapeau blanc* exprimait, mieux que le *Journal des Débats*, les opinions et les sentiments du parti royaliste. Aussi déclarait-il fièrement qu'il ne tiendrait aucun compte des attaques combinées des *Débats*, du *Constitutionnel*, de la *Quotidienne* et du *Journal de Paris*. »

[2] M. Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 262. M. Duvergier de Hauranne dit (t. VII, p. 443) : « Il n'était pas difficile de répondre à la question que Louis XVIII se posait. Si le duc d'Orléans marchait sans faire un pas, c'est que les folies, les violences du parti royaliste le poussaient. » Ce n'est pas ainsi que l'on peut répondre.

[3] La *Quotidienne* disait alors que, si le renouvellement intégral devait prévaloir, ce serait la perte de la monarchie.

Digitized by Google

M. de Villèle, qui ne voulut pas accepter M. de Vitrolles comme candidat à la députation à Paris et refusa de nommer MM. de La Bourdonnaye et Delalot présidents de collège, — ce qui était une sorte de candidature officielle, — ne crut pas à propos de soutenir M. de Serre, — alors, il est vrai, ambassadeur à Naples et presque mourant, mais néanmoins désireux d'obtenir encore le mandat de député. Le gouvernement se servit largement, comme l'ont fait tous les pouvoirs, des moyens d'influence que la centralisation administrative mettait dans ses mains; ainsi, il professa hautement la doctrine qui imposait aux fonctionnaires publics le devoir de voter pour les candidats ministériels [1]. « Les hommes de droite, écrit M. Nettement, qui avaient accusé le ministère de M. Decazes, agissaient comme lui, et ceux qui attaquaient le plus vivement à cette époque les ministres de droite, devaient plus tard agir comme eux, preuve évidente que cet inconvénient tenait moins aux hommes qu'à la situation. » Et en effet avec le système de centralisation élevé sur les ruines des anciennes institutions, sans aucun autre contre-poids, le pays pouvait être organisé pour être administré, selon le mot de Monsieur le comte de Chambord, mais non pour être représenté.

Ces influences administratives, jointes aux influences religieuses, — car on vit des évêques intervenir pour assurer la nomination « des amis du trône et de l'autel, » — ne donnèrent pas sans doute à la droite la majorité si considérable qu'elle obtint, car la situation générale du pays la lui préparait; mais elles purent faire diminuer le nombre des membres du centre droit et réduire à dix-neuf les députés de la gauche.

Malgré toutes les chances qui lui étaient contraires, la gauche ne s'était point abstenue, et avait soutenu la lutte. Le droit d'association n'était pas contesté en matière électorale; toutes les nuances de l'opposition s'étaient donc réunies; des comités avaient été organisés, et leurs journaux avaient redoublé d'efforts.

[1] C'est exagérer et tomber dans l'erreur que de dire avec M. Dauban, dont l'ouvrage se trouve dans les mains de beaucoup de jeunes gens : « Les élections furent faites avec une audace impudente; tous les moyens de corruption et d'intimidation furent employés (p. 51). » — M. Guizot a mieux dit : « La volonté et le savoir-faire du pouvoir dans les élections n'y exercent qu'une influence secondaire. Ce qui fait réellement les élections, c'est le vent qui souffle et l'impulsion que les événements impriment aux esprits. » (*Mém.*, t. I, p. 155).

Digitized by Google

« Votez pour nos candidats, disait la gauche aux électeurs ; voulez-vous empêcher qu'on rende au clergé la tenue des actes de l'état-civil, qu'on lui livre l'instruction de la jeunesse, qu'on rétablisse les jurandes et les maîtrises, qu'on reconstitue une aristocratie territoriale, qu'on indemnise les émigrés, etc.? Votez pour nos candidats. » Néanmoins la gauche fut vaincue, expiant justement, comme le dit M. Nettement, la confusion qu'elle avait laissé établir entre l'opposition légale et l'opposition révolutionnaire. Le discrédit des révolutionnaires était alors tombé si bas dans l'opinion, que les écrivains de la gauche, sauf M. Thiers dans le *Constitutionnel*, n'osèrent appuyer la candidature de Manuel, dont le nom était le drapeau de l'opposition à outrance contre les Bourbons [1].

La majorité des députés appartenaient donc à la droite ; mais ces députés n'étaient pas tous partisans du ministère, il s'en faut de beaucoup ; car plus d'un royaliste, d'une « opinion forte, » comme on disait alors, accusait les ministres d'avoir renié leurs principes et trahi leurs amis pour embrasser une « opinion faible. » La session fut ouverte le 23 mars 1824.

X

La guerre avait coûté 208 millions, dont 34 millions avancés à l'Espagne, et cependant la situation financière était de plus en plus prospère. Une ordonnance royale du 10 décembre 1823, instituant une commission pour arrêter chaque année, après vérification, les comptes des ministres, avait complété le système de comptabilité préparée par les ordonnances précédentes, notamment par celle du 14 septembre 1822, qui pour la première fois avait défini le caractère et la durée de l'exercice, et fixé le terme de l'ordonnancement et du payement des dépenses. Ces mesures devaient être couronnées par l'ordonnance du 9 juillet 1826.

[1] M. Duvergier de Hauranne regarde cette conduite comme une ingratitude (t. VII, p. 520). Cet auteur montre Manuel comme « un des plus énergiques défenseurs des droits populaires » (il faudrait s'entendre sur les mots), « abandonné par le parti libéral dans un de ses jours de faiblesse » (t. IX, p. 300).

Digitized by Google

La rente 5 °/₀ ayant alors atteint le cours de 100 francs, M. de Villèle proposa de la rembourser avant qu'elle eût dépassé le pair, afin de convertir la dette, représentée par des rentes 5 °/₀, en rentes 3 °/₀ prises au taux de 75 francs. MM. Roy, Mollien, Laffitte, Humann et les principaux banquiers de Paris, consultés par le ministre, reconnurent la justice et l'utilité de l'opération [1] : — la justice, car le droit de l'État de rembourser ses créanciers, alors contesté, ne fait plus l'objet d'un doute, tout débiteur ayant le droit de se libérer lorsqu'il le veut; — l'utilité, car on diminuait ainsi les charges publiques en économisant 30 millions d'intérêts par an. On donnait de plus au crédit un champ pour ainsi dire illimité, puisque le 3 °/₀ ne devait pas monter si tôt au pair. Juste et avantageuse pour l'État, cette opération pouvait devenir difficile à exécuter, si de trop nombreux rentiers, n'acceptant pas la conversion, demandaient leur remboursement. M. de Villèle le prévit, et rendit l'opération exécutable en traitant avec des banquiers qui devaient mettre à la disposition du gouvernement les fonds nécessaires pour rembourser les porteurs de rente. Malheureusement cette opération n'était pas encore saisie par les intelligences : Évidemment les rentiers perdaient un pour cent de leurs revenus, mais on ne faisait pas attention d'abord que presque tous avaient acquis la rente entre 50 et 80 francs et qu'on la remboursait à 100 francs, ensuite que tout créancier a le droit de payer sa dette au taux fixé lors de l'engagement. D'une question de finance, la passion des deux oppositions de gauche et de droite fit une question politique, l'opposition de gauche disant spécialement que l'on dépouillait les petits rentiers par la loi sur la conversion, afin de pouvoir enrichir les nobles par la loi d'indemnité, dont on commençait à parler. Ainsi s'exprimait la mauvaise foi ; néanmoins le projet de conversion obtint à la Chambre des députés une majorité de 93 voix.

A la Chambre des pairs, l'opposition fut aussi violente et, s'il est possible, plus hautaine et plus tenace (24 mai, 3 juin). Les

[1] Les lettres de MM. Mollien et Roy sont dans la *Notice sur M. de Villèle*, par M. de Neuville, p. 259-260. — Le 26 mars, M. Mollien écrivait de nouveau : « L'article inséré dans le *Moniteur* d'aujourd'hui... explique tout, répond à tout, justifie tout. » Cependant M. Mollien et M. Roy devait faire opposition lors de la discussion. Ils n'appartenaient pas à la nuance politique de M. de Villèle !

Digitized by Google

hommes de la cour, qui n'aimaient pas M. de Villèle, et les partisans des anciens ministres Talleyrand, Decazès, Richelieu, Montmorency, y formaient un parti puissant : leurs voix, unies à celles que gagna l'intervention de Mgr de Quelen, archevêque de Paris, amenèrent, malgré une concession faite en faveur des petits rentiers, le rejet du projet de loi par une majorité de 34 voix. Évidemment M. de Villèle, comme le lui dit M. Laffitte, avait eu le grand tort de voir en cette question plus vite et plus juste que les autres [1].

Le rejet de la loi sur la conversion eut, entre autres résultats malheureux, celui d'être la cause du renvoi de M. de Chateaubriand. Louis XVIII avait été profondément blessé de la coalition des membres de la droite et de la gauche contre le projet. Or, le Roi, irrité de l'opposition faite par M. de Chateaubriand, au moins du silence qu'il avait gardé dans la discussion après avoir dans le conseil approuvé la mesure, estima que cette conduite était une trahison. Aussi, deux jours après, le matin de la fête de Pentecôte (6 juin), lorsque M. de Villèle entra dans le cabinet du Roi, Louis XVIII lui ordonna de rédiger l'ordonnance qui renvoyait du ministère M. de Chateaubriand. Les ministres avaient déjà discuté entre eux l'opportunité de cette mesure ; mais Louis XVIII en prit lui-même ce jour-là, *ab irato* l'initiative et la décision. Ce fut un tort du Roi, mais M. de Villèle eut peut-être le tort de ne pas s'y opposer. Sans doute les rapports entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand étaient devenus difficiles, peut-être impossibles à continuer ; mais cette disgrâce, signifiée surtout en des termes si brefs, devint un malheur. M. de Chateaubriand était une force : en l'éloignant du ministère, en ne le retenant pas ensuite dans les eaux du gouvernement par la charge d'une grande ambassade, on commit une faute. C'est ainsi qu'après la retraite de MM. de Montmorency et de Bellune, le ministère de droite, en perdant Chateaubriand, rétrécissait encore le terrain sur lequel il pouvait marcher.

Le *Journal des Débats* commença immédiatement contre M. de

[1] Le temps a complètement justifié la grande opération tentée par M. de Villèle, et aujourd'hui elle compte parmi ses titres d'honneur (Duvergier de Hauranne, t. VII, p. 356). — M. Laffite perdit momentanément sa popularité pour avoir publié une brochure en faveur de la loi.

Digitized by Google

Villèle la guerre que son rédacteur en chef, M. Bertin, était venu le soir même déclarer en personne au premier ministre, s'il n'obtenait pas pour M. de Chateaubriand l'ambassade de Rome. Chateaubriand qui, selon le mot d'une femme distinguée, Mme de Genoude, voyait si loin en politique quand il ne se mettait pas devant lui, ne s'aperçut pas que ses coups imprudents pourraient atteindre jusqu'au trône, et que, pour renverser M. de Villèle, il allait, selon la remarque du ministre, faire contre lui non du royalisme, mais de la révolution. Le journal *La Quotidienne*, déjà engagé depuis près d'un an contre le ministre, se joignit aux *Débats* dans son opposition systématique. Chateaubriand ne cessa de conduire toute cette triste polémique, lançant contre ses anciens collègues, autrefois ses amis, le torrent de ses invectives : selon lui leur administration était timide et sans éclat, pleine de ruse; leur système politique était antipathique au génie de la France; par eux la corruption était érigée en système, et les consciences mises à l'encan dans les bazars ministériels; les lois étaient mal conçues et mal préparées par d'obscurs commis; la France enfin était livrée à des baladins politiques jouant une parade de liberté sur des tréteaux. Ainsi l'amour-propre blessé avait recours à la calomnie. La gauche accueillit avec joie l'illustre transfuge : elle seule devait profiter de la guerre intestine entre les royalistes.

Pour désarmer la presse de l'opposition, M. de la Rochefoucauld avait, depuis quelque temps, en dehors de M. de Villèle, imaginé de fonder une caisse dite d'amortissement des journaux, dont les fonds étaient fournis par le Roi. Il achetait les feuilles hostiles pour les supprimer ensuite, ou en modifier l'esprit. Mais cette opération onéreuse donna de faibles résultats, et il y eut là de tristes négociations [1]. M. de la Rochefoucauld s'imaginait ainsi supprimer les mauvaises doctrines, et elles faisaient irruption de toutes parts dans la société par les publications malsaines qu'une génération corrompue et corruptrice répandait à profusion [2].

[1] Voir le rapport de M. Jules Mareschal dans le t. VIII des *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*. Le gouvernement avait alors (en 1824), à Paris, six journaux comptant 14,344 abonnés; les deux oppositions réunies en avait six également, comptant 41,330 abonnés. La disproportion devait augmenter l'année suivante de 8,000 (Hattin, *Hist. de la presse*, t. VIII, p. 358).

[2] M. Mutin, administrateur du *Journal des Débats*, présenta au Roi, en 1825, des mémoires sur la librairie où, d'après le dépouillement du *Journal de la Librairie*,

Digitized by Google

En même temps les procès de presse intentés contre les journaux se terminaient presque tous, malgré des excès évidents et des torts réels, par des acquittements : ainsi, selon le mot de M. de Villèle, « tous les corps inamovibles, pairs et juges, manquaient alors au gouvernement. »

Avec la loi sur la conversion des rentes, le gouvernement avait présenté une loi sur la septennalité et le renouvellement intégral de la Chambre, c'est-à-dire qu'il s'agissait de savoir si la Chambre continuerait à être renouvelée partiellement, ou si la Chambre resterait sept ans en fonctions, sans qu'il y eût aucune réélection. La septennalité de la Chambre devait, dans la pensée du ministère, donner plus de force à la Chambre élective et plus de stabilité aux institutions, en calmant l'agitation des partis. Elle devait aussi permettre d'accomplir la tâche importante que réclamait, disait-on, l'opinion royaliste. Adoptée d'abord à la Chambre des pairs, cette opinion fut combattue vigoureusement par plusieurs députés et surtout par Royer-Collard. C'était en effet un laps de temps bien long pour un législateur, car pendant que le ministère s'immobiliserait dans une Chambre de sept ans, les idées pourraient marcher au dehors, et au bout de sept ans, lors du renouvellement de la Chambre, se trouver tellement en désaccord avec l'opinion qu'il en résultât un choc violent. La loi sur la septennalité et le renouvellement intégral fut néanmoins votée par la Chambre des députés à la majorité de 292 voix contre 87.

Le gouvernement présenta ensuite à la Chambre des pairs une loi pour fixer la législation sur la pénalité des vols commis dans les édifices consacrés aux cultes chrétiens. Un litige existait alors entre les Cours royales prononçant en pareil cas les peines portées contre les vols commis dans les lieux non habités, et la Cour de cassation pensant qu'il fallait prononcer la peine fixée pour les vols commis dans les lieux habités. Le pro-

on voit que, de 1816 à 1824, on avait imprimé 31,600 exemplaires des Œuvres complètes de Voltaire formant 1,598,000 volumes; — 21,500 exemplaires des Œuvres de Rousseau formant 492,500 volumes ; — 141,200 exemplaires d'ouvrages séparés de Voltaire formant 288,900 volumes; — 32,000 exemplaires des romans impies et ordurlers de Pigault-Lebrun formant 138,000 volumes ; — 123.500 mémoires ou abrégés historiques impies formant 268,500 volumes, etc., etc.

M. Boyer, directeur de Saint-Sulpice, a publié ces *Mémoires* en 1835 dans la 2e partie de la *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme* (p. 321-386).

Digitized by Google

jet de loi consacrait la jurisprudence de la Cour de cassation, comblait ainsi une lacune dans le Code, et était digne de tous les respects. L'opposition de gauche affecta cependant de la croire inspirée par un esprit d'intolérance et de persécution, par cette idée funeste, disait-elle, qu'il appartient à l'homme de venger les injures de Dieu. De leur côté, on vit des hommes religieux prétendre qu'en accordant la même protection aux églises catholiques et aux temples protestants, la loi confondait la vraie et la fausse religion. Ainsi les uns estimaient exagéré de faire punir par la loi humaine le mépris de la loi religieuse, les autres jugeaient qu'il était timide de ne pas demander pour la profanation de ce que la religion sanctifie, — pour le sacrilége, — un châtiment proportionné à l'offense. La Restauration souffrit de cette opposition d'idées qui, à vrai dire, se rattache au grand débat qui agite notre temps sur la situation de la religion dans l'État.

L'effet de la discussion fut tel, que le projet de loi fut retiré par ordonnance le 5 juin, avant d'être présenté à la Chambre des députés.

La Chambre des pairs rejeta ensuite, à la majorité de deux voix, un projet de loi donnant au gouvernement la faculté de reconnaître à l'avenir, après en avoir délibéré en Conseil d'État, les communautés religieuses, de femmes et accordant à ces communautés le droit de posséder des biens meubles et immeubles. L'opposition prédit aussitôt un prochain envahissement de moines et l'inévitable retour d'anciens abus. Ainsi, dans cette Assemblée d'hommes éminents, le souffle du dix-huitième siècle était assez puissant pour faire repousser une mesure qui en soi reposait sur la plus simple notion de la liberté[1].

Pendant cette session laborieuse[2], close le 4 août, où des

[1] M. Duvergier de Hauranne, qui prétend cependant avoir en tout le sentiment de la liberté, écrit en cette occasion : « On peut juger de la stupéfaction, de la colère des ministres et du parti sacerdotal » (t. VIII, p. 66).

[2] Il y eut une loi contre les contrefaçons, une sur les prestations pour les chemins vicinaux, une pour augmenter le fonds des pensions militaires, une sur la perception des droits sur les vins et eaux-de-vie, etc., une loi, étendant par une pensée d'humanité le cercle des délits à juger par le tribunal correctionnel, resserra celui des crimes jugés par les cours d'assises et adoucit certaines dispositions pénales votées par les deux Chambres ; une loi, consacrant l'inamovibilité de la magistrature, fixa le mode de mise à la retraite, après enquête, des magistrats incapables ; une loi supprima la réserve des vétérans et la remplaça par une prolongation du temps de service, etc.

Digitized by Google

quatre grandes lois politiques présentées par le ministère (conversion de la rente, septennalité de la Chambre élective, répression des délits dans les églises, loi sur les communautés religieuses de femmes), une seule avait passé, il se produisit à la tribune de la part d'hommes de la gauche une série de récriminations, et de la part d'hommes de la droite une série de réclamations qui indiquaient nettement la double direction d'idées où l'on allait se précipiter. Les uns faisaient déjà apparaître le fantôme du parti-prêtre courbant la France sous le joug; parmi les autres, celui-ci demandait le retour aux divisions administratives du passé, celui-là une existence indépendante pour le clergé, un troisième protestait contre le titre sur l'avancement de l'armée dans la loi de 1819, cet autre réclamait la création de corps militaires dans lesquels les fils de famille seraient placés selon leur rang; un autre voulait des peines sévères contre le sacrilége, une indemnité intégrale pour les propriétés confisquées, etc., etc. Sans doute, ces propositions, dont les unes étaient justes, les autres inopportunes et plusieurs injustes, étaient présentées par des voix isolées; mais ces voix, qui retentissaient à la tribune, étaient acceptées par les adversaires de la monarchie comme les seules interprètes sincères de l'opinion royaliste et religieuse. Ce fut un malheur pour les ministres et pour la Royauté, car les exagérations, souvent prises à tort pour un signe de force, nuisent toujours aux causes que l'on veut servir.

La question religieuse préoccupait chaque jour davantage l'opinion. Un ministre imbu du vieil esprit parlementaire, M. Corbière, ayant eu l'idée malheureuse de demander aux directeurs et professeurs de séminaires leur adhésion aux quatre propositions de 1682, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, put répliquer justement que l'autorité civile n'avait pas le droit de fixer aux évêques l'enseignement à donner dans leurs séminaires. C'était là un principe de liberté pour l'Église, de bon sens pour tous : le ministre avait eu le tort de l'oublier et de blesser ainsi ses alliés naturels, les catholiques, sans désarmer ses adversaires, les libres-penseurs. Désireux cependant de réunir les forces qui semblaient parfois l'abandonner, le ministère donna satisfaction au parti de la cour par la nomination, si vivement désirée, du duc de Doudeauville comme ministre de la maison du roi (4 août), et aux hommes religieux

Digitized by Google

par la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, à la tête duquel fut appelé le célèbre conférencier de Saint-Sulpice Mgr Frayssinous (24 août 1824). M. Cuvier, en sa qualité de protestant, fut chargé de la direction des affaires des cultes séparés. Trois évêques furent aussi appelés au Conseil d'État, afin de traiter spécialement les questions de leur compétence, et le cardinal de La Fare reçut le titre de ministre d'État. Mais ces dispositions, ainsi que plusieurs changements, ne contentèrent pas encore les royalistes opposés au ministère.

Cependant la santé du Roi, depuis longtemps affaiblie, baissait sensiblement : cette circonstance décida les ministres à établir la censure (16 août). Louis XVIII, en signant l'ordonnance, montra qu'il comprenait l'avertissement indirect qui lui était donné. Un mois après, le 16 septembre 1824, le Roi avait cessé de vivre; il avait soixante-neuf ans et avait régné dix ans.

Après les désastres inouïs que Napoléon avait, par deux fois, attirés sur la France, le règne de Louis XVIII eut un caractère vraiment réparateur : il apporta au pays un principe d'ordre; il lui assura la paix et la liberté. Aussi les finances ruinées étaient-elles devenues prospères. En 1815, le crédit n'existait pas : le 5 % était à 46 francs; en 1824, malgré les 136 millions de rente qu'il avait fallu émettre pour payer les dettes de l'Empire, le crédit était vivant; le 5 % était à 102 francs; l'armée vaincue, démoralisée en 1815, était à présent réorganisée et victorieuse; des canaux se creusaient; l'agriculture, l'industrie, prenaient leur essor, et dans les congrès la voix de nos ambassadeurs se faisait écouter. Sans doute les ressources et la force naturelle de la France se révélaient ainsi, mais la révélation ne devenait si éclatante que parce que cette force reposait désormais sur un point d'appui inébranlable, sur le principe national de la monarchie héréditaire[1].

[1] Dans un discours lors de la session précédente, Benjamin Constant disait lui-même : « Dans les mœurs de la vieille Europe, la République serait une chimère et un mal. Ainsi les uns ont appris que la liberté était nécessaire en France, les autres, que le trône n'était pas moins nécessaire à la liberté. » M. Duvergier de Hauranne le reconnaît : « On peut dire que, pendant le règne de Louis XVIII, le génie de la France avait avancé dans la plupart des directions et n'avait reculé dans aucune (t. VII, p. 2). — Pourquoi faut-il que le même écrivain dépare souvent son ouvrage par des appréciations erronées comme celles qui montrent les *Histoires de la Révolution* de M. Thiers et de M. Mignet, écrites « dans un esprit de haute impartialité (t. VIII, p. 110). »

Digitized by Google

A défaut de l'esprit des affaires, qui l'ennuyaient, Louis XVIII avait, dans les grandes questions, le sens politique. L'idée juste et politique du règne fut de comprendre que « les Restaurations et les transactions vont ensemble, » comme dit M. Poujoulat[1]. Malgré des procès fâcheux et des condamnations regrettables, le Roi resta en général fidèle à la maxime d'union et d'oubli qu'il avait proclamée; il poussa même très-loin la fidélité à cet égard, car on se rappelle quel ministre entra dans ses premiers conseils. Pour conserver cette ligne de conduite, il résista, avec le concours de M. Decazes, aux entraînements de sa famille et de la plupart de ses anciens amis.

La faute du règne fut de ne pas créer immédiatement, parmi les royalistes de droite, très-ardents, mais très-dévoués, un parti de gouvernement, afin de s'appuyer sur eux et de consommer par eux, avec l'aide des hommes du centre droit et des hommes modérés du centre gauche, l'alliance féconde du principe de la monarchie héréditaire et du principe de la liberté politique. Louis XVIII, d'accord avec le plus long ministère de son règne, se méfia au contraire des royalistes, et donna sa confiance aux hommes des centres, en s'appuyant comme eux sur la gauche pour combattre la droite. Les royalistes, blessés de se voir repoussés par les ministres du Roi, se jetèrent dans l'opposition. M. de Richelieu, M. Lainé, M. de Serre, M. Pasquier, M. Decazes lui-même, comprirent successivement ce que cette situation avait d'étrange; mais le mal était fait, et lorsque plus tard les événements contraignirent le Roi à appeler la droite au pouvoir, elle y arriva isolée, sans l'appui du centre droit, troublée d'ailleurs elle-même, et aigrie par une opposition violente. Cette lutte intestine entre les royalistes fut funeste pour la France.

Mais rien ne peut le faire oublier : le malheur du règne fut de rencontrer, parmi les hommes venus de la Révolution et de l'Empire, un parti pris de dénigrement et d'hostilité. Dans la presse, à la tribune, ou dans l'ombre des sociétés secrètes, on les vit répandre ces calomnies perfides qui créent les préjugés, enveniment les méfiances, et tôt ou tard amènent les catastrophes. Ainsi la France ne put entrer dans cette voie de ré-

[1] *Histoire de France depuis 1814 jusqu'au temps présent*, t. II, p. 162.

Digitized by Google

conciliation et d'apaisement entre les intérêts, qui seule, après des jours de lutte, peut sauver les nations.

XI

La transmission du pouvoir s'était opérée tranquillement. Charles X avait succédé à Louis XVIII. La polémique de la presse, si violente quelque temps auparavant, mais à présent contenue par la crainte de la censure, n'agitait point les esprits. Des troupes, peu à peu rapprochées de Paris, assuraient d'ailleurs la tranquillité, et plus que tout cela la force manifestée récemment par la guerre d'Espagne et par les choix dans les dernières élections, permettait de pousser sans aucune inquiétude le vieux cri qui retentissait dans l'ancienne France : « Le Roi est mort, vive le Roi ! » Les réponses de Charles X aux différents corps de l'État, venus pour lui exprimer leurs sentiments, dissipaient par leur modération les méfiances accréditées depuis longtemps contre MONSIEUR, comte d'Artois [1]. « Je n'ai qu'une « ambition, dit-il au corps diplomatique, c'est de continuer « avec zèle ce que mon frère a si bien commencé... Mon règne « ne sera que la continuation du sien. »

Cependant, en dépit d'heureux présages, plus d'un esprit prévoyait des difficultés. M. Berryer fils, dans une note confidentielle, signalait la division devenue chaque jour plus profonde parmi les royalistes comme le plus grave des périls, et conseillait aux ministres de s'adjoindre plusieurs personnages influents, pris dans toutes les nuances royalistes, MM. de Montmorency, de Bellune, de Polignac, de Vitrolles, de Chateaubriand. « Sinon, disait Berryer à M. de Villèle, le renouvellement du ministère est tellement indiqué, que s'il ne se fait pas avec vous, il se fera sans vous. » Toute l'opposition, d'ailleurs, croyait ou feignait de croire qu'entre le Roi et ses ministres il y avait un abîme. Sans doute M. de Villèle avait la majorité dans la Chambre et ostensiblement était appuyé par le Roi, mais le Roi écoutait en particulier ses confidents intimes qui se posaient en ennemis du

[1] M. Lavallée écrit : « Charles X, esprit étroit, borné, opiniâtre, était la contre-révolution incarnée (*l. c.*, p. 606). »

Digitized by Google

ministre. M. de Villèle avait donc contre lui, outre l'opposition des hommes de gauche, deux notables parties des royalistes, dont les *Débats* d'un côté, et la *Quotidienne* de l'autre, indiquaient la nuance et étaient les organes.

Devant ces difficultés, M. de Villèle devait-il se retirer, afin de sauver ainsi la France, comme le demandaient emphatiquement et M. de Salvandy dans sa brochure : *Le nouveau règne et l'ancien ministère*, et M. de Chateaubriand dans sa *Lettre à un pair de France?* Cette idée vint positivement à M. de Villèle; mais il n'y donna aucune suite, non par une ambition vulgaire, mais par la pensée qu'en restant il pourrait encore rendre service au Roi et au pays. Oui, M. de Villèle le pensa sincèrement, car s'il connaissait l'animosité de l'opposition de gauche, il ignorait combien il allait lui être difficile de garder au pouvoir ses seules idées, et de n'être pas entraîné par les royalistes de cour et de l'extrême droite plus loin qu'il n'aurait voulu aller. « Il y eut en ce sens, dit M. Nettement, une différence marquée entre la première et la seconde phase de son ministère : sous Louis XVIII, ses actes ne vont pas plus loin que ses idées; sous Charles X, il devra souvent subordonner ses idées à celles du Roi et des nuances importantes de la majorité [1]. »

L'avénement de Charles X donnait un grand crédit aux royalistes qui formaient le parti religieux. Les associations, fondées sous l'Empire pour venir en aide aux prêtres persécutés, avaient pris depuis la Restauration un caractère politique [2]. Les chefs de cette association, presque tous amis personnels du nouveau Roi, étaient devenus naturellement en faveur, en sorte que l'on vit souvent des personnes, empressées à faire leur cour, entrer dans cette association et y faire parade d'un zèle exagéré afin qu'il fût remarqué. Cette association, dont l'opposition de gauche devait perfidement exploiter les tendances, et qu'elle devait signaler, sous le nom de *congrégation*, comme une menace contre les institutions du pays, prit une importance plus grande que celle qu'elle avait eue jusqu'alors.

Il y eut donc, dans l'opinion opposée aux ministres, deux exigences contradictoires : celle de l'extrême droite religieuse, voulant appliquer dans les lois et dans le gouvernement ses vues

[1] t. VII, p. 19.
[2] M. Nettement, t. VI, p. 18.

Digitized by Google

et ses désirs, sans tenir compte d'aucune raison, d'aucune résistance, d'aucun préjugé, d'aucune antipathie ; celle de gauche, anti-religieuse, regardant la branche aînée des Bourbons comme à jamais incapable d'accepter l'esprit moderne, et caressant déjà ce mauvais rêve d'un changement dynastique afin de mieux assurer, croyait-elle, la liberté politique : disposition dangereuse, puisqu'avec un parti pris de condamner le présent, on patronait pour l'avenir des théories grosses de perturbation sociale. Mais tout le monde ne le voyait pas. MM. Jouffroy, Damiron, Dubois, Duchâtel, de Rémusat, Sainte-Beuve, etc., donnaient alors sans crainte la main à Saint-Simon, Pierre Leroux, Auguste Comte, etc. Les rationalistes politiques se dissimulaient à eux-mêmes et masquaient aux autres le péril que préparaient les prétendus organisateurs sociaux. Le point de départ était le même ; seul le point d'arrivée pouvait différer et devait différer, suivant le plus ou moins de logique avec laquelle seraient tirées les conséquences des principes posés.

La popularité qui, grâce aux mots heureux sortis du cœur du Roi et au retrait de la censure (30 septembre), avait entouré les premiers moments du règne de Charles X, devait passer rapidement, car bientôt l'on se trouva en présence des personnalités et en face des affaires. L'opposition — celle de gauche comme celle de droite, — ayant à sa tête MM. Benjamin Constant, de Chateaubriand, de Salvandy, reprenait ses réquisitoires contre le ministère [1]. Une faute du gouvernement vint donner un aliment à ses fureurs, car le 1er décembre, 56 lieutenants-généraux et 111 maréchaux de camp ayant dépassé l'âge du service actif, furent mis à la retraite. Cette décision, juste au point de vue de la loi, utile au point de vue financier, était très-inopportune au point de vue politique. Charles X le reconnut ensuite sans aucun doute, puisqu'il autorisa un grand nombre d'exceptions à une mesure que, dans les circonstances actuelles, il aurait alors bien mieux valu ne pas prendre. « A partir du jour de l'ordonnance, écrit M. Duvergier de Hauranne [2], la popularité du roi s'évanouit, et la trêve cessa. » Avait-elle jamais franchement existé ?

[1] Les deux oppositions, représentées par six journaux, comptaient 42,000 abonnés ; le ministère était aussi soutenu par six journaux, mais ces journaux n'avaient que 15,000 abonnés.

[2] T. VIII, p. 138.

Digitized by Google

Les événements extérieurs, ceux d'Espagne principalement, servaient toujours de thème à l'opposition. Comme Ferdinand VII, rétabli par nos armées, se livrait, malgré les représentations de notre gouvernement, à un despotisme violent, entêté, inintelligent, l'opposition de gauche saisit avidemment ce prétexte pour accuser le gouvernement français d'être solidaire, presque complice, de ce qui se passait en Espagne; de son côté, l'opposition de droite blâmait le ministère d'avoir ménagé les révolutionnaires, et de n'avoir pas agi en ce pays comme l'Autriche l'avait fait en Italie. Ainsi, non content d'attaquer les actes du gouvernement, on lui reprochait ceux qu'il cherchait à empêcher, tant l'opposition contre lui était injuste et de parti pris!

La première session des Chambres tenue sous le nouveau règne, s'ouvrit le 21 décembre 1824, et le discours du Roi annonçant les projets qui allaient être présentés fut surtout acclamé par les journaux royalistes, jusque-là opposés au ministère. « Le Roi a parlé, s'écria la *Quotidienne*, et la France connaît maintenant le programme qu'il impose à ses ministres... Le contrôle parlementaire doit désormais se borner à ramener sans cesse le ministère à l'exécution franche et loyale du discours du trône. » C'est ainsi que des publiscites entraînaient déjà Charles X vers les aventures du gouvernement personnel!

Outre le budget et la loi sur la liste civile, le gouvernement présenta à la Chambre des députés la loi d'indemnité et la loi de la conversion des rentes; à la Chambre des pairs, il présenta une loi relative aux communautés religieuses de femmes, dont la pensée, repoussée l'année précédente, avait été reprise avec quelques modifications; il ajouta une loi portant peine de mort contre le sacrilége, c'est-à-dire contre celui qui, publiquement et volontairement, par mépris de la religion, profanait les vases sacrés. La gauche accueillit ces projets avec indignation : elle s'écria que « c'en était fait, et que la France, désormais livrée à la noblesse et au clergé, revenait aux abus des institutions monastiques, et retrogradait vers ces temps où l'on brûlait les hérétiques. » — Il est aisé, disait le *Constitutionnel*, d'y reconnaître la main des Jésuites, et le *Courrier français* y voyait un pas décisif vers la contre-révolution politique et religieuse. Ainsi l'opposition exagérait la portée des mesures prises, et en dénaturait le sens pour mieux les combattre.

Le ministre présentait la loi sur le sacrilége « comme une

Digitized by Google

expiation nécessaire après tant d'années d'indifférence ou d'impiété. » M. de Bonald la soutint, croyant y voir, selon une de ses paroles, cette déclaration des droits de Dieu qui devait terminer la Révolution, et beaucoup d'hommes religieux applaudirent, parce que la loi, selon eux, replacait l'ordre social sur ses véritables bases. Cependant d'autres esprits s'effrayèrent à la pensée qu'en plein XIXe siècle, comme ils disaient, on introduisit dans la législation le dogme de la présence réelle, et qu'on mit la vérité théologique sous la garde d'un article de loi. Ils se demandaient si ce n'était point aller contre l'article de la Charte assurant la même protection à tous les cultes légalement reconnus.

L'expérience a montré que cette loi, qui du reste n'a jamais été exécutée, ne pouvait servir la religion. « Elle était, dit M. Nettement [1], inopportune, violente dans la forme, impuissante dans le fond. » On en signalait les conséquences : le législateur qui punissait le sacrilége, pouvait-il continuer à salarier les chaires dissidentes où le dogme de la présence réelle était publiquement nié? L'utilité de confesser sa foi religieuse en promulguant la peine capitale contre le sacrilége, rachetait-elle suffisamment pour le pouvoir l'inconvénient de soulever les haines contre la religion qui devaient aboutir, dès 1828, à une loi d'ostracisme contre les ordres religieux, et aggraver les périls de la monarchie? [2] « C'était, dit M. Foisset, irriter les esprits en pure perte. » M. de Villèle convint que la discussion de la loi produisit un mauvais effet dans le public et dans la Chambre; mais alors pourquoi lui, premier ministre, avait-il consenti à présenter et à soutenir cette loi? C'est, a répondu depuis M. Guizot, que « M. de Villèle ne résistait pas à son parti quand il ne réussissait plus à le diriger [3]. » Et il ne cherchait plus à le diriger. Or, évidemment, dans cette question les hommes du gouvernement suivaient les théoriciens du parti, ils ne les modéraient plus : « mieux eût valu quitter le pouvoir que d'y rester à ce prix [4]. »

La passion qui agitait les esprits se montrait jusque dans les discussions purement financières. C'est ainsi que les débats sur

[1] T. VII, p. 52.
[2] *Ibid.*, p. 82.
[3] *Mémoires*, t. I, p. 281.
[4] Nettement, t. VII, p. 52.

Digitized by Google

le projet au sujet de la conversion des rentes, de nouveau présenté, émurent profondément. L'extrême droite et la gauche cherchèrent à entraver l'opération dans un intérêt politique afin d'amener ainsi la chute du ministère, tandis que de riches banquiers s'opposèrent à cette mesure dans un intérêt personnel afin d'arracher au ministre, au dernier moment, des conditions particulières. La loi ayant été adoptée (27 avril-1er mai 1825), on put, malgré les attaques dont elle avait été l'objet, convertir 31,723,956 francs de rentes 5 %[1], ce qui, outre d'autres avantages, permit de dégréver les contributions directes de 6 millions par an. En financier consommé, M. de Villèle était fier de donner au crédit, par l'établissement de ce nouveau fonds, la possibilité de croître longtemps encore. De plus, il était heureux de trouver dans le succès de cette combinaison le moyen d'accomplir sans embarras une grande mesure de justice qui était en même temps une grande mesure de réconciliation.

Parmi les projets de loi présentés dans la session, le plus important, en effet, avait pour objet d'accorder une indemnité aux propriétaires de biens-fonds confisqués et vendus pendant la Révolution. Les émigrés royalistes ne devaient pas être les seuls, comme on semble le croire généralement, à profiter de cette indemnité; les spoliés de toutes les dates et par conséquent de tous les partis, devaient, sans distinction d'opinion, y avoir part. L'indemnité, satisfaction accordée au principe général de la propriété, rendait aux familles, en rentes 3 %, un capital calculé sur dix-huit fois le revenu dont elles jouissaient au moment de la dépossession. Vingt-six millions de rente, au cours de 75 francs, furent ainsi distribués à 10,302 personnes, nobles, bourgeois ou paysans, pour effacer sur notre sol les traces de la confiscation. Le capital représenté par ces 26 millions de rente était de 625 millions de francs, chiffre inférieur de 375 à celui de l'inscription légalement autorisée. C'est à cette somme, payée en rentes, que se réduit le prétendu milliard de l'indemnité, et même il faut encore défalquer un nombre assez considérable de rentes successivement effacées du Grand-Livre par des rachats et des annulations au fur et à mesure de leur émission[2]. Sans doute, il y eut

[1] Le marquis d'Audiffret, *Souvenirs sur l'administration financière de M. de Villèle* à la suite de la *Notice* de M. de Neuville, p. 308.
[2] M. d'Audiffret, *Souvenirs*, etc., p. 309 et 367.

Digitized by Google

des personnes qui touchèrent de grosses sommes, et les membres les plus ardents de l'opposition, MM. de La Fayette, de Lameth, de Thiars, etc..., ne furent pas les derniers à se faire émarger, mais quand on parcourt la liste des indemnisés, on voit que le plus grand nombre des indemnités ne s'élevèrent pas à 50,000 francs et beaucoup no dépassèrent pas mille francs [1].

La raison politique et économique de la loi (27 avril 1825) était de rémédier à la dépréciation d'une partie du sol et à la division de ceux qui le détenaient. En effaçant la distinction d'origine entre les propriétés, toutes reprenaient la même valeur vénale : c'était la pacification du sol ; les passions de parti empêchèrent que ce fut la pacification des idées. Elles firent au contraire un champ de bataille de cette loi, que le gouvernement présentait comme une mesure de transaction et de conciliation générale.

L'extrême droite combattit le projet comme ne donnant pas satisfaction complète « aux propriétaires de droit. » La gauche le combattit comme une insulte à la Révolution et comme le triomphe de l'émigration vaincue.

Pour susciter des opposants au projet de loi, en éveillant des jalousies, la gauche demandait, et des royalistes demandaient avec elle, pourquoi on n'indemnisait pas également ceux que le maximum, les assignats, la banqueroute, ces fléaux de la Révolution, avaient ruinés ? Plusieurs députés de la droite auraient voulu qu'on restituât en nature les biens « volés, » sauf à accorder une indemnité aux possesseurs actuels de ces biens. Mais le ministère déclara formellement qu'il ne modifierait pas son projet, et menaça de le retirer si on voulait lui forcer la main. Pendant toute cette discussion, comme en plusieurs autres occasions, des mots malheureux, prononcés par des orateurs inexpérimentés ou ignorants, des questions mal posées, excitaient les passions et dénaturaient le caractère des mesures présentées. L'opposition n'y manqua pas ; toutefois, « il y avait dans la pensée de la loi quelque chose de si juste et de si politique, que le temps, dit M. Duvergier de Hauranne, a donné raison à M. de Villèle contre l'opposition [2]. » Mais si le résultat de la loi fut salutaire, l'effet

[1] Voir l'excellent ouvrage de M. Léonce de Lavergne : *Économie rurale de la France*. p. 28.

[2] Tome VIII, p. 297. « La loi a été bonne pour les nouveaux propriétaires aussi bien que pour les anciens, et la France n'a point à regretter d'avoir payé par 30 millions de rente un si heureux résultat. »

Digitized by Google

de la discussion avait été mauvais, selon le mot de M. de Villèle : l'antagonisme entre les classes de la société s'était augmenté, et les hommes de la gauche, comme ceux de l'extrême droite qui prononcèrent sur ce sujet des paroles irritantes, doivent en porter la responsabilité.

Une loi sur les pensions de retraite à accorder aux soldats suisses qui avaient survécu au désastre du Dix-Août, très-équitable en elle-même, devait encore fournir aux esprits ardents une occasion de s'enflammer. Les susceptibilités anti-religieuses étaient alors devenues si vives ; la gauche se disait si convaincue que la France était livrée ou allait être livrée aux émigrés et aux prêtres, que Charles X ayant manifesté l'intention de se faire sacré à Reims, il fallut que l'archevêque de cette ville écrivît pour déclarer que les droits du Roi préexistaient à la cérémonie du sacre. Néanmoins, et malgré l'amnistie accordée à cette occasion par le Roi aux condamnés politiques, l'opposition de gauche, à cause de certaines cérémonies accessoires qui n'étaient plus comprises par une génération incrédule et sceptique, ne sut que se moquer de cet acte de foi si cher au cœur de Charles X. Béranger se faisait tristement l'écho de ces préjugés, de ces haines, tandis que Lamartine et Victor Hugo redisaient en leurs vers immortels les sentiments d'enthousiasme dont le cœur des royalistes était rempli [1].

Il est donc difficile de donner une idée de la violence des deux oppositions de gauche et de droite. Le thème favori de la gauche était de montrer la société française au moment d'être dépossédée des garanties civiles que la Charte avait données, et ramenée violemment en arrière, vers le type de la société de l'ancien régime ou du moyen-âge [2]. L'extrême droite, par l'organe de M. de La Mennais [3], signalait le gouvernement représentatif comme l'assemblage de toutes les corruptions possibles, et appelait le

[1] M. Duvergier de Hauranne dit à tort : « A peine en dehors d'un petit cercle y fit-on attention (t. VIII, p. 350). »

[2] M. Duvergier de Hauranne veut bien dire (t. VIII, p. 335) que « la presse libérale était quelquefois excessive et injuste ; » mais il affirme « qu'elle ne trompait pas la France quand elle signalait un vaste complot pour la courber sous le joug du pouvoir ecclésiastique » et qu' « elle disait vrai sur le fond des choses. » — Il est étonnant qu'un esprit si intelligent soit resté avec les préjugés d'il y a cinquante ans et n'ait pas été instruit par les événements.

[3] Voir son livre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre social et politique.*

Digitized by Google

gouvernement un gouvernement hypocrite dans son langage, athée dans ses actes. Jetant ainsi l'inquiétude dans la société moderne, La Mennais semblait la maudire au nom de l'Église, comme plus tard il parut maudire l'Église au nom de la société moderne. Ces exagérations, qui malheureusement se trouvaient à droite et à gauche sous la plume d'hommes distingués, étaient regrettables, et ne se justifiaient ni les unes ni les autres. Était-ce en semant ainsi l'alarme qu'on espérait affermir la liberté, sauver la justice, fortifier l'autorité ? L'opposition de droite attaquait le ministère; mais en attaquant à outrance le ministère, elle déconsidérait la royauté; l'opposition de gauche attaquait le ministère, visait la royauté, et entendait bien tuer l'Église qui l'importunait.

Le Roi, dont la piété était sincère, se montrait plus affligé des attaques dirigées contre la religion que de celles dont son gouvernement était l'objet.

Mais s'il faisait poursuivre les journaux irréligieux, comme le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, pour mettre fin au scandale de leurs attaques contre la religion de l'État, ces journaux étaient acquittés par le jury, et l'auditoire applaudissait au verdict (20 novembre 1825).

De son côté, un royaliste, le comte de Montlosier, signalait dans le *Drapeau blanc* les empiétements du clergé comme la véritable cause des embarras du gouvernement, et il dénonçait trois scandales : l'existence d'une société mystérieuse sous le nom de Congrégation; le rétablissement des Jésuites; la non-exécution des anciennes lois du royaume relativement à la déclaration de 1682. C'était un coup de fortune pour la gauche, et le *Drapeau blanc*, qui l'offrait, avait la prétention de servir mieux que tout autre la monarchie et la religion.

Ainsi M. de Montlosier cherchait à entraîner le gouvernement dans le gallicanisme parlementaire de l'ancien régime, qui fut si funeste. La Mennais, au nom d'un certain ultramontanisme, voulait le compromettre dans une réaction immodérée contre les institutions actuelles, tandis que les écrivains du *Globe*, au nom du rationalisme, et M. d'Eckstein, au nom du catholicisme, appelaient les peuples à marcher dans les voies d'une tolérance mutuelle et d'une liberté égale pour tous. Le gouvernement était obligé de compter avec ces éléments dissemblables. Aussi, lorsque les hommes religieux réclamaient une loi contre la

Digitized by Google

presse, il reconnut que, pour le moment, malgré ou plutôt à cause des déchaînements des passions, il n'y avait rien à faire.

XII

A l'ouverture de la session de 1826, Charles X se fit un plaisir d'annoncer aux Chambres un projet de loi destiné à améliorer la situation du clergé et un autre ayant pour objet d'offrir à certaines familles un moyen légal pour ne pas partager également leurs propriétés entre leurs enfants. M. de Villèle avait trouvé ces deux projets inopportuns, surtout le second, auquel, suivant lui, les mœurs étaient contraires ; mais comme Charles X avait insisté, M. de Villèle avait consenti à les présenter.

Le projet de loi sur les successions portait que quand un propriétaire, payant 300 fr. d'impositions, n'avait pas pris dans son testament une autre disposition, la quotité disponible de ses biens devait être attribuée à l'aîné, et autant que possible représentée par des biens-fonds. Les inspirateurs du projet de loi affirmaient qu'une telle disposition était nécessaire pour consolider la monarchie, relever l'autorité du père de famille, et arrêter le morcellement des terres qui, suivant eux, devenait effrayant.

Ces raisons étaient spécieuses : le droit d'aînesse, qui avait existé sous l'ancienne monarchie, avait eu sa raison d'être dans le système féodal, dans la nécessité de défendre le fief ; mais depuis le XVe siècle, la vanité seule l'avait maintenu, et il s'était conservé parce qu'il rencontrait malheureusement à côté de lui d'autres usages, devenus presque des droits, qui faisaient accorder aux cadets de famille des places d'officiers ou des bénéfices d'Église. Mais aucun de ces usages ne faisait partie essentielle de la constitution monarchique : leur maintien n'avait point été une force pour elle, et leur rétablissement ne pouvait être nécessaire à sa durée.

L'affaiblissement, si évident, de l'autorité paternelle, vient de la diminution du sens chrétien dans la société, qui se fait sentir chez les pères, hélas ! comme chez les enfants. On va chercher à

Digitized by Google

tort dans des prescriptions légales le remède à un mal qui se trouve dans les mœurs ; or, comme l'égoïsme et l'orgueil, et non un article de loi, font les enfants indociles et les pères indignes, c'est en rendant, par la religion, l'homme plus généreux et plus humble que l'on relèvera dans la société l'autorité paternelle, et non point en cherchant, par un mirage trompeur, à ressusciter des usages qui n'ont plus leur raison d'être.

Enfin le morcellement des propriétés est le résultat de l'accroissement de la fortune générale. En partageant les terres, on obéit à une loi économique et, comme le dit M. Léonce de Lavergne, il est très-facile de prouver mathématiquement que la loi de succession contribue très-peu en France à la division des terres, la population augmentant plus vite que les propriétés ne se divisent.

La loi ne semblait donc pas appropriée au mal que l'on signalait : elle n'y était pas à coup sûr proportionnée, puisque, sur six millions de familles en France, elle n'en atteignait en tout cas que 80,000. Impuissante par conséquent, elle était de plus odieuse, car elle était contraire aux mœurs, fondées sur un sentiment inné de justice [1]. L'enfant peut n'avoir pas droit à réclamer un héritage, si l'on croit que l'héritage n'est pas de droit naturel ; mais le père a le devoir de transmettre cet héritage à son enfant. Sans doute, le père doit avoir en main l'autorité, il doit avoir le droit de tester afin de pouvoir punir un enfant coupable en le deshéritant ; mais il a également le devoir d'exercer ce droit d'une manière équitable : il ne doit pas obéir à un sentiment d'orgueil, à un caprice, ou même à une sympathie, puisqu'à tous ses enfants, nés du même amour, ayant reçu la même éducation, il est tenu de procurer la même position sociale, dès lors la même fortune pour soutenir cette position. S'il ne le fait pas, si dans un pays où il n'y a aucune compensation offerte par des conditions politiques, religieuses, économiques (et en France il n'y en a plus), le père cherche à retrancher à un ou plusieurs de ses enfants une part dans son héritage pour enrichir davantage un seul, afin d'avoir au moins un héritier de son nom plus riche et mieux posé que tout autre,

[1] Sur 7,649 successions ouvertes en 1825, il y en avait eu 6,568 *ab intestat*; et parmi celles réglées par testament, il y en eut seulement 59 où un enfant était avantagé.

Digitized by Google

il obéit évidemment, quel que soit le prétexte dont il se couvre, à un sentiment d'orgueil qui dessèche en lui l'amour pour ses autres enfants ; ce n'est pas là un sentiment chrétien ; il risque de détruire ainsi dans la famille l'union même que l'on voudrait cimenter, car ce qui blesse des âmes tendres et délicates, c'est de sentir, presqu'à chaque moment, qu'au sein du même foyer on n'éveille pas les mêmes préoccupations et on n'est pas aimé du même amour [1].

Ainsi, à propos du projet de loi, se remuaient les questions les plus vivantes, et comme, maladroitement, faussement, on posait le problème dans ces termes : l'égalité des partages a été établi par la Révolution ; donc pour tuer la Révolution il faut abolir l'égalité des partages, le bon sens de Royer-Collard amenait cette réplique : « Avec la Révolution a été établi le principe de l'égalité des partages [2], mais avec la Révolution sont nés bien d'autres principes. Je me trompe, ces principes étaient éternels comme la justice, et cette date ne fut que celle de leur promulgation. » M. de Villèle ne l'ignorait pas, sans doute, lorsqu'il jugeait la loi inopportune; mais il cédait ainsi aux usages gardés davantage dans le Midi qu'il habitait, et aux sollicitations de cette partie de la majorité qui, inquiète des difficultés du présent, aimait à chercher un remède dans les institutions du passé, dont on vantait les avantages sans en voir les inconvénients. Quant à la gauche, elle vit ou feignit de voir dans cette loi un retour vers l'ancien régime. Ainsi les passions excitées trouvaient dans la loi ce qui n'y était vraiment pas, puisqu'en tout cas on laissait aux pères de famille la liberté de maintenir l'égalité des partages; seulement en fait, comme le disait le garde des sceaux, l'inégalité devenait légale et l'égalité facultative.

[1] Cette question est trop vaste pour être résumée en quelques lignes ; mais lorsque de nos jours, comme en 1826, on rencontre des réformateurs et des politiques convaincus que le rétablissement du droit d'aînesse rétablira l'esprit de famille et sauvera la propriété, il est bon d'opposer à de faciles entraînements l'étude consciencieuse des faits. Voir d'un côté M. Le Play (*la Réforme sociale*, t. II, p. 192 et *passim*); d'un autre côté : *Économie rurale en France*, par M. Léonce de Lavergne. (p. 33); *L'agriculture et la population*, par le même (p. 176); l'Introduction aux *Voyages en France* d'Arthur Young, par le même (p. XVIII); *Sur les systèmes de culture et examen de leur influence sur l'économie sociale*, par M. Passy dans les *Mém. de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. V ; *Rapport sur le concours relatif à l'autorité paternelle*, par M. Garnier, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, t. XI, etc., etc.

[2] Pour les nobles, car il existait pour le tiers-état qui sous ce régime s'était enrichi.

Digitized by Google

M. de Broglie disait alors, en traduisant le sentiment presque général : « Cette loi est une déclaration de principe, un manifeste contre l'état actuel de la société. » M. de Broglie généralisait trop, car, contraire aux mœurs, la loi n'était nullement menaçante pour les libertés publiques; M. de Barante le reconnaît[1]. C'était une illusion d'esprits théoriques, peu soucieux des faits, qui se méprenaient sur la cause du mal et par conséquent sur le remède à y apporter. Toujours est-il que rien n'a fait plus de tort à la Restauration que ce projet de loi, imposé pour ainsi dire au ministère. « C'était faire une violence aux mœurs publiques, émouvoir toutes les familles, jeter à la passion nationale de l'égalité le plus provoquant de tous les défis[2]. » La question était ainsi comprise; aussi, le jour où la Chambre des pairs rejeta le projet, les maisons de Paris furent illuminées comme pour un jour de victoire.

En voyant repousser la loi sur les successions, le ministère renonça à présenter une loi sur la décentralisation. Ce fut un tort, car c'était une erreur de croire qu'il y avait connexité entre ces deux lois : la première a été et sera une disposition accidentelle, nullement nécessaire à la constitution sociale; la seconde deviendra une nécessité pour tout peuple qui voudra assurer sa liberté. Mais peu de personnes comprenaient alors cette vérité. D'ailleurs, M. de Corbière, — ou plutôt ses agents, car lui s'occupait peu de son ministère, — ne passait pas pour partisan de la décentralisation, et M. de Villèle, afin de ne pas se séparer de son ami, se résignait à ne pas organiser les libertés locales.

La loi sur le sacrilége et la loi sur les successions, présentées par M. de Villèle contre son avis personnel, — car il les trouvait inopportunes, — montrait assez qu'il était obligé de subir certaines exigences. N'était-ce point lui pourtant qui avait écrit ces paroles : « Avec une société si malade, il faut beaucoup de temps et de ménagement..., savoir où il convient d'aller, ne jamais s'en écarter, faire un pas vers le but toutes les fois qu'on le peut, ne se mettre en aucune occasion dans le cas de reculer... Voilà, je crois, une des nécessités du temps où je suis venu aux affaires! » La raison qui dicta ces paroles à M. de

[1] *Vie de Royer-Collard*, t. II, p. 266.
[2] M. Foisset dans le *Correspondant*, 25 août 1858.

Digitized by Google

Villèle fléchissait à présent devant la passion d'amis imprudents. Pour obéir à la majorité, M. de Villèle abandonnait son programme, et perdait en un jour le travail et le fruit de plusieurs années. Il aurait dû se retirer du ministère : il aima mieux se condamner à vivre d'expédients, dans la crainte de laisser après lui la Révolution triomphante, ou les amis personnels du Roi s'installer aux affaires.

La discussion du budget, pendant la session, fit encore apparaître l'injuste violence des deux oppositions. Lorsqu'il fallut régler les comptes de l'expédition d'Espagne, le président du conseil voulait ménager et le duc de Bellune dont les bureaux avaient montré peu de prévoyance, et le duc d'Angoulême dont l'état major, par haine de l'administration de la guerre, avait peut-être trop prolongé les marchés Ouvrard. Comme il arrive presque toujours en de telles circonstances, la ligne modérée que le dévouement de M. de Villèle lui avait conseillé de suivre en présence des attaques de la gauche, ne fut point approuvée par le duc d'Angoulême. Chaque partie du budget devenait ainsi l'occasion de vives critiques contre le ministère, et l'exaspération de la contre-opposition de droite égala, si elle ne la surpassa, la violence de l'opposition de gauche, La droite montrait sans cesse la « France dégradée au dehors, asservie au dedans, » et se déclarait prête à « refuser le budget tant que les libertés paraîtraient compromises. » Ces mensonges, audacieusement avancés par des royalistes, servaient les ennemis du trône, et dans leur aveugle passion, ils attaquaient même le gouvernement sur un point où chacun aujourd'hui, consent à lui reconnaître une certaine supériorité : sa politique extérieure. La noblesse de caractère des représentants de la France à cette époque, les Chateaubriand, Blacas, la Ferronnays, Caraman, Moustier, Rayneval, Polignac, Talaru, Saint-Priest, était à elle seule une force, et, grâce à cette force appuyée sur le principe de la royauté, le gouvernement, suivant une politique nationale, opposée à l'absolutisme des cours du continent comme à l'anarchie de la Révolution, pouvait se présenter devant l'Europe, quelquefois isolé, mais toujours la tête haute. Ainsi on l'avait vu lors de la guerre d'Espagne, ainsi le voyait-on encore dans les affaires de la Grèce. L'Europe aurait bien voulu se passer de la France, agir sans elle, et non-seulement il fallait agir avec elle, mais sans elle on ne pouvait agir.

Digitized by Google

La discussion du budget ecclésiastique amena à la tribune l'examen de la question religieuse, devenue si compliquée par l'animosité existant entre le clergé et la magistrature. Le conflit, engagé entre ces deux grandes forces sociales, ajoutait aux surexcitations de l'opinion et ne pouvait profiter qu'au désordre. Tout était interprété en mauvaise part : Charles X ne pouvait suivre la procession du Jubilé sans que la population éprouvât une fâcheuse impression de voir le roi marcher ainsi derrière les prêtres. Chacun avait pris dans le *Mémoire à consulter* de M. de Montlosier le mot d'ordre de la guerre[1], et c'était contre les Jésuites que tous s'acharnaient.

Nous avons vu de nos jours évoquer le spectre rouge de la démagogie pour rompre, au profit d'une aventure, l'union des hommes d'ordre ; sous la Restauration, pour renverser la monarchie au profit de la Révolution, on évoqua le spectre noir des Jésuites, ces « hommes noirs, moitié renards, moitié loups, » que Bérenger chansonnait alors si perfidement.

De là ces bruits, répandus partout et accueillis en raison même de leur absurdité, que Charles X était affilié au tiers-ordre des Jésuites, que les Jésuites allaient s'établir au palais de Versailles, que Charles X disait la messe !... Une génération l'a cru, pour attester l'imbécillité de l'intelligence humaine conduite par la haine de l'Église, car c'est surtout comme ami de l'Église que Charles X a été haï par la Révolution ; « en lui le chrétien devait perdre le roi[2] ».

Le gouvernement subissait le contre-coup de cette malheureuse disposition des esprits. Entre M. de Montlosier qui accusait les Jésuites de tout le mal, et M. de La Mennais qui en accusait le gallicanisme, le pouvoir crut alors bien faire de provoquer, de la part des évêques de France, une déclaration pour protester contre les accusations d'hérésie et d'athéisme politique portées contre ce gallicanisme. Il fit plus : il traduisit M. de Lamennais devant le tribunal de police correctionnelle en raison de son livre : *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*. Résolution fâcheuse, car un

[1] Les instructions émanées de la *Haute-Vente* disaient : « Un mot qu'on invente habilement et qu'on a l'art de répandre... peut quelquefois tuer un homme. » Crétineau-Joly, *l'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p 83. — Avant chaque révolution, il y a eu un *mot*.

[2] M. Foisset, *Correspondant*, 25 août 1858.

Digitized by Google

tribunal civil n'avait aucune qualité pour prononcer sur des questions religieuses. La Mennais, déclaré coupable d'avoir provoqué à la désobéissance à la déclaration de 1682, devenue loi de l'État, fut condamné pour ce délit à 30 francs d'amende! Au milieu de ces luttes passionnées, le bon sens évidemment se perdait. Chaque nuance de l'opinion devenait, comme il arrive toujours, exclusive, aggressive l'une contre l'autre, et le ministère était accusé par tous. Si le cardinal de Latil demandait qu'on rendit au clergé la tenue des registres de l'état-civil, « demande bien propre, disait M. de Villèle, à aggraver la situation [1], » les hommes irréligieux se donnaient carrière : à Rouen, ils troublaient l'exercice du culte dans l'église même; des injures étaient proférées, des pétards étaient tirés, l'émeute se continuait dans la rue, aux cris de : « A bas les missionnaires! Vivent les gendarmes! » comme en face d'autres émeutes on devait crier plus tard : « Vive la ligne! »

C'est au milieu de l'émotion produite par ces troubles, par les sottes dénonciations de M. de Montlosier, par les véhémentes accusations de La Mennais, par les provocations coupables des libres-penseurs et des révolutionnaire que Mgr Frayssinous, sans s'être concerté avec les ministres ses collègues, vint traiter à la tribune les questions religieuses les plus délicates. « Dans un discours inimaginable, dit M. de Villèle [2], la parole franche, mais naïvement imprudente de l'évêque, ouvrit le champ le plus vaste aux préventions qui ont aidé à renverser le trône. » L'opposition s'en empara : il y eut sur toute la ligne une recrudescence inouïe dans l'attaque. Mgr Frayssinous ayant avoué que la Compagnie de Jésus dirigeait sept petits séminaires [3], l'opposition appela sur les Jésuites la malédiction, à cause des lois violées; comme si la Révolution n'avait pas aboli les anciennes lois et promis la

[1] « Un défaut du clergé dans les circonstances actuelles, écrivait à ce sujet M. de Villèle, est de ne voir que la partie religieuse de la population et les membres de son propre corps, et de juger la généralité de la génération actuelle par une exception. »

[2] Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. VII, p. 375.

[3] Que d'écrivains, comme M. Dauban, l'auteur du *Manuel* déjà cité, ont écrit à ce sujet : « M. de Frayssinous (le *de* fait bien!) livrait l'éducation de la jeunesse aux Jésuites (*l. c.*, p. 70). » — M. Duvergier de Hauranne dit lui aussi : « les Jésuites envoyaient dans un *grand nombre* de séminaires (il y en avait sept!) grands et petits, des professeurs et des maîtres (t. VIII, p. 332). » — On écrit sans doute, en 1860 et 1870, sur des notes prises en 1826 et 1830.

Digitized by Google

liberté. Le comte de Montlosier poursuivait sa tâche et dénonçait à la Cour royale, puis à la Chambre des pairs, l'existence illégale des Jésuites officiellement reconnue à la tribune. La Cour royale, tout en se déclarant incompétente (16 août 1826), visa les arrêts du parlement s'opposant formellement au rétablissement des Jésuites en France, et mit ainsi le gouvernement en demeure d'ordonner ce que l'arrêt ne prescrivait pas. La Chambre des pairs, de son côté, vota un ordre du jour pour prier le ministre de faire exécuter les lois contre les Jésuites. On en devait voir les fruits [1].

Évidemment le ministère était en danger, et le Roi, affligé de la situation morale du pays, de l'impopularité dont il se sentait atteint, lui qui aurait tout donné pour être populaire, interrogeait déjà M. de Villèle sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à faire entrer dans le cabinet des membres nouveaux. Il se demandait, il demandait à ses amis quelles étaient les causes de ce mouvement de désaffection; et alors « il ne manquait pas de bonnes âmes, écrivait M. de Villèle, pour insinuer au Roi que c'était la haine contre les ministres qui seule rejaillissait sur sa personne; » puis M. de Villèle ajoutait tristement : « Depuis la cour jusqu'au plus humble village, il y a des intrigants qui agitent les esprits par des déclamations contre le ministère, et ces déclamations frappent sur l'autorité elle-même. L'héritier du trône semble atteint du mécontentement général : le Roi est tourmenté de ces fâcheuses dispositions, mais il y donne lieu lui-même en permettant à sa cour, à ceux qu'il affectionne le plus, de faire écho à ces déclamations [2]. » Telle était, en effet, l'aveugle folie des royalistes divisés [3]; mais, dit un écrivain qui n'a pas l'habi-

[1] M. de Lamennais, après avoir lu un article du *Journal des Débats* sur ce thème usé, écrivait : « Ce sont d'un bout à l'autre d'énormes absurdités, mais rien n'est trop fort pour le public qu'on nous a fait, et c'est ce qui doit faire trembler pour l'avenir (*Correspondance*, t. I, p. 216). » — L'opposition parlementaire, qui répétait tant de calomnies, qui était par conséquent ou si ignorante ou si déloyale, mérite-t-elle l'éloge qu'en a fait M. Guizot (*Trois générations, Introd.*, p. 96), « d'avoir fait son devoir, de s'être bien acquittée de sa mission, et de ne s'être point livrée à l'esprit révolutionnaire? » Au contraire, elle s'y livra même très-souvent, et sa parole, enflammée par la passion, provoquait les échaffourées de 1822, comme les ordonnances de 1828, comme les coups d'État de 1830. Les faits sont là pour le prouver, et les aveux de plus d'un écrivain libéral sont venus les corroborer.

[2] Cité par M. Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. VII, p. 386.

[3] La *Quotidienne*, journal de la contre-opposition royaliste, écrivait : « Ce ministère est plus dangereux que tous les gouvernements qui l'ont précédé. La Convention

Digitized by Google

tude de les flatter[1], la « condition des ennemis de la Restauration est plus blâmable encore, car l'extrême maladresse est plus digne d'indulgence que la mauvaise foi. » Et l'histoire est là, s'appuyant sur des faits, pour retenir cette sentence. Au souvenir de tout ce qui alors a été dit, écrit, tramé pour déchaîner la tempête destinée à produire des désastres irréparables, on peut justement adresser aux hommes de l'opposition de gauche, qui tous n'avaient pas pour excuse le fanatisme qu'ils inspiraient, le reproche si humiliant d'avoir joué, comme ils s'en sont vantés, la comédie pendant quinze ans. « Outre l'indignité de pareils procédés, dit ici M. Nettement[2] en empruntant cette remarque à un publiciste libéral, M. Ch. Dunoyer, ils ont un grave inconvénient politique : le gouvernement qui se sent attaqué par une opposition déloyale est insensiblement amené à porter moins de respect aux institutions dans lesquelles ses ennemis mortels s'embusquent pour lui faire la guerre. »

XII

Ainsi provoqué par l'opposition, le gouvernement, auquel la majorité des hommes d'ordre demandait de prendre des mesures défensives à outrance contre une offensive effrénée, résolut de mettre un terme aux violences de la presse. Il présenta, au commencement de la session de 1827, ouverte le 12 décembre 1826, une loi que le garde des sceaux trouvait trop rigoureuse et le président du conseil inefficace. Tous deux avaient raison, écrit l'un d'eux, M. de Villèle, et c'étaient là en effet les deux défauts de la loi : elle entravait l'exercice de la liberté, tout en la laissant subsister en principe ; elle était d'une fiscalité excessive, et s'attaquait à l'usage de la liberté pour atteindre l'abus. Le soulève-

vous ôtait votre tête, mais non vos principes. Sous Bonaparte, il y avait de la gloire; il n'y a aujourd'hui que du cynisme et de la corruption. » La *Gazette de France*, journal ministériel, répliquait : « Les royalistes exclusifs font plus de mal à la France que les patriotes exclusifs ; » et en parlant des deux oppositions, elle disait avec raison : « Leur cynisme était égal ; ce n'est point la Révolution ni la contre-révolution, mais la Révolution sous une double forme, enflammée d'une double rage, armée d'un double stylet. »

[1] M. Prévost-Paradol, *la France contemporaine*, p. 312.

[2] *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 258.

Digitized by Google

ment de l'opinion publique contre ce projet de loi, que le *Moniteur* appela ridiculement « loi de justice et d'amour, » dépassa les appréhensions du ministre et l'attente de l'opposition. L'Académie française s'en mêla, et le gouvernement, blessé de voir des fonctionnaires, comme MM. Villemain, Lacretelle, Michaud, se distinguer parmi les plus ardents adversaires, les destitua des charges qu'ils occupaient. Alors le public acclama les fonctionnaires destitués, Chateaubriand parla publiquement de cette loi qui « respirait la haine contre l'intelligence humaine », « loi vandale, » comme il l'appelait dans une lettre véhémente et injurieuse, car c'était une injure de dire que « les partisans du projet de loi anéantiraient l'imprimerie s'ils le pouvaient, qu'ils briseraient les presses, dresseraient des bûchers et élèveraient des gibets pour les écrivains. » Tel était alors le ton de la polémique dans la presse, et on pense bien qu'à la tribune il ne fut pas plus modéré (13 février-12 mars 1827). Les orateurs de droite se rencontrèrent avec ceux de gauche pour attaquer le projet ministériel. M. Royer-Collard, dans son discours, fut âpre et dédaigneux, mais les politiques qui dissertaient alors avaient une courte vue : ils ne voyaient pas le mal où il était. Bien que le projet de loi eût été adopté à la Chambre des députés, il fut retiré par une ordonnance royale avant d'être discuté à la Chambre des pairs. C'était là, sans doute, un fait ordinaire dans l'histoire du gouvernement représentatif, mais il devint à Paris une occasion de troubles (18-19 avril). Dix jours après, le Roi ayant eu la hardiesse de passer au Champs-de-Mars une revue de la garde nationale (29 avril), plusieurs légions mêlèrent aux cris de : « Vive le Roi ! » ceux de : « A bas les ministres ! à bas les jésuites ! » Les princesses furent même insultées dans leur voiture. Les journaux de la gauche applaudirent à la manifestation, et, comme la garde nationale, réclamèrent, aux cris, plus ou moins sincères, de : « Vive le Roi ! » le renvoi des ministres.

La garde nationale fut dissoute, et comme l'opposition de gauche attaquait à ce sujet le ministère, M. de Villèle déclara avec vivacité que l'honneur de cette mesure revenait au Roi et la responsabilité aux ministres. Harcelé ainsi des deux côtés de la Chambre, le cabinet, auquel on reprochait tout, même les mesures les plus loyales, telles que celle de la loi sur le jury, ne pouvait plus fonctionner : Benjamin Constant comme Chateaubriand et Hyde de Neuville, le sommaient de se retirer

Digitized by Google

au nom de l'honneur de la France; mais auparavant M. de Villèle voulut livrer un dernier combat.

La session de la Chambre des députés avait été close le 22 juin 1828. Deux jours après, le 24, le ministère rétablit la censure sur les journaux; mais,— M. de Villèle le reconnaissait, — la censure fait taire, elle ne change pas les dispositions des esprits. Or la *Société Aide-toi le Ciel t'aidera*, formée par les hommes de gauche, la *Société des amis de la liberté de la presse*, composée de membres des deux oppositions, engagèrent, à l'aide de brochures souvent gratuitement distribuées, une guerre des plus violentes contre le ministère. Sur toute la ligne de l'opposition, les coups de feu retentissaient : dans le camp ministériel, c'était presque le silence. « Jamais pouvoir si audacieusement attaqué, écrivait à ce sujet M. de Villèle, ne fut plus mal défendu [1]. »

Cependant, à l'extérieur, un grand événement venait honorer la politique du Roi. Depuis six ans, la Grèce en armes luttait contre la domination turque. L'opinion lui était sympathique en France, en Angleterre, en Russie, et les écrivains célébraient les noms désormais illustres de Canaris, de Miaoulis, de Botzaris; mais il fallait autre chose pour relever un pays abattu depuis quatre siècles sous le cimeterre ottoman. La politique française était de détacher la Grèce de l'empire du sultan, mais seulement avec le concours des puissances européennes : de là des négociations difficiles, mais fermement suivies [2]. Entre le mauvais vouloir de l'Autriche et de la Prusse et l'entraînement révolutionnaire, c'était la seule politique utile pour la Grèce, sans être aventureuse pour la France. Elle réussit. Les trois puissances offrirent une dernière fois leur médiation (septembre 1827), en déclarant que, si la Porte refusait ou se taisait, elles mettraient elles-mêmes un terme à une situation intolérable. Le sultan refusa, et peu de temps après les escadres alliées de France, d'Angleterre et de Russie, réunies dans la baie de Navarin, détruisirent en quelques heures la flotte turque (20 octobre). Cette victoire sauva la Grèce et inaugura l'ère de son

[1] M. de Salvandy publia pour sa part seize brochures en quatre mois; la plupart étaient remplies de passages d'articles supprimés, que la curiosité publique recherchait avidemment. Duvergier de Hauranne tome IX, p. 390.

[2] M. Duvergier de Hauranne parle à tort « des hésitations du gouvernement (t. IX, p. 314). »

Digitized by Google

indépendance. C'était un brillant succès militaire et aussi politique. Cependant la nouvelle ne produisit en France aucun effet. Les préoccupations étaient désormais ailleurs.

En même temps, et depuis six mois déjà, à la suite d'une insulte faite à notre consul général (30 avril 1827), le blocus était mis devant le port d'Alger, et les ministres commençaient à s'occuper d'une expédition en Afrique [1].

Ainsi, comme l'écrivait M. de Villèle, « au dehors tout réussissait : il n'y avait d'embarrassant que nos affaires intérieures. » Pour sortir d'embarras, on résolut, après plusieurs jours de débats dans le conseil du Roi, de dissoudre la Chambre des députés, de nommer soixante-seize nouveaux pairs, de supprimer la censure et d'appeler le pays à se prononcer (6 novembre). L'opposition, parfaitement organisée, était prête à la lutte, et dès le lendemain de la publication des ordonnances, les journaux de la gauche et de la contre-opposition de droite publièrent la liste de leurs candidats, dits constitutionnels, pris indistinctement dans les rangs des deux oppositions. Mais, pour s'unir, il faut avoir pour dernier objectif un but commun ; si on ne l'a pas, quelqu'un doit être dupe. Or, M. de Villèle le disait : « Les royalistes opposants ressemblent à un corps d'armée qui s'emparerait d'une position qu'il lui serait impossible de garder, et dans laquelle d'autres viendraient les relever. Ils se battent au profit des libéraux qui occupent et conservent les positions qu'ils ont enlevées. » Il est étrange que les royalistes de la coalition ne s'en aperçussent pas. Cependant M. Cauchois-Lemaire, traduisant la pensée de plusieurs, n'indiquait-il pas, par une indiscrétion ou une audace calculée, le but désiré d'un changement de dynastie? Le duc d'Orléans, clairement indiqué, désavoua l'auteur ; mais l'idée, bien que repoussée également par La Fayette, Dupin, etc., commençait à ne plus effrayer et à être acceptée.

M. de Villèle avait prévu que les élections seraient mauvaises pour le ministère ; elles le furent. Le jour où triomphèrent à Paris les candidats de l'opposition, les rues furent illuminées ; puis, des cris menaçants se firent entendre, et enfin des barricades furent construites. Il fallut que la troupe tirât sur les émeutiers, et que le ministère encourut l'accusation ordi-

[1] Rapport du ministre de la guerre, 14 octobre 1827.

Digitized by Google

naire de provoquer les troubles et de verser le sang du peuple.

M. de Peyronnet, ministre de l'intérieur, avait échoué dans deux colléges. Deux cent cinquante ou deux cent soixante membres de l'opposition étaient élus contre cent soixante-dix ou cent quatre-vingts ministériels. Si on faisait un autre compte, on trouvait cent quarante-quatre membres de la gauche, et deux cent quatre vingt-six députés royalistes; mais les royalistes étaient divisés, dès lors impuissants. La gauche fut dans l'ivresse de sa victoire.

Le 20 novembre, M. de Villèle offrit au Roi sa démission. Après quelque hésitation, Charles X l'accepta. M. de Villèle resta quelque temps encore, non par ambition pour se cramponner au pouvoir, comme l'opposition le disait alors, mais parce qu'il était difficile de former en ce moment un nouveau cabinet capable de réunir dans la Chambre une majorité. Lorsque M. de Talaru eut refusé de composer un ministère, qui aurait été, disait-il, immédiatement débordé par la Révolution[1]; lorsque Madame la Dauphine eut répondu au Roi : « En abandonnant M. de Villèle, c'est la première marche de votre trône que vous descendez, » Charles X, frappé de ces paroles, retomba dans ses premières hésitations. M. de Villèle ne se montra pas favorable à ce revirement de la volonté royale. Il reçut des propositions d'accord de la part des deux fractions des royalistes opposants, l'une marchant avec M. de la Bourdonnaye, l'autre avec Chateaubriand et M. Hyde de Neuville : la condition de l'alliance était le partage des ministères et des principaux postes, — tous alors auraient été prêts à marcher ensemble;— mais M. de Villèle en eut pitié et horreur, ce sont ses expressions. Il y eut aussi quelques démarches faites, indirectement et probablement sans mandat, pour amener une combinaison avec la gauche parlementaire ; mais l'entente était impossible. Enfin, le 5 janvier 1828, la démission des ministres fut définitivement acceptée : le Dauphin, en recevant M. de Villèle, crut à propos de lui dire : « Vous étiez devenu trop impopulaire; » mais M. de Villèle lui répliqua immédiatement : « Monseigneur, Dieu veuille que ce soit moi ! »

Sans doute, le ministère que M. de Villèle présida disparut

[1] M. de Talaru dit alors à M. de Villèle : « Le roi vous *lâche*, et il voudrait que je prisse votre place; je ne serai pas si fou. »

Digitized by Google

au milieu d'une désaffection à peu près générale ; mais lorsque, sous les coups des deux oppositions de gauche et de droite, il tomba, laissant la France dans l'état le plus prospère à l'intérieur et à l'extérieur, la révolution devait être prochaine. Malgré les fautes que M. de Villèle commit ou laissa commettre, fautes que nous n'avons pas dissimulées et qui ont été singulièrement exagérées, on ne peut pas dire, comme on l'a fait trop souvent, que le ministère Villèle fut « le règne du parti de l'ancien régime [1]; » qu'il fut « le ministère le plus anti-national qui eût encore pesé sur la France [2], » car ces paroles sont celles du pamphlet et n'appartiendront jamais à l'histoire.

« Je suis né pour la fin des révolutions, » écrivait un jour M. de Villèle à son fils, et il avait raison; car lorsque, repoussant les exagérations de l'extrême droite, il voulait réunir la droite et le centre droit, il comprenait en effet ce qui aurait pu consolider le trône en mettant un terme aux révolutions; mais ou il s'exagérait sa puissance sur son propre parti, ou, devenu ministre, il avait négligé de le conduire et de lui imposer sa pensée. « Le trait distinctif de M. de Villèle, a écrit M. Guizot [3], est d'être arrivé au gouvernement comme homme de parti et d'être resté homme de parti dans le gouvernement. » Au contraire, le reproche que plusieurs voudraient adresser à M. de Villèle est de ne s'être pas assez montré homme de parti, c'est-à-dire d'avoir abandonné la direction de son parti pour se renfermer dans ses fonctions de ministre. Quoiqu'il en soit, la puissance de M. de Villèle, et son honneur, fut d'avoir été par-dessus tout un homme pratique, d'avoir ainsi admirablement conduit les affaires, mis nos finances dans une situation excellente, et laissé dans toutes les parties de l'administration des traces heureuses de son passage [4]. « C'est une grande lumière qui brille à peu de frais, » a dit de lui le ministre anglais Canning ; et la France, lorsqu'elle se sera affranchie des préjugés de l'esprit de parti, placera toujours M. de Villèle au rang des ministres les plus honnêtes, les plus sages, les plus habiles qui depuis quatre-vingts ans ont conduit les affaires de notre pays.

[1] M. Dauban, *Manuel*, p. 47.
[2] M. Hattin, *Hist. de la presse*, t. VIII, p. 358.
[3] *Mémoires*, t. I, p. 233.
[4] « M. de Villèle est par-dessus tout un homme pratique : il possède toutes les qualités d'un homme de gouvernement, sauf la grandeur, » a dit M. Foisset (*l. c.*, p. 620). Ses vues sur les finances et la politique ne furent cependant pas sans élévation.

Digitized by Google

XIII

Le nouveau ministère était composé de MM. de Martignac, de la Ferronnays, Roy, Portalis, de Caux, de Chabrol, Frayssinous, — ces deux derniers anciens collègues de M. de Villèle.

Une coalition avait renversé le ministère Villèle, mais la victoire devait nécessairement la dissoudre. Le ministère Martignac avait pour point d'appui le centre gauche, et une partie trop peu nombreuse du centre droit. Il déclara au Roi qu'il ne comptait pas s'appuyer sur la gauche, et il aurait voulu obtenir l'appui de Chateaubriand et du *Journal des Débats;* mais Charles X ne voulait pas l'accépter; le Roi aurait eu beaucoup moins d'objection contre MM. de la Bourdonnaye et Delalot. Toutefois les ministres insistèrent, disant que, s'ils ne faisaient une ouverture à Chateaubriand, ils ne pouvaient compter à la Chambre sur la majorité. L'ambassade de Rome fut donc accordée au grand publiciste, et 500,000 francs furent payés au journal.

Le discours du Roi, à l'ouverture de la session, fut loué avec affectation par les journaux de la gauche et le *Journal des Débats*, tandis que ceux de droite et M. de Villèle jugeaient que le discours engageait le gouvernement dans « une voie de concessions qui devait mener loin. » Charles X le pensait sans doute, car il écrivait à son ancien ministre : « Les éloges des *Débats* et du *Constitutionnel* me font craindre d'avoir dit des sottises. » Pendant la vérification des pouvoirs, les récriminations furent violentes : la gauche reprochait aux dernières élections d'avoir toutes été entachées d'abus de pouvoir, et cependant la commission d'enquête déclara que les plaintes portées, sans être dénuées de tout fondement, étaient entachées d'exagération. M. de la Bourdonnaye vit enfin le but des attaques, et s'écria : « Ce ne sont pas les libertés publiques qui sont menacées, c'est la royauté que nous avons à défendre. » Beaucoup de royalistes n'en étaient pas encore persuadés, et, malgré les conseils de M. de Villèle, l'accord ne put s'établir parmi les membres de la droite, divisés en deux fractions ne formant chacune qu'une minorité.

Digitized by Google

L'une de ces fractions menaçait même d'accusation l'ancien ministère Villèle comme ayant conduit la France à la Révolution, tandis que Benjamin Constant et la gauche le dénonçaient comme ayant voulu ramener l'inégalité et les priviléges, anéantir les lois constitutionnelles dans l'espérance de se maintenir au milieu des ruines. La Chambre s'associait en partie à ces injustes récriminations, puisque, tout en rejetant bien loin l'époque où l'accusation serait discutée, elle vota, à la majorité de 34 voix, une adresse où l'on signalait « le système déplorable » du dernier ministère (8 mars). M. de Villèle, fort de sa conscience et des services rendus, écrivait alors à son fils : « Loin de redouter l'accusation, je la provoquerais de tout mon pouvoir, mais tout ceci n'est qu'une tactique pour lancer la Chambre dans une voie de violence et forcer le Roi à des concessions fatales pour lui et le pays. Les royalistes sont fous, et les libéraux profitent de leur folie. »

Un arrêt de la Cour royale de Paris (2 avril) ordonna la mise en liberté des personnes arrêtées sur les barricades, pendant les émeutes qui suivirent les élections. « Il ne manque au jugement de la Cour, écrivit M. de Villèle, que la condamnation des troupes qui ont forcé les barricades. » Deux ans après, on devait en effet les condamner !

Le 14 avril, le garde des sceaux présenta un projet de loi sur la presse. Ce projet de loi affranchissait les journaux de la censure, supprimait l'autorisation préalable pour leur établissement, abolissait les procès de tendance et créait des gérants responsables. M. de Villèle et ses amis déplorèrent ce projet, et virent dans l'abandon de la censure la concession de la dernière arme qui restât au gouvernement dans les circonstances exceptionnelles. De son côté, mais en sens contraire, la gauche réclama vivement contre l'insuffisance de cette loi. Néanmoins elle fut adoptée.

Tout l'intérêt public se concentra bientôt sur les deux ordonnances rendues le 16 juin 1828. Le point de départ de cette mesure était l'émotion fâcheuse qu'avaient produite dans l'opinion publique les attaques des journaux irréligieux contre les Jésuites. La parole franche, mais imprudente, de Mgr Frayssinous à la Chambre des députés, avait donné un nouvel aliment à ces attaques illibérales du parti dit libéral. Une commission avait été nommée (22 janvier) par le nouveau ministère pour constater

Digitized by Google

l'état des écoles ecclésiastiques et le comparer avec la législation en vigueur. Le 28 mai, un rapport public fut présenté par la commission, et le 16 juin les deux célèbres ordonnances parurent au *Moniteur*. La première décidait qu'à partir du 1er octobre les établissements dits écoles secondaires ecclésiastiques, dirigés par des personnes appartenant à des congrégations religieuses non autorisées, seraient soumis au régime de l'Université. Pour tenir une maison d'éducation, on devait affirmer par écrit qu'on n'appartenait à aucune congrégation religieuse illégalement établie en France. La seconde ordonnance limitait à 20,000 le nombre des élèves qui pouvaient être placés dans les séminaires : la fondation de ces établissements était réservée au roi sur la demande des évêques, c'est-à-dire qu'on voulait expulser les Jésuites et limiter au strict besoin du sacerdoce le nombre des élèves que les petits séminaires pourraient réunir. Comme ces écoles contenaient alors 47,000 enfants, on en chassait donc 27,000. Applaudies par le parti libéral, ces ordonnances, contraires à la première des libertés, consternèrent les évêques et les hommes religieux. Mgr de Quelen avait essayé en vain d'empêcher cette mesure ; Mgr Frayssinous l'avait déclaré fâcheuse, tout en disant au Roi qu'il était juge de la position politique de son gouvernement. Des théologiens consultés, ayant déclaré que l'Église demandait seulement aux rois de la servir dans la mesure du possible, Charles X dit alors, avec la plus grande sincérité, à Mgr Frayssinous : « J'ai examiné, j'ai bien réfléchi, j'ai prié Dieu « de mon mieux de m'éclairer, et je suis resté convaincu que « si je ne prenais pas cette mesure, je pourrais compromettre le « sort du clergé et peut-être même celui de l'État. » Et il signa[1].

Les évêques de France, dirigés par Messeigneurs de Quelen, de Clermont-Tonnerre, de Pins, etc., publièrent contre les ordonnances un mémoire excellent (1er août), et plusieurs notes (2, 9, 15, 14 août), pour réfuter les assertions des ministres.

Le roi, surpris, sentit renaître ses scrupules, et envoya à Rome M. Lasagni, conseiller à la Cour de cassation. Le gouvernement se servit d'une lettre du cardinal Bernetti, secrétaire d'État, pour rompre l'unité épiscopale, et par cette rupture faire exécuter les

[1] *Notice historique sur les ordonnances du 16 juin 1828* par un ancien grand vicaire. Lyon, 1846, p. 31. — *Vie de Mgr Frayssinous*, par le baron Henrion, t. II, p. 638. — *Histoire de l'Instruction publique*, par M. H. de Riancey, t. II, p. 332.

Digitized by Google

ordonnances. Sans publier cette lettre de Bernetti, le cardinal de Latil crut devoir écrire aux évêques que le vœu du Pape était de les « voir se confier en la haute piété et la sagesse du Roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône. » La Mennais cria aussitôt au « scandale donné par Rome [1], » mais il n'y avait pas eu scandale. La lettre de Bernetti n'engageait rien [2], et Léon XII, auquel n'était pas parvenu (pour quelle cause, on l'ignore) le mémoire des évêques de France, gardait le silence. Il le rompit seulement par un bref (15 novembre) adressé à Mgr l'évêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, qui l'avait personnellement consulté [3]. Léon XII permettait de désigner au gouvernement les supérieurs et professeurs des séminaires sous le nom de prêtres séculiers, d'indiquer le nombre des élèves des séminaires, etc., car c'était inévitable dans les circonstances actuelles, si l'on voulait préparer une partie de la jeunesse pour le sanctuaire; mais le Pape refusait nettement au pouvoir civil un droit de surveillance sur les séminaires et sur leur enseignement. Mgr d'Amasie eut le tort de ne pas communiquer aux évêques le bref qu'il avait reçu, comme le ministère avait eu celui d'abuser de la lettre de Bernetti pour faire croire, de la part de la Cour de Rome, à une approbation qui n'existait pas. Les ordonnances étaient une concession faite à la Révolution; mais, comme elles violaient des droits sacrés, loin d'arrêter la Révolution, elles devaient la précipiter.

A l'extérieur, la situation de la France gagnait chaque jour en prépondérance. Le gouvernement intervint en Morée pour faire exécuter le traité du 6 juillet : car notre action militaire était nécessaire pour déterminer l'embarquement des troupes d'Ibrahim et délivrer la Grèce [4]. Or, une fois en Morée, nous étions maîtres dans les affaires d'Orient, et notre action se faisait sentir. Cinq ans plus tôt, dit M. Nettement, il eût été difficile à la France de faire la campagne d'Espagne, sans le concours moral de la Russie et la certitude de son appui en cas de guerre avec l'Angleterre, en 1828 la Russie ne pouvait faire la campagne des

[1] *Correspondance*, t. I, p. 474.
[2] Elle n'a été publiée qu'en 1845, *Notice*, p. 225.
[3] *Notice historique*, etc., p. 220-224.
[4] Des membres de la droite, qui attaquaient de parti pris tous les actes du ministère, voyaient dans l'expédition de Morée une concession fâcheuse (Nettement, t. VIII, p. 218).

Digitized by Google

Balkans, sans le concours moral de la France et la certitude de son appui en cas de guerre contre l'Angleterre et l'Autriche.

Malheureusement, les embarras intérieurs étaient toujours les mêmes. Après avoir réorganisé le conseil d'État (3 novembre) sans satisfaire les libéraux qui voulaient la destitution en masse des anciens fonctionnaires, après avoir présenté un mémoire afin d'amener Charles X à changer son personnel administratif pour éviter de plus grandes concessions sur le fond des choses, les ministres commencèrent à se sentir découragés. M. de la Ferronnays repoussait la pensée de dissoudre la Chambre, car, disait-il, « on renverrait la même Chambre, et le Roi n'aurait que l'alternative ou de baisser la tête, ou de faire un coup d'État au milieu duquel la dynastie disparaîtrait. » — « Je ne sais où nous allons, écrivait, en décembre 1828, le même M. de la Ferronnays; nous devions arborer notre drapeau au centre gauche, maintenant nous le traînons dans tous les coins de la Chambre. » Le 4 janvier, il se voyait forcé par sa santé de donner sa démission. Un moment le Roi songea à appeler M. Casimir Périer (dont M. de Villèle avait déjà conseillé la nomination à la présidence de la Chambre des députés). Mais M. Casimir Périer ayant mis pour condition à son entrée au ministère que M. de Villèle en fit partie, cette ouverture n'eut pas de suite. Revenant au pôle opposé, Charles X manda à Paris le prince de Polignac, et le reçut en audience (24 janvier). Certains royalistes se réjouirent, d'autres s'alarmèrent, et la gauche se prépara pour la lutte.

La session s'ouvrit (27 janvier) sous de mauvais auspices, car la droite, au moment de voter l'ensemble de l'adresse, se retira, et une pétition de M. Isambert contre les missionnaires fut, malgré les efforts de la droite, renvoyée au ministre. Le grand événement de la session fut la présentation de deux projets de lois, l'un sur l'organisation des conseils d'arrondissement et de département, l'autre sur l'organisation municipale. En général, ces projets présentaient des règlements trop compliqués.

Le Roi conservait la nomination des maires et des adjoints, mais les conseillers municipaux et d'arrondissement devaient être élus. Plusieurs royalistes de droite reprochèrent aux ministres d'avoir présenté un projet révolutionnaire en ce qu'il appliquait le principe de l'élection à l'administration; les libéraux le re-

Digitized by Google

pousseraient parce que les élections, étant trop circonscrites, introduisaient dans la loi un principe aristocratique désavoué par les mœurs. « Depuis quinze ans, disait M. Étienne, tous les ministres travaillent à faire de l'aristocratie par les lois et chaque jour cette aristocratie se défait par les mœurs. » Ainsi la crainte de la Révolution dominait toujours les royalistes, comme l'opposition de gauche était obsédée par la peur de voir revenir l'ancien régime. La Chambre ayant voulu malheureusement commencer la discussion de la loi sur l'organisation départementale avant celle sur l'organisation municipale, où les opinions eussent été moins opposées, on vota, contre le ministère, un amendement proposé par la commission, qui supprimait les conseils d'arrondissement. Un quart d'heure après ce vote, une ordonnance royale annonça le retrait des deux projets de loi. Attaqués par la droite comme par la gauche, ces projets, qui du reste n'engageaient pas à fond la question de la décentralisation, devaient échouer.

Le vote de la Chambre rendait l'existence du ministère impossible, en lui enlevant tout espoir de former une majorité. La gauche lui porta le dernier coup en critiquant injustement tout le budget, bien qu'il fut présenté dans d'excellentes conditions [1]. La politique extérieure n'était pas moins attaquée. Aussi M. de Martignac, de plus en plus découragé, s'écria un jour : « Nous marchons à l'anarchie ! » L'essai de conciliation, tenté depuis dix-huit mois entre les centres et la droite, était resté infructueux. Au lieu de soutenir le ministère pour lui faire sentir le besoin de s'appuyer sur eux, une partie des députés de la droite eut le tort de s'unir à la gauche pour multiplier les obstacles. « La Chambre manqua évidemment de cet esprit de conciliation et de transaction indispensable à la pratique des institutions libres [2]. » Ce fut une faute : Charles X ayant vu le ministère Martignac avec répugnance, ceux qui l'accueillaient d'abord favorablement eussent dû le soutenir pour encourager le Roi, car un ministère d'extrême droite, vers lequel penchait Charles X, était une folie, écrivait alors M. de Villèle. Après plusieurs pour-

[1] Le budget de 1830 évalue à 972,839,879 francs les dépenses et à 979,787,185 francs les recettes.

[2] M. de Laveleye, *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1871. — M. Moreau, dans le *Correspondant* du 25 sept. 1859.

Digitized by Google

parlers en vue de combinaisons qui ne purent réussir, le Roi suivit son penchant pour M. de Polignac, et l'appela au ministère, en compagnie de MM. de la Bourdonnaye et de Bourmont (8 août 1829). L'opposition vit tout le parti qu'elle pouvait tirer de cette nomination, et s'en empara avec passion : « Coblentz, Waterloo, 1815, disait le *Journal des Débats*, voilà les trois principes, les trois personnages du ministère... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte que chagrins, malheurs et dangers. » Et, dans un autre article, le même journal s'était déjà écrié, en terminant une philippique : « Malheureuse France, malheureux Roi ! » Ceux qui parlaient ainsi, et qui semaient l'alarme, s'imaginaient assurément servir le pays !

XIV.

Le nouveau ministère, acclamé par certains évêques dont les mandements faisaient considérer son avénement comme une victoire remportée par la Monarchie et la Religion, maudit à ce titre par la gauche et repoussé par une partie des royalistes[1], était dans une position difficile. Chacun était persuadé que M. de Polignac voulait renverser la Charte, et le *Moniteur* crut devoir déclarer qu'à moins d'avoir perdu le sens commun, on ne saurait concevoir même l'idée de briser la Charte et de substituer le régime des ordonnances à celui des lois. Cependant, inquiet du mouvement de l'opinion, un des ministres, M. d'Haussez, proposait au Roi, dès le mois de septembre 1829, de suspendre la liberté de la presse, de dissoudre la Chambre et de faire percevoir l'impôt en vertu d'une ordonnance royale ; M. d'Haussez se serait appuyé sur l'article 14 de la Charte. Ainsi donc, on sentait déjà le sol trembler sous ses pas. Plusieurs auraient voulu que l'on rappelât M. de Villèle ; mais Charles X disait qu'il n'était pas encore temps. M. de Polignac, devenu président du conseil (17 novembre), — ce qui avait amené M. de la Bourdonnaye à donner sa démission, — voulait auparavant « livrer combat, » et « retirer la monarchie de l'ornière où le ministère Martignac l'avait placée. »

[1] Plusieurs conseillers d'État donnèrent leur démission, et M. de Chateaubriand sa démission d'ambassadeur.

Digitized by Google

Or, quelle était la position du ministère ? On pouvait facilement prévoir qu'il ne réunirait pas la majorité dans les Chambres ; il eût donc été politique, comme le dit M. Nettement, de contenter l'opposition loyale et constitutionnelle[1]. Mais ce qui faisait éloigner cette idée, c'était de rencontrer, à côté de cette opposition, une opposition à outrance, se servant de moyens identiques, mais poursuivant un but différent. Cette opposition à outrance n'avait plus de retenue. Le *Temps* était fondé, le 15 octobre 1829, par M. Coste ; le *Journal de Paris*, peu après, par MM. de Schonen et Bavoux ; le *National* enfin, le 3 janvier 1830, par MM. Thiers, Mignet, Armand Carrel, pour conduire l'opinion à un dernier assaut contre le ministère et contre la royauté. « Il n'y avait plus ni repos, ni trêve, » écrit M. Hattin[2], et il faut avouer, dit le même écrivain peu suspect, que « si, par impossible, le ministère avait eu la velléité de renoncer à son coup d'État, il en eût été fort empêché par le harcellement même et le défi de ces sommations incessantes. » Ce n'était point là une pratique de liberté, et un écrivain de la même opinion, mais d'un talent supérieur, M. Ch. Dunoyer, en a fait l'aveu[3].

D'un autre côté, on voyait un magistrat, M. Cottu, écrire une brochure sous ce titre significatif : *De la nécessité d'une dictature* ; d'autres écrivains abondaient dans le même sens. On voyait la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc* prendre pour thème « la nécessité du salut ; » on entendait, dit-on[4], Charles X s'écrier : « J'aimerais mieux être un roi exilé qu'un roi avili, » et considérer comme avilissant d'accepter ce qui pouvait choquer sa pensée et contrarier sa manière de voir.

Le 2 mars, Charles X prononçait un discours à l'ouverture des Chambres : « Si de coupables manœuvres, disait-il, suscitaient

[1] *Hist. de la Restauration*, t. VIII, p. 369.

[2] *Hist. de la presse*, t. VIII, p. 526.

[3] « Nous n'avons fait servir la liberté, quand nous l'avons eue, qu'à battre en brèche l'autorité, et il semble que nous ne l'ayons désirée jamais que pour nous en faire une arme irrésistible, un moyen d'une efficacité singulière non pour réformer des abus, mais pour détruire tantôt tel régime politique, tantôt tel autre..., il était difficile, assurément, d'être animé d'un esprit plus funeste à la liberté même, et l'on comprendra sans peine que, s'il est un moyen de la rendre odieuse aux gouvernements, c'est de l'employer, comme nous l'avons fait si souvent, à les outrager, à les diffamer, à les perdre en considération, et finalement à les renverser. » (*Le second Empire et une nouvelle Restauration*, t. II, p. 123).

[4] Cité par M. Duvergier de Hauranne, t. X, p. 328

Digitized by Google

à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. » Cette phrase, dont le Roi prononça, assure-t-on [1], avec une certaine affectation les mots saillants, fut beaucoup commentée : elle devait être relevée.

La Mennais écrivait le 8 mars : « On en est à savoir si ce sont les députés qui renverront les ministres, ou les ministres qui renverront les députés; car il paraît clair qu'il faut nécessairement que les uns ou les autres s'en aillent, et comme il y a résistance des deux côtés, que M. de Polignac tient ferme et qu'il s'accroche fortement à la royauté, la lutte pourrait devenir assez vive et amener ce qu'on appelle vulgairement une révolution [2]. » Cette révolution était dans l'air.

L'adresse de la Chambre, en réponse au discours du Roi, disait « que le concours entre les vues politiques du gouvernement et les vœux du peuple n'existait pas, » qu'une « défiance injuste des sentiments et de la raison de la France était aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration. » Ainsi, avant aucun acte sur lequel on put s'appuyer pour accuser le ministère, on adressait au Roi une sommation de choisir entre ses ministres et la Chambre : 221 députés contre 111 appuyèrent cette adresse fatale. Un des ministres, M. de Guernon-Ranville, s'écria avec raison : « Le jour où de pareilles injonctions pourraient être faites et reçues, la monarchie constitutionnelle aurait cessé d'exister : bientôt nous n'aurions plus ni trône, ni Charte, ni Chambre : l'anarchie recommencerait. »

L'injonction avait été faite, mais elle ne devait pas être reçue. « J'ai annoncé mes résolutions dans mon discours, » répondit le Roi à la députation qui lui apportait l'adresse; « ces résolutions « sont immuables. » Des journaux royalistes s'écrièrent aussitôt avec enthousiasme : « La royauté a parlé, les illusions libérales sont encore une fois évanouies... La voilà, cette parole royale! La monarchie a vaincu; la Révolution a cessé d'être... Le Roi a parlé, sa parole a retenti comme un tonnerre aux oreilles des factieux, comme une manifestation divine dans le cœur des gens

[1] M. Nettement, t. VIII, p 394.
[2] *Correspondance*, t. II, p. 124.

Digitized by Google

de bien. » Hélas! ces illusions et ces flatteries ne suffisaient pas pour tuer la Révolution et faire triompher la Monarchie! Le 17 mars, Charles X prorogea la Chambre des députés au 1er septembre, ce qui était un moyen terme fâcheux : il eût mieux valu la dissoudre immédiatement.

Loin d'être intimidée, l'opposition redoubla ses violences : « Les journaux, au dire de M. de Barante lui-même, ne gardèrent plus aucune mesure : ils ne cachaient ni leurs désirs, ni leurs espérances : » la question d'un changement de dynastie était alors ouvertement discutée par MM. Thiers, Dubois, etc., et M. de La Mennais écrivait : « La question, telle que le gouvernement (?) l'a posée, nous place entre la république et l'arbitraire de cour [1]. » L'arbitraire de cour était bien le mot, car M. de Guernon-Ranville écrit dans son journal : « Il nous paraît trop certain que des influences en dehors du conseil nous poussent vers de mauvaises voies [2]. » M. de Chabrol se plaignait aussi de l'influence exercée sur le Roi par les courtisans. Voilà ceux qui ont entretenu Charles X dans ses idées sur le gouvernement personnel; ils lui persuadaient qu'ainsi seulement il serait fort et vraiment Roi!

Cependant, des députés s'effrayaient de la marche des idées : beaucoup espéraient que le Roi reculerait, selon le mot de MM. Humann et du Marhalhac, venus pour offrir à M. de Villèle l'engagement, signé des députés du centre, de faire passer le budget si le Roi voulait le charger de former un nouveau ministère [3]. Malheureusement Charles X, instruit par M. de Chabrol, n'attacha point d'importance à cette démarche : il crut y voir « une intrigue » de la part de M. de Villèle, alors que celui-ci avait répondu à M. Humann qu'il ne ferait point cette proposition au Roi. M. de Villèle commençait à ne pas douter d'un coup d'État, et, navré de son impuissance pour retenir la monarchie sur la pente où elle glissait, il repartit pour Toulouse. Attristé jusqu'au fond de l'âme de tout ce qu'il avait vu et entendu pendant son séjour à Paris, il disait à ses amis qui l'interrogeaient sur la po-

[1] *Correspondance*, t. II, p. 130.
[2] Cité par M. Nettement, t. VIII, p. 441.
[3] M. le comte de Neuville, *Notice*, p. 193; — Nettement, t. VIII, p. 443. — M. Duvergier de Hauranne doute que cette démarche ait été autorisée par beaucoup de leurs collègues (t. X, p. 469). Cependant ces deux députés n'auraient pas fait une telle démarche à la légère.

Digitized by Google

sition : « C'est une place minée dans tous les sens que la moindre étincelle fera sauter. » — « Ma conviction, écrivait-il encore, est que nous marchons à une débâcle dans laquelle personne ne conservera les moyens de nous remettre à flot. » Déjà on apercevait les signes précurseurs ordinaires de l'orage : des incendies multipliés jetaient l'alarme dans les populations, et plus que jamais on ameutait la foule contre le *parti-prêtre*; chaque jour le conflit entre la prérogative royale et la prérogative parlementaire devenait plus irritant. Les royalistes étaient divisés : ceux qui se prétendaient des *purs* parlaient haut, et ne voulaient pas que le Roi cédât; en effet, le 3 juin, le *Moniteur* affirmait que le Roi ne céderait pas. Les libéraux, eux aussi, ne voulaient pas céder : la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* avait partout ses ramifications, et lorsque le gouvernement eut dissous la Chambre et convoqué les électeurs, on mit une ardeur incroyable à préparer des élections hostiles au ministère. Elles furent (26 juin) ce que les hommes de gauche avaient souhaité : presque tous les 221 députés signataires de l'adresse furent réélus. Trois jours après, sur l'initiative d'un ministre, on discuta dans le conseil s'il ne convenait pas de recourir à l'emploi de l'article 14 de la Charte. Il fut décidé que le moment n'était pas encore venu.

C'est au milieu de ces émotions que la France recevait la nouvelle de la prise d'Alger, arrivée à Paris le 9 juillet.

Il y avait eu trois phases dans cette affaire d'Alger : d'abord le blocus; ensuite l'intervention demandée à la Porte, suzerain du Dey, et à l'Égypte; enfin l'expédition directe. Les griefs de la France contre le Dey étaient : le refus du Dey de se conformer au désir général des nations pour faire cesser la piraterie; de graves infractions aux règlements arrêtés d'un commun accord avec la France pour la visite des bâtiments de mer; la fixation arbitraire de redevances malgré les traités; le pillage de plusieurs bâtiments français et de deux bâtiments romains, malgré l'engagement pris de respecter ce pavillon; le renvoi violent du consul général de France à Alger, en 1814; la violation du domicile de l'agent consulaire à Bone, en 1825; le mépris d'une convention financière passée le 17 octobre 1819; enfin l'insulte dernière faite au consul, le 30 avril 1827, aggravée par l'insulte faite au pavillon français quand on était venu en parlementaire demander réparation, le 3 août 1829. Cependant l'opposition de gauche, par la bouche de M. Alexandre Delaborde, accusa le

Digitized by Google

gouvernement d'injustice envers le Dey, — on vient de voir si cela était vrai, — et de témérité, vu les dangers de l'entreprise. Ce fut l'honneur de la France d'avoir résolu l'expédition; après avoir fait exécuter auparavant les études les plus consciencieuses, le gouvernement donna à quarante mille soldats, conduits par M. de Bourmont, l'ordre de débarquer en Afrique. Puis, comme l'Angleterre cherchait à présenter des objections, le Roi, que l'opposition accusa si injustement de faiblesse vis-à-vis de l'étranger, répondit par les notes officielles les plus fermes (février, 12 mai) et dit hautement : « Nous ne nous mêlons pas des affaires » des Anglais; qu'ils ne se mêlent pas des nôtres[1] ! » Le 14 juin, nos troupes prenaient terre à Sidi-Ferruch ; le 5 juillet, elles entraient dans Alger, réduit à merci[2].

L'expédition était juste, la victoire honorable ; et cependant la Bourse n'en accueillit la nouvelle que par une hausse de 45 centimes, tant les préoccupations de l'opinion étaient ailleurs ! Ainsi la candidature de l'amiral Duperré, commandant la flotte, avait échoué dans Paris, et celle du baron d'Haussez, ministre de la marine, avait été repoussée dans neuf départements. Lorsque le Roi se rendit à Notre-Dame pour assister au *Te Deum*, afin de rendre grâce à Dieu de la prise d'Alger, la population resta silencieuse. Ce symptôme était effrayant, car la victoire elle-même, la victoire qui électrise tous les cœurs français, ne triomphait pas de l'impopularité.

Cependant M. de Polignac se croyait prédestiné à sauver la France. Or, avec cet illuminisme transporté dans la politique, on est exposé à prendre ses idées personnelles, quelles qu'elles soient, pour des inspirations d'en haut. Le ministre, même après les élections, restait plein de confiance. Charles X crut voir en face de lui la Révolution et résolut de lui livrer bataille. Convaincu qu'il remplissait un devoir en recourant à l'article 14 de la Charte, il n'hésita plus : son idée fixe était qu'il « fallait se battre et se faire tuer à cheval. » Le projet de trois ordonnances fut proposé : on aurait suspendu la liberté de la presse, dissous la Chambre, établi un nouveau système électoral. En prenant

[1] Voir aussi le langage énergique du ministre de la marine, baron d'Haussez, dans Alfred Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, et D'Ault-Dumesnil, l'*Expédition d'Afrique*.

[2] On trouva dans la Casaubah 48,684,527 francs en monnaie, plus un matériel de 1,800 canons ; la dépense de l'expédition jusqu'en octobre 1830 fut de 43,500,000.

Digitized by Google

l'initiative de ces mesures, les ministres, par une illusion incroyable, quoique sincère, ne croyaient pas violer la Charte, mais lui restituer son esprit, ses conséquences monarchiques, en sauvant ainsi le trône et la société. L'opinion accordait généralement au Roi le pouvoir, dont l'article 14 de la Charte le revêtait, de faire des ordonnances pour la sûreté de l'État : Charles X pouvait donc loyalement croire qu'il avait le droit dont il allait user. Convaincu qu'il était impossible d'agir autrement, il signa les ordonnances. La première dissolvait la Chambre et en convoquait une nouvelle pour le 28 septembre ; la seconde changeait le système électoral, supprimait les députés d'arrondissement, et réduisait à 258 le nombre des députés. Les électeurs, dans chaque arrondissement, nommaient des candidats en nombre égal à celui des députés du département : Le collége du département, composé du quart le plus imposé des électeurs, nommait les députés, en les prenant pour moitié au moins dans la liste générale des candidats proposés par les conseils d'arrondissement. La troisième ordonnance portait que nul écrit, au-dessous de vingt feuilles, ne paraîtrait qu'avec l'autorisation, sous peine de saisie. Ces ordonnances parurent le 26 juillet au *Moniteur*, pendant que le Roi et le Dauphin allaient chasser à courre dans la forêt de Rambouillet.

La Bourse baissa de 3 francs 65 centimes ; toutefois la population resta tranquille. Un président de Cour royale, M. de Schonen, que l'on voyait depuis dix ans parmi les *Carbonari*, proposa, dans les bureaux du *National*, d'opposer la violence à la violence, et de repousser la force par la force. Quarante-quatre journalistes signèrent une protestation, rédigée par M. Thiers, pour établir l'illégalité des ordonnances et engager les députés à se réunir le 3 août. Le 27, cette protestation était publiée, et la population se levait en armes. Le pouvoir, imprévoyant, n'avait sous la main que 8,000 hommes de troupes, et pendant qu'à Saint-Cloud, où était le Roi, on conservait l'illusion la plus complète, le duc de Raguse, nommé maladroitement commandant des forces militaires, écrivait avec raison, le 28 au matin, qu'à Paris ce n'était plus une émeute, mais une révolution [1].

[1] « Les choses ne furent poussées à cette extrémité, il faut avoir la sincérité de le reconnaître, que par l'ascendant devenu irrésistible des mêmes ambitions coalisées qui déjà, quinze années auparavant, avaient fait la Révolution du 20 mars. » (Ch. Dunoyer, *Le second Empire et une nouvelle Restauration*, t. II, p. 142).

Digitized by Google

M. Laffitte indiqua tout de suite le but auquel lui et ses amis voulaient arriver : le remplacement « d'une dynastie incorrigible et usée, disait-il, par une dynastie nouvelle et libérale. » On exploita la peur qu'inspirait à la bourgeoisie la révolution en armes pour faire accepter le duc d'Orléans.

Cependant Charles X, enfin alarmé, retirait ses ordonnances, et remplaçait M. de Polignac par le duc de Mortemart (29 juillet). M. de Mortemart eut alors le grand tort de rester à Saint-Cloud au lieu de se rendre immédiatement chez M. Laffitte, où, parmi les députés réunis, il eût pu encore rencontrer des auxiliaires, comme Casimir Périer, pour résister à l'emportement de la Révolution. Lorsque le lendemain, 30 juillet, M. de Mortemart alla à Paris, La Fayette répliqua à son envoyé par le mot fameux : « Hier, il eût été temps, aujourd'hui il est trop tard ! »

Le duc d'Orléans, présenté par Laffitte, était malheureusement prêt à ramasser la couronne tombée de la tête de Charles X. Le 31, il avait pourtant déclaré qu'il « ne recevrait toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de la maison de Bourbon ; » il en prenait vis-à-vis du Roi « l'engagement formel. » Mais bientôt, tenant pour non avenue l'abdication du Roi et du Dauphin en faveur du duc de Bordeaux, ses conseillers et lui repoussèrent la régence, qui eût été pourtant, M. Guizot l'a reconnu depuis, « la solution la plus constitutionnelle et aussi la plus politique. »

Charles X vit qu'on ne tenait aucun compte de son abdication, et néanmoins il abandonna sa cause, qui était celle de la France : lui qui parlait de se faire tuer à cheval, refusa au général Vincent l'autorisation de charger les insurgés qui marchaient sur Rambouillet ; leur défaite eût pu être, en faveur de la Royauté, le signal d'un retour de fortune que la France aurait accueilli avec faveur.

« Par trois fois, dit M. Nettement, l'occasion de traiter avec avantage s'était offerte sans avoir été saisie. Le 29 juillet, on pouvait traiter à Paris, en n'ordonnant point aux troupes d'évacuer cette ville ; le 30, on pouvait traiter à Saint-Cloud, en y demeurant ; dans les premiers jours d'août, on pouvait traiter à Rambouillet, après avoir dispersé la cohue populaire qui venait offrir à l'armée une revanche. Par malheur, on

Digitized by Google

oublia tous les principes de la politique, et l'on recula en négociant[1]. »

Le 4 août, Charles X était à Maintenon, et le 16 il s'embarquait à Cherbourg. Le 6 août, le duc d'Orléans prenait le titre de *roi des Français*, sous le nom de Louis-Philippe Ier. Cet expédient, qui ne fut « une révolution ni constitutionnelle, ni nécessaire[2], » ne devait point être heureux pour la France. « C'est sans motifs justifiables que l'ancienne royauté a été détruite en 1830, a dit un membre de l'Institut, partisan de ce régime, M. Ch. Dunoyer. Il manquait au régime politique... qui fut alors fondé la présence du chef véritable du gouvernement monarchique et celle des classes importantes qu'on avait éconduites avec lui[3]. »

L'inviolabilité du trône disparut, et avec elle la liberté fut atteinte aussi bien que l'autorité, car ce jour-là on apprit que l'insurrection seule pouvait dicter la loi, et que la force primait le droit.

XV

Il faut résumer brièvement ces trop longues pages. Notre récit a été puisé aux sources. Grâce aux trois grands ouvrages dont nous avons inscrit le titre en tête de ce travail, ceux de MM. Duvergier de Hauranne, de Vielcastel et Alfred Nettement, nous connaissons les papiers intimes des principaux ministres qui ont pris part aux affaires sous la Restauration, MM. de Blacas, de Vitrolles, Decazes, de Richelieu, de Villèle, Siméon, d'Haussez, de Polignac, etc., etc. MM. Duvergier de Hauranne, de Vielcastel, Nettement ont pu donner ainsi de l'intérêt à leurs récits, les deux premiers s'appuyant principalement sur les écrits des hommes de la gauche, M. A. Nettement employant davantage les papiers des hommes de la droite ; mais si, en ce qui touche aux renseignements, l'intérêt est presque égal, il convient de remarquer que, chez les trois auteurs, les idées sont différentes, et par conséquent la valeur des ouvrages est diverse aussi.

[1] Nettement, t. VIII, p. 740.
[2] *La Révolution du 24 février*, par M. Ch. Dunoyer, p. 196.
[3] *Le Second Empire et une nouvelle Restauration*, t. II, p. 142 et 169.

Digitized by Google

Les premiers volumes de M. Duvergier de Hauranne semblent écrits avec un calme d'esprit qui, malgré des opinions très-vives, le font atteindre sur plus d'un point à l'impartialité. Mais, à mesure que le récit se poursuit et se rapproche de la Révolution de 1830, le langage de l'auteur devient plus agressif contre la Restauration, plus partial pour les hommes de la gauche hostiles à la dynastie. Engagé très-vivement dans les luttes de ce temps, il semble avoir écrit plutôt avec ses impressions de jeunesse qu'avec la maturité de l'âge et cette expérience des hommes et des choses qui dictèrent à MM. Ch. Dunoyer, Prévost-Paradol, et à d'autres écrivains, des pages si honorables pour eux. Ainsi M. Duvergier de Hauranne repousse cette « opinion spécieuse, qui ne supporte pas l'examen, » dit-il, qu' « il eût été sage d'accepter l'abdication et de placer sur le trône le jeune héritier de la vieille dynastie. » Malgré tout son talent, l'auteur n'a pas l'esprit assez élevé pour reconnaître encore la cause des malheurs de notre pays.

L'ouvrage de M. de Vielcastel, arrivé seulement, avec son quatorzième volume, à l'année 1826, ne présentera pas, il faut l'espérer, le même contraste que celui de M. Duvergier de Hauranne entre son commencement et sa fin, et n'aura pas à encourir les mêmes reproches. Cependant, comme M. Duvergier, M. de Vielcastel est hostile à la droite, et favorable aux hommes de la gauche : tous deux sont pour le gouvernement de la Restauration des censeurs redoutables, toujours sévères, et souvent injustes. L'histoire, tenant compte des situations où se trouvèrent les hommes de ce temps, réformera dans les ouvrages de M. Duvergier de Hauranne et de M. de Vielcastel plus d'un jugement passionné.

L'ouvrage de M. Alfred Nettement est écrit avec talent, et l'on y rencontre toujours l'impartialité. Assurément M. Nettement est royaliste ; mais s'il constate les bienfaits de la Restauration, il ne dissimule aucune faute des princes ou des ministres ; les sources sont étudiées : en voyant le soin avec lequel les questions sont élucidées et la loyauté de la discussion, on reconnaît aisément un écrivain instruit, doué d'un jugement droit, et d'une âme profondement honnête. Nous n'hésitons donc pas, en raison de ces éminentes qualités, à assigner à l'ouvrage de M. Nettement la première place parmi les histoires de la Restauration.

Digitized by Google

A ces documents considérables, on peut joindre ceux déjà réunis dans les histoires de MM. Capefigue [1], Lubis [2], Vaulabelle [3], Lamartine [4], puis les écrits de plusieurs contemporains, les *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand, les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* de M. Guizot, les *Mémoires* de M. Portal, de M. Beugnot (ceux-ci n'ont pas été publiés en entier et la partie qui manque serait la plus intéressante), du duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, du duc de Raguse, etc. Il ne faut pas oublier les informations que des biographes de personnages éminents ont pu réunir, comme M. de Barante dans sa *Vie de Royer-Collard*, M. Henrion dans sa *Vie de Monseigneur Frayssinous*, enfin les renseignements consignés dans des ouvrages concernant des points spéciaux. Il est à croire qu'il reste peu de chose à apprendre sur la Restauration. On peut attendre avec curiosité les *Mémoires*, encore inconnus, de MM. de Talleyrand, Pasquier, etc., mais certainement ils ne modifieront pas l'impression générale qu'apporte l'étude consciencieuse des faits. Or, cette impression est bonne, et le gouvernement de la Restauration n'a rien à craindre du jugement de l'histoire éclairée, impartiale et sincère; ce jugement est déjà venu, et il se montrera chaque jour plus favorable.

La Restauration assura l'intégrité du territoire français, que les étrangers, amenés en France par l'ambition de Napoléon, avaient, dès 1815, formé le projet de mutiler.

La Restauration, à force d'économie et de sagesse, rétablit les finances de la France. Elle paya deux milliards cinq cents millions de frais, et dégréva notre dette de trente et un millions de rente, sans avoir élevé le budget au-delà de neuf cent cinquante millions. Comme le dit M. d'Audiffret, « la France était parvenue, en quelques années, de la profonde détresse où l'avait plongée les malheurs des guerres de l'Empire, au plus haut degré de la prospérité publique. »

La Restauration avait trouvé nos armées humiliées, notre puissance anéantie : en peu d'années, nous reformions une armée, et

[1] *Histoire de la Restauration*, 10 vol. in-8° (1831-33).
[2] *Histoire de la Restauration*, 6 vol. in-8° (1845-1849).
[3] *Histoire de la Restauration*, 7 vol. in-8° (1847-1854).
[4] *Histoire de la Restauration*, 8 vol. in-8° (1853).

Digitized by Google

nous reprenions en Europe notre ascendant. La diplomatie française, servie par les Richelieu, les Montmorency, les Chateaubriand, les La Ferronnays, les Villèle, les Polignac, se fit écouter. Nous fîmes la guerre d'Espagne; nous allâmes en Grèce arracher au despotisme des Turcs un peuple chrétien; et, en détruisant sur les côtes d'Alger une barbarie séculaire, nous jetâmes les fondements de cette colonie qui jusqu'ici est restée le dernier mais glorieux legs de la branche aînée des Bourbons.

Enfin la Restauration fonda en France la liberté politique, ce régime de libre discussion qui, pour s'établir définitivement, aurait dû rencontrer des esprits assez droits pour reconnaître les difficultés d'une situation sans précédent, assez justes et assez modérés pour pardonner à l'inexpérience. Au lieu de cela, on a poursuivi, « on poursuit encore, depuis 70 ans, comme illibéral, le pouvoir des Bourbons, a dit M. Ch. Dunoyer [1], et il n'a jamais été détruit que par l'influence et dans l'intérêt des passions révolutionnaires les plus égoïstes et les plus tyranniques. »

Si le gouvernement de la Restauration a pu obtenir ces résultats, conserver notre territoire, rétablir nos finances, fonder la liberté politique, c'est qu'il reposait sur le principe traditionnel et national qui a fait la France : de là lui venait sa force.

On pourra, si l'on veut, reprocher des fautes aux rois et aux ministres de ces quinze années; mais quelle que soit la part du blâme, celle de l'éloge restera toujours supérieure. Après avoir énuméré leurs services et compté leurs torts, on sera forcé d'avouer qu'ils furent provoqués sans cesse et attaqués sans merci par une opposition souvent inintelligente et déloyale [2]; on dira d'eux que, invariablement dévoués à la France, ils furent surtout profondément honnêtes.

Aussi, si l'on compare les humiliations et la détresse du commencement, en 1814 et 1815, aux gloires et à la prospérité de la fin en 1830, on se demande, avec un étonnement mêlé de tristesse, pourquoi ce gouvernement si véritablement réparateur est tombé. Libre à M. Th. Lavallée de voir, dans la chute de la

[1] *Le second Empire et une nouvelle Restauration*, t, II, p. 143.

[2] Lorsque, par exemple, l'opposition soutenait que le projet du gouvernement était de ramener la France à la dîme et aux institutions du moyen-âge. — Si elle le crut sincèrement, on ne peut trop s'étonner de la faiblesse d'esprits intelligents; si cette accusation était seulement une arme de guerre, comme tout semblerait l'indiquer, quel jugement faut-il porter?

Digitized by Google

Restauration, une justification providentielle de la Révolution.., une preuve que la France nouvelle ne peut être gouvernée par les Bourbons ! » L'histoire répond d'abord que la France a toujours pu être sauvée par eux ; ensuite que la Révolution n'ayant pu pardonner à la Restauration d'avoir ramené la paix, la Religion, l'autorité et la liberté, jura sa perte. La Révolution l'empêcha de renverser le monopole universitaire et de donner la liberté d'enseignement, qui se confond avec la liberté religieuse, cette première des libertés sociales ; elle lui conseilla de garder la centralisation et d'éloigner la liberté administrative, ce fondement premier de la liberté politique ; elle lui persuada ainsi de ne pas accomplir une partie du bien qu'elle aurait dû faire, et paralysa son effort. En présence de coupables attaques, plusieurs jugèrent l'autorité perdue, ou estimèrent la liberté compromise : il en résulta au sein de la nation une méprise déplorable. Le Roi Charles X, conduit par son entourage, ou l'écoutant trop, ne voulait voir dans la question engagée que ce qu'il nommait les droits de sa couronne, sans tenir compte des dispositions exprimées par les électeurs ; ainsi aveuglé sur l'opinion, le Roi publia les Ordonnances, sans se douter qu'il faisait un coup d'État, et qu'un coup d'État, pour réussir, a besoin d'être appuyé par la force. Les ennemis de la dynastie, de leur côté, profitèrent de cet aveuglement pour persuader à la France que la liberté était irrévocablement trahie. Les armes à la main, ils entraînèrent les membres de l'opposition au-delà des bornes où beaucoup d'entre eux auraient voulu s'arrêter ; et sous prétexte de sauver la liberté, ils firent appel à sa plus mortelle ennemie, la Révolution. Si le Roi et les ministres eurent des torts, leurs adversaires en eurent bien davantage, et l'histoire qui, après avoir examiné les faits, peut apprécier les intentions et sonder les consciences, devra, si elle se montre équitable, avoir de l'indulgence pour ceux qui défendirent alors si mal le pouvoir, et réserver ses sévérités pour les hommes qui attaquèrent à outrance ce pouvoir, dans l'espérance de le renverser.

L'homme cherche la vérité : sauf l'être pervers qui se plaît au mal, l'homme travaille à atteindre ce qu'il croit le bien ; seulement, la passion peut obscurcir son intelligence, dépraver son cœur, et l'empêcher de reconnaître la vérité ; alors tout un

Digitized by Google

peuple se précipite sur la pente qui mène aux abîmes. Le mouvement est d'autant plus rapide que ceux qui sont opposés au mal et défendent la vérité sont divisés sur les moyens de la servir. Les uns poursuivent le bien absolu, sans tenir compte du bien relatif, seul possible en politique : ils disent qu'à l'erreur totale il faut opposer la vérité totale, et volontiers, comme M. de Maistre, ils « voudraient, leur en coutât-il grand'chose, découvrir une vérité qui choquât le monde pour la lui dire à brûle-pourpoint. » Les autres croient, avec Lacordaire, que notre génération, affaiblie par quatre-vingts ans de luttes intestines, « ne demande que l'ébranlement d'une parole amie, d'une parole qui supplie plus qu'elle ne commande, qui épargne plus qu'elle ne frappe, qui entr'ouvre l'horizon plus qu'elle ne le déchire, qui traite enfin avec l'intelligence et lui ménage la lumière comme on ménage la vie à un être malade et tendrement aimé. » Voilà bien les motifs qui inspirent les deux lignes de conduite entre lesquelles les honnêtes gens sont divisés. En suivant l'une, on risque de tout perdre par trop de raideur ; en embrassant l'autre, on s'expose à tout compromettre par trop de faiblesse. Ne peut-on se montrer tout ensemble fort et modéré, ferme et conciliant, retenir les principes nécessaires et accorder des adoucissements aux malheurs du temps en donnant même quelque satisfaction aux susceptibilités de l'amour-propre ? La vérité ne peut-elle, sans être amoindrie et retenue captive, revêtir dans l'ordre politique, selon les temps et la disposition des esprits, des formes différentes, et se prêter à des applications diverses ? Sous la Restauration, on l'oublia trop souvent, et cet oubli, joint au profond antagonisme qui, depuis trente ans, divisait les classes de la société, et même les royalistes, a produit nos malheurs.

M. de Villèle a dit justement : « Les royalistes, sans le Roi, se perdent ; le Roi, sans les royalistes, se perd : » ce qui signifie, si nous comprenons bien ces paroles, que les royalistes doivent écouter le Roi pour être dirigés vers le bien et la vérité, que le Roi doit écouter les royalistes pour être éclairé sur le bien et la vérité [1]. Cette union du peuple avec son Roi, et du Roi avec son

[1] En 1643, un intendant du Languedoc, M. de Bosquet, disait à l'assemblée des États de cette province : « La royauté n'est qu'un composé illustre des soins du Roi pour le bien de ses sujets, et du respect des sujets pour la gloire de leur prince. »

Digitized by Google

peuple, n'a presque jamais eu lieu sous la Restauration. Tantôt le Roi, par l'organe de son ministère, dénonçait les royalistes comme des hommes dangereux, tantôt les royalistes accusaient les ministres du Roi d'être des hommes coupables. L'histoire de ces quinze années vient douloureusement démontrer la nécessité d'unir, d'associer la politique personnelle du Roi avec la politique collective des royalistes. Ce sera ici notre seule réflexion sur un sujet où les réflexions naissent d'elles-mêmes.

Aujourd'hui, comme sous la Restauration, agités par les mêmes passions, menacés des mêmes périls, nous sommes prêts encore, je le crains, à subir les mêmes entraînements, à opposer les mêmes résistances. Puisse l'étude consciencieuse des faits de cette époque éclairer nos esprits, fortifier nos cœurs, et nous permettre ainsi de servir un jour notre pays, selon ses besoins, pour le triomphe de la vérité[1] !

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] M. le comte de Chambord écrivait à Berryer, le 15 juillet 1848 : « Puissent le spectacle de ces calamités, et la crainte des maux qui menace l'avenir, ne point emporter les esprits loin des grands principes de justice et de liberté publique, qu'en ce temps plus que jamais les amis des peuples et des rois doivent défendre et maintenir. »

Digitized by Google

L'AUTEUR DE L'IMITATION

NOUVEL EXAMEN DE LA QUESTION D'APRÈS UN MANUSCRIT DE 1406.

On dispute depuis trois cents ans sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, sans qu'aucune opinion ait prévalu; on n'est pas plus d'accord sur le temps ni sur le pays où ce livre a été composé. Attribuée successivement à divers auteurs, l'*Imitation* se place entre le douzième et le seizième siècle, et tantôt en France, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie. On ne sait encore rien de certain sur l'origine d'un livre qui n'a pas suscité moins de controverse que d'admiration. Une recherche incessante de trois siècles n'a même rien appris de nouveau, depuis le jour où le pieux ouvrage, sorti du silence des cloîtres et répandu par l'imprimerie à de nombreux exemplaires, paraissait simultanément, vers la fin du quinzième siècle, à Augsbourg, à Cologne, à Nuremberg, à Paris, à Lyon, à Rouen, à Venise, sous les noms de saint Bernard, de Thomas de Kempen et de Gerson, auxquels s'ajouta ensuite celui de l'abbé Gersen.

Les éditions, en multipliant les diverses opinions, firent naître une discussion qui n'a pas cessé. Cependant, malgré de nombreux et solides travaux, la question en est demeurée au même point. Trois noms principaux restent en présence à titre presque égal. Aucun argument décisif ni pour l'un ni contre l'autre n'a été produit, bien qu'on puisse considérer le débat comme épuisé. Tout en effet a été dit. Plus de deux cents ouvrages ont paru sur ce sujet, les plus doctes écrivains se sont mêlés

Digitized by Google

au débat; aucun livre, on peut le dire, n'a été l'objet d'une plus longue et plus savante discussion [1].

Renfermée dans ses éléments actuels, la controverse est interminable. L'état présent de la question ne fournit aucun moyen certain de solution. Ni les éditions, ni les manuscrits connus, ni les témoignages des auteurs sur lesquels ont porté toutes les discussions, ne sauraient conduire à une conclusion définitive.

Les éditions, d'abord, ne sont que d'un secours accessoire, les premières ayant été faites sur les manuscrits. Dans l'ignorance du véritable auteur, chaque éditeur, d'après le manuscrit qu'il avait à sa disposition, ou même suivant sa propre opinion, attribuait l'*Imitation* soit à Gerson, soit à Thomas à Kempis, et imprimait le nom de l'un et de l'autre en tête de son livre. Ce n'était là qu'une indication toute personnelle et locale, contredite par le livre de l'éditeur voisin, qui avait un autre manuscrit, une autre opinion. Aucune tradition n'avait autorité; telle était même, dès le quinzième siècle, l'incertitude à l'égard de l'auteur du *De Imitatione Christi*, que les plus anciennes éditions présentent dans le même pays des divergences d'attribution [2].

Les mentions des manuscrits ne sont pas moins contradictoires; les plus anciens sont anonymes. On connaît aujourd'hui plus de cent manuscrits de l'*Imitation*, classés dans les principales bibliothèques de l'Europe, ou signalés chez des particuliers. Le premier en date est le manuscrit anonyme de Mœlk de 1421 [3]. Celui-ci ne peut rien apprendre, sinon que

[1] Pour la Bibliographie, voir : Barbier, *Dissertation sur soixante trad.franç. de l'Imitation de J.-Ch.* Paris, 1812, in-12 ; — Mgr Malou, *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de J.-Ch.* (p. 1-73). Paris et Tournai, 1858 ; — M. Tamizey de Larroque, *Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation de J.-Ch.* Paris, 1862. in-8° *(Introduct.)*; — le P. de Backer, *Essai bibliographique sur le De Imitat. Christi.* Liége, 1864, in-8°.

[2] Les éditions de Nuremberg et de Strasbourg, de 1487, portent le nom de Thomas à Kempis, tandis que l'édition d'Augsbourg de 1488, nonobstant l'édition *princeps* donnée par Zainer à Augsbourg même, sous le nom de Thomas à Kempis, porte celui de Gerson; de même, l'édition de Paris de 1489 mentionne Gerson, et une autre édition de Lyon de la même année a été imprimée sous le nom de Thomas à Kempis; deux autres éditions de Paris, de 1493. 1496, malgré les précédentes, attribuent également l'*Imitation* au frère Thomas à Kempis.

[3] On a quelquefois cité comme antérieur le ms. connu sous le nom de *Codex Leodicensis*, appartenant au monastère de Saint-Jacques et Saint-André près de Liége et portant la date de 1417. C'est faute de l'avoir bien examiné. *Codex Leodicensis*

Digitized by Google

l'*Imitation*, quelqu'en soit l'auteur, était déjà repandue alors jusque dans la Basse-Autriche. A cette date, Gerson et Thomas à Kempis auraient pu l'un et l'autre avoir composé le célèbre traité; l'âge seul du manuscrit ne saurait rien prouver ni pour ni contre l'un des deux.

Il n'en est pas de même de quatre ou cinq autres manuscrits réputés antérieurs, lesquels termineraient la controverse entre les deux plus célèbres prétendants, en les excluant tous les deux, si le jugement des habiles paléographes qui les ont estimés, antérieurs au quinzième siècle, valait une date; mais leur opinion a été contredite par d'autres, en sorte que l'âge même de ces manuscrits non datés est une nouvelle difficulté dans le débat, une cause nouvelle de division. Cela suffit pour tout laisser en question [1].

Quant aux témoignages des auteurs contemporains de Gerson et de Thomas à Kempis, il n'en existe pas pour le premier durant

est un recueil de pieux opuscules contenant entre autres le 4e livre de l'*Imitation*. Après plusieurs traités, on lit, au bas du verso du feuillet 47, ces mots : *Anno Domini MCCCCXVII quindecimâ die mensis octobris indutus fui habitum ordinis Sancti-Benedicti in monasterio ædificato in honore sanctorum Apostolorum Jacobi et Andreæ;* puis commence au feuillet 48 le 4e livre de l'*Imitation* sous ce titre : *Incipit devotum exercitium de sacramento Eucharistiæ*. On a conclu de ce rapprochement qu'il y avait un ms. de l'*Imitation* de 1417; mais, outre que la date exprimée au feuillet 47 se rapporte seulement à ce qui précède et peut n'être que la copie d'une mention faite antérieurement sur un autre ms., cette note, où la date de 1417 est contenue, est d'une écriture postérieure au recueil.

[1] Les plus célèbres de ces mss. sont : 1° Le ms. d'Arone (aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Turin), qui a ouvert une nouvelle opinion en faveur de l'abbé Jean Gersen, jugé du XIVe siècle dans l'enquête particulière du 28 juillet 1687, par Du Cange, Baluze, Launoy, Le Cointe, Cotelier, etc. (voir le procès-verbal dans le ms. lat. 12434 de la Bibl. nat. de Paris, p. 73). Ces savants souscrivirent à ce jugement : *non videtur inferior annis trecentis;* — 2° Le ms. de Grandmont (appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque nat. de Paris où il est coté sous le n° 13596) : Mabillon en a donné un *fac-simile* dans son traité de diplomatique comme spécimen de l'écriture du XIVe siècle *(De re Diplomat.*, t. XV, p. 372-3, éd. 1709); — 3° Le ms. dit de Thévenot, du nom de son possesseur (aujourd'hui à la Bibl. nat. de Paris, sous le n° 3591). Les savants cités plus haut l'ont estimé voisin du XIIIe siècle : *ad quadringentos annos accedere videtur;* Mabillon, en réservant son opinion sur ce point, a donné le *fac-simile* de ce ms. à côté de celui de Grandmont comme *specimen* de l'écriture du XIVe siècle *(De re Dipl., id.)* Le *Codex Thevenotianus* porte cette mention dans le catalogue de la Bibl. : *Decimo quarto seculo exaratus videtur.* MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, universellement regardés comme les maîtres actuels de la paléographie, ont bien voulu me donner leur opinion sur ce ms. qu'ils estiment pouvoir être du XIVe siècle; mais les Gersonites et les Kempistes n'admettent pas plus l'antiquité de ce ms. que des autres. Les deux premiers contiennent les 4 livres de l'*Imitation*; ce dernier ne contient que le 1er livre.

Digitized by Google

tout le XVIe siècle, et ceux que l'on cite en faveur du second sont justement suspects. Aucun écrivain de ce temps ne fait non plus mention de l'abbé Jean Gersen, qu'on dit antérieur de deux siècles aux autres.

Enfin, les arguments intrinsèques tirés du texte, également produits en faveur des trois prétendants, n'ont servi qu'à maintenir les droits de chacun d'eux dans l'opinion de leurs adeptes. L'*Imitation* ne contient pas en elle-même le secret de son auteur ; si elle fournit d'utiles présomptions, elle ne peut donner des preuves positives.

Les trois opinions restées en présence rendraient donc le débat interminable, si un document nouveau ne venait figurer à ce grand procès, et, sans apporter, il est vrai, le nom inconnu du véritable auteur, témoigner au moins contre Gerson et Thomas à Kempis.

Ce document est un manuscrit à date certaine, plus ancien que les autres.

I

Le manuscrit dont il va être question paraît pour la première fois dans la discussion de l'auteur de l'*Imitation*. Soit qu'on ne le connût point auparavant, soit qu'on n'ait pas songé à tirer parti des indications qu'il renferme, il n'a jamais été cité nulle part. On peut dire aujourd'hui qu'il est, dans la controverse, le plus précieux des manuscrits connus de l'*Imitation*.

Acquis en 1869 par le conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque impériale de Paris, il a été l'objet d'une première étude de M. Henri Delaborde, à propos des deux curieuses gravures en criblé qu'il contient, lesquelles sont tirées directement sur les feuillets et se trouvent ainsi par l'âge même du manuscrit les plus anciennes connues [1]. Le premier, il a cru pouvoir assigner la date du manuscrit à 1406. Depuis, ce manuscrit, signalé à l'attention par la notice de M. Delaborde, n'a été examiné par personne. Il mérite d'être étudié de nouveau, au point de vue spécial de l'auteur de l'*Imitation*.

[1] Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1er mars 1869. — Le ms. est au Cabinet des Estampes, coté E a 2, Réserve.

Digitized by Google

D'abord, quoique l'âge en soit suffisamment établi par les remarques du premier examinateur, il ne sera pas inutile de fournir un supplément de preuves, soit en insistant sur les raisons qu'il a indiquées, soit même en en présentant de nouvelles.

Ce nouveau manuscrit, où les premiers et les derniers feuillets paraissent manquer, n'est pas positivement daté par une de ces mentions très-communes au commencement et à la fin des manuscrits, surtout dans l'*explicit*; mais il porte la date de 1406 d'une manière plus certaine encore.

Presque en tête du manuscrit, qui est un recueil de prières et de pieux opuscules à l'usage d'une communauté religieuse, se trouve, à la suite d'une table astronomique, un calendrier ecclésiastique antérieur à la réforme grégorienne, donnant, d'après le vieux calendrier de l'Église fait au temps du concile de Nicée, le Nombre d'or, le Cycle solaire et la Lettre dominicale, pour la recherche des Fêtes mobiles. C'est encore l'usage aujourd'hui de placer au commencement des bréviaires et des livres d'office un calendrier semblable. De nos jours, comme autrefois, cette table des Fêtes mobiles commence à l'année dans laquelle le livre est imprimé et elle comprend une période de 18, 20, 25 ans, relativement courte. Ces calendriers placés en tête des livres sont essentiellement contemporains. La première année qu'ils indiquent est, aussi bien dans les manuscrits que dans les imprimés, l'année de leur transcription ou de leur édition, ou tout au plus tard, l'année suivante, afin que l'usage du calendrier commence tout de suite pour les possesseurs du livre. Il n'y a point de doute que le calendrier dont il s'agit n'ait été fait pour le recueil même et pour les contemporains du copiste qui devaient s'en servir. Ce caractère d'utilité ressort d'ailleurs de plusieurs mentions particulières montrant que le calendrier et le recueil sont bien du même temps et ne font qu'un. Le copiste, moine ou chanoine régulier, travaillait pour ses frères; le calendrier qu'il transcrivait était bien à leur usage, puisqu'il leur indiquait la manière de le consulter. Ce point va être établi.

Voici, du reste, pour la commodité de la démonstration, figurée exactement la disposition du calendrier ecclésiastique, avec les notes du copiste.

Digitized by Google

AUREUS NUMERUS.	CICLUS SOLARIS.	LITTERA DOMINIC.	BISSEXTILIS	AUREUS NUMERUS.	TABULA INTERFALLI.							CONCURRENTES
15	10	b			0	1	2	3	4	5	6	
16	11	a										
17	12	g			A	B	C	D	E	F	G	
18	13	F	E									
19	14	d		1	8	8	8	8	7	7	7	*Item numerus stans in directo aurei numeri sub littera dominicali hujus anni est interfallum.*
1	15	c		2	6	6	6	6	6	6	6	
2	16	b		3	9	9	9	9	9	8	8	
3	17	a	G	4	8	7	7	7	7	7	7	
4	18	f		5	6	6	6	6	5	5	5	
5	19	e		6	9	9	8	8	8	8	8	
6	20	d		7	7	7	7	7	7	6	6	
7	21	c	B	8	10	10	10	9	9	9	9	
8	22	a		9	8	8	8	8	8	8	7	
9	23	g		10	7	7	6	6	6	6	6	
10	24	f		11	9	9	9	9	9	9	9	
11	25	e	D	12	8	8	8	7	7	7	7	
12	26	c		13	6	6	6	6	6	6	5	
13	27	b		14	9	9	9	9	8	8	8	
14	28	a		15	7	7	7	7	7	7	7	
15	1	g	F	16	6	6	6	5	5	5	5	
16	2	e		17	9	8	8	8	8	8	8	
17	3	d		18	7	7	7	7	6	6	6	
	4	c		19	10	10	9	9	9	9	9	
	5	b	A									
	6	g										
	7	F										
	8	e										
	9	d	C									

Subtrahe ab annis Domini 1400 et residuum numera in tabula cujus utilitatem vis habere, et in quo numero stant anni Domini ille est numerus quesitus. Ubi ponuntur due littere ibi est annus bisextilis. et littera stans ad sinistram durat usque ad festum Petri, sed secunda ad dexteram ponitur per totum annum et cum secunda debemus invenire festa mobilia.

Ce calendrier, comme on le voit, ne marque pas les années. Néanmoins, par les seules indications qu'il fournit, il serait facile de trouver immédiatement l'année de sa confection et par conséquent la date du manuscrit, s'il n'y avait dans la disposition des lignes une erreur évidente qui demande quelques explications. Mais on trouve en note d'autres données, à l'aide desquelles on peut compléter sûrement les indications du calendrier.

La note dit : « Retranche aux années du Seigneur 1400 et compte le surplus dans la table dont tu veux te servir; le nom-

Digitized by Google

bre correspondant à chacune des années du Seigneur (ainsi comptées depuis 1400) est le Nombre d'or cherché. »

Ainsi, d'après la note, le calendrier est fait pour les années qui suivent 1400; le Nombre d'or inscrit sur chaque ligne du tableau est pour chacune des années suivantes. Cette note était nécessaire; les années ne figurant pas au tableau, il fallait avertir que le calendrier partait de 1401.

En commençant son tableau, le copiste a inscrit d'abord le Nombre d'or de l'année courante, 1406, auquel les autres indications étaient subordonnées; pour cela, ayant fait abstraction de 1400, il a compté selon sa méthode les années suivantes, 1, 2, 3, 4, 5, laissant en blanc autant de lignes, et, arrivé à la sixième, il a inscrit le Nombre d'or de l'année courante, *1;* puis il a continué la série des Nombres d'or, et composé ensuite toute la portion de droite de son tableau, qui est la *tabula interfalli.*

Ce qui prouve bien qu'il a procédé ainsi, c'est la note mise sur le côté : « *Item*, le nombre placé en regard du Nombre d'or sous la Lettre Dominicale est l'*interfallum* de cette année [1]. » D'où il résulte certainement qu'après avoir inscrit le Nombre d'or de l'année courante, il a opéré sur la droite, mettant en regard de ce nombre et sous chacune des Lettres Dominicales majuscules les nombres 8, 8, 8, 8, 7, 7, 7, — 6, 6, 6, 6, 6, 6, 6, — et ainsi de suite (voir le tableau).

La première année après l'an 1400 ayant pour Nombre d'or *1* est 1406. Donc le manuscrit copié cette année est de 1406.

Mais si l'on considère les autres indications de la table, à gauche du Nombre d'or, elles ne concordent pas avec cette donnée. Ainsi, en l'an 1406, qui a pour nombre d'or *1*, la Lettre Dominicale n'est pas *b*, ni le Cycle solaire *14*. C'est en cela que consiste l'erreur matérielle du tableau. Par inattention, le copiste a transcrit une ligne trop bas la Lettre Dominicale et le Cycle solaire correspondant au Nombre d'or *1*. Ce *lapsus calami* est facile à expliquer, car, tandis que le copiste n'a inscrit le

[1] Le mot *interfallum* ici employé est un vieux terme technique dont, avec l'aide de personnes compétentes, je n'ai pu déterminer la signification exacte. Il ne se trouve pas dans le Glossaire de Du Cange; je l'ai cherché inutilement dans le *De doctrinâ temporum* du P. Petau, qui contient plusieurs traités d'anciens computistes. D'après le supplément au Glossaire de Diefenbach, *interfallum* serait un synonyme allemand d'*intervallum*, mais on n'en voit pas le sens précis. Il s'agit dans cette table d'un intervalle, d'une période quelconque servant sans doute à la détermination des fêtes mobiles, — mais cela importe peu à notre objet.

Digitized by Google

Nombre d'or qu'à la sixième ligne, en laissant cinq lignes en blanc pour les cinq années depuis 1400, voulant au contraire donner la Lettre Dominicale et le Cycle solaire à partir de 1400, il en a commencé par mégarde la transcription à la seconde ligne seulement, et sans doute à cause du titre perpendiculaire de chaque colonne qui s'appuie dans le manuscrit sur la première ligne. S'étant ainsi trompé au point de départ, il a continué jusqu'à la fin ; mais remarquant ensuite son erreur, il a recommencé à copier dans une colonne supplémentaire la série des Nombres d'or en regard du Cycle solaire et de la Lettre Dominicale, s'arrêtant avant la fin parce que la correction était suffisamment indiquée. Cela explique la présence de deux colonnes pour le Nombre d'or.

L'examen attentif du tableau confirme ces explications. On voit très-bien que le tableau dont la disposition est figurée ici a été d'abord tracé légèrement à la règle dans le manuscrit, quoique ensuite repassé, à certaines places, d'un trait plus fort et incorrect; les lignes perpendiculaires et horizontales qui le composent sont droites et régulières. Seule, la colonne supplémentaire de gauche, où est inscrit en double le Nombre d'or, a été faite grossièrement à la main. Cela prouve évidemment qu'elle ne faisait point partie du tableau tracé en premier lieu par le scribe, et qu'elle n'a été ajoutée que pour la transcription du Nombre d'or corrigé. Un petit détail achève de rendre compte de cette opération. Le copiste, par suite de son erreur matérielle, était en train de retranscrire la série des Nombres d'or, lorsque les chiffres 14, 15, 16, 17 se trouvèrent par accident effacés, comme on le voit dans le manuscrit; il essaya d'abord de reformer le trait des chiffres sur les bavures d'encre; puis craignant qu'ils ne fussent pas assez visibles, il commença de refaire tout au bord du feuillet, en face du nombre 14 le chiffre 4; mais, s'étant ravisé, et pour éviter une plus grande confusion ou un travail inutile, il s'en tint là, laissant inachevée, aux nombres 14, 15, 16, 17, effacés par malheur, la série des Nombres d'or transcrits pour la seconde fois.

Ces diverses remarques rendent la correction évidente. Il est donc certain que le copiste, s'étant trompé, a réparé son erreur de la manière que nous venons de voir, et qu'il faut prendre pour Nombre d'or exact celui qu'il a copié en second lieu. A l'aide de cette correction, les trois premières colonnes de gauche du tableau

Digitized by Google

donnent exactement le Nombre d'or, le Cycle solaire et la Lettre dominicale pour chacune des années qui suivent 1400. Mais d'autre part, pour faire correspondre cette partie du tableau avec l'autre, il faut la relever d'une ligne, de manière que le Nombre d'or corrigé vienne avec le Cycle solaire et la Lettre dominicale en regard du premier Nombre d'or inscrit. On a ainsi sur la même ligne le Nombre d'or corrigé *1*, puis le Cycle solaire *15*, puis la Lettre dominicale *c*, enfin le premier Nombre d'or inscrit *1*. En consultant la table chronologique de l'*Art de vérifier les dates*, on trouve en effet que cette combinaison de lettre et de nombres est propre à 1406, année du manuscrit.

Il importe de remarquer que l'erreur commise par le copiste dans la transcription de ce calendrier est tout-à-fait insignifiante. Il dit assez clairement, en note, qu'il ne faut compter les années dans son calendrier qu'à partir de 1401 et qu'on y trouvera le Nombre d'or de chacune des années suivantes; mais comme il n'a commencé à donner le Nombre d'or que depuis 1406, il est évident que le manuscrit est de cette date.

Ce qui achève de démontrer l'erreur, c'est que tout autre supputation est impossible. Sans la correction proposée, on est obligé ou de remonter à 1349 ou de descendre à 1881, d'après le comput de l'ancien calendrier Julien en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle, pour retrouver la combinaison du Nombre d'or, de la Lettre dominicale et du Cycle solaire indiquée à la première ligne du tableau; mais ni l'une ni l'autre de ces dates n'est évidemment admissible.

Du reste, le manuscrit offre en d'autres endroits la contre-épreuve de l'authenticité de la date fournie par le calendrier ecclésiastique.

A la suite d'un calendrier astronomique très-complet pour les douze mois de l'année, on trouve au feuillet 10 des explications et des calculs à l'usage de ceux qui voudront le consulter. Ces notes montrent de nouveau le caractère d'utilité immédiate du calendrier fait pour ceux qui devaient se servir du recueil.

Le copiste dit d'abord :

« Si l'on veut savoir par ce calendrier à quel jour, à quelle heure et à quelle partie de l'heure aura lieu la nouvelle lune d'un mois quelconque, il faut connaître d'abord le Nombre d'or de l'année dans laquelle on veut trouver les indications ci-dessus. Après l'avoir trouvé à la première colonne de la table des mois, on aura en regard, à la colonne suivante, le

Digitized by Google

jour du mois où arrivera la nouvelle lune et à la suite les heures, les minutes, etc. [1] »

Ces explications, comme on le voit, sont toutes pratiques et faites spécialement pour le calendrier transcrit par le copiste du manuscrit. Les suivantes fournissent en outre des dates précises qui vérifient les données du calendrier ecclésiastique :

« Si tu veux connaître le temps de l'opposition du soleil et de la lune et celui de la pleine lune, suppute le précédent almanach à partir du jour de la nouvelle lune inclusivement, en descendant 15 jours de suite, et le jour où finit le Nombre d'or sera le jour même de l'opposition. Et si aux heures de la nouvelle lune tu ajoutes 18 heures, alors viendront les heures de la pleine lune. Si, à partir du jour de la nouvelle lune, tu comptes 8 jours, tu auras le premier quartier; et si tu comptes le même nombre à partir du jour de l'opposition, tu auras le temps du second quartier.

« Maintenant, si tu veux savoir dans quel signe se trouve le soleil au temps de la nouvelle lune ou de la pleine lune (le latin ne donne pas pour le reste de la phrase un sens intelligible; il y a évidemment une faute de

[1] Si quis per hoc Kalendarium scire voluerit quâ die et quâ horâ et in quâ parte hore novilunium cujuslibet mensis instabit, sciat primò quis sit aureus Numerus illius anni in quo predicta scire voluerit. Et ubi ipsum invenies in primâ lineâ tabulæ mensium, in directo ipsius in sequenti lineâ habebis diem mensis in quâ fiet novilium et continuò horas et minuta horarum..... »

« Si oppositionem solis et lune scire volueris et plenilunium, tunc precedentes canones a die novilunii computa inclusivè, 15 dies continuò descendendo; et in quo die finitur numerus, in eodem erit oppositio. Et si ad horas novilunii addideris 18 horas, venient tunc hore plenilunii. Si a die novilunii octo numerabis dies, veniet tunc quadra prima. Si autem a die oppositionis computaveris hoc idem, habebis tempus secunde quadre. Si autem vis scire in quo signo sit sol tempore novilunii vel plenilunii, tunc vide in quo signo quotu gradu signi sit sol tempore novilunii vel plenilunii, in eodem erunt predicta. Si vis scire horas diei et noctis, tunc horas meridiei depone a 24 horis et residuum dupla et habebis horas diei; quas si subtraheris a 24, venient tunc hore noctis. Item quoque inventio novilunii, secundùm practicam illius kalendarii, sinè aliquâ subtractione horarum durat per 19 annorum initium (*lapsus calami* pour *spatium*), anno Domini 1394 currente. Post elapsum 19 annorum *quod erit anno Domino 1413 currente*, hore conjunctionis cum suis minutis hic iterùm non erunt pristine hore conjunctionis.

ANNI.	HORE.	MINUTA.
1394	0	0
1413	7	24
1432	14	52
1451	22	22
1470	5	48

« Si igitur scire volueris horas et eorum minuta, tunc scias annos a Nativitate Christi, quos quere in scripta tabulâ que vocatur tabula continuationis conjunctionum; et minuta et horas, que stant ex directo annorum, subtrahe ab horis et minutis in hoc kalendario compositis.

« Si autem contigit quòd minuta a minutis subtrahere non potes, tunc ab horis recipe unam horam et illam resolve in 60 minuta et tunc subtrahe. Item si horas ab horis subtrahere non potes, recipe diem conjunctionis et resolve eam in 24 horas

Digitized by Google

copie). Si tu veux connaître les heures du jour et de la nuit, retranche de 24 heures les heures du méridien et double le reste et tu obtiendras les heures du jour, et en retranchant celles-ci de 24, les heures de la nuit.

« La recherche de la nouvelle lune, d'après la pratique de ce calendrier, dure pendant une période de 19 ans sans aucune soustraction d'heures, à partir de l'an du Seigneur 1394 courant. Après l'accomplissement des 19 ans *qui aura lieu l'an du Seigneur 1413 courant*, les heures de la conjonction ne seront plus ici les mêmes que les précédentes heures de conjonction.

ANNI.	HORE.	MINUTA.
1394	0	0
1413	7	24
1432	14	52
1451	22	22
1470	5	48

« Si donc tu veux connaître les heures et les minutes, connais d'abord les années depuis Jésus-Christ, en les cherchant dans la table appelée table de la succession des conjonctions, et les minutes et les heures qui figurent en regard des années, soustrais-les des heures et des minutes placées dans ce calendrier. Mais s'il arrive que tu ne puisses retrancher les minutes des minutes, prends une heure aux heures et réduis-là en 60 minutes et fais ensuite la soustraction. De même, si tu ne peux retrancher les heures des heures, prends le jour de la conjonction et réduis-le en 24 heures, et soustrais alors en toute certitude les heures avec leurs minutes. Par exemple, depuis l'an du Seigneur 1394 courant, on ne pourra rien retrancher des minutes *jusqu'à ce que soit échu l'an 1415 non accompli;* alors on retranchera 7 heures et 24 minutes des heures et des minutes trouvées ici, et le résultat de la soustraction dure jusqu'à l'an du Seigneur 1432 non accompli. Ainsi, avec une petite table, on continuera du commencement à la fin pendant près de 100 ans et même au-delà si l'on veut. »

Ces explications techniques sont pour nous plus ou moins claires; elles devaient l'être tout-à-fait pour le lecteur d'alors, accoutumé à des calendriers de ce genre. En tout cas, il ressort de ces divers calculs sur les phases lunaires une preuve incontestable de l'âge du manuscrit. Celui-ci appartient certainement à une des années comprises entre 1394 et 1413. Par deux fois le copiste le dit très-clairement : *La recherche de la nouvelle lune d'après la pratique de ce calendrier dure pendant une période de 19 ans sans aucune soustraction d'heures à partir*

et subtrahe tunc horas cum suis minutis certissimè. Verbi gratiâ, anno Domini 1394 currente, nihil subtrahetur e minutis *donec elabentur 1415 anni incompleti.* Tunc 7 hore et 24 minuta ab horis et minutis hic inventis subtrahentur et in subtracto durat usquè ad annos Domini 1432 incompletos. Ità cum parvâ tabulâ a principio usquè in finem ferè ad 100 annos et, si alicui placebit, ulteriùs continuabitur. »

Digitized by Google

de l'an du Seigneur 1394 courant. Après l'accomplissement des 19 années qui aura lieu l'an du Seigneur 1413 courant, les heures de la conjonction ne seront plus ici les mêmes que les précédentes heures de conjonction.

L'emploi de ces deux futurs indique évidemment que l'an 1413 appartient à l'avenir. Au moment où le copiste dresse sa table et en donne l'explication, la première période de 19 ans, de 1394 à 1413, dure encore et durera même encore quelques années. Un peu plus loin, il dit également à l'appui de ses explications : *Par exemple, depuis l'an du Seigneur 1394 courant, on ne pourra rien retrancher des minutes jusqu'à ce que soit échu l'an 1413 non accompli.*

En résumé, nous trouvons d'une part, dans le calendrier ecclésiastique, la date de 1406 fournie par la concordance du Nombre d'or, du Cycle solaire et de la Lettre dominicale, exclusivement propre à cette année ; de l'autre, nous voyons, d'après les dates positives du calendrier astronomique, que l'âge du manuscrit correspond à une des années comprises dans la période de 1394 à 1413. Donc, avec ces deux données, concordantes on peut conclure en toute certitude que le manuscrit est de 1406.

Rien d'ailleurs dans tout le manuscrit,ne contredit ce résultat.

Parmi les nombreux extraits dont se compose le volumineux recueil, il n'en est aucun qui soit d'un ouvrage postérieur à 1406; tous les auteurs cités précèdent cette date. A côté des anciens noms d'Augustin, de Chrysostome, de Basile, de Jérôme, de Grégoire, de Bonaventure, de Bède, de Jean Climaque, de Bernard, qui reviennent fréquemment, on trouve les noms plus modernes de Hugues et de Bernard de Saint-Victor, de Guy le chartreux, d'Ubertin de Casal et même de Gerson, auxquels le transcripteur d'un recueil postérieur à 1406 aurait eu l'occasion d'ajouter d'autres noms plus récents encore et tout à fait contemporains de lui. Or, il n'est pas une seule des nombreuses citations du manuscrit qui se rapporte à un ouvrage de date subséquente.

Le seul nom de Gerson pourrait faire objection. Trois fois il est cité avec le titre de chancelier de l'Université de Paris [1]. Les deux premières citations se trouvent dans l'opuscule *de Arte mo-*

[1] On ne s'accorde pas sur l'année où Gerson fut promu à la dignité de grand-chancelier de Notre-Dame ; les uns disent en 1392, d'autres en 1393 ou 1395. L'opinion des derniers paraît la plus probable.

Digitized by Google

riendi, qui commence au feuillet 43 et finit au feuillet 53 du recueil[1]; la troisième au feuillet 124[2].

Ces trois citations appartiennent à un même opuscule de Gerson dont le titre complet est : *Opusculum tripartitum de preceptis, confessione et arte moriendi*, d'après un manuscrit de ses œuvres de 1423[3]. On ne connaît pas l'année de la publication de cet écrit[4]. Un des historiens modernes de Gerson, qui s'est livré aux recherches les plus consciencieuses, M. Thomassy, en parlant des livres d'instruction populaire du célèbre chancelier, l'*A B C des simples gens*, le *Miroir de l'âme parlant des dix commandements*, la *Science de bien mourir*, l'*Examen de conscience*, dit « que ces petits traités dûrent être composés peu après son retour de Bruges ou vers 1404, époque où il publia son œuvre *tripartite*[5]. »

M. Thomassy ne dit pas sur quels documents il s'appuie pour fixer cette dernière date, qui d'ailleurs se concilie bien avec celle de notre manuscrit. Les trois derniers opuscules dont il est question ne sont que la version française de l'*Opus tripartitum* qui les réunit tous trois; ils furent, au témoignage même de Gerson, composés avant l'*A B C des simples gens*.

« Entendez-vous, petits enfants, fils et filles et autres gens simples, je vous escripray en françois votre A B C qui contient plusieurs points de notre réligion chrétienne. — Et quant à plus sçavoir, je vous renvoie à l'*Exemplaire des petits enfants* et au *Miroir de l'âme parlant des dix commandements* et à la *Science de bien mourir* et à l'*Examen de conscience* et à aultres tels petits traitiez. »

Soit que l'*Œuvre tripartite* ait été composée en français et traduite en latin, soit que l'*Opus tripartitum* ait préexisté

[1] « Porrò cùm interrogaciones predicte solum personis religiosis atquè devotis competere atque sufficientes videantur, debent tamen omnes christiani seu regulares, secundùm istum modum sequentem, *secundùm cancellarium parisiensem*, informari de statu suo et salute in agone cercius. Primo... etc. — Undè secundùm *cancellarium parisiensem* sæpè per talem... »

[2] « Item *Cancellarius Parisiensis Johannes de Gersona* in tripartito suo inter cetera sic dicit... »

[3] Voir *Collectanea Gersoniana*, par Jehan Spencer Smith, Caen. 1842, p. 5.

[4] Il n'y a aucun renseignement à ce sujet ni dans les *Gersoniana* de l'édition d'Ellies du Pin, ni dans la *Biblioth. eccl.* du P. Lelong, ni dans dom Ceillier, ni dans l'historien de Gerson, le P. l'Ecuy.

[5] *Jean Gerson*, par Thomassy. Paris, 1842, in-12. Tous ces petits traités français étaient inédits avant que M. Thomassy ne les publiât d'après le ms. 7867 de la Bibl. nat. de Paris.

Digitized by Google

aux trois opuscules français, on peut conjecturer vraisemblablement que tous ces petits traités, original et traduction, se groupent autour de l'année 1400, un peu avant ou un peu après. A cette époque, Gerson écrivait de Bruges de quelle manière il pensait qu'on dût instruire le peuple :

« C'est, disait-il, au moyen de livres religieux, élémentaires, à l'exemple du petit traité que la Faculté de médecine de Paris avait autrefois publié pour faire connaître à chacun les contagions qui régnaient alors. De même les nouveaux traités devaient mettre la foi et la morale chrétienne à la portée des simples gens, auxquels le clergé n'adressait jamais que de rares et mauvaises instructions [1]. »

Gerson était alors tout rempli de l'idée de ces petits écrits populaires ; la lettre qu'il écrivait de Bruges en 1400 ou 1401 s'applique très-bien à l'*Opus tripartitum*, traité sommaire sur les commandements de Dieu, la confession et l'art de bien mourir, composé, ainsi que le dit Gerson lui-même, à l'usage des curés les moins instruits, pour l'enseignement du simple peuple [2]. Sa lettre dédicatoire montre bien que s'il le jugeait utile et bon à être répandu dans le peuple, il ne lui reconnaissait pas d'autre valeur que celle d'un petit catéchisme. Ce n'est en réalité qu'un formulaire court et substantiel, d'un usage commode [3].

Il est vrai que ce petit livre tout pratique eut tout de suite une grande vogue. Répandu en France par de nombreuses copies manuscrites, il le fut davantage par l'imprimerie qui s'en empara dès son origine ; mais cela ne lui donne pas d'autre importance que celle de l'utilité qu'il avait alors [4]. On ne doit

[1] *Op. Gers.*, t. I, col. 124. Éd. du Pin.

[2] Dans l'édition in-f° d'Ellies du Pin, il tient 23 pages, de 427 à 450 (tome I).

[3] Voici comment Gerson en parle lui-même « Et quoniam multa sunt ex simplicibus quibus non prædicatur verbum aut non totaliter prædicatur quod ad præfatam scientiam deveniant, agente hoc vel ignorantiâ vel negligentia prædicantium, commodum fore existimavi si velut in tabulâ quàdam tenorem nostræ legis et suorum præceptorum rememorationem sententioso compendio depingerem, aut velut in brevi speculo cernentibus objicerem, quatenùs *ipsi haberent curati minus instructi* aliquod solidum et aptum quod in toto vel per partes diebus dominicis et festivis legere possint suis plebibus, ut scirent et intelligerent ad quid et propter quid et a quo factæ sunt ; quid insuper credere, quod agere et quid omittere divinâ lege tenentur et quemadmodum a peccato resurgere. » (Epist. ad quend. episc. sup. opusc. plebibus publicando. *Op. Gers.*, t. I, col. 426.)

[4] Il y en a une édition d'Ulric Zell antérieure à 1470, imprimée à Cologne, ainsi intitulée : *Incipit opusculum tripartitum de præceptis dialogi, de confessione et de arte moriendi.*

Digitized by Google

pas s'étonner d'en trouver des citations dans notre manuscrit allemand de 1406.

Les relations de Gerson avec Bruges, où il demeura de 1400 à 1402, lors de sa prise en possession du bénéfice de Saint-Donat, lui fournissaient un prompt moyen de répandre ses écrits en Flandre et en Allemagne. Le succès immédiat de l'*Opus tripartitum* et l'autorité du chancelier de l'Université de Paris contribuèrent à la rapide propagation des copies de ce traité dans les pays voisins de France [1].

Les indications historiques disséminées dans le recueil ne fournissent pas non plus une seule objection. A la page 53 (et suiv.), on trouve une liste des indulgences attachées par les Papes à la récitation de certaines prières. Les Papes nommés sont d'abord : Urbain IV, Jean XXII, Clément V, l'un du XIIIe, les deux autres du XIVe siècle. Un peu plus loin, cinq autres Papes sont simplement désignés sous le nom d'Innocent, de Clément, d'Eugène, de Benoît et de Boniface. Il n'y a pas de difficulté pour les deux premiers, puisqu'il est fait mention d'eux à propos d'un concile de Lyon qui confirme les indulgences accordées par ces Papes, lequel concile ne peut être au plus tard que le dernier, tenu en 1274. Quant aux trois autres, ils ne donnent pas lieu à plus de difficulté. D'abord, il n'y a point eu de Boniface après Boniface IX, qui mourut en 1404, et celui dont il est question ici serait plutôt Boniface VIII qui, durant son pontificat, accorda de nombreuses indulgences. Le dernier Benoît, avant Benoît XIII qui régna au XVIIIe siècle, est Benoît XII, mort en 1342, car on ne peut compter l'anti-pape Benoît XIII. Entre Eugène III et Eugène IV, mort en 1447, le choix non plus ne saurait être douteux. L'histoire ecclésiastique ne dit pas que ce dernier Pape, dont le pontificat fut très-agité et l'autorité contestée par le concile de Bâle, ait enrichi le trésor de l'Église d'indulgences comme le fit Eugène III, le pieux disciple de saint Bernard. Quant au Pape dont il est fait mention pour l'indulgence accordée à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement chez les malades, ce ne peut être qu'Urbain VI qui établit

[1] Ellies du Pin a mis cette note en tête de l'opuscule : « Hoc opus tanti fecère Gallicani episcopi ut synodis suis ipsum elegerint ad institutionem tum presbyterorum tum fidelium, legendum populo a pastoribus prescripserint et libris suis rituali bus inseruerint. » On compte 22 diocèses de France et de Belgique qui avaient l'*Opus tripartitum* dans leurs Rituels du vivant de Gerson.

Digitized by Google

cette indulgence en 1389 ou Boniface IX, son successeur, qui la confirma et mourut en 1404. Enfin, à la page 106, il est fait mention d'indulgences accordées par Innocent IV, mort en 1254.

Une date inscrite d'une manière apparente au haut d'une page pourrait induire en erreur, si l'on ne consultait pas le texte. On lit en effet au verso du feuillet 150 : *Anno Domini MCCCCXIII regnante felicis memoriæ Henrico imperatore Dei permissione, uxorem suam invasit languor fortissimus*, etc. L'erreur du copiste est manifeste. Le millésime contient un C de trop qui, d'ailleurs, est légèrement barré. On sait que le dernier empereur d'Occident du nom d'Henri, est Henri VII, mort le 24 août 1313 [1]. Ce sont là les seuls détails historiques contenus dans le recueil ; ils s'accordent tous avec l'âge du manuscrit. Cette parfaite adaptation des divers extraits et citations d'auteurs, ainsi que des indications chronologiques, est une nouvelle preuve de la date de 1406 donnée par les deux calendriers.

Les signes paléographiques répondent aussi à cette date. A première vue, le manuscrit paraît du commmencement du XVe siècle. Le caractère général de l'écriture, la forme des lettres, le défaut de ponctuation [2], permettent de l'attribuer sûrement à une époque voisine de 1400, mais qui ne saurait remonter au-delà à cause des fortes abréviations des mots et de quelques *i* pointés [3]. Tout concorde donc pour la date de 1406. On peut affirmer que le manuscrit est bien de ce temps.

Toutefois, la diversité des écritures pourrait faire dire, au premier abord, que le reste du manuscrit ne se rapporte pas cer-

[1] D'après les historiens, l'impératrice Mathilde, femme d'Henri VII, mourut à Gênes en 1311. (V. *Art de vérifier les dates*, p. 448. Éd. 1770.) Il résulte au contraire de la notice du ms. qu'elle vivait encore en 1313, l'année de la mort de son mari ; mais la date du ms. ne fait pas foi absolument ; ce n'est peut-être qu'une nouvelle distraction du copiste, qui aura écrit XIII pour XI, comme il avait mis d'abord MCCCC pour MCCC.

[2] Outre un assez grand nombre de points placés à la fin des phrases, il y en a d'autres mis arbitrairement au milieu, qui font fonction de virgules ou de points-virgules ; mais toute cette ponctuation est intermittente et irrégulière.

[3] Le ms. étant du commencement du XVe siècle, à une époque où l'usage des *i* pointés n'était pas encore systimatisé, porte la trace de ce temps intermédiaire où le point sur l'*i* faisait son apparition. Les *i* n'ont plus d'accent comme aux siècles antérieurs, mais la plupart ne portent aucun signe, quelques-uns seulement sont surmontés du point

Digitized by Google

tainement au calendrier. En effet, toutes les parties du recueil ne sont pas de la même main, l'écriture varie plusieurs fois; on serait donc tenté d'objecter que le manuscrit n'est pas entièrement daté par le calendrier et que certaines parties, notamment celles qui contiennent l'*Imitation* dont il s'agit ici, sont peut-être postérieures.

L'objection ne résiste pas à un examen attentif du manuscrit. D'abord, le manuscrit forme un tout parfaitement identique, il est un; les cahiers de papier ont été réunis en volume avant de recevoir l'écriture; le papier grisâtre, épais, est absolument le même du commencement à la fin; il n'y a aucune trace d'intercallation de feuillets ni de cahier dans l'intérieur. Enfin, ce qui achève de prouver que le volume a existé originairement tel qu'il est aujourd'hui, c'est que les deux curieuses gravures des pages 104 et 17, au lieu d'être collées entre deux pages comme le sont toutes les gravures, ont été tirées directement sur les feuillets mêmes du volume. Il est donc incontestable que le copiste de 1406 a pris un volume tout formé et en a fait le recueil manuscrit que nous possédons, auquel il manque seulement les feuillets du commencement et de la fin.

Quant à la diversité des écritures, si elle indique plusieurs mains dans la transcription du recueil, elle ne marque pas des temps différents. En effet, ces écritures dissemblables ont le caractère commun de l'époque. L'écriture est généralement petite, régulière, mais vilaine, très-serrée, avec beaucoup d'abréviations et d'une lecture assez difficile. Les principaux changements se remarquent du verso du feuillet 10 à la page 29, où l'écriture varie plusieurs fois, puis à la page 55 où elle est un peu plus grande, mieux formée que dans les autres parties, à la page 65 (quoiqu'elle paraisse de la même main), au verso des feuillets 96, 101, et 113, à la page 118, au verso du feuillet 130, aux pages 173, 175.

Ces nombreux changements, dont quelques-uns sont pour ainsi dire subits, indiquent que le manuscrit a été copié simultanément par des hommes qui vivaient ensemble et qui alternaient le travail. Loin d'être une objection contre l'homogénéité du manuscrit, ils la prouvent. Ce traité provient certainement d'une maison monacale; les religieux, auxquels il devait servir, en ont copié à tour de rôle chacun une partie, suivant leur aptitude et leur loisir. Si l'un d'eux, après avoir pris la plume, s'arrêtait au

Digitized by Google

bout de quelques pages, un autre la reprenait et achevait la besogne commencée, et tous écrivaient d'après les règles communes du pays et du temps et les traditions spéciales du couvent. D'ailleurs l'objection de la diversité des écritures, fût-elle valable, ne s'appliquerait pas à la partie qui contient le 1er livre de l'*Imitation*, car ce 1er livre se trouve, dès le début du manuscrit, au verso du feuillet 29, dix feuillets seulement après le calendrier astronomique ; et de plus, il est exactement de la même écriture que le calendrier ecclésiastique et la note qui donnent pour âge au manuscrit 1406. Ainsi, lors même que le texte du recueil serait postérieur, le 1er livre de l'*Imitation* au moins, en raison de la parfaite conformité d'écriture qu'il offre avec le calendrier des fêtes mobiles, est incontestablement daté par ce calendrier. Du reste, on retrouve exactement la même écriture aux feuillets 173 et 174, ce qui prouve que tout le recueil est bien de la même année.

Les extraits du 3e livre, qui vont du verso du feuillet 96 au verso du feuillet 101, sont d'une écriture si semblable à celle du 1er livre qu'ils paraissent, malgré quelques légères différences de plume, de la même main. Le chapitre isolé du 4e livre transcrit à la page 114 présente des analogies complètes avec les explications du calendrier astronomique des feuillets 10 et 11 ; il en est de même des autres extraits du 3e livre qu'on trouve à la suite, de 115 à 118. Ces différentes parties de l'*Imitation* éparses en trois endroits du recueil sont manifestement le travail du même copiste qui aimait particulièrement à transcrire, pour sa propre édification et pour l'usage des autres religieux, le pieux livre ascétique.

De tout cela l'on peut conclure que les fragments de l'*Imitation* disséminés dans le recueil sont de l'année même où fut commencé et probablement achevé le manuscrit, puisque l'écriture est la même que celle des calendriers placés en tête du recueil.

Remarquons enfin que la date fournie par les supputations du calendrier est plus sûre que la mention même de l'année qui serait faite soit au commencement, soit à la fin du manuscrit ; elle est même la seule date indiscutable. Si ce manuscrit portait seulement : *Explicit..... anno Domino 1406*, ou *finitus et completus per.... anno Domini 1406*, soit tout autre mention du même genre, on pourrait dire qu'il y a une erreur de chiffre dans la

Digitized by Google

transcription de la date, ou que le copiste n'a fait que reproduire machinalement la mention antérieure d'un des manuscrits qu'il avait sous les yeux pour composer son recueil, ou que cette date ne convient qu'à certains extraits du volume, et pas à l'*Imitation*. De telles objections pourraient être fondées; elles donneraient lieu, en tous cas, à des discussions sans issue. Mais, ici, ni le doute ni la discussion ne sont possibles. Un calendrier de ce genre est une chose essentiellement contemporaine et du copiste et du manuscrit qui le contient; il est transcrit à dessein pour servir à un usage immédiat: par conséquent, la date qu'il fournit est authentique. En diplomatique, une pareille date fait foi absolument, tandis que les mentions d'années ne sont admises que sous certaines réserves. Par exemple, l'année de notre manuscrit eût été seulement déterminée par un *explicit* de l'an 1406, on aurait pu dire que, l'*Imitation* étant attribuée, pour de bonnes raisons, soit à Gerson, soit à Thomas à Kempis, cette simple mention ne pouvait prévaloir contre une ancienne et légitime possession, et que la date était, ou fautive, ou particulière aux derniers extraits du recueil, en sorte que, jusqu'à preuve du contraire, elle eût été tenue pour suspecte ou tout au moins pour discutable. Au contraire, les mentions chronologiques d'un calendrier annoté comme celui-ci, sont tout-à-fait sûres et prouvent par elles-mêmes.

La date de notre manuscrit étant incontestablement fixée, il convient de le faire connaître un peu plus en détail, avant de tirer les conséquences de cette date de 1406 appliquée à des parties de l'*Imitation*.

C'est, comme on l'a vu déjà, un recueil de prières, de pieux extraits et d'opuscules spirituels, à l'usage d'un couvent de religieux. Le manuscrit est de provenance allemande: plusieurs citations ou extraits sont dans cette langue; la forme des chiffres, l'orthographe de certains mots, *och*, *proch*, *qxh*, sont allemandes.

Le 1er livre de l'*Imitation* s'y trouve tout entier; il commence au verso du feuillet 29, sans titre ni indication d'aucune sorte, par les mots du premier verset: *Qui sequitur me*. Quoiqu'il n'y ait aucun titre particulier pour le premier chapitre, le 1er livre de l'*Imitation* est divisé dans le manuscrit en chapitres avec leur titre propre. Ces chapitres sont au nombre de 25 comme dans la plupart des manuscrits et des

Digitized by Google

éditions; mais quelques-uns de leurs titres diffèrent un peu [1].

Le texte du 1er livre offre dans notre manuscrit une soixantaine de variantes, dont plusieurs même très-notables. La plupart de ces variantes sont préférables aux leçons ordinaires; elles corrigent heureusement le texte usuel et devraient être adoptées dans les prochaines éditions [2].

On trouve aussi certaines particularités d'orthographe à noter [3].

Ces indications pourront servir à rapprocher le manuscrit de 1406 d'autres manuscrits connus. Il n'est pas douteux que la comparaison des manuscrits similaires, jusqu'ici négligée, ne fournisse un élément nouveau d'investigation pour la recherche, sinon de l'auteur, du moins du pays d'origine de l'*Imitation*.

Dans notre manuscrit, immédiatement après le 1er livre de l'*Imitation*, vient le traité *de Arte moriendi*, à la page 43, avec la rubrique : *Incipit prohemium de arte moriendi*. Ce n'est pas le traité analogue de Gerson; mais, comme on l'a vu, l'*Opus tripartitum* du chancelier de l'Université de Paris y est cité deux fois. Nous tirerons plus loin un argument de cette circonstance que le 1er livre de l'*Imitation* est ici suivi du traité *de Arte moriendi*.

Cette partie de l'*Imitation* est la seule entière; le 2e livre manque tout-à-fait, et il n'y a que des fragments du 3e et du 4e. Les chapitres transcrits de ces deux livres ne sont même pas complets; ils sont presque tous tronqués, ou résumés, ou arrangés au gré du copiste. Un intervalle de 53 feuillets sépare le 1er livre des extraits du 3e qui commencent au feuillet 96 par le chapitre : *De purâ et integrâ resignatione sui ipsius*, avec cette

[1] Voici ces titres :

Ch. v. — De *dilectione* Sanctarum Scripturarum.
Ch. vii. — De nimiâ familiaritate *cavendâ*.
Ch. ix. — De obediencia et subjectione *prælatorum*.
Ch. xviii. — De *exercitio* Sanctorum Patrum.
Ch. xix. — De *exemplis* boni religiosi.
Ch. xxii. — De consideracione *humanâ*.
Ch. xxiii. — De *memoriâ* mortis.

Par une bizarrerie inexplicable, plusieurs des titres, au lieu d'être transcrits en rouge comme les autres, ont été laissés en blanc. Était-ce que le copiste n'en était pas assez sûr? Les autres titres sont deux fois répétés, d'abord à la fin du chapitre précédent en petits caractères et à l'encre noire, puis en plus grands et en rouge à la ligne.

[2] Quelques-unes sont citées plus loin.

[3] En voici plusieurs exemples : *ammonemur* (admonemur) *actendere* (attendere), *och*, *proch*, *ach* (oh, proh, ah), *quiesse* (quiesce), *sciencia*, *cognicio*, *temptacio*, *dampnosis* (damnosis), *nichil* (nihil), *dyabulus* (diabolus), *apareas* (appareas), *cottidie* quotidie), *Elvangelista* (evangelista).

Digitized by Google

note marginale de la même écriture et de la même encre que le texte : *Tertii libri de Imitatione Christi*. Une mention analogue : *Libri quarti de Imitatione* se retrouve en marge de l'unique chapitre du IVe livre cité dans le recueil.

Le chapitre 50 du 3e livre se termine ainsi : *Nam quanto unusquisque est in oculis tuis, tantum est et non amplius, ait humilis Franciscus*[1].

Cette mention de saint François d'Assise n'est pas, comme dans beaucoup de manuscrits plus récents, accompagnée du titre de « saint ; » en outre, le verbe est au présent, *ait*, et non au passé, *dixit* ; ce qui permet de conjecturer que l'auteur du 3e livre de l'*Imitation* était un contemporain de saint François d'Assise, duquel il parle au présent et sans le qualifier du titre de « saint. » La leçon : *ait humilis Franciscus*, commune à d'autres manuscrits mais rejetée par les partisans de Gerson et de Thomas à Kempis, a pour elle, on le voit, l'autorité du plus ancien manuscrit daté. Elle se trouve indirectement confirmée dans un autre endroit. L'admirable chapitre : *Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus*, n'a pas été transcrit dans le recueil ; le copiste s'est contenté de mettre à la ligne les premiers mots : *Ecce Deus meus et omnia !* en y ajoutant cette note : *Intelligentibus satis dictum sit et sæpe repetere jucundum est amanti. Hæc verba sanctus Franciscus frequenter dixit.* On remarquera ici que le copiste de 1406, en parlant lui-même de saint François d'Assise, l'appelle, « saint François, » tandis qu'en transcrivant son recueil d'après un manuscrit antérieur, il dit : « l'humble François, » conformément au texte original qu'on peut croire par là contemporain du saint.

Cette description du manuscrit de 1406 donne une idée suffisante de l'état dans lequel s'y trouvent les nombreux extraits de l'*Imitation*. Les conséquences ressortent maintenant d'elles-mêmes.

Premièrement, il est certain qu'en 1406 l'*Imitation* était non-seulement composée, mais connue et propagée. Tandis qu'aucun des manuscrits, du moins parmi les plus célèbres, ne porte le titre de l'*Imitation* ; il n'en est pas de même de celui-ci. Les autres, en effet, ou n'ont aucun titre et commencent immédiate-

[1] Ce chapitre est numéroté le 55e dans le ms.

Digitized by Google

ment par les premiers mots du chapitre 1er : *Qui sequitur me*, ou n'ont d'autre titre que celui qui est propre au premier chapitre, et d'où le livre a pris son nom : *De imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*. Dans notre manuscrit, au contraire, ainsi qu'il résulte des deux notes marginales citées plus haut, le pieux traité anonyme s'appelle l'*Imitation* de Jésus-Christ. Ce point est assez remarquable. Quelle que soit donc la manière dont l'*Imitation* ait été composée, soit qu'elle ait été faite à des temps différents et compilée postérieurement, soit qu'elle doive être considérée comme l'œuvre d'un seul écrivain, elle avait déjà reçu à cette époque, du moins en Allemagne le nom qui lui est resté.

Tel est le premier et nouveau résultat fourni par le manuscrit jusqu'alors ignoré : l'*Imitation* existait certainement en 1406 et portait déjà son nom.

Assuré de cette date, il nous faut aller plus loin encore. Le manuscrit de 1406 n'étant évidemment pas le manuscrit original de l'*Imitation*, il n'est que la copie d'un manuscrit antérieur. Peut-on dire que celui-ci soit le premier? Vraisemblablement non. D'abord, la seconde transcription de l'*Imitation* a dû être une copie absolument exacte de l'œuvre nouvelle; ce n'est que peu à peu qu'on a pris l'habitude de traiter l'admirable livre anonyme comme une œuvre connue dont on ne cite qu'une partie ou des fragments. En 1406, l'*Imitation* était tombée dans le domaine public. Comme on le voit par l'exemple de notre manuscrit, non-seulement les copistes se contentaient d'en faire des extraits plus ou moins étendus pour les recueils de piété qu'ils composaient, mais ils les arrangeaient à leur gré, choisissant de préférence tel ou tel livre, tel ou tel chapitre, et dans le chapitre tel ou tel verset. Un pareil travail d'arrangement ne peut s'appliquer qu'à un livre déjà fort en usage.

Un fait positif vient s'ajouter à ces conjectures probantes, et leur donne tous les caractères de certitude.

Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris un manuscrit, cité plusieurs fois dans la discussion de l'auteur de l'*Imitation* par les partisans du moine bénédictin Gersen, lequel contient, outre le 1er livre de l'*Imitation*, le traité *de Arte moriendi*[1]. De même que,

[1] Ce ms. est catalogué sous le n° 3592 des mss. latins. M. de Grégory, dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, a prétendu à tort qu'il était du

Digitized by Google

dans le manuscrit de 1406, ce traité vient immédiatement après le 1er livre de l'*Imitation*, avec le même titre : *Incipit prohemium de Arte moriendi*. N'est-ce qu'une coïncidence fortuite? Mais comment deux manuscrits à peu près du même temps se trouvent-ils offrir ce trait singulier de ressemblance? Comment contiennent-ils tous deux, par une même disposition, à la suite du 1er livre de l'*Imitation*, le même petit traité? Évidemment ce n'est pas l'effet du hasard. Une telle rencontre ne peut s'expliquer qu'en admettant que les deux manuscrits sont la copie d'un troisième antérieur à eux et même de quelques années plus ancien. Le manuscrit de 1406 est allemand; celui-ci, au contraire, dont la provenance est indiquée par les deux blasons peints qui font partie de l'ornementation de la première page, est italien. Ce manuscrit, aux armes d'une famille lombarde, pour laquelle il a été copié, porte avec lui la preuve incontestable de son origine et de sa destination. Mais, pour que deux manuscrits de pays différents, l'un d'Allemagne, l'autre d'Italie, présentent une telle particularité, il faut nécessairement supposer que le manuscrit primitif, dont ils ne sont que la copie, a eu le temps de se propager d'Allemagne en Italie, et d'y subir les modifications de texte et d'orthographe qu'on remarque dans le manuscrit lombard [1]. Insistons sur ce point, qui nous permet déjà, à l'aide

XIIIe siècle. Le caractère même de l'écriture, sur lequel il s'appuie, ne l'autorisaient pas à émettre une opinion si hasardée. Du reste, cet estimable écrivain n'avait examiné que superficiellement le ms. dont il parle, puisqu'il n'y a pas vu le deux citations du chancelier Gerson, qui l'auraient empêché de se tromper auss complétement sur l'âge du manuscrit. On pourrait dire tout au plus que ce ms. est de la fin du XIVe siècle; en effet, la plupart des *i* sont accentués, et les *t* presque entièrement barrés s'élèvent peu au-dessus de la ligne, ce qui est d'un temps antérieur au plein XVe siècle; mais il est au moins certainement du XVe siècle.

[1] La comparaison des citations de Gerson dans les deux manuscrits montre les modifications de texte qui ont dû résulter de plusieurs transcriptions successives par le fait du copiste, qui retranchait ou ajoutait à sa guise.

Dans le manuscrit de 1406, on lit : « Porro cum interrogaciones predicte solum personis religiosis atque devotis competere atque sufficientes videantur, debent tamen omnes christiani seu regulares secundum istum cancellarium parisiensem informari de statuo suo et salute in agone (f° 47). »

Le texte du manuscrit n° 3592 porte : « Porro cum interrogaciones... debent tamen omnes christiani seu seculares seu regulares secundum cancellarium parisiensem modo subsequenti de suo statu et salute in agone cercius atque clarius inquirere atque informari. »

La seconde citation du manuscrit de 1406 est : « Unde secundum cancellarium parisiensem sepe per talem inanem et falsam consolacionem et fictam securitatem corporis et per confidenciam certam incurrit dampnacionem. Et ideo ortandus est infirmus (f° 49). »

Digitized by Google

des deux manuscrits combinés, de reporter la date de l'*Imitation*, non pas, il est vrai, au-delà de 1393 ou 1395, époque à laquelle Gerson, cité comme chancelier de l'Université de Paris dans le traité *de Arte moriendi*, fut promu à cette dignité, mais plusieurs années avant 1406, date du premier manuscrit.

Quoique ayant l'un et l'autre un trait particulier de ressemblance, les deux manuscrits ne sont pas absolument conformes. Cette différence s'explique très-bien, elle ne fait qu'établir l'existence de plusieurs manuscrits intermédiaires dérivés de l'original. Le manuscrit allemand, antérieur à 1406, qui contenait le 1er livre de l'*Imitation*, et à la suite le traité *de Arte moriendi*, aura passé, dès les premières années du XVe siècle, d'Allemagne en France, où l'on en aura fait plusieurs copies, dont l'une, venue en Italie, a servi d'exemplaire au manuscrit lombard. Chemin faisant, le manuscrit primitif a subi, dans son texte de l'*Imitation*, diverses modifications qu'explique l'influence d'autres manuscrits indigènes, mais à travers lesquelles on distingue la marque authentique de l'original allemand. Ce ne sont pas seulement certaines formes d'orthographe communes à d'autres manuscrits de divers pays, que nous avons remarquées dans le manuscrit de 1406 et qui se retrouvent dans celui-ci, telles que dans les mots, *ammonemur*, *gracia*, *michi*, *nichil*, *insipiencia*, *dampnosis*, *temptacio*, *cottidie*, *dyabulus*, *actende*, *accidiosi*; ni certains barbarismes particuliers, tels que *magnatis* pour *magnatibus*, *perurgentur* pour *perurgebuntur*, ni quelques autres marques de similitude; mais il y a un signe certain de parenté qui unit les deux manuscrits l'un à l'autre.

Nous avons signalé dans le manuscrit de 1406 l'orthographe toute allemande des mots *och*, *proch*, *ach*, qui est sans exemple en France aussi bien qu'en Italie. Cette forme, tout-à-fait inusitée, se retrouve trois fois par exception dans le manuscrit italien aux endroits suivants : *Proch dolor! sæpè malum faciliùs quam bonum*, etc. (c. IV, 3); *Och teporis et negligentiæ statûs nostri!* (c. XVIII, 6); *Ach! longa vita non semper emendat* (c. XXIII, 2). C'est là évidemment un reste du manuscrit-type transcrit plusieurs fois en passant d'Allemagne en Italie, et corrigé par un copiste italien, qui a laissé par mégarde en trois endroits la première forme : *och proch*, *ach*.

De la ressemblance des deux manuscrits allemand et italien, soit par la réunion du 1er livre de l'*Imitation* avec le traité *de*

Digitized by Google

Arte moriendi, soit par la persistance d'une orthographe insolite dans le plus récent, on peut donc conclure, non pas seulement que le second a été transcrit sur le premier, puisque celui-ci était resté en Allemagne jusqu'en ces dernières années, mais qu'ils sont tous les deux la copie d'un manuscrit ignoré, plus ancien, également d'origine allemande ou flamande, lequel, apporté en France, peut-être même directement en Lombardie par la Suisse, a servi à composer d'autres manuscrits de l'*Imitation*, du nombre desquels est le manuscrit italien que nous avons comparé au manuscrit de 1406.

Une autre considération tirée du manuscrit ajoute encore à l'antiquité de l'*Imitation*. Bien qu'il soit, à notre avis, moins ancien que les manuscrits de Thévenot et de Grandmont et que plusieurs autres non datés, il contient une version plus correcte et par conséquent plus ancienne, il se rapproche davantage du texte original [1]. Si donc le manuscrit de Thévenot, au jugement des maîtres de la paléographie, est déjà du XIVe siècle, comme le texte qu'il présente, plus correct que celui de tous les autres manuscrits moins anciens, est cependant moins pur que le texte du manuscrit de 1406, on peut conclure que celui-ci est la copie d'un manuscrit plus voisin de l'original et par conséquent antérieur au manuscrit de Thévenot. L'âge de l'*Imitation* se trouve ainsi reporté au milieu du XIVe siècle, au moins.

De l'avis de M. Gence, celui de tous les éditeurs de l'*Imitation* qui a fait le plus grand travail de collation des textes, le manuscrit de Grandmont, qui lui a servi de type, est le plus pur de tous [2]. Or, ce manuscrit est de la même famille, offre les mêmes leçons, les mêmes particularités, que le manuscrit de Thévenot. Étant les plus anciens, ils sont aussi les plus corrects. L'âge du manuscrit de Grandmont est plus discutable, celui du manuscrit de Thévenot est presque certain. Ce dernier au moins est du XIVe siècle. En le prenant pour point de comparaison, il donne à l'exemplaire sur lequel a été fait le manuscrit de 1406, dont le texte est encore meilleur, une supériorité incontestable de date.

Que les leçons du manuscrit de 1406 soient généralement

[1] M. Gence, qui a comparé un bon nombre de mss. pour son édition de 1826, a remarqué très-justement que, plus le ms. est ancien, plus le texte est correct.

[2] *Nouv. consid. sur l'auteur de l'Imitation*, p. 70-71.

Digitized by Google

préférables, on n'en peut douter. Il suffit de choisir quelques exemples parmi les nombreuses variantes du 1er livre. Au verset Der du chapitre III, les éditions communes donnent les leçons suivantes : *Grandis insipientia quod neglectis utilibus et necessariis, ultro intendimus curiosis et damnosis. Oculos habentes, non videmus.*

Cette leçon est évidemment moins bonne que celle de notre manuscrit : *Grandis insipientia quod neglectis necessariis, ultra intendimus curiosis et damnosis, oculos habentes et non videntes.* Il n'y a pas la redondance *utilibus et necessariis; ultra*, avec ce qui précéde et ce qui suit, vaut mieux qu'*ultro*, et la tournure *ultra intendimus.... oculos habentes et non videntes*, est préférable à l'autre construction *ultro intendimus... Oculos habentes, non videmus.*

Au verset suivant du même chapitre, la version usuelle est manifestement altérée, au point de rendre le sens inintelligible. Les éditions portent : *Ex uno Verbo omnia et unum loquuntur omnia, et hoc est principium quod et loquitur nobis.* La leçon suivante du manuscrit de 1406 se comprend beaucoup mieux, et elle est plus en rapport avec le contexte : *Ex uno Verbo in unum loquuntur omnia, et hoc principium...* En effet, l'auteur de l'*Imitation* dit en cet endroit : « Qu'avons-nous affaire de ces disputes sur le genre et sur l'espèce? Celui à qui la Parole éternelle se fait entendre est débarrassé de la multitude des opinions. » Et il ajoute, dans un langage presque intraduisible en français, mais très-philosophique : « De cette unique Parole tout parle *en un,* » *ex uno Verbo in unum loquuntur omnia*, c'est-à-dire par opposition à la multitude des opinions humaines, toutes choses par la Parole éternelle concourent à une seule et même vérité, « et cette même Parole, continue l'auteur, est le principe qui nous parle intérieurement, » *et hoc est principium quod et loquitur nobis.* Dans l'autre version, l'interprétation du sens beaucoup moins précis: *ex uno Verbo omnia et unum loquuntur omnia*, demande des périphrases. La pensée de l'auteur de l'*Imitation* est claire. Le Verbe est le principe de la parole extérieure des choses comme il est, d'après saint Jean (VIII, 25), le principe de la parole intérieure dans l'homme. Celui à qui la Parole éternelle, ou le Verbe se fait entendre, est débarrassé de la multitude des opinions, parce que tout est un dans ce langage, *in unum loquuntur omnia.*

Digitized by Google

Le verset 1er du chapitre XIXe montre encore la supériorité du texte de notre manuscrit. On lit communément : *Vita boni religiosi omnibus virtutibus pollere debet, ut sit talis interius qualis videtur hominibus exterius. Et merito, multo plus debet esse intus, quam quod cernitur foris : quia inspector noster est Deus.*

La version du manuscrit de 1406 n'a pas le solécisme : *Qualis videtur hominibus exterius*; elle porte : *ab hominibus*. Elle n'a pas non plus le *quod* du *quam quod cernitur*, qui est tout-à-fait vicieux, soit qu'on fasse rapporter les deux verbes, *debet* et *cernitur* au *bonus religiosus*, soit qu'on les prenne dans le sens absolu d'une maxime.

Toutes les éditions font lire, au verset 1er du chapitre XXIIIe : *Valde cito erit tecum hic factum, vide aliter quomodo te habeas : hodie homo est et cras non comparet. Cum autem sublatus fuerit ab oculis, etiam cito transit a mente.*

Ce changement arbitraire de personne dans les verbes se comprend d'autant moins en cet endroit, que la suite du chapitre est au vocatif comme le commencement. Ici encore le texte du manuscrit de 1406 est à la fois plus correct et plus vif : *Valde cito erit tecum... hodie homo* ES *et cras non comparet. Cum sublatus fuer*IS *ab oculis etiam cito trans*IS *a mente.*

Ces exemples, pris parmi les variantes principales, suffisent à établir la supériorité et par conséquent l'antériorité du texte de notre manuscrit. Aucun autre des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui possède les principaux, ne contient ces leçons évidemment préférables : il faut en conclure que celui de 1406 a été fait d'après un exemplaire plus voisin de l'original que le *Codex Thevenotianus* lui-même, qui est déjà du XIVe siècle. Ces diverses considérations, en donnant à l'*Imitation* une origine antérieure, d'un demi-siècle au moins, à 1406, ajoutent une nouvelle force aux arguments que nous déduirons de la seule date de notre manuscrit.

II

Jusqu'ici, malgré de nombreux et bons plaidoyers contradictoires, les trois principaux compétiteurs, Jean Gersen, Gerson et

Digitized by Google

Thomas à Kempis, sont restés dans l'opinion de leurs partisans en possession de la qualité d'auteur de l'*Imitation*. De même qu'il manquait à chacun d'eux un titre formel pour l'emporter sur les autres, de même aussi il manquait une preuve positive contre l'un ou l'autre des prétendants. Mais aujourd'hui qu'un document nouveau se produit dans la discussion, les conditions changent pour les deux auteurs les plus réputés, que la date de ce document exclut d'un honneur immérité.

L'existence d'un manuscrit de 1406, contenant des parties de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dépossède définitivement Thomas à Kempis et Gerson. L'authenticité de la date vient d'être établie; il reste à démontrer les conséquences qui en découlent dans la question. Mais, en retenant pour la suite du raisonnement cette date certaine de 1406, on ne devra pas oublier les considérations précédentes qui reculent incontestablement à une époque antérieure à la transcription du manuscrit la composition même de l'*Imitation*. On peut, avons-nous vu, remonter en toute assurance jusqu'à un demi-siècle au-delà de la date de notre manuscrit, en sorte que cette copie de 1406, donnant des extraits entiers ou arrangés d'un livre déjà répandu, reporte réellement l'*Imitation* à la seconde moitié au moins du XIVe siècle.

Pour Thomas à Kempis, dont la cause a été si vivement soutenue qu'elle est restée peut-être la plus accréditée, la question se résout d'elle-même. En 1406, Thomas à Kempis avait 26 ou 27 ans, et jeune novice dans la congrégation des chanoines réguliers du Mont-Sainte-Agnès, il était admis à prendre l'habit de l'Ordre; l'année suivante, il faisait profession de religion [1]. Ce seul rapprochement de dates décide la question contre lui; car personne ne croira que ce livre admirable, fruit d'une vie de prières et de méditations, qu'on copiait déjà dans les couvents en 1406 comme un traité spirituel des plus autorisés, au même titre que ceux de saint Bernard ou de Hugues de Saint-Victor, soit l'œuvre d'un novice qui prenait seulement l'habit religieux l'année même où un pieux copiste de quelque monastère allemand transcrivait, d'après un exemplaire antérieur, des fragments de l'*Imitation*. Du reste, nous avons le témoignage de Thomas à Kempis lui-même

[1] On n'est pas d'accord sur l'année de sa naissance, qui fut selon les uns en 1379 en 1380 selon les autres. — Le Mont-Sainte-Agnès, près de Zwol, dans la province d'Over-Yssel, diocèse d'Utrecht.

Digitized by Google

sur cette époque de sa vie, dans la Chronique du Mont-Sainte-Agnès qu'il nous a laissée.

La petite communauté dont il faisait partie prit naissance vers 1386, par la réunion de quelques pieuses personnes, qui désiraient mener une vie plus sainte dans un endroit plus retiré. Ils se bâtirent donc une petite maison de bois et de terre au pied du Mont-Sainte-Agnès, près de Zwol. Puis, d'autres clercs et laïques vinrent s'adjoindre aux six premiers frères. Les ressources arrivèrent un peu, et, bien qu'elles fussent encore très-bornées, on entreprit de bâtir un monastère avec la permission de l'évêque d'Utrecht. La construction commença en 1398. Cette même année, les pieux solitaires du Mont-Sainte-Agnès se réunirent à la congrégation des chanoines réguliers de Windesheim, récemment fondée, et huit d'entre eux, quatre prêtres et quatre clercs, prirent l'habit des chanoines et firent profession de religion. L'année suivante, ils reçurent de la maison de Windesheim pour supérieur Jean de Kempis, frère de Thomas. Celui-ci avait alors vingt ans. Voici ce qu'il raconte de lui-même dans sa Chronique.

« L'an 1399, moi Thomas Kempis, étudiant à Daventer, né au diocèse de Cologne, je vins à Zwol pour les indulgences que Benoît IX avait accordées à tous les vrais pénitents qui contribueraient à la construction de l'église; j'allai ensuite jusqu'au Mont-Sainte-Agnès, et je fis demande de demeurer en ce lieu, et je fus miséricordieusement accueilli...

« Du temps du premier prieur, le vénérable Jean Kempis, sept clercs prirent l'habit. Ce furent : en 1401 Jean Drick..., en 1406 Thomas Hemerken de Kempis, natif du diocèse de Cologne, frère germain de Jean Kempis, le premier prieur, dont le père s'appelait Jean et la mère Gertrude [1]. »

Ainsi, au témoignage même de Thomas à Kempis, après six ans de noviciat au Mont Sainte-Agnès, il prenait l'habit des chanoines réguliers de Windesheim en 1406, l'année même de notre manuscrit de l'*Imitation*. Sept ans après, en 1413, à l'époque de l'achèvement du monastère, il fut ordonné prêtre, comme il le dit dans sa Chronique [2]. Malgré l'insuffisance des ressources et des bâtiments en voie de construction, Thomas fut admis, à sa requête, dans la communauté du Mont-Sainte-Agnès à titre de copiste, et y fut traité comme novice sans avoir pris l'habit.

A moins donc d'admettre que le jeune étudiant de Daventer

[1] *Chr. Mont.-Sanct.-Agnet.*, c. XXI.
[2] *Ibid.*, c. XXII.

Digitized by Google

ait pu composer un livre aussi parfait; que, sans être moine, il ait parlé avec tant d'autorité et d'expérience de la vie religieuse; que, sans être prêtre, il ait écrit sur le sacrement de l'autel; à moins d'admettre encore que l'ouvrage à peine achevé de l'étudiant de vingt ans se soit immédiatement répandu partout, tellement qu'on en faisait déjà en 1406 des copies qui n'étaient elles-mêmes que des transcriptions de copies antérieures, il faut conclure que Thomas à Kempis n'est pas l'auteur de l'*Imitation*.

Dût-on pousser jusqu'à l'absurde, en faisant de cet admirable livre une œuvre de jeunesse, on ne prouvera jamais du moins que ce soit un novice qui ait pu dire : « Nous éprouvons souvent que nous étions meilleurs et plus purs au commencement de notre conversion *qu'après de nombreuses années de profession* (Liv. I, c. II, v. 5). » On ne prouvera pas davantage qu'un jeune clerc, qui ne devait être ordonné prêtre que treize ans plus tard, ait pu écrire : « Considère-toi bien et vois quel ministère t'a été confié par l'imposition des mains de l'évêque. Te voici devenu prêtre, et consacré pour célébrer les mystères; aie soin maintenant d'offrir à Dieu, en son temps, le saint Sacrifice avec foi et dévotion, et de te montrer irréprochable (Liv. IV, c. v. 2). »

Il resterait à dire que Thomas à Kempis a composé son livre contre toutes les règles humaines, sous l'influence directe de l'Esprit Saint qui lui dictait. Mais aucun des partisans du pieux chanoine ne voudrait prétendre qu'à vingt ans, au sortir de l'école de Daventer, ou à l'époque de son entrée au noviciat, il ait été divinement inspiré pour composer « le plus beau livre sorti de la main des hommes. » Un des plus ardents et des plus doctes d'entr'eux, Mgr Malou, évêque de Bruges, dit à ce sujet : « On n'est pas d'accord sur l'année précise où Thomas à Kempis a composé les quatre livres de l'*Imitation*. Les uns fixent cette époque à l'année 1410, d'autres inclinent pour l'année 1412, d'autres pour l'année 1414; cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. Ce qui paraît certain, c'est que le premier livre fut composé avant l'année 1421, les trois premiers avant 1425, et les quatre livres avant 1441[1]. »

[1] *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, par Mgr Malou, évêque de Bruges, 3e édition (Paris et Tournai, Casterman, 1858), p. 210.

Digitized by Google

Ainsi, puisque les plus hardis n'ont pas osé dépasser 1410, dernière limite d'âge à laquelle on put reporter vraisemblablement l'*Imitation*, Thomas n'étant pas même encore prêtre à cette époque, la date de 1406, inscrite sur un recueil où se trouvent, avec le 1er livre de l'*Imitation* tout entier, des extraits du 3e et 4e, est tout-à-fait décisive.

On pourrait donc s'en tenir là pour Thomas à Kempis ; mais il importe à la conclusion du débat d'examiner les témoignages formels sur lesquels s'appuient ses partisans ; en outre, il est bon de remarquer comment s'est formée l'opinion en sa faveur et combien les arguments les plus plausibles en apparence étaient peu fondés, afin de montrer ensuite en Gerson, dont les titres particuliers sont moins solides encore que ceux de Thomas à Kempis, l'inanité des mêmes arguments.

En effet, une considération préalable, à laquelle on ne s'est pas assez attaché, infirme tout d'abord la valeur de ces arguments ; c'est qu'ils sont communs aux deux prétendants. Quelle foi ajouter à des auteurs, à des copistes, à des éditeurs qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis, lorsque d'autres l'attribuent de même à Gerson ? Aucun des deux ne peut être l'auteur de l'*Imitation*, pour des raisons qui sont les mêmes chez l'autre. En bonne logique, on doit tenir pour non avenues, de part et d'autre, des preuves qui se contredisent réciproquement : Thomas à Kempis et Gerson s'annulent l'un par l'autre.

Les partisans de Thomas à Kempis se sont appuyés, comme ceux de Gerson, sur des témoignages contemporains, sur des manuscrits et des éditions anciennes ; les preuves sont même plus nombreuses et plus formelles en sa faveur.

Le livre de l'*Imitation*, souvent désigné autrefois par les premiers mots : *Qui sequitur me*, a été attribué, dès le quinzième siècle, au chanoine régulier Thomas à Kempis : celui-ci, mort à l'âge de 92 ans, est pour ainsi dire contemporain de tous ceux qui vécurent au XVe siècle. Il existe en sa faveur un ensemble de témoignages vraiment imposant, comme il n'y en a pas pour Gerson, et tel qu'il faudrait le croire l'auteur de l'*Imitation*, si tous ces témoignages ne perdaient pas leur force devant la date authentique de notre manuscrit, et ne devaient par conséquent paraître suspects. Tout concourut à lui faire attribuer l'*Imitation* : l'opinion des historiens de son ordre qui furent ses contemporains, une commune renommée très-répandue au XVe

Digitized by Google

siècle, de nombreux manuscrits, des éditions voisines des premiers temps de l'imprimerie.

Ses titres étaient si bien fondés qu'à l'époque de la grande controverse du XVIIe siècle, il ne fut question que de lui et du nouveau prétendant, l'abbé Jean Gersen, dont les Bénédictins soutenaient la cause avec toute la force de leur érudition. Le chancelier Gerson, défendu alors par quelques rares admirateurs seulement, comme Corneille, qui lui rendit hommage dans la préface de sa traduction en vers, ne reparut dans la contestation qu'au siècle suivant. Désormais, aucune des preuves communément alléguées pour Thomas à Kempis ne saurait prévaloir contre la date du manuscrit de 1406; mais pour qu'elles ne servent pas elles-mêmes d'objections contre l'authenticité certaine de cette date, il faut les réduire à leur juste valeur.

Dès la fin du XVe siècle, un bon nombre d'éditions de l'*Imitation* parurent sous le nom de Thomas à Kempis; la plus ancienne remonte à 1475 environ. Celle-ci est particulièrement remarquable, en ce qu'elle est, pour ainsi dire, contemporaine de Thomas à Kempis, mort en 1471, et voisine de son pays d'origine[1].

Mais les éditions ne sauraient prouver plus que les manuscrits antérieurs, d'après lesquels elles ont été imprimées; elles constatent simplement, ou que l'imprimeur s'est conformé au titre du manuscrit qu'il avait à sa disposition, ou qu'il a suivi sa propre opinion.

En général, les manuscrits fournissent des arguments supérieurs; leurs indications ont plus d'autorité, étant originales. Les défenseurs de Thomas à Kempis en ont produit une quarantaine, où le pieux chanoine est mentionné comme l'auteur du *de Imitatione Christi*; mais la plupart sont postérieurs aux célèbres manuscrits d'Anvers et de Louvain qui ont le plus d'importance dans la question.

Le premier fut copié de la main même du frère Thomas de Kempen, comme l'atteste la note finale : *Finitus et completus anno Domini 1441 per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte Sanctæ Agnetis prope Zwollis*[2].

[1] Imprimée à Augsbourg par Ginther Zainer. Quoiqu'elle ne porte pas de date, les bibliophiles l'estiment de 1475, plusieurs même de 1473 et de 1472. (V. Brunet, *Man. du libraire*, au mot : *Imitation*).

[2] Pour l'histoire de ce manuscrit, voir Amort, *Certit. moral.*, p. 4 (Édit. de 1764).— Il se trouve actuellement à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous les n°s 5855-5861.

Digitized by Google

Pendant longtemps il n'y eut pas de preuve plus formelle alléguée en faveur du chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès que la souscription de ce manuscrit. On prétendait y voir une attestation de Thomas à Kempis lui-même, attestation modeste sans doute, mais telle qu'il convenait au pieux écrivain qui avait dit : « Aimez à être ignoré et à n'être compté pour rien ; » et à moins, ajoutait-on, qu'il se fut déclaré l'auteur en termes formels, il ne pouvait se faire connaître qu'en mettant tout simplement son nom au bas de son manuscrit autographe. A quoi il était aisé de répondre que Thomas à Kempis, n'ayant pas voulu, par humilité, se déclarer l'auteur de l'*Imitation*, aurait dû dans le même sentiment s'abstenir même de faire connaître son nom en le mentionnant à la fin du manuscrit. Ou Thomas à Kempis voulait être connu, et alors il devait signifier clairement qu'il était l'auteur de l'*Imitation*, ou il préférait rester ignoré, et dans ce cas il ne devait en aucune manière joindre son nom à son œuvre.

Mais il était encore plus facile de prouver que la mention ajoutée au manuscrit de 1441 est une formule de copiste, et non une souscription d'auteur. Il y en a bon nombre d'exemples semblables ou analogues dans les manuscrits, et en aucun autre cas personne n'a jamais prétendu que le *finitus et completus per manus*..., mis à la fin d'un manuscrit, indiquât l'auteur. Pour s'en tenir à l'*Imitation*, il existe plusieurs manuscrits qui présentent la formule *finitus*, etc. Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, signale un manuscrit de Zwiefalten terminé ainsi : *Explicit liber internæ consolationis, finitus anno 1443... per me fratrem Conradum Eberberg* [1]. Dom Martène en mentionne un autre, qu'il a vu lui-même dans le monastère d'Ervic, des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, avec la note : *Explicit libellus devotus... finitus per Johannis Kitchten manus Domini 1426 anno* [2].

Entre cette dernière formule et celle du manuscrit de 1441, l'analogie est complète ; si l'une n'indique pas un auteur, l'autre ne peut l'indiquer davantage ; ou si l'on veut persister à dire que Thomas à Kempis, en ajoutant cette souscription à son manuscrit autographe, s'est assez fait connaître pour l'auteur de l'*Imitation*,

[1] *Biblioth. de Lorraine*, p. 575, édit. de 1751, Nancy.
[2] *Voyage littéraire de deux relig. bénédict. de la Congr. de Saint-Maur*. Paris, 1717 et 1724, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

il faudra le dire également pour Jean Kitchten, et même avec beaucoup plus de raison pour celui-ci, puisque son manuscrit est antérieur de quinze ans à l'autre.

Plus tard, convaincus de l'insuffisance du manuscrit de 1441, les partisans de Thomas à Kempis donnèrent l'antériorité au manuscrit de Louvain, réputé dès-lors le premier autographe. Ce manuscrit ne contenant pas, dans leur ordre définitif, les quatre livres de l'*Imitation*, ils en conclurent que Thomas à Kempis était l'auteur du traité, puisqu'il s'était permis, dans son second autographe de 1441, de changer l'ordre antérieur de son premier ; toutefois ils ne prouvèrent jamais, ni que le manuscrit de Louvain était un autographe de Thomas à Kempis, ni qu'il était antérieur à celui d'Anvers[1]. Faute de cette double preuve, leur argument n'est qu'une pétition de principe. D'ailleurs les conséquences qu'ils en tirent se retournent contre eux. Car si l'on fait une preuve pour Thomas à Kempis de la modification qu'a subie le manuscrit d'Anvers par rapport à celui de Louvain, on doit de même, par analogie, conclure d'après d'autres manuscrits qu'il n'est pas l'auteur de l'*Imitation*. En effet, de ce que l'ordre des quatre livres n'est pas le même dans les deux manuscrits, si l'on peut prétendre pour cela que Thomas à Kempis est l'auteur de l'*Imitation* étant l'auteur du changement dans le second manuscrit, il faudra dire aussi que celui qui a modifié définitivement ce dernier ordre est à plus juste titre encore l'auteur du traité.

Dans le manuscrit de Louvain, qu'on prétend être l'original de l'*Imitation*, le 2e et le 3e livre sont intervertis ; dans celui d'Anvers, qu'on donne pour l'édition définitive de l'auteur lui-même, le livre *de Sacramento altaris*, qui est maintenant le quatrième, n'est que le troisième. D'après cela, l'inconnu qui a donné dans

[1] La seule preuve que l'on ait donnée consiste en une note ajoutée sur le premier feuillet du manuscrit de Louvain, et ainsi conçue : « Hic liber est scriptus manu et caracteribus Reverendi et Religiosi Patris F. Thomæ à Kempis propè Subollam qui est et auctor horum devotorum libellorum — Joannes Vlimmerius signavit anno 1586. » Cette note, postérieure de 115 ans à la mort de Thomas à Kempis, ne saurait prouver qu'une chose : c'est qne dans la maison des chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain où était conservé le manuscrit, le frère Jean Vlimmier croyait que Thomas à Kempis était à la fois l'auteur de l'*Imitation* et le copiste du manuscrit. Il résulte au contraire de la comparaison des deux manuscrits, au jugement de plusieurs paléographes, entre autres de M. Gence, qu'ils ne sont pas de la même main. D'un autre côté, tout ce qu'on peut dire de l'âge de ce manuscrit non daté, c'est qu'il est du xve siècle ; quant à répondre qu'il est antérieur à 1441, la paléographie n'y suffit pas.

Digitized by Google

un autre manuscrit l'ordre qu'a retenu l'*Imitation* depuis les premières éditions imprimées, devrait être considéré comme le véritable auteur.

On le voit, tout est faux dans cette argumentation dont le point de départ repose sur un sophisme. Au fond qu'y a-t-il? Un manuscrit de 1441, copié de la main de Thomas à Kempis, comme il le déclare lui-même, et peut-être un autre autographe où il ne paraît pas plus l'auteur de l'*Imitation* que dans l'autre.

Outre les différences d'arrangement et de texte, on a relevé dans ces deux manuscrits quantité de fautes singulières pour un auteur, des mots oubliés, des solécismes et des barbarismes qui ne se trouvent pas dans d'autres manuscrits antérieurs par leur date à celui de 1441, comme par exemple le manuscrit de Mælck, daté de 1434, lequel contient les quatres livres dans leur ordre actuel.

Les Kempistes ont cru répondre à ce dernier argument en disant que Thomas à Kempis avait commis les mêmes fautes dans ses ouvrages incontestés. Mais on ne prétend pas qu'un auteur ne puisse commettre des fautes, ni que des barbarismes et des solécismes témoignent nécessairement contre l'authenticité d'un ouvrage, on dit seulement qu'il est tout-à-fait extraordinaire de trouver dans un manuscrit autographe de l'*Imitation*, qui est présenté comme l'original revu et corrigé par l'auteur lui-même, non-seulement un autre ordre que dans certains manuscrits antérieurs où l'ordre actuel est observé, mais des fautes grossières, qu'on ne remarque pas chez ceux-ci [1]. Voilà donc un livre qui aurait été

[1] On a relevé, dans le ms. autographe de 1441, environ quatre-vingts barbarismes et solécismes, plus de deux cents autres fautes, confusions, omissions et transpositions de mots, toutes sortes de *lapsus mentis et calami* qui ont fait dire de Thomas à Kempis que non-seulement il n'était pas l'auteur de l'*Imitation*, mais qu'il en avait été de tous les copistes le plus inhabile. Le ms. de 1441 est en effet un des plus mauvais mss. antérieurs à cette date. Les Kempistes n'ont jamais pu l'éditer, tant il était fautif; il a fallu y faire de nombreuses corrections. Le ms. de Louvain vaut un peu mieux. Les éditions faites d'après ces deux mss. portent un titre significatif: *De imitando Christo libri 3 authore Th. Kempisio.* LATINIORES EFFECTI, dit dans la préface Sébastien Cassalion (Bâle 1563.) — *De imitando Christo libri 4 ex latino latiniores facti interprete Francisco Tolensi* (de Tol. chan. regulier). *Antuerpiæ, 1545.* Voilà certes des titres bien impertinents pour l'auteur; il suffisait d'éditer l'*Imitation* d'après les mss. antérieurs aux prétendus originaux pour en donner une version correcte.

Les éditions de 1599, 1601, 1607, données par Sommalius d'après le ms. au-

Digitized by Google

modifié, corrigé on ne sait par qui, avant d'avoir reçu de son auteur sa forme définitive, et dont l'arrangement ainsi que le texte a prévalu dans la suite sur l'original lui-même.

On cite même, comme portant le nom de Thomas à Kempis et la date de 1425, un manuscrit des quatre livres de l'*Imitation* ayant appartenu au monastère des chanoines réguliers de Gaesdonck près de Goch [1]. Il serait curieux de comparer ce manuscrit avec celui de 1441 et de voir lequel des deux est préférable. Il est déjà singulier que le manuscrit de Gaesdonck présente l'ordre définitif des quatres livres, tandis que les deux manuscrits autographes de Louvain et d'Anvers, postérieurs à celui-ci, non-seulement ne l'aient pas, mais varient même de l'un à l'autre.

En résumé, le manuscrit de 1441 ne prouve rien, sinon que Thomas à Kempis copia plusieurs fois l'*Imitation*. Tel fut pourtant le titre principal allégué d'abord en faveur du chanoine hollandais : un manuscrit sur lequel s'est trouvée une formule de copiste [2].

Les défenseurs de sa cause se mirent à la recherche d'autres manuscrits. Nous ne parlerons pas de celui de Gaesdonck, qui n'est guère connu du public que depuis une vingtaine d'années, et qu'on dit porter le nom de Thomas à Kempis avec la date de 1425, bien que les journaux allemands et hollandais, qui en ont donné la description, n'aient pas reproduit l'inscription où se trouverait le nom de l'auteur [3].

tographe de 1441 ont été de même corrigées avec des mss. plus anciens et la grammaire.

On trouve un état détaillé des fautes de tout genre du ms. d'Anvers dans le recueil ms. n° 12437, lat. de la Bibl. nat. (p. 180).

[1] Voir *Recherches historiques*... de Mgr Malou, p. 103, 3e édition.

[2] Le ms. d'Anvers produit par les chanoines de Sainte-Geneviève dans l'enquête de 1671 a été estimé par les savants examinateurs à sa juste valeur de copie. Voici, en outre, l'opinion du P. Papebroch sur ce ms. qu'il connaissait bien ; elle est exprimée dans une lettre inédite de ce célèbre bollandiste à Mabillon (Voir ms. lat. 12434, p. 76):

« ... De Thomæ à Kempis autographo nihil addo quia nescio an causa finita sit, propter quam detenetur Parisiis. Ego si Patribus S. Genovesæ a conciliis essem, suaderem a persequenda lite desistere, cujus felicem exitum qua ratione sperem vix video.

Antuerpiæ. 21 nov. 16...
Daniel Papebroch.

[3] C'est là probablement un des mss. altérés par les procédés de Sommalius. On accuse ce jésuite, trop fanatique de Thomas à Kempis, d'avoir altéré un bon nombre de mss. des Pays-Bas, en ajoutant ou en substituant le nom de Tho-

Digitized by Google

Si cette épigraphe n'est pas plus authentique que celle du manuscrit de Kirckheim, il faut la tenir pour non-avenue.

Celui-ci contient les trois premiers livres de l'*Imitation*, avec une note au bas de la première page de laquelle il résulterait, qu'antérieurement à 1425, l'exemplaire de Thomas à Kempis avait été déposé dans la maison canoniale de la congrégation de Windesheim, où se tenait le chapitre provincial, et qu'il fallait se rendre au lieu même où il était en dépôt pour pouvoir tirer une copie conforme au précieux original [1].

mas à Kempis, dans la conviction où il était que celui-ci devait être reconnu comme le véritable auteur de l'*Imitation*. Ce ms. serait du nombre.

Pour ceux de Liége, on en a la preuve dans la lettre suivante conservée en original parmi les pièces du recueil ms. n° 12431 de la Biblioth. nat., p. 58.

De nostre monastère de Saint-Jacques en Liége,

Le 4 juillet 1669.

« . . . C'est une chose claire comme le jour que cest un homme par force introduit tout partout, parce que dans tous nos manuscrits et aussi à Saint-Laurent on a de nouveau par malice aiouté ce nom de Kempis....

« L'an 1589, notre prieur Streax conflait tous nos livres à P. Fleury Sommalius, de la compagnie de Jésus, pour en faire une recherche et dès lors par le conseil de ce bon Père on a ajouté le nom de Kempis à nos vieux manuscrits, et le même père jésuite a fait imprimer deux fois un peu après la même œuvre sous le nom de Kempis à Douay. » PLACIDE PIETKIN.

Le sous-prieur du couvent de Saint-Jacques renouvelle son attestation dans une autre lettre insérée dans le même recueil, p. 67. L'énumération des mss., faite ailleurs, montre qu'il y en avait de 1433, 1436, etc. tous falsifiés par Sommalius.

[1] Ce ms. fut retrouvé au XVIIIe siècle par l'abbé Ghesquière qui s'empressa de le faire connaître et d'en publier un *fac-simile* (*Dissert. sur l'aut. du livre intitulé de l'Imitation de J.-C.* Verceil et Paris, 1775, in-16). Mais il le prit pour un autre manuscrit que celui de Kirckheim dont il parle d'après le témoignage de David Ehinger, lequel manuscrit était connu pour contenir une note toute semblable à l'épigraphe de celui qu'il croyait avoir découvert. Le ms. de Kirckheim et celui de l'abbé Ghesquière sont très-probablement un seul et même ms. qui avait passé du Wurtemberg dans les Pays-Bas. On sait qu'au début de la grande controverse du XVIIe siècle, en 1628, ce ms. fut envoyé de Kirckheim à Anvers au père Rosweyde, un des premiers défenseurs de Thomas à Kempis ; mais dès 1641 il ne se trouvait plus à Anvers, et il fallut se contenter par la suite du seul certificat de David Ehinger. (Amort., *Deduct. critic.*, p. 119. — Ghesquière. *Dissertat.*, p. 23.) — Selon toutes les apparences, c'est ce ms. perdu que l'abbé Ghesquière a retrouvé dans une ville des Pays-Bas qu'il ne nomme pas, et au sujet duquel il a publié sa dissertation en 1775.

Il est aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, de Bruxelles, inscrit sous le n° 15137.

Voici la note qu'il contient : *Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro, magistro Thoma de Monte Sancte Agnetis et canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus, descriptus ex manu auctoris in Trajecto, anno 1425, in sociatu provincialatûs.*

Digitized by Google

Ce serait là assurément un très-grave témoignage contemporain, s'il était admissible; mais les Kempistes obstinés à s'en prévaloir ont omis de dire jusqu'à présent que leur épigraphe est une simple note marginale d'une encre et d'une écriture différentes, ajoutée après coup, qui n'est pas l'attestation du copiste, mais l'opinion d'un annotateur quelconque venu après lui, laquelle dès lors n'a pas plus d'autorité que celle des éditeurs qui en 1480 imprimaient simultanément l'*Imitation* sous les noms de Thomas à Kempis et de Gerson[1]. Cette note additionnelle ne prouve donc ni l'âge du manuscrit, ni l'ancienneté de la tradition.

Les autres manuscrits, au nombre d'une quarantaine environ, cités dans la cause de Thomas à Kempis, sont postérieurs au manuscrit de 1441. On en compte dix antérieurs par leur date à la mort du pieux écrivain; mais plusieurs ne portent pas son nom[2].

Comme aucun de ces nombreux manuscrits n'est certainement antérieur à celui de 1441, pas même celui de Louvain qu'on prétend plus ancien pour le seul besoin de la cause, toute l'autorité des manuscrits en faveur de Thomas à Kempis se réduit à l'*explicit* du manuscrit autographe d'Anvers, d'où les autres dérivent.

On insiste donc, pour d'autres raisons encore, sur la valeur de cette formule qui a donné le change aux copistes subséquents, et induit en erreur les premiers éditeurs. Le manuscrit de 1441 prouve, dit-on, les droits de Thomas à Kempis, parce qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, copiés de la main de Thomas à Kempis, et signés de son nom au commencement de ses œuvres. Il est tout-à-fait impossible, ajoute-t-on, qu'un écrivain aussi humble et aussi pieux que Thomas à Kempis, ait voulu transcrire dans le recueil même de ses œuvres un traité qui ne lui appartenait pas. Au contraire, en copiant les qua-

[1] De la seule inspection du *fac-simile*, que tout le monde peut examiner plus facilement dans la dissertation de M. l'abbé Ghesquière que le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, il résulte manifestement que le texte et la note sont de deux mains différentes, quoiqu'à n'y pas regarder de trop de près, les deux écritures présentent quelque analogie. Le manuscrit d'ailleurs ne laisse aucun doute. L'encre de la note, plus récente, est aussi plus noire que celle du texte. La même main qui a écrit cette note a mis aussi l'inscription: *Incipit libellus de Imitatione Christi.*

[2] Pour l'énumération de ces manuscrits, voir Amort, *Deduct. critic.*, p. 119-155, p. 295-301; *Moral. certit.*, p. 153. — Mgr Malou, *op. cit.*, p. 100-112.

Digitized by Google

tre livres de l'*Imitation* en tête de ses œuvres, Thomas à Kempis s'en est déclaré l'auteur [1].

C'est encore ici une pétition de principe. On prouve que Thomas à Kempis est l'auteur de l'*Imitation* parce qu'il l'est des autres opuscules copiés à la suite dans le même recueil, et l'on prouve qu'il est l'auteur de ces opuscules, parce qu'il l'est de l'*Imitation*. L'attribution que l'on a faite à Thomas à Kempis de plusieurs traités spirituels, n'a souvent pas d'autre fondement que ce faux raisonnement.

Rien ne prouve ici que Thomas à Kempis soit l'auteur des opuscules contenus dans le recueil copié de sa main ; il est à peu près certain au contraire qu'ils ne sont pas de lui, puisqu'ils ne figurent même pas dans l'édition *princeps* de ses œuvres, et qu'on en trouve plusieurs dans le manuscrit de Grandmont incontestablement antérieur à celui de 1441.

Quand même Thomas à Kempis serait l'auteur de ces traités, ce n'est pas à dire qu'il soit l'auteur de l'*Imitation*, pour l'avoir copiée avant ou après dans le même recueil. La transcription des livres était une des occupations assidues des monastères. Les moines transcrivaient les livres pieux, autant pour les étudier que pour les multiplier. Gerson, consulté par plusieurs supérieurs de couvents, leur désigne les livres dont il conseille aux moines la *transcription* ou la *lecture*. En raison de cette habitude générale, la réunion dans un même volume de plusieurs écrits n'indique pas qu'il soit du même auteur, elle montre seulement les préférences du copiste ou les besoins de son couvent. On ne saurait donc rien conclure de la présence de l'*Imitation* à la tête d'autres opuscules de Thomas à Kempis. Du reste, la liste des ouvrages de Thomas à Kempis, lequel fut encore plus copiste qu'auteur, est trop incertaine pour fournir en aucun état une preuve incontestable [2].

[1] Voir Mgr Malou (p. 104). Son livre, plusieurs fois cité, contient tous les arguments favorables à Thomas à Kempis, produits depuis l'origine de la controverse ; il est surtout le résumé des deux principaux ouvrages d'Amort sur la question.

[2] Le continuateur de la Chronique du Mont-Sainte-Agnès, qui vécut soixante ans dans le même couvent que Thomas à Kempis, dit de lui : *Scripsit autem Bibliam nostram totaliter, et alios multos libros* PRO DOMO ET PRO PRETIO. *Insuper composuit varios tractatulos ad ædificationem juvenum.*

Les chanoines réguliers de Windesheim s'adonnèrent particulièrement dès l'origine à la transcription des livres ; Gerson les cite à ce titre *(De laude scriptorum)*. Thomas à Kempis fut un des plus laborieux copistes de l'ordre, comme le dit le chroniqueur du Mont-Sainte-Agnès.

Digitized by Google

De toutes les preuves alléguées pour Thomas à Kempis, la plus forte, la seule sérieuse même, est la preuve testimoniale. Douze ou quinze contemporains témoignent plus ou moins qu'il est l'auteur de l'*Imitation*. Nous convenons qu'il faut la date formelle de notre manuscrit pour mettre d'abord en doute l'authenticité ou la sincérité de leur attestation; mais cette suspicion est justifiée aussi par des raisons intrinsèques.

Le premier témoin dans l'ordre des temps est Jean Busch, religieux du couvent des chanoines réguliers de Windesheim, voisin de celui du Mont-Sainte-Agnès, qui mourut huit ans après Thomas à Kempis [1]. Dans la chronique de son ordre, il raconte ce qui suit à propos de Jean Van Heusden, prieur du monastère de Windesheim et l'un des premiers fondateurs de la congrégation de ce nom :

« Peu de jours avant sa mort, il arriva que deux frères notables du Mont-Sainte-Agnès, près Zwol, de notre ordre, vinrent à Windesheim pour consulter notre prieur sur certaines affaires. L'un d'eux, frère Thomas à Kempis, homme d'une vie exemplaire qui a composé plusieurs livres de dévotion, entr'autres le *Qui sequitur me, de Imitatione Christi*, eut la nuit suivante un songe prophétique, etc... [2] »

Deux manuscrits, l'un sans date, produit comme l'autographe même de Jean Busch, l'autre de 1477, et tous deux certifiés par acte notarié, donnent ce passage de la chronique [3].

Le témoignage de Jean Busch, quelque formel qu'il paraisse, n'en est pas moins caduc. Cette page de la chronique est suspecte; le membre de phrase incident : *qui a composé l'Imitation de Jésus-Christ*, provient manifestement ou d'une interpolation dans les manuscrits postérieurs, ou d'une adjonction au texte primitif du chroniqueur. Tout le prouve : d'abord l'invraisemblance du passage où il semble n'être fait mention de l'*Imitation* que pour les besoins de la cause, lorsque ailleurs il eût été si facile et si naturel au chroniqueur de Windesheim de faire connaître l'auteur de l'inestimable livre par une mention spéciale; en second lieu, la provenance du récit presque textuellement em-

[1] Voir Amort. *Deduct. critic.*, p. 91-5. — Mgr Malou, *op. cit.*, p. 76.
[2] Joan. Buschius, *Chronic. Windes.*, l. I, c. 21.
[3] On peut voir les pièces dans Amort. *Ded. critic.*, p. 96-7; *Moral. certitud.*, p. 149-199.

Digitized by Google

prunté à la chronique même de Thomas à Kempis, comme le montre le rapprochement des deux textes [1].

Évidemment, Jean Busch a copié Thomas à Kempis racontant lui-même en termes voilés dans la chronique du Mont-Sainte-Agnès un fait personnel connu de lui seul, dont il n'avait point parlé de son vivant par humilité. Le chroniqueur de Windesheim,

[1] Launoy discute avec beaucoup de sagacité les circonstances du récit où Thomas à Kempis intervenant avec un autre frère est cité comme l'auteur de l'*Imitation*. (Joan. Launoï, *Dissert. de auct. libr. de Imit. Chr.*, 1663, p. 97 sqq.). M. de Grégory remarque que le même Jean Busch, faisant au commencement de sa chronique l'éloge des deux frères Jean et Thomas de Kempis dont il vante entre autres mérites l'habileté calligraphique, ne dit rien de l'*Imitation* copiée plusieurs fois de la main de Thomas, quoique ce fut l'occasion de l'en proclamer l'auteur. (*Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297.) Mais ni l'un ni l'autre n'ont fait cette comparaison de textes, qui est décisive.

THOMAS A KEMPIS.

« Contigit ante paucos obitus sui dies infra octavam S. Martini episcopi, ut duo fratres de Monte-Sanctæ-Agnetis ad colloquendum priori in Windesem venirent.

« Tunc unus eorum eadem nocte tale somnium habuit præsagium futurorum, vidit namque in cœlestibus concursum spirituum fieri et quasi ad obitum alicujus festinare. Statimque tabulam quasi pro exitu morientis in somnis audivit pulsari, ut inde expergefactus evigilaret. Surgens ergo de lecto et volens ire visum quid esset neminem percepit. Erat enim mane ante quintam horam et fratres adhuc quiescebant.

« In se reversus tacitus cogitare cœpit, quia forte in brevi pater noster prior de sæculo migrabit. Nulli tamen in domo illa quidquam de visione retulit, sed uni clerico de Brabantia venienti et in via secum pergenti secreté ait : « Dicatis Domino Hermanno Scutken qui moratur in Thenis si velit fratri nostro in Windesem loqui, quod cito veniat, quia æstimo quod non diu erit, si vera est visio quam quidam hac nocte vidit. »

(*Chron. Mont.-S.-Agnet.*, c. XIX.)

JEAN BUSCH.

« Contigit ante paucos dies sui (Huesdenii) obitus, ut duo fratres notabiles de Monte-Sanctæ-Agnetis prope Zwollis Ordinis nostri, dictum Priorem nostrum super certis rebus consulturi in Windesem advenirent.

« Quorum unus frater Thomas de Kempis vir probatæ vitæ, qui plures devotos libros composuit videlicet : *Qui sequitur me, de Imitatione Christi*, cum aliis, nocte insecuta somnium vidit præsagium futurorum. Aspexit namque in visu noctis concursum spirituum beatorum fieri in cœlestibus, quasi pro alicujus obitu celeriter festinantium. Statimque tabulam tanquam pro morientis exitu in somnis audivit pulsari, ut exinde experrectus evigilavit. Surgens ergo de lecto et quidnam esset factum volens ire visum neminem percepit. Erat autem mane ante horam quintam et fratres adhuc dormiebant.

« In se itaque reversus cœpit tacite cogitare, quod Prior Windesem in brevi esset migraturus ; nemini tamen de Windesem tunc retulit visionem, sed clerico de Brabantia secum inde pergenti dixit in secreto : « Dicatis Domino *Hermanno Scutken* in Thenis-Monte commoranti si priori velit loqui in Windesem, quam cito veniat, quia diu hic non erit, si vera fuit visio quam hac nocte vidi. »

(*Chronic. Windes.*, l. I, c. XXI.)

Digitized by Google

ayant eu connaissance par ce récit du merveilleux événement arrivé au frère Thomas, l'a reproduit presque dans les mêmes termes, en ajoutant le nom et l'éloge du héros de la vision. Or, Thomas à Kempis nous apprend, dans sa préface, qu'il n'avait commencé la chronique du Mont-Sainte-Agnès que dans les dernières années de sa vie, après la mort des premiers chanoines ses confrères ; il la continua jusqu'en l'an 1471, qui fut celui de sa mort. A cette époque, Jean Busch, d'après la préface de sa chronique, était à Sulten, en Saxe, exerçant les fonctions de supérieur, dans une maison de l'ordre. Loin de Windesheim, qu'il avait quitté depuis plusieurs années pour aller d'abord réformer et gouverner d'autres monastères des Pays-Bas, il ne connut la chronique de Thomas à Kempis qu'après la mort de celui-ci. Peut-être alors eût-il l'idée de continuer sa chronique de Windesheim, achevée depuis 1464, à l'aide de la chronique du Mont-Sainte-Agnès qui allait jusqu'en 1471, et trouvant là un fait nouveau relatif au prieur Van Heusden et au vénérable frère Thomas, il le reproduisit ; mais trompé, à distance, par le bruit commun qui courait dans les maisons de l'ordre, au sujet de Thomas, il ajouta au récit du chroniqueur du Mont-Sainte-Agnès la mention particulière qui en fait l'auteur de l'*Imitation*. Peut-être aussi, — et cela est encore plus vraisemblable, — la parenthèse relative à l'*Imitation* a-t-elle été ajoutée postérieurement par quelque autre que lui. L'une ou l'autre de ces suppositions se trouve pleinement confirmée. Au témoignage de Mabillon, lequel mérite une foi entière, le premier manuscrit autographe de Busch, produit par les chanoines de Sainte-Geneviève dans l'enquête de 1681, ne contenait point le témoignage rapporté en faveur d'à Kempis. Par conséquent, des deux manuscrits de la chronique de Windesheim certifiés intègres par acte notarié, l'un ne serait qu'un exemplaire apographe, l'autre une seconde édition postérieure à la mort de Thomas à Kempis[1]. La chronique de Jean

[1] Voici la note de Mabillon conservée à la Bibliothèque nationale dans le recueil manuscrit n° 12434, fol. 79 verso :

« Les Pères de Sainte-Geneviève ont fait un procès-verbal de leurs manuscrits l'an 1681, si je ne me trompe, qu'ils n'ont pas donné au public.

« Ils ont produit aussi deux chroniques de Buschius : dans l'un desquels, qui paraît original, n'estoit pas la parenthèse qui donne le livre à Thomas, mais seulement dans le second qu'ils prétendent avoir esté augmenté par Buschius même. J'ay appris cecy de M. Du Cange et de M. Baluze qui estoient des examinateurs. »

Digitized by Google

Busch, en admettant même que le passage de l'*Imitation* ait été ajouté par lui et non postérieurement, n'a donc plus d'autre valeur que celle d'une relation faite, après coup et à distance, sur la foi d'informations vagues. L'autorité du chroniqueur est ici réduite à celle des imprimeurs du même temps, qui publiaient l'*Imitation de Jésus-Christ* sous le nom de Thomas à Kempis, ou de Gerson, ou de saint Bernard indifféremment. Soit qu'il ait été mal informé ou qu'il ait cru légèrement sur des présomptions peu fondées, soit par zèle pour la gloire de son ordre, Jean Busch aura attribué à l'un des siens un livre anonyme que personne ne pouvait réclamer, livre que Thomas à Kempis s'était en quelque sorte approprié en le copiant plusieurs fois et en le propageant dans les autres maisons de chanoines réguliers. On peut croire encore qu'une tradition erronée au sujet de Thomas à Kempis s'était accréditée parmi ses confrères voisins, par suite des copies multipliées de l'*Imitation* faites de sa main, et que Jean Busch, sans autre critique, sans aucune préoccupation de la controverse, sans attacher plus d'importance à ce renseignement qu'on en donnait alors au livre lui-même, s'est fait l'écho complaisant de cette tradition domestique.

En tout cas, le témoignage posthume de Jean Busch, dans le récit arrangé par lui ou interpolé par quelque autre, n'a plus la valeur d'un témoignage direct et authentique. C'était le plus important; les autres témoins de Thomas à Kempis ont bien moins de prix et d'autorité [1].

Le second, par ordre chronologique, est le frère Hermann Ryd, chanoine régulier au monastère *Novi-Operis*, près de Halle. Celui-ci, dans un travail manuscrit où il fait l'historique des couvents de la congrégation de Windesheim, dit à propos de Thomas à Kempis :

« Ce frère qui a compilé le livre de l'*Imitation*, est appelé ou se nomme Thomas, sous-prieur dudit monastère du Mont Sainte-Agnès près de Zwoll au diocèse d'Utrecht dans la province de Cologne, ... Ce compilateur vivait encore en 1454, et moi, frère Hermann, du monastère *Novi-Operis* près de Halle, au diocèse de Magdebourg, envoyé cette même année au chapitre général, je lui ai parlé [2]. »

[1] Les Gersonistes se sont contentés trop facilement de rejeter sans preuves le témoignage de Jean Busch constamment reproduit par les Kempistes ; les arguments précédents ne le laissent pas subsister.

[2] Voir Amort, *Deduct. critic.*, p. 98-101 ; *Mor. certit.*, p. 49-55. « Frater

Digitized by Google

L'attestation d'Hermann Ryd est publiée par Amort d'après trois manuscrits conformes, dont l'authenticité est probablement aussi suspecte que celle du prétendu manuscrit autographe de Jean Busch, qui proviennent les uns et les autres de bibliothèques canoniales ; il faut prendre cette attestation pour ce qu'elle vaut.

Ce témoin éloigné, qui a vu une fois Thomas à Kempis, qui ne sait même pas que le sous-prieur du Mont Sainte-Agnès a continué de vivre bien après 1454, en rapportant ici comme Jean Busch la tradition de la congrégation de Windesheim, ne dit pas que Thomas à Kempis a composé l'*Imitation*, mais, par deux fois, qu'il l'a *compilée*.

Une mention tout-à-fait analogue se trouve dans un manuscrit ayant appartenu au couvent des chanoines réguliers de Sainte-Croix à Augsbourg. On y lit : « Le *compilateur* de cet opuscule fut un certain frère, nommé Thomas, du couvent et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin du Mont Sainte-Agnès, au diocèse d'Utrecht [1]. »

On discute, il est vrai, sur le sens du mot *compiler* ; on cite des exemples où il est synonyme de *composer*. Ces exemples prouvent seulement qu'en raison d'un mode très-commun au moyen-âge de faire les livres, on a pu désigner indifféremment certains auteurs du nom de compilateurs, et ce nom convenait bien en effet à leur genre de travail. Néanmoins, quand il s'agit d'une œuvre propre, procédant du génie particulier de l'auteur, faite d'inspiration et non de compilation, les mots ne sont pas arbitrairement employés l'un pour l'autre. Ils prennent chacun leur sens vrai, et tandis que le titre de *compilator* s'applique aux travaux d'arrangement et de commentaire, celui d'*auctor*, ou quelque autre équivalent, est donné aux véritables œuvres de composition.

iste, qui compilavit librum *de Imitatione*, dicitur sive nominatur Thomas, supprior in dicto Monasterio Montis Sanctæ-Agnetis prope Zwollis, diœcesis Trajectensis, provinciæ Coloniensis, et distat dictum monasterium uno milliari à Windesheim quod est monasterium superius in quo singulis annis Canonici regulares de provinciâ Coloniensi, Moguntinensi, Trevirensi, celebrant capitulum generale. Vixit autem hic compilator adhuc annò 1454 et ego frater Hermannus Magderburgensis diœcesis, eodem anno missus ad dictum Capitulum generale, fui eidem locutus. »

[1] COMPILATOR *hujus opusculi fuit quidam frater Thomas nomine de Conventu et ordine Canonicorum regularium Ordinis Sancti-Augustini Montis Sanctæ-Agnetis Trajectensis.* (Voir Amort, *Deduct. critic.*, p. 120-1.)

Digitized by Google

Ici, la qualité de compilateur attribuée à Thomas à Kempis ne semble pas, par la tournure même des deux phrases, indiquer autre chose dans l'esprit du chroniqueur Hermann qu'un travail de récension et de coordination fait sur d'anciens ouvrages, d'où serait sortie l'*Imitation* de Jésus-Christ. Sans doute, il se trompe encore, puisque Thomas à Kempis, par son âge, ne peut pas plus être le compilateur que l'auteur de l'*Imitation*; il s'abuse sur la part qu'il a prise à sa rédaction, il se laisse aller à prendre pour l'auteur le laborieux copiste qui avait propagé le nouveau livre dans les maisons de l'ordre par ses nombreuses transcriptions, et en avait fait en quelque sorte le livre spirituel des chanoines réguliers de Windesheim [1].

Quant au copiste anonyme du manuscrit de Sainte-Croix d'Augsbourg, il n'a aucune autorité personnelle, étant étranger à Thomas à Kempis, ainsi que l'indique sa note elle-même [2].

Néanmoins, l'attestation formelle d'Hermann Ryd, qu'on ne peut pas rejeter entièrement, et même la note du manuscrit précité ont quelque valeur dans la question ; elles suggèrent une explication probable de cette réputation contemporaine d'auteur de l'*Imitation* faite à Thomas à Kempis parmi les siens ; elles fournissent une indication dont il faudra tenir compte en recherchant directement l'auteur ou les auteurs

[1] C'est de Hollande et d'Allemagne et des maisons des chanoines réguliers que proviennent le plus grand nombre de mss. connus C'est un fait important à noter.

[2] Les Kempistes ont voulu faire de lui un témoin direct. Le couvent des chanoines réguliers de Sainte-Croix à Augsbourg possédait au siècle dernier deux mss. de l'*Imitation*, l'un in-4° sans indication d'auteur ne contenant que le 1er livre et achevé le 16 décembre 1440, comme le porte la note finale; l'autre in-f°, celui dont il s'agit ici, contient les quatre livres sans date; mais comme il est écrit par le même copiste et de la même écriture que le premier, les Kempistes ont induit de là qu'il était de la même époque. Il faut en conclure, au contraire, que tous les deux sont postérieurs à 1440. En effet, si le même copiste qui a transcrit les deux manuscrits du couvent de Sainte-Croix n'a mis sur le premier aucune indication d'auteur, c'est qu'il n'y en avait pas dans le ms. antérieur qui lui servait d'exemplaire et qui portait la date de 1440, date reproduite ensuite textuellement dans sa copie. Dans le second ms., composé par lui, qui contient les quatre livres de l'*Imitation*, il a ajouté de son chef la note ci-dessus, ayant appris de loin par une vague renommée qu' « un certain frère, nommé Thomas, » était « le compilateur de cet opuscule. » Cette double circonstance prouve donc, et que les mss. d'Augsbourg sont d'une date bien postérieure à 1440, et que le copiste ne connaissait pas Thomas à Kempis.

Digitized by Google

du célèbre livre anonyme. Mais c'est là une autre phase de la question. Il suffit maintenant de constater que les autres témoignages cités dans la cause du vénérable Thomas à Kempis ne sont pas plus décisifs.

On allègue encore une ancienne traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation*, éditée par un des premiers imprimeurs, Gaspard de Pforzheim, en 1448, dans laquelle Thomas est mentionné comme auteur. « Cet opuscule de l'*Imitation* fait par un frère très-vénérable, maître *Thomas, chanoine régulier, contient tout ce qui est nécessaire à un homme spirituel*[1]. »

La note de l'imprimeur signifie seulement que le pieux chanoine est l'auteur de la traduction. En effet, Thomas à Kempis, qui a copié plusieurs fois l'*Imitation* pour les besoins spirituels et temporels de sa communauté, *pro domo et pretio*, a dû la traduire en allemand, comme il l'a fait pour plusieurs autres traités du même genre. S'il n'était pas mentionné ici uniquement comme traducteur, on verrait un autre nom à côté du sien, suivant l'usage des éditeurs de mettre à la fois, en tête du volume, le nom de l'auteur et celui du traducteur. Cette version allemande de l'*Imitation* pouvant être une œuvre originale comme l'*Internelle consolacion* française, l'éditeur s'est contenté d'indiquer le nom du traducteur, celui de l'auteur latin étant d'ailleurs inconnu.

Une biographie anonyme, mais à peu près contemporaine, de Thomas à Kempis, souvent invoquée dans la discussion, fournirait en sa faveur un argument beaucoup plus formel, si les deux endroits d'où on le tire n'étaient pas justement suspects.

Cette biographie est très-courte, elle contient quelques pages. C'est un récit édifiant plutôt qu'historique, où les traits principaux de la vie de Thomas à Kempis sont notés d'un mot.

« Ce bon père avait coutume de dire, lorsqu'en se promenant avec la communauté ou avec d'autres personnes, il sentait l'inspiration divine, Jésus-Christ, son époux, voulant s'entretenir avec son épouse : Chers frères (c'est ainsi qu'il demandait humblement la permission), il faut que je m'en aille, quelqu'un m'attend dans ma cellule; et les frères accédant

[1] « Das Büchlein von der Nachfolgung *Christi* das hat gemacht ain andachtiger wirdiger Fatter Maister Thomas, *canonicus regularis* dar in Begrissen wurdt lales das, das ainen gaistlichen Menschen nott ist. »

Digitized by Google

pieusement à cette demande étaient fort édifiés. Et ainsi fut accomplie en lui cette parole : *Je le conduirai dans la solitude et là je m'entretiendrai avec lui.* Et Thomas aussi accomplit envers le Seigneur cette autre parole : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute.* »

Et immédiatement, le biographe ajoute, par manière de parenthèse :

« Ce qu'il disait alors au Seigneur, et ce qu'ils se disaient tous deux, nous l'avons dans son traité : *De l'entretien intérieur de Jésus-Christ avec l'âme fidèle*, traité qui a pour texte dans le second chapitre cette même parole : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute.* »

Il s'agit ici du troisième livre de l'*Imitation*, dont Thomas à Kempis serait reconnu l'auteur par son biographe ; mais cet endroit paraît interposé : il n'est pas dans le ton général du récit, on y sent les préoccupations de la controverse. Il en est de même à plus forte raison du catalogue des ouvrages de Thomas à Kempis, ajouté à la biographie.

L'historien du vénérable religieux dit, en terminant son récit :

« L'an du Seigneur 1471, mourut le dévot père Thomas à Kempis ; et ainsi il avait servi Dieu dans l'ordre des chanoines réguliers pendant 70 ans avec une grande austérité de vie et une grande ferveur d'esprit. »

Puis il se reprend, et ajoute :

« Comme il a écrit et composé beaucoup de traités en sa vie, et que peu de personnes savent comment ils sont intitulés ou appelés, pour cela j'entreprends d'énumérer et de consigner le catalogue de ses traités et livres, afin que tous ceux qui lisent ou écoutent sachent combien il y en a [1]. »

Suit une liste détaillée de trente-huit opuscules, traités, sermons et épîtres du frère Thomas à Kempis.

Ce catalogue, ajouté sous forme d'appendice à la biographie anonyme, ne se trouve pas dans la première édition de Nuremberg en 1494, ni dans les éditions postérieures de Venise 1568, et 1576, d'Anvers, 1677 et 1637, qui donnent la biographie [2]. Il fut

[1] Amort, *Moral. certit.*, p. 146.

[2] Mgr Malou, qui suit en tout exactement Amort, ne l'a pas compris quand il dit d'après lui (p. 87) que le catalogue additionnel de la biographie anonyme de Thomas à Kempis se trouve dans douze éditions antérieures à 1501. Les douze (et

Digitized by Google

découvert par le P. Héser, qui le publia en 1650 d'après trois manuscrits du couvent des chanoines réguliers de Rebdorf[1]. Au témoignage d'Héser lui-même, deux de ces manuscrits n'ont pas de date, le troisième porte la date de 1488 avec la note suivante : *Explicit totus liber iste scriptus per fratrem Nicolaum Numan de Francfordia Professum in majore Franckentael anno Domino millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo ipso die S. Gertrudis Virginis*[2].

Il est permis de ne pas tenir un compte particulier des deux manuscrits non datés ; quant au troisième, comme la date de 1488 se rapporte aussi bien, d'après l'*explicit*, à l'année de la profession du frère Nicolas Numan de Francfort qu'à celle de la transcription du manuscrit, on peut croire qu'il est postérieur à cette date et peut-être même à l'édition du Nuremberg de 1494. En tout cas, ce manuscrit ne saurait être opposé victorieusement aux éditions (dont la première est probablement aussi ancienne), qui ne contiennent pas la liste des écrits de Thomas à Kempis ; il prouve au contraire que le catalogue n'est qu'un appendice ajouté par un copiste postérieur, peut-être le frère Numan lui-même, à la biographie anonyme. Les éditeurs de Nuremberg, de Venise, d'Anvers, n'ont pas eu connaissance de cette addition, faite pour ainsi dire en famille, dans une maison de chanoines réguliers, d'après des traditions plus ou moins vagues venues jusque chez eux.

Enfin, cette liste elle-même ne mérite aucun crédit. Plusieurs au moins des ouvrages attribués à Thomas à Kempis ne sont certainement pas de lui ; on a mêlé indifféremment ceux qu'il n'avait fait que transcrire avec ceux dont il était l'auteur, la tradition ayant bien vite tout confondu dans les diverses maisons des chanoines réguliers, à mesure que la renommée du frère Thomas, soit comme calligraphe, soit comme écrivain, sortait de la congrégation de Windesheim.

même treize) éditions dont parle Amort sont des éditions où l'*Imitation* est attribuée à Gerson, desquelles Amort se fait un argument particulier contre Delfau, mais qui ne contiennent nullement le catalogue de la biographie. — Voir Amort, *Moralis certitudo*, etc., p. 83.

[1] *Vita et syllabus operum omnium Thomæ a Kempis*. Ingolstadii, 1650.

[2] Deux des manuscrits de Rebdorf ayant servi à Héser pour publier le *Syllabus operum Thomæ* sont aujourd'hui à la Bibl. nat. de Paris ; le ms. de 1488 a fait partie de la bibliothèque de M. le comte Daru.

Digitized by Google

Le catalogue n'est pas l'œuvre du biographe ; il a été dressé sans critique ni recherche propre, d'après le manuscrit de 1441, copié de la main de Thomas à Kempis ; il n'a point d'autre autorité que la rencontre fortuite des divers opuscules dans le recueil transcrit *pro domo et pretio*. La liste du fameux autographe, elle-même, se retrouve dans le manuscrit de Grandmont que Mabillon assignait à la seconde moitié du XIVe siècle, et qui est pour tout le monde antérieur au manuscrit d'à Kempis de 1441. En sorte que l'on a ainsi la filiation de l'erreur, depuis le manuscrit de Grandmont jusqu'au catalogue de la biographie anonyme, en passant par le manuscrit d'Anvers, et de cette concordance il résulte que Thomas à Kempis n'est pas plus l'auteur de l'*Imitation* que des opuscules copiés à la suite dans les manuscrits de Grandmont et d'Anvers, et reproduits dans la première partie de la prétendue liste de ses œuvres[1].

[1] Voici la nomenclature comparée des opuscules insérés à la suite de l'*Imitation* dans les trois manuscrits de Grandmont, d'Anvers et de Rebdorf :

Libellus de disciplina claustralium.	De disciplina claustralium.	Tractatus de disciplina claustralium.
Incipit epistola quædam satis utilis ad quemdam regularem.	Epistola devota ad quemdam regularem.	Epistola ad quemdam regularem.
	Renovamini autem spiritu mentis vestræ. (Libellus spiritualis exercitii).	Libellus spiritualis exercitii. *Renovamini spiritu mentis.*
Incipit libellus qui intitulatur de recognitione propriæ fragilitatis.	*Cognovi, Domine, quia æquitas judicia tua.* (De recognitione propriæ fragilitatis.)	De recognitione propriæ fragilitatis scilicet: *Cognovi, Domine.*
Incipit recommendatio humilitatis.	Recommendatio humilitatis.	De recommendatione humilitatis.
Incipit quædam brevis ammonicio spiritualis exercicii.	De mortificata vita. *Gloriosus apostolus Paulus.*	De mortificata vita, scilicet: *Gloriosus apostolus Paulus.*
(Ms. de Grandmont, fin du XIVe s.)		
	De bona pacifica vita. *Si vis Deo dignus.*	De bona et pacifica vita. *Si vis Deo dignè.*
	De devotione mentis. *Vacate et videte cum cæteris.*	De elevatione mentis in Deum. *Vacate et videte.*
	Brevis admonicio. *Ab exterioribus.*	Brevis admonitio monachi incipit : *Ab exterioribus.*
		Etc., etc.
	(Ms. d'Anvers, 1441.)	(Ms. de Rebdorf, 1488.)

Digitized by Google

Du reste, la biographie anonyme à laquelle à été joint le catalogue n'a qu'une autorité empruntée. Le narrateur dit lui-même qu'il raconte sur les rapports des frères du couvent qui vivent encore ; c'est un contemporain éloigné, sujet à caution [1].

Les deux derniers témoins considérables cités pour Thomas à Kempis, sont Mathias Farinator, religieux carme d'Augsbourg, et Jean Mauburne, chanoine régulier. On prétend que le premier a attribué l'*Imitation* au frère Thomas ; mais l'époque même où vécut Mathias Farinator est trop incertaine pour que l'on puisse s'en rapporter à une vague indication, dénuée de toute preuve [2].

Mauburne passe pour avoir été novice au Mont Sainte-Agnès pendant les dernières années de la vie du vénérable écrivain, ou du moins dans le temps que la mémoire de cette sainte vie était encore récente. On a fort discuté sur ce point entre Kempistes et Gersonistes. Quoi qu'il en soit, Mauburne, d'après l'opinion même des premiers, n'avait été admis au noviciat qu'en 1465, six ans avant la mort de Thomas à Kempis [3].

En plusieurs endroits du *Rosetum*, cet écrivain cite des paroles de l'*Imitation* qu'il attribue à Thomas à Kempis [4]. Il dit

[1] « Item adhūc multo alia plura de ejus vita et conversatione audivi a Fratribus illius conventus qui adhuc vivunt, quod vix millesimam partem enarravi scribendo. »

[2] Selon les uns, il aurait vécu du temps de Jean XXII, dans la première moitié du XIVe siècle ; selon les autres, au contraire, il aurait été contemporain de Thomas à Kempis. Les raisons qu'ont données Launoy et Delfau contre le prétendu témoignage de Farinator n'ont pas été sérieusement réfutées. Vide : Joan. Laun., *Dissert. de auct. libr. de Imit. Chr.* Lut. Paris., 1663, p. 93 sqq. ; Delf., *Basis firma ædif. Gersen.*, Ratisb., 1762, p. 63 sqq.)

Tout repose sur un prétendu ms. autographe de Farinator que les premiers défenseurs de Kempis ont dit être daté de 1472 et dont la table mentionnerait le 1er livre de l'*Imit.* sous le nom de « maître Thomas, chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès. » (Heser, *Dioptra Kempensis.* Ingolst., 1650. pars 1a ; — Fronteau, *Refut. eorum quæ contra Th. Kemp. Vindic.*, etc. Lut. Paris., 1650, p. 74 ; — Amort. *Deduct. critic.* Aug. Vindel., 1761., p. 107.) En paléographie, un tel témoignage ferait à peine foi, venant de Mabillon. Il aurait fallu prouver d'abord que le manuscrit précité est bien l'autographe de Farinator, que la date de 1472, non interpolée, a été exactement lue et qu'elle s'applique à toutes les parties du volume, enfin que la table est bien de la même écriture que le reste du *Codex*. Heser, Fronteau, Amort, et les autres après eux, ont négligé de donner ces preuves, à défaut desquelles on peut continuer à croire avec Possevin que Mathias Farinator, l'éditeur des *Moralitates*, vécut sous Jean XXII, bien avant Thomas à Kempis.

[3] *Rosetum spiritual. exercitior.* Lutet. Paris., 1510.

[4] Amort, *Mor. certit.*, p. 43 sqq. — *Gallia Christiana*, t. VII, p. 836.

Digitized by Google

par exemple : *(Dietar exercit § 3,) notre dévot Thomas à Kempis nous donne ce conseil : Ne soyez ni trop long ni trop pressé en célébrant la messe; mais gardez la bonne commune mesure de ceux avec qui vous vivez*, paroles tirées du IVe livre de l'*Imitation* (X, 7).

On trouve dans le même ouvrage deux autres mentions analogues [1]. Les Kempistes citent de préférence un passage du *Venatorium*, espèce de catalogue des hommes illustres de la congrégation de Windesheim, où Mauburne aurait dit à propos de Thomas à Kempis : *Ce frère Thomas à Kempis entre autres opuscules a composé :* QUI SEQUITUR ME, *que plusieurs attribuent faussement à maître Gerson* [2]. Ce texte, cité de confiance par tous les Kempistes, d'après Fronteau qui n'indiquait pas l'endroit, ne se trouve pas dans le seul manuscrit qui ait été vérifié depuis lors; on peut donc le tenir pour suspect [3]. Il est vrai que ce même manuscrit, donnant la liste des ouvrages de Thomas à Kempis dressée par Mauburne, mentionne le 1er, le 2e et le 4e livre de l'*Imitation*; mais cette nomenclature même affaiblit beaucoup le témoignage de Mauburne : il cite séparément les livres de l'*Imitation* comme des opuscules distincts; il omet le 3e. Comment ce témoin si bien informé, qui a vécu au Mont-Sainte-Agnès, qui a eu entre les mains le manuscrit de 1441 conservé avec soin dans cette maison, qui aurait pu consulter Thomas à Kempis lui-même, comment ignore-t-il que l'*Imitation* a quatre livres, que ces quatre livres ne font qu'un même traité, réunis à la suite l'un de l'autre dans le célèbre autographe? Évidemment Mauburne a parlé par ouï dire, il n'a pas bien connu ni le livre ni l'auteur. Son attestation n'a plus de valeur propre.

Tels sont les principaux témoignages que l'on peut rapporter au temps de Thomas à Kempis; les observations précédentes en ôtent toute l'autorité. Aucun d'eux n'est ni assez formel ni assez sûr pour infirmer, ou seulement pour mettre en doute l'authenticité de la date du manuscrit de 1406; tous sont suspects et inadmissibles.

[1] Mgr Malou, *op. cit.*, p. 92.

[2] « Qui frater Thomas à Kempis inter cœtera opuscula quæ fecit, composuit libellum : *Qui sequitur me*, quem falso quidam Domino Gerson attribuunt. »

[3] Mgr Malou, *op. cit.*, p. 94 (en note).

Digitized by Google

Enfin, on peut opposer à Thomas à Kempis des arguments négatifs plus forts que les déclarations produites en sa faveur. N'y eut-il que le silence du continuateur de la chronique du Mont-Sainte-Agnès, c'en serait assez. L'écrivain qui reprit l'œuvre de Thomas à Kempis, qui vécut soixante ans avec lui dans la même maison, n'a pas trouvé le moyen de nous faire savoir que Thomas était l'auteur de l'*Imitation* [1]. Nul témoin n'est plus contemporain ni plus sûr. Mieux informé ou moins falsifié que Jean Busch, son confrère de Windesheim, il se borne à dire de Thomas à Kempis qu'il composa plusieurs petits traités pour l'édification de la jeunesse. Voici ses propres paroles :

« La même année (1471) mourut notre très-cher frère Thomas Hemerken de Kempis, la quatre-vingt-douzième année de son âge, la soixante-troisième de son investiture, la cinquante-huitième de sa prêtrise. Il supporta depuis l'origine du monastère toutes sortes de privations, d'épreuves et de travaux. Il écrivit notre Bible en entier et plusieurs autres livres à l'usage de la maison et pour le commerce. En outre, il composa divers petits traités pour l'édification des jeunes gens, d'un style familier, simple, mais très-grands par la pensée et par leur effet efficace. Il fut aussi un grand amoureux de la Passion du Seigneur et un admirable consolateur dans les tentations et les tribulations [2]. »

Ainsi le confrère, l'ami, le collaborateur de Thomas à Kempis, l'écrivain le plus en mesure de témoigner, l'homme le plus intéressé à la gloire de sa maison et de son ordre, ne juge pas à propos de dire que Thomas à Kempis est l'auteur de l'*Imitation*; alors que, depuis plus de cinquante ans, Thomas lui-même en ayant fait des copies, on avait eu le temps d'apprécier le mérite de ce livre admirable, alors qu'on le transcrivait déjà partout dans les monastères, et que même il était imprimé sous les noms de saint Bernard ou de Gerson. Le silence de ce seul témoin infirmerait les attestations plus ou moins positives, et surtout plus ou moins authentiques des autres.

[1] V. *Basis firma*, p. 133; Amort, *Moralis certit.*, p. 79.

[2] *Eodem anno (1471) obiit predilectus frater noster Thomas Hemerken de Kempis anno ætatis suæ 92, investitionis suæ 63, sacerdotii sui 58. Hic sustinuit ab exordio monasterii magnam penuriam, tentationes et labores. Scripsit autem Bibliam nostram totaliter et alios multos libros* PRO DOMO ET PRETIO. *Insuper composuit varios tractatulos ad ædificationem juvenum, in plano et simplici stylo, sed prægrandes in sententia et operis efficacia. Fuit etiam multum amorosus in passione Domini et mire consolativus tentatis et tribultis.*

Digitized by Google

Il y a plus : l'*Imitation* ne se trouve pas dans l'édition *princeps* des œuvres de Thomas à Kempis imprimée à Utrecht par Ketelaer, dans son propre diocèse, à quelques lieues du Mont-Sainte-Agnès, l'année même de sa mort en 1471 ; et non-seulement l'*Imitation*, mais aucun des opuscules qui figurent dans le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis ajouté à sa biographie anonyme. Cette omission n'est-elle pas plus probante contre Thomas à Kempis que ne le sont les preuves fournies pour lui?

En résumé, les plus anciens manuscrits où il soit fait mention de Thomas à Kempis ne remontent pas au-delà de 1441, date du célèbre autographe auquel il a mis son nom comme copiste; le premier manuscrit à date certaine qui lui attribue l'*Imitation*, est un manuscrit d'Augsbourg, de 1472, postérieur d'un an à sa mort.

Les plus anciens témoignages en faveur de Thomas à Kempis ne commencent qu'avec la chronique de Jean Busch, continuée ou augmentée après la mort de Thomas.

On a vu ce que valaient dans la question et les manuscrits et les témoignages des auteurs.

Les autres preuves produites dans la cause de Thomas à Kempis ne méritent pas un examen particulier ; celles qu'on a tirées de la doctrine et du style de l'*Imitation* sont tout-à-fait arbitraires. Lors même que les points de comparaison entre l'*Imitation* et les autres opuscules du vénérable écrivain seraient suffisamment établis, on n'en saurait rien conclure de certain, Thomas à Kempis ayant assez lu et copié de fois le livre de l'*Imitation* pour se l'être assimilé ; autrement il faudrait dire encore que les écrits indubitables d'autres auteurs, imités également par Thomas à Kempis dans ses divers opuscules, sont aussi de lui [1].

Il résulte néanmoins de cet ensemble de témoignages, tant des manuscrits que des auteurs, qu'il s'était formé d'assez bonne heure, dans les maisons des chanoines réguliers des Pays-Bas et de l'Allemagne, une tradition domestique en faveur de Thomas à

[1] Dans un travail très-complet d'érudition et de sagacité, M. Tamizey de Larroque a noté, chapitre par chapitre, les différences essentielles des expressions et du style de l'auteur de l'*Imitation* et de Thomas à Kempis. Ce seul relevé est une démonstration décisive contre les prétendus droits du pieux chanoine hollandais. (L'opuscule, cité plus haut, de M. Tamizey de Larroque, a paru d'abord en articles dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mai, juin, août 1861.)

Digitized by Google

Kempis. L'ancienneté du frère Thomas qui fut un des premiers membres de la communauté du Mont-Sainte-Agnès, sa rare longévité, ainsi que ses hautes vertus qui l'avaient rendu particulièrement vénérable, les nombreux travaux de transcription auxquels il se livra[1], les opuscules multipliés qu'il édita sur des sujets spirituels, la confusion inévitable entre ses propres écrits et ceux des autres qu'il copiait dans un même but d'édification, à côté l'un de l'autre dans le même recueil, sans aucune indication d'auteur, ont pu lui faire attribuer facilement le livre anonyme de l'*Imitation*, dans un temps où il s'agissait moins de savoir qui en était l'auteur que de mettre en pratique ce qui y était dit.

Toutefois, ces diverses circonstances n'expliqueraient pas seules l'opinion formée en faveur de Thomas à Kempis, si l'*Imitation* n'était devenue en quelque sorte, par une possession antérieure, la propriété des chanoines réguliers. Thomas à Kempis, digne à plusieurs égards de passer pour l'auteur de l'*Imitation*, fixa en sa personne une vague tradition plus ancienne que lui : telle est l'explication la plus vraisemblable d'une erreur quasi-contemporaine.

Nous sommes peut-être ici sur la voie, sinon du véritable auteur, qui n'existe probablement pas tel qu'on le cherche, du moins de la vraie origine du livre. Des conjectures fondées le donnent à croire. Il suffit de constater pour le moment que la tradition s'est égarée en adoptant Thomas à Kempis, qui ne peut être, par son âge, l'auteur de l'*Imitation*. Là-dessus le manuscrit de 1406 est décisif ; il n'y a plus lieu d'y revenir, et tout ce qu'on a amassé d'arguments plus ou moins plausibles tombe devant cette seule date parfaitement authentique. C'en est fini pour Thomas à Kempis.

III

Plusieurs circonstances permirent d'attribuer vraisemblablement l'*Imitation* au vénérable frère Thomas à Kempis ; l'erreur commise en sa personne s'explique d'autant mieux qu'il aurait

[1] « Multum scriptione pollebat, » a dit de lui un de ses biographes, Fr. de Tol.

Digitized by Google

pu être l'auteur et non pas seulement le copiste du divin livre. Rien dans sa vie ni même dans ses écrits, très-inférieurs pourtant à l'*Imitation*, ne s'y oppose. Parvenu, vers la fin de sa longue carrière monacale, à ce haut degré de vertu qui lui valut parmi les siens une réputation de sainteté, ce pieux religieux s'élevant au-dessus de lui-même, au-dessus de son génie naturel, aurait pu, avec une inspiration d'en haut, écrire ce sublime traité de vie spirituelle sur lequel on a tant disputé. Comme il pouvait l'être, on l'a cru plus facilement l'auteur de l'*Imitation*. Aussi l'opinion la plus ancienne, la plus accréditée lui est-elle favorable.

Il n'en est pas ainsi de Gerson. Aucun motif plausible ne permettait de lui attribuer un livre qui ressemble si peu à son histoire et à ses œuvres. Les contemporains ne s'y sont pas trompés ; ils n'ont pas reconnu dans le chancelier de l'Université de Paris l'auteur du *de Imitatione*, qui commençait alors à se répandre. Les dernières années de sa vie passées à Lyon, après bien des vicissitudes, dans la retraite du cloître des Célestins, ont pu, il est vrai, faire illusion plus tard ; c'est pourquoi, moins de trente ans après sa mort, on commença en France à écrire son nom sur plusieurs manuscrits de l'*Imitation*, où les premiers imprimeurs vinrent le chercher pour le propager ensuite par la presse.

L'opinion posthume formée en faveur de Gerson n'eut jamais qu'un crédit restreint. Malgré le nombre assez considérable d'éditions parues, avant le XVIe siècle, sous le nom du chancelier, celui-ci ne parvint pas à obtenir une réputation durable. Plus l'*Imitation* était connue, moins il semblait que Gerson en fut l'auteur ; sa réputation allait en diminuant. Jusqu'au XVIIe siècle, à l'époque de la fameuse controverse qui introduisit l'abbé Gersen, Thomas à Kempis, de l'aveu même de Mabillon, un de ses plus forts adversaires, jouissait de la possession fiduciaire ; le sentiment commun, au témoignage de dom Thuillier, était prononcé en sa faveur [1]. Pendant toute la durée de cette longue controverse qui mit aux prises les Bénédictins et les Chanoines réguliers, il ne fut pas question du chancelier Gerson. Thomas à Kempis et Gersen étaient les deux seuls compétiteurs. La cause de Gerson, à laquelle des éditions nombreuses n'avaient jamais réussi à don-

[1] *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. I, p. 1, sqq, (Paris, 1724.)

Digitized by Google

ner faveur, était généralement abandonnée du monde savant, même de ceux que les traditions gallicanes auraient dû faire ses partisans. Quelques Français du XVIIe siècle se prononcèrent pour lui : Bossuet proclame que « sa vie fut si sainte et ses écrits si édifiants, qu'il mérita d'être regardé comme l'auteur du livre [1] : » Corneille eût voulu que l'on put prouver les droits de Gerson [2]. Ces droits furent à peine revendiqués dans le siècle suivant par deux ou trois écrivains. Mais, depuis la fin de la grande controverse des Kempistes et des Gersenistes, où l'avantage resta aux premiers, la cause de Gerson, entièrement délaissée à l'étranger, a été reprise en France au commencement de ce siècle. Un retour d'opinion s'est fait chez nous en faveur du célèbre chancelier de l'Université de Paris.

L'amour-propre national, l'esprit de parti, les préjugés gallicans y furent pour beaucoup. On ne se rendrait pas compte autrement de l'ardeur presque passionnée avec laquelle ces nouveaux venus ont embrassé la cause de Gerson, tant les titres du chancelier sont peu solides !

Pour M. Gence, le premier qui ait repris la question en ce siècle, les partisans de l'abbé Gersen ou de Thomas à Kempis ne sont que des « ultramontains. » A ses yeux, Gerson, « l'homme le plus éclairé de son siècle, » lequel vit saint Vincent Ferrier, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, est seul capable d'avoir composé l'*Imitation*; ce livre admirable de piété et de raison ne saurait non plus, d'après le même écrivain, appartenir aux « temps barbares du moyen-âge ; » il est « fort au-dessus des idées scolastiques et des préjugés d'un temps d'ignorance et de barbarie [3]. » De telles expressions sentent les préjugés à la mode dans un certain monde littéraire ; on reconnaît surtout l'écrivain de 1830. Ce sont les idées gallicanes et libérales qui ont créé en France la fortune de Gerson ; mais les raisons qui l'ont fait adopter de préférence par les littérateurs et les historiens, sont précisément celles pour lesquelles il n'aurait pu composer l'*Imitation*. Dans le public, à force d'entendre dire que Gerson avait mérité de passer pour l'auteur de l'*Imitation*, l'on a cru qu'il l'était. Ainsi s'est formée la réputation du

[1] *Défense de la déclarat. du clergé de France* de 1682.
[2] *L'Imit. trad. en vers français*, préface.
[3] Gence, *Nouvelles considérations sur l'auteur et le livre de l'Imitation de J.-C.*, Paris, 1832, *passim*.

Digitized by Google

chancelier de l'Université; elle n'a pas de fondement historique.

La date de notre manuscrit de 1406 n'empêche pas absolument, comme pour Thomas à Kempis, que Gerson ait écrit le livre litigieux. Le chancelier de Notre-Dame avait alors quarante-trois ans; il était dans tout l'éclat de sa renommée, dans toute la force de son talent, capable de composer l'*Imitation* s'il l'avait jamais été; mais cette date emprunte des circonstances une valeur décisive.

Il est évident, d'abord, pour tout lecteur non prévenu, que l'*Imitation* est une œuvre monacale, fruit de la solitude et de la prière. Elle a été composée loin du bruit des Universités, dans la paix du cloître, par un homme qui, ayant connu le monde, s'en était retiré. Tout en elle porte la marque de cette origine. C'est un moine qui a écrit les chapitres 17, 18, 19 et 20 du premier livre sur la vie religieuse; c'est un contemplatif qui a composé le chapitre 4 du second livre, les chapitres 5, 21, 34 et d'autres du troisième. Ceux mêmes que la passion ou le parti pris ont aveuglé, au point de les empêcher de reconnaître l'origine monastique de l'*Imitation*, conviennent unanimement qu'elle est une œuvre de retraite, inspirée par une vie de recueillement et de piété.

Pour les partisans de Gerson, peu disposés à laisser un livre aussi parfait à un moine, la première difficulté était de trouver, dans la vie agitée du chancelier de l'Université de Paris, un temps auquel on put vraisemblablement rapporter la composition de l'*Imitation*. Plusieurs opinions se sont donc produites à cet égard. Les uns veulent que Gerson l'ait composée, pendant son séjour à Bruges, de 1400 à 1402; d'autres, durant le temps de son exil, à Mœlck; d'autres enfin, dans les dernières années de sa retraite à Lyon. Ce sont pures conjectures de part et d'autre; anssi le même écrivain varie-t-il sans plus de raison d'une opinion à l'autre, et ceux qui se tiennent à celle-ci plutôt qu'à celle-là, ne donnent aucun motif sérieux de leur préférence.

Tout autre temps, en dehors de l'une de ces trois époques, est moralement impossible, à moins de supposer que l'*Imitation*, par la plus incroyable contradiction qu'on aurait jamais vue entre un auteur et son œuvre, ait été composée au milieu des agitations d'une vie publique, aussi occupée et aussi tourmentée que fut celle de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, aumônier du duc de Bourgogne, ambassadeur du roi de France

Digitized by Google

auprès du Pape, délégué aux conciles de Pise et de Constance, tour à tour favorisé et persécuté par les princes. Rien ne concorde moins avec l'*Imitation de Jésus-Christ* que la vie extérieure de ce haut personnage, mêlé à toutes les affaires politiques et religieuses de son temps.

Aucun des partisans de Gerson n'a proposé d'autre époque, pour la composition de l'*Imitation*, que l'une de celles où les événements vinrent le soustraire aux choses extérieures, pour lui donner les loisirs de l'exil, puis de la retraite. C'est donc de Bruges en Flandre, de Mœlck en Allemagne, ou de Lyon en France, que serait sorti l'incomparable traité de perfection spirituelle [1].

Le manuscrit de 1406 ne laisse pas le choix entre ces trois opinions. Si Gerson a composé quelque part l'*Imitation*, c'est à Bruges, de 1400 à 1402, son exil en Allemagne ne datant que de 1417, et sa retraite à Lyon ayant commencé seulement en 1419.

Les circonstances de ce séjour à Bruges donnent au manuscrit pleine force probante contre le chancelier.

Un rapprochement de date a suffi pour éliminer Thomas à Kempis ; un rapprochement de faits suffira pour écarter Gerson.

Quelques années après avoir été nommé aux fonctions de chancelier de l'Université de Paris par la recommandation de Pierre d'Ailly, son prédécesseur en cette charge, et du duc de Bourgogne, son protecteur constant, Gerson, dégoûté de sa charge à cause des soucis et des difficultés de tout genre qu'elle lui donnait, songea à s'en démettre. Une occasion s'offrit à lui : la faveur persistante du duc de Bourgogne l'investit du doyenné

[1] Parmi les derniers défenseurs de Gerson, M. Thomassy pense que l'*Imitation* a été composée lorsque Gerson se livrait aux exercices de la vie religieuses, chez les Célestins de Lyon, de 1419 à 1429 (*Jean Gerson*, p. 305; *Revue contemp.*, t. IV, p. 304, 1851). — M. Vert pense de même (*Études historiques et critiques sur l'Imitation de J.-C.*, p.526). M. Onésime Leroy, — après avoir dit que Gerson composa l'*Imitation* dans sa retraite chez les Célestins (*Études sur les mystères*, p. 432), — changea d'opinion, et prétendit que ce fut pendant le séjour à Bruges (*Corneille et Gerson dans l'Imitation de J.-C.*, p. 343).

M. l'abbé Carton (de Bruges) est l'auteur d'une dissertation intitulée : *Preuves que l'Imitation de Jésus-Christ a été composée à Bruges* (Paris, 1856). Cette dissertation est le complément d'un mémoire publié par le même auteur dans les *Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'Histoire de la Flandre occidentale*, Bruges, 1842.

Enfin, les partisans de Gerson, qui se sont fait un argument spécial en sa faveur du ms. de Mœlck de 1421, insinuent que ce fut durant son séjour dans cette abbaye, vers 1418, que Gerson composa l'*Imitation*. Daunou, *Journal des savants*, déc. 1826; — Tourlet, *Moniteur* du 15 déc. 1826,

Digitized by Google

de l'église cathédrale de Bruges. En 1400, Gerson se rendit dans cette ville pour prendre possession du bénéfice qu'il devait aux largesses de son puissant protecteur, des Etats duquel Bruges faisait partie, et en même temps, comme le bénéfice était en litige, pour suivre le procès qu'il fallait intenter[1]. De là, au bout de quelque temps de séjour, il écrivit un mémoire où il se plaignait amèrement des nombreuses difficultés de sa position, des ennuis de toute sorte que lui causaient les exigences des princes entre lesquels il se trouvait placé, ainsi que la malveillance et l'envie de ses ennemis. On ne reconnaît pas l'auteur de l'*Imitation* dans cet infortuné dignitaire, qui s'avoue obligé de plaire en même temps à plusieurs maîtres rivaux, de favoriser ses amis et ses protégés tout indignes qu'ils soient souvent, de parler ou de se taire contre sa conscience, de suivre l'opinion, de rechercher la popularité, et qui s'accuse en même temps, au milieu de toutes ses occupations et de ses soucis, d'omettre la messe et de négliger la prière.

Dans l'énumération des désagréments de sa charge, Gerson, dont le titre de chancelier était purement honorifique, n'oublie pas le peu d'avantage temporel qu'elle lui procurait, et pour ces divers motifs il signifie l'intention de renoncer à la chancellerie pour le bénéfice de Saint-Donat :

« Il me faut, dit-il, en se considérant comme chancelier, vivre dans ma condition pour ainsi dire en mendiant et méprisé, lorsqu'au lieu d'une pauvreté pénible, une heureuse médiocrité en rapport avec les exigences de mon état m'est assurée, et que j'ai ailleurs tout en abondance avec un ménage établi que je ne devrais quitter qu'à mon grand détriment, pour aller vivre avec des professeurs et des écoliers.

» Je suis obligé pour vivre de conserver mon doyenné, où d'ailleurs je suis tenu de donner l'instruction et l'exemple ; et d'autre part si je ne réside pas à mon poste de chancelier, tout le monde sait quelle récrimination, quel bruit, quel inconvénient s'en suivront, et comme à bon droit je serai traité de monstre à deux têtes et cité comme un exemple d'ambition et de parjure.

« D'un autre côté, dans le procès intenté pour le bénéfice qui m'a été accordé, je dois ou succomber avec dérision et dommage, ou lutter éternellement avec un adversaire très-puissant et invincible : ce qui m'est

[1] Von der Hardt, *Vit. Gers.*, p. 37, sqq.
Essai sur la vie de Gerson, sur ses doctrines, ses écrits, etc., par J.-B. L'Écuy, t. I, p. 286 et suiv.

Digitized by Google

en horreur et fait retentir à mes oreilles ces paroles : *Pourquoi ne supportez-vous pas mieux l'injustice?* (I Cor. VI, 7.)

« Maintenant, me voilà forcé d'aspirer après une prébende, de me soumettre moi et mes amis à ce nouveau souci, où les mœurs modernes montrent assez quel espoir il y a d'une large provision. Assurément je ne suis pas obligé de chercher cet avantage, mais je ne le suis pas non plus, dépourvu de tout, de travailler à mes propres frais et d'abandonner ce lieu où je puis sans charge, du moins périlleuse, vaquer à moi-même et éviter tous les scandales précédents et les suivants, etc. [1] »

A l'époque où Gerson se trouvait si gêné, il était à la fois aumônier du duc de Bourgogne, chanoine de Notre-Dame, et chancelier de l'Université. Ces trois places devaient, ce semble, lui faire une condition aisée.

Malgré des inconvénients qui paraissaient intolérables à Gerson, il se décida, sur les instances du duc de Bourgogne et de Pierre d'Ailly, à garder sa chancellerie, et revint à Paris vers 1402.

Si les raisons morales ne doivent pas être à jamais écartées de toute controverse comme celle-ci, il est évident que le mémoire écrit de Bruges par Gerson, au moment où ses partisans prétendent qu'il aurait composé l'*Imitation*, suffit seul pour prouver qu'il n'est pas l'auteur de ce livre.

Non, ce n'est pas l'homme qui se plaignait ainsi de sa condition temporelle, qui a pu dans le même moment écrire les admirables chapitres sur le renoncement absolu aux biens de la terre, sur le détachement de toutes choses, sur l'abnégation complète de soi-même, sur la privation de toute consolation, sur le support des misères temporelles et des injustices, sur la résignation parfaite et sur l'abandon complet en Dieu, sur les admirables effets de l'amour divin, et tant d'autres qui concordent si peu avec les sentiments tout humains de cette lettre chagrine. A plus forte raison, n'est-ce pas lui, qui allait à Bruges prendre possession d'une prébende litigieuse, qui a pu dire en blâmant la conduite des autres : « Pour une modique prébende on fait beaucoup de chemin,.... on

[1] *Causæ propter quas cancellarium dimittere volebat.* Op. Gers., édit. Du Pin, t. IV. col. 725.

« Ista est pars angustiarum et calamitatum in officio Cancellariæ parisiensis, quarum consideratione, et sanctissimorum Deum timentium consiliis cedere simpliciter et gratis fixus institui, etc.. »

Digitized by Google

plaide honteusement pour un denier. » (Liv. III, c. III, v. 3.) Ce n'est pas lui non plus qui a pu s'écrier alors dans l'exaltation de son sacrifice : « Vous avez fait miséricorde à votre serviteur au-delà de toute son attente, et vous l'avez honoré de votre grâce et de votre amitié au-delà de tout son mérite. « Que vous rendrai-je, Seigneur, pour cette faveur? Il n'a pas été donné à tous de renoncer au monde après avoir tout quitté pour embrasser la vie monastique ! » (Liv. III, c. x, v. 2.)

Non, quelles que soient la vertu et la pitié de Gerson, qui brillèrent surtout dans les dernières années de sa vie, l'*Imitation* n'est pas l'œuvre d'un bénéficier en procès.

Ce livre d'une si haute spiritualité procède d'une plus grande âme, d'un esprit plus élevé, et d'une sainteté plus éminente. Il n'a paru le plus beau après l'Évangile que parce qu'il en était le plus voisin. C'est la perfection chrétienne enseignée à l'imitation de Jésus-Christ. Tout y est d'une vertu transcendante. L'accent de piété, les ardeurs du sacrifice, les enthousiasmes d'amour qui éclatent à chaque page ne sont pas de la terre. Un saint Bonaventure, un saint Bernard, auraient pu faire l'*Imitation*, mais non pas le Gerson de Bruges. L'*Imitation*, quel qu'en soit l'auteur, est l'œuvre d'un saint, ou une œuvre collective de sainteté, née de la ferveur et de la solitude du cloître.

Nous ne dirons pas, avec l'exagération d'un de ses opposants, que Gerson, l'ennemi des ordres religieux, l'adversaire des mystiques, le représentant de l'âpreté gallicane, eût été incapable de trouver dans son âme endurcie par le syllogisme les hautes et douces inspirations de la vie monacale qui ont fait l'*Imitation* [1]; nous dirons seulement, que la piété aride, le mysticisme sec du chancelier de l'Université de Paris n'ont rien de commun avec ce livre suave; nous rappellerons qu'il fut sévère au delà de toute justice envers les ordres monastiques, outrageux pour la papauté, qu'il ne reconnut pas l'éminence de la vie religieuse, et que plusieurs de ses traités spirituels ne sont que des écrits de polémique contre les plus grands mystiques de son temps. Nous demanderons

[1] M. Renan, *Journal des Débats*, 16 janvier 1856. — *Etudes d'hist. relig.*, 1857, in-8°.

Digitized by Google

si c'est l'auteur de l'*Imitation* qui a blâmé les excès de mortification de saint Vincent Ferrier, qui a presque traité sainte Brigitte de visionnaire, qui a attaqué le bienheureux Ruysbroëck, surnommé par ses contemporains l'*admirable*[1].

Une lettre de Gerson nous apprend qu'il composa à Bruges, dans le lit, au milieu de ses souffrances morales et physiques, un traité de piété pour ses sœurs, intitulé : *De la montagne de contemplation*[2]. Il y écrivit en outre plusieurs lettres importantes sur la réforme des études de l'Université de Paris. La maladie, son procès, la durée assez courte de son séjour, ne permettent pas de croire qu'il ait eu le temps de composer l'*Imitation*. Il serait par trop invraisemblable qu'en quelques mois au plus, un homme soucieux et alité ait pu écrire le plus beau des livres[3].

Indépendamment de ces circonstances particulières, on prouverait que Gerson n'est pas l'auteur de l'*Imitation* en la comparant avec la *Montagne de contemplation* qu'il composa à Bruges[4]. Rien ne ressemble moins au divin livre que ce

[1] Voici les différents écrits de Gerson auxquels cette observation se rapporte (*Op. Gers.*, édit. Du Pin) :

Tractatus de probatione spirituum, t. I, p. 37 (sainte Brigitte) ;

Tractatus de distinctione verarum visionum a falsis, t. I, p. 43 (sainte Brigitte) ;

Epistola super tertiâ parte libri Joannis Ruysbroëck de ornatu spiritualium Nuptiarum, t. I, p. 59 (Ruysbroëck);

Tractatus contra Sectam flagellantium, t. II, p. 660 (saint Vincent-Ferrier) ;

A la fin de sa réponse à la défense du livre *De ornatu spiritualium nuptiarum*, Gerson donne pour dernier argument de son opinion qu'il aurait fait condamner Ruysbroëck par la Faculté de théologie de Paris (p. 82).

[2] Voici le début de cette lettre :

« Cum nuper devoti Bernardi homelias super *canticis* relegerem, pater et frater dilectissime, perveni in eum locum qui docet media perveniendi ad generationem Verbi, hoc est, ad contemplationis arcem. Gavisus sum non mediocriter, quod ità consone ad eum de hac materia olim Burgis in lecto valetudinis meæ conscripseram, sicut habes tractatuli copiam. Nesciebam utique alium taliter et tali ordine tradidisse ipsam contemplationis adipiscendæ arcem. Quo fit ut mihi securius eadem scripta mea placeant..... Scriptum Parisiis 13 april. » (*Oper. Gers.*, édit. Du Pin, t. IV, col. 723.)

[3] Le séjour de Gerson à Bruges n'a pas duré plus d'une vingtaine de mois, de 1400 à 1402. Au mois de mars 1402, il prêchait à Paris ; le traité qu'il écrivit à son retour contre le *Roman de la Rose* fut achevé le 8 mai de la même année.

[4] La *Montagne de contemplation* fut écrite en français à l'usage des gens simples, ainsi que Gerson lui-même le dit dans le chapitre I. Ellies Du Pin, on ne sait pourquoi, n'en a donné qu'une traduction latine dans son édition des œuvres de Gerson (t. III, p. 541). Il y en a plusieurs mss. à la Bibliothèque nationale de Paris, entre autres le ms. français 7862, — qui contient en outre la *Mendicité spirituelle*, autre traité de Gerson un peu postérieur, également traduit par Du Pin ; — le ms. 6850, etc.

Digitized by Google

traité didactique en 45 chapitres, écrit sous forme de dissertation, avec divisions méthodiques et citations d'auteurs. Ce traité sent trop l'école et l'érudition pour être du même temps et de la même main que l'*Imitation*; il est impossible qu'un auteur diffère à ce point de lui-même.

Voici du reste un des passages de cet opuscule, donné comme des plus remarquables par un partisan du célèbre chancelier, qui va jusqu'à y voir un pressentiment de l'*Imitation*.

« *De deux manières de contemplacion, l'une en science, l'autre en affection :*

» Mais pour satisfaire plus à plain en ceste matière, je considère que vie contemplative a en soy deux degrez et parties; desquelles parties l'une est plus subtille que l'autre et est telle qu'elle encquiert, par raison fondée en brave foy, la nature de Dieu et de son estre et aussi de ses œuvres; et vault cette contemplacion nouvelles verités, ou à les desclairer et enseigner, ou à les deffendre contre les erreurs et faulsetés des hérites et mecréants. Et de ceste manière de contemplacion n'est point mon intencion de parler à présent; car elle appartient seulement à bons théologiens bien instruiz en la sainte escripture, non pas à simples gens, se n'estoit par inspiracion et miracle especial, comme il advint aux apostres qui estoient très simples et sans lettres, et à plusieurs autres.

» Une autre manière de contemplacion et qui tend principallement à amer Dieu et à savourer sa bonté, sans grandement enquerir plus clère cognaissance que est celle de la foy qui leur est donnée ou inspirée ; et à ce pevent simples gens venir en laissant les cures du monde et en gardant leur cuer pur et net. Et de celle-cy parleray-je a present, et croy que ceste sapience et contemplacion est celle principallement qu'enseigna sainct Denis de France en ses livres de mistique théologie ; et est la plus haulte sapience que nous puissions avoir ça-jus ; et lui fut revelée et desclairée par sainct Pol[1]. »

Après avoir cité les titres suivants d'autres chapitres du même opuscule : *De la différence entre science et sapience* — *Nul ne doit estre dict saige sans estre bon.* — *Comment simples gens pevent savoir sapience et est montré par gros exemples*, M. Thomassy, qui ne prétend pas du moins que l'*Imitation* ait été composée à Bruges, s'écrie : « Et maintenant, je le demande, ces passages d'un livre écrit originairement dans l'intimité d'un confesseur et de sa pénitente, ne semblent-ils pas renfermer le premier jet de certains chapitres où l'*Imitation de Jésus-Christ* distingue si bien ceux qui entendent l'Évangile de ceux qui en

[1] Thomassy, p. 155-56.

Digitized by Google

sont touchés, ceux qui comprennent parfaitement la doctrine de vérité de ceux qui règlent sur elle leur conduite. On ne sera donc pas surpris que nous montrions plus tard dans Gerson l'auteur de ce dernier et sublime ouvrage[1]. »

Pour apercevoir avec M. Thomassy la première idée de l'*Imitation* dans ces passages de la *Montagne de contemplation* si différents de ton et de manière, il faut assurément un parti pris bien arrêté d'attribuer l'*Imitation* au chancelier de Notre-Dame. A défaut de cette divination particulière, l'ébauche doit paraître fort éloignée de l'œuvre. Mais sans contester les vues d'une intuition aussi pénétrante, nous remarquerons seulement qu'il importe peu ici qu'on puisse faire sortir le *De Imitatione Christi* de *la Montagne de contemplation* : nous n'avons à répondre avec le manuscrit de 1406 qu'à l'opinion des rares partisans du chancelier qui prétendraient que celui-ci composa l'*Imitation*, dès 1401, durant son séjour à Bruges.

A ceux-ci Gerson lui-même déclare assez clairement, au commencement de son opuscule français, qu'il n'est pas l'auteur du *de Imitatione*.

« Aucuns, dit-il, se pourroient esmerveiller pourquoi de tant haulte matière je vueil escripre en françois plus que en latin et plus aux femmes que aux hommes, et que ce n'est pas matière qui appartiengne aux simples gens sans lectres. Ad ce je respons qu'en latin ceste matière est donnée et traittiée de saints docteurs, comme de saint Grégoire en ses *Moralités*, de saint Bernard sur les *Cantiques*, de Richart de saint Victeur, et aussi de plusieurs autres. Si peuvent avoir recours les clercs qui scevent latin à telz livres. Mais autrement est de simples gens et par special de mes suers germaines, auxqueles je vœul escripre de ceste vie contemplative et de cest estat. »

Gerson, comme on le voit, n'était pas disposé à cette époque à écrire en latin sur des matières spirituelles.

Un autre traité un peu postérieur, dont la *Montagne de contemplation* n'est en quelque sorte que la première partie, achève de donner l'idée du génie mystique de Gerson à cette époque ; c'est le traité *de la Mendicité spirituelle* ou *le secret parlement de l'homme contemplatif à son âme*, dialogue entre l'homme et son âme traitant dans la première partie de diverses questions spirituelles par demandes et par réponses, et dans la

[1] *Id.*, p. 159-160.

Digitized by Google

seconde, contenant des prières avec des méditations faites par l'âme, sous la forme d'un pauvre mendiant qui demande du pain[1].

Il fut probablement composé aussi à Bruges, suivan l'intention annoncée par Gerson dans la *Montagne de contemtion :* « J'ai piéça désiré, disait-il, sur ceste matière faire un oraison en guise d'un povre qui demande son pain de huiz en huiz..., et est mon intencion au plaisir de Dieu en escripre plus au long *dedans brief temps.* »

Si le temps a manqué à Gerson pour écrire à Bruges la *Mendicité spirituelle*, qui devait faire suite à la *Montagne de contemplation*, à plus forte raison n'a-t-il pas eu le loisir de composer l'*Imitation*. Dans le cas contraire, la composition des deux traités, les plus considérables de ses œuvres françaises, a suffi à occuper le temps que la maladie, son procès et ses autres affaires lui laissaient.

Pas plus que le premier, le second ne révèle l'auteur de l'*Imitation*. Avec beaucoup de piété, il y a dans cet opuscule beaucoup de la subtilité scolastique dont Gerson était imbu à cette époque de sa vie. Quoique d'une inspiration plus élevée que le précédent, il est bien loin encore de l'*Imitation*. Les traités du chancelier et le livre anonyme appartiennent à deux ordres de mysticisme différents, dont l'un se rattache aux questions de l'école, et l'autre procède de la contemplation du cloître. Le même homme ne saurait avoir composé en même temps la *Mendicité spirituelle* ou la *Montagne de contemplation* et l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Il n'y aurait plus de certitude morale, si pour les raisons précédentes il n'était pas permis d'affirmer que Gerson de Bruges n'est point l'auteur de l'*Imitation*.

Du reste, toute l'*Imitation*, à quelque point de vue qu'on la considère, proteste contre l'attribution à Gerson.

Sous le rapport historique, plusieurs traits du livre sont inconciliables avec la condition du célèbre chancelier à cette époque.

[1] La *Mendicité spirituelle*, écrite en français comme la *Montagne de contemplation*, a été de même traduite en latin dans l'édition d'Ellies Du Pin (t. III, p 487). Il en existe plusieurs mss. à la Bibliothèque nationale de Paris, notamment le ms. français 7862, qui contient les deux opuscules à la suite l'un de l'autre.

Digitized by Google

En 1401, Gerson attaché à la personne du duc de Bourgogne, occupé continuellement des rivalités des oncles de Charles VI, impliqué dans toutes les choses politiques de la cour et de l'Université, n'aurait pas parlé ainsi contre lui-même, ni surtout contre son protecteur qu'il appelait son maître et auquel il reconnaît tout devoir, en disant dans l'*Imitation :* « Ne prenez pas à vous les affaires des autres et ne vous mêlez pas à celles des grands [1]. »

Ce n'est pas non plus le chancelier de l'Université qui aurait traité alors aussi dédaigneusement la science de l'École :

« Que vous sert de disputer savamment de la Trinité, si par défaut d'humilité vous déplaisez à la Trinité ? — Quand vous sauriez toute la Bible par cœur et les sentences de tous les philosophes, à quoi tout cela servirait-il sans l'amour de Dieu et de la grâce [2] ? — Défaites-vous du trop grand désir de savoir parce qu'il s'y trouve beaucoup de distraction et de duperie. — Il y a beaucoup de choses qu'il importe peu ou point à l'âme de savoir [3]. — A quoi bon ces recherches subtiles sur des choses cachées et obscures dont l'ignorance ne nous sera point imputée à mal au jour du jugement. — C'est une grande folie que de négliger les choses utiles et nécessaires pour nous appliquer en outre aux choses vaines et dangereuses. — Et qu'avons-nous affaire des *genres* et des *espèces* [4] ?

Comment aussi Gerson aurait-il pu dire alors, avec ce mépris des dignités et de la science humaine :

« Certes, au jour du jugement, on ne nous demandera pas ce que nous avons enseigné, mais ce que nous avons fait ; ni avec quelle éloquence nous avons parlé, mais si nous avons vécu saintement. Dites-moi, où sont maintenant tous ces docteurs et ces maîtres que vous avez si bien connus pendant qu'ils vivaient et qu'ils florissaient dans les sciences ? D'autres déjà possèdent leurs prébendes, et je ne sais s'ils pensent à eux. [5] »

Bien d'autres traits de l'*Imitation* qui se rapportent à

[1] Livre I, c. XXI, 3.

Voici en quels termes soumis Gerson parlait du duc de Bourgogne dans une de ses lettres :

« . . . Mandatus sum ab illo cui, post Deum, me et omnes operas meas debeo, Dominum meum, Dominum Burgundiæ loquor... Ibam obediens... » *Oper. Gers.*, t. IV, col. 723.

[2] Liv. I, c. I. 3.

[3] Liv. I, c. II. 2.

[4] Liv. I, c. III, I-2.

[5] Liv. I, c. III 5.

Digitized by Google

des circonstances particulières de la vie de Gerson pourraient lui être opposées. Ceux-ci suffisent.

Pour le fond du livre, il est évident que l'*Imitation* est l'œuvre d'un moine. Les partisans de Gerson se sont efforcés de nier contre toute vraisemblance ce caractère manifeste. Non-seulement l'*Imitation* porte dans toutes ses parties l'empreinte monacale, mais il y a des chapitres entiers uniquement consacrés à la vie religieuse [1]. L'auteur a parlé en son propre nom, par expérience, et en s'associant à ses frères, après avoir professé pendant de longues années la vie monastique.

C'est un moine qui a dit:

« Que vous rendrai-je, Seigneur, pour ce bienfait ? Il n'a pas été donné à tous de renoncer au siècle après avoir tout quitté pour embrasser la vie monastique [2]. »

C'est un moine qui a dit à des moines :

« La vie d'un bon religieux doit être ornée de toutes les vertus..... chaque jour nous devons renouveler notre résolution et nous exciter à la ferveur, comme si nous avions fait aujourd'hui même notre profession [3].

» Nous éprouvons souvent que nous étions meilleurs au commencement qu'après de longues années de profession. »

Et encore :

« Seigneur, j'ai reçu de votre main la croix ; je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée.

« En vérité, la vie d'un bon religieux est une croix, mais elle est aussi le guide du paradis.

« Courage, mes frères ! continuons à marcher ensemble ; Jésus sera avec nous. Pour Jésus nous avons accepté cette croix, pour Jésus persévérons dans la croix [4]. »

La plupart des partisans du chancelier, auquel ces paroles ne sauraient évidemment convenir, ont pris le parti de dire que l'*Imitation* avait été composée dans les dernières années de

[1] Par exemple : le ch. XVII *de monastica vita* ; le XVIIIe *de exemplis sanctorum Patrum* ; le XIXe *de excercitiis boni religiosi* ; le XXe *de amore solitudinis et silentii.*

[2] Liv. III, c. XV. 2

[3] Liv. I, c. XIX, 1.

[4] Liv. III, c. LVI, 5 et 6.

Digitized by Google

Gerson, à l'époque de sa retraite au couvent des Célestins, où il menait une sorte de vie monastique. Cette supposition s'évanouit devant la date de notre manuscrit de 1406.

Quant à ceux qui veulent que l'*Imitation* ait été faite à Bruges, ils n'ont pas encore su trouver la moindre explication. Personne ne croira que le chancelier de l'Université, chanoine de Notre-Dame de Paris et abbé commandataire de la cathédrale de Bruges, ait pu se dire moine, et se réjouir d'avoir reçu la croix de Jésus-Christ, dans le temps qu'il recevait le bénéfice de Saint-Donat, ni se flatter de la porter jusqu'à la mort, lorsque quatre ans plus tard, il recevait, en dédommagement du doyenné de Bruges dont il avait été évincé à la suite de son procès, la prébende de Saint-Jean-en-Grève à Paris.

A Dieu ne plaise que nous contestions l'austérité de vie, les vertus, la piété du chancelier Gerson, mais les gallicans des deux derniers siècles, qui se cherchaient d'illustres ancêtres dans l'Église de France, ont fait à tort du vertueux chancelier un saint.

Laissons à Gerson son mérite, mais ne lui accordons pas l'honneur d'un livre qui n'est pas de lui, qu'il n'aurait pu faire. L'*Imitation* est la gloire des cloîtres, l'œuvre de la perfection chrétienne.

A ces raisons, tirées du fond même du livre, s'ajoutent d'autres considérations de langue et de style qui ne permettent pas d'avantage d'attribuer l'*Imitation* à Gerson.

L'étude comparée des manuscrits tend d'abord à prouver que l'*Imitation*, dans l'état où elle nous est parvenue, est d'origine étrangère : un grand nombre d'entre eux, même ceux de provenance italienne ou française, portent dans certains détails, dans certaines formes d'orthographe, des traces manifestes de cette origine [1]. On reconnaît aussi des idiotismes flamands

[1] Ce point mériterait d'être traité à part, mais comme ce n'est pas ici une histoire de l'*Imitation*, il suffit d'indiquer cette considération au nombre des arguments contre Gerson. En comparant les manuscrits, on constatera facilement l'exactitude de notre observation. Comme signe principal caractéristique, nous signalerons la persistance des formes allemandes ou flamandes *och*, *proch*, *ach*, conservées en plusieurs endroits, par l'inadvertance des copistes, dans des manuscrits français et italiens.

Digitized by Google

qui circonscrivent davantage encore la patrie de l'*Imitation* [1]. Enfin plusieurs détails historiques, tels que les allusions fréquentes aux *dévôts*, les réflexions sur la chasuble à double croix, confirment les indications précédentes [2].

Les raisons de style ne sont pas moins décisives. Le style de Gerson, surtout dans les écrits antérieurs à sa retraite à Lyon, est généralement prolixe et affecté, souvent il est obscur, incohérent, il manque surtout d'onction ; celui de l'*Imitation* est précisément remarquable par les qualités contraires ; il tranche même sous ce rapport avec beaucoup d'écrits mystiques du moyen-âge, empreints de ces défauts d'affectation et de prolixité fréquents dans Gerson. Enfin le mysticisme scolastique du chancelier de l'Université de Paris diffère sensiblement du mysticisme onctueux et suave du sublime inconnu ; il ressemble trop à de la métaphysique spirituelle où l'esprit a plus de part que le cœur, où le syllogisme l'emporte sur l'amour [3].

On vient de voir que Gerson n'avait pu composer l'*Imitation* durant son séjour à Bruges. A partir de ce moment, il n'eut plus guère le loisir ni l'occasion de s'adonner à la composition d'ouvrages ascétiques, jusqu'au temps où le repos commença pour lui avec l'exil. Ce fut l'époque la plus agitée de sa vie.

De retour à Paris en 1402, il reprit, avec les fonctions de chancelier de l'Université, tous les ennuis et les embarras de sa charge.

Une vive polémique, à laquelle il s'empressa de prendre part, l'attendait. Le *Roman de la Rose* faisait alors fortune. Beaucoup d'esprits, séduits par l'attrait de la nouveauté et du libertinage, se complaisaient dans la lecture du poëme à la mode. Avec Christine de Pisan, Gerson s'éleva énergiquement contre le mal. Au songe

[1] L'argument philologique a été très-solidement présenté par Mgr Malou dans ses *Recherches historiques*, etc., p. 150 et suiv.

[2] *De Imit.*; lib. I, c. XVIII, 6 ; — lib. III, c. VII, 2 ; — lib. IV, c. IX, 5; — lib. V, c. X, 6; — lib. IV, c. XIV, 1, 3; c., XVII. 2.

Sur les *dévots*, voir Mgr Malou, *op. cit.*, p. 116 et suiv.

[3] Dans le recueil des œuvres de Gerson, les traités mystiques occupent la moindre place. Tous ne sont que des opuscules, sauf les traités réunis sur les *Cantiques*, un peu plus considérables. Il y en a en tout une quarantaine, tant traités que lettres, desquels il faut retrancher un des plus importants l'*Alphabetum divini Amoris*, souvent attribué à Gerson, mais qui n'est pas de lui, comme le fait remarquer Dupin lui-même, puisque Gerson y est cité plusieurs fois, et que d'ailleurs l'auteur en est maintenant connu. *Vid. Supr.*

Digitized by Google

poétique qui charmait des mœurs dissolues, il opposa *la Vision contre le Roman de Jean de Meung*, dans laquelle il dénonça l'immoralité du poëme. Cet ouvrage, qui porte sa date, fut achevé le 18 mai 1402[1].

A l'occasion de cette polémique, Gerson écrivit une lettre *de innocentiâ puerili*, en réponse à un de ses collègues de l'Université qui avait entrepris d'excuser l'œuvre de Jean de Meung, et rédigea en outre l'*Expositio ad potestates publicas adversus corruptionem juventutis per lascivas imagines*[2].

On voit par là combien la question du *Roman de la Rose* occupa déjà le vertueux chancelier à son retour.

Gerson trouva aussi l'Université divisée au sujet de la fameuse question de soustraction d'obédience, laquelle agitait tous les esprits et toutes les consciences. Cette question française fut un des tristes épisodes du malheureux schisme d'Occident. Une ordonnance de Charles VI, rendue sur le rapport des ducs de Bourgogne et de Berry, régents du royaume, mais contre l'assentiment du duc d'Orléans, frère du roi, venait de renouveler l'édit de soustraction d'obédience au pape Benoît XIII, décrétée par une assemblée générale du clergé de France et enregistrée par le Parlement le 28 août 1398. Les divisions de la cour entretenaient celles de l'Université. Gerson se posa en médiateur entre les deux partis. Enclin à se ranger du côté du duc d'Orléans, qui soutenait Benoît XIII, mais obligé de ne pas déplaire à son protecteur le duc de Bourgogne, il se déclara pour la conciliation, et proposa un arrangement équivoque au moyen d'un concile général. C'est dans cet esprit qu'il écrivit alors son traité du schisme. Tout le temps compris depuis le retour de Gerson à Paris, dès les premiers mois de 1402, jusqu'au milieu de l'année suivante, fut donc pleinement employé par les négociations entre les princes et les instances auprès de l'Université, ainsi que par la polémique sur le *Roman de la Rose* et par la composition du *De schismate*.

Une autre affaire que Gerson avait beaucoup à cœur, dont il s'était occupé à Bruges même dans une de ses lettres aux pro-

[1] *Jean Gerson*, par Thomassy, p. 136 et suiv.
Ellies Du Pin a traduit la *Vision contre le roman de Jean de Meung* en latin, dans son édition des œuvres de Gerson, bien que l'original soit en français (t. III, col. 297).
[2] *Gers. op.*, t. III, col. 291-3.

Digitized by Google

fesseurs et étudiants du collége de Navarre, acheva de l'absorber. Ce ne fut qu'à force de sollicitations et de démarches que Gerson parvint à obtenir, en 1403, la réintégration au sein de l'Université de Paris des Dominicains qui en avaient été bannis précédemment, à cause d'un discours d'un des leurs contre l'Immaculée-Conception.

La question de la soustraction d'obédience continuant à entretenir les divisions, Gerson vers le mois de septembre ou d'octobre de 1403, fut envoyé avec d'autres personnages en députation au pape Benoît XIII, tant pour le règlement des affaires de l'Université que pour l'extinction du schisme. Le 9 novembre, il le harangue à Marseille[1]; il lui fait un nouveau discours à Tarascon le 1er janvier 1404[2]. Gerson séjourna quelque temps dans cette ville, d'où il écrivit plusieurs lettres au duc d'Orléans et à son ami Pierre d'Ailly[3]. De son côté, Benoît XIII envoya une députation à Rome pour négocier avec Boniface IV, qui mourut le 1er octobre de cette année, avant les premiers pourparlers dont Gerson et les autres députés avec lui attendaient le résultat.

Il est inutile de pousser plus loin la recherche des événements qui remplirent le reste du temps. A cette époque, il est évidemment trop tard pour que Gerson se mette à écrire l'*Imitation*, qui devra être achevée en quelques jours, et propagée en quelques mois, pour qu'un copiste allemand puisse faire en 1406 des extraits à sa manière d'un livre déjà tombé dans le domaine public.

On pourrait s'en tenir là et conclure, avec le manuscrit de 1406, que puisque Gerson n'a pas composé l'*Imitation* à Bruges, il n'en est point l'auteur. Néanmoins, comme pour Thomas à Kempis, que la date de notre manuscrit excluait immédiatement, il convient d'examiner sommairement les principales raisons produites en faveur du chancelier de l'Université de Paris.

A vrai dire, les titres positifs manquent, ou du moins ils ne sont ni solides ni nombreux. Pas un des contemporains de Gerson ne lui attribue l'*Imitation*; le premier écrivain qui lui en fasse honneur est du XVIe siècle.

On a prétendu, sans preuve, qu'un des manuscrits portant le

[1] Voir le P. L'Écuy, *op. cit.*

[2] « Sermo habitus Massiliæ coram Benedicto, anno 1403, » *Gers.*, *Oper.*, t. II, col. 43.

[3] Du Boulay, *Histoire de l'Université*, t. V, p. 171.

Digitized by Google

nom de Gerson avait été copié de la main même de son neveu, Thomas Gerson, qui vivait en 1440[1]. M. Gence s'est appuyé sur une note mise à une ancienne édition française de l'*Imitation* et ainsi conçue[2] :

C'EST LA COPIE DE CE QUI EST AU LIVRE DE MA MÈRE ABELLY :

« Ce livre m'a esté donné par mon cousin Guill. Michel, dit de *Tours*, qui a esté depuis l'an mil quatre cens quarante jusque à la mort avec Thomas de Gerson, chantre à Saint-Martin de Tours. Et il m'a dit qu'il me le donnoit en ceste langue parce que je n'entends pas le latin. Et posé qu'il y mette (l'éditeur) qu'il est de *Campis*, cela n'est pas ; c'est feu son maistre (le maitre de son cousin) qui en est le véritable et seul autheur, jaçoit qu'il l'ait voullu donner à son oncle feu messire Jean Gerson, chancelier de Paris, par humilité ; et qu'il a encore composé un autre livre intitulé : *Des sept paroles de nostre benoist Sauveur en l'arbre de la croix*, et autres. Et ainsi qu'il les avoit escripts plusieurs fois ; et qu'il y eust un espagnol nommé monsieur Lupi qui luy presta un livre de Isidore : *De Homine et ratione* qu'il lui fist copier, où il adjousta quelque chose, après le livre de son oncle (Jean Gerson) *de Meditatione cordis* qu'il avoit aussy fait adjouster aux *Quatres livres de Imitatione Christi* qu'il avoit escrit et mis au net in folio l'an mil quatre cens septante-deux, trois ans avant la mort de son maistre qui est mort et enterré en l'église Saint-Martin-de-Tours où il estoit chantre en dignité. Et moy qui ne suis guère moins agé que mon cousin, je me souviens d'avoir veu chez mon maistre, en l'an mil quatre cens cinquante-huit, ledit sieur Thomas de Gerson qui estoit chanoine de la Sainte-Chapelle, et avoit un procès avec le trésorier d'icelle qu'il l'avoit excommunié. Et monsieur Secretain, mon maistre, avoit esté commis avec M. le président Thiboust et un autre conseiller pour voir à les appointer....

Ce que j'ay bien voulu mettre icy pour mémoire, afin que ceux qui viendront après moy sachent ce que mon cousin m'a dit et ce que mon maistre a faict et ce que j'ai veu faire à mon maistre. Faict à Paris ce vingt-quatre juin mil quatre cens nonante trois.

J. LANGLOIS[3]. »

[1] Voir Gence, *Nouv. considérat.*, p. 9. Ce ms. porte : *Incipit liber magistri Johannis Gerson. Cancellarii parisiensis — Imitatio Christi* (édit. 1826).

[2] La note se trouve sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.

[3] Cette note est fort embrouillée, il faut la lire attentivement pour en démêler le sens. Voici l'explication de la dernière partie : Un Espagnol du nom de Lupi prêta le livre *de Homine et ratione* d'Isidore de Séville à Thomas Gerson qui le fit copier par son secrétaire, après y avoir ajouté des commentaires, à la suite du traité *de Meditatione cordis* de Jean Gerson, son oncle, qu'il avait aussi fait copier dans le même volume après les quatre livres *de Imitatione Christi* que son secrétaire (le cousin de Langlois) avait transcrit et mis au net en 1472, trois ans avant la mort de Thomas Gerson, chantre de Saint-Martin.

Digitized by Google

Ces renseignements correspondent à un manuscrit connu sous le nom de Leschassier, son ancien propriétaire. Il contient en effet les quatres livres de l'*Imitation*, puis le traité de Gerson *de Meditatione Cordis*, enfin les *Synonymes* d'Isidore, évêque d'Espagne. Au premier feuillet, on voit un portrait de Gerson, en habit de docteur, occupé à écrire; à la page suivante, on lit l'inscription : *Incipit liber primus Joannis Gerson Cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi*. Le 4e livre se termine par cette mention : *Liber magistri Joannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi unà cum Meditatione Cordis unicuique religioso et devoto necessarius finit.*

A la fin du volume, on trouve la note suivante : *Expliciunt Synonyma Isidori Hispalensis Episcopi de homine et ratione, emendata et summa diligentia castigata per magistrum Jacobum Lupi, sacræ Theologiæ Baccalarum formatum bene meritum.*

Tout cela concorde bien avec la note de Langlois : les deux manuscrits dont il s'agit, s'ils ne sont pas un seul et même manuscrit, sont dérivés l'un de l'autre. Mais que nous apprend cette note ? Premièrement, que Thomas Gerson, et non pas son oncle Jean Gerson, est « le véritable et seul auteur » de l'*Imitation* ; secondement, qu'il la fit copier en 1472. L'une et l'autre mention sont manifestement fausses, puisqu'il existe des manuscrits de l'*Imitation* antérieurs non-seulement à 1472, mais à l'époque où Thomas Gerson aurait pu composer le livre qui lui est attribué, antérieurs même à sa naissance. Aucune foi n'est due à la note du cousin du secrétaire de Thomas Gerson, malgré toutes les apparences de véracité qu'elle présente. C'est là un exemple des erreurs incroyables dans lesquels les copistes et même les écrivains sont souvent tombés au moyen-âge, un de ces faits bizarres qu'on ne s'explique guère que par une excessive crédulité ou une légèreté extrême. J. Langlois a probablement vu le manuscrit dont il parle, où l'*Imitation* est attribuée au chancelier Jean Gerson ; il avait entendu parler par son cousin de Thomas Gerson, lequel avait peut-être traduit ou copié l'*Imitation*, et comme, en l'année 1493 où fut écrite cette note, plusieurs éditions latines et françaises avaient déjà paru sous le nom de Jean Gerson et de Thomas à Kempis, il s'avisa de dire, sur

Digitized by Google

la foi des renseignements inexacts ou exagérés de son cousin, que l'*Imitation* n'était ni de l'un ni de l'autre, mais de Thomas Gerson, chanoine de Saint-Martin. Quoi qu'il en soit, cette note absolument erronée ne saurait servir de témoignage à Gerson; la preuve qu'on en prétend tirer se tourne contre lui, puisqu'elle montre une fois de plus qu'aucun homme de son siècle ne lui a pertinemment attribué l'*Imitation* [1].

Il existe, au contraire, deux témoignages contemporains qui fournissent contre Gerson un argument sans réplique. Ce sont deux catalogues authentiques des œuvres du chancelier dressés l'un par son propre frère, appelé comme lui Jean Gerson, prieur du couvent des Célestins à Lyon; l'autre, qui n'est que la continuation du premier, par Jacques de Ciresio, son secrétaire [2].

Le catalogue du Célestin Jean Gerson est joint à une longue lettre, adressée par lui à un certain frère Anselme, du même ordre, qui lui avait demandé la liste des œuvres du chancelier.

Voici les principaux passages de la lettre du prieur:

« Vous m'avez souvent demandé, mon très-aimé frère en Jésus-Christ, de vous indiquer les opuscules composés à notre connaissance par mon frère le chancelier de Paris.

« Bien qu'il ait été très-souvent sollicité par moi et par mes confrères de vouloir bien, eu égard au talent qui lui a été confié, composer au moins avec les Saintes Écritures quelque traité à sa manière pour la perfection morale, c'est à peine s'il a pu se décider, en dehors des ouvrages que sa charge de chancelier et les besoins de l'enseignement l'ont contraint de faire, à écrire sous son propre nom le petit nombre d'opuscules ci-joints. »

Gerson, continue son frère, opposait l'inutilité d'écrire sur des sujets déjà traités si bien par tant d'autres.

[1] On peut voir néanmoins dans l'attestation de Langlois, qui ne manque pas de précision si elle manque d'exactitude, la preuve que Thomas Gerson serait le traducteur ou l'un des traducteurs de l'*Imitation*. Cette circonstance expliquerait, à la fois, la confusion faite par l'annotateur entre le traducteur et l'auteur du *de Imitatione Christi*, et l'erreur des copistes et éditeurs qui ont attribué le livre à Jean Gerson. A la fin du xve siècle, on aura pris le traducteur pour l'auteur, et changé le neveu en l'oncle, beaucoup plus célèbre; le chancelier Gerson sera ainsi devenu l'auteur de l'*Imitation*.

[2] Les Gersonistes ne se sont pas occupés du catalogue de Jacques de Ciresio qu'Ellies Du Pin a jugé à propos d'omettre dans son édition de Gerson; il se trouve dans les éditions des xve et xvie siècles, à la fin du IIIe vol.

Digitized by Google

« Vous ne savez pas, disait-il, ce que vous demandez, ni combien et d'excellents traités vous avez sous la main, pour les exercices de dévotion, dans les œuvres si remarquables et si estimables des saints Docteurs, qui enseignent efficacement et complètement toute la perfection de la vie[1]. »

Retiré au couvent des Célestins, Gerson subit la douce influence de la solitude et de la paix; il se laissa aller plus volontiers à écrire; il lui semblait « sentir en lui un esprit plus clair et plus vif que jamais. »

« C'est pourquoi, ajoute le prieur des Célestins, il écrivit d'excellents opuscules que j'ai lus avec tant d'avidité, lorsque dernièrement il me les eût communiqués, que j'ai été enivré de leur doctrine comme d'un vin très-pur. Et je désire souvent, mon bien-aimé frère Anselme, vous en donner à boire; mais la grande distance qui sépare nos corps, sinon nos âmes, m'en empêche pour quelque temps. Aussi ai-je consenti bien volontiers à vous donner la liste de ces ouvrages que mon frère a composés tout dernièrement ou auparavant, afin que vous puissiez savoir ceux que vous avez déjà et ceux qui vous manquent encore. »

La lettre, datée de Lyon, est du mois de mai 1423 [2]. A la suite se trouve une liste détaillée des principaux écrits de Gerson, au nombre de cinquante-sept, dont dix en français. Dans cette longue liste ne figure pas l'*Imitation* de Jésus-Christ.

Les avocats de Gerson disent, les uns que le catologue est incomplet, les autres que l'*Imitation* est désignée indirectement

[1] Cette pensée se trouve exprimée par Gerson lui-même dans une de ses lettres : « Potuerat hæc materia (de consolatione temporali) in longissimam protrahi orationem; sed ipsa talis est quæ a sanctis creberrime, tam verbo quam scripto, et uberrime tradita est. Propterea neque de hac re amplius, neque de aliis ad hanc. quam postulare digneris, consolationem spiritualem spectantibus, scribere quicquam præsumpsi. Tantum sufficerit annotasse loca, quorum frequens usus et conversatio præbent sugere mel illud cœlicum, tanquam e favis scripturarum eliquatum et infusum, dum premuntur. Collocemus imprimis Bernardum super cantica Sigebertum monachum, D. Vener. Richardum de Sancto-Victore, Augustinum et Gregorium, et, ut novos attingam, Guillelmum Parisiensem et Bonaventuram et alios. Quid aliud, quæso, Patres illi egerunt nisi ut consolationem spiritualem quam requiris, spreta carnali, succenderent in animis? (*Vid. Vert. Gersoniana*, p. 56.)

Peut-on déclarer en termes plus formels qu'on n'est pas l'auteur d'un livre qui, à cause de son sujet même, a souvent reçu l'un ou l'autre titre de : *De Internâ consolatione*, — *Ammonitiones ad vitam spiritualem trahentes?*

[2] *Op. Gers.*, t. I, p. CLXXIV.

Digitized by Google

dans les extraits précédents de la lettre du prieur des Célestins [1].

Ainsi, le frère de Gerson, dans l'énumération des moindres opuscules, n'aurait oublié que l'*Imitation*, ou n'aurait pas jugé à propos de la mentionner expressément. C'est l'explication que l'on prétend donner de cette omission inexplicable; mais la lettre même du prieur des Célestins réfute une si mauvaise raison. Celui-ci ne mande-t-il pas au frère Anselme qu'il va lui donner la liste des écrits, tant anciens que récents, de son frère le chancelier, afin qu'il put savoir ceux qu'il a et ceux qui lui manquent? Quoi de plus formel? N'est-ce pas une promesse précise d'être complet?

Et qu'on ne dise pas que l'*Imitation* n'étant pas encore composée en 1423, le silence de Jean Gerson le Célestin ne prouve rien contre son frère; car le propre secrétaire de Gerson, Jacques de Ciresio, qui vécut toujours avec lui et fut de tous ses voyages, ajouta au précédent catalogue une liste choisie des ouvrages les plus remarquables du chancelier, sur laquelle l'*Imitation* ne se trouve pas davantage [2].

Les Gersonistes ont cherché à suppléer aux témoignages directs par les manuscrits. Le plus ancien en date, de ceux qui leur appartiennent par le nom de Gerson, est le manuscrit dit *Codex Paduanus*, daté de 1436; mais aucune foi n'est due à ce manuscrit dont l'incription, d'après Mabillon, a été altérée; il ne peut compter dans le débat [3].

[1] M. Gence, le plus docte et le plus ardent des Gersonistes, a découvert qu'il manquait au catalogue le commentaire du *Floretus* et la traduction du *Stimulus amoris* de saint Bonaventure, *Nouv. consid.*, p. 16.

On verra plus loin que la traduction du *Stimulus amoris* n'est pas de Gerson. Quant au *Floretus*, M. Gence est-il bien certain qu'il soit antérieur à 1428? Et quand il le serait, son peu d'importance n'explique-t-il pas l'oubli? Sur tant d'opuscules, dont quelques-uns sont très-minimes, il est même étonnant que le frère de Gerson, qui en énumère jusqu'à 57, n'en ait oublié qu'un, si tant est que celui-ci existât alors et soit de Gerson.

Quant à M. Vert, qui reconnaît l'*Imitation* dans ces mots de la lettre du prieur : *egregia opuscula*, il n'a pu dire pourquoi, de tous les ouvrages de Gerson, celui qui serait sans contredit le premier, est le seul auquel un nom n'ait pas été donné sur la liste. Du reste, le prieur des Célestins annonce précisément que ces *egregia opuscula... hæc ipsa quæ novissime... composuit*, ceux-là même que son frère a composés tout dernièrement, il va les désigner dans le tableau, *in tabula quadam annotare* : il n'est donc pas question implicitement de l'*Imitation*.

[2] *Op. Gers.*, t. III, *in fine*, édit. des XVe et XVIe siècles.

[3] Voir Gence, *Imitat. Christi*, 1826, Introd. Cod. Pad.

Digitized by Google

Après, vient un manuscrit de 1441, connu sous le nom de *Codex Pollinganus*, postérieur de douze ans à la mort du chancelier, et de la même année que le célèbre autographe de Thomas à Kempis. Encore, l'autorité de ce manuscrit est-elle douteuse, à cause de l'inscription incomplète : *De Imitatione Christi a Johanne Gers. lib. IV.* Les Gersenistes l'invoquent également pour eux, ils prétendent y lire aussi bien le nom de l'abbé Jean Gersen que celui du chancelier Jean Gerson. Ce qui en infirme davantage l'autorité, lors même qu'elle serait certainement favorable à Gerson, c'est l'existence d'un autre manuscrit du même temps provenant aussi de Pollingen (en Bavière) avec une inscription toute différente : *Explicit libellus de Imitatione Christi editus, ut dicitur, a quodam canonico regulari in monasterio Podiken Parderborgensis diœcesis provinciæ Coloniensis*[1]. L'attribution différente de l'*Imitation* faite en même temps dans la même ville, et presque la même année, à un chanoine régulier et à Gerson, prouve évidemment qu'elle provient, pour celui-ci, d'une opinion particulière peu fondée.

Le manuscrit de Salzbourg de 1463, dont l'inscription est la même, peut être également attribué à Gerson et à Gersen.

Le premier dont le témoignage soit incontestable en faveur de Gerson est un manuscrit de 1460. Il porte pour titre : *Incipit libellus devotus et utilis magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* L'inscription et la date sont certaines[2].

On cite encore pour Gerson, bien qu'il lui ait été aussi disputé par les Gersenistes, un manuscrit de Florence, de 1464, portant cette inscription : *Incipit libellus devotus et utilis, compositus a Johanne Gersen, cancellario Parisiensi, de Imitatione Christi.* Il n'y a pas de doute, c'est du chancelier Gerson qu'il s'agit; l'attribut emporte ici sûrement le nom[3].

Cette antiquité n'a pas suffi aux partisans de Gerson. Trop

[1] Amort, *Deduc. crit.*, p. 129.

[2] Ms. in-16 sur vélin, d'une écriture élégante d'imitation ancienne; il n'offre aucune particularité, le texte est généralement correct; ce manuscrit porte le n° 12597 à la Bibliothèque nationale de Paris; c'est le codex *Sangermanensis*, ainsi appelé du nom de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, d'où il provient.

[3] La confusion entre Gersen et Gerson est commune. Le premier nom est souvent une altération certaine du second, comme on le voit par plusieurs documents authentiques. Ce seul fait infirme beaucoup la valeur des manuscrits qui portent le nom de Gersen, le troisième prétendant produit par les Bénédictins.

Digitized by Google

de manuscrits étaient antérieurs à ceux-ci, pour qu'ils pussent s'en contenter : ils ont été aux plus anciens pour les tirer à eux.

Le manuscrit de Cambrai, où se trouve un vieux titre français de 1390, collé à l'intérieur de la couverture, a même fait dire à quelques-uns d'entre eux, trop prompts à trouver des analogies d'écriture, qu'il existait un manuscrit de l'*Imitation* avec le nom de Gerson, de 1390, bien que l'inscription du manuscrit porte : *Incipit tabula primi libri magistri Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis*, ce qui en reporte nécessairement la date à l'époque où Gerson était déjà chancelier de l'Université, c'est-à-dire postérieurement à 1395. En fait, ce manuscrit, à en juger par les caractères de l'écriture, appartient au plein xve siècle ; il n'est probablement pas plus ancien que celui de 1441, et n'apporte aucun argument particulier[1].

Les Gersonistes ont voulu revendiquer aussi pour eux le célèbre manuscrit de Mœlck de 1421. Avant la découverte du manuscrit de 1406, celui-ci était le plus ancien à date certaine[2]. C'est un recueil de pieux extraits où se trouve le 1er livre de l'*Imitation*. Les partisans de Gerson le citent en sa faveur, parce que l'abbaye de Mœlck est une de celles que le chancelier visita durant son exil en Allemagne. Ils supposent donc que Gerson composa l'*Imitation* vers ce temps-là, soit à Mœlck même, soit dans quelqu'une des abbayes et Universités où il s'arrêta, pendant les deux ou trois années de son exil, commencé vers 1417.

Cet argument, sans valeur avec le manuscrit de 1406, se retourne même contre ceux qui l'invoquent.

Premièrement, dans le manuscrit de Mœlck de 1421, qui contient plusieurs autres traités avec le nom de leur auteur, saint Augustin, saint Bernard, etc., l'*Imitation* de Jésus-Christ est anonyme. Comment croire que le copiste n'en eût pas fait honneur à Gerson, si celui-ci en avait été l'auteur ? Qu'on n'allègue plus ici l'humilité de Gerson, qui d'ailleurs sut bien se faire connaître pour l'auteur de ses autres ouvrages ; car, en 1421, il

[1] Ce manuscrit porte le n° 247 dans le catalogue de Hœnel.

[2] Pour le manuscrit de 1421 et le suiv. de 1434, voir l'Acte de l'enquête de 1671, soit dans les Œuvres posthumes de Mabillon, t. I, p. 1 sqq., soit dans la dissertation de Delfau, *Libri de Imitatione Christi, Johanni Gerseni iterato adserti* (1674), p. 30-1 du recueil intitulé : *Basis firma ædificii Gerseniani*... Ratisbonæ. 1762. (Ce recueil anonyme est du Bénédictin allemand Ange Mœrz, moine de l'abbaye de Schyr.) L'original du procès-verbal de l'enquête du 14 août 1671 se trouve dans le manuscrit latin n° 12434 de la Bibliothèque nationale (p 82).

Digitized by Google

avait quitté depuis quelques années déjà l'abbaye de Mœlck, et rien n'empêchait le copiste de mettre le nom du chancelier à son œuvre[1].

On objectera peut-être, que Gerson n'avait pas voulu se déclarer l'auteur du livre qu'il apporta ou qu'il composa à Mœlck, précaution d'humilité difficile à tenir jusqu'à la fin ; mais comment expliquer alors qu'il se soit dit l'auteur d'autres ouvrages, transcrits sous son nom dans un autre manuscrit de la même abbaye de Mœlck, de 1434, ou que les moines de Mœlck aient su qu'il était l'auteur des moindres opuscules, tels que les *Considerationes XXV de confessionibus audiendis* insérées dans ce manuscrit, et qu'ils l'aient ignoré pour l'*Imitation?*

L'abbaye de Mœlck était riche en copies de l'*Imitation.* D'après un registre de 1517, elle en possédait vingt-deux, transcrits à la main depuis 1418, année de la réforme de l'abbaye[2]. Onze de ces manuscrits, comme le constate un acte notarié de 1644, se trouvaient encore à Mœlck au XVIIe siècle. D'après la description authentique qui en a été faite alors, aucun d'eux n'attribue l'*Imitation* à Gerson ; il ne s'est pas trouvé un copiste pour savoir ou pour se souvenir que l'hôte de l'abbaye de Mœlck en était l'auteur[3]. Bien plus, un des onze manuscrits perdus qui ne sont pas décrits dans l'acte notarié de 1644, retrouvé depuis à Rome, ne fait pas davantage mention du chancelier de Paris ; si bien que l'on peut induire, en toute certitude, que dans les vingt-deux copies de l'abbaye de Mœlck, aux dates extrêmes de 1421 et 1503 que portent le plus ancien et le plus récent, l'*Imitation* était anonyme[4].

[1] M. Vert s'est trompé, en disant que le 1er livre de l'*Imitation* se trouvait mêlé à d'autres écrits de Gerson dans le manuscrit de 1421 (*Gersoniana* p 14). — Mgr Malou s'est trompé également, en disant que ce manuscrit ne contenait que le livre de l'*Imitation* et n'était pas daté (*Rech. hist. et crit.*, p. 347). Il contient, outre l'*Imitation*, plusieurs traités ou opuscules avec un nom d'auteur, mais rien de Gerson. *Vid. : Basis firma*, etc., p. 28.

[2] Copie de ce registre se trouve dans le recueil ms. n° 12437 de la Bibl. nat., p. 71.

La pièce n° 3 du ms. 12434 constate l'existence des 22 mss. cités dans le registre de 1517 ; elle est signée de Jean Henri Strassar, conseiller aulique de l'Empire et recteur de l'Université de Vienne.

[3] Vid. *Joan. Gersen. libr. de Imit. Christi author assertus* à domn. Rob Quatremaires — Paris, 1649, p. 212.

[4] J'ai retrouvé par hasard ce ms. à Rome dans la bibliothèque du couvent des Dominicains de la Minerve, où il porte le n° C. V. 44. On lit au bas d'une page, vers le milieu du recueil, la note suivante, qui indique la provenance : *Explicit Rychardus de statu interioris hominis per me fratrem Bernardum monachum..... in monasterio Mellicensi scriptus.*

Digitized by Google

Il reste peu à dire sur les autres manuscrits de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont l'inscription a servi de titre au célèbre chancelier. Ils sont d'abord en petit nombre, douze tout au plus. Ce nombre, il est vrai, se trouve triplé si l'on prend pour Gerson, comme le font ses partisans, sous prétexte d'une confusion de nom, une vingtaine d'autres inscrits au nom de l'abbé Gersen, que les partisans de celui-ci ont toujours revendiqué pour eux avec autant de droit que les Gersonistes. Le plus ancien, si tant est qu'il faille l'attribuer au chancelier, remonte seulement à 1441.

Les éditions antérieures au XVIe siècle sont plus nombreuses. De 1480 à 1500, les bibliographes en ont compté une trentaine, dont plus de la moitié, il est vrai, ont été imprimées en Italie, et douze dans la seule ville de Venise[1]. C'est le meilleur argument des partisans de Gerson, qui vaut peu par lui-même.

Il y avait déjà, avant la production du manuscrit de 1406, des raisons suffisantes de rejeter l'autorité, nulle désormais, des manuscrits et des éditions qui portent le nom de Gerson. Outre que l'*Imitation* était le seul des principaux traités du célèbre chancelier dont il n'existât pas de manuscrit contemporain de lui, elle était presque toujours aussi, dans les recueils contenant des écrits de Gerson, le seul ouvrage qui ne lui fut pas attribué expressément[2]. D'un côté comme de l'autre, c'était une condition bien étrange pour le livre qui devait le plus honorer son auteur, et dont la reproduction avait dû être la plus fré-

[1] L'année de la première édition de l'*Imitation* imprimée sous le nom de Gerson est incertaine. On cite, comme les plus anciennes éditions, celle de Louvain dont la souscription porte : *Impressum per me Joannem de Westfalia;* une autre d'Anvers, dont le titre est : *Joh. Gerson de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi*, avec cette inscription : *Impressum per me Mathiam Goes*; mais ni l'une ni l'autre ne paraît antérieure à 1480 : M. Brunet reporte même la seconde à 1486. (Voir Mgr Malou, *op. cit.*, p. 303 ; — Brunet, *Manuel du libr.*, *Imit.*)

[2] On ne trouve l'*Imitation* ni dans le manuscrit 237 de la Bibliothèque Mazarine, qui est du XVe siècle, ni dans les nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui contiennent les œuvres authentiques de Gerson, entre autres les mss. 3125, 3126, 4360, 10703 lat. Dans un manuscrit de la Bible. nationale de Paris qui renferme beaucoup d'opuscules de Gerson, l'*Imitation* est attribuée à un certain Hermann. (C'est le *codex Blesensis* contenant les deux premiers livres seulement ; il porte en tête ces mots: *Hermann de Imitatione Christi.)* Il est cité à tort par M. Gence sous le n° 2922. Celui-ci est le manuscrit dit *codex Puteanus*, contenant quatre opuscules de Gerson inscrits sous son nom, et à la suite les deux premiers livres de l'*Imitation* sans nom d'auteur.

Digitized by Google

quente; cela seulement formait une grave présomption contre l'authenticité du droit de Gerson.

L'absence du nom de Gerson est surtout remarquable dans le beau manuscrit de Valenciennes, qui servit de fondement à une opinion aussi nouvelle que singulière, d'après laquelle l'*Imitation de Jésus-Christ* aurait été composée originairement en français. L'idée, émise à la fin du dernier siècle par manière d'hypothèse, fut reprise, lors de la découverte du manuscrit, par quelques écrivains téméraires. Ils imaginèrent de dire que Gerson avait écrit, sous forme d'ébauche, les trois livres de l'*Internelle consolation*, dans le même temps qu'il avait composé la *Montagne de contemplation* et la *Mendicité spirituelle*, c'est-à-dire à l'époque de son séjour à Bruges; puis, qu'il les avait traduits en latin et achevés les uns et les autres durant sa retraite chez les Célestins de Lyon. Malheureusement, trop empressés dans leurs ingénieuses conjectures, ces Gersonistes enthousiastes n'avaient pas pris garde que la traduction latine de la *Montagne de contemplation* et de la *Mendicité spirituelle* était tout simplement d'Ellies Du Pin, l'éditeur des œuvres de Gerson. Quant à la traduction latine de l'*Internelle consolation* faite chez les Célestins, ils oubliaient que Gerson proscrit ne revint en France qu'après la mort de Jean-Sans-Peur, laquelle eut lieu le 10 septembre 1419, par conséquent qu'il lui était difficile d'avoir traduit à temps l'*Imitation* pour que le premier livre s'en trouvât déjà dans le manuscrit de Mœlck de 1421. Le manuscrit de Valenciennes n'en fournit pas moins, durant quelque temps, une des plus fortes preuves à l'appui de la thèse hypothétique des Gersonistes.

Ce manuscrit, daté de 1462, contient, à la suite du *Miroir d'humilité* et d'un petit traité de moralité sur la Passion, tous deux attribués au chancelier par ses partisans, et immédiatement après deux sermons en français de lui, la version française appelée depuis l'*Internelle consolation*, qu'on prétendit être le texte original des trois premiers livres de l'*Imitation*. Le copiste, David Aubert, au service de Philippe duc de Bourgogne, fils du protecteur de Gerson, et qui devait par conséquent connaître le chancelier, n'a inscrit le nom de celui-ci qu'en tête des deux sermons ; il n'a fait aucune mention d'auteur ni pour l'*Internelle consolation* ni pour les deux autres traités. En effet, Gerson n'est pas plus l'auteur de ceux-ci que de celui-là ; David

Digitized by Google

Aubert le savait. Il a été prouvé depuis que la seconde partie du *Miroir d'humilité*, copié dans le manuscrit de Valenciennes, n'est que la traduction libre du *de contemptu mundi* d'Innocent III, ouvrage souvent transcrit au moyen-âge ; que le *Traité de moralité sur la Passion* n'est pas plus de Gerson que le *Stimulus amoris* auquel ce traité fait allusion[1]; enfin que l'*Internelle consolation* du manuscrit de Valenciennes, où l'on a cru voir l'original du *de Imitatione Christi*, se trouve, avec quelques différences d'orthographe et de mots seulement, dans un autre manuscrit d'Amiens de 1447 antérieur à celui-ci de 15 ans et contenant les trois livres disposés dans le même ordre, 2, 3 et 1, avec une inscription portant que le volume a été *translaté du latin en françois, en la ville de Hesdin, au mois de février l'an 1447*[2].

On peut dire, d'une manière générale, des manuscrits de l'*Imitation* portant le nom de Gerson, que leur valeur particulière est annulée non-seulement par les autres manuscrits beaucoup plus nombreux et plus anciens qui ne contiennent aucun nom ou qui en contiennent un autre, mais encore par les manuscrits mêmes des œuvres de Gerson dans lesquels l'*Imitation* est omise ou anonyme ou attribuée à un autre.

Les éditions, avec leur autorité subsidiaire, ne font foi de rien

[1] Le *Stimulus amoris*, d'après Gerson lui-même, est d'un certain docteur qu'il ne nomme pas, lequel est probablement saint Bonaventure : *Et doctor quidam in libro* suo *de stimulo amoris intitulato*. etc. (*Op. Gers.*, t. III, col. 572, dans la version latine de Du Pin.) « Je vouldroye bien, dit-il plus loin, que ce livre vous fust translaté en franchois, car je le juge très prouffitable. » L'auteur de cette traduction, désirée par Gerson, est Simon de Courcy, cordelier, confesseur de la fille de Jean duc de Berry, pour laquelle il la fit. Le manuscrit original de l'*Eguillon d'amour divine*, daté de 1406 et signé de Simon de Courcy, « très-indigne translateur, » existe à la Bibliothèque nationale de Paris (ms. 7275, anc. fonds).

L'Aiguillon d'amour divin n'en fut pas moins imprimé à Paris en 1474, et dans les éditions postérieures, avec cette mention, qui a induit tout le monde en erreur : « Translaté du latin en françoys par de bonne mémoire maître Jehan Gerson, à l'instruction de sa sœur ou de sa fille de confession. » Il a suffi du désir exprimé par Gerson d'avoir une traduction du *Stimulus amoris*, pour que les imprimeurs du XVe siècle, très-prompts à se servir de son nom, lui aient attribué l'*Aiguillon d'amour divin* et même le *Stimulus amoris*, comme on lui a attribué *l'Internelle consolation* et le *de Imitatione Christi* ; mais ici la preuve de l'erreur est manifeste.

(Voir *le livre de l'Internelle consolation*, par MM. Moland et d'Héricault. Paris. 1856, *introd.*, p. LI.)

[2] Il y a dans le livre déjà cité de Mgr Malou une dissertation très-solide sur le ms. de Valenciennes et la preuve qui en résulte contre Gerson, p. 306 et suiv.

Digitized by Google

par elles-mêmes. La plus ancienne où se lise le nom de Gerson est postérieure de cinquante ans à sa mort. Dans l'intervalle de ce demi-siècle, on ne trouve, en dehors des inscriptions des manuscrits, aucun témoignage qui fasse honneur de l'*Imitation* à Gerson; et pourtant les œuvres du chancelier étaient célèbres, son nom était fort connu.

Le silence des contemporains n'a pas d'autre raison que l'ignorance où ils étaient des titres de Gerson, ignorance qu'on ne peut expliquer dans le système des Gersonistes que de deux manières, soit que l'auteur leur ait caché son nom, soit que la renommée de l'œuvre ne soit pas parvenue jusqu'à eux. Dès-lors, comment justifier cette opinion posthume en sa faveur, qui commence dans quelques manuscrits de la seconde moitié du xve siècle, et qui se propage ensuite par les éditions? Sur quels fondements reposait-elle? D'où venait-elle? Gerson n'a jamais fait la moindre allusion à l'*Imitation*, lui qui parle souvent de ses œuvres et en rappelle les titres; son propre frère, ou a ignoré sa gloire, ou s'est fait le complice de son humilité; de même son secrétaire. Qui donc a pu savoir que Gerson avait écrit, à l'insu de ses plus intimes, l'*Imitation*? Et comment Gerson, qui s'appliquait à répandre ses moindres opuscules pour l'avantage spirituel des pauvres et des petits, a-t-il retenu par devers lui un livre dont le profit eût été beaucoup plus grand? Ou, si le livre a été publié du vivant de l'auteur, comment se serait-il propagé dans le mystère, alors que la plus grande notoriété s'attachait non-seulement à tous les écrits, mais encore à tous les actes du célèbre chancelier? De deux choses l'une : ou l'humilité de Gerson a été telle que, ne voulant pas se faire connaître pour l'auteur d'un livre aussi admirable, il n'a dit à personne qu'il l'avait composé, et alors personne, ni copistes, ni écrivains, ni imprimeurs, n'a pu le savoir ni le dire; ou le secret de cette excessive humilité a été trahi de quelque manière par Gerson, et alors tout le monde a dû savoir qu'il était l'auteur de l'*Imitation*. Dans le premier cas, rien ne peut suppléer au défaut des témoignages contemporains; dans le second cas, ces témoignages sont nécessaires [1].

[1] Un des avocats officieux de Gerson, M. Daunou, qui trouve dans sa cause de grandes difficultés, avoue qu' « on ne s'explique pas très-bien pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre, ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas expressément attribué. » *Journal des savants*, déc. 1826.

Digitized by Google

Les copistes des manuscrits, les imprimeurs tard venus, n'eurent donc aucune raison positive d'attribuer l'*Imitation* à Gerson. Il a suffi d'ailleurs qu'un copiste s'avisât, par pure supposition ou par caprice, d'inscrire sur le livre le nom du chancelier Gerson, comme un autre avait mis celui de saint Bernard ou de l'abbé Gersen, pour que d'autres après lui aient reproduit de bonne foi sa mention, et l'erreur s'est propagée ainsi jusqu'au temps des imprimeurs. Ceux-ci, trouvant un grand nombre de manuscrits qui portaient les noms de Thomas à Kempis, de saint Bernard, de saint Bonaventure, de Gerson, de Gersen, de Kalcar, de Gui le chartreux, ne suivirent que leur sentiment particulier ou l'opinion locale. Les premiers imprimeurs, ceux de France, de Belgique et d'Italie surtout, furent naturellement portés à choisir entre tant de noms celui qui devait donner le plus de débit à un livre qui n'appartenait à personne. A la fin du xve siècle, il n'y en avait pas de plus célèbre que celui du chancelier de l'Université de Paris. La spéculation, autant que le caprice, décida donc en sa faveur.

Mais, lorsqu'au lieu de ne consulter que l'intérêt commercial ou l'opinion locale, les éditeurs faisaient œuvre de critique, ils ne décernaient pas, à l'aveugle, l'*Imitation* au chancelier de Paris. C'est ce qu'on voit dans les premières éditions des œuvres de Gerson publiées à Cologne en 1485 par Jean de Lubeck, à Strasbourg en 1488 par Pierre Scot, à Bâle en 1489, à Strasbourg en 1494, 1502 et 1613, à Paris en 1521 ; dans aucune de ces éditions, on ne trouve l'*Imitation*. En effet, il ne s'agissait plus seulement de répandre plus facilement un livre anonyme, auquel chaque imprimeur assignait l'auteur qui lui convenait ; mais, dans une édition raisonnée des œuvres du célèbre chancelier, il fallait n'en admettre aucune qui ne fut de lui.

Pierre Scot, chanoine de l'église Saint-Pierre, de Strasbourg, poëte et orateur célèbre de son temps, s'exprime ainsi dans l'éloge du chancelier de Paris placé en tête de l'édition de 1488.

« Parmi ces œuvres, quoiqu'il y en ait plusieurs qui ne soient vraisemblablement pas de Jean de Gerson, tels que le traité de saint Augustin *contra proprietarios*, le *compendium* de théologie, le sermon sur la Conception et d'autres encore, cependant, comme aucun autre auteur n'était

Il n'y a, en effet, qu'une explication possible et elle est toute simple, c'est que Gerson n'en est pas l'auteur.

Digitized by Google

connu, elles ont gardé leur place. Mais il y a d'autres traités qui lui sont parfois attribués, bien qu'ils aient un auteur certain, tels que le livre *de Contemptu Mundi*, qui fut publié, comme il est constant, par un certain Thomas, chanoine régulier, et plusieurs autres traités qui n'ont pas été insérés dans les œuvres de Gerson. »

Cette préface de l'édition de 1488 est reproduite dans les éditions postérieures citées plus haut.

Enfin, il y a des éditions analogues aux manuscrits que nous avons signalés, qui donnent à la fois un ou plusieurs traités de Gerson, le plus souvent le *de Meditatione cordis*, et le *de Imitatione Christi*, sous le nom de Thomas à Kempis ; telles sont les éditions de Strasbourg de 1487 et 1489, celle de Lunebourg en 1493 [1]. La plus remarquable de ces éditions, qui contiennent en elles un jugement raisonné et où se trouve le traité *de Meditatione cordis* sous le nom de Gerson, avec le *de Imitatione Christi* sous le nom de Thomas à Kempis, est celle de 1489, imprimée à Lyon, dans la ville habitée par Gerson durant les dix dernières années de sa vie, et qui lui éleva après sa mort un monument funéraire. Il existe aussi, comme on l'a vu précédemment, des éditions de l'*Imitation* de Jésus-Christ, imprimées à Lyon et à Paris même, avant le XVIe siècle, sous le nom de Thomas à Kempis.

Tous ces faits montrent, et le défaut d'une tradition constante pour Gerson, et l'inanité de l'opinion des éditeurs qui ont imprimé l'*Imitation* sous son nom. Ainsi, l'on ne saurait attribuer plus de valeur à l'inscription des éditions qu'à celle des manuscrits qui portent le nom de Gerson. L'erreur ou le caprice du premier copiste est le seul titre du chancelier de l'Université de Paris ; il lui aura, de bonne foi, attribué l'*Imitation*, peut-être parce que le traité anonyme, que l'*explicit* des manuscrits appelait tantôt *volumen internarum* CONSOLATIONUM, tantôt *liber internæ* CONSOLATIONIS, ou de *interna* CONSOLATIONE, lui paraissait convenir préférablement à celui qui reçut, selon l'usage du temps, pour son traité *de consolatione theologiæ*, le titre de *doctor* CONSOLATORIUS ; ou peut-être encore parce qu'il ne connaissait pas de nom plus célèbre et plus digne d'un tel livre que celui de Gerson [2]. L'abus fait au XVe siècle, par les co-

[1] De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p, 256-8.

[2] Voir les mss. de Grandmont, assigné par Mabillon à la fin du XIVe siècle ; — de Ratisbonne provenant de l'abbaye bénédictine *Sancti-Magni*, semblable à celui de

Digitized by Google

pistes et imprimeurs, du nom populaire de Gerson, qu'ils mettaient volontiers à tout traité du temps dont l'auteur était inconnu, permet l'une ou l'autre supposition.

Gerson, de l'humilité duquel on se fait une raison pour lui attribuer le livre de l'inconnu qui a dit : « Aimez à être ignoré, » avait pourtant pris les moyens de se faire connaître comme l'auteur de tous ses ouvrages. Outre qu'il s'occupa de les répandre de son vivant, il eut un soin particulier de leur conservation après sa mort, tellement que, s'il avait été l'auteur de l'*Imitation*, ses contemporains survivants, et la postérité avec eux, n'eussent pas manqué de l'apprendre de lui-même. Voici à ce sujet un document décisif. C'est le testament même de Gerson relatif à ses livres, écrit sous forme de lettre aux Célestins d'Avignon, ses légataires, et dans le langage mystique du temps [1].

« Aux vénérables Pères et Frères Célestins, Jean de Gerson, prêtre professeur de sacrée théologie, grâce et paix.

« *Amassez-vous des trésors au ciel* (Math. VI, 20), dit notre céleste docteur Jésus-Christ. Mais *la sagesse est un trésor infini pour les hommes, et ceux qui s'en sont servis ont été faits participants de ses faveurs* (Sap., VII, 14.) Les livres sacrés représentent cette sagesse et l'enseignent avec des documents à l'appui.

« C'est pourquoi j'ai fait en sorte, dans ma vieillesse, de me faire un trésor de bons livres salutaires, selon mon humble pauvreté. Il m'a paru plus avantageux de déposer ce trésor chez les Célestins, comme dans une sorte de ciel ou de demeure céleste, surtout parce que j'ai eu deux frères qui y ont embrassé la vie religieuse. Que votre piété agrée donc mon intention avec faveur, très-chers Pères et Frères, Célestins de nom et en vérité. Que ce trésor étranger, quand il sera venu en vos mains, soit gardé dans votre couvent près d'Avignon, non pour être aliéné ni non plus pour être caché, mais pour être répandu çà et là, suivant la judicieuse dispensation du supérieur. Cependant que ces livres soient toujours remis sous une clef particulière ou dans une armoire établie spécialement dans ce but.

Grandmont, mais postérieur ; — de Weingarten, daté de 1433, produit dans l'enquête de 1671 ; — de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, mentionné par Gence (édit. latine XIV-1826). Pour le titre de *consolatarius* donné à Gerson, voir Gence (*Nouvelles considérations sur l'auteur de l'Imitation*, p. 52, note [2].

[1] Cette pièce nous paraît un des documents les plus importants de la question ; bien qu'elle se trouve dans l'édition d'Ellies Du Pin, elle n'a jamais été citée ni peut-être remarquée par aucun de ceux qui se sont mêlés à la controverse. Le testament de Gerson vient à l'appui des deux catalogues de ses œuvres dressés, l'un par son frère, l'autre par son secrétaire, et montre que si l'*Imitation* ne figure ni dans l'un ni dans l'autre, c'est que Gerson ne s'en était jamais dit l'auteur, non par humilité, mais par vérité.

Digitized by Google

« Enfin j'ai eu soin de réunir sur une pancarte les titres des livres et traités composés tant par les autres que par moi, avec la permission de Dieu. Faites monter vers lui vos prières pour mon salut final dans la grâce et la gloire éternelle. Écrit à Lyon l'an de grâce 1428, au mois de novembre[1]. »

Ainsi, Gerson, suivant son langage, forme un trésor de livres dont il confie la garde aux Célestins d'Avignon ; il veut bien qu'ils soient communiqués, mais à la condition d'être remis sous clef à part, ou dans une armoire spéciale, de peur que le trésor ne soit dispersé. Ses propres ouvrages sont parmi les livres de ce trésor, et il a soin en outre d'en dresser une liste particulière. En cela, du reste, il se conformait aux conseils donnés par lui aux autres dans ses *Considérations à l'usage des testateurs :* « Que le testateur, disait-il, s'il a des livres à donner, considère comment et à qui, et de quelle manière il les laisse, en ayant égard à la qualité des légataires; ou, s'il en est besoin, qu'il charge de leur distribution ou de leur vente ceux en qui il a confiance[2]. »

Gerson fut donc soucieux de transmettre sûrement ses livres. La liste qu'il avait dressée de ses propres ouvrages et de ceux des autres qui composaient sa bibliothèque, le faisait

[1] Epist. super testamento librorum suorum ad Cœlestinos in Avinione.

« Venerabilibus Patribus et Fratribus Cœlestinis, Joannes de Gerson, sacerdos sacræ theologiæ professor, Gratia et Pax.

« *Thesaurizate vobis thesauros in cœlo* (Matt., VI, 20), dicit cœlestis Noster Doctor Christus. Est autem *Sapientia thesaurus infinitus hominibus, quo qui usi sunt, participes effecti sunt amicitiæ illius* (Sap., VII, 14). Repræsentant hanc sapientiam et docent intrumentaliter Libri Sacri.

« Propterea disposui in senectute thesaurizare juxta paupertaculam meam de Libris Salutaribus. Visum est mihi commodius in Cœlestinis, velut in quibusdam cœlis, aut cœlestibus habitaculis, thesaurum hunc reponere, maxime quia duos in illa Religione germanos habui professos. Suscipiat igitur propositum meum cum bona gratia devotio vestra, Patres et Fratres charissimi, re voceque cœlestes. Sit thesaurus iste peregrinus, dum venerit ad manus vestras, custodiendus in sacro conventu vestro apud Avinionem; non quidem alienandus, sed nec prorsus abscondendus; immo communicandus hinc et inde, prout Superioris industria judicabit, Ita tamen quod semper recolligantur sub propria clave, vel armariolo, ad hoc ipsum specialiter instituto.

Denique nomina librorum et tractatuum tam ab aliis quam a me compositorum disposui colligere in speciali schedula, Domino concedente; ad quem effundite preces pro mea finali Salute, in gratia et gloria sempiterna. Scriptum Lugduni anno gratiæ 1428 in novembre. » *Gers. oper.*, t. III, col. 760. (Éd. Du Pin.)

[2] « CONSIDERAT. XII. — Consideret testator, si libros habeat distribuendos qualiter et quibus et quomodo distribuet, præter qualitatem recipientium ; aut committat distributionem seu venditionem, si opus est, illis de quibus confidit. » (*Considerat. pro volentibus condere testamentum. Gers. op.*, t. III, col. 759.)

Digitized by Google

connaître authentiquement pour l'auteur des siens. Constitués légataires des livres de Gerson, les Célestins auraient su et dit que le pieux chancelier était l'auteur de l'*Imitation*; tout le monde l'aurait appris par eux; aucune incertitude, aucune controverse ne fut survenue avec l'attestation des Célestins; alors même que le Gerson de l'*Imitation*, contre toute vraisemblance, n'aurait pas été connu de ses contemporains, il l'eût été de la postérité. Mais non, il n'existe d'aucun des religieux auxquels Gerson légua ses livres aucun témoignage; on n'a jamais trouvé, dans les ouvrages de leurs écrivains ni dans les chroniques de l'ordre, la moindre mention attribuant le livre célèbre à l'hôte du couvent des Célestins de Lyon, au testateur qui leur avait donné à garder son trésor de livres avec le catalogue de ses œuvres. Bien plus, il existe ou il existait un certain nombre de manuscrits de l'*Imitation* provenant des maisons des Célestins; aucun ne porte le nom de Gerson [1]. N'est-ce pas là, s'il en est besoin encore, une dernière preuve irréfragable que le chancelier de Notre-Dame n'est pas l'auteur de l'*Imitation?*

Il n'y a vraiment plus à s'arrêter après cela aux prétendus rapprochements qu'on a essayé de faire de certains passages de l'*Imitation* avec d'autres du même genre, tirés des épîtres et des opuscules ascétiques du chancelier. D'autres ont fait ce même travail pour Thomas à Kempis avec beaucoup plus d'avantage; à ce titre seul celui-ci l'emporterait sur son compétiteur.

On a beaucoup plus dit que l'*Imitation* ressemblait aux autres ouvrages de Gerson, qu'on n'a pu le montrer. Les rapprochements essayés n'ont pas été heureux. On a cité, par exemple, des phrases du *de Monte contemplationis* ou du *de mendicitate spirituali*, sans prendre garde que la traduction latine de ces traités était d'Ellies Du Pin, qui avait employé des expressions et des tournures de l'*Imitation*, pour rendre les idées analogues du texte français de Gerson, M. Onésime Leroy produit comme exemple démonstratif de cette parenté de style la phrase suivante,

[1] Deux mss. des Célestins d'Avignon furent envoyés à Paris aux Bénédictins avec quatre autres provenant de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Ces mss. sont aujourd'hui perdus. On en a une description sommaire dans les lettres d'envoi d'Alphonse Montfreul, chartreux de Villeneuve; d'après ces lettres, les six mss. étaient anonymes. Voir les mss. 12434-5 de la Bibl. nat. — M. Gence a possédé un ms. venant de chez les Célestins de Paris, et contenant les trois premiers livres de l'*Imitation* sans nom d'auteur. Il en a fait don à la Bibliothèque royale de Turin. Voir édit. de 1826, p. XLVII.

Digitized by Google

où Gerson dit en parlant de ceux qui ont voulu trouver Dieu par le seul secours de la raison : *Ductu rationis invenire « quod facere, si vel philosophi vel poetæ tentaverunt,* EVANUERUNT IN COGNITIONIBUS SUIS [1], » et celle où l'auteur de l'*Imitation* dit : *Quam multi pereunt per vanam scientiam !... Et quia elegunt magni esse quam humiles, ideo* EVANESCUNT IN COGITATIONIBUS SUIS [2]. A ce titre, il faudrait également attribuer à Gerson l'épître de saint Paul aux Romains, dans laquelle le grand docteur dit aussi à propos des philosophes : *Quia quum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, sed* EVANUERUNT IN COGITATIONIBUS SUIS [3].

Le même écrivain met encore en parallèle cette phrase de Gerson : *Homines cito mutantur et deficiunt velociter, quia* NON HABEMUS HIC CIVITATEM MANENTEM [4], avec cette autre de l'*Imitation* : *Serva cor liberum, et ad Deum sursum erectum, quia* NON HABES HIC MANENTEM CIVITATEM [5]. Ici encore, c'est saint Paul qui a dit le premier : *Exeamus igitur ad eum,* NON ENIM HABEMUS HIC MANENTEM CIVITATEM, *sed futuram inquirimus* [6].

C'est ainsi que l'on trouve dans l'*Imitation de Jésus-Christ* et dans les opuscules de Gerson un certain nombre de points communs, citations, tournures, expressions, qui proviennent les uns et les autres des livres saints, des auteurs ascétiques antérieurs, surtout de saint Bernard (auquel même pour cela on a quelquefois attribué l'*Imitation*), de Hugues de saint-Victor, d'Innocent III et de saint Bonaventure, dont la notoriété était universelle au moyen-âge.

Les prétendus titres de Gerson se réduisent donc à rien. Tout lui manque : la preuve testimoniale, la preuve historique, l'autorité des manuscrits, la tradition, la vraisemblance. Il ne doit qu'à une erreur ou à un préjugé des modernes d'avoir été considéré comme l'auteur d'un livre qu'il n'aurait pu faire. Lui aussi doit être définitivement écarté.

Il n'a pas été question jusqu'ici de Jean Gersen, abbé du couvent de Saint-Étienne de Verceil au XIIIe siècle, mis en avant au

[1] *Gers. op.*, t. I, col. 133.
[2] *Imitat.*, lib. I, c. III, 6.
[3] Ad Rom., I, 21.
[4] *Gers. op.*, t. III, col. 762.
[5] *Imit.*, lib. I, c. XXIII, 9.
[6] Héb., XIII, 14,

Digitized by Google

XVIIe siècle par Cajetan, et soutenu par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et par quelques écrivains modernes. En effet, le manuscrit de 1406 n'empêche pas qu'il soit l'auteur de l'*Imitation*; mais ni l'existence de ce saint personnage qu'on s'est donné beaucoup de peine à prouver, ni ses droits ne sont encore assez bien établis, pour qu'en retirant l'*Imitation* à Gerson et à Thomas à Kempis, on la lui donne. Il paraît difficile, malgré les efforts de ses patrons, que l'abbé de Verceil, tout-à-fait inconnu de son temps, et qui n'a peut-être jamais existé, arrive en possession de la gloire d'auteur du livre mystérieux.

Ce n'est pas vers lui, croyons-nous, que les recherches devront être de nouveau dirigées, après l'élimination des deux autres prétendants. Il faudra s'attacher plutôt à la tradition qui a fait de Thomas à Kempis l'auteur de l'*Imitation*, et remonter un peu plus avant dans le temps. Peut-être alors trouvera-t-on, avec quelque certitude, sinon l'auteur de l'*Imitation*, du moins la patrie et l'histoire de ce livre incomparable. Quelques éléments d'investigations déjà réunis, en ouvrant une voie nouvelle, permettront peut-être de donner plus tard une suite à ce travail, uniquement consacré à détruire des prétentions rivales et illégitimes.

Il est vrai que les efforts qu'on a faits jusqu'ici pour découvrir l'auteur de l'*Imitation* ôtent presque tout espoir d'y parvenir jamais. Le mystère est probablement impénétrable. Néanmoins, la question se trouve plus avancée qu'elle ne l'a été en trois siècles de disputes, par la seule découverte du manuscrit de 1406, qui exclut définitivement Thomas à Kempis et Gerson; elle nous paraît même entièrement renouvelée.

ARTHUR LOTH.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LA BIBLE SANS LA BIBLE [1]

Nous n'avons pas à faire connaître le but et le plan de cet ouvrage. Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà l'un et l'autre par le savant compte-rendu qu'en a fait M. L.-F. Guérin [2]; ils savent que M. le curé de Cormontreuil n'a pas tenu tout ce que promet le titre de son livre, parce que ce titre promet l'impossible, mais ils savent aussi que s'il ne nous a pas donné une *Bible sans la Bible*, il a du moins réuni avec un zèle, une patience et une érudition au-dessus de tout éloge les passages les plus importants des auteurs profanes, propres à confirmer l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le savant auteur a obtenu la récompense qu'il méritait. Malgré les cinq volumes in-8° de la première édition, malgré les malheurs qui ont frappé la France, l'ouvrage s'est rapidement écoulé, et nous n'avons qu'à souhaiter à la seconde édition le même succès qu'à la première.

La nouvelle édition a été réduite à deux volumes. Le texte sacré en a disparu. « Nous avions cru, dit M. Gainet, devoir mettre au-dessous des textes profanes le texte sacré lui-même, afin qu'on put plus facilement juger de la correspondance des témoignages et de l'harmonie qui règne entre les deux sources parallèles et cependant différentes de l'histoire. Mais pour réduire le prix de l'ouvrage, nous supprimons le texte sacré

[1] *La Bible sans la Bible, ou Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes*, par M. Gainet, curé de Cormontreuil, chanoine honoraire et membre de l'Académie de Reims. Deuxième édition, Bar-le-Duc, 1871, 2 vol. in-8° de XLVI-796 et 790 pages, plus 25 planches.

[2] Livraison du 1er janvier 1868, t. I, p. 255-265.

Digitized by Google

dans cette édition (Introduction, p. XI). » Nous ne voudrions pas jurer que l'auteur n'a pas eu aussi un autre motif : c'est qu'en maints endroits le texte sacré n'avait aucun parallèle profane, comme le lui avait fait bien justement observer M. L-F. Guérin. M. Gainet aurait pu en convenir de bonne grâce (p.XXXVII-XXXVIII).

Les gravures qui étaient intercalées dans le texte ont été rejetées dans 25 planches, à la fin du second volume [1]. Les bois sont un peu meilleurs que dans la première édition. Il est regrettable qu'on n'ait pas placé à la fin du premier volume les sujets qui se rapportaient aux matières de l'Ancien Testament. Il est plus regrettable encore que l'auteur, qui s'est beaucoup occupé des questions géographiques dans le cours de son ouvrage, n'ait pas joint à ses planches une carte de Palestine.

M. le curé de Cormontreuil a fait quelques retranchements et nombre d'additions importantes, spécialement dans l'histoire des rois de Juda et d'Israël, où il a ajouté l'inscription de la stèle de Mésa, etc. Il reconnaît qu'il est en partie redevable à M. L.-F. Guérin des améliorations qu'il a introduites dans sa seconde édition. Après l'avoir remercié de sa critique qu'il qualifie de « courageuse et même assez verte, » il continue en disant : « Je reconnais qu'il m'a adressé plusieurs remarques fort judicieuses, dont je fais mon profit (préface, p. XXVV). » Il nous semble qu'il n'a pas cependant tenu assez compte de toutes les observations qui lui avaient été faites. Il essaie de justifier son titre, incontestablement exagéré, et de répondre aux objections qu'il avait soulevées. Sa réponse n'est pas concluante. Que de lacunes, en effet, dans son ouvrage, lacunes d'ailleurs inévitables ! Les discours de Job, les Psaumes, les livres Sapientiaux, les Prophéties, sont des parties importantes et très-notables de l'Ancien Testament. Elles ne sont que dans la Bible et nullement ailleurs. Malgré la promesse du titre de n'invoquer que les témoignages profanes, l'auteur, dans son second volume, cite surtout les auteurs ecclésiastiques et les Pères de l'Eglise. Mais n'importe. Son titre est paradoxal, il est piquant, il a contribué sans doute pour sa bonne part au succès du livre ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si M. l'abbé Gainet y tient : n'en parlons plus.

M. Guérin disait de la première édition : « Une chose regrettable dans les citations de M. l'abbé Gainet, c'est que rarement il donne les titres complets des ouvrages : il n'indique pas non plus les éditions et souvent les noms des auteurs sont estropiés : ainsi Basnier pour l'abbé Banier ; Chobard pour Chaubard : l'abbé Soriquet pour l'abbé Sorignet. Ce sont sans doute des fautes typographiques, mais toute la *Bibliothèque spécialement préparée pour la composition de cet ouvrage* (t. I, p. XXX-XXXIII ;

[1] Planche n° 19, dans le portrait de Roboam, M. Gainet aurait dû corriger l'erreur qui s'est glissée dans la transcription des hiéroglyphes égyptiens. Le petit oiseau sans queue ne représente jamais la syllabe *du*, mais simplement la voyelle *u*.

Digitized by Google

dans la nouvelle édition, p. XXX-XXXIV) offre un désordre, des lacunes, des inexactitudes choquantes. » L'auteur de *la Bible sans la Bible* accepte ces reproches : « Dans la nomenclature des livres consultés, j'ai commis, je l'avoue, un grave oubli, celui de ne pas indiquer l'édition des ouvrages. L'indication des sources dans le texte lui-même a été aussi trop souvent en défaut, soit par la faute de mon précédent éditeur, soit par la mienne ; car cette publication a été laborieuse et précipitée. Sous ce rapport, je le crois, cette nouvelle addition aura du moins le mérite de l'exactitude (p. XXXV). » Hélas ! non. Qui ne croirait, après cette franche confession, que les sources ont été rigoureusement indiquées ! Pourtant, malgré des corrections et des changements louables, on est obligé de répéter encore : que de « désordre, de lacunes, d'inexactitudes ! » Dans la *Bibliothèque*, plus de cinquante ouvrages sont désignés d'une manière fautive ou insuffisante. Dans le cours du livre, quelquefois les sources ne sont point données [1], très-souvent elles sont données d'une manière si incomplète que l'indication est tout-à-fait inutile et inintelligible pour le lecteur [2]. Les noms des auteurs sont maintes fois si étrangement défigurés que ce n'est pas sans quelque peine qu'on parvient à deviner quel est l'écrivain qui est caché sous ce déguisement typographique [3].

[1] Par exemple, t. I, p. 34.

[2] Que peut signifier, par exemple, ce chiffre 61, donné, t. I, p. 544 (1re éd., t. III, p. 101), pour prouver qu'Isaïe était contemporain d'Homère ? Fréquemment, le nom de l'auteur est accompagné d'un simple renvoi à des pages. Ainsi t. I, p. 307 : « Voir Desroches, p 406 et 407. » Quel est le titre de l'ouvrage de Desroches ? Devine qui pourra.

[3] Justifions ces reproches par quelques preuves, qui pourront d'ailleurs être utiles à connaître pour les lecteurs de la *Bible sans la Bible*. Dans la *Bibliothèque*, la *Bible Vulgate* et la *Vulgate latine*, qui paraissent citées l'une après l'autre comme deux livres différents, ne sont pourtant qu'une seule et même Bible, dont l'indication était du reste parfaitement inutile, même une seule fois. Nous en disons autant de la Bible hébraïque in-8°, en 2 volumes, édition de Bâle. Il y a eu à Bâle plusieurs éditions in-8°, en 2 volumes, de la Bible hébraïque. Quelle est l'édition de M. l'abbé Gainet ? — Notons ici en passant que le très-petit nombre de mots hébreux cités par M. Gainet est très-fautivement imprimé : t. II, p. 595, sur sept mots il y a cinq fautes, trois fois un *s* au lieu d'un *m*, un *b* au lieu d'un *k*, etc. — Que peut comprendre le lecteur à des indications de ce genre dans la *Bibliothèque* : « *Menochis* (sic), Venise, 1780, in-f° ; l'abbé Glaire, 1858, in-12 ; l'abbé Guénée, in-18 ; Valroger, Nouveau Testament, 1866. » Le P. de Valroger a-t-il donc publié une édition du Nouveau Testament ? Non, mais une *Introduction au Nouveau Testament*, par Reithmayr, traduite par H. de Valroger. L'abbé Guénée a publié plusieurs ouvrages ; M. Glaire en a publié un grand nombre. Quels sont ceux auxquels renvoie M. le curé de Cormontreuil ? Aux *Lettres de quelques juifs à M. de Voltaire*, du premier, à l'*Introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* du second, je suppose ; mais comment le lecteur pourra-t-il le savoir ? Comment soupçonnera-t-il que « Menochis » doit se lire Ménochius, et que l'ouvrage de lui auquel on nous renvoie est intitulé : *Brevis Expositio sensus litteralis totius Scripturæ* ? Nous n'en finirions pas si nous voulions relever toutes les inexactitudes de ce

Digitized by Google

Il y a cependant des reproches plus graves à faire à M. l'abbé Gainet. Nous devons dans l'intérêt d'une future édition, comme dans l'intérêt de ses lecteurs, signaler ici quelques-unes des erreurs dans lesquelles il est tombé. — Il reproduit dans sa seconde édition (t. I, p. 454 et suiv.), comme il l'avait déjà fait dans la première, ce qu'il intitule l' « Importante étude de M. de Saulcy sur les tombeaux des rois de Juda », et il donne un dessin du « Monument de David ». Tout le monde est d'accord aujourd'hui, et nous croyons que M. de Saulcy lui-même est maintenant de l'avis de tout le monde, pour reconnaître que l'élégant sarcophage que l'on voit dans le musée de l'Art judaïque au Louvre n'a jamais été le Tombeau de David.

Sippara, ville de Chaldée, n'est pas Kariath Sepher, ville de Palestine, appelée plus tard Debir, dans la tribu de Juda (I, 173). — Ur-Kasdim, la patrie d'Abraham, n'est pas Warka, mais Mughéir (I,237). — « Cette ville Lachis), nous dit-il (I, 542), est sans aucun doute la Laris ou Larissa des Grecs, située sur la côte, entre Gaza et Rhinocoloura, et devenue célèbre plus tard par la mort de Pompée. » Lachis était située dans l'intérieur des terres, dans la tribu de Juda [1] : la Larissa où se réfugia Pompée, après la bataille d'Actium, était une ville de Thessalie. L'illustre vaincu fut assassiné en mer, et non à Larissa.

Malgré la réserve dont il fait profession (I, 332), en fait d'étymologie, M. l'abbé Gainet en accepte un certain nombre qu'il aurait dû éliminer. *Agar* ne signifie pas « pierre » et la mère d'Ismaël n'a pu donner son

genre. — Le même ouvrage figure plusieurs fois dans cette *Bibliothèque*. Je lis, par exemple, une première fois : « Histoire du monde, Riancey, 5 volumes, » et une seconde: « Histoire du monde, Riancey, 4 volumes. » La première édition de l'*Histoire du monde* de MM. de Riancey a en effet quatre volumes, mais la seconde édition, par M. Henri de Riancey, que l'auteur de la *Bible sans la Bible* ne pouvait s'empêcher de compulser à cause des renseignements précieux qu'elle renferme, se compose de dix volumes. — L.-Ch.-Fr. Petit-Radel apparaît d'abord sans indication du titre de son livre, et puis avec l'indication tronquée des *Recherches sur les monuments cyclopéens*. — Un protestant rationaliste est très-singulièrement placé au milieu des « Saints Pères, » immédiatement avant Tertullien. Il est nommé Rosenmüller le père, au lieu de Rosenmüller le fils. Ses ouvrages sont indiqués sous le titre de *Schola*, au lieu de *Scholia in Vetus Testamentum*. — Les entorses données aux noms propres sont aussi nombreuses que fortes : Horsman pour Hartmann, Stoelin pour Stahelin (I, 32) ; Hengsterberg pour Hengstenberg (p 32, 33), Cohen, pour Cahen (II, 276), Hecdelborg pour Heidelberg, etc., etc. Les éponymies figurent toujours comme les éponimies (1,523); le torrent de Jabok devient « le fleuve Jabco » (1,267), l'école des chartes « l'école de Chartres » (II,111). — Ce ne sont que des distractions et des négligences, il est vrai, mais au grand détriment du lecteur. Quelquefois l'auteur paraît bien être dans l'erreur. Ainsi, il semble toujours confondre Grégoire Abulfarage, appelé aussi Bar-Hébrœus, avec le poëte arabe Abulfarage (I, p. XXVI, etc.). Il en fait du moins toujours un historien arabe, au lieu d'un historien syriaque. Le texte syriaque dont il cite la traduction (II,158) se lit dans la *Chronicon syriacum*, p. 50, de l'édition de Kirsch (Leipzig, 1788.)

[1] Victor Guérin, *Description de la Palestine*, t. II, p. 299-303.

Digitized by Google

nom à l'Arabie *Pétrée* (I, 260). Pétra s'appelait dans la langue indigène Sélah[1] et non pas Agar, Caïn ne signifie pas « tristesse, » Enos ne signifie pas « faiblesse, » Mathusalem ne signifie pas « mort et déluge » (I, 232). « On a pu remarquer, dit l'auteur au même endroit, que mal et pomme se donnent en latin rendez-vous dans le mot *malum.* » *Malum* « pomme » en grec μῆλον, a un *a* long; *malum* « mal, » a au contraire un *a* bref, et la philologie comparée démontre que ces deux mots sont tout-à-fait distincts et ont une origine différentes; il ne saurait donc être question de chercher dans le *malum* latin un souvenir de la chute originelle.

« Nous sommmes très-réservé, dit M. l'abbé Gainet, (t. I, p. IX), dans ce que nous avons pris aux fables païennes » pour confirmer les faits bibliques. Pas assez encore, quoiqu'on puisse lui faire peu de reproches sur ce point. Le paragraphe intitulé : « Les Juges reconnus dans la fable, (I, 329), » n'a point de valeur critique. Est-ce sérieusement qu'on peut identifier les colonnes d'Hercule avec les colonnes du temple de Gaza renversées par Samson (I, 430)? Peut-on voir aussi l'histoire de David et de Bethsabée dans la fable de Prœtus et de Bellérophon (I, 440) où il n'y a même point d'analogie, puisque Bellérophon est accusé par la reine Sténobie de l'avoir voulu corrompre, tandis qu'Urie n'est accusé d'aucun crime?

Dans le chapitre de « l'Histoire primitive dans les hiéroglyphes, » où il y aurait bien des points de détail à relever et à discuter, nous lisons entre autres choses, pour prouver l'antique croyance à la Trinité: « Nous trouvons dans les annales du P. Salien un hiéroglyphe chaldéen... » Le P. Salien le cite (où ?) sur l'autorité de Gérald dans son ouvrage sur les dieux de la Grèce. C'est un cercle qui renferme trois iods ou *i* sémitiques, en forme de triangle, sur un camets conique. Les trois iods signifient trois choses égales en Dieu. L'un des trois est le principe des deux autres, et le camets conique marque que le tout n'est qu'un seul être renfermé dans le cercle et qu'il n'y a qu'une substance commune au tout. Nous aimons à croire que le P. Salien et Gérald ont vu l'explication que nous donnons de cet hiéroglyphe dans un auteur ancien dont nous ignorons le nom. Néanmoins, même sans aucun commentaire, cet hiéroglyphe est clair et parle par lui-même (I, 229-230). » — Quoi qu'il en soit de la signification problématique des trois iods, une chose est bien certaine, c'est que s'ils sont placés sur un camets, ils ne peuvent nous servir à apprendre ce qu'a pensé l'antiquité sur la Trinité, avant la venue de Jésus-Christ, puisque le camets n'a été inventé que quelques siècles après l'ère chrétienne.

Au sujet du séjour des Hébreux en Égypte, M. le curé de Cormontreuil, rejetant l'opinion de tous les égyptologues d'aujourd'hui pour s'attacher

[1] L'expression de Saint-Paul : « Agar est le mont Sina » *Gal.* IV, 25 (texte grec), est une expression figurée. Dom Calmet, *Commentario*, in-4°, I.

Digitized by Google

à celle de M. Charles Lenormant et de Josèphe, prétend (1,295 et suiv.) que les Pasteurs connus sous le nom de rois Hyksos, qui ont dominé pendant quelque temps dans la Basse-Égypte, sont, non pas des conquérants distincts des Hébreux, mais les Hébreux eux-mêmes. Il consacre tout un chapitre à établir cette thèse. Nous n'avons pas besoin de dire que les arguments qu'il apporte ne sont pas concluants. M. Mariette a découvert des monuments se rapportant aux Pasteurs de la dix-septième dynastie [1]. L'auteur de *la Bible sans la Bible* paraît ignorer cette découverte qui renverse complètement son système.

M. l'abbé Gainet s'est beaucoup occupé, et à bon droit, du polythéisme. Il dit avec une grande justesse (Préface, p. XLI) : « Toutes les tentatives qu'on a faites pour expliquer le polythéisme par un système exclusif tombent à faux et n'expliquent rien, » mais il croit à tort son chapitre sur « l'Origine et les Progrès de l'idolâtrie » très-complet. Ce chapitre contient des observations et des remarques excellentes, mais il passe sous silence les travaux trop systématiques, il est vrai, mais néanmoins très-savants et dignes d'être étudiés des principaux mythologues du jour, MM. Kuhn, Max Müller, etc. A propos de la création, la cosmogonie des Quichés (M. Gainet écrit Chiquès) est exposée d'après le *Popol-Vuh*, publié par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Il aurait fallu au moins indiquer que l'authenticité du Popol-Vuh avait été fortement contestée et que son autorité est, aux yeux de bien des savants, très-suspecte [2].

L'auteur de la *Bible sans la Bible* a fait quelques suppressions dans la nouvelle édition, mais point assez, comme nous l'avons dit à propos des trois iods et des fables. Il a retranché avec raison des observations sans fondement de M. d'Anselme sur le déluge (1re édition, 1,222). Dans sa préface (p. XLII), il reconnaît que les similitudes du Décalogue mosaïque avec ce qu'il appelle le Décalogue de l'empereur de la Chine, etc., sont trop vagues, ainsi que l'avait fait remarquer M. L.-F. Guérin, et il prend l'engagement, ou à peu près, de les supprimer ; mais plus tard, il n'a pas le courage d'exécuter sa bonne résolution (I, 370-372). Que d'autres choses, bonnes en soi, mais qui n'entrent pas dans le plan de l'ouvrage, devraient être impitoyablement supprimées ! Par exemple la *Synglosse du nom de Dieu chez tous les peuples*, de M. l'abbé Bertrand (I, 746-790,) l' « histoire des pèlerinages de la Terre Sainte » placée entre une discussion sur l'année de la naissance de N.-S. et l'Annonciation de la Sainte Vierge (II, 111-128), les chapitres V et VI des Temps apostoliques, qui appartiennent à l'histoire de l'Église, non à la Bible, dans leur presque totalité (II, 606-685), etc. On va jusqu'à nous donner (p. 602), des procès-verbaux datés de l'an 1727, qui ne peuvent en aucune façon confirmer le Nouveau Testament.

[1] *Aperçu de l'Histoire ancienne de l'Égypte*, 1867, p. 86-87.
[2] Voir M. Max Müller, *Chips from a German Workshop*, the Popol-Vuh.

Digitized by Google

Du reste, cette exubérance exceptée, le second volume ne prête pas aux mêmes critiques que le premier, et le Nouveau Testament est mieux traité que l'Ancien. Ce second volume renferme même plusieurs études remarquables, par exemple, la collection des textes des quatre Évangiles cités par les Pères des premiers siècles. Nous souhaitons vivement que, dans une prochaine édition, M. le curé de Cormontreuil dépouille complètement tous les Pères apostoliques, en indiquant exactement les sources et en reproduisant les textes originaux [1]. Puisse-t-il donner à cet important ouvrage toute la perfection dont il est susceptible !

Les critiques que nous nous sommes permises, loin d'avoir pour but d'atténuer le mérite de l'ouvrage *la Bible sans la Bible*, ne nous ont été inspirées au contraire que par le désir de montrer l'estime que nous lui portons. S'il avait été moins important et moins digne d'attention, ce livre ne nous aurait point si longtemps arrêté, et nous n'aurions point pensé qu'il valut la peine d'en relever ainsi les imperfections [2]. Puisse-t-il se répandre de plus en plus! puisse une nouvelle édition être bientôt nécessaire !

C. Kraft.

[1] M. Gainet cite souvent Tertullien dans son travail. Un savant protestant allemand, M. Hermann Rönsch, a fait une étude critique complète sur les citations du Nouveau Testament par Tertullien, *das Neue Testament Tertullian's*, aus den Schriften des Letzteren möglichst vollstændig reconstruirt mit Einleitungen, und Anmerkungen, 1871, VIII-731 pages in-8°.

[2] Que l'auteur veuille bien nous permettre d'ajouter encore ici deux observations, qui ne sont pas sans importance, dans l'intérêt d'une nouvelle édition. 1° La rédaction demanderait à être retouchée et plus soignée; Il y a des phrases qui sont à peine intelligibles, comme celle-ci : « L'arche d'alliance, les chérubins,.... les tables de la loi, la verge d'Aaron, le serpent d'airain et le gomor rempli de la manne ; tous ces matériaux sacrés du culte appelaient le concours de toute la nation dans les cérémonies religieuses (I, 30.) » Une arche, des chérubins, des tables, une verge, un gomor, qui sont des matériaux du culte ! Des matériaux qui appellent un concours ! Qu'est-ce que tout cela veut dire? Voir également la dernière phrase du premier alinéa, t. I, p. XI ; la première phrase de la page 107, t. I, etc.. — 2° L'ordre logique et l'ordre chronologique devraient être plus respectés dans les divisions et subdivisions. On ne s'explique pas comment, dans le chapitre de l'Age du monde, les Arméniens, dont il n'est rien dit d'ailleurs, sont placés, ainsi que les Arabes, avant les Égyptiens (I, 58) ; comment la cosmogonie grecque précède la cosmogonie chaldéenne (p. 108-114). La cosmogonie égyptienne ne vient qu'au sixième rang après la cosmogonie sarmate (p. 118) ; la cosmogonie romaine est exposée (p. 122) avant la cosmogonie iranienne (p. 124) et avant la cosmogonie des Hindous (p. 126), etc.

Digitized by Google

II

VIRGILE AU MOYEN-AGE [1]

Avant M. Comparetti, plus d'un écrivain avait cherché à expliquer comment au moyen-âge, par la plus étrange transformation, Virgile le poëte avait fini par être changé en un Virgile magicien. Sur ce sujet, bien fait pour exciter la curiosité, M. E. du Méril, en France, et M. Roth, en Allemagne, écrivirent des dissertations qui purent d'abord sembler satisfaisantes. M. Comparetti prouva qu'elles n'étaient définitives ni l'une ni l'autre, en publiant, il y a quelques années, dans la *Nuova Antologia*, trois articles très-remarquables, et dans lesquels non-seulement il étudiait la métamorphose de Virgile en sorcier, mais encore, travail qui n'avait pas été fait avant lui, ce que le poëte était devenu dans la tradition littéraire jusques à Dante. L'auteur a soumis cette belle ébauche à un remaniement complet et l'a étendue au point d'en faire les deux volumes dont nous avons à parler. Plusieurs lecteurs de ces trois articles ont pu regretter, en apprenant l'apparition du nouveau livre, mais avant de l'avoir lu, que l'œuvre dont ils avaient gardé un si bon souvenir eût été refaite ; à d'autres il pourra sembler que traiter plus longuement un pareil sujet, c'est donner des proportions exagérées à une question intéressante, mais n'ayant qu'une importance secondaire.

Ceux-ci auraient probablement raison si l'on avait à faire à un écrivain qui n'eût considéré cette question que comme une simple curiosité littéraire. Mais amuser par le récit de fables bizarres, par quelques recherches d'archéologie littéraire, n'a nullement été le but de M. Comparetti. Ce qui lui a fait aimer son œuvre, ce qui l'y a attaché pendant des années et l'a plongé dans d'énormes investigations, c'est qu'elle forme un chapitre considérable et très-attachant de l'histoire de l'esprit humain. Ce chapitre, pour l'écrire avec succès, il fallait être dans des conditions toutes particulières, il fallait à la fois connaître à fond les lettres classiques pour examiner les diverses phases de la célébrité de Virgile dans

[1] *Virgilio nel medio evo*, per Domenico Comparetti. — Livourne, imprimerie de F. Vigo, 1872, 2 vol. in-8° de XIII-313 pages et de 310 pages.

Digitized by Google

la tradition littéraire, connaître non moins bien le moyen-âge pour débrouiller les fables étranges dont le poëte devint le héros. M. Comparetti s'étant, par une aptitude rare, livré à deux sortes d'études qui semblent peu conciliables, se trouvait dans la situation voulue pour traiter également bien l'une et l'autre branche de son sujet. Comme on aurait pu le croire, ce sujet ne disparaît pas dans le développement de l'œuvre nouvelle. M. Comparetti sait toujours où il va; si par moment il paraît perdre son chemin, c'est qu'il veut visiter quelque endroit peu connu dont la vue l'aidera à mieux se rendre compte de la contrée qu'il parcourt. Il ressemble à un guide hardi et expérimenté qui, au lieu de vous laisser suivre les routes, vous conduit, pour mieux vous faire connaître le pays, par des vallons sauvages, d'étroits sentiers, des fourrés où personne n'a passé. Il vous fait faire le double de trajet sans que vous vous déclariez fatigué, tant vous êtes charmé de tout ce que vous apprenez, de tout ce que vous apercevez d'inconnu et qui aurait échappé à vos regards, si vous aviez suivi une voie moins accidentée et plus directe.

C'est un voyage, en effet, que M. Comparetti vous fait entreprendre, un voyage des plus intéressants dans le moyen-âge, dans ce que cette époque a de plus ignoré, dans ses études qui aident si bien à l'expliquer. Mais ce n'est pas seulement dans le moyen-âge que l'auteur pénètre ainsi. Avant d'y arriver, il est obligé de passer par l'antiquité latine, de nous y montrer l'influence du poëte sur les grammairiens, sur les rhéteurs, sur une nation entière. Tous ces détails si curieux, toutes les considérations qu'ils produisent sont habilement reliés par le grand nom de Virgile que le critique suit dans ces temps si divers, notant par quelle gradation singulière la figure de l'illustre Mantouan s'altéra, comment dans la tradition lettrée le poëte disparut sous le savant, sous le prophète; comment dans la légende populaire le savant devint un astrologue, puis un enchanteur, digne rival de Merlin.

C'est le premier de ces Virgiles, le Virgile des érudits, que M. Comparetti étudie d'abord. Pour le faire, il est obligé de remonter au personnage réel et, sans avoir à apprécier ses œuvres à un point de vue littéraire complètement en dehors de son sujet, d'expliquer les causes d'une renommée qui devait subir des transformations si bizarres.

Virgile apparut au moment où, parvenus à l'apogée de leur domination, les Romains, trouvant la vie républicaine et sa littérature pauvres et grossières, réclamaient une nouvelle école poétique moins en désaccord avec leur civilisation. Par le choix de sa fable qui, sans être une tradition latine véritable, était devenue assez nationale pour satisfaire aux exigences de l'épopée, par l'habileté avec laquelle il la traita, employant toutes les ressources de son talent et la connaissance approfondie de sa langue et de l'histoire de sa patrie, Virgile satisfit pleinement l'inclination des Romains pour l'épopée historique. Il acquit sur-le-champ

Digitized by Google

une réputation que plus tard rien ne put ébranler ; il devint pour les grammairiens, dont le rôle était alors si grand, une sorte d'oracle. Ils citèrent tellement l'*Énéide* que, si ce poëme se fût perdu, on pourrait presque le recomposer à l'aide de ces citations innombrables. Et ce n'était pas seulement dans les classes lettrées que la réputation du poëte s'établit. Il devint rapidement populaire. Parmi les nombreuses inscriptions que l'on trouve crayonnées sur les murs de Pompéi, la plupart sont empruntées à Virgile.

A l'époque de la corruption littéraire, Virgile ne fut pas atteint par la défaveur qui frappa presque tous ses contemporains. On cherchait, comme toujours dans les périodes de décrépitude, une apparence de nouveauté dans un retour à l'ancienne langue, et Virgile, qui avait grandement profité du vieil idiome, se trouva tout naturellement protégé par ce goût archaïque. Il fut adopté par les rhéteurs comme il l'avait été par les grammairiens. Sa gloire traditionnelle provoqua même comme une sorte de vénération superstitieuse. Dès l'époque d'Antonin, on interrogeait l'avenir en ouvrant l'*Énéide* au hasard. Quand le déclin fut complet, Virgile ne perdit rien de son prestige, la preuve en est dans tous les centons composés avec ses vers. Alors l'interprétation allégorique développa encore le caractère mystérieux dont on se plaisait à le gratifier. Douze passages du poëte présentaient, dit-on, des difficultés insurmontables. Leur impénétrabilité était, pour ainsi dire, un article de foi, et devant eux le grammairien s'arrêtait court, en s'écriant : « C'est un des douze ! » On attribuait une science immense à Virgile, et Macrobe donne une idée très-exacte de la manière dont, de son temps, on se représentait le poëte. Le paganisne n'entraîna pas Virgile dans sa chute. La langue latine fut sauvée par les couvents, et la grammaire, avec laquelle Virgile était comme identifié, fut plus honorée que jamais. Ce n'était pas cependant sans scrupules que les chrétiens lisaient les écrivains latins, et ces scrupules ne s'évanouirent pas entièrement quand le paganisme eut complétement disparu. Les fables mythologiques causaient aux chrétiens une répugnance d'autant plus naturelle qu'elle avait été ressentie par des philosophes païens. Un moyen d'atténuer cette répulsion fut de considérer les divinités de l'Olympe comme les personnifications d'êtres abstraits, de qualités, de vertus ; et de là le développement de l'allégorie, si en vogue dans tout le moyen-âge. Les remords que pouvait produire un commerce familier avec les anciens n'empêchaient pas toutefois que de nombreuses copies ne fussent faites des manuscrits antiques, et Virgile fut le poëte qui occupa le plus grand nombre de plumes. Par la pureté de ses œuvres plus encore que par leur mérite littéraire, il se recommandait aux chrétiens qui avaient cru trouver en lui des doctrines semblables aux leurs, qui, dans la quatrième de ses églogues, voyaient une prophétie sur la venue du Christ. On se prenait de pitié pour ce païen si bien disposé, et plus tard

Digitized by Google

Dante traduisit ce sentiment universel par le rôle qu'il donna au poëte de Mantoue.

Les détails que la tradition littéraire possédait sur Virgile n'offraient cependant rien de merveilleux ; transmis par les grammairiens, ils dérivaient, sans doute, d'une vie du poëte écrite par Suétone. Quant à l'invasion d'éléments nouveaux et apocryphes, elle eut lieu autrement que l'ont supposé ceux qui ont traité ce sujet. Ils ont confondu deux choses fort distinctes : la légende populaire et la légende des lettrés. Il n'y a entre elles qu'une communauté d'origine, elles partent toutes d'une opinion exagérée de la science du poëte, mais diffèrent par l'idée que l'une et l'autre se faisaient de cette immense érudition.

La tradition littéraire s'est donc simplement alimentée d'anecdotes éparses mêlées aux notices sur Virgile, anecdotes qui furent défigurées, amplifiées, mais qui ne présentent aucune trace de surnaturel. Tels furent les seuls éléments qui produisirent dans la légende littéraire un Virgile différent du Virgile véritable et auquel dans cette légende même on donna deux aspects différents, l'un des plus nobles, l'autre trivial. Le premier est celui qui a frappé Dante, le second est celui qu'offre le roman de Dolopathos. Dante par ses études était l'homme du Moyen-âge, mais il appartenait à la Renaissance par la manière dont il comprenait les anciens. Il en sentait les beautés poétiques, ce que ne faisaient pas ses contemporains. Virgile se recommandait donc à lui à la fois par un respect traditionnel et par son talent ; mais ce n'était pas seulement par la vénération dont il était l'objet et par son génie qu'il attirait l'attention de Dante ; c'était aussi parce qu'il rappelait le mieux cette grandeur de l'Italie antique, dont l'auteur de la *Divine Comédie* était enthousiasmé et dont il croyait l'Italie moderne l'héritière. Épris de l'unité de sa patrie, il voyait dans Virgile le poëte de cette unité.

Nous ne pouvons ici résumer toutes les autres considérations si bien exposées, et dont les plus importantes avaient échappé aux nombreux commentateurs de Dante, par lesquelles M. Comparetti indique quels motifs durent déterminer le poëte de Florence à dire au poëte de Mantoue :

Tu se' lo mio maestro e il mio autore!

Il y a là de bien remarquables pages sur le grand rôle de Rome devenant le centre du monde catholique après l'avoir été du monde païen, prodige fait pour frapper croyants et incrédules et que, bien qu'appartenant à ces derniers, M. Comparetti n'hésite pas à signaler[1]. Nous regrettons d'avoir à le dire ; l'auteur n'a pas toujours été aussi dégagé de préventions hostiles à l'égard du catholicisme et de la papauté. Ces

[1] « L'établissement prodigieux de l'Empire romain fut la plus grande des merveilles avant que l'établissement du Christianisme fût devenu le plus grand des miracles. » PROUDHON, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. III, p. 133.

Digitized by Google

préventions ont même rejailli sur Charlemagne parce qu'il fut *homo papæ*, et inspirent à l'auteur un passage qui n'est pas dans son style ordinaire. Peut-être dans ce jugement de Charlemagne intervient-il aussi une espèce d'antipathie de race dont, si nous avons bonne mémoire, on trouve des traces dans une lettre de Pétrarque qui, tout plein des souvenirs de l'ancienne Rome, s'irritait de voir continuer l'Empire par un Franc, par un barbare. Quoi qu'il en soit, certaines préventions ont poussé M. Comparetti à émettre quelques idées qui nous semblent contestables et ont pu parfois le rendre injuste à l'égard du Moyen-âge. Nous ne sommes pas non plus disposé à admettre cette proposition : « Soutenir que les femmes doivent une grande reconnaissance au christianisme et à la chevalerie, c'est vouloir se faire illusion et parler contre l'autorité des faits. » Est-ce que le désir d'aperçus nouveaux n'a pas entrainé M. Comparetti dans cette inutile digression ? Nous le craignons, et, même sans recourir aux belles pages écrites sur ce sujet par Ozanam, on pourrait combattre cette assertion paradoxale par de nombreux arguments. Mais l'auteur se montre peu prodigue de preuves à l'appui de sa thèse : imitons cette sobriété dans notre protestation et n'alignons pas des considérations qui se présenteront d'elles-mêmes à nos lecteurs et qui, pour être vulgarisées, ne sont pas moins d'une grande valeur.

Le second volume de l'œuvre de M. Comparetti est consacré à Virgile dans la tradition populaire. La poésie vulgaire du moyen-âge — sur la naissance et le développement de laquelle l'auteur a, dans son premier tome, écrit des pages très-intéressantes et que nous aurions voulu avoir le temps d'analyser, — la poésie populaire du moyen-âge n'est pas séparée de la poésie classique par des abîmes. Les hommes de ce temps croyaient plutôt continuer la société antique que s'en séparer ; seulement dépourvus de connaissances critiques, ils voyaient cette société à travers leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs idées. Ils ne se pensaient pas moins les successeurs, les héritiers légitimes de ce vieux monde qu'ils refaisaient à l'image de leur époque, et citaient volontiers ses grands hommes comme s'ils eussent été des leurs. Un de ceux qui les préoccupa le plus fut Virgile ; on en a une preuve curieuse dans les origines ambitionnées par des familles, par des nations, prétendant se rattacher aux héros chantés dans l'*Énéide*. Mais en même temps que ce poëme se transformait dans le *Roman d'Énée*, son auteur lui-même subissait aussi sa métamorphose dans le *Roman de Dolopathos*. Quelque altéré qu'il soit, ce Virgile provient de la tradition littéraire, mais avec le mélange d'une idée populaire ; c'est elle qui, là, a fait disparaître le poëte sous le savant, sous l'astrologue. Quant à la transformation complète de Virgile en magicien, elle a ses causes tout-à-fait en dehors de la légende des lettrés et ses racines dans le peuple italien.

Digitized by Google

Ce peuple, cependant, fut moins fécond qu'aucun autre en productions romanesques. Ses légendes eurent, en général, pour point de départ, des faits historiques ou mythologiques plus ou moins bien connus. On y a souvent retenu des noms antiques, mais perdu la connaissance exacte des personnages qu'ils désignaient, tout en se rappelant assez leur caractère pour leur en conserver quelque chose dans des événements imaginés à plaisir et destinés à suppléer à des faits authentiques oubliés. Ce fut ainsi que des légendes d'origine italienne s'enroulèrent autour du nom de Virgile. Elles avaient été inspirées par des lieux, des monuments, de vagues souvenirs. Elles passèrent ensuite dans la mémoire de quelques voyageurs qui les rapportèrent dans leurs pays où elles furent accueillies par les érudits. Ainsi s'explique que les fables les plus anciennes sur le Virgile de la seconde branche, bien qu'en dehors de la tradition littéraire dont s'est d'abord occupé M. Comparetti, bien que de source essentiellement populaire, se trouvent dans des écrits destinés non au vulgaire, mais aux classes instruites, racontés non en idiome roman, mais en langue latine. Parmi ces voyageurs dont nous parlions tout à l'heure, il faut citer Gervais de Tilbury et Conrad de Querfurt, chancelier d'Henri VI. L'un et l'autre apprirent à Naples, au XIIe siècle, des légendes dans lesquelles Virgile était dépeint comme le protecteur de cette cité, comme employant son vaste savoir à lui procurer des talismans faits pour en assurer le bien-être et la sécurité. Dans ces légendes primitives il y a deux éléments que M. Comparetti, démêle très-bien : le nom de Virgile lié à une affection toute spéciale portée par lui à la ville de Naples ; la croyance à des talismans, témoignages de cette affection. Le premier de ces éléments est tout napolitain, il a son origine dans la préférence fort réelle de Virgile pour Naples, dans la présence de son tombeau vrai ou supposé. Le second élément n'est pas indigène et dut apparaître postérieurement ; il put dériver du rôle qu'Apollonius de Thyane avait dit ou joué à Constantinople, et eut aussi pour fondement la réputation scientifique faite à Virgile. Mais, il faut le remarquer, là, cette vaste science n'avait encore rien d'illicite. On croyait que, grâce à des combinaisons mécaniques, astrologiques, mathématiques, l'homme pouvait produire des choses merveilleuses et d'autant moins répréhensibles qu'elles avaient pour but le bien général. Dans cette tradition la plus antique, Virgile n'apparaissait donc pas encore comme un magicien et n'avait rien de l'aspect odieux ou ridicule qu'on lui prêta plus tard.

Une légende ne reste pas stagnante. Elle s'accroît par la transmission orale et attire facilement à elle d'autres légendes, isolées, anonymes, errantes, qui la viennent grossir. Mais c'est surtout quand elle quitte le pays où elle est née, que, n'étant plus contenue par des circonstances locales, elle s'altère et se développe rapidement. Ce fut ce qui arriva à la légende virgilienne. Les Napolitains eussent regardé

Digitized by Google

comme un manque de respect pour leur protecteur de lui faire franchir le pas qui le séparait de la magie. De pareilles considérations ne pouvaient retenir des étrangers, et dès le XIIIe siècle on trouve, parmi eux, la légende de Virgile modifiée de cette manière. Trouvères et troubadours ne s'inquiétaient guère de manquer de révérence au bienfaiteur de Naples : l'essentiel pour eux était, n'importe comment, d'intéresser ou d'amuser leur public.

Une fois hors de leur patrie, il était difficile que les fables sur Virgile restassent liées à la ville qui les avait vues naître. Rome exerçait toujours son grand prestige, elle attira tout naturellement Virgile à elle, les légendes l'y transportèrent et nous le voyons remplir à l'égard de la cité éternelle le patronage qui lui avait d'abord été attribué à Naples.

Dans la première partie de son travail, M. Comparetti a parlé de la mission prophétique dont on fit honneur à l'auteur de l'*Énéide*. Il y revient, et on retrouve encore cette singulière croyance dans la légende populaire ; mais si dans quelques mystères Virgile est représenté comme ayant annoncé le Christ, ailleurs il est dépeint comme un véritable et détestable sorcier. En Allemagne, Enenkel fait de lui un fils de l'Enfer. A cette légende de Virgile qui s'altérait de plus en plus, vint se mêler un épisode dont la vogue a été très-grande et qui se compose de deux parties distinctes : du mauvais tour qu'une dame joua au magicien en le faisant monter dans un panier qui, au lieu de l'amener près d'elle, le laissa, à la vue de tous les passants, suspendu à sa fenêtre, et de la vengeance difficile à raconter qu'imagina l'amant déçu. Dans la première partie de cet épisode, Virgile a été substitué à Hippocrate, sur le compte de qui avait été mise l'aventure de la corbeille ; dans la seconde, il a remplacé Héliodore, héros d'une légende d'origine arabe. Cette histoire du panier a été extrêmement répandue au moyen-âge, elle a été reproduite plus d'une fois par les sculpteurs, elle a sans cesse fourni des exemples aux moralistes qui ont déblatéré contre le fol amour, des allusions aux poëtes qui ont dépeint la perfidie des femmes. Enfin, à Rome, on allait jusqu'à montrer la tour à laquelle la corbeille était restée suspendue. C'est là, du reste, le seul épisode de la légende de Virgile magicien qui ait été vraiment populaire en Italie. Tandis que Jean d'Outremeuse racontait cette légende complète dans le *Myreur des Histoires*, qu'un romancier du XVIe siècle l'augmentait, dans les *Faits merveilleux de Virgile*, de tout ce que son imagination pouvait lui fournir, l'Italie fut comme garantie de l'invasion de ces fables par l'étude sérieuse de l'antiquité à laquelle elle s'adonna de bonne heure. Peu à peu ces contes, dont la formation vient de nous être si bien expliquée, disparurent de toutes les contrées qu'ils avaient envahies, et c'est à peine si, à Naples et dans les environs de cette ville, il reste quelques vagues souvenirs de la légende primitive. M. Comparetti a toutefois entendu

Digitized by Google

près de Lecce une jeune fille chanter une stance contenant une allusion à la science magique de Virgile :

Diu! si tannissi l'arte da Vargiliu!

M. Comparetti a terminé son livre par les textes en diverses langues des légendes virgiliennes. Ce n'est pas là un de ces appendices sans importance qu'on ajoute à un volume pour lui donner le nombre de pages voulues. Ces textes, tirés d'ouvrages fort rares ou inédits, ont une valeur très-réelle. M. Comparetti n'a pas omis de citer parmi ces documents un long fragment de l'*Image du Monde* qui, à notre honte, n'a pas encore été imprimée et dont la Bibliothèque nationale possède de nombreux manuscrits offrant des variantes importantes. A propos de ce poëme, nous nous permettrons une observation. M. Comparetti dit (t. II, p. 73) que l'*Image du Monde* a été, *senza buon fondamento*, attribuée à Gautier de Metz. Il est possible de contester à Gautier une paternité dont on lui a fait généralement honneur depuis six cents ans; mais le doute qu'émet M. Comparetti pourrait sembler s'attacher aussi au pays du poëte, sur lequel divers passages de l'*Image du Monde* ne laissent cependant point d'incertitude. Qu'il nous soit donc permis, à nous dont ce pays fut le nôtre jusqu'à la date fatale du 1er octobre 1872, d'insister pour qu'on ne dispute pas à la pauvre Metz un précieux témoignage du caractère tout français qu'elle avait dès le XIIIe siècle.

En terminant cet article long et cependant bien insuffisant, nous tenons à prévenir le lecteur que nous n'avons pu lui donner qu'une idée vague du très-savant et très-intéressant ouvrage de M. Comparetti. Nous avions sous les yeux un vaste édifice, nous n'avons pu en indiquer que les lignes principales dans une pâle esquisse. Une foule de détails, qui ornent et complètent ce monument si patiemment élevé, ont forcément été laissés de côté. Si nous avons été contraint de négliger ainsi une quantité de faits, d'observations, d'aperçus habilement rattachés au sujet principal, de ne pas nous arrêter à des fables étranges et parfois amusantes, nous pensons cependant avoir fait entrevoir la sagacité avec laquelle l'auteur procède et comment il débrouille l'origine et les éléments si divers de la légende de Virgile. Son travail est dans ce genre un véritable modèle d'investigation.

COMTE DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

III

LES LIVRES D'HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-1871.

RELATIONS OFFICIELLES DES ÉTATS-MAJORS ALLEMANDS

Le grand état-major prussien, sous la direction de M. le maréchal de Moltke, a commencé la publication de la relation historique de la guerre de 1870-1871 [1]. Suivant une coutume fort regrettable selon nous, mais fort ordinaire dans les pays d'Outre-Rhin, cette histoire est publiée par fascicules, c'est-à-dire que l'on se hâte de livrer à la curiosité publique les chapitres les uns après les autres, sans se préoccuper de donner à l'œuvre entière un caractère d'unité. Il est impossible, en effet, à l'historien qui entreprend une tâche aussi considérable, de posséder dès le début assez bien son sujet, d'en avoir fouillé les détails et d'avoir assis son jugement sur des bases assez certaines, pour ne pas commettre dans le cours de son travail des erreurs sinon de faits, du moins de relation, qu'il reconnaîtrait lui-même plus tard et qu'il rectifierait certainement, si les premières pages n'avaient pas été trop hâtivement livrées à l'impression.

Cet inconvénient a déjà été signalé dans plusieurs histoires particulières, précédemment parues, et cependant non sans valeur; c'est ainsi que le colonel Borbstædt, rédacteur de la feuille militaire officielle de

[1] *Der deutsch-französiche Krieg 1870-71, redigirt von der Kriegsgeschichtlichen Abtheilung des grossen Generalstabes. — La guerre franco-allemande 1870-71. Rédigé par la section historique du grand état-major prussien.* Traduction par le capitaine E. Costa de Serda, de l'état-major francais. (Les deux premieres livraisons parues contiennent les événements militaires jusqu'à la veille des batailles de Wœrth et de Spicheren.) Paris, Dumaine, 1872-73, in-8° avec cartes.

Digitized by Google

Berlin (*Militair-Wochenblatt*), dans un livre justement estimé sur la dernière guerre [1], s'était laissé aller dans les premiers chapitres à des appréciations fausses et malveillantes sur l'armée française; cette disposition ne se retrouve plus vers la fin du livre; aussi peut-on admettre que l'auteur, parvenu au terme de son travail, aurait probablement, s'il l'avait pu, modifié certains passages choquants du commencement.

La relation officielle du grand état-major prussien, faite à un point de vue plus réservé, bien que n'excluant pas toute critique, évitera sans doute de tomber dans de pareils écarts; on est autorisé à le penser d'après la méthode suivie dans les premières livraisons; compilée avec soin d'après les rapports officiels et les historiques particuliers publiés tant en France qu'en Allemagne, ses éléments et ses procédés d'information sont incontestablement supérieurs.

Les deux premiers fascicules se rapportent à la période de préparation à la guerre et de déploiements stratégiques qui a précédé les deux premières batailles de Wœrth (Reichshoffen) et de Spicheren (Forbach).

L'historien officiel débute par des considérations générales sur l'état politique de l'Europe. « La chute de Napoléon Ier était venue mettre un terme à cette série de grandes guerres qui avaient bouleversé l'Europe et fondé un nouvel ordre de choses. Cependant les traités de Vienne, qui marquaient la fin de cette période, ne donnaient point satisfaction aux aspirations des peuples. » Les États allemands, maintenus dans un état précaire de division politique, sentaient le besoin de s'unir plus intimement entre eux, tandis que la France, leur *ennemie héréditaire*, jalouse de gloire militaire plus encore que de la supériorité, à laquelle elle prétendait, dans les arts et dans les œuvres de l'esprit, rêvait toujours de reprendre sa frontière du Rhin. L'antagonisme de la la Prusse et de l'Autriche ne pouvait que favoriser ses projets en affaiblissant dans une lutte intestine les deux plus grandes puissances de l'Allemagne; mais la campagne de 1866 eut l'heureux résultat de solidifier l'union des peuples allemands ; alors la France prétendit follement prendre une revanche de Sadowa. La modération de la Prusse empêcha la guerre d'éclater en 1867, au sujet de la question du Luxembourg; un prétexte futile l'amena en 1870 : c'est qu'en ce moment l'intérêt dynastique de l'empereur Napoléon semblait d'accord avec les réclamations d'une nation orgueilleuse et inconsidérée.

Telle est la thèse complaisamment développée par l'historien allemand.

[1] *Opérations des armées allemandes depuis le début de la guerre jusqu'à la catastrophe de Sedan et à la capitulation de Strasbourg*, par le colonel A. Borbstædt, rédacteur du *Militair-Wochenblatt;* traduit de l'allemand par E. Costa de Serda, capitaine au corps d'état-major. Paris, Dumaine. 1872, in-8° de 784 p. avec 13 croquis dans le texte et un atlas de 8 cartes.

Digitized by Google

La France se jeta donc dans la guerre, mais sans avoir préparé ses moyens militaires ; et cependant le ministre de la guerre venait assurer au Corps législatif que l'on était *archi-prêt;* ce mot est en français dans le texte allemand. Bien plus prudente avait été la Prusse : sans compter que son état militaire était de beaucoup supérieur au nôtre, ses effectifs plus nombreux, sa machinerie plus puissante et mieux ajustée, elle était appuyée par une diplomatie plus habile; elle savait que l'Autriche n'était pas encore en état de reprendre les armes ; l'Italie était devenue son alliée naturelle; les sympathies de la plupart des autres gouvernements lui étaient assurées, et elle pouvait compter sur le concours armé des États de l'Allemagne du Sud. Le moment était donc on ne peut plus favorable pour elle ; aussi le parti militaire, à la tête duquel était M. de Moltke, n'eut garde de le laisser échapper.

Le chef d'état-major de l'armée prussienne avait de longue main préparé son plan de campagne. Sous sa direction, un état-major instruit et laborieux en avait étudié tous les détails. Dès 1868, dans un mémoire devenu historique, il avait arrêté la composition des armées et leur mode de concentration, dans l'éventualité d'une guerre avec la France. « Ce fut ce mémoire qui forma, sans qu'aucun changement y ait été apporté, la base des premières dispositions prises, lorsque la guerre éclata. »

Les travaux préliminaires de toute nature avaient été poussés jusque dans les derniers détails, et quand l'ordre de *mobilisation*, c'est-à-dire de *mise sur pied de guerre*, fut donné par le roi, le 17 juillet 1870, tout le système se trouva instantanément embrayé.

L'exposition de ce plan de campagne est en vérité une page magistrale, qui commande l'admiration de tous les hommes de guerre.

La régularité avec laquelle on procéda en Allemagne aux préparatifs de guerre, contraste péniblement avec le désordre général dans lequel se formait l'armée française. L'historien allemand le fait ressortir ; et le parallèle minutieux qu'il établit entre les deux armées belligérantes, entre leurs chefs, entre les souverains des deux pays, témoigne de l'exactitude et du soin avec lesquels on avait étudié non-seulement l'organisation matérielle, mais encore l'état moral de l'armée française.

Bien qu'ayant la certitude d'être à même, en trois semaines, d'opposer à ses adversaires des forces numériquement très-supérieures, M. de Moltke avait prévu qu'ils pourraient peut-être entamer la campagne par un coup hardi, c'est-à-dire concentrer rapidement les troupes du camp de Châlons et des garnisons de l'Est, et, sans attendre leurs réserves, prendre les premiers l'offensive. On y avait en effet songé, et le plan de campagne de l'état-major français était, comme on le sait, de franchir le Rhin à Maxau et de se jeter entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud. Dans cette éventualité, le général de Moltke avait prescrit que le déploiement des armées prussiennes se ferait sur le Rhin même, et que les trains de chemin de fer qui amenaient, des provinces les plus éloignées de la

Digitized by Google

monarchie prussienne, les troupes toutes formées, ne franchiraient pas le fleuve. Des ordres dans ce sens furent, en effet, expédiés le 23 juillet; bientôt cependant on fut rassuré sur les projets de l'armée française : on ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité dans laquelle elle était de commencer encore les opérations.

C'était donc sur le territoire français qu'allaient avoir lieu les premières rencontres.

La deuxième livraison débute par un coup d'œil sur le théâtre des opérations; c'est une remarquable description topographique et militaire de la Lorraine et du pays compris entre la Moselle, la Sarre, les Vosges et le Rhin.

Les armées allemandes s'avançaient en trois groupes. A l'aile droite, la 1re armée (Steinmetz), au centre la 2e armée (prince Frédéric-Charles), principale armée d'opération, à l'aile gauche la 3e armée (prince royal), celle-ci destinée à opérer sur le versant oriental des Vosges.

Le 2 août, une reconnaissance offensive fut faite par le 2e corps français (Frossard) vers Sarrebrück, où ne se trouvaient que de forts avant-postes des trois armes. On fit en France un bruit ridicule autour de cette modeste affaire d'avant-garde; la faute en est au système déplorable d'exagération des journaux, dont les indiscrétions étaient d'autre part si funestes pour notre armée. Tandis que toute la presse allemande, dit le colonel Borbstædt, rendue attentive à l'importance du secret des mouvements militaires, gardait un silence dont on doit lui être très-reconnaissant, la presse française, que des défenses sévères ne parvenaient même pas à réprimer, continuait à divulguer toutes les nouvelles militaires. C'était par elle que les Prussiens avaient dès lors les plus précieux renseignements; plus tard, ce fut elle encore qui devait mettre le prince royal sur les traces du maréchal de Mac-Mahon, dont la marche de Reims vers Sedan avait d'abord été dérobée à l'ennemi.

Le 4 août, la 3e armée attaquait à Wissembourg la division Douay, qui, au dire des Allemands, avait reçu l'ordre d'accepter le combat, malgré son infériorité numérique. Les opérations du champ de bataille sont détaillées avec une minutie qui en rend la lecture des plus fatigantes.

Certains auteurs militaires italiens paraissent admirer beaucoup cette façon d'écrire l'histoire, et l'opposent à la forme ordinaire de nos récits militaires français, à la méthode napoléonienne, comme il leur plaît de l'appeler. Ce n'est pas ainsi, quant à nous, que nous comprenons le rôle d'historien, même celui d'historien officiel; et les modèles que l'on aimait naguère à venir prendre chez nous, au temps où notre réputation militaire ne souffrait d'aucune comparaison, n'ont pas été si mauvais, puisqu'ils sont suivis encore, et en Allemagne même, par les officiers auxquels a été confiée la mission d'écrire une histoire particulière, semi-officielle, des différentes armées.

Au lieu de raconter par le menu les faits et gestes du moindre caporal

Digitized by Google

ils ont essayé de tracer à grands traits l'esquisse de la partie de la guerre qu'ils étudiaient; et ceux dont les ouvrages sont déjà publiés ont réussi généralement à écrire des livres faciles à lire et intéressants pour le profane comme pour l'homme du métier.

Ces publications sont faites d'ailleurs sous le contrôle du grand état-major, dont l'œuvre personnelle ne pourra pas être terminée avant plusieurs années, dit-on, et c'est le motif pour lequel des officiers d'état-major ont alors été chargés de coordonner les documents des armées, auxquelles ils étaient attachés, et d'en publier des historiques indépendants.

Loin de nuire d'ailleurs à l'importance de l'histoire d'ensemble, ils en préparent les assises en soulevant en Allemagne, comme en France, des contradictions ou des rectifications dont on tirera profit pour la rédaction définitive.

Dans les premiers mois de l'année dernière, le major Blume, qui avait dirigé au quartier-général du roi le bureau des opérations militaires, avait écrit une histoire résumée de la guerre depuis la bataille de Sedan jusqu'au traité de paix, période paraissant très-confuse jusqu'alors, et pendant laquelle on n'avait pu saisir la coordination des divers mouvements[1].

Les historiques particuliers ont commencé à paraître plus tard, et la série n'en est pas encore complète. Jusqu'ici on a lu : *Les opérations de la première armée sous le général von Steinmetz*, par le major von Schell ; celles de *la première armée sous le général von Manteuffel*, par le colonel Wartensleben, et celles *de l'armée du sud* (campagne dans l'Est contre le général Bourbaki), également par le colonel Wartensleben.

Le major von Schell vient de publier la suite des *Opérations de la première armée sous le général von Gœben.*

D'après le même plan doivent paraître prochainement : *Les opérations de la 2e armée*, par le capitaine von der Goltz ; *Les opérations de la 3e armée*, par le major von Hahnke ; *Les opérations de l'armée de la Meuse*, par le lieutenant-colonel von Holleben ; *Les opérations du corps du général von Werder*, par le capitaine Lœhlein.

Enfin l'histoire des armes spéciales a été écrite, pour les troupes du génie, par le capitaine Goetze, et pour l'artillerie, spécialement ce qui se rapporte aux batailles de Metz, par le capitaine Hoffbauer.

Chemin faisant, nous indiquerons quels sont ceux de ces ouvrages dont la traduction a été ou doit être faite.

[1] *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre, d'après les documents officiels du grand quartier-général*, par M. Blume, major au grand état-major prussien ; traduit de l'allemand par E. Costa de Serda, capitaine de l'état-major. Paris, Dumaine, 1872, in-8° de 432 p., avec carte.

Digitized by Google

Pour mieux faire saisir l'ensemble de ces publications et leur rôle relatif, un écrivain allemand a fait l'ingénieuse et pittoresque comparaison suivante :

« Un lustre est suspendu dans la vaste chambre seigneuriale d'un manoir féodal ; du centre s'élève une grosse lampe, et de la couronne partent quatre bras supportant de plus petits flambeaux. On les allume en premier lieu, alors successivement de chaque côté l'obscurité se dissipe ; plus tard, le flambeau central répandra sa lumière sur la salle entière. »

L'histoire de la première armée prussienne, qui a été commandée successivement par les généraux von Steinmetz, von Manteuffel et von Gœben, a été complètement écrite dans les livres publiés par le major von Schell et le colonel Wartensleben.

La 1re armée fut formée au début de la guerre avec les VIIe et VIIIe corps d'armée, qui se recrutent dans les provinces rhénanes et en Westphalie. C'était celle dont la formation pouvait être la plus prompte ; elle reçut la mission de surveiller la Sarre, de Sarrelouis à Sarrebrück, et de couvrir, le cas échéant, le déploiement de la 2e armée (prince Frédéric-Charles), qui arrivait par les chemins de fer de Mayence et de Manuheim. Elle occupa dans ce but des positions sur la route de Mayence à Sarrebrück, route qui devait être affectée plus tard au mouvement en avant de la 2e armée ; mais lorsque le moment fut venu de commencer les opérations, le général Steinmetz ne supporta pas l'idée de se voir devancé par le prince Frédéric-Charles ; il refusa de lui laisser le chemin libre et l'ordre formel lui en ayant été donné par le roi, il gagna du terrain en avant au lieu de se borner à appuyer à droite.

Cet incident, par les conséquences qu'il amena, a une grande importance historique : en effet, les têtes de colonnes de la 1re armée, arrivant sur la Sarre, furent impatientes de joindre l'adversaire. Elles passèrent la rivière à Sarrebrück, et sans ordres attaquèrent les positions françaises de Forbach et de Spicheren. Le combat livré le 6 août, et dont l'issue fut favorable aux Allemands, ne rentrait pas dans leur plan de campagne, il dérangeait même les combinaisons du grand quartier-général et mécontenta non-seulement le roi, le général de Moltke, le prince Frédéric-Charles, mais sans doute aussi le général von Steinmetz lui-même.

Au bruit du canon, tous les corps prussiens à portée de l'entendre s'étaient vivement rapprochés du lieu de l'engagement, et le combat prit inopinément de grandes proportions. Le commandement passa successivement des mains du général von Kamecke à celles du général von Avensleben II, qui appartenait à la 2e armée, puis au général von Gœben, plus ancien que lui, qui arriva vers 3 heures, puis enfin au général von Zastrow vers six heures du soir. Le général von Steinmetz lui-même n'arriva que plus tard.

Digitized by Google

La campagne débutait heureusement pour les armes prussiennes; le quartier-général allemand ne s'en félicitait pas néanmoins. Il avait en effet espéré, grâce à la supériorité numérique dont il disposait, envelopper par une manœuvre analogue à celle qui réussit plus tard à Sedan, ceux des corps français alors campés aux environs de Boulay ; le combat du 6 août avait fait échouer ce plan, en déterminant l'adversaire à se replier sur Metz; il s'agissait maintenant de l'y enfermer, puisqu'on n'avait pu l'en séparer.

Les dispositions furent prises en conséquence; l'ordre fut donné de marcher sur la Moselle, de franchir la rivière en amont de la forteresse et de couper la ligne de retraite des Français par Verdun. Dans ce mouvement, la 1re armée se rapprochait nécessairement de la place, et contrairement encore aux intentions du commandant en chef et du commandant de la 1re armée lui-même, le 14 août, un des généraux en sous-ordre crut devoir attaquer le 3e corps français sur la rive droite de la Moselle et presque sous le canon de Metz. Des deux côtés, des renforts arrivèrent et il s'engagea une véritable bataille, qui ne pouvait avoir pour les Allemands d'autre avantage que de retarder la retraite de l'armée française ; tel en fut, il est vrai, l'important résultat, quoique acheté au prix de pertes considérables, mais il n'avait été ni combiné ni prévu. Pendant longtemps on avait cru voir dans cette bataille du 14 août, que l'on appelle Borny en France, Courcelles-Nouilly en Allemagne, une savante combinaison stratégique de l'état-major prussien ; il n'en est donc rien. Mais ce jour-là, comme dans mainte autre circonstance, un important auxiliaire dont on tient souvent trop peu de compte dans les études critiques militaires, « le général *Hasard*, » comme on l'a spirituellement appelé, combattait avec nos ennemis.

Le 16 août, jour de Rezonville, la 1re armée fut peu engagée; le 18 août, au contraire, jour de la bataille de Gravelotte-Saint-Privat, elle était à l'extrême droite de la ligne de bataille des Allemands, et combattit toute la journée, sans arriver à emporter les positions occupées par le 2e et le 3e corps français, qui lui faisaient face. A un certain moment, une panique qu'il fut assez difficile de réprimer faillit même la compromettre sérieusement. Malheureusement à l'aile opposée, le 6e corps français (Canrobert) était écrasé sous le nombre de ses adversaires, et le lendemain l'armée du Rhin rentrait dans le camp retranché de Metz, dont elle ne devait plus sortir que prisonnière.

Pendant le blocus, la 1re armée fut placée sous les ordres du prince Frédéric-Charles, commandant en chef de l'investissement. Elle fut alors renforcée par le 1er corps, la 3e division de landwehr (von Kummer) et momentanément encore par un corps combiné, commandé par le grand duc de Mecklembourg. Ce fut elle qui, le 31 août et le 1er septembre, eut à soutenir l'effort tenté par l'armée française contre les positions de Sainte-Barbe. Peu après, le général von Steinmetz, dont les relations avec

Digitized by Google

le prince Frédéric-Charles étaient fort tendues depuis le commencement de la guerre, fut relevé de son commandement, et renvoyé en disgrâce dans le gouvernement de Posen.

Jusqu'à la capitulation de Metz, le commandement de la 1re armée ne fut pas reconstitué et les différents corps relevèrent directement du prince Frédéric-Charles.

Toute cette première partie des opérations de la 1re armée a été complètement et clairement exposée dans le livre du major von Schell : *Die Operationen der 1 Armee unter General von Steinmetz* [1]. On doit reconnaître dans cet ouvrage, comme d'ailleurs dans la plupart des écrits officiels ou semi-officiels de l'état-major allemand, une parfaite convenance de ton, qui permettra au lecteur français de les étudier sans froissement. Le livre du major von Schell n'a pas encore été traduit, nous pensons qu'il le sera prochainement.

Après la chute de Metz, la 1re armée fut reformée sous le commandement du général von Manteuffel, le plus ancien de ses chefs de corps d'armée. Le colonel Wartensleben, qui en fut le chef d'état-major, s'est réservé le soin d'en continuer l'historique [2]. Par la part importante qu'il prit à la direction des opérations, il était particulièrement à même de remplir cette tâche.

Il débute par le douloureux tableau de la situation de Metz et de l'armée française au moment de la capitulation. Nous ferons honneur à l'écrivain en citant les termes émus dans lesquels il en rappelle le souvenir : « C'était un jour d'octobre, sombre et humide; depuis midi, la pluie tombait à de fréquents intervalles; amis et ennemis, tous étaient graves et recueillis. Quelle que fût la joie du triomphe obtenu, après d'aussi longs jours d'inquiétude et d'attente, elle ne pouvait étouffer dans nos cœurs l'émotion causée par la vue de ces braves soldats, aujourd'hui

[1] *Die Operationen der I. Armee, unter General von Steinmetz, vom Beginne des Krieges bis zur Capitulation von Metz*, dargestellt nach den Operations-Acten des Ober-Commandos der I. Armee von A. von Schell, major im grossen Generalstabe. (*Les opérations de la première armée sous le général von Steinmetz, depuis le commencement de la guerre jusqu'à la capitulation de Metz*, rédigé d'après les documents du quartier général de la Ire armée.) Berlin, Mittler, in-8°, 261 p., 3 cartes.

[2] *Die Operationen der I. Armee unter General von Manteuffel, von der Capitulation von Metz bis zum Fall von Peronne*, dargestellt nach den Operations-Acten des Ober-Commandos der I. Armee von H. Graf Wartensleben. Oberst im Generalstabe. (*Les opérations de la Ire armée sous le général von Manteuffel, depuis la capitulation de Metz jusqu'à la prise de Péronne*, rédigé d'après les documents du quartier-général de la Ire armée par H. comte Wartensleben, colonel d'état-major.) Berlin, Mittler, 1873.

Le colonel Wartensleben a remplacé depuis quelque temps le colonel Verdy du Vernois, comme chef de la section historique du grand état-major. C'est actuellement sous sa direction que s'élabore la relation officielle de la guerre.

Digitized by Google

vaincus et réduits au sort incertain d'une pénible captivité. Tous ceux qui assistèrent à cette journée solennelle en furent certainement plus ou moins impressionnés. Le défilé dura jusqu'à la nuit. Il se fit avec dignité et dans le plus grand silence; par égard pour nos adversaires, on ne fit jouer aucune musique. Les officiers devaient rentrer à Metz, tandis que les soldats étaient conduits au camp des prisonniers. Il y eut entre eux des scènes déchirantes d'adieux, que l'on ne saurait jamais oublier. »

A cette époque, la 3e armée allemande (prince royal) et l'armée de la Meuse (prince royal de Saxe), formée seulement depuis le 19 août, lendemain de la bataille Gravelotte-Saint-Privat, qui cernaient Paris, se trouvaient assez sérieusement menacées au Sud par l'armée de la Loire et au Nord par des corps de nouvelle formation, dont on ignorait la force et l'importance. La capitulation de Metz arrivait donc pour les Allemands en un moment bien opportun, en rendant disponibles deux de leurs principales armées d'opérations. Tandis que le prince Frédéric-Charles marcherait vers la Loire, la 1re armée devait se diriger vers l'Oise, afin de protéger l'investissement sur la rive droite de la Seine. Un de ses corps d'armée, le VIIe (général von Zastrow, et la 3e division de landwehr, furent laissés à Metz pour la garde et l'escorte des prisonniers et pour assiéger les petites places du nord-est, Thionville, Montmédy, Mézières, Rocroi.

Dès le 7 novembre, le général von Manteuffel se mettait en marche avec les Ier et VIIIe corps, sur un front assez étendu, simultanément par les deux routes de Briey, Rethel et Laon, d'Etain, Reims et Soissons, précédé à une demi-journée de marche par sa division de cavalerie. Le pays, qu'il avait à traverser pour arriver sur l'Oise, était déjà gardé par les troupes du gouvernement supérieur de Reims, on ne devait pas y rencontrer d'ennemi, mais au-delà la situation changeait et l'on était fort incertain encore sur la direction à prendre. Les instructions du roi indiquaient seulement d'une manière générale d'occuper Amiens et Rouen, les deux villes les plus importantes de cette région.

Afin de se renseigner sur la position de ses adversaires, le général von Manteuffel lança sa cavalerie fort en avant, en la faisant accompagner de deux batteries d'artillerie et d'un bataillon de chasseurs, qui devait être transporté sur des voitures. Les instructions qu'il lui donna sont un modèle à suivre pour les reconnaissances de cavalerie, et l'on ne peut cesser d'admirer les services, sous ce rapport, que les Allemands surent tirer de leurs troupes à cheval pendant toute la durée de la guerre. Que n'avons-nous été toujours aussi soucieux de bien nous éclairer, et comment avons-nous pu perdre les traditions de notre vieille armée, si admirablement conservées à l'étranger [1] ?

[1] Un écrivain français louait dernièrement la manière dont l'armée prussienne savait s'éclairer. Il lui fut répondu, dans un livre allemand, que les procédés qu'elle

Digitized by Google

La cavalerie du général von Manteuffel, ayant donc poussé vers Péronne et Saint-Quentin, signala la présence de l'ennemi en avant d'Amiens. Le général Farre, qui commandait par intérim dans le Nord, avait en effet concentré de ce côté toutes les forces dont il disposait, c'est-à-dire environ 20,000 à 25,000 hommes de bataillons de marche et de mobiles. Le 27 novembre, après quelques combats isolés, la bataille s'engagea sur la rive gauche de la Somme; elle s'est appelée depuis bataille d'Amiens, de Dury ou de Villiers-Bretonneux. Les jeunes troupes françaises firent très-bonne contenance; néanmoins le général Farre crut prudent d'évacuer Amiens le lendemain. Un brave officier s'enferma dans la citadelle avec une petite garnison de mobiles; il repoussa toute sommation, mais il fut tué sur les remparts, et la garnison ne tarda, pas à accepter une capitulation.

Sans perte de temps, aussitôt après la bataille d'Amiens, le général von Manteuffel, ne laissant dans cette ville qu'une division mixte de cavalerie sous les ordres du général von der Grœben, s'était porté sur Rouen; il n'avait eu qu'un petit engagement à Buchy le 5 décembre, et avait été fort étonné d'entrer le lendemain sans coup férir dans la capitale de la Normandie. Il avait l'intention de partager ses deux corps d'armée entre Rouen et Amiens; mais les mouvements offensifs des troupes françaises dans le Nord l'obligèrent à reporter vers Amiens la majeure partie de ses forces.

Le général Faidherbe avait pris le commandement de l'armée du Nord, et après l'avoir rapidement réorganisée, il était venu s'établir à peu de distance d'Amiens sur la petite rivière de l'Hallue. Il y fut attaqué le 23 décembre et ses troupes combattirent avec une vigueur qui étonna l'ennemi. Le colonel Wartensleben lui-même rend hommage à leur bravoure. Les villages fortifiés de la première ligne, au centre de laquelle était Pont-Noyelles, qui donna son nom à cette bataille, purent seuls être enlevés par les Prussiens. L'armée française maintint ses positions sur les hauteurs qui bordent la rive gauche de l'Hallue; le lendemain seulement elle se replia pour prendre un repos, que la rigueur de la température rendait indispensable.

Le général von Manteuffel reconnut dans ses adversaires de Pont-Noyelles un ennemi avec lequel il faudrait sérieusement compter; afin d'assurer sa position sur la Somme, il jugea donc nécessaire de se rendre maître de la place de Péronne, qui commande le cours de cette rivière. Il fit d'abord bombarder la ville par son artillerie de campagne. Par la faiblesse de certains commandants de place, ce procédé barbare avait malheureusement réussi plusieurs fois, ce qui engageait les Prussiens à

employait n'étaient autres que ceux recommandés depuis longtemps par le général de Brack, dans son précieux livre: *Des avant-postes de cavalerie légère*, qui devrait être le bréviaire de tous nos officiers de cavalerie.

Digitized by Google

le généraliser. Le bombardement n'ayant pas amené la reddition de la ville, il fallut attendre l'arrivée d'un matériel de siége que la récente capitulation de La Fère venait de rendre disponible et le général von der Grœben alla prendre position au nord-est de la ville vers Bapaume pour couvrir le siége. Le 2 et le 3 janvier, le général Faidherbe attaqua les Prussiens et les força à rétrograder, mais, malgré ce succès, il se replia lui-même également, toujours dans le but de ménager ses soldats et Péronne, se croyant abandonnée, ouvrit ses portes le 2 janvier, au moment même où l'armée du Nord rentrait en campagne pour venir à son secours.

Avant la prise de Péronne, le général von Manteuffel appelé en toute hâte pour diriger les opérations contre l'armée du général Bourbaki, qui s'avançait vers l'Est avait déjà remis son commandement au général von Gœben commandant le VIIIe corps. C'est à cette date, que le colonel Wartensleben termine son historique, lui-même ayant suivi le général von Manteuffel à l'*armée du Sud*. Outre les opérations principales dont le résumé précède, les troupes de la 1re armée eurent encore de fréquentes rencontres avec des détachements français sur les deux rives de la basse Seine et dans un rayon assez étendu autour d'Amiens ; leurs reconnaissances s'étendaient en effet fort au loin, et l'une d'elles, dépassant Arras, alla surprendre, à plusieurs lieues en arrière, un bataillon de mobilisés cantonné à Souchez, fort en dehors du rayon supposé des opérations et qui n'avait pas même de cartouches.

Il est intéressant de comparer au livre du colonel Wartensleben le rapport du général Faidherbe sur les opérations de l'armée du Nord[1], rapport dont l'écrivain allemand a d'ailleurs tenu compte dans sa rédaction. Il a, en outre, consacré plusieurs pages intéressantes au récit des siéges de Thionville, La Fère, Montmédy et Rocroy qui furent conduits par des troupes de la 1re armée.

L'importance de l'ouvrage dont nous venons de parler est telle, qu'une bonne traduction française s'en fait vivement désirer. Nous espérons qu'elle ne tardera pas à être annoncée.

Pour faire suite à la relation du colonel von Wartensleben, le major von Schell a écrit le récit des opérations de la 1re armée sous le général von Gœben[2]. Toutefois il a tenu à rattacher cet historique à celui qu'il avait fait de la première partie de la guerre jusqu'à la capitulation de

[1] *Campagne de l'armée du Nord en 1870-1871* avec une carte, des notes et des pièces justificatives, par le général de division FAIDHERBE, ex-général en chef de l'armée du Nord. Paris, Dentu, in-8° de 132 p.

[2] *Die Operationem der I Armee unter General von Gœben*. Dargestellt nach den Operations Acten des Ober-commandos der I Armee von A. VON SCHELL, major im grossen Generalstabe. Berlin, Mittler, in-8°, 191 p., et quatre cartes.

Digitized by Google

Metz. Dans une introduction brièvement résumée, il retrace donc l'ensemble des mouvements de la 1re armée depuis les premiers jours de novembre, c'est-à-dire sa marche de la Moselle jusque sur la Somme, l'occupation d'Amiens, celle de Rouen, et la bataille de l'Hallue (Pont-Noyelles), livrée le 24 décembre.

Ce fut, on se le rappelle, à la suite de cette bataille, vigoureusement soutenue par l'armée française du Nord, que le général von Manteuffel jugea nécessaire de s'emparer de Péronne, afin d'assurer ses positions sur la ligne de la Somme.

Il fit d'abord bombarder la place par son artillerie de campagne, mais sans résultat, et il lui fallait pour la réduire faire chercher un matériel de gros calibre. Pendant ce temps, pour couvrir le siége, il avait fait occuper des positions au bord de la ville, aux environs de Bapaume. Le général von Gœben avait reçu le commandement supérieur des troupes dans cette région. C'est à cette époque, c'est-à-dire aux premiers jours de l'année 1871, que commence, à proprement parler, le récit du major von Schell.

L'armée française venait de reprendre l'offensive; le 2 et le 3 janvier, elle attaquait les troupes prussiennes en avant de Bapaume. Déjà le colonel Wartensleben avait donné le récit de ces deux journées, le major von Schell le reprend avec des détails beaucoup plus circonstanciés. On ne saurait cependant lui attribuer des informations plus exactes, ni lui reconnaître un désir plus sincère de chercher la vérité historique. On en jugera par les faits suivants. Il y a quelque temps, le général von Gœben avait déjà fait publier dans la Gazette de Darmstadt (*Allgemeine Militair-Zeitung*) un exposé de la campagne dans les départements du Nord; comme il y contestait la véracité du rapport du général Faidherbe, il a provoqué de sa part une réplique assez vive [1], dans laquelle nous relevons en particulier deux épisodes, reproduits avec la même inexactitude par le major von Schell : « Le 4 janvier, disait l'auteur allemand, deux escadrons de cuirassiers ont attaqué avec succès l'arrière-garde française, et lui ont fait des prisonniers. »

En réalité, répond le général Faidherbe, un bataillon de chasseurs fut en effet chargé par la cavalerie ennemie; il se forma en carré, reçut le premier escadron par un feu à petite distance et détermina le second escadron à tourner bride immédiatement. Les Prussiens perdirent 32 hommes dont cinq prisonniers et une soixantaine de chevaux. Le major von Schell, si minutieux d'ordinaire, passe complètement sous silence ce dernier détail. Quant aux prétendus prisonniers, ils ne furent certes pas enlevés à ce bataillon, qui n'eut qu'un homme légèrement blessé d'un coup de pistolet.

[1] *Réponse à la relation du général von Gœben pour faire suite à la campagne du Nord*, par le général Faidherbe, Paris, Dentu, in-8° de 30 p.

Digitized by Google

Plus loin encore, dans la narration allemande, il est question d'une reconnaissance qui serait allée canonner Bapaume le 14 janvier. Ce jour-là, le général Faidherbe se trouvait dans la ville avec une division entière, et personne, dit-il, ne s'aperçut qu'elle eût été canonnée.

Que penser de cette manière d'écrire l'histoire, et à qui attribuer la responsabilité de ces inexactitudes? Les documents que l'écrivain, a eus à sa disposition ne sont donc pas irréprochables; d'autre part, lui-même n'était-il pas trop disposé à faire ressortir ce qu'il y avait d'avantageux pour l'armée prussienne et à taire ce dont ses adversaires pourraient tirer honneur? Un débat de même nature s'est engagé encore au sujet du nombre de tués et de blessés de part et d'autre; mais ce calcul est par trop triste pour que nous voulions insister sur ce point. Quelle conséquence en tirer d'ailleurs? La victoire qui ne s'appuie que sur le chiffre plus ou moins considérable des morts et des blessés, n'est qu'une victoire stérile; l'influence qu'une bataille a eue sur la suite de la campagne détermine seule quel est celui des deux adversaires qui a en réalité remporté l'avantage. Nous ne pouvons, hélas! inscrire sur nos annales aucune victoire de cette nature, mais il est des combats glorieux pour nos armes, et ceux de l'armée du Nord le sont tous.

Qu'était, en effet, cette armée improvisée, comme soldats, comme officiers, comme généraux? Une agrégation d'éléments les plus divers : bataillons de marche, mobiles, mobilisés, dont un grand nombre n'avaient même jamais tiré à la cible et qui étaient en partie armés de fusils à percussion. A 52 escadrons de cavalerie allemande, elle ne pouvait opposer que 5 escadrons de dragons. Cette armée sut pourtant tenir tête aux vieilles troupes prussiennes, pendant une campagne des plus pénibles, dans les mois les plus rudes de l'année.

Le général von Gœben avait pris le commandement en chef de la 1re armée, quelques jours avant la prise de Péronne. Cette place une fois en son pouvoir, il se contenta de se fortifier sur la ligne de la Somme et observa les mouvements de l'adversaire. De son côté, le général Faidherbe se disposait à une vigoureuse offensive. Il savait que la résistance de Paris touchait à son terme, et pour favoriser, s'il était possible, une dernière tentative de sa garnison, il voulait chercher à attirer à lui une partie des corps d'investissement. Dans ce but, il fit une démonstration vers Amiens pour appeler de ce côté l'attention de l'ennemi; puis il se porta par un mouvement de flanc de l'Ouest à l'Est sur Saint-Quentin, espérant menacer la route de Paris et déborder l'aile droite de la 1re armée prussienne ; mais le général von Gœben surveillait attentivement ses mouvements et dès qu'il le vit marcher vers l'Est, il le suivit parallèlement avec toutes les forces dont il disposait.

Le 18 janvier, l'arrière-garde française fut atteinte à Pœuilly et à Tertry, à quelques lieues à l'ouest de Saint-Quentin. Le général Fai-

Digitized by Google

dherbe sentit bien que la plus grande partie de la 1re armée était déjà devant lui, mais il ne pouvait plus refuser la bataille; il s'apprêta donc à la recevoir dans d'aussi bonnes conditions que possible et fit prendre position à ses troupes à l'ouest et au sud de Saint-Quentin, en formant un grand demi-cercle autour de la ville.

Le lendemain 19 janvier, à 8 heures, l'armée prussienne l'attaqua sur tous les points; elle était forte de 23,400 hommes d'infanterie, 6,200 cavaliers et 161 canons; pendant la journée, d'autres troupes arrivèrent encore en chemin de fer d'Amiens, de Rouen et même de Paris. De son côté, le général Faidherbe avait 40,000 hommes d'infanterie, environ 400 chevaux et 98 pièces. La supériorité numérique était loin de compenser l'insuffisance de l'organisation et de l'instruction militaire de son infanterie; néanmoins elle résista avec une très-grande vigueur; elle ne recula que pied à pied; mais à la nuit tombante, elle fut obligée de céder le champ de bataille et d'abandonner la ville de Saint-Quentin. Elle se replia en bon ordre: le 23e corps (Paulze d'Ivoy), qui avait combattu à l'aile droite, se retira par la route du Catelet sur Cambrai; le 22e corps (Lecointe), qui était à l'aile gauche de l'autre côté du canal de Saint-Quentin, battit en retraite sur Landrecies par la route du Cateau-Cambresis. Elle emmenait ses quinze batteries de campagne et toutes ses voitures, à l'exception de quelques pièces de montagne et de deux canons de campagne abandonnés dans la ville. C'est à peine si la nombreuse cavalerie ennemie la suivit quelques instants.

Le major von Schell expose très-longuement toutes les péripéties du combat. C'est seulement à la nuit tombante que les têtes de colonne pénétrèrent dans Saint-Quentin. Les troupes étaient tellement épuisées par les fatigues de la marche et de la lutte dans un terrain détrempé et sur des routes défoncées, qu'on ne pouvait songer à poursuivre immédiatement l'armée française; cependant celle-ci, qui n'avait pas eu de moindres fatigues à supporter, marcha encore toute la nuit et se mit rapidement hors de portée. Elle échappa complétement à ses adversaires, fort étonnés le lendemain de ne plus trouver personne devant eux.

Le 20 janvier, des colonnes ennemies se présentèrent devant Cambrai, qu'elles sommèrent bien inutilement de se rendre, et devant Landrecies, où elles échangèrent quelques coups de canon avec l'artillerie des remparts.

Le major von Schell chiffre à 2,500 hommes les pertes prussiennes; le général Faidherbe les avait crues plus fortes, et il estimait les siennes propres à 3,000 hommes, sans compter 6 à 8,000 prisonniers; naturellement l'auteur allemand trouve ces évaluations beaucoup trop faibles. Bien que des éléments exacts d'information lui fassent défaut, il veut que les Français aient perdu au moins 5,000 hommes tués et blessés et 10,000 prisonniers. Une partie des prisonniers furent faits pendant le combat, d'autres dans la soirée, dans la nuit et même le lendemain à

Digitized by Google

Saint-Quentin ; des détachements avaient trouvé leur retraite coupée, de nombreux écloppés ou débandés étaient dans les maisons, ne sachant pas l'ennemi à côté d'eux, et les Prussiens ayant, au lever du soleil, fait faire la sonnerie française de l'*appel*, un grand nombre sortirent et tombèrent entre leurs mains.

Le général von Gœben savait bien que l'armée française n'était nullement désorganisée et que dans quelque temps elle pourrait reprendre l'offensive. Il fit donc replier ses troupes, sans oser pénétrer dans le réseau des forteresses du Nord, et prit de nouveau des positions défensives sur la ligne de la Somme.

Il s'apprêtait toutefois à assiéger Abbeville, lorsque l'armistice vint mettre fin aux opérations et lui ouvrit les portes de cette petite place, comprise dans la zone, affectée aux cantonnements des Allemands. La limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais forma la ligne de démarcation entre les deux armées et chacune d'elles devait tenir ses avant-postes à dix kilomètres en arrière, de manière à être séparées par une bande de territoire neutre de vingt kilomètres de largeur.

On pensa un instant que l'armistice serait dénoncé et des dispositions furent prises de part et d'autre dans cette éventualité. Le général Faidherbe ne croyait pas cependant pouvoir continuer à tenir la campagne contre une armée qui serait vraisembablement très-renforcée ; il était d'avis de se borner à résister dans les forteresses et une partie des troupes actives, 18,000 hommes environ et dix batteries d'artillerie de campagne, avaient été en conséquence transportés par mer dans la région de l'Ouest; mais les hostilités ne devaient pas être reprises, des préliminaires de paix ayant été signés.

La première armée prussienne fut dissoute au mois de juillet seulement. Il y avait longtemps déjà que l'armée française du Nord avait cessé d'exister; après la douleur de subir les plus cruelles conditions de paix, une douleur plus poignante encore avait été réservée à ces braves troupes. Il leur fallut venir combattre, en présence de l'ennemi étranger, la plus criminelle des insurrections et obtenir son assentiment pour traverser le territoire qu'il continuait à occuper, tandis que la guerre civile menaçait d'achever l'œuvre terrible de la guerre étrangère, en ruinant la France.

On a vu plus haut que le général von Manteuffel quitta le commandement de la 1re armée dans les premiers jours de janvier pour prendre la direction des opérations d'une nouvelle armée, formée sous le nom d'*Armée du Sud*.

Le grand quartier-général prussien venait d'apprendre que des troupes françaises, sous les ordres du général Bourbaki, dont on n'estimait

Digitized by Google

pas la force à moins de 60,000 hommes et 80 bouches à feu, formées en partie avec des corps de l'armée de la Loire, que l'on avait supposé complétement désorganisés, se portaient vers l'Est avec l'intention bien évidente de faire lever le siége de Belfort, de pénétrer en Alsace et de couper les communications des armées allemandes, sinon même de franchir le Rhin. Il ne se trouvait alors dans cette région que des troupes de landwehr employées au siége et le XVIe corps commandé par le général von Werder formé de la division badoise et d'une division mixte d'infanterie et de cavalerie (géneral von Goltz). Ces troupes occupaient la ligne Dijon-Gray-Vesoul-Montbéliard, faisant face aux forces des généraux Garibaldi et Cremer.

Il était urgent de soutenir immédiatement le général von Werder, qui se repliait de manière à couvrir le siége de Belfort, mais qui se trouverait peut-être trop faible pour résister longtemps. C'est alors que l'on avait organisé l'*Armée du Sud*, au commandement de laquelle fut appelé le général von Manteuffel.

Le colonel Wartensleben en fut nommé le chef d'état-major, et le récit [1] qu'il donne de ses opérations fait naturellement suite à l'ouvrage qu'il a écrit sur la 1re armée ; toutefois le général von Werder ayant continué à agir pendant quelque temps d'une manière indépendante, son éloignement ne lui permettant pas de recevoir en temps utile les instructions du général von Manteuffel. Le colonel Wartensleben n'a pas dû faire entrer dans son cadre le détail des opérations correspondant à la période offensive de l'armée française, pendant laquelle furent livrés les importants combats de Villersexel et de Belfort.

C'est à la suite de ce dernier que le général Bourbaki se détermina à battre en retraite vers le Sud, tandis que les corps du général von Manteuffel s'efforçaient de la gagner de vitesse pour lui barrer la route. L'historique de l'armée du Sud par le colonel Wartensleben s'applique à cette deuxième période seulement.

Le général von Manteuffel prit possession de son commandement, le 12 janvier 1871, à Chatillon-sur-Seine, où se réunissaient les éléments de son armée. C'étaient le IIe corps d'armée (von Fransecky), que l'on détachait de l'investissement de Paris et le VIIe corps (von Zastrow), dont une division était déjà en observation du côté d'Auxerre et dont l'autre division, chargée des siéges des places du Nord-Est, venait d'être rendue disponible par les capitulations de Rocroi et de Mézières. L'ensemble de

[1] *Opérations de l'armée du Sud pendant les mois de janvier et février 1871*, d'après les documents officiels de l'état-major allemand, par le comte Hermann WARTENSLEBEN, colonel d'état-major, traduit de l'allemand par Alfred DUMAINE, (Extrait du *Journal des sciences militaires*.) Paris, Dumaine, 1872, in-8° de 100 p., avec carte.

Digitized by Google

ces troupes formait environ 45,000 hommes d'infanterie, 2,800 chevaux, avec 168 pièces de canon.

De son côté, le général von Werder disposait de 50,000 fantassins, 4,700 chevaux et 150 canons ; si l'on retranche de ce total les forces retenues au siége de Belfort, il reste un chiffre de 78,000 hommes d'infanterie, près de 7,000 cavaliers et 288 canons disponibles pour les opérations; mais les deux fractions de cette armée étaient séparées par plus de dix journées de marche.

Le général von Manteuffel s'était d'abord dirigé de Châtillon-sur-Seine vers Vesoul en traversant les montagnes de la Côte-d'Or, dans le but de faire sa jonction avec le général von Werder ; mais aussitôt qu'il connut le résultat du combat de Belfort, il fit converger ses troupes vers la droite, de manière à passer entre Besançon et Dijon et à se mettre à cheval sur les lignes de retraite de l'armée française. Ce mouvement était incontestablement très-audacieux, puisque, en l'exécutant, les troupes allemandes étaient obligées d'abandonner toute ligne de communication sur leurs derrières , et qu'elles s'exposaient à être prises d'un côté entre l'armée du général Bourbaki, qui pourrait chèrcher à s'ouvrir un passage par des combats désespérés, de l'autre entre des corps venant de Lyon ou de l'Ouest. Garibaldi se trouvait en effet à Dijon avec un corps relativement nombreux ; « il aurait dû se montrer avec énergie et chercher à attirer sur lui le plus de forces possible ; mais il ne comprit pas ce qu'il avait à faire et se laissa tromper par un faible détachement qui suffit à l'arrêter. » De l'avis même du colonel Wartensleben, une intervention de ce corps d'armée eût peut être suffi pour sauver l'armée française de l'Est.

Ainsi, pendant que le général von Verder descendait du Nord au Sud, les IIe et VIIe corps passaient la Saône, s'emparaient de Dôle, passaient le Doubs et occupaient le point important de Quingey, sur la route de Besançon à Lons-le-Saulnier, puis continuaient à avancer vers l'Est à travers les montagnes du Jura, où ils atteignirent les arrière-gardes françaises. On se battit sur plusieurs points à la fois, notamment à Salins le 26 janvier, à Chaffois et à Sombacourt le 29. Ce jour-là, l'armée française se crut un moment sauvée. De Pontarlier, le général Clinchant, qui avait depuis quelques jours remplacé le général Bourbaki dans le commandement en chef, avait adressé à tous les corps une dépêche ainsi conçue : « Un armistice de 21 jours a été signé le 27 ; j'en ai reçu ce soir la nouvelle officielle. En conséquence, faites cesser le feu et informez l'ennemi que l'armistice existe et que vous êtes chargé de le porter à sa connaissance. »

Il n'en était rien malheureusement ; l'armistice existait bien, mais l'armée de l'Est en était exclue. L'armistice avait été signé pour la France entière par un négociateur jusqu'alors enfermé dans les murs de Paris, qui ignorait la situation des armées de province et que les

Digitized by Google

Prussiens s'étaient bien gardé d'éclairer. Il avait consenti à excepter de l'armistice les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura ; et, par une bien singulière omission, il n'avait même pas fait connaître cette exception à la délégation de Bordeaux. Il en résulta une certaine hésitation dans les mouvements des troupes françaises dans le Jura ; il paraît toutefois difficile d'admettre que, sans cette hésitation, l'armée eût réussi à échapper à ses adversaires. Sa position était déjà désespérée ; les hommes étaient épuisés par la marche et les privations de toutes sortes dans les montagnes couvertes de neige, et déjà des négociations étaient entamées avec le gouvernement fédéral pour l'internement des troupes en Suisse.

La convention fut signée le 1er février ; 80,000 hommes environ entrèrent en Suisse ; 15,000 avaient été faits prisonniers par les Prussiens.

Mais jusqu'au dernier moment, l'arrière-garde combattit vigoureusement pour protéger la retraite : à Frasne le 30 janvier, à Vaux le 31, à Pontarlier et à La Cluse le 1er février ; dans tous ces engagements, les pertes des Prussiens ne laissèrent pas que d'être sensibles.

Le colonel Wartensleben n'a eu à sa disposition que des documents très-incomplets sur les mouvements des troupes françaises ; aucune relation d'ensemble de cette partie de la guerre n'ayant été publiée par les états-majors français, il est assez difficile encore de se rendre un compte bien exact de cette pénible campagne ; cependant, en l'absence de document officiel, on trouverait des détails intéressants dans plusieurs monographies de bataillons de mobile ou dans des écrits locaux [1].

Le 31 janvier, Dijon avait été abandonné par Garibaldi, et occupé par les troupes prussiennes.

Il ne restait, dans les départements exceptés de l'armistice, de centre de résistance qu'à Besançon, à Auxonne, dans les petites places du Jura et à Belfort, qui se défendait encore avec vigueur.

Une nouvelle convention, signée le 13 février, étendit l'armistice à toute cette région, sous la condition que Belfort serait rendu et que la garnison sortirait librement.

C'est une pièce du *Château* de cette place, qui tira le dernier coup de canon de cette guerre désastreuse.

Un rayon de quelques kilomètres fut neutralisé autour des autres villes fortes, que des garnisons françaises continuèrent à occuper.

On a dit que le succès des opérations dirigées par le général von Manteuffel rétablit sa réputation militaire, compromise, paraît-il, de-

[1] Nous citerons par exemple : *L'invasion à Salins*, par Brichard, récit historique. Salins, Billet. 1873, in-18, de 43 p. — *Etude de la défense de la ville de Salins et de ses forts pendant la retraite de l'armée de l'Est.* Moulins, Fudez, 1873, in-8° de 32 p. — *Les dernières campagnes dans l'Est*, par Beauquier. Paris, Lemerre, 1873, in-18 de 273 p.

Digitized by Google

puis la guerre contre le Danemark. De tous les généraux commandants d'armée ou de corps d'armée prussiens, il est un de ceux dont le rôle, pendant la dernière campagne, a été un des plus importants. Les quatre ouvrages, dont nous venons de parler, donnent l'exposé complet des événements de guerre auxquels il prit part. Toutefois l'histoire de l'*Armée du Sud*, par le colonel Wartensleben, ne suffit pas à nous faire connaître les opérations dans l'Est de la France; elle sera complétée sans doute par l'historique du corps du général von Werder, annoncée depuis longtemps déjà, et qui doit être actuellement sous presse.

LÉON D'ISSAC.

IV

LES SOURCES HISTORIQUES

DU 18 MARS ET DE LA COMMUNE

Il serait impossible, non-seulement de résumer, mais même d'énumérer tous les ouvrages parus sur le 18 mars et sur la Commune, sans dépasser les limites de notre cadre. D'ailleurs beaucoup de ces ouvrages, plus ou moins intéressants pour le lecteur, n'ont aucune utilité pour l'historien, et ce serait nous écarter de notre but que de les signaler. Aussi nous bornerons-nous à ceux qui offrent des documents et des renseignements sérieux.

I. — La première source à consulter, c'est l'enquête parlementaire sur le 18 mars, qui peut presque suppléer à tous les autres ouvrages, et qu'aucun ne remplacerait. De cette enquête, le document le plus important est le

Digitized by Google

rapport de M. Martial Delpit[1], véritable histoire, faite sur pièces, de l'insurrection du 18 mars et de la Commune. Ce rapport a été très-attaqué, et l'on a pu y relever quelques erreurs de détail, mais il n'en reste pas moins inattaquable dans l'ensemble.

M. Martial Delpit a divisé son travail en deux parties, consacrées la première au récit des faits, et la seconde à la recherche des causes de cette insurrection. Chacune de ces parties est subdivisée en plusieurs chapitres. Laissant de côté les événements antérieurs à l'armistice, l'auteur commence son récit au 28 janvier. Dans son premier chapitre, qui va du 28 janvier au 1er mars, il nous montre l'effet produit sur les Parisiens par la nouvelle de la capitulation, qui tombe comme un coup de foudre ; rien ne les a préparés à cette capitulation pourtant inévitable, et ce n'est pas une des moindres fautes du gouvernement de la Défense Nationale que d'avoir laissé les Parisiens dans leurs illusions, d'avoir même entretenu ces illusions. Les services publics sont désorganisés ; le gouvernement, si faible après les émeutes du 31 octobre et du 22 janvier, est sans force contre les révolutionnaires ; comment, du reste, des révolutionnaires qui ont usurpé le pouvoir et qui n'ont pas rempli leur mission de défense, pourraient-ils agir avec vigueur contre leurs anciens complices ? Et ce pouvoir sans force est divisé : M. Gambetta refuse de se soumettre au gouvernement de Paris, et il faut envoyer à Bordeaux quatre membres du gouvernement.

En même temps la force matérielle manque. L'armée est désarmée, sauf une force notoirement insuffisante de 18,000 hommes. Seule, la garde nationale conserve ses armes, grâce aux instances de M. Jules Favre. Ici M. Delpit se demande si la garde nationale pouvait être désarmée sans effusion de sang ; il n'ose trancher la question, et se borne à exposer les avis différents du général Le Flô et de l'amiral Pothuau. De cette garde nationale armée, presque tous les bons éléments ont disparu ; pendant

[1] *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871.* Versailles, Cerf, 1872, trois volumes in-4° ; tome Ier, Rapports, 633 p. ; tome II, Dépositions des témoins, 590 p. ; tome III, Pièces justificatives, 111-452 p. — Cette édition, distribuée aux députés et aux journaux, n'est pas dans le commerce.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871. Rapports. Paris, Germer-Baillière, 1872, in-4° de 633 p.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871. Rapport de la commission — Rapports de la sous-commission — Rapports de MM. les premiers présidents de cour d'appel — Rapports de MM. les préfets — Rapports de MM. les chefs de légion de gendarmerie — Dépositions des témoins — Pièces justificatives — Table générale. Édition contenant *in extenso* les trois volumes distribués à l'Assemblée nationale. Paris, Wittersheim et Cie, et Germer-Baillière, 1872, in-4°, à trois colonnes, de 590 p.

Le dix-huit mars, récit des faits et recherche des causes. Rapport officiel fait à l'Assemblée nationale au nom de la commission d'enquête sur l'insurrection, par M. Martial Delpit, député de la Dordogne. Paris, Techener, 1872, in-8° de 686 p.

Digitized by Google

que les outranciers, les *trente sous* restent à Paris, 100,000 gardes nationaux conservateurs se sont empressés de se rendre en province.

Comme si tous ces éléments de désordres n'étaient pas suffisants, les journaux suspendus le 22 janvier reparaissent; les clubs se rouvrent, et les élections du 8 février font surgir d'innombrables réunions électorales où les candidats les plus exaltés proclament les propositions les plus exagérées.

Le scrutin du 8 février, où les noms de Félix Pyat, Millière, Vésinier, Razoua, Malon, Rochefort, Delescluze, Cournet, etc., sortent de l'urne, fait ressortir tous les dangers de la situation. Le préfet de police, M. Cresson, qui voyait son impuissance, demande des mesures énergiques ; M. Jules Ferry propose... les élections municipales. Son étrange remède n'est pas accepté, mais l'on ne fait rien, et M. Cresson se retire, bientôt suivi par le général Clément Thomas. La situation continue à empirer, et les manifestations des 24, 25 février et jours suivants ne parviennent pas à dissiper les illusions de nos gouvernants.

Après avoir ainsi exposé la situation à Paris, M. Martial Delpit aborde dans son deuxième chapitre le récit des faits qui ont préparé l'insurrection du 18 mars. M. Thiers n'avait pu empêcher l'entrée des Prussiens dans Paris, mais il avait circonscrit le terrain sur lequel il leur serait permis de pénétrer. Cette concession forcée excita une indignation habilement exploitée par les chefs du parti révolutionnaire. Le comité central de la fédération de la garde nationale, qui commençait à s'affirmer, mit en mouvement les bataillons qui lui étaient acquis. De nombreuses pièces d'artillerie, laissées place Wagram, furent enlevées, sous prétexte de les mettre à l'abri des Prussiens, qui ne devaient pas occuper cette partie de Paris. Un parc considérable fut organisé à Montmartre, où se constitua un comité de défense.

Le séjour des Prussiens fut très-court, et n'amena aucun incident regrettable : les outranciers obéirent volontiers aux conseils de prudence que leur donnait le comité central. Déjà le général Vinoy, commandant en chef de l'armée de Paris depuis le 23 janvier, avait été obligé d'abandonner quelques quartiers trop exposés ; le mouvement de recul s'accentua encore dans les premiers jours de mars ; des postes furent enlevés et durent être évacués. L'arrivée du général d'Aurelle de Paladines, nommé tardivement pour remplacer le géneral Clément Thomas dans le commandement de la garde nationale, et celle des maires et adjoints, députés de Paris, ne pouvaient rien arrêter. Outre que, grâce aux calomnies radicales, le général d'Aurelle était impopulaire, il n'était pas secondé. M. Picard répondait à ses craintes qu'il n'y avait pas lieu de s'effrayer, et les meilleurs officiers de la garde nationale sondés disaient que les gardes nationaux les mieux disposés ne marcheraient certainement pas contre d'autres gardes nationaux. Quant aux maires, dans une réunion tenue au ministère de l'intérieur, ils s'étaient prononcés pour les négociations,

Digitized by Google

contre l'avis de quelques-uns d'entre eux qui réclamaient des mesures énergiques.

Le 11 mars, le général Vinoy supprima plusieurs journaux, entre autres le *Mot d'ordre* de Rochefort, le *Cri du peuple* de Vallès, et interdit les réunions publiques. La veille, sur l'assurance donnée par M. Clémenceau, maire de Montmartre, on avait cru obtenir à l'amiable la remise des canons; rien ne fut remis. Une autre promesse du même genre pour les canons de la place Royale ne fut pas mieux tenue.

Pendant qu'à Paris le général Vinoy reculait devant l'émeute, M. Thiers faisait voter à Bordeaux le transfert de l'Assemblée à Versailles; il accusait d'exagération les récits répandus sur la situation de Paris, et le 15 mars il arrivait, précédant l'Assemblée seulement de quelques jours. Il fallait que l'ordre fût rétabli avant la reprise des séances de l'Assemblée, fixée au 20; aussi le général Vinoy fut-il chargé de reprendre de vive force les canons qu'on n'avait pu obtenir à l'amiable; il avait reçu des renforts, mais croyant ces renforts insuffisants, il aurait voulu gagner du temps; toutefois il dut obéir, et le 18 mars, de grand matin, le général Lecomte surprenait le parc de Montmartre et s'en emparait presque sans coup férir. Les péripéties de la néfaste journée du 18 mars, à laquelle M. Martial Delpit consacre son troisième chapitre, sont trop connues pour que nous nous y arrêtions.

Dans le quatrième chapitre, l'honorable député raconte la lutte, ou plutôt les négociations des maires et des députés de Paris avec le comité central. Il fait ressortir la faute commise par les maires d'avoir, pour ainsi dire, reconnu le comité central en traitant avec lui de puissance à puissance. Cette conduite s'explique par ce fait que la majorité des maires était sympathique au mouvement et hostile à l'Assemblée. La déplorable capitulation qui eut lieu dans la nuit du 25 au 26 mars assura la victoire au comité central. M. Martial Delpit apprécie la conduite des maires et des députés de Paris, en rappelant que l'Assemblée leur refusa un vote d'approbation.

Sur la Commune, qui occupe le cinquième chapitre, M. Martial Delpit passe rapidement; il ne distingue même pas assez nettement les trois phases des commissions exécutives, du premier comité de salut public qui, subissait l'influence de Félix Pyat, et du second comité, dominé par Delescluze.

Le sixième chapitre termine le récit des faits par un résumé succinct des tentatives communardes en province.

La deuxième partie : « Recherche des causes de l'insurrection, » comprend quatre chapitres : causes matérielles et immédiates, causes directes, suite des causes directes, l'Internationale, causes morales. Sur la part d'action de l'Internationale, M. Martial Delpit n'est pas parfaitement fixé; après l'avoir affirmée, il semble disposé, sur nouveaux renseignements, à la restreindre. La question est fort délicate.

Digitized by Google

Où M. Martial Delpit est très-net, c'est dans le chapitre des causes morales; il accuse carrément les doctrines matérialistes, et ses affirmations ont soulevé, même dans le sein de la commission d'enquête, certaines protestations dont il a eu raison de ne pas tenir compte.

Après le rapport d'ensemble de M. Martial Delpit, viennent les rapports sur des questions particulières, dont certains doivent être signalés. Celui qui a été le plus remarqué est le rapport de M. le marquis de La Rochethulon sur les principales causes de l'insurrection du 18 mars (armée et garde nationale). Ce rapport a été publié à part [1], et il doit être consulté.

Ne pouvant résumer ce rapport, nous signalerons au moins l'entrevue du général Clément Thomas avec les outranciers, lors de la signature de l'armistice. M. Clément Thomas leur adressa des reproches mérités, qui ne furent pas sans influence sur l'odieux assassinat du 18 mars. Nous signalerons également le récit de l'abandon et de la réoccupation du Mont-Valérien, après la retraite de l'armée sur Versailles.

Parmi les pièces justificatives se trouvent : une lettre fort intéressante du général Martin des Paillières, un extrait du Registre-journal du colonel Lochner, commandant du Mont-Valérien, et une curieuse lettre de M. Borme relative au feu grégeois sous la Commune.

Le rapport de M. Louis de Saint-Pierre, député de la Manche, sur l'influence et le rôle de la garde nationale à Paris pendant l'insurrection, peut être considéré comme le complément de celui de M. de la Rochethulon; il donne des renseignements curieux, mais navrants. Ainsi dans les 70,000 pièces cataloguées au dépôt de la guerre et relatives à la Commune, se trouvent les offres de services à MM. Delescluze, Pyat et autres, de 1,200 personnes occupant des positions élevées.

Parmi les autres rapports, nous nous bornerons à mentionner ceux de M. de Cumont sur le rôle de la presse révolutionnaire en province pendant l'insurrection; où l'on trouve des citations utiles : — de M. Vacherot sur le rôle des municipalités parisiennes : maire du 5e arrondissement, M. Vacherot a été bien placé pour tout voir; il est des maires qui ont refusé de négocier avec le comité central, et il n'admet nullement que ces négociations aient été utiles, parce qu'elles faisaient gagner du temps; — de M. Ducarre sur le rôle de l'Internationale; républicain de la veille et membre du conseil municipal de Lyon, M. Ducarre donne des renseignements curieux sur les agissements des radicaux dans cette ville.

Les deux derniers volumes publiés par la commission d'enquête

[1] *Du rôle de la garde nationale et de l'armée de Paris dans les préparatifs de l'insurrection du 18 mars.* Rapport spécial fait à la commission d'enquête, suivi de pièces justificatives, lettres et relation de la bataille de Buzenval, par M. le marquis DE LA ROCHETHULON, député de la Vienne, ancien capitaine de francs-tireurs du régiment de la mobile de la Loire-Inférieure, au Mont-Valérien. Paris, Techener, 1872, in-8° de xv-216 p.

Digitized by Google

comprennent les dépositions des témoins et des pièces justificatives. Quoique les rapports, généralement bien faits, aient mis en œuvre tous ces documents, il est utile d'en prendre connaissance par soi-même ; on y trouve encore bien des choses à prendre que nous ne pouvons indiquer ici.

Outre la commission d'enquête sur le 18 mars, l'Assemblée en a nommé deux : l'une chargée d'une enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, l'autre sur les marchés conclus depuis la déclaration de guerre. Les résultats des travaux de ces deux commissions n'ont pas encore été complètement publiés, et ces deux enquêtes ne paraissent guère se rapporter au 18 mars. Toutefois on peut y trouver sur certains points de détail des renseignements qui ne sont pas sans valeur ; nous citerons notamment, parmi les rapports déjà parus, ceux de M. Louis de Ségur sur les marchés de Lyon, qui montrent les relations très-amicales du conseil municipal de Lyon avec la Commune [1].

II. — La commission d'enquête parlementaire s'est peu occupée des faits militaires ; cela n'était ni de son rôle ni de sa compétence. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'histoire militaire de la Commune.

Un ouvrage se trouve, pour cela, tout indiqué : celui de M. le général Vinoy sur l'armistice et la Commune. Commandant supérieur de l'armée de Paris depuis le 28 janvier, M. le général Vinoy n'a cédé ce commandement que le 10 avril à M. le maréchal de Mac-Mahon, pour prendre le commandement de l'armée de réserve ; il a donc été mêlé très-activement aux événements qu'il raconte [2].

L'ouvrage, divisé en deux parties : *L'armistice, la Commune*, commence à l'émeute du 22 janvier ; les premières pages concernent plutôt le siége de Paris que le 18 mars et la Commune ; on y trouve cependant d'utiles renseignements sur l'état des esprits pendant le siége et au moment de l'armistice.

Avec le deuxième livre de la première partie : *Après le siège de Paris*, s'ouvre le récit des préliminaires du 18 mars ; les premières tentatives de Brunel et de Piazza, les essais d'organisation de la garde nationale, sont racontés dans tous leurs détails ; disons en passant que M. le général Vinoy juge très-sévèrement les instances de M. Jules Favre pour conserver ses armes à la garde nationale. Les événements du mois de février sont exposés, jour par jour, d'après les dépêches télégra-

[1] *Les marchés de la guerre à Lyon et à l'armée de Garibaldi*, par M. le comte Louis DE SÉGUR, député à l'Assemblée nationale, rapporteur de la commission des marchés, et Discours prononcé, le 1er février 1873, par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Paris, Henri Plon, 1873, in-8° de 356 p.

[2] *Campagne de 1870-1871. L'armistice et la Commune.* Opérations de l'armée de Paris et de l'armée de réserve, par M. le général Vinoy. Paris, Henri Plon, 1872, in-8° cavalier de 444 p., avec atlas comprenant 7 croquis.

Digitized by Google

phiques adressées journellement à l'état-major général du commandant en chef, et avec la sécheresse d'un procès-verbal. On voit commencer le mouvement de retraite des troupes, obligées d'abandonner les postes trop exposés.

M. le général Vinoy, arrivant au mois de mars, continue son récit avec une grande concision, nous dirons même avec une certaine sécheresse ; mais l'intérêt n'est point diminué, et le récit en acquiert plus d'autorité. Ce n'est qu'à regret qu'il se décide à la tentative du 18 mars ; il trouvait les forces dont il disposait trop faibles, et il aurait préféré attendre, mais l'Assemblée allait se réunir à Versailles et il fut forcé d'agir immédiatement.

La deuxième partie : *La Commune*, est, comme la première, divisée en deux livres : les opérations de l'armée de Paris jusqu'au 10 avril, puis les opérations de l'armée de réserve. L'armée de Paris a été ramenée à Versailles, sauf quelques détachements éloignés ; les forts qui ne pouvaient être conservés, vu leur état de délabrement, ont été abandonnés, et, seul, le fort du Mont-Valérien a été réoccupé. Le comité central, victorieux et peut-être étonné de sa victoire, perd du temps ; lorsque la Commune attaque, le 2 avril, l'armée a été réorganisée, et dès les premières journées sa supériorité sur les fédérés est bien établie. En constatant la faute qu'a commise le comité central en ne poursuivant pas activement ses succès, M. le général Vinoy en indique une des raisons peu connues ; jusqu'au 31 mars, la garde nationale de Passy est restée maîtresse de cinq portes qu'elle tenait à la disposition du gouvernement. Malheureusement on n'a pas pu en prendre possession, faute de troupes disponibles.

Le commandement de la deuxième armée, dite de réserve, était une espèce de disgrâce pour l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris. M. le général Vinoy n'en laisse rien paraître dans les pages où il raconte la grande part que l'armée de réserve, composée des divisions Faron, Bruat et Vergé, a prise aux opérations militaires jusqu'au dernier jour.

L'ouvrage du général Vinoy se complète par des pièces justificatives dont quelques-unes fort importantes, comme l'état des troupes envoyées à Paris le 5 mars et formant un total de 29,700 hommes, la liste des parcs d'artillerie clandestins existant dans Paris le 4 mars, l'ordre de mouvement du 18 mars, etc. Enfin sept croquis relatifs aux opérations militaires augmentent encore l'importance de ce travail.

Un hommage que nous devons rendre à M. le général Vinoy, c'est que partout il raconte les événements avec autant d'impersonnalité que si, au lieu d'être acteur, il n'était que témoin ; deux fois seulement, il montre une certaine vivacité pour repousser des reproches relatifs au mouvement du 18 mars, mais il reprend immédiatement son calme habituel.

Digitized by Google

Complet sur les opérations militaires jusqu'au 10 avril, M. le général Vinoy ne s'occupe plus ensuite que de l'armée de réserve; il y a donc dans son récit une lacune, qui sera facilement comblée à l'aide du remarquable rapport de M. le maréchal de Mac-Mahon sur les opérations de l'armée de Versailles[1]. Ce rapport si simple, si précis, n'a besoin que d'être rappelé.

Les ouvrages militaires sur la Commune sont assez nombreux; mais la plupart sont plutôt des recueils d'anecdotes que des sources historiques. Nous ferons toutefois une exception pour le travail, assez complet et fort intéressant, qu'a publié un officier de l'armée de Versailles (M. Hennebert) sur la guerre des communeux[2]. On y trouvera d'utiles renseignements.

III. — L'entrée des Prussiens à Paris a eu une grande influence sur le mouvement du 18 mars. Elle a soulevé une grande indignation dont les habiles ont su s'emparer; elle a servi de prétexte aux bataillons du comité central pour mettre la main sur les canons; M. Martial Delpit dans son *Rapport*, M. le général Vinoy dans son ouvrage, parlent l'un et l'autre de cette entrée, mais sans s'y arrêter; l'un et l'autre renvoient au recueil de M. Yriarte, alors attaché comme officier à l'état-major de la garde nationale[3]. Ce travail est divisé en quatre parties : manifestations de la Bastille, du 24 février au 1er mars ; les Prussiens à Paris, du 1er au 3 mars; les préliminaires de la Commune, du 3 au 18 mars; enfin la journée du 18 mars. M. Yriarte, que sa position mettait à même de tout voir, a réuni tous les documents relatifs à ces divers épisodes ; il les a coordonnés avec habileté, et son livre est en même temps très-intéressant et très-utile à consulter.

IV. — Pour la période qui s'étend du 18 mars au 26 mars, fin de la résistance des maires et triomphe du comité central, un travail analogue a été fait par M. Frédéric Damé[4]. Mais pendant que M. Yriarte n'a eu d'autre but que de faire connaître la vérité, M. Frédéric Damé se propose surtout de justifier ou, pour parler plus vrai, de glorifier les maires qui ont fait si pauvre figure devant le comité central. Heureusement il

[1] *Rapport sur les opérations de l'armée de Versailles depuis le 11 avril, époque de sa formation, jusqu'au moment de la pacification le 28 mai.* Paris, Dumaine, 1871, in-18 de 59 p.

[2] *La guerre des communeux de Paris, 18 mars-28 mai 1871*, par un officier supérieur de l'armée de Versailles. Paris, Firmin Didot, 1872, gr. in-18 de VII-368 p.

[3] *Les Prussiens à Paris et le 18 mars*, avec la série des dépêches officielles inédites des autorités françaises et allemandes, du 24 février au 19 mars, par M. Charles Yriarte. Paris, Henri Plon, 1871, in-8° cav. de 375 p.

[4] *La Résistance, les maires, les députés de Paris et le comité central du 18 au 26 mars*, avec pièces officielles et documents inédits, par M. Frédéric Damé. Paris, A Lemerre, 1871, in-18 j. de 319 p.

Digitized by Google

a multiplié les documents, et quoi qu'il en ait, ces documents détruisent complètement sa thèse.

En même temps que l'ouvrage de M. Frédéric Damé, il sera bon de consulter une brochure de M. Albert Delpit sur le commandement de l'amiral Saisset, à la personne duquel il s'était attaché, avec d'autres jeunes gens de bonne volonté. Outre ses articles publiés au cours des événements dans un journal, M. Albert Delpit apporte le témoignage d'un officier d'ordonnance de M. l'amiral Saisset, M. Emile Monteaux. Ce double témoignage de témoins oculaires donne de la valeur à cette brochure, où les maires sont loin d'être glorifiés comme dans l'ouvrage précédent [1].

V. — Sur la Commune, nous ne pouvons indiquer de meilleure source que son *Journal officiel*, où l'on peut suivre ses actes et ses discussions; mais les collections de ce journal sont presque introuvables. A défaut de l'original, il existe une réimpression complète [2], où se trouve même le numéro du 23 mai, tiré à un petit nombre d'exemplaires, alors que déjà l'armée de Versailles était dans Paris, et qui n'est certainement pas le moins intéressant.

Comme complément de cette réimpression du *Journal officiel*, nous indiquerons, pour les actes de la Commune, qui parfois n'y étaient pas insérés, un recueil de tous les actes officiels du 26 mars au 23 mai 1871 [3]. Parfois les actes omis ont une certaine importance; ainsi l'on ignorerait, si l'on s'en tenait au *Journal officiel*, une tentative faite pour modifier la formule magique : Liberté, égalité, fraternité, et remplacer le dernier terme par solidarité.

Mais il ne suffit pas d'avoir le *Journal officiel* de la Commune, il est bon de connaître les articles de certains journaux qui défendaient la Commune; il est également nécessaire de rapprocher des déclarations de la Commune les dépêches et circulaires du gouvernement ; c'est ce que permet de faire un recueil très-curieux préparé par M. Louis Moland [4].

[1] *Huit jours d'histoire. Le commandement de l'amiral Saisset, du 19 au 25 mars*, par M. Albert Delpit. Paris, Lachaud, 1870, in-18 j. de 70 p.

[2] *Réimpression (in extenso) du Journal officiel de la Commune.* Paris, Victor Bunel, 1871, gr. in-8°.

[3] *Bulletin des lois : arrêtés, décrets et proclamations de la Commune de Paris.* Recueil de tous les actes officiels du 26 mars au 23 mai. Paris, librairie internationale, 1871, in-18 j. de 106 p.

[4] *Journal des journaux de la Commune.* Tableau résumé de la presse quotidienne du 19 mars au 24 mai 1871. Lois, décrets, proclamations, rapports et informations militaires, séances de la Commune, etc., reproduits d'après le *Journal officiel* de Paris ; extraits des autres journaux, organes et défenseurs de la Commune ; le tout contrôlé par les dépêches, circulaires et avis du gouvernement, et par des extraits du *Journal officiel* publié à Versailles. Paris, Garnier frères, 1872, 2 vol. in-18 j. de XXIII-469 et 647 p.

Digitized by Google

VI. — Une autre source d'informations sur la Commune, ce sont les procès devant les conseils de guerre. C'est là qu'il faut aller chercher la vérité sur bien des faits, qui partout ailleurs sont mal présentés. Lullier, devant le conseil de guerre, a expliqué la marche qu'il avait suivie le 18 mars pour se rendre maître des diverses mairies et de l'Hôtel-de-Ville; le procès d'Urbain éclaire d'un jour singulier l'administration des délégués d'arrondissements; celui de Jourde fait mieux connaître l'administration des finances communales que toutes les discussions de la Commune; seul, le procès des assassins des deux généraux Lecomte et Clément Thomas a fait connaître l'horrible drame de la rue des Rosiers.

Le meilleur moyen d'étudier ces procès, c'est de consulter la collection des journaux judiciaires, la *Gazette des Tribunaux* ou le *Droit*.

On peut également consulter quelques publications spéciales comme le *Procès des membres de la Commune* [1], le *Compte-rendu des procès de Versailles* [2], et dans un genre un peu fantaisiste, mais reproduisant fidèlement la physionomie des débats, la correspondance de M. Léonce Dupont [3].

VII. — Parmi les épisodes de la Commune, il en est un, le plus terrible, sur lequel l'attention se porte naturellement; nous voulons parler des massacres qui ont signalé les derniers jours du dernier comité de salut public. Ici les documents abondent, et l'on n'a réellement que l'embarras du choix. La plupart des otages qui ont survécu, ont publié le récit de leur captivité, de leurs angoisses, de leur évasion; ils ont raconté les derniers moments de leurs compagnons moins heureux. De plus, les congrégations religieuses, cruellement frappées, ont pieusement recueilli tous les renseignements qu'elles ont pu se procurer sur leurs membres martyrs. On comprendra que nous ne puissions pas énumérer tous ces ouvrages, dont la plupart pourtant, œuvre de témoins oculaires, ont leur valeur au moins comme documents.

Nous nous bornerons à signaler, sur les massacres de la Roquette, les ouvrages du R. P. de Pontlevoy [4], de MM. l'abbé Perny [5], l'abbé Lama-

[1] *Procès des membres de la Commune.* Comptes-rendus *in extenso* des débats des conseils de guerre, avec les portraits des accusés. Paris, Guérin, 1872, in-4° de 458 p.

[2] *Compte-rendu des procès de Versailles.* Troisième conseil de guerre, présidence du colonel Merlin; affaire de la Commune. Paris, Roy, 1872, 2 vol. in-12 de 512 p.

[3] *La Commune et ses auxiliaires devant la justice*, par M. Léonce Dupont. Paris, Didier, 1872, gr. in-18 de xv-319 p.

[4] *Actes de la captivité et de la mort des RR. PP. Olivaint, L. Ducoudray, J. Caubert, A. Clerc, A. de Bengy, de la compagnie de Jésus*, par le R. P. Armand de Pontlevoy, de la même compagnie. Paris, Téqui, Bibliothèque Saint-Michel, 1871, in-12, de 178 p.

[5] *Deux mois de prison sous la Commune*, suivi de détails authentiques sur l'assassinat de Mgr l'archevêque de Paris, par M. l'abbé Paul Perny, de la Congrégation des Missions étrangères. Paris, Ad. Lainé, 1871, in-18 de 250 p.

Digitized by Google

zou [1]; sur le massacre de la barrière d'Italie, le recueil du R. P. Lécuyer [2]; sur le massacre de la rue Haxo, le compte-rendu du procès [3].

On peut également consulter avec fruit, sinon sur les massacres, au moins sur les arrestations des prêtres et des religieux, les pillages des églises, etc., *les Églises de Paris sous la Commune*, par M. Fontoulieu [4]. Quelques erreurs de détail se sont glissées dans cet ouvrage, mais il n'en renferme pas moins une foule de renseignements qu'il serait bien difficile de chercher dans les journaux et brochures où ils sont disséminés.

VIII. — Quand on s'occupe de la Commune, une question se pose : Quelle a été, dans le mouvement du 18 mars et dans cette tyrannie qui a pesé sur Paris pendant plus de deux mois, la part de l'Internationale? De prime abord, la question paraît résolue, et nombre de personnes disent que l'Internationale a tout fait. Les membres de l'Internationale eux-mêmes, que la responsabilité n'effraie pas, acceptent volontiers cette accusation comme un hommage rendu à leur puissance et un moyen d'augmenter encore cette puissance. Mais lorsqu'on vient à étudier les aits, on voit que la question est des plus délicates. Nous pouvons rappeler fà cette occasion que M. Martial Delpit, dans son rapport sur le 18 mars, après avoir attribué la responsabilité presque entière du mouvement à l'Internationale, a modifié ses premières impressions et, sans innocenter cette dangereuse association, a constaté qu'elle n'avait pas pu seule faire le 18 mars.

Parmi les écrivains qui se sont occupés de l'Internationale, les uns ne lui attribuent dans la Commune qu'une part très-restreinte, les autres au contraire la voient partout. Des premiers nous citerons M. Fribourg, un des premiers organisateurs de l'Internationale [5]; il a conservé pour cette association, qu'il proclame une des plus grandes choses de l'histoire, une partialité qui s'explique facilement; mais il n'en est pas moins très-utile à consulter parce qu'il a tout vu, et que, malgré son

[1] *La Place Vendôme et la Roquette :* documents historiques sur le commencement et la fin de la Commune, par M. l'abbé Lamazou. 7e édition, précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, Douniol, 1872, in-18 de 278 p.

[2] *Les martyrs d'Arcueil*, détails authentiques sur leur vie, leur emprisonnement et leur mort, recueillis par le R. P. Lécuyer. Paris, Palmé. 1871, in-18 de 81 p.

[3] *Massacre de la rue Haxo*. Sixième conseil de guerre, compte-rendu *in extenso* des débats, par M. L. P. Guénin. Paris, librairie de l'*Écho des feuilletons*, 1872, in-18 j. de 268 p.

[4] *Les églises de Paris sous la Commune*, par M. Fontoulieu; préface par M. A. de Pontmartin. Paris. Dentu, 1872, in-18 j. de xxv-400 p.

[5] *L'association internationale des travailleurs. Origines*. Paris, Londres, Genève, Lausanne, Bruxelles, Berne, Bâle, notes et pièces à l'appui; par M. Fribourg. Paris, Le Chevalier, 1871, in-18 j. de 210 p.

Digitized by Google

faible pour l'Internationale, il ne dénature pas les faits, se bornant à plaider les circonstances atténuantes.

Sur un terrain diamétralement opposé se place M. Oscar Testut, avocat de Lyon, dont les publications relatives à l'Internationale sont déjà nombreuses ; dans son *Internationale* [1], il attribue tous les événements à cette association.

Entre ces deux écrivains, M. E. Villetard, dans son *Histoire de l'Internationale* [2], où il expose plutôt les doctrines qu'il ne s'attache au récit des faits, nous paraît avoir apprécié d'une manière assez juste la part d'action de l'Internationale.

Nous citerons également le recueil des *Séances officielles de l'Internationale à Paris pendant le siége et pendant la Commune* [3].

On sait qu'après la chute de la Commune, le comité directeur de l'Internationale en a fait l'apologie et que les membres les plus compromis, les plus coupables des comités de salut public et du comité central, ont continué, non-seulement à faire partie de l'Internationale, mais à y jouer un rôle important.

IX. Nous avons passé en revue les divers documents qu'aura à consulter le futur historien du 18 mars ; il reste maintenant les ouvrages plus ou moins importants consacrés à la Commune. C'est ici surtout que les volumes se comptent par centaines, et qu'on serait entraîné loin si l'on voulait les indiquer tous. Mais si, dans le nombre, il y en a qui offrent de l'intérêt et qui ne sont pas dénués de mérite, la plupart, on peut même dire presque tous, n'apprendraient rien de nouveau à celui qui aurait étudié les documents que nous avons précédemment indiqués. Nous ferons, cependant, une exception pour trois ouvrages publiés à l'étranger, le premier par un membre du comité central, les autres par deux membres de la Commune, Lanjalley [4], Lefrançais [5] et Malon [6].

Lanjalley, membre du comité central, a pu voir de près ce qui s'est passé au sein de ce comité avant et après le 18 mars ; Lefrançais et Malon, tous deux membres de la Commune, non-seulement font connaître des faits nouveaux, mais surtout renseignent sur les tendances et les espérances des chefs du mouvement du 18 mars.

A. RASTOUL.

[1] *L'Internationale*, par M. Oscar TESTUT. Paris, Lachaud, 1871, in-18 j. de xv-288 p.

[2] *Histoire de l'Internationale*, par M. VILLETARD. Paris, Garnier frères, 1871, in-18 de 396 p.

[3] *Séances officielles de l'Internationale à Paris, pendant le siége et pendant la Commune*. Paris, Lachaud, 1872, in-18, de 212 p.

[4] *Histoire de la Révolution du 18 mars*, par LANJALLEY et CORRIEZ. Bruxelles, Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1871, 2 vol. in-8°.

[5] *Etude sur le mouvement communaliste en 1871*, par LEFRANÇAIS. Neufchâtel (Suisse), Guillaume ; Genève, H. Georg, 1872, in-8° de 428 et 72 p.

[6] *La troisième défaite du prolétariat français*, par B. MALON, de l'Internationale. Neufchâtel (Suisse), Guillaume ; Genève, H. Georg, 1872, in-12 de 528 p.

Digitized by Google

V

DE QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

SUR

LES CATACOMBES DE ROME

De tous les livres inspirés par les grands travaux de M. de Rossi et où l'on s'est efforcé d'en résumer la substance, l'un des plus remarquables et, sans contredit, le plus complet, est celui qui s'est approprié le titre du principal ouvrage de l'illustre Romain [1], — ROME SOUTERRAINE. Deux savants anglais, MM. Spencer Northcote, directeur du collége catholique d'Oscott à Birmingham, et Brownlow, membre de l'Université de Cambridge, se sont associés pour cette œuvre importante, et un magistrat de Rouen, M. Paul Allard, s'est chargé d'en enrichir notre langue. Ces trois hommes, non moins distingués par leur foi que par leur savoir, ont ainsi rendu un immense service à tous ceux qui n'ont ni le loisir ni la facilité de compulser les volumineuses publications de l'incomparable archéologue.

I. — Ce livre renferme une somme de connaissances parfaitement suffisante pour satisfaire les hommes sérieux qui ont à cœur de s'instruire, sans avoir la possibilité d'approfondir; les hommes du monde y trouveront à leur tour une lecture attachante et un attrait peu commun dans les ouvrages de ce genre, où trop souvent les matières se présentent sous des dehors arides et avec une austère physionomie.

Dans un cadre nécessairement fort restreint, les auteurs ont trouvé le moyen d'embrasser les grandes divisions des deux volumes parus de la *Roma sotterranea cristiana* : — histoire littéraire de la Rome souterraine, introduction indispensable à l'étude des cimetières des chrétiens et des

[1] *Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines*, par M. Spencer NORTHCOTE et M. W. R. BROWNLOW ; traduit de l'anglais par M. Paul ALLARD. Paris, Didier, 1872, gr. in-8.

Digitized by Google

martyrs, où sont passées en revue toutes les explorations dont ces hypogées ont été l'objet, depuis les précurseurs de Bosio, Ciacconio, et de Winghe, jusqu'à l'ère nouvelle inaugurée par le P. Marchi et M. J.-B. de Rossi.

Un chapitre spécial met le lecteur dans la confidence des sources anciennes où ces savants ont puisé, et des documents officiels de l'Église romaine qui ont guidé leurs pas à travers cet inextricable labyrinthe, à la recherche des tombeaux insignes et des cryptes historiques : — origine des catacombes, leur description générale, leur histoire pendant les deux premiers siècles et jusqu'à la paix Constantinienne, leur abandon successif, l'oubli presque absolu où elles tombèrent vers le milieu du IXe siècle, etc., etc.

Le second volume de M. de Rossi est consacré, comme chacun sait, à la description du cimetière de Calliste. C'est là que se déploie surtout le récit des deux grandes conquêtes qui ont eu un si légitime retentissement dans le monde savant et ont couvert de gloire le nom de leur auteur : je veux parler de la découverte de la fameuse crypte renfermant les tombeaux primitifs des Papes-martyrs du IIIe et du IVe siècle, et de la chambre où le corps de sainte Cécile reposa jusqu'à sa translation par Pascal Ier en 821. Tout l'intérêt qui s'attache à ces vénérables monuments de l'Église primitive se retrouve dans les résumés des trois érudits.

Le quatrième livre traite de l'art chrétien : de la peinture dans ses différentes branches, sujets symboliques, allégoriques, bibliques, liturgiques. On y trouve des notions abrégées sur les verres à fond d'or, classe de monuments de la plus haute importance pour l'apologétique chrétienne, aussi bien que pour l'iconographie, et sur laquelle nous avons un immortel ouvrage de Buonarruoti, continué et complété de nos jours par le savant P. Garrucci. Ce livre se termine par un chapitre très-complet sur les sarcophages et les sculptures dont ils sont ornés.

Un riche appendice offre d'intéressants détails sur quelques sujets spéciaux de nos antiquités chrétiennes, notamment sur les deux chaires de saint Pierre, celle du cimetière Ostrien et celle beaucoup plus connue du Vatican ; ici encore sont reproduites les révélations si inattendues que M. de Rossi a développées avec sa sagacité ordinaire dans son Bulletin [1].

J'ai essayé par ce rapide aperçu de donner une idée aussi juste que possible des matières condensées dans ce volume. Je dois ajouter qu'il est enrichi de plusieurs plans, entre autres de celui du cimetière de Calliste, d'un grand nombre de bois répandus dans le texte, et de vingt planches chromo-lithographiques, réductions de celles de la *Roma sotterranea cristiana*.

II. — Mais quelle est la part de mérite qui, dans l'élaboration de l'œuvre collective, revient à chacun des trois abréviateurs? Quelle est la me-

[1] Année V, n° 39.

Digitized by Google

sure d'originalité qui distingue cette œuvre d'une simple translation? C'est au maître lui-même qu'il appartenait de résoudre ces deux questions : il l'a fait dans une lettre préface placée en tête du volume français, et de telle sorte que je n'ai rien de mieux à faire que de lui céder la parole :

« Le plan de la *Rome souterraine abrégée*, tel qu'il a été adopté par son principal auteur, mon ami de vieille date, M. le docteur Northcote et par son collaborateur M. Brownlow, diffère esentiellement de celui des *épitomés* de l'ouvrage de Bosio et de son traducteur Aringhi, publiés au XVIIe siècle. Ceux-ci ne furent guère que des reproductions incomplètes, plus ou moins mutilées et réduites, de l'ouvrage principal, suivant l'ordre exact de ses livres et chapitres, et répétant presque textuellement le le texte de l'auteur. Les deux écrivains anglais, très-versés dans la science de leur sujet, connaissant *de visu* les lieux et les monuments, les ayant étudiés dans tous leurs détails, ont refondu mon ouvrage, sans s'astreindre à en suivre servilement les divisions ; ils l'ont même augmenté de notions empruntées à mon *Bulletin d'archéologie*, aux ouvrages d'autres archéologues, et à leurs études personnelles. Ils en ont fait ainsi un livre nouveau et en partie original. Je signalerai en particulier le résumé riche et complet que nous devons à M. le docteur Northcote de ce que j'ai écrit en divers endroits, et quelquefois plutôt indiqué que développé, sur la légalité des sépultures chrétiennes pendant les siècles de persécution. Je signalerai aussi au même titre, et comme puisés en quelques parties à des sources étrangères à mes ouvrages, les beaux chapitres de M. Brownlow sur les verres et les sarcophages chrétiens. M. Allard a suivi à son tour la même direction, a précisé sur un grand nombre de points des sujets que les premiers auteurs avaient seulement esquissés, et a surtout ajouté à leurs places respectives les indications des nouvelles découvertes annoncées dans mon *Bulletin* depuis la publication du volume anglais. »

Par des appréciations émanées d'une si haute compétence, la collaboration de M. Allard, dont nous avons surtout à nous occuper ici, se trouve mise en plein relief, et nous savons un gré infini à M. de Rossi d'avoir ainsi tiré son trop modeste interprète de la position effacée qu'il s'était assignée à lui-même dans sa remarquable introduction. M. Allard n'est point un simple traducteur ; il y a dans son travail un remaniement considérable et des additions qui augmentent le texte de cent pages au moins. Je dois ajouter que sa langue est pure, sa diction claire, sobre et précise. Il réussit presque toujours — problème difficile dans ce genre de travail — à conserver les libres allures de son style, rejetant avec soin les scories du texte original et les empâtements des constructions étrangères.

D'autres avant moi, et avec une tout autre autorité, ont rendu hommage au mérite de M. Allard et fait ressortir les qualités qui distinguent son livre. Je citerai notamment notre éminent antiquaire chrétien,

Digitized by Google

M. Edmond Le Blant dans la fascicule de l'Institut[1], et le savant P. Toullemont dans les *Études religieuses* de janvier 1873. De tels suffrages honorent grandement celui qui en est l'objet et assurent le succès de son œuvre.

III. — Le livre dont je viens de parler n'est pas le seul qui, dans ces derniers temps, ait été entrepris dans le but de répandre les éléments de l'archéologie chrétienne, en mettant à la portée de tous les travaux de M. de Rossi. Car, comme celui de Bosio, son immortel devancier, son ouvrage est destiné à faire le tour du monde sous toutes les formes et dans toutes les langues. Après le résumé si consciencieux des savants anglais, et avant celui de leur traducteur, M. le comte Desbassayns de Richemont s'était exercé sur le même sujet et avait présenté, — les lecteurs de la *Revue* n'en ont point perdu le souvenir — dans un cadre relativement restreint, un tableau substantiel et aussi complet que possible des conquêtes scientifiques de l'illustre archéologue, tableau augmenté encore des résultats de ses propres études et de ses observations personnelles. C'est surtout dans la partie de son travail, qui traite de l'art chrétien pendant les trois premiers siècles, que M. de Richemont vole de ses propres ailes ; et tout en s'inspirant de son inévitable guide, il développe sur cet important sujet des vues aussi neuves que judicieuses et intéressantes[2].

A son tour, un Russe non moins modeste qu'érudit, M. Alexis von Fricken, a entrepris de faire profiter ses compatriotes des richesses accumulées dans les deux volumes de la *Roma sotterranea cristiana*, richesses dont chacune des nations de l'Europe voudra désormais avoir sa part. Le livre de M. von Fricken, qui s'imprime à Moscou, se composera de trois volumes : le premier a paru dans les derniers mois de 1872 ; il renferme la description des Catacombes et l'histoire de leur formation ; il est enrichi d'un certain nombre de gravures intercalées dans le texte. L'auteur a mis à profit de longs séjours à Rome pour examiner les choses par lui-même, et son travail ne manque pas d'une certaine originalité. Malheureusement, M. von Fricken écrit dans une langue peu connue chez nous et à laquelle personnellement je suis complètement étranger. Aussi, si j'ose juger le travail du savant Russe, ce n'est pas d'après le livre lui-même dont la lecture m'est tout-à fait inaccessible, mais bien d'après la correspondance et les confidentiels entretiens où l'auteur m'a mis à même d'apprécier la sagesse de ses plans et la justesse de ses vues.

IV. — Mais n'oublions pas que l'archéologie chrétienne n'est pas une

[1] *Correspondant* du 10 décembre 1872.

[2] Le travail de M. de Richemont a paru, avec quelques développements nouveaux, chez Poussielgue, en 1870, sous ce titre : *Archéologie chrétienne primitive, les nouvelles études sur les Catacombes romaines, Histoires, Peintures, Symboles* (in-8° de XXVII-507 p.)

Digitized by Google

science purement spéculative ni de simple curiosité historique. Elle constitue une source abondante et toute neuve encore d'apologie pour les vérités de la foi ; elle est l'organe peut-être le plus incontestable de la tradition catholique. En effet, nos monuments primitifs, les inscriptions surtout, jettent une lumière décisive sur les points les plus importants du dogme et de la discipline, que bien souvent les textes des Pères et des auteurs ecclésiastiques laissent dans un demi-jour dont la mauvaise foi peut facilement abuser. On peut altérer un passage important d'un historien ou d'un apologiste, en fausser l'interprétation, ou supposer, dans l'intérêt de quelque mauvaise cause, qu'il a été falsifié ou mal reproduit par des copistes inhabiles ou infidèles ; mais s'inscrire en faux contre ce que l'antiquité a gravé sur la pierre ou buriné sur le bronze, c'est moins facile.

Aussi la théologie veut-elle que l'archéologie sacrée, en faisant connaître et en popularisant tous les jours davantage cette précieuse mine de traditions, apporte aux augustes vérités qu'elle a mission d'exposer et de défendre des témoignages pour ainsi dire matériels et palpables qui, par les sens, arrivent plus sûrement à l'esprit et au cœur. Le P. Perrone, professeur au Collège romain consacre à l'archéologie, considérée comme *lieu théologique*, un chapitre très-substantiel, qui est un excellent exemple [1]. Déjà, au siècle dernier, un autre membre de cette illustre société, l'espagnol Gener, avait publié une théologie dogmatique, éclaircie par des dissertations historiques et par les monuments de l'antiquité. Le véritable titre de ce livre, devenu très-rare, est : *Theologia dogmatico-scholastica* [2]. Mais on comprend que, composé avant la renaissance des études archéologiques et les nouvelles explorations des Catacombes, un tel ouvrage ne pouvait être ce qu'il serait aujourd'hui. Outre que les éléments acquis à cette époque étaient infiniment moins riches, ils manquaient d'une condition qui devait leur donner la force probante et qui est encore une des meilleures conquêtes de M. de Rossi : je veux parler de la classification chronologique et topographique ; et c'est en cela surtout, c'est-à-dire en assignant à chaque monument sa place dans le cours des premiers siècles et dans les cimetières chrétiens, que le nouveau Bosio a surpassé, ou, si l'on veut, complété le premier.

Aujourd'hui donc, grâce aux progrès de la science, il devient de plus en plus possible de réaliser d'une manière plus complète la féconde idée de Gener, et d'établir sur la base des monuments chrétiens de toute sorte, et principalement de ceux des Catacombes, un grand système de démonstration catholique. L'entreprise a été tentée naguère par un savant religieux Allemand, Dom Maur Wolter, abbé de Beuron, dans un ouvrage intitulé : *Les catacombes de Rome et la doctrine catholique*, ouvrage que l'œuvre de S. Michel vient de populariser chez nous par une élégante

[1] *Prælect. theol. tract. de loc. theol.*
[2] Romæ, 1768, 6 vol. in-4°.

Digitized by Google

traduction de M. l'abbé Darras[1]. Sans doute, nous n'avons pas encore dans ce livre le monument désiré ; mais tel qu'il est, et dans l'intention de son pieux auteur, il est appelé à rendre de grands services et à exercer la plus salutaire influence sur les esprits peu éclairés en religion, si nombreux, hélas ! dans nos malheureux temps. Le traité du savant abbé est en effet plus qu'une œuvre de science, c'est une œuvre de zèle. Nos frères séparés, que Dom Wolter a surtout en vue, reconnaîtront dans un saisissant tableau de la Foi, du culte, de la discipline de l'Église primitive, l'image fidèle de l'Église actuelle. Ils y verront que l'Église catholique se retrouve tout entière dans la vénérable antiquité, que l'Église de Pie IX est le dernier anneau d'une chaîne qui, à travers dix-neuf siècles, va se renouer à Pierre et à Jésus-Christ lui-même.

MARTIGNY.

VI

L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. GUIZOT[2].

Le second volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants* s'ouvre par un aperçu de la formation des communes et de l'histoire du tiers-état ; il se ferme sur les guerres d'Italie, à la mort du roi Louis XII. Mais la guerre de cent ans, la lutte entre la France et l'Angleterre, les généreux efforts tentés sous Charles V et sous Charles VII, à travers les querelles intestines et les disputes des factions, pour affranchir le territoire, occupent la principale place.

Voyons d'abord comment l'illustre historien apprécie le mouvement communal et le rôle du tiers-état dans notre histoire.

« Les *communes* et le *tiers-état* expriment, dit M. Guizot, les deux

[1] Paris, Téqui, 1872, gr. in-18 de XII-234 p.

[2] *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, racontée à mes petits-enfants, par M. GUIZOT. Tome II illustré de 66 gravures sur bois par Alph. de Neuville. Paris, Hachette, 1873, gr. in-8° colombier de 575 pages.

Digitized by Google

grands faits où se révèle, à cette époque, le travail de formation de la nation française... Les communes apparaissent les premières dans l'histoire; elles y apparaissent comme des faits locaux, isolés les uns des autres, souvent très-différents dans leur origine quoique analogues dans leur but, et, en tout cas, ne prenant et ne prétendant à prendre aucune place dans le gouvernement de l'État; les intérêts et les droits locaux, les affaires particulières de certaines populations agglomérées sur certains points du territoire, c'est là l'unique objet, l'unique domaine des communes. C'est sous ce caractère purement municipal et individuel qu'elles naissent, s'établissent et se développent du onzième au quatorzième siècle; au bout de deux siècles, elles entrent dans leur déclin; elles tiennent bien moins de place et font bien moins de bruit dans l'histoire. C'est précisément alors que le *tiers-état* se manifeste et s'élève comme un fait général, un élément national, un pouvoir politique. Il est le successeur, non le contemporain des *communes;* elles ont beaucoup contribué, mais n'ont pas suffi à sa formation; il a puisé à d'autres sources, il s'est développé sous d'autres influences qui ont donné naissance aux communes; il a persisté, il a grandi dans tout le cours de notre histoire. »

C'est, on le voit, à ce point de vue spécial, un coup d'œil d'ensemble que M. Guizot jette sur notre histoire, au début de son second volume. Il repousse le mot de *Révolution communale*, employé par Augustin Thierry et par d'autres écrivains, car les communes étaient, non une *conjuration*, mais une *révolution;* il pense avec raison que, « de nos jours, on a trop contesté, et que M. Augustin Thierry lui-même a réduit à trop peu de chose le rôle actif et efficace de la royauté dans la formation et la protection des communes françaises. » Après avoir tracé un tableau du mouvement communal, M. Guizot montre quelles furent les destinées de ces communes qui, après avoir lutté vaillamment pour se défendre de l'oppression et de l'arbitraire, furent vouées presque toutes aux dissensions intestines et achetèrent la liberté au prix de la sécurité. « De là ces recours fréquents au roi, au grand suzerain dont l'autorité pouvait réprimer les mauvais magistrats communaux, ou faire rentrer dans l'ordre la multitude; et de là bientôt aussi la chute progressive, ou du moins l'extrême affaiblissement de ces libertés communales si péniblement conquises... Les communes françaises étaient des sociétés trop petites et trop faibles pour suffire à se maintenir et à se gouverner elles-mêmes au milieu des perturbations de la grande société chrétienne; elles étaient trop nombreuses et trop peu éclairées pour s'organiser en une vaste confédération capable de se donner un gouvernement central. Les libertés communales ont été hors d'état de fonder en France une grande société républicaine; c'est à la royauté qu'a appartenu la force et qu'est échu l'honneur de présider pendant cinq siècles à la formation et à la destinée de la nation française. »

Digitized by Google

Alors apparaît le *tiers-état*, comme auxiliaire de la royauté dans cette grande œuvre. M. Guizot a voulu préciser l'époque où ce mot de *tiers-état* apparaît pour la première fois dans l'histoire, et il a consulté deux érudits dont il reproduit les témoignages : M. Littré et M. G. Picot. M. Littré, en s'appuyant sur les seuls documents utilisés dans son *Dictionnaire*, n'a trouvé le mot qu'au seizième siècle ; mais M. Picot a pu remonter plus haut : il constate qu'à la fin du quinzième siècle l'expression était employée constamment, et qu'elle existait probablement dès le milieu du quatorzième.

On ne s'étonnera pas de voir M. Guizot faire un complet éloge de cet esprit qui a joué un grand rôle dans notre histoire et a été longtemps le caractère dominant de la bourgeoisie française, « esprit peu ambitieux, peu entreprenant, timide même, et n'abordant guère la pensée d'une résistance définitive, mais honnête, ami de l'ordre, persévérant, attaché à ses franchises traditionnelles, et assez habile à les faire tôt ou tard respecter. »

« A prendre l'histoire de France dans son ensemble et à travers toutes ses phases, continue-t-il, le tiers-état a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française. Si on le suit dans ses relations avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord allié pendant six siècles à la royauté, luttant sans relâche contre l'aristocratie féodale, et faisant prévaloir à sa place un pouvoir central et unique, la monarchie pure, très-voisine, quoique avec des réserves souvent répétées quoique assez vaines, de la monarchie absolue. Mais dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers-état en poursuit une nouvelle ; il s'attaque à ce pouvoir unique qu'il a tant contribué à fonder, et il entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle. Sous quelque aspect qu'on le considère dans ces deux grandes entreprises diverses, soit qu'on étudie la formation progressive de la société française elle-même ou celle de son gouvernement, le tiers-état est la plus florissante et la plus persévérante des forces qui ont présidé à notre civilisation. »

M. Guizot insiste sur ce fait, « unique dans l'histoire du monde, » « éminemment français, essentiellement national. » « Il y a eu, dit-il, des communes dans toutes l'Europe ; il n'y a eu vraiment de tiers-état qu'en France. » Et il ajoute : « C'est à la Révolution française de 1789, la plus grande à coup sûr, que le tiers-état français est venu aboutir. »

Nous ne nous arrêterons pas à ce pompeux éloge du tiers-état finissant par démolir de ses propres mains l'édifice que lui-même avait construit avec tant de complaisance, et couronnant son œuvre par la « grande » Révolution qui dure encore. Glissons aussi sur les considérations plus à l'adresse des hommes politiques que « des petits enfants » qu'on peut lire à certaines pages, et arrivons à la guerre de Cent-ans.

Au quatorzième siècle, une question surgit : l'état français conser-

Digitized by Google

vera-t-il sa nationalité? la royauté y restera-t-elle française, ou deviendra-t-elle étrangère? « Cette question a ravagé la France et tenu en suspens ses destinées pendant cent ans de guerre avec l'Angleterre, depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à celui de Charles VII; et une jeune fille de Lorraine, Jeanne d'Arc, a eu la gloire d'imprimer à la France l'élan décisif qui a fait triompher l'indépendance de la nation et de la royauté française. »

M. Guizot, avec cet art merveilleux qui lui est propre, expose les phases de cette longue lutte, à travers les règnes de Philippe de Valois, du roi Jean (qu'il traite assez mal et que je laisserai à M. Ch. Giraud, qui s'est fait naguère le champion de ce prince, le soin de défendre), de Charles V, de Charles VI et de Charles VII.

Je ne m'arrêterai qu'au dernier de ces règnes, car je voudrais présenter quelques observations sur cette partie du travail de l'illustre historien : il me paraît avoir apprécié cette période avec un jugement moins libre, moins affranchi des routines, et je dirai des préjugés qui se rencontrent trop habituellement dans nos livres d'histoire.

Inutile d'insister sur quelques erreurs de détail qui, malgré son soin habituel d'exactitude, ont échappé à l'historien [1]. C'est aux grandes lignes qu'il convient de s'arrêter, c'est aux faits qui ont un caractère politique et d'où découlent des appréciations qui pourraient laisser des traces fâcheuses dans l'esprit du lecteur.

Charles VII apparaît, dans les récits de M. Guizot, comme un prince étranger aux affaires, livré aux plaisirs, « imprévoyant et indolent » pendant la première partie de son règne; puis, « sans cesser d'être un roi froidement personnel et scandaleusement licencieux, » devenant, en avançant en âge, un roi sérieux, laborieux, politique, jaloux et capable de gouverner par lui-même, en même temps qu'attentif et habile à se servir des habiles conseillers qui, soit par sa bonne fortune, soit par son choix, s'étaient groupés autour de lui. » Si son gouvernement acquit en Europe beaucoup de renommée et de puissance, il fut, dans sa vie personelle et intime, l'homme le plus délaissé, le plus tourmenté et le

[1] Le mouvement de retour offensif sur Paris n'eut pas lieu le 11 juin (p. 266), mais le 1er juin 1418 : le récit tendrait à faire croire que Tanguy du Chastel aurait tenu pendant douze jours à la Bastille et que le Dauphin y serait resté. — La scène de Crespy en Valois, où Jeanne d'Arc, chevauchant contre le bâtard d'Orléans et l'archevêque de Reims, fit entendre de mélancoliques paroles, est placée à Reims au moment du sacre (p. 315). — Il n'est point exact que ce soit la paix d'Arras (p. 342) qui ait fait rentrer Richemont au service de la France. — Le comte Jean d'Armagnac n'était point en 1442 (p. 350) l'allié des Anglais : il aurait seulement entamé avec eux une négociation secrète, qui n'aboutit pas. — On sait que ce n'est pas *au front* (p. 370) qu'Alain Chartier reçut le baiser de Marguerite d'Écosse. — La dame de Gaucourt est appelée *comtesse* de Gaucourt. — Jean de Metz et Bertrand de Moulengy sont (p. 293-94) qualifiés de *chevaliers*. — Charles d'Anjou, alors comte de Portain, est appelé *Louis, comte du Maine* (p. 334).

Digitized by Google

plus malheureux de son royaume. Charles VII ne fut guère plus confiant avec son fils qu'avec son peuple; devenu vieux et triste, il oubliait, en se plaignant du Dauphin, à quel point il avait été méfiant et craintif lui-même. A tout prendre, il « n'était un prince ni aimable ni respectable. » Et l'historien résume ainsi ses jugements : « Charles VII avait été un prince d'une nature indolente, plus voluptueux qu'ambitieux, que les dures épreuves de sa vie avaient formé au gouvernement sans qu'il eût la passion de gouverner, et qui était devenu un roi tranquillement sage et puissant, point avide d'être incessamment et partout acteur et maître. »

Plaçons, à côté de cette appréciation, quelques points du récit, sur lesquels il convient d'appeler l'attention.

M. Guizot, rencontrant, au début de cette période, ce Jean-sans-Peur qui s'était signalé par l'assassinat et par une constante rébellion, prétend le laver du reproche de s'être allié aux Anglais : « Il n'alla point, dit-il, jusqu'à l'alliance positive qui lui fut offerte par Henri V. » L'historien en est-il bien sûr? Je sais qu'on n'a point l'acte authentique du traité conclu à Calais; mais plus d'un historien a cru à cette alliance, et je pourrais citer un document manuscrit qui la met, à mon avis, hors de doute[1]. Les négociations et les tentatives de rapprochement entre le Dauphin et le duc de Bourgogne ne sont peut-être pas complètement présentées sous leur vrai caractère; l'on souhaiterait que, d'une part, la fourberie et la duplicité intéressée du duc, de l'autre la sincérité et l'évidente bonne foi du jeune prince fussent mises plus en relief. Comment dire que le duc s'était empressé de publier sa ratification du traité du 11 juillet 1419, et que le Dauphin avait un peu fait attendre la sienne, quand les lettres de Jean sont du 19 et celles de Charles du 20 juillet? Pourquoi aussi passer sous silence les ouvertures faites par le Dauphin, dès le lendemain du meurtre de Montereau, au nouveau duc de Bourgogne? C'est là un fait capital, et qui méritait d'être apprécié par l'historien.

Est-il permis d'affirmer que, lors de son avènement, Charles VII « n'avait encore rien fait qui lui valût, je ne dis pas quelque gloire, mais la confiance et l'espérance de son peuple? qu'il passait pour un prince indolent et frivole, adonné à ses seuls plaisirs, dont rien ne faisait pressentir la capacité, et de qui, hors de sa cour, la France ne se préoccupait guère? » Si nous interrogions les contemporains, ils nous diraient que le jeune dauphin annonçait d'heureuses dispositions, et la part active que, de 1418 à 1422, il prit à la lutte, ses voyages dans le Midi et dans l'Ouest, les acclamations des populations sur son passage, les succès remportés à Nîmes, au Pont-Saint-Esprit, à Baugé, à Montmirail, à Gallardon, etc., attestent une action personnelle dans les événements et

[1] Voir les « Avis envoiés par Mgr de Bourgongne « devers le *Roy* (Henri V), quant il arriva à Calais, touçant le fait de la guerre. » Ms. fr. 1278, fol. 12-14.

Digitized by Google

montrent que le pouvoir n'avait pas perdu son prestige. Le fait auquel l'historien fait allusion — à savoir l'incertitude où l'on fut un instant à Tournai sur le sort du prince, lors de l'accident de La Rochelle, et l'envoi d'un messager à Bourges pour s'informer s'il était vivant, — loin de prouver que la France avait oublié l'héritier du trône, montre, ce nous semble, combien, aux extrémités du royaume, en plein pays ennemi, on conservait fidèlement le culte de la royauté, et l'on attachait de prix à l'existence du prince sur lequel reposaient les destinées du pays.

L'historien glisse rapidement sur la période de 1422 à 1428, et arrive à l'épisode miraculeux de Jeanne d'Arc, retracé avec une éloquence ferme et sobre ; il se prononce en faveur de la tradition, relativement à la mission de Jeanne, qu'il borne à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims. Nous le louons d'avoir résisté, sur ce point, aux fantaisies de certains écrivains modernes, et nous aimons à reproduire les lignes suivantes, où un noble hommage est rendu à la sainte et héroïque Pucelle : « Sainte, en effet, par la foi et par la destinée. Jamais créature humaine ne s'est si héroïquement confiée et dévouée à l'inspiration qui venait de Dieu, à la mission qu'elle recevait de Dieu : Jeanne d'Arc n'a rien cherché de ce qui lui est arrivé et de ce qu'elle a fait, ni l'action, ni la puissance, ni la gloire. « Ce n'était pas son état, » comme elle le disait, d'être une guerrière, de faire sacrer son Roi et de délivrer sa patrie de l'étranger. Tout lui est venu d'en haut, et elle a tout accepté, sans discuter, sans compter, comme on dirait de nos jours. Elle a cru en Dieu et elle lui a obéi. »

Est-on bien fondé à parler, en 1433, de l'influence de Richemont et de la « nouvelle direction que le connétable imprima au gouvernement ? » Le connétable ne reparut à la cour que l'année suivante (à Vienne, au mois d'avril 1434), et rien ne prouve que son action ait été alors prépondérante. Je me demande si l'histoire ratifiera le jugement porté sur ce personnage, qui n'est apparu jusqu'ici qu'avec l'auréole dont s'est plu à l'entourer son panégyriste Guillaume Gruel : « Par un privilège assez rare, il était, je crois, supérieur au renom qui est resté de lui. Le connétable de Richemont fut le plus efficace et le plus glorieux des libérateurs de la France et du Roi..... Il n'a pas obtenu, dans notre histoire du quinzième siècle, toute la place qui lui appartient. » Richemont a eu, croyons-nous, une part moins prépondérante qu'on ne le pense à la libération de la France ; il a été jugé sévèrement par plus d'un contemporain, et, dans sa carrière, si l'on rencontre des pages glorieuses, il en est d'autres qui font tache sur sa mémoire et appellent les sévérités de l'histoire. Richemont, La Trémoille, Brézé, ces personnalités marquantes, qui ont eu chacune leur heure et leur rôle, devront être, — à mesure que l'on verra s'élargir ce cadre restreint et de convention qui empêche, trop souvent, de tout voir et par conséquent de bien voir, — étudiés avec une scrupuleuse attention et replacés sous

Digitized by Google

leur véritable aspect. Ou je me trompe fort, ou cette enquête sera peu profitable au prince breton qui ne sut faire qu'un médiocre usage de sa puissance quand il reçut l'épée de connétable, qui prenait des engagements sacrés pour les violer ensuite sans pudeur, s'alliait en secret avec un prince d'une fidélité douteuse, et abandonnait lâchement, devant un fléau dévastateur, la capitale de la France, dont il était le gouverneur.

M. Guizot constate qu'en 1437, « un grand changement se fit dans l'attitude et les dispositions du roi ; » qu'il « se montra actif, vigilant, prêt à payer de sa personne, sans souci de la fatigue et du péril, » et qu'après avoir brillamment figuré à l'assaut de Montereau, il fut reçu et fêté à Paris « en roi retrouvé et vainqueur. » — « Ce fut, dit-on, dans cette entrée royale qu'Agnès Sorel ou Soreau, qui devait bientôt être appelée la *reine de Beauté* et prendre dans l'histoire de France une place presque glorieuse quoique illégitime, parut avec éclat dans le cortége de la reine, Marie d'Anjou, dont le roi l'avait nommée fille d'honneur. Exerçait-elle déjà alors sur Charles VII cette influence utile à l'honneur du roi et de la France qui, un siècle plus tard, devait inspirer à François Ier ce galant quatrain (suit le quatrain)... Ce qui vaut la peine d'être remarqué, c'est qu'en 1437 Agnès Sorel avait déjà vingt-sept ans. » Et après avoir cité un passage du chroniqueur d'Arras, Jacques du Clercq, appelé un peu élogieusement « un des mieux informés, des plus impartiaux et des plus sensés historiens de cette époque, » l'historien continue : « Je ne prends nul plaisir à méconnaître le bien, même quand il se trouve en compagnie du mal, et je n'ai garde de contester la part d'influence d'Agnès Sorel dans le réveil politique et guerrier de Charles VII après le traité d'Arras. » Les détails qui suivent, et qui montrent que ce « réveil » n'aboutit pas tout d'un coup à la libération du territoire sont très-succincts, et je regrette que l'on ne trouve point ici un tableau plus développé du magnifique spectacle qui se déroule dans les vingt dernières années du règne de Charles VII.

On comprend que ce n'est point ici le lieu d'entamer une discussion sur le passage que nous venons de citer. Toutefois, nous devons faire observer qu'Agnès Sorel n'accompagna pas Charles VII à Paris, lors de sa première entrée, car elle n'y parut qu'en 1449, lorsque le roi se rendit en Normandie pour sa rapide et glorieuse campagne ; que la « dame de Beauté » n'avait pas — tout porte à le croire — vingt-sept ans en 1437, et qu'il est constant qu'elle ne devint fille d'honneur de la reine qu'en 1444. Enfin il nous sera permis de nous demander pourquoi l'illustre historien se garde si facilement de contester l'heureuse influence d'Agnès, et de lui refuser « une place presque glorieuse » dans notre histoire. Ces courtes remarques suffiront. Ajoutons-en une toutefois : était-il bien nécessaire,

Digitized by Google

dans un livre destiné à la jeunesse, de parler si élogieusement d'une de ces *reines de beauté* qui ne reviendront que trop fréquemment sur la scène pendant les siècles suivants ?

Si M. Guizot vante un peu trop complaisamment la part prise par le connétable de Richemont à la libération et à la réorganisation de la France ; s'il accorde à Jacques Cœur des éloges, mérités sous certains rapports, mais peut-être excessifs, il ne met point, suivant nous, assez en relief un des plus fermes et des plus illustres soutiens de la couronne ; je veux parler de Dunois, que « l'indolence méfiante » de Charles VII n'écarta jamais, et qui, sauf un moment d'oubli bien vite effacé par une entière soumission, ne cessa de rendre au roi d'utiles et glorieux services, soit dans la guerre, soit dans les négociations. Cette figure aurait mérité d'avoir sa place dans un livre où l'auteur a voulu signaler tous ceux « qui ont exercé, en bien ou en mal, pour sa gloire ou pour sa souffrance, une influence considérable sur l'état et le sort de notre patrie, » et Dunois était digne, autant et plus que Richemont, d'être compté parmi « les libérateurs de l'indépendance nationale. »

Revenons à Charles VII. Je ne l'excuserai pas d'avoir abandonné Jacques Cœur à ces « chiens de palais » dont parle Thomas Basin. M. Guizot écrit : « Charles VII fut pour Jaques Cœur un protecteur égoïste et ingrat, qui délaissa dédaigneusement l'homme dont il avait exploité le génie, et le ruina sans pitié, après avoir contribué sans scrupule lui-même à l'enrichir. » — L'arrêt est dur ; mais nous savons que l'*envie* et la *muableté* étaient des défauts invétérés chez Charles VII, et que, quand il avait sacrifié un de ses serviteurs, il était sans pitié. Il y aurait bien ici une question à poser : Charles VII ne frappa-t-il-pas en Jacques Cœur l'ami du Dauphin ? Cette question a déjà été faite, et c'est là peut-être le vrai motif de cette condamnation étrange et brutale.

M. Guizot, en terminant le récit du règne de Charles VII, passe rapidement en revue les grandes mesures par lesquelles ce règne fut signalé. Il indique les « réformes à la fois hardies et prudentes » accomplies dans le régime militaire, financier et judiciaire du royaume, qui « tirèrent le pays de l'état de désordre, de pillage et d'insécurité générale auquel il était en proie, et ouvrirent l'ère de cette grande administration monarchique qui, à travers beaucoup de troubles et de vicissitudes, devait devenir pendant plus de trois siècles le gouvernement de la France ; » il n'a que des éloges pour la *Pragmatique Sanction*, à laquelle ne manqua, dit-il, ni l'esprit religieux ni l'esprit libéral, » et dont la plupart des mesures « furent adoptées avec l'approbation de la grande majorité du clergé français comme de la France laïque et savante. »

Je ne pousserai pas plus loin l'examen du deuxième volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants ;* je ne m'arrêterai pas à ce

Digitized by Google

que l'illustre auteur dit de Louis XI, qu'il juge avec une juste sévérité en constatant que, si ce roi rendit à la France de grands services, il les avait rendus « sans franchise, sans dignité, sans éclat, et les avait fait payer cher à la génération contemporaine par le spectacle de ses fourberies, de ses perfidies, de ses cruautés vindicatives et par son exercice arbitraire et tyrannique du pouvoir royal (ne faudrait-il pas ajouter que ces services auraient été bien autrement grands si Louis XI n'avait pas voulu rompre brusquement avec les traditions paternelles, et s'il avait apporté dans sa politique l'esprit de suite, de prudence et d'honnêteté qui avait caractérisé le règne précédent?) ; je ne m'arrêterai pas au tableau saisissant de ces États généraux de 1484 où l'indépendance patriotique ne se séparait pas de la fidélité monarchique, encore moins aux règnes de Charles VIII et de Louis XII, qui inaugurent une politique nouvelle, et engagent la France dans « cette folle voie des conquêtes lointaines, imprévoyantes et incohérentes » qui devait lui coûter si cher. J'ai voulu seulement suivre rapidement la trace de l'illustre historien, et planter çà et là quelques jalons sur des points où je souhaiterais, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'il voulût bien s'arrêter un instant, afin d'atténuer certains jugements, de rectifier quelques erreurs à coup sûr tout involontaires, et de rendre une justice plus complète à un roi qui tint une grande place dans l'histoire de son temps comme dans l'estime de ses contemporains.

G. DE BEAUCOURT.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

— Le P. W. Wilmers, de la société de Jésus, auteur d'un *Traité de la Religion* fort apprécié en Allemagne, a été amené par les événements à publier une *Histoire de la Religion*, où le dogme de l'infaillibilité est visiblement son objectif principal, tant il s'attache avec soin à faire ressortir tout ce qui a rapport à ce dogme [1]. La Révélation et sa conservation, la fondation et la perpétuité de l'Église portent le cachet de leur origine divine. Telle est la pensée dominante et pour ainsi dire la résultante de ce livre. L'exposé est court, mais clair, et il éveille beaucoup de pensées. Idées lumineuses, jugements incisifs, simplicité d'expression, sûreté de doctrine, tels sont les mérites de cet ouvrage, dont la quatrième édition contient, de plus que les précédentes, des dissertations sur les sujets suivants : Le pape Libère, le concile de Rimini, Hormisdas, les Arméniens, E. Richer, l'Église d'Utrecht, le Concordat de Napoléon, le concile du Vatican. Selon le P. Wilmers, ce sont les *Fratricelles* qui, les premiers, ont nié l'infaillibilité du Pape.

— Le Dr Hermann Zschokke a publié en latin une *Histoire sainte de l'Ancien Testament* qui est plutôt une introduction à l'Ancien Testament [2]. Des raisons pratiques l'ont déterminé à se servir du latin où il paraît se sentir mal à l'aise. Ce n'est pas assurément un cicéronien, il n'est pas non plus un grand orientaliste. Qu'il soit même un helléniste, on peut en douter, car il prend Ctésias pour un Perse, tout Grec qu'il était. L'ouvrage témoigne d'un grand travail, d'un grand esprit de recherche : sa polémique est de bon ton, et l'approbation ecclésiastique dont il est revêtu nous garantit son orthodoxie.

[1] *Geschichte der Religion Als Nachweis der göttlichen Offenbarung und ihre Erhaltung durch die Kirche.* Von W. Wilmers, S. J. Münster, 1872, grand in-8° de 638 pages.

[2] *Historia sacra Antiqui Testamenti.* Von Dr Hermann Zschokke, professor. Vienne, Braumüller, 1872, grand in-8° de LXXV-375 pages.

Digitized by Google

— *Quels sont les auteurs classiques grecs et latins que saint Jérôme connaissait et dans lesquels il a puisé ?* Cette question n'est pas sans intérêt et elle me paraît neuve. M. Emile Luebeck y répond dans le livre dont je viens de donner le titre [1]. Rapprochant les citations et les allusions de saint Jérôme, il arrive à cette conclusion que ce grand homme ignorait absolument les poëtes grecs, et qu'il connaissait peu par lui-même les prosateurs grecs. Parmi les écrivains latins, avec les comiques, saint Jérôme ne connut bien que les grands poëtes du siècle d'Auguste, Horace et Virgile, et, parmi les prosateurs, seulement Cicéron. Il paraît être peu familier avec Quintilien, qu'il cite cependant. L'auteur a le mérite d'avoir recueilli dans son livre tous les fragments de l'écrit de Porphyre contre les chrétiens, qui se trouvent dans saint Jérôme.

— Depuis quelques années, les admirateurs du Rig-Véda ont vu leur patience plus d'une fois mise à l'épreuve. D'un côté on annonçait un dictionnaire détaillé et des traductions par M. Aufrecht, et jusqu'ici rien n'a paru. D'autre part, M. Max Müller a promis une traduction du Rig-Véda, mais jusqu'à ce jour il n'a donné que 12 hymnes sur 1028. L'index des mots que ce savant joint à sa traduction n'en contient que la moitié. Si le dictionnaire de Bochtling-Roth sera achevé, c'est une question fort douteuse, mais voici la première livraison d'un *Lexique du Rig-Véda*, terminé, dit-on, en manuscrit, et qui paraîtra tout entier cette année [2]. M. Grassmann accepte des travaux de ses devanciers ce qui lui paraît solide, mais il a son mérite très-personnel, et ses vues originales en métrique et en grammaire, que tous les orientalistes ne partageront probablement pas.

— Un bon et complet dictionnaire géographique est encore à faire. L'essai tenté par M. J.-J. Egli sous ce titre : *Nomina geographica* [3] doit être signalé comme une heureuse tentative. Il renferme de riches matériaux disposés dans un ordre commode. D'ingénieuses explications apprennent la signification de certains noms. On souhaiterait cependant que ces explications s'étendissent à un plus grand nombre de dénominations géographiques. Les étymologies ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse, mais en ouvrant la voie, elles provoqueront certainement une série de travaux spéciaux sur le vaste champ des nomenclatures géographiques et seront le prélude d'un grand ouvrage complet sur la matière. La seconde partie de ce livre contient une classification très-curieuse des mots du Lexique géographique. Cette classification forme 213 tables qui indiquent les îles, les presqu'îles, promontoires, monta-

[1] *Hieronymus quos noverit scriptores et ex quibus hauserit*, von Emil Luebeck. Leipzig, Teubner, 1872, grand in-8° de 228 pages.

[2] *Wörterbuch Zum Rig-Veda*, Prof. Her. Grassmann in ungefhr 6 Liefherungen. 1 Lieferung. Leipzig, Brockhaus, 1873, in-8° de viii-287 pages.

[3] *Nomina geographica*. Von Dr J.-J. Egli. Versuch einer allgemeiner geographischen Onomatologie. Leipzig, Brandstetter, 1872, grand in-4° de 614 colonnes.

Digitized by Google

gnes, cavernes, mers, lacs, fleuves, chemins, peuples, etc.,etc., avec leurs noms indiens, malais, polynésiens, sibériens, magyares, thibétains, chinois, hébreux, persans, turcs, slaves, allemands, etc.

— Les collections de la société des antiquaires de Zürich renfermant, outre une quantité de débris des vieilles constructions lacustres de la Suisse, un assez grand nombre de monuments, statues, outils et ustensiles de l'antiquité grecque et romaine. Une partie seulement avait été annoncée jusque-là soit dans les Mémoires de la Société, soit dans le Moniteur des antiquités de la Suisse. Depuis 1871, l'Université de Zürich et son école polytechnique se sont enrichies d'une collection peu nombreuse, mais très-choisie de vases grecs. Le professeur O. Benndorf a dressé un catalogue exact et judicieux de ces diverses collections divisé en 8 sections [1] : 1° monuments de pierre ; 2° monuments de bronze ; 3° monuments de plomb et d'os ; 4° monuments de métaux précieux ; 5° pierres taillées ; 6° monuments de terre cuite, figures, lampes, vases. A cette section est jointe la collection des vases de l'école polytechnique : 1° vases du plus ancien style ; 2° vases à figures noires sur fond rouge ; 3° vases à figures rouges sur fond noir ; 4° vases sans ornements ; 5° vases avec bas-relief. Une description suivie de 8 planches représentant ces vases complète ce catalogue.

— Plus on tend aujourd'hui à briser les liens entre l'État et l'Église, comme d'insupportables entraves, plus nous devons apprécier les efforts tentés pour démontrer l'heureuse influence de l'Église sur les États. Tout ce que les peuples Francs et Germains sont devenus, la vie qu'ils ont conservée, leur entrée dans la grande famille des États européens, c'est à l'éducation de l'Église qu'ils le doivent. C'est ce que démontre le Dr J. Fehr dans son essai : *L'État et l'Église dans le royaume franc jusqu'à Charlemagne* [2]. Les trois premières sections (1-270) résument le développement historique de l'État catholique franc, depuis la conversion de Clovis, sous ses premiers successeurs et les maires du palais, particulièrement sous Pépin II, Charles-Martel et Pépin III. On y voit clairement l'influence bienfaisante des évêques catholiques sur le docile Clovis. Sur le fond lugubre de l'histoire des Mérovingiens se détachent les figures plus lumineuses de Gontran de Bourgogne, de Clotaire II, de Dagobert Ier et de Bathilde. Ce qui les distingua surtout, au milieu de ces temps grossiers, c'est leur zèle pour la discipline ecclésiastique, qui seule pouvait faire prévaloir l'esprit d'humanité. L'auteur entre dans d'assez grands détails sur la législation de l'Église et il reproduit les sources

[1] *Die Antiken von Zürich*, von Otto Benndorf, mit 8 Tafein. Zürich, Höhr, 1872, in-4° de 28 pages.

[2] *Staat und Kirche im fränkischen Reich bis auf Karl den Grossen.* Von Dr J. Fehr, Professor zu Tübingen. Wien, Braumüller. 1872, in-8° de VIII-598 pages.

Digitized by Google

mêmes. Il consacre un article spécial aux maires du Palais de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie. Les grands intérêts de l'Église, dit-il, n'ont jamais préoccupé ni les uns ni les autres : sauf de rares exceptions, ils ont été plutôt oppresseurs des évêques et spoliateurs des Églises. Le Dr Fehr soupçonne que Plectrude répudiée en 690 fut ensuite reprise par Pépin d'Héristal en 695, parce que le mariage n'était pas encore considéré chez ses peuples comme un contrat indissoluble. Les premières relations de la famille de Pépin avec le Saint-Siége sont exposées assez clairement, grâce à l'emploi des sources. La quatrième section, où brille surtout la science historique de l'auteur, constate le rapprochement toujours plus intime de l'Église gallo-franque et du Saint-Siége. C'est une opinion accréditée, mais superficielle que les relations établies par Grégoire-le-Grand cessèrent dans le cours des VIIe et VIIIe siècles. Les Francs eux-mêmes eurent une grande et constante vénération pour le tombeau de saint Pierre. Les missionnaires irlandais et anglo-saxons qui apparaissent de temps en temps en France soit dans le Nord, soit dans le Sud, portent aussi une empreinte romaine très-reconnaissable. Partout on voit ressortir l'influence sociale de l'Église sur l'éducation religieuse, morale et civile de nos ancêtres. Il est à souhaiter que l'auteur poursuive et achève un ouvrage si bien commencé.

— Le Dr Weiss remplit vis-à-vis de son ami Gfrœrer un devoir de piété fraternelle en publiant les « Histoires Byzantines. » Le premier volume de cette série est l'*Histoire de Venise depuis sa fondation jusqu'à l'an 1084* [1]. Il comble une lacune regrettable dans la littérature, d'autant plus que Venise est un des phénomènes les plus remarquables de l'histoire. Le sol sur lequel elle est bâtie a été conquis sur la mer et, grâce à cette situation, Venise garde son intégrité en face des invasions barbares, et son indépendance vis-à-vis des ruses et de la force employées tour à tour par Bysance et par les empereurs d'Occident. Placée entre deux empires, elle s'accroît sous la protection de l'un et se sert de l'un contre l'autre, avec autant de fermeté que de souplesse, poursuivant toujours le même but, comme les anciens Romains. Sa noblesse dont les ancêtres sont des sauniers, des armateurs et des marchands fut pendant plusieurs siècles la plus fière du monde, et ses vaisseaux occupaient tous les ports de la Méditerranée, portant la terreur au cœur même de ses ennemis. Les Vénitiens abattent un empire et possèdent des royaumes. Les lagunes de Venise sont le marché du monde où l'Orient et l'Occident viennent échanger leurs marchandises. Venise est le boulevard de l'Occident contre l'Islamisme ; et ce n'est pas seulement par son esprit mercantile et politique que Venise se distingue, mais encore par son esprit artistique ; ses collec-

[1] *Geschichte Venedigs von seiner Gründung bis zum Jahre* 1084. Von Aug. Gfrœrer. Gratz, 1872, in-8°.

Digitized by Google

tions et ses palais en sont encore aujourd'hui les preuves vivantes. Si tous les textes historiques venaient à se perdre, là les pierres mêmes parleraient. Cet État a péri comme toutes les œuvres des hommes, mais son gouvernement fut longtemps le type d'un grand et noble gouvernement. L'ouvrage du Dr Gfrœrer est la réunion des leçons qu'il avait faites sur ce sujet à l'Université de Fribourg. Il n'y faut pas chercher des histoires romanesques, des récits du Pont-des-Soupirs, des détails sur les exécutions secrètes, toutes choses que l'on attendrait peut-être d'une histoire de Venise. Mais on y verra comment par l'amour du travail, l'habileté, la persévérance et l'audace, les Vénitiens ont fait de leur petite ville, dans les circonstances les plus difficiles, une puissance européenne. On y admirera l'amour des citoyens pour leur patrie, leur fierté, leur dévouement et leur esprit de sacrifice. L'exemple de Venise excita puissamment les autres cités italiennes, Amalfi, Pise, Gênes. — Le second volume, déjà sous presse, traitera des peuples riverains du Danube, Croates, Serbes, Magyares qui étaient en rapport avec l'empire de Byzance; puis viendra Byzance elle-même et la description de son gouvernement. *Byzantinisme* est un reproche que les partis politiques de nos jours aiment à s'adresser. L'ouvrage de Gfrœrer montrera quelles sont pour les peuples les suites du *Byzantinisme*, en dépit de la finesse et de l'esprit.

— Vulgariser la connaissance des anciens monuments historiques est aujourd'hui une nécessité bien comprise en France. L'Allemagne est entrée aussi dans cette voie et l'on a commencé, pour l'usage des écoles, la publication des *Gestes de Frédéric Ier et de Henri VI écrits en vers* par Godefroy de Viterbe [1]. Le manuscrit original qui se trouve à Paris et dont quelques pages de la fin seulement sont déchirées a été mis à profit pour cela. L'éditeur examine dans son introduction la vie de l'auteur qu'il tient pour un Italien et avec raison selon toute apparence, quoique M. Wattenbach soutienne qu'il était allemand. Si l'on fait un choix judicieux en continuant cette publication, on rendra un grand service à la science et l'on rendra accessibles à tous des ouvrages d'un prix jusqu'ici inabordable.

— Le docteur Hermann-Knothe, qui avait fait une étude des chartes du couvent de Marienstern, de l'ordre de Cîteaux, dans la Haute-Lusace, a été chargé par l'abbesse d'en composer l'*Histoire du couvent de Marienstern* depuis sa fondation jusqu'au commencement du XVIe siècle [2].

[1] *Gotifredi Viterbiensis Gesta Friderici I et Henrici VI imperatorum metricè scripta ex editione Waitzii.* In usum scholarum ex Monumentis Germaniæ historicis recudi fecit George-Hein. Pertz. Hannover, Hann, 1872, gr. in-8° de XI-52 p.

[2] *Urkundliche Geschichte des Yungfrauenklosters Marienstern Cistercienserordens* von der Zeit Seiner Gründung bis Anfang des 16 Yahrhunderts. Von Dr Hermann-Knothe. Dresden, Burdach, 1871, gr. in-8° de VI-97 p.

Digitized by Google

Quoique protestant, l'écrivain s'est acquitté de sa tâche avec une remarquable impartialité. Tout son exposé repose sur les sources mêmes. Peut-être y pourrait-on relever quelques erreurs de détail. Ainsi ce n'est pas, comme le dit l'auteur, en qualité de supérieur d'une province de l'ordre que l'abbé de Altzelle exerçait une juridiction sur Marienstern (car, au XIIIe siècle, ce titre n'existait pas pour l'ordre de Cîteaux), mais en qualité de visiteur nommé par le chapitre-général. L'abbé était pendant tout le moyen-âge le *Pater immediatus* pour ce couvent. Cette chronographie est du reste un très-bon travail. La publication complète des Chartes de ce couvent serait une œuvre utile et désirable, à moins que le *Codex dipl. Saxoniæ regiæ*, qui paraîtra bientôt, ne les renferme aussi.

— L'ardeur avec laquelle on se livre à l'Étude de l'histoire locale prépare de riches et précieux matériaux pour l'histoire générale. Tous ces efforts réunis permettront plus tard à un esprit doué de larges vues de construire sur des bases solides une œuvre synthétique et de rectifier beaucoup de jugements acceptés jusque-là sans débats contradictoires. Les ouvrages qui suivent y contribueront pour leur part. Ainsi en sera-t-il pour les *Annales et Chroniques danoises* depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe [1]. M. Schæfer est de l'Ecole de M. Waitz et marche sur les traces de M. Usinger qui avaient, l'un et l'autre, fait des recherches sur ce sujet. Ils soupçonnent que toutes les Annales danoises du XIIIe au XIVe siècle reposent sur une source commune perdue qu'ils désignent sous le nom d'*Annales Lundenses majores*. M. Schæfer traite incidemment la chronologie suédoise du moyen-âge et les rapports entre l'histoire de l'Allemagne et celle du Danemark du XIIIe au XIVe siècle.

— *Lübeck au moyen-âge*, tel est le titre d'un livre fort curieux qui éclaire d'une vive lumière l'histoire du commerce à cette époque [2]. M. Pauli a consulté les anciennes archives de la ville et il y a découvert les détails les plus intéressants dont l'assemblage forme une histoire pleine de nouveautés. 80 textes originaux accompagnent et complètent cette publication. Lübeck était pour le Nord la grande place de change. Le change sous forme de traite proprement dite était complètement inconnu à Lübeck, comme dans tout le Nord jusqu'au XVIe siècle. Ce furent des Italiens établis à Lübeck qui depuis le commencement du XVe siècle créèrent la correspondance du change avec l'Italie. Au milieu du XVe siècle, on y trouve une société en commandite de la banque romaine de

[1] *Dänische Annalen und Chroniken von der Mitte des 13 bis zum ende des 15 Jahrhunderts*, mit Berücksichtigung ihrer Verhæltnisse zu Schwedischen und deutschen Geschichtswerken Kritisch untersucht. Von Dr Dietr. Schæfer. Hannover, Hahn, 1872, gr. in-8° de VI-125 p.

[2] *Lübeckische Zustände im Mittelalter*. Von Dr E. W. Pauli. Lübeck, Bolhövener, 1872, gr. in-8° de VIII-171 p.

Digitized by Google

Côme de Médicis. Les Fugger qui dissolvent cette société au commencement du XVIe siècle possédaient à Rome une maison de banque, et ce sont eux qui en 1514 procurèrent par leur correspondant de Lübeck le recouvrement du Denier de Saint-Pierre, recueilli en Scandinavie. Une autre banque de change, de dépôt et d'endossement, existait à Lübeck depuis le commencement du XIVe siècle, mais elle fit de mauvaises affaires et dût suspendre ses paiements. Ainsi en fut-il de plusieurs autres qui lui succédèrent. Chose singulière, qui caractérise bien ce temps : on trouve dans ce livre, traités comme des affaires ordinaires de commerce, plusieurs paris engagés au sujet d'événements politiques qui se passaient en Suède et en Prusse. — Plusieurs autres questions plus importantes y sont encore débattues; par exemple, les démêlés de la ville avec l'évêque Burchard de Serken.

— Le Dr Colmar Grünhagen, qui publiait l'an dernier dans les *Scriptores rerum Silesiacarum* les sources historiques des guerres des Hussites [1], a mis lui-même les sources à profit avec la prudence et le soin qui le caractérisent et il en a tiré une chronographie excellente : *Les combats des Silésiens contre les Hussites* [2]. C'est le premier essai fait pour rassembler en un tableau les expéditions des Hussites contre la Silésie et les efforts sinon toujours victorieux, du moins heureux, de ce pays. Les suites politiques de la guerre des Hussites pour la Silésie furent d'attirer dans les liens de l'empire allemand cette province que les Piast avaient commencé de germaniser, et de la détacher de la Bohême tchèque. La guerre des Hussites, dit l'historien, a contribué plus que les Sudètes à élever une barrière entre les deux pays. Le grand ouvrage de Palacky laisse encore place à beaucoup d'études particulières, telles que celles de M. Grünhagen, car chaque phase de ce grand drame mérite d'être éclaircie.

— M. J.-B. Weiss, professeur d'histoire à l'Université de Gratz, publie le le 5e volume d'une *Histoire universelle* à laquelle il travaille depuis douze ans [3]. Ce volume contient l'histoire de la guerre de Trente-ans, de la Révolution d'Angleterre, de Louis XIV et de l'empereur Léopold : c'est tout un siècle devant nous. L'Allemagne n'a pas de meilleur ouvrage en ce genre, que l'on considère le livre au point de vue de la composition comme à celui du style. L'auteur promet la fin de son travail pour un avenir rapproché.

— L'*Histoire de l'évêché d'Osnabrück*, par M. C. Stüve, entre dans la

[1] Voir la *Revue* de juillet 1872, p. 252.

[2] *Die Hussitenkämpfe der Schlesien, 1420-1435*. Von Dr Colm. Grunhagen. Breslau, Hirt, 1872, gr. in-8° de XII-360 p.

[3] *Lehrbuch der Weltgeschichte*. Von Dr J.-B. Weiss. Wien, Braumüller. 1872. Fünfter Band. in-8° de 1134 p.

Digitized by Google

série des meilleures histoires locales [1]. Elle s'étend du commencement du XVIe siècle jusqu'aux premières années de la fatale guerre de Trente-ans. L'auteur est mort avant la fin de l'impression. La partie la moins curieuse de son livre n'est pas le chapitre final où sous ce titre « situation » il déploie un vaste savoir à décrire la vie du peuple à cette époque, au point de vue religieux, légal, social, industriel, *agricultural*. Des extraits d'actes authentiques forment les pièces justificatives.

— L'histoire de la guerre de Trente-ans appelle de nouveau l'attention du public allemand et ne peut nous être indifférente. M. J. Otto Opel, qui s'est occupé depuis longtemps des archives relatives à la première moitié de cette grande guerre, avait publié, à diverses reprises et dans divers recueils, des monographies consacrées à quelques épisodes. Il nous donne aujourd'hui un premier volume sur la *guerre de la basse-Saxe et du Danemark* [2]. Jusqu'à la bataille de la Montagne-Blanche, le sujet avait été déjà longuement traité par les catholiques Hurter, Gindely, Ritter et les protestants Erdmannsdœrffer et Reuss. L'auteur paraît ignorer l'ouvrage de Krebs, Christian d'Anhalt et la politique de l'électorat palatin au commencement de la guerre de Trente-ans. Il caractérise très-bien et avec esprit Jacques Ier d'Angleterre. Son exposé des relations politiques de l'Angleterre avec la France et l'Espagne repose sur des sources anglaises. Dans le second livre, la principale figure autour de laquelle se groupent les événements, c'est Christian de Brunswick, « le fou d'Halberstadt. » Malgré l'héroïsme que lui attribue l'historien, il laisse l'impression d'un aventurier *au cœur léger* qui, en face de Tilly et de Max de Bavière, fait assez pauvre figure. Le mérite du livre est dans la richesse et la nouveauté des matériaux, aussi bien que dans l'attrait et le charme de l'exposition.

— Les éditeurs de la *Campagne des Autrichiens contre la Russie en 1812*, par le baron de Welden, dont il a été rendu compte ici, ont tenu leur promesse et donné au public le second ouvrage posthume du même auteur sur la *Campagne entre l'Autriche et la France en 1809* [3]. Ce n'est pas un livre nouveau puisqu'en 1819 l'auteur en terminait l'introduction par ces mots : *incorruptam fidem professis, nec amore quisquam, et sine odio dicendus est*. Le baron de Welden avait été chargé de terminer l'ouvrage du maréchal de Stutterheim qui venait de mourir. Faisant une

[1] *Geschichte des Hochstiftes Osnabrück*. Von C. Stuve. *Aus den Urkunden bearbeitet*. Von 1508 *bis* 1623. Jena, Frommann, 1872, in-8° de xxxv-880 pages

[2] *Der Niedersächsisch-dänische Krieg*. Von J, Otto Opel. 1er Band : *Der Niedersächsische Krieg 1621-23*, Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1872, gr. in-8° de vi-596 p.

[3] *Der Krieg von 1809 Zwischen Oesterreich und Frankreich, vom Anfang Mai bis zum Friedensschlusse*. Aus officiellen Quellen. Mit einer Ubersichtskarte des Marschfeldes. Von Ludw. Freiherrn von Welden. Vienne. Gerold's Sohn, 1872, gr. in-8° de xiv-360 p.

Digitized by Google

œuvre officielle, il a voulu conserver la vérité la plus rigoureuse dans une description destinée à relever l'honneur des armes de l'Autriche. Il n'a pas réussi à concilier ces deux choses. On regrette qu'il n'ait pas décrit les premiers engagements malheureux et mal conçus d'Abensberg Landshut, Eckmühl, Regensbourg et en général la direction stratégique de la campagne. L'historien n'a pas un mot de blâme pour l'archiduc Jean qui peut-être eût changé, en intervenant, l'issue de la bataille de Wagram. Il est possible que des considérations particulières aient empêché l'auteur d'en dire davantage. Outre l'introduction, l'ouvrage est divisé en cinq sections : *Bataille d'Aspern ; Bataille de Wagram ; Le corps de l'archiduc Jean après la bataille de Wagram ; la guerre dans le Tyrol ; La campagne dans le duché de Varsovie et la Galicie.* L'ordre est méthodique, le style facile. On y trouve beaucoup de faits que l'on chercherait vainement ailleurs, et les documents ou pièces justificatives sont d'une rigoureuse exactitude.

— Un des genres littéraires où l'Allemagne ne peut nier son infériorité, ce sont les *Mémoires*. Les biographes allemands s'imaginent avoir élevé un monument à leurs grands hommes, quand ils ont raconté leur vie encadrée dans l'histoire de leur époque et bourrée de tout ce que ces grands hommes ont écrit et de ce qu'on a écrit sur eux. Les Allemands écrivent des recueils de textes, de véritables encyclopédies d'un mérite intrinsèque très-réel, mais absolument mal digérées, sans intérêt, sans piquant, sans attrait, capables de dégoûter du sujet plutôt que de le faire valoir. Trop souvent encore, ce sont des ouvrages à tendance et qui ne sont écrits que pour le parti. Mais les mémoires biographiques, qui font honneur à leur sujet, en le revêtant d'ornements convenables, sont des ouvrages si rares en Allemagne qu'on pourrait aisément les compter. Les Allemands savent faire les recherches, mais ils n'entendent rien à l'art d'exposer avec goût. *Les Mémoires du baron Chrétien-Frédéric de Stockmar* [1] forment un heureux contraste avec un certain nombre de biographies aussi sèches et insipides que peu érudites. Ici la forme et le fond savent captiver le lecteur. Le vieux baron de Stockmar fut l'ami et le confident de la maison de Cobourg, et particulièrement du feu roi Léopold et de la reine Victoria. De 1816 à 1863, il a vécu comme conseiller et comme ami dans l'intimité du roi Léopold et des autres Cobourg : il a donc pu voir et entendre bien des choses cachées au commun des humains, et le baron était d'ailleurs fin observateur, comme on le voit par diverses particularités. La situation d'ailleurs était favorable. On se souvient du grand rôle qne la maison

[1] *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christien-Friedrich von Stockmar.* Zusammengestellt von Ernest Freiherrn von Stockmar. Brunswick, F. Vieweg und Sohn, 1872, gr. in-8° de xxv-714 p.

Digitized by Google

de Cobourg a joué en Angleterre, en Belgique, en Portugal en Grèce et en Prusse. Léopold était l'arbitre de tous les démêlés politiques. Quand mourut le baron de Stockmar (9 juillet 1863), les maisons régnantes de Belgique, de Cobourg, d'Angleterre et de Prusse lui firent ériger un monument funèbre. La piété de son fils vient de lui en élever un plus durable et plus beau.

— Le comte Léopold Seldnitzky de Chœltitz, archevêque-prince de Breslau, mourait à Berlin le 25 mars 1871, laissant une *Autobiographie* et quelques écrits inédits. Un éditeur innommé vient de les mettre au jour[1]. La vie de ce prélat fut agitée et orageuse. Né d'une famille ancienne et catholique, mais qui comptait déjà plusieurs de ses membres parmi les Hussites et les protestants, il était chanoine à *huit* ans, mais si pitoyable élève que son gouverneur en « désespéra. » Plus tard il s'occupa surtout de sciences naturelles, mais peu ou pas de théologie. Il reçut les ordres sans avoir conscience de ses idées anti-catholiques et devint archevêque de Breslau en 1836. Contre l'exemple des archevêques de Cologne et de Posen, il prit parti pour la doctrine gouvernementale sur les mariages mixtes, ce qui lui attira de sévères représentations de la part de Grégoire XVI. Il essaya de se justifier, et le Pape lui ordonna de se démettre de sa charge; il obéit et fut appelé au Conseil d'État par Guillaume IV avec le titre de conseiller intime et 5,000 thalers de traitement. Il se fit protestant et vécut encore 30 ans après sa déposition. C'est le type de ces ambitieux que l'ignorance, la témérité et le manque de foi disposent à toutes les erreurs. Avec quinze évêques de cette trempe, M. de Bismarck réaliserait peut-être son Église nationale prussienne! L'éditeur voit en effet dans les tendances de l'archevêque de Breslau les origines du mouvement « vieux-catholique » actuel. Un certain nombre de pièces officielles, documents, etc., accompagnent cette biographie.

— Les Autrichiens sont, en général, très-sobres de récits sur leurs campagnes militaires. A peine ont-ils dérogé à cette habitude après la guerre de 1866. Celle de 1859 a été racontée à treize ans de distance, d'après les sources authentiques, par le bureau de l'état-major[2]. On prétend que des raisons politiques avaient retardé la publication de *la guerre d'Italie*. Le premier volume paru contient les événements politiques qui précédèrent la guerre, l'organisation des belligérants, les préparatifs et

[1] *Selbstbiographie des Grafen Leopold Seldnitzky von Chöltiz, Fürstbischofs von Breslau.* Nach seinem Tode aus seinen Papieren herausgegeben. Mit Actenstücken. Berlin, Herbst, 1871, gr. in-8° de VIII-260 p.

[2] *Der Krieg in Italien 1859. Nach den Feldacten und andern authentischen quellen bearbeitet durch das K. K. Generalstabsbureau für Kriegsgeschichte.* Erster Band. Mit einer Übersichtkarte und 3 gefechtsplanen. Wien, Gerold's Sohn, 1872, in-8°.

Digitized by Google

les faits militaires jusqu'à la bataille de Magenta inclusivement. La préface renferme quelques mots à l'adresse de l'armée autrichienne. « A la hauteur où elle se trouve maintenant, dit-on, elle peut regarder l'avenir avec confiance. »

J. DANGLARD.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Dans un de nos derniers *courriers*, je parlais d'un ouvrage assez curieux donnant des détails sur la position des catholiques anglais il y a deux cents ans. Voici un nouveau travail du même genre [1]. Le manuscrit de la Bodléienne que M. Peacock vient de publier est intéressant parce qu'il montre quelles racines profondes l'ancienne croyance religieuse avait conservées en Angleterre. On sait que deux fois au commencement du dix-septième siècle, en 1603 et en 1624, les lois pénales édictées contre les catholiques furent rapportées ; le résultat immédiat fut de signaler l'existence d'un grand nombre de personnes secrètement attachées à l'Église romaine, et qui n'avaient pas cru devoir, par crainte de persécution, se mettre en contravention avec la décision du gouvernement. Tous les habitants de chaque paroisse étaient obligés d'assister le dimanche au moins une fois au service divin selon le rit anglican, et de s'approcher de la sainte table aux fêtes de Pâques. Dès que le retrait des lois pénales eut été prononcé, un bon tiers des paroissiens ne fréquentèrent plus les églises, et se réunirent pour s'acquitter de leurs devoirs religieux suivant les coutumes de leurs pères. Aussi le répit ainsi accordé aux catholiques ne dura pas longtemps ; on fit comprendre au roi que les missionnaires jésuites redoublaient d'activité, et que dans peu l'Angleterre redeviendrait soumise à l'autorité du Saint-Siége. Les *récusants*, comme on les appelait alors, étaient passibles d'amendes assez considérables, et quoique l'on ait cherché à prouver que le Trésor n'exigeait pas toujours très-sévèrement la mise à exécution des jugements prononcés, cependant ce n'est là qu'une simple hypothèse. On peut dire, par contre, qu'une sentence d'excommunication entraînait nécessairement des vexations, des ennuis, des tracas fort sérieux pour des catholiques appartenant aux classes pauvres, aux petits fermiers et aux laboureurs. Ceux qui étaient

[1] *A List of the Roman Catholics in the County of York in 1604.* Edited by Edward Peacock. London, Hotten, 1873, in-8°.

Digitized by Google

convaincus d'avoir entendu la messe ou donné refuge à un prêtre encouraient, je n'ai pas besoin de le dire, des peines exceptionnelles.

— Mistriss Elliot prétend nous donner, dans ses deux volumes[1], une idée de ce qui se passait à la cour de France depuis l'époque du roi-chevalier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Mais, il faut l'avouer de suite, cette histoire tient beaucoup du roman, et, si on en croyait l'auteur, la chronique des palais royaux depuis le seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième ne serait qu'une narration passablement scandaleuse. N'y avait-il pas moyen d'étudier la cour de François Ier sans se placer au point de vue de Brantôme, et peut-on se piquer d'exactitude lorsque l'on recherche les annales de Versailles exclusivement dans l'histoire amoureuse des Gaules?

— Le livre dont j'ai à parler maintenant[2] forme un contraste agréable avec la plus grande partie des productions soi-disant historiques publiées récemment en Angleterre. Il est écrit de verve, mais on sent que l'auteur tient à conserver l'ampleur du style qui sied à un ouvrage sérieux, et on ne saurait lui reprocher de l'émotion lorsqu'elle retrace (car c'est une dame encore à qui nous avons affaire) la conversion des races Teutoniques au christianisme. Le premier volume est divisé en trois parties respectivement consacrées à la vieille Allemagne, à la France et à l'Angleterre; le second traite d'un bout à l'autre de la mission de saint Boniface. Les matériaux mis en œuvre par Mistriss Hope sont ceux que nous connaissons tous si bien : les récits des Bollandistes, les vieilles légendes, les documents réunis dans les collections des Bénédictins, de Pertz et du cardinal Maï. Il va de soi que des critiques minutieux pourraient reprocher à Mistriss Hope de ne pas savoir toujours distinguer entre ce qui est authentique et ce qui est suspect; mais je crois qu'en général elle a fait preuve d'un sens historique extrêmement remarquable, et les deux volumes qu'elle vient de publier méritent les plus grands éloges. Toute la portion relative à la conversion des Francs est fort bien traitée; puis nous assistons à l'arrivée de Grégoire-le-Grand en Angleterre, à l'évangélisation du royaume de Kent, et nous voyons défiler devant nous la série entière des évêques et des abbés commençant avec saint Cuthbert et se terminant à Alcuin et à Bède-le-Vénérable. Saint Colomban et Wilfrid, évêque d'York, sont dans cette division de l'ouvrage les deux figures principales; cela devait être. Ce premier fut l'apôtre des Pictes, comme on sait, et fonda le célèbre monastère d'Y-Colm-Kill dans l'île d'Iona; le second appartient presqu'autant à l'histoire de France qu'à celle d'Angleterre, car il prit une

[1] *Old Court Life in France.* By Frances Elliot. London, Chapman and Hall, 1873, 2 vol. in-8° de 880 pages.

[2] *Conversion of the Teutonic Race. — Sequel to the Conversion of the Teutonic Race.* By Mrs. Hope. Edited by Rev. John B. Dalgairns. London, Washbourne, 1873, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

part importante aux négociations à la suite desquelles Dagobert II remonta sur le trône d'Austrasie. Les travaux apostoliques de saint Boniface étaient assez hors ligne pour justifier l'étendue que Mistriss Hope a donné à sa biographie ; ce travail est un excellent morceau d'histoire.

— Tout ce qu'écrit le R. P. Newman est digne d'attention [1], et même lorsque le sujet qu'il traite n'a pas une grande importance, le style est si admirable de clarté et de vigueur qu'on se sent sous le charme. Les esquisses historiques qu'il a réunies tout récemment en deux volumes ne font pas exception à cette règle ; on y trouvera des morceaux incomplets, par exemple l'essai sur les Normands en Angleterre et en Irlande ; on y verra aussi des articles qui ne sont plus à la hauteur de la critique mederne, mais n'importe : chacun voudra étudier les *Historical sketchces*, ne fût-ce que pour y saisir les différentes transformations qu'ont subies les opinions de l'auteur dans son passage de l'anglicanisme au catholicisme.

— Voici encore un livre excellent à étudier sur les guerres du premier Empire [2]. Nous avons, en Angleterre, toute une bibliothèque d'ouvrages de ce genre, et à mesure que les derniers débris des armées de Wellington disparaissent, mémoires et correspondances s'impriment, jetant un nouveau jour sur les grandes opérations militaires qui ont marqué le premier quart du dix-neuvième siècle. Sir John Burgoyne commença sa carrière de soldat en 1798, comme second lieutenant dans le corps du génie ; il se trouva au siége de la Valette en 1802, et devint aide de camp du général Fox qui était à la tête des troupes anglaises à Malte. C'est, surtout pendant la guerre d'Espagne qu'il montra son talent et son sang-froid ; d'après les détails que me donne la correspondance récemment publiée, je remarque que sir John Burgoyne se distinguait principalement par un coup d'œil remarquable, et par la rare précision avec laquelle il saisissait d'abord les points capitaux des opérations militaires. Ainsi, lorsqu'en 1805, au mois de juillet, le duc de Wellington l'envoya reconnaître la province d'Entre-Minho et Douro, il dut passer par Almeida ; et quoiqu'il eût à sa disposition très-peu de temps seulement pour étudier cette forteresse, il indiqua comme le meilleur point d'attaque précisément celui qui fut choisi plus tard, et qui détermina la prise de la ville. Je n'ai pas le temps d'examiner en détail les deux volumes en question ; je me bornerai à dire qu'ils offrent une lecture précieuse, non-seulement pour les hommes du métier, mais pour l'historien pur et simple. Sir John Burgoyne termina sa vie militaire par la campagne de la Crimée;

[1] *Historical essays*, byt the Rev. F. W. Newman D. D. London, Pickering, 1873, in-8° de 1.000 p.

[2] *Life and Correspondence of Sir John Burgoyne, Bart.* By his Son-in-Law, Lieut. Col. the Hon. George Wrottesley, R.-E. London, Bentley, 1873, 2 vol. in-8° de 1,020 pages.

Digitized by Google

il avait été chargé de constater les moyens de défense de la Turquie, et les observations qu'il a laissées sur le meilleur plan d'opérations contre la Russie sont fort curieuses, particulièrement en ce qu'elles rectifient souvent le fameux livre de M. Kinglake.

— Le recueil des *Calendars of State papers*[1] a atteint des proportions gigantesques, et présente aujourd'hui au lecteur curieux de ces sortes de choses une masse de renseignements presqu'aussi intéressants que les pièces elles-mêmes dont les doctes compilateurs nous donnent la liste. C'est qu'en effet Mistriss Green et M. Brewer, pour ne parler que de ces deux érudits, ne se contentent pas de dresser un catalogue de documents dépouillés par eux; ils décrivent les plus importants, ils en font l'analyse, et souvent même complètent ce résumé par des extraits caractéristiques. On voit de suite combien ce travail est utile, je dirai plus, indispensable, lorsqu'il s'agit d'une époque aussi tourmentée, aussi grave que le seizième siècle. La rivalité entre François Ier et Charles-Quint, le sac de Rome par les troupes du connétable de Bourbon, les négociations entre l'Angleterre et la France : tels sont les principaux traits du tableau que M. Brewer nous met sous les yeux. C'était l'époque de la puissance du cardinal Wolsey, aussi occupe-t-il une grande place dans ce volume des *Calendars*. Nous le suivons à Paris où il va arranger les conditions de la paix; nous voyons se développer toute l'histoire des intrigues qui amènent la disgrâce de Catherine d'Aragon et la faveur d'Anne Boleyn. S'il faut en croire certaines particularités que nous donne M. Brewer, Catherine n'aurait pas été fort remarquable par le sentiment des convenances, et elle s'attire de la part du cardinal des reproches aussi graves qu'ils étaient mérités.

— Le volume publié par Mistriss Green égale en intérêt celui dont je viens de parler; ici encore nous nous trouvons au milieu de personnages et d'incidents sur lesquels nous ne saurions avoir trop de détails : les dernières années du règne d'Élisabeth et le règne de Jacques Ier, c'est-à-dire les affaires d'Écosse, l'invincible Armada, la puissance du fameux Buckingham, les mariages espagnols, etc. Le nombre des pièces analysées ici n'est pas aussi considérable que celui de l'autre publication, mais l'importance est la même.

— Sous le titre de *Studies in the history of the Renaissance*[2], un jeune cri-

[1] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII, preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewehre in England.* Arranged and catalogued by T. S. Brewer. Vol. IV, Part. II, 1526-1528. London, Longmans and Co., un vol. gr. in-8°.

Calendar of State Papers Domestic Series, of the Reigns of Elizabeth and James I, Addenda, 1850-1625, *preserved in Her Majesty's Public Record Office.* Edited by Mary Anne Everett Green. London, Longmans and Co., un vol. in-8°.

[2] *Studies in the History of the Renaissance.* By *Walter* H. Pater, M. A., Fellow of Brazenose College, Oxford. London, Macmillan, 1873, in-8°.

Digitized by Google

tique vient de faire un volume de morceaux détachés qui mérite d'être lu. Il commence par protester contre le sens généralement donné au mot *Renaissance* lui-même. On a coutume, dit-il, de l'entendre comme signifiant seulement un retour à l'antiquité classique résultant de la découverte des chefs-d'œuvre de la littérature grecque. C'est là une définition fausse parce qu'elle n'est pas assez large. Le moyen-âge contient déjà les germes de la révolution intellectuelle qui se manifeste dans toute sa force au xve siècle ; ces germes apparaissent chez Abeilard, et ils modifient d'une façon notable la littérature des fabliaux. Suivant M. Pater, cet ensemble de qualités que la Renaissance proprement dite fit éclore n'est autre chose que le culte de la forme, le sensualisme franc, une réaction énergique contre l'ascétisme encouragé par l'Église. Les deux manifestations extrêmes — chronologiquement parlant — de ce retour aux traditions païennes sont d'un côté l'histoire d'Aucassin et Nicolette, de l'autre les œuvres de Joachim du Bellay. Outre ces deux écrivains, M. Pater a étudié quelques peintres italiens, car c'est en Italie qu'il faut chercher la patrie d'une révolution dont les conséquences ont été tout aussi graves que celles du protestantisme.

— La mythologie comparée est aujourd'hui la science à la mode [1] ; MM. Dasent, Max Müller, Benfey, Tylor et Bréal ont, par leurs travaux, jeté une espèce de charme sur ces questions, et le journalisme s'en est emparé. De là des comptes-rendus plus ou moins détaillés, plus ou moins exacts qui, après avoir paru dans les revues et les magasines, se groupent ensuite de manière à former des volumes souvent dignes d'estime, et quelquefois trop superficiels pour mériter les honneurs de la réimpression. Je classe hardiment dans la première catégorie le recueil tout récemment publié par M. Fiske, et je n'hésite pas à en recommander la lecture. Il se compose de sept chapitres tous rédigés avec beaucoup de soin, et témoignant d'une véritable connaissance des sujets traités. Un des plus intéressants est celui où M. Fiske recherche l'origine des contes et des traditions à demi-historiques que l'on retrouve presque dans toutes les littératures de l'Europe. A propos du récit de Guillaume Tell, si ingénieusement discuté par M. Rilliet dans son ouvrage sur les origines de la Confédération suisse, notre auteur croit que cette légende est d'origine aryenne, du moins quant à ses traits principaux, et il s'efforce d'en retrouver les traces sur les bords du Gange. On remarquera aussi l'article consacré à l'analyse du *Juventus mundi* de M. Gladstone. Il y a à peine une seule des conclusions de ce *scholar* sur des sujets de philologie et de mythologie que M. Fiske soit disposé à recevoir ; mais cet ouvrage fût-il d'un bout à l'autre une suite de paradoxes, on

[1] *Myths and Myth-Makers. Old Tales and Superstitions interpreted by comparative Mythology.* By J. Fiske, M. A., of Harvard University. London, Trübner, 1873, in-8° de viii-252 p.

Digitized by Google

n'en devrait pas moins rendre hommage au goût de l'illustre homme d'État qui, au milieu du tracas incessant des affaires, trouve encore le temps de poursuivre ses études favorites et de relire consciencieusement son Homère.

— Je croyais naguère que les manuscrits historiques étaient, de l'autre côté du détroit, respectés avec soin et qu'on gardait religieusement tout ce qui, de près ou de loin, appartenait aux Archives nationales. Voici une nouvelle assez fâcheuse qui prouve qu'en Angleterre même le vandalisme ne perd pas ses droits. A l'époque où la Compagnie des Indes cessa d'exister comme corps politique, et abdiqua entre les mains du Parlement, ce que les nouveaux délégués eurent de plus pressé fut de vendre *au poids* toutes les archives de la Compagnie. Ainsi disparurent des annales de la plus grande valeur, et qui intéressaient la France presqu'autant que l'Angleterre, car on sait, surtout d'après le livre si curieux du major Malleson, combien la politique des deux nations rivales trouva l'occasion de se mettre en évidence à propos des établissements de Chandernagor et de Pondichéry ; et sans nul doute la collection si sottement condamnée à être détruite contenait sur Dupleix, La Bourdonnais et leurs agents des particularités que l'on ne pourra jamais connaître maintenant. Je cite cet étonnant acte de barbarie, parce qu'on a imprimé une lettre assez intéressante datée du 28 novembre 1619 et adressée par le duc de Buckingham aux gouverneurs de la compagnie des Indes. Cette pièce faisait partie des archives en question, et elle a échappé au pilon du fabricant de papier, on ne sait trop comment.

— De pareils scandales ne se renouvelleront plus sans doute depuis l'organisation du comité pour l'examen, le dépouillement et la publication des manuscrits historiques ; mais on voit combien il était urgent d'y mettre un terme et combien la mise au jour de documents ayant la moindre importance comme pièces justificatives est urgente. Diverses sociétés d'antiquaires et de bibliophiles y travaillent, et la *Camden Society* [1] vient de faire paraître trois volumes très-intéressants comprenant un choix tiré des archives de la famille des Trevelyan. Ce recueil jette le plus grand jour sur l'histoire d'Angleterre depuis le seizième siècle jusqu'à l'année 1776, et dans les ouvrages de ce genre il y a toujours beaucoup à glaner pour l'élucidation des annales de notre pays. Ce sont quelquefois des allusions, des détails de mœurs ou même des portraits de personnages politiques ; souvent des correspondances entières, des récits de voyages, le tableau des intrigues de cour ou la description de batailles. Dans les volumes dont je parle, il faut lire principalement ce qui se rapporte au règne de Charles Ier ; il y a là une mine fort riche à exploiter.

[1] *Trevelyan Papers*. Edited by Tir Walter Calverley TREVELYAN, Bart., and Sir Charles Edward TREVELYAN, K. B. C. Printed for the Camden Society. 3 vol. in-4° Ne se vend pas.

Digitized by Google

— M. Spedding s'est immortalisé par son édition des œuvres complètes du chancelier Bacon, et surtout par l'admirable biographie qu'il a faite de ce personnage célèbre. Le sixième volume [1], qui vient de paraître, commence au mois de juillet 1616, et se termine avec l'année 1618 ; il comprend donc la narration de la partie la plus heureuse de la vie publique du chancelier ; on y voit poindre la question des mariages espagnols, on y remarque le procès de sir W. Raleigh, sa condamnation et son supplice. Chacun sait que Bacon fut d'abord décidément opposé à l'alliance matrimoniale que Jacques Ier désirait consommer avec la cour de Madrid ; il sentait combien ce projet était antipathique à la nation anglaise, et il ne pouvait comprendre pourquoi Jacques Ier y attachait tant de prix, lui qui, dès son avènement au trône, s'était posé décidément en champion du protestantisme, et qui par ses mesures iniques contre le catholicisme en Irlande avait fait tout son possible pour justifier ce titre. Cependant Bacon céda enfin à la volonté du roi et devint un des promoteurs les plus ardents d'une mesure politique qu'il désapprouvait au fond du cœur. L'ambition explique suffisamment, je crois, cette conversion soudaine ; mais M. Spedding ne se trouve pas satisfait d'un motif aussi vulgaire, et il a déployé le talent le plus remarquable à justifier son héros en se plaçant au point de vue de la raison d'État. Quant à sir W. Raleigh, il est bien clair aujourd'hui, d'après les documents à notre portée, qu'il était coupable de piraterie, et par conséquent son supplice fut parfaitement mérité. Les actes du gouvernement de Jacques Ier ne sont pas tous justifiables, tant s'en faut ; mais M. Spedding les présente sous le meilleur jour possible.

— L'annonce d'un nouvel ouvrage de M. Rawlinson [2] ne saurait manquer d'exciter beaucoup de curiosités ; hâtons-nous de dire que les savants ne regretteront pas le temps qu'ils auront consacré à sa lecture. Cette histoire peut être considérée, soit comme la suite du précieux travail de l'auteur sur les cinq grandes monarchies du monde oriental, soit comme un supplément à toutes les histoires de l'Empire romain. Justin, Dion Cassius, Strabon et Hérodien s'accordent à reconnaître que même, au moment de la plus grande puissance de Rome, il y avait dans ce qu'on appelait le monde barbare une force qui tint souvent en échec les maîtres de l'univers, un contre-poids dont les historiens modernes ne se sont pas assez souvenus, un refuge, enfin, ouvert à ceux qui avaient encouru le déplaisir de l'empereur ou des consuls. Pendant un espace de près de trois siècles (av. J.-C. 64. – A. D. 225), ce fut dans le pays des Parthes que se

[1] *Lord Bacon's Letters, Life, and occasional Writ ings.* Collected and edited by J. Spedding, M. A. vol. VI. London, Longmans and Co., 1873, in-8°.

[2] *The sixth great oriental monarchy, or the geography, history and antiquities of Parthia,* by George Rawlinson. London, Longmans and Co., 1873, in-8° de 460 pages.

Digitized by Google

trouve cet élément de résistance; ensuite vint la Perse pendant la dynastie des Sassanides. Le but que s'est proposé M. Rawlinson aujourd'hui est donc de réunir tout ce qu'il y a de certain sur les Parthes, et à l'aide des détails que nous donnent la numismatique, les monuments figurés, aussi bien que les récits d'écrivains grecs et latins, il a composé un excellent ouvrage. Cartes, plans, gravures sur bois, rien n'y manque, et l'index qui termine le volume permet au lecteur de retrouver facilement tous les faits, tous les noms de quelque importance.

— J'ai déjà fait connaître à plusieurs reprises aux lecteurs de la *Revue* les travaux de la commission des manuscrits, une des plus importantes, sans doute, qui aient été organisées depuis longtemps. L'initiative de M. Gladstone a produit ici des résultats tout-à-fait exceptionnels, et le troisième rapport formant un volume petit in-folio de près de 540 pages imprimées sur deux colonnes en caractères compactes, offre des détails très-intéressants pour l'histoire politique et littéraire de notre patrie.

Depuis que la commission a été instituée, 280 séries ou recueils de documents ont passé sous les yeux d'archivistes-paléographes d'une expérience reconnue, et si les fonds disponibles avaient pu être augmentés, les résultats, nous dit ce rapporteur, auraient été plus satisfaisants encore. Notons toutefois que la somme allouée l'année dernière par la Trésorerie pour les dépenses nécessaires s'est élevée à 1,200 livres sterling (soit 30,000 francs), somme considérable si on la compare surtout à ce que d'autres gouvernements, soi-disant libéraux, offraient pour des travaux de cette nature.

Sur les 280 archives dont j'ai parlé plus haut, 100 représentent le contingent dépouillé et inventorié pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce sont des collections très-vastes, très-riches et où sont réunies des pièces de la plus grande valeur. Citons surtout celles du duc de Northumberland et du marquis de Salisbury, en Angleterre; de lord Ormond et de lord Granard, en Irlande; du duc de Montrose et du marquis de Bute, en Écosse. Parmi les papiers qui offrent un attrait spécial, à nous autres Français, il faut citer : 1° cinq gros volumes formant partie de la bibliothèque du marquis de Lansdowne, et qui se rapportent à la guerre de sept ans; 2° diverses lettres de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Anne de Bretagne, François Ier, Henri II, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII, Anne d'Autriche, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Marie-Antoinette, Napoléon Ier et les principaux membres de la famille impériale. Toutes ces correspondances appartiennent à un ecclésiastique de l'Église anglicane, le Rév. W. Sneyd, de Keble Kell, dans le comté de Stafford; 3° des gazettes manuscrites conservées parmi les trésors du duc de Northumberland, et qui ont dû être envoyées de Paris à un diplomate anglais; elles sont pleines de détails intéressants sur la campagne de 1693-94.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

COURRIER SLAVE

I. — Je signalais ici même [1], il y a dix-huit mois, les difficultés que présente l'étude raisonnée des publications slaves. Un récent séjour en Russie m'a permis de constater une fois de plus combien les relations scientifiques des Slaves entre eux sont encore incertaines; combien nous avons à faire pour obtenir des notions même approximatives sur les travaux qui s'accomplissent dans ce lointain pays. J'y ai trouvé une activité littéraire des plus fécondes; malheureusement, je crois que d'ici à bien longtemps nous ne pourrons pas nous tenir exactement au courant de cette activité. Je voudrais au moins en donner quelques échantillons ; mais je suis à peu près réduit aux ouvrages que j'ai reçus ou acquis pendant mon voyage, et je devrai laisser dans l'ombre bien des choses intéressantes. Nos lecteurs ne m'en voudront sans doute point de lacunes qu'ils ne sont généralement pas en état de soupçonner ; les Russes qui auront occasion de lire ce travail me les pardonneront sans doute ; car ils sont habitués à voir leurs productions ignorées à l'étranger, et généralement ils ne paraissent pas se soucier beaucoup de les y faire connaître.

La science historique possède en Russie un certain nombre de recueils périodiques : je citerai d'abord deux Revues mensuelles, le *Rusky Arkhiv (Archives russes)* qui paraît à Moscou, la *Ruskaja Starina (l'Antiquité russe)* qui paraît à Pétersbourg. Toutes deux publient des travaux originaux et des documents inédits. Elles renferment des matériaux intéressants pour l'histoire de la Russie et pour celle de ses relations avec l'Europe. Malheureusement je ne sache pas qu'il en arrive un seul exemplaire dans nos établissements publics. D'autre part, il existe deux sociétés d'histoire russe, l'une à Moscou, l'autre à Pétersbourg; elles éditent chaque année des mémoires dont la collection forme un ensemble d'un haut intérêt. La société historique de Pétersbourg a commencé récemment la publication des documents relatifs à Catherine II; mais il est à craindre que, pour des raisons d'État faciles à comprendre, cette publication n'ait

[1] Voyez la *Revue* du 1er octobre 1871.

Digitized by Google

pas un caractère absolu d'exactitude historique [1]. La société de Moscou a pour secrétaire un *slavisant* distingué, M. Bodiansky; elle fait dans ses travaux une part à l'histoire des Slaves non Russes; j'ai appris de M. Bodiansky que plusieurs exemplaires des mémoires étaient souscrits chaque année à Berlin, à Londres, à Washington; aucun ne va à Paris par voie de souscription, et malheureusement on néglige trop en Russie l'envoi des exemplaires pour comptes-rendus. Je ne cite donc que pour mémoire ces publications qu'il m'a été donné de feuilleter en route, mais que je n'ai pas sous la main en ce moment. La société de Moscou édite chaque année quatre beaux volumes in-8°. En dehors de ces recueils purement spéciaux, il en est d'autres qui font une large part aux travaux historiques, par exemple les Revues mensuelles dont le nombre est considérable en Russie et qui atteignent un tirage assez élevé. Telles sont, pour ne citer que les principales, le *Courrier d'Europe (Viestnik Evropy)* qui paraît à Pétersbourg (tirage 9,000 exemplaires), les *Annales patriotiques* et *La Science (Znanie)* éditées dans la même ville, le *Courrier russe* édité à Moscou, la *Revue orthodoxe* à Riev. Ajoutez à cela les recueils trimestriels publiés par les Universités russes et qui contiennent les travaux des professeurs ou des étudiants, et le *Journal mensuel du ministère de l'Instruction publique* que l'on peut comparer à notre *Journal des Savants*, et qui, comme lui, fait une large part aux sciences historiques. Comme on le voit par ce rapide résumé, ce ne sont pas les débouchés qui manquent aux savants jaloux de se voir imprimés.

En dehors de ces recueils périodiques, il existe dans trois villes de l'empire à Pétersbourg, à Kiev, à Vilna, des *commissions* dites *archéographiques* dont les travaux ne sont pas sans analogie avec nos documents inédits publiés sous les auspices du gouvernement. Celle de Pétersbourg a déjà édité une quarantaine de volumes, comprenant les textes des anciennes annales, les actes officiels, la traduction de documents étrangers relatifs à la Russie ; elle continue ses publications. Les commissions de Vilna et de Kiev ont surtout pour but de rechercher les documents relatifs à la domination russe dans les provinces occidentales et méridionales revendiquées par les Polonais. Leurs travaux intéressent donc également les annales de la Russie et celles de l'ancienne Pologne.

Du reste, on ne saurait mieux se faire une idée de l'activité historique déployée en Russie depuis quelques années qu'en consultant les ouvrages bibliographiques de M. Valdemar Mejov. Sous la forme modeste d'un catalogue de librairie, M. Mejov s'est appliqué à recueillir la bibliographie complète de la littérature russe depuis 1825 jusqu'à nos jours (*Sistematitchesky Catalog ruskim knigam*, etc.) [2]. Son catalogue, paru en 1869, est tenu au courant par des suppléments annuels. J'ai sous les yeux

[1] Le gouvernement russe vient d'envoyer à Paris un fonctionnaire chargé de rechercher dans nos archives les documents relatifs à la célèbre impératrice.

[2] Pétersbourg, librairie Bazunov.

Digitized by Google

ceux de 1870 et 1871 qui forment chacun un volume. Aux indications bibliographiques, concernant chaque ouvrage, l'auteur a joint la mention des articles critiques et des traductions, s'il y a lieu. Son travail est donc indispensable à tous ceux qui veulent s'aventurer dans l'étude de la Russie. Parmi les 12,000 numéros que comprend le premier volume, 730 appartiennent à l'histoire religieuse, 410 à l'histoire des pays non slaves, 54 aux peuples slaves en dehors de la Russie, 541 à la Russie proprement dite. On voit par là combien est encore restreinte l'étude des choses slaves en Russie, et encore faut-il défalquer des 64 publications ci-dessus indiquées celles qui ont rapport à la question polonaise. Pour être absolument complet, il faudrait noter encore les publications géographiques, celles qui touchent à l'histoire des institutions religieuses, à la statistique, à l'art de la guerre, à la marine, etc... Cet examen détaillé nous entraînerait beaucoup trop loin.

Dans le supplément pour l'année 1870 qui comprend, outre les publications de l'année 69-70, les ouvrages omis dans le volume précédent, l'histoire générale comprend 55 numéros, l'histoire des Slaves 5 publications, dont 2 relatives à la Pologne, l'histoire russe proprement dite 84 numéros ; enfin dans le volume consacré à l'année 1871, je trouve 40 publications se rapportant à l'histoire générale, et 85 relatives à l'histoire de la *Russie et des Slaves*, qui cette fois ne sont plus placées sous des rubriques différentes. Il est évident que les Slavophites ont dû réclamer. D'ailleurs, les travaux d'histoire slave sont fort rares cette année-là comme les précédentes. Je n'entre point dans le détail des histoires spéciales qui grossirait ce chiffre considérablement ; les Russes, comme on sait, sont un peuple éminemment religieux. L'histoire ecclésiastique occupe une grande place dans leur littérature ; dans l'année 1871 elle ne comprend pas moins de 112 numéros (histoire des sectes, légendes, guides aux lieux-saints, etc.) Essayer d'établir un classement parmi les œuvres cataloguées par M. Méjov, ce serait vouloir tracer le tableau de la science historique en Russie depuis 1825 jusqu'à nos jours, — travail énorme qu'un Russe lui-même hésiterait à entreprendre.

Je parlais tout-à-l'heure des recueils périodiques. M. Méjov a eu l'excellente idée de recueillir dans un volume spécial le titre de tous les travaux relatifs à l'histoire littéraire et publiés soit en volume, soit dans les recueils depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au 31 décembre 1870[1]. « J'ai voulu, dit-il, présenter à mes lecteurs un tableau complet du mouvement de la pensée littéraire en Russie. » La préface renferme d'intéressants détails sur la bibliographie russe en général ; l'ouvrage comprend 15,705 numéros et un index alphabétique de 98 pages. M. Méjov a rendu aux lettres russes un sérieux service et il convient de

[1] *Itorija Ruskoï*, etc., *Slovesnosti*, par Méjov. *Izdanie ruskoï Knijnoï torgovli*. Saint-Pétersbourg, 1872.

Digitized by Google

l'en féliciter hautement. Sur les 15,705 numéros, la littérature russe en occupe 10,412, les littératures slaves 490, la littérature française 289.

Si nous pouvons, grâce à M. Méjov, nous orienter aisément dans l'historiographie russe du siècle présent, nous pouvons aussi à l'aide de son livre constater tout d'abord certaines lacunes. La première est l'absence d'une bonne encyclopédie analogue à celle que possèdent les littératures tchèque et polonaise. Les savants russes reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont en général réduits à s'adresser pour leurs recherches au *Nauczny slovnik* de Prague ou à l'*Encyklopedyja Powszechna* de Varsovie. On annonce qu'un professeur russe, M. Beriosine, entreprend avec l'aide de collaborateurs compétents une publication de ce genre; puisse-t-elle réussir et se terminer! On ne saurait croire combien ces publications élémentaires peuvent être utiles. La littérature russe n'a pas même un bon Bouillet; le *Nastolny slovar* (dictionnaire de table, mot à mot) de M. Toll est fort incomplet et ne rend pas tous les services qu'on en pourrait attendre. D'autre part, il est étonnant que dans un pays où les documents inédits sont si nombreux on ne puisse trouver un traité de paléographie. Il y a bien des recueils de *fac simile*, mais sans commentaire historique et sans clef. « Comment faites-vous pour lire ces manuscrits, demandai-je à un membre de la commission archéolographique de Kiev ? — Nous les lisons d'instinct et comme nous pouvons, me répondit-il. » M. Sreznievsky, doyen de la Faculté des lettres de Pétersbourg, a réuni de nombreux matériaux qu'il ne tardera pas, je l'espère, à livrer au public. Les Russes admirent et envient notre École des chartes et regrettent que, dans le cadre si large d'ailleurs de leurs universités, on n'ait pas songé à introduire au moins une chaire pour la paléographie slave.

II. — J'arrive maintenant à un certain nombre de publications purement historiques et qui pourront donner au lecteur une idée générale des diverses branches d'étude sur lesquelles s'est portée depuis quelque temps l'activité des savants russes.

La première par son importance et son utilité est assurément l'*Histoire de Russie* de M. Bestoujev-Roumine[1]. Depuis que Karamzine a écrit son classique ouvrage, l'histoire de Russie a donné lieu à bien des travaux; M. Soloviev a entrepris une œuvre considérable qui aura, quand elle sera terminée, plus de vingt-cinq volumes: des abrégés estimables ont été rédigés par M. Oustrialov, Polevoï, etc. Mais il manquait encore un manuel vraiment critique renfermant sous une forme succincte les résultats des recherches les plus récentes et donnant le moyen de les contrôler; c'est ce manuel que M. Bestoujev-Roumine, professeur d'histoire à l'Université de Saint-Pétersbourg, a entrepris d'écrire et

[1] *Ruskaia Istoria*, t. I. Saint-Pétersbourg, librairie Kojantchikov.

Digitized by Google

dont il donne aujourd'hui le premier volume au public : « L'auteur de ce livre, dit-il dans sa modeste préface, suppose que cet essai ne sera pas sans profit pour ceux qui désirent étudier l'histoire par eux-mêmes et ne pas jurer *in verba magistri*. Il a toujours dans ses leçons — que ce livre résume aujourd'hui — fait une grande place à l'appréciation des sources et à l'examen critique des vues qui dominent dans la science. Pour lui la meilleure méthode, c'est l'enseignement critique et non dogmatique. » L'ouvrage entier aura trois volumes ; le premier, seul paru aujourd'hui, est surtout intéressant par l'introduction générale où l'auteur examine les sources de l'*Histoire de Russie* (annales, vies des saints, monuments). Cette introduction compte 200 pages in-8° et présente une bibliographie à peu près complète de l'histoire russe. Du reste, dans tout le cours de l'ouvrage, l'auteur indique et discute les sources avec une conscience digne d'éloges. Il examine ensuite les origines des peuples qui ont constitué la population actuelle de la Russie, Slaves, Turcs, Finnois, Lithuaniens. La Russie se constitue sous la double influence des Varègues et de Byzance. M. Bestoujev retrace les annales orageuses des principautés diverses, Kiev, Tchernigov, Smolensk, Polotsk, Souzdal, Riazan ; il étudie leurs institutions, raconte l'arrivée des Tartares et explique l'origine de Moscou et les causes qui ont amené la prédominance de l'élément moscovite. Il ne recherche point les mérites d'une forme littéraire ; il n'écrit point une histoire à lire, mais un manuel à consulter. On ne pourrait traduire ce manuel, car il faudrait en retrancher les notes, parfaitement inutiles à ceux qui ne savent pas le russe, indispensables à ceux qui lisent l'ouvrage dans l'original. En revanche, on ne pourra désormais aborder l'histoire de Russie sans avoir sous la main ce précis excellent ; nous attendons avec impatience les volumes suivants. L'œuvre de M. Bestoujev-Roumine est absolument nouvelle en son genre et ne saurait être suppléée par aucune autre ; c'est l'aveu de tous les critiques russes ; on a reproché parfois à l'auteur une certaine timidité dans ses appréciations ; mais pour les étrangers qui désirent échapper aux jugements tout faits, aux idées préconçues, cette timidité est précisément une qualité recommandable.

A côté de l'histoire politique se place naturellement l'histoire littéraire qui la complète et qui est à son tour éclairée par elle ; il est assez de mode dans notre Occident d'affirmer que les Russes, sauf quelques romans modernes, n'ont point de littérature. Si l'on veut dire qu'ils ont été moins bien partagés que les peuples romans ou germaniques, on a assurément raison ; mais les Russes n'ont pas tort non plus quand ils revendiquent une place honorable parmi les nations littéraires. On s'attache chez nous à ne faire dater la littérature russe que du temps de Pierre-le-Grand et on néglige toute une série d'éléments d'une haute importance ; on ignore la littérature religieuse et historique qui depuis

Digitized by Google

le XIe siècle n'a cessé de fleurir dans les monastères, et la poésie populaire qui sous des formes tour-à-tour lyriques et épiques constitue un cycle des plus intéressants à tous les points de vue. Il y a dans ces deux éléments des choses bien plus remarquables que dans la production du pseudo-classicisme introduit jadis en Russie avec les modes françaises. C'est ce qu'ont mis en lumière depuis une trentaine d'années les principaux historiens de la littérature russe. Leurs travaux viennent d'être agréablement résumés par M. Polevoï dans son *histoire de la Littérature russe en esquisses et en biographies* [1]. Le titre de l'ouvrage indique assez qu'il a été écrit à l'usage des gens du monde. C'est moins une histoire suivie qu'une série d'études sur les différents temps et les écrivains ; l'ouvrage est agréable à lire ; et ce qui le rend surtout précieux à nos yeux, ce sont les extraits qui y sont joints et qui en font une véritable chrestomathie historique. Le livre se divise en huit périodes ; en donner le titre, c'est présenter au lecteur un tableau des évolutions subies par la litttérature russe :

1re Période. — Depuis l'invention de l'alphabet slave jusqu'à l'invasion des Tartares (Littérature monastique, épopées nationales) ;

2e Période. — (Littérature monastique, légendes byzantines, contes populaires) ;

3e Période. — D'Ivan-le-Terrible à la moitié du XVIIe siècle. (Littérature religieuse et politique, poésie populaire, Kiev et Moscou) ;

4e Période. — (Drame religieux, littérature chevaleresque) ;

5e Période. — (Transformation, éléments occidentaux) ;

6e Période. — Règne de Catherine, Von Vizine, Derjavine, etc. ;

7e Période. — De Karamzine à Pouckine ;

8e Période. — Pouchkine et l'école moderne.

La lecture de l'ouvrage est des plus agréables et les gravures qui l'accompagnent lui prêtent un attrait de plus ; on fera bien de le parcourir avant d'aborder l'étude des auteurs isolés.

En dehors de ces travaux d'histoire générale, il paraît chaque année un nombre considérable de monographies relatives à des épisodes particuliers ou à des personnages plus ou moins illustres. On a célébré cette année dans toute la Russie le deuxième jubilé centenaire de la naissance de Pierre-le-Grand : cette solennité nationale a fait éclore un grand nombre de publications que nous n'avons pas malheureusement sous les yeux ; beaucoup ont un caractère plus académique que critique. Signalons dans ce genre un peu factice les leçons publiques de M. Saloviev sur Pierre-le-Grand (*Pubolitchnya Tchtenia*) ; l'auteur y fait ressortir avec beaucoup de talent les services que le célèbre réformateur a rendus à sa patrie ; inutile de dire que les côtés faibles ou inhumains du

[1] *Istorije ruskoï literatury*, Saint-Pétersbourg, 1872.

Digitized by Google

héros sont nécessairement laissés dans l'ombre. En Russie, comme dans d'autres pays, du reste, l'histoire est obligée de se plier à certaines exigences officielles, surtout dans des circonstances aussi solennelles. L'anniversaire de la naissance de Pierre-le-Grand est d'ailleurs le point d'un départ d'une publication qui rendra de sérieux services; une commission spéciale a été nommée à l'effet d'éditer la correspondance officielle de son règne; elle contiendra, nous n'en doutons pas, d'intéréssants matériaux.

Parmi les autres monographies, il en est qui sont publiées par des particuliers, d'autres qui paraissent sous le patronage des Universités comme dissertations ou thèses de doctorat. Je citerai en première ligne le beau travail de M. Zabieline sur la *Vie domestique des empereurs et des impératrices de Russie* aux XVIe et XVIIe siècles [1]. M. Zabieline est un autodidacte; passionné pour l'ancienne histoire de son pays, il s'est appliqué à recueillir tous les documents relatifs à cette cour moscovite qui prêtait jadis à l'antique capitale un éclat pour jamais disparu. Le titre de l'ouvrage dit assez quel intérêt il doit offrir à l'historien et à l'archéologue. Dans le premier volume consacré à la vie domestique des *Tsars*, il étudie tour à tour l'architecture, l'ameublement, l'étiquette, les plaisirs et les fêtes de cette cour plus orientale qu'européenne; dans le second volume consacré aux impératrices, il jette un jour curieux sur la vie officielle de la femme russe avant l'importation des mœurs européennes; des appendices critiques, des planches bien gravées complètent ce travail intéressant qui est déjà parvenu à sa deuxième édition.

Sous les auspices de la société de littérature russe de Moscou, M. Barsov a recueilli les *Complaintes funéraires des paysans de la Russie septentrionale*[2]. Ce sont de longs poëmes non dépourvus de valeur littéraire, et précieux surtout au point de vue ethnographique. Il faudrait de longues citations pour en donner une idée exacte. M. Barsov recherche dans les vieilles chroniques les plus anciennes traces de rites encore subsistants aujourd'hui dans certaines provinces de son pays. Il démontre, d'après la chronique de Nestor, que les lamentations existaient déjà à la cour des princes de Kiev; il en retrouve la trace dans les vies des saints, dans les documents ecclésiastiques. Ni les décrets des conciles, ni les défenses de Pierre-le-Grand ne purent déraciner un usage qui remonte évidemment aux temps du paganisme. Aussi le recueil en question peut-il fournir de précieux documents pour l'étude de la mythologie slave. Avant M. Barsov, un savant distingué, M. Kotliarevsky, avait dans son étude sur les *rites funéraires des Slaves* mis en lumière bien des côtés mal connus du paganisme slave.

Le travail de M. Kotliarevsky était une thèse de doctorat de l'Université

[1] *Domachny byt*, etc., Moscou, 1872, 2 vol. in-8°.
[2] *Pritchitanya*, Moscou, 1872.

Digitized by Google

de Moscou. En parcourant les comptes-rendus que publient chaque année les Universités, on peut se faire une idée des services très-réels que leurs examens et leurs publications rendent à la science historique. Les candidats russes ont sur nos compatriotes un grand avantage; leurs thèses sont imprimées aux frais des Universités qui sont d'ailleurs assez riches pour payer largement des voyages et missions scientifiques. Parmi les thèses historiques que signalent les derniers rapports je signalerai particulièrement, pour Pétersbourg, l'*Essai* de M. Lamansky sur *l'Étude du monde greco-slave, en Europe*, ouvrage curieux où l'auteur prend corps à corps la plupart de nos préjugés sur son pays, celui de M. Novinsky sur les *Slaves Polabes* et de M. Makouchev sur les *Slaves en Albanie au moyen-âge*, de M. Fortinsky sur *Thismar de Mersebourg*, et de M. Zigel sur le *Code* de l'empereur serbe Etienne Douchan. Comme on le voit, les études slaves sont en honneur à l'Université de Pétersbourg. A l'Université de Kazan, la plus orientale de l'Europe, je rencontre d'abord d'une dissertation de M. Korsakov sur *Mera et la principauté de Rostov*, étude spéciale sur un point isolé d'histoire russe et deux thèses qui se rapportent à notre histoire nationale. L'une dont l'auteur est M. Osokine a pour sujet l'*Histoire des Albigeois* et les origines de l'Inquisition, l'autre s'occupe *de la société féodale et des calvinistes en France au seizième siècle*. Il est assurément curieux de voir paraître si loin de nous des travaux qui révèlent une connaissance approfondie de nos annales. Il est vrai que les auteurs, outre les richesses que leur offrait la bibliothèque de l'Université de Kazan, ont mis à profit nos collections et nos archives. M. Osokine est aujourd'hui professeur à Kazan; M. Loutchitsky continue en ce moment même à Paris ses études sur les calvinistes, et découvre dans nos bibliothèques une foule de documents qui ont échappé à ses prédécesseurs. Il a été rendu compte de ses travaux dans les bulletins de la *Société pour l'histoire du protestantisme français*.

Il est à remarquer que les sujets de ces deux thèses sont des épisodes de notre histoire religieuse; l'esprit de secte est toujours florissant en Russie et prête un attrait spécial aux études religieuses. De là une foule de travaux sur les sectes soit à l'étranger, soit dans l'intérieur même de l'empire; l'une des plus étranges est celle des *Skoptsy* (ou Mutilés-Origemites). Cette secte a son point de départ, comme beaucoup d'autres en Russie, dans un texte mal interprêté de l'Évangile; elle est d'autant plus redoutable qu'elle exerce sa propagande, au besoin, par la violence et qu'elle enveloppe ses rites d'un sinistre mystère. L'étude de ses rites et de son origine a produit dans notre siècle toute une littérature. Elle vient de s'augmenter d'un nouvel ouvrage dû à la plume de M. Reoutsky: *Les hommes de Dieu et les Skoptsy* [1]. L'auteur a réuni dans ce travail de cu-

[1] *Lioudi Bojii Skoptsy*. Moscou, 1872, in 8°.

Digitized by Google

rieuses recherches sur les extravagances de l'idée religieuse en Russie. Il a joint à ces recherches le texte d'un grand nombre de poëmes étrangers dus à cette secte malfaisante que le gouvernement s'acharne à poursuivre sans pouvoir la détruire. Ce livre, que les Russes déclarent peu complet, n'est qu'une page dans l'histoire générale des hérésies qui minent l'Église orthodoxe. Il y a encore dans cette histoire bien des côtés inconnus qui, espérons-le, seront successivement mis en lumière. Ceux qu'il nous a été donné d'entrevoir soulèvent autant d'horreur que de dégoût. Sans entrer dans des détails qui demanderaient de longs préliminaires, je signale un autre ouvrage d'un savant russe, M. Golubensky, professeur à l'Académie théologique de Moscou. C'est un abrégé de l'histoire de l'Église orthodoxe chez les Bulgares, les Serbes et les Roumains[1]. C'est un manuel écrit spécialement à l'usage des maisons religieuses; l'auteur y expose naturellement les choses au point de vue orthodoxe; autant que j'en puis juger, M. Golubensky connaît bien la littérature de son sujet. Son travail est utile à consulter pour tous ceux qui s'occupent d'histoire et de controverse religieuse. L'auteur paraît avoir étudié tout ce qui a été écrit non-seulement par les orthodoxes, mais aussi par les protestants et les catholiques. Il a eu en outre à sa disposition un certain nombre de documents inédits. A côté de ce manuel, notons la traduction récemment publiée en Allemagne de l'*Histoire de l'Église russe par l'archevêque Philarète*[2]. L'évêque Philarète, mort depuis quelques années, était considéré comme l'un des plus savants prélats de la Russie. Toutefois, on loue plus son talent d'écrivain que la valeur critique de ses ouvrages. Son histoire ecclésiastique est divisée en cinq périodes : 1° Depuis les origines jusqu'à l'invasion des Mongols (1237) ; 2° Période de la domination mongole ; 3° Depuis la division de la métropole jusqu'à l'institution du patriarchat (1410-1587) ; 4° Le patriarchat (1588-1719); 5° L'administration synodale jusqu'à la mort de l'empereur Alexandre (1826).

Dans l'original, l'ouvrage de Mgr Philarète est plein de textes historiques, de citations empruntées aux chroniqueurs et aux hagiographes, et qui n'ont d'intérêt que pour les Russes. Le traducteur a ou laissé de côté ou abrégé la plupart de ces textes, qui auraient chargé l'ouvrage sans grand profit pour le lecteur étranger. En compensation, il a ajouté deux appendices qui seront certainement les bienvenus, une explication du rituel de l'Église orthodoxe et de sa signification symbolique, et la traduction du catéchisme rédigé par l'archevêque de Moscou. Ces documents seront évidemment d'un grand intérêt pour les théologiens. Le traducteur donne également dans sa préface des détails très-complets sur la façon dont on professe l'enseignement religieux dans les

[1] *Krastky Otcherk*, Moscou, 1872, in 8°.

[2] *Geschichte der Kirche Russlands, von Philaret ins Deutsch*, übersetz von Dr Blumenthal. Francfort, 1872, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

séminaires russes. En somme, publication utile ; on a pourtant le droit de se demander pourquoi le traducteur n'a pas choisi quelque manuel plus récent et plus à la mode. Il est à remarquer que cette traduction a paru à Francfort au moment où se dessinait en Allemagne le mouvement vieux-catholique, que les Russes suivent avec un visible intérêt.

Je m'arrête ici : je tiens à ne me rendre compte que des publications que j'ai pu examiner par moi-même ; ce que j'ai dit peut suffire à donner une idée d'un mouvement historique très-sérieux et qui mériterait d'être plus connu chez nous qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

LOUIS LEGER.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire. — Le drapeau de la France; polémique à ce sujet; le livre de M. de Bouillé. — L'enchaînement des faits. — La bannière parisienne en 1413. — Le drapeau blanc en 1551. — Le drapeau blanc de l'Assemblée nationale, le 14 juillet 1790. — Nécessité d'étudier les antiquités nationales; louables efforts de l'École normale à cet égard. — La pléiade historique de la *Restauration*. — M. Guizot, sur *Saint Louis et Calvin*. — Séance des thèses à l'École des Chartes. — Les *Comptes et mémoriaux* du roi René. — Le pétrole et M. Libri. L'affaire Harmand. — L'*Histoire du Languedoc* de Dom Devic et Dom Vaissete. Utilité des histoires et chroniques provinciales. — Société bibliographique. Brochures populaires sur la Révolution. Le *Polybiblion*. — Société française des *Tracts*. — Conseil de *Jésus ouvrier*. — Nécrologie : MM. de Rougé, Stanislas Julien, le général comte de Ségur, M. Amédée Thierry. — Publications récentes. — Souhaits pour la délivrance morale du territoire.

Depuis que les événements ont créé, aux yeux du public, une difficulté dont jusqu'alors on se souciait peu en histoire, la question du drapeau, quoique sommeillant de temps à autre, est pourtant demeurée vivante. La *Revue*, dès les premiers jours, en dit son avis, qu'elle s'efforça d'appuyer de preuves. En 1872, M. le comte Louis de Bouillé publia le résultat de ses recherches [1]. Ses conclusions différaient de celles de la *Revue*, dont il n'avait point connu les articles. Au commencement de cette année, la question s'étant réveillée, et divers incidents ayant tourné de nouveau vers elle l'attention et les regards du public, un journal estimable par le ton habituel de son langage et le talent de ses rédacteurs, s'appropria la thèse de M. de Bouillé, et présenta son ouvrage comme le dernier mot de la science. On répliqua aussitôt dans un autre journal, avec une vivacité dont on ne se repent point. Cependant une troisième feuille, quoique, ce semble, médiocrement intéressée dans la question, y intervint par la plume d'un inconnu, qui mit au jour une série d'articles dont les premiers étaient assez peu couvenables, et les

[1] *Les drapeaux français, de 507 à 1872. Recherches historiques*, par le comte Louis de Bouillé, accompagnées de 50 drapeaux. Paris, Dumaine, 1872, in-16 de 80 p. et 12 pl.

Digitized by Google

derniers passablement ridicules. Comme la question du drapeau est une question historique, la mention du livre de M. de Bouillé et des débats auxquels il a récemment donné lieu n'est pas déplacée dans cette *chronique*, surtout eu égard à cette circonstance que le chroniqueur a pris part à ces débats, qu'il était l'auteur du travail publié par la *Revue*, et que c'est pour lui une occasion de donner sur ce point à nos lecteurs quelques renseignements nouveaux.

La conclusion de M. de Bouillé, adoptée par le *Journal de Paris* et combattue par l'*Union*, puis soutenue par le *Pays*, à qui l'*Union*, eu égard au ton pris par ce journal, dédaigna de répondre directement, tout en fournissant, dans la mesure de ses moyens — qui étaient ceux mêmes qu'avaient pu apprécier les lecteurs de la *Revue*, — la solution des difficultés où l'on essayait d'embarrasser le public, cette conclusion qui flatte la paresse et la légèreté de beaucoup d'esprits, auxquels répugne toute idée d'ordre et d'unité, la conclusion de M. de Bouillé, que l'on ne saurait trop combattre, est celle-ci : la France n'a pas eu de drapeau national avant 1789. Sous l'ancienne monarchie, *le caractère national du drapeau n'existait pas encore*. Rien n'est plus faux.

Au surplus, les recherches de M. de Bouillé, telles qu'il les présente en son livre, pour la période antérieure à 1789, n'ont pu fournir des arguments à l'appui de cette étrange théorie qu'à des esprits aussi inexpérimentés que l'est visiblement le sien en fait de critique et de méthode. Ce que je dis ici, et ce que j'ai dit ailleurs, n'a nullement pour objet de décourager M. de Bouillé. Je suis loin de le regarder comme incapable de bien faire, et je ne dis pas que tout soit mauvais dans son ouvrage. Mais, comme beaucoup de personnes qui s'avisent tout-à-coup d'étudier les antiquités, sans préparation suffisante, il a cru qu'il suffisait d'amasser des faits au hasard sans en comprendre, sans même en rechercher la valeur propre, et le côté par où ils s'unissent ensemble et s'ordonnent pour former un tout. Parti à la découverte avec une lanterne mal allumée, et aussi, je le crains, un peu aveuglé par un éblouissement tricolore, il lui était difficile de ne pas s'égarer. Mais il peut retrouver sa route, et nous donner encore un livre utile, si, renonçant à soutenir une thèse évidemment fausse, il recherche et classe avec critique et méthode les formes variées des divers drapeaux militaires, usités en France depuis l'origine de la monarchie, à côté et au-dessous du drapeau national. Il y a place, près de l'histoire du *Drapeau de la France*, pour l'histoire des *Drapeaux français*. Mais, pour comprendre les variétés, l'idée d'unité est nécessaire. Si l'on refuse d'admettre l'idée d'un *drapeau général* et souverain à toutes les époques, on risque fort de ne rien comprendre à l'histoire des drapeaux particuliers et subordonnés.

Je ne relèverai pas ici une à une les erreurs qu'a fait commettre à M. de Bouillé son inexpérience, et aussi la confiance qu'il a trop souvent accordée à des ouvrages de troisième ou quatrième main. Il me suffit

Digitized by Google

de renvoyer en général au travail publié dans la *Revue*. Je me bornerai, outre ce que j'ai dit plus haut de sa conclusion, à lui reprocher de n'apporter aucune preuve, aucune citation explicite à l'appui des faits qu'il avance, de sorte que l'on ne peut même se servir de ceux qui paraissent neufs et intéressants, comme celui que je lis à la page 15 : « Les francs-archers, commencement de l'infanterie, si ce n'est permanente, du moins régulière en France, marchèrent sous le pennon *bleu* semé de fleurs de lis d'or, traversé d'une croix blanche ; » et cet autre, que je trouve à la page 16 : « Sous François Ier, en 1524, l'étendard royal porté devant le roi, ne flottant que sur son quartier, signe de ralliement général, était *bleu* semé de fleurs de lis d'or, traversé par une croix blanche [1]. » Ces deux faits, qui n'ont rien d'invraisemblable, seraient intéressants à recueillir. Mais où M. de Bouillé les a-t-il pris? Il ne nous le dit point. Je me permets de lui donner un conseil, qui certainement lui peut être utile : c'est d'abord de vérifier ses sources, et en second lieu de les indiquer, c'est-à-dire de noter l'auteur, le volume et la page au-dessous de chaque fait important rapporté dans son texte, au lieu de se borner à dresser à la fin une liste générale, qui ne prouve rien. Je me permets de l'engager, quand il citera, comme j'espère qu'il voudra le faire, à ne pas citer ainsi (p. 10) : « Voyez Raoul *de Diceto*, Anne Commène, Du Cange et le général Bardin, » car une citation de ce genre donne tout d'abord l'idée d'un singulier défaut de critique et de méthode.

Ce qu'il y a de mieux, à mon avis, dans le livre de M. de Bouillé, c'est ce qui concerne les drapeaux de l'armée sous la première République et sous le premier Empire. M. de Bouillé paraît avoir exploré avec soin le dépôt de la guerre, le Musée de marine au Louvre et le Musée d'artillerie, et cette exploration a été fructueuse. J'avais eu tort de dire que le pavillon de la Convention substitué à celui de la Constituante, avait dû, dès la République, être suivi d'une modification analogue dans les étendards de l'armée. M. de Bouillé m'a rectifié fort justement en ce point, sans le savoir d'ailleurs, puisque le travail publié ici-même lui est demeuré inconnu ; ce travail lui aurait, je crois, en revanche, épargné beaucoup de temps et quelques erreurs. M. de Bouillé, décrivant les modèles successifs de drapeaux tricolores en usage dans l'armée, montre fort bien que ce fut seulement sous le gouvernement de Juillet que ces drapeaux furent ramenés au type uniforme du pavillon maritime. Cela même aurait dû le mettre en garde contre la conclusion qu'il a adoptée, puisque cela lui montrait que l'uniformité de tous les étendards en usage chez un peuple n'est pas une condition nécessaire de l'existence d'un drapeau national, ou que la variété, en d'autres termes, n'exclut en

[1] Cf. pl. 2 et 3.

Digitized by Google

aucune façon l'unité. Quoi qu'il en soit, je félicite M. de Bouillé pour cette partie de son livre, et je l'invite à le refaire tout entier sur ce modèle, mais en citant. Qu'il nous donne un bon et complet ouvrage, non pas, puisqu'il y répugne, sur le *Drapeau de la France*, mais sur l'*Histoire des drapeaux militaires français* : je serai le premier à y applaudir.

On ne peut nier l'existence d'un drapeau national aux différentes époques de l'ancienne monarchie, sans être mis en demeure de rompre effectivement l'enchaînement suivant de faits et de textes, lequel a, je crois, une certaine solidité. Si la Maison de France, en 1814 et 1815, tint à reprendre la cocarde blanche et le drapeau blanc, c'est qu'elle considérait cette couleur comme l'ancienne couleur de la nation et de la monarchie. C'est ce que met en effet hors de doute le projet de décret présenté par M. de Menou à l'Assemblée Constituante, au mois d'octobre 1790, pour la substitution du pavillon timbré de tricolore au pavillon blanc, qui est qualifié en propres termes dans ce projet même d'*ancien pavillon de la France*. L'ordonnance de Louis XIV, du mois d'octobre 1661, qui réserve le blanc à ses seuls vaisseaux, permet aux vaisseaux marchands de porter l'*ancien pavillon de la nation française, bleu à croix blanche*. Ainsi le drapeau bleu à croix blanche a été, avant le drapeau blanc, le pavillon national. J'ai essayé de montrer comment le pavillon bleu et blanc avait servi de transition. Un drapeau bleu à croix blanche comprend deux choses, une croix blanche et un fond bleu. Or, des textes précis et concordants établissent en effet que cette croix, portée sur l'habit avant de figurer sur l'étendard, était au quinzième siècle considérée comme ayant été de tout temps une marque nationale. Reste le fond bleu, et des textes précis et concordants établissent que, dès l'origine de la monarchie capétienne, telle était en effet la couleur de la bannière royale ou *bannière de France*, signe de l'unité nationale. Cet étendard ne cédait le pas qu'à l'oriflamme de Saint-Denis, et par un pur sentiment de respect religieux. Cet enchaînement de faits et de textes aboutit, ce semble, sans qu'il soit besoin de l'y attacher avec effort, à cette proposition que l'on a posée et que l'on maintient : Depuis l'avénement des Capétiens, ou peu s'en faut, jusqu'à la Révolution, c'est le même drapeau, successivement bleu, bleu à croix blanche, bleu et blanc, tout-à-fait blanc, c'est-à-dire transformé logiquement, historiquement, naturellement, sans influence de révolte ou de révolution, qui n'a cessé de présider aux destinées de la patrie.

Avant l'avénement de la troisième race, sous Charlemagne et ses successeurs, la France avait déjà un étendard national, l'oriflamme *Montjoie*, appelée autrefois *Romaine*, et qui changea de nom sur la colline *Montjoie* près de Rome [1]. Cette oriflamme qui fut, ce semble, encore portée dans

[1] Voy. sur l'existence de cette colline, qui a servi de théâtre à diverses céré-

Digitized by Google

les armées françaises jusqu'au temps environ de Philippe Ier, a peut-être été l'origine de la bannière royale des Capétiens. Peut-être aussi cette bannière royale, autrefois ducale, se rattache-t-elle, par sa première origine, à la bannière de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, que les princes de la Maison de France, abbés depuis Robert-le-Fort, ont pu porter dans leurs expéditions militaires. En ce cas, quoi que j'en aie dit, M. Rey aurait eu raison, mais par d'autres raisons que celles qu'il exprime. Il n'est même pas impossible que ces deux origines soient vraies tout ensemble. Mais le développement de ces conjectures, qui ne touchent point à la question si vivement discutée, excéderait les bornes que cette *Chronique* s'impose. Je m'en abstiendrai donc, et je m'abstiendrai aussi d'exposer aux yeux de nos lecteurs les autres additions et rectifications que j'ai ajoutées à mon travail en le réimprimant sous une forme nouvelle. Je me bornerai à leur présenter trois textes nouveaux qui peut-être ne leur paraîtront pas indignes de tout intérêt. L'un a trait à la bannière parisienne, origine première du drapeau tricolore; les deux autres au drapeau blanc.

En 1413, une sédition s'émut à Paris contre le duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI et dauphin de France. Voici ce que nous dit le *Religieux de Saint-Denis* [1]: « On annonça au duc cette résolution téméraire, et on lui conseilla de prendre aussitôt les armes avec ses chevaliers, ses écuyers et ses serviteurs, et d'arborer sur la porte de son palais *la bannière des fleurs de lis*. On pensait qu'il pourrait ainsi calmer en partie la fureur de la multitude. Mais, pendant qu'on délibérait à ce sujet, on aperçut par les fenêtres du palais le peuple qui accourait avec ses capitaines, animé d'une rage forcenée et diabolique. Après avoir planté l'*étendard de la ville* devant la porte et fait investir le palais de tous côtés, ils demandèrent à grands cris à parler au duc. » Il n'est guère douteux que cet *étendard de la ville* ne fût *bleu et rouge* comme les chaperons de 1358 et la cocarde de 1789.

La bannière des fleurs de lis, dont il est question dans ce texte, était assurément bleue. Ce fut peu de temps après que la croix blanche passa de l'habit militaire sur l'étendard, et forma, avec le fond bleu de l'ancienne bannière, le pavillon national, qui fut en vigueur jusqu'au temps de François Ier, époque où il fit place au pavillon bleu et blanc. Mais il faut ajouter, que dès le règne de ce prince, le *blanc*, sans composer encore exclusivement la *livrée du royaume*, le pavillon national, en fut tout au moins la *livrée militaire*, la souveraine enseigne

monies dans les entrevues des papes et des empereurs, un texte qui m'avait échappé dans les *Œuvres de Suger* (édit. Lecoy de la Marche), p. 36, 37, *Vie de Louis-le-Gros* (Paris, Renouard, 1867, in-8°).

[1] Édition et traduction Bellaguet (*Collection des documents inédits*), t. V (Paris, 1844), in-4°, p. 17-18.

Digitized by Google

de guerre. Un passage de la description, imprimée le 9 décembre [1], de l'entrée solennelle, le 1er octobre 1551, du roi Henri II, à Rouen, me paraît mettre cette vérité en assez clair jour. Voici ce passage : « Icelles six bandes ainsy par ordre passées, furent tantost suyvyes d'une hardie trope de soldats de guerre à pied, estantz en nombre de cinquante, bien en point de toutes armures requises à leur personne, pollyes, dorées et artificiellement gravées, le morrion enrichy de pennache mailletée d'or, les bottines veloutez de blanc, fermées souz le genouil d'une teste de lyon guyppée de fil d'or, et au dessouz ombragées de canetils. Au meillieu d'icelle trope estoient bravement estendues *trois enseignes de taffetas blanc,* ayantz croissantz, chiffres et divises du Roy. A leur démarche, gestes et hardy équipage de leurs armes, se monstroient estre vrays soldatz preellutz et adonnez à la guerre, *representans de leurs personnes les bons et loyaux soldatz qui de la libérale volunté et magnanime vertu du Roy encouragez, l'ont servy en ses dernières expéditions.* » Ainsi cette troupe de soldats réprésente l'armée entière, et elle marche sous le drapeau blanc.

Ce drapeau, qui devint certainement sous Henri IV le pavillon national, était encore, malgré le triomphe de la cocarde parisienne, le drapeau officiel de la France en 1790. Non-seulement l'étendard suprême, à la fédération du 14 juillet de cette année, fut une oriflamme blanche, mais bien plus, le drapeau spécialement reconnu et adopté par l'Assemblée nationale, à cette grande fête, celui sous lequel elle abritait son autorité, était un drapeau blanc. C'est ce qui résulte du texte que voici, lequel est contemporain [2] : « Soixante-huit personnes de la cour formoient le cortége de Sa Majesté, vêtue d'un habit lilas et argent, avec une broderie très-riche. Son trône étoit élevé d'une marche ou de deux au dessus du Président de l'Assemblée nationale. Celui-ci étoit placé à la droite du Roi sur un fauteuil à bras, sous un dais *surmonté d'un* DRAPEAU BLANC. » — Mais laissons enfin le drapeau.

Dans la polémique qui a eu lieu à ce sujet, j'ai pu observer, une fois de plus, à quelle déplorable ignorance, je ne dis pas seulement le public, mais ceux-là mêmes qui prétendent à l'éclairer, sont en proie en ce qui concerne les antiquités nationales. Non-seulement les idées les plus fausses, les erreurs les plus évidentes ont un cours facile et prompt ; mais il est extrêmement difficile de faire entrer dans les esprits les notions plus simples, de percer le nuage épais qui obscurcit les regards pour faire

[1] Recueil Fontanieu, vol. 257, p. 39-40, Bibl. Nat.

[2] *Nouvelles politiques,* publiées à Leyde. Année 1790. Numéro LIX. *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* du vendredi 23 juillet 1790, p. 4, col. 1. *Extrait des nouvelles de Paris du 16 juillet.*

Digitized by Google

pénétrer un rayon de vérité. Cela vient d'une déplorable habitude de paresse et de nonchalance qu'il faut secouer à tout prix. Les antiquités nationales, c'est ce qu'un peuple devrait apprendre avant tout. Je vois avec plaisir que l'Université, jusqu'ici à cet égard si négligente, si dédaigneuse, commence enfin à le comprendre. J'ai eu de bon lieu des renseignements qui me permettent de croire et de dire que les élèves de l'École normale se préoccupent, à l'heure présente, de s'instruire, c'est-à-dire de se préparer à instruire les générations qui les auront pour maîtres, non-seulement des hauts faits, mais des institutions, des mœurs, de la langue, des créations littéraires et artistiques de nos ancêtres. Les maîtres de conférences, qui ont, à cet égard, doublement charge d'âmes, font de louables efforts, pour répondre, dans la mesure de leurs moyens, à ces préoccupations des élèves. Je ne voudrais pas m'engager trop avant, et je dois faire des réserves, jusqu'à ce que l'on puisse apprécier l'esprit qui animera maîtres et élèves, quand ils pénétreront un peu plus hardiment et franchement dans la prétendue obscurité de nos origines. Mais je me reprocherais, précisément parce que j'ai souvent signalé, accusé, à cette place même, l'indifférence de l'Université à l'endroit de nos études, de ne pas applaudir, en principe et sauf examen, à ses tentatives en ce genre. Je n'ai jamais aimé l'esprit d'exclusion, dont on se laisse trop aisément dominer, si l'on n'y prend garde, et qui est aussi funeste que l'esprit de corps est salutaire, quand il est bien entendu. Il y a place au soleil pour chacun et pour tous. Que l'émulation, toujours profitable, n'exclue donc point l'alliance entre les diverses écoles et la science libre! Ouvrons à l'occasion largement nos rangs, allons de temps en temps converser les uns chez les autres, en conservant à chacun des groupes ses droits propres et son caractère. Sachons respectivement nous défendre et mutuellement nous secourir. Prenons pour devise, au lieu de cette maxime étroite et funeste :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

celle-ci qui, bien comprise et bien appliquée, sera féconde en résultats heureux :

Tous auront de l'esprit, et nous et nos voisins.

Tâchons de reprendre ensemble et de continuer, avec moins de talent, sans doute, mais avec une méthode plus sévère, s'il est possible, en liant nos travaux, en unissant nos efforts, l'œuvre de nos devanciers, de ces hommes illustres qui, malgré des erreurs, des préjugés regrettables, ont commencé, au profit de l'ancienne France et de la gloire de nos ancêtres, cette réaction salutaire qui n'est pas, aux yeux de l'histoire, le moindre titre de cette belle période de la Restauration. Tâchons, sans espérer d'atteindre à leur renommée, puisque leur génie nous manque, d'égaler par le travail cette pléiade brillante, ce groupe d'éminents his-

Digitized by Google

toriens de nos origines que la mort, ou des chutes plus funestes que la mort, nous a ravis presque tous. Et ne négligeons pas, tout en les combattant s'il y a lieu, de saluer ceux qui, comme ce vigoureux vieillard, M. Guizot, survivent à leurs contemporains, sans se survivre à eux-mêmes, et qui, à l'heure du repos, travaillent encore, et toujours.

L'historien des premiers siècles de la civilisation française ne cesse en effet d'ajouter de nouveaux ouvrages à ceux qui ont fait sa gloire. Après le second volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, il vient de donner au public la première partie d'un livre qu'il intitule : *Les vies de quatre grands chrétiens français*[1], et qui a paru d'abord, en anglais, à Londres, l'an dernier. Ce premier volume est consacré à saint Louis et... à *Calvin* ! M. Guizot est protestant ; il ne faut rien de moins qu'une erreur née en lui, avec lui, que l'éducation a fortifiée et où l'esprit tenace de M. Guizot s'est malheureusement attaché, avec une sorte de frayeur désespérée, dans les tempêtes qu'a dû soulever en son âme une étude constante de l'histoire qui n'a pu manquer d'ébranler maintes fois sa philosophie religieuse, par elle-même si fragile ; il ne faut rien de moins que cette erreur de naissance pour qu'on excuse un rapprochement semblable, une pareille assimilation. Combien de fois M. Guizot s'est-il dû sentir attiré par le vertige de cette libre-pensée, gouffre funeste, abîme creusé sous les pas du protestantisme, combien de fois, effrayé de ce vertige, n'a-t-il pas dû lever les yeux vers la cime sereine où, dans la lumière du catholicisme, Dieu lui offrait, et, nous osons l'espérer encore, lui donnera, en ses derniers jours, la paix assurée dans une soumission à la fois raisonnable et surnaturelle ? La préface même de ce volume est un curieux témoignage de cet effroi d'une part, de cette aspiration de l'autre, qui malheureusement s'équilibrent, et laissent l'âme de M. Guizot comme suspendue entre le gouffre et le ciel.

M. Guizot reconnaît, il proclame la nécessité d'un grand combat entre la foi et la négation, qui de jour en jour, plus audacieusement, s'affirme. Il invite le Catholicisme et le Protestantisme à s'unir contre l'ennemi commun ; et pour sceller cette alliance, il voudrait que les deux croyances se reconnussent des droits égaux, et partissent, pour ainsi dire, côte à côte, à la conquête du monde. Suivant M. Guizot, c'est, si j'ai bien compris, un fait d'ordre surnaturel et d'institution divine que la variété des communions, ou plutôt des sectes, dans la grande unité chrétienne, cette variété correspondant à la « diversité des lieux, des temps et des événements qui font la destinée des divers peuples. » M. Guizot ne s'aperçoit pas qu'il raisonne ici en philosophe et en politique, comme si le Christianisme n'avait reçu en dépôt qu'une vérité relative,

[1] Paris, Hachette, 1873. in 8° de VIII-376 p.

Digitized by Google

comme sont les vérités des sciences humaines, qu'on peut entendre sans inconvénient de façons diverses, et non la vérité absolue apportée par la Vérité elle-même, faite homme. Deux vérités mêlées d'erreurs peuvent s'entendre et s'allier, malgré leurs dissidences, et c'est ainsi que les choses se passent en effet dans les affaires humaines. Mais la vérité pure ne peut reconaître philosophiquement à l'erreur d'autre droit que celui de se rétracter. Si le Sauveur avait fondé l'unité de son Église sur la variété des sectes et la diversité des croyances, sauf deux ou trois points, il aurait nécessairement donné à l'erreur droit de cité dans cette Église ; car enfin si le Catholicisme et le Protestantisme sont deux communions égales, comme il n'est pas possible qu'elles aient raison toutes deux, c'est donc que chacune d'elles renferme une part de vérité, une part d'erreur ; et comme, selon M. Guizot, leur existence simultanée est de droit divin, il s'ensuit que leurs erreurs sont de droit divin, ce qui non-seulement en théologie, mais en philosophie, est ce que l'on appelle une conclusion absurde. Elle devient pourtant nécessaire si l'on admet le système de M Guizot.

Par cela seul que M. Guizot n'exclut point le catholicisme de la grande unité chrétienne, et qu'il l'appelle à son secours contre la libre-pensée, il reconnaît implicitement que le protestantisme n'a pas réussi et ne réussira pas à se substituer à lui, c'est-à-dire que cette Réforme, qui devait régénérer l'Église, n'a fait que la déchirer. Aussi se déchire-t-elle tous les jours elle-même, et le protestantisme disloqué n'a plus de vie doctrinale. La prétendue réforme n'est plus et ne peut plus être qu'une religion politique, souple et commode instrument aux mains du pouvoir civil, comme elle l'est en Allemagne, ou, comme en France et ailleurs, un minimum de croyances et de pratiques traditionnelles et peu gênantes, une sorte de philosophie morale ornée de quelques cérémonies théophilanthropiques, où M. Guizot se rencontre avec M. Coquerel, où M. Martin-Paschoud prêche à son tour après M. Dhombres ou M. Vernes, où chacun pense ce qu'il veut, croit ce qu'il veut, dit ce qu'il veut, prie comme il veut, et où l'on ne s'accorde guère qu'en musique pour le chant des psaumes. En France on demeure uni, on se séparerait en Amérique. La libre-pensée ne hait pas le protestantisme, elle ne le persécute point. Qu'en a-t-elle à craindre? Son ennemi, c'est le catholicisme, parce que c'est là qu'est l'unité, la foi, la vie, parce que c'est là qu'est Jésus-Christ. M. Guizot avoue que la vérité n'est que là, par ce fait seul qu'il reconnaît qu'elle y peut être, par cela seul qu'il nous offre, qu'il nous demande, qu'il implore de nous, pour la secte à laquelle il appartient, une égalité doctrinale que nous lui refusons, que nous lui refuserons toujours.

Il en est de même en histoire. Sans m'arrêter à un examen détaillé de livre qui prendrait ici trop de place, je me borne à cette remarque. Au fond, il n'est pas malaisé de voir que c'est pour honorer Calvin qu'il le

Digitized by Google

rapproche de saint Louis. J'accepte saint Louis, nous dit-il, mais de grâce acceptez Calvin. Ce sont « de nobles et salutaires exemplaires du christianisme *sympathique*. » Calvin sympathique! Mais M. Guizot, contraint par l'histoire, finit par avouer lui-même le contraire [1]. Eh bien! non, nous n'accepterons pas Calvin. Qu'il ait eu de grandes qualités de dialecticien, d'écrivain, d'orateur, d'administrateur, de politique, soit. Qu'il ait été désintéressé en fait d'argent, c'est un mérite médiocre, et l'on ne se perd pas que par avarice. Que sa vie ait été austère, l'austérité n'exclut ni la soif du pouvoir, ni l'amour de la domination, ni l'obstination dans l'erreur, ni, comme dit M. Guizot, ce « sentiment de domination, dénué de sympathie et de générosité » qui sont, ce semble, les écueils où échouait l'âme de Calvin. Non, Calvin n'a pas été un grand chrétien, car, outre la plaie qu'il a faite au sein de l'Église, sa mère, et sa désertion loin du vrai drapeau de Jésus-Christ, Calvin a manqué précisément de la grande vertu des chrétiens, de celle qui, étendue jusqu'à l'héroïsme, a fait canoniser saint Louis et saint Vincent-de-Paul, je veux parler de cette sympathique effusion d'amour qu'on appelle la Charité. Qui veut juger ce que fut Calvin, qu'il aille à Genève, où son esprit vit encore. Mais non, qu'il s'arrête à Ferney, où jadis vécut Voltaire, et qu'il demande des nouvelles du christianisme de Calvin à ce grand prélat, que son ombre vient d'exiler au nom de la liberté des cultes. Non, ceux-là ne sont ni des apôtres, ni de grands chrétiens, qui ont déchiré la tunique sans couture, fait appel aux passions humaines, jeté à tous les vents les accents de leur colère, ceux-là dont les disciples ont pris le glaive et la torche, excité la guerre civile, pillé et brûlé les temples, et fait couler dans l'Europe entière, pour établir leur erreur, des torrents de sang. Ce n'est pas ainsi qu'agissaient les premiers chrétiens. M. Guizot peut-être, et Dieu le veuille! le reconnaîtra un jour. Que le nom de Calvin soit inscrit, si l'on veut, et sa statue dressée dans le Panthéon de Robespierre; l'Église universelle, qui est l'Église catholique seule, ne l'admettra point parmi ses héros. Elle lui a dit anathème, et cet anathème demeurera sur sa mémoire. On ne prescrit point contre ses arrêts que Dieu ratifie. Calvin, né catholique, n'a pas la même excuse que M. Guizot. Ah! que Bossuet est un grand esprit, et qu'il a bien vu et bien dit dans son *Histoire des Variations* et dans ses *Avertissements* au ministre Jurieu! M. Guizot les devrait relire. Cette horreur salutaire qu'il a des extravagances de la raison moderne est une si heureuse disposition! qu'il nous permette de le lui dire respectueusement, il est au fond plus près de nous qu'il ne l'est de ses coreligionnaires, qu'il ne l'est, Dieu merci! de Calvin lui-même. Nous l'attendons.

[1] Cf. p. VIII, et p. 338 et 376.

Digitized by Google

La science des origines nationales, où M. Guizot a marqué si fortement son passage, a toujours son centre à l'École des chartes. Aussi la *Revue* ne manque-t-elle pas, chaque année, d'accorder quelques lignes à la promotion nouvelle, où elle aime à saluer pour nos études de jeunes et vaillantes recrues. La séance des thèses a eu lieu, cette année, un peu plus tard que de coutume. J'indiquerai, comme ayant été plus particulièrement remarquées lors de la soutenance, la thèse de M. R. de Lasteyrie, qui avait pour examinateur M. Quicherat, et celle de M. Auguste Molinier, qui avait pour examinateur M. Boutaric. M. de Lasteyrie avait choisi pour sujet l'*Origine des vicomtes de Limoges*, et il avait exprimé sur cette question des idées neuves et ingénieuses, appuyées sur des faits consciencieusement recueillis et étudiés. Il a très-brillamment défendu ces idées contre les objections de M. Quicherat, qui n'est pas, comme on sait, un commode adversaire, et qui d'ailleurs l'avait complimenté sur l'ensemble de son travail. M. Auguste Molinier avait dressé un *Catalogue des actes de Simon et Amaury de Montfort*, où il avait fait preuve de remarquables aptitudes au classement et à la critique des textes, c'est-à-dire à ce qui est proprement la fraction d'un élève de l'École des chartes, et l'un des premiers devoirs de l'historien sérieux. Je citerai encore la thèse de M. Henri Hervieu sur les *États généraux et autres Assemblées représentatives de 1302 à 1350*, à laquelle M. Boutaric, chargé de l'examiner, a donné de grands éloges. Le résultat des examens de fin d'année ayant été, selon l'usage, combiné avec celui de la séance des thèses, MM. Molinier, de Lasteyrie et Hervieu sont sortis, dans l'ordre où je les indique, les trois premiers de la promotion qui, cette année, était fort nombreuse.

La Société de l'École des chartes vient d'accroître ses titres à la reconnaissance des érudits en publiant le premier volume de la collection des *Documents historiques*, qu'elle a entreprise. Ce volume se compose d'*Extraits des comptes et mémoriaux du roi René* pour servir à l'histoire des Arts au xve siècle [1]. L'éditeur est notre collaborateur, M. Lecoy de la Marche, qui a trouvé les matériaux de son livre aux Archives nationales, et qui les a réunis et classés avec ce soin méthodique dont il a déjà donné plusieurs fois des preuves. On pense bien que l'histoire politique, administrative et littéraire profiteront aussi de cette publication, que termine une table très-détaillée des matières, par ordre alphabétique. Toute publication de textes inédits relatifs à l'ancienne France mérite des remerciements. A plus forte raison quand, comme celle-ci, elle est faite avec une exactitude scrupuleuse. M. Lecoy, si je ne me trompe, mettra prochainement au jour une *Étude sur René d'Anjou*. Il est en ce moment occupé à réunir dans les archives napolitaines de nouveaux maté-

[1] Paris, Alphonse Picard, grand in-8 de xvi-368 p.

Digitized by Google

riaux qui seront précieux pour l'histoire des relations de la France avec l'Italie au xve siècle.

Il faut se hâter de publier les textes inédits déposés dans nos bibliothèques et dans nos archives, car, qui sait ce que l'avenir leur réserve, maintenant que la Révolution a trouvé dans le pétrole un agent tout-à-fait conforme à sa rage de destruction ? Les pétroleurs rencontrent quelquefois, il est vrai, de redoutables concurrents dans la personne même de certains gardiens des dépôts, comme fut Libri, ou hier encore Harmand, qui pillait consciencieusement depuis de longues années la bibliothèque et les archives de la ville de Troyes, confiées à ses soins. Harmand, bien entendu, n'a cessé, comme Libri, de protester de son innocence. Mais l'érudition critique s'est chargée de le convaincre. « Au moyen de fiches dont Harmand ignorait l'existence, dit le *Polybiblion* [1], et des catalogues des riches collections particulières qui s'étaient successivement ajoutées à la bibliothèque de Troyes, de savants experts, MM. Ludovic Lalanne et Anatole de Montaiglon, ont pu, au prix des plus persévérants labeurs, rétablir le catalogue singulièrement modifié par le bibliothécaire infidèle, et dresser ainsi une liste des ouvrages et des pièces soustraits par lui au dépôt dont il était le gardien. » C'est ainsi que l'érudition critique sert non-seulement à débrouiller les origines de notre histoire, mais encore à éclairer la conscience des tribunaux.

L'une des œuvres les plus utiles qu'elle puisse faire, c'est de nous donner de bonnes histoires, complètes et critiques, de nos anciennes provinces, comme l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par notre savant collaborateur, M. d'Arbois de Jubainville, ou de remettre au jour, avec additions et rectifications, les grands travaux des Bénédictins de Saint-Maur, comme est en train de le faire, pour la grande *Histoire du Languedoc* de dom Devic et de dom Vaissete, la librairie Édouard Privat, de Toulouse, avec le concours de MM. Dulaurier (de l'Institut), Émile Mâbille, Edward Barry, Ernest Rosbach, Boutaric, Charles Robert, A. de Barthélemy, de Chalande, Guessard (de l'Institut), Paul Meyer et Zotenberg. Cette édition, qui sera un véritable monument, comprendra quatorze volumes. La première partie du tome premier, le tome troisième, et la première partie du tome quatrième sont en vente [2]. Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs cette entreprise de la librairie Privat : c'est une œuvre de science et de patriotisme à laquelle nous sommes heureux d'applaudir.

Si le temps ne nous pressait un peu, nous nous étendrions sur l'utilité des histoires provinciales et aussi des *chroniques* provinciales, où tout est précieux, même et parfois surtout les légendes qu'el-

[1] Livraison de mars. *Chronique*, p 177.
[2] A Paris, librairie Alphonse Picard.

Digitized by Google

les contiennent. Nous essaierions de montrer l'importance qu'elles ont pour l'histoire et pour l'épopée tout ensemble, dont l'étude comparée jetterait des lueurs si vives sur ces deux grands siècles, si mal compris, ce semble, et si dédaignés jusqu'ici, le neuvième et le dixième siècles, féconds, s'il en fût, âge héroique de la France, d'où le moyen-âge est sorti. Mais le temps nous presse et nous passons.

Entreprendre ou rééditer de grands travaux d'érudition historique, c'est bien; mais il faut aussi songer à répandre, à vulgariser les résultats acquis par l'érudition, surtout quand ces résultats intéressent les saines doctrines religieuses ou sociales. Il faut, sur ce point comme sur tous les autres, opposer à la propagande du mal, si savamment organisée, la propagande du bien. C'est l'un des objets que s'est toujours proposé la Société bibliographique, et qu'elle s'efforce d'atteindre en ce moment pour la Révolution, cette période sanglante de notre histoire moderne, si funeste à tant d'égards, si voisine encore de nous, et pourtant si mal connue. Le conseil a décidé la publication d'une série de brochures populaires sur la Révolution, qui vient d'être inaugurée par un excellent travail sur la *Prise de la Bastille*, dû à la plume de notre collaborateur M. Léon de Poncins, à qui cette époque est si familière, et qui a réduit à leur valeur cet exploit et ses héros légendaires. Cette brochure sera suivie d'études courtes et précises sur *Marat*, les *Journées des 5 et 6 octobre*, *Fouquier-Tinville*, *le 10 août*, *Robespierre*, etc., etc.. La Société bibliographique s'est préoccupée en même temps d'améliorer la plus ancienne de ses œuvres, l'excellente *Revue bibliographique universelle*, dont la réputation est depuis longtemps faite, en France et à l'étranger, sous le nom de *Polybiblion*. Le *Polybiblion* a recouvré l'ampleur qu'il avait avant les événements funestes de ces dernières années, et désormais il sera plutôt augmenté que diminué. Nous le recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs.

A côté et avec l'aide de la Société Bibliographique, une société de création récente, la *Société française des Tracts*, qui compte dans son Conseil un grand nombre de députés, se propose de faire pénétrer profondément encore, et, comme on dit, jusqu'aux dernières *couches* de la société, la lumière de la vérité. « Le livre ne peut pénétrer partout, dit très-bien le Conseil en son programme, et le journal n'a qu'une existence éphémère; la brochure peut atteindre toutes les classes de lecteurs, mais, néanmoins, n'est pas elle-même suffisante; il nous faut quelque chose de plus bref, de plus saisissant, de plus universel; nous avons nommé le *Tract*. — Le *Tract*, production de l'esprit politique et pratique des *Anglais*, est un petit écrit d'une ou plusieurs pages volantes, qui saisit l'événement du jour, la question palpitante, ou jette la lumière sur les grands problèmes sociaux; c'est une révélation sou-

Digitized by Google

daine des vraies et saines notions sur toutes les doctrines controversées. Qui ne voit que le *Tract* est le besoin du moment ? — La brochure se vend : le *Tract* se donne. La brochure n'arrive pas toujours dans l'atelier ou la chaumière ; le *Tract* pénètre partout. Tout le monde n'a pas le temps de lire une brochure ; chacun peut jeter les yeux sur un *Tract*. La brochure ne se répand que difficilement à des milliers d'exemplaires ; c'est par centaines de mille qu'on peut répandre le *Tract*. — Parmi les séries de *Tracts* dès maintenant en réparatiou, il est naturel que nous signalions plus particulièrement ici celles qui ont pour titre : *Histoire de l'Église*, *Histoire des saints*, *Histoire de France*. N'est-ce pas, en ce point, sous une forme plus populaire, l'œuvre même qu'a entreprise la *Revue*, et, par conséquent, à laquelle ne peuvent manquer de s'intéresser nos lecteurs[1] ?

C'est aussi par le moyen de *Tracts*, mais, ce semble, plutôt, à l'heure présente de *Tracts* religieux et moraux, qu'a commencé d'agir vigoureusement sur l'esprit des ouvriers la Société pour la création de cercles catholiques sous les auspices d'un conseil spécial pour la question d'enseignement et de propagande, qui a pris le nom de Conseil de *Jésus ouvrier*. Aux simples feuilles volantes, on veut joindre une série de biographies religieuses imprimées sur carton au recto et au verso seulement, avec un portrait du personnage en tête. Ce sera le *Tract* illustré. Le Conseil, outre les *Tracts*, a entrepris des conférences populaires qu'il développe en ce moment avec un très-grand succès. C'est un sujet de joie et d'espoir de voir toutes ces œuvres grandir et prospérer; il semble que Dieu n'a point abandonné la France.

Notre devoir est d'appeler l'attentiou du public sur les travaux des historiens vivants ; c'est aussi de payer un juste tribut de regrets à ceux que la mort vient enlever à nos études, et d'honorer, autant qu'il est en nous, leur mémoire par une brève, mais équitable appréciation. MM. de Rougé et Stanislas Julien, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étaient des savants d'une réputation plus qu'européenne. M. Emmanuel, vicomte de Rougé, était, parmi nous, le plus éminent représentant de l'égyptologie, cette science créée par les belles découvertes de Champollion, qui a déjà jeté, qui promet de jeter encore de si vives lumières sur l'histoire sacrée et profane, sur les origines et le développement de ces institutions, de ces mœurs, de cette *politique* que leur antiquité même semblait devoir dérober pour toujours à nos regards et qui se révèlent maintenant aux yeux exercés de la science. M. de Rougé, ce savant de premier ordre, était un chrétien convaincu ; il a donné ce bon exemple de montrer que la plus haute érudition, chez

[1] On peut souscrire à mille *Tracts* variés moyennant 12 francs, *franco*. S'adresser au Siége de la Société, 75, rue du Bac.

Digitized by Google

les cœurs droits et chez les esprits bien faits, n'enlève rien a la simplicité de la foi, comme la simplicité de la foi n'enlève rien à l'élévation de la science. M. Stanislas Julien, doué d'une aptitude aux langues tout-à-fait particulière, savait la langue chinoise, et connaissait la littérature du Céleste Empire autant et mieux qu'un mandarin. La France occupait, grâce à lui, le premier rang dans cet ordre d'études. Il a rendu d'immenses services à cet égard et marqué d'une trace ineffaçable son passage dans la science. Sa mort est d'autant plus regrettable qu'elle a été suivie de près de celle d'un autre sinologue de grand mérite, M. Pauthier, et que ni l'un ni l'autre n'a guère laissé de disciples. Voilà peut-être encore, après tant d'autres, un sceptre scientifique près de nous échapper.

M. le général comte de Ségur, membre de l'Académie française, a vécu plus de quatre-vingt-douze ans. C'était un historien de la vieille roche et de l'ancienne école, de cette école qui avait ses défauts, mais qui avait bien aussi ses qualités, entre autres l'amour de l'art et le respect de la langue. L'*Histoire de la campagne de 1812*, qui eut un grand succès, et qu'on lit encore, fera vivre dans les lettres, sinon dans la science, le nom de M. de Ségur. On ne peut malheureusement promettre la même durée au nom de M. Capefigue, l'un des premiers élèves de l'École des chartes, lors de sa création, et dont les travaux, s'ils étaient seuls, ne seraient pas assurément de nature à honorer beaucoup cette institution, qui, Dieu merci ! a d'autres noms inscrits à son catalogue. Ce n'est pas que M. Capefigue ne fût pourvu d'une érudition très-abondante et très-variée, et qu'il n'ait donné, à ses débuts, des preuves sérieuses de talent et de science critique, notamment dans son *Histoire de Philippe-Auguste* (4 vol.) couronnée par l'Institut en 1831-33, et qui n'est pas encore tout-à-fait oubliée. Mais sa malheureuse fécondité, qui lui fit entasser, au gré des libraires, productions sur productions, de jour en jour plus faibles et de plus mauvais goût, a perdu sa réputation d'érudit et d'écrivain, et son œuvre est, en somme, considérée à juste titre comme un volumineux et insipide fatras.

M. Amédée Thierry vivra dans la science historique et dans les lettres, et ne sera pas effacé par la gloire de son frère Augustin Thierry. Il a su se faire, par le travail, une réputation distincte, qu'il conservera aux yeux de la postérité. Son *Histoire des Gaulois*, — quoique les principes ethnologiques en soient très-contestables, et, si je ne me trompe, à peu près convaincus d'erreur aujourd'hui, — mais surtout son *Histoire des Gaulois sous la domination romaine*, maintiendront sa renommée. Ses études plus récentes sur le christianisme et l'empire romain au quatrième et au cinquième siècles, où l'on note la marque de préjugés fâcheux, sont à reprendre et à discuter, et je n'en dis rien, parce que l'œuvre a déjà été commencée et s'achèvera ici-même. M. Amédée Thierry qui, à l'origine, écrivait fort mal, était arrivé, par

Digitized by Google

un labeur obstiné, à se rendre maître de sa langue ; il était, en dernier lieu, un très-pur et très-élégant écrivain. Ce consciencieux effort, couronné de succès, mérite d'être signalé en un temps de paresse et de frivolité.

Chargé, au dernier moment, de suppléer pour cette *Chronique* notre savant et généreux ami Léon Gautier, absorbé par les travaux qu'il mène de front pour l'avancement de la science et la diffusion des saines doctrines, nous n'avons pu recueillir beaucoup de nouvelles de nature à intéresser nos lecteurs. Mentionnons seulement quelques publications récentes, dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs : *Histoire des chevaliers romains*, par M. Emile Belot (tome II, Durand et Pedone Lauriel) ; — *Archives de la Bastille, documents inédits. Règne de Louis XIV* (1678 à 1679), par M. F. Ravaisson (tome V, in-8°, Durand et Pedone Lauriel) ; — *Histoire de la Constitution civile du clergé* (1799-1801) : *L'Église et l'Assemblée constituante*, par L. Ludovic Sciout (2 vol. in-8°, Didot) ; — *Histoire contemporaine*, par M. A. de Courson (tome XI, in-8°, Didot) ; — *Robert Bruce. Comment on reconquiert un royaume*, par M. Marmier (in-18 j., Hachette) ; — *Ravaillac et ses complices*, etc. ; *Problèmes historiques*, par M. Loiseleur (in-12, Didier).

Nous n'avons pas le droit de parler politique ; mais il nous sera sans doute permis, en terminant cette chronique, d'exprimer notre joie de la délivrance, prochaine enfin, du territoire, et aussi d'exprimer le vœu que nous songions maintenant à une autre délivrance, je veux dire à nous débarrasser des erreurs, des préjugés, des passions, des discordes qui depuis longtemps nous oppriment. Que la France, renonçant à ce qui la tue, revenant de jour en jour davantage à la foi, aux traditions, à toutes les traditions qui ont fait jadis son unité, sa grandeur, reprenne donc enfin sa marche glorieuse, et qu'elle la poursuive dans la paix, la justice et la liberté, sous l'œil de Dieu !

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Géographie de Strabon, *traduction nouvelle* par Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. Tome II. Paris, Hachette. 1873. gr. in-18 j. de 555 pages.

Parmi tous les ouvrages que l'Antiquité nous a transmis, il en est peu qui présentent autant d'intérêt que la *Géographie de Strabon :* presque toute l'histoire de la science, depuis Homère jusqu'au siècle d'Auguste, y est renfermée: sur l'origine des peuples et leurs migrations, sur la fondation des villes, des empires, des républiques, sur les personnages les plus célèbres, on y trouve une immense quantité de détails que l'on chercherait vainement ailleurs. — M. Tardieu a donc obéi à une excellente inspiration en entreprenant une nouvelle traduction de cet ouvrage précieux à tant de titres. Nous possédions déjà la consciencieuse traduction in-1° commencée en 1804 par La Varte du Theil et Coray, et terminée par Letronne en 1819 ; mais elle était devenue fort rare, par conséquent fort chère ; le format en était peu commode et surtout l'absence de tables la rendait presque inutile pour les recherches. De plus, depuis un demi-siècle, des travaux de restitution très-considérables ont sensiblement amélioré le texte de l'auteur grec. Les progrès de la philologie et de la paléographie ont permis aux Groskurd, aux Kramer, Piccolos, Meineke, etc., et surtout à l'éminent Ch. Muller (dans son *Index variæ lectionis)*, d'établir des corrections qui ont rendu nécessaire une nouvelle traduction. M. A. Tardieu s'est mis résolûment à l'œuvre et fit paraître son premier volume en 1867. Après une interruption que les événements et la difficulté d'un pareil travail justifient suffisamment, il nous donne aujourd'hui le 2e, comprenant les livres 7 à 12 inclusivement. Le 3e volume qui comprendra les cinq derniers livres de Strabon et une table méthodique très-détaillée ne doit pas tarder à paraître. Dans son format et au prix actuel, la Géographie de Strabon est donc une œuvre tout à la fois de science et de vulgarisation dont le monde lettré se montrera reconnaissant : les notes critiques qui l'accompagnent en rehaussent la valeur ; mais ces notes ne s'appliquent qu'au texte lui-même et aux diverses restitutions proposées. M. Tardieu annonce que sa traduction n'est, dans sa pensée, que la préparation nécessaire à un *Commentaire géographique et historique* de ce chef-d'œuvre classique, travail de longue haleine, qui ne sera rien moins que l'examen critique et la reconstitution géographique de l'Antiquité toute entière — faits et doctrines — et auquel trois siècles de recherches, de travaux, d'investigations locales, apporteront avec leur immense contingent une valeur scientifique incontestable. — Nous fai-

Digitized by Google

sons des vœux pour que M. Tardieu, si capable d'une telle œuvre, ait la force et le temps de la mener à bien. En tout cas et en attendant ce commentaire, complément de sa traduction, nous aurons au moins, grâce à lui, un Strabon formant un tout complet, fondé sur les meilleurs textes, entouré de toutes les garanties scientifiques et littéraires, et accessible à tous.

F. DE ROQUEFEUIL.

La Sortie d'Égypte d'après les récits combinés du Pentateuque et de Manéthon ; *son caractère et ses conséquences historiques*. Fragment d'un ouvrage intitulé : *Annales Mosaïques*. Par Gustave d'EICHTHAL. Paris, de Soye, 1850-1872, in-4° de 2-16 et 75 pages.

Ce *Fragment*, imprimé en 1850, n'a été publié que vingt-deux ans plus tard, en 1872. C'est, comme l'appelle son auteur, un « spécimen » d'une traduction nouvelle du Pentateuque remanié et disposé dans un ordre méthodique. L'Exode, le Lévitique et les Nombres renferment des éléments historiques, législatifs, rituels, qui sont souvent juxtaposés sans suite rigoureuse. M. d'Eichthal voudrait coordonner les diverses parties du Pentateuque de manière à faire ressortir l'enchaînement historique et l'harmonie des prescriptions législatives. C'est là sans doute une entreprise légitime, qui peut même être fort utile, pourvu qu'on ne touche aux pages sacrées que d'une main discrète et respectueuse. M. d'Eichthal donne une place à part à la Genèse ; elle forme le livre des « Traditions. » Il se propose de ranger sous trois autres chefs : « Histoire, Lois, Cultes, » les sujets traités dans les quatres derniers livres de Moïse. Il offre au public la Sortie d'Égypte comme échantillon de son œuvre de coordination.

Dans les *Prolégomènes* (p. 1-16), après avoir décrit l'Égypte, et raconté, selon le récit biblique, l'établissement des Hébreux dans ce pays, M. d'Eichthal recherche quelle était la situation de la contrée de Goschen (Gessen). C'est la partie la plus solide et la mieux réussie de son travail. Il place Gessen dans le Wâdi Toumilat, au nord de l'Égypte, à l'est de la branche Pélusiaque du Nil (*Préface*, p. 6 ; *Prol.*, p. 6-11). Il examine ensuite à quelle époque les Hébreux sont entrés en Égypte et combien de temps ils y ont séjourné. « L'établissement des Hébreux, dit-il, a précédé et semble avoir amené à sa suite l'invasion des Pasteurs » ou Hyksos (p. 19). Les Israélites ne quittèrent l'Égypte que plus de 433 ans après l'expulsion de ces envahisseurs. La durée totale du séjour à Gessen fut d'au moins 944 ans (p. 27). L'Exode ne permet pas, à beaucoup près, d'accepter un chiffre aussi considérable qui ne repose que sur des conjectures, fort ingénieuses si l'on veut, mais qui ont le tort de négliger des données importantes par lesquelles elles seraient complètement modifiées. Ce n'est pas sans raison que M. d'Eichthal craint dans sa préface (p. 6), écrite 18 ans après les Prolégomènes, que ce chiffre de 944 ans ne lui soit reproché comme excessif. Il cherche à s'abriter, en 1868, derrière l'autorité de Bunsen qui enfle encore le nombre de 944 ans et l'élève jusqu'à 1,434, mais l'un et l'autre ont le tort de faire trop bon marché de l'autorité du Pentateuque. M. d'Eichthal émet sur l'exactitude historique de Moïse des opinions aussi fausses que regrettables. Il donne de sa législation une haute idée, il dépeint d'une façon remarquable l'œuvre patriotique et religieuse de ce grand homme (p. 40) ; mais il attribue à l'auteur du Pentateuque des « fictions » (p. 35), des « infidélités historiques » (p. 40 ; voir aussi p. 36-42), et il réduit son inspiration à une méditation profonde, fécondée

Digitized by Google

par la connaissance de la vraie notion de Dieu; il en fait enfin le précurseur de la Révolution française, et c'est là, à ses yeux, son plus beau titre de gloire (*Préf.*, p. 8; *Prolég.*, p. 45). Ces derniers traits gâtent le tableau.

On ne saurait d'ailleurs méconnaître la science et la perspicacité qui se manifestent dans les *Prolégomènes;* cependant la traduction de la Sortie d'Égypte, faite avec la collaboration de M. Mimk, nous semble avoir beaucoup plus de mérite. Elle est accompagnée de notes historiques, géographiques, archéologiques, philologiques, critiques. Quelques-unes ne peuvent être acceptées (v. p. 55, n° 49; p. 58, n° 95; p. 70-71), mais en général elles sont aussi solides qu'instructives et savantes. Si l'auteur respectait davantage l'autorité sacrée de Moïse, on ne pourrait que souhaiter la publication complète de son travail.

C. Kraft.

Les Actes des Apôtres, *traduction nouvelle accompagnée de notes avec le texte latin en regard*, par M. l'abbé Crampon, chanoine honoraire d'Amiens et de Perpignan, approuvée par Monseigneur l'évêque d'Amiens. Paris, Haton, 1873, in-8° de 427 pages.

M. l'abbé Crampon poursuit ses savantes études sur le Nouveau Testament. Sa traduction de l'Évangile a eu ce rare bonheur de faire lire intégralement le livre divin par bien des chrétiens qui jusqu'alors n'en connaissaient que des fragments. Les *Actes des Apôtres* continuent l'Évangile; comme l'a dit le docteur Bisping, ils sont « la tige qui s'élève de la racine évangélique » et « qui porte, comme sa fleur, la riche couronne des Épitres. » J'ajouterai que si l'Évangile est parmi les livres du Nouveau Testament ce qu'est la Genèse parmi les livres de l'Ancien, les *Actes des Apôtres* qui nous racontent les premières conquêtes de l'apostolat chrétien, qui, à la suite des prédicateurs évangéliques, nous mènent de Jérusalem à Antioche, à Athènes, à Rome, sont en quelque sorte l'*Exode* de la loi nouvelle. En traduisant ce livre que goûtait le vigoureux cœur de sainte Chantal, et dont le P. Lacordaire a parlé avec tant de magnificence, M. l'abbé Crampon a rendu un précieux service de plus à tous les amis de la science sacrée, à tous ceux qui désirent voyager dans le monde des Écritures, mais qui sentent le besoin d'y être conduits par un guide expérimenté. Nourri de la tradition catholique, M. Crampon n'ignore aucun des résultats de la critique et de l'exégèse contemporaines; on s'en assurera en lisant les deux commentaires dont il a doté sa traduction. L'un de ces commentaires, purement philologique, consiste en brèves notes latines placées au bas de chaque page; l'autre commentaire, plus étendu et rédigé en français, fait suite au texte latin et à la traduction de chaque chapitre, et est tour à tour théologique, historique, géographique; une forte doctrine, une science sûre, se révèlent dans ces notes que j'appellerai volontiers un *consommé* de ce qui a été écrit de meilleur sur les *Actes des Apôtres*. L'introduction qui ouvre le volume traite avec ampleur et solidité toutes les questions générales qui concernent l'œuvre de saint Luc: contenu et caractère du livre, authenticité, sources, examen des systèmes rationalistes qui en ont combattu l'autorité historique, chronologie, etc. Une carte géographique des voyages de saint Paul aide le lecteur à suivre le grand Apôtre et les autres conquérants évangéliques dans leurs courses à travers le monde gréco-romain. Les rares mérites de la traduction et du commentaire de M. Crampon expliquent et justifient assez le chaleureux éloge qu'en a fait Mgr l'Évêque d'Amiens dans sa lettre approbative.

Augustin Largent,
Prêtre de l'Oratoire.

Digitized by Google

Histoire de Grégoire VII, *précédée d'un discours sur l'histoire de la Papauté jusqu'au onzième siècle*, par M. VILLEMAIN. Paris, Didier, 1873, 2 vol. in-8° de 410 pages.

Depuis l'époque d'opposition libérale où M. Villemain, se voyant exclu en même temps de la Sorbonne et du conseil d'État (1827), entreprit l'*Histoire de Grégoire* VII, annoncée alors et accueillie d'avance comme une machine de guerre contre la Restauration et le ministère Villèle, combien de fois n'a-t-il pas été question de ce livre, et que de remaniements ne dût-il pas subir avant de voir le jour en 1873? A mesure que le siècle s'avançait dans sa course, les événements apportaient, en effet, dans les dispositions politiques et religieuses des esprits, des modifications et des retours dont se ressentirent les discussions et les études sur cet inépuisable sujet des rapports de l'Église et de l'État. Le célèbre académicien subit cette influence aussi, et 30 ans après avoir recueilli le bénéfice de la sympathie de l'école libérale pour un travail encore inconnu, il ne craignit point, — nous le rappelons à son honneur, — d'affronter les sarcasmes et les colères de ses anciens amis, en publiant sa *Lettre* au Pape, et en prenant ouvertement la défense du Saint-Siége. On peut conclure de là que l'*Histoire de Grégoire VII*, qui paraît aujourd'hui, diffère sensiblement de celle dont la première édition fut, en 1828, l'objet d'une souscription publique : son éditeur nous apprend qu'en effet l'auteur ne cessa d'y travailler, et que des copies en furent faites à diverses époques, notamment en 1831 et en 1846. C'est donc avec une légitime curiosité que l'on attendait chaque jour une publication, si souvent annoncée, et dont l'auteur, dans ces lectures brillantes où il excellait, avait lui-même fait connaître à un petit cénacle d'esprits délicats et choisis les plus dramatiques épisodes.

Aujourd'hui, après mille péripéties, tous les voiles sont tombés, la révélation se fait : nous sommes en possession de l'ouvrage complet, et nous pouvons juger sur pièces. Le dirons-nous? Ce livre, à notre sens, aura vraisemblablement cette singulière fortune d'avoir fait plus de bruit avant qu'après sa publication, et ne paraîtra probablement pas de force à tenir tout ce qu'on attendait de ses vagues et bruyantes promesses. Non pas qu'il ne soit agréable à la lecture, d'un style élégant et facile, comme tout ce qui est sorti de la plume du Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et que, littérairement parlant, sauf quelques réminiscences du goût romantique de la Restauration, il ne puisse satisfaire les plus difficiles. Mais cela ne suffit point : dans une œuvre historique, il faut autre chose ; il faut une étude de plus en plus approfondie et minutieuse des documents originaux, une critique impartiale et sévère ; la forme cicéronienne ne dispense pas de la solidité des recherches et des convictions... C'est surtout quand il s'agit d'histoire religieuse, et d'un personnage comme saint Grégoire VII qu'il importe davantage encore de creuser le passé, de fuir le superficiel : de plus, le lecteur peut réclamer une orthodoxie doctrinale à l'abri de tout reproche, une intelligence élevée de l'ordre surnaturel et des institutions divines, qui sont le motif, le théâtre ou l'enjeu des événements racontés. Or, ce n'est point cela que nous trouvons dans l'*Histoire de Grégoire VII*... Et cependant M. Villemain est évidemment sympathique à son héros ; il admire son génie, l'ardeur de sa foi, la hardiesse de ses conceptions, sa fermeté dans les revers, son amour de la justice ; mais pour tout ce qui tient à l'Église et à ses droits, à la Papauté considérée, non comme pouvoir politique, mais comme puissance spirituelle, au catholicisme et à ses institutions, tranchons le mot, M. Villemain

Digitized by Google

n'en a bien saisi ni l'esprit ni la portée : le sens religieux lui manque ; et, de ce côté, la figure éblouissante de saint Grégoire VII lui échappe totalement. Il voit trop en homme de lettres et par conséquent voit mal l'importance des réformes par lesquelles le Pontife inspiré prétendait défendre et sauver la chrétienté tout entière, en poursuivant la simonie et l'incontinence du clergé. Il traite la querelle des investitures comme s'il ne se doutait même pas que cette formidable question fût en réalité toute l'histoire, non-seulement religieuse, mais politique et sociale du moyen-âge. La profondeur des études fait ici autant défaut que la solidité des aperçus.

M. Villemain est-il plus heureux dans l'histoire religieuse et intime de l'Église et de la Papauté à leur origine ? Le discours qui sert d'introduction nous oblige à répondre que non. Ce morceau, qui comprend 255 pages et commence à saint Pierre pour s'arrêter au prédécesseur de saint Grégoire VII, est tristement curieux sous ce rapport, et nous n'en pouvons parler ici sans faire les plus formelles réserves contre l'esprit dans lequel il est écrit. Il est trop question de la « fraude » et de « l'audace » du pouvoir sacerdotal, appuyé sur « l'ignorance et le besoin » du peuple ; l'établissement du christianisme y est enveloppé de trop de réticences, son progrès au milieu des persécutions, les premières hérésies, les origines du pouvoir temporel des Papes, etc., y sont trop exposés et jugés selon la méthode superficielle et satisfaite du naturalisme libéral ; et sans vouloir entrer ici dans une critique de détail, nous pouvons dire, pour l'avoir vérifié, que M. Villemain s'est fait une étrange illusion en se flattant « de connaître aussi bien cette question de la Papauté que tous ceux qui en parlent avec le plus d'assurance. » Beaucoup, en effet, parlent, et ont parlé ou écrit sur la Papauté avec une assurance assez mal justifiée, surtout à l'époque précisément (1860) où M. Villemain prononçait ces paroles dont la publication posthume de son *Grégoire VII* fait ressortir la naïveté ; lui-même, en ceci, n'a pas manqué d'une certaine assurance, et s'il se distingue par tant de côtés de ceux qui se sont donné le même tort, si jamais le dédain du philosophe ni l'outrage du secrétaire ne sont tombés de ses lèvres ou de sa plume sur le catholicisme et ses dogmes, il n'en est pas moins vrai qu'il ne possédait qu'une notion insuffisante et une intelligence malheureusement incomplète de l'Église catholique, de son principe divin et de son caractère surnaturel. Ce fut le vice et la conséquence de son éducation première et il ne serait pas juste d'en rendre complètement responsable l'élégant écrivain qui, tout pesé, n'aurait probablement jamais pu donner que ce qu'il a donné en effet. D'ailleurs, nous devons dire que le discours préliminaire qui nous suggère ces réflexions nous paraît, en raison même de son esprit, d'une rédaction antérieure au reste de l'ouvrage. L'auteur a depuis modifié certaines idées, et nous constatons ce progrès avec plaisir.

Quant à cette publication en elle-même, peut-être les chercheurs pointilleux désireraient-ils savoir au juste quelle rédaction est aujourd'hui livrée au public, et pouvoir la contrôler ?... Dans toute œuvre posthume, c'est là la question capitale. Quel manuscrit nous donne-t-on ? Est-ce celui de 1834, ou celui de 1846, ou quelque autre postérieur encore ? Aucune suppression, aucune modification, aucune variante n'a-t-elle été introduite, avec la meilleure bonne foi du monde, dans l'œuvre primitive de l'éminent académicien ? Quelle méthode a présidé à la lecture et au choix de ces différents et nombreux manuscrits, qu'il a fallu confronter, et, pour quel-

Digitized by Google

ques passages peut-être, fondre ensemble afin d'en tirer le texte définitif à imprimer?... Que M. Alain Targé, préfet de Bordeaux en janvier 1871, gendre de l'auteur et éditeur actuel de son *Grégoire VII*, veuille bien nous permettre ces points d'interrogation... Son travail, dit-il, a consisté uniquement « à rechercher partout la dernière pensée, la dernière rédaction de l'écrivain » et que ce travail a été fait « avec l'exactitude et le respect le plus scrupuleux. » Loin de nous d'en douter; mais il serait précieux pour beaucoup de lecteurs de pouvoir le toucher du doigt, et d'avoir sur ces différents manuscrits, sur les vicissitudes de rédaction et autres, sur lesquelles ils ont passé, et en dernier lieu sur leur mise en œuvre, des renseignements plus nets et moins concis que ceux d'un avertissement qui n'a pas trois pages.

F. DE ROQUEFEUIL.

Religione e storia e tre pontefici e tre calunnie, *studie* di Mgr Luigi TRIPEPI. Roma, 1872, in-12 de 283 p.

Mgr Tripepi a réuni dans ce volume trois mémoires : l'un sur Paul II, l'autre sur Pie II, lus à l'Académie de l'Immaculée-Conception à Rome, et un sur Innocent VII lu à l'Académie Tiberine. Dans le premier mémoire, Mgr Tripepi repousse l'accusation portée contre Paul II par Platina et rejetée par Sismondi, Gainguène, Roscoë, Grégorovius, Ampère, etc., de ne pas avoir aimé les sciences et d'avoir persécuté les savants. L'auteur montre très-bien qu'il ne faut pas ajouter foi aux paroles de Platina, ennemi déclaré de Paul II qui le destitua avec 60 autres employés à cause de leur inconduite et de leurs exactions. Platina, s'étant emporté contre le Pape et lui ayant écrit une lettre insolente, fut incarcéré, puis bientôt relâché : il fut alors compris dans la société de Pomponius Letus qui à la licence des opinions païennes joignait les opinions républicaines et conspirait contre le Platina. Arrêté de nouveau, puis rendu encore à la liberté, Platina poursuivit le Pontife de sa haine. Mgr Tripepi montre à l'encontre de l'assertion de Platina que Paul II aima les sciences et protégea les savants; il réunit un musée d'antiquités, une collection de médailles, fit venir des manuscrits, protégea l'imprimerie à ses débuts, pensionna les auteurs, les jeunes gens studieux, les médecins, les architectes, etc. Les preuves abondent : c'est une apologie de Paul II, mais c'est aussi un chapitre de l'histoire intellectuelle et artistique de Rome sous ce pontificat. Mgr Tripepi complète ce tableau en montrant que Pie II, loin d'être avare, comme on le dit, fut généreux envers les lettres et les savants : on le voit patronner une foule d'hommes distingués. Enfin Mgr Tripepi réfute une assertion de Raffaele Maffei de Volterre prétendant qu'Innocent VIII tomba dans l'erreur en concédant aux Norvégiens la permission de se servir du calice sans les espèces du vin. Jamais le Pape ne fit cette concession et Maffei a dû être trompé par une bulle falsifiée, écrite peut-être par ces faussaires qui furent condamnés à mort sous Innocent VII. On avait profité de ce fait pour combattre le dogme de l'Infaillibilité pontificale; en niant ce fait Mgr Tripepi réduit donc à néant cet argument historique : Otez quelques longueurs, modifiez parfois le style un peu trop oratoire (ce sont, il est vrai, des mémoires académiques), et on aura de bonnes études historiques, où les documents sont produits, où par conséquent la démonstration est solide.

H. DE L'E.

Digitized by Google

Encore le procès de Galilée *à propos de publications récentes par M. Gilbert*, professeur à l'Université de Louvain. Louvain, 1872, in 8° de 20 p. (Extrait de la *Revue catholique*.)

M. Gilbert a publié, en 1869, un excellent travail sur le procès de Galilée, et il s'étonne qu'après tant d'écrits sur la question et après la publication des pièces du procès il y ait encore à discuter. Oui, on discute, parce que, ne trouvant pas dans les pièces ce qu'on y cherchait, on doute qu'elles aient été intégralement et sincèrement publiées, et on s'ingénie à y découvrir entre les lignes, comme dit M. Gilbert, la trace de machinations diaboliques. Ainsi M. Wohlwill soutient que le procès-verbal de la séance du 25 février 1616, concernant l'admonition du cardinal Bellarmin, est apocryphe : il voit une intercalation faite en 1632 au procès-verbal de 1616 pour fournir un fondement plus solide à l'accusation, en sorte que sa conclusion est que Galilée a été condamné sur un document faux, pour avoir violé une défense imaginaire, par des juges sans conscience qui savaient très-bien ce qu'ils faisaient. M. Gilbert discute la thèse de M. Wohlwill et prouve que malgré l'érudition de l'auteur elle repose sur des hypothèses gratuites. M. Cantor a voulu la reprendre en s'appuyant sur le silence gardé sur ce procès-verbal dans les pièces publiées par M. Gherardi extraits des *Decreta* de la Congrégation du Saint-Office. M. Govi comme M. Gherardi m'accusent d'avoir dissimulé des pièces dans la publication que je fis du *Procès*. Je remercie M. Gilbert d'avoir pris ma défense et de me servir de caution. Comme le dit le savant professeur de Louvain, nos adversaires supposaient que Galilée avait été soumis à la question parce que l'Inquisition s'obstinait à ne pas publier intégralement les pièces; et ils supposent que les pièces publiées sont tronquées et incomplètes parce qu'ils n'y trouvent pas l'aveu et la preuve que la torture ait été appliquée à Galilée. Est-ce là de la critique?

H. DE L'E.

Saint Altin, premier évêque d'Orléans, par l'abbé Th. COCHARD, Orléans, 1872, in-12 de 179 pages.

A quelle époque la Gaule a-t-elle été évangélisée ? Faut-il reculer jusqu'à Constantin ou environ la date de l'introduction du christianisme sur notre sol? Telle est la question vivement controversée qui a, de nos jours, été remise en lumière par les beaux travaux de M. l'abbé Pailon et de plusieurs autres savants. C'est un des points de cet intéressant problème qu'a voulu reprendre en détail M. l'abbé Cochard, en faisant l'histoire critique des origines des églises d'Orléans, de Chartres, de Sens, à propos de l'apostolat de saint Altin. Au XVIIIe siècle, les *Bollandistes* même et le *Gallia Christiana* avaient traité ces nobles traditions comme de pures légendes : l'auteur, à l'aide de toutes les ressources de l'érudition moderne, a essayé de leur rendre leur caractère d'authenticité historique.

M. l'abbé Cochard établit, dans sa courte et vive dissertation, que saint Altin, évêque, a le premier prêché l'Évangile à Orléans, que sa mission remonte aux temps apostoliques, que les *Actes* de saint Sarticien, seul monument de cette histoire, sont dignes d'inspirer confiance. Puis, l'auteur termine ses recherches par la réfutation des objections dirigées contre la mission de saint Altin dans la Gaule, et par un aperçu historique sur les reliques du saint martyr et de ses compagnons. Cette étude fort complète, appuyée sur de nombreux documents originaux, mérite donc d'attirer l'attention de ceux qui veulent étudier sérieusement les origines chrétiennes de notre pays. G. B. DE P.

Digitized by Google

Saint Martin et son monastère de Ligugé, par le R. P. Dom François CHAMARD, bénédictin de Ligugé de la Congrégation de France. Poitiers, H. Oudin, 1873, in-18 j. de 415 pages et 2 pl. lith.

Le 25 novembre 1861, l'abbé de Solesmes, au diocèse du Mans, déclarait un religieux bénédictin abbé de Ligugé: Solesmes avait dès lors une fille, et la tradition monastique, longtemps interrompue, renouait les anneaux d'une chaîne que les guerres et les révolutions avaient brisée. Cette renaissance qui assurait en Poitou, dans un lieu sanctifié par saint Martin, un nouveau foyer de piété et de science; cette renaissance, dis-je, est due à Mgr Pie qui, dès le jour du sacre, inspiré sans doute par saint Hilaire, son illustre prédécesseur, songeait déjà à rendre la vie au premier monastère de la Gaule.

L'un des religieux de Ligugé, D. Chamard, s'occupe de composer une *Histoire ecclésiastique du Poitou*; comme avant-coureur de ce grand travail, il vient de publier l'histoire du monastère dans lequel il consacre son temps à coordonner les innombrables documents qu'il a, avec un zèle infatigable, recueillis dans toutes les archives. — Près du tiers de ce volume est donné à saint Martin, fondateur et premier abbé de Ligugé; ce n'était pas trop pour étudier la vie de ce grand personnage; l'influence qu'il exerça dans le monastère lui-même, puis en Poitou et en Saintonge; les disciples qu'il forma; les circonstances qui forcèrent le Saint à quitter sa solitude pour aller s'asseoir sur le siége archiépiscopal de Tours.

Dom Chamard a su réunir tous les témoignages qui, épars çà et là, mais groupés par lui avec tact, permettent de tracer les jalons d'une histoire dont les documents sont devenus trop rares. C'est ainsi que nous voyons passer à Ligugé saint Savin, saint Grégoire de Tours, saint Léger. Puis viennent les ravages des Normands; plus tard les dévastations des Anglais, les ruines des Protestants, et enfin les folies furieuses de la Révolution qui eurent aussi leur contre-coup dans cette paisible retraite de Ligugé. Au milieu de tous ces bouleversements, l'illustration de l'antique monastère s'éclipsait sans doute, mais ne disparaissait pas complétement. Saint Fulbert, Urbain II, Clément V, et bien d'autres illustres personnages n'oublièrent pas de venir prier sur ce coin de terre béni par saint Martin. Ligugé devint un simple prieuré, fut annexé au collége des Jésuites de Poitiers, enfin compris au nombre des domaines nationaux dépécés et vendus aux acquéreurs de bonne volonté. Eh bien! malgré toutes ces épreuves, Dieu aidant, grâce à saint Martin, grâce à Mgr Pie, l'abbaye a pu renaître de ses cendres, et cette fois, espérons-le, *multos ad annos*. — Et qui serait tenté de renouveler les méfaits des siècles passés? L'abbaye de Ligugé ne peut plus exciter la convoitise; il n'est pas un homme, quelles que soient ses convictions politiques ou religieuses, qui ne salue avec respect ce clocher à l'ombre duquel régnent une douce piété, une cordiale et simple hospitalité et un dévouement entier à la science.

A. DE. B.

Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. C. DARESTE. Tome VIII. Paris, Henri Plon 1873, in-8° cav. de 639 pages.

Le huitième et dernier volume de l'*Histoire de France* de M. Dareste comprend en 574 pages, l'histoire du Directoire, du Consulat et de l'Empire; en 87 pages, l'histoire de la Restauration; et en deux seulement, celles des gouvernements qui se sont ensuite succédé jusqu'à nos jours. On retrouve dans ce volume les qualités ordinaires de M. Dareste: dureté d'érudition, esprit droit et mo-

Digitized by Google

déré. Si M. Dareste juge la Constitution de l'an III une œuvre de conciliation et d'expérience (?), incontestablement supérieure à ses devancières, il peint très-bien la ruine financière où la Révolution avait achevé de conduire la France. Les fautes politiques rendaient ces désastres inévitables, et les fautes politiques se prolongaient. Sous prétexte d'empêcher le retour de l'ancien régime, les hommes du Directoire se montraient extrêmement exclusifs; mais en repoussant les royalistes comme les constitutionnels, sur quels hommes voulaient-ils s'appuyer? Aussi ce gouvernement tomba-t-il dans le plus grand discrédit. Le général Bonaparte commençait à faire parler de lui et, après le 18 brumaire, il inaugura une politique qui tint à la fois de l'ordre et du désordre, qui s'appuya en même temps sur la justice et sur l'arbitraire.

M. Dareste dit fort bien que le Code civil a été préparé par les travaux entrepris depuis cent cinquante ans et que l'œuvre de la commission avait consisté seulement à mettre les lois en ordre et à effacer les dernières traces de la féodalité. Il flétrit la condamnation du duc d'Enghein qui fut « une violation odieuse du droit des gens, » montre le but politique que se proposait l'empereur en créant l'Université, en étendant la police sur la prédication, en persécutant le Pape. S'il admire les talents militaires de Napoléon, il constate par quelle politique effrénée il conduisit la France aux catastrophes. L'étude des documents a permis à M. Dareste de discuter les principales données de la légende napoléonienne et de les réduire à leur juste valeur, car « la légende n'a qu'un temps; l'histoire ne prescrit pas ses droits. » Peut-être M. Dareste ne tient-il pas assez compte sous la Restauration de la violence injuste de l'opposition, mais en énumérant les fautes du pouvoir, il trouve qu'il « était regrettable de briser la monarchie traditionnelle, la royauté héréditaire ».

Quelques petites inexactitudes peuvent être signalées : pourquoi cette allusion à un mot qui ne fut pas dit lorsque « Manuel se fit *empoigner* par la gendarmerie ? » Pourquoi parler du « bref du Pape du 25 septembre qui ordonna au clergé d'obéir aux ordonnances » du 16 juin 1828 ? — A cette date, le cardinal de Latil écrivit aux évêques pour leur dire que le cardinal Bernetti conseillait de se confier en la piété du Roi, mais il n'y avait pas de bref du Pape, celui daté du 15 novembre 1828, adressé à l'évêque d'Amasie, tout en permettant l'obéissance sur certains points, montrait que sur certains autres il n'était pas permis de céder.

Nous pensons que, malgré certaines hésitations sur des sujets si brûlants, ce tome dernier de l'histoire de France ne dépare pas un ouvrage qui a été placé au premier rang parmi les travaux entrepris pour présenter un récit exact de notre passé.

H. DE L'E.

Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France. *Édition revue sur les manuscrits et publiée avec les variantes pour la société de l'histoire de France,* par M. Alphonse DE RUBLE. Tome cinquième. Paris, Ve Jules Renouard, 1872, gr. in-8° de XXI-414 p. Prix : 9 fr.

Ce tome cinquième est le dernier de l'édition des œuvres de Blaise de Monluc dont M. de Ruble, après une longue préparation, commença la publication en 1851. Félicitons le jeune et vaillant érudit d'avoir, malgré des difficultés de tout genre, mené à bien en moins de dix années une entreprise aussi considérable. Le présent volume renferme 151 lettres inédites, qui, jointes aux 124 lettres inédites contenues dans le volume précédent, forment un total

Digitized by Google

de 275 lettres que l'infatigable zèle de M. de Ruble a mis à la disposition du public. Les 124 lettres du tome IV s'étendaient du 29 janvier 1550 au 27 décembre 1561; les 129 premières lettres du tome V embrassent la période comprise entre le 23 janvier 1565 et le 18 novembre 1571. Les deux dernières lettres, qui ont été retrouvées depuis la publication du tome IV, forment un petit supplément à la correspondance des années 1560 (ou 1561) et 1562. La plupart de ces lettres, précédées de sommaires qui en indiquent l'adresse, la date et le contenu, sont d'un grand intérêt, tant pour la biographie de Monluc et de divers membres de sa famille, que pour l'histoire de nos contrées méridionales sous le règne de Charles IX. Ces documents, rassemblés de toutes parts, complètent et éclairent non-seulement les *Commentaires*, mais encore tous les autres récits contemporains. M. de Ruble n'a pas manqué de comparer, dans d'excellentes notes, les renseignements fournis par les lettres de Monluc avec les renseignements fournis par d'autres correspondances inédites, et de rapprocher toutes ces données de celles que l'on trouve dans les recueils imprimés, surtout dans les *Mémoires de Condé* et dans l'*Histoire générale de Languedoc*. A la suite de la correspondance, M. de Ruble a placé un catalogue des lettres ou ordonnances de Blaise de Monluc, qui avaient déjà vu le jour (p. 332-334); un catalogue des ordonnances, commissions et lettres-patentes qui n'ont pas été admises dans son ouvrage (p. 335-341); douze pièces justificatives, toutes inédites moins une (p. 342-354), pièces parmi lesquelles je citerai deux lettres de Charles IX à Monluc, d'octobre 1562 et d'août 1566; une lettre de Joachim de Monluc, frère du maréchal, à la reine-mère, de juillet 1563; une lettre de Jeanne d'Albret au connétable de Montmorency, de février 1563 ou 1564; une lettre de la même princesse à Blaise de Monluc, d'octobre 1567; le contrat de mariage de l'auteur des *Commentaires* avec Isabeau Paulle de Beauville, de mai 1564; une lettre de Henri de Navarre à Monluc, du 3 octobre 1567, qui n'a été recueillie ni par M. Berger de Xivrey, ni par M. Guadet; une lettre de Florimond de Raymond au duc d'Épernon par laquelle il lui fait hommage de son édition des *Commentaires*, 1592. Signalons encore une note de l'éditeur sur les enfants de Blaise de Monluc (p. 355-358); un tableau de concordance des anciens numéros des manuscrits de la Bibliothèque nationale cités dans le cours de l'ouvrage et des numéros actuels (p. 359-360); les errata et rectifications (p. 365-368), enfin une table analytique très-exacte et très-détaillée (p. 371-444). On voit que M. de Ruble a multiplié les précautions pour rendre l'usage de son édition aussi commode et aussi fructueux que possible. En le remerciant de l'immense service qu'il a rendu aux études historiques, rappelons-lui qu'il a pris l'engagement (*Introduction aux Commentaires*, p. 1, note 2) de traiter avec tous les développements désirables les questions relatives à la biographie de Monluc. Tous ceux qui ont lu son édition rediront avec moi : « Nul ne peut faire ce livre aussi bien que lui. »

T. DE L.

L'Amiral Coligny, *Étude historique* par Jules TESSIER, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Poitiers. Paris, Sandoz, 1872. in-8° de 350 p.

On a prétendu que cette Thèse, — car c'en est une, soutenue récemment à la Sorbonne, — était la contre-partie de celle qui avait été présentée en

Digitized by Google

1847 sur le cardinal de Lorraine par un autre universitaire, M. Guillemin, alors professeur d'histoire à Reims. L'assertion n'est pas tout-à-fait exacte, car le livre de M. Tessier ressemble beaucoup plus à une apologie ou à un éloge qu'à une véritable histoire. L'auteur, du reste, n'a pas prétendu écrire une vie de Coligny, encore moins a-t-il voulu examiner les événements contemporains auxquels l'amiral a été mêlé ; ce qu'il a fait est simplement une étude de caractère. Il a voulu tracer le tableau « des luttes mystérieuses de l'âme d'un honnête homme, qui s'efforça de concilier tous ses devoirs, de rester en même temps fidèle à son roi, à son pays et à son Dieu. » Mais, singulière conséquence d'un tel programme ! l'auteur ne commence son récit, ou plutôt son panégyrique, qu'au moment où Coligny cesse d'être fidèle à son roi, à son pays et à son Dieu, en embrassant ouvertement le protestantisme et en devenant le chef des guerres religieuses. Que dans ce rôle nouveau l'amiral ait gardé autant que possible l'honnêteté de sa vie, c'est une question controversable, résolue par M. Tessier avec enthousiasme, avec talent, avec vérité quelquefois, avec exagération fort souvent. On comprend qu'il faudrait une analyse toute spéciale pour relever minutieusement ce qui semble dépasser les limites de l'histoire telle que les nombreux travaux sur le XVIe siècle l'ont faite pour les esprits impartiaux. Il serait fort intéressant de l'essayer quelque jour; et le livre de M. Tessier vaut la peine de servir de base à une semblable étude.

Ajoutons que l'auteur a su donner un intérêt nouveau à son ouvrage, en recherchant avec soin presque tout ce qui reste des lettres de Coligny. Il en a donné quelques-unes en Pièces justificatives, et réclame vivement dans une note spéciale la publication de toute la correspondance de l'amiral.— On regrette que l'auteur ne se soit point chargé d'une tâche que son admiration même pour son « héros » le rendait bien digne d'accomplir. Mais il ne faut pas moins lui tenir compte des nombreuses indications qu'il nous donne et des documents nouveaux qu'il signale presque toujours avec une louable exactitude.

G. B. DE P.

Lettres inédites de Guillaume du Vair, publiées avec avant-propos, notes et appendice, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, Paris, Aug. Aubry, 1873, gr. in-8° de 78 p.

Beaucoup de nos contemporains se sont occupés de Guillaume du Vair. M. Sapey lui a consacré un volume en 1847, et donna en 1858 une édition entièrement refondue de son livre; M. Cougny a spécialement étudié ses œuvres en 1857 et s'est adressé aux documents inédits, M. Paul Andral, dans une mesure plus restreinte, en a fait le sujet d'un *éloge*, prononcé en 1854. Mais il reste encore à glaner, et plus d'un document précieux a échappé aux recherches de MM. Sapey et Cougny. C'est ce que nous prouve l'opuscule de M. Tamizey de Larroque, qui apporte un contingent important de lettres inédites; et encore l'habile érudit ne nous donne ici qu'une partie de sa moisson, car il a retrouvé une centaine de lettres de du Vair. Depuis plusieurs années, le travail que nous annonçons était préparé pour l'imprimerie; n'ayant pu le mettre sous presse, par suite d'un fâcheux concours de circonstances, l'auteur a pu profiter de ce délai pour l'enrichir de ces annotations si substantielles qui ajoutent tant de prix à l'édition d'un texte. — Les *Lettres inédites de Guillaume du Vair* sont partagées en deux parties : lettres au président de Thou; lettres à Henri IV, à Villeroy, etc. Elles sont en totalité au

Digitized by Google

nombre de 26, savoir : 10 à de Thou, 12 à Henri IV, toutes écrites de Provence de 1601 à 1603, 1 au connétable de Montmorency, 3 à Villeroy.

M. Tamizey a donné en outre l'analyse et des citations d'autres lettres qu'il n'a pu comprendre dans sa publication et dont il indique avec soin la provenance. Dans un appendice, il signale la correspondance avec Malherbe comme formant une lacune complète, qu'on pourra peut-être un jour combler ; il fait part de la déception que lui a fait éprouver la correspondance avec Peiresc, dont il donne quelques échantillons. Signalons encore le *Mémoire sur la vie de M. le garde des sceaux du Vair*, dû à Claude Le Pelletier, et reproduit ici pour la première fois.

G DE B.

Etudes sur le XVIe siècle. *Le capitaine Fr. de la Noue dit Bras-de-fer*, par E. COUGNY, membre titulaire de la société des sciences morales de Seine-et-Oise. Paris, A. Durand et Pedone Lauriel, 1872, in-8° de 55 p.

M. E. Cougny, après s'être occupé de Guillaume du Vair, de Guy du Faur, de Pibrac, etc., a tourné son regard vers ce François de la Noue dont Henri IV fit en deux mots une si éloquente oraison funèbre : « Nous perdons un grand homme de guerre, et encore un plus grand homme de bien. » L'étude de M. Cougny est moins biographique et historique que politique et morale. L'auteur, après avoir rappelé en une demi-page les principaux événements de la vie du *Bras-de-fer*, analyse avec beaucoup de soin les *discours politiques et militaires*, dont la première édition parut en 1587 (in-4°), et qui n'ont été que très-incomplètement réimprimés dans les diverses collections de mémoires relatifs à l'histoire de France M. Cougny insiste sur tout ce que les *Discours* de la Noue offrent de remarquable : il en reproduit plusieurs passages, qu'il encadre dans un commentaire fort admiratif. Les citations et les observations du judicieux critique, mêlées de fréquentes allusions à l'époque actuelle, méritent l'attention des esprits sérieux. On ne pouvait ni mieux résumer, ni mieux expliquer les sages et patriotiques discours (aujourd'hui si peu relus) d'un des hommes qui font le plus d'honneur au XVIe siècle.

T. DE L.

Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle, précédée d'une notice sur Philippe Vincent, par M. L. de RICHEMOND, archiviste de la Charente-Inférieure. Paris, Sandoz, 1872, in-12 de 128 pages.

Philippe Vincent que M. de Richemond appelle un « éminent orateur et un grand citoyen », a composé vers 1637 un livre imprimé en 1693 à Rotterdam, *Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de la Rochelle.* M. L. de Richemond a pris ce premier travail, et à l'aide d'autres ouvrages, il a publié le petit livre dont nous parlons. C'est vers 1539 que l'on constate la présence des Réformés à La Rochelle. En 1552, le présidial condamne à mort trois zélés propagateurs des idées de Calvin, dont on a le jugement. Le juge, Claude d'Angliers, seigneur de la Saulsaye, se convertit après avoir signé leur condamnation. M. de Richemond a réuni avec un soin scrupuleux et beaucoup d'exactitude tout ce qui se rapporte aux débuts de la Réforme en Aunis. Je ne dirai pas qu'il n'a pas pour elle une grande tendresse de cœur et qu'il n'atténue pas un peu les torts des protestants, par exemple, le ravagement des églises en 1562 à l'issue de la cène célébrée publiquement ; mais il est historien et historien

Digitized by Google

fidèle ; c'est dire qu'il respecte toujours la vérité. Son travail, fruit de consciencieuses recherches, éclaircit parfaitement ce point obscur de l'histoire locale.

L. A.

—

Correspondance du marquis de Ferriol, *ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, avec une introduction*, par M. Émile VARENBERGH, membre correspondant de l'Académie, secrétaire de la rédaction du *Messager des sciences historiques*. Anvers, 1870, gr. in-8° de 394 p. (Publication de l'Académie d'archéologie de Belgique.)

La correspondance du marquis de Ferriol, ambassadeur de Louis XIV à la Porte, de 1699 à 1709, est publiée d'après deux manuscrits conservés à la bibliothèque de Gand et catalogués sous les nos 152 et 153. Le premier de ces manuscrits contient le brouillon des lettres adressées, en 1699 et en 1700, au roi, aux ministres, au commerce de Marseille, au prince de Monaco, et où le diplomate rend compte de son voyage et de sa mission. Le second manuscrit renferme la copie des lettres, billets et traités envoyés par l'ambassadeur de 1707 à 1709. Aucune de ces dernières lettres n'est adressée au gouvernement. La plus grande partie de cette correspondance était destinée à M. de Ferriol, conseiller du roi et trésorier général des finances en Dauphiné, frère de l'ambassadeur, ou à M. Blondel de Jouvancourt, banquier et contrôleur général des galères du roi. On y trouve, selon la remarque de l'éditeur (p. 1), « toute l'histoire de la politique européenne à cette époque vis-à-vis de la Turquie, ainsi qu'un grand nombre de détails curieux sur la cour du Grand-Seigneur, sur les mœurs des Turcs, leur insolence, les mauvais procédés des fonctionnaires à l'égard des étrangers et même des ambassadeurs, la conduite des Ottomans dans toutes les affaires, les projets de Louis XIV concernant la Transylvanie et la Hongrie, sa politique vis-à-vis de l'Autriche et de la Porte. La correspondance de Ferriol est en même temps un journal de voyage et une étude politique. »

M. Varenbergh a publié avec le plus grand soin la correspondance du marquis de Ferriol : soit dans l'*Introduction*, soit dans de nombreuses notes, il a réuni tous les renseignements qui pouvaient le mieux en faciliter la lecture. En une occasion seulement, M. Varenbergh a laissé passer le nom d'un personnage sans nous donner la moindre indication sur son compte. Dans ce M. de Maillet dont Ferriol parle plusieurs fois, et dont il dit notamment, le 7 avril 1709 (p. 384) : « M. de Maillet a beaucoup d'esprit, mais il m'a paru qu'il l'a un peu inquiet et qu'il est difficile d'être longtemps de ses amis, » comment n'a-t-il pas reconnu ce Benoît de Maillet, qui fut longtemps consul général de France en Égypte, qui a publié divers ouvrages dont le plus célèbre, *Telliamed* (1718, in-8°), a de nos jours été très-discuté par les géologues, et dont on a une *Relation envoyée à M. de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, touchant le dessein qu'ont les missionnaires d'entrer en Éthiopie*, imprimée à la suite de la traduction de la *Relation d'Abyssinie*, du P. Jérôme Lobo ?

T. DE L.

—

L'ancienne France et la Révolution, *avec une introduction sur la Souveraineté nationale*, par NOURRISSON, membre de l'Institut. Paris, Didier, 1873, in-12 de 396 pages.

Dans ce nouveau volume, M. Nourrisson fait en quelque sorte la philosophie de la Révolution française ; il en examine les diverses phases et en retrace la Genèse. C'est à Louis XIV qu'il en fait remonter l'origine, à Louis XIV, dont

Digitized by Google

le despotisme, en détruisant tout ce qui portait ombrage à la royauté, a sapé en même temps les bases sur lesquelles elle s'appuyait. Les scandales de la régence et du règne de Louis XV la compromirent en la discréditant ; l'opinion publique, née au dix-huitième siècle de la toute-puissance des philosophes, l'attaqua de toutes parts et Louis XVI, plein de bonnes intentions, mais aussi de faiblesse et d'hésitations, ne sut pas la défendre, ni lui ni ses ministres pour lesquelles M. Nourrisson se montre justement sévère, sans en excepter Necker, financier adroit, mais politique imprévoyant. M. Nourrisson passe successivement en revue la noblesse, le parlement, le clergé, les économistes, les philosophes, les arts, les lettres, les sciences, puis les réformes demandées par les cahiers et si loyalement acceptés par le roi, l'émigration, dont nous croyons que l'auteur n'a pas bien compris la cause première ; l'armée, l'étranger, les factions, la Convention, les royalistes, les jacobins, les Conseils, les directeurs. M. Nourrisson flétrit énergiquement les excès de la Révolution, il montre comment le mouvement de réforme, si légitime et si pur au début de 1789, est allé, par l'imprévoyance des uns et les intrigues des autres, se perdre misérablement et comme fatalement dans les échafauds de la Terreur et les orgies du Directoire, « dans le sang ou l'imbécillité, » suivant un mot célèbre.

Nous ne serions peut-être pas toujours d'accord avec M. Nourrisson ; nous le trouvons par exemple un peu sévère pour Louis XIV et trop indulgent pour le dix-huitième siècle, mais nous ne pouvons que louer l'esprit honnêtement libéral et franchement chrétien qui anime son livre et nous nous associons de grand cœur aux paroles par lesquelles il le termine, quand il dit que « l'empereur Napoléon... réussit beaucoup mieux à protéger la Révolution, au dehors, contre l'Europe coalisée, au dedans contre les anciens partis à la fois et contre les démagogues, qu'il ne sut par sa dictature procurer à la France la satisfaction souveraine qu'elle réclamait, et qu'hélas ! elle réclame encore, mais qu'elle doit surtout attendre, non d'un homme, mais d'elle-même ; non d'une constitution, mais du redressement de ses idées et de la correction de ses mœurs : avec l'ordre, la liberté. »

Le volume s'ouvre par une étude sur la *Souveraineté nationale*, en laquelle nous aurions aussi plus d'une réserve à faire, mais où l'auteur distingue très-nettement et très-justement ce qu'il appelle la Souveraineté nationale de ce qu'on nomme la Souveraineté du peuple.

M. DE LA R.

Journal de Louis XVI, publié par Louis NICOLARDOT. Paris, Dentu, 1873, gr. in-18 de 236 pages.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Révolution, connaissent le Journal de Louis XVI, conservé, depuis la Convention, aux Archives nationales. La *Revue rétrospective* en a publié certaines parties, entre autres le récit des couches de la Reine, et M. Geffroy, dans son beau livre sur *Gustave III et la cour de France*, en a reproduit aussi quelques fragments. C'est ce Journal que M. Nicolardot donne aujourd'hui au public comme une révélation inattendue.

Il y avait, suivant nous, deux manières de publier le Journal de Louis XVI : on pouvait, ou le reproduire intégralement, en y ajoutant, par un travail long mais intéressant, de nombreuses notes et éclaircissements historiques : c'eût été l'œuvre de l'érudit et en quelque sorte de l'archéologue ; ou l'utilisant comme un document nouveau, l'éclairant à la lu-

Digitized by Google

mière des actes officiels et des mémoires contemporains, s'en servir pour porter un jugement réfléchi, approfondi, sur un prince et une époque qui ont attiré déjà tant de maîtres en l'art d'écrire; c'eût été l'œuvre du philosophe et de l'historien.

M. Nicolardot n'a tenté ni l'une ni l'autre de ces œuvres. Il s'est contenté de diviser le Journal en un certain nombre de catégories, décorées de noms plus ou moins piquants, la santé, la bouche, la famille, le très-chrétien, revues, nouvelles diverses, bals, comédies, promenades, température, commentaires de Nemrod-Louis XVI, les surprises de la cassette, etc.; de faire, pour chacune de ces catégories, un résumé rapide, aussi sec et aussi monotone que possible, sans éclaircissement aucun, sans note historique, presque sans réflexions; puis, après cet exposé sommaire, qui n'a guère dû lui demander qu'un travail de copiste et un certain nombre d'additions de chiffres, il déclare lestement que « Louis XVI est connu, » et que, « s'il est connu, il est jugé. »

C'est de cette façon qu'il prétend « donner un Louis XVI inédit, un Louis XVI parfaitement inconnu. » C'est de cette façon qu'il pense révéler un document qui « tombe comme un casse-tête sur la mémoire » du Roi-martyr.

Assurément il n'entre dans la pensée de personne de faire de Louis XVI un homme de génie. On sait assez quelles ont été ses indécisions, sa faiblesse, son insuffisance dans la vie terrible où les fautes de ses prédécesseurs, plus que les siennes, l'avaient placé. Mais on sait aussi son amour du peuple, sa consciencieuse passion du bien, son zèle désintéressé pour les réformes et pour la grandeur de la France. On sait que, sous des apparences modestes, il cachait une instruction solide, des connaissances approfondies en histoire et en géographie; on sait, par exemple, que c'est lui qui avait rédigé seul les instructions données à La Pérouse pour le grand voyage qu'il l'envoyait faire autour du monde. On sait — c'est M. de Tocqueville qui l'a établi — que sous aucun règne la prospérité matérielle de la France ne fut plus grande que sous le sien. On sait enfin quelle a été sa dignité dans l'infortune et son courage tranquille en face de la mort.

Et quand on voit un écrivain arguer de la monotonie d'un journal, qui n'était au fond qu'un journal de chasse, pour jeter le sarcasme et l'outrage sur la mémoire d'un prince qu'eût dû lui faire respecter au moins l'auréole de son martyre, quand on le voit faire de Louis XVI une sorte de niais, d'ignorant, d'imbécile, quand on le voit le rabaisser au-dessous du Dauphin, élève de Bossuet, on est en droit de dire, en dépit des prétentions de M. Nicolardot, que ce n'est pas là rectifier l'histoire, c'est la défigurer.

Rendons du moins cette justice à l'éditeur, que ce volume est magnifiquement imprimé, le papier superbe et la typographie irréprochable.

M. DE LA R.

Souvenirs d'un Page de la Cour de Louis XVI, par Félix, comte de FRANCE D'HÉZECQUES, baron de Mailly, publiés par M. le comte d'HÉZECQUES, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Somme. Paris, Didier, 1873, in-12 de VIII-IV-360 pages.

Félix, comte de France d'Hézecques, naquit le 30 juillet 1771 au château de Radinghem en Artois; à douze ans, le 1er janvier 1786, il fut nommé page de la chambre de Louis XVI. Passé le 1er janvier 1790 aux pages de la grande écurie, il y resta jusqu'au mois d'avril 1791, époque où il fut pourvu d'un brevet de capitaine à la suite des gardes et ne tarda pas à rejoindre ses camarades à l'étranger. Après

Digitized by Google

avoir fait avec eux les campagnes de 1792 et de 1794, il rentra en France en 1796, et en 1804 prit du service sous l'Empire. C'est en cette dernière année, 1804, qu'il rédigea les *Souvenirs* qui viennent d'être publiés.

Quoique les mémoires abondent sur cette grande et émouvante époque, les *Souvenirs* du comte d'Hézecques seront consultés avec intérêt. Ils embrassent les dernières années du règne de Louis XVI et les premières années de la Révolution, de 1786 à 1791, c'est-à-dire six années des plus attachantes et des plus controversées de notre histoire. Il y a toujours, dans ce court espace de temps, des points à éclaircir, des lacunes à combler, des jugements à rectifier, et nous sommes si près de ces graves événements, nous vivons si complètement dans leur atmosphère en quelque sorte, nous souffrons tellement encore de leurs conséquences et de leur contre-coup, qu'un jugement définitif n'est pas encore porté et qu'il ne le sera peut-être pas de longtemps. Les *Souvenirs* du comte d'Hézecques fourniront leur pierre à cette œuvre difficile. L'auteur était bien jeune à l'époque des événements qu'il raconte ; mais c'était un esprit sage, sérieux, habituellement impartial. Il ne parle que de ce qu'il a vu et généralement il a bien vu ; il n'a point eu la prétention de faire une œuvre littéraire ou de composer une histoire ; il a écrit au courant de la plume, racontant des anecdotes, donnant son appréciation sur les personnages, édifiant ses lecteurs sur les usages, bien oubliés aujourd'hui, de la Cour de France. Or ces usages, dont quelques-uns nous paraissent puérils, sont indispensables à bien connaître pour tout homme qui étudie cette période de notre histoire ; ils expliquent bien des choses et sont la clef de bien des problèmes. Le comte d'Hézecques connaît à fond, — sa situation l'y obligeait, — les mille petits détails de l'étiquette, cette terrible étiquette à laquelle Marie-Antoinette ne pouvait se plier et qui fut la cause de ses premiers ennuis et le prétexte des premières calomnies vomies contre elle. Inutile d'ajouter que le témoignage du jeune page vient s'ajouter à tous ceux qui ont déjà vengé l'infortunée souveraine de toutes ces lâches et misérables imputations ; et ce témoignage a sa valeur, précisément parce qu'il est celui d'un enfant, car les enfants sont curieux et pénètrent souvent des mystères, inaccessibles à de plus grands.

Espérons que l'éditeur de ce volume ne tardera point trop à donner au public les nouveaux documents qu'il lui annonce aujourd'hui sous le titre de : *Souvenirs d'un émigré*.

M. DE LA R.

Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. — Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par Jules LAIR et Emile LEGRAND. Paris, Maisonneuve, 1872, in-8° de 132 p., tiré à 200 exemplaires.

C'est toujours avec un vif intérêt que nous accueillons les documents étrangers relatifs à la Révolution française, et nous voyons paraître ceux-ci avec d'autant plus de plaisir qu'ils ne sont que le prélude et comme le spécimen d'une publication plus importante. Ces lettres font partie d'une collection qu'un interprète polonais avait remise à M. le général Trochu pendant la guerre de Crimée. Leur auteur est un jeune Grec, Constantin Stamaty, que son père avait envoyé à Paris, en 1787, pour y étudier la médecine. Bien reçu par la société parisienne, il prit goût à la France ; et témoin des premiers mouvements de la Révolution, il les suivit d'un œil attentif, comme s'il

Digitized by Google

espérait que ces mouvements auraient leur contre-coup en Europe et seraient le signal de la résurrection de son pays. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit laissé emporter par un vif enthousiasme pour la Révolution. Mais cet enthousiasme l'entraîna bien loin, puisqu'il n'éprouva nulle horreur du meurtre de Louis XVI qu'il appelait « un être inutile » et « un monarque idiot. » Il avait été cependant témoin des massacres du 10 août, et au mois de septembre 1792 on avait voulu l'enrôler de force dans les armées de la République sous prétexte qu'habitant la France depuis cinq ans, il était devenu Français. Plus tard, il remplit des missions secrètes pour le gouvernement français et il finit par devenir consul de la République à Civita-Vecchia.

Les lettres de Stamaty sont adressées à son ami Panagiotis Kodrikas, secrétaire du prince Michel Soutzo, hospodar de Valachie. Le prince entretenait des correspondants dans diverses villes d'Europe, à Vienne, à Berlin, à Varsovie, à Constantinople, et il leur recommandait de ne pas épargner l'argent pour avoir des nouvelles et des nouvelles sûres. M. Jules Lair publie aujourd'hui quelques-unes de ces correspondances, qui, sans offrir pour nous un intérêt aussi direct et aussi grand que celles de Stamaty, ont cependant une réelle importance. Nous signalerons notamment les lettres de Vienne qui donnent de curieux détails sur la lutte de Wurmser et de Hoche aux environs de Wissembourg, sur cette terre d'Alsace qui, quatre vingts après, a revu les même batailles, mais, hélas ! avec des résultats si différents.

MM. Emile Legrand et Jules Lair annoncent qu'ils préparent dès maintenant l'édition complète des lettres de Stamaty, suivies des diverses correspondances adressées au secrétaire du prince Soutzo. Nous espérons que cette publication ne se fera pas attendre et nous ne doutons pas que le public ne leur fasse un chaleureux accueil, d'autant plus chaleureux que cette fois les lettres seront publiées en français.

M. DE LA R.

Correspondance inédite de Mademoiselle Théophile de Fernig, *aide-de-camp du général Dumouriez*, suivie du *Coup d'État du 18 fructidor an V*, d'après le journal inédit de la Villeurnoy, agent secret de Louis XVIII, et l'un des déportés de la Guyane française, d'après les manuscrits autographes originaux avec introduction et notes, par Honoré BONHOMME. Paris, Didot, 1873, in-12. de p.

On connaît l'histoire de Mlles de Fernig, histoire que M. de Lamartine, dans ses Girondins, a quelque peu transformée en légende. On sait qu'engagées volontaires dans l'armée de Dumouriez, elles firent bravement le coup de feu à Valmy et à Jemmapes, et, restées fidèles jusqu'au bout à leur général, l'accompagnèrent dans sa fuite. Ce qu'elles devinrent ensuite, on le sait moins. M. Honoré Bonhomme nous l'apprend en publiant la correspondance de l'une d'elles, Théophile de Fernig. Proscrites avec Dumouriez, elles errèrent pendant longtemps en Belgique et en Hollande luttant énergiquement contre la misère et la mauvaise fortune. Les lettres de Théophile à son cousin Isidore Audeval révèlent une âme fortement trempée et en même temps douce et enthousiaste.

L'histoire générale, il faut le dire, trouve peu à glaner dans cette correspondance. La seconde partie du volume, le *Journal* de la Villeurnoy, offre plus d'intérêt. Ce n'est nullement le récit du 18 fructidor, mais celui des souffrances auxquelles furent en butte les hommes condamnés à la déportation par le Directoire. Il y a là des détails navrants. De Paris à Rochefort, les con-

Digitized by Google

damnés furent presque partout accablés d'insultes par une populace ameutée. Ce n'était que le prélude des tortures d'une longue et douloureuse traversée et de celles que devait amener le climat malsain de la Guyane. Quelques-uns y résistèrent et purent s'enfuir; mais la plupart y succombèrent. La Villeurnoy lui-même mourut le 10 juillet 1799, sans avoir pu revoir cette France dont un coup d'État l'avait injustement et violemment exilé, et où il aspirait tant à rentrer.

M. DE LA R.

La domination française en Allemagne. Les Français sur le Rhin 1792-1804, par Alfred RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Paris, Didier, 1873, in-12 de XI-377 pages.

C'est la mode en Allemagne, ou plutôt en Prusse, depuis quelques années, de représenter la France comme provocatrice dans tous ses démêlés avec l'Allemagne. Cette année encore, on y distribue aux jeunes gens, comme livre d'étrennes, un ouvrage intitulé : *Violences et perfidies de la France à l'égard de l'Allemagne depuis trois siècles*. M. Alfred Rambaud a pris la contre-partie de cette thèse. Il veut démontrer qu'au contraire la France a toujours été ou invoquée ou provoquée. Et pour l'établir, il s'appuie la plupart du temps, non pas sur des ouvrages français, mais sur des ouvrages allemands contemporains. L'intention est bonne et patriotique assurément. Mais le succès répond-il à l'intention et aux efforts de l'auteur? Pas toujours. Sans doute M. Rambaud prouve qu'en bien des circonstances, ce sont les Allemands eux-mêmes qui nous ont appelés, tantôt la Prusse contre l'Autriche, tantôt l'Autriche contre la Prusse. Mais, pour la guerre de 1792, par exemple, il nous semble que l'auteur, entraîné par son admiration pour la Révolution française, a voulu trop prouver. Nous avons peine à admettre que ce ne soit pas l'Assemblée nationale, qui, en calculant mal la portée de ses décrets, ait éveillé les susceptibilités de l'Allemagne dans la question des princes possessionnés; et si les puissances étrangères ont eu le tort de vouloir s'immiscer dans nos affaires, les déclamations imprudentes de nos hommes d'État et de nos orateurs qui affichaient hautement l'intention de faire une révolution européenne, ne les avaient-elles pas provoquées? M. Rambaud est-il sûr aussi que le vote de réunion de Mayence à la France ait été bien libre, quand les troupes de Custine occupaient la ville? Nous sommes habitués à nous méfier des annexions ainsi décrétées au milieu des baïonnettes. Mais nous sommes heureux et fiers de reconnaître avec M. Rambaud que l'administration française sut plus tard se faire aimer et regretter dans ces pays et qu'en 1815 ce fut avec un véritable déchirement que les provinces du Rhin se séparèrent de la France.

Nous regrettons que dans ce livre, si curieux à tant de titres et si consciencieusement fouillé, se manifeste trop souvent un esprit hostile au catholicisme et à ses institutions. Il semble que le grand vice de l'empire allemand, aux yeux de M. Rambaud, soit surtout la multiplicité des couvents et l'influence de l'Église. Sur ce point, d'ailleurs, M. Rambaud se contredit lui-même. Ainsi il déclare que « les États d'Église étaient condamnés, par leur principe même, à retenir plus longtemps que les autres, pour toujours peut-être, leurs sujets dans la superstition, l'ignorance, la mendicité, le servage. » Et quelques pages plus loin, il est obligé d'avouer qu'au XVIIIe siècle les princes les plus réformateurs, les plus libéraux, les plus philanthropes de l'Allemagne, ont été les élec-

Digitized by Google

teurs ecclésiastiques et l'évêque de Münster.

Nous devons enfin relever un certain nombre d'erreurs assez graves : la Constituante n'a pas pu porter contre les émigrés le décret du 31 octobre 1791 ; elle avait, depuis le mois de septembre, cédé la place à la Législative. L'envoyé de France près de Catherine II s'appelait M. Genest et non M. de Saint-Genest. Robespierre n'a pas voté la déclaration de guerre à l'Autriche ; Robespierre ne faisait pas partie de la Législative, puisque la Constituante avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait être élu à l'Assemblée qui lui succéderait. Enfin le dernier prince évêque de Liége n'était ni un imbécile ni un tyran, comme M. Rambaud semble l'insinuer ; nous l'engageons à consulter, sur ce point spécial de la Révolution de Liége, la belle et impartiale histoire du président de Gerlache.

M. DE LA R.

Les Français en Prusse (1807-1808) *d'après les documents contemporains recueillis en Allemagne*, par le baron ERNOUF. Paris, Didier, 1872, in-12 de 100 p.

La première ébauche de ce travail a été publiée sous le voile de l'anonyme dans la *Revue contemporaine* en 1868 et 1869. La guerre n'a fait que lui donner plus d'actualité, et c'est ce qui a décidé l'auteur à la compléter et à l'offrir au public sous la présente forme. Nous connaissons peu d'ouvrages aussi remplis d'intérêt, aussi dignes d'attention ; non pas que la campagne de 1807 manque d'historiens distingués ; mais le mérite du baron Ernouf est de faire revivre pour son lecteur, après 60 ans, la physionomie et les impressions des populations prussiennes lors d'une conquête, légendairement entachée, même à nos yeux, de brutalités et d'exactions qu'il faut désormais, grâce aux documents prussiens contemporains, rayer de l'histoire. Ces documents, consistant pour la plupart en publications généralement clandestines, saisies alors par l'autorité française, ont été trouvés par l'auteur dans la bibliothèque de son beau-père, le baron Bignon, administrateur du *département* de Berlin pendant la période qui s'étend de la bataille d'Iéna au traité de Tilsitt : voilà pour l'authenticité des sources. Quant à leur intérêt, M. Ernouf raconte qu'ayant, pendant l'armistice de 1871, communiqué quelques-unes de ces pièces à des officiers supérieurs prussiens, ceux-ci lui déclarèrent qu'il serait à peu près impossible d'en retrouver des exemplaires en Prusse et que s'ils en avaient soupçonné l'existence chez lui, ils n'eussent pas manqué de mettre ces *raretés* en *réquisition*... Elles contiennent en effet, ainsi que *Les Français en Prusse* en font foi, quantité de faits caractéristiques inconnus en France et qui autorisent à ne voir désormais qu'un mensonge de plus dans les prétentions de la rapacité prussienne à faire de l'invasion de 1870-1871 une simple revanche de celle de 1807-1808.

Les témoignages, apportés par ces documents divers, ne peuvent donc nous être suspects : ils émanent de Prussiens envahis, conquis, rayés pour un moment du nombre des nations européennes et écrivant au jour le jour leurs impressions et les faits publics ou particuliers qui motivent ces impressions. Et qu'en ressort-il ? A chaque page, la preuve de la générosité française, de la clémence du vainqueur, — général, officier ou simple soldat — comparée au vandalisme des soldats de Guillaume, du respect des personnes et des propriétés, qualités que nous ne soupçonnions peut-être pas assez, qui n'en sont pas moins réelles et auxquelles les descendants des vaincus d'alors se sont montrés si complètement et si constamment étrangers. Ce serait à n'y pas croire, si ce volume n'était composé des preuves de ce que nous

Digitized by Google

avançons ; et il ne contient que quelques extraits des nombreux documents où l'auteur a puisé. Citons deux faits à titre de rapprochement : voici d'abord un Berlinois émigré qui, rentrant chez lui, craignait, dit-il, de trouver « les villages incendiés et déserts, les routes défoncées, une pénurie absolue de vivres » et surtout d'être « dévalisé par les « maraudeurs ; » mais il ajoute ; « Je ne vis « aucun village ruiné... tout le long de la « route je n'aperçus pas une seule vitre cas- « sée... je retrouvai ma maison comme je « l'avais laissée, etc.. » (p. 280). Les habitants de Saint-Cloud n'en pourraient dire autant !... Parlerons-nous des ôtages ? On sait combien Bismark a fait expédier en Prusse de Français pris par ses uhlans sous le moindre prétexte, sans compter ceux qui ont été fusillés : or, les écrits prussiens de 1807-1808 citent comme *exceptionnel* l'envoi en France par le général Hullin d'un seul individu... l'officier Hanacker... Quant aux faits de guerre, les francs-tireurs d'alors étaient assurément dignes de servir de pendants à ceux qui se sont illustrés chez nous ! (chap. XVI et XVII) et les capitulations, plus que honteuses de certaines places fortes (chap. XV), laissent bien loin derrière elles ce que les enquêtes ont révélé sur quelques-unes de nos villes ouvertes...

En résumé, nous ne saurions trop recommander la lecture de ce volume : il nous est une sorte de consolation par la démonstration éclatante qu'il fournit que jamais la France n'a su exploiter la victoire d'une façon aussi répugnante, aussi brutale, aussi froidement odieuse que les armées soi-disant civilisées de l'héritier de Frédéric II...

F. DE ROQUEFEUIL.

Le Traité de Paris du 20 novembre 1815, par M. Albert SOREL. Paris, Germer-Baillière 1873, in-8° de 153 p.

Ce petit volume contient la matière de trois leçons professées à l'École libre des sciences politiques, au mois de mars 1872. Le sujet est bien étudié d'après les sources, qu'ont rassemblées surtout Angeberg dans son *Congrès de Vienne*, Gervinus dans son *Histoire du XIXe siècle*, Pertz dans sa *Vie de Stein*, etc. L'étude consciencieuse de ces faits nous montre clairement les résultats désastreux qu'a eus pour la France l'aventure des Cent-Jours. Le traité de 1814 pouvait, de l'aveu de M. de Gagern lui-même, devenir définitif ; mais après Waterloo, tous les princes allemands n'ont qu'une pensée, c'est d'affaiblir la France. On s'inquiète très-peu des Bourbons, Wellington seul y voit une garantie pour la paix de l'Europe et les projets de démembrement sont tous très-explicites ; on en peut lire ici le navrant détail. Aussi M. Albert Sorel le déclare nettement : « Par un des plus insolents sophismes de l'histoire, le gouvernement des Bourbons, qui eut l'honneur de sauvegarder en 1815 l'indépendance et l'intégralité de la France, succomba sous le poids d'une défaite qu'il n'avait pas subie. L'homme, au contraire, dont les ambitions avaient pour la seconde fois mené la France à la ruine, vit son prestige grandir. » Rien n'est plus douloureux que de lire les documents que M. Sorel nous présente : comme lui nous pensons que le traité du 20 novembre 1815 a été modéré, si l'on en juge par le déchaînement des passions excitées ; seulement il ne nous montre pas assez l'influence très-réelle qu'eut le gouvernement de Louis XVIII à cette époque, et nous nous étonnons de ne pas voir M. Sorel citer l'*Histoire de la Restauration* de M. Nettement au milieu d'autres ouvrages nécessaires à consulter. Sauf ce point, nous ne pou-

Digitized by Google

vons qu'applaudir au soin que M. Sorel met à se renseigner et à l'impartialité dont il fait preuve en ses appréciations dans cette très-bonne étude. H. DE L'E.

—

Les comtesses de Chartres et de Blois, *Étude historique*, par A. DUPRÉ, bibliothécaire de la ville de Blois. Chartres, imp. Ed. Garnier, 1870, in-8° de 43 pages.

Le contraste qui existe entre la vie paisible des dames du moyen-âge et la vie agitée de leurs maris a invité M. Dupré à faire une étude biographique sur les comtesses de Blois et de Chartres, du x° siècle à la fin du XIII° siècle; mais il s'est bientôt aperçu de l'aridité du sujet. En effet, le rôle de la femme était trop effacé au moyen-âge pour permettre de rendre attrayante une étude de cette nature. Cependant on rencontre parfois à cette époque des femmes qui, grâce, sans doute, à des circonstances particulières unies à une nature supérieure, méritent de fixer l'attention de l'historien. C'est ce qui est arrivé à M. Dupré avec Adèle de Normandie, femme du comte Etienne de Blois et régente des comtés de Blois et de Chartres pendant le séjour de son mari en Palestine (1097-1102) et la minorité de ses fils : M. Dupré a dû consacrer à cette princesse à peu près la moitié de sa brochure. Quant aux autres comtesses, il nous semble que le peu que l'on sait d'elles ne pouvait guère être traité à part. L'auteur aurait pu toutefois consulter les archives départementales d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher qui, à coup sûr, lui eussent permis d'ajouter quelques renseignements à ceux qu'il a trouvés dans les ouvrages imprimés. Parmi ceux-ci, on pourrait lui reprocher de ne pas avoir consulté le savant livre de M. d'Arbois de Jubainville sur l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* : il y eût appris quelques faits nouveaux relatifs aux comtesses de Blois dont quelques-unes furent également comtesses de Troyes ou de Champagne. Il y eût trouvé, d'après Richer, la mention d'une valeur tout au moins traditionnelle de la femme d'Ingon, le premier comte héréditaire de Blois, qui aurait été une épouse divorcée du roi Eudes. Il y eût appris le nom de la femme de Gerlon, fils et successeur d'Ingon, qu'un document diplomatique nous dit s'appeler Richilde, et l'histoire des tentatives faites en 1016 par la reine Berthe de Bourgogne, quatorze ans après sa répudiation par le roi Robert pour recouvrer la couronne royale qu'elle avait perdue. Il y eût appris que Gersende, première femme du comte Thibaut III, s'était remariée après son divorce avec Azzon, marquis de Ligurie. Pourquoi, en outre, M. Dupré n'indique-t-il pas dans l'article qu'il consacre à chaque comtesse les enfants qu'elle donna à son mari? Ceci rentre pourtant dans son sujet, et l'absence de ces renseignements, lorsque les comtes ont été mariés plusieurs fois, ne permet pas de savoir à laquelle de leurs épouses ils doivent leurs successeurs. Nous regretterons aussi qu'en citant, d'après les auteurs chartrains, le nom de *madame de Rigeard* sous lequel la tradition désignait la comtesse Leutgarde, femme de Thibaut le Tricheur, M. Dupré n'ait pas dit que cette étrange dénomination ne peut être empruntée à une maison, située entre Chartres et Lèves, mais qu'elle est certainement une corruption du nom de *madame Liegears* qu'on devait donner à cette dame dans la langue du moyen-âge.

AUGUSTE LONGNON.

—

Digitized by Google

Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt de l'ancien diocèse de Troyes, aujourd'hui département de la Haute-Marne, par M. l'abbé Ch. Lalore, professeur de théologie au grand séminaire de Troyes. Troyes, imp. Dufour-Bouquot, 1869, in-8° de 100 pages.

Les personnes qui s'intéressent à l'histoire de Champagne ne sauraient trop remercier M. l'abbé Lalore d'avoir publié une notice sur un cartulaire français de l'abbaye de Boulancourt, jusqu'à présent complétement inconnu et conservé bien loin de la province à laquelle il se rapporte. Ce cartulaire, le seul subsistant des cartulaires de Boulancourt fait aujourd'hui partie de la bibliothèque des Pères capucins de Clermont-Ferrand et comprend 944 pièces datant de 1120 à 1779; les pièces latines n'y sont malheureusement représentées que par des traductions.

L'étude de M. l'abbé Lalore se divise en trois parties. La première est consacrée à l'étude du cartulaire, la seconde aux renseignements que nous fournissent les chartes et la troisième à l'obituaire de l'abbaye. La seconde partie, de beaucoup la plus importante, se subdivise elle-même en trois chapitres dans lesquels l'auteur expose l'histoire de l'abbaye, examine son régime intérieur et énumère ses biens. Nous signalerons, dans le chapitre relatif au régime antérieur de l'abbaye, une liste des abbés de Boulancourt, plus complète que celle donnée dans le *Gallia Christiana*. Le chapitre concernant les biens du monastère intéressera plus généralement les lecteurs, car l'auteur y analyse un grand nombre de chartes et il offre par conséquent, avec l'obituaire, de curieux renseignements pour l'histoire d'un certain nombre de familles et de localités de la Haute-Champagne.

Auguste Longnon.

Ville de Bourg. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Rédigé par M. Brossard, archiviste de la ville. Bourg, impr. Comte-Milliet, 1872, in-4° de 54 pages.

Ces travaux modestes, patients, ingrats, dus à de jeunes et courageux archivistes, méritent tous nos éloges et tous nos encouragements. Ce n'est que quand chaque chef-lieu de département, chaque ville ayant eu un rôle politique nous aura ouvert ses trésors, que notre histoire, avec ses mille détails, avec ses enseignements si féconds, apparaîtra dans tout son jour. « A tous les points de vue, dit très-justement M. Brossard, l'étude de ces titres ne peut que nous être profitable : quand nous n'y puiserions qu'un profond amour pour notre pays, pour la commune natale, pour le foyer de la famille, ce serait déjà beaucoup. » Il faut aussi que cette étude développe le goût des recherches, et apprenne à connaître la valeur d'une foule de documents qu'on néglige et qu'on laisse perdre.

Bourg a bien des lacunes dans ses archives; mais il reste encore de grandes richesses. Les archives consulaires, dont les plus anciennes ont été détruites lors de la première invasion (nous en sommes réduits à distinguer entre *les invasions*!), vont de 1434 à 1790; les registres de l'état-civil remontent sans lacune à 1506, les impôts et la comptabilité à 1331, les affaires militaires à 1362; l'instruction publique offre des renseignements uniques depuis 1391; la taxe du pain et du grain commence en 1415. Citons encore les anciens mercuriales, les papiers des corporations, des corps d'État, de l'hôpital, etc.

L'*Inventaire sommaire* ne comprend, dans ses 54 premières pages à 2 colonnes que nous avons sous les yeux, que la série AA *(Actes constitutifs et politiques)*, et une partie de la série BB *(Registres municipaux)* jusqu'à l'année

Digitized by Google

1585. Nous y trouverions bien des pièces intéressantes, bien des faits curieux à relever; mais il faut nous borner, pour aujourd'hui, à signaler à l'attention des lecteurs cet utile travail et à faire des vœux pour que nous en ayons bientôt la suite. G. DE B.

Chronique de Saint-Céré, *tirée des archives de la mairie et d'autres documents authentiques*, par M. l'abbé PARAMELLE. Seconde édition, corrigée et augmentée. Cahors, Leytou, 1872, in-12 de 135 p.

M. l'abbé Paramelle, s'inspirant de ces paroles de l'abbé Fleury : « Je « voudrais que chaque particulier sût « mieux l'histoire de sa province et de « sa ville que du reste, » avait publié, en 1867, une *Chronique de Saint-Céré* (chef-lieu de canton du département du Lot). Ce travail reçut beaucoup d'éloges, mais ne parut pas cependant assez complet sur tous les points (Voir *Revue de Gascogne* de 1867, p. 433-435). Profitant des conseils qui lui ont été donnés, et se montrant une fois de plus intrépide chercheur, M. l'abbé Paramelle a revu et augmenté les chapitres de son livre qui avaient semblé insuffisants. On trouve dans ce petit volume bien des choses curieuses. Je signalerai surtout la chronique, en patois du XVIe siècle, du prêtre Jean Trémeilles, chronique qui débute par un récit des malheurs causés à Saint-Céré par la peste de 1522, et que termine un récit des ravages dont l'église de cette ville fut l'objet de la part des huguenots en 1566. Citons encore divers extraits des délibérations municipales du XVIIe et du XVIIIe siècle, une liste des consuls, maires et échevins de 1612 à 1791, des notices sur les établissements publics, d'autres notices sur les hommes célèbres nés à Saint-Céré, au nombre desquels on distingue Jean de la Barrière, Guillaume de Lavaur, Giraud et François de Maynard, etc. La modeste et consciencieuse publication de M. l'abbé Paramelle mérite le succès qu'elle a obtenu et celui qu'elle ne peut manquer d'obtenir encore. T. DE L.

Pièces inédites rares ou curieuses concernant le Poitou et les Poitevins, publiées par H. BEAUCHET-FILLEAU, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, Académie des Bibliophiles, in-8° de 90 p.

Encore un ouvrage que le malheur des temps n'a permis de mettre en vente que bien des jours après son impression. Le recueil de M. Beauchet-Filleau est des mieux faits et des plus intéressants. On y trouve : un règlement de 1503 entre les magistrats municipaux de Poitiers et les docteurs-régents de l'Université de cette ville; une délibération desdits docteurs, du 21 novembre 1679; un nouveau règlement en exécution de l'édit du mois d'avril 1679; une pièce relative au rachat d'un repas dû par le commandeur d'Ensigné, un des décimateurs de la paroisse de Gournay (19 février); l'explication des tableaux, esquisses et dessins de MM. les professeurs, académiciens et amateurs de l'École royale académique de Poitiers exposés au salon pendant un mois, en 1777; la montre de la compagnie de Jehan de Montalembert (15 juin 1387); la crue des gensdarmes accordés par le roi au maréchal de Sancerre, capitaine général en Guyenne et Languedoc (27 septembre 1387); la montre de la compagnie de messire Renaud de Pons (26 mars 1350); enfin, le compte de Mathelin Laurens, receveur de Chauvigny, pour le comte de Harrecourt et d'Aubmale, vicomte de Châtellerault (1450). Tous ces documents sont publiés et annotés avec le plus grand soin. Une table des noms de personnes et une table des noms de

Digitized by Google

lieux complètent ce recueil imprimé sur beau papier et tiré à 160 exemplaires numérotés. Espérons que le savant éditeur, encouragé par le succès que ne peut manquer d'obtenir son élégant et instructif volume, continuera l'œuvre si bien commencée, et publiera, pour la plus grande satisfaction des bibliophiles et des érudits, une longue série de ces documents, sinon très-importants, du moins très-curieux, qu'il appelle « les pièces légères de l'histoire. »

T. DE L.

—

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. Albert LEMARCHAND, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers. Tome 1er. Angers, Barassé, 1872, gr. in-8° de XX-449 p.

On a bien fait de publier l'*Histoire de l'Université d'Angers* composée par Pierre Rangeard, prêtre de la cathédrale d'Angers, procureur de la nation d'Anjou, mort le 15 novembre 1726, à l'âge de trente-quatre ans. C'est un travail très-substantiel, très-digne d'estime. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, renferme, avec une *Épître dédicatoire à MM. les recteurs, docteurs procureurs et suppôts, de l'Université d'Angers*, et une *Préface*, où l'on remarque (p. XVII), au milieu de bons renseignements bibliographiques, un vif éloge de Ménage, l'histoire, en quatre livres, de l'Université d'Angers, depuis le XIe siècle jusqu'aux premières années du XVe. L'auteur nous fait connaître successivement tous les personnages, qui se rattachent à cette histoire, soit comme protecteurs, soit comme professeurs, soit comme élèves, soit enfin à quelque autre titre, par exemple les ducs d'Anjou, les évêques d'Angers, les théologiens et les jurisconsultes de la province, etc. A côté d'hommes célèbres tels que l'abbé Suger, l'hérétique Bérenger, le bienheureux Robert d'Arbrissel, etc., le consciencieux annaliste énumère divers maîtres, divers disciples, dont le renom s'est effacé, mais qui ne méritaient pas tous d'être entièrement oubliés. Si l'ouvrage de l'abbé Rangeard est surtout intéressant au point de vue angevin, il ne laisse pas de fournir à tous les lecteurs sérieux bon nombre de profitables indications. Il faudrait que M. Albert Lemarchand, auquel ne manquera pas la reconnaissance des érudits, ne tardât pas à mettre entre nos mains le second volume d'un livre qu'il aurait bien dû annoter parfois moins discrètement. Peut-être ferait-il bien, pour nous dédommager de l'extrême rareté de ses notes, de donner, à la fin du volume que nous attendons, un supplément à l'*Histoire de l'Université d'Angers*. Depuis que Pierre Rangeard a rédigé l'ouvrage qui lui avait « coûté tant de soins et abrégé ses jours, » divers documents nouveaux ont été découverts, et on aimerait à en trouver une complète analyse à la suite du travail du modeste et savant historien.

T. DE L.

—

Vies des poëtes Bordelais et Périgourdins, par Guillaume COLLETET, de l'Académie française, publiées, d'après le manuscrit autographe du Louvre, avec notes et appendices, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Claudin; Bordeaux, Lefebvre, 1873, in-8° de 104 p. (*Collection méridionale*, tome quatrième.)

Après avoir publié les vies des poëtes gascons et des poëtes agenais, et la vie du Guy du Faur de Pibrac, M. Tamizey de Larroque se proposait de continuer par les vies des poëtes du Périgord, de l'Auvergne, du Languedoc, etc., etc., voulant donner toutes les notices de Colletet sur les poëtes d'Outre-Loire. Mais la fatigue de ses yeux le força de renoncer à un travail de transcription

Digitized by Google

extrêmement pénible, et la nuit du 23 au 24 mai 1871 est venue anéantir — avec tant d'autres richesses — le précieux manuscrit conservé à la bibliothèque du Louvre.

Nous n'aurons donc que quelques fragments de ces curieuses biographies, si soigneusement annotées. Voici pour aujourd'hui les *poëtes bordelais et périgourdins*; ils sont au nombre de quatre : Lancelot de Carle, Etienne de la Boëtie, Jean du Vignau et Marc de Mailliet. Du premier nous avons ici, en appendice, quatre lettres inédites adressées à Henri II, au connétable de Montmorency, au cardinal de Lorraine et à Catherine de Médicis; l'éditeur y a joint des détails sur la famille de Carle, sur *l'Éloge de Henri II*, les diverses éditions du *Recueil des derniers propos du duc de Guise*, le *Poëme sur Anne Boleyn*, etc. M. Tamizey répare ainsi l'injuste oubli des biographes et des écrivains locaux envers un prélat qui fut « l'honneur des Bordelais. » — La Boëtie n'a pas eu le même sort : aussi l'éditeur a-t-il une part moins riche d'informations à apporter ; il se borne à donner quelques renseignements sur ce personnage et des remarques sur les travaux dont il a été l'objet. — Jean du Vignau est fort inconnu et sa *Delivrance de Hiérusalem mise en vers françois* (*1595*) n'est citée que pour sa rareté. — Quant à Marc de Mailliet, il a été assez mal traité par les biographes, et il est fort difficile de le réhabiliter, puisque « les seules pièces de lui qui portent quelque empreinte de talent sont de celles que l'on ne peut décemment citer. » — « Juste châtiment du poëte, dit très-bien M. Tamizey, qui, n'ayant guère eu de verve que pour traiter d'ignobles sujets et s'étant presque uniquement complu dans la boue, ne peut plus maintenant en être retiré, même par celui qui aurait été le plus disposé à lui tendre une main charitable. »

De la valeur des mémoires secrets de Duclos, par L. Mandon, docteur ès-lettres, membre titulaire de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Montpellier, 1872, gr. in-8° de 90 p.

M. L. Mandon se pose tout d'abord ces deux questions : « Les *Mémoires secrets* de Duclos sur le siècle de Louis XIV et sur la régence ont-ils une valeur sérieuse? Méritent-ils la place qu'ils occupent dans la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France? » « Déjà, Sainte-Beuve, au tome IX des *Causeries du lundi*, après avoir rappelé que Duclos a emprunté son *Histoire de Louis XI* presque entière aux recueils manuscrits de l'abbé Le Grand, avait constaté que, dans ses *Mémoires*, il n'avait fait que suivre pas à pas et abréger ceux de Saint-Simon. M. Mandon a examiné parallèlement, dans les *Mémoires* de l'un et de l'autre, non-seulement les faits principaux, mais chaque portrait, chaque anecdote, chaque jugement. Il est arrivé ainsi à établir de la manière la plus incontestable que, sauf une vingtaine de pages narratives, et les digressions philosophiques mises à part, les prétendus *Mémoires de Duclos* ne sont autre chose que les *Mémoires* mêmes de Saint-Simon, copiés sans la moindre vergogne. M. Mandon, après s'être livré à la plus soigneuse, à la plus minutieuse enquête, avait parfaitement le droit de déclarer, en finissant, que le titre d'historien, même de second ordre, ne saurait convenir à un aussi peu scrupuleux plagiaire, et que les *Mémoires secrets*, réduits à leur valeur réelle, n'ont aucun titre à figurer plus longtemps dans la collection des mémoires relatifs à notre histoire nationale.

T. de L.

—

Digitized by Google

Deux lettres inédites de l'Impératrice Catherine II à Stanislas Poniatowski. Paris, Jouaust, 1873, in-12 de VII-20 pages (tiré à 150 exemplaires).

Ces lettres offrent un véritable intérêt historique. On possède une masse d'ouvrages sur la révolution qui porta en 1762 sur le trône la princesse Sophie d'Anhalt-Zerbsrt; c'est pour la première fois qu'on peut en lire le récit tracé de sa propre main, récit dans lequel elle reconnaît que tout s'est passé « sous sa direction très-particulière. » Ce lumineux document fait partie d'un *Trésor de pièces rares et curieuses relatives à l'histoire de la Russie* qu'a commencé à publier le bibliophile Jacob. Je ne saurais blâmer cette idée, puisque j'ai entrepris de l'exécuter il y a une vingtaine d'années; je prendrai seulement la liberté d'indiquer à M. Paul Lacroix comment il pourrait la rendre plus féconde. Au lieu de rééditer ce que je n'ai mis que trop imparfaitement en lumière, il devrait vulgariser des relations comme celles d'Oléarius et du Père Possevin, réunir en gerbe les témoignages contemporains sur le *vrai* Démétrius, essayer enfin de faire sortir des Archives du ministère des affaires étrangères les mémoires dont l'auteur de *la Russie il y a cent ans*, n'a donné que de courts fragments. Il y aurait ainsi à former toute une petite bibliothèque, qui trouverait immédiatement son placement, car il se manifeste maintenant en Russie un grand mouvement en faveur des études historiques, mais on y réclame des pièces plus *inédites* que l'ambassade de Potenkin et moins excentriques que la Cosmographie de Münster.

AUGUSTIN GALITZIN.

La mission du Thibet de 1855 à 1870, accompagnée d'une carte du Thibet, par le R. P. C. H. DESGODINS. Paris, V. Palmé; Verdun, Ch. Laurent, 1872, in-8° de 419 p.

Jusqu'à ces derniers temps, peu de régions étaient restées aussi inaccessibles aux Européens que le massif montagneux borné au sud par l'Himalaya. Depuis l'époque de Marco-Polo, nul voyageur n'y avait, pour ainsi dire, mis le pied. C'est, en définitive, au zèle de nos missionnaires et à leur infatigable ardeur que nous devons tout ce que nous possédons de renseignements nouveaux sur ce curieux pays. Il n'est guère d'ouvrages, à cet égard, aussi complets que celui du R. P. Desgodins. Au récit des fatigues, voyages, tentatives des missionnaires pour porter le christianisme chez les montagnards thibétains, succèdent de notices géographiques, géologiques, historiques sur le pays. Enfin l'ouvrage se termine par un exposé des doctrines bouddhiques et un résumé de la situation politique et religieuse. Ce dernier point surtout doit intéresser le public français, et nous aurons à y revenir tout à l'heure.

On a dit de la Chine, que c'était un pays où tout se faisait au rebours des autres pays. Cette réflexion se pourrait appliquer en grande partie au Thibet. Situé à peu de distance des tropiques, il se fait remarquer par la rigueur de son climat. Ceci, du reste, s'explique sans peine si l'on réfléchit qu'il se compose presqu'entièrement de plateaux extrêmement élevés, uniquement propres à l'élève du bétail (yacks et bœufs). Çà et là, le massif montagneux se trouve entrecoupé de vallées plus fertiles. Naturellement énergique et belliqueux, le Thibétain n'a cependant jamais pu défendre son indépendance, soit politique, soit religieuse. Vassal en apparence du Céleste-Empire, son pays ne jouit pas en réalité de plus de liberté que n'im-

Digitized by Google

porte quelle province de la Chine proprement dite. Enfin, la population est, au spirituel, dominé par des corporations de Lamas ignorants et corrompus. Ajoutons que la polyandrie, cette institution qui semble avoir caractérisé les plus antiques civilisations d'origine asiatique et dont César retrouvait les vestiges jusque chez les Bretons, reste aujourd'hui encore florissante au Thibet. Quoi qu'il en soit, les tendances essentiellement religieuses de la population, l'irritation causée par la rapacité, les exactions des moines boudhistes, promettaient un heureux succès à la prédication chrétienne. Des villages entiers demandaient à se convertir, lorsqu'à la suite d'une persécution excitée par les Lamas, nos missionnaires furent contraints d'abandonner, pour quelque temps du moins, le pays. Nous devons déplorer que, par une fausse appréciation de l'état des choses, la diplomatie française n'ait point prêté aux ouvriers évangéliques l'appui que ceux-ci étaient en droit d'espérer. On s'est obstiné, sur les affirmations mensongères du gouvernement de Pékin, à considérer le Thibet aussi bien que la Corée, comme des régions à peu près indépendantes du Céleste-Empire. Rien n'est plus faux en réalité, et lorsqu'on parla d'une expédition à diriger contre ces deux pays réputés autononnes, le gouvernement chinois sut fort bien donner des ordres tels que la persécution y cessa immédiatement. Ajoutons, au reste, que si les relations de la France avec l'Extrême-Orient sont, sous le rapport commercial, bien moins importantes que celles de l'Angleterre, nous possédons un moyen d'influence, un seul, mais plus puissant que tous les autres, — nous voulons parler de la protection à accorder aux prédicateurs catholiques. Partout où nos missionnaires convertissent un indigène, ils conquièrent un ami à la France. Méconnaître cette vérité, c'est ne se rendre aucun compte de nos intérêts nationaux dans ces régions lointaines. La Russie ne s'y est pas trompée. Voyez avec quel zèle elle défend les néophytes de la religion orthodoxe! Tandis que le gouvernement japonais continue à se rire des observations de nos consuls en faveur des catholiques si cruellement opprimés, il a dû céder aux réclamations de la Russie, et aujourd'hui les prédicateurs de la confession grecque ne rencontrent aucun obstacle à leur propagande dans le Nippon. Que ceci nous serve d'exemple! Au lieu de nous borner à choyer les ambassadeurs du mikado, exigeons d'eux un traité en règle qui proclame la liberté de conscience et assure aux néophytes catholiques la protection efficace et légalement exercée de la France. En agissant de la sorte, nous remplirons notre devoir, tant au point de vue chrétien qu'au point de vue du patriotisme.

H. DE CHARENCEY.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

TREIZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1873

SAINT PIERRE, SA VENUE ET SON MARTYRE A ROME, par **M. l'abbé P. Martin** 5

LES ORIGINES DE LA MAISON DE FRANCE, par **M. Anatole de Barthélemy** 108

LES PRÉTENDUES TERREURS DE L'AN MILLE, par **Dom Fr. Plaine**, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. . . 145

LA RESTAURATION D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS, par **M. Henri de l'Épinois** 165

POLÉMIQUE : L'AUTHENTICITÉ DU TEXTE DE JOINVILLE, par le **R. P. Cros** et **M. Marius Sepet**. 229

MÉLANGES : La table de Peutinger, par **M. Auguste Longnon** 244

Marie Stuart au tribunal de la postérité, par **M. Gustave Masson** 252

Les Etats Généraux de France, par **M. Boutaric** 259

Une nouvelle histoire d'Allemagne, par **M. Henri Gaidoz**. 264

Le Musée et l'inventaire sommaire des archives, par **M. de Beaucourt** . . . 269

Le texte de Ville-Hardouin, par **M. Marius Sepet**. 274

COURRIER ALLEMAND, par **M. J. Danglard** 277

COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. . . . 289

Digitized by Google

COURRIER DU NORD, par M. E. Beauvois 296
CHRONIQUE, par M. Léon Gautier 311
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES :
I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS, par M. Fr. de Fontaine. 323
II. — PÉRIODIQUES ALLEMANDS, par M. J. Danglard. 331
III. — PÉRIODIQUES ANGLAIS, par M. Gustave Masson 339
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 344

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1873

LA BIBLE ET L'ASSYRIOLOGIE, d'après les récentes découvertes de la science, par M. F. Grégoire 369
LA RESTAURATION D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS, 2me partie, par M. Henri de l'Epinois . . . 469
L'AUTEUR DE L'IMITATION, nouvel examen de la question, d'après un manuscrit de 1406, par M. Arthur Loth 527
MÉLANGES : La Bible sans la Bible, par M. C. Kraft. 617
Virgile au Moyen-Age, par M. le comte de Puymaigre 624
Les livres d'histoire de la guerre de 1870-1871, par M. Léon d'Issac. 632
Les Sources historiques du 18 mars et de la Commune, par M. A. Rastoul . . 650
De quelques publications récentes sur les Catacombes de Rome, par M. le chanoine Martigny. 662
L'histoire de France de M. Guizot, par M. de Beaucourt. 667
COURRIER ALLEMAND, par M. J. Danglard 676
COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson . . . 685
COURRIER SLAVE, par M. Louis Leger 695
CHRONIQUE, par M. Marius Sepet 705
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 721
TABLE 748

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Géographie de Strabon. Traduction nouvelle, par M. Amédée Tardieu 721
Rome. Descriptions et souvenirs, par M. Francis Wey 344
Lettres assyriologiques et épigraphiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure, par M. Lenormant 345
La sortie d'Égypte, d'après les récits combinés du Pentateuque et de Manéthon, par M. G. d'Eichthal 722
Les Actes des Apôtres, nouvelle traduction, par M. l'abbé Crampon. 723
Histoire des conciles, par Mgr Héfélé, tome VIII. 347
La politique de saint Grégoire-le-Grand, par M. L. Pingaud . . . 347
Histoire de Grégoire VII, par M. Villemain. 724
Religione e storia, o tre pontefici e tre calunne (Paul II, Pie II et Innocent VII), par Mgr Luigi Tripepi. 726
Encore le procès de Galilée, par M. Gilbert. 727
Histoire de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, par MM. l'abbé Lambert et l'abbé Buirette 348
Saint Altin, premier évêque d'Orléans, par M. l'abbé Th. Cochard. 727
Saint Martin et son monastère de Ligugé, par Dom F. Chamard . 728
Dictionnaire historique de la France, par M. Ludovic Lalanne. . 349
Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. C. Dareste, tome VIII. 728
Les annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast, publiées par M. l'abbé Dehaisnes. 351
Chronique d'Ernoul et de Bernard-le-Trésorier, publiée par M. L. de Mas-Latrie. 352
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, publiés par M. Alph. de Ruble 729
L'amiral Coligny, par M. J. Tessier. 730
Lettres inédites de Guillaume du Vair, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque 731
Études sur le XVIe siècle. Le capitaine F. de la Noue, dit Bras-de-Fer, par M. E. Cougny. 732
Olivier de Serres et son œuvre, par M. Eug. Villard. 352
Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle, par M. L. de Richemond 732
M. de Bérulle et les carmélites de France, par M. l'abbé Houssaye. 354
Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV, par M. l'abbé Hurel. . 355
Correspondance du marquis de Ferriol, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, publiée par M. Emile Varenbergh 733
Colbert, ministre de Louis XIV, par M. J. Gourdault 356
Pierre de Boisguilbert, précurseur des économistes, par M. Félix Cadet. 357

Digitized by Google

M. de Silhouette, Bouvet et les derniers fermiers généraux, par MM. Pierre Clément et Alf. Lemoine. 358
L'ancienne France et la Révolution, par M. Nourrisson. 733
Journal de Louis XVI, publié par M. Nicolardot. 734
Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI, par le comte d'Hézecques. 735
Le château de Chantilly pendant la Révolution, par M. Alex. Sorel. 358
Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par MM. Jules Lair et Emile Legrand 736
Correspondance inédite de mademoiselle Théophile de Fernig, aide-de-camp du général Dumouriez, suivie du Coup d'État du 18 fructidor an V, d'après le journal inédit de la Villeurnoy, agent secret de Louis XVIII, et l'un des déportés de la Guyane française, publiée par M. Honoré Bonhomme. 737
La domination française en Allemagne. Les Français sur le Rhin. 1792-1804, par M. Alf. Rambaud. 738
Les Français en Prusse, 1807-1808, par le baron Ernouf 739
Le traité de Paris du 20 novembre 1815, par M. Albert Sorel . . . 740
Les comtesses de Chartres et de Blois, par M. A. Dupré 741
Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France au XIIIe et XIVe siècles sous le nom générique de bastides, par M. A. Curie Seimbres. 360
Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes, par M. l'abbé Ch. Lalore 742
Chapitres de l'histoire de Lille, par M. J. Houdoy 361
Ville de Bourg, inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1789, rédigé par M. Brossard 742
Chronique de Saint-Céré, par M. l'abbé Paramelle 743
Pièces inédites rares ou curieuses concernant le Poitou et les Poitevins, par M. Beauchet-Filleau 743
Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre Rangeard, publiée par M. Albert Lemarchand. 744
Vies des poëtes Bordelais et Périgourdins, par Guillaume Colletet, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque 744
De la valeur des mémoires secrets de Duclos, par M. L. Mandon. 745
Marie Stuart, d'après les documents conservés au château d'Hatfield, par le baron Kervyn de Lettenhove. 359
Deux lettres inédites de l'impératrice Catherine II à Stanislas Poniatowski, publiées par M. Paul Lacroix. 746
La mission du Thibet de 1855 à 1870, par le R P. Desgodins . . . 746
Géographie santone et aunisienne, par M. Louis Audiat. 354
Les anciennes églises à tour géminée dans les villages danois, par M. G. Kornerup. 364

Digitized by Google

Les empreintes des bractéates en or, essai d'interprétation, par M. A. Worsaæ. 364
Remarques sur les inscriptions runiques des bractéates en or, par M. S. Bugge. 364
Les sceaux de la Commune, l'Hôtel-de-Ville et le Palais-de-Justice de Besançon, par M. Aug. Castan. 365
Supercheries littéraires, postiches, suppositions d'auteurs dans les lettres et dans les arts, par M. Octave Delepierre. 365

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

AUDIAT (M. L.), 354.
BEAUCHET-FILLEAU (M.), 743.
BONHOMME (M. H.), 737.
BROSSARD (M.), 742.
BUGGE (M. S.), 348.
BUIRETTE (l'abbé), 348.
CADET (M. Félix), 357.
CASTAN (M. Aug.), 365.
CHAMARD (D. Fr.), 728.
CLÉMENT (M. Pierre), 358.
COCHARD (l'abbé), 727.
COUGNY (M. E.), 732.
CRAMPON (M. l'abbé), 723.
CURIE-SEIMBRES (M. A.), 360.
DARESTE (M. C.), 728.
DELEPIERRE (M. O.), 365.
DEHAISNES (l'abbé), 351.
DESGODINS (le R. P.), 746.
DUPRÉ (M. A.), 741.
EICHTHAL (M. G.), 722.
ERNOUF (le baron), 739.
GILBERT (M.), 727.
GOURDAULT (M. J.), 356.
HÉFÉLÉ (Mgr), 347.
HÉZECQUES (le comte d'), 735.
HOUDOY (M. J.), 361.
HOUSSAYE (M. l'abbé), 354.
HUBEL (M. l'abbé), 355.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 359.
KORNERUP (M.), 364.
LACROIX (M. Paul), 746.
LAIR (M. Jules), 736.
LALANNE (M. Lud.), 349.
LALORE (l'abbé), 742.
LAMBERT (l'abbé), 348.
LE GRAND (M. Emile), 736.
LEMARCHANT (M. Albert), 744.
LEMOINE (M. Alf.), 388.
LENORMANT (M. F.), 345.
MANDON (M. L.), 745.
MAS-LATRIE (M. L. de), 352.
NICOLARDOT (M.), 734.
NOURRISSON (M.), 733.
PARAMELLE (l'abbé), 743.
PINGAUD (M. L.), 347.
RAMBAUD (M. Alf.), 738.
RICHEMOND (M. L. de), 732.
RUBLE (M. Alph. de), 729.
SOREL (M. Albert), 740.
SOREL (M. Alex.) 308.
TAMIZEY DE LARROQUE (M. Ph.), 731, 744.
TARDIEU (M. Amédée), 721.
TESSIER (M. J.), 730.
TRIPEPI (Mgr L.) 726.
VARENBERGH (M. Emile), 733.
VILLARD (M. Eug.) 352.
VILLEMAIN (M.), 724.
WEY (M. Francis), 344.
WORSAÆ (M.), 364.

SAINT-ÉTIENNE, IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER, RUE DE LA BOURSE, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 7 - 1956

Digitized by Google

Digitized by Google